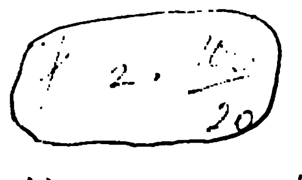

REVUE

NUMISMATIQUE

COLLABORATEURS

Dont les articles ont paru dans la *Revue numismatique* (nouvelle série, 1856, 1857, 1858, 1859).

MM.

ACY (Ernest d'), à Villers aux Érables (Somme).
BARTHÉLEMY (Anatole de), à Belfort.
BEULÉ (Ernest), à Paris.
BIGOT (A.), à Rennes.
BOUDARD, à Beziers.
BRETAGNE, à Nancy.
BRUGIÈRE DE LAMOTTE, à Montluçon.
CAVEDONI (l'abbé C.), à Modène.
CHARVET (J.), à Paris.
COCHET (L'abbé), à Dieppe.
COHEN (Henry), à Paris.
COLSON (Le docteur A.), à Noyon.
CRAZANNES (Le baron Chaudruc de), à Castel-Sarrazin.
DAUBAN (Alfred), à Paris.
DELOCHE (Maximin), à Paris.
DENIS LAGARDE, à Brest.
DESCHAMPS DE PAS (Louis), à Saint-Omer.
DEVILLE (Achille), à Paris.
DUPRÉ (Prosper), à Montjay (Seine-et-Marne).
FEUARDENT, à Montmartre.
GAYRAUD DE SAINT-BENOIT, à Saint-Benoît (Aude).
GÉRY (R.), à Voiron (Isère).
HUCHER (Eugène), au Mans.
HURON (E.), à Montoire-sur-Loir.
JUDAS (Le docteur A.), à Passy.
LAGOY (Le marquis de), à Aix (Bouches-du-Rhône).
LAMBERT (Edouard), à Bayeux.
LA SAUSSAYE (Louis de), à Lyon.
LAURENT (Jules), à Épinal.
LENORMANT (Charles), à Paris.
LONGPÉRIER (Adrien de), à Paris.
LONGPÉRIER-GRIMOARD (Alfred de), à Longpérier (Oise).
LUYNES (Le duc de), à Dampierre.
MANTELLIER, à Orléans.
MÜLLER (Louis), à Copenhague.
NAMUR, à Luxembourg.
PETIGNY (Jules de), à Clénor (Loir-et-Cher).
POEY D'AVANT (F.), à Maillezais (Vendée).
PORRO (Comte Jules), à Milan.
PROMIS (Chev. Dom.), à Turin.
RETHAAN MACARÉ (J. C. A.), à Utrecht.
ROBERT (C.), à Paris.
RONDIER, à Melle (Deux-Sèvres).
SABATIER (Jean), à Montmartre.
SALIS (Comte J. F. G. de), à Londres.
SAULCY (F. de), à Paris.
SAUVADET, à Montpellier.
SAUVAGEOT (F.), à Paris.
SORET (F.), à Genève.
VOGÜÉ (Le comte Melchior de), au Pezeau (Cher).
WADDINGTON (W. H.), à Bourneville (Aisne).
WITTE (J. de), à Paris.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, 26, rue Racine, près de l'Odéon.

REVUE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

Membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts de Belgique,
Correspondant de l'Institut
et de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des Sciences de Belgique.

Ostendite mihi numisma census... Cujus est imago hæc, et superscriptio ?
MATTH., XXII, 19—20.

NOUVELLE SÉRIE. TOME QUATRIÈME.

PARIS
AU BUREAU DE LA REVUE
CHEZ M. CAMILLE ROLLIN, 12, RUE VIVIENNE.

1859

N° 4. Tête de Minerve casquée à droite.

℞. Λ. A côté une petite corbeille ou un petit vase couché. Æ. 4. — Cab. roy. de Copenhague. Poids, 5gr,6.

N° 5. Tête de lion, à droite.

℞. Λ. Æ. 4. — Un dessin de cette monnaie fait par M. Fauvel se trouve dans la possession de M. le marquis de Lagoy, d'après ce que M. E. Beulé a bien voulu communiquer à l'auteur de cet article.

N° 6. Tête de bœuf de face, une des cornes abaissée et contournée en dessous.

℞. Λ. Æ. 2. — Cab. roy. de Copenhague. Poids, 1gr,4. — Cf. *Revue num.*, 1857, p. 85.

N° 7. Tête de Minerve.

℞. M dans un carré creux à coins arrondis. Æ. 5 1/2. — *Mus. Hunter*. (Tab. 68, fig. 17.)

N° 8. Tête de Minerve.

℞. M. Æ. 4. — Musée Britannique. — Cab. roy. de Munich. Poids, 5gr,25.

N° 9. Tête de Minerve (le casque comme au n° 7).

℞. Ψ dans un carré creux à coins arrondis. Æ. 5 1/2. — Musée Britannique.

N° 10. Même tête.

℞. Ω dans un carré creux semblable. Æ. 6. — Musée Britannique. — Coll. de M. de Prokesch-Osten.

N° 11. Tête de Minerve comme au n° 8.

℞. Ω. Æ. 4. — Cab. roy. de Munich. Poids, 5gr,9.

N° 12. Tête de Minerve (le casque comme aux nos 7, 9 et 10).

℞. Γ dans un carré creux à coins arrondis. Æ. 6. — Musée Britannique.

N° 13. Même tête.

℞. P dans un carré creux. Æ. 6. — Coll. de M. de Prokesch-Osten.

qu'une grande lettre isolée ou un grand monogramme, au lieu d'une figure quelconque. Il existe un nombre considérable de monnaies de cette espèce qui ont été classées, et sur lesquelles la lettre ou le monogramme indique l'initiale du nom de la ville ou du peuple qui les a fait frapper. Dresser un tableau complet de ces monnaies, c'est par où il faudrait commencer pour parvenir à déterminer l'attribution de celles dont le classement est incertain; par ce moyen, on pourrait savoir si les monnaies de cette espèce ont été frappées indistinctement dans toutes les contrées habitées par des peuples grecs, ou si elles n'appartiennent qu'à certains pays en particulier; dans le dernier cas, on obtiendrait, au moyen d'un tableau de cette nature, un secours important pour classer les monnaies incertaines.

La plupart des monnaies de ce genre qui ont reçu une attribution certaine appartiennent au Péloponnèse. On sait que quatre peuplades de la presqu'île frappaient des monnaies ne portant d'autre type que de grandes lettres isolées ou des monogrammes : les *Argiens* marquaient leurs monnaies d'un A, les *Arcadiens* y mettaient un monogramme composé des lettres APK, les *Sicyoniens* gravaient sur les leurs un Σ, et les *Phliasiens* un Φ[1]. Toutes ces monnaies sont communes, en argent et en bronze, de modules divers et d'époques très-différentes; à en juger par la fabrique, le style et la forme des lettres, une partie de ces monnaies d'argent doit être de la première moitié du v[e] siècle, tandis que d'autres semblent descendre au II[e] siècle avant notre ère. Il y a aussi des monnaies de plusieurs villes de l'Argolide et de l'Arcadie, qui ont pour type l'initiale ou le mono-

[1] Ces dernières monnaies sont souvent à tort classées à la Phocide ou à Phæstus de Crète.

cyone), en alliance avec Argos[1]. Puis on possède quelques monnaies du même genre appartenant à deux îles occidentales du Péloponnèse, Céphalénie et Zacynthus, savoir de *Cranium*, avec un K ou KPA en monogramme; des *Pallenses*, avec un Γ ou ΠΑ en monogramme; de *Proni*, avec ΠΡ en monogramme[2], et de *Zacynthus*, avec un Ι ou Ζ[3]. Ces monnaies sont communes et bien connues. Parmi celles-ci il y en a aussi quelques-unes qui, des deux côtés, n'offrent qu'une lettre seule; on en a de bronze de Cranium[4] et de Zacynthus. La lettre Z, qu'on rencontre sur quelques pièces de Zacynthus, montre que les monnaies de cette espèce ont été frappées au moins jusque dans le second siècle avant Jésus-Christ. Aux monnaies dont il s'agit appartiennent aussi quelques pièces de bronze de deux villes de la côte nord-ouest de l'île de Crète, qui était la plus proche du Péloponnèse, *Phalasarna* et *Aptéra;* celles de la première offrent un monogramme formé par un Φ, avec les lettres ΑΛ en dedans[5], ou un Φ seul[6]; celles de la dernière, un

[1] Adr. de Longpérier, *Cab. Magnoncour*, n° 294, attribuée à Sicyone.

[2] On peut encore ajouter la monnaie de bronze offrant d'un côté une étoile, de l'autre un A seul, qui avec raison a été attribuée à Astéria (Mionn., *Suppl.* t. IV, p. 204, n° 2); car Astéria était probablement une île située tout près de Céphalénie, dont elle parvint plus tard à faire partie. Voy. Forbiger, *Handbuch der alten Geogr.*, III, p. 1013-1014.

[3] La lettre Ι ayant été prise pour un H, quelques-unes de ces monnaies ont été classées à Élis, mais à tort, puisque sur les monnaies antérieures au temps des empereurs romains le nom des Éléens, a toujours été indiqué par l'initiale F.

[4] Au Musée Britannique, publiée dans le *Museum Payne Knight*, p. 21, B 1, sous la dénomination de Carystus; cette pièce est semblable pour la fabrique aux autres monnaies de Cranium.

[5] Avec un trident au droit. Sestini, *Lett. num. di contin.*, IX, p. 15, tav. I, 11.

[6] Avec un dauphin au droit. Voy. *Arch. Zeitung*, 1849, p. 95, n° 39. Cette pièce a été attribuée à Phæstus; mais sur les monnaies de cette ville on ne

Ce qu'il faut surtout remarquer, c'est qu'on trouve assez souvent le commencement du nom ajouté en petites lettres. On voit ainsi sur une monnaie de Heræa HPA à côté de E, sur une autre de Mantinée MAN sous la grande lettre M; sur celle d'Aptéra AΠT, sous le monogramme composé de AΠ[1]; sur les monnaies des Pallenses, on trouve quelquefois ΠA ou ΠAΛ au-dessous du grand Π[2]; et sur celles de Zacynthus, ZAKY ou ZA dans Z[3]. Si la grande lettre ou le grand monogramme n'était ici que le commencement du nom du peuple ou de la ville, les lettres qui suivent l'initiale auraient été seules ajoutées, mais la première lettre du nom n'aurait pas été répétée. La lettre E sur quelques monnaies de Heræa s'y trouve trois fois, comme les emblèmes ou types ordinaires le sont quelquefois sur d'autres monnaies, et sur une des pièces de cette ville il y a également HPA ajouté en petits caractères[4]. Ce que l'examen des monnaies nous porte à admettre est confirmé par ce que disent les auteurs anciens des épisèmes tracés sur les boucliers en usage dans le Péloponnèse. On voit, par plusieurs passages, que les Sicyoniens portaient sur leurs boucliers, comme signe national, un Σ, les Lacédémoniens, un Λ, et les Messéniens, un M[5]. Il n'est pas improbable que cet usage d'employer la lettre initiale du nom d'un peuple comme un emblème

[1] Voy. les notes précédentes, 3 et 4 de la p. 5 et 1 de la p. 7.

[2] Bosset, *Méd. de Céphalonie*, pl. I, 16. — *Catal. de la coll. Welzl de Wellenheim*, n° 4300.

[3] Sestini, *Mus. Hederv.*, II, p. 123, n° 18. — *Mus. Hunter*, tab. 62, 27.

[4] Musée Britannique. Cf. Leake, *Num. Hell. Eur. Gr.*, p. 55. — Bröndsted, *Voyages en Grèce*, II, p. 307-8, pl. LII, 1. — Fox, *Uned. gr. coins*, pl. IX, 101.

[5] Xenoph., *Hell.*, IV, 4, 10. — Photii *Lexic. rethor.*, v. Λάμβδα. — Eustath., *ad Iliad.*, II, 581.—Cf. Bernd, *Das Wappenwesen der Griechen und Römer*, p. 40-41. — Meineke, *Fragm. Comic. gr.*, II, p. 561. — Göttling, *De crure albo*, p. 5-6. — De Witte, *Descr. des antiques du cab. Durand*, p. 266, n° 813. — Voy. encore la note 1 de la p. 14.

ou un monogramme comme type, on peut supposer que le motif qui a fait adopter cet usage n'a été autre que celui de donner en abrégé la légende inscrite sur les pièces de grand module [1]. Les monnaies qui portent une lettre ou un monogramme entouré d'une couronne ne peuvent non plus être rangées dans la même classe que celles ci-dessus indiquées, car la couronne doit en général être regardée comme le type ou une partie du type, mais non pas comme un simple encadrement, par la raison qu'on ne trouve en dedans de la couronne qu'un nom de magistrat, ou une lettre ou un monogramme indiquant le nom. On ne doit prendre la lettre ou le monogramme, qui est enfermé dans une couronne, pour un emblème, que dans le cas où il y aurait d'autres monnaies de la même ville qui montrent qu'il en est ainsi.

Nous avons vu que les monnaies ayant une lettre ou un monogramme, qu'on peut considérer comme un emblème ou un type parlant, ont été frappées en grande quantité et de différentes espèces dans le Péloponnèse, dès le commence-

[1] Il en est ainsi des petites pièces de bronze de Cebrenia et Neontichos sur la côte occidentale de l'Asie Mineure portant les monogrammes de ces villes, et des petites pièces d'argent de Tarente marquées d'un grand T. — H, sur les petites monnaies d'argent de plusieurs villes de la Grande Grèce, est sans doute le signe de *hémiobole*. Voy. *Bullettino arch. Napol.*, nov. ser., V, p. 52-54. — Malgré toutes mes recherches, je n'ai trouvé dans les autres pays que des monnaies archaïques ou d'un très-petit module, ayant une lettre ou un monogramme pour type. Les seules qui pourraient être considérées comme des exceptions, parce que quelques-unes ne sont pas très-petites, sont celles de bronze, avec un casque au droit et un K au revers, qui ont été attribuées au roi Cassandre ou à la ville de Clazomène, mais qui appartiennent plutôt à l'île de Calymnæ ou à la ville de Carystus, et une pièce de bronze avec AX en monogramme au revers, et de même avec un casque au droit, que Borrell, à cause de l'endroit où elle a été trouvée, a classée à Achilleum de la Troade (*Cat. of H. P. Borrell's coll.*, n° 151). Les pièces de bronze italiotes d'Asculum et d'Hadria (ou Herdonia), ne peuvent être alléguées ici, parce qu'il s'agit seulement des monnaies frappées par des peuples grecs.

nos 1, 2 et 3 n'ont d'autre empreinte des deux côtés qu'une grande lettre. Sur le no 4, un type accessoire est ajouté au grand Λ. Le no 5 ressemble beaucoup à une autre monnaie du Péloponnèse, une pièce de bronze du même module ayant la même tête de lion au droit et un grand E pour type du revers, et cette dernière pièce doit être de Heræa ou d'Épidaure[1]. Le no 6 est de la même fabrique que le no 4, et il ne faut donc pas le séparer des autres. La lettre Λ a sur les nos 3 et 6 les jambages un peu recourbés, et sur le no 3 est encore prolongée par le haut; la lettre Λ servant de type aux monnaies argiennes et faisant partie du monogramme des monnaies arcadiennes, a de même les jambages recourbés, et sur les pièces archaïques d'Argos, elle se termine aussi par un appendice droit à la partie supérieure.

En examinant auquel des peuples ou à laquelle des villes du Péloponnèse, qui avaient pour initiale la lettre Λ, ces monnaies doivent être attribuées, on est aidé par une autre monnaie, qui permet de borner notre recherche aux noms commençant par ΛA. Il existe une pièce de bronze qui offre au droit la tête de bœuf, avec la corne de gauche abaissée et contournée, comme sur la pièce no 6, et au revers les lettres $\frac{\Lambda}{\mathrm{V}}$ au lieu d'un type; cette pièce a été publiée par M. le marquis de Lagoy dans la *Revue numism.*, 1857, p. 85, et un second exemplaire se trouve encore dans une collection particulière à Copenhague[2]. Le type d'une tête de bœuf, avec la corne abaissée, ne se rencontrant pas sur d'autres monnaies connues, il n'y a pas de doute que ces deux pièces ne soient sorties du même atelier monétaire; quant au poids, le no 6 pèse à peu près la moitié de la pièce publiée par

[1] Voyez ci-dessus, la note 3 de la page 6.
[2] Chez M. Krohn. Poids, 2 gr., usée.

pas non plus songer à cette ville, parce que les villes de la Laconie ne frappaient pas en particulier de monnaies autonomes; on ne connaît pas d'autres monnaies portant les noms des villes de la Laconie, si ce n'est celles frappées sous les empereurs romains. Il ne reste donc autre chose à dire si ce n'est que les monnaies sont *lacédémoniennes*, et qu'elles appartiennent à celles qui étaient frappées par l'autorité du gouvernement, à Sparte et pour tout le pays. Tout vient à l'appui de cette opinion. Les monnaies lacédémoniennes offrent, en général, la légende composée des deux lettres ΛΑ, la même qui se trouve sur la monnaie publiée par M. le marquis de Lagoy. Jusqu'ici on n'a pas d'autres monnaies de la Laconie que celles portant sur les deux faces des types figurés; mais comme la lettre Λ, selon les auteurs anciens, était l'emblème national inscrit sur les boucliers des soldats lacédémoniens [1], on doit s'attendre à rencontrer cette même lettre comme type sur les monnaies de ce pays, de même qu'on trouve l'épisème sicyonien Σ comme type monétaire. Leurs voisins, les Argiens et les Arcadiens, frappaient des monnaies du même genre. Toutes les monnaies connues de Lacédémone, nommément celles de bronze, ne dépassent sans doute pas le IIIe siècle avant Jésus-Christ, à en juger par le style et la fabrique; il manquait un commencement à la série des monnaies lacédémoniennes. L'épaisseur du flan et le carré creux du n° 1, ainsi que la forme de la lettre Λ sur le n° 3, qui répond à la forme de l'Λ sur les monnaies archaïques des Argiens, renvoient ces monnaies au IVe ou à la dernière moitié du Ve siècle; ces deux pièces étant plus anciennes que toutes

[1] D'après Eupolis et Théopompe, déjà au Ve et IVe siècle avant J. C. Voy. les citations note 5 de la page 8. — Cf. Paus., IV, 28, 3.

les monnaies des deux autres villes connues de ce nom situées en Thessalie ne lui semblent pas offrir des types qui aient quelque analogie avec la pièce qu'il publie. Mais les monnaies des deux rois macédoniens ne peuvent pas être attribuées à cette ville de Larissa. Voici les raisons qui s'opposent à cette attribution. La lettre placée au-dessus du bucrane ne peut être l'initiale du nom de la ville qui a fait frapper cette monnaie. Cette lettre se trouve sur d'autres pièces avec un E, ou avec des monogrammes formés par HΓ ou AΔ, ou bien il y a immédiatement au dessous un T; la lettre Λ, combinée de la même manière avec les mêmes lettres et monogrammes, se retrouve dans une autre série des monnaies de Philippe et d'Alexandre, et ces monnaies offrent pour signe de ville un flambeau de course[1]. Cette concordance est si grande, qu'elle nous force à expliquer la lettre Λ de la même manière dans les deux séries : si donc le Λ est l'initiale du nom de la ville indiquée par le bucrane, il faut qu'il soit de même l'initiale de la ville dont le flambeau de course est le symbole. Aussi, à cause de cette lettre, les monnaies d'Alexandre au flambeau de course ont-elles été attribuées par quelques numismatistes à Lampsaque, à Lyncus, à Lemnos, à Larissa (de la Pélasgiotide); mais il n'y a pas de doute qu'elles n'appartiennent à Amphipolis, ce que d'autres numismatistes ont aussi reconnu[2]. Il faut donc que la lettre Λ indique un nom de

[1] Comparez, dans la *Numismatique d'Alexandre le Grand*, les didrachmes de Philippe II, n[os] 54-58, avec les didrachmes du même roi, n[os] 32, 36, 41 et 42, et les tétradrachmes d'Alexandre, n[os] 101-103, avec les tétradrachmes du même roi, n[os] 33, 36 et 54-58. — Le monogramme sur les didrachmes de Philippe, n[os] 56-57, ne se rencontre pas sur ceux du même roi avec le flambeau de course, mais on le trouve sur un des tétradrachmes d'Alexandre, n° 58.

[2] Les raisons qui nous décident à admettre cette dernière attribution sont données dans la *Numismatique d'Alexandre*, p. 127-132.

saurait s'attendre à trouver le creux marqué dans les parties proéminentes de la tête où sont les yeux, quand il s'agit d'un symbole d'aussi petite dimension et gravé sur des monnaies d'un travail grossier et négligé, comme celles de Philippe et d'Alexandre frappées à Amphipolis; on trouve aussi assez souvent comme type principal, sur certaines monnaies, un bucrane aux yeux saillants et exécuté avec soin [1]. Le type du bucrane gravé sur les monnaies macédoniennes est toujours très-reconnaissable, il est pointu par le bas, et, ce qui a échappé à M. de Lagoy, il est dépourvu d'oreilles. Ainsi donc, comme le symbole gravé sur les monnaies de Philippe et d'Alexandre est indubitablement un bucrane, tandis que le type des monnaies autonomes est une tête de bœuf, et que la lettre Λ sur les premières doit indiquer le nom d'un magistrat, tandis que les lettres Λ et ΛΑ sur les monnaies autonomes doivent indiquer le nom d'une ville ou d'un peuple, il s'ensuit qu'il faut distinguer les deux monnaies autonomes des monnaies des rois de Macédoine, et les expliquer sans prétendre établir des rapprochements avec ces dernières monnaies.

Quant à la particularité d'une des cornes abaissée, M. le marquis de Lagoy suppose qu'on a voulu indiquer une tête de vache, parce que, dit-il, cette conformation vicieuse, s'opposant au placement du joug, serait un défaut capital pour un bœuf de travail, une difformité qu'on ne peut supposer dans un animal reproducteur. Je crois que cette représentation insolite peut être expliquée d'une manière plus simple. Si parmi le bétail ordinaire on ne trouve que rarement une des cornes contrefaite ou tournée en bas, cette difformité

[1] Voyez, par exemple, les gravures dans Millingen, *Anc. coins*, pl. IV, 13. — Cadalvène, *Recueil*, pl. III, 1. — *Arch. Zeitung*, 1849, pl. X, 1.

La tête de bœuf sur les monnaies que j'examine s'explique donc d'une manière assez naturelle, quand on présume qu'à l'époque où elles ont été frappées, le bétail à Lacédémone était d'une des races ci-dessus mentionnées; de même, une pareille tête de bœuf étant employée comme type accessoire sur quelques monnaies des Bruttiens [1], et un bucrane avec une corne abaissée se trouvant comme symbole d'une ville macédonienne sur les monnaies de Philippe et d'Alexandre, on pourra conclure de ces circonstances que les races de bêtes à cornes de cette espèce ont été communes dans certaines contrées de la Grande Grèce et de la Macédoine, aussi bien que dans la Laconie.

7-8. *Mantinée.* — 9. *Psophis.* — 10-11. *Olenus.* — 12. *Patræ.* — 13-14. *Rhypæ.*

Le n° 7 est gravé parmi les monnaies incertaines dans le *Museum Hunter*, tab. 68, 17 [2]. Le n° 8 est dans le *Museum Payne Knight*, p. 14, E 1, classé à Sicyone, et le n° 10, dans le même ouvrage, p. 72, à Oropus, en Macédoine. Les n°s 9 et 12 se trouvent parmi les monnaies incertaines au Musée Britannique. Pour les n°s 11 et 14, M. Beulé, dans son ouvrage récemment publié sur *les Monnaies d'Athènes* (p. 78), par une méprise, les ayant regardées comme des pièces de plomb, les a attribuées à la capitale de l'Attique [3].

[1] Voy. Magnan, *Miscell. num.*, t. II, tab. 6, n°s 7 et 8; tab. 11, n° 4; t. III, tab. 15, n° 19. Une tête de bœuf qui a les deux cornes abaissées se voit t. II, tab. 11, n° 5.

[2] La lettre au revers est indiquée par Mionnet (t. VI, p. 659, n° 329) comme un N; mais la pièce n'étant pas complète et la lettre ayant les deux jambages obliques, il faut la prendre pour un M. Sur une monnaie qui n'est pas de l'ancien style, la lettre N ne peut avoir une telle forme.

[3] Le savant auteur de cet excellent ouvrage, auquel j'avais demandé des

mersan (p. 54) l'a également attribuée; le signe du revers est évidemment un monogramme formé des lettres TE, quoique Dumersan, ainsi que Mionnet [1], l'aient pris pour un simple T, et la tête de Minerve se voit sur la plupart des monnaies de Tégée. Il n'est pas difficile de désigner les cinq villes du Péloponnèse qui ont fait fabriquer ces monnaies. Les n[os] 7 et 8 sont sans doute de *Mantinée.* Cette ville doit être préférée aux autres villes du Péloponnèse dont les noms commencent par un M, parce qu'on connaît des monnaies certaines de Mantinée portant un grand M pour type (voy. la note 4 de la p. 5), que la tête de Minerve se rencontre sur d'autres monnaies de cette ville, et qu'elle était voisine de Tégée, où a été frappée la monnaie que nous venons de décrire. Le n° 9 doit appartenir à *Psophis*, en Arcadie; il n'y avait outre Psophis qu'une seule ville du Péloponnèse dont le nom commençat par un Ψ, Psamathus, en Laconie; mais nous avons déjà fait remarquer que les monnaies autonomes n'étaient pas frappées par les villes de la Laconie en particulier; il existe une autre monnaie autonome de Psophis avec la tête de Minerve [2]. Les n[os] 10 et 11 ne peuvent être que d'*Olenus* (Ὤλενος), une des douze anciennes villes des Achéens [3] située sur la côte d'Achaïe, et cette attribution nous paraît certaine, parce que cette ville est la seule dans le Péloponnèse dont le nom ait un Ω pour initiale. Ces deux dernières pièces ne pouvant appartenir à aucune autre ville, le n° 12 doit sans doute être attribué à *Patræ*, et les n[os] 13 et 14 à *Rhypæ*; car ces deux villes étaient situées sur la côte d'Achaïe, non loin d'Olenus, et avaient de même été au nombre des douze villes qui formaient l'ancienne confé-

[1] *Suppl.*, t. IV, p. 293, n° 113.
[2] Voy. *Arch. Zeitung*, 1849, p. 95, n° 37.
[3] Herodot., I, 145. — Polyb., II, 41, 7.

croire que l'uniformité des monnaies du Péloponnèse a eu pour motif l'intime liaison commerciale qui a dû exister entre les villes ci-dessus nommées, puisqu'une des routes principales qui traversaient la péninsule allait du golfe Argolique par Tégée, Mantinée et Psophis à Olenus, Patræ et Rhypæ sur le golfe Corinthien.

Il reste à parler de la tête placée au droit de ces monnaies. On voit, par le collier et les cheveux rattachés par derrière, que c'est une tête de femme ; c'est donc la tête de Minerve. Le casque étant le même sur toutes les monnaies, ou du moins n'etant sur les trois pièces plus petites que peu différent (la jugulaire est plus courte), et les monnaies d'ailleurs étant d'une fabrique pareille, il est probable que c'est la même image de Minerve qui a servi de modèle à ce type monétaire, et que la tête de la déesse gravée sur une de ces monnaies a été copiée sur les autres. C'est sans doute la monnaie de Tégée qui a donné le modèle aux autres, et la tête qu'on y voit doit être celle de la déesse honorée dans cette ville, Athéné Aléa. Tégée était, à ce qu'il paraît, la plus considérable des six villes dont nous examinons les monnaies, et surtout à l'époque à laquelle appartiennent les cinq plus grandes de ces pièces (le IVe ou la dernière moitié du Ve siècle), une des plus importantes du Péloponnèse. Athéné, surnommée Aléa, était la divinité principale des Tégéates, et en même temps très-vénérée dans toute la péninsule. Son sanctuaire à Tégée était, dès les temps les plus reculés, un refuge inviolable pour tous les peuples du Péloponnèse[1]. L'ancien temple ayant été brûlé, on fit construire, au commencement du IVe siècle, par le célèbre Scopas, un nouvel édifice qui, par sa grandeur et sa ma-

[1] Pausan., III, 5, 6.

fille Stérope[1], on peut en conclure que la tête au droit portant le même casque, nous offre l'image d'Athéné Poliatis, et par conséquent la tête coiffée du casque rond doit être regardée comme celle d'Athéné Aléa. L'image célèbre de cette déesse, consacrée dans son temple principal à Tégée, et plus tard transportée à Rome par Auguste, était une ancienne statue d'ivoire, faite par Endœus au commencement du v[e] siècle[2], et doit avoir été de style archaïque. Cependant la tête de Minerve, couverte du casque rond, qui est d'ordinaire figurée sur les monnaies de Tégée, ne porte pas de trace de ce style; elle doit donc être regardée comme une copie libre de l'ancienne image[3]. Mais sur la monnaie de Tégée ci-dessus décrite, la tête de Minerve offre des traits presque archaïques (à en juger par la gravure du *Cabinet Allier de Hauteroche* déjà citée), et sur les autres monnaies analogues, spécialement sur celle d'Olenus (planche I, n° 10), elle a un certain caractère sévère, qui rappelle le style de l'art ancien. Il y a donc une grande

[1] Mionnet, IV, *Suppl.*, p. 293, n° 115. — Cf. *Mus. Hunter*, tab. 57, 4.

[2] Paus., VIII, 46, 2. — M. Brunn, dans son ouvrage, *Geschichte griechischer Künstler*, I, p. 98-101, a montré qu'Endœus florissait environ vers la 70[e] olympiade, et non, comme on l'a cru jusqu'ici sans raisons suffisantes, vers la 55[e] olympiade.

[3] Bröndsted (*Voyages en Grèce*, II, p. 307-8, pl. LII, 2) est aussi d'avis que la tête de Minerve avec un casque rond, qui se trouve au droit d'une monnaie de Tégée, ayant au revers un héros combattant, a été copiée d'après la statue d'Endœus; mais supposant que le casque de cette tête est ailé, il en conclut que le casque de la statue avait aussi des ailes. Cette opinion vient d'une méprise; le casque sur cette monnaie n'est pas ailé; c'est sans doute la jugulaire relevée que ce savant a prise pour une aile. D'autres archéologues ont présumé que dans le temple d'Athéné Aléa, il y avait aussi une statue de la déesse sculptée par Scopas (Gerhard, dans son *Prodromus*, p. 142. — Krause et Walz, dans *Real. Encyclop. d. class. Alterthums. Wiss.* de Pauly, V, p. 52, et VI, p. 874); mais cette opinion ne peut être admise. Voyez Koner, *De rebus Tegeatarum*, 1843, p. 20, et Brunn, *Gesch. der gr. Künstler*, I, p. 320.

En Béotie, il n'existait pas de ville dont le nom commençât par un Ψ ou par un P. Dans le grand nombre de noms de villes crétoises qui nous ont été conservés, on en trouve à la vérité quelques-uns qui ont les mêmes initiales que nous retrouvons sur les monnaies dont il s'agit ici; mais les villes dont les noms commençaient par M, Ψ, Ω et TE [1], étaient de peu d'importance et n'ont pas laissé de monnaies, en sorte qu'on ne doit pas s'arrêter à cette idée. D'ailleurs le culte de Minerve n'était pas très-répandu tant en Béotie qu'en Crète, et la tête de cette déesse se trouve rarement sur les monnaies de ces pays.

15. *Argos et Clitor.*

Cette monnaie est décrite par Mionnet parmi les incertaines [2]. N'ayant des deux côtés, pour toute empreinte, qu'une seule lettre, elle doit être classée, d'après les considérations qui précèdent, parmi les monnaies du Péloponnèse; la lettre A serait donc la marque d'*Argos*. Pour le K, gravé au revers, le plus simple est de songer à la ville argienne de *Cléone*. Cependant, comme sur d'autres monnaies de Cléone un monogramme formé par les lettres KΛH est employé comme type (voy. la note 1 de la p. 5), et qu'on connaît une monnaie trouvée dans la ville arcadienne de Clitor, ayant au revers un K isolé dans un carré creux (voy. la note 5 de la p. 5), il est plus vraisemblable de penser que la monnaie marquée d'un K, au revers d'un A, a été frappée

pièces semblables aux n°s 11 et 14, que M. Beulé a publiées comme des tessères athéniennes de *plomb*, sont des pièces de *bronze* et les mêmes que les exemplaires que nous décrivons sous les n°s 11 et 14.

[1] Les monnaies qu'on trouve quelquefois classées à une petite ville du nom de *Tegea*, en Crète, appartiennent en réalité à la ville de *Tégée*, en Arcadie.

[2] Mionnet, t. VI, p. 659, n° 331.

naie, à cause de quelques trouvailles locales, à la ville de Chersonesus, en Crète. Duchalais, en jugeant la fabrique de la monnaie toute différente de celle des monnaies crétoises, préféra Chersonesus Taurica, quoiqu'il n'eût pas trouvé d'aigle, comme type sur d'autres monnaies de cette péninsule [1]. Dernièrement, M. le colonel Leake a de nouveau décrit cette pièce avec l'attribution de Chersonesus, de Crète [2].

Les recherches précédentes nous indiquent qu'il faut chercher la ville qui a fait frapper cette monnaie au centre ou au midi de la Grèce. Le monogramme peut aussi se lire EPX. Nous allons tâcher de démontrer que c'est ainsi qu'il faut l'interpréter, et qu'on doit y reconnaître les trois premières lettres du nom de la ville d'*Orchomène*, en Arcadie [3].

De l'examen des monnaies trouvées dans les derniers temps, il résulte que la ville arcadienne nommée Orchomène, ainsi que la ville béotienne du même nom, était appelée *Erchomenos*, d'après le dialecte éolien, qui était parlé en Arcadie aussi bien qu'en Béotie. M. de Prokesch-Osten et M. Curtius ont acquis dans cette localité plusieurs monnaies qu'on y avait trouvées, portant la légende EP, et parmi les types de ces monnaies se trouvait aussi le type arcadien : le dieu Pan assis sur un rocher [4]. L'aigle au droit convient à l'Arcadie. Jupiter était la divinité principale des Arcadiens, et c'était dans son ancien sanctuaire, nommé le Lycæum, que se rassemblaient les différentes tribus du pays [5]. Sur

[1] *Revue num.*, 1851, p. 397 et suiv.

[2] *Num. Hellen. Ins. gr.*, p. 8.

[3] Strabo, VIII, p. 338.

[4] Prokesch, dans l'*Arch. Zeitung*, 1849, p. 95, n° 35, et *Wien Acad. Denkschr.*, 1854, p. 277. — Curtius, cité par M. Pinder, *Beiträge zur ält. Münzkunde*, p. 182.

[5] Cf. Curtius, cité par M. Pinder, *Beiträge*, p. 87 et suiv.

située au nord-est de l'Arcadie, non loin du territoire de Sicyone, et communiquait avec cette ville par une grande route.

18. *Phocide.*

Cette monnaie est gravée dans les planches de Carelli, parmi les monnaies de l'Italie, et attribuée à Héraclée de Lucanie; le monogramme est figuré comme un carquois, et M. l'abbé Cavedoni, dans la description qu'il a jointe aux planches de Carelli, a essayé de motiver le classement à Héraclée, non sans exprimer quelque doute à cet égard [1]. On conserve un autre exemplaire de cette médaille au Musée Britannique, parmi les monnaies incertaines.

Il est évident que le revers contient un monogramme formé par les lettres ΦΩ. Au Musée Britannique se trouve une monnaie de bronze de la Phocide, qui porte au droit la tête de Minerve de face, comme elle est d'ordinaire figurée sur les monnaies phocéennes, et au revers, au milieu de la couronne de laurier, un monogramme composé des deux lettres ΦΩ, qui ressemble à celui du n° 18 de la planche I [2]. Il est donc probable que la monnaie que nous avons fait graver appartient à la Phocide, quoique le vase au droit ne se rencontre pas sur d'autres monnaies de ce pays.

19-20. *Æolis en Étolie.*

Ces deux monnaies se trouvent classées à Élis, la première dans le *Museum Payne Knight*, p. 10, D 13; la

[1] *Carellii num.*, *Ital. vet.*, ed. Cavedonius, tab. CLXIII, 67, p. 89.
[2] Harwood, *Sel. num. gr.*, tab. V, 8, p. 34. — Mionnet, *Supplément*, III, p. 496, n° 23 (cf. n° 20).

Sestini attribua ces deux monnaies à Calydon, en Étolie, concluant d'un passage de Thucydide (III, 102), que cette ville avait autrefois porté le nom d'Æolis. Il suppléa la légende qu'il suppose avoir existé au droit : AIOΛEH, qu'il regarda comme le nom de la ville ou celui de ses habitants, et considéra le taureau à tête humaine comme l'image du fleuve Évenus, près duquel la ville était située. Quant à la légende du revers, il lut : KAΛΛIPOA AIOΛEOIN, et l'expliqua en y reconnaissant le nom d'un magistrat Callirhoa, qui aurait dédié la monnaie aux habitants de la ville nommée Æolis. La grande lettre F, dans son opinion, serait l'ancienne initiale du nom de Calydon, identique au K.

L'explication de Sestini a été discutée par M. l'abbé Cavedoni[1]. Ce savant a approuvé le classement à Calydon ou aux Éoliens de l'Étolie, mais en même temps il a fait remarquer que le F ne peut être l'initiale du nom de Calydon, mais que cette lettre est le digamma éolien qui se retrouve sur les monnaies de l'Élide, et qu'on doit la considérer comme l'initiale du nom ancien des Éoliens. Quant au nom de KAΛΛIPOA, *Callirhoa*, il le regarde comme indiquant la fontaine, mentionnée par Pausanias (VII, 21, 1), qui se trouvait près de Calydon, et il pense que la légende se rapporte aux Éoliens qui habitaient dans le voisinage de cette fontaine.

gende au droit se lit : AΓH. Quant à celle du revers nous n'avons pu y distinguer que EOINFA...N...A.....AP. — Le métal a éclaté sous la frappe; la première lettre, quoiqu'effacée en partie, semble bien être un E et non un K; après la quatrième, qui est un N, le métal a manqué sous le coin. Dans l'état où se trouve cette pièce, il semble prudent de s'abstenir; il est très-douteux que le mot Καλλιροα ait été inscrit au-dessus de la grande lettre F. Il nous semble qu'il faudrait avoir sous les yeux un exemplaire mieux conservé pour se permettre de rétablir les légendes avec quelque sûreté. LES ÉDITEURS.

[1] *Specil. num.*, p. 75-77.

des, elle est barbue comme ici, mais on ne la trouve pas sur d'autres monnaies de la Grèce. Bien que Bacchus et les dieux fleuves en général puissent avoir été représentés de la même façon[1], le plus simple est de considérer cette tête comme celle d'Achéloüs, et de rapporter la monnaie au voisinage des OEniades. Le nom de *Callirhoa* nous renvoie de même à cette contrée. D'après le mythe local, Callirhoa était fille d'Achéloüs et mère d'Acarnan, qui donna son nom à l'Acarnanie[2], et il se trouvait auprès de Calydon une fontaine, nommée également *Callirhoa*, dont nous avons déjà fait mention; mais le nom de Callirhoa ne se retrouve pas en Élide ou sur les monnaies éléennes, ni non plus dans d'autres contrées de la Grèce dont il puisse être ici question[3]. Quant aux Éoliens établis en Étolie, les traditions locales indiquent déjà qu'une partie de la population du pays était éolienne, puisqu'on disait que l'aïeul des Étoliens, Ætolus, était d'origine éolienne, venu de l'Élide, et que son fils Calydon, fondateur de la ville de ce nom, avait épousé Æolia, fille d'Amythaon[4]. On apprend par le passage de Thucydide déjà rappelé ci-dessus, que la partie de l'Étolie dans laquelle les villes de Calydon et de Pleuron étaient situées, c'est-à-dire celle qui est proche du fleuve Achéloüs, avait porté le nom d'Æolis[5]; puis le mot Αἰολικός se trouve quel-

[1] Streber, *Ueber den Stier mit dem Menschengesichte*, dans les *Mém. de l'Acad. de Bavière*, 1835-36.

[2] Apollod., III, 7, 5-7. — Pausanias, VIII, 24, 4.

[3] Seulement à Athènes, où la fontaine connue sous le nom d'Enneacrounos portait aussi ce nom.

[4] Apollod., I, 7, 7.

[5] Thucyd., III, 102. Ἀνεχώρησαν οὐκ ἐπὶ Πελοπόννησον, ἀλλ' ἐς τὴν Αἰολίδα, τὴν νῦν καλουμένην Καλυδῶνα καὶ Πλευρῶνα, καὶ ἐς τὰ ταύτῃ χωρία. — Sestini a déduit de ce passage que la ville de Calydon avait autrefois été appelée Æolie; mais d'après le texte et la forme du mot Æolis, il faut comprendre que ce

n'aurait pas mis le nom d'une fontaine sur une monnaie sans y ajouter quelque représentation de cette fontaine [1]. Nous sommes donc réduit à examiner si Καλλιροα ne peut pas être le nom de la ville où la monnaie a été frappée, et alors se présente à l'esprit la conformité de ce nom avec celui de Calydon. ΚΑΛΥΔΩΝ paraît en effet avoir eu la même étymologie que ΚΑΛΛΙΡΟΑ [2]. Il n'est pas invraisemblable que la ville de Calydon avait reçu son nom de la fontaine située près de son port, que Pausanias nomme Callirhoë, et au sujet de laquelle le Périégète grec raconte plusieurs anciennes traditions, et la ville de Calydon peut avoir porté autrefois le nom de Callirhoë, qu'on avait conservé à la fontaine jusqu'au temps de Pausanias. La ville d'Édesse en Mésopotamie portait également le nom de Callirhoë, tiré d'une fontaine abondante qui se trouvait dans son voisinage [3]. On sait que beaucoup de villes grecques ont changé de nom ou en avaient plusieurs en même temps; quelquefois l'ancien était maintenu à côté du nouveau, quelquefois aussi on rejetait le nouveau, et l'ancien restait seul; parfois encore un nom était employé par les indigènes, l'autre par les étrangers [4]. On peut donc admettre que pendant un

[1] Sur une monnaie frappée sous l'empereur Gordien, à Apamée de Phrygie, on lit le mot ΚΑΛΛΙΡΟΗ comme nom d'une fontaine; mais ce nom est inscrit auprès de la représentation de la fontaine, figurée par une tête de lion qui lance de l'eau. Sestini, *Med. gr. di più musei*, 1828, p. 336, pl. XXV, 12.

[2] Formé de καλὸς et de la forme obsolète ὕδος, eau (Hesiod., Callimach., Orpheus, *Arg.*).

[3] Plinius *H. N.*, V, 21. Edessa, quæ quondam Antiochia dicebatur. Callirhoë a fonte nominata. — Cf. Steph. Byz. — Mannert, *Geogr.*, V, 2, p. 208. Le nom de Callirhoë se trouve aussi sur des monnaies qui ont été attribuées à Édesse. Voy. Buttmann, *Mythologus*, I, p. 239-245.

[4] Nous rappellerons ici quelques exemples. En Thessalie, Phlegyæ changea son nom en celui de Gyrton, et Ephyra en celui de Crannon. Ægæ, en Macédoine, avait jadis eu le nom d'Edessa, que plus tard on adopta de nouveau.

LETTRE A M. A. DE LONGPÉRIER

SUR

QUELQUES MÉDAILLES TROUVÉES EN CRIMÉE.

Monsieur et cher directeur,

Vous me demandez une note sur les découvertes numismatiques qui ont dû être faites, pendant le siége de Sébastopol, dans les 95 kilomètres de tranchées et de communications creusées par les travailleurs des armées alliées.

Très occupé par mon service, je n'ai pas eu le loisir de me renseigner sur ce que les soldats rapportaient dans les camps. Quelques officiers de ma connaissance avaient formé le projet de recueillir ou d'examiner les médailles que les travaux du siége mettraient à découvert sur le sol classique de la Tauride; mais les uns furent tués, et les autres, au milieu des combats de chaque jour, ne purent guère réaliser leur désir.

Je sais cependant qu'on a trouvé au milieu des tranchées beaucoup de monnaies frappées dans la Khersonèse par la colonie grecque, dans la presqu'île de Kertch par les rois

et reproduits par M. de Koehne dans sa monographie[1].

L'ensemble de la trouvaille eût fait connaître sans doute de nouveaux noms de magistrats. Les drachmes d'argent présentant d'un côté la tête empruntée aux monnaies d'Alexandre, de l'autre le bœuf cornupète avec les lettres XEP, avaient reçu des contre-marques elliptiques assez variées[2]; l'exemplaire venu en ma possession est timbré d'un foudre. Je possède également deux bronzes provenant de la même source, au type de Diane terrassant un cerf, et portant, au revers, sous les pieds du bœuf, l'un ΚΛΕΜΥΤΑΔΑ, l'autre ΔΙΑΓΟΡΑ.

Quant à moi, ce n'est qu'en juillet 1856, peu de jours avant l'embarquement des dernières troupes, qu'il m'a été donné de m'occuper d'archéologie.

Quelques fouilles, limitées en général à de simples sondages, ont été faites par mes soins dans les ruines de deux des maisons rectangulaires qui servaient de ceinture au plateau de Khersonèse et dans un des quartiers de la seconde Kherson, au sud de la baie de la Quarantaine.

La première des maisons explorées est située près de la mer, à la hauteur du cap Saint-Georges. On y a exhumé, entre d'énormes jarres en terre rouge, une pièce grecque offrant d'un côté le buste de Diane avec arc et carquois, de l'autre un bœuf cornupète avec XEP dans le champ et ΗΡΟΙΔΑ[3] à l'exergue.

[1] *Beiträge zur Geschichte und Archäologie von Chersonesos in Taurien*, pl. II, nos 17, 18, 20, 21 et 25.

[2] Plusieurs de ces contremarques ont été dessinées avec soin par un officier du 94e.

[3] De Koehne, *l. cit.*, pl. I, no 5.

Les monnaies trouvées au milieu des substructions de la Kherson byzantine sont assez nombreuses; elles consistent presque exclusivement en pièces de moyen et de petit bronze coulées dans l'atelier monétaire de cette ville, aux IXe, Xe et XIe siècles.

Voici la liste des variétés que nous possédons :

BASILE Ier (867-886).

PB. D'un côté un B et de l'autre une croix accostée de deux points. Publiée en 1803, à Berlin, par M. de Waxel, no 29; reproduite en 1836, par M. de Saulcy, dans la *Numismatique byzantine* (pl. XVIII, no 10), et en 1848, par M. de Koehne, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité.

BASILE Ier ET CONSTANTIN VIII (868-879).

PB. Un B entre les lettres K et Ω; au revers une croix placée sur des degrés et accostée de deux points. — De Koehne, pl. VI, no 11.

LÉON VI (886-911).

1° PB. Au droit les deux premières lettres du nom de

Constantin X et Romain II (948-959).

PB. Au droit le monogramme du nom de l'empereur; au revers celui de son fils. — De Waxel, n° 34; de Koehne (pl. VII, n° 19).

Romain II (959-963).

1° PB. Monogramme de Romain. Au revers une croix. — De Saulcy (pl. XXI, n° 7); de Koehne (pl. VII, n° 21).

2° PB. Variété de la précédente dans laquelle le P est tourné de droite à gauche. Quelques numismatistes classent cette pièce à Romain III Argyre (1028-1034) [1].

Romain II et Basile II (960-963).

M. de Saulcy disait, en 1836 [2], que les monnaies, frappées au nom de Romain II et de son fils Basile, devaient exister; qu'il était fort probable qu'elles seraient retrouvées tôt ou tard, et viendraient ainsi combler une lacune inexplicable. La prévision du savant numismatiste s'est réalisée et nous sommes assez heureux pour donner ici la figure d'un petit bronze de Kherson portant, d'un côté, le monogramme de Romain II et, de l'autre, celui de son fils :

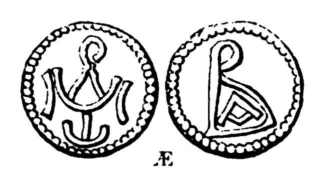

Æ

[1] M. Penon, de Marseille, qui s'occupe avec beaucoup de succès de la numismatique byzantine, examinera cette question dans un mémoire qu'il prépare.

[2] *Numismatique byzantine*, p. 257.

NOTE

SUR LES

MONNAIES DE BOULOGNE AU NOM D'EUSTACHE.

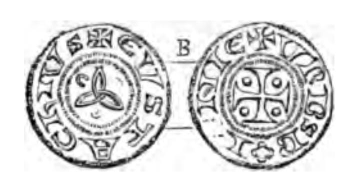

Les découvertes de monnaies que l'on fait incessamment, tendent chaque jour à modifier les connaissances que nous possédons sur tel ou tel point de la numismatique du moyen âge. Il en résulte que les auteurs qui ont cru écrire consciencieusement une monographie, sont obligés de revenir sur leurs opinions, l'apparition d'une nouvelle pièce venant souvent détruire complétement ce qu'ils ont dit. C'est précisément ce qui m'arrive à propos des monnaies de Boulogne, qui ont fait l'objet de plusieurs articles insérés dans les années 1838 et 1839 de la *Revue numismatique*. L'on ne faisait guère alors que commencer à s'occuper de cette science ; c'était là, d'ailleurs, un de mes premiers essais, aussi il ne m'en coûte point de venir aujourd'hui contredire ce que j'avais écrit sur ce sujet. Je désire être plus heureux cette fois; néanmoins je ne me fais pas illusion, car rien

n'assure que de nouvelles découvertes ne viendront pas de nouveau bouleverser mes attributions.

Il résulte des articles précités qu'il me paraissait certain, alors, que les premières monnaies connues des comtes de Boulogne, devaient être attribuées à Eustache IV, et que les documents écrits tendaient à reporter l'origine de leur fabrication au moins à Eustache III. Aujourd'hui je viens soumettre au lecteur une nouvelle monnaie inédite qui appartient certainement à Eustache II. Sur le droit on voit la légende + EVSTACHIVS entourant une espèce de nœud dont le type se retrouve sur les deniers de Regnald et d'Anlaf, rois de Northumberland au milieu du x^e siècle, sur des deniers irlandais du xi^e siècle, sur des deniers de Boleslaw III, roi de Bohême (999-1004), etc. Le revers porte, comme sur les monnaies de Boulogne déjà connues, une croix pattée cantonnée de quatre besants et entourée de la légende + VRBS BOLONIE, dont la lettre O a cette forme si singulière, que l'on remarque sur les autres monnaies au nom d'Eustache et de ses successeurs. Ce denier d'argent a été trouvé avec quelques autres pièces, parmi lesquelles il y en avait cinq ou six de Gautier I^{er}, évêque de Meaux (1045-1082), deux de Thibault I^{er}, comte de Champagne (1047-1089). Toutes ces pièces longtemps conservées ensemble dans la collection de M. H. Beaudot, de Dijon, présentaient, y compris le denier de Boulogne [1], le même aspect, et avaient le même oxyde. Elles ont circulé certainement ensemble, et reposé dans la même cachette. Remarquons d'ailleurs le double grènetis intérieur qu'on ne retrouve guère après le xi^e siècle, et tous ces indices

[1] Cette monnaie appartient maintenant à M. Rousseau, qui a eu l'obligeance d'en donner un dessin à M. de Longpérier.

nous porteront à donner le denier que je viens de décrire à Eustache II, qui fut comte de Boulogne de 1048 à 1093.

Ainsi se trouverait vérifiée par le fait, l'hypothèse de M. Lelewel, qui place l'origine du monnayage boulonnais en 1051. Mais est-ce bien le premier comte de Boulogne qui se soit emparé du droit de frapper monnaie? Toutes les circonstances autorisent à le penser; cependant, docile aux leçons de l'expérience, je n'ose l'affirmer, et je ne livre cette explication que pour ce qu'elle vaut, prêt à me rétracter à la prochaine découverte. Eustache II avait épousé en premières noces la fille d'Ethelred II, roi d'Angleterre, sœur d'Édouard le Confesseur. En 1048, on le voit se rendre à la cour de son beau-frère, qui le reçoit avec beaucoup d'empressement. Plus tard, en 1066, il se joint à l'armée normande de Guillaume le Conquérant. Blessé à la bataille d'Hastings, il reçoit pour récompense de son concours, des dignités et des domaines enlevés aux vaincus. L'année suivante, revenu à Boulogne, il se brouille avec le roi Guillaume qui retenait son fils prisonnier. Les habitants du comté de Kent, voulant reconquérir leur indépendance, députent vers Eustache pour l'engager à se mettre à leur tête, en lui promettant de l'aider à s'emparer de Douvres. Cette entreprise manque, et le comte de Boulogne ne doit son salut qu'à la vitesse de son cheval. Peu de temps après il se réconcilie avec le duc de Normandie, qui lui donne plusieurs nouveaux domaines en Angleterre [1].

Ce récit abrégé des circonstances auxquelles Eustache II dut l'augmentation de son importance, joint à ce fait que, par sa mère, il descendait des rois de la race carolingienne [2],

[1] *Art de vérifier les dates* et *Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands*, par Augustin Thierry, liv. III et IV.

[2] Eustache Ier, son père, avait épousé Mahaut, fille de Lambert le Barbu,

pouvons tout de suite la séparer des autres : sa ressemblance avec les monnaies de Guillaume, lui donne une attribution certaine; elle appartient à Eustache IV. Et puisque nous sommes à parler de cette monnaie, je proposerais une explication du type qu'on y remarque; on pourrait y voir la représentation de la ville de Boulogne, qui offre en effet un plan carré avec des tours aux angles, et où l'on aurait fait abstraction des portes et des tours qui, les avoisinant, défendaient en même temps le milieu des courtines[1].

Reprenons maintenant l'examen des autres monnaies dans l'ordre que j'ai indiqué. Les pièces de la première catégorie sont évidemment anglaises. J'ai sous les yeux les empreintes qu'on a bien voulu m'envoyer, et sauf celles sortant de l'atelier d'York, il est impossible de dire dans quelles villes les autres ont été frappées; mais leur aspect est le même pour toutes, et elles appartiennent bien au même personnage. Sur toutes on voit un guerrier debout, l'épée nue à la main; il est revêtu d'une tunique de maille, et porte sur la tête le casque normand, terminé en arrière par deux longs fanons de baleine, insignes qui convenaient bien au seigneur d'une contrée maritime, et que portait Eustache II, lorsqu'il se rendit à la cour du roi Édouard le Confesseur[2]. L'on peut donc en toute sûreté donner ces monnaies, qui portent toutes en légende EVSTACIVS, à un comte de Boulogne du nom d'Eustache; mais auquel d'entre eux? là gît la difficulté. Je vais essayer de la résoudre.

[1] Le dessin que j'ai donné dans l'année 1839 de la *Revue*, offre une erreur que je dois rectifier. La légende du droit porte EVSTASHIVS. J'ai examiné de nouveau l'original, qui est mal conservé, et j'ai reconnu qu'il devait y avoir plutôt EVSTACHIVS. La lettre qui précède l'H était tellement effacée, que j'y avais été trompé.

[2] Augustin Thierry, *Op.* et *loc. cit.*

Jusques ici tous les auteurs qui ont écrit sur ce sujet, et je suis du nombre, ont considéré ces pièces, ainsi que d'autres analogues, comme ayant été émises pendant la guerre entre Étienne et Mathilde l'*emp'resse*, fille de Henri Ier, de 1130 à 1141. Le fils aîné d'Étienne, Eustache, qui fut depuis comte de Boulogne, commandait l'armée royale pendant la captivité d'Étienne en 1141. C'eût été donc pendant cette année qu'Eustache aurait émis les monnaies dont nous nous occupons. Il me semble difficile que durant si peu de temps, on ait fait usage de quatre types différents. Aussi est-ce une des raisons qui m'ont fait abandonner ce système que j'avais d'abord suivi, et j'ai été conduit par d'autres considérations à donner ces pièces à Eustache III.

Je transcris ici un passage de l'histoire d'Angleterre de Lingard, qui n'a pas été sans influence sur ma détermination : « Sous la dynastie saxonne, le droit de battre mon- » naie avait été affermé à différents individus dans les » principaux bourgs, qui recevaient avec les coins, les in- » structions du trésor royal. La même coutume avait été » suivie par le conquérant et par son fils Guillaume le » Roux; et ces monnayeurs privilégiés, en affaiblissant le » titre et en diminuant le poids des deniers d'argent (pen- » nies), amassèrent des richesses considérables, tandis qu'ils » échappaient à la rigueur des lois en faisant au monarque » des présents nombreux et de grande valeur. Henri Ier, dans » la charte qu'il publia lors de son avénement au trône, s'était » engagé à redresser ces abus. Les lois saxonnes condam- » naient le coupable à perdre la main droite, qu'en mémoire » du crime on clouait à la porte de sa maison. A la perte de » la main ou à celle des yeux, que l'on y substituait quel- » quefois, le roi ajouta la peine de la castration (1108). Les » habitants des bourgs, principaux marchands de l'époque,

» juraient de veiller à la pureté de la monnaie et de pour-
» suivre les délinquants; et l'on infligeait aux personnes
» qui tentaient de passer dans le commerce des pièces de
» valeur inférieure, les mêmes peines qu'à ceux qui les fa-
» briquaient. Pourtant le mal continua à aller croissant, et
» dans la vingt-cinquième année du règne de Henri Ier, il
» était devenu si complet, qu'à peine acceptait-on au mar-
» ché un seul denier sur douze. L'indignation royale tomba
» alors sur les monnayeurs. Par une ordonnance générale,
» ils furent tous sommés de comparaître à la cour de l'échi-
» quier à Winchester. Chacun était examiné à son tour par
» l'évêque de Salisbury, trésorier, qui, s'il jugeait le pré-
» venu coupable, le faisait conduire dans un appartement
» voisin, où il subissait à l'instant la punition prescrite par
» la loi. De plus de cinquante qui obéirent à la sommation,
» il n'en échappa que quatre. On pensa que cette sévérité
» intimiderait les futurs fabricateurs de monnaie, et il est
» à présumer que, pour remédier au mal présent, on émit
» de nouvelles pièces et qu'on retira les anciennes[1]. »

Ces faits nous prouvent que les abus, en fait de monnaies, s'étaient très-aggravés au moment de l'avénement de Henri Ier. Qu'y aurait-il eu d'étonnant que ce roi eût voulu essayer d'apporter un remède à cet état de choses, en confiant la direction des ateliers monétaires aux seigneurs dans lesquels il avait le plus de confiance, et que même il leur ait affermé le monnayage, en les autorisant par suite, à placer leur nom sur les monnaies pour marque de leur responsabilité ? Quand on a lu dans l'histoire de la conquête, la persistance de l'hostilité de la race saxonne contre les envahisseurs de leur territoire; que l'on a vu les

[1] *Histoire d'Angleterre*, par le docteur John Lingard, chap. X.

de Boulogne, qui avait été à la croisade, pouvait vouloir imiter[1].

En même temps qu'Eustache III frappait en Angleterre, pour le compte du souverain, les monnaies dont je viens de parler, il faisait probablement émettre par son atelier de Boulogne les pièces, dont j'ai dessiné un exemplaire page 291 de la *Revue numismatique* de 1839. La ressemblance de facture avec celle d'Eustache II, la légende où les lettres sont presque identiques, et le type qui n'est qu'une imitation de celui adopté en Angleterre, contribuent à fortifier cette attribution.

Mais entre ces monnaies, il y en a encore d'autres que l'on peut donner au même prince. L'art de vérifier les dates nous apprend qu'Eustache III, ayant appris la mort de son frère, roi de Jérusalem, et sa nomination pour lui succéder, partit de nouveau pour la terre sainte en 1118; mais ayant appris en route, que fatigués de l'attendre, les Croisés avaient élu à sa place Baudoin du Bourg, il s'arrête en Calabre, revient en France, et peu d'années après se fait religieux au prieuré de Rémilly.

Ce fut peut-être avant de partir pour son nouveau voyage de Jérusalem, que le comte de Boulogne fit fabriquer les monnaies figurées aux nos 3 et 4 de la planche LXXIV de Duby, monnaies qui pourraient bien se réduire à une seule, les différences qu'on remarque pouvant provenir du mauvais état de conservation d'un des exemplaires, du moins

[1] Les mêmes raisons qui m'ont porté à attribuer à Eustache III les monnaies au guerrier debout à la légende EVSTACIVS, m'engagent à attribuer également au règne d'Henri Ier la monnaie dont parle M. Y. Akerman dans son *Manuel*, p. 307, et qui a pour type un profil armé tourné à droite, avec une large épée de cette époque tenue verticalement dans la main droite. Derrière la tête est une rose. La légende est SI....SA.

si j'en juge par l'empreinte de la pièce parfaitement conservée qui m'a été envoyée de Londres, où elle existe en original au British Museum. L'avers de cette monnaie porte

la légende + EISTAOHIVS, en caractères identiques à ceux des deniers que je viens d'attribuer à Eustache II et à Eustache III, et où se trouve notamment la lettre H de forme onciale. Le type est, comme on le sait, des plus singuliers : un lion passant à droite, sur un édifice composé d'arcades, du milieu desquelles s'élève une aiguille [1] ; le tout accompagné de deux croisettes et de deux globules. L'édifice à arcades a une certaine ressemblance avec les monuments figurés sur les monnaies de Jérusalem, décrites dans l'année 1856 de la *Revue* [2]. Il est probable que c'est la représentation d'un des monuments de la ville sainte. Je verrais donc dans ce type une idée mystique, convenable à un homme religieux comme le fut Eustache III, et qui venait d'être désigné pour régner dans la ville où mourut le Sauveur du monde. Cette idée qui rappelait en même temps la victoire des chrétiens conduits par Godefroy de Bouillon sur les Infidèles, serait, suivant moi, le lion de Juda entrant en vainqueur dans la ville sainte ; et cette idée a été traduite aussi bien que possible pour l'époque, par le graveur dont il s'agit.

Quant au revers, la croix ornementée du centre est en-

[1] La patte de derrière du lion ne repose pas sur cette aiguille, comme l'indique à tort le dessin de Duby.

[2] P. 125 et suivantes, article de M. de Vogüé.

tourée de signes ou figures que, malgré l'examen le plus prolongé, je n'ai pu interpréter. M. de Longpérier, considérant le denier gravé dans la *Revue* (1839, p. 284) et ceux que Duby a réunis dans sa planche LXXIV, proposait d'y voir une série d'objets se rapportant à la Passion de Notre Seigneur, par exemple, le soleil, la lune, la croix, les dés, les deniers, l'éponge, etc. On pourrait à la rigueur y reconnaître en effet, le soleil, la lune, les dés, la colonne, les échelles, mais c'est tout ce que je puis apercevoir. Pour le reste j'avoue mon ignorance; on pourra d'ailleurs en juger par le dessin que je donne ci-dessus de l'empreinte qui m'a été envoyée[1]. Au reste, quelle qu'en soit l'explication, il est probable que cette absence de légende est due, à ce qu'au moment où ces pièces furent frappées, Eustache III ne se considérait plus comme comte de Boulogne et qu'il ne voulait pas encore prendre le titre de roi de Jérusalem, dont il ne devait jouir qu'après avoir pris possession de son nouveau royaume.

Si nos conclusions sont admises par les numismatistes, la série des monnaies des comtes de Boulogne se trouverait remonter au XIe siècle, et se continuerait presque sans interruption depuis Eustache II, jusqu'au moment où le comté fut confisqué et enlevé à ses seigneurs naturels par Philippe-Auguste, par suite de la révolte de Renault de Dammartin. L'on pourrait même diminuer encore ces lacunes, en considérant comme frappée à Boulogne la monnaie d'Étienne (dessinée p. 284 de l'année 1839 de la *Revue*). En effet, le revers de cette monnaie ressemble tout à fait à celui de la pièce que j'ai attribuée en dernier lieu à Eustache III. De plus on remarque dans le haut de la por-

[1] Il faut tenir compte des variantes du denier d'Étienne, publié en 1839.

CHRONIQUE.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE M. DE PÉTIGNY.

Tous les hommes qui se font un nom dans le monde ne moissonnent pas leur part de gloire dans le champ qui leur fut préparé. Il en est que des circonstances imprévues, que des goûts, développés au sortir de l'école, arrachent aux occupations sur lesquelles ils crurent fonder tout l'édifice de leur vie. Dans les carrières de leur choix, ils n'auraient fourni peut-être que de vulgaires destinées; mais, en les forçant de s'ouvrir de nouvelles voies, l'adversité de l'époque, et souvent l'influence secrète dont parle Boileau, les mènent aux seules conditions d'existence où puisse être fécondé le germe de leurs talents. Alors, rien n'est surprenant comme l'emploi qu'ils font de leurs heures, comme la force qu'ils déploient contre les obstacles, comme l'aptitude dont ils se montrent doués. Arrivés sur le faîte, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou des circonstances qui les ont conduits, ou des efforts dont ils ont fait preuve.

Lorsque M. de Pétigny débuta dans le monde, la carrière administrative s'ouvrit devant lui. Rien ne lui faisait présager qu'elle lui serait presque aussitôt fermée (les bouleversements politiques entrent rarement dans les calculs de la jeunesse). La révolution qui survint, durant son apprentissage, emportant

les lettres, surtout pour l'histoire, vers laquelle l'entraînait déjà son esprit sérieux et méditatif.

Ses études achevées, il eut l'idée de suivre quelqu'une des voies de l'érudition où s'engageaient la plupart de ses condisciples. Dans cette vue, il se fit recevoir collaborateur au *Bulletin des sciences*, dirigé par le baron de Férussac[1], où il ne publia que des articles de statistique; mais il éprouva des obstacles de la part de ses parents qui désiraient le voir entrer dans la carrière administrative. Leurs conseils lui firent accepter les fonctions de secrétaire particulier de M. le comte de Saint-Luc, récemment nommé préfet de Loir-et Cher. Il accompagna le nouvel administrateur au chef-lieu de son département; c'était dans l'année 1823. Je me plais à signaler cette date de l'arrivée de M. de Pétigny, car une fois entré dans le Blésois, il n'en sortit plus. Comme tant d'autres étrangers de distinction, amenés par les affaires ou le plaisir, il adopta ce pays pour sa patrie, s'identifiant avec lui d'une façon si complète, que nous, Blésois, nous étions accoutumés, depuis longues années, à le regarder tout à fait comme notre compatriote.

M. de Pétigny, par une application soutenue, par une intelligence des affaires, peu commune à son âge (il n'avait encore que 22 ans), sut inspirer au comte de Saint-Luc une confiance sans bornes. Aussi, dès qu'il eut atteint l'époque où des fonctions officielles pouvaient lui être confiées, il reçut, le 5 avril 1826, le titre de conseiller de préfecture.

Il ne négligeait pas cependant ses chères études historiques. Durant les intervalles de repos que lui laissait l'administration, il s'occupait avec ardeur de son grand ouvrage sur les institutions mérovingiennes. Alors encore, des veilles assidues lui donnaient le temps de classer les matériaux de deux compositions de l'ordre administratif : un *Essai sur la population de*

[1] V. la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. I, p. 44.

Loir-et-Cher et un *Mémoire sur le recrutement*. Le premier parut, en 1833, dans les *Mémoires de la Société des sciences et des lettres de Blois*, nouvellement fondée, et valut à son auteur une mention honorable de la part de l'Académie des Sciences.

A ces labeurs alternés, si l'on joint les devoirs imposés par le monde, et que M. de Pétigny remplissait en homme d'une excellente éducation et d'un charmant esprit, on aura l'emploi de toute sa vie de jeune homme. M. de Pétigny la passait dans cette heureuse succession de plaisirs honnêtes et d'occupations attachantes, lorsqu'un événement immense, la révolution de 1830, vint y jeter tout à coup le trouble et la confusion. Qu'on juge de sa douleur ! Mais, bienfaiteurs et préférences étaient dans le camp vaincu; il ne les tint pas un instant en balance avec ses propres intérêts. Brisant lui-même l'avenir brillant dont il s'était bercé, il donna, sans hésiter, sa démission de ses fonctions d'administrateur.

Si cet acte décisif lui fermait l'accès des dignités publiques, il laissait à sa disposition le trésor entier des heures. Il résolut de le mettre à profit pour l'achèvement de ses ouvrages, et il partit pour la retraite, emportant le noble espoir de se créer une autre dignité qui n'eût rien à craindre des changements de la politique.

A partir de ce moment, il rentre résolûment dans l'étude de l'histoire de France, vers laquelle le ramenaient ses souvenirs de l'École des chartes. C'est d'abord un *Mémoire sur l'origine de la féodalité en France*, inséré dans le tome II des *Mémoires de la Société académique de Blois*, puis une série d'articles dans la *Revue numismatique*, qui venait d'être fondée à Blois par d'anciens fonctionnaires des Finances, que la révolution de juillet avait aussi ralliés aux études littéraires. Quelques-uns de ces articles, simples comptes rendus d'ouvrages relatifs à la science des monnaies, ont tout le mérite du genre, celui d'être marqués au coin d'une critique ferme et judicieuse, mais cependant bienveillante. D'autres, ayant pour objet l'étude du mon-

nayage mérovingien, sont un corollaire de son ouvrage sur les lois et les institutions de l'époque mérovingienne, comme le *Mémoire sur l'origine de la féodalité*, où il démontre que cette forme de gouvernement ne naquit point des institutions franco-germaines, mais de la constitution du sol et de la hiérarchie de la société dans les Gaules, avant et pendant la domination romaine.

Ces derniers travaux que, jusqu'au terme de son existence, il continua de publier dans la *Revue numismatique*, ont ému le monde savant dès leur apparition, et par la nouveauté des aperçus, et par l'étendue des recherches. Dispersés dans une collection aujourd'hui volumineuse, il serait heureux pour les érudits qu'ils fussent réunis en un corps de volume; on trouvera bien naturel, je l'espère, que j'essaye, dans le même recueil, d'en donner une courte analyse.

En 1836, première année de la *Revue numismatique* (p. 321-341), il recherche la valeur de l'argent chez les Mérovingiens, et croit devoir la fixer ainsi, étayé des travaux de M. Peyré et des calculs de M. Cartier père : Rapport avec le prix des chevaux : 1 à 3; des bêtes à cornes, 1 à 5 ou 6; du blé, 1 à 5,29, et plus vraisemblablement, 1 à 1,60.

A l'appui de cette fixation, il fait observer que les métaux précieux et les gemmes, dépouilles de Rome, étaient passés, en partie, aux mains des Barbares établis en Gaule; que la preuve de ce fait historique se trouve dans les chroniqueurs qui citent à plaisir le char d'argent de Brunehaut, la table d'or du roi des Wisigoths, le fameux trésor de Clotaire, les belles orfévreries de saint Éloi, etc., etc.; que si les valeurs précieuses devinrent rares, ce fut après les croisades, lorsque l'Occident, en échange des objets de luxe qu'il commençait à rechercher, portait en Orient son or et son argent, n'ayant, faute d'industrie, rien autre chose à offrir, et que, enfin (ce qui n'est expliqué par aucun historien) tous les rois, par suite de cette tendance de leur époque, furent réduits, au XIV^{e} siècle, à baisser le titre de leurs monnaies.

L'opinion sur la fixation de l'argent, sous les successeurs de Clovis, fut contraire à celle que M. de Saulcy venait d'émettre dans un travail récemment publié par la même *Revue*. Mais, tout en combattant sur ce point le savant académicien, il constate que les documents rassemblés dans son travail sont d'une haute importance pour la recherche de la vérité.

En 1837, MM. de Saulcy et Peyré élevèrent, dans la *Revue*, des objections contre la fixation du taux de l'argent sous les Mérovingiens, telle que l'établissait M. de Pétigny (p. 193 à 208). Sans entrer dans les détails de la discussion survenue entre nos trois collaborateurs, nous rappellerons seulement les conclusions de M. de Pétigny :

« L'unité monétaire des Francs Saliens, au temps de la pro- » mulgation de la loi salique, était le denier, par lequel ils ex- » primaient les sommes même les plus fortes; on trouve, dans » cette loi, des amendes de 72,000 deniers... Les Germains de » l'autre côté du Rhin comptaient de même dans leur petite » monnaie appelée *saiga*. Mais cet usage ne pouvait convenir qu'à » des peuples pauvres. Dès le VII^e siècle, les rois mérovingiens » commencent à compter en sols, comme on le voit par leurs » décrets et par la loi des Ripuaires. Cet usage devint général » sous les Carlovingiens. Enfin la livre d'argent qui, selon M. de » Saulcy, était, sous les Mérovingiens, de 24 sols, que Pépin » réduisit à 22, et Charlemagne à 20, resta sous cette dernière » forme l'unité monétaire de toute la dynastie capétienne. Ainsi » l'on pourrait dire que les Francs ont compté sous la première » race en deniers, sous la seconde en sols, et sous la troisième » en livres. En somme, on peut supposer que les rois mérovin- » giens fabriquèrent surtout des monnaies d'or, parce qu'ils appar- » tenaient à la race salique, qui avait pour sol de compte le sol » d'or romain, et que les Carlovingiens fabriquèrent surtout des » monnaies d'argent, parce qu'ils voulaient substituer au sol » d'or, comme sol de compte, le sol d'argent de la France orien- » tale. »

Dans un article de la même année 1837, M. de Pétigny discute la date du monnayage des rois francs (p. 321 à 333). Il se range à l'opinion de Procope, historien contemporain, qui la fixe à l'époque de la concession qui leur fut faite du droit de frapper monnaie à Arles par l'empereur Justinien. Il appuie cette opinion de nombreuses considérations historiques.

Il montre, avec Tacite, les Germains des frontières ne connaissant pas d'autre numéraire que certaines monnaies romaines qu'ils préfèrent, et ceux de l'intérieur ne commerçant que par la voie des échanges.

Les Francs, comme tous les Germains, n'ont pu, par conséquent, commencer à battre une monnaie particulière avant d'avoir formé en Gaule des établissements durables et acquis une domination souveraine et indépendante.

A quelle époque eut lieu ce fait?

Ce ne fut pas au temps de Childéric, dans le tombeau duquel on n'a trouvé que des monnaies romaines. D'ailleurs l'édit de Majorien, où il est question de sols gaulois, ne désigne que des sols de bas aloi, fabriqués par les usurpateurs qui prirent le titre d'empereur dans les Gaules, ou des monnaies d'or celtiques, les *armoricanos*, et non *ardaricanos* de Gondebaud, que les fouilles montrent souvent mêlées aux pièces romaines.

Les rois barbares, en réalité indépendants, se regardaient comme les vassaux de l'empereur. Les lettres de Théodebert, roi d'Austrasie, et de Childebert, la réponse à celui-ci de l'empereur Tibère, tous ces curieux monuments montrent les rapports existant entre les rois francs et les souverains de Constantinople. Clovis, à peu près maître de toute la Gaule, après trente ans de victoires, accepte avec reconnaissance les faveurs impériales, et se garde bien de répondre en monarque indépendant aux ambassadeurs d'Anastase. Il faisait ce qu'avaient fait avant lui les autres Barbares. Il a fallu trois siècles et le coup d'état de Charlemagne, qui le fit empereur lui-même, pour soustraire entièrement l'Occident à la suprématie de Constantinople.

En résumé, il ne faut point chercher de véritables monnaies mérovingiennes avant l'époque assignée par Procope aux concessions monétaires de l'empereur Justinien, c'est-à-dire avant la première moitié du VI^e^ siècle. Les ateliers d'Arles ont pu continuer jusque-là de fabriquer des monnaies aux effigies impériales ayant cours dans toute la Gaule. M. de Saulcy, dans sa *Numismatique byzantine*, p. 8, en cite de cette date qui proviennent de l'atelier arlésien.

Enfin aucun monument numismatique avéré ne paraît, à M. de Pétigny, contredire son opinion. M. Cartier, faisant justice des prétendues monnaies des prédécesseurs de Clovis, présente même comme douteuses celles qui ont été attribuées à ses successeurs immédiats; une pièce qu'il regarde comme de Clotaire I^er^ peut être postérieure à la cession d'Arles, Clotaire n'étant mort qu'en 561. Quant aux trois tiers de sol d'or attribués par M. Cartier à Clovis I^er^, ils peuvent appartenir à l'un des Mérovingiens du même nom, ses successeurs.

En 1851, trois articles sont consacrés par M. de Pétigny à résumer avec clarté les connaissances acquises à la science sur le monnayage de la Gaule, du V^e^ siècle à la chute de l'empire d'Occident (p. 113-141, 185-217, 301-332).

Les profondes études de M. Lenormant, les intéressantes observations de M. Senckler, ne permettent d'attribuer aux rois barbares, à cette époque, que des monnaies à l'effigie des Césars, les seules qui fussent reçues par les peuples de l'empire.

Le grand Théodoric, Clovis lui-même, se soumirent à cette coutume : on ne trouve point de pièces à l'effigie de ces monarques, rois véritables, dans leurs conquêtes, mais officiellement patrices ou chefs de la milice de l'empire.

Les rois barbares modifièrent la monnaie impériale en y ajoutant ou leur monogramme, ou des différents monétaires.

Sur les monnaies d'or, Théodoric n'émet qu'un monogramme à peine visible. Sur les monnaies d'argent, il inscrit, au revers, ce monogramme dans une couronne de laurier, conservant,

au droit, la tête d'Anastase; mais sur le bronze, il supprime l'effigie impériale et la remplace par son propre nom : *Theodoricus rex.*

Tous les produits du monnayage barbare de la Gaule, depuis la chute de l'empire d'Occident, en 476, jusqu'à la prise de possession de la ville d'Arles par les rois francs, vers 536, sont successivement énumérés; il a soutenu la thèse qu'il défend, dans la *Revue numismatique*, dès 1836, dans ses *Études mérovingiennes*, dès 1843, et il arrive à cette conclusion, empruntée au second ouvrage :

« Toutes les monnaies frappées dans la Gaule par les rois » barbares devaient porter le nom et l'effigie de l'empereur, » parce qu'elles n'étaient que de simples contrefaçons des mon- » naies impériales. »

En 1852, paraît un autre article dont le but est de fixer, pour la Gaule, en s'aidant de témoignages certains, l'émancipation monétaire complète, à la prise de possession de la province d'Arles par les rois francs (p. 88-134).

Arles, après la destruction de Trèves, devenue dans les Gaules le siége de la préfecture et le centre de la domination romaine, acquit une importance si grande que l'empereur Népos n'hésita pas, en 475, à sacrifier tout ce qu'il possédait au delà du Rhône pour conserver cette ville, ou plutôt le prestige politique qui y demeurait attaché. Tous les rois barbares essayent, en conséquence, de s'emparer d'Arles. D'abord Euric, en 479; puis Théodoric qui, pour ressaisir l'influence demeurée à sa possession, y rétablit les formes de la domination romaine; enfin les rois francs, fils et successeurs de Clovis, qui, venant siéger au prétoire de sa préfecture, président aux jeux du cirque, et osent, encouragés par cette possession, effacer des monnaies d'or l'effigie des empereurs, la remplaçant par de nouveaux types et l'empreinte de leurs noms.

Après le partage des États de Clovis entre ses fils, et celui du royaume de Bourgogne devenu plus tard leur conquête,

on voit deux ateliers monétaires fonctionnant dans la Gaule, Arles et Lyon, auxquels, d'après des vers de Sidoine Apollinaire, il faut probablement joindre Narbonne.

Les rois neustriens trouvèrent en Bourgogne, après leur conquête, les corporations de monétaires qui avaient fabriqué les triens et les sols d'or des rois burgondes, Gondebaud et Sigismond. La possession d'Arles, qui vint ensuite, les rendit maîtres de ces mêmes corporations qui continuaient de fonctionner. Ce fut un puissant motif pour enhardir ces monarques à affranchir leur monnayage de Bourgogne; mais ils y procédèrent par degrés et avec de grands ménagements.

Une des premières monnaies frappées en Bourgogne, après la conquête, paraît être une pièce sur laquelle M. Senckler a reconnu le monnayage de Childebert, avec la lettre L. indiquant l'atelier de Lyon, et le monétaire *Maret.* Cette apparition du nom d'un monétaire, jusque-là inconnu, paraît amenée par le besoin de gagner la confiance des populations burgondes, en leur montrant que leurs monétaires continuaient à frapper la monnaie. Dans la province d'Arles, on a vu que les rois neustriens avaient procédé avec beaucoup moins de précautions.

Tandis que les rois neustriens effacent ainsi toute trace impériale, Théodebert maintient dans ses vastes possessions le type de l'Empire, ce qui faisait accueillir sa monnaie avec grande faveur de tout l'Occident, où l'Empire était toujours cher au peuple. Le type impérial est aussi maintenu, dans toute sa pureté, à l'extrémité de la Péninsule armoricaine. M. Lenormant en a cité plusieurs monuments.

Ainsi, à l'époque où l'auteur est parvenu, le monnayage mérovingien, au type impérial, ne se continue que par exception dans quelques contrées méridionales de la Gaule, et surtout dans la partie occupée par les Wisigoths. Les noms des monétaires remplacent ceux des empereurs et des rois; les types se diversifient et les ateliers deviennent plus nombreux; période

singulière que M. de Pétigny se propose d'aborder dans d'autres articles.

En 1854, dans deux autres mémoires, tout en faisant connaître une substantielle brochure de M. Ch. Robert, *Considérations sur les monnaies à l'époque romane*, il se ménage l'occasion de continuer ses études sur le monnayage mérovingien (p. 373 à 418).

D'abord, la véritable monnaie légale des Francs n'a-t-elle comporté qu'un seul métal, or sous les Saliens, argent sous les Ripuaires ?

M. Robert, à ce sujet, avait constaté que depuis l'origine du monnayage franc, sous Clovis, jusqu'à l'avénement de la dynastie ripuaire, sous Pépin, on n'avait fabriqué que des monnaies d'or; s'il en existait d'argent ou de cuivre, en petit nombre, on devait les rapporter aux premiers princes de la dynastie salienne, ou à des personnages contemporains de la dynastie fondée par Pépin.

Jusqu'alors on ne connaissait guère que trois cents monnaies d'argent des princes mérovingiens; encore ce nombre pouvait-il être réduit de plus d'un tiers, si l'on retranchait celles qui appartenaient en réalité au commencement de la seconde race, celles qui devaient être dorées et celles que M. Cartier et des numismatistes anglais attribuent aux premières dynasties anglo-saxonnes.

M. de Pétigny admet, avec M. Robert, que pendant deux siècles, sous la première race, l'or fut la seule monnaie légale. Entre autres considérations, celle-ci lui paraît concluante: la période de transition où la permutation des métaux allait s'opérer a commencé plus tôt qu'on ne le pensait, d'après les pièces d'argent dont parle M. Robert; ce qui est conforme à l'histoire, qui montre la race de Clovis anéantie de fait par les Carlovingiens avant que ceux-ci règnent nominativement.

La prépondérance de l'or, suivant Banduri, est un fait si remarquable dans le monnayage impérial, que pendant la der-

nière moitié du v° siècle, on peut dire que l'or est la seule monnaie officielle.

Des preuves matérielles, M. de Pétigny passe à l'examen des documents législatifs; il les trouve tout aussi concluants.

N'y avait-il dans la circulation que des monnaies d'or? Non. Les siècles précédents avaient émis, surtout de Postume à Tétricus, une telle quantité de grands et de petits bronzes, ceux-ci recouverts d'une mince feuille d'argent, qu'ils suffisaient à la circulation, principalement dans les Gaules, où ils avaient été répandus avec profusion. Ce fait, sur lequel M. de Witte prépare un travail complet, ne doit pas plus étonner que l'émission de bronze et de billon suffisant pendant soixante ans à la circulation monétaire de la France.

Cette circulation des bronzes romains, qui dispensait les Mérovingiens d'en frapper, n'a jamais cessé. Avant la refonte de notre monnaie de cuivre, ces bronzes étaient encore reçus dans le commerce. Divers d'aloi, de forme, d'empreinte, ils ne pouvaient servir de monnaie de compte. L'or était seul admis dans les caisses de l'État; tous les comptes se faisaient en sols d'or, avec le denier d'argent pour argent. Le trésor de Childéric prouve, qu'en 480 les monnaies impériales d'argent des siècles antérieurs avaient cours encore, avec quelques deniers consulaires, mêlés peut-être à ces petites pièces d'argent celtiques, jadis si communes dans la première Belgique.

Les monnaies d'or des empereurs d'Orient formaient la plus grande partie du numéraire de la Gaule; elles étaient apportées par le commerce de la Méditerranée, encore très-actif. Clovis et ses premiers successeurs ne firent que continuer ce qu'ils avaient trouvé établi dans la Gaule romaine.

L'empire romain ne formait pas un corps identique et homogène; le royaume de Clovis, composé de la Gaule, comprenait des Wisigoths et Burgundes ariens, et des peuplades germaniques placées entre le Danube et le Rhin. Ces peuplades échurent, à la mort de Clovis, à Théodoric, avec le royaume d'Austrasie. Elles ne

connaissaient, dit Tacite, aucune espèce de monnaie; elles commerçaient par la voie des échanges, bornée encore, au VIe siècle, à des armes et à des bestiaux. L'usage de ces Germains était de compter en deniers et sols d'argent, lesquels avaient remplacé les *saigas* et *chumnas*. Pour les lois des Wisigoths et des Bourguignons, elles présentent le système de compte purement romain, en sols et livres d'or; mais la loi salique réunit les deux systèmes, symbole frappant de la fusion que Clovis avait tenté d'établir dans sa tribu, entre les mœurs germaniques et la civilisation romaine.

Au VIe siècle, dans le système monétaire comme dans tout le reste, la Germanie et la Gaule avaient chacune leurs lois, leurs mœurs, leurs habitudes à part; mais la barbarie germanique tendait à prendre le dessus. Cette influence barbare se développa surtout sous la protection des maires du palais, chefs redoutables de l'aristocratie germanique. Dans la dernière moitié du VIIe siècle, grâce à cette protection, le germanisme, infiltré dans toutes les parties de l'ordre social, affecte aussi le système monétaire. Alors la monnaie d'or devenant de plus en plus rare, de plus en plus défectueuse et barbare, la monnaie d'argent, le denier des Germains, commence à se produire. Il date de la fin du VIIe ou du commencement du VIIIe siècle, et le plus grand nombre des pièces semble avoir été frappé en dehors de l'autorité royale.

La révolution, préparée depuis cent cinquante ans, fut enfin consommée au VIIe siècle par le triomphe du parti germain, personnifié dans la famille austrasienne de Pépin. Pépin le Bref, comme roi, abandonne le système neustrien et le remplace par celui de son pays et de sa race. L'argent fut substitué à l'or comme mesure de toutes les valeurs. Charlemagne continua la réforme monétaire entreprise par son père et la poussa plus loin.

Dès 1836, au Congrès scientifique de Blois, où l'on déclarait insoluble le problème posé par M. Robert, M. de Pétigny proposait la solution qui précède, opinion alors isolée, mais

que depuis dix-sept ans tous les progrès de la science venaient confirmer.

Ainsi, M. de Longpérier[1], après avoir décrit le denier d'Ebroin, conjecture que l'usage de frapper des monnaies d'argent, adopté par les maires du palais, a pu influer sur le monnayage du commencement de la seconde race, et que Pépin, en abolissant la monnaie d'or, avait pensé anéantir les traditions de la famille qu'il renversait. Ainsi, M. Fillon, dans son dernier ouvrage, s'explique d'une manière plus explicite encore[2].

Les causes secondaires sur lesquelles M. Robert a particulièrement insisté, pour la substitution de l'argent à l'or, peuvent aussi être prises en considération. Il est certain que les sables aurifères de la Gaule ne donnaient plus que des produits insignifiants; qu'à partir de la dernière moitié du v^e^ siècle la Gaule n'avait d'autre or que l'or importé; qu'à l'expiration de ce siècle, les monnaies d'or byzantines composaient presque toute la masse du numéraire dans les provinces gauloises. Au vii^e^ siècle, les Sarrasins arrêtant le commerce de la Méditerranée, et les Bulgares fermant le chemin de Constantinople, la pénurie de l'or se montre dans l'abaissement continu du titre et du poids du triens. A l'époque carlovingienne, cependant, l'exploitation des mines d'argent du Harz et de la Hongrie se développe et donne un nouvel essor au monnayage d'argent. Ces considérations de M. Robert ne sont pas sans importance dans la question; pourtant il est bon de remarquer que la réapparition du monnayage d'argent est antérieure à l'époque où M. Robert place le développement des mines du Harz et de la Hongrie.

M. de Pétigny déclare, en finissant, qu'il sera heureux de s'associer, sans réserve, aux vues neuves et ingénieuses de la seconde question posée par la curieuse et savante dissertation de M. Robert.

Enfin, en 1857, dans le t. II de la nouvelle série de la *Revue nu-*

[1] *Notice sur la collect. Rousseau*, p. 39.

[2] *Lettres sur quelques monnaies françaises inédites*, p. 96.

mismatique, M. de Pétigny annonçait la publication de plusieurs mémoires, sur cette même question du monnayage mérovingien, devenue depuis quelque temps le but habituel, l'étude spéciale de sa vie d'érudit (p. 115-164). Nous n'analyserons pas son premier et unique travail, qui est encore dans le souvenir de tous les lecteurs de ce recueil. Il y rattache plus particulièrement, pour compléter ses précédents travaux, les dispositions légales du monnayage mérovingien à la législation monétaire de l'empire romain, depuis le IIIe siècle de l'ère chrétienne, et avec cette sagacité rare, trait distinctif de son talent, il s'attache à prouver qu'en ce point, comme en tous les autres, l'ère mérovingienne n'est que la continuation du Bas-Empire.

Tandis que M. de Pétigny enrichissait notre *Revue* de ses trésors d'érudition numismatique, il faisait insérer plusieurs articles importants dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Ce sont ou des biographies, ou des mémoires historiques. Le premier en date est une *Notice sur Jacques Brunyer, chancelier d'Humbert II, dauphin de Viennois* (t. I, p. 263).

Le second une *Notice sur l'abbé Vert* (t. I, 2e série, p. 454).

A ce mémoire, succède la publication d'une charte inédite de la trop célèbre reine Isabeau de Bavière. Cette pièce est accompagnée d'un commentaire historique (t. V, 2e série, p. 329).

Une autre pièce, non moins importante, est le testament de François de Vendôme, vidame de Chartres. M. de Pétigny, qui fit paraître cet acte après la charte d'Isabeau, l'accompagna également de remarques explicatives (t. I, 3e série, p. 327).

M. de Pétigny était déjà membre de l'Institut lorsqu'il édita, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, une lettre de Robert d'Arbrisselles (t. V, 3e série, p. 209).

Tous ces travaux semblent pourtant n'avoir été pour M. de Pétigny que de simples délassements. Une composition plus importante absorbait la majeure partie de son temps : les *Études sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*. Il en fit paraître le premier volume en 1843, et le mena, en peu

mobiles secrets des grands événements qu'on avait attribués jusqu'ici à une sorte de hasard.

Le système de M. de Pétigny, disait M. Laboulaye dans son rapport sur le concours de 1845, « est au fond celui de l'abbé » Dubos ....., ce système réhabilité par tous les travaux de la » science moderne. ..... Mais ce qui appartient en propre à » M. de Pétigny, c'est la disposition habile du sujet, la richesse » des preuves, la force de la démonstration. Les recherches sont » nombreuses et bien faites; l'auteur s'est donné beaucoup de » peine pour suivre les filiations de toutes les races barbares qui, » dans leurs perpétuelles émigrations, se croisent et se confondent » si souvent. La géographie politique, si difficile à connaître, si » variable, à une époque de fluctuation où les populations ne » sont point assises, est étudiée avec grand soin. Tous les mo- » numents de l'époque : chroniques, légendes de saints, poésie, » législation romaine ou barbare, sont mis à contribution; nulle » source n'est dédaignée, et il se trouve que ce siècle, qui paraît » si pauvre de monuments, offre cependant à une érudition in- » fatigable une foule de ressources peu connues. »

En même temps que les volumes de ses *Études mérovingiennes*, M. de Pétigny publiait à Blois, en 1840, un *Mémoire sur la canalisation du Loir*, souvenir de la vie administrative de l'auteur, et bientôt après, par souscription, son *Histoire archéologique du Vendômois* (in-4°, 1841). Le succès de ce dernier ouvrage fut si complet, que peu de mois après la mise en vente des dernières livraisons l'édition était totalement épuisée. Cette histoire d'un grand et glorieux fief de la France se distingue par le double mérite de la composition et du savoir, par l'abondance et la sûre appréciation des faits. La circonscription vendômoise et toutes les localités historiques qui en dépendent y sont traitées chacune avec l'étendue convenable. A son succès de librairie, ce livre eut l'honneur de joindre un beau succès académique : il obtint la première des médailles d'or que l'Acadé-

des différentes rédactions de la loi des Wisigoths (p. 209 et suiv.), et en 1856 (p. 305 et 461) ses *Considérations sur la loi des Bavarois*, ouvrages qui lui attiraient des applaudissements de toutes les notabilités de la science historique, et particulièrement en Allemagne. Le savant Merckel cite M. de Pétigny presqu'à chaque page de son travail sur le droit bavarois [1].

Son suprême et si remarquable article sur le monnayage mérovingien est de l'année 1857.

Il a publié en outre de nombreux articles dans les journaux du département de Loir-et-Cher, dans le *Bulletin du comité des travaux historiques*, etc.

Parmi les travaux que laisse en portefeuille M. de Pétigny, nous citerons seulement le plus ancien de tous : les cahiers qu'il avait rédigés pendant qu'il suivait, pour répondre aux vues de ses parents, le cours de droit administratif. En tête de ces cahiers se lit une prédiction que l'avenir a justifiée : « Le petit-fils » de mon respectable et regretté confrère, honorera son nom » et continuera son aïeul. J'en vois l'heureux augure dans ce » travail, fait avec autant de soin que de jugement, et je m'es- » timerai heureux de le seconder.

» *Signé :* Baron DE GÉRANDO. »

Mais nous n'avons pas tout dit encore. Aux heures que M. de Pétigny dérobait à ses grandes publications, il s'occupait d'une œuvre qui eût effrayé la patiente érudition d'un bénédictin : le classement et l'analyse de près de 3,000 pièces de la célèbre collection du baron de Joursanvault, achetées en 1839 par la bibliothèque de la ville de Blois.

En voyant tant d'œuvres de patience et de labeur se succéder avec une rapidité si grande, on se demande comment l'auteur a pu trouver, dans une existence aussi courte, assez d'heures pour fournir à sa tâche. Cette économie des instants accordés par le Créateur est assurément merveilleuse en M. de Pétigny; mais si

[1] Voy. le tome XI des *Archives* de Pertz.

DÉCOUVERTE DE MÉDAILLES ROMAINES.

M. Jules Laurent, conservateur du musée d'Épinal, nous communique la note suivante sur une découverte de médailles romaines, faite au mois d'août 1858, à Maconcourt, arrondissement de Neufchâteau, département des Vosges.

Monnaies d'argent.

Antonin	1	Otacilia	1
Septime Sévère	6	Philippe jeune	18
Julia Domna	2	Trajan Dèce	25
Caracalla	13	Étruscille	2
Géta	2	Hostilien	3
Élagabale	6	Trébonien Galle	10
Julia Paula	1	Volusien	8
Julia Soemias	3	Émilien	1
Julia Maesa	6	Valérien	15
Sévère Alexandre	13	Gallien	36
Julia Mamaea	1	Salonine	11
Maximin	5	Salonin	35
Gordien III	160	Postume	171
Philippe père	93		

On a découvert au même endroit quelques pièces de bronze toutes frustes aux effigies de Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, Faustine la mère, Faustine la jeune et Sévère Alexandre.

J. W.

quelque chose à votre résolution, je vous dirais que c'est avec la joie la plus vive que nous avons tous accueilli votre détermination de doter la France d'un travail complet sur la numismatique des temps anciens de la Gaule. Aucun de nous n'a regretté la direction qu'ont prise dès lors toutes les médailles gauloises, et personnellement j'en ai été d'autant plus heureux que j'avais plus vivement déploré, depuis dix ans, l'espèce d'abandon dans lequel languissait cette partie intéressante de notre numismatique nationale.

Vous avez vu, dans mes précédentes lettres [1] à MM. de La Saussaye et de Lagoy, que je m'étais proposé d'éclairer la lecture des médailles gauloises, laissant à de plus habiles ou à de plus heureux le périlleux honneur de les attribuer aux peuples ou aux villes auxquels elles appartiennent.

Je continuerai dans cette lettre, si vous voulez bien me le permettre, quelques études sur l'épigraphie, le style et le type de ces médailles.

MÉDAILLE VIREDISOS.

M. le marquis de Lagoy, à qui la numismatique gauloise est redevable de si bons travaux, avait publié, dans le premier fascicule de la *Revue numismatique*, année 1841, p. 12, une médaille possédée par M. de Courtois, de Beaucaire, sur le droit de laquelle on ne lisait que VIRE... devant une tête à chevelure rejetée en arrière. Au revers, figure un cheval sanglé et bridé, sur la croupe duquel paraît un édicule, tandis qu'une roue est placée entre ses jambes.

[1] *Revue numismatique, première, deuxième, troisième et quatrième lettres sur la numismatique gauloise, à M. de La Saussaye*, années 1853, p. 5 et suiv., 1854, p. 85 et suiv., et 1855, p. 322 et suiv.; p. 365 et suiv. — *Bulletin de la Société d'agric., sciences et arts de la Sarthe; lettre à M. de Lagoy sur la num gauloise*, année 1857.

La fabrique assez élégante de cette médaille, et le lieu de sa découverte, l'ancien *Ugernum* des Arecomici, avaient fait croire à M. de Lagoy qu'elle appartenait au midi de la Gaule et qu'elle pouvait être attribuée à VIRINN, nom qu'on trouve cité dans une inscription antique qui fait connaître plusieurs autres des vingt-quatre villes des Arecomici.

Depuis la publication de l'article de M. de Lagoy, on n'avait plus entendu parler de la médaille VIRE, qui n'existe pas au Cabinet impérial. Cependant un nouvel exemplaire de cette pièce était entré dans ma collection, il y cinq ou six ans. Cette médaille médiocre, sous le rapport de la conservation, n'offrait d'ailleurs, par un fâcheux hasard, que la reproduction de la légende tracée sur la monnaie de M. de Courtois (pl. II, n°s 2 et 3), sans une lettre de plus. Je la laissai reposer au fond de mon médaillier, mais j'enregistrai avec une certaine satisfaction le lieu et les circonstances de sa découverte : elle avait été trouvée avec le SANTNOS et le VIP.T que j'ai publiés dans la *Revue numismatique* de l'année 1853, pl. I, n°s 6 et 7, dans la jetée de l'étang de Grandlieu, beaucoup plus près de sa patrie, par conséquent, que l'exemplaire de M. de Courtois. Je devais cette pièce, ainsi que les deux autres, à l'obligeance de M. Fillon.

Enfin, un heureux hasard est venu mettre récemment dans mes mains l'exemplaire qui était nécessaire pour compléter la lecture de cette médaille.

En effet, dans cet échantillon, qui est presque à fleur de coin, les deux premières lettres, qu'on connaît depuis longtemps, manquent en grande partie, mais tout le reste du mot est intégralement reproduit, et dès lors le nom VIREDISOS ne saurait être méconnu (pl. II, n° 1). Bien que le haut de la tête n'ait pas porté sur le flan, ce qui

subsiste de la coiffure permet, à raison du bel état de cette médaille, d'expliquer les parties restées incertaines de l'exemplaire de M. de Courtois, plutôt par la faute du dessinateur et du graveur, qu'à raison de l'insuffisance de la conservation. On est frappé dès lors de l'identité de style de cette médaille et du numéraire ordinaire de l'Aquitaine. Les cheveux massés et rejetés en arrière, accusent tout d'abord le faire aquitanique ; le cheval est sanglé et bridé, comme celui des médailles d'argent à la légende SANTONO ; de plus, son allure est absolument la même, et s'il était permis de chercher une identité d'origine dans un détail en apparence insignifiant, j'ajouterais que la queue de ce cheval est traitée exactement de la même manière dans les deux médailles. Mais il est un symbole particulier à l'Aquitaine et qu'on trouve dans toutes les médailles de VIREDISOS, c'est l'édicule placé sur la croupe du cheval ; on sait que ce symbole se rencontre sur les médailles de DVRATIVS et sur celles de SANTNOS, SACTO..., et de VIP.T. que nous avons publiées M. Fillon et moi [1].

Enfin, notre médaille de VIREDISOS est encore en communauté de type avec les SANTONO d'argent par la roue placée entre les jambes du cheval.

Je n'essayerai pas d'expliquer la légende VIREDISOS ; je me contenterai de faire remarquer que ce nom n'est pas sans analogie avec ceux de Viridovix et de Viridomar ; et qu'il semble que le radical VIRID joue ici le même rôle que DVBNO dans les noms Dubnorix, Dubnocos et Dubnotal ; espérons que tôt ou tard la lumière se fera dans cette obscure matière du langage gaulois.

[1] *Études numismatiques*, par B. Fillon, 1856, p. 20, pl. I, nos 4 et 5. — Rev. num., 1853, pl. I, nos 6 et 7, *lettre à M. de La Saussaye*.

La monnaie que je publie aujourd'hui provient, autant que je puis me le rappeler, d'une collection qui s'est formée dans l'ouest de la France. On a donc le choix entre les Anagnutes situés au nord des Santons, les Ambilatri placés au-dessous des Namnetes et près des Andecavi, les Agesinates à l'est des Pictones, entre Limonum et Avaricum ; enfin les Andecavi eux-mêmes, chez qui l'on a trouvé un numéraire identique de poids et de métal. L'exemplaire représenté pèse 35 centigrammes.

MÉDAILLE INCERTAINE DE L'AQUITAINE.

Je n'ai rapproché le microscopique spécimen figuré sous le n° 5 des deux médailles précédentes, que parce qu'il a été trouvé dans la même partie de la France, et que par son métal et sa taille, il est voisin du n° 4.

Le style de cette petite médaille est grossier, tant au revers qu'à l'avers ; et n'était le cheval libre, rien dans son type n'annoncerait l'Aquitaine.

MÉDAILLE EPENOS-ЄΠΗΝΟC.

Il est des médailles qui, bien que connues d'ancienne date, sont dignes néanmoins de toute notre attention, et méritent une révision minutieuse, quand ce ne serait que pour bien constater l'exactitude de l'ancienne lecture et raffermir de temps à autre le sol chancelant de la science.

Telle est la médaille EPENOS-ЄΠΗΝΟC, dont vous vous êtes occupé vous-même dans une lettre du 10 mars 1840, adressée à M. J. Lelewel [1].

[1] *Type gaulois*, 110, 116, 129 et 135, pl. VI, n°s 44 et 45.

Ce n'est pas que cette médaille présente, dans sa lecture, de très-grandes difficultés, mais elle en offre néanmoins plus qu'une autre [1]; qu'on compare les nos 44 et 45 de la planche VI du *Type gaulois*, et l'on conviendra qu'il est difficile de trouver au droit EPENOS et ЄΠΗΝΟC au revers. Cependant j'ai la plus grande foi dans les reproductions de l'illustre polonais qui, chose bien rare, voit les médailles avec les yeux d'un artiste en même temps qu'avec ceux d'un savant; et, en effet, si l'on rapproche ces deux figures de celles que je donne sous les nos 6, 7 et 8 de la pl. II, on y verra plus d'un lien de parenté; mais on reconnaîtra aussi dans ces dernières des dissemblances qui tiennent à la mobilité et au peu d'assiette de l'art gaulois, et qui justifient suffisamment l'irrégularité des légendes EPENOS dans les médailles du *Type gaulois*.

Le no 6 est un magnifique spécimen qui offre pour la première fois le nom EPENOS écrit ELPENOS ou EPLENOS; mais la partie inférieure du P qui présente l'indice de la lettre L semble ne pas devoir altérer la lecture EPENOS, depuis longtemps fixée par l'examen de nombreux échantillons. M. Adr. de Longpérier, a bien voulu me donner sur cette question un avis précieux. « Il me semble, m'écrit-il, » qu'il ne faut considérer la petite barre qu'on voit à la » partie inférieure du P d'EPENOS que comme une sorte » d'apex; car la transcription grecque ЄΠΗΝΟC est invariable sur tous les exemplaires que j'ai pu voir. »

Sur l'une des médailles de ma collection, le no 8, l'O

[1] La lecture des médailles gauloises donne lieu parfois à de singulières équivoques; je profite avec empressement de l'occasion qui m'est offerte de signaler l'erreur que j'ai commise en lisant NVCOLNVI là où il fallait lire ARCANTODAN en retournant la légende, d'après l'examen que vous avez fait de l'exemplaire de M. de La Saussaye. (*Lettre à M. de Lagoy*, no 5.)

d'ЄΠΗΝΟC du revers est réduit à un point comme dans certaines inscriptions de médailles grecques. Je signalerai encore la forme triangulaire de la lettre P d'EPENOS, et, à cette occasion, je me permettrai un rapprochement qui me conduira à déterminer, *à priori*, la patrie de ces médailles.

Veuillez, je vous prie, jeter un coup d'œil sur les ROVECA de votre collection, et examiner plus spécialement les exemplaires au type du cheval marchant. Si vous comparez la facture bizarre de la lettre R avec celle de la lettre P d'EPENOS, vous remarquerez à la partie supérieure de ces deux lettres la même disposition triangulaire que je viens de signaler, disposition insolite et qui accuse tout d'abord, je ne dirai pas la même main, mais au moins la même école, et naturellement deux émissions bien voisines l'une de l'autre [1].

Or j'ai déjà constaté, dans un précédent travail, que les médailles à la légende ROVECA se trouvaient habituellement aux environs de Meaux [2]; les trois exemplaires d'EPENOS que je publie aujourd'hui me viennent de la même ville [3], où ils ont été trouvés dans des lieux différents. De plus, M. de Longpérier m'a appris qu'il possédait lui-même trois EPENOS qui *avaient été découverts dans le Meaux gallo-romain (faubourg du Chaage) à cinq ou six ans d'intervalle;* ajoutant que *ces pièces, trouvées dans trois jardins différents, ont trois patines bien tranchées, et qu'il est impossible qu'elles viennent du même dépôt. Dans sa conviction, ce sont là les monnaies des Meldi.*

[1] Cette forme triangulaire est très-caractérisée sur l'exemplaire figuré par M. Lelewel, pl. VI, n° 48.

[2] *Bullet. de la Soc. d'agric., sciences et arts de la Sarthe*, année 1857. *Lettre à M. le marquis de Lagoy.*

[3] Ces médailles m'ont été cédées par M. Lefebvre, de Meaux.

été douteuse. Je donne sous le n° 10 de la planche II un nouvel échantillon de cette intéressante médaille, et il en surgira d'autres encore quand on connaîtra bien l'ensemble du type, témoin cet exemplaire que j'ai trouvé chez vous parmi quelques médailles que vous veniez d'acquérir, et qui n'avaient pas encore fixé votre attention.

Le n° 10 que je publie appartient à M. Boilleau de Tours, qui a bien voulu me communiquer sa médaille en nature : celle-ci a le mérite de donner précisément la partie du type qui manque sur mon exemplaire publié en 1854.

L'examen rapide du style de cette pièce conduit naturellement à la rapprocher de celle qui est cataloguée par Duchalais sous la rubrique VΓNЄLT, que j'ai proposée de lire YΠΝЄXTOC ou YΠANЄXTOC, et où vous reconnaissez définitivement le nom ΓNЄXTOC (VENEXTOS), qui reproduit assez heureusement l'ethnique des Vennecti, peuplade du département de l'Aisne.

C'est le même style remarquable par l'abondance des annelets et des globules qu'on retrouve jusque dans la tête du cheval ; la coiffure des deux têtes paraît être aussi la même ; les cheveux sont hérissés sur leur sommet et proéminents sur le front, enfin l'alphabet grec fait seul les frais des deux légendes.

Je ferais très-bon marché de ma lecture et je serais très-disposé à me ranger à votre judicieux avis, si je ne voyais dans la première syllabe du mot VENEXTOC une petite difficulté qui m'a tout à coup préoccupé. L'inscription est tout entière en lettres grecques, comme celle ΔΕΙΟΥGΙΑGOS ; or, dans cette dernière, la lettre V du nom latin *Divitiacus* est rendue par la diphthongue OY, de même que les noms Vercingetorix et Vibius ne sont correctement écrits en caractères grecs qu'à la condition d'user de la diphthongue ini-

tiale OY. Je suis surpris qu'au même temps où l'on orthographiait régulièrement le nom ΔΕΙΟΥΓΙΑΓΟϹ, on n'ait pas écrit ΟΥΕΝΕΧΤΟϹ. Permettez-moi de vous soumettre ce scrupule, peut-être exagéré, avec toute la réserve qui convient à la distance qui sépare mon inexpérience de votre tact toujours si sûr et si juste.

D'un autre côté, j'ai voulu savoir si la médaille VENEXTOC s'était rencontrée quelquefois à Nizy-le-Comte, lieu où l'on a découvert les vestiges de Minaticum [1]; mon excellent confrère, M. Bretagne, m'écrit qu'il n'a trouvé cette médaille chez aucun amateur de cette contrée; je dois constater, par contre, que M. de Longpérier m'a fait connaître que cette monnaie n'a, non plus, jamais été découverte, à sa connaissance, sur le territoire des Sylvanecti. La question reste donc entière, et j'ajoute que si l'on peut conclure de la trouvaille d'une médaille dans une circonscription donnée, à l'attribution de cette pièce, au peuple qui a habité cette région, il me semble qu'on ne peut rien induire de défavorable de ce qu'on n'ait pas constaté, jusqu'à ce jour, la découverte de ces monnaies dans le pays auquel on veut les attribuer, lorsque celles-ci sont rares et qu'on n'en trouve qu'un ou deux exemplaires tous les dix ans. Tel est le cas de la médaille VENEXTOC.

M. le marquis de Lagoy ne possède pas cette pièce, bien que jusqu'à ce jour j'aie pu remarquer que toutes ou presque toutes les médailles qui entraient dans ma collection existaient plus belles dans sa suite. Je ne pense pas que M. de La Saussaye l'ait non plus. D'un autre côté, mes deux exemplaires me sont venus à deux années d'in-

[1] M. Bretagne a publié avec M. Rouit la curieuse inscription trouvée en 1852 à Nizy-le-Comte. Voyez *Rev. num.*, 1858 (article de M. de Saulcy), p. 439.

tervalle ; et c'est le dragage de la Seine qui vous a procuré les deux vôtres. Si l'on ajoute les deux de la collection Tochon d'Annecy et l'exemplaire du Cabinet de la Bibliothèque impériale, l'on aura peut-être le nombre total des médailles de ce type qui sont aujourd'hui connues. Il n'est pas étonnant dès lors qu'on n'ait pas conservé dans le pays où ces médailles ont été émises, la trace de leur découverte.

Si l'on parvient à localiser les FNЄXTOC dans le pagus Vennectus, il y aura de grandes chances pour que l'on doive, comme vous l'avez pensé, attribuer nos médailles ΔΕΙΟΥΓΙΑGOC à Divitiacus, roi des Suessions, qui paraît avoir joué un grand rôle dans les événements de la Gaule, sans doute un peu avant l'arrivée de César[1] : « Suessiones » suos esse finitimos.... apud eos fuisse regem nostrâ etiam » memoriâ Divitiacum, totius Galliæ potentissimum, qui » quum magnæ partis harum regionum, tum etiam Britanniæ, imperium obtinuerit. »

L'expression « nostrâ etiam memoriâ, » qui peut se traduire par les mots : « de notre temps encore, » donne à penser que l'espace de temps qui sépare la fin du règne de Divitiacus du moment où écrit César n'excède pas vingt ou trente ans ; dès lors, il n'est pas impossible que les Gaulois eussent déjà des monnaies épigraphiques. Cependant la question se complique de l'existence d'une autre série de monnaies qui offrent aussi le nom de Divitiacus, et dont je vous demande la permission de vous entretenir.

Ces monnaies, dont le style est moins ancien, sont celles qu'on a attribuées jusqu'à ce jour à Divona[2], et qu'il faut nécessairement ranger sous la même bannière que les pré-

[1] Cæsar, II, 4.
[2] Duchalais, *Descript. des méd. gaul. de la Bibl. royale*, n° 24.

plaire de la Bibliothèque impériale, Duchalais a vu un dauphin sous le cheval). Je me hâte de constater que le style en est bien plus moderne, ce qu'on devait conclure d'ailleurs de l'existence de la légende latine.

Ces deux pièces appartiennent-elles au même personnage? C'est probable, d'après l'identité du type : mais alors est-il possible d'attribuer au Divitiac des Suessions une médaille à légende latine? C'est un doute que je ne me permets de formuler que très-timidement, et sur la valeur duquel je sollicite un moment d'attention de votre part.

Médaille de Bagacum.

Vous connaissez les médailles muettes au type du n° 11 de ma planche; elles sont assez communes et se rencontrent dans presque toutes les collections du nord de la Gaule. L'exemplaire que je publie aujourd'hui appartient à M. Bretagne; il présente le rare avantage de donner les deux premières lettres d'un mot qui peut être un nom de ville ou de peuple. On lit au-dessus du sanglier de l'avers, BAO. Il est possible que le troisième caractère soit un annelet, qui ne renferme pas de point; mais dans leur ensemble, ces trois caractères représentent assez bien les trois premières lettres du nom BAG*acum*. Toutefois, je n'attache aucune importance à cette attribution, qui n'a pour elle qu'une vraisemblance peut-être trompeuse; c'est aux antiquaires belges qu'il appartient de nous dire si ce type muet se rencontre à Bavay plus fréquemment qu'ailleurs.

La question des lieux d'enfouissement est d'une extrême gravité pour les médailles communes. Permettez-moi de vous dire que j'ai éprouvé la satisfaction la plus vive lorsqu'un jour, en présence des médailles VANDIILOS,

VADNULOS, VANDIAIOS, que j'avais en quelque sorte instinctivement attribuées à Vendeuil, vous avez bien voulu m'apprendre qu'on les trouvait plus fréquemment dans les ruines qui entourent ce village, que partout ailleurs.

Médaille VLLVCCIC.

Cette médaille est assez commune, et si je publie l'exemplaire figuré sous le n° 12, c'est qu'il présente dans l'épigraphie et dans le style des différences notables avec les variétés qui m'ont passé jusqu'à ce jour dans les mains.

Pour la première fois je rencontre le nom écrit, *sic :* YVVYCCIC. La terminaison CIC rappelle celle du nom CALIAGIIID qui figure sur une médaille au type de l'aigle éployé.

Le Cabinet impérial possède cette variété, si j'en juge par la description sommaire comprise sous le n° 630 du *Catalogue* de Duchalais. Mais, soit à raison de l'insuffisance du flan, soit à raison de l'état fruste de la pièce, notre regretté confrère n'a pas signalé la différence que présente cet exemplaire quant à la légende, et il s'est contenté de donner en tête de la série le nom VLLVCCI, comme s'il figurait le même sur tous les exemplaires.

Ainsi que l'a remarqué Duchalais, l'œil de la tête est représenté par un énorme annelet, tandis que les autres variétés offrent des traits assez correctement rendus. Je compare ce mode d'expression avec celui des médailles de Divitiacus et de VENEXTOS, et je suis dès lors porté à penser que ce type est un des plus anciens de cette série.

La légende de cette pièce n'est pas seulement remarquable par l'adjonction de la lettre C, je signalerai encore à votre attention la forme curieuse des deux L rendue

ainsi V et ressemblant presque à celle de la lettre V, tandis que sur les deux autres exemplaires de ma collection l'L présente un angle obtus. J'ai déjà fait remarquer, à propos des médailles CALIAGIID et SELISV, les modifications nombreuses que subit cette lettre dans les légendes des médailles gauloises. Mes observations n'ont pas convaincu tout le monde, je le sais ; et notre érudit confrère, M. A. de Barthélemy, a nié qu'on pût voir un L dans la lettre renversée placée entre l'E et l'I de SELISV ; j'ajouterai aux exemples précédemment cités celui du nom CATAL, écrit CATAV, CATAA et CATAL sur les divers exemplaires de cette monnaie qui m'ont passé sous les yeux.

Pour en finir avec les dissemblances que présente cette médaille, je ferai remarquer qu'on ne trouve sur cet exemplaire ni pentagone ni X, mais un cercle pointé sur la queue de l'oiseau, et que c'est pour la première fois que je vois cette légende écrite de haut en bas.

Je n'ai d'ailleurs rien de nouveau à dire touchant l'attribution de cette série de médailles.

Médaille Mav.

Y a-t-il quelques liens de parenté entre cette médaille de bronze, assez grossièrement frappée, et les jolies petites pièces d'argent sur lesquelles on lit : NINNO-MAVCAIIOS et NINNO MAVC ? Il m'est impossible de le dire ; c'est la première fois que paraît cette pièce, qui appartient à M. Bretagne. Elle a été trouvée à Chateau-Porcien (Ardennes), et semble appartenir, par son style, à l'est ou au nord de la Gaule. Les trois annelets placés sous les jambes du cheval rappellent ceux des médailles d'ABVDOS, ABVCATO et OSNAII, tandis que les trois étoiles situées au-dessus, re-

portent cette médaille un peu vers l'ouest. Le temps se chargera encore d'élucider ces questions.

Le n° 14, qui donne la partie supérieure du type, m'appartient.

Médaille OYANΔIΛ.

Duchalais a catalogué, sous les n°s 655 et 656, et figuré sous le n° 5 de la pl. III de son livre, une médaille sur laquelle il a lu VINDIA. En examinant l'exemplaire du Cabinet, je suis arrivé à penser qu'on y peut lire sans difficulté OYANΔIΛ, le V et l'A conjoints. D'un autre côté, l'exemplaire de ma collection, que j'ai reproduit sous le n° 15 de ma planche à l'appui de cette lettre, donne incontestablement OYAN⊳IΛ ; mais cette fois, ce n'est plus le V et l'A qui sont conjoints, mais l'A et l'N; et le delta a la forme du V couché, *sic :* ⊳ ; les autres lettres n'offrent rien d'extraordinaire. Le lambda grec de la fin du mot a la forme correcte Λ, à moins qu'on ne veuille lire la seconde partie du nom en *boustrophédon* et voir un lambda couché dans le caractère ⊳, tandis que le Λ deviendrait un Δ, ce qui est possible : mais dans l'un et l'autre cas on ne peut trouver ici que le mot OYANΔIΛ, qui se traduit, en caractères romains, par VANDIL.

Il est curieux de rapprocher cette légende de celle VANDIILOS ; mais ce rapprochement ne peut se faire que sous toute réserve, car il paraît que ce genre de pièces n'a pas été trouvé jusqu'à ce jour à Vendeuil. Toutefois je signalerai à votre attention les deux potins n°s 20 et 21 de la pl. IX du *Type gaulois* de Lelewel qui proviennent de cette localité, et dont le dernier offre précisément le sanglier dans le champ, comme la médaille OYANΔIΛ.

MÉDAILLES MUETTES.

Les médailles muettes offrent moins d'attrait que les autres ; cependant, lorsque leur type est chargé d'accessoires nombreux, elles peuvent présenter un certain intérêt au point de vue de l'art ou des croyances de nos pères; ce double attrait suffirait pour les faire rechercher par ceux qui connaissent la pénurie de documents qui désespère tous les investigateurs sérieux de nos origines nationales.

Les n^{os} 16 et 17 de notre pl. II offrent précisément ces accessoires curieux qui recommandent les médailles muettes à notre attention.

Le n° 16 est une monnaie d'argent très-plate et d'un style assez ancien ; le revers présente un cavalier brandissant une épée : deux espèces de panaches ou de branchages pendent de la tête du cheval, sous le ventre duquel on voit un sanglier.

Son poids est de 1^g,50.

Le n° 17 est une curieuse médaille de bronze qui offre une certaine analogie, dans la distribution du type, avec les médailles d'Agedincum. Seulement ici les deux animaux ne sont pas affrontés, car à la tête de l'un d'eux correspond la partie postérieure de l'autre. De plus, les deux animaux paraissent être des lions, si j'en juge d'après leur crinière et leurs griffes caractérisées; un panache ou un branchage pareil à ceux du cheval de la médaille précédente pend de leur mufle; entre eux et tout autour on voit répandus des fleurons qui ressemblent plus ou moins à ces panaches.

Au revers, on voit un cheval au galop, dont la bouche présente le même ornement; il est sellé et bridé, et sur

sa croupe paraît reposer un petit sanglier dont la tête est tournée vers la queue du cheval. Entre les jambes de celui-ci on remarque un hippocampe à tête de griffon.

Il m'a semblé voir dans votre magnifique suite quelques médailles semblables à celle-ci, que je n'avais encore rencontrée nulle part ailleurs. Son poids est de 3g,50.

C'est à vous qu'il appartiendra d'élucider complétement ces médailles muettes, qui sont appelées à faire connaître le symbolisme monétaire, et probablement religieux, de nos aïeux. Vous seul pouvez donner à ces médailles leur vraie valeur, en faisant comprendre aux esprits éclairés de quel prix sont les représentations monétaires d'un peuple qui n'a pas laissé d'autres monuments figurés de ses arts et de ses croyances, surtout quand de ce peuple est sortie la grande nation qui occupe aujourd'hui un rang si élevé dans le domaine de l'intelligence.

Veuillez agréer, etc.

E. HUCHER.

MONNAIES GAULOISES A LA LÉGENDE ROVECA.

M. E. Hucher l'a fort bien dit dans sa lettre à M. le marquis de Lagoy sur la numismatique gauloise : « La science n'est pas pressée, elle procède à pas lents. » Nous ne voudrions pas lui faire quitter cette sage allure, en essayant de trancher une question qui à nos yeux même reste fort douteuse ; mais nous nous permettrons de soumettre au lecteur quelques observations qu'il pourra joindre au dossier de notre antique monnaie nationale.

Les monnaies à la légende EPENOS-ЄΠΗΝΟC que l'on trouve fréquemment à Meaux paraissent porter un nom d'homme; c'est un nom dont à la vérité nous n'avons pu constater la présence dans aucun texte historique ou épigraphique, et nous nous sommes parfois demandé s'il ne se trouvait pas caché dans une fausse transcription, qui aurait produit le IATINON dont Ptolémée seul fait la ville des Meldes. Nos monnaies gauloises portent l'éthnique masculin que nous considérons comme le nom du *Genius loci*, du δῆμος. Entre ЄΠΗΝΟC et IATINOC, la différence n'est pas telle qu'elle n'ait pu être produite par un copiste ; elle paraîtra moindre encore si on tient compte de la prononciation I de l'H, de la forme prolongée que les calligraphes donnaient à la barre supérieure du Π. Mais ce ne sont là que des hypothèses.

On remarquera que les monnaies à la légende ROVECA présentent, comme celle d'EPENOS, une transcription grecque. C'est un lien de plus entre toutes ces pièces que l'on recueille dans le même territoire. Si nous étions bien fixés sur la valeur du mot EPENOS, nous pourrions plus facilement discuter celle de ROVECA.

sont d'argent et de coins variés. Elles portent, au droit, une tête de femme élégamment coiffée, le cou orné d'un collier de perles, et placé au centre d'une grande couronne (de myrte) ; au revers, un cheval galopant à droite, derrière lequel s'élève un cep de vigne ; dans le champ, une plante à trois lobes, et sous le cheval un cartouche contenant le mot ROVECA.

» Parmi les pièces de bronze, cinq présentent une tête casquée et, au revers, un Pégase avec la légende CRICIRV. Sur une autre, on voit une tête de Gaulois avec le *torques* national et le mot ROVECA ; au revers, un cheval. Deux enfin portent une tête casquée devant laquelle on lit POOYIKA, transcription grecque de ROVECA, qui, au revers, accompagne la figure d'un lion. »

Ces quinze monnaies furent immédiatement achetées par nous pour le Cabinet des médailles, et pour M. de La Saussaye qui eut les doubles.

Les pièces acquises par le Cabinet des médailles ont été, un an plus tard, classées par Duchalais dans sa *Description des monnaies gauloises* (nos 473-474, 479, 483), mais notre regretté collègue a négligé d'en indiquer la provenance.

Disons maintenant que si *Roveca* n'est pas un nom d'homme, ce pourrait être le nom de *Crouy* sur Ourcq, bourg considérable et fort ancien, situé tout près de Vendrest. Certainement, entre *Roveca* et *Croviacum* la différence est assez considérable ; le grec Ροουικα est plus voisin de la seconde forme [1]. A une certaine époque, une aspirée s'est attachée à la lettre initiale de quelques noms de lieux, par exemple à celui de Rennes, *Hredones*. Peut-être le *Rouy* de la Nièvre et les deux *Rouy* de la Somme,

[1] Entre ROVECA et POOYIKA, d'une part, EPENOS et ЄΠΗΝΟϹ, de l'autre, il y a coïncidence, en ce sens que le grec donne dans les deux noms un son plus aigu à la voyelle intérieure.

AMYNANDRE,

ROI DES ATHAMANES.

Tête casquée de Mars à droite.

℞. [ΑΘΑ]ΜΑΝΩΝ. ΑΜΥΝΑΝΔΡΟΣ. Levrier courant à droite, Æ. 3. — Cabinet du roi, à Turin.

L'Athamanie était un district du nord de la Grèce, situé entre la Thessalie et l'Épire, borné à l'est par la chaîne du Pinde; à l'ouest par la rivière Arachthus. Habité par une population guerrière, mais peu civilisée, ce pays n'eut quelque importance qu'après la chute de la monarchie épirote; pendant les guerres incessantes qui signalèrent le long règne de Philippe V de Macédoine, les Athamanes jouèrent un rôle assez important, sous la conduite de leur roi Amynandre, celui dont nous publions le premier monument numismatique.

En racontant les événements de l'année 220 avant Jésus-Christ, l'historien Polybe fait mention d'un certain Amynas, roi des Athamanes, parent de Scerdilaïdas, roi d'Illyrie [1]; c'est probablement le même personnage qu'Amynandre, nom dont Amynas est une forme abrégée. Dans tous les cas, on trouve Amynandre occupant en 208 une position influente; il fut choisi à cette époque par les Étoliens et les

[1] Polyb., IV, 16.

Grèce [1]. Il continua à servir la cause romaine, et après la défaite de Philippe à Cynocéphales (197 avant J.-C.), il fut présent au congrès tenu près de Tempé; et dans les arrangements définitifs qui furent proclamés l'année suivante à Corinthe, il eut pour sa part les places qu'il avait enlevées à Philippe [2].

Amynandre n'avait pas eu à se plaindre des Romains; cependant lorsque la guerre éclata entre eux et Antiochus III, roi de Syrie, il embrassa le parti de ce dernier (192 avant Jésus-Christ). C'est à l'instigation de son beau-frère, Philippe de Mégalopolis, qu'il se rangea parmi les ennemis de Rome; ce dernier espérait que si les Romains étaient vaincus, leur chute entraînerait celle de Philippe de Macédoine, maintenant leur allié, et il croyait pouvoir faire valoir alors les droits qu'il prétendait avoir au trône de Macédoine. Amynandre prit part à la campagne en Thessalie contre Philippe et les Romains, et s'empara de Pellinée (191 avant Jésus-Christ); mais à l'arrivée du consul Acilius la ville se rendit et Philippe de Mégalopolis qui y commandait fut envoyé prisonnier à Rome; le roi de Macédoine envahit à son tour l'Athamanie, et Amynandre dut aller se réfugier à Ambracie avec sa femme et ses enfants [3]. Après la prise d'Héraclée, les Étoliens étant venus traiter avec Acilius, une des conditions qui leur fut imposée était de livrer Amynandre; mais ils ne purent s'y décider et la guerre continua [4]. A la même époque, Amynandre chassé de ses États, perdait l'île de Zacynthe; après le départ de son beau-frère Philippe, il en avait confié le commandement

[1] Polyb., XVII, 1, 10.
[2] Tit.-Liv., XXXIII, 34. — Polyb., XVIII, 19, 30.
[3] Tit.-Liv., XXXVI, 10, 14. — Appian., *Syr.*, 17.
[4] Tit.-Liv., XXXVI, 28, 29. — Polyb., XX, 10.

Téos. Les plus importants sont ceux des Romains, des Étoliens et des Athamanes [1]. Le décret du sénat romain fut rendu pendant la préture de M. Valerius Messala, c'est-à-dire en l'an 193, et il détermine la date approximative de tous les autres. Celui des Étoliens est daté de la magistrature d'Alexandre de Calydon, sans doute cet Alexandre surnommé Isius, qui de 198 à 189 fut un des principaux chefs étoliens. Celui des Athamanes doit être de la même année que celui des Étoliens, puisque les mêmes envoyés de Téos, Pythagore et Clitus, y sont nommés; mais il doit aussi être antérieur à l'année 191, époque à laquelle Amynandre perdit son royaume ; il appartient donc probablement à la même année que celui des Romains, à l'année 193. Cette inscription nous apprend deux faits importants : d'abord qu'Amynandre n'était pas seul chef des Athamanes; il partageait le pouvoir avec un autre chef nommé Pythodorus, soit qu'ils régnassent conjointement, soit, ce qui est plus probable, qu'ils gouvernassent chacun une fraction distincte de la nation des Athamanes; en second lieu, qu'il ne portait pas dans son pays le titre de roi, quoique tous les auteurs le désignent ainsi. En ceci la médaille est d'accord avec l'inscription.

Les monnaies des Athamanes sont rares; parmi le petit nombre de types connus, on trouve celui d'un guerrier debout [2], probablement la figure de Mars, dont la tête est gravée sur notre médaille. Le levrier au revers se rapporte sans doute au mythe d'Atalante, si répandu chez les Étoliens. W. H. WADDINGTON.

[1] Lebas, *Inscriptions*, n[os] 60, 83, 85. — Bœckh., *Corp. Inscript. Græc.*, n[os] 3045, 3046.

[2] Mionnet, *Étolie*, n° 21.

---

d'Apollon des monnaies d'Amphipolis, ville très-voisine de la Péonie. Le cavalier du revers est presque identique, pour l'attitude et l'ajustement (mais bien supérieur pour le style), à celui des monnaies de Patraüs.

Sur la croupe du cheval que représente la monnaie d'Alexander publiée en Angleterre, on remarque une bipenne en relief. Sur le cou du lion représenté au revers d'un tétradrachme de Lyccius (publié par Borrell), on voit un signe en relief indiqué comme un Γ[1]. Il y a là un trait commun, une particularité locale qui relie ces monnaies et qui autorisait à les classer à la même contrée. Néanmoins M. Borrell d'abord, M. Charles Newton ensuite, ont attribué le tétradrachme de la collection Thomas à Alexandre, tyran de Phères, personnage célèbre qui périt assassiné en 357 avant J.-C., deux ans après la naissance d'Alexandre le Grand.

Dans un très-intéressant article du *Numismatic Chronicle*, M. Newton a fait remarquer que la bipenne qui se voit sur le corps du cheval est répétée une seconde fois dans le champ de la monnaie, et il rappelle à ce sujet que, suivant un scoliaste d'Homère, Théopompe attribuait à Alexandre de Phères un culte particulier pour Bacchus, surnommé *hache* à Pagasæ : Θεόπομπός φησιν Ἀλέξανδρον Φεραῖον Διόνυσον τὸν ἐν Παγασαῖς ὃς ἐκαλεῖτο πέλεκυς, εὐσεβεῖν διαφόρως[2]. Le rapprochement est très-judicieux ; mais M. Newton ajoute que le tétradrachme d'Alexandre « n'offre aucune espèce de ressemblance » avec la monnaie de Pheræ[3],

[1] *Num. chronicle*, t. IV, 1841, p. 10.

[2] Schol. ad Hom., *Iliad.*, XXIV, v. 428. — Ce passage, attribué par M. Welcker au grammairien Théopompe (*De cycl. Hom.*, p. 29), a été restitué par C. Müller à Théopompe de Chio. (*Fragm. hist. græc.*, éd. Didot, vol. I, p. 332.)

[3] *Num. chron.*, 1845, p. 113. « The silver coin we are here discussing has no kind of resemblance to any of these (those of Pheræ). »

qui a été assez mal gravée dans le recueil d'Hunter et décrite par Mionnet (n° 255), ne représente pas, comme ces savants l'ont cru, une tête de femme couronnée d'épis près de laquelle est un poisson. M. Mionnet en décrit un second exemplaire qui appartenait à M. Rollin (n° 252), et y voit une tête d'Apollon de face accompagnée d'un poisson. Cette seconde interprétation n'est pas meilleure que la première. On peut facilement s'en assurer en examinant la monnaie qui existe à la Bibliothèque impériale. La tête de face est bien celle d'une femme, et le symbole placé près d'elle n'est pas un poisson, mais une torche, laquelle se voit aussi sur le tétradrachme de la collection Th. Thomas. La monnaie de bronze étant du même module que les tétradrachmes d'Alexandre, l'identité du type ressort au premier coup d'œil.

Au revers de la monnaie de bronze de Phères, on voit Hécate, vêtue d'une longue tunique, tenant une torche et assise sur un cheval au galop, allant à droite.

La même divinité se retrouve assise sur un cheval marchant au pas, vers la gauche, sur une monnaie de Phères de petit module qui porte au droit une tête de lion [1]. Or, M. le duc de Luynes possède deux drachmes, représentant cette même tête de lion accompagnée du nom d'Alexandre et d'une bipenne, au revers d'une tête de femme, tournée à droite, avec une main tenant une torche.

Le parallélisme des types est donc complet.

Suivant le passage de Théopompe, indiqué plus haut, ce fut à Crannon que les ossements du tyran Alexandre, retrouvés par la protection de Bacchus-*hache*, reçurent la sépulture : Καταποντωθέντος δὲ Ἀλεξάνδρου, Διόνυσος ὄναρ ἐπιστὰς τινι τῶν ἁλίεων ἐκέλευσεν ἀναλαβεῖν τὸν φορμὸν τῶν ὀστῶν

[1] Mionnet, *Description*, Supplément, t. III, p. 305, n°s 252, 253, 255.

son dans la bouche duquel devait se trouver le *statère* qui lui servirait à payer les quatre drachmes : Εὑρήσεις στατῆρα · ἐκεῖνον λαβὼν δὸς αὐτοῖς ἀντὶ ἐμοῦ καὶ σοῦ.

Le statère d'argent est donc bien un tétradrachme, et l'*alexandrius* doit prendre sa place dans la numismatique à côté des *philippei* et des *darici*.

Alexander Magnus.

Tête d'Alexandre couverte de la dépouille d'un lion, à laquelle se mêle une couronne de pampre.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Jupiter Aëtophore assis à gauche, la main gauche reposant sur une haste. Dans le champ ΘΕ; sous le trône, monogramme. — Tétradrachme. (Pl. III, nº 2.)

Après la publication du savant ouvrage de M. Louis Müller sur la numismatique d'Alexandre le Grand, il est bien difficile de trouver quelque particularité nouvelle à signaler dans le type des monnaies de ce prince. Il nous a cependant semblé utile de faire graver un tétradrachme qui offre une tête très-rudement exécutée, bien certainement fort longtemps après la mort du roi macédonien, et que l'artiste a tracée sans trop se rendre compte des modèles qu'il voulait reproduire. Il nous paraît évident que, troublé par le souvenir des titres de Bacchus et d'Hercule donnés à Alexandre, le graveur est resté indécis dans son interprétation du type primitif, altéré déjà à l'époque où il travaillait, et qu'il a transformé en pampres une partie de la dépouille du lion. Peut-être aussi le type des tétradrachmes de Thasos a-t-il eu quelque influence sur la manière dont la tête d'Alexandre a été modifiée.

Le monogramme placé sous le siége de Jupiter a toujours été lu ΟΔΗ, et, en conséquence, on classe à Odessa les

M. J. de Witte[1]. Elle se fait remarquer par sa date qui est de quatre années plus ancienne qu'aucune de celles qui sont inscrites sur les tétradrachmes connus. De même que sur la pièce datée de l'an 141, on n'y voit pas le nom du magistrat écrit tout au long, mais bien deux monogrammes dans le champ. Nous ne pouvons encore préciser en quelle année le changement s'opéra ; mais on constate déjà qu'à partir de 183, pendant qu'un nom d'homme vient prendre place au-dessous du nom de la ville, les deux monogrammes qui représentent bien certainement des noms de magistrats ont disparu ; on ne voit plus dans le champ qu'un groupe de caractères où l'on peut retrouver ΑΛϵΞΑΝ avec un *epsilon* lunaire, forme certainement plus ancienne qu'on n'est en général disposé à l'admettre. Ce dernier monogramme se continue pendant cinquante-quatre ans sur les monnaies que nous connaissons (de l'an ΡΠΓ, 183, à ΣΛΣ, 236) et peut avoir duré plus longtemps, puisque d'une part nous ne savons pas si nous possédons la dernière monnaie de cette série, et que d'autre part il existe une lacune de quarante et un ans entre le tétradrachme de 141 et celui de 183.

Au sujet du mot Ζμινθεύς, nous ferons remarquer d'abord que l'adoucissement du Σ devant la labiale M est un fait dialectique particulier à l'Asie Mineure. Nous savons que le nom de Smyrne est écrit Ζμύρνα sur certaines monnaies, et qu'on trouve le nom gaulois Smertorix[2] écrit ΖΜΕΡΤΟΡΙΞ sur des bronzes d'Eumenia et de Fulvia de Phrygie. C'est ainsi qu'en russe la consonne forte S se change en Z devant

[1] *Revue num.*, 1858, p. 1 et suiv.

[2] Cf. *Smertæ* (Ptol., II, 3, 12), *Smertulitanus* de Nantes (inscr. de Worms), *Smertomara* (Anthol.), *Smertuccus* (inscr. d'Utrecht), *Smerius* ou *Smertus* (inscr. de Nîmes), I. *Smert .mat.* (inscr. des Baux).

Cette articulation SM est si naturelle chez les Slaves, que les Russes ont fait passer dans leur langue les deux formes *smirna* et *mirra* pour le nom de la myrrhe ; tandis que la langue latine proprement dite n'offre pas un seul exemple, non-seulement de la double forme, mais même de l'emploi des caractères SM au commencement d'un mot.

Il ne serait peut-être pas impossible que le surnom Σμινθεύς, dans lequel on entrevoit un accusatif uni au radical θε, suivant le mode qui a présidé à la formation du mot νουνεχής, eut fait croire à l'existence d'une ville nommée Sminthé, qui est probablement imaginaire.

Il semble que le nom géographique Sminthé aurait dû produire l'éthnique Σμινθαῖος, tandis que Σμινθεύς a tout à fait la forme des noms d'agents.

Le tétradrachme que nous publions ici est le plus grand de ceux que l'on connaît avec le nom d'Alexandria. Si l'on range toute la série par ordre chronologique, on pourra constater que le module décroît très-régulièrement. C'est précisément le contraire de ce qui a lieu dans la numismatique d'Alexandre et de Lysimaque.

PERGAMUS MYSIÆ.

Dépouille du lion de Némée posée sur une massue ; le tout dans une couronne de peuplier.

℞. Grappe de raisin entourée de feuilles de vigne ; dans le champ, ΠΕΡ en monogramme, et Θ.— Argent. (Pl. III, n° 4.)

La médaille dont nous donnons ici le dessin doit être considérée comme un demi-cistophore, non pas que son type justifie cette dénomination, mais parce que son poids, sa fabrique s'accordent très-bien avec ceux des grandes

pièces qui portent la ciste. Sestini avait décrit une pièce de Tralles appartenant à cette série, sans reconnaître à quel système elle se rattachait[1]. Mionnet a reproduit la description de Sestini sans aucune remarque[2] : c'est à Borrell que l'on doit la publication intelligente de deux monnaies de la collection de la banque d'Angleterre, pièces qui portent les types indiqués ci-dessus, et qu'il n'hésite pas à considérer comme la moitié et le quart du cistophore de Pergame[3]. La plus petite division présente bien le monogramme ΠΕΡ avec le monogramme ΠΡΥ qui se trouve très-fréquemment sur les grands cistophores de Pergame. L'autre pièce n'offre aucune lettre, et le lieu où elle a été frappée reste incertain. Il n'en est pas de même de la médaille de la collection Palin, sur laquelle le monogramme est bien distinct. M. Max Pinder, dans son mémoire intitulé : *Ueber die Cistophoren und über die kaiserlichen Silbermedaillons der römischen Provinz Asia*, a publié un demi-cistophore et deux quarts frappés à Éphèse. Il pense que le cistophore est un tétradrachme, et que les divisions ayant pour type la dépouille du lion et la grappe de raisin sont le didrachme et la drachme. M. Vazquez Queipo est d'un avis différent; il discute à plusieurs reprises le poids de ces monnaies[4], et croit que le cistophore n'est qu'un didrachme du système rhodien.

[1] *Descriz. delle med. ant. gr. del Mus. Hederv.*, t. II, p. 327, n° 4, tab. XXV, n° 6.

[2] *Descript. des méd. ant.*, Suppl., t. VII, p. 461, n° 658.

[3] *Num. chron.*, 1843, t. VI, p. 159.

[4] *Essai sur les syst. metriques et monétaires des anciens peuples*, 1859, t. I^er^, p. 409, 592, 601.

LAODICEA PHRYGIÆ.

Dépouille du lion de Némée posée sur une massue; le tout dans une couronne de peuplier.

℞. Grappe de raisin entourée de feuilles de vigne, dans le champ, ΛΑΟ et tête de femme ceinte d'une stéphané.— Argent. (Pl. III, n° 5.)

Cette même pièce a été publiée, d'après une empreinte, dans l'intéressant ouvrage de M. Pinder dont nous avons déjà cité le titre [1]. L'auteur, n'ayant pas vu la monnaie originale qui se trouvait alors à Rome, n'avait pas pu transcrire exactement les caractères qui sont gravés près de la feuille de vigne, et il a été ainsi conduit à attribuer à Tralles ce demi-cistophore, que nous avons examiné avec soin et qui appartient en réalité à Laodicée.

La petite tête gravée dans le champ du revers peut être celle de Vénus; mais on peut y chercher aussi l'effigie de Laodice, femme d'Antiochus II, fondateur de la ville. Cette tête ressemble à celle d'une autre Laodice, femme de Démétrius I[er], que nous connaissons par un camée et des médailles [2]. Il est d'autant plus difficile pour nous de distinguer la reine de la déesse, que les anciens se plaisaient à les confondre. On trouve sur la côte de Syrie des figures de bronze qui ont tout à fait l'aspect de Vénus; elles sont nues, mais leur tête est couverte d'une colombe, comme la tête des reines d'Égypte est couverte de la dépouille d'un vautour. Ces figurines représentent des reines de Syrie. Le

[1] *Ueber die Cistophoren*, pl. I, n° 15, p. 566, n° 163. Berlin, 1855.

[2] Visconti, *Icon. grecque*, pl. 46, n° 27. — Allier de Hauteroche, *Essai sur l'expl. d'une tessère*, pl. n° 6. — Millingen, *Ancient coins of gr. Cities and Kings*, 1831, pl. V, n° 21.

cette ville est écrit dans Ptolémée n'est pas un obstacle à l'attribution proposée ici. Hiéroclès mentionne sous la forme *Sitæ* la ville lydienne qui, d'après les monnaies, se nommait *Saittæ*. La *Synnada* des médailles devient *Synada* dans Eusèbe et dans Tzetzès.

Il existait d'ailleurs en Palestine, dans la tribu d'Éphraïm, une autre Lydda, connue de Pline et de Josèphe, nommée aussi dans le livre des Machabées. Elle était épiscopale, et, parmi les souscriptions des actes du concile de Calcédoine, on trouve *Photinus episcopus Lydæ*[1]. Le texte de Ptolémée lui-même donne à cette ville le nom de Λύδα[2]. Nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer que les anciens écrivaient fort souvent simples les caractères qui se prononçaient doubles[3]. Nous pouvons donc sans scrupule inscrire le nom de Lydda parmi ceux des villes de la côte d'Asie Mineure. On remarquera qu'on retrouve en Syrie et en Palestine Adada, Buba, Gabala, Phaselis, Thelmenissus, Pinara, Lydia, qu'il est facile de comparer à des noms appartenant à l'Asie Mineure.

Lorsque nous nous sommes, pour la première fois, occupé des monnaies de la Lycie, nous avons publié une demi-drachme de la collection Tochon d'Annecy portant exactement le même type que celle de Lydda. Nous proposions de lire dans les monogrammes du revers les noms des villes lyciennes Patara et Arendæ[4]. Ce dernier nom a été contesté par ce motif qu'un bon manuscrit de Ptolémée porte, au lieu d'Ἀρένδαι, Τρεβένδαι, qui est une forme altérée de la

[1] Baluzii, *Concilior. nova collect.*, 1683 et 1707, colonne 1239.

[2] Voy. Reland, *Palæstina*, p. 461, d'après le manuscrit de Pic de la Mirandole et l'édition de 1513.

[3] *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, t. XXI, p. 373.—*Rev. num.*, 1857, p. 182.

[4] *Rev. num.*, 1840, pl. XXIII, n° 7 et p. 451.

DISSERTATION

SUR LES

MÉDAILLES ATTRIBUÉES AU PÈRE DE L'EMPEREUR TRAJAN.

Nullius addictus jurare in verba magistri.
HORACE.

Malgré les travaux de tant de savants, la numismatique romaine offre encore beaucoup d'obscurités. On a trop souvent accepté l'opinion des maîtres. De là des erreurs reçues, accréditées de l'un à l'autre, et par là même plus difficiles à déraciner. On ne doit pas craindre de les aborder de front. La numismatique et l'histoire y sont également intéressées.

Presque tous les numismatistes, depuis Vaillant jusqu'à Mionnet inclusivement, se copiant les uns les autres, et sans un examen plus approfondi, ont donné comme frappées en l'honneur du père de Trajan des médailles où le nom de TRAIANVS est précédé ou suivi du mot PATER :

DIVVS TRAIANVS PAT.
DIVVS PATER TRAIANVS.

Suivant eux, l'empereur Trajan les aurait fait frapper à la mort de son père, auquel il venait de faire rendre les hon-

sant qu'il paraisse, résiste-t-il à un examen sérieux? Nous ne le pensons pas.

Disons d'abord (cette remarque est importante), que le consulat annoté sur ces pièces, est, invariablement, le sixième et dernier du règne de Trajan, durant lequel cet empereur quitta le trône et la vie.

Si nous retrouvions sur des médailles, frappées et émises, d'une manière incontestable, après la mort de l'empereur Trajan, cette même légende, avec la même annotation de son sixième consulat, ne serions-nous pas en droit de dire que l'induction tirée par les numismatistes perd sa valeur?

Or, il existe de ces médailles.

Tête laurée de Trajan :

IMP. CAES. NERV. TRAIAN. OPTIM. AVG. P. M. TR. P. COS. VI. P. P.

Au revers : Têtes affrontées de Nerva et de Plotine :

DIVI NERVA P. ET PLOTINA AVG. IMP. TRAIAN (*i uxor*)[1].

Plotine est divinisée sur cette pièce, DIVI NERVA P. ET PLOTINA; elle n'a donc pu être frappée qu'après la mort de cette impératrice. Or Plotine, on le sait, a survécu à Trajan, bien que l'ayant suivi de près au tombeau[2]. C'est elle qui rapportait à Rome, en compagnie de Matidie, sa nièce, les cendres de cet empereur, son mari[3].

[1] En or, au Cabinet des médailles. Caylus, *Num. aurei imp. rom.*, n° 273.

[2] Les historiens sont tous d'accord pour fixer au règne d'Hadrien la mort de Plotine; mais ils n'en précisent point la date. Elle dut suivre de près celle de son mari, cette médaille le prouverait.

Hadrien ne s'était pas contenté de frapper des médailles en l'honneur de Plotine et de l'avoir divinisée, il lui dressa un temple magnifique : « In honorem Plotinæ, dit Spartien, basilicam apud Nemausum opere mirabili extruxit. »

[3] Spartien.

Ainsi voilà une médaille, incontestable, frappée après la mort de Trajan, sur laquelle nous retrouvons son image, ses attributions et l'annotation de son sixième consulat, son nom, comme sur celles à la légende de DIVVS PATER TRAIANVS, dont les numismatistes se sont fait une arme pour les attribuer à l'empereur Trajan et les faire frapper par lui en l'honneur de son père.

Il est donc permis d'écarter, pour l'attribution adoptée jusqu'ici par les numismatistes, comme preuve à l'appui, la légende aux noms et au sixième consulat de l'empereur Trajan, qui n'est point exclusive.

Reste celle de DIVVS TRAIANVS PAT., DIVVS PATER TRAIANVS, prise en elle-même.

Cette légende, hâtons-nous de le dire, nous la retrouvons sur plusieurs médailles émanées du successeur de Trajan, de l'empereur Hadrien et à son effigie. Elle y est ainsi reproduite :

DIVO TRAIANO PATRI
DIVO TRAIANO PATRI AVG
DIVVS TRAIANVS PARTH. (*parthicus*) PATER;

or ces légendes ne peuvent s'appliquer qu'au père adoptif d'Hadrien, à Trajan, et non au père de ce dernier, qui n'a jamais pu, dans aucun cas, porter les noms d'Auguste et de Parthique, noms qui appartiennent à Trajan lui-même.

Il est donc possible, rationnel même de regarder, par analogie, comme émises par Hadrien, toutes les médailles à la légende de DIVVS TRAIANVS PATER, qu'on a appliquées, jusqu'à ce jour, au père de Trajan.

Pour justifier cette assertion, il devient nécessaire que nous entrions dans quelques détails historiques.

Trajan, en revenant de son expédition de Perse, s'arrêta malade en Cilicie, à Selinunte, où il mourut.

Si l'on en croit les historiens, Trajan, bien qu'uni à Hadrien par des liens de parenté, n'avait pas voulu l'adopter, « vivens noluerat adoptare [1], Hadrianum nunquam vi- » vens Trajanus adoptavit [2]. » Plotine, femme de Trajan, entièrement dévouée à Hadrien, aposta, dit-on, au lit de mort de son mari, un étranger, qui, d'une voix éteinte, simula celle de Trajan, pour prononcer l'adoption de son favori. « Nec desunt qui factione Plotinæ, mortuo jam Trajano, » Hadrianum in adoptionem adscitum fuisse prodiderint, » supposito qui pro Trajano fessa voce loqueretur [3]. » Plotine, éprise d'Hadrien, raconte Dion Cassius, qui disait tenir ces détails de son père, alors préfet de Cilicie, cacha la mort de Trajan durant plusieurs jours, afin de préparer l'adoption d'Hadrien. C'est ce qui ressortit des lettres d'adoption qui furent portées au sénat; car elles n'étaient pas souscrites de la main de Trajan, mais de celle de Plotine; ce qui ne s'était jamais vu [4].

Hadrien, qui était alors à Antioche, averti par Plotine, en partit pour voir, à leur passage, les restes de Trajan, que Plotine et Matidie, sa nièce, portaient à Rome [5], où lui-même ne tarda pas à se rendre. Il s'était empressé d'écrire au sénat, qui alla au-devant de ses

[1] Eutrope.

[2] Spartien.

[3] Spartien.

[4] Aurélius Victor rapporte la même chose :

« Alii Plotinæ, Trajani conjugis, favore imperium assequutum putant, quæ viri testamento hæredem regni simularat. »

[5] Ad inspiciendas reliquias Trajani quas Atianus, Plotina et Matidia deferebant. (Spartien.)

naissance, eut part à cette manifestation. Voici la description d'une de ces pièces[1] :

Tête de Trajan

IMP. TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS VI. P. P.

Toujours la date du sixième consulat, remarquons-le. Au revers, têtes affrontées de Nerva et de Trajan :

DIVI NERVA ET TRAIANVS PAT.[2]

La tête du TRAIANVS PATER, sur cette médaille, offre, disons-le, la ressemblance la plus frappante avec celle des médailles les plus connues de l'empereur Trajan.

Hadrien, reconnu empereur par le sénat, se substitua immédiatement à Trajan sur ses médailles, tout en empruntant pour lui-même le nom de Trajan, afin de rappeler à tous son adoption et son titre à l'empire.

C'est ainsi que nous lisons sur deux de ces médailles, qui durent suivre de près celles où son nom n'apparaissait pas encore :

IMP CAES TRAIAN HADRIAN OPT AVG G. D. PART.

Ces pièces sont encore consacrées à son père adoptif; on y lit :

DIVO TRAIANO PATRI
DIVO TRAIANO PATRI AVG.[3]

Nous retrouvons le même souvenir sur une médaille où

[1] En or, au Cabinet des médailles. Caylus, *Num. aurei imp. rom.*, n° 272.

[2] Plus tard, sur ses monnaies et sur les monuments, Hadrien prenait le titre de petit-fils de Nerva : NERVAE NEPOS.

[3] En or, au Cabinet des médailles. Caylus, *Num. aur. imp. rom.*, n° 343.

Hadrien, sur ces médailles, ne prend pas le titre de père de la patrie, P.P., qu'il avait refusé en montant sur le trône impérial, et qu'il n'accepta que plus tard; ce qui confirme l'époque que nous assignons à l'émission de ces pièces. *Patriæ patris nomen sibi delatum, statim, et iterum postea*, distulit. (Spartien.)

Hadrien (car nous lui attribuons cette pièce) voulut associer, dans sa reconnaissance, le nom de Plotine à celui de son mari, et qu'il dut faire frapper peu de temps après la mort de Trajan :

PLOTINAE AVG.
DIVO TRAIANO PARTH. AVG. PATRI [1]

Il résulte de ces données historiques et de l'examen corrélatif des médailles, que nous pouvons, que nous devons attribuer au successeur de Trajan, à Hadrien, toutes ces pièces à la légende de DIVVS TRAIANVS PATER et analogues, et que nous devons les regarder comme étrangères au père de l'empereur Trajan.

Sur toutes ces médailles les traits du visage accusent un âge assez avancé, qui correspond à celui de l'empereur Trajan, déjà sexagénaire lors de son sixième consulat, dont ces médailles portent la date. Ils offrent une ressemblance marquée avec les traits figurés sur quelques-unes des pièces des dernières années de la vie de cet empereur, que jamais personne n'a été tenté de lui contester.

Si l'on remarquait quelque dissemblance d'une tête à l'autre en parcourant la longue série des médailles de Trajan, elle s'expliquerait naturellement par la différence d'âge, le règne de cet empereur s'étant prolongé durant près de vingt années, indépendamment du plus ou moins d'exactitude, du plus ou moins d'habileté des monétaires. Il n'est pas de numismatiste un peu exercé qui ne sache qu'il n'existe pas de série impériale où de semblables dif-

[1] En or. Cabinet des médailles. Caylus, *Num. aur. imp. rom.*, n° 331.

Nous nous sommes attaché à citer des pièces conservées dans le Cabinet impérial, afin d'en rendre l'examen plus facile. Nous avons choisi de préférence les pièces en or, comme émanant des empereurs eux-mêmes et offrant une exécution plus soignée et plus certaine.

férences ne se fassent remarquer. Il ne serait donc pas possible de s'en faire une arme contre l'attribution que nous avons faite [1].

Il nous reste une question à examiner, question importante, qui n'a été soulevée ni entrevue, que je sache, par aucun des numismatistes qui ont donné au père de Trajan la légende de DIVVS PATER TRAIANVS. Elle méritait cependant de fixer leur attention.

Laissant un instant de côté les médailles, se sont-ils demandé s'il était bien prouvé que le père de l'empereur Trajan avait reçu de son fils les honneurs divins? Ont-ils fait un appel aux historiens pour s'en convaincre? Se sont-ils assuré s'ils avaient laissé percer dans leurs écrits, généralement amoureux de ces détails, quelque trace de cette apothéose? Ils ne l'ont pas fait.

Cet examen devenait d'autant plus nécessaire, qu'il leur était facile de s'apercevoir que toutes les fois que les historiens prononcent purement et simplement les mots de TRAIANVS PATER, ils entendent parler de l'empereur Trajan lui-même. Cela était compris de tous. C'est ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, que Spartien, à l'occasion du temple, bien connu, qu'Hadrien avait élevé, dans Rome, à Trajan, s'exprime ainsi : « Quum (Hadrianus) opera infinita fecisset, numquam ipse, nisi in *Trajani patris* templo, nomen suum scripsit. »

A défaut des numismatistes, consultons donc les histo-

[1] M. Lenormant a enrichi la collection des antiques de la Bibliothèque impériale d'un très-beau buste en marbre offrant quelque ressemblance avec la tête de Trajan, que le savant conservateur donne au père de cet empereur. Sans chercher à contester cette attribution, nous ferons remarquer qu'elle n'infirme en rien la thèse que nous avons soutenue. Trajan, qui décerna les décorations triomphales à son père, a bien pu lui ériger des statues.

rang des Dieux, au premier, *non sidera*, mais *triumphalia*, au second, *cœlum dederit*.

L'empereur Trajan n'a donc pas rendu à son père les honneurs divins; il a pu le placer au rang des héros, mais il ne l'a pas placé au rang des Dieux, *proximam sideribus obtines sedem, non sidera*. Il n'a pu, par conséquent, cela reste démontré, consacrer un semblable souvenir sur ses médailles.

Le témoignage de Pline, si important, si capital, tranche, on le voit, la question.

Ainsi, il résulte, non-seulement de l'étude des médailles et des données historiques qui s'y rattachent, mais plus encore des paroles prononcées en plein sénat par l'ami de Trajan, dont il nous a légué le souvenir, que la légende de DIVVS PATER TRAIANVS, appliquée jusqu'à ce jour au père de l'empereur Trajan, n'a jamais pu le concerner; mais qu'elle s'applique à Trajan lui-même; que dès lors les médailles sur lesquelles elle se rencontre n'ont pu être frappées par cet empereur, mais par Hadrien, son successeur et son fils adoptif.

APPENDICE.

Tout en reconnaissant avec nous que les médailles à la légende de DIVVS PATER TRAIANVS n'ont point été frappées par l'empereur Trajan, mais qu'elles émanent de l'empereur Hadrien, ce qui est le point capital et dont les conséquences découlent d'elles-mêmes; si, arrêté par quelque dissemblance dans les traits d'une tête à l'autre, sur plusieurs, ou, tout au moins, sur une des médailles que nous avons citées, on voulait, ainsi que l'observation nous en a été faite, y reconnaître deux têtes différentes, dont

pereur Trajan, qui n'avait point porté le sceptre impérial. Le père de Trajan restait complétement indifférent à ce prince, si habile, si politique.

Il y a plus, en divinisant, si même le sénat s'y fût prêté, le père de Trajan, Hadrien, qui devait tout à la mémoire de cet empereur, qui affectait pour lui un véritable culte, n'eût-il pas paru, ainsi, aux yeux du sénat et du peuple romain, adresser un reproche à la mémoire vénérée de cet empereur, en cherchant à réparer un oubli injurieux pour son père?

Rappellerons-nous que la déification, d'après l'usage consacré au temps de l'empire, avait lieu immédiatement après la mort. Or, le père de Trajan était, depuis de longues années, descendu dans la tombe lorsqu'Hadrien monta sur le trône et qu'on le fait lui rendre les honneurs divins.

Est-il nécessaire, enfin, de faire remarquer dans quelle incertitude, dans quelle confusion eussent jeté le peuple romain, auquel on s'adressait, toutes ces médailles à la légende de DIVVS TRAIANVS PATER sans distinction particulière, qu'on veut faire appliquer à la fois et à l'empereur Trajan et à son père. Les monétaires d'Hadrien, s'il en eût été ainsi, n'auraient pas manqué de différencier cette légende, en inscrivant, par exemple, pour le père de Trajan les mots DIVVS TRAIANVS DIVI TRAIANI AVGVSTI PATER, ou tout autre indication analogue; ce qui était rationnel, nécessaire, indispensable même. Or, ils ne l'ont pas fait.

Nous persistons donc dans les conclusions de notre mémoire. Nous croyons inutile d'insister davantage.

A. Deville,
Correspondant de l'Institut
(Académie des inscriptions et belles-lettres).

pourrait lui appartenir, cite un passage du panégyrique prononcé par Pline le Jeune devant le sénat.

Ce document aurait dans la discussion une très-grande valeur s'il était postérieur à la mort de l'empereur Trajan, ou du moins postérieur au sixième et dernier consulat de ce prince, dont l'indication se trouve sur les aureus frappés à l'effigie de Trajan père. Mais il n'en est pas ainsi : le panégyrique a été prononcé en l'an 100 de Jésus-Christ, dans la troisième année du règne de Trajan ; le sixième consulat est de l'an 112; Trajan n'est mort qu'en 117. On voit donc qu'il s'est écoulé dix-sept années entre la rédaction du panégyrique et l'avénement d'Adrien ; dix-sept annécs dont le temps n'a pas respecté l'histoire. Quelques pages tirées par Xiphilin de Dion Cassius, quelques phrases d'Aurelius Victor, de Spartien, d'Eutrope et de Malala, c'est à peu près tout ce qui nous permettrait d'apprécier les actes du sage et vaillant successeur de Nerva, si nous n'utilisions les monuments numismatiques et épigraphiques. L'histoire se tait parce les textes ont été perdus, mais son silence n'est pas une négation. Ainsi, par exemple, entre l'an 106 et l'an 113 on ne sait pas même si Trajan était en Orient ou en Occident; quel parti peut-on tirer d'une histoire ainsi mutilée?

En l'an 100, Trajan père était déjà, suivant Pline, bien près de l'apothéose : « Tu pater Trajane,... si non sidera, » *proximam* tamen sideribus obtines *sedem.* »

Qui pourrait affirmer que pendant les dix-sept années suivantes, le sénat, voulant donner à l'empereur un témoignage de son admiration pour ses actions glorieuses, n'a pas fait franchir à Trajan père l'étroit espace qui le séparait des honneurs divins?

On ne révoque pas en doute la consécration de Plotine,

et cependant c'est un fait que l'histoire écrite ne rapporte pas. On ne sait même pas à quelle époque est morte cette impératrice. Elle a survécu à Trajan; mais pendant combien de temps? Les textes ne nous le disent point.

Pline, dans son panégyrique, parle aussi de Plotine et de Marciane. « Obtulerat illis, dit-il, Senatus cognomen Augustarum, quod certatim deprecatæ sunt, quam diu appellationem patris patriæ tu recusasses : seu quod plus esse in eo judicabant, si uxor et soror tua, quam si Augustæ dicerentur. Sed quæcumque illis ratio tantam modestiam suasit, hoc magis dignæ sunt, quæ in animis nostris et sint et habeantur Augustæ, *quia non vocantur.* »

Ainsi, à s'en tenir aux brillantes antithèses de Pline, Plotine et Marciane n'auraient pas porté le titre d'Auguste. Cela est vrai sans doute pour l'année 100, tout comme il est vrai qu'alors le père de Trajan n'avait pas reçu les honneurs divins; mais une inscription de Sarzane[1] nous montre qu'en l'an 105 Plotine et Marciane avaient accepté ce titre d'Auguste que les médailles leur donnent aussi.

Quant à la consécration de Marciane, si nous étions forcés de nous borner au texte des écrivains, nous ne pourrions y ajouter foi. Heureusement le témoignage des monnaies et des inscriptions nous vient en aide, et il nous suffit[2].

Laissons donc de côté le panégyrique composé par Pline le Jeune au début du règne de Trajan, et abordons l'étude des monuments numismatiques.

[1] Gruter, 247, 6.—Muratori, 230, 7.—Voir aussi l'inscription de l'arc d'Ancône, qui est de l'an 115.

[2] C'est aux médailles que nous devons les noms de Plautiana, d'Orbiana, de Paulina, de Marinus, d'Otacilia Severa, de Pacatien, d'Etruscilla, de Cornelia Supera, de Mariniana, de Dryantilla, de Severina, de Magnia Urbica, de Nigrinien, de Dom. Domitianus. Les rejeterons-nous parce qu'ils ne figurent pas dans l'histoire?

On trouvera réunies dans une même planche quatre monnaies d'or qui portent au revers du buste *lauré* de l'empereur Trajan les types suivants :

1° DIVVS PATER TRAIANVS. Tête nue de vieillard tournée à droite.

2° DIVI NERVA ET TRAIANVS PAT. Tête *laurée* de Nerva en face d'une tête nue tout à fait semblable à celle que porte la pièce précédente.

3° DIVI NERVA P. ET PLOTINA AVG IMP TRAIAN. Têtes opposées de Nerva et de Plotine.

Ces pièces paraissent avoir été frappées en même temps ; nous les croyons gravées par la même main. L'aureus n° 4 comprend Plotine parmi les DIVI qu'il représente. Ces pièces ont donc été émises par Adrien après la mort de Trajan.

Mais si la tête nue gravée au revers des n°s 1, 2 et 3 représente Trajan fils, Trajan l'empereur, comment se rendrait-on compte du type tout particulier qui lui a été donné? Il suffit de comparer la forme du nez, de l'arcade sourcilière, du front, dans les deux portraits placés l'un au revers de l'autre, pour demeurer convaincu qu'ils appartiennent à deux personnages différents, n'ayant entre eux que cette ressemblance assez naturelle qui doit exister entre un père et un fils [1]. Ne soyons donc pas étonnés si Spanheim, Vaillant, Eckhel, Visconti, Mionnet, M. Lenormant, et tous ceux qui se sont occupés de numismatique romaine ou d'iconographie, ont reconnu une effigie de Tra-

[1] Dans cette question, il faut accorder une grande importance au buste de marbre provenant de la collection de M. le baron Behr, et récemment attribué à Trajan père par M. Ch. Lenormant. Ce buste, de l'avis de tous ceux qui le voient, représente le personnage dont l'effigie est, sur les aureus, accompagnée de la légende *divus pater Trajanus*. Or les grandes dimensions du marbre mettent en évidence les caractères qui distinguent bien nettement ce portrait de celui de Trajan l'empereur.

bien authentique[1], il pourrait servir à interpréter les légendes AVG. PATRI et PATRI AVG. des aureus n[os] 5 et 7.

M. Deville pense que la déification avait lieu immédiatement après la mort. Sans doute, l'intérêt politique qui inspirait cet acte pressait l'empereur nouvellement monté sur le trône de se rattacher par cette cérémonie à l'autorité de son prédécesseur. Mais il y a des exemples de consécrations faites dans des conditions différentes. Livie a été divinisée par Claude[2]: Commode, cinq ans après sa mort, par Septime Sévère; Julie Domna, par Élagabale ou par Sévère Alexandre[3]. Domitilla, femme de Vespasien, morte avant l'avénement de son mari, fut placée au rang des Dieux, soit par Vespasien même, soit, et cela paraît plus probable, par Titus[4].

[1] Nous devons à l'obligeance du savant M. J. Arneth une excellente empreinte de cet aureus qui est très-usé et ne pèse que 6[gr],85. Cette faiblesse de poids, jointe à un aspect émoussé, a fait naître des soupçons sur l'authenticité de la pièce (*Synopsis num. ant. Mus. Cæs. Vindob.*, pars II, p. 82), dont le style est pourtant parfaitement antique, et qui a été décrite par Eckhel (1779) à une époque où le faussaire Becker n'était âgé que de huit ans.

[2] Claude a commencé à régner douze ans après la mort de Livie.

[3] Il nous paraît probable qu'Alexandre mit au rang des Dieux en même temps les deux sœurs Julie et Mæsa lors de la mort de cette dernière, qui était son aïeule. La ressemblance des monnaies de consécration de ces deux impératrices autorise cette hypothèse.

[4] Il est certain que, Vespasien déjà empereur, Domitilla n'avait pas encore été placée au rang des Dieux, ainsi qu'on le voit dans une inscription d'Herculanum :

FLAVIAE. DOMITILLAE. . . . .
VESPASIAN. CAESAR. . . . .

La médaille sur laquelle on s'est fondé pour croire que l'apothéose de Domitille eut lieu sous le troisième consulat de Vespasien, est un aureus unique de la collection Pembroke. Mais cette pièce qu'Eckhel n'avait pas vue, et qui est demeurée si longtemps enfouie dans un cabinet inaccessible, a enfin été mise en vente le 4 août 1848. Le rédacteur du catalogue déclare que du côté de la tête de Domitille la pièce a été burinée et qu'elle n'est pas satisfaisante (appears

La consécration est prouvée par les monnaies ; mais les historiens l'ont passée sous silence.

La numismatique ne nous prouve-t-elle pas que Philippe a mis au rang des Dieux son père Marinus, qui n'avait pas régné [1] ?

Lorsque Vitellius voulut se faire proclamer empereur, il faisait, dit Tacite, valoir auprès de l'armée de Germanie les droits que les hautes fonctions de son père, trois fois consul et censeur, lui donnaient à leur suffrage [2]. Aussi Vitellius a-t-il placé sur sa monnaie l'effigie couronnée de laurier de Lucius Vitellius ; circonstance dont les textes historiques n'ont pas conservé la mention.

Adrien n'avait pas été réellement adopté par Trajan ; Dion Cassius le dit catégoriquement : Ἀδριανὸς δὲ, ὑπὸ μὲν Τραϊανοῦ οὐκ ἐσεποιήθη. Eutrope adopte cette opinion : « Defuncto Trajano, Ælius Adrianus, creatus est princeps, » *sine aliqua quidem voluntate Trajani*, sed operam dante » Plotina Trajani uxore ; nam eum Trajanus, quamquam » consobrinæ filium, vivens *noluerat adoptare.* »

Cependant Adrien voulut faire croire à cette adoption, et fit frapper des monnaies destinées à la constater. Trajan y est représenté donnant la main à son successeur, et le mot ADOPTIO se lit à l'exergue, au-dessous de cette scène d'investiture.

Adrien écrivit au sénat pour demander l'apothéose de Trajan une lettre pressante, si pressante que le sénat ac-

tooled on the reverse, and unsatisfactory), et l'aureus est classé parmi les monnaies de Vespasien. Il nous reste donc l'aureus DIVVS AVGVSTVS VESPASIANVS — DIVA DOMITILLA AVGVSTA certainement frappé sous Titus (Caylus, *Num. aurei imp. rom.*, n° 188).

[1] Voy. le beau mémoire de Tochon d'Annecy.

[2] Tacit. *Hist.*, I, 52.

corda à la mémoire de Trajan des honneurs qu'on ne lui avait même pas demandés; c'est Spartien qui nous le dit : « Trajano divinos honores, datis ad Senatum et quidem accuratissimis literis postulavit, et cunctis volentibus meruit, ita ut Senatus *multa quæ Adrianus non postulaverat*, in honorem Trajani sponte decerneret. »

Si donc le père de Trajan avait, pendant les vingt années du règne de son fils, échappé aux honneurs de la consécration, il est bien probable que le sénat ne lui en eût pas fait grâce en l'an 117.

Nous ne pouvons malheureusement trouver d'éclaircissements dans le texte d'un fragment d'inscription très-mutilée recueillie en Afrique, à Cuiculum, par le commandant de Lamare[1].

M VLP..........
TRAIAN.........
PATR.........
IMP CAE......
NERVAE........
IANI AV........
DAC PO........
TR PO..........
VI PP.........

On voit que cette inscription : *Marco Ulpio Trajano patri Imperatoris Cæsaris Nervæ Trajani Augusti Dacici, pontificis maximi, Tribunitia potestate....., consulis VI, patris patriæ*, a été gravée après l'an 112; mais nous ne savons pas si le mot DIVO ne se trouvait pas en tête. Du moins ce monument montre-t-il l'attention que M. Ulpius Trajan inspirait longtemps après sa mort.

[1] Léon Renier, *Inscrip. de l'Algérie*, p. 301, n° 2524.

Quoi qu'il en soit, Adrien tenait, on le comprend, à se rattacher à son prédécesseur. Si l'adoption était douteuse, la parenté n'était pas contestable. Cousin issu de germain de Trajan, il était devenu son neveu par son mariage avec Sabine, fille de Matidie, fille de Marciane, *fille de Trajan le père*. On s'étonnerait, à bon droit, qu'Adrien, dans la situation délicate où il se trouvait, n'eût pas fait appel au souvenir de ce chef de la famille Ulpia, de cet aïeul par alliance, dont l'illustration acquise sous plusieurs règnes avait tant contribué à la fortune de Trajan l'empereur.

Pour Adrien, Nerva n'était qu'un aïeul politique ; Trajan père était un aïeul naturel.

Aussi voyons-nous que sur les deux aureus représentant Trajan père en face de Nerva, pièces qui ont été certainement frappées à la même époque, on a donné la place d'honneur (celle qui est toujours affectée aux empereurs lorsqu'ils sont figurés en face de leur femme ou de leur fils), tantôt à l'un, tantôt à l'autre, pour marquer leur égale importance, leur contemporanéité, ce qu'on n'eût certainement pas fait s'il s'était agi de Trajan le fils, mis en regard de Nerva.

Ces considérations ajoutent, nous le croyons, beaucoup de force à l'opinion de M. Deville touchant l'époque à laquelle ont été fabriquées les monnaies portant la légende DIVVS PATER TRAIANVS, pièces qui appartiennent à une sorte de réunion de famille sous la protection de laquelle Adrien plaçait son pouvoir naissant.

Nous remarquons les combinaisons suivantes :

Trajan l'empereur et Trajan père. (Pl. IV, n° 1.)

Trajan l'empereur, Nerva et Trajan père. (Pl. IV, n° 2.)

Trajan l'empereur, Trajan père et Nerva. (Pl. IV, n° 3.)

Trajan l'empereur, Nerva et Plotine (Pl. IV, n° 4.)

Trajan l'empereur et Plotine. (Pl. IV, n[os] 5 et 9.)

Trajan l'empereur et Adrien. (Pl. IV, n° 7 et 8.)

Plotine et Adrien. (Pl. IV, n° 6.)

Les pièces gravées sous les n[os] 10 et 11 portant l'indication ou le type du troisième consulat d'Adrien, ne peuvent pas avoir été frappées avant l'an 119; elles forment une catégorie à part [1].

Il est très-possible qu'Adrien ait consacré Trajan père et Trajan fils, comme Titus avait consacré Vespasien et Domitille.

Notre savant collaborateur nous paraît trop compter sur Spartien. Cet historien est bien loin d'avoir la précision et l'abondance qu'il lui suppose. Non-seulement dans son texte les lacunes historiques sont grandes; mais les faits qu'on y trouve sont présentés d'une manière si vague, qu'un éminent érudit, M. l'abbé Greppo, après un examen tout spécial, n'a pu en tirer aucune indication *même approximative* sur la chronologie des voyages d'Adrien [2]. En l'absence des historiens perdus, les maigres chroniques

[1] Les monnaies gravées sous les n[os] 1, 2, 8 et 11 appartiennent à la précieuse collection de M. le duc de Blacas. Les n[os] 3, 4, 5, 6, 7 et 10 sont conservés à la Bibliothèque impériale; le n° 9, au Cabinet impérial et royal de Vienne.

L'aureus n° 4 est tellement rare, que nous ne l'avons trouvé décrit dans aucun des catalogues de collections particulières, publiés depuis un siècle, que nous avons pu nous procurer.

Il en est de même de l'aureus n° 6, conservé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale. C'est probablement la pièce publiée, comme unique, par Guattani (*Monum. ant. ined.* Roma, 1788, tab. III. d'octobre, n° 8 et p. XCI).

Nous avons pensé être agréable à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux toutes ces raretés, et en les faisant ainsi profiter de l'inépuisable bienveillance avec laquelle M. le duc de Blacas nous permet de recourir à sa précieuse collection.

[2] *Mémoire sur les voyages de l'empereur Hadrien et sur les médailles qui s'y rapportent.* Belley, 1842, p. 33.

romaines de cette époque s'offrent à nous comme ces poëmes indiens, ces pouranas auxquels la notion du temps semble étrangère. Spartien ne parle ni de la mort de Plotine, l'illustre veuve de Trajan, la mère adoptive, la protectrice d'Adrien, ni de l'apothéose de cette princesse, qui dut cependant être célébrée à Rome avec pompe, puisque l'empereur porta le deuil en noir pendant neuf jours [1]. Comment après cela s'étonner de ce que l'historien ait oublié la consécration de Trajan père?

Tout bien examiné, le fait important, capital, celui qu'aucune considération ne peut modifier et auquel nous devons subordonner nos études, c'est l'existence sur trois monnaies (pl. IV, nos 1, 2 et 3) d'une tête de vieillard qui ne peut être confondue avec celle de Trajan. Jusqu'ici nous ne connaissons qu'un seul antiquaire, J.-C. Schlæger, rédacteur du catalogue de la collection Burckard [2], et ce n'est pas une grande autorité, qui ait attribué ce portrait à Trajan fils (nihil dictum quod non dictum prius); son opinion n'a été acceptée par personne.

Nous ne voyons donc, quant à présent, aucune nécessité de retrancher le portrait de Trajan père de la série iconographique romaine.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] Dion Cassius nous fait connaître cette circonstance; il ajoute qu'Adrien composa des hymnes et construisit un temple en l'honneur de Plotine; mais il ne rapporte ces faits qu'à propos du monument consacré au cheval Borysthène. Il est impossible de trouver un parallèle plus naïf. Dionis *Hist. rom.*, lib. LXIX, 10.

[2] *Numophylacium Burckardianum*, Helmaestadi, 1740, pars prima, p. 10.

il se rapproche davantage de celui des pièces de Claude le Gothique et de son frère Quintillus. On ne peut pas confondre les deux pièces que nous avons sous les yeux avec certaines monnaies de fabrique barbare aux effigies de Postume, de Victorin et de Tétricus. Il existe de ce dernier prince surtout une masse prodigieuse de pièces barbares et informes, portant des légendes tronquées et la plupart du temps illisibles. Le flan de nos deux pièces est beaucoup plus épais que celui de la plupart des petits bronzes gallo-romains, et le métal plus blanc. Comme aspect et comme fabrique, il y a quelque analogie entre nos deux pièces et les monnaies aux effigies de Regalianus et de Dryantilla, si ce n'est que ces dernières sont toujours surfrappées sur des pièces plus anciennes.

La tête impériale n'offre aucun trait de ressemblance avec les têtes connues; elle a un caractère particulier et individuel, et on ne saurait la confondre avec aucune des effigies d'empereurs du troisième siècle.

Comme je l'ai dit déjà, j'attribue ces deux pièces à Bonosus, qui, sous le règne de Probus, prit la pourpre dans la Rhétie (le Tyrol) vers l'an 280 après Jésus-Christ. Les historiens parlent en même temps, et comme de faits arrivés à peu près dans la même année, de la révolte de Saturninus en Orient et des combats livrés par Probus sur les bords du Rhin aux armées réunies de Proculus et de Bonosus. Or, saint Jérôme dans sa version latine de la Chronique d'Eusèbe, place en l'an 280 la révolte de Saturninus. *Saturninus magister exercitus novam civitatem Antiochiæ exorsus est condere : qui postea imperium molitus invadere Apamiæ occiditur* [1]. Comme Probus périt dans une révolte militaire à Sirmium en 282, et comme il est question dans les histo-

[1] Cf. Fl. Vopisc., *Saturninus*.

riens de son triomphe pour célébrer ses victoires, après la pacification de toutes les provinces de l'empire [1], on ne peut guère placer qu'en 280 la révolte de Bonosus, et vers la fin de cette même année, ou tout au plus au commencement de 281, sa défaite et sa mort. Il s'est bien écoulé une année ou quinze mois entre la pacification des Gaules et la mort de Probus.

Les détails les plus circonstanciés sur Bonosus nous ont été conservés par Flavius Vopiscus. Suivant cet historien, Bonosus tirait son origine de la Grande-Bretagne; il appartenait à une famille hispanique, et sa mère était Gauloise. Son père qu'il qualifiait de rhéteur, n'était, à ce qu'il paraît, qu'un simple maître d'école. Bonosus servit d'abord dans les armées romaines sous l'empereur Aurélien, et après avoir passé par tous les grades, il fut préposé comme général à la défense des frontières de la Rhétie. *Dux limitis Rhætici fuit.* C'était le plus grand buveur qui fut au monde. *Non ut vivat, natus est, sed ut bibat*, disait de lui Aurélien. Toutefois l'empereur avait beaucoup de considération pour lui en raison des services éminents qu'il rendait à la guerre. Bonosus recevait les envoyés des nations barbares; il se mettait à boire avec eux, et quand il avait réussi à les enivrer, il surprenait des secrets importants dont l'empereur tirait profit pour la direction des affaires publiques.

Vopiscus nous a conservé la copie d'une lettre d'Aurélien, adressée à son lieutenant Gallonius Avitus, qui commandait dans la Thrace. Il lui ordonne de marier Bonosus avec une jeune fille nommée Hunila, qui, par sa naissance, appartenait à la race des rois goths et de le gratifier à cette occasion de magnifiques présents, énumérés dans cette lettre. C'était

[1] Vopisc., *Probus*, XIX.

dans des vues politiques qu'Aurélien avait fait contracter ce mariage, pour apprendre par cette femme les projets des Goths, toujours ennemis des Romains, et que, plusieurs années auparavant, il avait vaincus.

Les Germains ayant brûlé des vaisseaux romains en station sur le Rhin, Bonosus, dans la crainte d'être puni pour sa négligence, se déclara empereur. Il garda le pouvoir pendant quelque temps et plus longtemps qu'il ne méritait, ajoute son historien (*idque diutius tenuit quam merebatur*), et ce ne fut qu'après de longs et sanglants combats que Probus le vainquit.

Le tyran de la Rhétie s'était joint à Proculus, autre Auguste éphémère, proclamé dans les Gaules, et ce fut dans les environs de Cologne qu'il succomba. Les historiens sont d'accord sur le lieu de la défaite de Bonosus.

Vopiscus, *Probus*, XVIII. — *Deinde quum Proculus et Bonosus apud Agrippinam in Gallia imperium arripuissent... barbaris semet juvantibus, vicit.*

Vopisc., *Proculus.* — *Ipsis prodentibus Francis.*

Eutrop. *Hist. Roman.*, IX, 17. — *Proculum et Bonosum Agrippinæ, multis certaminibus oppressit.*

Aurel. Victor, *de Cæsaribus*, XXXVII, 3. — *Simul cæsis Saturnino per Orientem, Agrippinæ Bonoso exercitu, nam utrique dominatum tentaverant, sumta, cui duces præerant, manu.*

Idem, *Epitom.* XXXVII, 2 et 3. — *Iste Saturninum in Oriente, Proculum et Bonosum, Agrippinæ inperatores effectos oppressit.*

P. Oros. *Hist.*, VII, 24. — *Proculum et Bonosum, apud Agrippinam magnis prœliis superatos, interfecit.*

Probus, après sa victoire, fit pendre son compétiteur à l'empire, ou bien Bonosus se pendit lui-même. *Laqueo vitam*

finivit. On fit à cette occasion un jeu de mots, en disant que c'était une amphore qui pendait et non un homme (*amphoram pendere non hominem*), pour faire allusion à sa passion pour le vin.

Jacques Strada [1] est le premier, je crois, qui a publié une médaille à l'effigie de Bonosus. Après lui, Goltzius [2], Mezzabarba [3], Tristan [4], Banduri [5], Beauvais [6] et plusieurs autres ont parlé des médailles de ce tyran.

Dans le Musée Tiepolo [7], on trouve la description d'une monnaie de petit bronze, attribuée à Bonosus. Cette pièce a passé depuis dans le Cabinet impérial et royal de Vienne. Eckhel [8] en fait mention et M. J. Arneth [9] en donne la description suivante :

..NP BONSVOSI. Caput laureatum.

℟. VIITVS IIECIT. Labarum cui inscriptum VOT. XX, inter captivos. Æ.

Grâce à l'obligeance de M. Arneth, à qui nous ne saurions assez témoigner notre reconnaissance pour l'empressement avec lequel il communique aux archéologues les trésors confiés à sa garde, nous pouvons donner ici une

[1] *Epitom. Thes. Antiq.*, p. 164. Lugd., 1553.

[2] Goltzius donne les noms : IMP. C. Q. BONOSIVS AVG. et IMP. C. Q. BONOSIVS. P. F. AVG.

[3] D'après Fulvius Ursinus, *Num. imp. rom.*, p. 418. Mediolan., 1730, in-fol.

[4] *Comment. histor.*, t. III, p. 270. Paris, 1657, in-fol.

[5] *Num. imp. rom.*, t. I, p. 496.

[6] T. II, p. 114. Paris, 1767, in-12.

[7] T. I, p. 304. Venet., 1736. — Cf. Tanini, *Num. imp. rom.*, p. 178.

[8] *D. N.*, VII, p. 507. « Ejus numi uni tantum Goltzio cogniti, et jure suspecti, » dit l'illustre numismatiste. Il donne toutefois la description de la pièce du Musée Tiepolo.

[9] *Synopsis Num. ant. qui in Museo Cæsareo Vindobonensi adservantur*, pars II, p. 180. Vindob., 1842.

gravure exacte de la médaille du Cabinet impérial et ro
de Vienne.

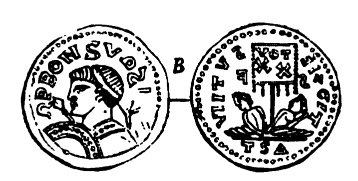

La légende est rétrograde, écrite de droite à gauche, quoique barbare, doit se lire : [*Cr*]ISPVS NOB. CA[*es* Buste diadémé à gauche, avec le bouclier et la haste.

℞. VIITVS ƎIICIT (pour *Virtus Exercit*). Labarum lequel sont inscrits les mots VOT. XX et au pied duq sont assis deux captifs. Dans le champ les lettres ꟻ ʔ l'exergue TSΔ, marque du quatrième atelier monétaire Thessalonique. Æ.

En rapprochant le petit bronze du Cabinet de Vienne deux pièces que je publie ici, on s'aperçoit dès le prem coup d'œil de la différence qui existe entre les deux effi impériales. Tandis que nos deux médailles montrent figure virile d'un âge mûr, la pièce de Vienne offre le bu d'un adolescent. Et pourquoi trouverait-on sur une méda de Bonosus, Auguste proclamé dans la Rhétie, l'indicat de l'atelier monétaire de Thessalonique? On ne pour guère fournir d'explication satisfaisante de cette singu rité, à moins de dire que la pièce est une ancienne m naie surfrappée. Or il n'existe pas la moindre trace de s frappe sur la pièce du Cabinet impérial et royal de Vien

La tête jeune et à cheveux courts est positivement c de Crispus, fils de Constantin, et la légende lue de dr à gauche vient confirmer d'une manière indubitable c attribution.

Je n'ai pas retrouvé au Cabinet des médailles de la

bliothèque impériale une pièce identiquement semblable à celle du prétendu Bonosus du Cabinet de Vienne. La médaille que je fais figurer ici a été frappée à Trèves ; les légendes sont régulières et complètes.

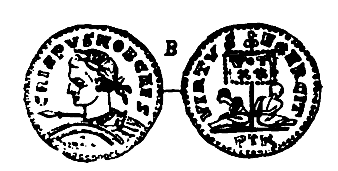

CRISPVS NOB. CAES. Buste lauré à gauche avec le bouclier et la haste.

℞. VIRTVS EXERCIT. Labarum sur lequel sont inscrits les mots VOT. XX, et au pied duquel sont assis deux captifs. Dans le champ les lettres S F ; à l'exergue PTR, marque de la première officine de Trèves. Æ.

Les monnaies à l'effigie de Crispus, sorties de l'atelier de Thessalonique avec les marques TSΓ, TSΔ (*Thessalonicensis tertia, quarta*), conservées dans le médaillier de la Bibliothèque impériale, montrent le buste du jeune fils de Constantin, tourné à gauche, mais sans bouclier. Parmi celles qui portent au revers le labarum entre deux captifs, on trouve à l'effigie de Crispus, tantôt l'indication des vœux decennaux, tantôt celle des vœux vicennaux ; ces pièces portent la marque des ateliers monétaires d'Aquilée, A. S. AQ. T. (*secunda, tertia Aquileiensis*), de Londres, P. LN. P. LON. (*prima Londinensis*), de Lyon, PLG (*prima Lugdunensis*), de Siscia, A SIS. Δ SIS. (*prima, quarta Sisciensis*), de Trèves, P. TR. S. TR. T. T. (*prima, secunda, tertia Treverensis*, etc. Banduri[1] ajoute à la liste que je donne ici d'après les pièces conservées au Cabinet des médailles de

[1] *Num. imp. rom.*, t. II, p. 319.

la Bibliothèque impériale, les différents monétaires P SIS. Γ SIS (*prima, tertia Siscriensis*).

On ne trouve le type du *labarum* entre deux captifs que sur les monnaies de cinq princes du commencement du quatrième siècle, savoir : Licinius senior, Licinius junior, Constantin le Grand, Crispus et Constantin jeune. Et comme Licinius n'a été associé à l'empire par Galère Maximien qu'en l'année 307, les pièces qui portent le type du labarum sont postérieures à Bonosus et à Probus au moins de vingt-six ou de vingt-sept ans. Mais je crois qu'on peut assigner une date plus précise à l'émission des pièces au labarum. Eckhel[1] a fait voir que l'indication des vœux, surtout à l'époque du Bas-Empire, ne peut guère servir à déterminer des dates. On a des monnaies de Tacite, qui n'a régné que six mois, et de Probus, qui n'a occupé le trône qu'un peu plus de six ans, portant les mots VOT. X et VOT. XX. Souvent les empereurs de cette époque annonçaient des vœux longtemps avant leur accomplissement, et pour cela on avait adopté aussi la formule VOT. MVLTIS. Je suis donc porté à croire que toutes les pièces au labarum portant tantôt VOT. X, tantôt VOT. XX, ont été émises en l'an 317, quand Licinius et Constantin décernèrent le titre de César à leurs fils Licinius jeune, Crispus et Constantin jeune. Ce serait à la même occasion, comme le fait observer Banduri[2], qu'aurait été frappé à Sirmium le rare aureus dont voici la description :

LICINIVS NOB CAES. Buste lauré et cuirassé de Licinius le jeune, tenant un globe surmonté de la Victoire.

℞. CRISPVS ET CONSTANTINVS CC. Têtes nues et af-

[1] *D. N.*, VIII, p. 484 sqq.

[2] *Num. imp. rom.*, t. II, p. 198.— Cf. Mionnet, *Rareté des médailles romaines*, deuxième édition, 1827, t. II, p. 212.

frontées de Crispus et de Constantin jeune. A l'exergue, SIRM.

Le type du labarum ne se retrouve pas sur les monnaies des deux autres fils de Constantin, Constant et Constance II, proclamés Césars l'un en 333, l'autre en 323.

Je crois que les deux pièces que je publie ici pour la première fois permettent de ranger Bonosus au nombre des empereurs romains dont on possède des médailles. Ce tyran obscur peut donc prendre place à côté des Jotapien, des Pacatien, des Marinus, des Regalianus, des Uranius Antoninus, etc., dont on possède aujourd'hui des médailles d'une authenticité incontestable.

J. DE WITTE.

DESCRIPTION

DES

MONNAIES MÉROVINGIENNES DU LIMOUSIN.

(Pl. XII, XIII, XIV et XV, 1857.—Pl. II, III et XVIII, 1858.)

Cinquième article. — Voir le n° 6 de 1857, p. 415; le n° 1 de 1858, p. 88; le n° 4, p. 319, et le n° 5, p. 393.

CHAPITRE IV.

DE L'ÉTENDUE DE L'ANCIEN *PAGUS* OU *ORBIS LEMOVICINUS*, PAYS DU LIMOUSIN.

On admet généralement que les anciens diocèses représentent assez exactement l'étendue des pays auxquels ils correspondent dans l'histoire.

D'après ce principe, le diocèse primitif de Limoges, figuré par les deux diocèses de Limoges et de Tulle, tels qu'ils étaient constitués avant 1789, répondait à peu près à l'ancien pays des Lemovices.

Ces circonscriptions ecclésiastiques embrassent, dans la division administrative de nos jours, les trois départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse; et, en outre, dans les départements voisins : 1° Bonœil et ses

environs, qui sont actuellement dans le département de l'Indre; 2° Confolens, Chabanais, Chassenon et leur territoire, qui, à la fin du moyen âge, faisaient partie de l'Angoumois, et appartiennent aujourd'hui au département de la Charente; 3° Nontron et les parties est et nord-est de son arrondissement, qui ont été incorporées au département de la Dordogne.

Mais il faut, de plus, réunir à l'ancien *pagus Lemovicinus* :

1° Au sud-est, du côté de la haute Auvergne (arrondissement de Mauriac, département du Cantal), Rouffiac et son territoire, que des chartes des IX^e et X^e siècles placent formellement en Limousin;

2° Au sud-sud-est, du côté de l'ancien Quercy, quelques parcelles, qui sont entre Le Vert et Saint-Céré, ou Castelnau-de-Bretenoux, et que des monuments du même ordre rattachent également à notre province;

3° Enfin, au sud-ouest, du côté de l'ancien Périgord (aujourd'hui département de la Dordogne), la partie nord du canton de Thiviers et le territoire situé entre cette ville et les limites septentrionales du diocèse de Périgueux (vers Firbeix).

Cette dernière attribution de territoire au Limousin est motivée :

En premier lieu, par l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, qui marquent entre Limoges (*Augustoritum*, par corruption *Ausrito*) et Périgueux (*Vesunna*), un point appelé *Fines*, lequel était la limite commune des deux pays, et que le mesurage des distances place à Thiviers ou un peu au nord de cette localité [1];

[1] Parthey et Pinder, *Itinerarium Antonini*. Berlin, 1848, in-8°. — Walckenaër, *Géogr. anc. des Gaules*, t. III, p. 95 et 96. — L. Renier, *Itinéraires ro-*

En second lieu, par nos monnaies mérovingiennes de *Gemiliacum* ou *Gemeliacum* (nos 14, 15, 16, 90 et 99), qui présentent le type et le style limousin très-accentués, et dont l'une, retrouvée au lieu même de son émission, à Jumillac, porte dans le champ les quatre lettres LENO, dégénérées de LEMO, preuve certaine que cette localité appartenait au Limousin ;

En troisième lieu, par d'autres triens frappés à *Saraciacum* ou *Sagraciacum* (Sarazac, département de la Dordogne, nos 39, 40 et 96), que leur fabrique rattache manifestement à la série limousine et particulièrement au cinquième groupe (Salagnac, Coussac-Bonneval et Saint-Yrieix, nos 33 et suivants);

Enfin, par une lettre écrite entre 480 et 500 par saint Rurice Ier, évêque de Limoges, à l'évêque de Périgueux Cronope, et dans laquelle le prélat limousin se plaignait de tentatives d'empiétements opérées par les prêtres du diocèse voisin sur la paroisse de Jumillac, *diœcesi Gemiliacensi*, qui devait en effet passer plus tard dans le domaine des évêques de Périgueux[1].

Telles sont les indications sommaires que nous avions à donner ici touchant la configuration de l'ancien *pagus Lemovicinus;* elles déterminent le périmètre dans lequel nous devons chercher les ateliers du monnayage de la province sous les Mérovingiens. Nous nous référons, quant aux détails et quant aux preuves de cette délimitation, aux développements que contient sur ce sujet notre Introduction au Cartulaire de Beaulieu[2].

mains, dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, année 1850. — Cf. la table géographique que ce savant a mise à la suite des textes.

[1] *Epistol. Ruricii, episc. Lemovic.*, lib. II, epist. 5.

[2] Titre VI, chap. Ier, pages CXXXVIII à CXLII.

CHAPITRE V.

NOMENCLATURE RAISONNÉE ET ATTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES MONNAIES.

Nous suivrons, dans cette partie de notre travail, l'ordre adopté sur nos planches, en rattachant toutefois à chacun des groupes que nous avons distingués, les pièces qui sont éparses dans nos deux planches supplémentaires (n°s 87 à 120).

I[er] GROUPE.

ÉGLISE DE LIMOGES.

1. — RATIO LEMOVIX. Personnage à tête nue, marchant à droite sur une ligne perlée, tenant de la main droite une croix, et de la gauche une crosse; sous le bras gauche une croix longue potencée; entre cette croix et la jambe du personnage un signe dont le sens nous est inconnu.

℟. + MARINIANO MONETA. Croix égale, cantonnée des lettres EC.LI.SI.AE, et séparée de la légende circulaire par un grénetis.

Sou d'or pur. Poids : 4gr,35. Fin du VI[e] siècle ou premier quart du VII[e]. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

Nous avons montré plus haut[1] qu'il ne fallait pas voir, comme l'a pensé M. Fillon, dans la légende du revers la désignation d'un monétaire particulier de l'Église, et qu'on devait lire ainsi les deux légendes du droit et du revers combinées : *Ratio eclisiæ*, *Lemovix*, *Mariniano moneta*.

[1] Chap. III, *Revue num.*, 1858, p. 401 et 402.

2. — RACIO AECL'S. Tête couronnée à droite, avec une houppe de cheveux sur le front; buste habillé et orné de perles.

℟. + DOMVLFVS MONETA. Croix égale, cantonnée des lettres LEMO se lisant de droite à gauche; séparée par un grénetis de la légende circulaire, laquelle était elle-même entourée de perles.

Tiers de sou d'or pur. Poids : 1gr,35. Premier quart du VIIe siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

3. — RACIO AECLISIAE (*Racio Aeclisiae*). Tête couronnée, à droite; buste habillé, une petite houppe de cheveux sur le front.

℟. OMACIVS MONE. Croix longue, ancrée, accostée de deux points, haussée sur deux degrés et un autel.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,23. Fin du VIIe siècle. — Médaillier de la ville de Poitiers.

On a lu jusqu'ici au droit de la pièce dont il s'agit *Racione Ciasme*, et au revers *Eomacius mon.* Mais on a reconnu en même temps que la première de ces légendes était inexplicable, et l'on s'est abstenu de proposer aucune attribution géographique [1].

En effet, lue ainsi qu'il est dit plus haut, la légende n'a aucun sens. Aussi avions-nous pensé, à la suite d'une étude attentive faite sur la gravure très-défectueuse que *la Revue* avait donnée de ce triens, en 1836, et qui est reproduite sur nos planches, qu'il fallait l'interpréter par la formule *Ratio Ecclesiæ*. Cette interprétation est aujourd'hui confirmée par une excellente empreinte qui nous a été communi-

[1] Cartier, *Rev. num.*, ann. 1836, p. 409. — Guillemot, *Catal. des monn. mérovíng.*, 1845.

quée par notre obligeant et savant confrère M. Lecointre-Dupont, et sur laquelle on ne peut se refuser à lire les deux mots qui annoncent une émission ecclésiastique.

La légende du revers n'offre point de difficulté pour la lecture, seulement au nom d'*Eomacius* nous substituons *Omacius*, en reportant l'*e* à la suite de *mon*. Voici la raison de ce changement : le nom d'Omacius est connu dans les plus anciens documents de l'histoire ecclésiastique du Limousin. Nous avons en effet trouvé une lettre écrite entre les années 480 et 500, par l'évêque de Limoges saint Rurice Ier, à un prêtre ainsi appelé. Cette lettre commence par ces mots : *Dulcissimo et unanimo filio* OMACIO, *Ruricius episcopus*[1].

Relativement à l'attribution que nous faisons de notre triens à l'église de Limoges, nous nous contenterons de faire remarquer que, si le revers s'écarte du style habituel des monnayers limousins, le type du droit s'en rapproche sensiblement, notamment par la houppe sur le front, qui est une des marques caractéristiques des effigies limousines. La mention du nom du monétaire qui a signé cette pièce, dans la lettre précitée, est encore une preuve à l'appui de notre opinion.

LIMOGES.

4. —....ODOVEVS REX IIX. Tête ornée d'une couronne de perles, terminée à l'extrémité inférieure par trois perles; une grosse boucle de cheveux retombant sur le col; le buste orné d'une rangée de perles.

℟. LI? ....CIVI. Croix ancrée, fichée sur un globule; sous les bras ELI.CI.

[1] *Epistol. Ruricii, episc. Lemovic.*, loc cit.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,25. Années 631-640. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

Nous retrouvons au revers de notre pièce les fragments de la légende *Limovecas civitas* ou *Limodecas*, comme on la lit sur le triens n° 9 de notre série, qui présente du reste une analogie remarquable avec celui-ci quant au dessin de la couronne et aux caractères des légendes.

Le prince dont le nom est inscrit au droit est Clovis II, auprès duquel vécut en grande faveur Éloi, le chef de la monnaierie palatienne, et dont le nom est inscrit, par un honneur spécial, dans le champ de la pièce, sous les bras de la croix. Saint Éloi ayant été promu à l'épiscopat en 640, c'est entre cette date et celle de la mort de Dagobert (année 631) que notre triens a été frappé.

5. — + LEMOVEEAS FV. Tête à droite, ceinte d'un bandeau perlé prolongé sur la nuque ; buste orné de perles.

℟. + DAVLFO MONET. Croix dans une couronne de perles ouverte par le bas; autour de la légende un grénetis.

Tiers de sou d'or pur. Poids : 1gr,37. Troisième quart du VIIe siècle. Il existe un double exemplaire que nous nous sommes abstenu de reproduire; celui-ci pèse 1gr,35. — L'une et l'autre pièce appartiennent au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

6[1]. — + LEMOVEEAS F. Tête à droite, ceinte d'une couronne de perles prolongée sur la nuque ; le col orné d'un collier de perles qui se joint à la couronne ; le buste également perlé.

℟. + SATVRNVS M — I. Croix pattée dans un grénetis; la légende également entourée d'un grénetis.

[1] Voir la bonne gravure de cette pièce sur la planche XVIII de 1858; elle la reproduit plus fidèlement, parce qu'elle a été exécutée d'après l'original.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,30. Deuxième quart du VIIe siècle. — Cabinet de M. Ponton d'Amécourt.

Il existe un double de la pièce ci-dessus, qui provient du cabinet de Lépine et appartient au médaillier de M. Maurice Ardant. Il a été publié dans la *Revue numismatique*, année 1851, p. 252, pl. XIV, no 2.

7. — LEMOVECAS F. Tête à droite, ceinte d'une couronne perlée terminée par un rouleau de perles; le buste également orné de perles; le tout dans un grénetis.

℟. + ASCARICO MONET. Croix égale, fichée, accostée sur les bras des lettres L.E. (initiales de *Lemovicas*) [1]; autour de la légende un grènetis.

Tiers de sou d'or fin. Poids : 1gr,20. Troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

8. — + LEMOVECAS. Tête à droite, ceinte d'un double bandeau; buste habillé et parsemé de perles.

℟. A + RVILORDVS MO—. Croix égale, pattée, posée sur un globe et accostée sous les bras des sigles C.G.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,40. Troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

Nous trouvons au XIIe siècle, en Limousin, un abbé dont le nom est presque semblable à celui de notre monétaire; le chroniqueur de Vigeois l'appelle *Avilardus* [2].

Nous interprétons les sigles C.G. dans le sens de *Crux Gloriosa* [3].

9. — LIMODECAS FII. Tête à droite, ceinte d'une cou-

[1] Voir plus haut, chap. II, § 1er, III, Du type du revers.

[2] Dans Ph. Labbe, *Nov. Biblioth. mss.*, t. II, et dans Justel, *Histoire généalogique de la maison de Turenne*, pr. p. 24.

[3] Voir ci-dessus, chap. II, § 1er, III, Du type du revers.

ronne de grosses perles comme celle du n° 4 ci-dessus, mais d'un travail plus grossier, terminée par trois bandelettes; buste habillé.

℞. + ANSOIHAVS MONETAO. Croix pattée, surmontée d'un point, dans une couronne de perles.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,15. Fin du VIIe siècle ou premier quart du VIIIe. — Trouvé à Metz et appartenant à M. Maurice Ardant.

Cette forme du nom de Limoges est celle que nous observons dans les monuments écrits au milieu du VIIIe siècle [1], et sur un denier carlovingien.

10. —....MOVICIS.... Tête ornée d'un bandeau; buste nu.

℞. BOcoO FICIT... Croix égale.

Tiers de sou d'or. — Bouteroue, *Recherches curieuses sur les monnaies de France*, p. 349, 353, pl. III, fig. 21.

Nous ne pouvons émettre aucune conjecture sur la date de fabrication de ce triens, le dessin de Bouteroue ne donnant pas une idée exacte de son travail.

M. Guillemot (*Catalog. des monn. mérov.*) considérant le fragment de légende que nous avons, comme fournissant le nom entier du lieu d'émission, a attribué, dubitativement il est vrai, cette pièce à un lieu appelé Mouveaux (département du Nord). Mais la place qu'occupent les lettres reproduites par la gravure prouve que la légende est incomplète; nous ne voyons, dès lors, aucune localité qui soit aussi fondée que *Lemovicas* à en revendiquer l'attribution.

Les monnaies de Limoges ci-dessus décrites, sont les seules, provenant de cette ville et marquées de son nom,

[1] *Limodia*, *Leomodicas*, *Lemodicas*. En 761, 763 et 766. Reginon. *Chronic.*, *Annal. Alamann.*, *Annal. Sangallens.*, dans Pertz, *Monum. Germaniæ historica*, S. S. t. I, p. 28, 30, 74, 557.—*Limodicas*, dans l'*Anonyme de Ravenne*, commencement du IXe siècle.— Dom Bouquet, *Histor. de France*, t. Ier, p. 121.

dont nous ayons pu nous procurer les dessins. Nous y ajouterons la mention :

1° D'un triens que M. Conbrouse a décrit dans les termes suivants :

LEMOVECAS F. Tête à droite couronnée.

℟. VINOALD. Croix égale.

Catalogue des monnaies de France, mérovingiennes, p. 31, n° 483.

2° D'un triens qui, d'après la mention qu'en fait M. Cartier, contiendrait au droit une légende confuse, et au revers les mots THIBAIO.M.FECIT, avec les quatre lettres L.E.M.O. dans le champ [1].

Suivant M. Guillemot, cette pièce porterait au droit les lettres LEMO...., et au revers une légende confuse où l'on déchiffre difficilement THIBAIO M. FSCIT. [2].

3° D'un autre triens trouvé à Crondall, en Angleterre, publié d'abord par M. Akerman [3], et reproduit par M. Conbrouse, d'après un dessin exécuté par M. Muret. Cette pièce présente au droit une tête tournée à gauche, ornée d'un bandeau, et une légende où nous trouvons ABBONE MVNETA, là où M. Akerman avait lu BROANMANCI. Au revers on voit un chrisme ainsi composé :

où l'on distinguerait soit A ET ω (*alpha et oméga*) [4], soit les

[1] *Table alphabétique des légendes des monnaies mérovingiennes*, n° 614, p. 187 du t. XXI de la *Revue numismatique*, première série, qui renferme les tables de ce recueil, dressées par M. Cartier père.

[2] Catalogue précité.

[3] *Description of some Merovingian and other gold coins.* London, 1844, pl. I, n° 12, et p. 8. — Conbrouse, *Monét. mérov.*, pl. II, n° 2. Le chrisme du revers y est inexactement reproduit.

[4] Cf., au sujet des sigles A et ω, le chapitre II, § 1er, II, Du type du revers.

lettres LEϺV, qui rappellent deux de nos pièces, frappées à Uzerche, *Userca* (nos 48 et 119), où l'on observe les mêmes lettres dans le champ, sous la forme de monogramme ou contenant la croix du revers. Mais l'effigie de la monnaie dont il s'agit ici se rapproche sensiblement du type orléanais et n'a point de rapport avec le type limousin. C'est pourquoi nous ne croyons pas devoir l'admettre dans notre série.

M. Conbrouse a décrit, en 1839, un autre tiers de sou, qui offre la légende LIMOVICAS FIT. Tête casquée à droite, et ABBON. au revers, avec une croix[1].

Si l'on en croyait cette description, nous aurions là une pièce qui, par la signature d'Abbon, directeur de la monnaierie de Limoges, et premier maître de saint Éloi, se rapporterait approximativement à l'année 620. Mais l'existence de ce triens, dont M. Conbrouse n'indique pas la provenance, n'est nullement avérée.

Il existe dans le médaillier de M. Lecointre-Dupont un triens signé du monétaire Abbon, et qu'on a cru provenir de la monnaierie de Limoges. Cette pièce porte au droit des lignes indécises, où l'on a vu une tête de face casquée accostée de deux croisettes ainsi que des deux lettres L.E.; et au revers les mots ABBONE MONETA, avec une croix longue dans le champ à double montant, ou représentant deux croix géminées[2].

Mais, d'abord, nous ne distinguons pas sur le droit les caractères L.E. qu'on a cru y trouver. Le dessin qui ac-

[1] *Catalogue raisonné*, etc., n° 479; et dans la liste rédigée par M. Cartier, *Rev. num.*, première série, *loc. c.*, p. 186, n° 605.

[2] Lecointre-Dupont, *Essai sur les monnaies du Poitou*, p. 29. — Conbrouse, *Monét. mérov.*, pl. II, et *Cat. rais.*, n° 480. — *Rev. num.*, 1840, p. 318. — Berry, *Études historiques sur les monnaies de France*, t. Ier, p. 39.

compagne les deux côtés de la tête, donnerait plutôt l'idée d'une chevelure retombant de chaque côté sur les épaules et formant un rouleau extérieur.

En second lieu, la pièce n'a par son dessin aucune relation avec le faire de l'école limousine. Le nom du monétaire Abbon, inscrit au revers, ne saurait suffire pour en déterminer l'attribution au Limousin, ce nom étant assez répandu dans la Gaule, au moyen âge, pour qu'il ait pu être porté par un ou plusieurs monnayers employés dans d'autres provinces. Nous savons d'ailleurs qu'un Abbon, qu'on n'aurait pas dû confondre avec celui de Limoges, était attaché à la monnaierie de Châlon-sur-Saône, comme l'attestent des triens de cette ville signés par lui [1].

La pièce dont il s'agit nous paraît fausse; le simple aspect du cliché que notre savant confrère a bien voulu nous communiquer, le donne à penser, et M. Adrien de Longpérier, à qui nous avons fait connaître notre sentiment à ce sujet, le partage complétement.

Donc, sous aucun rapport, il ne faut se flatter de posséder encore des pièces signées par ce chef de la monnaie à Limoges, que la vie de saint Éloi, son élève, a rendu célèbre.

Nous ne terminerons pas cette notice sans parler d'un tiers de sou d'or du roi visigoth Alaric, au revers duquel est inscrit le nom de Limoges, et qui est ainsi décrit dans la *Revue* :

ALARICVS REX. Tête perlée de face.

℟. LEMOVICVM (ou plutôt LEMOVCVM) PIVS. Figure de la Victoire [2].

[1] *Rev. num.*, année 1839, pl. XVIII, n° 3; année 1840, pl. VIII, n° 8. — M. Berry, *loc. cit.*, p. 36, a confondu ce monnayer avec celui de Limoges.

[2] *Rev. num.*, année 1851, p. 253-256, pl. XIV, n° 8.

Le Limousin ayant été occupé par les Visigoths de 471 à 507, ce triens pouvait être attribué soit à Alaric Ier, ce qui le plaçait entre 471 et 484, soit à Alaric II, ce qui le faisait dater de 484 à 507.

Mais, comme l'a fait observer très-judicieusement l'un de nos plus habiles numismatistes, M. A. de Barthélemy, le droit est de style moderne, tandis que le revers est franchement mérovingien. Ce désaccord entre le style et la période de fabrication des deux faces de la pièce, lui ôte tout caractère d'authenticité, et il semble qu'on a voulu réunir une tête du temps de Reccarède au revers d'un triens de Melle (*Metulum*), publié par M. Al. de Chasteigner[1].

IIe GROUPE.

COMPREIGNAC.

11. — CONPRINIACO I. Tête nue de face; les cheveux relevés et partagés sur le front et retombant sur les côtés; buste habillé et orné de perles; le tout dans un grénetis.

℟. + SATVRNO MONE. Croix égale, légèrement potencée, sur un globule, accostée sous les bras des lettres L.E.; le tout dans un grénetis.

Tiers de sou d'or pur. Poids : 1gr,35. Deuxième quart du VIIe siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale·

Pièce frappée à l'effigie visigothique (dite de Brunehaut),

[1] *Revue num.* 1851, p. 378-380. Dans une lettre insérée dans la *Revue*, année 1852, p. 234-236, M. Maurice Ardant a protesté contre les doutes élevés sur l'authenticité de la pièce dont il s'agit; mais l'original de la pièce, dont la publication avait eu lieu, quant au droit, sur empreinte, et, quant au revers, sur un dessin communiqué à M. Ardant, n'a pu être représenté depuis, et tout porte à penser que la confiance de notre honorable confrère a été trompée.

et d'un dessin supérieur à celui du sceau de Dagobert, dont elle rappelle pourtant l'aspect général. Son origine ne saurait être mise en doute en présence des initiales L.E., qui disent nettement sa provenance limousine. Le *Conpriniacum* de la légende, est assurément le lieu nommé *Compriniacum* dans une charte de l'Église de Limoges, de l'an 1123 ; *Comprinhacum* dans un pouillé du diocèse, du XVI[e] siècle [1]; *Compraignacum* en 1303 [2]; enfin, de nos jours, Compreignac, dans le canton de Nantiat, arrondissement de Bellac (Haute-Vienne). On a trouvé, à diverses époques, dans le bourg de Compreignac ou aux environs, des médailles gauloises et romaines [3].

Le Saturnus qui a signé le triens de *Conpriniacum*, est assez vraisemblablement le même qui a signé la monnaie de Limoges classée sous le n° 6 (Voir la gravure exécutée, d'après l'original, sur la pl. XVIII de la *Revue*, année 1858). Malgré la différence existant dans le type des deux pièces, elles sont d'un travail à peu près contemporain ; seulement, quand Saturnus passa à la monnaierie de Limoges, il dut en adopter les dessins, et c'est là ce qui explique cette variété dans les œuvres du même monétaire.

SENNAR (MORTEROL-).

12. — SENNAMAVRO. Tête de face, nue, à longue chevelure partagée sur le front et retombant sur les épaules ; le col orné d'un collier de perles ; buste habillé.

[1] Mss. Biblioth. impér., fonds Saint-Germain français, n° 878, t. II.

[2] Mss. Biblioth. impér., collect. Gaignières, t. CLXXXVI, p, 136.

[3] On y a récemment découvert un denier d'argent consulaire de la famille Cæcilia au nom de Q. Métellus Scipion le Pieux. *Voir* le *Courrier de Limoges* et le *Journal général de l'instruction publique*, numéro du 27 octobre 1858,

℟. SATORNO MONETARIO (légende lue de droite à gauche). Croix égale potencée sur deux degrés.

Tiers de sou d'or. Troisième quart du VII[e] siècle. — Cabinet de M. le président Bigant (Douai).

12 *bis*. — SENNAMAVRO. Même effigie que la précédente.

℟. SATORNO MONETARIO. Croix semblable à celle qui est ci-dessus décrite.

Tiers de sou d'or. Poids : 1[gr]. Troisième quart du VII[e] siècle. — Cabinet de M. Ponton d'Amécourt.

Ces deux pièces sont évidemment deux doubles d'une même monnaie. Le n° 12 n'a été probablement pas dessiné avec une parfaite exactitude; le n° 12 *bis*, dont nous ajoutons ici la description, d'après une excellente empreinte que nous avons sous les yeux, rectifie ce qu'il y a de défectueux dans le dessin n° 12. Il suffit de rapprocher ces deux pièces du triens de *Conpriniacum* (n° 11) et de *Serotennum* (n° 13), pour y reconnaître non-seulement le même style de fabrication, mais encore le même type. Le nom du monétaire *Satornus*, qui n'est autre que le vocable du *Saturnus* des monnaies de Limoges (n° 6) et de Compreignac (n° 11), légèrement modifié par la corruption, achève de confirmer l'attribution au Limousin [1].

Le pouillé précité du diocèse de Limoges, daté des premières années du XVI[e] siècle, mentionne un chef-lieu de paroisse compris dans l'archiprêtré de Saint-Junien, sous le nom de *Cura de Sonnamaro* (vraisemblablement pour *Sennamaro*)[2].

t. XXVII, p. 684. — Cf. Allou, *Descript. des monum. de la Haute-Vienne*, p. 308. — Arbellot, *Revue archéol. et histor. de la Haute-Vienne*, p. 256.

[1] M. Fillon avait d'abord attribué le n° 12 aux environs de Tournay (*Lettres à M. Dugast Matifeux*, p. 87, pl. II, n° 13); mais il a reconnu plus tard qu'il appartenait au Limousin. (*Ubi supra.*)

[2] Mss. Biblioth. impér., fonds Saint-Germain français, n° 878, t. II. — Ce document est mal écrit et beaucoup de noms y sont défigurés.

Les pouillés des XVIIe et XVIIIe siècles ne font plus mention de cette localité parmi les paroisses du même archiprêtré, du moins à titre de paroisse distincte; mais on y retrouve son nom uni à celui d'une autre cure précédemment appelée *Morterolium*, et désignée, à partir du XVIIe siècle, par la double dénomination *Morterolium-Sennar* ou *Senar*[1]. Enfin, dans les nomenclatures et les dictionnaires modernes, il reçoit le nom de Morterol ou Monterol-Sénard[2].

On peut voir maintenant les phases par lesquelles a passé le nom mérovingien de *Sennamaurum :* suivant la loi de dégénérescence des noms de lieux, il s'est contracté et a dû former successviement *Sennamarum*, *Senmarum* ensuite *Sennarum*, c'est-à-dire *Sennar* ou *Senar*, tel qu'il était lorsque (sans doute à raison d'une diminution de population et d'importance) on l'annexa à la paroisse de Morterol.

Quant au monnayer Satornus, malgré l'analogie du style, notre pièce, comparée à celle de Compreignac, est d'une fabrication manifestement inférieure : nous ne croyons donc pas qu'elle ait été frappée par le Saturnus qui signa les nos 6 et 11 ci-dessus : l'intervalle d'une génération les sépare. Nous pensons donc ou que Satornus était un descendant de Saturnus de Compreignac et de Limoges (nos 11 et 6), ou bien que ce nom de monétaire s'immobilisa sur les pièces fabriquées dans cette partie du Limousin, et ne représentait plus en réalité le vocable du monnayer qui y faisait frapper. Nous examinerons plus tard quelle est celle de ces deux explications qu'il faut préférer. Nous signalerons

[1] Une orthographe vicieuse lui a donné un moment le nom de Morterol-Fenart (dans Cassini).

[2] Ce lieu est situé dans le canton de Mézières, arrondissement de Bellac (Haute-Vienne).

seulement ici cette transmission du titre ou cette perpétuité du nom sur les pièces de Baudigiselus à Sarrou (nos 13, 69 et 100), de Moderatus à Brilliau-Fa (nos 28, 108, 109, 111), de Ceranius à Marsac (nos 20 et 105), de Nectarius à Jumillac (nos 16, 90, 99), et de Glavio à Vallières (nos 72 et 118).

SARROU.

13. — SEROTENNVM. Tête nue, de face; chevelure partagée sur le front et retombant sur les tempes; le tout dans une couronne de perles.

℟. + BAVOIGISIEO (*Baudigisilo*). Croix latine, portant sur les bras les lettres L. E.; le tout dans une couronne de perles.

Tiers de sou d'or. Deuxième quart du VIIe siècle. — Conbrouse, *Rec. des monét. mérov.* pl. XLI, no 27.

69. — + SEROENNO. Tête casquée à droite; buste orné de perles.

℟. + BAVD...III....IOTA. Croix égale, fichée et cantonnée des lettres L.E.M.O.; la légende est entre deux grénetis.

Tiers de sou d'or pur. Poids: 1gr,20. Deuxième ou troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

100. — ... IRONNO V— C. Tête à droite diadêmée; buste habillé.

℟. + BAVDEGISELVS. Croix égale, avec un point au deuxième canton.

Tiers de sou d'or pâle. Poids: 1gr. Fin du VIIe siècle. — Musée départemental à Tulle.

Les inscriptions L.E. et L.E.M.O. qui sont dans le champ des deux premières de nos pièces, nous dispensent de toute démonstration quant à leur origine limousine; et le nom du

monétaire *Baudegiselus* (dont les lettres *d* et *l* sont corrompues dans le n° 13), ainsi que la légende du droit du n° 100, le rattachent inévitablement aux deux autres. Nous n'avons dès lors qu'à rechercher la place de l'atelier, appelé, dans l'un de ces triens, *Serotennum*, qui est le nom primitif dans son intégrité, dans un autre, *Seroennum*, qui représente la forme déjà altérée, après que le *t* est tombé du mot, suivant une loi générale dans notre langue géographique [1], et enfin dans le troisième, *Sironnum* ou plutôt *Seronnum*, qui touche à la forme moderne du mot.

On avait cru d'abord retrouver ce lieu à Sardent [2], qui est appelé *Seredinnus*, au VIII[e] siècle, dans la vie de saint Pardoux (*Pardulfus*), premier abbé du monastère de Guéret (*Waractus*) ; il est dit dans ce document que le saint était né *in urbe* [3] *Lemovicensium, ex vico cujus vocabulum est Seredinnus* [4].

Mais nous ne croyons pas devoir admettre cette attribution : la deuxième et la troisième syllabes de *Seredinnus* diffèrent essentiellement des syllabes correspondantes de *Serotennum*. En second lieu, les formes dégénérées de ce *Seroennum* et *Seronnum* (n[os] 69 et 100) dans lesquelles la consonne de la troisième syllabe et puis cette troisième syllabe toute entière ont successivement disparu, excluent d'une manière absolue l'identité avec le *Seredinnus* du

[1] M. Alfred Maury, dans le *Bulletin de la Société de géographie*, 1858, quatrième série, t. XVI, p. 349.

[2] Canton de Pontarion, arrondissement de Bourganeuf (Creuse).

[3] *Urbs*, comme *orbis*, est employé fréquemment jusqu'à la fin du X[e] siècle, dans le midi et dans le centre de la Gaule, pour désigner le grand *pagus*. *Cartulaire de Beaulieu*, chartes I, VI, XVI, et passim.— *Cartulaire de Tulle*, dans Baluze, *Hist. Tutel.*, col. 366 et 376.

[4] Dans Ph. Labbe, *Nova Bibliotheca mss.*, t. II, p. 599. Cette vie a été écrite peu après la mort du saint, survenue au milieu du VIII[e] siècle.

VIII^e siècle, le *Serdunus* de la période féodale [1] et le Sardent des temps modernes, où la consonne de la troisième syllabe aurait reparu contrairement à la loi commune de corruption et de composition des noms.

Nous proposons de fixer l'atelier qui nous occupe en un village appelé *Serro* dans les pouillés du diocèse de Limoges [2], puis en français Saron ou Sarron [3], enfin Sarrou ou Sarroux [4]. La filiation du *Serotennum*, *Seroennum*, *Seronnum*, s'aperçoit tout aussitôt et rend inutile tout développement sur ce point.

Les deux premiers de nos triens sont à peu près contemporains par la facture, mais le troisième (n° 100) en diffère considérablement, et date évidemment d'une époque de beaucoup postérieure ; pourtant il est signé du même nom de monétaire (Baudegiselus). Ce dernier est-il un descendant de celui qui a fait frapper les deux précédentes monnaies, ou bien ce nom s'est-il immobilisé sur les espèces fabriquées à Sarrou ? C'est une question sur laquelle nous nous référons à ce qui en est dit plus haut (à propos du n° 12 de notre série).

Les monnaies de Sarrou nous offrent, ainsi que nous l'avons annoncé (ch. II, § 2), une exception au principe des types secondaires ou cantonnaux. Placé à une assez grande distance de Compreignac, centre du deuxième groupe, son monnayage paraît avoir subi, en premier lieu [5],

[1] « Ecclesiam in vico *Serduno.* » *Cartulaire d'Uzerche.* Mss. Biblioth. impér., collect. Gaignières, t. CLXXXIII-CLXXXIV, p. 275.

[2] « Capellanus de *Serro.* » Pouillés latins des XVII^e et XVIII^e siècles.

[3] Carte de Nolin, 1742 ; carte de Jaillot et Denis, 1783.

[4] Dans le canton de Bort, arrondissement d'Ussel (Corrèze).

[5] En effet, la pièce au type de face porte là le nom du lieu de l'émission dans son intégrité, tandis que les deux autres nous le présentent avec des altérations successives.

l'influence du type de face de Compreignac ; mais dans des périodes plus récentes, il se rapproche du type de profil de Beynat, tête du troisième groupe, au territoire duquel Sarrou semble plutôt appartenir.

III[e] GROUPE.

JUMILLAC.

14. — + GEMILIACO. Tête à droite, barbue, ornée d'un chaperon perlé, terminé sur le col par deux bandelettes perlées; le col et le buste ornés de perles.

℞. + AVSONIVS MON. Croix égale, accostée de deux points sous les bras, dans une couronne de perles.

Tiers de sou d'or. Deuxième quart du VII[e] siècle. — Médaillier de M. l'abbé Béchillon.

15. — + GEMILIACO FIT. Tête à droite, barbue, avec couronne de perles terminée par deux longues bandelettes perlées sur le col; buste habillé.

℞. + VRSO MONETARIO. Croix égale, cantonnée des quatre lettres L. E. N. O (dégénérées de LEMO) dans une couronne de feuillage [1].

Tiers de sou d'or. Poids : 1[gr],20. Deuxième quart du VII[e] siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

16. — NECTARIVS M.... Tête à droite, ceinte d'un bandeau; buste habillé.

℞. GEMELIACO F. Croix latine, haussée sur deux degrés,

[1] M. Conbrouse (*Monétaires mérovingiens*, supplém.) et M. Cartier (*Catalogue* déjà cité), ont mentionné, d'après une communication de M. Maurice Ardant, un triens de GENILIACVM (pour GEMILIACVM) avec les noms du monétaire CHARIMVNDVS au revers. M. Guillemot l'a également inscrit dans son Catalogue. Mais n'ayant point de dessin de cette pièce à notre disposition, nous n'avons pas pu juger s'il y avait lieu de la comprendre dans notre série.

l'un très-large, l'autre étroit; un point sur chaque bras, et deux points sous chacun; quatre points, dont un plus fort, sous le dernier degré.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,29. Troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

90. — + NECTARIVS. Tête à droite, ceinte d'un double bandeau perlé; le bandeau le plus rapproché du front terminé par une grosse perle.

℞. GEMELIACO. Croix latine haussée sur deux degrés d'inégale largeur, comme dans le n° 15, portant un R appendue au sommet de la haste, accostée de sept points, dont l'un au côté opposé à l'R appendu, deux sous chaque bras, et un aux deux côtés du deuxième degré.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,10. Troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet de M. Ponton d'Amécourt.

99. — + NECTARIVS. Tête à droite; bandeau perlé terminé aux deux extrémités par deux bandelettes simples; buste habillé.

℞. + GEMELIACO. Croix dans le champ, sur un globule entouré d'un anneau de perles; le tout dans une couronne de perles.

Tiers de sou d'or. Fin du VIIe siècle ou premier quart du VIIIe.

(Conbrouse, *Monét. mérov.*, pl. XXXIII, n° 11. [1])

On a jusqu'ici attribué ces monnaies, soit à Jumiéges,

[1] Bouteroue (*Recherches curieuses sur les monnaies de France*, n° 349) reproduit un denier dont la légende incomplète présente au droit GEM.....M, et au revers GRIMBERTVS. M. Conbrouse l'a mentionné dans son Catalogue raisonné (p. 28, n° 436), l'a placé comme le *Gemeliaco* de *Nectarius*, sous le nom de Jumiéges, et l'a fait graver dans son *Recueil des Monét. méroving.* (Pl. XXV, n° 12) Mais le type, connu sur une autre monnaie de Jumiéges et sur un denier de Rouen, n'a point de rapport avec la fabrique limousine.

Le pays d'origine de la pièce étant déterminé, il nous reste à fixer la place de l'atelier. Les rapprochements ci-dessus indiqués le mettent au sud ou au sud-ouest de Limoges, dans la direction de Magnac-Bourg et de Chervix, et nous croyons pouvoir assurer qu'il n'est autre que Jumillac (Grand-).

De même que Jumeau est la traduction de *Gemellus*, Jumillac est la traduction de *Gemiliacum*. Ce dernier lieu est nommé, dès la fin du v^e^ siècle, dans une lettre de saint Rurice I^er^, évêque de Limoges, où ce prélat réclame contre des empiétements commis par des prêtres du diocèse de Périgueux sur la paroisse de Jumillac, *diœcesis Gemiliacensis*[1].

Un siècle environ après, saint Yrieix, par son testament, daté de 573, légua au monastère qu'il avait fondé à Attanum, en Limousin, plusieurs localités, parmi lesquelles nous trouvons le village de *Gemiliacum*, voisin de la ville de Saint-Yrieix[2].

Ce nom se transforma dans le cours du moyen âge, et, de même que *Gemelli* ou *Gemellos*, produisit les Jumeaux, et *Gemedicos*, Jumiéges, *Gemiliacum* et *Gemeliacum*[3] produisirent, à la fin du xv^e^ et au xvi^e^ siècle, le vocable *Jumiliacum* ou *Jumilhacum*[4], puis le Jumillac moderne.

Ce lieu a été rattaché de bonne heure au diocèse de Périgueux et à la province de Périgord; mais, dans la période mérovingienne comme dans la période romaine, il appartenait, sans aucun doute suivant nous, au pays des Lemo-

[1] *Epistol. Ruricii, episcop. Lemovic.*, lib. II, epistol. 5.

[2] Mabillon, *Annal. ord. S. Bened.*, t. I, p. 161. — *Chartæ et diplomata*, édit. Pardessus, t. I^er^.

[3] Mss. Biblioth. impér., collect. Gaignières, t. CLXXXVI, p. 135, 136 et 387.

[4] Il est à peine besoin de faire remarquer, quant au second *e* de *Gemeliacum* que l'*e* et l'*i* s'employent fréquemment l'un pour l'autre, comme dans *Lemovices* et *Limovici*, *Nivernum* et *Nevernum*, *Treviri* et *Treveri*, etc.

vices. Les initiales inscrites dans le champ du n° 15, les itinéraires romains et la lettre précitée de l'évêque de Limoges nous en fournissent la preuve. Nous nous référons d'ailleurs, sur ce point, à la démonstration que contient notre Introduction au cartulaire de Beaulieu [1].

Nous ne terminerons pas cette notice sans faire remarquer, au sujet du monétaire Nectarius, dont le nom est gravé sur les pièces de *Gemeliacum* (n°s 16, 90 et 99), que ce nom est connu dans l'histoire mérovingienne du Limousin : c'est celui d'un personnage qui, en 573, souscrivit à titre de témoin le testament précité de saint Yrieix et de sa mère Pélagie, et dont Grégoire de Tours parle comme d'un riche citoyen de Limoges [2].

Ajoutons que le n° 99, quoique marqué de ce nom comme les deux autres, est évidemment par sa fabrique d'une date plus récente d'un quart ou d'un tiers de siècle. Il nous paraît que ce nom fut immobilisé sur les monnaies de Jumillac comme ceux de Baudegiselus à Sarrou, de Moderatus à Brilliau-Fa, etc. [3].

MAISONNAIS.

17. — MEDIVNOCTA (*Medianocta*). Tête à droite, coiffée d'un chaperon perlé, terminé sur le col par trois grosses perles ; buste habillé.

℟. CVNDOVALD MONETA. Croix égale, dans une couronne de perles, accostée sous les bras des sigles C. A.

Tiers de sou d'or. Troisième quart du VIIe siècle. — Collection de M. Dassy.

[1] Titre VI, chap. Ier, § 2, p. CXL. Cet ouvrage, en ce moment sous presse, paraîtra très-incessamment.

[2] « Quidam vir ex civibus Lemovicum civitatis, cognomento Nectarius..... locuples divitiis... » *Ex vit. S. Aridii abbat.*, prolog.

[3] Voir ci-dessus p. 171 et 172, la notice relative au n° 12 de notre série.

Remarquons d'abord que cette effigie porte, comme celles des nos 2 et 5 (Limoges), 14 et 15 (Jumillac), 48 et 52 (Uzerche), etc., une petite houppe sur le front; que l'œil et la couronne sont semblables à ceux du no 9 (Limoges), et la disposition des perles qui terminent la couronne sur le col, la même que celle du no 4 (Clovis II à Limoges). D'après ces ressemblances, nous devons attribuer le triens dont il s'agit au Limousin.

C'est à M. Ad. de Longpérier que nous devons la communication de l'empreinte en cire de cette monnaie, qui vraisemblablement n'est autre que celle que M. Guillemot, dans son Catalogue, dit appartenir au cabinet de M. Dassy, et dont il a publié les légendes dans les termes suivants :

Medinaocfa.

℟. *Garoaldus m.* (C.V. dans le champ).

Le même numismatiste indique comme attribution Moyenvic[1]. La reproduction exacte que nous donnons de la pièce fait reconnaître que cette indication est inadmissible et commande de rechercher en Limousin le lieu d'émission.

Pour retrouver cette position, nous devons nous rendre compte des transformations probables du nom de *Media nocta*, qui veut dire en français *milieu de la nuit* ou *minuit*, et dans le langage du pays *miedzo nei* ou *meysonai*. Or, les pouillés du diocèse signalent dans l'archiprêtré de Nontron une paroisse appelée *Meysonneyx* ou *Messoneys*[2], qui se compose du mot italien *mezzo*, et de *neys*, nuit, en patois limousin. Cet endroit, nommé aujourd'hui Maisonnais, est chef-lieu de commune dans le canton de Saint-Mathieu arrondissement de Rochechouart (Haute-Vienne).

[1] Canton de Vic, arrondissement de Château-Salins (Meurthe).

[2] « Cura de Messoneys. » Mss. Biblioth. impér., fonds Saint-Germain français, no 878, t. II.

Mais une raison plus décisive encore pou écarter les localités proposées, est tirée du type de notre triens et de son style de fabrication. Notre classement permet au lecteur de se convaincre, par la seule inspection de nos planches, que c'est là une monnaie du Limousin; il lui suffira, en effet, de rapprocher l'effigie de celles des n[os] 5 et 6 *frappées à Limoges même*, et le revers des n[os] 19, 63 et 71, qui sont incontestablement sortis de Brive, de Magnac-Bourg et d'Espagnac, en Limousin.

C'est Chervix ou Château-Chervix, dans la Haute-Vienne[1], qui est le lieu d'origine de la pièce qui nous occupe. Il est nommé *Carovicus* dans une bulle du pape Adrien IV, de l'an 1158, qui mentionne son monastère parmi les possessions de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges[2], et dans le journal de la tournée faite par l'archevêque de Bourges, dans le diocèse de Limoges, en 1285 : « Prior de *Carovico* est de abbatia sancti Augustini Lemovicensis[3]. »

Chervix fut, au x[e] siècle, le chef-lieu d'une vicairie assez étendue et qui s'appelait *vicaria Carvicensis* ou *de Chervic*, nom dont la forme est à très-peu de chose près celle du vocable actuel.

Quant au choix à faire entre Chervix et Château-Chervix, qui sont contigus, nous avons le moyen de le déterminer. Château-Chervix a de nos jours, et avait dans les derniers temps du moyen âge, une plus grande importance que le village de Chervix; sa population est plus nombreuse, et il a communiqué son nom à la commune. C'est pourtant au

[1] Canton de Saint-Germain-les-Belles-Filles, arrondissement de Saint-Yrieix.

[2] « Monasterium de *Carovico* cum pertinentiis suis. » *Nov. Gallia christiana*, t. II, instrum., p. 180.

[3] *Acta visitat. Simonis archiepisc. Bituric.*, apud Baluz., *Miscellanea*, édit. de Mansi, t. I, p. 286.

MONNAIES ET MÉDAILLES INÉDITES.

(Pl. V.)

Je commence aujourd'hui une suite d'articles analogues à ceux que j'ai déjà publiés dans la première série de la *Revue numismatique* : seulement j'élargis mon cadre primitif, qui ne comprenait alors que les *monnaies baronales*.

Mon but est de faire passer sous les yeux de mes lecteurs toutes les monnaies, ainsi que les médailles inédites qui parviendront à ma connaissance personnelle, sans m'attacher à établir entre elles aucun ordre chronologique ou géographique : ce sera un catalogue raisonné, rédigé au fur et à mesure de mes petites découvertes, et où chacun sera libre de puiser s'il peut y trouver quelque monument qui appartienne soit à des monographies, soit à des études spéciales.

J'apporterai la fidélité la plus consciencieuse à l'étude ainsi qu'à la reproduction des légendes. A ce sujet quelques réflexions trouveront ici naturellement leur place.

Il est indispensable de répéter, à propos des monnaies mérovingiennes et carlovingiennes, ce que j'ai déjà dit au sujet des monnaies gauloises. Ces monuments monétaires doivent être soumis à une nouvelle étude, afin de fixer définitivement les légendes, la forme des lettres et les abréviations.

Ainsi, la table raisonnée de la première série de cette *Revue* mentionne 1,220 monnaies mérovingiennes différentes, portant chacune un nom d'homme et un nom de lieu. Il est urgent, à mon avis, d'arrêter positivement les lectures de ces 2,440 légendes, dont bon nombre a été déchiffré arbitrairement ou maladroitement. « Un monument douteux dans une monographie, disait M. de Longpérier il y a dix-huit ans, ne sert véritablement qu'à appauvrir le travail [1]. »

Or, dans ce moment, nous pouvons dire hardiment que, pour la numismatique des deux premières races, nous ne sommes guère mieux partagés que les érudits qui ont besoin des textes anciens des diplômes. L'an dernier, dans le *Bulletin de la Société d'histoire de France*, un des membres de cette compagnie observait très-judicieusement que dans 50 diplômes carlovingiens édités par D. Bouquet, on trouvait au moins dix noms de lieux mal transcrits [2].

Les séries monétaires dont je viens de parler sont devenues tellement riches depuis quelques années, qu'il faut actuellement, par la comparaison des exemplaires et un soin méticuleux, fixer mathématiquement leurs légendes si

[1] *Rev. num.*, 1840, p. 334.

[2] Je citerai simplement quelques exemples pris au hasard dans la liste publiée par M. Cartier : *Charigisilus* et *Ricisilus* d'Amboise semblent être le même monétaire; j'en dirai autant, jusqu'à plus ample informé, de *Leunardus* et *Leunulfus*, à Angers; de *Franco*, *Frando* et *Francio*, à Chambon; de *Noaldus* et *Arnoaldus*, à Paris; de *Baudoledius* et *Gaudolefius*, à Saint-Yrieix; de *Castedunum*, qui doit être lu *Augustodunum*; de CIVIONO CIV, qui, en tout cas, ne peut pas être Dijon, qui n'est devenu *cité* que mille ans plus tard, etc. — Remarquons aussi que les faussaires ont déjà exploité la numismatique mérovingienne, et qu'ils peuvent très-bien fabriquer des triens destinés à être vendus très-cher à des collectionneurs enchantés de posséder une monnaie du *vicus* ou du *pagus* qu'ils habitent.

l'on veut obtenir des résultats sérieux pour la science et utiles pour l'histoire.

Je tâcherai donc de lire correctement les pièces dont j'aurai à parler dans ces études; je tâcherai aussi d'éviter un écueil très-dangereux, et qu'il est du reste malaisé d'éviter, même après avoir pris les meilleures résolutions : je veux parler du désir de tout expliquer, et surtout de faire de ces attributions dans lesquelles l'imagination, combinée avec l'érudition, n'aboutit qu'à créer des fables savantes, qui créent des difficultés nouvelles dans la science. Quand je ne pourrai pas expliquer, ce qui arrivera souvent, je me contenterai de décrire, et un autre, plus heureux, donnera la solution qui m'aura échappé.

1. — Semis de Lucius Turillius.

Tête laurée de Jupiter à droite, derrière S.

℟. Proue de navire à droite, au-dessus L TVR : cette légende, en lettres liées, se trouve gravée de droite à gauche. — (Pl. V, n° 1.)

Ce *semis* vient enrichir la série des monnaies classées sous la rubrique de la «gens Turillia.» M. Cohen a signalé un *as* qui porte en toutes lettres le nom de *Turil*, et un *quadrans*, non décrit, de la collection Riccio sur lequel TVR serait gravé en monogramme ou en lettres liées; enfin le denier de Marc-Antoine frappé l'an 31 avant Jésus-Christ, sur lequel on lit D.TVR. Eckhel ne se prononce pas sur Decimus Turillius, et se contente de rappeler l'opinion de Havercamp, qui propose d'y voir le nom de l'un des lieutenants du triumvir[1].

[1] *Doct. num. vet.*, t. VI, p. 48.—Cohen, *Médailles de la républ. romaine*, p. 318. —Cette médaille fait partie de la collection de M. H. Zæpffel, de Colmar.

Ce nouveau *semis*, qui peut remonter à deux siècles avant l'ère chrétienne, nous fait connaître l'existence de L. Turillius, au sujet duquel je n'ai rien pu trouver dans les historiens. La science épigraphique pourra peut-être donner quelques renseignements sur ce personnage.

2. — Tiers de sou d'or d'Ivois-Carignan.

Dans le dernier volume de la *Revue numismatique belge*, M. Ch. Piot propose d'attribuer à Ivois, aujourd'hui Carignan, chef-lieu de canton du département des Ardennes, un denier impérial dont la légende, peu intelligible, lui semble donner le mot HOVOHOIL. Ce mot, d'après différentes leçons, peut être aussi bien lu *Hovotnoi*, *Hovohoil* et *Hoiovoi*. M. Piot se demande si cette forme ne serait pas la transition de *Epoisus*, ancien nom d'Ivois, à *Yvosium* et *Ivodium*. Il me semble que l'on peut tout naturellement arriver de *Epoisus* ou *Eposius* à *Yvosium*, sans passer par ce terrible mot *Hovohoil*, dont on n'est pas bien sûr. Je me hâte de dire que M. Piot comprend si bien combien son attribution est conjecturale, qu'il prouve que *Hovohoil* pourrait aussi bien être Aviothe, près de Montmédy[1].

Voici, en revanche, un triens de ma collection qui est facile à déchiffrer.

EPOSIO. FIT. Buste diadémé à droite; collier de perles.

℟. TOTTOSMO. Croix sur un globe. — (Pl. V, n° 2.)

Cette légende donne au nom d'Ivois-Carignan la même forme latine qui se lit dans Grégoire de Tours. Ce saint y séjourna vers la fin du VI[e] siècle, ainsi qu'il le rappelle dans ce passage : « Profecti igitur in itinere, ad *Eposium*

[1] *Rev. belg.*, t. II de la troisième série, 1858, p. 160.

» *castrum* accessìmus, ibique ab Ulfilaico diacono nacti et » ad monasterium ejus deducti, benegnissime suscepti » sumus[1]. »

Ivois est une ancienne localité dans laquelle saint Maximin, évêque de Trèves, séjournait quelquefois dans le premier quart du IVe siècle; et saint Martin s'y arrêtait en 383 lorsqu'il revenait de Trèves, où il était allé visiter l'empereur Maxime.

Le diacre Ulfilaïc nommé dans le texte que je viens de citer, était disciple de saint Yrier, évêque de Trèves, qui fonda le monastère d'Atane, au diocèse de Limoges. Il établit une abbaye à Ivois, sous le vocable de saint Martin de Tours, et y renouvela l'épreuve de saint Siméon Stylite; il raconta lui-même à saint Grégoire comment l'évêque de Trèves avait fait détruire la colonne sur laquelle il se tenait, et lui avait enjoint de mener la vie conventuelle ordinaire.

Eposium castrum est situé sur la limite du diocèse de Trèves, à peu de distance de *Mosomum castrum*, qui est sur l'extrême frontière du diocèse de Reims et dont on connaît plusieurs triens.

3. — Tiers de sou d'or de Bourges.

+ BETOREX. Tête nue à gauche. Il semble que le graveur de ce triens, dont la fabrique est du reste remarquable, a voulu figurer un personnage barbu.

℟. MONITA·FREDVLF. Croix posée sur un globule et un degré. — (Pl. V, n° 3.)

Voici une superbe occasion de composer un petit roman

[1] Greg. Tur., *Hist. Fr.*, VIII, 15. — Fleury, *Hist. eccl.*, IV, liv. 18, n° 59.

numismatique. En compulsant les textes relatifs à l'histoire des Mérovingiens, il serait peut-être possible de découvrir quelque personnage du nom de Betto qui se serait rendu indépendant dans quelque *pagus*. Je sais certains archéologues qui avec ce beau triens bâtiraient toute une histoire, et ne manqueraient pas d'ajouter une anecdote de plus à nos vieilles annales. *Beto rex*, en toutes lettres, quelle fortune ce serait pour les Hardouin, anciens et modernes, qui savent, avec deux lettres, quelquefois avec une seule de forme douteuse, enrichir l'histoire d'un long chapitre !

Je suis plus modeste, et, m'en référant à l'opinion de M. de Longpérier, je me contente de classer mon triens à la cité de Bourges, en faisant remarquer qu'il est assez curieux de voir à Bourges, comme à Limoges, LEMOVIX, l'antique forme gauloise persister encore, dans l'ethnique, pendant l'époque mérovingienne.

Dans le supplément au catalogue publié par M. E. Cartier, on voit mentionné sous le n° 973 un tiers de sou qui porte la légende BETTOREX-REDVLFO.MONIT. C'est une variété de l'exemplaire que je possède, et qui, étant à fleur de coin, donne définitivement le nom de *Fredulfus* parmi les monétaires de Bourges[1].

4. — Denier de Charlemagne frappé a Babenhausen?

Ce denier, d'une conservation parfaite, et inédit, a été évidemment frappé en Germanie. La hache qui est gravée au revers est un symbole que nous retrouvons exclusivement sur des pièces contemporaines émises à Bonn et à Duerstadt.— (Pl. V, n° 4.)

Les deniers à la *hache* furent reçus avec une telle faveur

[1] *Rev. num.*, 1842, p. 437.

en Allemagne, que l'on persista à les imiter bien postérieurement au règne de Charlemagne. M. Thomsen, en étudiant la composition de certains trésors, et particulièrement celui qui fut trouvé à Vaalse, il y a environ seize ans, a été amené à conclure qu'à la fin du IX[e], et peut-être au commencement du X[e] siècle, on faisait encore des deniers à la *hache*. Il en a publié un exemplaire, d'une fabrique barbare, qui porte au dessus de la francisque les lettres STПT, tracées par une main inhabile. Ce denier a aussi été retrouvé auprès de Dantzig [1].

La monnaie que je publie ici porte BABПSS. M. de Longpérier m'a proposé d'y lire le nom de Bobenhausen, ville située dans le comté de Hanau, en Vétéravie, entre Mayence et Aschaffenburg. Les dictionnaires géographiques signalent deux localités du nom de Bebenhausen ou Babenhausen. L'une est dans le Wurtemberg, sur l'emplacement de l'ancien *Bibenum*, à ce que l'on croit; l'autre est sur la rivière de Guntz, entre Burgaw et Memmingen. Il appartient à nos confrères d'outre-Rhin de déterminer l'attribution de ce denier, de manière à lever toute incertitude. Je ne me hasarderai qu'à proposer une conjecture pour expliquer ce symbole de la hache, répété dans trois ateliers monétaires différents. Je n'ai vu nulle part que l'on ait cherché à aborder ce problème.

L'investiture des grands commandements, puis des grands fiefs, se faisait généralement par la tradition d'un objet ou d'une arme : « Est enim consuetudo Curiæ, ut » regna per gladium, provincia per vexillum a principe » tradantur vel recipiantur. » On trouve dans Ducange, à

[1] Cf. *Rev. belge*, t. IV de la deuxième série, 1854, pl. XX, 3, et t. V de la deuxième série, 1855, pl. VI, 7, p. 297 et suiv.

qui j'ai emprunté ce texte, la mention d'investiture *per mucronem*, *per traditionem ensis evaginati*, *per hastam*, *per sceptrum*, *per vexillum*, *per bipennam*, *per lanceam et gonfanonum*, *etc.*

Les armes nationales des Francs étaient la framée, espèce d'épée, et la hache dite *francisque*. Ne serait-ce pas cette dernière arme qui figure sur mon denier? Dans l'affirmative, ne serait-ce pas là un signe d'investiture? Il y aurait lieu de rechercher, dans l'histoire de la Germanie, si les monnaies à la *hache* ne viennent pas d'une fabrication faite au nom du souverain par quelques personnages investis de grands commandements, ou de bénéfices militaires, en pays conquis. Puisque Charlemagne ordonnait que nul autre que lui ne frappât monnaie, on a le droit de supposer qu'il voulut arrêter la tendance que ses grands officiers avaient à s'attribuer cette prérogative. D'un autre côté, la faveur qu'avaient les deniers à la *hache* à une époque postérieure, alors que la véritable féodalité avait envahi l'Allemagne, semblerait donner à ces pièces une origine quasi féodale.

J'ajouterai que si la francisque peut être considérée ici comme un signe d'investiture, ce fait confirmerait implicitement l'explication que j'ai déjà donnée de la présence de l'épée sur des monnaies frappées par les seigneurs établis sur les *marches* de la France, en Lorraine et en Béarn [1].

5. — Tiers de sou d'or de B̄AS PŌR (localité indéterminé).

+ B-AS ★ + PŌR. Buste diadémé à droite.

℟. + IOHANNE M̄. Croix sur un degré. — (Pl. V, n° 5.)

[1] *Rev. num.*, 1857, p. 362.

Je livre l'explication de ce beau triens à la sagacité de mes confrères en numismatique. Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de retrouver la localité dont il porte le nom.

Les abréviations qui font partie de la légende de l'avers sont intéressantes. Faut-il y voir deux mots, dont le second serait *portus?* Le même signe d'abréviation se remarque au revers au-dessus de l'initiale du mot *monetario;* il n'y a pas jusqu'à l'étoile placée au milieu de l'une des légendes qui ne présente un détail assez rare dans la numismatique mérovingienne.

6. — Monnaies d'Hugues, comte de Champagne (1089-1125).

Les appréciations que l'on va lire viennent corroborer une opinion qui a été émise dans le catalogue de la collection de M. Poey d'Avant, et donner un nouveau jalon qui facilitera l'étude et le classement des monnaies champenoises frappées à Troyes. Je rappelle tout d'abord la description d'un denier dessiné dans la 1re série de cette revue[1].

PETVS.EPICOPVS. Monogramme assez barbare imité de celui des Carlovingiens, et dans lequel on croit retrouver le mot *Tebaldus*. La légende commence par une petite croix évidée comme les O de certains deniers d'Eudes, à Limoges.

℞. Même croisette, TRECAS CIVITAS. Croix cantonnée d'une petite croix latine au quatrième.

[1] *Description des monnaies seigneuriales françaises composant la collection M. F. Poey d'Avant*, p. 325. — *Rev. num.*, 1839, pl. II, n° 5.

Il y a une variété de ce denier, d'une époque postérieure, qui n'en diffère que par la légende BEATVS. PETRVS. M. Hiver, préoccupé de l'idée que ces monnaies étaient épiscopales, comme on l'avait déjà dit avant lui, proposait de les attribuer à Barthélemy de Plancy, au milieu du XII[e] siècle; M. Cartier, ensuite, les reporta à la fin du XIII[e]. Selon notre respectable confrère, les comtes de Champagne, devenus rois de Navarre, auraient gravé sur leurs monnaies le nom d'un saint, pour ne pas y mettre leur titre royal, et probablement éviter de se borner à celui de comte. Dans cette hypothèse, les pièces dont nous nous occupons auraient pu être forgées depuis 1274 jusqu'en 1284. M. Cartier ajoute que d'ailleurs les évêques de Troyes n'ont jamais dû avoir la monnaie. « On retrouverait des » traces historiques de cette entremise inouïe dans nos » annales monétaires[1]. »

M. Cartier écrivait cette réflexion il y a vingt ans. Depuis la science a marché et a livré quelques-uns de ses mystères; il est probable que notre vénérable doyen modifierait aujourd'hui sa première opinion. Le monnayage épiscopal n'est plus une *entremise inouïe*, et il se pourrait que la légende même, qui à Troyes rappelle le nom du patron du diocèse, indiquât, à défaut de textes encore à retrouver, que l'atelier monétaire donné par les rois carlovingiens aux prélats, fut ensuite usurpé par les comtes. Il se pourrait, en outre, qu'outre le monogramme de *Charles* et celui de *Thibault*, on en lût un autre qui fût la transition des espèces aux types royaux à celles portant les légendes religieuses[2].

[1] *Rev. num.*, 1839, p. 29 et suiv.

[2] Sur le denier qui nous occupe, ainsi que sur l'exemplaire beaucoup plus ancien, PETRUS · EPISCOPVS - TRECAS CIVI-TEBO, dessiné dans le catalogue de M. Poey d'Avant, je n'aperçois pas bien distinctement les lettres

Mais revenons au denier rappelé dans les premières lignes de cet article.

Dans le catalogue de la collection Poey d'Avant, je remarque que l'étude attentive des types et de la fabrique a donné une meilleure solution. On y place notre denier, *au plus tard*, au commencement du XII^e siècle. Les faits mêmes viennent rendre cette appréciation authentique, et, en même temps, nous indiquer clairement sous quel comte de Champagne les deniers analogues à celui-ci étaient fabriqués.

Hugues I^{er} succéda à son père Thibault, en Champagne et en Brie, en 1089, pendant que son frère Étienne héritait du comté de Blois; il prit part aux croisades et alla en Palestine en 1113, en 1121 et en 1125. A cette dernière date il entra dans l'ordre du Temple, renonçant à revenir en Occident. A son départ il avait laissé ses fiefs à Thibault II, son neveu, fils du comte de Blois.

En 1104 le comte Hugues faisait, avec Robert de Bourgogne, évêque de Langres, le siége de Nogent-le-Roy. Il confirma alors solennellement la donation que le prélat fit à Saint-Benigne de Dijon du prieuré de Nogent, et l'investiture en fut donnée à l'abbé Jarenton par la tradition d'un symbole qui a pour nous, en ce moment, un grand intérêt numismatique, puisqu'au lieu du sceau est, encore aujourd'hui, appendu à la charte de donation un denier donné par le comte Hugues[1].

du nom de Thibault; le croquis du denier des archives de Chaumont, dont je vais parler dans un moment, m'indique dans le monogramme les lettres R, S, B. Postérieurement le monogramme est bien au nom de Thibault; mais à la fin du XI^e siècle, il y avait autre chose que l'on ne pourra déterminer que par la comparaison de plusieurs pièces semblables.

[1] Ce diplôme existe aux archives de la Haute-Marne; il a été signalé pour la première fois dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de*

Duchalais a déjà eu occasion, dans un mémoire trop peu connu des numismatistes, de parler d'une monnaie champenoise appendue par des lacs de soie rouge à une charte de 1138 : cette fois il s'agissait d'un denier de Provins[1]. Il est véritablement curieux de retrouver uniquement en Champagne, *jusqu'à ce jour*, les seuls exemples de monnaies appendues à des chartes. Les bénédictins et M. de Wailly avaient bien signalé le fait, mais n'avaient fourni aucun monument à l'appui.

Or la charte de donation de l'évêque de Langres est scellée du sceau en cire rouge du prélat et d'un denier d'assez mauvais aloi, attaché au titre par une ficelle qui traverse un trou fait au milieu de la monnaie. Celle-ci est aux types et aux légendes que je viens d'indiquer plus haut. Nous pouvons donc en conclure, de manière à ne laisser prise à aucune objection, que toutes les monnaies semblables étaient celles qui avaient cours à Troyes en 1104 et un peu avant, c'est-à-dire dès les dernières années du XIe siècle. Voilà, comme je le disais, un jalon sûr pour étudier la date des types gravés à l'atelier de Troyes.

Langres, par M. Pistollet de Saint-Ferjeux, t. I, p. 26. M. Carnandet, bibliothécaire de Chaumont, a bien voulu me communiquer le dessin de la monnaie elle-même.

[1] *Biblioth. de l'École des chartes*, IIe série, t. I, p. 239 et suiv., article sur une *Charte inédite relative à l'histoire des vicomtes de Melun*. Je rappellerai ici brièvement que cet acte, conservé aux Archives de l'empire, est une notice prouvant que les vicomtes de Melun ne possédaient aucun droit sur les mairies de Moisenai et Courceaux (département de Seine-et-Marne) ; il se termine ainsi : « Vicecomes ergo contra veritatem ire non volens coram Ludovico rege, » Teobaldo comite, et multis aliis optimatibus assistentibus, abbati Ascelino » rectum fecit, et pro lege forisfacti unum provinensem nummum jussu regis » ei reddidit. Quem scilicet nummum rex et comes Teobaldus simul decre» verunt forari et in monimentum hujus rei in presente carta, loco sigilli » suspendi, » etc.

J'ajouterai que l'on peut hardiment, ce me semble, attribuer cette variété à Hugues I[er], puisque, lors de la rédaction de l'acte de donation, ce fut le comte lui-même qui remit ce denier à l'évêque Robert, lequel le donna aussitôt au chapelain de l'abbé Jarenton[1].

Nous ne saurions trop souhaiter que les diplômatistes voulussent bien nous signaler les autres exemples de monnaies appendues à des chartes en guise de sceaux; il est probable qu'il existe encore d'autres actes enfouis dans les archives, et qui nous donneraient, si nous les connaissions, le millésime de pièces anonymes[2].

A. DE BARTHÉLEMY.

[1] Voici comment se termine la charte relative au prieuré de Nogent : « Hoc » autem factum est eo tempore quo castrum Noiant obsederam. Itaque » nummum de manu comitis accipiens, domno Hugoni capellano domni Ja- » rentonis abbatis Divionensis tradidi, et per eum Divionensi ecclesie donum » de capella prefata, et de ecclesia et ceteris ad eam pertinentibus transmisi; » et in testimonium hujus donationis nummus iste huic carte appensus est » quum per ipsum donatio ipsa facta est, laudantibus archidiaconis Warnerio » Fulconis et Pontio et Duranno Ranche canonico. »

[2] Ducange mentionne deux actes qui ne sont pas sans analogie avec ceux dont je viens de donner des extraits : l'un est emprunté au chartrier de Marmoutiers : « Quod donum ejusdem census continuo, dum matutinalis missa » cantaretur, posuit super altare dominicum per octo denarios, in presencia multorum. » L'autre citation est prise dans le cartulaire de Vendôme : « Quibus » omnibus ille gratanter assentiens, donum simul et auctoramentum, manu » propria, super altare imposuit per unum denarium Andegavensem, et unum » cultellum quem ad hoc ipsum donavit quidam homo S. Trinitatis. » V° *Investitura*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

JULES ROUYER et EUGÈNE HUCHER. Histoire du jeton au moyen âge. Première partie, 1858, in-8°, 17 planches gravées par E. Hucher.

(Pl. VI.)

Il y a longtemps que l'on s'occupe en France de recueillir et de décrire les jetons. Toutefois l'étude de ces intéressants monuments est, comme celle de tous les autres, restée subordonnée à l'état des connaissances archéologiques; c'est assez dire que le progrès a été lent. On est beaucoup trop porté à accuser nos prédécesseurs d'avoir négligé ou méprisé les documents nationaux au profit d'une prétendue science de l'antiquité grecque et romaine que l'on se plaît à présenter comme parvenue à la perfection. Il y a là une grande erreur, qui tient à ce qu'on n'étudie pas assez les auteurs du XVII° et du XVIII° siècle, ou qu'on se met à un faux point de vue pour les juger. Il suffirait de parcourir les anciens mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour se convaincre de la vérité de ce que nous avançons. Montfaucon, le fondateur de notre archéologie nationale, a non-seulement recueilli dans ses *Monuments de la monarchie française* une précieuse collection d'œuvres du moyen âge, mais dans son *Antiquité expliquée* il a fait une large part à la Gaule, et l'on peut remarquer même que les monnaies gauloises qu'il a publiées sont gravées bien plus fidèle-

ment que ne le sont les as romains. Sans aucun doute les dessins du XVII[e] et du XVIII[e] siècle laissent beaucoup à désirer : alors on ne savait pas copier ; mais la faiblesse s'étend à toutes les reproductions, et il est certain que les monuments égyptiens, grecs, romains, ne sont pas les moins maltraités, et ceci s'applique aussi bien à la classification qu'aux dessins. Cependant, l'homme étant ainsi fait qu'il n'a la plupart du temps d'action que pour la réaction, l'illusion que nous signalons a produit d'assez bons effets en attachant à l'étude des monuments du moyen âge un grand nombre d'esprits chevaleresques qui croyaient combattre en faveur d'un opprimé.

Toutefois le temps des appréciations calmes, éléments précieux des bonnes classifications, nous paraît enfin venu. La science y gagne en décence sans y perdre de sa force. Nous n'en voudrions pour preuve que l'ouvrage que nous examinons ici. Les auteurs y rendent pleine justice à leurs devanciers[1] ; cette équité n'a pas nui à leur succès, qui est réel et mérité. Ce qui distingue l'ouvrage de MM. Rouyer et Hucher, c'est la méthode. Avant eux on avait sans doute décrit beaucoup de jetons, mais on n'avait pas établi de classes régulières, susceptibles de comprendre toutes les pièces que l'on pourra recueillir. D'ailleurs on était porté à confondre les méreaux, ou pièces remboursables, avec les jetons ou pièces à compter.

MM. Hucher et Rouyer ont divisé leur ouvrage en six chapitres dans lesquels ils examinent les jetons, 1° des cours et administrations supérieures des finances du roi, 2° du service de la maison du roi, 3° des reines de France, 4° des princes du sang royal de France et de quelques autres seigneurs d'origine française, 5° des villes de France, 6° étrangers et anglo-fran-

[1] Nous croyons cependant devoir ajouter à la liste des auteurs qui ont contribué à l'avancement de la connaissance des jetons MM. Rossignol et G. de Soultrait, à qui l'on doit les ouvrages intitulés : *Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses États* (1851) et *Essai sur la numismatique nivernaise* (1854).

çais. Cette division offre un très-grand avantage, puisqu'elle permet de rattacher à certaines fonctions des jetons dont les légendes ne sont pas explicites, mais que leur type unit à des pièces dont la légende ne laisse pas d'incertitude. Il faut cependant faire bien attention à la ressemblance qui résulte d'émissions contemporaines. Ainsi, par exemple, on trouve dans l'*Histoire du jeton* (n° 25) une pièce qui porte + CE SONT LES GETOERS DE LA CAN — + AV MESTRES DES MONNAIES; or, je connais une pièce identiquement semblable jusque dans les moindres détails de la face et du revers sur laquelle on lit : + CE SONT LES GETOERS DE LA CAN — + CAN·BRE·DES·CON·TES·LE·ROI. Ces deux jetons ont été gravés en même temps, au commencement du XIVe siècle, pour deux administrations différentes.

MM. Hucher et Rouyer pensent que l'écu chargé de deux faces que l'on trouve sur plusieurs pièces sans légende appartient à la chambre des comptes; que la clef indique la chambre du trésor; le râteau, le service de l'écurie. Ce sont là des symboles généraux qui parfois se combinent avec des armoiries, et nous félicitons les auteurs du soin avec lequel ils blasonnent les nombreux écus gravés sur leurs jetons, comme aussi des recherches qu'ils ont faites pour établir l'identité des fonctionnaires dont ces pièces portent les noms. On employait parfois, pour frapper le jeton d'un magistrat, le revers ou la face qui avait servi pour un autre. MM. Rouyer et Hucher ont publié deux pièces qui prouvent que le maistre de la chambre aux deniers, Jean Le Coq, avait fait usage d'un revers appartenant à son confrère Pierre de Berne. Ce dernier a encore fourni un coin au sieur de Rochefort dont nous donnons le jeton (pl. VI, n° 11); les auteurs, qui ne publient pas le dessin de cette pièce, n'en ont eu qu'une description inexacte, ce qui leur a fait imprimer RT-RO-CE-NO au lieu de ROCEFORT (p. 68)[1].

[1] On connaît, à la vérité, un Pierre de Rochefort, archidiacre en 1308,

Ces accidents de fabrication ne contribuent pas peu à obscurcir le sujet, et ce n'est qu'à la longue que l'on pourra en triompher complétement. Ainsi, on voit dans l'*Histoire du jeton*, sous le n° 57, un jeton à l'écu parti de Navarre et de France, et sous le n° 138 un autre qui porte les armes d'Angleterre. Est-ce par suite d'une confusion de coins fort difficile à expliquer que ces deux écus se trouvent réunis sur la pièce dont nous donnons le dessin (pl. VI, n° 5), ou bien notre jeton a-t-il été frappé au temps où Henri le Gras, roi de Navarre, promit sa fille Jeanne, âgée de deux ans, à un des fils d'Édouard d'Angleterre (1273)? Le style de la pièce ne nous permet pas de descendre jusqu'en 1403, époque du mariage d'Henri IV avec la fille de Charles le Mauvais.

Jeanne pouvait porter les armes parties de *Navarre et de France*, puisque par sa mère Blanche d'Artois elle était petite-nièce de saint Louis. Quant au jeton publié par MM. Rouyer et Hucher (sous le n° 55), et représentant, au revers d'un écu parti de *France et de Navarre*, une grosse fleur de lis accostée des lettres ED, qui expriment le nom d'Édouard, il nous paraît avoir été fabriqué pour Isabelle de France, fille de Philippe le Bel. Cette princesse, née en 1292 et morte en 1357, épousa, le 25 janvier 1307, Édouard d'Angleterre. On connaît d'elle un sceau écartelé d'Angleterre, de France, de Navarre et de Champagne [1]. C'est peut-être aussi à cette princesse qu'il faudrait attribuer notre pièce (n° 5), si l'exemple des jetons de Jeanne de Bourgogne peut nous faire considérer comme insignifiante l'interversion des armes de Navarre et de France. En 1325 Isabelle de France se sépara du roi d'Angleterre qu'elle fit, deux ans plus tard, déposer et mettre à mort.

D'un autre côté, les armes de Caumont, *d'azur à trois léo-*

évêque de Langres en 1325, un Pierre de Rochefort, maréchal de France en 1418; mais ce n'est pas leur nom qui figure sur le jeton.

[1] *Trésor de numism. Sceaux des rois d'Angleterre*, pl. V, n° 3.

pards d'or, peuvent se trouver combinées avec celles du roi de France ou du roi de Navarre. C'est ainsi que la pièce gravée sous le n° 12, dans l'*Histoire du jeton*, porte les armes de Châtillon au revers de celles de France, ce qui n'indique pas une alliance.

Il arrive souvent que plus on connaît de variétés de jetons d'une même époque, plus on s'aperçoit des difficultés que leur classification présente.

Nous avons dit que MM. Rouyer et Hucher reconnaissent le râteau comme signe de l'*écurie*. Nous le voyons au revers d'une harpe sur un jeton du XIIIe siècle (pl. VI, n° 4). Les armes des seigneurs d'Arpajon, qui furent aussi vicomtes de Lautrec, sont de gueules à la harpe d'or. Mais il faut admettre encore que le râteau sert à caractériser les jetons de la bergerie royale, car on le trouve réuni à un bélier sur un jeton très-ancien (pl. VI, n° 3). Ce même type du bélier sans râteau, mais accompagné de deux cornes représentant probablement celles dont on se servait pour appeler les troupeaux, se rencontre sur un second jeton (pl. VI, n° 2) au revers duquel on lit l'inscription banale *de laton sui noume*. La croix qui marque ce revers est tout à fait semblable à celle d'un jeton de la chambre aux deniers du roi Philippe (pl. VI, n° 1), et nous croyons que ce prince est Philippe III le Hardi. L'aspect de ces trois jetons est fort antique; nous ferons remarquer en outre que la croix *cercelée* appartient au milieu du XIIIe siècle. Elle existe, par exemple, sur un sceau d'Étienne de Poisvilliers appendu à une charte de 1249[1]. Ce synchronisme pourra peut-être aider à classer le jeton incertain gravé par M. Hucher sous le n° 149, et qui présente à la fois la croix cercelée et un écu qu'on peut attribuer aux maisons de Bourgogne, de Nevers, d'Eu et de Brienne, etc.

Les chapitres consacrés aux reines, aux princes du sang

[1] *Cartulaire de l'abb. de N.-D. des Vaux de Cernay*, publ. par Merlet et Moutié, 1858. Atlas, pl. VII, n° 10, décrit p. 441, n° 478.

royal et à quelques autres seigneurs, tels que le duc de Bretagne, les comtes de Hainaut et de Saint-Pol et le sire de Craon, sont aussi riches qu'intéressants.

Cette classe de jetons offre souvent d'assez grandes difficultés. Il faut donner la plus complète attention au style des pièces. Ainsi le jeton dont nous plaçons la figure sous le n° 8 de la planche VI offre tant d'analogie, pour le type de ses deux faces, avec les monnaies frappées par Philippe d'Alençon en qualité de patriarche d'Aquilée (1381-1388), qu'on aurait pu l'attribuer à ce cardinal[1]. Mais il est évident qu'en agissant ainsi on commettrait un anachronisme de plus d'un demi-siècle. Charles d'Alençon a épousé en 1314 Jeanne de Joigny, qui mourut en 1336; les armes de Joigny étaient d'azur à l'aigle éployé d'or; le style du jeton convient parfaitement au commencement du XIV^e siècle, et l'attribution fournie par MM. Hucher et Rouyer doit être adoptée sans contestation.

Nous conservons parmi nos dessins la figure d'un jeton aux armes de Champagne pure (voy. pl. VI, n° 6) qui nous paraît être antérieur à 1234, date de l'avénement du comte Thibaut IV au trône de Navarre. Le revers présente un type assez singulier dans lequel on peut voir le monogramme de Thibaut, TBLD, uni à une croix potencée. Le petit module de cette pièce est encore une marque de son antiquité.

Les jetons de la maison d'Anjou devraient être divisés en deux séries : l'une composée des pièces frappées sur le territoire français, l'autre comprenant celles que leur style de fabrique dénonce comme ayant été gravées à Naples. C'est dans cette dernière catégorie que nous rangerions la pièce publiée par Fauris de Saint-Vincent sous le n° 5 de sa planche de jetons. La bordure de fleurs de lis que porte cette pièce se retrouve sur un autre jeton dont nous donnons le dessin pl. VI, n° 12, et qui doit avoir été fait sous Charles II, et en Italie.

[1] Argelati, *Raccolta*, t. I, p. 53, tab. XLI, n° 26; t. II, p. 115, tab. III, n° 52. — Schweitzer, *Serie delle mon. d'Aquileja*, t. I, pl. à la p. 42.

Le jeton d'Anjou-Sicile, que MM. Rouyer et Hucher publient sous le n° 84, est considéré par eux comme étant d'origine évidemment italienne, et c'est avec toute raison. L'homme velu, à barbe longue et épaisse, qu'il représente, rappelle sans doute le sauvage qui se voit sur plusieurs de nos jetons français [1]; mais il ressemble plus encore à cette grande figure velue sculptée en bas-relief sur une des portes de Naples, figure que le peuple nomme *Cola-pesce*, tandis que les antiquaires du pays en font un Orion antique, quoique le style de la sculpture indique bien une œuvre du XIVe siècle.

Les jetons italiens ont un style à part, très-caractérisé. M. Hucher en a gravé cinq autres qui donnent une idée exacte de cette série. Les jetons n°s 143 et 146 représentent un aigle sur un chapiteau de colonne; c'est le type de la monnaie de Pise. Au reste, les auteurs déclarent qu'ils n'ont pu étudier suffisamment cette partie de leur collection, et s'ils reviennent sur ce sujet dans la continuation de leur ouvrage, ils pourront consulter avec fruit les gravures très-mal faites, mais nombreuses et intéressantes, répandues dans le grand recueil d'Argelati [2], et l'article spécial du chanoine Reginaldo Sellari, de Cortone, *Sopra le marche o sieno tessere mercantili del secolo* XIV, XV *e* XVI, inséré par Zanetti dans le Ve volume de sa *Nuova Raccolta* (p. 499). Ils trouveront encore un jeton italien fort curieux parmi les méreaux découverts à Évreux et publiés par M. Raym. Bordeaux dans le XIXe volume des *Antiquaires de Normandie* (n° 1 de la planche). Peut-être faut-il rattacher à la série italienne la pièce n° 147 considérée comme un jeton de l'office de la cuisine, et qui pourrait appartenir à la famille Calderini de Flo-

[1] *Revue archéologique*, 1845, t. II, p. 500 et 509.

[2] *De monetis Italiæ dissertationes*, t. I, tab. XIV, n° 18; tab. XXIX, n° 5; tab. XXX, n° 2, tab. LXI, n° 4; tab. LXVII, n° 9; tab. LXXII, n° 9; tab. LXXV, n°s 3, 4; tab. LXXXIX, n°s 3, 4, 5, 6; tab. XC, n°s 21, 22, 23, 24, 25. — T. II, tab. V, n°s 95, 96 et p. 182. — T. III, tab. IX, n°s 3, 4. — T. V, p. 3, 25, 32, 62, 81.

rence. La fleur de lis qu'on y voit est bien celle de la Toscane.

Dans la série anglaise nous remarquons, sous le n° 139, un jeton de la garde-robe du roi dont la légende nous paraît avoir besoin d'être expliquée : *Leopard sue* est là pour *léopard sui*, comme *mouton sui, de laton sui*, etc. C'est le résultat de la prononciation de l'E anglais, qui équivaut à notre I. C'est aussi à la série anglaise qu'il faudrait restituer le jeton de Rouen gravé sous le n° 132. Cette pièce trouve son commentaire dans le jeton d'argent que nous avons publié en 1847 (*Suppl. to the illustr. of the Anglo-French coinage*, pl. II, n° 37), et sur lequel on lit : H . DVX NORMANNORVM — CIVITAS ROTHOMAGENSIS. Il y a là deux variétés frappées pour Henri VI qu'il ne faut pas séparer, à ce qu'il nous semble.

Les jetons espagnols sont fort rares; c'est pourquoi nous croyons devoir en signaler un qui a été publié en Irlande il y a quelques années[1]. Il représente, au droit, une tête couronnée tournée à gauche, devant laquelle se lit le mot REX, et, au revers, une figure debout appuyée sur une lance accompagnée du nom ALPHO. Ce jeton peut être attribué soit à Alphonse XI de Castille (1312-1350), soit à Alphonse IV d'Aragon (1327-1336).

MM. Rouyer et Hucher n'ont pas terminé leur ouvrage; ils ont seulement donné les chapitres qui se rapportent aux personnages historiques les plus marquants; il leur reste donc encore à débrouiller, à interpréter une masse très-considérable de jetons dont les légendes n'offrent pas un grand secours, et dont les types réclament de patientes études. Ils s'acquitteront de leur tâche à l'honneur de la science, nous en sommes certain.

Ce n'est qu'en rapprochant, en comparant un très-grand nombre de variétés que l'on peut arriver à se rendre bien compte du sens même des légendes que les échanges de coins compliquent en outre fort souvent. Ainsi, nous indiquerons comme exemple

[1] J. Lindsay, *Notices of remarkable medieval coins mostly unpublished*. Cork, 1849, pl. I, n° 1.

le jeton dont nous rangeons le dessin sous le n° 7 de la pl. VI. Sa légende DIEX VOVS GART BEAV S — demeurerait à peu près incompréhensible si l'on ne connaissait la variété avec la légende DIEX VOVS GART ROIS BIAVS SIRE.

Le jeton qui porte l'inscription CEST LA MALLE BEST (pl. VI, n° 9) trouve un auxiliaire dans cet autre, sur lequel on lit : FVIES CEST LA MALE BESTE — CHEVAVCHIES L·OVRS (pl. VI, n° 10). Au XIVe siècle, les habitants de Toulouse croyaient qu'un monstre parcourait la nuit les rues de leur ville; on faisait de cet animal, de cette *malle beste*, comme on le nommait, une description effrayante. On frappa un jeton qui se vendait à l'hôtel de ville, sorte d'amulette destinée à protéger ceux qui la portaient. Nous avons autrefois rattaché au mythe toulousain les jetons en question [1]. Il est néanmoins difficile de concilier les deux prescriptions que porte la seconde pièce. *Chevauchier* a ici le sens de *poursuivre à cheval*, comme dans les vers du *Roman de la rose* :

Mais les vaillans homes l'assaillent,
Et la chevauchent et poursaillent.

La *malle beste* est bien exactement représentée sous la forme d'un ours, et on se demande comment on pouvait en même temps la fuir et la poursuivre.

L'étude des jetons, reliée par MM. Rouyer et Hucher à l'histoire de nos institutions, devient extrêmement attrayante et détermine la place légitime que ces pièces doivent occuper dans les collections de monnaies du moyen âge.

Tout en parlant de l'ouvrage que nous devons à ces deux savants antiquaires, nous nous sommes laissé entraîner à citer quelques pièces dont ils n'ont point encore donné la gravure. Une bonne partie des dessins que nous publions dans notre planche VI est extraite d'un petit recueil que nous avons formé il

[1] *Encyclopédie du XIXe siècle*, t. II, p. 668, livraison de juillet 1837.

y a près de trente ans, et que la lecture de l'*Histoire du jeton* nous a remis en mémoire.

A. L.

J. SEPILLI. Illustrazione di quattro monete pontificie e d'una di casa di Savoja. Trieste, 1859, Colombo Coen. Gr. in-8°, 1 pl. grav. (tiré à 150 ex.).

L'auteur nous apprend qu'il est un nouveau venu dans la carrière numismatique; nous repondrons à cette déclaration en saluant son début par des vœux sincères pour la continuation d'études qu'il a si bien inaugurées.

M. J. Sepilli a l'intention de publier le catalogue de l'importante collection de monnaies italiennes qu'il a rassemblées. En attendant, il décrit maintenant quelques-uns de ces monuments: quatre monnaies papales et un denier de Savoie.

La première pièce est un gros d'argent d'Eugène IV (1431-1447), ce qu'on est convenu d'appeler un *giulio* quoique cette dénomination soit fort extraordinaire lorsqu'il s'agit de monnaies antérieures à l'an 1503. Cette pièce a été fabriquée à Bologne et représente saint Pétrone, patron de cette ville, que M. Sepilli considère comme un type choisi pour plaire aux Bolonais chez qui le pape Eugène, quittant Florence, était venu établir sa résidence en 1436.

Les deux pièces qui suivent sont des *quattrini* de Sixte IV (1471-1484), et de Jules II (1503-1513), frappés à Fano et portant les armes de la Rovere.

La ville de Fano avait battu monnaie au nom de Pandolfo Malatesta après 1384, mais rendue au saint-siége en 1463, elle n'obtint qu'en 1472 la confirmation des droits monétaires. M. Sepilli montre que cet avantage fut accordé aux gens de Fano à la suite de la démonstration armée qu'ils firent pour empêcher

Sinigaglia de tomber au pouvoir de Giacomo Piccolomini, comte de Monte-Marciano.

La quatrième monnaie, frappée à Plaisance, porte le buste et le nom du pape Paul III. L'auteur pense qu'elle a été émise entre 1542 et 1545, époque à laquelle le duché de Plaisance fut cédé à Pierre Louis Farnèse. Le buste que porte cette pièce est très-remarquable; il serait à désirer que l'on pût retrouver le nom du graveur qui l'a exécuté. Nous ne saurions trop recommander aux numismatistes qui s'occupent des monnaies italiennes de nous donner des renseignements sur les artistes auxquels nous devons ces monuments.

La dernière pièce publiée par M. Sepilli est un petit denier de Philibert Ier, duc de Savoie; il porte un écu en losange et cette circonstance est due, nous le croyons, à ce que le duché était alors gouverné par la régente Yolande de France, mère du jeune prince. Jusqu'à présent nous ne connaissions cet écu en losange que sur la monnaie des trois prédécesseurs de Philibert, Amédée VIII, Louis, Amédée IX.

Amédée VIII a été pendant sept ans sous la tutelle de son aïeule Bonne de Bourbon, et dans un acte datée du 23 janvier 1392 cette princesse ordonne de fabriquer des monnaies qu'elle décrit. En parlant des quarts de gros elle ajoute : « Et ab alia parte erit *losingia armorum nostrorum* [1]. » On sait que l'écu en losange appartenait aux femmes. La petite monnaie publiée par M. Sepilli a été aussi frappée en vertu d'une ordonnance rendue par la régente Yolande de France qui, le 4 juillet 1474, commande de fabriquer des petits deniers (denari piccoli) à 36 pour 1 gros [2].

La même Yolande avait été régente pour son mari, Amédée IX, en 1469, et c'est à son gouvernement que nous attribuons ce *quarto*, portant l'écu en losange, publié par M. Promis dans la

[1] Dom. Promis, *Monete dei reali di Savoja*, t. I, p. 108, tav. V, n° 5; tav. VI, n° 17.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 142.

planche IX de ses *Reali di Savoja ;* de même que c'est au temps de la régence d'Anne de France, dame de Beaujeu, que nous classerons les jetons de Charles VIII, publiés par MM. Rouyer et Hucher dans leur intéressante *Histoire du jeton au moyen âge* (pl. V et VI, nos 43 et 47), pièces sur lesquelles les armes de France sont disposées en losange. A. L.

Paul Lampros. *Ἀνέκδοτα νομίσματα τῶν μεγάλων Μαγίστρων τοῦ ἐν Ῥόδῳ τάγματος τῶν Ἰωαννιτῶν* (Monnaies inédites des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean, à Rhodes), dans la *Νέα Πανδώρα*. Athènes, t. IX, numéro de février 1859, p. 497, et numéro de mars, p. 513.

(Pl. VII.)

M. Paul Lampros s'est déjà fait apprécier des antiquaires par quelques notices intéressantes insérées dans la *Nouvelle Pandore* d'Athènes, revue beaucoup trop peu connue en France, et qui pourtant contient des travaux fort remarquables et d'excellents renseignements sur la littérature et l'histoire de l'Europe orientale.

Déjà, en 1855, nous avons imprimé dans le *Bulletin archéologique français* la traduction d'une notice de M. Lampros sur une découverte de monnaies d'or de la ville de Philippi. Dans la *Nouvelle Pandore* de 1857 (février, p. 481), on trouve du même antiquaire une dissertation sur une monnaie de cuivre d'Irène l'Athénienne, princesse qui régna seule à Constantinople pendant cinq années et que Charlemagne fit demander en mariage par un ambassadeur. Banduri, Tanini, Eckhel, Mionnet, Saulcy, n'ont connu que le sou d'or d'Irène. Welzl de Wellenheim a décrit un moyen bronze de sa collection qui porte le nom de cette impératrice, pièce sur laquelle il avait cru distinguer un M au-dessous du grand chiffre indiquant la valeur mo-

nétaire, tandis que M. Lampros reconnaît un A sur son exemplaire. Dans le champ du revers, on remarque trois X et trois N disposés en deux lignes verticales; cet arrangement se retrouve sur des monnaies de Nicéphore I, de Michel I, de Léon V, de Michel II, de Théophile. M. Lampros y voit l'expression abrégée de la formule Χριστὸς Νικᾷ trois fois répétée en l'honneur de la sainte Trinité. Jusqu'ici ce revers était resté sans explication.

Le nouveau mémoire de M. Paul Lampros est consacré à une série de monnaies des grands-maîtres de Rhodes, série très-importante à double titre, pour nous, puisque les pièces qui la composent, presque toutes inédites, portent les noms de six grands-maîtres français. Aussi devons-nous des remercîments tout particuliers à l'auteur, qui nous a autorisé à reproduire ses dessins dans la *Revue*.

Pendant bien longtemps on ne connut que quatre ou cinq monnaies de Rhodes antérieures au XVIe siècle. Un beau *gigliato* d'argent du grand-maître Antonio Fluviano, publié par le père Ireneo Affo dans la *Nuova Raccolta* de Zanetti, et un autre *gigliato* d'Elion de Villeneuve placé par Rottiers dans ses *Monuments de Rhodes* (1828) et par Théophile Friedländer dans ses *Numismata medii ævi* (1835), étaient, avec les sequins de Dieudonné de Gozon et d'Émery d'Amboise, les monuments principaux de cette collection naissante.

Lorsqu'en 1843 M. Julius Friedländer voulut réunir tous les types de la monnaie des grands-maîtres dans une savante notice intitulée *Die Münzen des Johanniter Ordens auf Rhodus*, il éleva la collection à vingt-sept numéros, sans toutefois avoir découvert un nouveau *gigliato*. Le même auteur a donné, plus tard, un supplément à sa notice; mais dans ce second travail, que nous connaissons seulement par une citation de M. Carlo Kuntz, nous ne pouvons signaler qu'un *gigliato* de Roger de Pins.

En 1849, M. John Lindsay publia un *gros tournois* de Foulque de Villaret trouvé peu de temps auparavant à Dublin;

M. Pfister donna dans le *Numismatic Chronicle* de 1852 la description et le dessin d'un sequin de Jacques de Milly. M. Lampros apporte à son tour un contingent d'une dizaine de pièces nouvelles tirées de sa collection, dont nous reparlerons plus tard.

Le père Ireneo Affo a cité divers passages de Francesco Balducci relatifs aux noms que portaient les monnaies de Rhodes et à leur valeur. Il en résulte que la plus grande pièce d'argent, celle qui a le module des carlins de Robert de Provence se nomme *gigliato* et vaut 32 deniers; que la moitié du *gigliato* valant 16 deniers, se nommait *aspre*[1]. Le témoignage de Balducci, auteur du XIV[e] siècle, est fort important; mais malheureusement M. Julius Friedländer ne l'a connu que par une citation tronquée de Paciaudi, et s'est trouvé conduit à donner le nom d'*aspre* aux monnaies de 32 deniers aussi bien qu'à celles qui n'en valent que 16. M. Lampros revient sur ce point, cite le texte même de Balducci, rétablit les faits, et montre dans la discussion qu'il connaît bien nos monnaies du moyen âge. Nous donnerons ici la description du *gros* découvert par M. Lindsay et des monnaies diverses que M. Lampros a réunies dans son nouveau travail.

FOULQUE DE VILLARET (1307-1319).

+FR FVLCHO · D · VILLRTO · DI · GRA. Foulque agenouillé devant un calvaire. La croix double est accompagnée des lettres A et ω; dans le champ IRLM (*Ierusalem*).

Revers. Lég. ext. +MRO · HOPITALI ⅁VET · SCI · IOHI :· (*mastro* hospitalis conventus sancti Iohannis).

Lég. int. IHERIL' · RODI (Hierosolymitani Rhodi). Croix au centre[2].

Cette pièce, imitation du gros tournois, a été frappée après 1310, époque à laquelle Villaret transféra le siége de son ordre

[1] Zanetti, *Nuov. raccolt. delle mon. d'Italia*, t. V, p. 61.

[2] *Notices of remak. med. coins.* Cork., 1849, pl. III, n° 48.

dans l'île de Rhodes. Les carlins, ou *lis d'argent*, frappés à Naples par Charles II, n'avaient pas encore attiré l'attention des commerçants de la Méditerranée. Plus tard les abondantes émissions de lis d'argent faites par Robert amenèrent des imitations tant en France qu'en Orient. Élion de Villeneuve, contemporain de ce comte de Provence, fit frapper des *gigliati* qui, sans être des copies serviles comme celles qui furent mises en circulation par l'évêque et le comte de Valence et de Die, ou par Sarou-Khan, émir seldjoukide d'Asie Mineure, n'en rappellent pas moins d'une manière frappante, par leur module, leur aspect général et l'arrangement du revers, les *gigliati* de Robert.

ÉLION DE VILLENEUVE (1319-1346).

Aspre. + FR · ELIONVS · DEI GRACIA. Élion agenouillé devant un calvaire.

℟. MAR · OSPITALIS · IRLNI (magister hospitalis hierosolymitani). Croix fleuronnée terminée par les écus de la religion (de gueules à la croix d'argent.) (Pl. VII, n° 1.) Le *gigliato* qui, de la collection de M. Reichel est passé dans le Cabinet impérial de Saint-Pétersbourg, porte la légende + FR · ELION · D · VILANOVA · DI · GRA · MR ·

PIERRE DE CORNILLAN (1354-1355).

Gigliato. + F · PETRVS · CORNILLIANI · DEI · GRA · M · Pierre agenouillé devant un calvaire.

℟. + OSPITAL · S · IOHS · IRLNI · QT · ROD (hospitalis sancti Johannis hierosolymitani conventus Rhodi). Croix. (Pl. VII, n° 2.)

ROGER DE PINS (1355-1365).

Gigliato. + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · DI · GRA · M · Roger agenouillé devant un calvaire.

℞. + OSPITAL · S · IOHIS · IRLNI · 9T · RODI. Croix. (Pl. VII, n° 3).

Aspre. + F · ROGIERIVS · D · PINIBVS · D · GA · M · Roger agenouillé; dans le champ, une pomme de pin.

Revers semblable à celui du gigliato. (Pl. VII, n° 4.)

Les armes de Roger de Pins étaient de gueules à trois pommes de pin d'or, la pointe en haut.

RAIMOND BÉRENGER (1365-1374).

Gigliato. + F · RAIMVNDVS BERENGARII · D · G : M · Raimond agenouillé; dans le champ, un écu chargé d'une bande.

Revers. + OSPITAL · S · IOHS · IRLNI · QTS : RODI. Croix. (Pl. VII, n° 5.)

Gigliato. + F : RIMVNDVS BERENGARII : D : GRA · M. Type semblable à celui de la pièce qui précède. Même revers. (Pl. VII, n° 6.)

Dans les provinces du midi de la France, et surtout dans le Languedoc, il était d'usage de joindre le nom du père à celui de ses fils, à la manière antique; et l'on disait Petrus Raimundi, Bernardus Guillelmi, Rogerius Petri. En français, le génitif se formant par la seule juxtaposition (argent le roi, scel le comte, etc.), on a dit d'abord Pierre Raimond, Roger Pons, Guillaume Bernard. Plus tard on a écrit Pierre de Raimond, Guillaume de Bernard (fils sous-entendu), et lorsque les noms de famille se sont établis, un nom de baptême s'est immobilisé, comme Béranger, Taleyrand, Bernard, qui se trouvent souvent précédés de la particule *de* sans indiquer pour cela la possession d'un fief.

L'écu gravé dans le champ des *gigliati* de Raimond Bérenger paraît avoir une bordure, et porte certainement une bande; nous en ignorons les couleurs; mais il montre que l'on a eu tort d'attribuer à ce grand-maître, dans les galeries historiques

du palais de Versailles, un écu gironné d'or et de gueules de huit pièces.

ANTONIO FLUVIANO (1421-1437).

Ducat d'or. — F · ANTONIVS — S · M · VENET; Antonio agenouillé devant saint Jean, qui lui remet un étendard; près de la hampe, DVX.

℟. SIT · T · XPE · DATVS · Q · TV · REGIS · ISTE · DVCAT. Jésus-Christ, debout et nimbé, dans une portion du ciel semée d'étoiles. (Pl. VII, n° 7.)

Les ducats de Dieudonné de Gozon, de Jacques de Milly, de Pierre d'Aubusson, d'Émery d'Amboise, de Fabrizio Caretto, sont des imitations du sequin de Venise; mais on y trouve le nom de saint Jean, la qualité de *magister*. Tandis que la monnaie d'Antonio Fluviano est une véritable contrefaçon des sequins du doge Antonio Venerio.

Zanetti rapporte que le sénateur Jacopo Gradenigo possédait un ducat d'or frappé à Rhodes en 1421. Cette date est à la fois celle de la mort de Philibert de Naillac et celle de l'élection d'Antonio Fluviano, et M. Julius Friedländer conjecture avec raison que la monnaie vue par Zanetti (les ducats ne portent pas de date) avait été frappée pour le grand maître dont le gouvernement commença en 1421 [1]. Il est cependant probable que l'on retrouvera des sequins de Philibert de Naillac.

JEAN DE LASTIC (1437-1454).

Aspre ✠ : F : IOHS : D : LESTIC : MAGISTR. Jean agenouillé devant un calvaire; dans le champ, un écu aux armes de Lastic qui sont de sable à la fasce d'argent à la bordure de gueules.

℟. ✠ : OSPITALIS : S : IOHS : IRLIN : R : Buste de saint Jean portant la croix et l'agneau nimbé. (Pl. VII, n° 8.)

[1] *Die Münz. des Johann. Ordens.*, p. 22. — Cf. Zanetti, *de mon. Ital.*, II, p. 444, note 1.

M. Lampros décrit deux autres aspres qui ne diffèrent du premier que par la légende du droit : IOHS : LESTIC : MAGISTRI et par la syllabe RO qui termine l'inscription du revers de l'une de ces deux variétés.

JACQUES DE MILLY (1454-1461).

Ducat d'or. — IACOBV · D · ML · Dans le champ M · RD · — S · IO · IERS. Jacques agenouillé devant saint Jean, qui lui remet un étendard. A l'exergue, B.

℟. SIT · T · XPE · DATV · Q · TV · REGIS · ISTE · DVCA. Le Christ debout, bénissant. (Pl. VII, n° 9.)

Ce ducat est emprunté par M. Lampros à un intéressant article de M. Pfister déjà cité par la *Revue numismatique.* Ici le grand maître paraît la tête nue et n'usurpe pas le corno des doges. La lettre B placée au pied de la hampe est, suivant l'opinion du numismatiste grec, la marque du monétaire et non l'abréviation du mot *Baptista*, ainsi que l'avait pensé M. Pfister.

Il nous reste à donner la description de petits deniers sans noms de grands maîtres, pièces que M. Lampros n'attribue à aucune époque déterminée; ils ont peut-être été frappés *sede vacante.*

+ MAGISTRI · hOSPITALS. Édifice.

℟. + IEROSOLIMITANI · ROD. Croix cantonnée de deux annelets. (Pl. VII, n° 10.)

+ OSPITALS · S · IO. Édifice.

℟. + OSPITALS · S · IO. Croix cantonnée de deux annelets. (Pl. VII, n° 11.)

Nous ajouterons la mention d'une petite monnaie décrite par M. Carlo Kuntz, et qui a été publiée, à ce qu'il paraît, dans ce supplément de M. Julius Friedländer, que nous n'avons pu encore nous procurer.

+ MAGR : HOSPITAL. Croix.

℟. + CIVIS · RODI. Édifice [1].

Cet édifice, dont nous n'avons pas précisé la nature, M. Lampros le nomme château, φρούριον; M. Kuntz dit : « Porta con tre pinacoli; tipo genovese.

Sans doute ce type rappelle notre *castrum* ou porte de cité, et n'est pas sans analogie avec celui de Gênes que les seigneurs d'Athènes ont imité. Toutefois il nous semble que l'édifice a une forme toute particulière qui nous autorise à reconnaître, comme sur les deniers de Chypre, une représentation du saint sépulcre. Le lecteur n'a pas oublié l'intéressant travail publié, sur ce sujet, par notre savant collaborateur M. Melchior de Vogüé [2].

La numismatique des grands maîtres de Rhodes, depuis Foulque de Villaret jusqu'à Philippe Villiers de l'Isle-Adam, présente quelques lacunes. Il nous manque encore des monnaies de Robert de Juilly (1374-1376), de Philibert de Naillac (1396-1421), de Pierre Raimond Zacosta (1461-1467), et de Guy de Blanchefort (1512-1513).

Nous disons Robert *de Juilly*, quoique tous les écrivains qui se sont occupés de l'ordre de Saint-Jean aient employé la forme Robert *de Julliac*. Cette erreur, si généralement répandue, tient à ce qu'on ne s'est pas donné la peine de rechercher à quelle province de France appartenait le grand maître Robert.

Mais il existe à la Bibliothèque impériale une pièce datée du mois de septembre 1370, écrite en français et commençant ainsi : « Sachent tous que nous, Frère Robert de Juilly, chevalier prieur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem en la prieuré de France et général conseiller sur le fait des aides ordonnés pour la guerre, » pièce dans laquelle Robert, seigneur de Juilly et de Claye, déclare avoir reçu de François d'Aunoy, receveur desdits aides, la somme de 710 francs d'or pour ses gages de conseiller.

[1] *Secondo catalogo di oggetti di numismatica*. Venise, 1855, p. 59.

[2] *Rev. num.*, 1856, p. 125.

A cette charte est fixé un sceau de cire rouge, portant un écu penché chargé d'une croix fleuronnée et d'un lambel de cinq pendants, timbré d'un heaume surmonté d'un croissant, avec la légende S. ROBERTI DE IVLIACO. Les mêmes armes se voyaient à Rhodes, sculptées sur le tombeau de Robert, dont les Turcs ont fait un bassin de fontaine. Ainsi donc le grand maître portait le nom de ce *Juliacum*, qui est devenu célèbre depuis que les pères de l'Oratoire y ont établi le magnifique collége où tant de générations déjà ont puisé une solide instruction.

Bien que dans cette analyse du mémoire de M. Lampros nous ayons dû supprimer la partie historique, celle qui a trait à la biographie des chefs de l'ordre de Saint-Jean, nous avons néanmoins donné à nos emprunts une assez grande proportion. Comme nous l'avons dit, il s'agit de monnaies frappées par des personnages nés dans nos provinces, en Dauphiné, en Auvergne, en Provence, en Languedoc, régissant sur notre territoire de nombreux prieurés, de vastes possessions; d'ailleurs comment se défendre d'un intérêt tout sympathique à la lecture d'un bon travail écrit et publié à Athènes par un membre de cette vaillante nation chrétienne, à laquelle nous attachent tant de liens; comment résister au plaisir de constater que ces Grecs, qui ont été nos maîtres en toutes choses, sont encore aujourd'hui nos dignes émules?

A. L.

CHRONIQUE.

MONNAIE HÉLIENNE DU PÉRIGORD.

(Pl. V, n° 6.)

M. l'abbé Audierne, qui depuis un grand nombre d'années étudie l'histoire du Périgord, s'est occupé à diverses reprises de la monnaie hélienne. Il a d'ailleurs eu la bonne fortune de trouver en 1825, chez un orfévre de Bergerac, un denier portant le nom d'un comte Hélie, qu'il céda à M. de Mourcin, et qui depuis la mort de cet antiquaire a fait retour entre ses mains. M. l'abbé Audierne pense que ce denier a été frappé pour Hélie II, contemporain du roi Robert, et que ce fut cette monnaie qui donna lieu à de vives contestations entre l'évêque Géraud et Aldebert, successeur d'Hélie. Suivant le même écrivain, « la victoire resta à l'évêque, la monnaie qui portait le nom d'*hélienne* fut supprimée..... Les comtes mirent sur leur monnaie le nom d'Angoulême, et les héliennes cessèrent de circuler..... Il est étonnant, ajoute-t-il, que la monnaie de Périgueux ait été frappée à Angoulême [1].

M. l'abbé Audierne donne un dessin du denier d'Hélie, d'après lequel il est difficile de reconnaître l'âge de cette pièce; mais, avec la plus parfaite obligeance, il nous a envoyé une empreinte de son précieux denier, que l'on trouvera reproduit sous le n° 6 de notre pl. V.

[1] *Le Périgord illustré, guide monumental, etc., de la Dordogne*. Périgueux, 1851, p. 35 et 388. — *Épigraphie de l'antique Vésone, ou l'importance et la grandeur de cette cité d'après ses inscriptions*. 2e édit. Périgueux, juin 1858, p. 66.

D'un côté on lit : ELIAS COMES, et au revers PETRAGORIS. Cette empreinte suffit pour nous faire comprendre que la monnaie ne peut avoir été frappée avant le règne d'Henri I^er^. (Hélie II mourut vers 1031.) Elle appartient à un des Hélie du XII^e^ siècle et probablement à Hélie VI (1166?-1205?), car elle offre de grands rapports de style avec les deniers frappés en Guienne pour Richard Cœur-de-Lion (1168-1196).

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, disent que la guerre qui s'était élevée au sujet de la monnaie entre le comte Aldebert et l'évêque de Périgueux se continua jusqu'à la mort de ce dernier, arrivée en 1059, et ajoutent qu'Aldebert survécut au prélat. Il n'y aurait donc, pour croire à l'abolition de la monnaie hélienne, d'autres motifs que son extrême rareté.

Cette rareté peut expliquer aussi l'absence de deniers portant avec le nom de Périgueux le type de cinq *yeux* ou annelets indiqués dans les actes du XIII^e^ siècle [1].

On a proposé d'attribuer à Périgueux les monnaies qui présentent ce type, ainsi que la légende EGOLISSIME, et c'est à cette circonstance que M. l'abbé Audierne fait allusion. Mais on n'avait pas supposé que le comte de Périgueux fît frapper sa monnaie à Angoulême. Il s'agissait seulement de l'emprunt d'un type tout entier, y compris les légendes. C'est ainsi qu'à Bourbon le type de Nevers, avec le nom du roi Louis, a été transporté dans le XII^e^ siècle. C'est ainsi qu'à Maguelonne le type et le *nom* de Narbonne ont été copiés par les évêques.

M. l'abbé Audierne pense que les lettres V S, placées entre les bras de la croix des deniers aux cinq annelets, désignent Vésone. On a l'exemple des deniers de Souvigny, frappés après l'accord de 1263, sur lesquels l'intervention de Jean de Bourgogne, *Dominus Borbonii*, est représentée par un D et un B gravés entre les bras de la croix.

Cependant il ne faut pas perdre de vue l'origine des divers caractères qui cantonnent les croix, et qui ne sont le plus souvent

[1] *Rev. num.*, 1841, p. 191.

que la copie altérée de l'*alpha* et de l'*oméga*; ce dernier donnant naissance à des C ou à des S, suivant qu'il avait été figuré sous la forme Ω ou ω. D'ailleurs, à l'époque où les deniers portant le nom d'Angoulême ont été émis, le nom de Vésone n'était plus en usage.

A. L.

VENTE

De la collection de Médailles romaines, grand bronze, de M. Deville.

Cette vente a eu lieu le 1er avril et jours suivants. Voici les prix qu'ont atteints quelques-uns de ces bronzes.

Nos.		fr.
1.	Jules César. DIVVS IVLIVS. Tête. ℟. CAESAR DIVI F. Tête d'Auguste	45
4.	Auguste. DIVO AVGVSTO S. P. Q. R. Quadrige traîné par des éléphants (frappé par Tibère)	30
9.	Livie. Carpentum (frappé par Tibère)	33
11.	Tibère. Autel de Lyon	32
12.	Un autre exemplaire	82
13.	Drusus. NERO CLAVDIVS DRVSVS GERMAN. IMP. Drusus à cheval au-dessus d'un arc de triomphe. ℟. Tête de Claude	24
15.	Tête de Drusus. ℟. Claude assis	37
18.	Antonia. Moyen bronze	24
20.	Agrippine. Carpentum	58
21.	Un autre exemplaire	78
22.	Un autre exemplaire	175
26.	Caligula. ADLOCVT. COH	47
27.	Autre exemplaire	105
29.	Claude. EX S. C. P. P. OB CIVES SERVATOS	60
33.	Autre exemplaire	100
34.	Néron. Arc de triomphe. S. C	54

Nos.

376. Trajan Dèce. GENIVS EXER. ILLVRICIANI. . . . .
385. Etruscille. PVDICITIA AVG. . . . .
386. Un autre exemplaire. . . . .
390. Herennius Etruscus. PRINCIPI IVVENTVTIS. . . . .
393. Hostilien. Même légende. . . . .
396. — SALVS AVGVS. Hygie. . . . .
400. Trébonien Galle. LIBERTAS AVGG. . . . .
406. Volusien. IVNONI MARTIALI. . . . .
409. Émilien. VICTORIA AVG. . . . .
411. Valérien. VICTORIA AVGG. . . . .
415. Mariniana. CONSECRATIO. . . . .
416. Un autre exemplaire. . . . .
421. Gallien. IOVI CONSERVATORI. . . . .
422. Salonine. IVNO REGINA. . . . .
429. Salonin. PIETAS AVGVSTOR. Instruments de sacrifio
434. Postume. VICTORIA AVG. . . . .

Nous avons choisi dans cette collection une ou deux piè chaque règne; souvent la même médaille, un peu moins conservée, a été adjugée au tiers ou au quart du prix d'une p fleur de coin.

VENTE

De la collection de Médailles grecques et romaines de M. 1 *ancien ministre de Suède à Constantinople.*

La vente de la collection de M. Palin[1] a eu lieu le jeudi 14 e jours suivants.

Voici les prix auxquels ont été adjugées quelques-unes c médailles.

Nos.

7. Étrurie. Populonia. Tête d'Apollon; tête de Méduse. ℞. Lisse (2 pièces). *Argent* 5 et 4. . . . .

[1] Voy. la description de quelques médailles choisies dans cette coll *supra*, p. 109 et suiv. et la pl. III.

Nos.		fr.
25.	Thurium. Tête de Pallas. ℞. ΘΟΥΡΙΩΝ. Taureau cornupète. *Argent* 7.	31
38.	Sicile. Leontini. ΛΕΟΝΤΙΝΟΝ. Tête d'Apollon. ℞. Bige. *Argent* 7.	109
46.	Syracuse. Tête de Cérès. ℞. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ Bige. *Or* 3. .	59
57.	Hicétas, roi de Sicile. ΕΠΙ ΙΚΕΤΑ. Bige. *Or* 4. . . .	100
62.	Thrace. Abdère. Griffon. Tétradrachme.	300
66.	Maronée. Cheval. ℞. ΕΠΙ ΞΗΝΩΝΟΣ. Cep de vigne. *Argent* 6.	78
78.	Patraüs, roi de Péonie. Tétradrachme.	29
79.	Un autre exemplaire. *Idem*.	39
80.	Audoléon, roi de Péonie. *Argent* 2.	100
499.	Alexandreïus. (Voyez pl. III, n° 1.) Tétradrachme. . .	1,200
91.	Macédoine. Terone. TE. Diota. ℞. Carré creux. *Argent* 3.	100
	Les statères d'or d'Alexandre le Grand (nos 97 et 98) ont varié dans les prix de 30 à 35 fr.	
	Les tétradrachmes du même prince (nos 99, 100 et 101), dans les prix de 3 à 4 fr. (Voyez pl. III, n° 2.)	
110.	Démétrius Ier. Tétradrachme.	170
114.	Persée. Tétradrachme.	150
115.	Un autre exemplaire.	185
117.	Un autre exemplaire.	300
	Ces trois pièces remarquablement belles.	
142.	Béotie. Thèbes. Bouclier béotien. ℞. ΘΕ. Tête de Bacchus. *Argent*.	90
152.	Égine. Tortue. ℞. Carré creux. *Argent* 6. Très-belle pièce.	36
162.	Élide. Tête de Junon. ℞. FA. Foudre dans une couronne de laurier. Tétradrachme.	89
163.	— Aigle déchirant un serpent. ℞. FA. Foudre. Tétradrachme.	170
169.	Crète. Aptera. Tête de nymphe. ℞. ΑΠΤΕΡΑΙΩΝ ΠΤΟΛΙΟΙΚΟΣ. Tétradrachme.	703
171.	Cnossus. Tête de Junon. ℞. ΚΝΩΣΙΩΝ. Labyrinthe. Tétradrachme. (2 pièces, l'une fourrée.).	32
172.	Cydonie. Tête de nymphe. ℞. ΚΥΔΩΝ. Homme façonnant un arc. Tétradrachme.	170

N°s.		fr.
177.	Gortyne. Taureau. ℞. Polype. *Argent.* 5.	10
178.	Hierapytna. Tête tourrelée. ℞. Aigle et palmier. Tétradrachme.	13
179.	Itanus. Tête de Pallas. ℞. Aigle; divinité à queue de poisson. *Argent.*	50
180.	Lappa. Tête de nymphe. ℞. ΛΑΠΠΑΙ ΣΥΛΟΚΟΣ. Apollon. *Argent* 3.	90
183	Phæstus. Hercule combattant l'hydre. ℞. ΦΑΙΣΤΙ. Taureau cornupète. Tétadrachme.	500
184.	— Hercule. ℞. Tête de bœuf. Tétradrachme. . .	240
188.	Eubée. Chalcis. Tête d'Apollon. ℞. ΗΡΑΚΛΕΙΔΟ... Trépied. Tétradrachme.	260
194.	Mithridate Eupator, roi de Pont. Tétradrachme.	200
195.	Asandre, roi de Pont. *Or* 4 1/2.	360
197.	Sauromate III, roi du Bosphore, au revers de la tête de Septime Sévère, avec la date BϘΥ, 492. *Or* 4 1/2.. . .	150
199.	Sauromate IV, au revers de la tête de Sévère Alexandre, avec la date ZKΦ, 527. *Or* 4 1/2.	100
204.	Mysie. Adramyttium. *Argent* 3.	500
209.	Pergame. Demi-cistophore. (Pl. III, n° 4.)..	115
215.	Troade. Alexandria Troas. Tétradrachme (pl. III, n° 3).	420
216.	Ténédos. Double tête. ℞. Bipenne. Tétradrachme. . . .	600
228.	Ionie. Erythrée. Tête d'Hercule. ℞. Arc, carquois, massue et chouette. Tétradrachme.	200
234.	Chios. Sphinx. ℞. ΗΦΙΣΟΚΡΙΤ. Tétradrachme.	201
240.	Cyzique. Taureau au-dessus d'un thon. ℞. Carré creux. Double statère.	209
259.	Cos. Apollon. ℞. Crabe. Tétradrachme.	310
267.	Hidrieus, roi de Carie. Tétradrachme.	380
268.	Pixodare, roi de Carie. *Argent* 5..	91
280	Cilicie, Tarse. Baal-Tars assis. ℞. Lion dévorant un cerf. Tétradrachme.	200
296.	Démétrius II, roi de Syrie. Tétradrachme.	311

GRECQUES DE BRONZE.

359.	Thrace. Périnthe. Gordien III. ℞. Hercule enchaînant Cerbère. Médaillon.	101

Nos.		fr.
360.	— Poppée. Æ. 7	130
361.	— Poppée. Æ. 8	159
413.	Troade. Scepsis. Buste de nymphe tenant un vase de la main droite. ℞. CKHΨIΩN ΔAP. Cavalier armé. Æ. 4.	150
423.	Ionie. Smyrne. Tête tourrelée. ℞. CTPATHΓOC ΚΛΑΡΟC. Femme tenant une phiale. Æ. 2 1/2	200
	Parmi les médailles impériales romaines d'argent (nos 537 et 538) un Pertinax, MONETA, et un Pescennius Niger, IVSTITIA AVG., ont été vendus ensemble 80 fr.	
626.	Domitius Domitianus. Moyen bronze	80
657.	Pulchérie. Quinaire d'or	125
678.	Phocas. Quinaire d'or. — Saulcy, *Num. byzantine*, pl. V, n° 1	28
688.	Justinien Rhinotmète et Tibère. *Or.—Ibid.* pl. XII, n° 9.	351
694.	Constantin VI et Irène l'Athénienne. *Or.— Ib.*, pl. XV, n° 6	304
695.	Irène l'Athénienne. *Or.— Ib.*, pl. XV, n° 10	430
696.	Nicéphore et Staurace. *Or. — Ib.*, pl. XVI, n° 2	200
705.	Théodora. *Or. — Ib.*, pl. XXIV, n° 1	200

J. W.

NÉCROLOGIE.

M. Thomas Burgon est mort à Londres le 28 août 1858, à l'âge de 71 ans. Qu'il me soit permis de rendre un dernier hommage à la mémoire d'un homme dont j'ai pu, plus peut-être que d'autres, apprécier le caractère élevé, la science solide, et le goût passionné pour l'antiquité.

Celui que la mort vient de frapper, était un de ces hommes qui laissent après eux une trace plus profonde dans la société savante que dans les livres. M. Burgon n'était pas à proprement parler un savant, quoiqu'il possédât des connaissances étendues et variées dans toutes les branches de l'archéologie, et surtout en matière de numismatique grecque et romaine. Ce n'était pas

dans les universités, ni dans les études de la jeunesse, qu'il avait puisé sa science, mais bien dans la pratique et la manipulation constante des objets d'art antique. Un long séjour à Smyrne et dans les îles de l'Archipel lui en avait inspiré le goût, et lui avait permis d'acquérir ce tact si remarquable, et ce coup d'œil si sûr, pour lesquels il était justement renommé. Parvenu à un âge déjà mûr, M. Burgon, à la suite de quelques revers de fortune, fut attaché au département des médailles et antiques du Musée britannique; c'est dans cette paisible retraite qu'il a terminé sa carrière. Il y laisse un vide difficile à remplir; car il réunissait toutes les qualités qui rendent un homme propre à occuper un poste de ce genre. A une connaissance approfondie de l'antiquité, à un talent merveilleux pour distinguer le vrai du faux, M. Burgon joignait une urbanité de manières et une bienveillance envers tout le monde, qu'on ne rencontre pas toujours dans les établissements publics. Les nombreuses personnes qui venaient lui demander son avis sur une monnaie ou sur un bronze, qui avaient besoin d'un renseignement, ou qui travaillaient au Cabinet des médailles, étaient toujours sûres de trouver un accueil aimable, et de recevoir des réponses nettes et précises, dont la modestie de l'auteur rehaussait la valeur.

M. Burgon a très-peu écrit, et nous ne connaissons de lui que quelques articles insérés dans le *Numismatic Chronicle*.

W. H. W.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRE A M. DE LONGPÉRIER

SUR

DES MONNAIES GALLO-ROMAINES.

Monsieur et cher directeur,

Vous avez admiré ma collection de dessins de monnaies gauloises, et exprimé le regret d'en voir la publication retardée par mon départ.

Si l'exécution matérielle du grand travail que j'ai entrepris est forcément interrompue, mon maître, M. de Saulcy, n'en poursuivra pas moins les études qui seules peuvent le rendre possible.

Je veux, avant de quitter Paris, vous communiquer deux des raretés destinées à voir le jour; elles appartiennent à cette intéressante série gallo-romaine révélée naguère aux numismatistes par la détermination de la monnaie d'Aulus-Hirtius [1], et destinée à jeter une lumière

[1] *Revue num.*, 1858. *Lettre de M. de Saulcy*, p. 444.

toute nouvelle sur l'histoire monétaire de nos ancêtres. L'une et l'autre font partie des richesses acquises par M. de Saulcy à la vente du cabinet de M. Tochon d'Annecy. En voici la description :

BR.

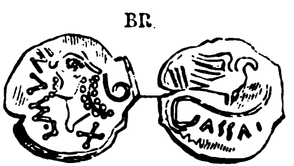

N° 1. — L. MVN. Buste portant un casque duquel descendent des tresses semblables à celles de la pièce bien connue de DVBNOREX ; au-dessous, un X.

℟. IVSSV. Aigle combattant un serpent.

Bronze, fabrique grossière et incontestablement gauloise. Le revers, mal venu et fruste, présente un aspect confus.

AR.

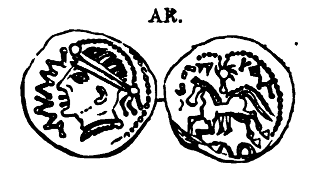

N° 2. — MVN. IMP en lettres liées ; tête nue.

℟. Cavalier galopant à gauche, perles, linéaments incertains et traces d'ornements dans le champ.

Argent, flanc mince, fabrique barbare, rappelant les monnaies des peuplades des bords du Rhin.

Ouvrons maintenant le beau livre de Mommsen[1], nous y trouvons la mention suivante :

« 4089. Gaetæ, loco suo, in eximio mausoleo quod dicitur » la torre d'Orlando, et nunc pro telegrapho est.

[1] *Inscriptiones regni neapolitani latinæ*. Leipzig, 1852, fol.

L. MVNATIVS. L. F. L. N. L. PRON
PLANCVS. COS. CENS. IMP. ITER. VII. VIR
EPVLON. TRIVMP. EX. RAETIS. AEDEM. SATVR
FECIT. DE. MANIBIS. AGROS. DIVISIT. IN. ITALI.
BENEVENTI. IN. GALLIA. COLONIAS. DEDVXIT.
LVGDVNVM. ET RAVRICAM.

La première de ces deux monnaies et la seconde, si elle est bien lue, appartiennent donc incontestablement à Lucius Munatius Plancus [1]. L'une a été sans doute frappée à Lyon peu de temps après la fondation de la colonie [2] qui devait bientôt émettre les charmants deniers au nom des Ségusiaves; quant à l'autre, de fabrique toute germaine, vous penserez sans doute, avec moi, qu'elle est d'Augst, Augusta Rauracorum, ou Rauricorum, comme le dit l'inscription antique qui précède [3].

Voilà une conquête de plus sur les ténèbres de la numismatique gauloise.

Permettez-moi encore, mon cher directeur, de vous faire connaître un petit bronze romain également frappé en

[1] Plancus avait été proconsul en Asie avant d'être envoyé en Gaule. On connaît de lui des deniers frappés quarante-sept ans avant Jésus-Christ et portant un foudre, marque des ateliers monétaires de Séleucie. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait adopté à Lyon et chez les Rauraci deux des vieux types de la Gaule.

[2] La fondation ou l'agrandissement de Lyon par la colonie que conduisit Plancus remonte à l'année qui suivit la mort de César. (Dion Cassius, lib. XLVI. — Plinius, lib. IV, cap. 18.)

[3] Cf. RAVRICA dans une inscription trouvée à Liestall, près Bâle. Orelli, *Inscript. lat. select.*, n° 432.

Gaule, mais environ trois siècles plus tard, que je dois à l'amitié de M. A. de Barthélemy.

BR.

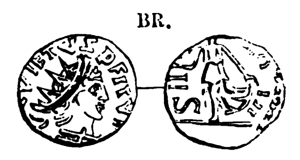

QVIETVS PF.AV..... Tête radiée à droite.

℞. SPES. AV.... L'Espérance tenant une fleur de la main droite, et relevant le pan de sa robe de la gauche.

Petit bronze; bonne conservation.

Quel est ce Quiétus? est-ce le fils de Macrianus? est-ce le prince, pour ainsi dire enfant[1], que son père associa au trône en Orient l'an 261, et qui fut mis à mort à Émèse quelques mois après? Cela me paraît impossible; notre pièce, par son seul aspect, se classe forcément parmi les monuments de l'empire gaulois, elle a appartenu à l'un des généraux couronnés, dont le nom, dans ces temps de troubles, a échappé à l'histoire [2].

Agréez, etc. C. Robert.

Paris, le 28 avril 1859.

[1] Voir ses médailles authentiques. Mionnet, *Rareté des médailles romaines*, t. II, p. 88, deuxième édition. Paris, 1827.

[2] La récente découverte de deux pièces à l'effigie de Bonosus a déjà prouvé combien il importe d'étudier les petits bronzes barbares du IIIᵉ siècle qu'on rencontre en grand nombre sur le sol de la Gaule et qu'on rejette trop souvent sans contrôle. — Voyez *supra*, p. 148 et suiv.

ATTRIBUTION

DE

QUELQUES MÉDAILLES INÉDITES AU MONNAYAGE PRIMITIF DES ARABES A ALEXANDRIE.

(Pl. VIII.)

M. de Saulcy a publié le premier une médaille de bronze de Justinien [1] et une autre de Justin avec Sophie [2]; toutes les deux remarquables par la singularité de leur revers : le type consiste uniquement dans un grand S majuscule occupant tout le champ, sans aucune indication d'année ni différent d'atelier, contrairement à l'usage ordinaire des monnaies byzantines [3]. Notre savant académicien, et M. A. de Barthélemy, qui cite aussi ces pièces dans son *Manuel de numismatique* [4], n'ont pas donné l'explication de ce revers ni cherché à déterminer le lieu de fabrication. Depuis lors, j'ai réuni six exemplaires, plus ou moins bien conservés, d'une médaille nouvelle appartenant à la même série. Ayant remarqué que deux de ces pièces ont été surfrappées sur des monnaies byzantines d'Alexandrie, dont on aperçoit parfaitement les lettres numérales IB, j'avais tiré de ce fait la conséquence, non-seulement que ces médailles prove-

[1] *Numismatique byzantine*, p. 22.
[2] *Revue num.*, 1842, p 406.
[3] *Revue num.*, 1858, p. 198. — M. Sabatier fait connaître encore d'autres pièces à revers semblable de Maurice et d'Héraclius et Héraclius-Constantin.
[4] V. pl. IV, n° 162.

naient aussi du même atelier, mais encore que la lettre S du revers, au lieu d'être un caractère latin sans signification, était une des formes du digamma des Éoliens ; par conséquent cette lettre numérale grecque exprimant le nombre 6, indiquait ici une valeur de la moitié des monnaies d'Alexandrie marquées du chiffre IB (12). Nous trouverons plus loin, à la fin de cette notice, l'explication d'un fait aussi étrange que pourrait le paraître la refonte ou la refrappe d'une monnaie, dans le seul but apparent de lui procurer une moindre valeur.

A l'époque byzantine, comme il est prouvé par les médailles, l'Égypte possédait un système monétaire à part; il était divisé duodécimalement, tandis que la division décimale était au contraire en usage dans les ateliers de tout le reste de l'empire romain, sauf quelques rares exceptions à Thessalonique et à Kherson. Le motif de cette divergence n'a pas été donné jusqu'à présent; quoi qu'il en soit, l'attribution à Alexandrie des médailles publiées par M. de Saulcy, et l'explication du chiffre S (6), dont je croyais être l'inventeur, avaient déjà été faites avant moi par MM. Pinder et Friedländer qui ont publié deux pièces de bronze au même type dont l'une porte le chiffre S (6), et l'autre de moitié moins grande présente le chiffre Γ (3). (Voy. pl. VIII, n°ˢ 1 et 2.)

L'ouvrage de ces savants allemands ne m'est pas connu, mais j'en ai trouvé l'indication dans celui de M. de Kœhne [1] et dans le Mémoire sur la monnaie byzantine de M. Sabatier [2]. La notice que j'avais préparée a ainsi perdu la plus grande partie de l'intérêt que je lui supposais. Cependant, je ne dois pas pour cela renoncer à faire connaître les pièces sui-

[1] *Musée Kotschoubey*, t. I, p. 204, n° 2.

[2] *Revue num.*, 1858, p. 198.

vantes, que je crois nouvelles et inédites. D'ailleurs le fait de la surfrappe de plusieurs exemplaires sur des monnaies d'Alexandrie, ne manque pas d'une certaine importance : on pourrait même y trouver la confirmation matérielle des attributions de MM. Pinder et Friedländer. L'étude des types superposés, sorte de palimpsestes, n'est nullement à négliger ; M. de Saulcy, dans sa *Numismatique byzantine*, a fait voir tout le parti que l'on pouvait en tirer pour la science.

Pl. VIII, n° 3. dmhenieneтuJ. Croix pattée, légèrement haussée au-dessus de deux degrés ; le tout dans un cercle assez épais servant de grènetis.

℞. S dans un cercle assez épais. Æ.3. Poids, 2g,95.

N° 4. Autre tout à fait semblable, surfrappée. On ne voit de la légende que dm.......neтus. On aperçoit bien les restes du type antérieur, une croix placée au milieu des lettres IB. Æ. 3. Poids, 2 grammes.

N° 5. Autre dont la légende devait être à peu près semblable. Croix à branches égales ; dessous, deux degrés.

℞. S (le cercle n'existe plus sur ce flan). Æ. 1 3/4. Poids, 1g,85.

N° 6. *Domin......* Croix pattée légèrement pommetée. Dessous, deux degrés ; le tout dans un cercle (médaille surfrappée). On distingue encore les traces des lettres IB du type primitif.

℞. S, au milieu d'un cercle. Æ.3. Poids, 2g,43.

Deux autres médailles semblables, moins bien conservées, dont une pèse 2g,25.

Malgré la conservation assez satisfaisante de la légende du n° 3, on ne peut déchiffrer et se rendre compte que des trois premières lettres DMN, pour DoMiNus, ou DoM*inus* N*oster* ; tout le reste demeure complétement inintelligible. Le n° 4 est

semblable au précédent : la légende était la même, l'on n'e voit que le commencement et la fin ; les restes du type ai térieur remplissent l'emplacement que le milieu aurait d occuper. La légende du n° 5, emportée en majeure parti paraît avoir été à peu près la même que les précédentes. y a quelque différence dans la forme de la croix, qui est i à branches égales : le flan fortement rogné et altéré expliqu la diminution assez sensible du poids et du module. Sur l variété surfrappée du n° 6, le mot *domin*, pour *Dominus*, e seul apparent, les vestiges de l'ancien type ont empêch l'empreinte sur le flan du reste de la légende que j'aura désiré pouvoir comparer avec celle de la première variét n° 3. Les caractères d'une forme cursive sont exactemen les mêmes que nous retrouvons dans la légende ϿmnєRA. des bronzes d'Héraclius avec son fils, frappés à Alexandrie mais on remarquera qu'au lieu de l'effigie impériale qu'o aperçoit sur toutes les monnaies connues jusqu'à présen avec la lettre S au revers, nous avons sur ces pièces nou velles une croix au dessus de deux degrés. L'absence d l'effigie impériale se joignant à l'impossibilité de retrouve un nom byzantin dans une légende inintelligible, font pen ser que les pièces en question ne peuvent avoir été fabri quées exprès de la sorte qu'après le démembrement d l'Égypte de l'empire romain. Les Arabes, comme on sai laissèrent quelque temps subsister, et seulement avec d légères modifications, l'ancien système monétaire des diver pays dont ils firent la conquête : ce n'était pas tant par con descendance de leur part pour les peuples vaincus, que pa la raison qu'à cette époque les Sarrasins ne s'étaient pa encore avisés de battre une monnaie particulière à leu coin. Ce fut seulement en 696, l'an 76 de l'hégire, que l khalife Abdoul-Malik décida qu'à l'avenir les monnaies d

son peuple seraient musulmanes. M. de Saulcy[1] et plusieurs autres savants ont déjà fait connaître bon nombre de ces sortes de pièces de transition fabriquées dans la Palestine, la Syrie, la Perse et quelques autres localités. Ce genre de monnayage a certainement eu lieu aussi en Égypte, mais il n'avait pas été encore reconnu jusqu'à présent.

J'ai consulté M. Soret, avec lequel je suis en rapports les plus intimes, pour savoir s'il ne serait pas possible de déchiffrer dans la légende de la médaille n° 3, le nom de quelque chef des Arabes vainqueurs. Mon savant ami n'a pas eu cette satisfaction; je ne puis mieux faire, après en avoir reçu l'autorisation, que de transcrire ici sa réponse à mes demandes à ce sujet. « ..... Le fait très-important d'une » surfrappe sur des monnaies d'Alexandrie, dont l'émission » a cessé en 641 avec la prise de cette ville par les Arabes, » donne une très-grande probabilité à votre supposition que » nous avons là un nouvel exemple de ces imitations tran- » sitoires par lesquelles les vainqueurs substituèrent leur » monnaie à celle des vaincus, en se contentant de modifier » les légendes. Mais j'ai bien peur qu'on ne puisse arriver » ici à une preuve plus directe, comme c'est le cas pour les » monnaies d'*Africa*, sous Musa; je ne puis trouver aucun » nom parmi les premiers gouverneurs d'Égypte qui soit de » nature à s'accommoder à cette légende. Ce fut *Amrou*, fils » d'*Aas*, qui s'empara d'Alexandrie et fut le premier gou- » verneur de la basse Égypte. Après lui, vint *Abdallah*, fils » d'*Abou-Sahr*, et ensuite *Keis*, fils d'*Ibada*. Tous ces per- » sonnages n'ont rien de commun avec *Dominus Negus* ou » *Hegus*. Et puis ce Γ dans une légende latine, renversé ⅂, » trois lettres plus loin, a quelque chose d'assez étrange. Les

[1] *Lettres à M. Reinaud sur la numismatique arabe.* Journal asiat., 1839, t. VII, p. 404 et 499 ; t. VIII, p. 472. — 1840, t. X, p. 385.

» lettres NE après *dm*, rappelleraient *Héraclius*. Le
» pourrait bien se réduire à une imitation sans aucu
» précis. » Il faut s'en tenir, je crois, à cette dernière
position. Une légende sans signification, embrouillée
sein, n'avait en effet aucune raison pour apparaître air
une monnaie réellement impériale, tandis que sa pré
trouve alors une explication toute naturelle.

Si l'attribution de ces médailles est adoptée, il n'e
douteux que la fabrication arabe de transition ne s'e
bornée uniquement à l'émission des petites pièces au
S, et qu'il doit en exister aussi d'autres portant la m
IB. Effectivement, je suis tenté de considérer comme a
tenant encore à la catégorie pseudo-byzantine deux méd
ainsi décrites par M. de Saulcy[1]. « Le droit porte une
» diadémée aux longues boucles de cheveux, qui ne
» convenir qu'à Pogonat. Sur l'une, elle tient le globe
» gère, et à sa gauche est placée une étoile. Sur la deux
» l'effigie tient une palme. Au revers paraissent les
» lettres IMB, au-dessus d'un différent monétaire, d
» ne puis démêler le sens. Il serait important d'en é
» un exemplaire bien conservé. » Ce désir de M. de S
a été accompli. M. Sabatier[2] a publié et donné la
d'une pièce semblable, classée de même à Pogonat,
laquelle l'auteur lit à l'exergue le mot ABAZ. La pre
chose à considérer d'abord, c'est la difficulté d'admett
même de supposer que les pièces en question pu
réellement avoir été fabriquées par l'autorité de Cons
Pogonat ; il suffit pour cela de faire attention que ce
est parvenu à l'empire l'an 668, et qu'à cette époque
puis vingt-sept ans environ, l'Égypte était déjà tomb

[1] *Essai de classific. byzantine*, p. 114.
[2] *Revue num.*, 1858, p. 198.

pouvoir des Arabes peu après l'avénement de Constant II. Or, lorsque M. de Saulcy et M. Sabatier n'ont pas trouvé moyen de rapporter l'effigie à un autre prince que Pogonat auquel la monnaie ne peut appartenir, comme nous venons de le voir, il y a tout lieu de croire qu'au lieu d'un portrait nous n'avons ici qu'une simple représentation pseudo-byzantine. L'absence de légende, pas même une seule initiale comme sur les pièces attribuées à Constant II, vient à l'appui de cette opinion, confirmée encore par les observations suivantes. Au lieu du globe crucigère le buste de face tient dans la main droite une façon d'annelet surmonté d'une palme; c'est un attribut nouveau sans précédent sur les monnaies des Byzantins. Au revers, dans la singulière légende ABAZ de l'exergue, M. Sabatier a voulu reconnaître le différend d'*Abazis* (*sic*) d'Égypte, autrement dit *Oasis*. Cependant, dans Hérodote, Strabon, Ptolémée, Étienne de Byzance, etc., ce nom de lieu n'a vraiment que deux formes orthographiques, Ὄασις, *Oasis* et Αὔασίς, *Avasis* [1], dont la prononciation était presque la même. Le mot *Abasis*, *Abases* au pluriel, a paru pour la première fois, je crois, dans la traduction latine de Strabon par Guarini de Vérone. Casaubon avait remarqué le premier, comme le dit Larcher [2], que les premiers textes imprimés de Strabon portaient à tort Ἄγχσις au lieu de Αὐασίς. Au reste, la forme orthographique *Abasis* n'a pas été acceptée par les géographes modernes ; il n'est nullement question d'*Abases* dans le *Thesaurus geographicus* d'Ortelius ni dans Cellarius. D'ailleurs encore il eût été difficile d'imaginer comment les *Oasis*, situés au milieu des déserts de la Libye, servant de lieu d'exil et

[1] Il y a aussi Ὕασις dans Étienne de Byzance.

[2] *Hist. d'Hérodote*, traduite du grec. Paris, an II (1802), vol. VIII, p. 376.

de détention pour les criminels [1], auraient été choisis de préférence pour établir un atelier monétaire dont il n'est parlé nulle part. Tout bien considéré le mot ABAZ ne doit pas être autre chose que le produit fortuit d'une contrefaçon barbare des lettres AAЄΞ, ce qui n'a rien de surprenant sur une monnaie arabe de transition.

Il faut observer encore quelque chose d'insolite et de très-remarquable sur la médaille de M. Sabatier, c'est la disparition de la croix au-dessus de deux degrés qui, sur les monnaies d'Alexandrie, figure toujours au centre du revers entre les lettres numérales IB. Ce symbole chrétien est ici remplacé par une M majuscule de la même grandeur que les deux autres lettres. L'apparition de deux indices à la fois sur la même pièce paraîtrait certainement fort extraordinaire si la chose n'avait pas déjà été reconnue sur les médailles aux effigies des trois Héraclius dont M. de Saulcy [2] a très-bien remarqué le fort volume sans chercher à en tirer aucune induction. L'explication de ces monnaies est pourtant fort simple et ne paraît pas offrir la moindre difficulté. Pendant les dernières années du règne d'Héraclius le bronze byzantin marqué M (40), par une diminution graduelle et continue depuis Justinien, avait fini par se rapprocher du bronze égyptien IB (12), lequel était demeuré stationnaire sans altération, comme on le voit par les médailles. Il n'est pas douteux qu'on aura voulu saisir l'occasion favorable d'établir la concordance des deux différents systèmes monétaires en augmentant le module et le poids des pièces ordinaires d'Alexandrie afin de les tenir au niveau de celles de Byzance; voilà pourquoi nous remarquons à la fois les deux indices sur ces nouvelles monnaies dont voici

[1] Voyez Cellarius, vol. II, p. 815.

[2] *Essai de classific.*, p. 72.

la description d'après les exemplaires que j'ai sous les yeux.

N° 7. Les trois figures debout et de face d'Héraclius entre ses deux fils.

℞. L'indice M, surmonté d'une croix potencée à branches égales au milieu des grandes lettres IB. A l'exergue, AΛЄΞ. Æ. 4 1/2. Poids, 9 grammes.

Autres semblables du poids de 7gr,80 et 7gr,50.

En comparant ces pièces avec celles qui ont été fabriquées immédiatement auparavant dans le même atelier, on remarquera que le module des monnaies à l'indice IB et avec les bustes des deux Héraclius, atteint seulement la grandeur 3 à 3 1/4 de l'échelle Mionnet et que leur poids est inférieur environ de la moitié de celui des médailles précédentes aux trois figures et au double indice. Ce brusque changement monétaire effectué si peu de temps avant l'invasion des Sarrasins[1] a dû nécessiter le retrait des espèces qui ne se trouvaient plus au taux légal : voilà pourquoi, comme nous en avons vu plus haut, la preuve les vieux flans marqués IB ont dû être refrappés d'un nouveau type portant l'indice S, moitié de leur valeur antérieure ; mais cette opération loin de porter préjudice aux Égyptiens était au contraire à leur avantage, puisque leurs pièces ordinaires à la marque IB se trouvèrent ainsi assimilées à la plus forte des monnaies de bronze en circulation dans tout l'empire romain. Si ces hypothèses ne paraissent pas trop hasardées, nous devons avoir ici un exemple du monnayage primitif des Arabes à Alexandrie, lequel était resté inconnu jusqu'à présent. MARQUIS DE LAGOY.

[1] Les pièces attribuées à Constant II n'ont que le seul indice égyptien ordinaire ; elles ont cependant l'augmentation de poids et d'épaisseur.

DENIER DE BLOIS FRAPPÉ AU X[e] SIÈCLE.

A M. J. DE WITTE.

Vous savez, cher monsieur, que, par la grâce de Dieu, je suis possesseur de plusieurs petites métairies situées en Sologne, près du domaine de M. le comte de Billy, votre respectable beau-père.

Parmi les fermiers qui les exploitent, quelques-uns parviennent à récolter de quoi payer les impôts; les autres me laissent le soin de rendre à César ce qui lui appartient. Sans doute le Seigneur, touché de cette infortune, a daigné jeter un regard miséricordieux sur ses serviteurs solognots, puisque dernièrement encore il a permis, pour les aider à acquitter le tribut, qu'ils trouvassent dans leurs terres de vieilles médailles qu'assurément ils n'y avaient pas semées.

Je ne vous parlerai qu'en passant des vases qu'elles accompagnent, à vous, monsieur, dont les savantes descriptions ajoutent un si grand mérite à celui que présentent par eux-mêmes les plus beaux produits de la céramique

grecque; car, à l'exception d'une fiole de verre d'assez remarquable dimension (14 centimètres de hauteur), jusqu'à présent les échantillons de poterie romaine qu'on a découverts à Soings, canton de Selles-sur-Cher, n'offrent pas beaucoup d'intérêt. Ce sont toujours des urnes destinées à contenir des cendres, des patères ou des coupes en terre noire, mais aucun objet qui soit orné de dessins et mérite par sa forme de fixer l'attention.

Quant aux médailles, elles se composent, pour la plupart, de monnaies assez mal conservées, en argent ou en bronze, du haut empire romain, et de pièces gauloises en or, de même type, mais de grandeur différente, ayant d'un côté la tête de Philippe II de Macédoine et de l'autre un char. Une seule petite monnaie semble digne de vous être signalée; ce denier d'argent, du poids de 1,25 gramme, représente un buste diadémé tourné à droite; dans le champ, une petite hure de loup et un point.

℞. + BΓESIANIS CASTRO. Une croix.

J'aime à penser, monsieur, qu'aux yeux des lecteurs de votre estimable *Revue*, la découverte de ce denier aura quelque intérêt, car ils reconnaîtront aisément à son type, du côté de la croix, le style carlovingien encore très-prononcé, ce qui me fait supposer qu'elle est, de toutes les monnaies connues des comtes de Blois, la plus ancienne[1]. Du côté de la tête, on remarque en avant du cou un trait horizontal, qui est comme un dernier reste de la draperie qui couvre les épaules du buste gravé sur le beau denier de Chinon, publié par M. Cartier[2]. En outre, ce denier a cela de curieux qu'il est pour la tradition un lien incontestable entre l'époque où les Gaulois, faisant allusion au nom du

[1] Voy. Cartier, *Recherches sur les monn. au type chartrain*, 1846, pl. IV.
[2] *Rev. num.*, 1837, pl. VIII, n° 15.

peuple habitant le *Pagus Blesensis* [1], selon l'ingénieuse opinion de M. de La Saussaye [2], plaçaient sur leurs médailles une tête de loup, et le moment de l'établissement des armoiries, lorsque le loup devint l'emblème héraldique de la ville de Blois avant de figurer comme l'un des supports de son écusson, avec le porc-épic du duc Louis d'Orléans, quand ce prince remplaça les anciennes armes parlantes des Blésois par une fleur de lis.

La petite tête de loup qui se trouve aussi bien sur notre denier que sur les médailles gauloises attribuées à Blois, me paraît une nouvelle preuve à l'appui de l'idée qu'émettait Lelewel [3] lorsqu'il disait que certains symboles monétaires du moyen âge venaient des Gaulois. Peut-être seulement un exemple aussi frappant que celui-ci n'avait-il pas été offert au savant numismatiste polonais.

Un intérêt tout local s'attachant à ma trouvaille, veuillez me permettre de vous adresser cette communication, monsieur le directeur, d'abord en raison de notre commune qualité de fils adoptifs de la Sologne, où, sans quitter leurs terres patrimoniales, nos enfants pourront, j'espère un jour, se donner la main; puis, comme un témoignage de l'estime particulière et de la vieille affection que vous a vouées votre sincère et bien bon ami,

ALF. DE LONGPÉRIER-GRIMOARD.

[1] En breton, loup se dit *bleiz;* en gaëlique, *blaiz.*

[2] *Rev. num.*, année 1837, p. 244 et 245. — Trois exemplaires des monnaies gauloises à la tête de loup, découvertes en grand nombre à Soings, sont gravées pl. VII, nos 2 à 4.

[3] V. le chapitre intitulé : *Réapparitions du type gaulois,* dans les *Études numismatiques et archéologiques*, 1er vol. Bruxelles, 1841, p. 417 à 456.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR

LA MONNAIE FÉODALE D'AUXERRE.

La monnaie féodale d'Auxerre a été l'objet d'appréciations diverses, et je voudrais apporter quelque lumière dans une question assez controversée, mais à l'appui de laquelle on n'a produit jusqu'ici que peu de documents.

Le savant abbé Lebeuf, dans son *Histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, dit que l'évêque de cette ville faisait battre monnaie à son coin, et que le comte d'Auxerre avait aussi le sien. Cette opinion paraît assise sur des bases certaines.

Une charte donnée par le roi Philippe-Auguste, et qu'on avait crue relative seulement à la monnaie de Nevers, concerne aussi, mais implicitement, la monnaie d'Auxerre, ainsi qu'on le verra plus loin dans d'autres actes où cette charte est rappelée, car elle réglait le poids et le titre des monnaies de ces deux ateliers. Voici cet acte :

Au nom de la sainte Trinité, Amen. Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français. Sachent tous que notre cousin Pierre, comte de Nevers, de l'avis et du consentement des évêques, abbés et barons du comté de Nevers, fit frapper une monnaie d'argent à 4 deniers de fin, à 16 sous et 8 deniers de poids au

marc de Troyes, laquelle monnaie ledit comte et sa femme Agnès ont juré de maintenir à perpétuité auxdits poids et titre. Le fils du comte ou sa fille, et leurs enfants feront à l'avenir le même serment, afin qu'elle dure à perpétuité.

Mais si le comte, son fils ou sa fille, ou leurs enfants, altéraient ou permettaient d'altérer en quelque chose le poids et la valeur susdits de cette monnaie, les ecclésiastiques ou les barons *de leur terre* ne seraient pas tenus désormais à recevoir leur monnaie, mais ils useraient à leur gré de telle monnaie qu'ils voudraient, et les *évêques d'Auxerre et de Nevers* feraient justice du comte, *de sa terre*, et de ses héritiers.

Si les agents préposés à la fabrication de la monnaie se permettaient de diminuer le poids et la valeur susdits, justice prompte serait faite d'eux, et ils ne seraient pas épargnés. Et pour qu'on ne puisse faire aucune diminution de ladite monnaie ni la falsifier, elle sera vérifiée souvent par les changeurs et les prudhommes experts dans la connaissance de l'argent et du poids, et les gens d'église et les barons pourront à leur volonté la faire éprouver. Pour la conservation d'icelle monnaie et pour l'aide de l'expédition de Jérusalem, il a convenu aux gens d'église et aux barons du comté que, pour chaque maison habitée dans les cités, villes, bourgs et terres, dans lesquels la monnaie nivernaise a cours forcé, il fût payé au comte 12 deniers cette année seulement. Et afin que ce droit de 12 deniers, qui est accordé librement au comte pour cette année, ne tire à conséquence à l'égard des églises ou des barons, ce qui n'a jamais été et ne sera à l'avenir, nous leur avons délivré nos lettres-patentes tant sur la perpétuité de la monnaie que sur l'indemnité accordée au comte pour une fois.

Et afin que cela soit ratitifié et demeure à l'avenir, nous avons ordonné de faire confirmer la présente charte par l'autorité de notre sceau et la signature de notre nom.

Fait à Paris, l'an de l'Incarnation de N. S. 1188, de notre règne le 9e. Présents au palais : Thibaut, l'échanson; Gui, bou-

teillier; Mathieu, chambrier; Raoul, connétable. La chancellerie vacante [1].

Dans cette charte, l'évêque d'Auxerre intervient, ainsi que l'évêque de Nevers, pour faire justice des malversa-

[1] « In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Philippus, Dei gratia, Francorum rex. Noverint universi quod cognatus noster Petrus comes Nivernensis ad consilium et consensum episcoporum, abbatum et baronum comitatus Nivernensis monetam fecit ad quatuor denarios de fino argento, et sexdecim solidos, et octo denarios de pondere, in marca Trecensi, quam comes et uxor sua Agnes juraverunt perpetuo de cetero in jamdicto pondere et legalitate fideliter conservandam; quam etiam jurabit filius comitis vel filia, et filii filiorum, vel filiarum successive in posterum, ut duret in perpetuum. Si vero comes vel filius suus vel filia, aut filius filii vel filie monetam ipsam de eo pradicto pondere et valore in aliquo defraudarent vel fraudari sustinerent, ecclesiastice persone vel barones terre sue monetam suam deinceps non tenerentur recipere, sed monetam quam vellent in terra sua sine occasione mitterent, et episcopi Autissiodorensis et Nivernensis, de comite et terra sua et heredibus suis justitiam facerent. Si autem fabricatores monete predictum pondus et valorem mineure presumerent de ipsis justitia districta fieret, nec eis favore aliquo aut gratia parceretur. Et ut nulla possit in moneta ipsa fieri diminutio vel falsitas, frequentius probabitur a cambitoribus et discretis viris in cognitione argenti et ponderis, et ecclesiastice persone vel barones eam quandocumque voluerint, probari facient. Pro perpetuitate vero ipsius monete, et pro via Jerosolymitana, placuit personis ecclesiasticis et baronibus terre comitis, ut de singulis domibus que proprium habent mansionarium duodecim denarios, hoc tantum anno accipiet per civitates et castella, burgos et villas in quibus moneta Nivernensis debitum cursum habet. Ne verò beneficium duodecim denariorum quod comiti sponte hoc tantum anno impenditur, ecclesiis vel baronibus in consequentiam trahatur, quod nunquam fuerat, nec amodo erit, litteras nostras eis patentes tradidimus tam de monete perpetuitate, quam de indempnitate pro beneficio comiti semel gratis impenso.

« Quod ut in posterum ratum, illibatumque permaneat, presentem paginam sigilli nostri auctoritate, ac regii nominis caractere inferius annotato precipimus confirmari. Actum Parisiis, anno ab incarnatione Domini M. C. LXXXVIII, regni nostri anno nono, astantibus in palatio quorum nomina supposita sunt et signa. Signum comitis Theobaldi dapiferi nostri, S. Guidonis buticularii, S. Matthei camerarii, Radulphi constabularii. Data vacante cancellaria. » (*Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf, pièce n° 78, nouvelle édition.)

tions qui pourraient être introduites à l'avenir dans la fabrication de la monnaie sur la terre du comte. Ces deux prélats paraissent, dans cette circonstance, avoir les mêmes intérêts puisque Pierre de Courtenay possédait les comtés où chacun d'eux exerçait le pouvoir épiscopal.

L'archevêque de Sens, Gauthier, dans un arbitrage au sujet de la monnaie d'Auxerre, qui avait été altérée, rappelle *ces mêmes lettres* du roi Philippe, qui avaient été jurées par le comte Pierre et sa femme Agnès comme s'appliquant aussi à l'atelier d'Auxerre.

Voici le texte de la sentence rendue au mois d'avril 1231 par l'archevêque de Sens, arbitre, entre Henri de Villeneuve, évêque d'Auxerre, et Hugues, comte de Nevers; il y a quelques lacunes, mais elles sont peu importantes.

Gautier, par la grâce de Dieu, archevêque de Sens, etc. A tous soit notoire qu'il s'est élevé une contestation entre notre vénérable frère Henri, évêque d'Auxerre, nos chers fils le doyen et le chapitre et le clergé d'Auxerre, d'une part, et Gui, comte de Nevers et de Forez, d'autre part, au sujet de la nouvelle monnaie que le comte faisait frapper dans la ville d'Auxerre au poids et au titre de 18 sous et demi, laquelle monnaie lesdits évêque, doyen et chapitre disaient ne pouvoir être légalement faite par ledit comte, assurant qu'il ne pouvait faire frapper dans la ville d'Auxerre qu'une monnaie (au poids) de 16 sous et 8 deniers et au titre de 4 deniers d'argent fin, *ainsi que l'avaient juré le comte Pierre et la comtesse Agnès, selon les lettres du roi Philippe.*

Le comte, au contraire, alléguait qu'il pouvait légalement faire cette monnaie et toute autre, de quelque poids qu'elle fût, nonobstant les lettres susdites lorsqu'en icelles... et que ses prédécesseurs l'avaient fait dans la ville d'Auxerre depuis les temps les plus reculés, avant comme après la charte, et en vertu du droit de leur domaine... Ce que cependant le doyen, évêque et

chapitre, et autres gens d'église déniaient, disant que si l'un des prédécesseurs du comte avait fait frapper dans la ville d'Auxerre une monnaie différente de celle qui a cours selon la charte ci-dessus, cela avait eu lieu en vertu de la permission donnée par l'évêque, sauf... et sauf les termes de la charte royale.

Et comme nous et d'autres honnêtes personnes avons entrepris de terminer le différend élevé entre les parties.... Cela fut enfin réglé à l'amiable de la manière suivante : A savoir que le comte cessera de fabriquer la monnaie qui fait l'objet du débat, et cette nouvelle monnaie, ainsi que l'ancienne, qui avait cours autrefois, n'aura plus cours et sera annulée. Le comte fera frapper une nouvelle monnaie au poids de 16 sous 8 deniers et au titre de 4 deniers d'argent fin. Et tant qu'il sera comte de Nevers, la même monnaie (aura cours), et il en fera sa monnaie d'Auxerre sans fraude, de manière cependant qu'il n'en arrive aucun préjudice aux héritiers du comté de Nevers, et qu'ils jouissent de leurs droits dans la ville d'Auxerre comme avant le présent accord.

Il en sera de même pour l'évêque, le doyen et le chapitre d'Auxerre... et ils pourront avoir recours contre le comte de Nevers et les héritiers comme avant la présente composition[1].

[1] « Galterius, Dei gratia, Senonensis archiepiscopus : omnibus presentes literas inspecturis, salutem in domino. Notum sit universis, quod orta fuit contentio inter venerabilem fratrem nostrum Henricum episcopum et dilectos filios decanum et capitulum et alias ecclesiasticas personas Autissiodorenses, ex una parte..., et..... G. comitem Nivernensem et Forensem, ex altera, supra nova moneta quam idem comes in civitate Autissiodorensi cudi faciebat ad pondus et legalitatem decem et octo solidorum et dimidium; quam monetam predicti episcopus, decanus et capitulum, de jure ab ipso comite non posse fieri dicebant, asserentes quod comes in civitate Autiss. non poterat facere cudi monetam..., et legalitatem sexdecim solidorum et octo denariorum et quatuor denariorum fini argenti, *sicut juraverat comes Petrus et comitissa Agnes, prout in litteris Philippi regis*... dicebant : comite e contrario asserente se illam de jure facere cudi posse, et aliam quantumcumque ponderis vellet, non obstantibus litteris predictis, cum in eis de... mento et quod

Il résulte de cet arbitrage que le comte avait tiré du marc de billon 18 sous et demi, ou 222 deniers, au lieu de 16 sous et 8 deniers (ou 200 deniers), comme l'ordonnait la charte de Philippe-Auguste, c'est-à-dire que les deniers du comte étaient d'un poids inférieur d'un neuvième à ceux de l'évêque d'Auxerre.

Ce passage de la charte n'a pas été bien compris par Lebeuf, qui en a inféré le contraire, c'est-à-dire que l'évêque, voyant que la monnaie du comte valait mieux que la sienne, et craignant qu'elle n'ait un cours plus répandu,

ejus antecessores longissimis temporibus retroactis et ante datam litterarum et post, jure dominii sui monetam in civitate Autissiodorensi cudi fecerant.... litalis volebant, quod tamen decanus episcopus et capitulum et alie ecclesiastice potestates persone denegabant, dicentes quod si quis predecessorum comitis alterius modi monetam quam illi... est in civitate Autiss. cudi fecerat, per impetrationem charte supradicte hoc non nisi de permissione episcopi, qui tunc Autissiodori preerat ecclesie factum fuerat, salvo in... et salva charta regis supradicta; cum igitur nos ei alii viri boni pro sapienda contentione inter eos partes nostras interponere diligenter curarent, tandem... qui fecit utraque unum in hanc formam pacis amicabiliter convenerunt : videlicet quod dictus comes a fabricatione monete quam ibi cudi faciebat....... moneta illa nova quam etiam vetus qua tunc usu aliter curebat amplius non curreret, imo omnino caderet, et quod idem comes novam cudi faceret..... ad pondus sexdecim solidorum et octo denariorum, et ad legalitatem quatuor denariorum fini argenti, et quandiu ipse comes esset Nivernensis eandem monetam....... moneta Autiss. currere faciet, bona fide, ita tamen quod per hoc nullum fiat prejudicium heredibus comitatus Nivernensis possent uti jure suo... civitas Autissiodorensis sicut facere poterant ante istam compositionem, eodem etiam modo nullum fiat prejudicium episcopo, decano et capitulo Autissiodorensi......... voluerint super hoc uti possent contrà comitem et heredes comitatus Nivernensis, sicut facere poterant ante compositionem eandem. Cum igitur... in nos cautionibus hinc inde sufficientibus prestitis nos hoc modo pronuntiavimus, sicut inter eos fuerat concordatum. In cujus... partium sigillo nostro fecimus roborari. Actum anno Domini M. CC. XXXI. mense aprili. » (Lebeuf, *Mém. concern. l'hist. d'Auxerre*, pièce n° 169, nouvelle édition.

voulait contraindre le comte à n'en pas frapper de meilleure.

Cette prétention exorbitante aurait été insolite, car, au moyen âge, où les sentiments d'honneur et de délicatesse n'étaient pas compris de la même manière qu'aujourd'hui, la loyauté relative la plus élevée, il faut le reconnaître, était plus souvent du côté des seigneurs ecclésiastiques que du côté des seigneurs laïques, et on doit rendre à l'évêque Henri de Villeneuve la justice qui lui est due. Du reste, le récit de sa vie témoigne d'une piété et d'une charité remarquables. L'histoire manuscrite des évêques d'Auxerre, conservée à la bibliothèque de cette ville, dit de lui : *Magne quidem benignitatis et simplicitatis virum.* D'ailleurs la charte suivante, dont je me borne à donner l'extrait nécessaire, vient confirmer notre opinion.

Guillaume, par la grâce de Dieu, évêque d'Auxerre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut en Notre Seigneur. Sachent tous, présents et à venir, que noble homme notre amé et féal Pierre, comte d'Auxerre, donna aux bourgeois d'Auxerre, à titre de cense, sa ville d'Auxerre avec les faubourg et dépendance, pleinement et entièrement, pour six ans moyennant deux mille livres de provinois par an, à la condition que les bourgeois auront le produit entier de la cense, savoir de 20 sous et au-dessous, et 5 sous de chevauchée; tous les produits, revenus, émoluments, eschoitre, amende de rapt, homicide, vol et tous autres crimes intégralement et sans retenue; qu'ils auront la jouissance du château et des maisons du château pour faire leurs affaires ou pour loger lour prévôt. Tous ceux qui viendront demeurer à Auxerre seront de la cense du comte, et contribueront aux dépenses de la ville, à moins qu'ils ne soient hommes des églises d'Auxerre ou du vicomte, ou d'un chevalier quelconque habitant Auxerre.......

Si les bourgeois font défaut en quelque cas, ils l'amenderont

au jugement du conseil du comte et de quarante d'entre eux. *Pendant les six ans de cette concession, il ne sera pas fabriqué de monnaie d'Auxerre.* . . . .

Le comte, Yolande sa femme, et son fils Philippe, ont juré d'observer les clauses de l'acte, et nous (l'évêque), à la prière des bourgeois, avons promis au comte que si ceux-ci enfreignaient en quelques points le traité, nous les excommunierons jusqu'à pleine satisfaction. En foi de quoi nous avons scellé la dite charte. Passé l'an du Seigneur 1215, au mois de mars [1].

Le comte, moyennant une forte somme en *deniers provinois*, fait, pour six années, des concessions importantes

[1] « Guillelmus, Dei gratia, Autissiodorensis episcopus : omnibus presentes litteras inspecturis, in Domino salutem. Noverint universi presentes pariter et futuri, quod nobilis vir dilectus et fidelis noster P. comes Autissiodorensis tradidit burgensibus de Autissiodoro ad censam, villam suam de Autiss. cum suburbiis et cum omnibus appendiciis plene et integre ad sex annos singulis annis pro duobus millibus librarum proviniensium. Ita quod dicti burgenses habebunt totam censivam, videlicet viginti solidos et minus, et quinque solidos de equitatione et omnes reditus, proventus, emolumenta, excasuras, raptum, homicidium, furtum et omnia forifacta integre, nullo sibi retento. Habebunt etiam burgenses castellum et domos castelli pro negotiis suis faciendis, vel pro preposito suo ibi manendo; concessit etiam eis comes quod quidquid veniet Autiss. et ibi manebit sit de censiva, et mittat in expensis ville, nisi sit homo ecclesiarum Autissiod. vel homo vicecomitis vel militis qui sit mansionarius apud Autissiod. . . . .

Si vero dicti burgenses in aliquo deliquerint, ad consilium nostrum, et quadraginta burgensium emendabitur ille qui mittendus fuerit. Infra hunc terminum non fabricabitur moneta Autissiodorensis. Transactis hiis sex annis villa Autissiod. redibit ad consuetudines Magne carte.

. . . .

Hoc autem comes et Yolenda comitissa et Ph. filius eorum tenere juraverunt, et nos ad petitionem burgensium promisimus dicto comiti. Quod si burgenses ab istis conventionibus in aliquo resilirent, nos ipsos burgenses excommunicaremus donec esset plenius emendatum. In hujus itaque rei confirmationem, presentem cartulam sigilli nostri munimine roboravimus. Actum anno Domini M. CC. XV. mense martio. » (Lebeuf, *Mém. concern. l'hist. d'Auxerre*, pièce n° 192, nouvelle édition.

aux bourgeois d'Auxerre; et parmi ces concessions, chèrement achetées, figure celle-ci : le comte ne fera *pas frapper de monnaie à Auxerre pendant six ans.* Il est évident que pour empêcher le cours de cette monnaie, les bourgeois avaient de très-bonnes raisons : ce sont celles rapportées dans la charte de 1231, c'est-à-dire un affaiblissement considérable qui les ruinait, et qu'à tout prix ils voulaient faire cesser.

On pourrait croire que l'évêque et le comte avaient chacun un type de monnaie différent, afin de mieux constater et de mieux faire comprendre à leurs vassaux leurs droits respectifs.

Cependant jusqu'ici un seul type nous est parvenu, c'est le denier anépigraphe, d'un côté, et qui de l'autre porte la légende ALTISIODOR ou AVTISIODER CI plus ou moins altérée.

On pourrait toutefois diviser ces monnaies en deux classes principales; l'une, formée des deniers à la légende AVTISIODER CI, qui conviendrait mieux à l'évêque, puisque le mot *civitas* indique la cité ecclésiastique ou diocèse; l'autre composée des deniers portant ALTISIODOR, et parfois deux fleurs de lis, qui serait attribuée au comte.

Quelques savants pensaient que les comtes faisaient courir à Auxerre des deniers absolument semblables à ceux qu'ils émettaient à Nevers[1]. D'autres étaient persuadés qu'on finirait par découvrir une monnaie portant le nom du comte d'un côté, et celui de la ville d'Auxerre de l'autre; enfin l'opinion la plus répandue est que le comte et l'évêque frappaient une monnaie anonyme au même type. Une charte que je vais faire connaître démontre que cette der-

[1] M. de Barthélemy, *Recherche sur les monnaies des comtes et des évêques d'Auxerre*, dans le tome II des *Mém. de la Commiss. des antiquités de la Côte-d'Or.*

nière opinion est la plus certaine, mais seulement jusqu'à l'époque d'Eudes de Bourgogne (1262), où la monnaie du comte a été la même pour les deux comtés de Nevers et d'Auxerre.

Comme les seigneurs réalisaient de grands bénéfices sur la fabrication de leurs monnaies, ils avaient intérêt à la répandre le plus possible, et l'on comprend alors que les comtes de Nevers préféraient donner à leur monnaie d'Auxerre l'aspect de celle des évêques de cette ville et de celle des archevêques de Sens; aussi ces seigneurs, qui étaient en même temps comtes de Tonnerre, ont-ils appliqué également ce système à leur monnaie de Tonnerre, qui est aussi restée anonyme pendant un certain temps, et dont le type n'a changé que quand ce comté est passé dans les mains d'autres seigneurs qui le possédaient seul.

Pierre de Courtenay, qui fut empereur de Constantinople, s'était réservé les comtés d'Auxerre et de Tonnerre lors du mariage de sa fille Mathilde avec Hervé, seigneur de Donzy, à qui elle apportait en dot le comté de Nevers qui se trouva alors séparé des deux autres auparavant réunis dans la même main. Pierre de Courtenay, confia, en juillet 1204, la fabrication de ses monnaies d'Auxerre et de Tonnerre à un seul et même officier, Pierre de Chablis, ainsi que le constate la charte suivante [1].

Moi, Pierre, comte d'Auxerre et de Tonnerre, je fais connaître à tous présents et à venir que comme Lambert de Bar possédait les coins de la monnaie d'Auxerre et de Tonnerre, par droit héréditaire, et était pour cette cause mon homme-lige, j'ai à sa demande concédé lesdits coins à mon amé et féal Pierre de

[1] Je dois la communication de cette charte à la parfaite obligeance de M. Qnantir, archiviste de la préfectnre de l'Yonne.

Chablis et à ses héritiers pour en jouir sans contestation à perpétuité. Et à ces causes j'ai reçu le susnommé Pierre pour mon homme-lige, du consentement de la comtesse Yolande, ma femme.

Et pour confirmer cet acte, moi et la comtesse Yolande, nous avons ordonné de délivrer au susdit Pierre la présente charte munie de nos sceaux.

Passé l'an de l'incarnation de N. S. 1204, au mois de juillet[1].

On voit dans ce document que la fabrication des monnaies d'Auxerre et de Tonnerre, avant de passer entre les mains de Pierre de Chablis, avait été dirigée aussi par un seul officier, Lambert de Bar, qui tenait cet office par droit héréditaire.

Il est donc démontré que, pendant le cours de plusieurs générations, les monnaieries d'Auxerre et de Tonnerre avaient été confiées à un seul et même agent. On comprend alors que les coins de ces deux ateliers devaient être gravés d'après un même système, c'est-à-dire qu'à Tonnerre, où le comte était le seul maître, sa monnaie était anonyme comme à Auxerre, où le droit de battre monnaie était commun à l'évêque et au comte Il est naturel, par conséquent, que les monnaies suivantes de Tonnerre et d'Auxerre aient un aspect presque exactement semblable.

[1] « Ego Petrus comes Altissiodorensis et Tornodorensis, notum facio præsentibus et futuris quod cum Lambertus de Barro, cuneos monetæ Altissiodorensis et Tornodorensis, jure hereditario possideret, et inde homo meus esset, ad petitionem ejusdem dictos cuneos concessi dilecto et fideli meo Petro de Chableiis et heredibus ejus pacifice et quiete in perpetuum possidendos et super hoc prænominatum Petrum, de concensu et voluntate Yolendis comitissæ uxoris meæ, in hominem ligium recepi. Ad hujus itaque rei confirmationem, ego et Yolendis comitissa uxor mea præsentem cartulam sigillorum nostrorum munimine roboratam prædicto Petro tradi præcipimus. Actum anno incarnationis Dominicæ M. CC. IV. mense julio.

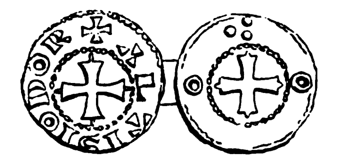

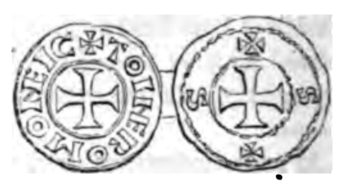

Les comtés de Tonnerre, d'Auxerre et de Sens étaient li mitrophes, et les comtes de Nevers, qui possédaient e1 même temps les comtés de Tonnerre et d'Auxerre, avaien intérêt, ainsi que nous l'avons dit précédemment, pou faire circuler plus facilement leur monnaie trop souven altérée, à lui donner la figure de celle des évêque d'Auxerre et des archevêques de Sens, qui était plus pesant et à meilleur titre que la leur.

Il résulterait de cette manière peu honorable d'augmen ter ses revenus qu'on pourrait discerner les denier auxerrois des comtes de Nevers de ceux des évêque d'Auxerre par l'altération du titre et la faiblesse du poids Il faudait joindre, à l'étude suivie du titre et du poids d'un quantité considérable d'exemplaires, l'observation du nom bre et des diverses combinaisons de besants et de croi settes placés sur le côté des deniers qui n'a pas de lé gende, signes dont la présence n'est pas due au hasard, e dont les variations tiennent à une cause qui doit être re cherchée.

Jusqu'à Eudes de Bourgogne, les comtes de Nevers e d'Auxerre ont signé leurs deniers de Nevers, du nom de l ville monétaire.

Voici les légendes de ces deniers indiqués par M. Georg de Soultrait[1] :

Guillaume IV (1161-1168). COMES GVLEAM. ℞. NIVER NIS CIVITS.

[1] *Essai sur la numismatique nivernaise.*

» quoi il se transporta vers Saint-Louis, et ayant exposé le » fait à ce prince et donné à connaître le tort qui était causé » au peuple, il obtint de lui que ceux qui se disaient mon- » nayeurs du comte fussent chassés et que la monnaie qu'ils » avaient frappée serait décriée. »

Il paraît probable, d'après les faits signalés par l'abbé Lebeuf, que les officiers préposés à la monnaie du comte Eudes, à Auxerre, ont fait frapper des deniers aux légendes ODO COMES et NIVERNENSIS, mais qu'ils n'avaient pas demandé, comme pour celle de Nevers, l'agrément du clergé, et que l'altération qu'elle avait subie ne fût pas acceptée aussi facilement. Du reste, le clergé de Nevers avait peut-être obtenu pour cet accord diverses concessions dont la connaissance n'est pas parvenue jusqu'à nous.

Dans tous les cas l'évêque d'Auxerre s'était montré plus soigneux de l'intérêt général que le clergé de Nevers.

Il est probable encore que les monnayeurs du comte furent chassés d'Auxerre par mesure administrative, c'est-à-dire par les soins du bailli de Sens; dans tous les cas, il ne nous est resté aucune charte à ce sujet.

En 1267, Eudes de Bourgogne mourut, et les trois comtés d'Auxerre, de Nevers et de Tonnerre qui jusque-là avaient appartenu au même seigneur, furent séparés. Alix, l'une des filles d'Eudes, qui épousa Jean de Chalon en 1268, eut le comté d'Auxerre; Marguerite, femme de Charles Ier, roi de Sicile, eut le comté de Tonnerre, et Yolande le comté de Nevers.

Depuis cette époque la monnaie d'Auxerre n'est plus signalée dans les actes; c'est presque toujours la monnaie de Provins. Il est probable que le comte Jean de Chalon et l'évêque d'Auxerre, pour une cause qui nous est inconnue, cessèrent d'user de ce droit souverain; et ce qui con-

firmerait cette opinion, c'est que l'ordonnance réglementaire des monnaies des barons, rendue en 1315 par le roi Louis le Hutin, ne mentionne ni le comte ni l'évêque d'Auxerre comme ayant ce pouvoir.

Notre étude peut se résumer ainsi :

1° Depuis l'origine de la féodalité jusqu'à l'époque du comte Eudes de Bourgogne (en 1262), la monnaie du comte a été anonyme et frappée au même type que celle de l'évêque d'Auxerre.

2° Le comte a constamment cherché à altérer le titre et à affaiblir le poids de sa monnaie, et c'est cette circonstance qui peut la faire distinguer de celle de l'évêque.

3° A partir de 1262, sous l'administration d'Eudes, les deniers auxerrois du comte n'ont plus porté le nom de la ville d'Auxerre, mais les légendes ODO COMES NIVERNENSIS.

4° Vers l'année 1267, à l'époque où les trois comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre sont devenus l'apanage de seigneurs différents, la monnaie d'Auxerre a cessé d'être frappée et par les comtes et par les évêques.

BRETAGNE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Anthony Rich. Dictionnaire des antiquités romaines et grecques, accompagné de 2,000 gravures d'après l'antique, représentant tous les objets de divers usages d'art et d'industrie des Grecs et des Romains. Traduit de l'anglais sous la direction de M. Chéruel. Un vol. petit in-8° de 740 pages à deux colonnes. Paris, 1859.

Bien que la Revue ait dû s'interdire les comptes rendus d'ouvrages consacrés à toute branche de l'archéologie autre que la numismatique, cependant nous avons cru pouvoir accorder une mention exceptionnelle au Dictionnaire de M. Antoine Rich. C'est, nous le pensons, que l'usage de ce livre rendrait un grand service à ceux qui s'occupent des monnaies anciennes. Il arrive souvent que les numismatistes, lorsqu'ils ont à décrire des monnaies gauloises, romaines ou grecques, ont recours à des périphrases, à des explications plus ou moins obscures pour désigner certains objets, certaines figures, armes, coiffures, vases, costumes, etc., qui pourraient être représentés par un seul mot, c'est-à-dire par le nom antique. Ils le trouveraient dans le Dictionnaire. La lecture des textes latins deviendrait aussi, grâce à cet ouvrage, plus claire, plus attrayante pour beaucoup de gens studieux, qui ne possèdent pas un grand nombre de livres d'archéologie à figures. C'est donc dans l'intérêt des études numismatiques que nous conseillons l'emploi du Dictionnaire, dont M. Chéruel vient de surveiller la traduction. Ce livre

donne, à côté de la définition du terme, ou de la description des objets, une figure choisie, en général, avec intelligence et bien dessinée. L'auteur s'accuse dans la préface d'avoir introduit dans son recueil cinquante dessins, pris sur des originaux étrangers à Rome et à la Grèce, c'est-à-dire appartenant à l'Égypte, à la Chine, à l'Europe et à l'Asie modernes. Nous avons pu nous assurer que ces emprunts n'atteignent pas même le chiffre indiqué.

L'écrivain distingué, qui a présidé à la traduction française, n'est malheureusement pas archéologue; il s'est donc borné à nous donner un équivalent fidèle du texte anglais, sans y apporter d'améliorations. Il eût été cependant facile de corriger les passages que nous indiquerons ici :

APEX. 2ᵉ paragraphe. La gravure représente un casque, dont le large et épais cimier ne saurait être confondu avec l'*Apex* qui est une pointe. Il eût fallu dire que ce lourd casque était exclusivement employé par les gladiateurs. La même remarque s'applique à l'article PROJECTURA.

AQUILA. La gravure empruntée à La Chausse ne représente pas une enseigne militaire, mais le haut d'un candélabre. On eût trouvé dans la galerie d'armes du Roi, à Turin, un superbe spécimen d'aigle romaine.

ASCAULES. Le joueur de cornemuse, copié d'après un bronze du docteur Middleton, n'est pas antique; ce bronze est un ouvrage du XIVᵉ siècle.

COLUMNA. 6ᵉ paragraphe. L'auteur, voulant donner la figure des colonnes d'Hercule, emprunte aux monnaies de Tyr un type qu'il n'a pas suffisamment étudié. Ce type se compose des deux pierres ambrosiennes, entre un autel allumé et un olivier. Sur des monnaies d'Aquilia Severa et de Gordien, ces pierres sont accompagnées de leur nom, ΠΕΤΡΕ ΑΜΒΡΟCΙΕ. D'abord flottantes, elles furent fixées par l'intervention des dieux et servirent de fondements à la ville de Tyr. Le type

des monnaies est parfaitement expliqué par un passage de Nonnus (*Dionys.*, lib. XL, v. 467 à 477). Ce que M. Rich prend pour « la conque dont le maître du vaisseau sonnait pour annoncer son arrivée dans le port, » n'est autre chose que le *murex* ou coquille de pourpre qui se voit sur tant d'autres monnaies de Tyr, et parfois avec le chien qui, suivant la tradition conservée par Palæphate, amena la découverte du précieux coquillage.

FALCIFER. La figure du Temps, *ailé* et armé d'une faux à longue lame, indiquée comme existant sur une médaille d'Héliogabale, est d'invention moderne. On trouve fréquemment cette figure sur les pendules de l'époque de Louis XIV; jamais sur les médailles antiques.

La *falx* de Cronos ou Saturne est une petite arme à fer très-court et fortement recourbé. On la voit sur les deniers des familles Neria et Nonia; dans la main du dieu sur quelques médailles romaines de l'époque impériale, et sur celles des nômes d'Égypte Coptite et Arsinoïte. Une figure exacte en est donnée à l'article HAMVS.

GRAPHIUM. La gravure, au lieu d'un stylet à écrire, représente une *fibula vestiaria*, ou broche destinée à fixer les vêtements. Cette confusion a été commise par Chiflet, dans son *Anastasis Childerici regis.* Mais personne, en France du moins, ne s'y tromperait maintenant. Depuis 1672, on peut, au reste, consulter le traité spécial : Johannis Rhodii *de Acia dissertatio.*

MURRHINA. Tout l'article est très-défectueux; nous n'avons pas à le refaire ici. On y trouve la figure d'une petit vase de porcelaine couvert de caractères chinois, et indiqué comme ayant été recueilli dans un tombeau égyptien. C'est là le résultat d'une erreur très répandue, nous le savons, en Angleterre. Mais elle ne peut subsister en présence de la découverte faite par M. Medhurst, publiée par lui dès 1838. Les inscriptions chinoises, peintes sur les vases de cette espèce, forment des

vers dont les auteurs sont parfaitement connus en Chine et qui appartiennent au VIIIe siècle de notre ère. On conçoit dès lors que ces petits vases de porcelaine, qui n'ont aucun rapport avec les vases murrhins, ne peuvent remonter aux temps pharaoniques.

PRONUBA. L'auteur a négligé d'indiquer que c'est un surnom de Junon. Il faudrait rectifier la description de la pronuba de la noce aldobrandine, que le Dictionnaire indique comme portant *un collier autour de la tête*.

SATRAPA. La figure donnée en regard de ce mot représente, non pas un officier d'un rang élevé, un gouverneur de province; mais un soldat ou doryphore de la garde du roi. M. Rich eût facilement trouvé le dessin dont il avait besoin, s'il avait consulté le savant ouvrage de M. le duc de Luynes, intitulé *Numismatique des satrapies*, Paris, 1846.

SESTERTIVS. Au lieu du dessin d'un sesterce, nous trouvons celui d'une obole de Marseille, monnaie du système grec. L'auteur ajoute que les sesterces en *aurichalcum* sont beaucoup plus grands; ce qui ferait supposer qu'il a vu quelques-unes de ces monnaies inconnues des numismatistes.

TVRIBVLVM. La véritable figure du *thymiatérion* ou *turibulum* se voit sur plusieurs vases peints. C'était une espèce de candélabre surmonté d'une petite cuvette, recouverte d'un couvercle percé de trous à travers lesquels s'échappait la fumée odorante de l'encens. On en trouve une bonne représentation dans un Mémoire de Raoul Rochette sur les *Antiquités chrétiennes;* recueil de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XIII, p. 560.

Les observations que nous avons à faire sont, comme on voit, peu nombreuses, elles s'adressent à un ouvrage composé d'environ trois mille articles et renfermant plus de 1,800 gravures (Il y en a un certain nombre qui se reproduisent plusieurs fois et nous ne comptons pas ces répétitions). Il faut reconnaître

que la masse de bons renseignements recueillis par M. Rich est fort considérable et doit contribuer à singulièrement améliorer l'instruction publique.

Il est cependant à regretter que, dans un dictionnaire de cette nature, la numismatique soit si peu et si imparfaitement représentée; on n'y trouve pas les mots *Chalcus, Diobolus, Dupondius, Numus, Pecunia, Philippei, Pondo, Quadrussis, Quincussis, Scyphati, Serrati, Solidus, Stater, Tripondius*, etc.; mais ce sont nos lecteurs qui auront le moins à se plaindre de telles lacunes, puisque tous ces termes leur sont familiers. En revanche ils puiseront dans le Dictionnaire de M. Rich une multitude de renseignements précis sur tous les objets dont se composent les types des médailles qu'ils pourront mieux décrire, en donnant des noms exacts à tous les détails de costume, d'ameublement, d'architecture, d'armement, de jeux, de marine que les petites dimensions des monnaies antiques rendent quelquefois difficiles à saisir pour qui n'est pas guidé par une étude préalable des monuments de sculpture et de peinture que les siècles nous ont légués.

A. L.

GEORGE DE SOULTRAIT. Essai sur la numismatique bourbonnaise, 1858, in-8°, 7 planches gravées.

(Pl. V, nos 7 et 8.)

L'auteur de la *Numismatique nivernaise* nous donne une nouvelle monographie traitée, comme la première, avec soin et critique. Ce qui assure à ces petits volumes un rang distingué dans nos bibliothèques, c'est que M. de Soultrait étudie consciencieusement les séries de monnaies qu'il veut publier, c'est qu'il lit les textes, les comprend, les cite sans les tronquer, et ne substitue pas aux documents historiques les fantaisies du commerce,

ou l'amour exagéré de la localité. Aussi la critique ne trouvera-t-elle en fait de monnaies, rien à retrancher de ces monographies. Nous regrettons au contraire de ne pas rencontrer dans les planches du dernier ouvrage quelques variétés de deniers déjà publiés, dont la présence y serait utile.

La *Numismatique bourbonnaise* comprend treize chapitres : Période mérovingienne, monnayage de Souvigny, de Bourbon, de Montluçon, d'Huriel, de Charenton, monnayage royal, jetons des ducs, jetons municipaux de Moulins, jetons particuliers, méreaux, jetons et médailles modernes, billets de confiance.

On sait quelle est l'extrême rareté des monnaies mérovingiennes du Nivernais; pour le Bourbonnais, on ne possède qu'un seul tiers de sou d'or, attribué à Gannat; et encore cette attribution est-elle bien incertaine. Le Nivernais et le Bourbonnais, compris entre le Berri, la Bourgogne et l'Auvergne, durent, au temps de la première race, faire usage des abondantes monnaies de Chalon, d'Autun, de Bourges et de Clermont.

Le monnayage de Souvigny a été déjà examiné par divers savants parmi lesquels il faut citer en première ligne M. de Barthélemy. Il nous semble que le denier offrant d'un côté une tête de saint surmontée d'une fasce et de deux coquilles, avec la légende BORBONENSIS, et au revers LVDOVICVS REX, doit être attribuée aux sires de Bourbon. Ce n'est pas le résultat d'une association comme les pièces qui portent le nom de saint Mayeul ; c'est une copie de la monnaie de Souvigny que les sires de Bourbon ont imitée, comme ils ont imité les deniers de Nevers, de Besançon, de Vienne, de Bourgogne. M. de Soultrait a hésité à ce sujet (p. 23) ; mais cependant il a fort bien établi (p. 33) que le monnayage particulier des sires de Bourbon avait été en quelque sorte clandestin. Cette condition explique parfaitement toutes les contrefaçons que nous venons d'énumérer. C'est la contrefaçon des deniers de Nevers qui a fait importer à Bourbon le nom du roi Louis devenu type dans la première de ces villes depuis le temps des Carlovingiens.

La dernière pièce des sires de Bourbon que M. de Soultrait mentionne a fait partie de la collection de M. Ducas, vendue en 1844. Une note marginale inscrite sur le catalogue de vente me fait supposer que ce denier a été acheté pour M. Cartier; et je viens d'en retrouver parmi mes dessins un calque entièrement oublié que je fais reproduire sous le n° 7 de la pl. V. Il porte le nom de Jean de Bourgogne (1262).

M. de Soultrait n'a pas découvert de nouvelle monnaie de Montluçon ; mais il reconnaît avec raison que le type des monnaies de Gui est, comme celui de Gien, une imitation du monogramme de Foulque d'Anjou. Quant aux deniers d'Eudes, le savant antiquaire ne montre pas suffisamment qu'ils sont des imitations de la monnaie de Mahaut de Nevers. Nous avions déjà fait remarquer, il y a bien des années (*Art en province*, t. III, 1838), que l'orthographe HODO et l'interversion des premiers caractères dans la légende NVMTELVCIO avaient pour cause unique le désir d'arriver à produire une illusion plus complète. De même pour le denier d'Eudes qui présente une fasce accompagnée de deux *alpha* et d'un *omega* ; le redoublement du premier caractère grec et la grosseur démesurée du second rapprochent le type du denier de celui de Mahaut de Nevers.

Après un mûr examen, c'est à Mahaut Ire de Courtenay que ce denier de Nevers avec la légende M.COMITISSA nous paraît devoir être restitué. Cette princesse se trouvant seule souveraine de la comté de Nevers, soit de 1223 à 1226 pendant son premier veuvage, soit de 1241 à 1257 après la mort de son second mari Guigue de Forez, pouvait faire battre monnaie en son nom. Quant à Mahaut II, mariée avant d'avoir hérité de sa bisaïeule, elle mourut environ six ans avant Eudes, son mari, dont on connaît les monnaies nivernaises. Il n'y a donc pas de raisons pour qu'elle ait fait fabriquer des deniers. La monnaie de Mahaut Ire a été aussi imitée à Meun par Henri de Sully, tuteur d'Amicie de Courtenay, cousine de la comtesse de Nevers. Toutes deux ont adopté la fleur de lis en leur qualité de petites-filles de

Louis le Gros et de parentes du roi régnant. Dans les légendes françaises HENRIS DE SOLI-SIRES DE MAVN [1], Henri prend un S parce que c'est un nominatif singulier de la seconde déclinaison, HENRI*cu*S. Ainsi l'on écrivait sur une tombe *Ci gist Maistres Aubris chanones ;* tandis qu'on gravait sur un sceau : *scel maistre Piere* parce que le nom est au génitif. L'habitude de donner un *S* au nominatif singulier des mots si nombreux dont le type latin se termine en *us*, a entraîné les graveurs à écrire *sires* et *maistres*, par une fausse application de la règle, et malgré les prescriptions de la grammaire nationale qu'ils lisaient sans doute fort peu. Henri de Sully a frappé sa monnaie entre 1252 et 1262, date du mariage d'Amicie. Nouvelle raison pour attribuer à Mahaut Ire le denier nivernais.

Les deniers d'Humbaud et de Pierre d'Huriel sont connus ; encore des imitations du type de monnaies bien accréditées. A coup sûr le type chartrain en Bourbonnais s'expliquerait difficilement si l'histoire ne nous avait conservé la mention des alliances de quelques vicomtes de Brosse avec des femmes des maisons de Vendôme et de Blois.

La monnaie de Charenton imite très-exactement celle de Nevers et de quelques autres seigneuries. Un denier de Renaud de Montfaucon porte le type formé du mot REX défiguré. Un autre denier du même personnage dont nous donnons le dessin (pl. V, n° 8), est une copie du denier viennois, comme le denier bourbonnais qu'il peut servir à classer. Le denier de Jean de Sancerre frappé à Charenton (1268-1280) est une imitation parfaite de celui d'Eudes de Nevers (1249-1269). Enfin le denier d'Étienne II de Sancerre [2] frappé à Charenton (1280-1306) reproduit exactement le type du denier de Robert d'Artois (1298-1315) fabriqué à Meun ; et pour imiter le nom de cette ville placé dans le champ de la pièce, on a gravé la syllabe MON, abréviation de *Moneta*, qui n'a aucune utilité. La monnaie de

[1] Voy. *Descript. des monn. seign. de la collect. Poey d'Avant*, pl. XXV, n° 10.

[2] Publié par M. de Barthélemy, *Revue num.*, 1843, pl. XV, n° 1.

Charenton, portant autour d'un écu la légende LVDOVICVS COMES, est attribuée à Louis I de Sancerre (1218-1268). Mais comme ce denier est une reproduction fidèle des deniers nivernais de Robert de Dampierre (1271-1296) et de Louis de Flandre (1296-1321), et qu'il paraît contemporain des deniers de Geoffroy de Vierzon (1280-1302) et de Marie de Vierzon (1303-1330), imités aussi de ceux du comte de Nevers, nous ne pouvons accepter la classification adoptée. Il faut rendre le denier en question à Louis II (1326-1346); autrement on devrait admettre que les comtes de Nevers ont copié la monnaie de Charenton, et cela irait directement contre tout ce que nous savons de la numismatique de ces seigneurs. Pour bien comprendre les raisons qui nous déterminent à proposer ces diverses modifications aux classements de l'auteur, il faut avoir sous les yeux les figures des monnaies. Nous ne pouvons les donner ici, mais le lecteur voudra bien y recourir avant d'arrêter son jugement.

Le monnayage royal du Bourbonnais date du règne de Philippe de Valois; l'atelier fut établi à Saint-Pourçain. En 1532 il fut transporté à Montferrand, puis à Moulins en 1537 [1], et bientôt rendu à l'Auvergne. Au temps de Charles VI, le point secret de Saint-Pourçain était placé sous la onzième lettre de la légende tant devers croix que devers pile. Sous François I[er] la lettre monétaire de cet atelier était un O [2]. Nous eussions voulu trouver dans ce chapitre l'indication de toutes les monnaies royales portant les marques de Saint-Pourçain. Depuis qu'en 1838 M. Cartier, dans ses *Lettres sur l'histoire monétaire*, a ramené l'attention sur les listes de points secrets et des lettres d'ateliers, les amateurs ont noté, en général avec beaucoup de soin, l'origine des monnaies royales qu'ils possèdent. Quelques numismatistes, d'ailleurs, ont, comme M. Delombardy dans son excellent *Ca-*

[1] M. Cartier, *Revue num.*, 1838, p. 378, donne la date de 1549 à cette translation.

[2] Le Blanc, *Traité des monn.*, éd. d'Amst., 1692, p. 265. — *Revue num.*, 1838, p. 381.

talogue de la collection Rignault, préparé de bons document pour les monographistes.

M. de Soultrait passe ensuite à la description des méreau et jetons. Parmi ces derniers se trouve une pièce portant l légende *Amours à vous jou sui*, et il eût été sans doute facil pour l'auteur de nous dire si cette forme du pronom de la pre mière personne, d'ailleurs connue, était en usage dans l Bourbonnais.

Nous trouvons encore la description des monnaies et mé reaux de Louis de Bourbon, évêque de Liége, dont les récit de Walter Scott ont popularisé la fin tragique; puis l'explicatio d'un jeton de Charles de Bourbon, cardinal et archevêque d Lyon, mort en 1488. Ces pièces n'appartiennent pas à la pro vince du Bourbonnais. On en doit dire autant du jeton d Jeanne de Bourbon, qui n'a été frappé qu'après son mariag avec le comte d'Auvergne (1495); mais ce sont des monument historiques concernant la famille régnante.

Trente-quatre autres jetons ou méreaux ont été émis dans l province ou portent le nom de personnages originaires du pays M. de Soultrait a eu soin de reproduire la gravure du curieu chapiteau sculpté au commencement du XII^e^ siècle dans l'églis priorale de Souvigny. Ce monument représente des monnayeur fabriquant et pesant les deniers de Saint-Mayeul.

A. L.

CHRONIQUE.

NÉCROLOGIE.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Cartier père, décédé à la suite d'une attaque d'apoplexie, le 22 juillet, dans sa quatre-vingtième année. Cette perte sera vivement ressentie par tous les amis de la science numismatique, et surtout par les collaborateurs de cette *Revue* dont il fut le principal fondateur.

M. Cartier était le nestor de la science qui nous est chère. Ayant l'intention de publier une notice étendue sur sa vie et ses ouvrages, nous rappellerons seulement qu'ancien caissier de la Monnaie de Paris, après la perte de son emploi, en 1830, il se voua sans réserve à l'étude de la numismatique du moyen âge. Il en élucida plusieurs questions, restées avant lui obscures, et sur un grand nombre de points son opinion fait toujours autorité. Ses *Lettres sur l'histoire monétaire de France*, son *Catalogue raisonné des monnaies mérovingiennes*, son livre sur *le type chartrain* ne sont étrangers à aucun de nos lecteurs. M. Cartier a publié aussi une *Notice historique sur Amboise*, sa ville natale, fruit de patientes recherches. Retiré, depuis quelques années, de la vie littéraire, il nous avait dit adieu par la publication des *Tables* des vingt volumes de la première série de notre recueil. Il laisse la mémoire honorée d'un homme de bien, d'un savant laborieux, persévérant et exact.

L. DE LA SAUSSAYE.

Nous devons aussi payer un juste tribut de regrets à la mémoire de M. l'abbé Costanzo Gazzera, secrétaire perpétuel de

l'Académie royale des sciences de Turin et correspo
l'Institut de France. M. l'abbé Gazzera est mort à Turir
dernier; il était né à Benè en 1778. Depuis 1820 il n'a
de cultiver l'érudition, et le nombre des mémoires qu'il
est considérable. Nommé, en 1844, préfet de la Biblio
l'Université, il avait su diriger ce grand établissement
zèle et une activité qui lui avaient assuré le profond r
ses subordonnés et la vive sympathie des travailleurs.
Gazzera a publié deux ouvrages de numismatique tr
quables, et dont les exemplaires sont malheureuse
rares. Le premier est intitulé : *Delle zecche e di alcune
nete degli antichi marchesi di Ceva, d'Incisa e del*
Turin, 1833, in-4°; le second a pour titre : *Memorie st
Tizzoni conti di Desana e notizia delle loro monete,* Tur
in-4°. Ce dernier livre est particulièrement important
parce que les seigneurs de Déciane, grands contref
monnaies, ont imité celles de France. L'auteur, adc
dant si longtemps aux lettres classiques, a traité ces di
pitres de la numismatique du moyen âge avec une ha
ne se rencontre pas toujours dans les œuvres de ceux q
pent exclusivement des âges récents. C'est ainsi que, c
M. Victor Le Clerc et M. Littré, un latiniste et un hellé
sommés, ont, dès qu'ils ont voulu consacrer leur inte
l'étude de la littérature et de la langue française au m
dépassé, il faut le reconnaître, les écrivains qui n'av
comme eux, approfondi les textes de l'antiquité.

DU PRIX

ET

DE LA VENTE DES MONNAIES ANTIQUES.

(Pl. IX, X, XI et XII.)

S'il est un fait patent aujourd'hui, reconnu d'ailleurs par les amateurs de numismatique, par les conservateurs des musées nationaux de tous les pays et par les marchands qui s'occupent spécialement du commerce des médailles, c'est le renchérissement toujours croissant des monnaies antiques en général. Ce fait est constaté, non-seulement par les prix de nos jours, mais d'une manière plus sûre et presque régulière, par l'ensemble des ventes publiques qui ont lieu depuis plus de quarante ans, à Paris, à Londres, à Vienne et à Berlin. Afin de m'éclairer à ce sujet, j'ai pris la peine de consulter presque tous les catalogues des principales collections qui ont été vendues en Europe, et j'ai acquis par ce travail l'intime conviction que, même sans tenir aucun compte d'exceptions anormales et de certains prix vraiment fabuleux, on ne saurait plus, de nos jours, acquérir la plupart des monnaies antiques qu'en les payant peut-être dix fois plus cher que par le passé. Ce serait abuser de la patience des lecteurs que d'exposer ici une nomenclature complète et détaillée de ces prix, et d'ailleurs il ne m'est point permis de m'étendre au delà de certaines limites. Dès lors mes observations ne porteront, dans cet article, que sur les monnaies romaines, dont la connaissance est plus générale et plus répandue. Dans cette série spéciale, je me bornerai même à choisir, pour

les trois métaux, quelques exemplaires parmi ceux que je c les plus rares et les plus importants.

Avant de nous occuper des prix actuels, recherchons d'al quels étaient à peu près les prix antérieurs à l'époque Mionnet : trois ouvrages bien connus des amateurs peuvent r renseigner à ce sujet.

1° La collection de monnaies réunie par M. P. Seguin achetée par Louis XIV et passa au Cabinet royal. Le catalc en fut imprimé sous le titre de *Selecta Numismata antiqua Museo Petri Seguini*, un volume in-4°, Paris, 1684, et l'ex plaire de cet ouvrage qui fait aujourd'hui partie de la bit thèque particulière du Cabinet impérial des Médailles, offre dessins des monnaies les plus importantes de cette collect avec la mention manuscrite des prix auxquels ces exempla ont été cédés. Il est à remarquer que la presque totalité de prix ont été adoptés par Mionnet, cent trente ans plus tard.

2° En 1767, Beauvais publia son ouvrage : *Histoire abr des empereurs romains et grecs, des impératrices, des cés des tyrans et des personnes des familles impériales.* 3 vol. in Paris. Dans ce livre, les monnaies de chaque règne et de métal sont classées avec l'indication de leur prix et de leur d de rareté. Les prix de Beauvais se rapprochent également b coup de ceux qui plus tard ont été cotés par Mionnet; mai général, cependant, ils leur sont un peu inférieurs.

3° *Le catalogue de d'Ennery*, 1 vol. in-4°, Paris, 1788, fut primé à l'époque de la vente publique de la collection d nom. Sur l'exemplaire de la bibliothèque particulière du Cal impérial des Médailles, que j'ai consulté, les noms des adj cataires et les prix de vente sont inscrits à la main. La vent cette collection eut lieu par lots et les lots des *aureus* rom furent généralement composés de douze exemplaires de rè divers. Afin d'arriver à l'évaluation moyenne de chacune de pièces d'or, j'ai relevé avec soin les revers de huit de ces comprenant ensemble quatre-vingt-sept monnaies, et je le

appliqué, comme point de comparaison, les prix de ces mêmes exemplaires mentionnés tant par Beauvais que par Mionnet. Voici le tableau de ces prix et la composition des lots.

MONNAIES D'OR VENDUES.	PRIX		
	de la vente D'Ennery en 1788.	de Beauvais en 1767.	de Mionnet en 1815.
1 lot de 11 aureus, de Pompée à Gallien, lot réduit à 11 exempl., attendu que la monnaie de S. Pompée était fausse.	fr. 383	fr. 663	fr. 660
1 — 12 — d'Auguste à Gallien.	476	1,117	1,174
1 — 12 — de Galba à Vérus.	356	610	870
1 — 12 — de Vespasien à Alexandre Sévère.	406	762	1,050
1 — 12 — de Trajan à Sévérine	500	902	1,094
1 — 12 — de Caracalla à Tétricus	610	1,178	1,510
1 — 12 — de Postume à Constantin le Grand.	901	1,570	1,954
1 — 3 — Empereurs byzantins	38	104	148
8 lots. 86 monnaies d'or, valant ensemble.	3,670	6,906	8,460
Soit, *en moyenne*, pour chaque exemplaire.	42f,67c	80f,30c	98f,37c

Il ressort évidemment de ces chiffres que le produit de la vente de la collection de d'Ennery atteignit à peine, du moins pour les monnaies impériales d'or, la moitié de la valeur cotée par P. Seguin, Beauvais, et plus tard par Mionnet, et cette infériorité de prix peut être attribuée, selon moi, à trois causes, savoir :

L'état de l'horizon politique, qui prescrivait à chacun de ménager ses ressources et de conserver son argent ;

Le défaut de concurrence et *la rareté des collecteurs*, à cette époque ;

Et enfin, *le mauvais état de conservation* des exemplaires mis en vente. Cependant cette dernière observation ne saurait, à mon avis, être appliquée tout au plus qu'à une partie des monnaies de la collection, puisqu'à peu près la moitié des 86 *aureus* ci-dessus fut acquise par le Cabinet royal et le reste par M. Hau-

mont et l'abbé de Tersan, amateurs éclairés qui devaient tenir à ne posséder que de beaux exemplaires.

Maintenant, afin de faire ressortir matériellement la différence et même l'arbitraire des prix de Mionnet, je vais citer les prix auxquels ont été vendus quelques exemplaires, de tout métal, que je trouve dans les catalogues de vente qui sont à ma disposition. A côté des prix réels et payés par les acheteurs, je cite ceux de Mionnet, dans une colonne particulière, où le signe *, placé à la suite d'une monnaie, indique que cet exemplaire n'est point mentionné dans l'ouvrage, et dans ce cas, je me borne à donner le chiffre d'estimation sommaire, que Mionnet place généralement en tête des monnaies de chaque empereur. Il est bon de faire observer qu'au chiffre des prix réalisés dans les ventes publiques, l'acheteur doit toujours ajouter 10 à 15 pour 100 pour frais de vente et de commission.

DÉSIGNATION ABRÉGÉE DES VENTES.

P. S.. . .	Pierre Seguin. . . . . à	Paris	en 1684
Edg. . . .	Edgar.	Londres	1815
D. Dev. .	Duc de Devonshire.	—	—
Mim.. . .	Mimaut.	Paris	1838
Th. Th. .	Thomas-Thomas.	Londres	1844
Rév. . . .	Révil.	Paris	1845
Camp. . .	Campana.	Londres	1846
Au.. . . .	Vente anonyme.	—	1852
Bor. . . .	Borrell, de Smyrne.	—	—
Sab. . . .	Sabatier.	—	1853
B*.. . . .	B***.	Paris	1854
H.	Herpin.	Londres	1857
V. ano. .	Vente anonyme..	Paris	—
De M. . .	De Mestre.	—	—
Nob.. . .	Un *nobleman*.	Londres	1858
J. C.. . .	J. Curt.	—	—
J. W. . .	J. Whittall, de Smyrne.. . .	—	—
M***.. . .	M***.	Paris	—
O.	Oxe, de Strasbourg.	—	1859
Dev.. . .	Deville.	—	—
Hob. . .	Fr. Hobler.	Londres	—

MONNAIES ROMAINES.

TABLEAU COMPARATIF DU PRIX DE VENTE AVEC LE PRIX DE MIONNET.

PEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente.	ESTIMATION de Mionnet.
	MONNAIES D'OR.			
			fr.	fr.
mpeius.	PRAEF.CLAS.ET.ORAE.MARIT.EX.S.C	1815 Dev.	1,025	400
	Id. *id.*	1852 An.	765	400
ius.	Au revers de son fils	1684 P. S.	1,000	1,000
	PIETAS.COS	1845 Rév.	260	72
	CAESAR.IMP. Tête d'Auguste	1846 Camp.	355	150
i.	Au revers de Jules-César	1858 M***.	400	* 50 à 800
. femme de Drusus.	SACERDOS.DIVI.AVGVSTI	1845 Rév.	120	40
	Id. *id.*	1852 Bor.	225	40
	GERMANICVS.CAES.P.C CAES.AVG.GERM	1845 Rév.	300	120
e	Au revers de Caligula	1854 B***.	277	70
	SECVRITAS.P.R	1845 Rév.	280	100
	Id.	1846 Camp.	200	100
	S.P.Q.R.OB.C.S. Dans une couronne civique	1858 J. C.	107	50
	Restituée par Trajan. La Liberté debout	— M***.	350	206
	CONCORDIA.P.R	1845 Rév.	255	60
	DIVO.TR IANO.PARTH.AVG.PATRI	1846 Camp.	512	200
	IVNONI.REGINAE	1844 Th. Th.	225	56
	Id.	1858 J. C.	128	56
us	SACERDOS.DIVI.AVGVSTI. Deux torches liées	— B***.	131	60
	Id. *id.*	— J. C.	114	60
Junior	AVGVSTA. Cérès	— J. C.	114	56
	VOTA.PVBLICA. Dans une couronne	1845 Rév.	212	40
	Id *id.*	1858 J. C.	83	40
	Id. *id.*	— B***.	135	40
	Id. *id.*	— M***.	140	40
s	LIBERALITAS.V	1844 Th. Th.	275	150
	DIS.CONIVGALIBVS	— —	262	300
	VENVS.FELIX	— —	400	200
	CERES	1845 Rev.	220	150
ra	HILAR.TEMPOR	— —	650	400
	PROVID.DEOR.COS.II	1858 J. C.	237	100
	Avec Sauromate, date ΔϘΥ (an 494)	1684 P. S.	100	100
	Tête jeune, casquée	1858 J. W.	400	100
erus	P.P.COS.III. Estrade, avec quatre personnages.	1844 Th. Th.	1,050	* 48 à 200
	LIBERALITAS.AVG.VI	— —	295	120
	VICTORIA.PARTHICA.MAXIMA	1857 De M.	147	40
erus et Caracalla.	*Id.* *id.*	1845 Rév.	300	150

EMPEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente.	ESTIMAT[ION] de Mionn[et]
			fr.	fr.
Julia Domna.	VENVS.GENETRIX.	1858 M***.	210	50
	FECVNDITAS.	1844 Th.Th.	275	100
Philippus pater.	ANNONA.AVG.	1853 Sab.	218	150
Hostilianus.	PRINCIPI.IVVENTVTIS	— —	365	600
Postumus.	VICTORIA.AVG.	1857 De M.	200	60
	PROVIDENTIA.AVG.	— —	270	80
Claudius Gothicus	VICTORIA.AVG.	1844 Th.Th.	687	300
Aurelianus.	ADVENTVS.AVG.	— —	650	* 60 à 1
	ADVENTVS.AVG.	— —	650	* 60 à 1
Julianus, tyrannus.	LIBERTAS.PVBLICA.	1853 Sab.	360	500
Diocletianus	(Médaillon.) IOVI.CONSERVATORI — ALE.	1838 Mim.	3,003	* 480 à 6
Gal. Maximianus.	(Quinaire.) VOTIS.X.SIC.XX.	1853 Sab.	190	*
Maximinus Daza	PAX.AVGVSTI.	1844 Th.Th.	950	* 80 à 1
Licinius, filius.	(Tête de face.) IOVI.CONSERVATORI.CAES.SMNΔ.	1853 Sab.	225	150
Constantinus M.	ADVENTVS.AVGVSTI.AQ.	1857 De M.	100	120
Crispus	PRINCIPI.IVVENTVTIS.	1844 Th.Th.	362	150
Romulus Augustus.	(Triens.) CONOB. Croix dans une couronne.	1858 M***.	299	50
Theodebertus.	(Sou.) CONOB.VICTORIA.AVGG.	1859 ?	523	60
	(Demi-sou.) *Id.* *id.*	1858 M***.	210	50
	MONNAIES D'ARGENT.			
Famille Antistia.	ANTISTI.VETVS.III.VIR.	1846 Camp.	331	2 à
Famille Atia.	Q.LABIENVS.PARTHICVS.IMP.	1845 Rév.	290	200
Famille Carvilia.	CAR.OCVL.VER.	1857 De M.	55	1
Cn. Pompeius M.	PRAEF.CLAS.ET.ORAE.MARIT.EX.S.C.	1852 An.	171	8
J. Cæsar.	METTIVS. Vénus debout.	1857 De M.	50	6
Cn. Pompeius, filius.	M.MINAT.	1846 Camp.	166	48
Sext. Pompeius	PIETAS.	1857 Herp.	206	72
Cleopatra	Tête d'Antoine : ANTONI.ARMENIA.DEVICTA.	1852 An.	288	33
Augustus	ARMENIA.CAPTA.	— Bor.	75	5
	ARMENIA.RECEPTA.	— —	105	5
	AVGVST.DIVI.F.LVDOS.SAEC.	— An.	50	* 5
	Au revers d'Agrippa : AGRIPPA.PLATORINVS. III.VIR.	1858 M***.	200	90
Drusus Senior	Drusus sur un monceau d'armes.	— —	75	* 3 à
	Au revers de Tibère.	1857 De M.	300	200
Germanicus.	ARTAXIAS.	1853 Sab.	762	*
Clodius Macer	SICILIA. Triquètra.	— —	290	150
	PROPRAE.AFRICAE.	1857 Herp.	2,000	300
Otho (frappée à Antioche).	ETOYC.A. Aigle debout.	1684 Seg.	150	150
A. Vitellius	Au revers de L. Vitellius.	1857 Herp.	335	60
	Id. *id.*	1858 M***.	205	60
	Id. *id.*	1846 Camp.	215	60
Domitilla Vespasi	FORTVNA.AVGVST.	1832 An.	515	125
	FORTVNA.AVG.	1857 Herp.	500	125

EREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente.	ESTIMATION de Mionnet.
			fr.	fr.
....	CONCORDIA.AVGVSTI.	1857 Herp.	681	50
....	VESTA.	1852 An.	215	*110 à 120
	Vesta assise.	1857 De M.	160	100
....	CONSECRATIO. Aigle.	1846 Camp.	206	100
	Id. *id.*	1857 Herp.	263	100
mr.	La Concorde assise.	1854 B***.	100	6
....	LIBERATIS.CIVIBVS.	1684 P. S.	100	100
la.	IVNO.REGINA.	1857 Herp.	406	200
	Id.	— De M.	227	200
s Niger.	INVICTO.IMP.TROPAE.	— Herp.	1,250	120
	IOVI CONSER.	— —	310	*120 à 125
	VICTORIA.AVG.	— De M.	520	140
ms	LAETITIA.TEMPORVM. Cirque, navires et course.	— Herp.	175	35
Paula.	CONCORDIA.	— —	130	4
....	CONCORDIA.AVGG.	— —	130	12
Afr. Ælius. ...	PROVIDENTIA.AVGG.	— De M.	220	100
ina.	CONCORDIA.AVGG.	1846 Camp.	263	550
	Id.	1853 Sab.	640	550
	Id.	1857 Herp.	1,100	550
s.	VICTORIA.AVG.	1853 Sab.	687	600
s.	FELICITAS.PVBL.	— —	500	*300 à 400
us Gallus.	(Médaillon.) MONETA.AVGG.	1858 M***.	550	250
Supera	VESTA.	1853 Sab.	290	350
	Id.	1857 Herp.	375	350
	Id.	— —	381	350
	Id.	— De M.	450	350
....	HERCVLI.INVICTO.	1852 An.	125	48
s.	MARTI.PROPAG.IMP.AVG.N.B Q.	1820 Morton.	468	150
	Id. *id.*	1844 Th. Th.	315	150
	CONSERVATOR.VRBIS.SVAE.	1846 Camp.	336	150
ms	VICTORIA.AVGG.CON. Rome Nicéphore.	1684 P. S.	60	60
s.	FELIX.CARTHAGO.	— —	20	20

MONNAIES DE BRONZE.

(N. B. — Les monnaies dont le module n'est pas indiqué sont des grands bronzes.)

....	DIVOS.IVLIVS. Tête laurée de Jules-César.	1858 M***.	71	6 à 48
	Restituée par Nerva.	1857 Herp.	203	10
	S.C.TI.CAESAR.DIVI.AVG.F.AVGVST.P.M. TR.P.XXIIII.	1859 Dev.	82	20
....	ROM.ET.AVG.	1857 Herp.	138	80
Senior.	Carpentum.	— —	203	3
	Id.	1859 Dev.	78	3
	Id.	— —	175	3
	Au revers de Claude.	1858 Nob.	64	* 3

EMPEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente.	
			fr.	
Nero et Drusus	C.CAESAR.AVG.GERMANICVS.PON.M.TR.POT.S.C.	1857 V. ano.	165	•
Caligula	ADLOCVTIO.COH.	— —	250	• [illegible]
	Id.	1859 Dev.	105	• [illegible]
Drusilla	AGRIPPINA.C.CAESARIS.AVG.GERMANICI.MATER. CIC.	1846 Camp.	365	•
Claudius	EX.S C.OB.CIVES.SERVATOS. Dans une couronne civique.	1859 Dev.	100	• [illegible]
Nero	DECVRSIO.	1857 V. ano.	510	
	Id.	1858 Nob.	150	
	Temple de Janus.	1837 Herp.	266	
	CONG.II.DAT.POP..	1858 Nob.	37	• [illegible]
	PORT.OST.AVGVSTI.S.C.	— —	53	
Galba	ROMA.	1846 Camp.	183	
	Id.	1857 V. ano.	140	
	S.P.Q.R.OB.CIV.SER. Dans une couronne civique.	1858 J. C.	127	
Otho (frappée à Antioche).	S C. Dans une couronne civique.	1859 Dev.	166	
Vitellius	PAX.AVGVSTI.S.C.	1857 De M.	158	
	S.C. Mars tenant une enseigne et un javelot.	1859 Dev.	195	• [illegible]
	S.C.MARS.VICTOR. Mars tenant une enseigne et un javelot.	— —	220	• [illegible]
Vespasianus	CONCORDIA.SENATVI (*sic*).	1846 Camp.	153	• [illegible]
	IVDAEA.CAPTA.	— —	150	
	Id.	1857 V. ano.	150	
	Id.	— H.	266	
	Id.	— H.	110	
	Id.	1858 Nob.	115	
	Quadrige d'éléphants.	1857 Herp.	150	
	Id.	1858 Nob.	93	
	Rome Nicéphore debout.	1857 H.	100	
	Id. *id.*	1859 Dev.	149	
	S.C. L'empereur à cheval.	1858 M***.	100	
Titus	IVD.CAP.	— Nob.	325	
	Æ². CERES.AVGVSTA..	— J. C.	32	• [illegible]
Julia Titi	CONCORDIA.AVG.	1837 V. ano.	191	•
	Carpentum.	1846 Camp.	75	
	Id.	1859 Dev.	98	
Domitianus	GERMANIA.CAPTA.	1857 Herp.	211	
	CAES.XIIII.LVD.SAEC.SVFF.P.P.	1858 Nob.	ensemble	
	S.C. L'empereur sacrifiant dans un temple.	— —	250	
	S.C. L'empereur et la Victoire debout.	— M***.	91	
	Victoire, trophée et captif.	1859 Dev.	81	
	Æ². Sacrifice, avec quatre personnages.	1857 Herp.	102	
Domitia	DIVI.CAESARIS.MATRI..	1846 Camp.	400	[illegible]
	DIVI CAESAR.MATRI.	— —	261	[illegible]
Nerva	FISCI.IVDAICI.CALVMNIA.SVBLATA.	1857 V. ano.	165	
	ROMA.RENASCENS..	1858 Nob.	193	
	CONCORDIA EXERCITVVM.	1858 M***.	110	

…PEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente.	ESTIMATION de Mionnet
			fr.	fr.
....	CONCORDIA.EXERCITVVM.	1839 Dev.	29	3
	Colon conduisant des bœufs.	1857 Herp.	1,088	12
	AQVA.TRAIANA.	— —	218	4
	Temple octostyle.	— —	263	4
	Arc de triomphe.	— —	200	120
....	S.P.Q.R.OPTIMO.PRINCIPI. Rome debout.	1858 Nob.	323	* 3 à 120
	— — Le grand cirque.	— —	1,050	30
	— — Arc de Trajan.	— M***.	120	60
	L'empereur à cheval terrassant un ennemi.	— —	63	6
	FIDES.AVGVST.	1857 Herp.	538	130
....	*Id.*	1859 Dev.	300	130
	Bige d'éléphants.	1857 Herp.	275	120
....	*Id.*	1859 Dev.	385	120
....	PIETAS.AVGVST.	— —	260	130
	EXERCITVS.BRITANNICVS.	1846 Camp.	315	* 3 à 100
	S.C COS.III. Rome Nicéphore.	1852 An.	100	* 3 à 100
	PIETAS.AVGVSTI.	1837 V. ano.	145	* 3 à 100
	COS.III.	1838 J. C.	88	6
	(Bronze grec.) ΚΟΙΝΟΝ.ΒΕΘΥΝΙΑΣ. Temple hexastyle.	1857 V. ano.	280	12
	ADVENTVI.AVG.IVDAEAE.	— Herp.	169	4
…s..........	ADVENTVI.AVG.MAVRETANIAE.	— —	132	6
	Æ². RESTITVTORI.SICILIAE.	— —	100	6
	Æ². COS.III.P.P.CLEMENTIA.AVG.	— —	150	* 1 à 24
	Æ². Janus *quadrifrons* debout.	— —	300	3
	Æ². ADVENTVI.AVG.MAVRETANIAE.	— —	325	2
	Æ². La Cappadoce tenant un *vexillum*.	— —	200	3
	Æ². CAPPADOCIA.	— —	300	3
	Æ². FORT.RED.	— —	138	12
	Vesta assise.	1844 Th. Th.	153	* 2 à 40
....	Au revers d'Hadrien.	1857 Herp.	180	30
…sar.	L'Espérance debout.	1859 Dev.	121	* 2 à 30
	(Médaillon.) Noces de Bacchus et d'Ariadne.	1684 P. Seg.	400	230
	BRITANN.IMPERATOR.II.S.C. Victoire sur un globe	1813 Edg.	416	6
	Id. *id.*	1844 Th. Tb.	78	6
…Pius.	BRITANNIA.	— —	120	6
	CONSECRATIO. Bûcher.	1834 B***.	37	3
	ITALIA.	1857 Herp.	263	3
	Æ². L'empereur à cheval.	— —	145	12
	Bige d'éléphants.	— V. ano.	110	10
…ienior	*Id.*	1858 J. C.	60	10
	CONCORDIA.AVGVSTOR.	1857 Herp.	275	* 3 à 72
…s	SALVTI.AVGVSTOR TR.P.XVI.COS.III.	— —	135	* 3 à 72
	MATRI.DEVM.SALVTARI.	— —	113	* 3 à 72
…iunior	SIDERIBVS.RECEPTA.	— —	250	12
	IVNONI.REGINAE.	1858 J. C.	37	* 3 à 18
....	PIETAS.	1857 Herp.	153	* 3 à 72

EMPEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente	[illegible]
			fr.	
Commodus	LIBERALITAS.AVG.	1857 Herp.	170	
	VICT.BRIT P.M., etc.	— —	480	•
	DE.SARM.TR.POT.II.COS.	— —	145	
	IOVI.CONSERVATORI.	1859 Dev.	66	
Crispina	La Concorde debout.	1858 Nob.	92	•
Pertinax	AEQVIT.AVG.	1857 Herp.	375	
	PROVIDENTIAE.DEORVM.COS.II.PP.	— De M.	330	
	LAETITIA.TEMPORVM	1858 Nob.	387	
	AEQVI.AVG TR.P.COS.II.	— M***.	170	
	PROVIDENTIA.DEORVM.	1859 Dev.	250	
Didius Julianus	La Fortune debout.	1854 B*.	51	
	Id.	1859 Dev.	37	
Manlia Scantilla	IVNO.REGINA.	1854 B*.	80	
	Id.	1859 Dev.	80	
Didia Clara	HILAR.TEMPOR.	1854 B*.	171	
	Id.	1859 Dev.	130	
Plautiana, femme de Pescennius	Æ². (Bronze grec frappé à Thyatire) ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ	1853 Sab.	210	•
Cl. Albinus	PROVID.AVG.COS.	1857 V. ano.	255	
	FELICITAS.COS.II.S.C.	— De M.	200	
	Id.	1859 Dev.	51	
Sept. Severus	VICTORIAE.BRITTANNICAE.	1844 Th. Th.	525	
	Id.	1857 Herp.	480	
	AFRICA.	— V. ano.	250	
	VICTORIAE.BRITANNICAE.	1858 Nob.	251	
	LAETITIA TEMPORVM.	1857 Herp.	175	•
	L'empereur et ses deux fils, sacrifiant.	1844 Th. Th.	173	
	Type d'allocution.	1858 Nob.	128	
	ADVENTVI.FELICISSIMO.	1859 Dev.	57	
	Æ². Bige, à droite.	1857 Herp.	103	•
Julia Domna	Vesta assise.	1844 Th. Th.	209	•
	VENVS.GENETRIX.	1857 Herp.	150	•
	VESTA. Quatre personnages sacrifiant dans un temple.	— —	114	
	FECVNDITAS.	1858 J. C.	30	
	VENVS.VICTRIX.	— —	96	
	FORTVNAE.FELICI.	— —	25	
	SAECVLI FELICITAS.	— —	52	
	MAT.AVGG.MAT.SEN.M.PATR.	1859 Dev.	85	
Caracalla	P.M.TR.P.XVI. Cirque.	1844 Th. Th.	170	
	Victoire trophée et captifs.	1857 Herp.	658	
	Au revers de Sept. Sévère et de ses fils.	— —	204	
	ARCVS.AVGG. Arc de triomphe.	— —	101	•
	Le soleil dans un quadrige.	— —	106	
	PROVIDENTIAE DEORVM.	— —	146	•
	VICT BRITT.TR.P.XIII.COS.III.	1858 Nob.	77	
Plautilla	PIETAS.AV.	1857 Herp.	210	•1

…PEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente.	ESTIMATION de Mionnet.
			fr.	fr.
	VICTORIAE.BRITANNICAE	1857 V. ano.	190	30
. . . .	L'Abondance assise	1858 Nob.	587	8
	VICT.BRITT.TR.P.III.COS.II	— —	606	8
	FIDES.MILITVM	1844 Th. Th.	112	18
	Id.	1858 Nob.	50	18
. . . .	Hygiée debout	— —	134	15
	AEQVITAS.AVG.S.	1854 B*.	60	15
	ANNONA.AVG.	1859 Dev.	55	15
	PRINC.IVVENTVTIS.	1844 Th. Th.	90	50
	Id.	1858 Nob.	117	50
…inus.	PRINCEPS.IVVENTVTIS.	1857 De M.	100	50
	SPES PVBLICA	1859 Dev.	98	50
	PRINCIPI.IVVENTVTIS.	— —	136	50
	VICTORIA.ANTONINI AVG.	1844 Th. Th.	100	6
…is.	L'empereur dans un quadrige, à gauche	1858 J. C.	62	2
	CONCORDIA.	1857 Herp.	150	40
…Paula	*Id.*	— —	142	40
	La Concorde debout	— —	103	10
	Id.	1859 Dev.	140	10
…Severa.	*Id.*	— —	120	10
	L'impératrice debout	1857 Herp.	195	10
…ustina.	CONCORDIA.	1858 M***.	750	600
	VENVS.CELESTIS.	— J. C.	54	8
…mias.	*Id.*	1859 Dev.	75	8
Alexander.	ADLOCVTIO.AVGVSTI.	1846 Camp.	175	30
	CONCORDIA.	1857 Herp.	128	18
. . . .	L'empereur et sa femme	— —	149	6
	CONCORDIA AVGVSTORVM.	1859 Rév.	171	24
	CONSECRATIO. Pauline dans un bige	1858 Nob.	131	40
	Pauline enlevée par un paon	— —	150	12
. . . .	*Id.* *id.*	1854 B*.	42	12
	Id. *id.*	1857 Herp.	128	12
	Id. *id.*	1859 Dev.	80	12
. . . .	PRINCIPI IVVENTVTIS.	1858 Nob.	285	3
	PROVIDENTIA.AVGG.	1859 Dev.	115	45
…afr., pater. . . .	SECVRITAS AVGG.	— —	117	45
	Id.	— —	169	45
…afr., filius. . . .	ROMAE.AETERNAE.	— —	120	30
. . . .	Æ^{2}. PVDICITIA AVG.	1857 V. ano.	330	20
	(Médaillon.) FELICITAS SAECVLI.	1858 J. C.	53	12
…cius	(Médaillon.) VICTORIA.AVG.	— —	39	12
. . . .	PRINCIPI.IVVENTVTIS.S.C	— Nob.	30	10
…iora	Æ^{2}. VESTA.	1857 Herp.	375	72
…ianus.	Æ^{3}. SAECVLI.FELICITAS.	— —	138	30
	Æ^{3}. CONSECRATIO.	— —	175	15
. . . .	Æ^{3}. *Id.*	1859 O.	150	15
. . . .	Æ^{3}. IOVI AVGG.	1857 Herp.	152	1 à 4

EMPEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente[illegible]
			fr.
Domitius Domitianus. . . .	Æ3. GENIO POPVLI ROMANI B.ALE.	1857 Herp.	35[illegible]
	Æ3. — — AL.T..	— De M.	[illegible]
Martinianus.	Æ3. IOVI.CONSERVATORI.	1855 Sab.	[illegible]
	Æ3. — — XII.P.SMNT.	1857 Herp.	52[illegible]
Constantinus M.	(Médaillon.) VIRTVS.AVG. L'empereur à cheval, terrassant un ennemi.	1858 M***.	35[illegible]
	Id. id. id.	— —	40[illegible]
Helena (Crispi)	Æ4. Astre dans une couronne.	1859 O.	[illegible]
Nepotianus.	Æ3. VRBS.ROMA — RE.	1857 Herp.	17[illegible]
Valentinianus III.	(Médaillon contorniate) PETRONIVS.MAXSIMVS. .	1858 M***.	100
	— VAL.NOB.C. Combat d'animaux.	— —	100
	— Revers fruste.	— —	70

Ces chiffres me paraissent prouver irrécusablement que depuis l'année 1815 jusqu'à nos jours, dans toutes les ventes que [illegible] je viens de citer, les amateurs comme les marchands n'ont tenu [illegible] aucun compte des évaluations de Mionnet. On peut dès lors, [illegible] sans encourir le reproche d'exagération, affirmer qu'en général [illegible] ses taxations ont toujours été beaucoup trop basses [1], et que la disparité de ses prix avec les prix réels va sans cesse en augmentant. Parmi les exemples que je donne, ainsi qu'il est facile de s'en assurer, il est des écarts dont on a peine à se rendre compte, puisque certains bronzes, grands ou moyens, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Septime-Sévère, etc., ont été vendus à diverses reprises, 50, 80, 100, 130 et même jusqu'à 16[illegible] fois le prix coté par Mionnet. On peut objecter, il est vrai, que ce sont des exceptions dues à une conservation hors ligne, à [illegible]mplaires, ou bien encore à la grande fortune e[illegible]

la passion des acquéreurs; mais il est également vrai que ces exceptions sont nombreuses, et sans en tenir compte, il est bien avéré qu'en général, depuis environ cinquante ans, le prix des monnaies antiques a presque décuplé.

Ces observations, ou plutôt ces faits ne sauraient nuire à la réputation méritée de l'ouvrage de Mionnet, qui sera toujours utile, indispensable même, pour le classement des collections, et quelquefois aussi pour l'évaluation approximative de certains exemplaires; mais il faut cependant avoir le courage de dire que cet ouvrage pèche par de graves omissions et par quelques erreurs. Ainsi, quoique l'auteur ait donné la description d'un nombre fort considérable de monnaies, il en a négligé ou omis une grande quantité, même parmi celles qui étaient connues de son temps. Depuis lors, d'ailleurs, que de types inédits ont été signalés, sans parler des monnaies qui, sans doute, dorment encore ignorées dans certaines collections particulières! En outre, quelques-unes des classifications adoptées par Mionnet ne concordent plus aujourd'hui avec les progrès que de nombreuses trouvailles et les travaux de quelques numismatistes ont fait faire à la science. Cette observation peut s'appliquer plus particulièrement à quelques impériales grecques, aux Byzantines, aux monnaies du Bosphore, aux Bactriennes, aux Arsacides, aux Sassanides, aux Celtibériennes, aux Gauloises, etc.[1].

Tout le monde sait en effet que les Mémoires des diverses sociétés numismatiques qui se sont formées en Europe, publient

[1] L'ouvrage de Mionnet concernant les monnaies grecques comprend deux parties : 6 volumes publiés d'abord en 1815, et 9 volumes de supplément ajoutés plus tard par l'auteur. Comme chacune de ces parties a sa table particulière qu'on doit nécessairement consulter, la moindre recherche exige presque toujours le maniement de deux volumes, d'où résulte une perte de temps et un travail pénible. Ces inconvénients pourraient être évités au moyen d'une table générale pour les quinze volumes plus complète pour les renvois que celle qui existe.

EMPEREURS.	LÉGENDES et TYPES DES REVERS.	DÉSIGNATION des ventes.	PRIX de vente	ESTI Mi
			fr.	
Commodus	LIBERALITAS.AVG.	1857 Herp.	170	
	VICT.BRIT P.M., etc.	— —	480	*
	DE.SARM.TR.POT.II.COS.	— —	145	
	IOVI.CONSERVATORI.	1859 Dev.	66	
Crispina	La Concorde debout.	1858 Nob.	92	*
Pertinax	AEQVIT.AVG.	1857 Herp.	375	
	PROVIDENTIAE.DEORVM.COS.II.PP.	— De M.	350	
	LAETITIA.TEMPORUM.	1858 Nob.	387	
	AEQVI.AVG TR.P.COS.II.	— M***.	170	
	PROVIDENTIA.DEORVM.	1859 Dev.	250	
Didius Julianus	La Fortune debout.	1854 B*.	51	
	Id.	1859 Dev.	37	
Manlia Scantilla	IVNO.REGINA.	1854 B*.	80	
	Id.	1859 Dev.	80	
Didia Clara	HILAR.TEMPOR.	1854 B*.	171	
	Id.	1859 Dev.	130	
Plautiana, femme de Pescennius	Æ². (Bronze grec frappé à Thyatire.) ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.	1853 Sab.	210	*
Cl. Albinus	PROVID.AVG.COS.	1857 V. ano.	255	
	FELICITAS.COS.II.S.C.	— De M.	200	
	Id.	1859 Dev.	51	
Sept. Severus	VICTORIAE.BRITTANNICAE.	1844 Th. Th.	525	
	Id.	1857 Herp.	480	
	AFRICA.	— V. ano.	230	
	VICTORIAE.BRITANNICAE.	1858 Nob.	231	
	LAETITIA.TEMPORVM.	1857 Herp.	175	*
	L'empereur et ses deux fils, sacrifiant.	1844 Th. Th.	175	
	Type d'allocution.	1858 Nob.	128	
	ADVENTVI.FELICISSIMO.	1859 Dev.	37	
	Æ². Bige, à droite.	1857 Herp.	103	*
Julia Domna	Vesta assise.	1844 Th. Th.	209	*
	VENVS.GENETRIX.	1857 Herp.	150	*
	VESTA. Quatre personnages sacrifiant dans un temple.	— —	114	
	FECVNDITAS.	1858 J. C.	30	
	VENVS.VICTRIX.	— —	26	
	FORTVNAE.FELICI.	— —	25	
	SAECVLI.FELICITAS.	— —	52	
	MAT.AVGG.MAT.SEN.M.PATR.	1859 Dev.	85	
Caracalla	P.M.TR.P.XVI. Cirque.	1844 Th. Th.	170	
	Victoire, trophée et captifs.	1857 Herp.	658	
	Au revers de Sept. Sévère et de ses fils.	— —	204	
	ARCVS.AVGG. Arc de triomphe.	— —	101	*
	Le soleil dans un quadrige.	— —	106	
	PROVIDENTIAE DEORUM.	— —	146	*
	VICT BRITT.TR.P.XIII.COS.III.	1858 Nob.	77	
Plautilla	PIETAS.AV.	1857 Herp.	210	*

assis, à gauche, la main gauche appuyée sur un sceptre; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ. Poids, 12 grammes. (Médaillon.)

JULIA-DOMNA. (Pl. IX, fig. 3, 4 et 5.)

ΙΟΥΛΙΑ.ΔΟΜΝΑ.CEBA. Buste de Julia Domna, à droite, dans un cercle de grénetis.

℞. CEΛEΥΚEΩΝ.ΤΩΝ.ΠΡΟC.ΤΩ.ΚΑΛΥΚΑΔΝΩ, et dans le champ, les lettres C.E. La Providence, debout, à gauche, coiffée du *modius*, tenant le gouvernail et la corne d'abondance; le tout dans un cercle de grénetis — Æ. Poids, 9 grammes. (Médaillon.)

ΙΟΥΛΙΑ.ΔΟΜΝ.CEBAC. Buste de Julia Domna, à droite, dans un cercle de grénetis.

℞. Même type que sur la monnaie précédente, avec la légende: CEΛEΥΚEΩΝ.ΤΩΝ.ΠΡΟC ΤΩ.ΚΑΛΥΚΑΔΝΩ, et dans le champ, les lettres C.E; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ. Poids, 9gr,7. (Médaillon.)

℞. Même type, avec la légende : CEΛEΥΚEΩΝ.ΤΩΝ.ΠΡΟC.ΤΩ. ΚΑΛΥΚΑΔΝΩ, et dans le champ, les lettres C.E; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ. Poids, 9gr,7. (Médaillon.)

CARACALLA. (Pl. IX, fig. 6.)

ΑΥΤ.Μ.ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Buste barbu, lauré et cuirassé de Caracalla, à droite, dans un cercle de grénetis.

℞. CEΛEΥΚEΩΝ.ΤΩΝ.ΠΡΟC.ΤΩ.ΚΑΛΥΚΑΔΝΩ, et dans le champ, les lettres C.E. Hercule debout, à gauche, tenant la massue, et dans la main droite son carquois; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ. Poids, 12gr,7. (Médaillon.)

Olba.

ANTONIN LE PIEUX. (P. X, fig. 1.)

Τ.ΑΙΛ.ΚΑΙCΑΡ.ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Buste barbu et lauré d'Antonin, à droite, dans un cercle de grénetis.

℞. ΟΛΒΕΩΝ. Diane ou la Lune, un croissant sur les épaules et un flambeau dans la main gauche, debout, dans un bige attelé de deux zébus, galopant à gauche dans le ciel, figuré par quatre astres ou étoiles; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ.

Cette même monnaie a été mal dessinée et mal décrite dans la *Revue numismatique* de 1854 (pl. III, fig. 16). M. Victor Langlois a cru voir l'Aurore, traînée par des bœufs, dans la divinité du revers, que le dessinateur a représentée avec des ailes au lieu des cornes du croissant. Possesseur d'un exemplaire d'une conservation irréprochable, et fortifié d'ailleurs dans mon opinion par l'avis d'amis compétents, je crois pouvoir signaler ici l'erreur de M. Victor Langlois, causée, sans nul doute, par le mauvais état de la monnaie qu'il avait sous les yeux.

D'ailleurs dans toutes les anciennes représentations, le char de l'Aurore est invariablement traîné par des chevaux et jamais par d'autres animaux, tandis que, selon les époques et les lieux, le char de Diane *Lucifera* ou la Lune, est attelé de chevaux blancs, de mules, d'une génisse et d'une jument, de génisses, de bœufs bossus ou de zébus, comme, par exemple, dans les monuments ci-après.

a. *Deux zébus.*

Sur la monnaie d'Olba dont il s'agit ici.

Sur une autre monnaie de bronze de Caracalla, frappée à Tarse, et que je vais décrire un peu plus loin (pl. X, fig. 3).

Sur un bronze de L. Vérus, frappé à Tralles, en Lydie (Mionnet, t. IV, p. 187). Mionnet désigne les zébus par le mot de *bisons*.

M. Victor Langlois lui-même a rapporté de Cilicie un fragment de terre cuite ronde-bosse ayant appartenu à un zébu en course, ainsi que deux lampes, avec représentation d'un seul zébu sur l'une, et de deux sur l'autre. Ces trois monuments font partie de la précieuse collection de terres cuites de M. Muret père, employé au Cabinet impérial des Médailles, dont l'obli-

geance et la modestie égalent le savoir. J'ai eu plusieurs fois l'occasion d'admirer son splendide portefeuille mythologique, recueil immense et unique, que M. Muret a dessiné lui-même et classé d'après un ordre et une méthode qu'on ne saurait assez louer.

b. *Deux taureaux.*

Au revers d'un beau médaillon d'or de Caracalla. *Catal. d'Ennery*, Pl. I, nº 2.

Sur des grands et moyens bronzes de coin romain du même empereur. Mionnet, *Méd. rom.*, t. I, p. 320, 322.

Sur un grand bronze de Gordien, frappé à Tarse. Mionnet, t. III, p. 646, nº 552.

Sur un grand bronze de Philippe, également frappé à Tarse. Mionnet, t. III, p. 650, nº 575.

Sur des bas-reliefs publiés par Zoëga, *Abhandlungen*, etc., p. 149, nºˢ 16 et 18.

Sur un grand camée du Cabinet de M. Fould.

Du reste, la Lune sur un char tiré par deux taureaux est fréquemment figurée dans les monuments anciens; il serait inutile d'en citer d'autres exemples.

c. *Deux génisses.*

Sur le côté droit d'un sarcophage de marbre blanc, du Musée impérial du Louvre, publié par Bouillon, t. III, pl. III, fig. 3[1].

d. *Une génisse et une jument.*

Sur un sarcophage de marbre, publié par M. le professeur Ed. Gerhard, de Berlin (*Ant. Bildwerke*, pl. LXI).

[1] Monument du temps de la décadence, découvert au commencement de ce siècle à Saint-Médard d'Eyrand, bourg situé à trois lieues de Bordeaux.

Tarsus.

ANTONIN LE PIEUX. (Pl. X, fig. 2.)

ΑΥΤ.ΚΑΙ.ΤΙ.ΑΙ.ΑΔΡΙΑ.ΑΝΤΩΝΙΝΟC.CЄΒ ЄΥ. Tête barbue et laurée d'Antonin, à droite, dans un cercle de grénetis. Dans le champ, les lettres Π.Π (Πατὴρ Πατρίδος).

℞. ΔΗΜΟ.ΑΔΡΙΑ.ΤΑΡCЄΩΝ.ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΩC. Jupiter assis, à gauche, tenant une couronne dans la main droite. Dans le champ, un astre; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ.

CARACALLA. (Pl. X, fig. 3, 4 et 5.)

ΑΥΤ.ΚΑΙ.Μ.ΑΥΡ.CЄΥΗΡΟC.ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC.CЄΒ. Buste barbu, lauré et cuirassé de Caracalla, à droite. Dans le champ, ΠΠ.

℞. ΑΝΤΩΝΙΑΝΗC.CЄΥΗΡ.ΑΔΡ.ΜΗΤΡ., et en bas ΤΑΡCΟΥ. La Lune, tenant une torche de la main gauche, et debout sur un bige traîné par des zébus galopant à gauche. En haut, dans le champ, les lettres Α.Μ.Κ; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ. (Cabinet impérial de Paris.)

ΑΥΤ.Κ.Μ.ΑΥΡ.CЄΥΗΡΟC.ΑΝΤΩΝЄΙ... Buste lauré de Caracalla, à gauche. Dessous, un astre, et dans le champ, Π.Π.

℞. ΑΝΤΩΝΙΑΝΗC.CЄΥΗΡ.ΑΔΡ.ΜΗΤΡ, et en bas ΤΑΡCΟΥ. Apollon debout, à gauche, la tête ornée de deux plumes de Sirène, une draperie sur le bras gauche et portant la tête de Caracalla sur la main droite. On voit l'extrémité de son carquois sur l'épaule gauche. Dans le champ, Α Γ / ΜΚ Β. — Æ.

Apollon, sur cette monnaie, est représenté comme chef des Muses; les plumes qu'il porte sur la tête rappellent la lutte où, à l'instigation de Junon, les Sirènes osèrent disputer aux Muses le prix du chant; vaincues, elles furent privées de leurs ailes. Par une exception des plus rares, Apollon porte sur l'épaule gauche le carquois que, dans les représentations anciennes de ce dieu, on voit toujours placé sur son épaule droite. M. Muret m'a pourtant signalé au Cabinet impérial une statuette antique d'A-

pollon, en bronze (n° 2944), ayant également le carquois sur l'épaule gauche.

ΑΥΤ ΚΑΙ.Μ.ΑΥΡ.CΕΥΗΡΟC.ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC, et dans le champ, Π.Π. Buste lauré de Caracalla, à droite.

℞. Légende effacée, et en bas, sur deux lignes: ΤΑΡCΟΥ.Α. Μ.Κ.Γ.Β. L'empereur debout, à gauche, dans un quadrige au galop; il tient le sceptre dans la main gauche et une Victoire dans la main droite. — Æ.

Sévère Alexandre (Pl. X, fig. 6.)

Α.Κ.Μ.CΕΟΥ.ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC. et dans le champ, Π.Π. Buste lauré de l'empereur, à droite.

℞. Légende incomplète par l'effet d'une surfrappe et d'un dérangement du flan. Galère à la voile avec rameurs. — Æ.

Maximin Ier. (Pl. X, fig. 7.)

ΑΥΤ.Κ.Τ.ΙΟΥ.ΟΥΗ·ΜΑΞΙΜΕΙΝΟC.CΕ, et dans le champ, Π.Π. Tête laurée de Maximin, à gauche.

℞. ΙΟΥ.ΟΥ ΜΑΞΙΜΕΙΝΟC; en bas, sur trois lignes, ΙΟΥ.ΟΥΗ.ΜΑΞΙΜΟC.ΚΑΙC.ΤΑΡCΟΥ, et en haut, dans le champ, Α.Μ.Κ. Bustes affrontés et laurés de Maximin et de Maxime, son fils. — Æ.

Maxime. (Pl. XI, fig. 1.)

ΑΛΡ.CΕΥΗΡ.ΜΑΞΙΜΟC.ΤΑΡCΟΥ. Buste lauré de Maxime, à droite.

℞. ΤΑΡCΟΥ.ΤΗC.ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC, et dans le champ, Α.Μ.Κ.Γ.Β. Apollon nu et debout, à droite, le coude appuyé sur une colonne et tenant l'arc dans la main; son bras droit est élevé au-dessus de la tête. — Æ.

Tranquilline, femme de Gordien III. (Pl. XI, fig. 2.)

CΑΒΕΙΝΙΑΝ.ΤΡΑΝΚΥΛΛΕΙΝΑΝ.CΕΒ. Buste de Tranquilline, à

droite, les cheveux tressés retombant sur le cou, et la tête ornée d'un croissant.

℞. ΤΑΡСΟΥ.ΜΗΤΡΠΟΛЄΩС, et dans le champ, Α.Μ.Κ.Β.Γ. Le cénotaphe d'Hercule entouré d'une draperie dont les extrémités sont tenues par deux soldats debout. Au sommet du monument, un aigle éployé, et dans l'intérieur, le dieu debout sur un animal symbolique ; le tout dans un cercle de grénetis.—Æ. [1].

GALLIEN. (Pl. XI, fig. 3.)

ΑΥ.ΚΑΙ.Π.ΛΙ.ΓΑΛΛΙΗΝΟС.СЄΒ, et dans le champ, Π.Π. Buste radié et barbu de Gallien, à droite, dans un cercle de grénetis.

℞. ΤΑΡСΟΥ.ΜΗΤΡΟΠΟΛЄΩС C.A.M.K, et dans le champ, Γ.Γ. Victoire debout, à droite, le pied droit sur un globe et tenant des deux mains un bouclier ovale, sur lequel on lit en cinq lignes : ЄΙС.ΑΙΩΝΑ.ΤΟΥС-ΚΥΡΙΟΥС (*Vivent les seigneurs !*) ; le tout dans un cercle de grénetis. — Æ.

Les bronzes impériaux de Tarse portent ordinairement dans le champ de leurs revers les lettres détachées : Α.Μ.Κ.Γ.Β, qui ont été expliquées de plusieurs manières. D'après l'opinion la plus générale et qui nous paraît la mieux fondée, ce sont les initiales des mots : Πρώτη - Μητρόπολις - Κιλικίας - Γράμματι - Βουλῆς, c'est-à-dire : *Première métropole de Cilicie, par ordre du Sénat* [2].

Flaviopolis (Cilicie).

FAUSTINA JUNIOR. (Pl. XI, fig. 4.)

ΦΑΥСΤЄΙΝΑ.СЄΒ.ЄΥС.СЄΒΑ.ΘΥΓΑ. Buste de Faustine, à droite.

℞. ΦΛΑΟΥΙΟΠΟΛЄΙΤΩΝ—ΜЄСΙ? (Ἐφεσία?), et dans le champ, ΕΤ ΠΗ (an 88). Diane d'Éphèse entre deux cerfs broutant aux branches

[1] Voir Raoul-Rochette, *Mémoire sur l'Hercule assyrien*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscript. et belles-lettres*, t. XVII, 2e partie, p. 178 et suiv., et pl. IV.

[2] Voyez Eckhel, *D. N.*, t. III, p. 75 et 78.

de deux arbres. — Æ. (Ma collection. Voir mon *Iconographie, romaines impériales*, pl. XL, fig. 14.)

Flaviopolis, au pied du mont Taurus, reçut ce nom de l'empereur Flavius Vespasien, mais nous ignorons comment cette ville s'appelait auparavant. Peut-être fut-elle fondée par cet empereur. L'ère de Cilicie date de l'an 827 de Rome, époque où cette contrée fut réduite en province romaine; par conséquent la monnaie de Faustine, portant la date de 88, a été frappée la seconde année du règne de Marc-Aurèle, son mari.

Laodicée (Phrygie).

Caracalla. (Pl. XI, fig. 5.)

ΑΥΤ.ΚΑΙ.Μ.ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC.CEB. Buste lauré de Caracalla, à droite.

℞. Α. ΑΙΛ. ΠΙΓΡΟC. ΑCΙΑΡΧΟC. Γ. ΑΝΕΘΗΚΕΝ, et à l'exergue, en deux lignes : ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Forum décoré sur le devant de six colonnes et au milieu duquel l'empereur, debout, à droite, sur un trône, pose la couronne civique sur la tête d'un personnage revêtu de la toge et suivi d'un autre personnage. Derrière l'empereur et aux derniers degrés du trône, trois figures, également en toge, et élevant les mains. L'enceinte intérieure du forum est bordée de soldats romains debout, armés du bouclier et de la lance, et l'on voit aussi des personnages causant ou marchant entre les colonnes qui décorent le péristyle. — Æ. (Grand médaillon inédit, appartenant à M. H. Hoffmann.)

Ce médaillon est remarquable par le beau caractère de la tête de Caracalla et par la composition du revers, dont la légende nous apprend qu'il a été frappé par les soins de Lucius Ælius Piger ou Pigrès, asiarque pour la troisième fois. Mionnet (t. IV, p. 328, nos 767 et 768) décrit deux bronzes de Caracalla, frappés aussi à Laodicée, avec des revers différents, et où figure le nom de ΠΙΓΡΗΤΟC, écrit au génitif, asiarque pour la troisième fois : ΕΠΙ Α.ΑΙΛ. ΠΙΓΡΗΤΟC ΑCΙΑΡ, etc.

Les six médaillons d'argent ci-dessus, frappés à Séleucie sur le Calycadnus, sont à fleur de coin et complétement inédits, ainsi que les bronzes impériaux de Tarse. Mionnet ne cite qu'une seule monnaie d'argent frappée à Séleucie par l'empereur Hadrien (t. III, p. 600, n° 294). Je dois la communication de tous ces beaux et rares exemplaires à l'obligeance de M. H. Hoffmann, marchand de monnaies antiques, à Paris, qui a bien voulu me permettre de puiser dans ses cartons.

MÉDAILLONS ROMAINS EN OR.

Dioclétien. (Pl. XII, fig. 1.)

IMP. C. C. VAL. DIOCLETIANVS. P. F. AVG. Tête barbue et nue de Dioclétien, tournée à droite; le tout dans un cercle de grénetis.

℟. IOVI. CONSERVATORI, et à l'exergue, ALE. Jupiter assis, à gauche, tenant la foudre, la main gauche appuyée sur une longue haste. A ses pieds, un aigle portant une couronne au bec; le tout dans un cercle de grénetis. — AV. Poids, 53gr,5.

Magnifique médaillon, à fleur de coin, frappé à Alexandrie et faisant partie du Cabinet impérial de Paris. Il a été acheté, en 1838, à la vente Mimaut, au prix de 3,005 francs.

La ville d'Alexandrie, comme on sait, reçut d'Auguste le privilége de battre de la monnaie d'argent et de bronze avec des légendes grecques et la représentation de types locaux; mais peu à peu la monnaie impériale égyptienne subit des altérations si considérables, que sous Aurélien, le flan réduit à des proportions fort exiguës, ne consistait plus qu'en un métal très-aigre et très-mal épuré. Sous Dioclétien, l'hôtel monétaire d'Alexandrie fut autorisé à émettre des monnaies d'or, d'argent et de cuivre, avec des légendes latines, conformément au système suivi pour le reste de l'empire, quant au module et au poids. Le beau médaillon du Cabinet impérial a probablement été frappé pour l'inauguration de ce nouvel ordre de choses.

DIOCLÉTIEN. (Pl. XII, fig. 2.)

IMP. C.C. VAL. DIOCLETIANVS. P. F. AVG. Tête barbue de Dioclétien, tournée à droite; le tout dans un cercle de grénetis.

℞. IOVI. CONSERVATORI. Jupiter-Nicéphore debout, à gauche, tenant une longue haste dans la main gauche; à ses pieds, un aigle portant une couronne au bec. A l'exergue, SMN.; le tout dans un cercle de grénetis. —AV. Poids, 53^{gr},6.

Ce superbe médaillon est de la plus parfaite conservation et digne en tout de figurer à côté de celui du Cabinet impérial. M. le duc de Blacas d'Aulps, dont le riche musée est depuis longtemps connu du monde savant, a bien voulu me permettre d'en prendre le dessin. Ce monument numismatique provient sans doute de l'hôtel monétaire de Nicomédie, attendu que Dioclétien, proclamé en Orient, se réserva l'empire de ces provinces, en abandonnant à Maximien Hercule le gouvernement de l'Occident. Je ferai observer néanmoins qu'il serait fort possible aussi que la lettre N de l'exergue SM.N. désignât l'hôtel de Narbonne, parce qu'un peu plus tard et à partir du règne de Julien l'Apostat, l'atelier de Nicomédie est toujours et exclusivement indiqué sur les monnaies par plusieurs lettres initiales de cette ville : NI. NIK. NIC. NIKO, etc.

CONSTANCE II. (Pl. XII, fig. 3.)

CONSTANTIVS. AVGVSTVS. Buste diadémé de Constance II, à droite; le tout entouré d'une couronne de feuillage.

℞. VICTORIAE. DD. NN. AVGG, et à l'exergue, TR. Victoire assise, à droite, sur des armes et tenant sur ses genoux un écusson où on lit : VOT. XX. MVLT. XXX, écrit en quatre lignes. Une petite Victoire, debout, soutient l'écusson de sa main droite; le tout dans une couronne de feuillage. — AV. Poids, 9 grammes.

achetés aujourd'hui, s'il s'en présentait en bon état, à moins de 500 ou de 600 fr.

Pharnace II, coté par Mionnet, 600 fr.

Les monnaies d'or de ce roi valent bien au delà de cette estimation, attendu que sur les six exemplaires connus, quatre appartiennent aux Musées de Saint-Pétersbourg, de Vienne, de Pesth et de Munich. L'exemplaire du Cabinet impérial de Paris, portant la date 245, a été acquis, en 1831, au prix de 1,000 fr. Quant au sixième exemplaire, ayant autrefois fait partie de la collection Meynaerts, il a passé, en 1853, dans celle de M. le prince Sibirsky, de Saint-Pétersbourg, moyennant 3,000 fr.

Asandre, coté par Mionnet :

300 fr. avec le titre d'*archonte*.
150 fr. avec le titre de *roi*.

Ces monnaies d'or sont aussi rares que celles de Pharnace II, puisque dans les Musées, ainsi que dans les collections particulières d'Europe, on n'en compte guère que six ou sept exemplaires de tout genre. Le *chrysos* qui fait partie du Cabinet impérial de Paris, a été payé 1,000 fr. en 1831, et a été publié par M. Lenormant dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique* (*Numismatique des rois grecs*, pl. XXIV, fig. 11). J'ai la ferme conviction que si des statères d'Asandre, bien conservés, étaient offerts en vente, ils trouveraient facilement des acquéreurs au prix de 2,500 à 3,000 fr.

Les exemples et les faits incontestables dont je m'autorise, me feront pardonner, je l'espère, les observations que je me permets d'exposer concernant un livre classique dont je n'entends, ainsi que je l'ai dit, rabaisser en rien le mérite justement reconnu, mais auquel pourtant on ne doit plus se fier aveuglément aujourd'hui, surtout pour l'évaluation des prix des monnaies. Mon opinion à ce sujet est, du reste, partagée par des autorités bien plus imposantes que la mienne, et j'en trouve en quelque sorte la confirmation dans des publications récentes, où les travaux de Mionnet sont repris dans le but de les com-

pléter ou de les rectifier. Je citerai notamment à ce sujet un ouvrage remarquable sur les médailles consulaires ou *Monnaies de la république romaine*, publié naguère par M. H. Cohen, ainsi que la *Description des monnaies frappées sous l'empire romain*, que ce numismatiste nous a promise et dont même le premier volume vient de paraître.

Cependant, afin d'être juste envers Mionnet, je ferai observer qu'à l'époque où son œuvre a été livrée pour la première fois au public, la plupart des omissions ou des erreurs qui lui sont échappées, étaient non-seulement excusables, mais presque inévitables, car depuis lors des causes nouvelles et incessantes ont contribué puissamment à influencer, en plus ou moins, l'ancienne valeur des monnaies. Il est également à présumer que Mionnet, après avoir en grande partie adopté les prix de P. Seguin et de Beauvais, ses prédécesseurs, a dû se baser, d'autre part, sur les prix qui lui ont été communiqués par quelques marchands de France et d'Italie. Comme il n'y avait alors que très-rarement des ventes publiques de monnaies, les prix étaient nécessairement fort arbitraires, attendu que ce commerce se trouvait exclusivement concentré dans les mains de deux ou trois marchands, riches et accrédités, qui avaient facilement le moyen de s'entendre au gré de leur intérêt, et de s'imposer au public. Ce public était alors peu nombreux, mais les choses changèrent bientôt, au fur et à mesure que les amateurs et les marchands se multiplièrent, et surtout dès que les ventes publiques passèrent dans nos habitudes. Le goût s'est alors épuré peu à peu; on est arrivé par degrés à exiger, pour tous les exemplaires, une conservation parfaite et une belle patine, lorsque cela se peut, mérites ou qualités purement artistiques, et, disons-le, un peu matériels, qui coûtent fort cher, mais qui séduisent facilement les yeux sans qu'il y ait toujours un grand profit pour la science, tandis qu'autrefois les collections numismatiques étaient plus généralement formées dans un but d'étude scientifique. Nos pères, d'ailleurs, plus économes, auraient difficile-

ment consenti à payer aussi cher que nous un amusement qu est devenu si dispendieux de nos jours. Il est vrai de dire que l valeur de l'argent ayant baissé, les choses nécessaires à la vi aussi bien que les objets de luxe ont dans ces derniers temp augmenté de prix.

En résumé, je crois qu'il est fort difficile aujourd'hui d'assigner d'avance un prix fixe aux monnaies antiques; tout essai d taxation systématique me paraît illusoire et ne sert à rien, puisque chaque acheteur se décide presque toujours par des considérations différentes. Ce n'est donc qu'en voyant la monnaie qu l'amateur ou le marchand détermine la valeur réelle qu'elle peu avoir à ses yeux, influencé plus ou moins par un des motif suivants : la rareté de l'exemplaire, — sa conservation, — l vogue ou un goût général et momentané pour certaine branch numismatique, — et enfin la concurrence, l'entraînement et l richesse des acheteurs.

La rareté d'une monnaie est le plus souvent subordonnée a peu de durée de règne du souverain qui l'a fait frapper, et cett rareté peut être tout à coup modifiée par le produit de fouille et de trouvailles inattendues; elle cesse bientôt pour les pays o les monnaies découvertes ont eu le temps de se répandre. Quelques contrées, pour les monnaies romaines, par exemple, e comme le savent fort bien tous les amateurs, fournissent plu spécialement les têtes de certains empereurs, et sous ce rappor les produits des trouvailles du midi de la France et de l'Espagne diffèrent presque toujours des monnaies recueillies à Trèves, à Cologne, sur les bords du Rhin, en Allemagne, etc L'Italie, pour les *byzantines*, nous envoie des empereurs et de types tout autres que ceux qui nous arrivent par Constantinople l'Arménie et le Caucase. Les monnaies du Bosphore et celles de colonies grecques du littoral de la mer Noire, proviennent exclusivement de la Russie, où ces contrées se trouvent enclavées aujourd'hui. Enfin, deux catégories différentes de monnaies bactriennes et indo-scythes arrivent en Europe, soit par l'Angleterr

où elles sont apportées de l'Inde, soit par la Russie, qui les reçoit de la Boukharie.

Pour faire comprendre à quel point, aux yeux de certains amateurs, la rareté d'une monnaie peut quelquefois en relever la valeur, je citerai seulement les prix de vente de quelques exemplaires hors ligne, en or ou en argent:

AV. Antiochus III, roi de Syrie. Apollon assis sur l'*omphalos*.	1,250 fr.	Vente Whittall.
— Bérénice, femme de Ptolémée III, roi d'Égypte..	1,150	— *Idem.*
— Ptolémée IV Philopator, roi d'Égypte.	4,200	— Tôchon.
— Arsinoë, femme de Ptolémée IV	2,575	— Whittall.
— Ptolémée V Épiphane.	1,000	— *Idem.*
— Dioclétien (grand médaillon).	3,005	— Mimaut.
Æ. Démétrius II, roi de Syrie. Cénotaphe d'Hercule.	1,225	— Borrell.
— Antiochus II. *Idem.* *Idem.*	963	— *Idem.*
— Tryphon. *Idem.* (gravé dans Mionnet). .	2,925	— Whittall.
— Alexandre II. *Idem.* Cénotaphe d'Hercule. . .	2,525	— Borrell.
— Monnaie de Marathus, ville de Phénicie. Femme assise.	3,250	— Whittall.
— Clodius Macer : PROPRAE.AFRICAE. . . .	2,000	— Herpin.
— Pescennius Niger : INVICTO.IMP.TROPAE. .	1,250	— *Idem.*

La conservation est une qualité exigée impérieusement aujourd'hui, surtout en France et en Angleterre, comme il est facile de s'en convaincre par les prix exorbitants auxquels ont été adjugés depuis quinze ans des bronzes, pour la plupart à légendes et revers communs, mais qui étaient d'une conservation irréprochable, à fleur de coin et recouverts d'une belle et fine patine. Ainsi, on a vendu à Paris et à Londres :

Æ¹. Livie. SALVS..	180 fr.
Æ¹. Caligula. ADLOCVTIO·COH.	250
— Néron. DECVRSIO..	510
— — Temple de Janus.	266
— Vespasien. IVDAEA·CAPTA.	266
— Titus. — —	325
— Domitia. DIVI.CAESARIS.MATRI.	1,500
— Trajan. Colon conduisant des bœufs	1,088
— — Rome debout.	325

Æ¹. Trajan. Le grand cirque		1,050 fr.
— — Temple octostyle		392
Æ². Hadrien. Janus *quadrifrons*		300
— — CAPPADOCIA		300
Æ. Antonin le Pieux. Diane, à droite COS. III. (*Petit médaillon.*)		1,500
Æ¹. Faustine (Senior). SIDERIBUS.RECEPTA		250
— — — TEMPORVM.FELICITAS		750
— Pertinax. LAETITIA.TEMPORVM		587
— — Libéralité. TR.P. COS. II. LIB.AVG.		750
— Septime-Sévère. AFRICA		250
— Julia Domna. VESTA		900
— Caracalla. Victoire, trophée et captifs		638
— Géta. L'Abondance assise		587
— — Victoire assise sur des armes		606
— Maxime. PRINCIPI.IVVENTVTIS		285
— Otacilia. PVDICITIA.AVG		350

A la vente Hobler, qui vient d'avoir lieu à Londres, un grand bronze de Tranquilline a été adjugé au prix de 750 fr. parce que l'authenticité de cette monnaie a paru suspecte à la plupart des acheteurs présents; si cet exemplaire eût été irréprochable, il aurait été certainement poussé jusqu'à 3 ou 4,000 fr.

La vogue par fois influe aussi sur le prix des monnaies. N'avons-nous pas vu, en effet, depuis quinze ou vingt ans, l'engouement des amateurs se porter tour à tour et de préférence sur certaines branches de la numismatique? Naguère, en France, par exemple, l'étude de la numismatique nationale a compté pendant quelque temps d'ardents et nombreux prosélytes; on colligeait alors plus généralement les monnaies du pays, et dans les ventes on remarquait un certain acharnement sur les monnaies françaises, royales, épiscopales et baronales du moyen âge. Aujourd'hui ce feu est passé et le vent semble être plus spécialement aux monnaies grecques, romaines et byzantines. Les monnaies gauloises sont presque exclusivement absorbées, à des prix élevés, par MM. de Saulcy et Robert. La collection imposante réunie par ces messieurs va bientôt être publiée avec de

beaux dessins, dont M. Robert soigne plus particulièrement l'exécution.

A la vente Gouaux, qui eut lieu à Paris en 1857, les monnaies italiennes atteignirent des prix comparativement plus élevés que les autres monnaies, et on a remarqué, du reste, qu'en France, comme en Angleterre ou en Allemagne, les monnaies nationales se placent plus avantageusement que lorsqu'elles sont vendues sur des marchés étrangers. Ainsi les monnaies de Carausius trouvent toujours un bon débouché en Angleterre, et il en est de même pour toutes celles dont le type ou la légende rappelle un sujet national, comme par exemple :

Æ I.	Hadrien. EXERCITVS.BRITANNICVS.	315 fr.	Vente Campana.
—	Antonin. BRITANN.IMPERATOR.S.C.	416	— Edgar.
—	Commode. VICT.BRIT.P.M.	460	— Herpin.
	Septime-Sévère. VICTORIAE BRITTANNICAE.	525	— Thomas Thomas.
—	*Idem.* *Idem.*	480	— Herpin.
—	Géta. VICT.BRITT.TR.P.COS.II.	606	— Un *nobleman*.

La concurrence, *la passion* et *la richesse* des acheteurs réagissent fortement aussi sur les prix atteints par certaines monnaies. Un négociant, un spéculateur vulgaire, lorsqu'ils se décident à traiter d'une partie de marchandises, n'opèrent qu'avec réflexion et uniquement en vue d'un bénéfice ; ils ont d'avance et de sang-froid calculé toutes les chances de leur spéculation. Il n'en est pas toujours de même aux ventes des monnaies : les amateurs s'y présentent en personne, et plus souvent encore par procuration, décidés ordinairement et d'avance à se faire adjuger à tout prix les exemplaires sur lesquels ils ont jeté leur dévolu. Au moment suprême, on s'échauffe, on se passionne et l'on veut à tout prix se saisir d'une proie vivement disputée, d'autant plus précieuse parfois qu'on n'aura plus de bien longtemps l'occasion de pouvoir l'acquérir.

De tout ce qui précède, il résulte évidemment que de nos jours le principal mérite d'une monnaie antique consiste, pour

la plupart des amateurs, dans son degré de conservation, et qu'i n'est point de limite assignée à la valeur de la perfection artis tique. C'est là sans doute, et j'en conviendrai sans peine, un très-grand mérite, mais à mon avis, du moins, il est insuffisant car si les collections avaient toujours été formées à ce seul poin de vue, la science numismatique n'aurait certainement fait qu peu de progrès. D'après l'opinion que je crois la plus raison nable et la plus générale, on doit attacher autant de prix, sinon davantage, à une monnaie très-rare ou inconnue jusque-là, bien entendu pourvu qu'elle soit en bon état; et la science accorder toujours la préférence à une tête et à une légende qui se révè lent pour la première fois, ou à des revers dont le type et le inscriptions contribuent à nous faire connaître des dates, de lieux ou des faits nouveaux. En effet, c'est presque uniquemen à l'aide des monnaies, plus ou moins bien conservées du Bos phore, que nous sommes parvenus, pas à pas, à retrouver en grande partie l'histoire de ce royaume sur laquelle les auteur grecs et romains ne nous avaient presque rien appris. Ce serai donc s'abuser étrangement et fausser, selon moi, les principe de la science, que de vouloir rabaisser un revers inédit, un typ nouveau, complet et parfaitement lisible, en un mot d'une bonn conservation, au-dessous d'une tête ou d'une monnaie commun quelconque qui n'aurait d'autre mérite qu'une belle patine e une conservation exceptionnelle.

En France, beaucoup de personnes se figurent à tort que le exemplaires les plus rares, ou du moins les plus chers, nou sont généralement enlevés par les étrangers, et surtout par le Anglais. Les ventes qui ont eu lieu depuis dix ans, nous prou vent le contraire, et les renseignements que j'ai recueillis à ce sujet m'ont convaincu que l'importation en France des exem plaires remarquables et importants est bien plus considérable que leur exportation à l'étranger. Ainsi, à la vente Thomas-Thomas, de Londres, en 1844, dont le produit s'éleva à plus de 400,000 fr., le quart de cette somme fut acheté en commissior

pour la France, et il en fut à peu près de même, l'année suivante, à la vente de Léopold Welzl-Wellenheim, à Vienne. Dernièrement encore, à Londres, sur 75,000 fr. qu'a produits la vente de la collection Whittall, 25,000 fr. de monnaies les plus rares ont été acquis pour le compte d'amateurs français de ma connaissance. Enfin, à Paris, le montant de la collection Tôchon d'Annecy, vendue en décembre 1858, s'est élevée à plus de. . . . . 50,000 fr.

Et celle de M. M***, vendue en janvier 1859, a produit. 40,000

Ensemble. . . . . . . 90,000 fr.,

dont 10,000 fr. seulement ont été adjugés à M. J. Curt pour le compte de divers amateurs d'Angleterre.

Feu M. Tôchon d'Annecy, membre de l'Institut de France, et connu, du reste, depuis longtemps par ses nombreux travaux, avait peu à peu formé une collection de monnaies, recommandable autant par le choix et la conservation des pièces que par l'intérêt et la rareté de certains exemplaires; elle se composait de monnaies grecques et romaines, de beaux médaillons, de nômes d'Égypte et de quelques monnaies gauloises. Parmi les pièces capitales qui ont atteint généralement des prix élevés à la vente de ce cabinet, je citerai d'abord un médaillon d'or de Ptolémée IV Philopator, payé 4,200 fr.; une petite monnaie d'or de Bérénice, un médaillon d'argent d'Antiochus VI, roi de Syrie, un médaillon de bronze d'Apamée, en Phrygie, une monnaie d'argent d'Abdère, et enfin un médaillon de bronze, au revers de Caracalla, frappé à Éphèse, que je crois inédit, et dont je juge à propos de donner ici le dessin et la description (*Voir* pl. XII, fig. 4).

ΑΥ.Μ.ΑΥΡ.ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Buste lauré et cuirassé de Caracalla, à droite, dans un cercle de grénetis.

℟. ΕΦΕϹΙΩΝ.ΔΙϹ.ΝΕΟΚΟΡΩΝ, et à l'exergue, en deux lignes, ΚΑΙ ΤΗϹ.ΑΡΤΕΜΙΔΟϹ. Statue de Diane d'Éphèse, entre les deux Dioscures à cheval; le tout dans un cercle de grénetis.—Æ.

Je terminerai cet article par la description de cinq monnaies byzantines qui me paraissent inédites, ou du moins fort rares.

MONNAIES BYZANTINES.

Basiliscus et Marcus son fils.

Pl. IX, *a*. DN.BASILISCI ET.MARC.P.AVG. Buste de face de Basiliscus, armé et casqué.

℟. VICTORIA.AVGGG. Victoire debout, à gauche, tenant une longue croix. Dans le champ, une étoile, et à l'exergue, CONOB.— AV. (*Cabinet impérial de Paris.*)

b. ℟. VICTORIA.AVGGGΘ, et pour tout le reste, semblable à l'exemplaire précédent.— AV. (*M. H. Hoffmann.*)

Les sous d'or de Basiliscus, avec mention du nom de son fils Marcus dans la légende, sont fort rares, et, pour ma part, je n'ai eu occasion d'en voir jusqu'ici que fort peu d'exemplaires.

Constant II et ses trois fils : Constantin Pogonat, Héraclius, et Tibère.

c. VICTORIA—AЧϚЧS. Buste de face de Constant II, avec une barbe très forte.

℟. Les trois fils de l'empereur, debout et tenant chacun une longue croix; à l'exergue, CONOB. — AV. (*M. H. Hoffmann.*)

Ce sou d'or est unique. Tous les exemplaires connus ou publiés jusqu'ici, offrent les effigies de Constant II et de son fils Constantin sur une face, et sur l'autre celles d'Héraclius et de Tibère. (*Voir* M. de Saulcy, *Monnaies byzantines*, pl. X, fig. 2, 3 et 6.)

d. Bustes de face de Constant II et de son fils Constantin Pogonat Entre les deux têtes, une petite croix.

℟. Indice $\frac{X}{X}$, accosté des bustes d'Héraclius et de Tibère, et surmonté d'une croix; à l'exergue, ROM. — Æ. Demi-follis, frappé à Rome; type inédit. (*M. Feuardent.*)

ALEXIS Ier, COMNÈNE ET CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE.

℟. ΑΛΕΞΙΩC.ΔΕCΠΟ.ΚΩΝΤΑΝΤΙ. Les deux Augustes, de face et debout, tenant ensemble une longue croix double. (*Concave.*)

℟. IC — XC. Le Christ de face et debout sur un coussin, dans un double cercle de grénetis. (*Sou d'or unique, appartenant à M. H. Hoffmann.*)

De sa femme Marie, fille du roi d'Ibérie, Michel VIII Ducas, surnommé *Parapinaces*, eut, en 1074, un fils nommé Constantin Porphyrogénète. En 1078, Michel VIII fut détrôné par le patrice Nicéphore Botaniate, qui le fit raser et enfermer dans le couvent de Stude, où il mourut sous le règne d'Alexis Ier Comnène.

Le fils de Michel Ducas reçut en naissant le diadème et la chaussure des Augustes; il fut, à l'âge de six ans, fiancé à Hélène, fille de Robert Guiscard, duc de la Pouille; mais Nicéphore, à l'époque de son usurpation, relégua Constantin Porphyrogénète dans un monastère, d'où il ne sortit que lorsque l'impératrice, sa mère, devint la femme de Nicéphore. Il vivait à la cour lorsque, le 1er avril 1081, Nicéphore fut à son tour détrôné par Alexis Ier Comnène, qui rendit à Constantin les insignes et le rang d'Auguste. Peu de temps après, Constantin fut fiancé à Anne Comnène; mais ce prince mourut avant la célébration de son mariage.

On ne connaissait encore aucune monnaie qui pût être attribuée avec certitude à Alexis Ier et Constantin; il existe néanmoins beaucoup d'exemplaires concaves, en or ou en cuivre, dont une face porte deux effigies debout, avec le nom d'Alexis (ΑΛΕΞΙΩC); mais ni M. de Saulcy, ni moi, n'avions jamais eu l'occasion de voir quelqu'une de ces monnaies avec une légende complète et avec le nom de l'empereur ou du personnage placé à la gauche d'Alexis[1].

J. SABATIER.

[1] Je dois avouer cependant que l'attribution que je propose ne me satisfait

Annonce d'un ouvrage sur les médailles de l'ancienne Afrique.

Les savants et les amateurs qui s'intéressent à l'étude de la numismatique ancienne se souviennent sans doute de l'annonce qui parut, en 1843, d'un ouvrage sur les *médailles de l'ancienne Afrique*, par MM. Falbe et Lindberg. L'annonce portait que le roi de Danemark, alors Christian VIII, avait chargé MM. Falbe et Lindberg de préparer et de publier un ouvrage sur la numismatique de l'Afrique; on y donnait un aperçu des recherches de M. Lindberg sur les monnaies de Carthage, de la Numidie et de la Mauritanie, et, comme spécimen, on y avait joint un article sur les monnaies de Lixus [1]. On invitait les conservateurs des collections publiques et les amateurs de médailles à envoyer au Cabinet royal de Copenhague des empreintes de toutes les monnaies appartenant à l'ancienne Afrique qui seraient à leur disposition.

M. Falbe, connu comme un numismatiste habile, avait longtemps résidé à Tunis et à Athènes en qualité de consul de Danemark, et se trouvait en relation avec la plupart des savants de l'Europe. M. Lindberg, par ses travaux sur des inscriptions et des monnaies phéniciennes, s'était acquis l'estime des savants étrangers, et ce qu'il promettait dans l'annonce donnait l'espoir d'une publication faite avec soin et méthode. Comme les membres du corps diplomatique et les consuls danois s'étaient aussi intéressés au succès de l'ouvrage, l'annonce produisit l'effet qu'on pouvait souhaiter; plus de cinq mille empreintes furent adressées de divers pays au Cabinet royal de Copenhague.

pas entièrement. Le nimbe qui entoure la tête du personnage debout à la gauche de l'empereur me paraît désigner plutôt saint Constantin, et dès lors il est plus vraisemblable que cette monnaie d'or a été frappée par Alexis Ier Comnène seul.

[1] Voy. *Revue num.*, 1844, p. 318.

Les deux savants chargés de la publication de l'ouvrage se mirent de suite à examiner et à classer ces matériaux.

Mais des circonstances imprévues vinrent mettre obstacle à la continuation de leur travail. Lindberg fut nommé à des fonctions ecclésiastiques qui l'éloignèrent de la capitale, et détournèrent son attention de l'ouvrage projeté. Falbe mourut en 1849, et le travail préparatoire fut entièrement suspendu. Cependant en 1857 Lindberg était sur le point de reprendre sérieusement cet ouvrage, lorsque la mort vint aussi le ravir à la science.

Le gouvernement danois n'a pas voulu abandonner un projet qui avait déjà exigé beaucoup de travaux et occasionné de grandes dépenses, et auquel on s'était vivement intéressé dans tous les pays. Par ces raisons, il nous a chargé d'achever et de publier l'ouvrage sur la numismatique ancienne de l'Afrique. Nous apporterons tout le soin possible à ce que l'ouvrage réponde à l'état actuel de la science.

Depuis la première annonce il s'est écoulé plusieurs années; on a fait de nouvelles découvertes de médailles de toute espèce, et il est certain que les collections tant publiques que particulières se sont enrichies de monnaies africaines. Pour rendre l'ouvrage aussi complet que possible, je m'adresse donc aux directeurs des musées et aux amateurs qui ont déjà prêté leur concours au but que je désire atteindre, et je les prie instamment de vouloir bien envoyer au Cabinet royal de Copenhague des empreintes bien faites de toutes les pièces africaines qu'ils regardent comme rares ou inédites. J'ose me flatter que les personnes qui n'ont encore envoyé aucune empreinte voudront bien, dans l'intérêt de la science, tenir compte de mon appel. Il est nécessaire d'indiquer sur chaque empreinte le poids de la monnaie.

Dans la première annonce, on promettait un exemplaire de l'ouvrage, comme don gratuit, aux personnes qui auraient fait parvenir une *centaine d'empreintes*. Plusieurs collections ont déjà acquis des droits légitimes à recevoir l'ouvrage; je m'esti-

merais heureux de pouvoir remplir cette promesse dans un délai peu éloigné.

L'ouvrage sera publié en français et divisé en six parties : 1° *Cyrénaïque*; 2° *Syrtique*; 3° *Byzacène*; 4° *Zeugitane*; 5° *Numidie*; 6° *Mauritanie*. Ces parties paraîtront successivement dans l'espace de deux ou trois ans.

L. Müller,
Inspecteur du Cabinet royal des médailles.

Copenhague, mars 1859.

DÉCOUVERTE DE MONNAIES BARONALES

PRÈS DE MONTLUÇON (ALLIER).

Tout auprès de Montluçon, à côté du village des Isles, où ont été recueillis, il y a quelques années, un bronze du plus jeune des Gordien et une médaille en argent de Julia-Maesa, on a récemment découvert, sous un gros bloc de quartz, cinq à six cents pièces de différentes monnaies baronales. Elles avaient été cachées dans un vase de terre, semblable à ceux qu'on plaçait anciennement dans les tombeaux.

Voici le catalogue numérique de celles que j'ai pu sauver de la dispersion.

270 *Guidonis—Monluçon.*
87 Flans, sans types ni légendes.
10 *Ervis cons—Nivers cis.*
4 Montpellier (maguelonne).
1 Orange.
6 *Ugo comes—Rodes civi.*
4 *Caturcis—civitas.*
1 *Lodoicus—Egolissime.*
1 *Ugo comes—Marchie.*
3 *Ramundus—de Turena.*
31 *Scs Martinus-Turonus civi.*
14 *Scs Martinus—Philipus re.*
3 *Tebalt comes—Castri Pruvins.*
3 *Henri comes—Castri Pruvins.*
6 *Gosedus co—Giemis ci.*
37 *Radulfus—Dedolis.*
1 *Filipus rex—Dedolis.*
3 *Virsione*—℟. sans légende—
3 *Herveus— Virsione.*
2 *Guilermus—Exolduni.*
1 *Radulfus—Exolduni.*
5 *Robertus—de Cellis.*
5 *Castrum—Sancti-Aniani.*

Aucune de ces monnaies n'est inédite, à l'exception des deniers d'Hervé de Vierzon et de Robert de Celles dont j'ai cédé des exemplaires à M. Charvet (voy. pl. V, nos 9, 10 et 11); celle de Gui de Montluçon, notamment, qui forme la majeure partie du dépôt, et qu'on attribue généralement à Guy de Dampierre, seigneur de Bourbon, a été publiée dans la *Revue anglo-française*, en 1834, par M. Lecointre-Dupont; en 1838, par M. J. B. Bouillet dans la *Revue numismatique*, p. 113 et en dernier lieu par M. de Soultrait dans le *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier* (1858).

BRUGIÈRE DE LAMOTTE.

Dans le premier volume de l'ouvrage intitulé *Monnaies féodales de France*, M. Poey d'Avant attribue au Talou, *pagus* de l'ancienne Normandie, un denier de Charles le Chauve que j'ai décrit il y a une dizaine d'années, et qui porte la légende TALAV MONETA. L'auteur ajoute (p. 33) :

« M. de Longpérier a proposé d'attribuer cette monnaie à Talau du Conflent, très-petite localité du Roussillon. Il se fonde uniquement sur la similitude du nom et sur *la difficulté de prouver qu'au IXe siècle le Talou s'appelait Tellau.... L'objection* de M. de Longpérier *sur l'ancien nom latin du Talou* est *facile à détruire* puisqu'il est certain qu'il a porté celui de *Tellau* justement à l'époque présumée de l'émission de cette monnaie, etc.»

Il ressort de cette assertion que j'ignorais l'existence du nom *Tellau* au IXe siècle. On verra ce qu'il en est, par la transcription textuelle du passage suivant de ma *Notice des monnaies françaises de la collection de M. J. Rousseau* (1848, p. 162) :

« J'avais d'abord pensé, en lisant cette légende, au pagus
» *Tellau, qui figure dans les capitulaires de Charles le Chauve*
» (Baluz., t. II, col. 69 et 771); Oderic Vital écrit tantôt *Tallogius*, tantôt pagus Talogiensis, et tantôt Talou. C'est ce dernier
» nom qui a prévalu dans les temps modernes. Le pays de Ta-

» lou situé en Normandie, compte parmi ses villes, Dieppe, Ar-
» ques et Tilly, *Tellia* [1]. Il eût fallu prouver que *ce dernier lieu*
» s'était appelé *Talau* au IXe siècle, pour que le denier pût lui
» être attribué. D'un autre côté, il existe près de Prades, dans
» le Roussillon, un lieu nommé Talau qui semble réclamer le
» denier de Charles le Chauve. Cette terminaison en *au*, qui
» pourra paraître moderne, est pourtant fort ancienne. *Ainsi que*
» *je viens de le dire, le pagus Tellau figure dans les diplômes car-*
» *lovingiens*. On trouve aussi le pagus Vimnau cité dans les
» mêmes textes. La forêt de Blavou est mentionnée sous la
» forme *Silva Blavau*, dans la vie de saint Audry, écrite au
» IXe siècle. »

Voilà tout; rien en effet n'est plus facile à détruire qu'une objection qui n'existe pas.

Quant à celle que nous avions faite, elle subsiste encore. Le *Talou* est un *pagus*, ce n'est ni une ville, ni un bourg, ni un village. Or on ne bat pas monnaie en rase campagne. S'il y avait eu dans le *pagus* un lieu habité portant aussi le nom de *Tellau*, quoique ce ne soit pas *Talau* comme sur la monnaie, on aurait pu croire que le denier y a été fabriqué : c'est ce lieu que j'ai cherché et qui est encore à trouver, puisque M. Poey d'Avant ne l'indique pas. Dans tous les cas, nous croyons qu'une discussion ne peut pas s'appuyer sur une citation inexacte, et nous sommes persuadé que c'est aussi l'avis de M. Poey d'Avant, qui, probablement, s'en est rapporté à des souvenirs confus.

A. L.

Le précieux tétradrachme d'Alexandre, tyran de Phères, décrit précédemment page 109, est entré dans la magnifique collection de M. le duc de Luynes.

[1] Hadriani Valesii *Notitia galliarum*, p. 547 et 548.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Pl. XIII.)

Deuxième article. — Voir le n° 6 de 1858, p. 437.

II.

MON CHER AMI,

Petit à petit l'obscurité se dissipe, et plus j'avance, plus je crois légitime et fondé mon espoir d'éclaircir la classification générale des vieilles monnaies de nos ancêtres. Aujourd'hui encore je viens mettre sous ton patronage l'attribution de curieuses petites monnaies de cuivre à un personnage historique cité dans les *Commentaires*, et qui a joué un grand rôle dans le soulèvement de la Belgique contre la conquête romaine, soulèvement comprimé par la seconde campagne de César. Je veux parler de Galba, roi des Suessions.

On sait que le prédécesseur de ce prince fut
tiac, qu'il ne faudrait pas confondre avec l'ill
éduen, frère de Dumnorix, et ami de César. Il
d'hui mis hors de doute que les rares pièces d
tribuées d'abord à Divona[1] par suite de la lec
d'une légende incomplète, appartiennent au r
sions. C'est à notre savant collaborateur, M. H
revient l'honneur d'avoir le premier établi la
recte de la légende de ces médailles. Mais pour
dissiper les doutes qui pourraient encore se ma
fais figurer en première ligne sur la planche ann
lettre (pl. XIII, fig. 1) une charmante médaille q
faitement reconnue M. Hucher, et qui, des carto
febvre, de Meaux, est passée dans mes tiroirs. (
trouvée à Meaux, porte une légende sur la lecture
il serait tout à fait impossible d'hésiter, et com
identique de types avec la monnaie publiée par
Chaudruc de Crazannes, la question me paraît
m'y arrêterai donc pas plus longtemps, me bor
qu'un spécimen de la monnaie du même r
par M. Hucher[3], a été tiré par la drague du g
Seine, près le pont Notre-Dame, et est venu e
collection (pl. XIII, fig. 2)[4]. J'ai de plus acquis
exemplaire de cette belle médaille à la vente du
M. Tôchon d'Annecy (pl. XIII, fig. 3), et le règn
sion Divitiac se trouve ainsi représenté par d
ments déjà connus.

[1] *Rev. num.*, 1841, p. 165. — Duchalais, *Description des médai*
n° 24.

[2] *Rev. num.*, 1854, p. 85. — Cf. *Rev. num.*, 1859, p. 89 et suiv

[3] *Rev. num*, 1854, p. 85.

[4] M. de La Saussaye possédant un spécimen plus complet
monnaie, j'ai dû naturellement donner de préférence la figure

Mais ce n'est pas tout, et je suis aujourd'hui en mesure de doubler le bagage numismatique de ce célèbre personnage qui étendit sa domination jusque dans la Grande-Bretagne. Voici la description de deux pièces nouvelles de ce roi, provenant, l'une de Meaux, où elle avait été recueillie par M. Lefebvre, et l'autre de Vendeuil-Caply, cette mine inépuisable de monnaies gauloises. Cette dernière m'a été cédée par M. de Roucy de Compiègne.

ROVECA. Effigie de Divitiac parfaitement reconnaissable et absolument identique avec celle qui paraît sur la monnaie classée à tort à Divona.

℞. Cheval en marche à gauche. Au-dessus et au-dessous un cercle orné d'un globule au centre. Sous les pieds du cheval les traces d'une légende malheureusement indéchiffrable, et dans laquelle néanmoins je crois apercevoir les restes de la transcription grecque POOYIKA de la légende du droit (pl. XIII, fig. 4). Trouvée dans les fouilles du vieux Meaux.

... IIVIAC. Tête jeune à droite.

℞. Lion marchant à droite (pl. XIII, fig. 5). Cette pièce a été déterrée à Vendeuil-Caply.

Avant de passer aux monnaies inédites du roi Galba, je profite de l'occasion pour publier une charmante pièce d'argent de la même série, et qui a été trouvée à Laon ou très-près de cette ville, et qui repose dans mes tiroirs.

NOVIIOD. Tête à gauche, le cou orné du torques, comme celle de Divitiac.

℞. Cavalier à droite, brandissant une épée et tenant de la main gauche le long bouclier gaulois. Au-dessus de la queue et sous le ventre du cheval un cercle orné d'un globule au centre. Æ. (pl. XIII, fig. 6).

Serait-elle frappée dans le fameux Noviodunum Sues-

sionum? Je laisse à d'autres le soin de le décider. Je laisse également de côté la question que soulève la légende ROVECA, légende que je regarde comme désignant un nom de lieu (un Crouy quelconque), précisément parce qu'elle accompagne sur la même pièce le nom du chef Arcantodane. Je me bornerai. cette fois encore, à rappeler un fait, à savoir la provenance constante des monnaies à la légende ROVECA des environs de Meaux et de Crouy; c'est toi qui m'as suggéré l'idée que ces monnaies pourraient bien avoir été frappées dans la localité qui porte aujourd'hui le nom de Crouy, et j'applaudis aujourd'hui encore à cette hypothèse, comme j'y ai applaudi lorsque tu me l'as communiquée[1].

J'arrive enfin aux monnaies de Galba.

CΑΛΟΥ (ΓΑΛΟΥΑ). Tête à droite, le cou orné d'un torques perlé et portant une sorte de couronne formée d'anneaux.

℟. Cheval galopant à gauche. Au-dessus de la croupe un cercle orné d'un globule au centre, et au-dessus de ce cercle un rang de quatre (ou cinq) étoiles. Æ. Flan mince; provenant des environs de Châlons-sur-Marne (pl. XIII, fig. 7).

ΑΛΟΥΑ et CΑΛΟΥΑ. Tête à droite, ornée du torques et sans couronne, la chevelure massée en grosses boucles.

℟. Cheval galopant à gauche. Au-dessus de la croupe et sous le ventre, un cercle avec globule au centre. Au-dessus du cercle supérieur, trois étoiles. Æ. Flan mince; provenant des environs de Châlons-sur-Marne (pl. XIII, fig. 8).

Des variétés de cette monnaie provenant également des

[1] Cf. *supra*, p. 100.

environs de Châlons-sur-Marne présentent, l'une la légende nominale rétrograde AΥOΛA..; l'autre trois cercles au-dessous du cheval (pl. XIII, fig. 9 et 10).

Enfin une dernière variété offre sous les trois cercles du revers les traces de la légende MAN, encore inexpliquée pour moi, et très-lisible sur un exemplaire trouvé à Château-Porcien et appartenant à M. Bretagne [1].

Huit autres exemplaires, plus ou moins mal conservés, de la même monnaie, proviennent exclusivement de Châlons-sur-Marne, et un neuvième de Meaux. Tous ont été trouvés dans cette région du pays des Rèmes dont les Suessions étaient frères. De plus j'en ai vu cinq ou six parmi les médailles ramassées au camp de Châlons et apportées à S. M. l'Empereur. Cette attribution nouvelle peut donc être adoptée avec une certaine confiance.

Pour terminer, je te demande la permission de résumer ici tout ce que nous savons des règnes de Divitiac et de Galba. Ce ne sera pas long, car il me suffira pour cela de transcrire trois phrases du livre II des *Commentaires*. Voici quelques renseignements que les Rèmes fournirent à César :

Tantumque esse eorum omnium furorem (Belgarum) ut ne Suessiones quidem, fratres consanguineosque suos, qui eodem jure et eisdem legibus utantur, unum imperium, unumque magistratum cum ipsis habeant, deterrere potuerint, quin cum his consentirent (lib. II, cap. III).

Suessiones suos esse finitimos, latissimos feracissimosque agros possidere; apud eos fuisse regem nostra etiam memoria Divitiacum, totius Galliæ potentissimum, qui cum magnæ partis harum regionum tum etiam Britanniæ impe-

[1] Voy. *Revue num.*, 1859, pl. II, n° 13.

rium obtinuerit : nunc esse regem Galbam ; ad hunc propt
justitiam prudentiamque totius belli summam omnium v
luntate deferri ; oppida habere numero XII, polliceri mill
armata quinquaginta (lib. II, cap. IV).

Cæsar, obsidibus acceptis, primis civitatis atque ipsi
Galbæ regis duobus filiis, armisque omnibus ex oppi
(Novioduno) traditis, in deditionem Suessiones accepit, et
(lib. II, cap. XIII).

Il n'est plus question ensuite du roi Galba. Quant au no
de ce prince, nous savons par Suétone qu'il signifiait *gra*
en langue gauloise.

A bientôt, mon cher ami, d'autres petites découvertes d
même genre.

III.

Tu as lu plus d'une fois les *Commentaires de César*, et
me trompe fort, ou chacune de tes lectures t'a révélé d
faits curieux, qui peut-être t'avaient plusieurs fois échapp
C'est du moins ce qui m'est fréquemment arrivé à mo
même ; car depuis que je reviens sans cesse aux *Comme
taires*, pour les bien comprendre d'abord, et ensuite po
en tirer tout le parti que je pourrai au profit de not
chère numismatique gauloise, je rencontre, au moment q
je m'y attends le moins, des traits de lumière parfois fo
curieux. Tu vas en juger par un exemple.

Tu te rappelles la première description que l'illustre c
pitaine nous donne des mœurs des Gaulois et des Germai
dans son livre VI[e]. Le chapitre XXIV commence ainsi : A

[1] Sueton., *Galba*, cap. III. « Qui primus Sulpiciorum cognomen Gal
tulit, cur, aut unde traxerit, ambigitur....... nonnulli quod præpinguis fue
visus, quem GALBAM Galli vocent.

fuit antea tempus, cum Germanos Galli virtute superarent, ultro bella inferrent, propter hominum multitudinem agrique inopiam trans Rhenum colonias mitterent. Itaque ea, quæ fertilissima sunt, Germaniæ loca circum Hercyniam sylvam (quam Eratostheni et quibusdam Græcis fama notam esse video, quam illi Orcyniam adpellant) Volcæ Tectosages occupaverunt atque ibi consederunt. Quæ gens ad hoc tempus iis sedibus sese continet, summamque habet justitiæ et bellicæ laudis opinionem : nunc quoque in eadem inopia, egestate, patientia, qua Germani, permanent, eodem victu et cultu corporis utuntur. Gallis autem provinciæ propinquitas, et transmarinarum rerum notitia, multa ad copiam atque usus largitur. Paulatim adsuefacti superari, multisque victi præliis, ne se quidem ipsi cum illis virtute comparant.

Voilà sans doute un passage des plus piquants et qui nous révèle une émigration des Volkes Tectosages, dont nous ne trouvons pas d'autre mention historique. César s'est-il trompé? pouvait-il se tromper? Je ne le crois guère. En général il prenait ses informations à bonne source, puisqu'il les prenait sur place, et avec tout l'intérêt que met d'ordinaire à les prendre un chef d'armée préparant une invasion sur un territoire dont il doit le mieux possible connaître à l'avance les habitants ; on n'en a pas moins considéré cette assertion de César comme une grosse erreur, et je vais résumer ce qu'en dit Ph. Cluvier, le savant auteur de la *Germania antiqua*[1] (lib. III, cap. XXX, p. 621) à propos des Bojohæmi Campi.

Cluvier rappelle d'abord le passage de Tacite, où il est dit : Hercyniam Silvam, Rhenumque ac Mænum amnes,

[1] In-4°, *Guelferbyti, sumtibus Conradi Bunonis*, anno M.DC.LXIII.

Helvetii, ulteriora Boji, Gallica utraque gens, tenuere. M
net adhuc Bojemi nomen : significatque loci veterem mem
riam, quamvis mutatis cultoribus. Puis il passe aux tém
gnages de Tite-Live (lib. V, c. XXXIV), qui s'exprime ai
sur la date de cette invasion : Prisco Tarquinio Romæ 1
gnante... Sigoveso sortibus dati Hercynii saltus; et en
de Velleius Paterculus (lib. II, 108 et 109), qui rappe
ainsi que les Boïens donnèrent leur nom au pays : Ab l
incincti Hercyniæ Silvæ campi, Bojohæmi nomen accep
runt. A quoi Cluvier ajoute : Quod in hanc usque diem pe
durat, vulgo Germanis *Böhaim* dictum.

Vient alors le tour du passage de César, passage que Cl
vier trouve parfaitement d'accord avec ceux de Tacite,
Paterculus et de Tite-Live, sauf toutefois qu'il nomme p
erreur les Volkes Tectosages à la place des Boïens.

N'est-il donc pas possible qu'il y ait eu deux émigratio
distinctes, et que celle des Volkes Tectosages, qui, suiva
le témoignage positif de César, étaient encore de son tem
les maîtres de la Forêt-Noire, ait eut lieu plus tard q
celle des Boïens, qui furent dépouillés de leur conquête p
les Marcomans, ainsi que nous l'apprend Tacite? Est-il e
core impossible qu'une portion du territoire occupé d'abo
par les Boïens, ait été cédé plus tard par eux à de nouvea
arrivants de la race volke, à mesure qu'ils gagnaient eu
mêmes du territoire en avant? Je me garderai bien de
décider *à priori*, mais au moins je n'hésiterai pas à di
que la numismatique, malgré les plus beaux raisonn
ments du monde, donne gain de cause à César. Tu vas êtr
je crois, de mon avis.

On trouve de temps à autre, dans le grand-duché
Bade et sur toute la rive droite du Rhin, au-dessous d
montagnes de la Forêt-Noire, des pièces d'argent d'un sty

fort singulier dont les seules provenances certaines pour moi, jusqu'ici, sont précisément celles que je viens d'indiquer. Je me dispenserai de décrire ces monnaies dont la figure vaudra mieux que toutes les descriptions possibles (voy. pl. XIII, fig. 11 à 15). Je donne donc les seules variétés que je connaisse jusqu'à présent. Elles sont au nombre de cinq, et avant de connaître leur provenance habituelle, j'avais eu l'idée de les attribuer aux Bituriges Viviskes.

L'analogie, pour ainsi dire, parfaite des types de ces curieuses monnaies avec ceux des pièces si vulgaires des Volkes Tectosages m'avait fait voir dans le V qui orne presque toujours un ou deux des cantons de la croix du revers l'initiale du nom des Viviskes; aujourd'hui je n'y vois plus que l'initiale du nom des Volkes.

Je ne crois guère ces monnaies antérieures à la venue des Romains, et très-probablement elles sont, à peu de chose près, contemporaines de César; sans doute les Volkes Tectosages de la Forêt-Noire, dont César parle de façon à nous inspirer toute croyance, avaient, comme il le fait entendre, conservé des relations avec la mère patrie, et, s'ils adoptèrent un type monétaire, ils durent tenir à honneur d'imiter celui que les compatriotes dont ils s'étaient séparés avaient répandu à profusion dans la Gaule entière.

Si le passage de César nous rend compte du type des monnaies gauloises frappées sur la rive droite du Rhin, vers la Forêt-Noire, ces monnaies viennent à leur tour prouver que, malgré les négations de la science moderne, César a eu parfaitement raison de mentionner des Volkes Tectosages qu'il trouva établis dans cette région de la Germanie.

F. DE SAULCY.

LE NUMMUS DE SERVIUS TULLIUS.

(Pl. XIV et XV.)

C'est une opinion presque généralement admise par les archéologues que la monnaie d'argent ne fut pas employée à Rome avant la défaite de Pyrrhus. Cette conviction est fondée sur des autorités respectables, celles de Tite-Live et de Pline.

Tite-Live rapporte que l'an de Rome 349, avant J.-C. 403, le Sénat ayant ordonné par un décret que les soldats romains recevraient une solde de l'État, éprouva de la part des tribuns du peuple une vive résistance et réussit à la surmonter en s'imposant lui-même avant tous les citoyens. Comme il n'y avait pas encore d'argent monnayé (*nondum argentum signatum erat*), *l'æs grave* fourni par la cotisation du Sénat et transporté sur des chariots au trésor fut un spectacle agréable au peuple et détermina son approbation de la mesure dont le Sénat avait pris l'initiative (Tit.-Liv. lib. IV, c. 60).

Le même auteur, dans le sommaire de son XV^e^ livre dont le texte n'est pas arrivé jusqu'à nous, dit : « On accorde la » paix et la liberté aux Tarentins vaincus. La légion campa- » nienne qui s'était emparée de Rhegium, se rend et est dé- » capitée..... La paix est accordée aux Picentins ; des co- » lonies sont envoyées à Ariminum dans le Picenum, et

» Bénévent dans le Samnium. Ce fut alors, pour la première » fois, que le peuple romain commença à faire usage d'ar- » gent, *tunc primum populus Romanus argento uti cœpit.* » Les Ombriens et les Sallentins vaincus sont reçus par ca- » pitulation. Le nombre des questeurs est porté à huit » (Tit.-Liv., *Epit.*, lib. XV).

Pline qui a si souvent fait des emprunts à Tite-Live, dit à son tour : « Le peuple romain ne se servit pas même d'ar- » gent monnayé avant d'avoir vaincu le roi Pyrrhus, » *Nat. hist.*, lib. XXXIII, c. 13, 1 ; et plus loin : « La monnaie d'ar- » gent fut frappée (à Rome), *argentum signatum est*, l'an de » la fondation de la ville 485, sous le consulat de A. Ogul- » nius et de C. Fabius, cinq ans avant la première guerre » punique. On décida que le denier vaudrait dix livres de » cuivre, le quinaire cinq, le sesterce un dupondius (ou » deux livres) et demi. Le poids libral de l'as fut diminué » pendant la première guerre punique, etc. « (Plin., lib. XXXIII, c. 13, 2).

Aux témoignages que nous venons de rapporter s'en opposent d'autres plus nombreux et non moins importants, parmi lesquels nous en citerons deux de Tite-Live lui-même.

Festus, dans un passage malheureusement mutilé, mais non pas dans la partie qui concerne notre sujet, dit que, dès l'époque de Romulus, les Romains se servaient d'or, d'argent monnayés. *Solebant jam inde a Ro (mulo nummis auri atque) argenti signati ul (tramarinis uti; id quod) publicæ et privatæ (rationes commentariorum doce)nt* (Festus, *sub verbo* Patres).

Malgré son étroite relation avec le passage de Festus, nous n'alléguerons ici que pour ne pas l'omettre, le récit où Denys d'Halicarnasse mentionne l'autorisation accordée

par Numitor, roi d'Albe, à Remus et Romulus pour f
une ville aux lieux où ils avaient été élevés. Selon l'l
rien grec, Numitor fournit à ses petits-fils des plébéi
des nobles albains pour fonder leur colonie; il y
des armes, du blé, des esclaves, des bêtes de somme,
que les traducteurs expriment par *pecunia* (Dionys. H
Ant. rom., lib. I, c. 85). Mais le mot χρήματα employ
l'écrivain ayant souvent un sens général, comme *op*
latin, on ne peut en tirer quelque certitude pour la qu
qui nous occupe.

Suétone, à son tour, raconte que l'empereur Au
célébrait avec profusion les jours de fêtes. Pendant
des Saturnales et quelquefois en d'autres occasions, i
sait à ses amis des présents de vêtements, ou bien d'
d'argent, ou, encore, leur donnait des monnaies de t
sortes de types, comme des anciens *nummi* royaux o
pièces étrangères, *modo nummos omnis notæ, veteres*
ac peregrinos (Suet., *Aug.*, c. 75).

L'autorité de Varron soutient ici celle de Suéton
nous faisant connaître que Tarquin l'Ancien acheta
sibylle de Cumes les livres contenant les destins du p
romain pour la somme de trois cents philippes d'or, .
(*sibyllam*) *pro eis trecentos philippeos postulasse.....*
gem... residuos trecentis aureis emisse (Varr. *ap.* Lact
lib. I, c. 6) [1].

L'anachronisme du mot *philippei* serait indigne
érudit tel que Varron si, en l'écrivant, il n'avait
indiquer le poids des philippes d'or, qui fut exacte

[1] Cf. *Mythogr. Vatic.*, I, 129, où il est rapporté que, selon Varron, le
offerts à Tarquin par une femme inconnue étaient ceux de la sibylle Ér
et que le prix demandé était de 300 *philippici*.

celui des dariques du même métal et de monnaies d'or antérieures à la domination des Perses en Asie.

Denys d'Halicarnasse attribue à Tarquin le Superbe l'acquisition des livres sibyllins, et raconte que le prix en fut demandé et payé en or. Καὶ τὰς λοιπὰς τρεῖς ἐνέγκασα τὸ ἴσον ᾔτει χρυσίον...... ἐκέλευσαν (augures) ἀπαριθμῆσαι τῇ γυναικὶ τὸ χρυσίον ὅσον ᾔτει (Dionys. Hal., *Ant. rom.*, lib. IV, c. 62).

Varron confirme les documents précédents dans un passage cité par Charisius. Le savant écrivain romain disait, dans son livre intitulé *Annalis*, que le premier *nummus* d'argent avait été frappé par Servius Tullius, et pesait ou valait quatre scrupules de plus que celui de son temps.

Idem (*Varro*) *in annali* : « *Nummum argenteum flatum* » *primum a Servio Tullio dicunt. Is IIII scrupulis major* » *fuit quam nunc* (*est*) » (*ap.* Charis. *Inst. gramm.*, lib. I, ed. Putsch., p. 81; ed. Keil., p. 105).

Observons ici d'abord que le mot *nummus* signifie chez Varron le denier, car nous produirons bientôt un passage où cet auteur dit : *Nummi denarii decuma libella*, etc. En second lieu, *flatum* ne signifie pas *fondu*, comme on le supposerait peut-être, mais *frappé*. On en trouve la preuve sur le denier de la famille Cornelia portant, au droit, la tête du Génie du peuple romain, le sceptre sur l'épaule gauche, avec la légende G. P. R. *Genius Populi Romani*, et au revers un gouvernail, un globe, une couronne et un sceptre, avec la légende LENT. CVR. ✱ FL.EX.S.C. *Lentulus curator denariorum flandorum ex senatusconsulto* (Cohen, *Monnaies de la République romaine*, pl. XIV, n° 11). Quant aux expressions : *Is IIII scrupulis major fuit quam nunc est*, on peut les interpréter de deux manières : ou bien Varron a voulu dire que le nummus, denier, se composait, sous Servius Tullius, de quatre scrupules, c'est-à-dire 4/288

de libra de plus que vers la fin de la République romain
époque où on l'évaluait, en nombres ronds, à trois scru
pules, et alors le nummus de Servius Tullius aurait pe
sept scrupules du temps de ce roi; ou bien encore Varro
aurait entendu que le nummus de Servius Tullius pesa
sept scrupules de la fin de la République. Or, du temps d
Varron, le denier ne dépassait guère $3^{gr},84$, ce qui metta
le scrupule à environ $1^{gr},12$ qui $\times$ par 7 aurait donné u
poids de $7^{gr},84$. Nous allons montrer, plus loin, qu'il pesa
bien davantage et que la première hypothèse est la véri
table.

Varron, qui nous a fourni ce document important, «
auquel nous en devrons d'autres encore, étudiait avec soi
tout ce qui concernait l'archéologie romaine. Consulté pa
le jurisconsulte Servius Sulpitius sur la signification de
mots *favissæ capitolinæ*, que l'on trouvait dans les livre
des censeurs, il répondit, entre autres choses, que Q. Va
lerius Soranus (auquel son érudition sacrée devint si fu
neste) dérivait le mot *favissæ* de *flavissæ*, en lui attribua
le même sens que *thesauri*, mot tiré du grec, et que chez le
anciens Latins on appelait *flavissæ* l'endroit où l'on déposa
non pas du cuivre et de l'argent bruts, mais les espèce
fabriquées et frappées. *Sed Q. Valerium Soranum solitu
dicere ait quos thesauros græco nomine appellaremus, Pri
cos Latinos flavissas dixisse, quod in eis non rude a
argentumque, sed flata signataque pecunia condereti*
(Varr. *ap.* Aul.-Gell., lib. II, c. 10. — Cf. Non. Marcell
cap. II, 341).

On sait que les *Prisci Latini* sont ceux qui existaie
déjà avant la fondation de Rome, et occupaient le pa
entre le cours de l'Anio, le Tibre, la mer et la chaîne q
borde les marais Pontins. Ils étaient dans toute leur pui

ance au temps d'Ancus et jusqu'à Tarquin le Superbe. Ainsi c'était à une époque bien reculée que les Latins avaient une monnaie de cuivre et d'argent fabriquée, frappée, et qu'ils déposaient dans les *flavissæ*.

Denys d'Halicarnasse, à son tour, constate que Tarquin le Superbe, s'étant rendu maître de la ville de Sues sa Pometia, chez les Volsques, y fit un butin considérable en or et en argent, sur lequel il donna à ses soldats cinq mines d'argent par tête, et mit à part quatre cents talents pour construire le temple de Jupiter Capitolin (*Ant. rom.*, lib. IV, c. 49).

Tite-Live, exposant les mêmes faits, dit que Tarquin le Superbe ayant vendu le butin fait à Suessa Pometia, en retira quatre cents talents en or et en argent, et les destina à la construction du temple de Jupiter, édifice qu'il voulait rendre digne du roi des Dieux et des hommes et de la majesté de l'empire romain. Cette somme considérable, énoncée par Fabius Pictor, fut employée tout entière aux substructions du Capitole (Tit.-Liv., lib. I, c. 53 et 55).

Denys d'Halicarnasse nous apprend encore que les habitants de Gabies, en guerre avec Tarquin le Superbe, reçurent aveuglément dans leur ville Sextus Tarquin, qui, feignant d'être transfuge, vint chez eux apportant beaucoup d'espèces en or et en argent, ἀργύριόν τε καὶ χρυσίον πολὺ κομίζων (*Ant. rom.*, lib. IV, c. 55).

Voici maintenant un autre témoignage de Tite-Live. Cet historien nous apprend que l'an de Rome 416, après la bataille de Veseris, où, grâce au dévouement de Decius Mus, les Latins avaient été complétement défaits et, par suite, privés d'une partie de leur territoire, les Romains voulant récompenser la fidélité des seize cents cavaliers campaniens qui combattirent dans leurs rangs malgré la défection de leurs concitoyens, accordèrent à ces cavaliers le

droit de cité, et le consacrèrent par une table de
fixée à Rome dans le temple de Castor. Il fut ordo
les Campaniens payeraient à chacun de ces c
450 *nummi denarii* par an pour leur solde. ***Vectig***
que eis campanus populus jussus pendere in singu
tannis (fuere autem mille et sexcenti) denarios
quadringenos quinquagenos (Tit.-Liv., lib. VIII, c.

Enfin, selon Denys d'Halicarnasse, l'an de Rome
consul Postumius Megellus ayant pris la ville de
sur les Samnites, fut irrité de ne pas être nommé
triumvirs chargés de conduire deux mille colons
dans la ville dont il s'était glorieusement rendu mal
ressentiment éclata en récriminations injurieuses
Sénat; il partagea tout le butin à son armée, la
avant qu'on ne lui eût envoyé un successeur, et s'
les honneurs du triomphe sans le consentement du
Dès qu'il sortit de sa magistrature, deux tribuns du
lui intentèrent une accusation et le firent condam
toutes les tribus à une amende de 50,000 pièces d
Τίμημα τῆς εἰσαγγελίας ἐχούσης χρηματικὸν πέντε
ἀργυρίου (Dionys. Halic., *Excerpt.*, ed. Reiske, pag.

En présence de telles autorités, il est impossibl
pas récuser celle de Pline et de Tite-Live, lorsqu'i
ment que les Romains n'avaient pas d'argent n
avant la défaite de Pyrrhus.

Mais ce n'est pas tout encore. Varron dit : « Les
» sont d'argent; ce nom vient des Sicules. On app
» *nummi, dentarii*, parce qu'ils valaient dix as de
» *quinarii* ceux qui en valaient cinq, *sestertius* ce
» valait un *semistertius* (deux as et demi), car le *du*
» plus un *semis* est l'ancien sesterce. C'était un ancie
» de compter la monnaie de cuivre en remontant

» dire en commençant par les fractions), comme *semister-*
» *tius*, *semisquartus*. Le sesterce est donc ainsi nommé de
» *semistertius*. La *libella* est le dixième du *nummus denarius*,
» parce qu'elle valait un as de poids libral, et c'était une pe-
» tite pièce d'argent. La *sembella* tirait son nom de la moitié
» de la *libella*, ce qui est un *semis* (demi-as). Le *ter-*
» *uncius* tirait le sien de trois onces; il vaut la moitié de
» la *sembella* et répond au quart d'un as, comme le *qua-*
» *drans*. »

In argento nummi : id a Siculeis. Denarii quod denos æris valebant, quinarii quod quinos, sestertius quod semistertius. Dupondius enim et semis, antiquus sestertius est. Et veteris consuetudinis ut retro æra dicerentur, ita ut semistertius, semisquartus pronunciarent. Sestertius igitur ab semistertius dictus. Nummi denarii decuma libella quod libram pondo as valebat et erat ex argento parva. Sembella quod sit libellæ dimidium... et est quarta pars, sicut quadrans assis (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 36).

Un autre passage de Varron prouve encore que la *libella* et la *sembella* étaient des monnaies réelles en argent :
« Ainsi quand nous disons que le rapport entre l'as et
» le *semis* est le même que celui existant en argent entre la
» *libella* et la *sembella*, nous montrons l'analogie, puisque
» nous énonçons de part et d'autre un rapport semblable
» tant dans les espèces de cuivre que dans celles d'ar-
» gent. » *Sic cum dicimus eandem rationem habere assem ad semissem quam habet in argento libella ad sembellam, quid sit analogon ostendimus; cum utrobique dicimus et in ære et in argento esse eandem rationem* (Varr., *De ling. lat.*, lib. IX, c. 3).

Telles furent donc les premières monnaies d'argent des Romains :

Denier	valant	10 as	ou	120	onces.
Quinaire	—	5 as	—	60	onces.
Sesterce	—	2 1/2 as	—	30	onces.
Libella	—	1 as	—	12	onces.
Sembella	—	1/2 as	—	6	onces.
Teruncius	—	1/4 d'as	—	3	onces.

« Les anciens et les nouveaux critiques, Oderici e
» tronne, ont remarqué, dit M Bœckh, que le passa
» Varron (le premier ci-dessus) indiquait un denier
» fort, d'une époque plus éloignée. Ici Varron parle évi
» ment de pièces d'argent et non de monnaies imagin
» il distingue même clairement le *teruncius* d'argent c
» la quatrième partie de la *libella* d'argent, du *quadra*
» bronze qui était de la même valeur. Il est clair p
» qu'il y eut un temps où l'on frappa des *libellæ*, *seml*
» *teruncii* d'argent. Plus tard on cessa d'en frapper,
» n'est pas surprenant, à cause de cela, qu'il ne no
» soit pas parvenu. Assurément ces monnaies apparten
» uniquement à l'ancien denier mis en rapport avec l'
» bral, sur le pied duquel on ne battit pas longtemps
» naie. *Quod libram pondo as* (plutôt *æris*) *valebat et*
» *ex argento parva*. Le nom survécut, comme aujour
» dans les pays où il n'y a plus de *heller* ni de *deut* ce
» pressions sont encore employées. Ainsi Plaute disai
» core : *At ob eam rem mihi libellam pro eo argenti ne*
» (*Capt.*, act. v, sc. 1, v. 27), et : *Tibi libellam argenti*
» *quam credam* (*Pseudol.*, act. II, sc. 2, v. 34), et ces
» mêmes du poëte : *Una libella possum liber fieri* (
» act. II, sc. 5, v. 7), permettent de remonter à ces fa
» de parler en quelque sorte proverbiales. Même da
» temps de Cicéron, lorsque, d'après les paroles de

» ron, il n'y avait plus de *libellæ*, on retrouve encore » l'ancienne expression : *Quis ei* (Volcatio) *unam libellam* » *dedisset?* (*Verr.*, II, 10) [1]. Ainsi les *libellæ* et leurs divi- » sions furent seulement, dans les temps anciens, des par- » ties monnayées du denier, et, d'après Varron, de ce de- » nier qui était en rapport avec la *libra* de cuivre. Si ce » denier eût été celui plus récent pesant 3gr,898, la *libella* » eût pesé 0gr,3898, la *sembella* 0gr,1949, le *teruncius* » 0gr,097 [2]. Nous avons de bien petites monnaies attiques » en argent ; on frappait à Athènes le quart d'obole en ar- » gent qui pesait 0gr,182. Tarente frappait de semblables » petites pièces ; mais le *teruncius* romain aurait été envi- » ron une fois moindre, et cela surpasse d'autant plus l'i- » magination que l'on réfléchit davantage au grand poids » de cuivre auquel les Romains étaient habitués lorsqu'ils » employaient l'*as libral* » (Bœckh, *Metrol. Untersuch.*, pag. 453 et 454).

Ces considérations exposées par M. Bœckh, et qu'il est impossible de ne pas partager, laissent à rechercher quels durent être le poids, la forme et les types du denier primitif des Romains. M. Letronne s'était proposé cette étude et paraissait en avoir réuni les documents. Sa mort a privé la science du résultat de ses recherches.

Lorsque M. Bœckh supposait que l'ancien denier romain était du même poids que le didrachme attique (*Metrolog. Untersuch.*, p. 458), M. Mommsen n'avait pas encore émis son

[1] Cf. Ejus (Curii) testamentum deporto Romam, trium Ciceronum signis obsignatum cohortisque prætoriæ. Fecit palam te ex libella, me ex teruncio (Cic. ad Att., lib. VII, ep. 2). Ce qui semble signifier que Curius instituait Atticus son héritier pour un dixième et Cicéron pour un quarantième.

[2] Ces poids me semblent trop élevés, et, en les convertissant en décimales, il a fallu, pour la brièveté, supprimer de longues séries de chiffres ; mais le calcul est approximatif à un millième.

opinion très-fondée sur la valeur des petites pièces d'argent d'Alba Fucensis et de Signia, deux anciennes colonies romaines, qu'il considère justement, à notre avis, comme des libellæ et des sembellæ (*Römisch Munzw.*, p. 230, 231).

Ces pièces sont :

ALBA.

Tête de Mercure à droite.

℞. ALBA. Griffon à droite. — AR. Ancien style n'ayant rien de grec, fabrique assez grossière, revers très-concave. — 1gr,100 de ma collection : 1gr,115, Mionnet ; 1gr,283, Avellino *apud* Carell. Caved. ; moyenne : 1gr,166.

Tête de Minerve à gauche, coiffée du casque aulopis à crinière.

℞. ALBA. Aigle sur un foudre, à droite. — AR. Belle fabrique. — 0gr,584, Mionnet.

SIGNIA.

Tête de Mercure, flanquée du caducée, à droite.

℞. ΣEIG ou SEIG. Têtes adossées d'un satyre, à gauche et d'un sanglier, à droite. — Travail ancien, mais assez élégant. — 0,gr,667, Avellino *apud* Carell. Caved. ; 0gr,532 Mionnet ; moyenne : 0gr,5995.

Si les pièces d'Alba, les plus pesantes sont des libellæ comme le pense M. Mommsen, *loc. supr.*, le denier, déduit de leur moyenne, aurait pesé 11gr,66.

Si les pièces de Signia, comme les petites d'Alba, sont des sembellæ, leur denier aurait pesé 11gr,99.

Ce qui, eu égard au petit nombre des pièces dont nous avons pu prendre la moyenne, montre un accord aussi satisfaisant qu'on peut le désirer.

Nous allons maintenant faire voir que ce *nummus denarius* d'un poids si élevé existe, et ensuite nous montrerons qu'il a beaucoup d'analogues dans la numismatique italique et grecque.

Par un hasard singulier, deux ambassadeurs français à Rome, tous les deux enlevés, l'un depuis bien des années, l'autre récemment, aux sciences qu'ils protégeaient, M. le duc de Blacas et M. le comte de Rayneval, acquirent sans doute, pendant leur séjour à Rome, les deux médailles, objet particulier de ce mémoire. La première, celle de M. de Blacas, est restée aux mains du digne héritier de son nom et de ses goûts éclairés ; la seconde est entrée dans ma collection, après m'avoir été adjugée en vente publique.

En voici la description.

1. ΘVAꟾA NE, légende un peu courbe et boustrophedon et manquant de netteté à la première et l'avant-dernière lettres. Truie, à droite, accompagnée de quatre pourceaux marchant sur deux rangs dans la même direction. Sur la truie trois coups d'un emporte-pièce cylindrique.

℟. Branche et grappe de raisin. Autour, cercle de grosses perles. Trois coups d'emporte-pièce cylindrique, un dans le champ, un sur une feuille, l'autre sur la grappe. — AR. Fabrique ancienne particulière. Belle conservation. 11gr,05. Cabinet de M. le duc de Blacas (pl. XIV, n° 1).

2. POMA, légende horizontale dans le milieu du champ. Massue debout partageant en deux la légende et reposant sur des objets indécis et ondulés comme sont les entrailles de victimes sur les vases peints.

℟. Truie à droite allaitant ses petits sous un arbre qui s'élève derrière elle et l'ombrage de ses branches étendues

horizontalement. A l'exergue KVPI. — Æ. Fabrique ancienne particulière, d'un style semblable à celui de la précédente. Bonne conservation. 10gr,45. De ma collection (pl. XIV, n° 2).

Valentia fut le premier nom de la ville qui, plus tard, s'appela Rome. Ateius Capito affirmait que Rome porta longtemps le nom de Valentia avant l'arrivée d'Évandre, époque où elle prit celui sous lequel elle existe encore (Serv. *ad Æneid.*, lib. I, v. 273). Solin s'exprime ainsi à ce sujet : « Des écrivains affirment que Rome reçut ce nom » d'Évandre qui, trouvant un oppidum appelé Valentia par » la jeunesse latine, traduisit en grec ce nom par Romè » (Sol., cap. I, init.).

Selon Festus, l'auteur innommé de l'*Histoire de Cumes*[1], rapportait qu'une émigration partie d'Athènes pour Sicyone et Thespies ne put s'y fixer faute d'habitations suffisantes, et se remettant en marche vers des pays étrangers, se rendit en Italie. Les longues pérégrinations de cette tribu errante lui firent donner le nom d'Aborigènes. Ceux d'entre eux qui obéissaient à un méchant homme doué d'une force extraordinaire, appelé Cacus, s'établirent en grand nombre sur la montagne *Palatium*, et donnèrent à leur ville le nom de Valentia en souvenir de la force de leur chef. Festus, *sub verb.* Romam[2].

[1] Cet auteur, dont malheureusement le nom est resté inconnu, doit être très-ancien, et son *Histoire de Cumes* concernait sans doute la ville de Cumes colonie euboïque, près du lac Averne et de Neapolis en Campanie.

[2] Nous suivons ici la correction ingénieuse faite par Niebuhr (*Römische Geschichte*, t. I, p. 238, note) au texte si regrettablement mutilé de Festus, qui porte : *Quorum subjecti qui fuerint Caeximparum viri unicarumque virium imperio montem Palatium, in quo frequentissimi consederint, appellavisse a viribus regentis Valentiam.* Niebuhr propose de lire : *Caci improbi viri*; peut-être était-ce : *Caci pravi viri*. En tout cas, la correction du savant allemand l'empor-

Les deux passages que nous venons de citer reçoivent leur commentaire de ceux qui suivent.

La migration venue d'Athènes par Thespies et Sicyone, en Italie, était celle des Pélasges. On en trouve la preuve dans les textes qui rappellent l'ancien établissement des Saturnales en Attique et en Grèce, où ces fêtes, avec leurs rites tout semblables à ceux du Latium, étaient célébrées, selon Accius, longtemps avant la fondation de Rome. Selon Varron, les Pélasges se rendant de Grèce en Italie se réunirent à Dodone, y consultèrent l'oracle et en reçurent l'ordre suivant : « Allez chercher la terre saturnienne des Sicules et Cotyle des Aborigènes, où l'on voit une île flottante, et quand vous y serez établis vous offrirez la dîme à Apollon, des têtes à Hadès et un homme (ou une lumière) à son père » (Varr., *ap.* Macrob., *Saturn.*, I, c. 7).

On consacra la formule de cet oracle en la gravant sur un trépied que L. Mamius[1] vit dans le temple de Dodone; l'inscription était en caractères archaïques (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. I, c. 19), et l'on ne peut guère douter qu'elle ne fût du temps même des Pélasges, puisque ceux-ci passaient pour avoir importé l'écriture en Italie (Plin., lib. VIII, c. 56).

Arrivés dans ce pays, les Pélasges, après de longues marches, touchèrent aux lieux désignés par l'oracle, les reconnurent et s'y établirent; ils obéirent littéralement aux

de beaucoup sur celle de Jos. Scaliger, qui voudrait lire : *Quorum subjecti qui fuerint Cacoxenidarum juri, vicinarumque urbium imperio*, correction qu'Antoine Augustin repousse comme une invention monstrueuse.

Cf. le récit de Tite-Live de l'histoire de Cacus, conforme, pour le fonds, à celui de Virgile, et où l'historien latin s'exprime ainsi : Pastor accola ejus loci, nomine Cacus, *ferox viribus* (lib. I, c. 7).

[1] Ou plutôt Mamilius, selon la correction de Reiske.

prescriptions divines, et ce fut seulement Hercule qui leur persuada, longtemps après, de renoncer aux sacrifices humains en remplaçant par des figures les têtes vouées à Hadès, et par des flambeaux allumés la victime destinée à Saturne (Varr., *ap.* Macrob., *Saturn.*, I, c. 7).

A l'arrivée des Pélasges, la région où Rome s'éleva plus tard, et que l'on appela *Septimontium* à cause de ses sept collines, était occupée par les Sicules et des Ligures qui habitaient une petite ville nommée Roma par les Grecs (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. I, c. 9).

Les Pélasges établis près de Cotyle s'étant alliés aux Aborigènes, descendirent de Palantium aux environs de Reate, et envoyèrent devant eux une de leur jeunes tribus, dévouée aux Dieux comme printemps sacré, sous le nom de Sacrani [1]. Ceux-ci, conduits par Cacus, comme paraît l'indiquer Festus, expulsèrent les Sicules et les Ligures, et s'emparèrent du Septimontium (Fest., *sub. verb.* Sacrani), s'établissant particulièrement sur les hauteurs de la montagne, dont le nom *Palatin* rappelle à la fois Palantium de la haute Sabine, d'où les Pélasges étaient venus conquérir cette résidence nouvelle, et Palantium ou Palatium d'Arcadie, où ils avaient dû passer autrefois, et dont une colonie d'Arcadiens amenés par Évandre vint, plus tard, renouveler directement le souvenir (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. I, c. 21. — Solin, c. 2).

Les Sicules, expulsés du territoire de Rome, cherchèrent un asile auprès de Morgès, roi œnotrien, et cette retraite est personnifiée par leur chef Siculus dans le récit où Antiochus

[1] Une tradition rapportée par Servius donne pour chef aux *Sacrani* un corybante consacré à la Mère des Dieux ; une autre, conservée par le même commentateur, faisait des Sacrani une migration vouée aux Dieux, ou printemps sacré, des Ardéates (*ad Æneid.*, lib. VII, v. 796).

de Syracuse rapportait qu'un homme appelé Siculus, fugitif de Rome, vint se réfugier auprès de Morgès, successeur d'Italus et maître de tout le pays depuis Tarente jusqu'à Posidonia. Denys d'Halicarnasse, qui cite ce passage (*Ant. rom.*, lib. I, c. 73), en conclut que Rome existait antérieurement à la guerre de Troie, ou bien qu'un autre lieu aurait porté le même nom.

Les nouveaux occupants du Palatin avaient apporté de leur séjour en Épire des souvenirs qui furent durables en Italie et sur le sol romain. Ainsi, nous voyons qu'en Lucanie et dans le Bruttium les noms épirotes de Pandosia et d'Acheros s'appliquent à deux villes et à un fleuve; le pays des Chônes tire son nom des Chaônes; de même, auprès de Rome, au pied même du Palatin, existait une ancienne ville appelée Bucitatum, et dont le nom est aussi tiré de l'Épire, où, dans la Cassiopie, on connaissait l'antique cité de Buchetium et Buchæta (Schol. *ad* Hom., *Odyss.*, Σ, v. 85, *ap.* Niebuhr, *R. Gesch.*, t. I, p. 65. — Strab., lib. VII, p. 324. — Suid., *verb.* Βούχετα. — Demosth., *de Halonnes.*, ed. Did., p. 84, marg., lig. 23). Au bord du Tibre, la ville ou l'enceinte, appelée Bucitatum, servait à recevoir les troupeaux qui sortaient de la ville du Palatin (Valentia) par la porte Mucionis ou des Mugissements. *Prælerea intra muros video portas dici : in Palatio, Mucionis a mugitu, quod ea pecus in Bucitatum*[1] *antiquum oppidum exigebant* (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 34).

La vie pastorale fut celle des premiers habitants du Palatin; elle dura jusqu'à Romulus, et laissa ses profondes empreintes dans les usages et surtout dans le culte des

[1] On appelait, en Italie, *buceta* les pâturages de bœufs (A.-Gell., lib. XI, c. 1). Probablement ces pâturages étaient entourés de barrières, comme ils le sont encore aujourd'hui dans la campagne de Rome.

Romains. Nævius appelait le Palatin Balantium (*a balatu*, ap. Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 8), et parmi les explica- tions invraisemblables du nom de Velia, l'une des hauteurs du Palatin, Varron hésite à peine à préférer celle tirée du verbe *vellere*, parce que dans ce lieu, dit-il, les bergers du Palatin arrachaient la toison des moutons avant que la tonte ne fût inventée.

Cacus, ce méchant homme d'une force prodigieuse qui fut le chef des Pélasges établis à Valentia, était lui-même pasteur (Tit.-Liv., lib. I, c. 7), ou plutôt voleur de trou peaux. On le disait fils de Vulcain, comme l'était aussi Cæculus, fondateur de Præneste, comme le fut, plus tard Servius Tullius. Cacus était un monstre moitié homme (Virg., *Æneid.*, lib. VIII, v. 194); il avait trois têtes comme Herilus, fils de Feronia, avait trois âmes et trois corps; il jetait des flammes par ses trois bouches (Propert., *Eleg.* lib. IV, carm. 9, v. 9 et 10). Selon les uns, ce fut un esclave d'Évandre, selon d'autres, un brigand qui désolait les envi rons du Palatin. Nous ne reproduirons pas ici l'immortel récit de Virgile, mais nous rappellerons que le repaire de Cacus était au lieu nommé plus tard *Salinæ*, près de la porte Trigemina, voisine du Palatin (Solin., c. 1), et que l'on désignait par le nom d'escalier de Cacus des degrés dont l'extrémité supérieure aboutissait à l'enceinte quadrangu laire et sacrée par excellence, nommée *Roma quadrata*, sur le mont Palatin (Solin., c. 2).

Une autre tradition, d'origine très-différente, fait de Cacus un envoyé de Marsyas, roi des Lydiens, fondateur d'Archippe (Plin., III, c. 17, 2), dans le pays des Marses auprès du Tyrrhénien Tarchon. Megalès le Phrygien accompagnait Cacus dans cette ambassade. Tarchon les fit emprisonner tous les deux; mais ayant trouvé le moyen

de s'échapper, Megalès se retira chez les Sabins, auxquels il enseigna l'art des augures, et Cacus alla s'établir au bord du Vulturne, en Campanie. Comme il molestait les Arcadiens, Hercule le mit à mort (Solin, c. 1). Il est facile de voir qu'en rapportant cette version, Solin s'est mépris sur la signification du Vulturne, qui n'était pas un autre fleuve que le Tibre, ainsi appelé dans ces temps reculés [1].

Le nom de Cacus se confond visiblement avec celui de Cacius, lequel était, avec Pinarius, un des habitants du Palatin au temps du passage d'Hercule; tous les deux accueillirent magnifiquement le héros grec. Il restait au temps de Diodore des souvenirs de ces deux personnages, hôtes d'Hercule; les Pinarii, descendus de Pinarius, existaient encore et étaient considérés comme la plus ancienne famille de Rome, et on montrait l'escalier de Cacius, voisin de sa maison (Diod., lib. IV, c. 21). Il est palpable que cet escalier de Cacius est le même que Solin, dans le passage cité plus haut, appelle *scala Caci*, et il en résulte que Cacus était l'objet d'un double mythe dont le plus

[1] Nous n'ignorons pas que Varron regarde le nom du Volturnus comme n'étant pas latin, mais samnite (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 5). Cependant le même auteur constate qu'il y avait à Rome le culte du dieu Volturnus, dont le prêtre était nommé Flamen Volturnalis (Varr., *De ling. lat.*, lib. VI, c. 3), et les fêtes Volturnalia (Paul., *sub verb.*). — En second lieu, la mythologie romaine donnait pour femme à Janus la nymphe locale Juturna, fille de Volturnus (Arnob., *adv. Gent.*, lib. III, c. 29), et enfin Vortumnus, dieu étrusque, selon Varron, et dont la statue était placée au *Vicus Tuscus* (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 8), était certainement le même que le Tibre, auquel ce nom fut donné parce que ce fleuve inondant autrefois les lieux où fut plus tard le Forum, avait détourné ses eaux et choisi un autre lit (Propert., *Eleg.*, lib. IV, carm. 11, v. 7, et Serv., *ad Æneid.*, lib. VIII, v. 90). Varron (*De ling. lat.*, lib. IV, c. 10) dit aussi que Vortumnus était un dieu sabin, dont le culte fut établi par Tatius.

accrédité le représentait comme un brigand tué p
Hercule ; le moins connu, et peut-être le plus fondé, en fa
sait un ami du héros. La sœur de Cacus, nommée Cac
avait un culte à Rome, et les vestales faisaient des sacrific
dans le *sacellum* qui lui était consacré. Les mythograph
disaient qu'elle recevait ces honneurs pour avoir révélé
Hercule le larcin de son frère (*Mythogr. vatic.*, II, 153

Nous venons d'exposer les textes les plus intéressan
sur l'antique Valentia. Ajoutons que son nom n'a rien q
appartienne à la langue grecque et semble être emprun
à celle des Sicules dont le latin avait conservé des trac
très-reconnaissables comme les mots *nummus*, *lepus*, etc
que Varron leur attribue. De plus, dans la religion des La
tins, Valens était le père de Mercure souterrain par Phor
nis, dont l'analogie avec Feronia est évidente (Cic., *I
Nat. Deor.*, lib. III, c. 22, 56[1]. — Cf. J. de Witte, *M*

[1] Il faut rapprocher ce mythe de celui de Coronis et d'Ischys, Coronis ayan avec Phoronis une similitude phonétique très-marquée, et Ischys avec Vale une identité de signification. Observons encore que les anciens auteurs pa lent d'une Romé, fille d'Esculape, fils de Coronis et d'Apollon, et qui dona son nom à la ville de Rome antérieure à celle de Romulus, comme l'atteste ces vers de Marianus, poëte des Lupercales :

Roma ante Romulum fuit
Et ab ea nomen Romulus
Adquisivit. . . . .
Settæa flava et candida
Roma, Aesculapii filia,
Novum nomen Latio fecit.
Hanc conditricis nomine
Ab ipso omnes Romam vocant.

(*Apud* Serv., *ad Eclog.* I, v. 20.)

Saumaise (*Plin. exercit.*, p. 6) croit qu'il faut lire *sed diva*. Je crois que *Settæa* est le nom étrusque de cette divinité, puisqu'on le trouve écrit AIOT3M sur un monument étrusque (*Annal. dell' Instit. di Corr. arch.*, t. XXIII, 1851 tav. d'agg. M)

moire sur le géant Valens, dans la *Rev. numism.*, t. XIV, 1849, p. 325, et t. XV, 1850, p. 168).

La déesse Valentia était honorée d'un culte spécial à Ocriculum, comme l'affirme Tertullien (*Apologet.*, c. 24), et il existe dans le recueil d'Orelli (t. I[er], p. 338, n° 1869), une inscription ainsi conçue trouvée à Ocriculum :

PRO SALVTE ITVS AC
REDITVS D.N. SANCTISSIMI ...
TI. AVG. AEDICULAM
CONCILII DEORVM
DEARVMQUE
AVRELIVS FAVSTVS
PROT. DIVINI LATERIS
AVG. N. EX VISV DEAI
VALENTIAE
S. P. F. C.

Les Romains avaient conservé pour le nom de Valentia un respect religieux, sans doute à cause de son bon augure. Nævius, disait, en effet, dans sa *Danaé : Omnes formidant hominis ejus valentiam;* Titinnius, au contraire, dans sa *Setina : Sapientia gubernator torquet navem, non valentia* (Non. Marcell., c. 2, *sub verbo*). Plusieurs colonies romaines prirent, avant Auguste et de son temps, le nom de Valentia, comme Valentia d'Espagne (Plin. III, 4, 3), Valentia des Gaules (Plin., III, 5, 6), Banasa d'Afrique, qui reçut sous Auguste une colonie romaine sous le nom de Valentia (Plin., V, 1, 5), Vibona Valentia, Οὐίϐων Οὐαλεντία, selon Strabon (VI, p. 256), et Pline (III, 10, 2) l'ancien Hipponium du Bruttium, colonie romaine fondée sous la république peu avant l'arrivée d'Annibal en Italie (Vell. Paterc., I, 14, 8). Les médailles prouvent qu'on adorait à

Hipponium ainsi qu'à Terina une déesse Pandina (Mil
gen, *Suppl. aux consid. sur la numism. de l'anc. It*
pl. I, n[os] 7 et 8)[1], dont le culte y avait, sans doute,
apporté par les Sicules dans leur migration vers la Sic
et qui correspond avec la déesse Pandana adorée à Ro
dont une des portes avait reçu son nom (Varr., *De li*
lat., lib. IV, c. 7). Elle était la même que Cérès (Va
apud Non. Marcell., lib. I, *s. v.* — Arnob., *adv. Ge*
IV, 3).

On trouve encore des Valentini en Sardaigne, Οὐαλεντ
(Plin., III, 13, 2. — Ptolem., lib. III, c. 3) et d'autres
lentini de Calabre, les mêmes que les Valetini auxq
on peut attribuer une médaille archaïque de ma collect
portant, au droit, ≀A⊗ƎΊAꟼ, figure nue montant
dauphin à droite, le bras gauche étendu, le droit rejeté
arrière ; dessous un petit dauphin à droite ; autour cer
de perles.

℟. ≀A⊗ƎΊA⊴ Ί⊣, croissant les pointes en h
au-dessus d'un globule ; dessous un dauphin renver
autour trait circulaire. — Æ. 7,61. Fabrique barbare
chaïque (pl. XV, n° 1).

Cette dernière ville de Valentia ou Valetia avait ét
peut-être, fondée par les Sicules dépossédés ensuite p
les Messapiens.

Les types de la médaille de Valentia ont une importan
trop grande pour ne pas être étudiés avec soin. La légen
est en caractères qui peuvent être grecs ou romains ; ma
la médaille suivante montre qu'ils sont grecs conform
ment à ce que disent les auteurs que l'écriture fut im
portée en Italie, soit par les Pélasges (*vid. supr.*, p. 335

[1] Voy. Letronne, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XIX, p. 136.

soit par Évandre (Tit.-Liv., lib. I, c. 7, et Tacit., *Annal.*, lib. XI, c. 14), et que l'écriture primitive des Romains ne différait pas de la plus ancienne des Grecs (Tacit., *Annal.*, lib. XI, c. 14). Elle est tracée *boustrophedon* et se rapproche par là de la paléographie des Grecs et des Messapiens. On sait qu'avant la fondation de Rome le peintre étolien Ludius Élotas avait orné de ses ouvrages le temple d'Ardée; une inscription qui s'y lisait en son honneur, et dont Pline nous a conservé le sens, sinon le texte, était en antiques lettres latines (Plin., XXXV, c. 37, 4).

Le type de la pièce de Valentia, du côté de la légende, est celui d'une truie marchant au milieu de quatre pourceaux; le revers est une grappe de raisin. On remarque que les plus anciennes monnaies n'offrent pas de figures ni de têtes humaines; elles portent soit des animaux, soit des plantes; par exemple les monnaies archaïques en argent, attribuées à Cyme, ont pour type une partie antérieure de cheval; les anciens électrums de Milet, une tête de lion avec une étoile sur le front; celles en argent attribuées à Théra, deux dauphins; celles d'Olus, de Crète, la partie antérieure d'un lion; celles de Phocée, un phoque. Égine nous montre la tortue; Corinthe, le Pégase; Himéra, le coq; Zancle, le dauphin; Camirus, la feuille de figuier; Sélinus, la feuille d'ache. Chez les Romains les premiers types de la monnaie furent des animaux domestiques; c'était la véritable *pecunia* dès l'origine. Elle représentait un bœuf, une brebis, un mouton (Varr., *De vit. pop. rom. apud* Non. Marcell., c. 2, 926) ou un *pourceau*, ὗς (Plut., *Quæst. rom.*, 41), et tous ces bestiaux se retrouvent, sauf la brebis, sur l'*æs grave* dans les collections.

Le verrat sert, d'ailleurs, de type à plusieurs anciennes monnaies de la Grèce, de l'Asie, de la Sicile et de l'Italie,

à Methymna, à Lyttus, en Lycie, à Abacænum, médaillon d'argent unique attribué à Populonia, médaille d'argent incuse attribuée par Carelli à Palinure.

L'image de la truie est plus rare sur les médailles dant on la trouve sur une petite pièce d'argent d'Aba en Sicile, et, sur une monnaie de bronze de Tude voit allaitant deux de ses petits, tandis qu'un t est devant elle, au revers d'une tête virile jeune coif bonnet en forme de cône tronqué avec un rebord à tête que M. Cavedoni croit être celle d'Énée, comm vers représente, selon lui, d'accord avec Lanzi (t. II, la truie que le héros troyen laissa échapper de son et dont la prodigieuse fécondité fut le présage de la tion d'Albe (Caved. *ad* Carell., tab. XXI, n°s 45 et

Sans pouvoir justifier par quels motifs les pi Tuder, d'une époque relativement récente, portai types si directement appropriés à l'histoire romain accepterons d'autant plus facilement l'explication d savants italiens que nos deux médailles archaïq Rome la confirment par l'identité presque absolue types.

« Le premier sacrifice de bestiaux, dit Varron, f
» de l'espèce porcine. On en voit encore des vestig
» le sacrifice de ces animaux aux initiations de
» et dans les rites qui précèdent la conclusion de la
» l'on immole un pourceau [2] : au commencement de le
» rémonies nuptiales, chez les anciens rois et les plus i

[1] Sur les deniers de la famille Vibia une truie précède Cérès, qui m mée de deux flambeaux abaissés.

[2] Voir les deniers de la famille Veturia et ceux des Samnites, ain médailles d'or au revers de Janus et les pièces de bronze d'Atella.

» parmi les Étrusques, les nouveaux époux sacrifiaient un » pourceau; les anciens Latins et les Grecs d'Italie devaient » faire de même ; car nos femmes et surtout les nourrices » *naturam, qua fœminæ sunt, in virginibus appellant por-* » *cum et græcæ* χοῖρον, *significantes esse dignum insigni* » *nuptiarum* » (Varr., *De re rust.*, lib. II, c. 4).

Aux fêtes des Sementivæ, on offrait à Cérès et à Tellus le sacrifice d'une truie pleine,

Placentur matres frugum Tellusque Ceresque
Farre suo, gravidæ visceribusque suis.

(Ovid., *Fast.*, lib. I, v. 671 et 672.)

Quand les truies venaient à manquer parmi les victimes des *Cerialia*, on les remplaçait, selon Ateius Capito, par deux de ces animaux figurés l'un en or et l'autre en argent (Fest. *sub. verb.* Porcam).

Au mois de mai, on immolait une truie pleine à Maia, considérée comme la même que la Terre, précisément à cause de la nature de sa victime, particulièrement consacrée à cette autre grande divinité qui se confondait, d'ailleurs, avec la Bonne Déesse et Proserpine (Macrob., *Saturn.*, I, c. 12).

Aux Terminalia, on sacrifiait au dieu Terminus un agneau femelle et une jeune truie encore allaitée par sa mère (Ovid., *Fast.*, lib. II, v. 656).

Avant le second consulat de Marius, les Romains avaient pour enseignes l'aigle, le loup, le Minotaure, le cheval et le sanglier, ou, selon Festus, le verrat, qui tenait le cinquième rang, parce que, la guerre terminée, on concluait la paix et les alliances par le sacrifice d'une truie (Plin., lib. X, c. 5. — Fest., *sub. verb.*). Les deniers de la famille Cœlia montrent cette enseigne devant ou derrière

la tête de C. Cœlius Caldus, et M. Cohen, dans sa *Description des monnaies de la République romaine*, admet avec raison l'hypothèse que ce pourrait bien ne pas être autre chose que la cinquième enseigne romaine.

Dans le langage agricole, on appelait *porca* la partie du champ voisine du sillon où retombait la glèbe soulevée par la charrue (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 4), et il est bien probable que l'invention de cet admirable instrument de travail et de civilisation fut empruntée aux sangliers plongeant leur boutoir dans le sol et le labourant dans toutes les directions. Aussi les monnaies de bronze d'Éleusis portent-elles, au revers, ce type allusif à la fois à Triptolème et aux initiations. On le trouve encore sur les monnaies archaïques d'argent de Mantinée au revers des glands de chêne, nourriture ordinaire des Arcadiens (Mionnet, Suppl., t. IV, p. 279). A ces idées toutes primitives et rustiques, les Romains en ajoutèrent une autre qui leur était encore plus chère depuis leurs rapports avec les peuples de la Grèce, qui dataient d'une antiquité très-reculée, témoin l'envoi de députés à Delphes par Tarquin le Superbe. La migration des Troyens en Italie était un souvenir héroïque conservé dans les murs de Lavinium, d'Alba et de Politorium du Latium, comme l'étaient des traditions semblables à Siris de la Lucanie, aux bords du Neæthus, et en Sicile à Drepanum et Segeste. Le débarquement d'Énée à l'embouchure du Tibre, l'événement de la truie pleine échappée de son navire et qui, poursuivie par le héros jusqu'au lieu où il bâtit plus tard Lavinium, y mit bas trente petits, ce mythe, si l'on veut, était tellement accrédité chez les Latins que l'on prétendait, du temps de Varron, montrer encore à Lavinium le corps de la truie conservé dans la saumure, et le groupe en bronze qui la représentait entou-

rée de sa progéniture, était érigé sur la place publique de la même cité (Varr., *De re rust.*, lib. II, c. 4).

Les deniers de la famille Sulpicia attestent aussi cette tradition. On y voit Énée et probablement Ascagne, assistant à la naissance des trente pourceaux blancs qu'ils vont ensuite sacrifier avec leur mère sur un autel érigé à Junon (Virgil., *Æneid.*, lib. VIII, v. 81 et sq., et Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 32). Le droit des mêmes deniers offre les têtes des Dieux Pénates, D. P. P., dont le sanctuaire était toujours resté à Lavinium. Il semble que le monétaire avait voulu exprimer numismatiquement le passage de Varron que nous citons ici comme un intéressant rapprochement : *Oppidum quod primum conditum in Latio stirpis Romanæ Lavinium, nam ibi dii Penates nostri. Hoc a Latini filia, quæ conjuncta Æneæ, Lavinia, appellata. Hinc post triginta annos oppidum alterum conditur Alba, id ab sue alba, cognominatum. Hæc e navi Æneæ cum fugisset Lavinium, triginta parit porcos. Ex hoc prodigio post Lavinium conditum anneis triginta, hæc urbs facta, propter colorem suis et loci naturam, Alba Longa dicta.* Ajoutons ici une particularité peu remarquée, c'est que Servius Tullius, l'auteur probable de l'introduction de la monnaie à Rome, est appelé par Cicéron Servius Sulpicius dans son livre de la *République* (lib. II, c. 21.— Cf. Coq. *ad* Div. Aug., *De civ. Dei*, XVIII, 37), ce qui établit une relation marquée du monétaire C. Sulpicius et du roi Servius Sulpicius avec les souvenirs les plus anciens d'Énée, des Troyens et de Lavinium. Disons encore que la truie et ses petits sont un symbole de fécondité et peuvent faire allusion à la fondation de Rome le jour des *Parilia*, fête célébrée pour obtenir de Palès la fécondité des troupeaux (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. I,c. 88).

Le revers de notre monnaie de Valentia est tout semblable à celui des monnaies archaïques de Naxus en Sicile (pl. XIV, n° 3 [1]) et de la pièce unique de Sergentium dans la même île, attribuée à tort à Merusium et qui existe dans ma collection (pl. XIV, n° 4) [2].

Dans la haute antiquité italique, le pays des Sabins prit le nom d'OEnotrie, soit du vin excellent qu'il produisait, soit du roi OEnotrus qui gouvernait cette contrée (Serv. *ad Æneid.*, lib. I, v. 532, et *ad Æneid.*, lib. VII, v. 85).

Au lieu même où Rome fut bâtie, il y avait un petit château fort nommé OEnotria (Tzetz. *ad* Lycophr., *Cass.*, v. 912).

Sabinus était considéré comme l'inventeur de la culture de la vigne, et dans le palais de Laurentum son image de cèdre le représentait muni de la serpe à tailler la vigne (Virg., *Æneid.*, lib. VII, v. 177 et sq.).

Beaucoup d'auteurs ont rapporté qu'à l'époque où Énée,

[1] Voy., au sujet de cette monnaie, l'article de M. Prosper Dupré, *Rev. num.*, 1857, p. 1.

[2] Cette pièce, tombée par hasard entre mes mains à Naples, où elle me fut vendue, en 1853, par un orfèvre ambulant venu de Calabre, a été publiée par Rasche (*Lexicon totius rei num.*, t. III, part. II, p. VIII) d'après un dessin que lui en avait envoyé Torremuzza. L'identité de la pièce gravée par Rasche avec celle que je possède est évidente. Torremuzza l'attribuait à Meroë de Lycie; Sestini (*Lett.*, t. VII, p. 7) la donnait à Merusium de Sicile; mais il est certain que la première lettre est un Σ couché, et non pas un M, dont le dernier jambage est toujours très-court sur les pièces archaïques. En voici la description :

ΛΛΕΡ. Bacchus, nu debout à gauche, avec la barbe pointue et les cheveux nattés tombant sur le cou, tient un canthare de la main droite, et de la gauche une longue branche de vigne, qui passe sur son épaule et tombe en arrière; autour grènetis circulaire entre deux traits concentriques.

℞. Branche de vigne avec deux grappes, l'une petite, l'autre très grosse divisée en trois masses; autour grènetis circulaire entre deux traits concentriques. — Æ. Fabrique archaïque très-soignée. 7,95.

allié aux Latins, soutint la guerre contre les Rutules, ceux-ci n'obtinrent le secours de Mézence, roi des Étrusques d'Agylla, qu'en lui promettant toute la récolte des vignes du Latium, dont les prémices étaient ordinairement offertes aux Dieux. Énée et les Latins consacrèrent, au contraire, cette récolte à Jupiter, qui récompensa leur piété en dispersant leurs ennemis (Fest., *sub. verb.* Rustica Vinalia. — Ovid., *Fast.*, IV, v. 877 et sq. — Varr. *ap.* Plin., lib. XIV, c. 14, 1).

Caton nous a conservé la formule du vœu des Latins attestant par sa naïveté une haute antiquité : « Jupiter, » rends-nous vainqueurs, si tu veux que nous te don- » nions ces choses plutôt qu'à Mézence » (Cat. *ap.* Priscian., IV, 4, 21, et VII, 12, 60).

Depuis cette époque, les Latins conservèrent l'usage d'offrir à Jupiter les prémices de leur vin, et instituèrent une fête appelée *Rustica Vinalia*, que l'on célébrait avant les calendes de septembre. Ce jour-là était consacré à Jupiter; on fêtait, en même temps, Vénus protectrice des jardins où l'on cultivait les légumes (Varr., *De ling. lat.*, lib. V, c. 3). Mais les honneurs rendus à Vénus furent institués beaucoup plus tard; car, selon Varron et Cincius, le nom grec et latin de cette déesse était inconnu sous les rois (Macrob., *Saturn.*, I, 12). Les Latins attachaient une grande importance à la fête des *Vinalia*. Dans quelques endroits les prêtres présidaient eux-mêmes à la vendange comme ils le faisaient encore à Rome du temps de Varron. Le flamine Dial y prenait les auspices de la vendange, et quand il avait ordonné d'en commencer les travaux, il immolait un agneau femelle à Jupiter, puis faisant présenter les entrailles de la victime à sa droite et à sa gauche, exprimait lui-même le vin. A Tusculum, il était considéré comme

sacrilége d'introduire du vin nouveau dans la ville avant la célébration des *Vinalia* (Varr., *De ling. lat.*, lib. V, c. 3). Il y avait d'autres *Vinalia* célébrées au 25 d'avril par le même motif que celles de septembre et en honneur du même dieu, selon un ancien calendrier (Verr. Flacc., *Fast. Prænest. ap.* Orell. *Inscr. lat.*, t. II, p. 410). Cette fête répondait, sans doute, à l'époque où fut prononcé le vœu des Latins avant d'entrer en campagne contre Mézence.

Le vin était encore très-rare chez les Romains du temps des premiers rois ; car, sous Romulus, toutes les libations se faisaient avec du lait, et Numa interdit de répandre du vin sur les bûchers. La peine de mort était réservée aux femmes qui buvaient du vin appelé alors *temetum*, d'où vint le mot *temulentia;* Pline en cite plusieurs exemples. La faible production du vin dans le Latium dura si longtemps que L. Papirius, vainqueur des Samnites, l'an 434, fit vœu, avant le combat, d'offrir une petite coupe de vin à Jupiter (Plin., lib., XIV, c. 14, 1, 2, 3).

On comprend par là que, sur la médaille de Valentia, la grappe de raisin exprimait une offrande de grande valeur faite aux Dieux, et les deux types de cette pièce semblent se rapporter à deux faits importants et contemporains, la truie d'Énée et l'institution des Vinalia durant la guerre de ce héros contre Mézence. Il se présente toutefois une donnée plus historique et dont les rapports avec la monnaie de Valentia sont encore plus frappants. Cicéron nous la fait connaître.

« Quel est l'ancien écrivain, dit-il, qui nous laisse ignorer
» la division augurale (descriptio) des régions, faite au
» moyen du lituus par Attius Navius longtemps après Romu-
» lus, sous le règne de Tarquin l'Ancien ? Pauvre et encore
» enfant, Attius menait paître ses pourceaux. Ayant égaré une

» truie, il fit vœu, s'il pouvait la recouvrer, de donner au » dieu [1] la plus belle grappe de sa vigne. La truie retrouvée, » il se plaça tourné vers le midi au milieu de sa vigne, la » divisa en quatre parties, et les oiseaux ayant exclu trois » parties de sa vigne, ce fut dans la quatrième région qu'il » découvrit une grappe d'une grosseur prodigieuse. La » nouvelle de cet événement se répandit bientôt dans le » voisinage, et de tous côtés chacun accourait consulter le » jeune augure sur ses affaires domestiques. Il en recueillit » une grande réputation et tant de gloire que le roi Tarquin » le fit appeler auprès de lui » (Cic., *De Divin.*, lib. I, c. 17).

Denys d'Halicarnasse, dont le récit est presque pareil, dit que le jeune Attius craignant d'être battu par son père pour avoir laissé égarer ses pourceaux pendant son sommeil, alla prier les héros dans une chapelle rustique, bâtie au milieu d'une vigne, et fit le vœu dont parle Cicéron. Ayant retrouvé les animaux qu'il cherchait et ne sachant comment découvrir la plus belle grappe de la vigne, il demandait aux Dieux de diriger ses investigations. L'inspiration lui vint alors de diviser en deux sa vigne et d'observer les auspices. Les oiseaux lui ayant indiqué une des moitiés de la vigne, il la partagea encore en deux et, dans cette dernière division, découvrit la grappe prodigieuse. Son père l'aperçut alors allant acquitter son vœu à la chapelle des héros et, admirant la grosseur de la grappe, lui demanda la cause de cette consécration. Soupçonnant que ce jeune homme avait en lui le germe divin de la science augurale, il le conduisit à Rome et le fit étudier sous les maîtres lettrés, puis ensuite acheva de le faire instruire par le plus savant des Étrusques. Attius devint bientôt si renommé que

[1] Cicéron laisse ignorer quel dieu.

les augures de Rome l'appelaient toutes les fois qu'ils avaient à donner des réponses sur les choses publiques et n'agissaient point sans son approbation. Ainsi, lorsque Tarquin voulut exaugurer les temples du Capitole et dresser des autels, Attius fut consulté, et ses décisions furent exécutées (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. III, c. 70).

Cicéron raconte ensuite, mais sans en dire l'occasion, comment Tarquin l'Ancien mit à l'épreuve la science augurale d'Attius Navius. D'autres auteurs suppléent à son silence et nous apprennent que Tarquin, attaqué par les Sabins, voulut augmenter le nombre des centuries de cavalerie, composées par Romulus des Ramnes, Titienses et Luceres, et donner aux nouvelles centuries son nom et ceux de ses amis. Attius Navius s'y opposa, à moins que cette innovation ne fût autorisée par les auspices que Romulus avait consultés pour l'institution primitive des centuries. Ce fut alors que Tarquin, irrité de la résistance de l'augure, mit sa science à l'épreuve. « Allons, lui dit-il, devine par ta » science d'augure, si ce que je pense peut être accompli. » Attius ayant répondu que la chose était possible, « eh bien, » dit Tarquin, j'ai pensé en moi-même que tu pourrais couper » en deux ce caillou avec un rasoir. » L'augure n'hésita pas et partagea le caillou. On lui érigea sur le lieu même dans le comice, devant la curie, une statue qui le représentait la tête voilée [1]. La pierre et le rasoir y furent enterrés dans un *putéal* sur la place même, et l'autorité des augures, devenue depuis ce temps nécessaire, fut sans limite pour les intérêts les plus chers des Romains. Tarquin, renonçant

[1] Tous les numismatistes connaissent le denier de Marc-Antoine représentant cette statue du célèbre augure debout, la tête voilée et le lituus à la main, avec la légende M.N.AVGVR, et le bronze d'Antonin où l'on voit Tarquin debout, et devant lui Attius accroupi, coupant en deux le caillou.

à son projet d'augmenter les centuries, doubla seulement le nombre des cavaliers qui les composaient, et les porta à 1,800. Elles étaient de 100 cavaliers chacune sous Romulus; les Sabins y avaient ajouté 100 hommes, et les Albains autant sous Tullus Hostilius (Tit.-Liv., lib. I, c. 36. — Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. III, c. 70 [1]. — Florus, I, 5.—Val. Max., I, 4, 1. — Fest. *sub verb.* Navia. — Cic., *De Div.*, I, 17). Ce fut du vivant du même augure Attius Navius, et, à ce que l'on peut inférer du texte de Pline, sous sa direction, que le figuier Ruminal, dont le feuillage avait ombragé l'enfance de Remus et de Romulus, fut transporté du pied du mont Palatin auprès de la louve de bronze dans le comice, comme si cet arbre avait spontanément changé de place (Plin., lib. XV, c. 20, 3). Il y avait dans le même lieu une vigne et un olivier plantés par les plébéiens pour leur donner de l'ombrage (Plin., *ibid.*, 4).

On voit quelle était l'autorité de l'augure Attius Navius sous le règne de Tarquin l'Ancien. Il dirigeait, par ses avis sacrés, la chose publique; il exaugurait les Dieux du Capitole pour y fonder le temple de Jupiter; il empêchait Tarquin d'ajouter au nombre des trois centuries auxquelles Romulus et Tatius avaient partagé l'ager romain; il déplaçait la ville en quelque sorte, puisque, de l'ancienne Valentia, il transportait au pied du Capitole le figuier Ruminal, monument vénéré des fondateurs de Rome, et, tout auprès, faisait dresser, sur le comice, la louve leur nourrice, représentée en bronze et que le temps a épargnée jusqu'à nos jours.

Mais si les augures avaient ces fonctions à remplir,

[1] Son récit est un peu différent; il fait trancher le caillou par Tarquin lui-même.

c'était parce que Tarquin les y avait invités, prêt à se soumettre à leur décision. Sous son règne, Rome devenait une ville; elle absorbait peu à peu les petites cités dont elle fut graduellement formée; le mont Tarpéien, l'ancienne *Saturnia*, allait se joindre[1] à *Bucitatum*, et Bucitatum au Palatin[2]. Sur cette montagne l'ancienne *Valentia*, *Germalus* et *Velia*[3] se confondaient graduellement avec le petit groupe d'habitations nommé *Sicilia*, souvenir évident des Sicules conservé à une partie du Palatin jusqu'au temps de Pertinax[4]. Au-dessous s'était construit le *Pagus Sucusanus*, qui fut plus tard *Subura*, en dehors du Palatin et dominé par le rempart de terre[5]. Le Janicule, nommé *Antipolis* par les Grecs, Arcadiens sans doute, venait d'être uni à la ville par le pont Sublicius, et fortifié sous Ancus Marcius[6]; le Quirinal, autrefois *Agonus*, était encore la cité distincte ou plutôt le camp des Sabins de Cures depuis le temps de Tatius, et Servius Tullius devait le comprendre dans l'enceinte de Rome[7]; OEnotria[8], petit bourg antique assis sur le sol romain, mais dont la position exacte est indéterminée, devait déjà s'être confondu avec la ville de Tarquin, et si l'on s'étonne de voir tant de lieux différents tellement rapprochés en un petit espace, on n'a qu'à se rappeler qu'aujourd'hui même, dans la région longtemps habitée par les Sicules, sur les frontières des États romains

[1] Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 7.

[2] *Vide supra*, p. 337.

[3] Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 8.

[4] Jul. Capitol. *in Pertinac.*, c. XI.

[5] Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 8.

[6] Tit.-Liv., lib. I, c. 33.

[7] Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 8. — Tit.-Liv., lib. I, c. 44. — Dionys.-Halic., *Ant. rom.*, lib. II, c. 70.

[8] *Vide supra*, p. 348.

et du royaume de Naples, au sud-ouest d'Aquila, les hauteurs et les vallées offrent, sur une surface d'environ sept fois la superficie de la ville voisine des villages contigus, au nombre de vingt-huit [1], et sur la rive gauche de l'Aterno quatorze villages, sur une longueur de trois milles et sur une largeur d'un mille et demi [2].

Il est donc bien certain que Tarquin l'Ancien, dont le palais était à la porte *Mugonia* ou *Mugionis*, au pied du Palatin (Solin, c. 1), accomplit, avec l'assistance des augures, l'extension de Rome en reculant le *pomœrium* jusqu'à la limite du mont Tarpéien, occupé, comme le Quirinal, par les Sabins (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. II, c. 50). Cette limite était marquée par le Sacellum de Terminus, qui, avec Juventas, refusa, disait-on, de se déplacer devant Jupiter lui-même, de sorte que le temple de ce dieu suprême contint les autels des deux divinités récalcitrantes (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. III, c. 69).

Ce fut probablement à cette occasion que, pour consacrer le souvenir de la ville antique ainsi accrue et pour le faire subsister encore après que son nom même aurait disparu, on frappa, par quelque motif religieux, une monnaie rappelant à la fois Valentia, les traditions d'Énée et des Latins, et les caractères de prédestination du célèbre augure Attius Navius.

Ajoutons à ces considérations sur la monnaie de Valentia qu'elle ne put être frappée avant Tarquin l'Ancien, puisque

[1] Les principaux sont Poggio Santa Maria, Lucoli, Torninparte. C'est dans le groupe de villages voisin appelé Casali di Cicolano que l'architecte Simelli, délégué par l'Académie des inscriptions, reconnut en 1810 de nombreux vestiges de villes et de monuments pélasgiques ou aborigènes. Voy. Petit Radel, *Annales de l'Institut archéologique*, t. VI, 1834, p. 357.

[2] Les principaux sont Barete, Pizzoli, S. Vetturino; entre ces deux derniers est un amphithéâtre ruiné.

Varron, si diligent pour rechercher ce qui concernait les origines de Rome, affirme, avec toute vraisemblance, que pendant cent soixante-dix ans, les Romains n'eurent aucuns simulacres des Dieux (Varr. *ap.* Aug., *De Civit. Dei*, lib. IV, c. 31), et la coïncidence de cette date avec le règne de Tarquin[1] ne permet pas de supposer qu'auparavant il existât de sculpture ni de glyptique dans un pays où les Dieux mêmes n'avaient pas de statues, puisque tous les peuples ont commencé par consacrer l'art de la plastique à leurs divinités protectrices. Démarate, père de Tarquin l'Ancien, paraît avoir introduit l'art de la statuaire en Étrurie, en y amenant les sculpteurs Euchir et Eugramme, dont les noms significatifs expriment que l'un modelait et l'autre peignait les statues. Pline, qui nous transmet cette tradition (lib. XXXV, c. 43), semble ici plus d'accord avec la vérité que dans le passage où il veut reculer jusqu'au temps d'Évandre et de Numa la fabrication des statues d'Hercule triomphal et de Janus (lib. XXXIV, c. 16). La monnaie de Valentia put encore être frappée par Tarquin l'Ancien sous l'influence des conseils de Servius Tullius, auquel nous attribuons la pièce suivante, dont la fabrication, le poids et les types la rapprochent évidemment de la première, et appartiennent à la même époque.

Nous devons à l'empereur Claude, ardent investigateur de l'archéologie romaine, le document le plus authentique et le plus vraisemblable sur Servius Tullius. Les tables antiques de bronze trouvées à Lyon et conservées dans le Musée de cette ville, contiennent un long fragment du

[1] Les chronologistes modernes font monter Tarquin sur le trône en 175 de Rome; cet événement eut lieu selon Caton en 138, selon Varron en 140. La chronologie de Tite-Live, déduite des années de chaque règne depuis Romulus, fait commencer celui de Tarquin l'Ancien en 174.

discours de Claude au Sénat pour y faire recevoir des Gaulois d'origine, et l'orateur cite à l'appui de sa proposition les faits de l'ancienne histoire de Rome, constatant que les Romains admirent les étrangers à la dignité royale et à celle de sénateurs. Il remonte jusqu'à Numa, Ancus Marcius, Tarquin l'Ancien, et ajoute : « Servius Tullius, né, » selon nos traditions, de la captive Ocrisia, fut, selon les » Étrusques, le plus fidèle compagnon de Cœlius Vibenna, » dont il partagea la fortune dans toutes ses vicissitudes; » chassé de l'Étrurie, il vint avec les débris de l'armée de » Cœlius s'établir sur la montagne qui reçut le nom de ce » chef : Servius lui-même, qui s'appelait en étrusque » *Mastarna*, changea de nom et prit celui que nous avons » dit et sous lequel il régna, au grand avantage de la chose » publique » (Claud. imp. *Orat. ad Senat.* ex tab. ær. Lugd. *ap.* Spon., *Recherches des antiquités et curiosités de Lyon*, p. 170 et 171).

Tacite, qui accepte cette tradition en analysant le discours de Claude, la confirme en disant que le mont *Querquetulanus* reçut le nom de Cœlius Vibenna, chef d'une *gens* étrusque, qui avait été appelé avec les siens comme auxiliaire, et s'établit sur cette hauteur du temps de Tarquin l'Ancien ou de quelque autre roi. Ces forces nombreuses, ajoute l'historien, occupèrent jusqu'aux lieux planes voisins du forum, et c'est de là que le *Vicus Tuscus* a pris son nom (Tacit., *Annal.*, lib. IV, c. 65[1]).

Tarquin l'Ancien n'était pas le premier roi de Rome qui appelât ainsi des auxiliaires étrangers pour protéger Rome, sans doute pendant ses guerres; car Varron nous apprend

[1] Il faudrait un traité spécial pour exposer tous les récits divergents sur l'origine de Servius Tullius et sur Cœlius Vibenna; nous ne donnons ici que les documents qui paraissent les plus importants pour une saine critique.

que, durant le siége de Veïes, Tullus Hostilius avait fait venir une garnison de Tusculum, sous le commandement d'Opita Oppius, et l'avait placée sur la hauteur qui fut ensuite appelée *Mons Oppius;* une autre hauteur, servant de poste avancé, était occupée par Lævus Cispius d'Anagnia, du côté des Esquilies (Varr., *Rer. hum.*, lib. VIII, *ap.* Fest. *sub verbo* Septimontium).

Claude disait avec raison que le règne de Servius Tullius fut le plus profitable à la chose publique romaine. Ce prince travailla, en effet, sans relâche et avec ardeur à l'agrandissement du territoire et aux institutions civiles de Rome. Il fit défricher les Esquilies, où il construisit son palais (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 8. — Tit.-Liv., lib. I, c. 44). Il continua les travaux du Capitole avec l'aide de ses alliés (Tacit., *Hist.*, lib. III, c. 72), les ajouta à l'enceinte de la ville avec le Quirinal et le Viminal, recula le *pomœrium* (Tit.-Liv., lib. I, c. 44), et, par la fondation du temple de Diane sur l'Aventin, à l'imitation de celui d'Éphèse, fit de Rome la métropole de la ligue latine (Tit.-Liv., lib. I, c. 45). Il partagea le peuple en quatre tribus urbaines : Suburane, Esquiline, Palatine et Colline (Paul. *sub. verb.* Urbanas), et les trois anciennes tribus nommées Ramnes, Titienses, Luceres, disparurent probablement dans ce classement nouveau. Ce ne put être sans le consentement des augures, qui s'y étaient opposés sous le règne de Tarquin l'Ancien.

Pour ne pas trop nous écarter de notre sujet, nous dirons seulement qu'au nombre des institutions de Servius Tullius et qui avaient pour but principal de lui concilier la faveur populaire contre l'influence de l'ancien Sénat, on doit compter d'abord l'introduction du *nummus* d'argent dont nous avons déjà parlé en détail, et ensuite celle de la mon-

naie de cuivre inventée, à ce qu'il semble, dans le but d'exonérer les débiteurs, ce qui permit au roi de dissoudre l'*æs alienum*, comme on le nomma par la suite, opération financière qui fut depuis souvent renouvelée sous la République par des atténuations successives dans le poids de l'as de cuivre, auquel sa valeur nominale était conservée.

Le nom de Tullius attaché au premier *nummus* d'argent prouve, comme nous le disions plus haut, que si celui de Valentia fut frappé sous Tarquin, Servius Tullius y contribua efficacement, et il dut en continuer l'émission, puisque ce nummus lui fut nominativement attribué.

Si nous examinons les types de la pièce que nous croyons frappée par Servius Tullius, nous voyons au droit la légende POMA écrite en caractères grecs archaïques, comme le prouvent la forme du *rho* de chaque côté, et. au droit, le mu avec son dernier jambage raccourci. Le nom de *Roma* remplace ici celui de *Valentia*, et cela dans un espace de temps si rapproché, que ni le poids ni le travail n'offrent de différence appréciable.

Varron, si souvent téméraire dans ses étymologies, dit formellement, mais en exprimant deux fois ses doutes à ce sujet, que le nom de Roma est dérivé de celui de Romulus (*De ling. lat.*, lib. VII, c. 7, et lib. VII, c. 41 : lib. VIII, c. 35). Nous avons cité la tradition bien plus vraisemblable qui attribue ce nom nouveau à une traduction grecque de Valentia, l'ancien nom de la ville Aborigène-Pélasgique ou Sicule. Une autre origine du nom de Roma paraît se cacher sous celui de *Rumon*, nom du Tibre à une époque très-reculée, et que Virgile nous a conservé dans un vers de son *Énéide* (Virgil., *Æneid.*, lib. VIII, v. 90, et Serv. *ad loc.* — Cf. Serv. *ad Æneid.*, lib. VIII, v. 62). On sait que la plupart des anciennes villes grecques de l'Italie et de la Sicile

prirent le nom des fleuves sur le bord desquels elles furent bâties, comme Taras, Siris, Sybaris, Laüs, Selinus, Acragas, Gelas, Himera : Rome prit donc le nom de son fleuve, comme celui-ci l'avait donné au figuier Ruminal (Serv. *ad Æneid.*, lib. VIII, v. 90), et probablement à Remus et Romulus eux-mêmes, enfants protégés du dieu qui les avait déposés sains et saufs sur ses rives, au lieu de les engloutir dans ses eaux. La porte *Romanula*, une des trois qui fermaient l'ancienne ville de Romulus sur le Palatin (Plin., lib. III, c. 9, 13 [1]), dérivait probablement son nom de la même origine. Elle était située au bord du Tibre et du Vélabre. *Præterea intra muros video portas dici : in Palatio, Mucionis a mugitu, quod ea pecus in Bucitatum antiquum oppidum exigebant. Alteram, Romanulam, quæ est dicta ab Roma, quæ habet gradus in navalia ad Volupiæ Sacellum. Tertia est Janualis*, etc. (Varr., *De ling. lat.*, lib. IV, c. 34). *Uterque locus* (*Velabrum et Sepulcrum Accæ*) *extra urbem antiquam fuit, non longe a porta Romanula, de qua in priore libro dixi* (Varr., *De ling. lat.*, lib. V, c. 3).

Au milieu de la légende et la partageant en deux, notre nummus (pl. XIV, n° 2) présente une massue qui repose, comme nous l'avons décrite, sur des objets de forme indécise et ondulée, semblables à des entrailles de victimes.

Une tradition religieuse des Romains vient à notre aide pour expliquer ce type singulier. Solin rapporte qu'après avoir tué Cacus pour lui avoir dérobé quelques-uns des bœufs de son troupeau, Hercule, instruit par Carmenta,

[1] Ces portes étaient : *Porta Mucionis*, jusqu'à laquelle reculèrent les Romains repoussés de l'attaque du Capitole par les Sabins (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. II, c. 50) ; *Porta Romana*, bâtie par Romulus (Fest., *sub. verb.* Romanam), et, vraisemblablement, *Porta Romanula*, qui était nécessaire pour aller du alatin au Tibre.

mère d'Évandre, que l'immortalité lui était réservée, érigea, pour le culte de sa propre divinité, un autel nommé depuis *Ara maxima*. Le héros construisit en même temps une enceinte où des bœufs furent immolés selon le rite dont il instruisit les Potitii. Ce Sacellum d'Hercule existait encore du temps de Solin dans le forum Boarium, et un prodige perpétuel y attestait le festin donné par le héros ainsi que la majesté du lieu. On disait que, durant la distribution des entrailles des victimes, *visceratio*, faite aux assistants, Hercule avait invoqué le dieu Myiagrus [1], en déposant sa massue à la porte de l'enceinte sacrée, et que depuis lors, ni les chiens ni les mouches n'osaient pénétrer dans le Sacellum (Solin, c. 1, init).

Personne n'ignore quelle place tient dans l'histoire primitive de Rome le passage d'Hercule en Italie, et son séjour aux bords du Tibre. Sans doute un voile épais de mythologie y couvre une réalité difficile à démêler; mais l'antiquité du culte d'Hercule à Rome, demontrée par les rites grecs pratiqués devant l'Ara maxima, par le tombeau d'un de ses compagnons sur la via Salaria (Suet. *in Vesp.*, c. 12), est confirmée par le fait historique de sa statue en terre cuite, commandée par Tarquin l'Ancien à un sculpteur étrusque de Fregellæ en même temps que celle de Jupiter pour le Capitole, et qui existait encore du temps de Pline (Plin., lib. XXXV, c. 44).

Nous avons donné plus haut un passage de Varron constatant que jusqu'au règne de Tarquin l'Ancien, les Romains

[1] Les imprimés portent Myagrius; mais Saumaise remarque avec raison que ce ne peut être un texte correct, puisque Myagrius veut dire le chasseur de rats. Il ajoute que les plus anciens et les meilleurs manuscrits portent Migaruns pour Myiagrus, dieu de l'Élide, qui chassait les mouches aux sacrifices d'Olympie. — Cf. Plin., lib. X, c. 40, ancien chap. 28.

et de bronze (Dionys. Halic., *Ant. rom.*, lib. I, c. 58) nous apprend que l'on appelait autrefois *delubrum* ı écorcé que l'on vénérait comme un dieu, *Fustem tum, hoc est decorticatum, quem venerabantur* ; (Fest. *sub verb.* delubrum), et Servius, en répéta définition, empruntée à quelque ancien auteur, d *certe ligneum simulacrum delubrum dicimus, a lil est raso ligno factum, quod græce ξόανον dicitur* (S *Æneid.*, lib. IV, v. 56).

Une autre chose digne de remarque est que Ron servit d'une massue pour inaugurer sa ville. On lit, dans le *calendrier Prænestin* de Verrius Flaccus au mars :

« .... Marti hic dies appellatur. Ita quod || in atr rio tubilustrantur qui-|| bus in sacris utuntur. Lu quidem clavam eam ait esse in ruina Pala(tii) inc Gallis repertam, qua Romulus urbem || inaug (Orell., *Inscr. lat. select.*, t. II, p. 386).

Cette *clava* de Romulus, échappée, selon Lut l'incendie du Palatin lorsque Rome fut prise par les n'était autre que le lituus à forme recourbée à l'us augures. Cicéron le dit formellement en ces termes

» à son sommet, semblable pour sa forme au lituus des » trompettes, ce qui lui a valu son nom) avait été enterré » dans la curie des Saliens, sur le Palatium, et après l'in» cendie de l'édifice où il était gardé, y fut retrouvé intact » (Cic., *De Divin.*, lib. I, c. 17).

N'est-il pas remarquable, toutefois, que Lutatius, cité dans le calendrier Prænestin comme une autorité historique, ait substitué au mot *lituus*, consacré par l'usage religieux, celui de *clava*, massue? et ne voit-on pas un rapprochement à faire entre cette massue de Romulus et celle d'Hercule Recaranus[1] sur notre médaille, comme entre celle-ci et la massue qui paraît au revers des tétradrachmes de Philippe V, roi de Macédoine, descendu de Caranus? La massue n'est-elle pas ici le signe de la dédicace de cette partie de Rome où étaient le forum Boarium, l'Ara maxima et le Sacellum d'Hercule, qui se joignit, sous Tarquin l'Ancien ou au moins sous Servius Tullius, à la région du Forum et du Capitole lorsque l'on recula le *pomœrium*? La création du *Vicus Tuscus*, comprenant la statue de Vertumnus, est la preuve qu'alors des assainissements suffisants avaient détourné les eaux du Tibre et fait en grande partie disparaître le Vélabre, mais pas assez, cependant, pour qu'on ne payât pas un quadrans pour le traverser lorsque Servius Tullius eut institué la monnaie de cuivre.

Il semble donc bien certain que, dans les traditions antiques, les idées de *clava* et de *lituus* se confondaient ou s'associaient pour les augures, et que le droit de notre *nummus* avait rapport à la fois à la tradition d'Hercule et à la dédicace de Rome alors étendue à des limites qu'elle

[1] C'est ainsi que le nommait Cassius Hemina, qui était consul en 608 de Rome. Aurelius Victor, *Origin. gent. Rom.*, cap. 6.

ne franchit pas de longtemps. Au revers de cette méd on retrouve la truie albaine se reposant et allaitant petits sous un ilex du rivage,

Littoreis ingens inventa sub ilicibus sus,
Triginta capitum fœtus enixa, jacebit,
Alba, solo recubans, albi circum ubera nati.
(Virg., *Æneid.*, lib. VIII, v. 43 et s

Ce type a été reproduit exactement sur un moyen br d'Antonin le Pieux, où l'on voit, au revers de l'effigie d prince, la truie allaitant ses petits, assise à droite sous arbre qui croît derrière elle et l'abrite de ses rame étendus horizontalement; deux des petits sont placés avant de leur mère; à l'exergue, SC.; autour, IMPERATO (pl. XIV, n° 5).

A ce que nous avons déjà dit au sujet de ce type d truie, nous ajouterons seulement que les jeunes pource étaient autrefois nommés *faustuli* (Paul. *sub verb.* Fau lum) comme le père nourricier de Romulus, et Faustulus même était chargé spécialement des troupeaux de la race p cine appartenant au roi Amulius (Dionys. Halic., *Ant. ro* lib. I, c. 79). Mais la légende à l'exergue mérite toute n attention. On y lit distinctement KVPI. C'est évidemm le nom de *Cures*, et il est difficile d'admettre que, s Servius Tullius, il y ait eu une confédération nouvelle particulière entre Rome et cette ville des Sabins. Il est c tain que les Romains reçurent des Sabins la plupart leurs rites religieux dès l'époque de Tatius; Numa, v de Cures, affermit et développa le culte des Dieux chez peuple qui l'avait élu; mais, depuis son règne, des host tés fréquentes avec les Sabins avaient affaibli les liens d mitié entre ce pays et Rome. Tarquin l'Ancien avait so tenu une guerre longue et difficile contre les Sabins et le

alliés les Étrusques. Il semble donc plus probable que la légende KVPI du revers se lie à celle du droit pour former ensemble ROMA CVRI (TIVM), KVPI se rapportant aux Sabins de Cures établis sur le Quirinal, qui faisaient partie de la nation romaine des Quirites, *populus romanus Quiritium*, depuis Tatius, mais dont la situation isolée sur un point élevé cessa lorsque Servius Tullius comprit les Esquilies, le Viminal et le Quirinal dans l'enceinte de Rome et institua la tribu Colline [1].

Serait-il téméraire de penser que les Sabins de Cures, les premiers qui firent alliance avec les Romains par le sacrifice d'un pourceau, furent représentés symboliquement par ces animaux, puisque, d'une part, on croyait que Romulus s'appelait Quirinus, parce que chez les Grecs κοίρανος signifiait roi (Serv. *ad* Virgil., *Æneid.*, lib. I, v. 292), et que, de l'autre, χοῖρος signifie pourceau? Une pareille confusion n'était pas étrange chez les anciens Romains, qui avaient oublié ou savaient encore mal la langue grecque. Cicéron nous en révèle une encore plus étrange au sujet des *suculæ*, pléiades dont les Romains dérivaient le nom de ὗς, pourceau, au lieu de ὕειν, pleuvoir (Cic., *De Nat. Deor.*, lib. II, c. 43).

Servius Tullius, contemporain de Solon (Cic., *in Brut.*, c. 10), put être informé des mesures et des réformes financières de ce législateur ayant pour objet de régler la monnaie d'argent et d'éteindre les dettes du peuple, et les dépassa de beaucoup en instituant la monnaie de cuivre que les Grecs n'adoptèrent pas avant le siècle de Périclès. Toutefois, la drachme attique n'a pas de rapports définis avec le *nummus* de Servius Tullius dont le poids se rattache au

[1] *Vide supra*, p. 358.

système des monnaies anciennes de l'Eubée [1], de de Neapolis, colonies euboïques en Campanie [2], directement, à celui de la monnaie de Sergentiu mera [4], de Zancle [5], de Naxus [6], de Rhegium [7], et lièrement à deux pièces frappées dans le voisinage à une époque certainement très-voisine de l'ém nummus Tullianus.

La première a été attribuée par M. Capranesi e à Fæsulæ. Notre opinion a été contestée. Peut-êtr que nous allons décrire de nouveau serait-elle Veii lorsque, sous les rois, cette ville fut tribu Romains. Dans ce cas, la légende serait latine e étrusque.

Gorgone vêtue d'une robe plissée à larges man lant à gauche, la tête de face et tenant un s chaque main.

℟. ⊙ ᛊ I ⵣ Roue de forme très-ancienne avec deux ment; les autres remplacés par deux segments Cet appareil, par sa construction, pourrait être au

[1] Hunter, n° 1, 11gr,73 archaïque ; n° 2, 5gr,41 ; n° 5, 5gr,55. d'Eubée, belle fabrique, par conséquent poids un peu affaibli, 7g des médailles à Paris.

[2] Varient pour les anciens types entre 7gr,70 et 7gr,30.

[3] 7gr,95, de ma collection. Voir plus haut, p. 348, note 2.—Cf. ibid.

[4] Les plus archaïques, 5gr,70 ou 5gr,85.

[5] Zancle, petit module, 0gr,75, libella? Zancle, drachme 1/2 ma collection.— Autre de Zancle, didrachme, 7gr,50, de ma col

[6] Naxus, pièce d'un très-beau travail archaïque, avec la grapp revers de la tête de Bacchus, drachme 1/2, 5gr,76, de la collecti n° 368, achetée comme très-authentique par M. Rollin père, malg de M. Burgon, l'auteur du catalogue.

[7] Tête de lion de face. ℟. Tête de génisse de profil. — 5gr,78.

encore qu'une roue. — Æ. Fabrique ancienne. 11^{gr},125. Musée Britannique (pl. XV, n° 4). La même au musée Kircher. La même sans inscription dans ma collection : 11^{gr},30.

Ce qui me fait attribuer cette pièce à Veii, c'est d'abord sa légende boustrophedon, comme celle de Valentia, et où il me semble devoir lire OEFI; l'O a un point au milieu comme celui de Valentia. En second lieu, l'allusion du type au nom de la ville, puisque nous lisons dans Festus que Veia ou Veha, chez les Osques, signifiait une charrette, *plaustrum*, (Fest. *sub. verb.* Veia ou Veha). Au lieu d'Osques, il faut lire ici Étrusques, puisque Varron dit : *A quo rustici etiam nunc quoque viam, Veham appellant, propter vecturas : et vellam, non villam, quo vehunt et unde vehunt* (*De re rustic.*, lib. I, c. 2.). Quelle que soit d'ailleurs la valeur de cette conjecture, la monnaie que nous venons de décrire est très-archaïque, moins cependant que le nummus Tullianus, et s'accorde pour son poids avec lui.

Il en est de même des médailles suivantes attribuées à Populonia, mais qui pourraient être de Tarquinii ou de quelque autre ville opulente de la ligue étrusque.

Tête barbue couronnée de laurier à droite.

℟. Sans légende et sans type.— Æ. Fabrique archaïque. Belle conservation; 11^{gr},40. Cabinet des médailles (pl. XV, n° 2).

Tête barbue ceinte d'un lien à gauche; derrière, Λ.

℟. Sans légende et sans type.— Æ. Fabrique archaïque. Belle conservation; 11^{gr},13. Du Cabinet des médailles (pl. XV, n° 3).

Deux pièces attribuées aussi par analogie à Populonia se rattachent au même système monétaire. L'une, qui pourrait appartenir à Volsinii à cause du verrat, animal qui re-

bronze conservée au Musée des Offices, à Florence. C
à gauche paraissant dévorer une proie, sa queue te
par une tête de serpent barbue et crêtée. ℟. Sans lég
sans type.— Æ. Fabrique archaïque. Très-belle co
tion; 16gr,327. Collection du général Fox.

Toutes ces pièces concordent dans le système d
cienne drachme euboïque de 3gr,975 qui donnerait :

1 drachme 1/2.	5,9625.
2 drachmes.	7,9500.
3 drachmes.	11, 925.
4 drachmes.	15, 900.

La décroissance de cette drachme euboïque fu
lente, puisqu'à l'époque du travail le plus perfectio
touchant presque à la décadence, la drachme d'or de
tus pèse encore, fleur de coin, 3gr,20 dans ma collec

Ce poids euboïque est le même que le poids cré
troduit probablement en Sicile et en Italie par les co
l'Eubée, par les émigrations chalcidiques et par l
ports que ces pays conservèrent avec la Crète de
thalassocratie de Minos II.

L'introduction de la monnaie de cuivre à Rome

signe de l'échange des denrées. Toutefois, on croit positif que Rome en donna le premier exemple. La richesse des mines de cuivre de l'Étrurie rendait la fabrication de l'*æs grave* presque nécessaire pour dispenser de peser fréquemment ce métal si employé dans les arts et l'industrie d'alors.

Si nous avons la preuve que les Romains eurent une monnaie d'argent qui leur était propre du temps des rois, il est égalemeut certain que l'usage en fut supprimé dès les premiers temps de la république, et ne fut repris que deux siècles plus tard. On reconnaît là une réforme somptuaire, imitation modérée de celle des Lacédémoniens, pour empêcher l'amour des richesses d'éteindre chez les citoyens celui de la patrie.

Duc de Luynes.

MÉDAILLES BARONALES INÉDITES.

Deuxième article. — Voyez p. 186.

---

7. — Esterling d'Édouard Ier, comte de Bar (1302-1337.)

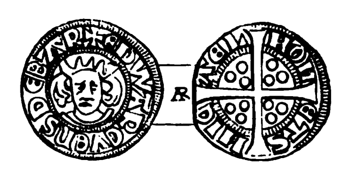

EDVVAR.CVENS.DE.BAR. Tête couronnée de face.
℟. MONET.S.MICAEL. Croix traversant la légei cantonnée de douze besants.

Cette pièce intéressante, dont je dois la commun à M. A. Billard, avocat à Brest, vient combler une qui était signalée par M. de Saulcy dans ses *Rec sur les monnaies des comtes et ducs de Bar*. Je n mieux faire que de rappeler ici ce que disait alors le académicien.

« Il me reste maintenant à mentionner une tr monnaie du comte Édouard, que je n'ai malheureu jamais vue, mais dont l'existence m'a été révélée correspondance du général Ainsworth (Ainslie), l'aut recherches sur la numismatique anglo-française, :

archant. Voici ce que je trouve dans une lettre du , datée du 30 août 1828 : « J'ai les portraits de quarante esterlings contrefaits ou faits à des vrais esterlings d'Angleterre et d'Écosse; celui ard, comte de Bar, n'y paraissant pas, je le crois »

peu plus tard, le 27 octobre 1828, le général écrivait encore au baron Marchant : « J'écrirai lres afin que l'on tâche de trouver pour vous un d, comte de Bar; il n'est pas impossible que l'on encontre parmi nos esterlings des Édouards, aux-ette petite monnaie ressemble exactement. »

-certainement ce fut à l'époque où le duc de Lor-rry IV imitait les esterlings anglais, que le comte ut l'idée de copier la même monnaie, et Ferry IV gné de 1312 à 1328, c'est incontestablement au douard Ier, qui a régné de 1302 à 1337, qu'appar-are esterling désigné dans les deux lettres du gé-nsworth. Je regrette bien vivement de ne pouvoir la figure de ce précieux petit monument. »

Monnaie de Damiette en 1219.

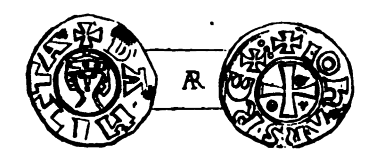

HANS. REX : Croix cantonnée d'un annelet au se-troisième canton.

·DAMITTA. Tête de face du roi, couronné.

Voici une nouvelle pièce qui vient s'ajouter aux monnaies des croisades si savamment étudiées par M. de Saulcy. Je dois la communication de ce précieux denier de Jean de Brienne à l'obligeance de MM. les conservateurs du Cabinet impérial des médailles; on les trouve toujours disposés à aider de leurs avis et de leurs connaissances ceux qui viennent consulter les riches suites auxquelles ils sont préposés. Une monnaie semblable existe, à Athènes, dans la collection de M. Paul Lampros.

Ce denier est un souvenir de la sixième croisade, dont les suites furent si désastreuses pour les armées chrétiennes. Les hommes, comme les nations, revêtus d'une mission providentielle, voient leurs efforts tourner contre eux-mêmes, lorsqu'ils s'écartent du but qu'ils doivent atteindre. Les croisades étaient toujours victorieuses lorsqu'il s'agissait de délivrer Jérusalem et le tombeau du Christ : ce n'était plus qu'une suite de revers lorsque l'on entreprenait la conquête de l'Égypte dans un but plus politique que religieux.

L'événement important de la sixième croisade fut le siége et la prise de Damiette. Dès le mois d'octobre 1219, le roi de Jérusalem était sous ses murs, et pendant longtemps il vit ses efforts échouer devant la ténacité des assiégés. Plusieurs assauts furent malheureux ou inutiles; le roi lui-même faillit périr brûlé par le feu grégeois. En novembre, la ville rendue presque déserte par les maladies contagieuses et la famine, fut occupée par les croisés sans capitulation, sans assaut et sans pillage : l'armée chrétienne entra dans une sorte de nécropole.

Damiette, prise ainsi, fut donnée à perpétuité à Jean de Brienne comme souveraineté; chaque nation qui avait

fourni un contingent à l'armée eût une des tours de la ville ; évidemment c'est à ce moment que le denier du Cabinet des médailles, qui fait l'objet de cette étude, dut être frappé par le roi de Jérusalem ; cette monnaie restera sans doute très-rare, car il ne put guère en être forgé que pendant quelques mois.

En effet, pendant que l'armée assiégeait Damiette, un personnage singulier était arrivé au camp, envoyé par le pape, heureux peut-être d'éloigner de lui un prélat qui lui tenait tête en plein conclave. Ce personnage était Pélage, cardinal et évêque d'Albano, homme dominant, impérieux, et qui semblait être là pour faire contraste avec l'humilité apostolique de saint François d'Assise dont la belle figure paraît un instant dans cette croisade.

Le cardinal d'Albano prétendait commander l'armée, diriger l'expédition ; lorsque Damiette fut prise, il devint tellement impérieux que le roi de Jérusalem quitta son nouveau fief sous prétexte d'aller recueillir la succession de son beau-père, le roi d'Arménie. Il partit « mult dolent de ce que le cardinal faisoit, » ajoute le continuateur de Guillaume de Tyr. La querelle entre le prélat et le roi était arrivée au point que le premier excommuniait tous les partisans de Jean de Brienne, même ceux qui tenaient les maisons appartenant à celui-ci. Le roi Jean quitta Damiette à la fin de 1220.

Depuis cette époque, il n'y eut plus d'autorité sérieuse; le cardinal d'Albano y était, de fait, le seul maître. Nous le voyons clairement pour ce qui arriva à la fin de juin 1221.

Le cardinal voulait continuer la conquête de l'Égypte et marcher sur le Caire ; il eut le clergé pour lui ; mais la noblesse ne voulut pas accepter son commandement : il lui

fallut donc rappeler le roi Jean. Celui-ci d'abord prétend que l'on traitât avec lui, *que l'on reconnût sa suzeraine* dans Damiette et dans le pays qu'il avait contribué conquérir; voyant ensuite que l'expedition était engagé imprudemment, et déjà compromise, il oublia ses intérêt personnels, et, malgré lui, prit le commandement d l'armée.

Vers le 8 septembre suivant, les croisés, cernés de tous côtés par leurs ennemis, rendaient Damiette aux Sarrasins par capitulation; ils obtenaient en échange un morceau de la vraie croix que le soudan avait enlevé à Jérusalem, une trêve de huit années et la liberté des captifs.

A. DE BARTHÉLEMY.

MONNAIES INÉDITES DES COMTES DE TOULOUSE.

(Pl. XVI.)

La collection des monnaies du moyen âge de madame Soulages n'est pas très-considérable, et les toulousaines y sont en majorité. Mais ce qui la rend importante, c'est la rareté de certaines pièces.

En première ligne je mettrai une monnaie d'Omellas :

+RAIMVNDVS et dans le champ, ATO dans un cercle de grènetis.

℞. +OMELLADIS. et dans le champ, croix à branches égales (pl. XVI, n° 1).

Cette pièce est très-intéressante, 1° parce qu'elle nous fait connaître un atelier nouveau; 2° parce que Raimond Aton de Murviel qui l'a fait frapper était un seigneur bien secondaire qui vraisemblablement ne jouissait pas des droits régaliens, comme on va le voir.

Le château d'Omellas était une baronnie qui dépendait, en 1034, des vicomtes de Beziers. Plus tard il passe aux seigneurs de Montpellier, qui déclarent le tenir en fief des vicomtes de Beziers. En 1121 Guillaume V, seigneur de Montpellier, étant mort, le château d'Omellas devint le partage de son fils cadet, qui prit le nom de *Guillaume d'Omellas*, nom qu'il quitta en 1129 pour celui d'Orange,

dont il devint comte par son mariage avec Tibu unique de Raimbaud II, mort en Palestine. Guill d'Orange mourut en 1156, laissant deux fils, Gui et Raimond III, qui se partagèrent ses États, et de l'aînée, *Tiburge*, mariée à Bertrand de Baux, et la *Tiburgette*, mariée à Aymard de Murviel. Le chât mellas entra dans la part de Raimbaud III, qui l' en 1168, à son cousin Guillaume Ier de Montpell 4,000 sols melgoriens. Il le retira ensuite pour l'eng 1171, à Aymar de Murviel, son beau-frère, pour 10 melgoriens. Raimbaud mourut deux ans après, lai domaines d'Orange à sa sœur aînée, femme de Ber Baux, et ses domaines de Montpellier à sa sœur femme d'Aymar de Murviel.

En 1187 Raimond Aton de Murviel, leur fils, q sait du château d'Omellas, où il frappa la pièce occupe, déclare le tenir en fief de Guillaume VIII, de Montpellier. Raimond Aton mourut en 1191, ne que deux filles, très-riches. Guillaume VIII voulu l'aînée, qui s'appelait Tiburge, avec son fils Gu qu'il avait eu de son deuxième mariage avec Agn constituer en dot à Tiburge de Murviel tous les d qui avaient appartenu aux seigneurs de Montpellier conséquent le château d'Omellas. Mais ce mariage point, et cependant Guillaume VIII retint la dot, et Tiburge un dédommagement en argent.

En 1194, Guillaume VIII rend hommage au co Melgueil (alors Raimond V, comte de Toulouse) château d'Omellas. A la mort de Guillaume VIII, ce passe à Marie de Montpellier, qui, par son mariage, e le porta à Pierre, roi d'Aragon.

On voit par ce résumé historique quelle positio

rieure tenait Raimond Aton de Murviel dans la hiérarchie féodale; cependant il frappe monnaie. Est-ce comme héritier des comtes d'Orange? Non, ce sont les Baux qui les remplacent. Est-ce comme remplaçants des seigneurs de Montpellier? Non, ces seigneurs n'ont jamais eu un pareil droit. Est-ce une usurpation sur les comtes de Melgueil? on ne peut pas le dire. A cette époque le pape Innocent III avait saisi le comté de Melgueil sur Raimond V, comte de Toulouse; et il pourrait se faire que Raimond V et Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, qui se partageaient les revenus de la monnaie de Melgueil, aient consenti à ce qu'elle fût frappée à Omellas. C'est une recherche à faire dans l'intérêt de l'histoire monétaire des barons de France, recherche que je laisse à mes confrères.

En seconde ligne, je mettrai les monnaies toulousaines suivantes :

1° +VVILELMO. Croix à branches égales.

℞. +TOLOSA CIV, et dans le champ VGO (pl. XVI, n° 2).

Cette pièce, de Guillaume Taillefer, est différente de celle publiée par Duby (pl. CIV, n° 21), en ce qu'elle offre un double V. Puis le dessin de Duby ne donne aucune idée du style de la gravure, tandis que celui que je reproduis est exact.

2° PONCIO COMES, et dans le champ une croix chrismée, c'est-à-dire dont la portion supérieure est formée par un P grec. Les deux bras latéraux sont aussi surmontés, à leur extrémité, par deux besans.

℞. AIANRIGO, et dans le champ REX (pl. XVI, n° 3).

Le type de ce denier était déjà connu par les monnaies qui existent au Cabinet de la Bibliothèque impériale, et sur l'une desquelles on ne lit au revers que la légende incom-

plète AIANRGO. Le denier que je publie, tant par son s
que par l'absence d'une croisette au commencement d
légende, constitue une variété nouvelle [1].

3° RAIMVNDVS, et dans le champ tête diadémée à dro
dans un cercle.

℟. +TOLOSA CIVI. Autre tête diadémée à droite, dan
champ (pl. XVI, n° 4).

4° +RAMON CO. Tête diadémée à droite, dans le cha

℟. +TOLVSA CI, et dans le champ, autre tête diadém
à droite.

Cette dernière pièce a les rebords très-saillants et arr
dis; on dirait un denier encastré dans une bague du mê
métal. Cette pièce est excessivement curieuse (pl. X
n° 5).

Le faire de ces deux pièces est on ne peut plus grossi
Il paraît que le comte de Toulouse Raimond de Saint-Gill
qui les a frappées, aura voulu imiter les triens des r
wisigoths, ses prédécesseurs, et qu'à leur exemple il a
voulu représenter d'un côté sa tête, et de l'autre celle
roi de France, son suzerain. Mais cette imitation ne fut p
de longue durée, puisqu'il revint bientôt après au ty
carlovingien, qui était en usage partout ailleurs.

5° bERTRAND. COME, et dans le champ, croix à branc
égales dans un cercle de grènetis.

℟. +TOLOSA CIVI, et dans le champ TOS, abrégé
Tolosa, ou peut-être VSO, dégénérescence de VGO, qu
voit sur d'autres monnaies de Toulouse (pl. XVI, n° 6).

6° Grande croix dont les bras, se prolongeant jusqu'a
bords, partagent en quatre la légende BO, CO, MI, T
entre deux cercles de grènetis.

[1] Voy. *Rev. num.*, 1858, p. 71.

℟. TOLOSA CIVI, dont les quatre premiers caractères sont disposés en ligne verticale (pl. XVI, n° 7).

Type très-curieux, dont *Bertrand*, comte de Toulouse, avait pris la disposition sur certaines monnaies des empereurs d'Orient, que les premiers croisés avaient apportées dans le pays. Quant à la grande croix du droit, elle est imitée de celle des monnaies des rois d'Aragon.

7° +ANFO ω COHES. Croix à branches égales au centre.

℟. TOLOSA CIVI, en trois lignes (pl. XVI, n° 8).

Alfonse Jourdain avait, dans cette pièce, cherché à imiter la pièce ci-dessus de Bertrand, son prédécesseur immédiat, ou peut-être les deniers de Louis le Débonnaire, ce que, sans doute, il ne continua pas pour revenir aux types à la crosse, qui se voient sur des deniers très-communs aujourd'hui dans les collections.

Il y a aussi dans la collection de madame Soulages quelques variétés inédites, mais peu essentielles, de pièces de Toulouse, dont le type est déjà connu, comme, par exemple, un *Poncio Comes*, avec le revers VRBS TOLOSA; un *Alfonse Jourdain*, avec l'agneau pascal. Mais comme l'existence de ces variétés dépend du degré d'exactitude apporté par le dessinateur de Duby, je n'en parle pas. Il y aurait encore à signaler quelques variétés assez importantes, et même des pièces tout à fait inconnues, mais étrangères au Languedoc; et comme dans leur appréciation je pourrais me tromper, je laisse à d'autres le soin de les décrire.

GAYRAUD DE SAINT-BENOÎT.

MONNAIES DE JEAN GALÉAZ,

COMTE DE VERTUS EN CHAMPAGNE.

(Pl. XVII et XVIII.)

Dernièrement, en rendant compte du mémoire de M. P. Lampros relatif aux monnaies des grands maîtres de Rhodes, nous insistions sur l'intérêt que présente pour les antiquaires français une série numismatique où les noms de nos compatriotes se reproduisent si souvent; série qu'on ne peut, en quelque sorte, séparer de celle des princes croisés.

Nous signalerons aujourd'hui des monnaies frappées à l'étranger qui se rattachent très-directement à l'histoire d'une ville de Champagne et qui, néanmoins, sont demeurées, nous avons tout lieu de le croire, ignorées des numismatistes de cette ancienne province. La ville de Vertus, chef-lieu de la comté du même nom, ne paraît pas avoir eu d'atelier monétaire, les ravages de la guerre l'ont détruite à diverses reprises, et elle n'a plus d'autres monuments de son passé que les monnaies de Jean Galéaz Visconti. Ces pièces, très finement gravées, se font remarquer entre toutes celles que l'on rencontre dans l'Italie du Nord par le titre français de *comes Virtutum* placé d'une manière très apparente et quelquefois même à l'exclusion du nom pr-

pre. Nous dirons tout à l'heure à quel motif on doit attribuer cette singularité.

Mais d'abord, nous devons consacrer quelques lignes à la ville champenoise.

Vertus, chef-lieu de canton du département de la Marne, est situé à 30 kilomètres au sud ouest de Châlons, dans cette grande plaine crayeuse qui s'étend d'Épernay à Vitry-le-François. On n'a pas de renseignements sur l'origine de cette ville; son territoire est plus anciennement connu. Dans une charte de Louis le Débonnaire et Lothaire, donnée vers 825, le *pagus Virtudensis* est mentionné, et nous apprenons par un capitulaire de Charles le Chauve que le *pagus Virtudisus* était compris dans la missie dont Hincmar, évêque de Reims, fut chargé en 853. On voit apparaître la *villa Virtudis* dans Frodoard et le *vicus Virtutis* dans Raoul Glaber. La vie de saint Arnoul, écrite au XII^e^ siècle, fournit l'indication d'un *castellum Tedbaldi comitis quod dicunt Virtutes*. Henri, le libéral comte de Champagne, a, en 1177 et 1179, daté des chartes de Vertus, *Virtutum;* c'est aussi l'orthographe adoptée par Aubry des Trois-Fontaines racontant comment, en 1230, le comte Philippe de Boulogne, à la tête d'autres seigneurs partisans du comte de Bar, incendia Épernay, Sézanne et Vertus. Quelques années plus tard (1239), à une lieue environ de cette dernière ville, le poête Thibaut IV, comte de Champagne, faisait, en présence de toute sa cour, brûler vifs cent quatre-vingt-trois hérétiques albigeois. Le feu joue un grand rôle dans l'histoire de Vertus, qui déjà totalement incendié en 1167, fut encore livré aux flammes par le comte de Buckingham vers le milieu de l'année 1380 [1].

[1] Voy. *Art de vérifier les dates.* — *Histor. de France*, t. VI, p. 544; t. VIII, p. 156; t. X, 23; t. XIV, p. 57; t. XV, p. 338; t. XXI, 602. — P. Pithou, *Mém. des comtes héréd. de Champagne et Brie*, 1572, p. 46. — Marlot, *Hist.*

Il serait difficile de concevoir une idée exacte de l'ét dans lequel pouvait être Vertus en 1360, lorsque le da phin Charles fit ériger cette ville en comté pour doter sœur Isabelle, alors âgée de douze ans. Il fallait payer rançon du roi Jean, faire face aux dépenses de toute so que la France épuisée par d'interminables guerres était i puissante à couvrir ; Galéaz II, coseigneur de Milan, offr 600,000 florins d'or en présent au roi pour se ménag l'honneur d'une alliance, et le prudent Charles obtint consentement de son père. On avait d'abord assigné po dot à Isabelle la ville de Sommières, en Languedoc[1], laquelle on substitua presque aussitôt Vertus avec Rosn et la Ferté-sur-Aube. Galéaz II n'était jamais venu da notre pays et ne pouvait guère apprécier la valeur de dotation, ou plutôt peu lui importait cette valeur ; ce qu lui fallait avant tout, c'était un titre français et une gran alliance pour son fils, âgé alors d'environ neuf ans. C'est jeune seigneur qui devint comte de Vertus du chef de femme. Quand Isabelle mourut, en 1372, Jean Galéaz av environ vingt et un ans; et il était encore veuf, en 137 quand il succéda à son père dans la seigneurie de Mila qu'il partageait avec son oncle Bernabo Visconti comı l'avait fait son prédécesseur. Il y avait alors un siècle q l'archevêque Otton Visconti, en s'emparant de la seigneu temporelle, avait fondé la fortune de sa famille néanmoi souvent traversée. Galéaz II contracta la première allian

de Reims. — Chalette, *Précis de stat. gén. du dep. de la Marne*, 1845, vol. p. 132, etc.

[1] Ce renseignement est consigné dans une requête du prince de Soubi dont je dois la communication à la parfaite obligeance de M. Hatat, archivi du département de la Marne. Il n'existe plus dans le dépôt confié à ses so aucune pièce émanant du comte de Vertus.

considérable, épousant, en 1350, Blanche de Savoie, sœur du célèbre *comte verd* et mère de notre Jean Galéaz. Celui-ci, devenu gendre du roi de France, tint à rappeler sans cesse une circonstance si importante pour lui, et il ne se nomma plus que le *comte de Vertus*. Sur neuf des monnaies dont nous donnons plus loin la description (nos 1 à 6, 12 à 14), ce titre remplace les noms de Jean Galéaz. C'est une particularité bien curieuse assurément; mais on comprend que le seigneur de Milan se montrât soigneux de constater l'heureuse aventure grâce à laquelle il se trouvait beau-frère de Charles V, roi de France, de Louis d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples, de Jean, duc de Berri, de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et comte de Flandre, de Jeanne, reine de Navarre et comtesse d'Évreux, de Marie, duchesse de Bar. Dans les longues négociations qui eurent lieu entre Charles VI et le pape Clément VII, pendant les années 1393 et 1394, au sujet de l'investiture du royaume de Sicile que le roi demandait pour son frère le duc d'Orléans, il est très-fréquemment question du *comte de Vertus*, et ce prince n'est jamais désigné par son nom propre. De graves écrivains ont avancé que Jean Galéaz avait quitté le titre de comte de Vertus à la mort de son père, ou lorsqu'il fut seul seigneur de Milan après la ruine de Bernabo, ou enfin lorsqu'il devint duc; les chartes au besoin prouveraient le contraire, mais les monnaies suffisent pour le démontrer. Jean Galéaz fit plus : lorsqu'en 1380, il épousa sa cousine Catherine, septième fille de Bernabo, il lui donna le titre de comtesse de Vertus qu'elle continua de prendre dans ses actes particuliers [1], même après que Valentine,

[1] Comme dame de Monza. Voy. les actes de 1385, 1389, 1394, 1398, dans A. Fr. Frisi, *Memorie di Monza*, t. II, p. 172 à 180. *Ibid.*, sept actes du comte de Vertus d[illegible] années 1379, 1381, 1389, 1391, 1396.

fille unique de Jean Galéaz et d'Isabelle de Valois 1389 apporté le comté de Vertus à son mari, Loui léans, avec une dot de 100,000 florins d'or et la vill Le comte de Vertus était un fin politique, un habil taine, un grand administrateur; soit par force, des traités, soit moyennant financę, il réussit à s'e successivement de Parme, Crème, Brescia, Vérone, Padoue, Pise, Sienne, Pérouse, Bologne.

En 1395, un présent de 100,000 florins d'or qu Wenceslas, roi des Romains, lui valut le titre de Milan, accordé par un diplôme daté du 1er mai transmit à sa postérité. C'est de lui que Louis XII le car le bon roi est l'arrière-petit-fils du comte de tout comme de Charles V.

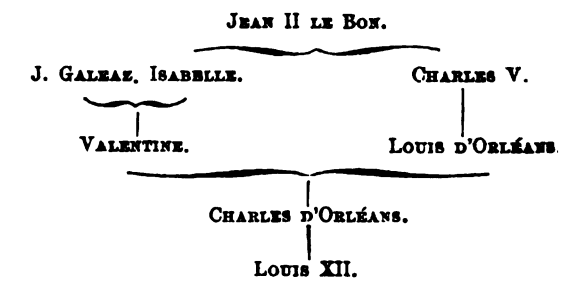

Jean Galéaz mourut à Marignan le 3 septembre

Nous avons divisé les monnaies du comte de Ve quatre classes, comprenant : 1° les pièces frappées avec le titre de seigneur (1378-1395) ; 2° celles qui fabriquées à Vérone dont il s'empara en 1387; 3° naie de Padoue ; 4° enfin le teston sur lequel nou le titre de duc.

Les auteurs du XVIIIe siècle qui ont donné la des

de monnaies du comte de Vertus avec des gravures très-grossières pour la plupart [1], ne nous ont rien exposé de clair sur la valeur de ces monnaies, et nous en avons pu peser un trop petit nombre pour discuter la question.

Nous savons seulement, par une ordonnance en date du 25 janvier 1391, que Jean Galéaz avait eu la déplorable idée d'altérer le cours des monnaies. Le *gros*, qui valait 24 impériales, devait être reçu par le public pour 32. Le *pegiono* était porté de 18 à 24; le *sexino* de 6 à 8; le *quattrino* de 4 à 6. En même temps, les agents du fisc étaient autorisés à n'accepter ces monnaies que sur l'ancien pied, c'est-à-dire à ne recevoir le *gros* que pour 24 impériales, et ainsi de suite. C'était une manière d'augmenter les impôts d'un quart; mais le 15 février suivant l'ordonnance fut rapportée. L'impériale est une petite monnaie de billon que l'on trouvera dans nos planches, sous les nos 10, 11, 20, 21, 22. Le *gros* ou *ambrogiano* est figuré sous les nos 1, 4, 5, 7, 12, 13. Il est à remarquer qu'on trouve des monnaies du comte de Vertus qui, avec un même type et un même module, offrent des différences de titre très-considérables.

[1] Muratori, *De monetis Italiæ*, dans le recueil d'Argelati, 1750, t. I, tab. XIV, nos 23 à 25; tab. XVII, n° 9; tab. LXXV, n° 7. — *Excerpta ex museo Custodiano*, Argelati, t. III, tab. III, nos 13 et 14. — Bellini, *De monetis Italiæ altera dissertatio*, 1767, p. 87, n° 9; p. 137, nos 4 et 5. — Fr. Bellati, *Dissertazione sopra varie monete*, etc., 1775, p. 10, nos 9 et 10. — G. Giulini, *Continuaz. delle mem. spett. alla stor. di Milano*, parte III, p. 89 et 90. — Gradenigo, *Ind delle mon. d'Italia*, dans le recueil de Zanetti, 1779, t. II, p. 114. — Dionisi, *Delle monete di Verona*, dans Zanetti, 1786, t. IV, tav. V, nos 36 à 42. — Litta, *Famiglie celebri d'Italia*, 1828, fasc. IX, tav. XIX. Dans cet ouvrage généalogique, les dessins sont bien exécutés, mais le texte ne fournit aucun renseignement numismatique.

Revers. S.ABROSI'.MEDIOLAN. Saint Ambroise
sis dans une chaire, tenant un fouet de la main
une crosse de la main gauche. — *Argent*. Musée
Brera et cabinet de M. le comte C. Taverna. (Pl. X

2. — COMES VIRTVTVM. Heaume timbré d'une
avec vol et guivre en cimier.

Revers. D'.MEDIOLANI.Z.C' (*et cætera*). Croix
cercelée. — *Argent bas*. Bibliothèque impériale; c
Belgiojoso, Taverna, Morbio. (Pl. XVII, n° 2.)

3. — + COMES.VIRTVTVM. Guivre dans un
formé de quatre angles, de deux cintres et de deu
ogive.

Revers. D' MEDIOLANI.Z.C'. Croix fleuronnée. -
Collection Belgiojoso. (Pl. XVII, n° 3.)

4. — Guivre COMES VIRTVTVM.D.MEDIOLA
Croix fleuronnée, anglée de quatre points, dans
rage formé de quatre cintres.

Revers. S. ABROSIV' MEDIOLAN. Saint Ambro
tenant un fouet de la main droite et une crosse d
che. — *Argent*. Bibliothèque impériale; cabinets
Belgiojoso. (Pl. XVII, n° 4.)

5. — Autre. Au commencement de la légende

Revers. S.AMBROSIV'MEDIOLAN. Saint Ambroise à mi-corps, tenant un fouet de la main droite et une crosse de la gauche. — *Argent.* Bibliothèque impériale. (Pl. XVII, n° 6.)

7. — + COMES.VIRTVTVM.D.MEDIOLANI.Z.C'. Guivre accostée d'un G et d'un Z (Galéaz), dans un entourage formé de quatre cintres.

Revers. S.ABROSIV' MEDIOLAN. Saint Ambroise assis de face, tenant de la main droite un fouet et de la gauche une crosse. — *Argent.* Pièce unique du cabinet de M. le comte Charles Taverna. (Pl. XVII, n° 7.)

8. — +GALEAZ.COMES.VIRTVTVM. Croix pattée, anglée de quatre fleurons en forme de lis.

Revers. +DOMINVS MEDIOLANI.Z.C'. Guivre entre les lettres GZ. — *Argent bas.* Bibliothèque impériale. (Pl. XVII, n° 8.)

9. — + GALEAZ COMES VIRTVTVM. Croix pattée, cantonnée de quatre roses.

Revers. +DOMINVS MEDIOLANI.Z.C'. Guivre entre les lettres GZ, au-dessous desquelles sont deux roses. — *Argent bas.* Bibliothèque impériale. (Pl. XVII, n° 9.)

10. — +D.MEDIOLANI.Z.C'. Dans le champ, GZ surmontés d'un Ω, signe d'abréviation.

Revers. +COMES VIRTVTVM. Croix fleurie. — *Billon.* Bibliothèque impériale. (Pl. XVII, n° 10.)

11. — Autre. Le Z placé dans le champ de la monnaie est arrondi, et le signe d'abréviation a les extrémités fleuronnées. — Bibliothèque impériale; Musée royal de Brera. (Pl. XVII, n° 11.)

On a pu remarquer que dans la vie de saint Arnoul, le nom de Vertus a reçu la forme *Virtutes*, qui a quelque chose de classique ou de poétique, de bien fait, en un mot, pour plaire en Italie, où le nom gaulois Virtudis eût

adoptés par J. Galéaz, types qu'il serait facile à ceux qui ont été en usage sous ses prédé successeurs ou chez les princes ses voisins.

Nous nous bornerons donc à signaler la ra *brogiano* n° 7 que M. le comte Carlo Taverna v permettre de publier, ainsi que plusieurs au l'obligeante entremise de M. C. Robert. Notre borateur, que ses devoirs retiennent à Milan, de nous envoyer une collection d'empreintes verna, Carlo Morbio et R. Biondelli, directeur Brera, lui ont permis de prendre à notre inten

1387 à 1395.

12. — Guivre. COMES VIRTVTVM.D.MEDI Croix fleuronnée dans un entourage formé de q à l'extérieur duquel sont quatre petits annelets

Revers. S.ZENO.D.VERONA. Saint Zénon m face dans une chaire décorée de têtes de lion, la main droite et tenant une crosse de la mai *Argent.* Cabinet de M. le comte Charles Tavern n° 12.)

14. — +COMES VIRTVTVM D.MLI V'ONE Z.C'. Croix fleurie.

Revers. S.ZENO DE VERONA. Saint Zénon à mi-corps, bénissant de la main droite et tenant une crosse de la main gauche. — *Argent bas.* Musée royal de Brera. (Pl. XVIII, n° 14.)

15. — +GALEAZ COMES VIRTVTVM. Croix anglée de quatre fleurons en forme de trèfles.

Revers. + DOMINVS MEDIOLANI VERONE. Guivre entre les lettres GZ. — *Billon.* Dionisi dans le Recueil de Zanetti, t. IV, tav. V, n° 37. (Pl. XVIII, n° 15.)

16. — +GALEAZ COMES VIRTVTVM. Croix cantonnée de quatre groupes de trois besants.

Revers. D.MEDIOLANI.VERONE.Z. Guivre entre les lettres GZ.— *Argent.* Musée royal de Brera. (Pl. XVIII, n° 16.)

17. — Mêmes légendes. La croix est cantonnée de quatre trèfles, dont chaque pétale est divisée en deux. — *Billon.* Bibliothèque impériale. (Pl. XVIII, n° 17.)

18. — Autre. Mêmes légendes. Croix anglée de quatre points. — Musée royal de Brera. (Pl. XVIII, n° 18.)

19. — Autre. Mêmes légendes. Aucune marque dans les cantons de la croix. — *Argent.* (Pl. XVIII, n° 19.)

20. — +COMES VIRTVTVM. Croix fleurie cantonnée de quatre points.

Revers. +D. MLI. VERONE Z C'. Dans le champ, GZ surmontés du signe d'abréviation.— *Billon.* (Pl. XVIII, n° 20.)

21. — Mêmes légendes. La croix est anglée de quatre points.— *Billon.* Dionisi, dans le recueil de Zanetti, t. IV, tav. V, n° 41.

22. — Mêmes légendes; pas de points entre les bras de la croix. — Bibliothèque impériale. (Pl. XVIII, n° 21.)

Le chanoine Jean-Jacques Dionisi, auteur d'un grand

mémoire sur la monnaie de Vérone inséré par Zanetti da le tome IV de sa *Nuova raccolta* (1786), pense qu'aucu monnaie au nom du comte de Vertus n'a été frappée à V rone avant 1395. Le savant ecclésiastique n'appuie ce opinion d'aucune preuve, il reconnaît que Jean Galéaz p sédait Vérone depuis 1387; mais il lui semble qu'on a attendre les grandes fêtes qui furent célébrées lorsq l'époux d'Isabelle de France, fut, par l'empereur Wencesl et la diète germanique, reconnu comme fils de l'empire duc de Milan.

Rien n'est moins vraisemblable assurément, et personn n'admettra que Jean Galéaz se fût contenté du titre de *D minus Mediolani*, lorsqu'il était en possession de celui de du qu'il avait si fort ambitionné, si bien payé, et dont il n manque pas de se parer dans ses chartes.

Au temps de Dionisi, on ne connaissait pas les *gro* (Pl. XVIII, nos 12 et 13) du comte de Vertus, représentan saint Zénon assis, et qui sont imités des Ambrogiani. Le grand module de ces pièces ne permet pas de supposer qu'on eût réduit le titre *dux* à la seule lettre D; elles auront été frappées aussitôt que Jean Galéaz se fut rendu maître de Vérone; car il devait avoir hâte de constater ses droits sur une ville qu'il avait réclamée au nom de sa femme Cathe rine, fille de Regina della Scala, suivant lui seule héritière légitime des Scaligeri.

1388 à 1392.

23. — G Z dans le champ; autour, D. MLI. PADVE. ZC'
Revers. + COMES VIRTVTVM, croix fleuronnée. — *Billon*
Collection Morbio. (Pl. XVIII, n° 22.)

En 1388, le comte de Vertus s'étant ligué avec les Go

ligue, le marquis d'Este et la république de Venise, parvint à s'emparer de Padoue et de Vicence qui appartenaient à François Carrara.

Les anciens auteurs n'ont pas connu l'*impériale* que nous décrivons ici. Il est à croire que l'on retrouvera le gros d'argent, semblable à l'*ambrogiano*, avec la figure assise de saint Prosdocime.

Il est probable aussi qu'on découvrira quelque jour le gros du comte de Vertus, frappé à Pavie avec la figure de saint Syre, et tout semblable à ceux que Galéaz II, son père, a fait fabriquer dans cette ville. Nous savons par une ordonnance du 20 novembre 1400 que cette monnaie a existé[1].

En 1392, François Carrara II fut remis en possession de Padoue en s'obligeant à payer 500,000 florins d'or au comte de Vertus.

1395-1402.

24. — + IOhANES GALEAZ COMES VIRTVTV Z'. Tête nue de Jean Galéaz tournée à droite.

Revers. DVX MEDIOLANI. Z. C'. Le duc à cheval tenant une épée, la tête couverte de son heaume avec vol et cimier, une dague pendue à la ceinture. La housse du cheval est ornée de guivres.—*Teston d'argent.* Bibliothèque impériale, cabinet du comte Taverna. (Pl. XVIII, n° 23.)

La figure très-grossièrement gravée, qui se trouve dans le recueil d'Argelati, avait été exécutée d'après une monnaie d'argent du musée Aliprandi. Elle avait échappé aux premières recherches du savant archéologue modenais, ce qui montre sa rareté.

Les têtes de profil ou de face qui se voient sur la mon-

[1] Argelati, t. III, p. 60.

naie des rois d'Espagne et d'Angleterre aux XIVe et XVe s
cles, ne sont pas des portraits à proprement parler ; ce s
des effigies royales sans individualité. On n'en doit pas d
autant du type des *augustales* de Frédéric et de Charles
des *sous couronnats* de Charles II et de Robert frappés p
les souverains de la Sicile pendant les XIIIe et XIVe siècl
Ces monnaies nous ont certainement conservé des portr
ressemblants, mais, dans l'Italie septentrionale, Jean Gal
se trouve, à la fin du XIVe siècle, le seul prince dont le p
trait soit empreint sur la monnaie. Ses deux successe
immédiats ne firent pas fabriquer de testons ; et nous
voyons reparaître les têtes sur la monnaie de Milan qu'ap
1450, sous François Sforza. Avant la mort de celui-ci,
jeune Louis d'Orléans était devenu seigneur d'Asti (1465
il fit fabriquer des testons dont il importa l'usage en Fran
lorsqu'il fut Louis douzième du nom. C'est donc au com
de Vertus que nous devons cette monnaie, qui jouit d'u
si grande faveur pendant tout le XVIe siècle. On doit re
marquer toutefois que, parmi les monnaies françaises, l
copies les plus approchées des testons de Milan sont l
belles pièces d'or et d'argent de Pierre II de Bourbon, si
de Beaujeu, frappées après 1488 [1].

ADR. DE LONGPÉRIER.

[1] Duby, *Traité*, pl. XLIII, nos 7 et 8. — Mantellier, *Monnaies de Dombes*
pl. III, n° 4.

CHRONIQUE.

Sous le titre de Notice sur les monnaies antiques d'or trouvées dans le Reno, près de Bologne, en août 1857 (*Notizia archeologica delle antiche monete d'oro, ritrovate in Reno presso Bologna*), M. l'abbé Cavedoni nous communique un extrait du *Messager de Modène* (n° 1613, 30 octobre 1857), qui nous semble mériter de fixer l'attention des lecteurs de la *Revue*.

M. Cavedoni donne d'abord le rapport fait sur cette découverte par M. le docteur Luigi Frati, directeur du Musée pontifical d'antiquités de l'Université de Bologne (*Bologna, tipogr. gov. della Volpe e dei Sassi*, in-4°, con tav. litogr.).

Voici en substance ce qu'on lit dans ce rapport :

« Le 18 août 1857, en creusant dans le lit du Reno pour établir les fondements du pont destiné au chemin de fer qui traverse ce torrent, les ouvriers qui travaillaient à la quatrième pile rencontrèrent des monnaies d'or à la profondeur d'environ deux mètres et demi. Ces monnaies étaient éparses çà et là sur une couche de gravier noirâtre, mais toutes sur le même plan et à la même profondeur, dans un espace qui s'étendait à trois mètres de long sur un et demi de large. Personne n'a su le nombre de pièces qui furent trouvées; au premier moment de la découverte plusieurs d'entre elles furent dispersées par suite de la cupidité des ouvriers. Le bruit courut toutefois qu'on avait trouvé une centaine de pièces. S. E. Monseigneur Camillo Amici, commissaire du gouvernement, en recueillit trente-neuf; sur ces trente-neuf pièces, vingt-trois appartiennent aux empereurs d'Orient, cinq

» à un duc de Bénévent, et onze aux khalifes de Bagdad. Rie
» autre chose, si ce n'est quelques débris d'ossements humains,
» n'a été trouvé avec ces pièces de monnaie. La plus ancienne
» est de Léon III l'Isaurien, qui occupa le trône de Byzance de
» l'an 717 à l'an 741 de l'ère vulgaire. La moins ancienne est
» une de ces monnaies arabes à légendes *coufiques*, portant
» la date de l'an 198 de l'hégire, qui répond à l'an 813 de
» notre ère. Toutes les autres pièces, tant byzantines que de
» Bénévent ou arabes, ont été frappées dans cet espace de
» quatre-vingt-seize ans : toutes sont bien conservées, surtout,
» comme c'est naturel, celles frappées les dernières.....

» Quant à l'époque où ces monnaies ont été perdues, ce ne
» peut être que vers le milieu du IXe siècle, eu égard à la moins
» ancienne (si toutefois parmi celles qui ont été dispersées il
» ne s'en trouve pas de plus récente encore). Or la moins an-
» cienne est la pièce à légende coufique sur laquelle est inscrite
» la date 198 de l'hégire (813 après Jésus-Christ). Ces monnaies
» ont été perdues, parce que l'endroit où elles ont été décou-
» vertes, qui est le lit du torrent, et leur dispersion sur le sable
» excluent toute idée d'enfouissement. La présence de monnaies
» arabes, le nombre de ces monnaies étrangères, donnent à
» supposer que les pièces d'or trouvées dans le lit du Reno
» appartenaient à un marchand sarrasin arrivé d'Asie, qui, en
» traversant le torrent, surpris par un débordement ou par
» quelque autre accident, y trouva la mort; car l'expérience,
» d'accord avec les témoignages de l'histoire, nous apprend
» que les espèces monnayées sont mises en circulation plutôt
» par la voie du commerce que par les guerres ou par l'émigra-
» tion des peuples. Cette conjecture ne manque pas de proba-
» bilité, si l'on considère que parmi les monnaies retrouvées
» les plus récentes sont des pièces arabes, et si l'on fait attention
» aux débris d'ossements humains mis à découvert en même
» temps et à la couleur noirâtre de la terre qui les entourait,
» couleur qu'on doit attribuer à la décomposition du cadavre. »

Après cet extrait du rapport de M. le professeur L. Frati, M. l'abbé Cavedoni ajoute quelques observations intéressantes sur les monnaies trouvées dans le lit du Reno. Le savant numismatiste de Modène accepte les attributions des monnaies à légendes coufiques, qui lui paraissent avoir été exactement expliquées et classées d'une manière précise dans l'ordre chronologique. Quant aux monnaies byzantines, M. Cavedoni propose quelques rectifications au classement adopté par M. Frati. Par suite de ces nouvelles attributions, on arriverait à faire correspondre d'une manière parfaite les années de la série byzantine avec celles de la série arabe. D'après le tableau synoptique dressé par le professeur de Bologne, il y a treize dinars appartenant aux quatre khalifes de Bagdad, Mansour, Mahdi, Raschid et Amin, frappés dans l'espace des années 769 à 813 de notre ère et quarante et un sous d'or byzantins, frappés par Léon III, Constantin V, Léon IV, Constantin VI, Irène et Nicéphore I, depuis l'an 717 jusqu'à l'an 811. Les plus récentes des monnaies trouvées dans le lit du Reno, semblent appartenir à la série arabe et par suite de cette idée, l'auteur du rapport suppose qu'un marchand arabe a perdu son trésor en même temps que la vie : mais si l'on admet cette supposition, il semble assez naturel de croire que ce marchand venant d'Orient en Italie devait porter sur lui une suite de monnaies byzantines, parmi lesquelles se seraient trouvées celles de la plus récente émission ; car la fraîcheur et la beauté des pièces neuves plaisent toujours davantage aux gens qui manient de fortes sommes de numéraire et pour cette raison sont mises ordinairement en réserve. Or, les monnaies byzantines que le professeur, d'après Eckhel, Mionnet, M. de Saulcy et d'autres habiles numismatistes, attribue à Léon III l'Isaurien, associé à Constantin V Copronyme, appartiennent probablement à Léon V l'Arménien, et à son fils Constantin VII qui régnèrent de l'an 813 à l'an 820. De cette manière, quelques-unes de ces pièces peuvent être considérées comme postérieures aux plus récentes

des pièces à légendes coufiques, frappées en 813, comme il a ét dit plus haut. Les sous d'or byzantins dont il est ici questio sont les suivants :

D. LEON PAMVLT (*vel* PAMVL Θ). Buste barbu de face, avec le diadème crucigère, la croix potencée dans la main droite et le rouleau dans la gauche.

℞ DN. CONSTANTINVS (*vel.* CONSTANTINV). Buste de même, mais avec peu de barbe.

M. de Saulcy, il y a une vingtaine d'années, lors de la publication de son *Essai de classification des suites monétaires byzantines* (Metz, 1836, in-8° avec un recueil de 33 planches in-4°), ouvrage justement estimé, attribua les sous d'or décrits ci-dessus à Léon III l'Isaurien et à Constantin V, son fils. Plus tard, après un examen plus attentif, le même savant se décida à les donner à Léon V l'Arménien, et à Constantin VII, son fils (*Cat. Soleirol.*, p. 216, Metz, 1853, 8°). Et en effet le style et la fabrique de ces sous d'or, ainsi que les effigies des deux Augustes qui y sont représentés, diffèrent d'une manière sensible des sous d'or que l'on peut attribuer avec toute certitude à Léon III et à Constantin V. Ces deux derniers princes sont représentés portant dans la main droite le *globe crucigère* et non la *croix potencée*.

La croix potencée se voit peut-être pour la première fois dans la main de Léon III l'Isaurien, après sa mort, sur les sous d'o de Constantin V Copronyme, associé à son fils Léon IV Chazar qui n'ont pu être frappés que vers l'an 751, époque à laquell le fils d'Irène fut associé à l'empire par son père. Les sous d'o sur lesquels on voit les trois têtes de Léon III, de Constantin et de Léon IV sont, à ce qu'il paraît, les plus anciens de ceu trouvés dans le lit du Reno. Ainsi on peut dire que la série de sous d'or byzantins commence à l'an 751 et celle des deniers légendes coufiques à l'an 769. D'après le tableau synoptique d M. Frati, la série byzantine commencerait à l'an 717; mais il es bon de remarquer que l'aureus de Léon III, avec la croix et l

légende VICTORIA AVGV au revers n'a pas été vu par M. Frati lui-même, mais par d'autres personnes auxquelles on peut l'avoir montré comme ayant fait partie de la trouvaille du Reno, fraude qui a souvent lieu, quand il s'agit de découvertes de médailles antiques, et à laquelle M. l'abbé Cavedoni avoue avoir été exposé lui-même plus d'une fois.

Les monnaies d'or trouvées dans le lit du Reno furent bientôt dispersées; quelques-unes furent portées à Modène. M. Cavedoni eut occasion d'en examiner plusieurs; le savant numismatiste signale entre autres une monnaie arabe de l'an 192 de l'hégire, 807 de notre ère, du poids de 4^{gr},20, deux sous d'or de Constantin V, associé à son fils Léon IV, et portant l'effigie de Léon III, après sa mort, un de Constantin VI, associé à sa mère Irène et avec les effigies de trois de ses ancêtres déjà morts, Léon III, Constantin V et Léon IV, et enfin deux sous d'or de Léon V, accompagné de son fils Constantin VII.

M. Cavedoni ajoute: « M. de Saulcy a droit de se réjouir en » voyant ainsi confirmée sa nouvelle attribution du dernier de » ces sous d'or à Léon V, dont on ne connaissait jusqu'ici au- » cune monnaie d'or, bien qu'il ait régné pendant sept ans et » six mois avec son fils Constantin VII. »

M. Cavedoni fait observer ensuite que la découverte faite dans le lit du Reno vient confirmer une autre attribution du savant académicien. Les deux monnaies d'or attribuées à Michel I Rangabé par Banduri et par Eckhel et décrites par Mionnet à ce règne, mais avec un signe de doute (?), doivent, de l'avis de M. de Saulcy (*Essai de classific. des suites monét. byzantines*, p. 176), être reportées à des temps beaucoup plus bas. Ceci se trouve confirmé par la trouvaille du Reno, où ces deux monnaies manquent l'une et l'autre, bien qu'on y ait constaté la présence de sous d'or postérieurs à Michel I, ceux de Léon V l'Arménien; cependant les sous d'or autrefois attribués à Michel I ne sont pas d'une grande rareté. Du reste, il ne faut pas s'étonner que Michel I, qui n'eut qu'un règne de vingt et un

mois, au milieu de grands troubles et de révoltes, n'ait f
frapper que des monnaies de cuivre et quelques pièces d'arge

M. Frati a raison de dire que les monnaies trouvées dans le
du Reno ont été perdues et non enfouies, supposant qu'un malh
reux voyageur surpris par l'inondation s'y noya, et les perdit a
la vie au fond du torrent. M. Cavedoni fait remarquer que dans
temps anciens, les voyageurs avaient l'habitude de porter aut
des reins une longue ceinture de toile, remplie de monna
d'or appelées *drachmes pour la route* (δραχμαὶ εἰς τὴν ὁδόν [1]). Ce
ceinture s'enroulait plusieurs fois autour du corps et n'emb
rassait pas par son poids celui qui la portait. Ceci fait co
prendre pourquoi les monnaies qu'on a trouvées étaient rép
dues çà et là sur une surface de trois mètres de long et d'
mètre et demi de large, ce qui ne serait probablement pas arr
si les monnaies d'or avaient été enfermées, comme il est d'us
aujourd'hui, dans une ou plusieurs bourses.

Maintenant il n'est pas nécessaire de supposer que ce malh
reux voyageur ait été un marchand sarrasin arrivant d'Asie
n'est nullement vraisemblable qu'un voyageur venu du Lev
ait eu dans son pécule cinq sous d'or d'Arigise II, prince
Bénévent. On sait que les sous d'or byzantins et les monna
arabes qu'on nommait *saracenati* [2] avaient cours en Italie e
étaient on ne peut plus communs. Dans les chartes du VIII^e^ siè
et des siècles suivants, les salaires et les amendes sont compt
et évalués en *sous d'or* dits *mancosi*, peut-être parce que l
plus anciens, ceux de Justinien II, par exemple, sont souve
mal frappés, et n'ont pas reçu l'empreinte complète de la lé
gende [3]. Dans un acte emphytéotique de l'an 813 une brebis c

[1] *II Esdr.*, VIII, 27.

[2] Ducange, *Gloss. lat.* sub verbis *Byzantius*, *Saracenatus*.

[3] M. de Longpérier a, dans le *Numismatic chronicle*, 1842, p. 122, et da
la *Revue numismatique*, 1844, p. 278, fait remarquer que le mot arabe *mancou*
signifie *cusus*, et que le *mancus* était précisément cité dans les pays où
monnaies arabes avaient cours.

un mouton est évalué un *demi-triens* (*berbice uno valiente tremisse medio*). Plus tard, en 861, un mouton est estimé *six deniers* (*berbise uno valiente denarios sex*). Voyez Tiraboschi, *Memorie mod. cod. dipl.*, n. XI, XXVIII.

M. Frati fait observer que sur les sous d'or de Léon IV Chazare, le sens du mot barbare VSSESSON est complétement ignoré. M. Cavedoni renvoie au nouveau *Bullettino arch. Nap.*, ann. V, 1857, p. 180, où il a essayé de donner une explication de ce singulier mot : ce serait l'équivalent du mot latin *nepos*, petit-fils ; on y trouve la réunion de deux mots grecs, υἱὸς ἥσσων (*uos-hesson*).

M. Frati regarde comme énigmatique le sens des sigles CONOB. inscrits sur les aureus byzantins. MM. Pinder et Friedländer reconnaissent dans les lettres OB deux notes numérales grecques, équivalent des sigles latins LXXII, marque[1] que la livre contenait 72 sous d'or ou que l'on taillait 72 sous dans la livre d'or. M. de Pétigny, au contraire, expliquait les lettres OB par *Obryza* (or pur)[2].

M. Frati, d'après M. de Saulcy, interprète la légende PAMVL. par ces mots : *per annos multos*. Mais sur les monnaies de Constantin V, comment cette acclamation, *per annos multos*, peut-elle convenablement s'appliquer à Léon III, mort déjà depuis deux ans? M. l'abbé Cavedoni préférerait lire : *Perpetuus Augustus MVLtoties* ou *MVLtimodis*.

La singulière légende DNS VICTORIA tracée autour du buste d'Arigise II, prince de Bénévent, peut être comparée à celle qui se lit sur des sous d'or autour de la tête de Constant II, VICTORIA AVG. Voy. de Saulcy, *Essai*, p. 100.

J. W.

[1] Voy. *Bull. de l'Inst. arch.* 1852, p. 61-64.
[2] *Revue num.*, 1857, p. 142 et suiv.

MÉDAILLON DE FRANÇOIS I[er].

Ce médaillon, qui existe au musée de Rouen, est en cuivre jaune, gravé en creux et non obtenu par la fonte ou le foulage ; c'est une œuvre de ciselure qui porte cent dix-sept millimètres de diamètre. Il représente le buste de François I[er], coiffé d'un chaperon à plumes ; la tête tournée de trois quarts à gauche.

Autour on lit : FRANCISCUS.I.D.G.FRANCOR.REX.1546. En exergue : P.AMSTERDAM : CANTOR : REGIVS : FACIEBAT.

Des recherches faites aux Archives impériales, dans une description des funérailles de François I[er], qui contient les noms des personnages formant le cortége, même ceux des chanteurs de la chapelle et de la musique de la Chambre, n'ont pas produit le résultat que nous en attendions. Ce document ne cite point de personnage à qui la signature mentionnée plus haut puisse convenir. La médaille a été gravée un an avant la mort du roi.

Toujours est-il que cette œuvre numismatique de la plus belle exécution ne peut être le coup d'essai d'un artiste, et il n'est pas probable que celui qui l'a produite n'ait pas gravé d'autres médailles.

Nous appelons sur ce fait l'attention des lecteurs de la *Revue*, qui pourront sans doute résoudre le problème qui leur est posé.

Ch. Sauvageot.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Pl. XIII.)

Troisième article. — Voir le n° 6 de 1858, p. 437, et le n° 5 de 1859, p. 313.

IV.

Mon cher ami,

La *Revue numismatique* (année 1837, pl. III, fig. 3) a publié pour la première fois une pièce de cuivre, trouvée en double exemplaire dans le canton d'Artenay (Loiret), et dont les types étaient ainsi décrits (page 84) :

Flan convexe sur lequel se voient épars des feuillages ou épis, des fleurons, des globules, une faucille et un instrument inconnu, peut-être un van consacré.

℟. ƆONAƆ (*sic*). Bœuf marchant à gauche; dessus, un oiseau; dessous et vis-à-vis le poitrail, un cercle et un point au centre; grènetis.—Br.—Fr. b.—57 à 60 grammes. Deux variétés. *Inédite*. Cette description était suivie de la remarque suivante :

« Pellerin, t. III, pl. CXXIV, n° 7, et Mionnet, t. I, p. 87, » n° 35, ont publié une médaille d'argent offrant au droit

» gende par Conovium, nom d'une ville de la Gra
» tagne citée par Ptolémée. La leçon de M. Mionn
» gende de notre pièce, qui doit évidemment appa
» même ville que les médailles de Pellerin et de Mi
» me paraissent nullement favoriser l'attribution à l
» Bretagne. Le style du revers, la présence d'une
» annoncent assez que notre médaille est d'une
» récente que celles en or qui offrent le même type.
» appartenir à l'époque que nous avons signalée, p
» de la *Revue* de 1836, comme celle de la décad
» système monétaire druidique. »

Lelewel (*Type gaulois*, pl. VII, fig. 56) a rep
monnaie de M. Hiver d'après la planche de la *Revu*
à la pièce d'argent du cabinet de Pellerin, Duchal
donné la description sous le n° 650 de son catalog
pl. XIII, n°s 16 et 17).

Je copie cette description :

« 650. I. Tête jeune, imberbe, les cheveux frisés,
» à gauche; derrière cette tête des caractères trè
» peut-être CDNO? Grènetis au pourtour.

» ℞. Taureau galopant à gauche; au-dessus u
» les ailes semi-éployées, semble s'abattre sur s

» Æ. Diamètre : 20 millimètres.

» Mionnet, *Chefs gaulois*, n° 35. Æ. 5.

» M. Mionnet a lu sur cette pièce KOINOS. Peut-être est-
» ce une imitation espagnole? »

J'ai attentivement examiné la pièce rare dont il s'agit, et j'y vois aujourd'hui, rien qu'à en juger par le module, une sorte d'imitation d'un denier celtibérien, frappée dans l'Aquitaine. La description de Duchalais est bonne, sauf qu'il s'est arrêté en chemin, et qu'après avoir exprimé la pensée que la pièce en question pourrait bien être une imitation espagnole (ce qui n'est pas suffisamment clair, car je suppose qu'il voulait dire une imitation gauloise d'une monnaie espagnole), il n'a pas reconnu la légende placée derrière la tête. Cette légende est ΑΦΛ𐌃, dans laquelle il est aisé de retrouver une légende ΛΦΡΛ qui se lit sur des deniers celtibériens fort communs. Cette remarque suffit pour nous forcer d'assigner à la monnaie gauloise qui nous occupe une antiquité modérée. Elle ne peut être évidemment plus ancienne que la pièce sur laquelle on l'a maladroitement calquée. Le revers est effectivement identique avec celui de la monnaie de cuivre publiée par M. Hiver, et je suis presque tenté de croire que notre pièce aquitanique d'argent est encore pour le revers une imitation maladroite de la pièce carnute dont je vais, j'espère, éclaircir l'origine. Comme pour le droit emprunté à un denier espagnol, la légende du revers a été estropiée en copiant ce revers sur une monnaie d'un chef carnute. Mais pourquoi choisir ce chef carnute plutôt que tout autre? C'est ce qui ressortira tout à l'heure du peu que nous savons de son histoire. Il a été le promoteur de la grande révolte de la Gaule, terminée par la défaite de Vercingétorix ; ce devait bien être un mérite aux yeux de ses compatriotes, lors d'une tentative de rébellion quelconque.

Je possède trois exemplaires variés de la monnaie c
cuivre. L'un a été trouvé à Bazoches-les-Hautes, pr
Artenay; des deux autres, l'un m'a été cédé par not
ami Ch. Robert, et l'autre provient de la collection Töch
d'Annecy.

Ce dernier est du même type que la pièce de M. Hive
décrite par La Saussaye, et dont j'ai rappelé la descripti
tout à l'heure. Il est en mauvais état de conservation, et
présente pas de traces appréciables de la légende.

J'arrive aux deux autres exemplaires en ma possessio
exemplaires dont l'un m'a donné le mot de l'énigme et f
trouver, ou mieux montré de la façon la plus évidente l'att
bution de toutes ces monnaies. Commençons par les décri

Au droit, le type où l'on pensait voir des faucilles, d
fleurons, etc., n'est absolument qu'une pure dégénérescen
de la tête qui se voit sur les statères des Bellovaques et
toutes les peuplades belges. L'*artiste* qui a gravé les coi
de ces monnaies, n'a rien compris du tout aux proportio
de la couronne, du diadème, des boucles de cheveux et
pallium agrafé sur l'épaule. Il a, comme aurait fait un e
fant, copié en gros traits les détails qu'il avait sous les yeu
et n'a absolument oublié que le visage.

℟. Un lion, dont la crinière est fort caractéristique
non un bœuf), court à droite; sur son dos est perché
oiseau, les ailes à demi éployées. A l'exergue, traces d'u
légende indéchiffrable.

Cet exemplaire a été trouvé à Bazoches-les-Hautes, et
le dois à l'amitié du baron Guillaume Rey, le hardi explo
teur du Haouran et de la Pérée.

Le deuxième exemplaire, qui me vient de Robert, po
à l'exergue, avec une admirable netteté, la légende ONA
dont la première lettre, suppléée par la pièce de M. Hiv

doit être un C. Nous avons ainsi la légende CONAT. qu'il me sera permis, je pense, d'appliquer au chef carnute Conétodun, sur le territoire duquel ces monnaies se trouvent fréquemment, puisque Artenay et Bazoches sont au centre du Pays Chartrain (voy. pl. XIII, n° 18).

César ne nous parle de Conétodun que dans le septième livre de ses *Commentaires*; voici à quel propos :

Pensant que César était retenu en Italie par des dissentions publiques, les Gaulois crurent le moment opportun pour secouer le joug. Des conciliabules eurent lieu en secret au fond des forêts, entre les chefs des peuplades. La mise à mort récente d'Acco, chef des Sénons, leur semblait une menace personnelle, et ils s'efforcèrent, par toutes les promesses possibles, de décider une nation à commencer au plus tôt le mouvement insurrectionnel, grâce à la saison qui retiendrait forcément, en l'absence de leur général, toutes les légions ennemies dans leurs quartiers d'hiver (Lib. VII, cap. 1).

Les Carnutes revendiquèrent ce rôle glorieux. Ils firent jurer à tous les conjurés, sur leurs étendards de guerre, de ne point déserter la cause de la patrie commune, dès qu'ils auraient eux-mêmes entamé les opérations militaires. Ce serment fait on se sépara, après avoir fixé le moment où le soulèvement commencerait (cap. 2).

Ubi ea dies venit, Carnutes, Cotuato et Conetoduno ducibus, desperatis hominibus, Genabum dato signo concurrunt, civesque Romanos, qui negotiandi causa ibi constiterant (in his C. Fusium Citam, honestum equitem Romanum, qui rei frumentariæ jussu Cæsaris præerat) interficiunt bonaque eorum diripiunt. Celeriter ad omnes Galliæ civitates fama defertur : nam ubi major atque illustrior incidit res, clamore per agros regionesque significant; hanc alii

deinceps excipiunt et proximis tradunt; ut tum accidit nam quæ Genabi oriente sole gesta essent ante prima confectam vigiliam in finibus Arvernorum audita sunt; qua spatium est millium circiter CLX (cap. 3).

Ce fut le signal de la levée de boucliers de l'illustre Ve cingétorix. César accourut en toute hâte où le danger l'a pelait, et fondit sur le pays des Carnutes. Genabum fut pri et livrée au pillage, puis les Romains se portèrent sur pays des Bituriges.

Il n'est plus question de Conétodun. Mais il est possibl probable même, que les Carnutes prirent part à la défen de Lutèce, sous les ordres de Camulogène. Le chef carnu dont nous venons de retrouver les monnaies y était-il (personne? C'est ce que nous ne saurons malheureuseme jamais.

Nous trouvons encore les Carnutes sous les murs d'Alesi au nombre des cités qui furent sommées d'envoyer des s cours à Vercingétorix, sous les ordres de Commius l'At bate. On sait quel fut le sort de cette armée.

Dans la campagne suivante, les Bituriges réclamèrent l secours des Romains contre les Carnutes qui leur avaie déclaré la guerre, et ceux-ci furent dispersés après avoir leur territoire ruiné.

Nous retrouvons encore peu après les Carnutes sous l drapeaux de l'Ande Dumnacus, et essuyant avec lui u terrible défaite, après laquelle ils furent obligés de courber sous le joug romain.

Quel rôle Conétodun a-t-il joué dans tous ces drames sa glants? C'est ce que les *Commentaires* ne nous apprenne pas. Quoi qu'il en soit, il a dû tenir assez longtemps le pı mier rang dans sa nation, puisque nous trouvons des mo naies de lui. Je dis des monnaies, car les pièces barbar

que je viens de décrire ne sont probablement pas les seules qui portent le nom de ce chef audacieux, de ce *desperatus homo*, comme l'appelle César.

Si en effet l'on consulte le recueil précieux publié par M. Lambert (*Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*), on y trouvera, planche X, fig. 4, une charmante médaille de cuivre offrant au droit une tête toute semblable à celle qui se voit sur les monnaies de l'autre prince carnute, Tasgèce, mais accompagnée de la légende CONTII—V—O, dont je suspecte fort la correction, et qui, bien loin de se devoir lire VOCONTII, me semble cacher le véritable nom gaulois du Carnute Conétodun. Au revers se retrouve le sanglier, type habituel des monnaies anépigraphes des Carnutes et de celles des Aulerkes Éburovikes, leurs plus proches voisins.

Cette rare pièce, déterrée à Carel, près de Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), fait aujourd'hui partie de la suite numismatique de la ville de Falaise. Je ferai en sorte de m'en procurer une bonne empreinte, laquelle, j'espère, me donnera pleinement raison.

Je terminerai, mon cher ami, en te faisant remarquer qu'il y a une certaine analogie de forme entre le nom Conétodunus des *Commentaires* et celui d'un chef inconnu Arcantodanus, qui se rencontre sur de très-rares monnaies à la légende ROVECA. J'espère être bientôt à même de te communiquer de nouvelles attributions.

F. de Saulcy.

LE NOME HEPTACOMÉTIS.

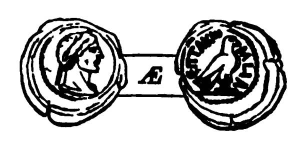

Tête laurée d'Hadrien, sans légende.

℞. ЄΠΤΑΚωΜ. L. IA. Aigle debout. — Æ. 3. Cab du roi, à Turin. — (Voy. Arigoni, *Num. Græci*, t. I, tal n° 3. — Tôchon, *Médailles d'Égypte*, p. 43. — Zo *Numi Ægypt.*, p. 122, n° 206. — Eckhel, t. IV, p. — Mionnet, VI, p. 526).

Voici une médaille qui, pour avoir été très-inexact publiée par le premier des auteurs que nous ven citer, est devenue pour tous les autres un sujet de verse et de conjecture, tandis qu'elle devait enr géographie de l'Égypte d'un fait nouveau et int Arigoni avait eu la singulière idée de faire dessine dailles sur une échelle uniforme, ne tenant aucu du module, de sorte que ce petit bronze a été comme étant au moins du huitième module, n'est en réalité que du troisième ; de plus il n pas la forme des lettres, et on trouve consta les planches de son ouvrage Ω au lieu de ω, E et ainsi de suite. La collection formée par Ari mencement du XVIII° siècle passa à la famille

nstater la singulière manie d'uniformité qui a pré-
confection des planches. Disons en passant que,
odule, les médailles sont en général assez exacte-
ndues, mais que la collection contenait, comme
elles formées à la même époque, un assez grand
de médailles et surtout de médaillons à légendes
es, et quelquefois entièrement refaites au burin.
fois, ce n'est pas le cas pour la médaille qui nous
et dont l'importance m'a été signalée par M. le
r Promis, le savant et aimable conservateur du
royal. La pièce est d'une conservation excellente,
et d'une authenticité à l'abri de tout soupçon; il ne
nc plus de corriger la légende et de lire ЄΠTANOM
ga et Eckhel, il faut l'accepter comme incontes-
tâcher de l'expliquer. Ce soin, je le laisse à d'autres,
ulièrement aux égyptologues qui étudient la géo-
de l'Égypte dans les inscriptions et les papyrus;
rois pouvoir affirmer qu'aucun géographe grec ou
mentionné le nome Heptacométis. La fabrique et le
la médaille sont trop caractérisés pour qu'on puisse
gner une autre patrie que l'Égypte ou quelque dis-
isin, et songer, par exemple, à la peuplade des

formité et la finesse du travail, très-supérieur à celu
grands bronzes frappés sous le même règne. Il est
possible, comme le pense Tôchon d'Annecy (p. 21), q
drien ait voulu consacrer de cette façon une nouvelle r
tition des nomes de l'Égypte; dans tous les cas,
médaille est un élément nouveau dont il faut tenir co
pour la géographie de l'Égypte sous la domination rom

J'ajouterai en terminant une remarque au sujet de
vrage de Sestini, intitulé : *Catalogus Musei Arigo*
castigatus. L'auteur déclare lui-même dans sa préface
ne put voir la collection à loisir et en détail; aussi do
t-il la légende ЄΠΤΑΝΩΜ, moins exacte que celle fo
par Arigoni. Évidemment, il n'avait pas même vu la
daille; ce n'est, du reste, qu'un exemple de plus
légèreté extrême avec laquelle cet auteur confectio
ses catalogues.

W. H. WADDINGTON.

MÉDAILLES ROMAINES.

(Pl. XIX et XX.)

N° 1. — CAESAR AVGVSTVS TRIBVNIC. POTEST. Tête nue d'Auguste jeune et imberbe à droite.

℟. C. GALLIVS LVPERCVS IIIVIR. A. A. A. F. F. Au centre les deux lettres S. C. — Médaillon de bronze, entouré d'un double cercle. Poids, 22 grammes; diamètre, 38 millimètres.

Il existe un moyen bronze signalé depuis longtemps dans les ouvrages de numismatique, et exactement semblable au médaillon que je viens de décrire. Mais le médaillon doit être fort rare; je ne le trouve décrit nulle part, et le mien est le seul que j'aie jamais vu.

Ici se présente une question. Quelle a été la destination de ce médaillon? Est-ce une pièce d'essai monétaire? J'en doute, et je serais bien plutôt porté à croire que ce médaillon a été, comme d'ailleurs ont dû l'être presque toutes les pièces de ce genre, donné par l'empereur ou en son nom à titre de récompense, de la même manière que les souverains actuels distribuent encore aujourd'hui des médailles, comme faveur ou à titre de récompense pour de belles actions. En tout cas, ces pièces de grande dimension ont dû être, dans les temps anciens comme elles le sont encore de nos jours, conservées religieusement dans les familles, et ce fait expliquerait d'une manière satisfaisante

la belle conservation du médaillon que je viens d
car il n'a évidemment jamais circulé.

J'ai voulu savoir ce qu'était le C. Gallius Lu
a signé comme triumvir monétaire mon médai
que le moyen bronze qui porte son nom. M. Col
sa *Description des monnaies de la république*
p. 148, se contente de dire : « Les médailles nou
» nent que *Gallius Lupercus* était triumvir monét
» guste. » Cette phrase n'éclaircit rien : M. Coh
qui est gravé sur le bronze ; c'est là une pétition d
sans plus.

M. Riccio, dans son ouvrage : *Le monete del famiglie di Roma*, 2ᵉ édition, Nap. 1843, p. 97,
guère plus de renseignements sur la famille Galli
avoir recours au *Thesaurus numismaticus* de Mor
et 191, où Havercamp dit que la famille *Gallia*
béienne ; que le surnom de *Lupercus* venait des
Pan, nommés *Luperci*, sans doute parce qu'un ou
de ses membres avaient rempli les fonctions de
cette divinité. Les historiens ont fait mention de
Gallia. Appien [1] et Suétone [2] parlent d'un *Quint*
Marcus Gallius qui ont joué des rôles importants
Marc Antoine, l'autre sous Auguste.

N° 2. — ORATIVS. Buste d'Horace à gauche la
Dans le champ une palme incrustée en argent.

℟. ACCIVS. Le poëte Accius assis et tourné à
main gauche appuyée sur un rouleau, et le cor
d'un ample manteau. — Médaillon contorniate.

[1] *Bell. civ.*, II, 95, ed. Schweighauser.

[2] *In Aug.*, XXVII ; *in Tib.*, VI. — Valère Maxime (VI, 1, 1
C. Gallius, surpris en adultère et mis à mort par ordre du consu
Musca, l'an de Rome 666.

On ne connaît que bien peu d'exemplaires de ce médaillon contorniate. Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale en possède un moins beau que le mien, et qui a servi avec ce dernier à Visconti pour donner deux portraits du poëte latin dans son *Iconographie romaine*[1]. Un troisième exemplaire se trouve dans la collection de M. le duc de Blacas. Les gravures de l'*Iconographie romaine* laissent beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude, et j'ai trouvé surtout celle qui a été faite d'après mon médaillon tellement défectueuse, que j'ai cru utile d'en donner ici un nouveau dessin. Les formes arrondies de la figure, qui est imberbe, excepté au-devant de l'oreille où l'on voit poindre de légers favoris, annoncent la jeunesse et expriment en même temps la disposition à l'obésité dont le poëte s'est d'ailleurs vanté lui-même plutôt que plaint dans les vers suivants :

> Me pinguem, et nitidum bene curata cute vides,
> Cum ridere voles, Epicuri de grege porcum.
> (Lib. I, *Epist* IV, 15-16.)

Quant au revers, comme Mongez l'a dit dans l'*Iconographie romaine*[2], la figure représentée sur mon médaillon serait une reproduction de la statue colossale que le poëte Accius, qui était petit de taille, s'était élevée à lui-même dans le temple des Muses, ainsi que cela est rapporté par Pline, au livre XXXIV, § 10, de son *Histoire naturelle*, dans les termes suivants : *Notatum ab auctoribus, et L. Accium poetam in Camœnarum æde, maxima forma statuam sibi posuisse, quum brevis admodum fuisset.*

Aucune statue, aucun buste, aucune pierre gravée ne

[1] Pl. XIII, n°s 2 et 3.
[2] Tom. I, p. 191 de l'édition in-folio.

sont cités dans l'*Iconographie romaine* comme offrant traits d'Horace[1]. Le portrait reproduit ici n'a pas été au siècle d'Auguste; il n'est donc pas contemporain poëte. On sait que tous les médaillons contorniates ont fabriqués à l'époque du Bas Empire. Est-ce à dire que portrait que nous avons sous les yeux n'offre pas les tra réels du poëte romain? Je suis persuadé du contraire, et crois que les médaillons contorniates, quoique d'u fabrique bien postérieure, nous ont conservé les portrai authentiques des personnages célèbres des siècles préc dents.

N° 3.—TI. CLAVDIVS CAESAR AVG. P. M. TR.P.IMP.P.I Tête laurée de Claude à droite.

℞. EX S. C.
P. P.
OB CIVES
SERVATOS

dans une couronne de chêne. — Grand bronze.

La médaille de Claude, dont je donne ici le dessin, n paraît pas différer, au premier coup d'œil, des gran bronzes ordinaires de cet empereur; mais après un exam attentif, on s'aperçoit qu'elle en diffère par deux lettres de la légende du revers. Ce sont les deux P.P. séparés par point qui se trouvent immédiatement au-dessous des abr viations EX. S. C.

Les deux P.P. qui du côté du droit terminent la légen se rapportent évidemment à l'empereur, et ils signifie *Pater Patriæ;* mais ces deux P.P. qui se retrouve au revers de la même pièce veulent certainement di

[1] M. Ch. Lenormant a cru reconnaître Horace sur un diptyque d'ivoire, au jourd'hui au Musée du Louvre. Voy. J. de Witte, *Catal. Durand*, n° 2256.

utre chose que *père de la patrie*, car s'il en était ainsi, e serait là une répétition du titre de la légende de l'effigie t un non-sens qu'il n'est pas possible de supposer. Et ependant tous les numismatistes qui ont parlé de ces égendes les ont interprétées comme s'appliquant aux empeeurs eux-mêmes. On a donné dans tous les temps et dans ous les pays des récompenses aux hommes qui, par un cte de courage, ont sauvé la vie à leurs semblables, en 'exposant eux-mêmes. Pourquoi donc n'admettrait-on pas ue les monnaies romaines de la République et celles des mpereurs qui portent au revers la légende EX S. C. OB IVES SERVATOS en toutes lettres ou en abrégé auraient té frappées uniquement pour servir de récompense et être olennellement distribuées, comme cela se pratique encore le nos jours, aux hommes qui ont bien mérité de l'humaité et de la patrie?

Si l'on ne lisait sur les monnaies romaines que les mots EX S. C. OB CIVES SERVATOS, l'interprétation que je propose pourrait sans doute rester douteuse; mais il me semble qu'on ne peut guère la contester en présence des deux lettres P.P qui suivent les sigles EX S. C. sur le grand bronze de Claude (pl. XIX, n° 3). Que peuvent en effet signifier ces deux lettres ainsi placées? Évidemment elles ne se rattachent pas à la légende du droit de la pièce, et elles ne peuvent pas se rapporter à l'empereur, en le qualifiant de *Père de la patrie;* elles ne seraient pas à leur place, et les graveurs de coins monétaires, sous les premiers empereurs surtout, étaient trop habiles, et d'ailleurs trop bien surveillés par les officiers préposés à la direction de la monnaie, pour commettre des erreurs de la nature de celle-ci, erreurs qui auraient consisté à transposer au revers des lettres qui devaient se trouver au droit du flan, ou à ré-

péter au revers un titre qui aurait déjà figuré du côté l'effigie. Ces deux lettres P. P., placées après EX S. C devant OB CIVES SERVATOS, sont donc bien à leur pl et ne peuvent, à mon avis, signifier autre chose PRAEMIVM PVBLICVM, *récompense publique.*

J'ai hésité pendant quelque temps avant d'émettre c opinion, parce qu'elle ne s'accorde pas avec les idées néralement adoptées ; mais elle m'a paru si logique qu me suis décidé à la publier, tout en avouant ici en t humilité que je suis disposé à abandonner mon interpr tation aussitôt qu'on m'aura démontré que je me trompé. Jusque-là je croirai que les monnaies portan légende EX S. C. OB CIVES SERVATOS avec ou sans lettres P. P. ont dû servir de récompense publique, et distribuées solennellement à ce titre, et que cette lége doit s'appliquer d'ailleurs tout aussi bien à l'empereur même qu'à de simples citoyens qui auraient bien mérité la patrie.

Je dois faire remarquer ici que c'est surtout à la fin la république romaine et sous les premiers empereurs l'on trouve des monnaies de tout module et de tout mé mais principalement de grand bronze, avec des léger variées mentionnant isolément soit le motif pour le la médaille était frappée, OB CIVES SERVATOS, soi sénat seul sans autre indication EX S. C., soit le sénat peuple romain avec indication du motif S.P.Q.R. OB CI SERVATOS, soit enfin cette dernière légende avec addi de deux P.P. ainsi formulée S.P.Q.R. P.P. OB CI SERVATOS, soit enfin P.P. OB CIVES SERVATOS (mé lon d'argent à l'effigie de Claude). On devra remarquer a que la couronne de chêne qui entoure ces légendes es couronne dite civique, et cela est caractéristique ; la lége

des monnaies consulaires (grands bronzes) est toujours OB CIVIS SERVATOS, et la couronne de chêne est presque toujours accompagnée sur ces pièces de deux branches de laurier placées en dehors, l'une à droite, l'autre à gauche, tandis que sur les monnaies impériales ordinairement la couronne de chêne existe seule ; je ne connais à cela qu'une exception, c'est celle d'un aureus d'Auguste sans effigie, qui porte sur une de ses faces deux lauriers, entre lesquels se trouvent les mots CAESAR AVGVSTVS, et de l'autre la légende OB CIVES SERVATOS entourée de la couronne de chêne. Évidemment la présence des lauriers ici et des deux branches de laurier sur les grands bronzes consulaires indique une ou des actions doublement méritoires civiles et militaires, le laurier étant le symbole de la victoire et la couronne de chêne une récompense civile.

Je n'ai pas rencontré de monnaies de Pompée, de Jules César, de Marc-Antoine ni de Lépide à ce type ; mais on en trouve d'Auguste ; je n'en connais pas de Tibère, mais il en existe de Caligula et de Claude. Il y en a de Néron en or et en argent portant seulement la couronne de chêne et les lettres EX S.C. dans le champ du revers ; mais la couronne de chêne rend la signification de ces revers évidente, quoique les mots OB CIVES SERVATOS ne s'y lisent pas. On trouve des monnaies de Galba en or, en argent et en grand bronze, de Vitellius en grand bronze, de Vespasien en or, en argent et en grand bronze à ce type ; mais il me semble que la fabrication de ces médailles a dû cesser à partir de Vespasien, car je n'en ai rencontré aucun spécimen dans la suite des règnes de Titus, de Domitien, de Nerva, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin et de Marc-Aurèle, qui ont cependant fait frapper une immense quantité de médailles de tout module et de tout métal aux types les plus variés.

Je n'ai pas poussé mes recherches plus loin, par conséquent je ne sais pas si ce type a été reproduit plus tard. Je ne me rappelle pas l'avoir vu sous aucun des autres empereurs, et jusqu'à preuve du contraire je croirai que son existence a cessé au règne de Vespasien [1].

Tous les amateurs connaissent les grands bronzes qui montrent au droit une tête de femme jeune, à traits fins et réguliers, coiffée comme tous les portraits des deux Agrippine, mais ayant pourtant plus de rondeur, moins d'accentuation et un air de jeunesse incontestablement plus prononcé que la tête d'Agrippine mère, figurée sur le grand bronze au revers du carpentum traîné par deux mules.

Voici la description de ces pièces :

N° 4. — AGRIPPINA M. F. GERMANICI CAESARIS. Tête jeune à droite.

℞. Dans le milieu les deux grandes lettres S. C et autour TI. CLAVDIVS CAESAR AVG. GERM. P.M.TR. P. IMP. P.P.

Jusqu'ici on a attribué cette pièce à Agrippine, femme de Germanicus et mère de Caligula ; mais je suis porté à croire que c'est une erreur, et que nous devons reconnaître ici Agrippine jeune, fille de Germanicus et de la première Agrippine et quatrième femme de Claude, mère enfin de Néron. Voici les raisons qui me semblent pouvoir être alléguées en faveur de cette opinion :

1° Je lis la légende tracée autour de la tête : AGRIPPINA *Minor Filia* GERMANICI et non *Marci Filia*, GERMANICI CAESARIS (*uxor*) ;

2° La légende du revers, qui indique d'une manière positive que cette médaille a été frappée sous le règne de Claude, TI. CLAVDIVS, etc., ne peut que corroborer cette

[1] Il existe des monnaies de Domitien et d'Albin avec OB C.S. et OB S.C.
(*Note des Éditeurs.*)

opinion, Agrippine jeune ayant été la quatrième et dernière femme de ce prince;

3° En comparant cette pièce avec les grands bronzes qui appartiennent avec toute certitude à Agrippine mère, ceux au revers du carpentum, on trouve une légende différente. En effet, sur ces dernières médailles on lit : AGRIPPINA M. F. MAT. C. CAESARIS AVGVS.

℟. S. P. Q. R. MEMORIAE AGRIPPINAE. Carpentum traîné par deux mules à gauche (pl. XIX, n° 5);

4° Si l'on compare les deux têtes, on trouvera dans la régularité des traits, la beauté et l'air de jeunesse de celle que j'attribue à Agrippine jeune, une différence tellement tranchée, que même en supposant l'absence de la légende, il me paraît impossible de confondre les deux têtes, et d'attribuer désormais à Agrippine mère le grand bronze que je donne à Agrippine jeune. Je sais bien qu'il existe une très-grande variété dans les portraits d'Agrippine mère, et que quelques-uns sur les grands bronzes au revers du *carpentum* paraissent jeunes, mais cependant ces traits de jeunesse ne sont pas aussi marqués qu'ils le sont sur le grand bronze n° 4, frappé par Claude. Généralement les portraits d'Agrippine mère, tant sur l'or que sur l'argent et le bronze, ont des traits bien accentués, le galbe de la figure allongé, le menton proéminent, le front creux en bas au niveau des yeux et très-saillant en haut vers la racine des cheveux, tandis que rien de pareil ne s'observe ni sur les monnaies d'or et d'argent d'Agrippine jeune, ni sur le grand bronze frappé par Claude. Il est vrai que la tête figurée sur cette dernière médaille ressemble certainement à celle des grands bronzes d'Agrippine mère au revers du carpentum; mais ceci n'a rien qui puisse surprendre, l'une étant la fille, l'autre la mère. Ainsi, jusqu'à

cette impératrice, et qui était déjà morte depuis
à l'époque présumable de l'émission de ces piè

N° 6. — L. AVREL. VERVS AVG. ARMENIA
nue de L. Vérus à droite.

℞. VICT. AVG. TR. P. IIII IMP. II COS. I
marchant à droite et portant des deux mains
sur lequel elle fixe les yeux; à ses pieds un c
dans le champ S. C.

Je crois ce grand bronze de L. Vérus inédi
décrit le type figuré ici, au revers de la tête de Ma
portant l'indication de la dix-huitième puissan
tienne et du troisième consulat de ce prince. On c
reste, plusieurs médailles de L. Vérus qui rap
victoires en Arménie.

N° 7. — . . . . MAMAEA AVGVSTA. Tête
Mamée à droite. Dans le champ P.

℞. ...... A AVGVSTA. Tête de femme plus je
qu'il paraît, et ressemblant à Orbiana.

Cette pièce a été décrite dans le *Catalogue* H
n° 7870 [1], comme offrant les têtes de Julie Ma
Sallustia Barbia Orbiana, et nous l'avons fait

Ce bronze est une monnaie coloniale. Son flan est très-mince; il n'a qu'un millimètre d'épaisseur. Mais on ne saurait déterminer dans quelle colonie il a été frappé.

N° 8. — IM. . . AES M. AN. . . RDIANVS AVG. Tête laurée de Gordien II à droite.

℞. IMP. GORDIANVS PIVS FEL AVG. Tête laurée de Gordien III à droite.

Cette pièce représente d'un côté la tête de Gordien II d'Afrique, et au revers celle de son fils, Gordien le Pieux ou Gordien III. Jusqu'ici on ne connaissait pas de médaille qui montrât l'association de ces deux empereurs. Le flan très-épais et la fabrique annoncent une monnaie coloniale; mais dans quelle colonie a-t-elle été frappée? C'est ce que l'on ne saurait dire d'une manière positive. Elle peut avoir été frappée en Afrique aussi bien que dans une colonie romaine de l'Europe orientale ou de l'Asie, dans laquelle la langue latine était en usage.

On remarquera que la légende qui accompagne la tête de Gordien II d'Afrique ne contient pas l'abréviation AFR (*Africanus*) qui se trouve toujours sur les monnaies de ce prince[1]; mais les traits de Gordien II d'Afrique sont parfaitement reconnaissables; et comme d'ailleurs il y a une différence entre les légendes gravées sur les deux côtés de cette médaille, IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG. et IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG., il me paraît impossible d'y voir la tête deux fois répétée de Gordien III.

N° 9. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG. Tête laurée de Philippe fils à droite.

℞. SAECVLARES AVGG. Quadrupède à gauche. A l'exergue, S. C.

[1] Eckhel, *D. N.*, VII, p. 302 et 303.

Je possède deux exemplaires de ce grand bronz
Philippe fils, et ces deux médailles sont si identiquer
semblables, que l'on peut croire qu'elles ont été for
avec le même coin.

Jules Capitolin [1] parle des animaux rassemblés par
dien le Pieux pour célébrer son triomphe sur les Perses
qui, au lieu de cette destination, servirent à Philippe,
meurtrier et son successeur, pour la célébration des
séculaires, donnés à Rome à l'occasion de la millième a
de sa fondation.

Parmi les animaux dont Jules Capitolin fait l'énum
tion, on en retrouve un certain nombre sur les méda
frappées par Philippe et par son fils à l'occasion d
solennité des jeux séculaires. Le lion, l'hippopotame
cerf, la chèvre [2] y figurent; d'autres sont encore à retrou
Mais quel peut être le quadrupède à bois ramés qui
représenté sur mes deux médailles? Jules Capitolin cite
élans, *alces decem*, et il me paraît qu'on peut reconnaîtr
un animal de cette espèce. Il y a cependant une objec
à faire à ceci, c'est que l'élan n'a pas la queue plus lo
que le cerf, c'est-à-dire qu'il n'a presque pas de qu
tandis que l'animal représenté sur ma médaille a
queue se terminant par trois houppes de poils, qui des
jusqu'aux jarrêts. Il est vrai qu'on retrouve la même pa
cularité, mais peut-être moins prononcée, sur des
dailles de grand bronze à l'effigie de Philippe père, où
figurés des cerfs avec des queues plus longues que da
nature. Peut-être avons-nous sous les yeux une esp

[1] *Gordianus tertius*, 33, dans *Hist. Augustæ Scriptores*, t. II, p. 132. L
Batav., 1671.

[2] L'éléphant est représenté sur les médailles de Philippe portant la lég
AETERNITAS AVGG.

d'élan aujourd'hui inconnue ; ou bien l'artiste monétaire s'est-il trompé? Je serais assez disposé à admettre cette dernière opinion.

N° 10. — IMP. C. M. CAS. LAT. PO..TVMVS. .... Tête radiée de Postume à droite.

℞. . . . CVLVM AVGG. Lion passant à droite.

Ce grand bronze a été trouvé à Montdidier, département de la Somme Il est d'une bonne fabrique, mais il laisse à désirer sous le rapport de la conservation. Au droit la tête de Postume a été surfrappée sur un bronze à l'effigie d'Hadrien, d'Antonin ou de Commode ; on aperçoit au-dessus de la couronne radiée qui ceint la tête de l'empereur les cheveux et le front d'une autre tête impériale. On connaît un nombre considérable de bronzes à l'effigie de Postume qui ont été surfrappés sur des pièces plus anciennes. Le revers est très-pur et mérite de fixer l'attention, car jusqu'ici il était parfaitement inconnu. La légende, quoique en partie effacée, peut facilement être restituée : .... CVLVM AVGG, *Sæ*CVLVM *Augustorum*. Les lettres S. C. qui se trouvent toujours sur les bronzes des autres empereurs romains frappés par l'autorité du sénat, manquent ici comme sur un grand nombre de grands et de moyens bronzes de Postume. Mais comme on trouve fréquemment les mêmes lettres S. C. sur les monnaies de bronze à l'effigie de Postume, on a pensé que ce prince avait établi dans les Gaules un sénat national, par imitation de ce qui existait à Rome [1]. A mon avis, la présence des lettres S. C. n'impliquerait pas la création d'un sénat gaulois ; je crois que ceci ne prouve rien autre chose, si ce

[1] Voyez Eckhel, *D. N.*, VII, p. 445 et 446.

Postume le père et son fils, Postume le jeune. I
qu'Eckhel et plusieurs autres numismatistes d
n'admettent pas que Postume le fils ait été jamais
ni Auguste : aucune médaille authentique ne
nom de ce prince. Trebellius Pollion [1] dit pourta
fils de Postume reçut de son père, non-seulement l
César, mais encore celui d'Auguste.

« De hoc prope nihil est quod dicatur, nisi quo
» appellatus est Cæsar, ac deinceps in ejus honor
» tus. »

Le grand bronze que je publie vient confirmer c
l'historien latin, en constatant l'existence de deux
au moment où il a été frappé. Ce grand bronze :
d'ailleurs la seule monnaie de Postume portant l'i
de deux Augustes. Banduri [2] décrit deux autre
bronzes de cet empereur, portant les légendes A
AVGG. et MONETA AVGG. Je sais bien qu'Eckhe
un autre sens à ces deux légendes, en disant qu'
vent se rapporter soit à Victorin, que Postume av
à l'empire, soit à l'impératrice, sa femme. Mais
mets ni l'une ni l'autre de ces hypothèses, et
vrai d'ailleurs que Postume se fût associé Vict

naies à l'effigie de Postume, les deux Augustes désignés au revers de ces pièces par les deux GG fussent Postume et Victorin, plutôt que Postume et son fils. Victorin était d'ailleurs un étranger pour Postume, et il est bien plus naturel de croire que c'est de son fils qu'il est question sur les bronzes de Banduri et sur le mien. Au reste, l'histoire ne nous apprend pas que Victorin ait porté le titre d'Auguste en même temps que Postume, et je ne sache pas que les médailles constatent ce fait plus que l'histoire.

« Posthumius senior, dit Trebellius [1], quum videret multis » se Gallieni viribus peti, atque auxilium non solum mi» litum, verum etiam *alterius principis* necessarium, Vic» torinum, militaris *industriæ* virum, *in participatum* » *vocavit imperii* et cum eodem contra Gallienum conflixit. »

J'ai transcrit ce passage parce que c'est sur lui que paraît fondée l'opinion que Postume avait partagé l'empire avec Victorin, et ensuite de cela lui avait donné le titre d'Auguste. En le lisant avec attention, on se demande s'il a été bien interprété; pour moi, je ne le crois pas. Dans ce passage, Postume est représenté comme un homme qui comprend que, sous l'imminence du danger d'être écrasé par les forces de Gallien en marche contre lui, il doit tirer ses ressources non-seulement de ses soldats en les opposant à l'armée de son adversaire, mais encore qu'il est nécessaire de s'adjoindre un autre chef, *alterius principis*. C'est pourquoi il appelle Victorin, homme habile dans l'art de la guerre, à partager avec lui non l'empire, comme on l'a dit et comme on l'on cru jusqu'ici, mais bien le *commandement* de l'armée qu'il avait à opposer à celle de Gallien, *in*

[1] *De Victorino*, t. II, p. 261.

participatum vocavit imperii. Et c'est aidé de Victorin qu
alla combattre contre Gallien. Postume s'est donc adjoint
autre chef d'armée et a partagé avec lui le commandem
des troupes pour l'aider à se battre contre les forces im
santes de Gallien. Voilà, à mon avis, le sens de ce passa
et il ne me paraît pas possible d'y voir autre chose. Il n'y
pas dit que Postume ait nommé Victorin son collègue à l'e
pire; qu'il ait partagé avec lui le gouvernement des Gaul
et, à plus forte raison, qu'il ait donné le titre d'August
Victorin. Ce titre était porté alors par Postume le fils, ai
que je l'ai dit plus haut, et si Postume le père a part
le commandement de son armée avec un autre qu'avec s
fils, cette conduite lui était dictée par les circonstances
par la nécessité, aussi bien que par les qualités de Victor
qui était un homme habile dans l'art de la guerre, *milita
industrix virum.* Postume le fils n'avait probablement auc
talent militaire; car dans le peu de mots consacrés p
Trebellius Pollion à raconter sa vie, il est représenté com
un rhéteur habile. C'était un mérite sans doute, mais l
loquence de son fils ne pouvait pas tirer Postume
danger imminent dans lequel il se trouvait; il avait bes
d'un général d'armée auquel il pût confier le comman
ment de ses troupes; et Victorin se présentant comme
guerrier habile, il lui offrit alors de partager avec lui
commandement de son armée.

Quant à dire, comme l'a fait Eckhel[1], que ADVENT
AVGG. désigne l'arrivée de l'empereur et de l'impératr
dans une province; que MONETA AVGG. doit se rappor
également à Postume et à son épouse, je ne le crois pa
On pourrait, à la rigueur, prendre pour l'arrivée de l'e

[1] *D. N.*, VII, p. 448.

pereur et de l'impératrice la légende ADVENTVS AVGG.; mais l'impératrice n'avait rien à faire avec la fabrication de la monnaie; le droit de battre monnaie était un privilége qui n'appartenait qu'au prince et au sénat. Je suis donc porté à regarder ces deux dernières légendes comme se rapportant aussi aux deux Augustes, c'est-à-dire à Postume et à son fils[1].

D^r ALEXANDRE COLSON.

[1] Les dix médailles romaines gravées pl. XIX et XX font toutes partie de la collection de M. le docteur Alexandre Colson, à Noyon.

(*Note des Éditeurs.*)

SUR

AGRIPPINE ET POSTUME.

Notre collaborateur, M. le docteur A. Colson, a Agrippine jeune, quatrième femme de l'empereur le grand bronze reproduit sur la pl. XIX, n° 4. C bution peut être contestée.

Tout le monde connaît le portrait d'Agrippin sœur de Caïus Caligula, sur des pièces d'or et d' l'effigie de cette princesse est associée tantôt à Claude son mari, tantôt à celle de Néron son fils. portrait se voit sur quelques médaillons d'argent en Asie et sur des monnaies émises dans les colon villes grecques [1].

Quant à l'interprétation des légendes tracées l'effigie, M. le docteur Colson attribue deux sign différentes aux sigles M. F. Ainsi au n° 4 la AGRIPPINA M. F. GERMANICI CAESARIS, dev lue : *Agrippina minor filia Germanici Cæsaris.*

les numismatistes étaient d'accord jusqu'ici pour donner aux sigles M. F. la même valeur : *Marci filia.*

Je ne sache pas que sur les médailles on trouve l'adjectif *minor* pour *junior* qui est l'épithète ordinairement attribuée aux princes et aux princesses *jeunes* pour les distinguer de leur père et de leur mère portant les mêmes noms qu'eux. Mais l'épithète de *junior* ne paraît sur les monnaies qu'à l'époque de Constantin. On a des médailles sur lesquelles on lit CONSTANTINVS IVNIOR, LICINIVS IVNIOR. Ni Faustine jeune, ni Gordien d'Afrique le fils, ni Philippe fils, ni Tétricus le jeune ne portent sur les monnaies l'épithète de *junior*. Je ne connais que les médailles frappées à Smyrne, en l'honneur de Vespasien le jeune, qui feraient exception et sur lesquelles on lit la légende grecque : ΟΥϹΠΑϹΙΑΝΟϹ ΝϾΩΤϾΡΟϹ [1], qui répond à celle de *Vespasianus junior.* ΘϾΑ ΝϾωΤϾΡΑ est aussi le titre que porte Cléopâtre sur certaines médailles [2].

La belle et rare médaille inédite à l'effigie de Postume publiée par M. Colson (pl. XX, n° 10) a fourni à cet habile numismatiste quelques observations au sujet du mot AVGG., *Augustorum* qu'on lit au revers de cette pièce.

M. Colson, d'après le témoignage de Trebellius Pollion [3], et contrairement à l'avis d'Eckhel [4], admet que Postume le fils a porté les titres de César et d'Auguste. La légende SAECVLVM AVGG. ferait allusion, suivant M. Colson, aux deux Postume, le père et le fils. D'après ces données,

[1] Mionnet, t. III, p. 223.

[2] Eckhel, *D. N.* IV, p. 23

[3] *De Posthumio juniore*, t. II, p. 260 (*Hist. Aug. Scriptores*, Lugd. Batav., 1671).

[4] *D. N.*, VII, p. 448.

M. Colson rejette l'association de Victorin à l'empire, du vivant de Postume. Malgré ce qu'a d'ingénieux l'idée de ne voir dans Victorin qu'un général associé par Postume au commandement de ses armées, je ne crois pas que l'on puisse interpréter de cette manière le texte de Trebellius Pollion. A mon avis, les savants qui, d'accord avec Eckhel, ont reconnu que Victorin avait été associé à l'empire par Postume ont eu complétement raison. En effet, interrogeons d'abord avec soin les textes. Il ne faut pas se borner à interpréter isolément le passage cité par notre collaborateur ; il s'agit d'examiner si les autres passages relatifs à Victorin s'accordent avec l'interprétation proposée par M. Colson.

Trebellius Pollio, *de Victorino*, p. 264. — *Posthumius senior, quum videret multis se Gallieni viribus peti, atque auxilium non solum militum, verum etiam alterius* PRINCIPIS *necessarium, Victorinum, militaris industriæ virum, in participatum vocavit* IMPERII *et cum eodem contra Gallienum conflixit.*

Idem, *Gallieni duo*, VII, p. 202. — *Et quum multis auxiliis Posthumius juvaretur Celticis ac Francicis, in bellum cum Victorino processit, cum quo* IMPERIUM *participaverat.*

Idem, *de Victorino*, p. 264. — *Tunc interfecto etiam Lolliano solus Victorinus in* IMPERIO *remansit.*

Idem, *Gallieni duo*, VII, p. 201.—*Et Clodio duce qui postea* IMPERIUM *obtinuit.*

Idem, *de Posthumio juniore*, p. 260. — *Quum Lollianus, in locum Posthumii subrogatus, delatum sibi a Gallis sumpsisset* IMPERIUM.

Idem, *Gallieni duo*, I, p. 187. — *Quum Odenatus jam Orientis cepisset* IMPERIUM.

Idem, *ibid.* IV, p. 194. — *Galli..... Posthumium ad* IMPERIUM *vocarunt.*

Idem, *ibid.* XV, p. 230. — *Claudius vir sanctus ac jure venerabilis..... accepit* IMPERIUM.

Idem, *de Posthumio*, p. 259. — *Et occiso Salonino sumpsit* IMPERIUM.

Vopiscus, *Saturninus*, p. 717. — *Galli, ... gens hominum inquietissima et avida semper vel faciendi* PRINCIPIS, *vel* IMPERII.

Je pourrais multiplier ces citations pour faire voir que partout chez les écrivains de l'*Histoire Auguste*, le mot *imperium* est employé dans le sens d'empire et non dans celui de commandement des armées. Je n'ajoute plus qu'un seul passage de Trebellius Pollion, mais il est formel, c'est celui où Gallien appelle Odénat au partage de l'empire et lui donne le titre d'Auguste.

Trebellius Pollio, *Gallieni duo*, XII, p. 215. — *Odenatum, participato* IMPERIO, *Augustum vocavit.*

Quelle différence y a-t-il entre *in participatum vocavit imperii* et *cum quo imperium participaverat*, termes dont se sert l'historien en parlant de l'association de Victorin à la dignité impériale, et *participato imperio*, mots que le même historien emploie, quand il parle du prince palmyrénien appelé par Gallien à partager avec lui le pouvoir suprême ?

Quant au mot *princeps*, il est pris dans le sens de prince, de souverain. Vopiscus, dans le passage allégué plus haut, joint les mots *princeps* et *imperium*, tout comme Trebellius Pollion quand il parle de l'association de Victorin à l'empire. S'il s'était agi du choix d'un second chef d'armée, ce dernier historien aurait préféré, ce me semble, le mot *dux*, comme dans le passage déjà cité où il parle de Claude : *Clodio duce qui postea* IMPERIUM *obtinuit.*

semblent l'avoir réduit à la dernière extrémité. huitième année de son règne, l'an 265 de notre cune médaille connue ne donne la huitième puis bunitienne de Postume, tandis qu'on possède des de toutes les années de son règne, depuis la pre qu'à la dixième. Postume, aussi vaillant guerrier politique, sut par des promesses brillantes éblo gner Victorin ; il lui offrit la pourpre ; plusieurs lé sèrent de l'armée de Gallien dans les rangs de so titeur à l'empire, et Victorin, pour flatter l'amo des soldats, fit frapper ces admirables médailles d'o neur des légions dont on connaît quelques exempl les grandes collections. Plusieurs de ces médaill extrêmement rares, portent les mêmes épithètes, indications numérales que les légions qui servaien armées de Gallien. Ces dernières légions sont co les médailles de billon, d'une exécution fort pe que Gallien avait fait frapper en leur honneur.

Maintenant il existe encore une autre difficulté on ne saurait échapper, si l'on ne veut pas admet ciation de Victorin à l'empire, dès l'an 265. On p médailles qui portent l'indication du second et du

combinée avec celle de son second consulat. En
la description :

— IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG. Tête radiée à
.
P. M. TR. P. II COS. P. P. L'empereur en habit mili-
debout, la tête laurée, tenant une haste et un tro-
Æ. 3. — (Banduri, *Num. imp. rom.*, tom. I,
1).

— IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG. Tête radiée à
.
COS. II. L'empereur en habit militaire, tenant la
, présente le globe à Rome assise; derrière lui un
t portant une enseigne. AV. — (Collection Schel-
eim, *Numismata aurea antiqua*, p. 136.)

— ..MP. VICT... AVG. Tête radiée à droite.
P. M.... S. II P. P. L'empereur en habit militaire,
ut à gauche, tenant la haste et le globe. Æ. 3. — (Col-
n de M. Le Roy de la Brière).

— VICTORINVS AVG. Buste casqué à droite, avec la
: et le bouclier.
P. M. TR. P. III COS. II P. P. L'empereur debout,
é à gauche, la tête voilée et faisant une libation sur
utel AV. — (Quinaire, autrefois au Cabinet des mé-
es de la Bibliothèque impériale, Caylus, n° 952).

— ..MP. C. VIC ... F. A... Tête radiée à droite.
... R. P. III P. P. Femme debout, tournée à gauche
ppuyée sur un sceptre. Æ. 3.— (Ma collection).

— IMP. C. VICTORINVS. Tête radiée à droite.
.... P. COS. III P. P. L'empereur en habit militaire,
ut à gauche, tenant la haste et le globe. Æ. 3. — (Col-
n de M. Achille Hoart.)

Postume, comme on sait, périt à Mayence en 267 dans une révolte militaire, et Victorin fut assassiné à Cologne par un greffier (*actuarius*), dont il avait outragé la femme, en 268, tout au plus un an après la mort du fondateur de l'empire gaulois. Victorin n'avait pris son second consulat que dans la troisième année de son règne, c'est-à-dire en 267, comme l'indique le quinaire d'or où le second consulat est combiné avec la troisième puissance tribunitienne.

Les médailles attestent que Victorin a été revêtu du titre d'Auguste, et qu'il a régné environ quatre ans. Les historiens[1] ne donnent. il est vrai, que deux ans de règne à Victorin, mais il est évident qu'ils ne comptent que les mois écoulés depuis la fin du règne de Postume jusqu'à la mort de Victorin (267 à 268). Trouver les quatre ans de règne de Victorin après le meurtre de Postume est chose impossible. Postume ayant péri en 267, la vie de Victorin aurait dû se prolonger pour le moins jusqu'en 270. Or, dès avant le mois de mars 268 (1021 de Rome), Tétricus avait été proclamé à Bordeaux; les acclamations du sénat à l'avénement de Claude le Gothique nous apprennent ce fait[2]. C'était à l'instigation de Victorina que Tétricus avait été proclamé Auguste[3], et certes la mère de Victorin n'aurait pas fait nommer un autre empereur, si son fils avait été encore en vie.

On ne connaît aucune médaille à l'effigie de Postume le fils, et M. Prosper Dupré, dans une remarquable dissertation imprimée, il y a trente-quatre ans[4], a démontré que

[1] Aurelius Victor, *de Cæsaribus*, XXXIII. — Eutrop., *Hist.*, IX, 9.

[2] Trebell. Poll., *Divus Claudius*, IV, p. 359. *Tetricus nihil fuit.*

[3] Idem, *Victoria*, p. 337; *de Tetrico seniore*, p. 314.

[4] *Dissertation sur les médailles attribuées au fils de l'empereur Postume.* Paris, 1825, in-8°.

les médailles sur lesquelles on a cru trouver les traits de Postume le fils, ne peuvent en aucune façon lui être attribuées.

M. Dupré n'a pas cité une pièce de moyen bronze publiée dans le Museo San Clemente (*Musei Sanclementiani numismata selecta*, Pars II, tom. III, tab. XL, 10, Rom., 1809, in-4°). En voici la description :

IV. POSTVMVS CAESAR. Tête jeune et nue à droite.

℟. ΘDES.... Victoire marchant à gauche et tenant une couronne et une palme. Æ. 2 [1].

Cette pièce semble donner raison aux numismatistes qui admettent Postume le fils au nombre des Césars. On y voit la tête d'un prince adolescent, accompagnée du titre de César. L'auteur, San Clemente, affirme que la médaille est d'une authenticité indubitable : *Ob novitatem facile in suspicionem vocabitur, sed est indubiæ vetustatis* (p. 175). Certes la médaille est antique, je me garderais de le nier : mais la légende du côté de l'effigie a été retouchée. C'est une pièce grecque frappée à Thessalonique. La fabrique l'indique, et d'ailleurs la légende du revers a laissé des traces suffisantes pour y reconnaître le mot ΘЄCCΑΛΟΝΙΚЄѠΝ. Le type de la Victoire paraît sur les médailles de Thessalonique dès l'époque d'Auguste, et on le retrouve aux règnes de Tibère, de Caligula, de Néron, etc. La légende du droit a été retouchée par une main moderne, comme je l'ai dit déjà. Si ce n'est pas la légende ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ou CЄΒΑCΤΟC ΚΑΙCΑΡ, *Auguste*, ou ΥΙΟC CЄΒΑCΤΟΥ, *Caligula*, il est possible que le

[1] M. Dupré n'aura pas voulu citer cette médaille, parce qu'il s'était fait une loi de ne faire usage dans son travail que des monuments originaux qu'il avait sous les yeux. Voyez *Revue num.*, 1846, p. 21.

bronze du Musée San Clemente doive être restitué à *Néron*, ΝΕΡΩΝ ΚΑΙΣΑΡ.

Jusqu'à ce jour donc, aucun monument n'est venu confirmer l'assertion de Trebellius Pollion, que Postume le fils a été revêtu des titres de César et d'Auguste. On sait d'ailleurs dans quel état déplorable nous est parvenu le texte de cet historien, sans parler de la prétention ridicule qu'il a d'égaler le nombre des usurpateurs de l'époque de Gallien à celui des trente tyrans d'Athènes, parallèle qui est faux et sans la moindre espèce de fondement. Aussi dès son temps, d'après son propre aveu, le plaisantait-on sur le titre de son livre, et lui reprochait-on d'avoir mis jusqu'à des femmes et des enfants parmi ses trente tyrans [1].

Je suis loin de nier que Postume le fils ait pu être revêtu des titres de César et d'Auguste. M. Dupré ne l'a pas fait. Mais seulement jusqu'à ce jour les monuments sont muets. « Il a pu être frappé des médailles en son honneur, dit » M. Dupré [2], mais nous affirmons qu'il n'en a été publié » aucune qui puisse, nous ne disons pas avec certitude et » vérité historique, mais avec quelque vraisemblance lui être » attribuée. » Tout au plus peut-on trouver une allusion à Postume le fils dans le revers PACATOR ORBIS, où Postume jeune serait représenté avec les attributs du Soleil. C'est l'opinion de M. Ch. Lenormant [3], et M. Dupré semble assez disposé à admettre cette allusion, puisque sur un denier d'or de sa collection il reconnaît la femme, le fils et la fille

[1] Treb. Poll., *Victoria*, p. 340 et 341.

[2] Dissertation citée, p. 56.

[3] *Iconographie des empereurs romains*, p. 101. — Mionnet (*Rareté des médailles romaines*, tom. II, p. 63, de la deuxième édition), est du même avis.

de Postume, tous la tête radiée, accompagnés de la légende AETERNITAS AVG [1].

Quant aux médailles de bronze qui, d'après Banduri, portent la légende ADVENTVS AVGG. et MONETA AVGG., la première serait conservée à Florence : le second G ne s'y voit pas ; et quant à la seconde, qui fait partie du Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, je puis certifier que le second G du mot AVGG. a été produit par le dérangement du coin. Il ne faut donc attacher aucune importance à ces deux pièces, ni aux légendes qu'elles portent [2].

Reste à expliquer la légende SAECVLVM AVGG. placée au revers de la tête de Postume. A mon avis la rare médaille de la collection de M. le docteur Colson (pl. XX, nº 10) a été frappée pour inaugurer l'association de Victorin à l'empire. Le lion est un symbole parfaitement choisi pour indiquer le siècle ; le dieu *Æon* est toujours figuré avec une tête de lion [3]. Et quel symbole plus caractéristique que le lion pour un prince guerrier qui se comparait à Hercule ? Aussi le lion brisant un trait est-il figuré sur les médailles de Postume dès le commencement de son règne ; le même animal, symbole de la force, paraît sur les médailles de Victorin.

La médaille de la collection de M. Colson porte au

[1] *Revue num.*, 1846, p. 20 et suiv.

[2] Cf. la dissertation de M. Dupré, p. 50. — Une note de M. Migliarini, conservateur du Cabinet des médailles de Florence, me fournit la description exacte de la pièce mentionnée par M. Colson ; la légende du revers porte : ADVENTVS AVG.

[3] Zoëga, *Bassirilievi*, t. II, tav. LIX. — Cf. Visconti, *Mus. Pio Clem.*, t. II, tav. XIX. — Raffei, *Dissertaz.*, p. 131, Rom., 1821, in-fol. — Félix Lajard, *Recherches sur le culte de Mithra*, pl. LXX — LXXIII. Paris, 1847, in-fol. — Une petite figurine de bronze représentant *Æon léontocéphale* a été trouvée récemment à Constantine, et une autre à peu près semblable à Clermont en Auvergne.

droit les traces d'une surfrappe. On pourrait donc s
poser qu'elle a été frappée sur un grand bronze à l'eff
de Philippe l'Arabe, ayant au revers un lion marchan
droite : SAECVLARES AVGG. Mais en comparant le re
du bronze de Postume avec celui des pièces de Philippe
acquiert la certitude que le dessin et la tournure du l
sont tout différents ; on ne peut donc pas mettre en do
que le lion, accompagné de la légende SAECVLVM AV(
ne soit un type monétaire gravé exprès pour le règne
Postume.

Je puis citer à mon tour une médaille de petit bronze
la plus grande rareté à l'effigie de Victorin, médaille (
sert à confirmer ce que je viens de dire sur l'associati
des deux Augustes, Postume et Victorin. En voici la fig
et la description :

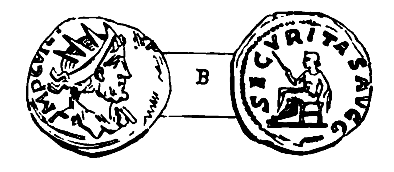

IMP. C. VICT.... P... Tête radiée à droite.

℞. SECVRITAS AVGG. La Sécurité assise à gauche
tenant un sceptre. Æ. 3. — (Cabinet des médailles de
Bibliothèque impériale).

La médaille de grand bronze de la collection de M.
docteur Colson à l'effigie de Postume et la médaille
bronze de petit module à l'effigie de Victorin du Cabi
des médailles sont, à ma connaissance, les deux seu
pièces qui portent AVGG., et attestent par conséquent d'
manière formelle l'association de Victorin à l'empire[1].

[1] Je ne parle pas ici d'une médaille de petit bronze au droit de laquelle

médailles qui portent les chiffres des puissances tribunitiennes et des consulats de Victorin viennent à l'appui de ce que ces deux pièces nous enseignent.

Othon et Vitellius avaient déjà fait inscrire sur leurs monnaies la légende SECVRITAS P. R.[1]. Plusieurs empereurs suivirent cet exemple. La légende était admirablement choisie au moment où Postume et Victorin se préparaient à combattre Gallien. Elle montrait la confiance que les deux princes avaient dans la valeur de leurs soldats.

Grivaud de la Vincelle[2] a décrit une médaille de petit bronze : d'un côté est le buste de Postume, de l'autre, celui de Victorin ; l'un et l'autre portent le titre d'Auguste.

Je n'ai jamais vu cette médaille. Aussi je ne la cite ici que pour mémoire. On connaît des pièces, mais elles sont très-rares, où la tête de Tétricus est placée au revers de l'effigie de Postume, et aussi au revers de l'effigie de Victorin. Doit-on considérer ces pièces comme des médailles frappées par Tétricus en l'honneur de ses deux illustres prédécesseurs, ou bien est-ce uniquement l'erreur des monétaires qui a produit ces rapprochements ? C'est là une question difficile à résoudre.

J. DE WITTE.

figurées les têtes accolées et laurées de Postume et d'Hercule. ℞. VICTORIA AVGG. L'empereur dans un quadrige à gauche. *Cat. Pembroke*, n° 1410, p. 301. La légende du revers est refaite.

[1] Eckhel, *D. N.*, VI, p. 302, 317.

[2] *Antiquités gauloises et romaines recueillies dans les jardins du palais du Sénat*, Paris, 1807, in-4°, p. 29, note 2.

LETTRE A M. SABATIER

SUR

LE CLASSEMENT DES MONNAIES DES EMPEREURS ICONOCLASTES

ET SUR DEUX PIÈCES ATTRIBUÉES A ROMAIN DIOGÈNE.

MONSIEUR,

Je ne puis résister à la tentation d'accompagner de quelques remarques les empreintes que vous me demandez. Je passerai donc rapidement en revue la période comprise entre l'accession de Léon III en 716 et la mort de Théophile en 842.

J'ai sous les yeux six sous d'or où figure Léon III. En voici la description :

1. — D LEON PE AV. L'empereur en buste de face, tenant dans sa main gauche un globe crucigère, et dans sa main droite, un rouleau de papier.

℟. VICTORIA AVϽVZ. Une croix potencée sur des degrés. A l'exergue, CONOB. — *Catalogue Soleirol*, n° 712.

2. — DNO LEON PAMVL. L'empereur en buste de face, tenant dans sa main droite un globe crucigère, et dans sa main gauche, un rouleau de papier.

℟. Semblable à celui du n° 1. —Sou d'or de ma collection.

3. — Semblable au n° 2.

℟. DN CONSTANTINVS AΓ. Buste à figure jeune de face, tenant dans sa main droite un globe crucigère, et dans sa main gauche, un rouleau de papier. — *Catalogue Soleirol*, n° 731.

4. — D LEON PAMVL. L'empereur en buste de face, tenant dans sa main droite une croix potencée, et dans sa main gauche, un rouleau de papier.

℟. N CONSTANTINVS. Buste de face comme à l'avers. — *Catalogue Soleirol*, n° 752.

5. — D LEON PAMVL Θ. L'empereur Léon III en buste de face, tenant dans sa main droite une croix potencée.

℟. CONSTANTINOS S LEON O NEOS. Les empereurs Constantin V et Léon IV en buste de face. — *Catalogue Soleirol*, n° DCCXXII *bis*.

6. — LEON PAPI CONSTANTINOS PATHR. Les empereurs Léon III et Constantin V en buste de face.

℟. LEON VSSESSON CONSTANTINOS O NEOS. Les empereurs Léon IV et Constantin VI en buste de face. — *Catalogue Soleirol*, n° DCCXXXII.

Léon III paraît au n° 1 avec la légende PEAV, aux n°ˢ 2, 3, 4 et 5 avec la légende PAMVL. Sur cette dernière pièce il figure avec son fils Constantin V et son petit-fils Léon IV, né en 750; Léon III mourut en 741. Cette pièce est donc posthume, et il est probable que les n°ˢ 2, 3 et 4, qui portent la même légende, le sont aussi. Comment faut-il l'interpréter ?

Nous trouvons pour la première fois sous Justinien II la légende MVLTVS ou MVLTVS ANNIS, mais elle n'est précédée de PA que sur les pièces que nous avons sous les yeux. Je ne puis voir dans ces deux lettres que PATHR ou

PATHR AVGVSTI[1], comme sur le n° 6, frappé sous Léon et Constantin VI, où Léon III et Constantin V sont : pelés PAPPVS et PATHR.

Le n° 2 est absolument semblable au n° 1 par le rev et au n° 3 par le droit. Je le place entre ces deux piè: dont la première est pour moi la seule frappée du viv de Léon III. Le n° 2 appartient au commencement règne de Constantin V, car le revers de la croix, acc pagné du différent CONOB, a dû disparaître vers 7l époque de la perte des ateliers monétaires de Rome et Ravenne. Nous trouvons ensuite les n°s 3 et 4, et dans dernier la croix potencée remplace le globe crucigère (nous avons eu jusqu'à présent. Ils se rattachent l'u: l'autre par un quinaire d'or qui nous offre d'un c Léon III avec le globe crucigère, et de l'autre Constanti avec la croix potencée. Du n° 4 nous passons au n° 5, se trouve encore la croix potencée, et du 5 au 6. Dans deux dernières pièces, les empereurs défunts portent la r à carreaux, qui sous le règne suivant appartient exclu vement à Irène.

Je donne donc au règne de Constantin V tous les L avec la légende PAMVL, sans en laisser aucun à Léon parce que nous ne connaissons pas la légende interm diaire CONSTANTINVS PAMVL, que je n'admettrais qu revers des monnaies de Léon IV avant l'association Constantin VI. Cette lacune me fait croire que les em reurs défunts de la dynastie isaurienne ne paraissent qu compagnie de leurs ancêtres, et qu'il est peu proba qu'on trouve Constantin V, et jamais Léon IV, avec la gende PAMVL.

[1] Voyez *supra*, p. 399, l'opinion de M. l'abbé Cavedoni sur cette légen
(*Note des Éditeurs.*)

Le revers de la croix avec le différent CONOB, en usage sous Léon III, se voit encore au commencement du règne de Constantin V sur quelques pièces de l'atelier de Constantinople. Presque tous les Constantin et les Léon qui portent ce revers sont de fabrique barbare, ainsi que quelques rares monnaies de Constantin V et Léon IV associés, sous le règne desquels il tomba sans doute en désuétude. Tous offrent les légendes CONSTANTINVS ou CONSTANTINVS AVG, et LEON PAMVL. S'ils appartenaient au règne de Léon IV, on lirait sans doute CONSTANTINVS PAMVL et LEON AVG.

A l'exception des pièces au revers de la croix, qui appartiennent toutes aux règnes de Léon III, de Constantin V, et de Constantin V et Léon IV associés, les monnaies de la dynastie isaurienne semblent offrir, jusqu'à Constantin VI et Irène, tous les ancêtres des empereurs régnants. Je ne connais aucune pièce qui puisse se classer à Léon IV seul, et je ne donne à Léon IV et Constantin VI associés que les pièces au revers de Léon III et Constantin V. L'argent au type de la croix potencée, sans le CONOB, pourrait seul faire exception, mais je n'en connais aucun exemplaire.

Ce classement de la dynastie isaurienne laisse malheureusement une lacune, l'association de Léon III avec Constantin V. Si cette combinaison existe, on la trouvera sans doute avec la légende PP AVG et le revers de la croix, accompagné du différent CONOB.

Les deux pièces suivantes sont, je crois, inédites.

7. — LEON BASILEV. L'empereur Léon V l'Arménien en buste de face, tenant dans sa main droite un globe crucigère, et dans sa main gauche un rouleau de papier.

℞. CONSTANT DESPE. Son fils Constantin en buste de face, tenant dans sa droite un globe crucigère, et dans sa

main gauche un rouleau de papier. Diamètre, 20 millimètres. — Sou d'or de ma collection.

Cette belle pièce est parfaitement semblable, sauf les légendes, au sou d'or de Nicéphore I et Staurace, sous le règne desquels nous voyons pour la première fois la réunion des deux titres BASILEVS et DESPOTHS. Espérons qu'un Michel I au revers de Théophylacte viendra combler l'intervalle.

8. — Semblable au n° 7.

℟. M surmonté d'une croix, avec un A entre les jambages; à gauche XXX, et à droite NNN. Même diamètre, 20 millimètres. — Cuivre. Ma collection.

La ressemblance parfaite de cette pièce avec le droit du sou d'or n° 7 et avec la pièce de cuivre bien connue de Nicéphore I, ne me permet pas de l'attribuer à un autre empereur qu'à Léon V. Nous aurions ainsi des monnaies de Nicéphore I, Michel I, et Léon V avec et sans leurs fils.

Ayant remarqué que sous ces trois empereurs l'habit à carreaux n'appartient qu'au BASILEVS, je propose de restituer à Léon V et Constantin VII, malgré l'abondance de leurs monnaies de cuivre, les petits bronzes de fabrique barbare portant d'un côté un Léon en habit à carreaux, et de l'autre, un Constantin en tunique. Ces pièces sont parfaitement semblables aux petits bronzes de Nicéphore I et Staurace, et de Michel I et Théophylacte.

Je passe maintenant à quelques pièces de la dynastie amorienne :

9. — +ΘEOFILOS S MIXAHL ECΘ BASILIS ROMAION. Le tout entouré d'un triple grènetis.

℟. IhSVS XRISTVS NIKA. Une croix potencée sur des degrés; le tout entouré d'un triple grènetis. Diamètre, 23 millimètres. — Argent. Ma collection.

10. — ΘEOFILOS BASILE. L'empereur Théophile en buste de face, tenant dans sa main droite le globe crucigère, et dans sa main gauche un rouleau de papier.

℞. AIC ΔESPOHE (*sic*). Son fils Michel en buste de face, tenant dans sa main droite une croix potencée, et dans sa main gauche un rouleau de papier. Diamètre, 20 millimètres. — Sou d'or pâle de ma collection, variété du n° 775 du *Catalogue Soleirol*.

11. — Semblable au n° 10.

℞. MIXAHL S CONSTANTIN. Son fils Michel en buste de face, tenant dans sa main droite une croix potencée, et dans sa main gauche un rouleau de papier. Diamètre, 20 millimètres. — *Catalogue Soleirol*, n° 776.

12. — ✶ ΘEOFILOS BASILEΘ. L'empereur Théophile, en buste de face, tenant dans sa main droite une croix double, et dans sa main gauche un rouleau de papier.

℞. Ses fils Michel et Constantin, le premier barbu et plus grand que l'autre. — *Catalogue Soleirol*, n° 781.

13. — Semblable au n° 12.

℞. +CONSTANTI DESPOT VA. Son fils Constantin en buste de face, tenant dans sa main droite un globe surmonté d'une double croix, et dans sa main gauche une croix. Diamètre, 20 millimètres. — Sou d'or très-rare du Musée Britannique; il en existe aussi un exemplaire au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

14. — ΘEOFILOS BASILE. L'empereur Théophile en buste de face, à droite le globe crucigère, et à gauche une croix.

℞. CVRIE BOHΘII TO SO DOVLO ✶ E. Une croix double sur des degrés. Diamètre, 20 millimètres. — Sou d'or pâle de fabrique barbare de ma collection, variété du n° 764 du *Catalogue Soleirol*.

Si le baron Marchant avait connu le n° 13, il n'aurait pas attribué le n° 12 à Michel III le Buveur et à Constantin son fils. Cette pièce nous donne aussi l'explication des nos 10 et 11, restés jusqu'à présent parmi les incertaines. Il est impossible d'examiner les monnaies que je viens de décrire sans se convaincre que Théophile eut pour collègues, au commencement de son règne, deux princes nommés Michel et Constantin. L'histoire n'en parle pas, et nous ne savons s'ils étaient frères ou fils de Théophile. Je penche pour cette dernière supposition. S'il faut en croire Siméon Magister, Théophile avait eu d'un premier mariage cinq filles, dont la cadette se maria la troisième année de son règne. Rien ne s'oppose donc à ce que le Michel barbu que nous voyons figurer au revers des nos 10, 11 et 12, soit son fils aîné. Ce ne peut être Michel III le Buveur, qui n'avait que six ans à la mort de son père. Je ne connais aucun portrait monétaire qui puisse convenir à Michel le Buveur associé à Théophile, et je crois qu'il n'a dû paraître sur les monnaies qu'après la mort de son père, en compagnie de sa mère Théodora et de sa sœur Thékla. Cette lacune présumée m'engage à attribuer le n° 9 à Michel *Ignotus* plutôt qu'à Michel *Ebriosus*. Cette pièce, ainsi que le n° 10, semble indiquer que Michel fut d'abord seul associé à Théophile. Constantin est nommé sur le n° 11; il figure sur le n° 12 avec son frère; enfin, sur le n° 13, il paraît seul après la mort de Michel.

Je crois le n° 14 postérieur au n° 13, parce que la robe à carreaux et la position du globe crucigère et de la croix indiquent une imitation du revers de ce dernier. Cette pièce, ainsi que celles sur lesquelles Théophile occupe le revers aussi bien que l'avers, appartient à l'époque qui suivit la mort de Michel et Constantin.

Je partage donc le règne de Théophile en cinq périodes monétaires.

1. Théophile avec son fils aîné Michel, n^{os} 9 et 10.
2. Théophile avec ses deux fils, Michel et Constantin, n^{os} 11 et 12.
3. Théophile avec Constantin, n° 13.
4. Théophile seul, n° 14.
5. Théophile avec son fils cadet, Michel le Buveur?

Je ne puis découvrir sous la dynastie amorienne aucun exemple d'un empereur défunt figurant au revers des monnaies. Il est à présumer que cet usage n'a existé que sous la dynastie isaurienne.

Nous avons vu que sous les empereurs de la dynastie isaurienne, sauf les pièces frappées du vivant de Léon III, la robe à carreaux appartient aux empereurs défunts ou à Irène, et sous les trois empereurs suivants, au BASILEVS. Sous la dynastie amorienne, cette robe est portée par le DESPOTHS ou par Théodora et Thékla. Je ne connais qu'une exception à cette règle, les petits bronzes de Théophile au revers de Michel et de Constantin, imités peut-être de ceux de Nicéphore I, Michel I et Léon V associés à leurs fils. Il est donc probable que les pièces d'or de fabrique barbare qui offrent d'un côté Théophile en tunique, et de l'autre un Michel d'une taille égale, en robe à carreaux, appartiennent à la première période du règne de Théophile. Je laisse au règne de Michel le Bègue celles sur lesquelles Théophile paraît en robe à carreaux et Michel en tunique, parce qu'ils portent ces costumes sur les sous d'or bien connus de l'atelier de Constantinople, où ils figurent avec les titres de BASILEVS et DESPOTHS.

Sous la dynastie macédonienne, au contraire, c'est le

M. de Saulcy, p. 246.

15. — + ΠΑΡΘΕΝΕ COI ΠΟΛΥΑΙΝΕ (contir vers). La Vierge nimbée debout, tenant sur gauche l'enfant Jésus nimbé, sa main droite apj sa poitrine, à gauche un M̅ et à droite un Θ̅. entouré d'un triple grènetis dont la ligne du : chargée de huit points.

℞. OC ΗΛΠΙCΕ ΠΑΝΤΑ ΚΑΤΟΡΘΟΙ. L'emp bout, tenant dans sa main droite une croix doubl sa main gauche un globe surmonté d'une croi: Grènetis semblable à celui du droit. Diamètre, mètres.

Cette pièce me semble dater de 1070 à 1080. en faveur de Romain Diogène[1], auquel je donn suivante :

16. — PωM. Buste de face de l'empereur te sa main droite une double croix, et dans sa main globe crucigère. Grènetis semblable à celui du n° avec quatre points seulement.

℞. Buste de la Vierge nimbée, les deux mains droite M̅ au dessus de CR? et à gauche Θ̅ au-

PΔ? Grènetis semblable à celui du droit. Diamètre, 16 millimètres. Mauvaise conservation. — Argent. Ma collection.

J'ai trouvé dans le Musée de la Haye la pièce donnée par Ducange (p. 133) et citée dans l'*Essai* de M. de Saulcy (p. 303). En voici la description :

.. KЄ.. PωMANω ΔЄCΠOTH Tω ΔIOΓЄNЄI, en cinq lignes, le tout entouré d'un grènetis.

℟. La Vierge nimbée, tenant l'effigie de l'enfant Jésus, à gauche MP? et à droite ΘV. Grènetis semblable à celui de l'avers. Diamètre, 18 millimètres. — Argent. Mauvaise conservation [1].

Veuillez bien agréer, etc.

J. F. G. DE SALIS.

[1] Quant à la pièce du Musée de La Haye, citée comme unique par M. de Salis, un autre exemplaire faisant partie de la collection de M. Sabatier a été publié également dans l'*Iconographie*, même planche, n° 3.

(*Note des Éditeurs.*)

---

d'or représenté en tête de l'article précité. Il ne serait pas dénué d'intérêt de réunir tout ce que l'on connaît des produits monétaires de l'atelier d'Arras, depuis Philippe II d'Espagne jusqu'à Louis XIV. C'est, au reste, ce que je compte faire moi-même dans cette *Revue*, et à cet effet je fais un appel à tous les amateurs qui pourraient avoir dans leur cabinet des monnaies de cette période, inédites ou peu connues, telles que l'écu d'or de six livres de Louis XIV, les priant de vouloir bien m'en donner de bons dessins, ou des empreintes.

L. Deschamps de Pas.

DE

;ERSES MONNAIES BARONALES.

(Pl. XXI.)

es numismatistes nous assurent qu'il est mainte-
cile d'écrire sur les monnaies françaises. Le lec-
ant eux, deviendrait exigeant, n'accepterait plus
némoires destinés à l'exposé d'une idée fondamen-
la critique de quelque grand principe.
nos correspondants, antiquaire très-distingué, à
e ne fait certes pas défaut, nous écrivait dernière-
; une sorte de désespoir : « La numismatique du
e a fait son temps. »
emandons la permission de combattre cette doc-
ssive. A coup sûr, et nous l'avons déjà reconnu
fois, la multiplicité des écrits, le grand nombre
ies publiées exigent de la part des numismatistes
nde moitié du XIX^e siècle, une attention dont leurs
eurs étaient en partie dispensés. Mais là se borne

Les monnaies inédites se comptent encore par centaines et il s'agit avant tout de les faire connaître.

Pour donner le bon exemple, nous allons publier la figure et la description de quelques pièces dont nous possédons les dessins ; nous le ferons sans essayer de prouver quoi que ce soit, et simplement en vue de faciliter les études de nos confrères.

SAINT-MÉDARD PRÈS SOISSONS.

Légende composée de lettres liées.

Dans le champ, un O carré attaché à deux croisettes, et accosté de deux S, quatre points.

Revers. Légende composée de lettres liées ; croix cantonnée de deux S et de deux points. — *Billon* (pl. XXI n° 2).

Nous n'avons pas encore le secret des légendes composées de lettres liées qui se remarquent sur les monnaies de Soissons, ayant pour type soit un temple, soit une lance. La pièce que nous publions ici porte un type résultant d'une imitation du nom d'Eudes combinée avec deux S exprimant le nom de Saint-Sébastien. Elle offre, quant au style et à la fabrique, des rapports bien marqués avec le beau denier aux légendes : CAPVT SCI MEDARDI. — SIGNVM SEBSTN (*Sebastiani*) que j'ai publié en 1848 dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, d'après l'exemplaire appartenant au prince Théophile Gagarine. Cette curieuse pièce a été contrefaite quelques années plus tard, et les exemplaires de la récente fabrication, variés avec grand soin, ont été répandus un peu partout. Mais, ni par le métal, ni par le relief, ces pièces ne ressemblent au denier du prince Gagarine.

Le type et le nom d'Eudes s'étaient conservés sur la mon-

le on voit un Ω. — *Billon* (pl. XXI, n° 1).

›ièce barbare paraît avoir été frappée au x° siècle.
n probable que ce n'est pas le seul intermédiaire
:isté entre la monnaie véritable du roi Eudes et le
e nous attribuons à l'abbaye de Saint-Médard.

AN II, COMTE DE SOISSONS (1237-1270).

ANNE COMES. Croix, avec un point dans le se-
ton.

SVESSIONIS. Façade d'un temple surmontée
›ix. — *Billon blanc* (pl. XXI, n° 3).

›ièce a été découverte à Meaux en compagnie de
es tout à fait semblables.

nent, une autre trouvaille d'un plus grand nombre
ıies du comte Jean a été faite dans la même ville.
itre de ces pièces est bien inférieur à celui des
ı.

nous paraissent antérieures au denier publié par
. qui porte les légendes IOh'NES COMES ∽ et
:SSIONIS.

seigneurs du nom de Jean ont possédé consécu-

été frappé par Jean II, que Joinville nomme le *bon seigneur de Soissons.*

Quant aux circonstances qui ont pu faire apporter à Meaux ces monnaies soissonnaises, elles demeurent encore inconnues pour nous. Mais le fait de relations entre les deux villes est attesté. En 1232, le chapitre de la cathédrale de Soissons voulant faire confirmer une sentence d'excommunication lancée contre le comte Jean, à propos de l'établissement de quelques garennes, et dont le jeune seigneur ne tenait aucun compte, nomma trois commissaires qui furent Guimond, doyen de Meaux, Geofroy, archidiacre de Brie, et Simon de Luzancy, chanoine de Meaux.

GAUCHER, COMTE DE PORCIEN (1303-1329).

+ GAVChIER : COMES : Dans le champ, une merlette au-dessus de l'inscription AVE MARIA disposée en deux lignes.

Revers. DE PORChIENS : croix fleuronnée. — *Denier de billon* (pl. XXI, n° 4).

Donné par M. J. Rousseau à la Bibliothèque impériale.

Cette monnaie est une imitation bien évidente du double parisis royal de Philippe le Bel, pièce qui a été aussi contrefaite par les comtes de Looz, Arnould VIII (1280-1328) et Louis V (1328-1336).

La fleur de lis de la monnaie de Philippe, copiée à Looz, a été sur le denier du comte de Porcien remplacée par une merlette extraite des armes de Gaucher de Châtillon qui portait : de gueules à trois paux de vair, au chef d'or brisé d'une merlette de sable au canton dextre. AVE MARIA remplace le mot REGALIS.

+ GA. COMES. PORC. Croix cantonnée d'un besant.

℞. YVEIVAS? Tête défigurée, du type chartrain. — *Denier de billon* (Pl. XXI, nº 5).

Duby a publié un *esterling* de Gaucher de Châtillon avec les légendes GALCHS COMES PORC et MONET NOVA YVE. L'auteur du *Traité des monnaies des barons* ajoute : « Je ne sais ce que signifient ces trois dernières lettres, à moins que ce ne soit *Ive*. Tout ce que l'on sait de cette ville, c'est que l'empereur Albert permit, en 1298, au duc de Lorraine, Ferri III, d'y frapper monnaie. »

Si, en effet, nous consultons la Notice de la Lorraine de dom Calmet (t. II, p. 964), nous voyons que la charte donnée par Albert d'Autriche contenait le passage suivant : « In villa Yve cudere sibi *et hæredibus suis* monetam liceat, et opus monetarii exercere quemadmodum alii principes, barones, et principes illius patriæ seu provinciæ faciunt et facere consueverunt. »

« Mais on demande, ajoute dom Calmet, quelle était cette ville d'Yve et où elle était située. On convient qu'il n'y a dans la Lorraine aucune ville de ce nom..... Je croirais volontiers que la ville d'Yve est le lieu qui fut engagé par Marguerite de Lorraine, comtesse de Los et de Chiny, à Louis d'Uffey, chevalier, écuyer de Liége en 1344, pour la somme de 42 livres de vieux tournois..... En 1416, le duc de Lorraine, Charles II, reprit de l'empereur Rupert.... la ville d'Yve avec le droit d'y fabriquer monnaie..... Charles III, fils et successeur d'Antoine, reprit encore en 1567 de l'empereur Maximilien II la ville d'Yve et le pouvoir d'y frapper monnaie. »

M. de Saulcy est disposé à croire qu'Yve et Yvoy (aujourd'hui Carignan) n'étaient qu'une seule et même ville [1].

[1] *Monnaies des ducs de Lorraine*, p. 36.

Yvois était en usage puisqu'on trouve dans l'
Lambert d'Aschaffenbourg : *villa Yvois* in co
Regni Francorum et Teutonicorum. Ivoy est peu
Rethel et de Porcien.

Gaucher II épousa, en 1314, Isabelle de Rumi
de Thibaut II, duc de Lorraine, laquelle eut po
la ville de Neufchateau, où le comte de Porcien s
comme on sait, de battre monnaie. Par un traité
Gaucher et son beau-fils, le duc Ferry IV, en 1
convenu que pendant la vie d'Isabelle, son mari
à Neufchateau des monnaies *coursables* en Franc
duc partagerait les bénéfices de cette fabrication

Le duc de Lorraine, pour faciliter cette opéra
cière, dans laquelle tout était profit pour lui, a
le connétable à imiter, dans l'atelier d'Yvoy, les
roi de France et du comte de Blois, ou bien, Ga
s'était arrogé le droit de frapper monnaie à Ne
prétendait-il appliquer à sa femme les termes d
1298 relatifs aux *héritiers* de Ferry III? C'est ce
ne saurions décider.

Quant au type blésois, il se comprend facilem
monnaie d'un membre de la famille de Châtillon.

HENRI IV, ÉVÊQUE DE VERDUN (1312-1350).

+ hENRIC EPISCOP. Au centre, une fleur de lis. Autour, un cordon de fleurs de lis dans des cercles.

Revers. + MONETA VIRDVN. Croix autour; [BNEDICTV SIT N]OMEN [DNI-NRI DEI IhV XPI]. — *Billon.* Bibliothèque impériale (pl. XXI, n° 6).

Cette pièce est l'imitation très-exacte du gros à la fleur de lis dont Philippe de Valois ordonna, pour la première fois, la fabrication au mois de février 1340.

Il est assez probable que c'est sur une pièce pareille, mais mal conservée, que M. F. Clouet avait lu + HRI. PI. EPISCOP, légende qui se comprendrait difficilement. Mais comme cet auteur n'a pas donné le dessin de la monnaie qu'il décrit, on en est réduit à des conjectures.

Henri d'Apremont a encore imité, parmi les monnaies de Philippe de Valois, outre le *denier tournois* que Duby nous a fait connaître, la *maille blanche* (1328-1330) et le *gros à la couronne* (1336).

La maille blanche présente, avec le type tournois, la légende ЄC. MONETA VRD, que M. Clouet explique par *Ecclesiæ moneta virdunensis*[1]. Mais il faut se rappeler qu'un *sterling* de Thomas de Bourlemont, évêque de Toul (1330-1353), contemporain d'Henri d'Apremont, porte ЄC. MONETA NOSTRA[2], et qu'on lit sur une maille tierce de Ferry IV, duc de Lorraine (1312-1328), hC. MONETA NRA. (*Hæc moneta nostra*)[3].

[1] F. Clouet, *Recherches sur les monnaies frappées à Verdun sur Meuse*, 1850, in-8°, p. 69.

[2] C. Robert, *Monn. des évêques de Toul*, pl. VIII, n° 6.

[3] Saulcy, *Monn. des ducs de Lorraine*, pl. IV, n° 11.

Sur des esterlings qui paraissent avoir été frappés aussi sous Ferry IV, on trouve les légendes hIC MONET NOSTRA, EC MONETA NOSTRA.

hC et EC ont été employés successivement, selon qu'on voulait imiter la monnaie d'un Henri ou d'un Édouard d'Angleterre. La légende hC. MONETA NRA passa ensuite sur les mailles tierces, et l'évêque de Verdun, ou plutôt son monétaire, a cherché une combinaison qui rapprochât le plus possible la légende de la monnaie épiscopale de celle qu'on lisait sur la monnaie comtale; c'est ainsi que VRD a dû succéder à NRA.

Hugues de Bar, évêque de Verdun (1352-1362).

+hVGONVS'. EPISCO'. Croix au centre.

Lég. extér. +BNEICTV. SIT. NOME. DNI. NRI. DEI. IhV. XPI.

℟. TVRONVS CIVIS. Tournelles surmontées d'une fleur de lis. Entourage formé d'un cordon de cercles contenant une croisette et onze fleurs de lis. — *Gros blanc* de billon, copie du *compagnon* de France. Cabinet de feu M. C. J. Dassy (pl. XXI, n° 7).

La trouvaille de monnaies faite au mois de février 1847 à Saint Ouen-en-Belin et publiée par M. Hucher[1], nous a procuré la connaissance d'un gros à la queue portant la légende hVGONVS EPISCOPVS. Notre savant collaborateur a pensé avec juste raison, suivant nous, que cette pièce était une copie des gros à la queue du roi Jean et de Robert de Bar, et qu'elle avait été émise par Hugues, évêque de Verdun.

[1] *Revue numismat.*, 1847, p. 335, pl. XVI, n° 7.

Robert, duc de Bar (1355-1411), a aussi copié le gros blanc à la fleur de lis fabriqué pour le roi Jean au mois de mai 1360[1].

Comme la forme très-insolite *Hugonus* paraît être la conséquence d'un artifice monétaire employé pour rapprocher le nom de l'évêque de celui du duc *Robertus*, il en résulterait que Robert avait imité le gros blanc de Jean avant 1362, date de la mort de l'évêque.

M. F. Clouet, dans sa monographie, n'a pas publié de monnaies frappées au nom de l'évêque Hugues, mais il ne repousse en aucune façon l'attribution proposée par M. Hucher, dont il paraît n'avoir pas eu connaissance, bien qu'elle soit de trois ans antérieure à l'impression des *Recherches sur les monnaies frappées à Verdun-sur-Meuse.*

ALPHONSE, COMTE DE TOULOUSE (1249-1271).

ALFOꝯ. COM. Légende divisée en quatre parties par les bras d'une croix cantonnée de quatre annelets.

Revers. TOLOꝯA CIVI. Armes parties de Castille et de France. — *Argent* demi-maille (pl. XXI, n° 8).

Cette curieuse petite monnaie nous a été communiquée par M. Feuardent; elle porte un type qui offre la plus grande analogie avec celui qui avait été mis en usage à Poitiers par le frère de saint Louis.

Ici seulement le *castillo* est placé avant la fleur de lis. Il est possible que cette singularité ait été introduite pour mieux faire distinguer le quart de denier.

La croix qui coupe la légende se voit sur la monnaie de Bertrand, comte de Toulouse, qui fait partie de la collection Soulages. (Voy. plus haut, pl. XVI, n° 6.)

[1] Saulcy, *Rech. sur les monn. des comtes et ducs de Bar.* pl. V, n°s 8 et 10.

Édouard, prince noir (1362-1371).

+ED. POGNS REG ANG (Edwardus primogenitus regis Anglie). Léopard tourné à droite; au-dessous P; le tout dans un entourage formé de dix petits cintres.

Revers. DNS. AQUITANIE... Croix. — *Denier de billon* frappé à Poitiers (pl. XXI, n° 9).

C'est encore à notre collaborateur M. Feuardent qu'appartient ce denier, qui est resté inconnu du général Ainslie, et qui ne nous paraît pas compris dans la liste sommaire donnée par M. Lecointre Dupont (*Essai sur les monnaies du Poitou*, p. 138).

Ce savant décrit un *denier-lion* au revers duquel on lit PNS. AQVITANIE (*princeps* Aquitanie). Sur le denier de M. Feuardent, que l'entourage des cintres distingue d'ailleurs de tous les autres, les caractères DNS, abréviation de *Dominus*, sont bien distincts. La fin de la légende est un peu altérée par une petite cassure, et il est possible qu'après l'E lunaire d'*Aquitanie*, il y ait eu un petit P, marque de l'atelier.

Charles d'Alençon, archevêque de Lyon (1365-1375).

+ PRIMA SEDES. Au centre, K majuscule entre deux fleurs de lis.

Revers. GALLIARUM. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux croissants. — *Denier de billon*. Bibliothèque impériale (pl. XXI, n° 11).

Nous avons, en 1837, publié dans la *Revue*, parmi diverses monnaies de Lyon, un gros de Charles d'Alençon, imité de la monnaie de Charles V[1]. Depuis cette époque,

[1] *Revue num.*, 1837, pl. XII, n° 1.

ious avons donné la description de deux autres gros ap-
artenant à M. Hiver, pièces sur l'une desquelles on voit,
u dessus du K majuscule qui occupe le champ, au lieu
'une mitre, une croix accostée d'un soleil et d'un crois-
ant (voy. pl. XXI, n° 10). La seconde pièce n'offre au
essus du K qu'une petite croix seule [1]. Cette dernière va-
iété a été décrite de nouveau et figurée dans la *Descriptien
es monnaies seigneuriales françaises*, de M. Pocy d'Avant,
ui, tout en accordant que l'attribution proposée par nous
st « très-plausible », ajoute : « Mais, à vrai dire, le K qui
e trouve dans le champ du droit est placé là autant pour
endre l'imitation du blanc royal plus complète que pour
ervir d'initiale au nom du prélat. La fabrique de la se-
onde de ces pièces indique aussi que l'on a frappé à ce
pe après la mort de Charles d'Alençon. »

Si l'auteur a entendu dire que l'archevêque de Lyon
ait profité de l'identité de son nom avec celui du roi pour
iter le plus exactement possible le blanc au K, il a tout à
it raison; mais s'il pensait que l'archevêque Charles n'eût
is osé fabriquer une monnaie à lui spéciale, il suffirait
ur lui répondre de citer le denier que nous publions
ijourd'hui, et que nous avons eu le plaisir de découvrir
i 1839 parmi des rebuts non classés qui existaient alors
i Cabinet des médailles.

Cette pièce n'est pas l'imitation d'une monnaie royale;
le a été gravée tout exprès pour Charles d'Alençon.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] *Catal. de méd. grecq., gaul., rom., franç., de la collect. de M. H.. d'Orléans*, 43, n°s 1203 à 1205.

DE

DEUX DIFFÉRENTES MONNAIES SEIGNEU[illegible]
DU MOYEN AGE

DANS LES MÊMES ACTES.

Dans le cours de mes recherches et de mes étu riques, je m'arrête toujours avec intérêt sur ces règlements, de coutumes, de priviléges, de cha[illegible] cipales dans lesquels se trouvent mentionnées des d'origines diverses ayant un cours légal dans les du prince ou du seigneur, soit laïque, soit ecclé auteur de ces concessions, bien qu'il y jouit lui- droit de monnayage. C'est un curieux fait de ce [illegible] tout récemment j'ai rencontré dans un volumine[illegible] provenant de l'abbaye de Belleperche, ordre de recueilli par un des acquéreurs des bâtiments d monastère.

L'abbaye de Belleperche, située sur la rive ga[illegible] Garonne, près de Castel-Sarrazin, dépendit d'abo[illegible]

de coutumes écrites en langue romane et accordées par Alphonse II, frère de saint Louis, comte de Toulouse et de Poitiers, aux habitants de la communauté d'Angeville, appartenant à la première de ces deux comtés.

Angeville, aujourd'hui simple bourgade du département de Tarn-et-Garonne (arrondissement de Castel-Sarrazin, canton de Saint-Nicolas de la Grave), était, au XIIIe siècle, une bastide ceinte de murailles; son église était décorée de vitraux peints en grisailles dont j'ai recueilli plusieurs débris.

J'extraits des dites coutumes retenues, le 2 décembre 1270, par Guillaume Malhieu, notaire à Cordes-Tolosanes, localité voisine d'Angeville, les articles relatifs à des redevances, taxes, obligations, amendes, imposées aux habitants (vilains, manants) d'Angeville, et qu'ils devaient acquitter en monnaie *toulousaine* ou en monnaie *cadursienne*, c'est-à-dire frappées par les comtes de Toulouse ou par les évêques de Cahors; ces dernières ayant cours à Angeville, comme les premières, sans doute, à raison du voisinage du diocèse de Cahors, qui s'étendait jusqu'à Montauban avant que le pape Jean XXII eût fait, en 1317, de cette dernière ville le siége d'un nouvel évêché aux dépens des territoires de ceux de Toulouse et de Cahors, sa patrie.

Aux termes desdites coutumes, celui qui sera surpris en adultère, payera 100 sols *tolosains* d'amende au seigneur comte.

Chacun des habitants lui payera annuellement, à chaque fête de la Toussaint, 3 deniers *tolosains* de censive pour chaque maison ou aire qui aura dix stades en longueur et trois en largeur; plus, 4 deniers aussi *tolosains* pour chaque carton de froment ou de blé que les habitants cuiront au four dudit seigneur.

Plus, le seigneur comte prendra 1 denier *cahorsien* p chaque bœuf ou pourceau qui sera vendu par des étran dans le marché dudit lieu.

Plus, 4 deniers *tolosains* pour chaque âne ferré, et 1 nier *cahorsien* pour les ânes déferrés.

Plus, 4 deniers *tolosains* pour chaque bête grosse 1 denier *cahorsien* pour chaque charge de bête grosse.

Plus, 1 denier *cahorsien* pour chaque peau de rena plus, 1 obole *cahorsienne* pour chaque chèvre ou breb plus, 1 denier *cahorsien* par livre de cire.

Plus, 1 denier *tolosain* pour chaque charge de foin port au marché dudit lieu; plus, pour chaque charge de sel u poignée d'icelui et 1 denier *cahorsien*.

Plus, que chaque étranger qui achètera dans ledit m ché du blé, du vin, du sel pour l'emporter, payera 1 den *cahorsien* pour chaque charge, et autant pour cha charge de verres, d'écuelles ou grils.

A la suite des obligations imposées dans lesdites c tumes aux habitants d'Angeville envers le comte de T louse, leur seigneur suzerain, nous ajouterons ici l nonce des revenus en argent qu'ils furent condamné payer à l'abbé de Belleperche, leur seigneur immédiat, vertu d'une sentence arbitrale retenue par Deodatus Ge bra, notaire à Beaumont de Lomagne, le 4 juillet 1283.

Après le paragraphe de cette sentence, où il est dit q les habitants d'Angeville payeront les dîmes et prémices grain ou en gerbe, au choix du seigneur abbé, pour rais des terres qu'ils tiennent de lui en *agrier*, on lit dans l suivants :

Il sera payé 3 deniers *tolosains* par arpent de pré po les dismes et prémices.

Plus, 1 denier *tolosain* pour chaque poulain ou mulet.

Plus, 1 denier *cahorsien* pour chaque veau, et 1 obole pour chaque ânon.

Plus, 15 deniers *tolosains* pour la sépulture de ceux qui auront atteint l'âge de quinze ans, et 4 deniers de la même monnaie pour ceux qui seront au dessous dudit âge.

Je saute à pieds joints par-dessus plusieurs autres taxes et redevances imposées par le seigneur comte de Toulouse et le seigneur abbé de Belleperche à leurs vassaux d'Angeville, lesquelles ne sont pas stipulées en monnaies toulousaine et cadurcienne. Cependant, parmi les articles des coutumes d'Angeville que j'ai supprimés comme étrangers au sujet qui m'occupe ici, il s'en trouve d'assez remarquables sous le rapport des mœurs de l'époque et qui nous font connaître certains devoirs imposés par les seigneurs à leurs vassaux. Tel est le suivant : Les habitants d'Angeville sont affranchis de toutes quêtes et contributions hormis en ces trois cas ; savoir : 1° pour le rachat dudit seigneur comte en cas qu'il fût fait prisonnier ; 2° pour le mariage de ses filles ; 3° pour les voyages d'outre-mer.

Dans ce même acte et dans celui qui l'accompagne, l'énonciation des deux espèces de monnaies déjà citées appellera l'attention des antiquaires. J'ai cru aussi y remarquer que les plus fortes taxes étaient toujours perçues en sous et deniers *toulousains*, tandis que les moindres sont imposées en deniers et oboles de Cahors, ce qui peut s'expliquer, je pense, par la différence de poids et de valeur intrinsèque des deux monnaies.

Les *toulousains*, depuis 1253, étant de 4 deniers d'argent fin et à la taille de 18 sous et 1 denier au marc ; et les *cahorsins* ou cadurciens ayant été fixés par l'ordonnance réformatrice de décembre 1267 à 2 deniers et 1 grain d'ar-

pourquoi, dans la partie des États du comte de
dont il vient d'être question, avaient cours non-
les monnaies de Cahors, mais encore celles d'
Maguelone, de Morlas (sous la dénomination d
de Béarn); les Guillaume de Bordeaux, etc., qu'e
la terre on trouve si fréquemment enfouies en
isolément, tandis que la découverte de monnai
contemporaines est si rare. Encore parmi les
royales compte-t-on un grand nombre de pièces e
navarraises et aragonaises surtout; mais on sait q
d'Aragon ont été seigneurs de Montpellier, et les
Béarn un moment rois de Navarre.[2]

Baron CHAUDRUC DE C

[1] Voy. ma *Dissertation sur les monnaies épiscopales et communa*
(*Rev. num.*, 1839, première série, t. IV, p. 352.)

[2] Sous le nom d'*Arnaldone* ou d'*Arnaudine*.

LETTRE A M. C. ROBERT

SUR

UNE MONNAIE INÉDITE DE VITERBE[1].

Monsieur,

La monnaie dont je vous envoie le dessin se trouve dans la riche collection de M. Trivulzio : elle fut frappée à Viterbe, entre les années 1371 et 1387, lorsque François da Vico en était seigneur. Les initiales de son nom se trouvent entre les bras de la croix qui est au revers de cette pièce. Mais avant de prouver que cette monnaie appartient réellement à François da Vico, il sera bon de dire quelques mots de la monnaie de Viterbe. Bussi, dans son histoire de Viterbe (pag. 21), avance que Didier, le dernier des rois Longobards, accorda à cette ville le privilége de frapper mon-

[1] M. le comte Jules Porro, auteur de la lettre que nous publions, est un des numismatistes les plus distingués de la ville de Milan, qui en compte un grand nombre. Nous savons un gré tout particulier à notre collaborateur, M. C. Robert, d'avoir profité de son séjour à Milan pour nous mettre en relation avec M. le comte Porro. (*Note des Éditeurs.*)

naie, et donne le décret de ce roi qui fut trouvé gravé un marbre, en 1219, comme l'assure aussi Domini Bianchi dans son histoire. Voici le décret :

«..... Permittimus pecuniis imprimi FAVL [1], sed an veri Herculem et poni S. Laurentium eorum patronum Bussi s'est efforcé de prouver l'authenticité de ce marbre s'appuyant sur l'autorité de plusieurs illustres archéo gues; mais Monsignor Borghini a démontré que c'est u falsification. Ce qui encore donne lieu de croire qu'on pas frappé de monnaies à cette époque, c'est qu'on jamais trouvé de pièces antérieures au XIII[e] siècle, et Bu lui-même est obligé d'en convenir.

C'est à l'empereur Frédéric II que Viterbe doit la monnai Dans un décret *Datum in castris in obsidione Faventiæ an Domini Incarnationis* 1240 *mense septembris*, Frédéric c cette ville *Aulam Imperialem* et lui accorda beaucoup priviléges. Entre autres dispositions de ce décret, il y a suivante : « Videmus etiam ad magnificandam urbem Vite provida deliberatione competere ut in ea pro nobis et i perio publicæ pecuniæ sicla cudatur quæ immaginis n træ subscriptione præfulgeat et ad honorem nostri nomi ubique per regionem effusa ad comunes expensas omni expendatur : ita quod denarios parvæ monetæ pro pa senensi et denarius grossus pro duodecim denariis pa recepi debeant et expendi. — »

[1] Ces lettres sont les initiales des quatre quartiers de la ville, c'est-à *Fallerna*, *Arbano*, *Vetulonia* et *Longola*. Dans les armoiries de la ville de Vit elles furent placées sur le globe qui est sous la patte du lion.

[2] Le président Jean Rinaldo Carli, dans son ouvrage sur les monnaie liennes (t. I, p. 225), prétend que le privilége de frapper monnaie fut acc à Viterbe par le pape Sixte IV en 1474. C'est une erreur, car il n'y a p doute sur l'authenticité du diplôme de Frédéric II, et on trouve des mon de Viterbe du XIII[e] siècle.

On ne connaît pourtant pas de monnaies de Frédéric frappées en suite de ce décret ; au moins on n'en a pas publié jusqu'ici. On en trouve deux postérieures de peu d'années à cette époque, publiées par Bellini, dans sa *Novissima Dissertatio* (pag. 97). La première est autonome, la seconde porte au revers la légende COMES. ANGVIL. Celle-ci appartient certainement à Pandolfo comte dell' Anguillora qui fut podestà de Viterbe en 1275. Elle nous fournit une preuve certaine que les monnaies de Viterbe ne furent pas seulement autonomes dès les commencements, mais portèrent parfois le nom des podestà ou de ceux qui étaient au pouvoir dans cette ville. Viterbe, comme en général toutes les villes d'Italie à cette époque turbulente, subit de fréquents changements politiques. Elle fut disputée entre les empereurs et les papes, puis tomba au pouvoir des chefs guelfes et gibellins.

En 1371, nous la trouvons gouvernée au nom du pape par un gentilhomme de Viterbe, messire Angelo Tavernino, qui était trésorier de la province du patrimoine de S. Pierre. Cet homme, d'une grande avidité, commit toutes sortes de violences, d'usures, d'extorsions pour se procurer de l'argent. A la fin, les Viterbois s'adressèrent à François da Vico pour qu'il les délivrât de cette tyrannie.

Les da Vico, famille riche et puissante qui possédait beaucoup de terres et de châteaux dans la province de Viterbe, avaient toujours eu de nombreux partisans dans leur ville natale, et déjà, en 1080, un Richard da Vico, qui fut préfet de Rome, s'en était rendu maître ; mais il ne la garda pas longtemps, puisqu'en 1084 on l'en avait déjà chassé. Plus tard les Gatti, chefs du parti contraire, leur disputèrent le pouvoir, et ils eurent tantôt le dessus, tantôt le dessous. Mais, dans cette période de presque trois siècles,

les da Vico furent bien des fois maîtres de Viterbe. Entre autres, Jean, père de notre François, y fut seigneur, mais il avait été chassé à cause de sa tyrannie.

François était à Rome, où il exerçait la charge de préfet de la ville, quand il fut invité par ses partisans à se rendre maître de Viterbe. Les négociations traînèrent en longueur, ou peut-être les circonstances n'étaient-elles pas favorables ; mais, en 1375, François se décida, et le 18 de novembre il s'introduisit secrètement dans la ville par le canal souterrain du ruisseau de S. Mathieu in Sonza, pendant que son frère déguisé en paysan y entrait par la porte de S. Sixte. Le lendemain, à la tête de cinquante hommes, ils soulevèrent le peuple et, après avoir chassé non-seulement messire Tavernino, mais aussi le vicaire apostolique, François resta maître de la ville. Sa domination dura douze ans : il se rendit odieux par sa tyrannie. En 1387, le 8 de mai, il fut massacré par le peuple, et la ville tomba au pouvoir des légats du pape qui avaient excité l'émeute.

Pendant cette période (1375-1387), la monnaie de Viterbe ne resta pas oisive, et l'historien Bussi (pag. 214) nous dit que François da Vico « pour soulager la ville, qui « se trouvait réduite à une grande misère, fit frapper une « grande quantité de monnaies, c'est-à-dire des *Bolognini* « de deux sous, lesquels avaient d'un côté S. Laurent, et « de l'autre côté le gril, et des quarts de *Bolognini* qui por- « taient au droit une croix et au revers la lettre P. Et cela « arriva en 1386, au dire de Cavelluzzo (pag. 29 tergo). » *A dì et anno il prefetto ebe Toscanella et Montalto et fe bactere in Viterbo la moneta cioè bolognini da doi soldi con sancto Lorenzo et la grata, et quartini colla crocie et P da l'altro lato.*

Après ce qu'ont écrit Bussi et Cavelluzzo, on ne peut

mettre en doute que François da Vico ait fait frapper monnaie à Viterbe; mais la pièce du musée Trivulzio ne correspond pas exactement à la description que nous donne le premier de ces auteurs. Si d'un côté il y a S. Laurent avec le gril, le revers est différent. Il y a une croix entre les bras de laquelle se trouvent les quatre lettres F. A. V. P. Dans la légende circulaire on lit : DE VITERBIO avec une petite croix en haut, et une tête de lion, que je crois être la marque du monétaire. On pourrait supposer que ces lettres FAVP sont les mêmes qui existent dans les armoiries de la ville de Viterbe et qu'on n'a changé que la dernière ; cela n'est pas. Les lettres FAVL sont, comme je l'ai déjà dit, les initiales des quartiers de la ville qui gardèrent toujours le même nom, et il ne peut y avoir le moindre doute au sujet du P. qui est très-clair sur la monnaie. Je crois que dans les quatre caractères FAVP, combinés de manière à ressembler le plus possible à la devise de la ville, et à produire un genre d'illusion dont la numismatique offre tant d'exemples, on doit lire : *Franciscus. A. Vico. Præfectus.* François, comme on l'a vu, était préfet de Rome : il avait succédé à Pierre da Vico en 1369 et il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, comme on peut le voir dans le catalogue de Contelori. Ainsi, il était bien naturel qu'il indiquât sa dignité, d'autant plus que sa famille à cette époque était généralement désignée par le simple nom *dei Prefetti*, car la charge de préfet était depuis des siècles presque héréditaire dans cette famille[1], et bien souvent les

[1] Contelori, dans son livre *de Urbis præfecto* (p. 78), dit qu'on avait cru que la charge de préfet de Rome était héréditaire dans la famille da Vico depuis Richard, qui fut préfet en 1080, jusqu'au temps d'Eugène IV, mais que son catalogue montre clairement que cela n'est pas vrai. Quoique cette opinion soit erronée, il suffit qu'on l'ait eue pour nous expliquer pourquoi les da

encore mieux que François inscrivait sur ses r
titre de préfet c'est le P sur les pièces dont
luzzo, qu'on ne saurait autrement interpréter
fectus. D'après ce qui vient d'être dit, il me
peut avancer sans crainte que les lettres qui
entre les bras de la croix doivent être interp
ciscus. A. Vico Præfectus. Cette monnaie corr
tement à la qualité et au poids de celles dont
et Cavelluzzo, puisque c'est un *Bolognino* de d
qu'elle pèse 19 grains. On pourrait objecter qu
correspond pas exactement à celui du *Bologni*
et de Sienne, villes dont le système monétaire é
à Viterbe; mais la pièce du musée Trivulzi
et un peu rognée, il est naturel qu'elle ait u
de son poids originaire qui devait être de 20 g
jection que l'empreinte n'est pas exactement
celle décrite par Bussi n'a pas de valeur, ca
Cavelluzzo peut s'appliquer au type de la m
leurs, après ces premiers *Bolognini*, on peut e
d'autres avec des poinçons différents [1].

Vico étaient communément appelés du nom *dei Prefetti*. Le

Quoiqu'il en soit de cette dernière opinion, toujours est-il que la monnaie du cabinet Trivulzio est précieuse comme monument historique de la domination à Viterbe de François da Vico, qui, s'il ne peut être cité comme un citoyen bienfaisant, fut un homme distingué pour ses talents militaires et politiques et pour son courage; qui laissa un nom dans l'histoire de son pays, et qui ne doit pas être classé parmi ceux dont Dante disait :

Che visser senz' infamia, e senza lodo.

Agréez, etc. JULES PORRO.

Milan, 24 septembre 1859.

(p. 162, note 6), dit qu'il avait dans sa collection une monnaie frappée en 1386 à Viterbe lorsque François da Vico en était seigneur; mais il ne l'a pas publiée. Il est dommage qu'il se soit borné à l'offre d'en donner le dessin à qui voudrait l'illustrer. Probablement c'était un exemplaire de notre monnaie.

A S. E. M. LE CONSEILLER D'ÉTAT ACTUEL DE

SUR

QUELQUES MONNAIES INÉDITES DE L'ADHERBAÏDJA

(Pl. XXII.)

L'heureuse idée que vous avez eue, monsieur et cl de réaliser un vœu exprimé par le général Barthol consacrant, dans le magnifique médaillier de l'E confié à votre direction, une division spéciale uniq destinée à grouper ensemble tous les monument taires découverts sur le sol de la Géorgie, de l'Arn des contrées avoisinantes, offre un intérêt scientifiq tant plus grand qu'à plusieurs époques essentielles histoire se trouvent de trop regrettables lacunes, plus actives recherches des Brosset, des Dorn, des lomæi, des Barataieff, des Dulaurier, des Langloi tant d'autres ne sont point encore parvenues à c Sans doute l'étude plus approfondie des chroniqu nales viendra avec le temps ajouter de nouveaux do

veut attendre encore des recherches que cette collection locale est destinée à faciliter.

Le sol des principales provinces situées au sud du Caucase: la Géorgie, l'Arménie, l'Adherbaïdjan, le Ghilan, Taberistan, perpétuellement troublé par des luttes intestines ou bouleversé par des invasions étrangères, est très riche en enfouissements monétaires qui n'attestent que trop l'insécurité constante dans laquelle ont vécu ses habitants; on en découvre de toutes les époques, et appartenant aux origines les plus variées; aussi, peu de contrées sont-elles plus intéressantes à étudier sous ce rapport; mais pour réaliser avec quelque succès le plan que vous vous étiez proposé, il fallait remplir une condition essentielle, il fallait trouver sur place un homme spécial, profondément versé dans la connaissance des langues orientales, dans celle de la numismatique ancienne et moderne, tout dévoué au succès de cette entreprise, et assez haut placé pour n'être point arrêté par les difficultés matérielles d'exécution. C'est ce que vous avez eu le bonheur de rencontrer dans la personne de notre ami le général de Bartholomæi: son séjour prolongé dans les régions caucasiennes a procuré aux collections de l'Ermitage des envois du plus grand prix, et déjà, grâce à la perspicacité de ses investigations, il a reconnu dans les nombreuses médailles inédites dont il a enrichi le cabinet, des éléments fort précieux pour l'histoire. J'ai eu l'occasion, dans une note du dernier travail que j'ai publié sur les pièces inédites de ma collection [1], de signaler l'une des plus importantes découvertes de M. de Bartholomæi, et d'exprimer l'espoir qu'il ne tarderait pas à la publier. Trop surchargé d'occupations pour pouvoir se

[1] Lettre à M. de Bartholomæi, *Revue de la numism. belge*, 1853, p. 105 et s.

livrerà ce travail, il a bien voulu me communiquer s
et me confier le soin de décrire un certain nombre
plaires de médailles choisis parmi les doubles de
ont été déposés à l'Ermitage; ce premier aperçu
pour donner une idée de la valeur historique des
auxquels on peut s'attendre, lorsque le catalogue
de la collection géorgienne viendra se joindre à
tante publication dont vous préparez les matériaux
des époques les plus obscures de l'histoire des régi
casiennes vient se placer dans le sixième siécle de
avant l'établissement des schahs du Schirwan de la
période [2]; ceux de la première, connus sous le nom
sidides et dont les monnaies n'ont point encore
trouvées, ont cessé d'exister au moment où la p
dynastie des Seldjoukides du Khorassan et de l'Ir
dant ses conquêtes à l'ouest, prit possession de
baïdjan et des contrées avoisinantes. Environ cinqu
plus tard, l'empire fut démembré sous le règne de
rok [3]. Ce prince fut en particulier contraint de céde
sopotamie et l'Adherbaïdjan à son frère Mohamme
occupait depuis deux ans, après avoir vainement lutt
ses prétentions; mais Mohammed réunit de nouve
pire de ces deux contrées à celui de l'Iran après
éphémère de Malek-Schah, fils de Barkiarok, en

[1] Le catalogue du médaillier de l'Ermitage paraîtra par grande
géographiques et historiques; la seule partie orientale, déjà plus ri
collection de l'Académie impériale dont nous devons la connaissance
est bien près d'atteindre le chiffre inoui de dix mille numéros.

[2] Dorn, *Geschichte Schirwans.* — Weil, *Geschichte der Chalifen*, v

[3] Barkiarok conserva la Perse proprement dite; Sandjar obtint le
qui resta séparé de l'empire après la mort de ce prince; Mohamme
possessions dont il s'était déjà précédemment emparé. Le parta
en 497.

prince avait choisi Bagdad pour sa principale résidence, et confia sans doute l'administration de l'Adherbaïdjan à des gouverneurs dont j'ignore s'il est fait mention dans l'histoire, mais c'est en 531 sous le règne du Seldjoukide Masoud, que nous voyons le chef de la puissante dynastie des Ildeghis changer son titre de gouverneur en celui d'**Atabek**, et dominer non-seulement sur cette contrée, mais aussi sur l'empire persique. Le siége de ces Atabeks fut Tebris ; les principales donnécs de leur histoire sont connues, mais leurs monnaies sont aussi rares que celles des Seldjoukides du Khorassan ; on les chercherait en vain dans les plus riches collections de l'Europe, et ce n'est seulement que dans le supplément posthume de Fraehn qu'on en trouve la tardive description [1].

A peu près à égale distance entre Ardebil et Tebris se trouve une localité insignifiante aujourd'hui, mais qui fut jadis le siége d'une ville importante : c'est *Ahar ;* ce point a particulièrement attiré l'attention de M. de Bartholomæi, à cause du nombre considérable de monnaies koufiques qu'on y découvre chaque jour. Ces monnaies presque toutes informes, grossièrement frappées sur des flans irréguliers, d'ordinaire trop petits pour le module des coins, n'offrent que des légendes plus ou moins incomplètes, et l'on comprend pourquoi elles ont été si longtemps négligées par des amateurs superficiels ; mais une étude plus approfondie et plus sérieuse de ces remarquables monnaies n'a pas tardé à révéler leur importance ; et M. de Bartholomæi a constaté que presque toutes ces pièces appartenaient, soit aux Atabeks Ildeghis, soit à des princes indépendants qui reconnaissaient seulement leur droit de suzeraineté. Fraehn

[1] Ch. M. Fraehnii *Opusculorum posthumorum*, pars I, edidit B. Dorn, p. 273 et suiv.

Émirs et qui se maintinrent momentanément au
même après la chute de leurs suzerains, comme
d'une manière incontestable une pièce fort préci
nous donnerons plus loin la description.

Mais cette nouvelle dynastie, qui manque
d'ailleurs si complète *De desideratis* donnée par M
n'est pas la seule; à côté de ces monnaies on en
d'autres plus informes encore, et qui malheu
sont tout à fait dépourvues de légendes propr
connaître le lieu et l'époque précise de leur émi
moins sur les exemplaires que j'ai pu étudier. C
grâce aux études comparatives auxquelles s'est l
savant ami, il a pu constater l'existence d'une au
tie indépendante qui doit s'être maintenue quel
soit dans une partie de l'Adherbaïdjan, soit dan
contrée voisine, et qui ne reconnaissait d'autre su
que celle des khalifes, dont les noms, à partir d
jusqu'à Nacer, servent à fixer approximativement
de sa domination. Ces monnaies nous donnent la
sance de quatre noms, savoir :

Mohammed;

Modhaffer, fils de Mohammed, sous Moktafi;

Quels peuvent être ces princes presque contemporains des seconds schahs du Schirwan ?

Les ressources historiques dont je puis disposer sont trop restreintes pour me permettre de répondre à cette question autrement que par des conjectures. Mes recherches n'ont abouti à aucun résultat ; mais on ne peut guère douter que ces noms, à moi inconnus, ne se rencontrent dans les récits des historiens arabes ou persans. Si le nom de Mohammed n'était pas le plus commun de tous, on pourrait peut-être se permettre une conjecture qui prendrait plus de consistance étant étayée par la découverte d'un exemplaire portant le nom de quelque localité ; nous la donnerons pour ce qu'elle vaut. On se rappelle le partage de l'empire des Seldjoukides, sous le règne de Barkiarok ; la part qui échut à Mohammed, son frère, occupait justement les contrées dans lesquelles il est à présumer que nos monnaies ont été émises ; la date de l'avénement de Moktafi, en 530, permet d'admettre que Modhaffer était l'un des fils de Mohammed le Seldjoukide ; ce prince, soit avec l'assentiment de son père, soit de son propre mouvement, se serait emparé d'une partie des contrées où les Atabeks Ildeghis s'installèrent de leur côté ; et cette petite dynastie aurait continué à se maintenir aussi longtemps que sa rivale pour tomber en même temps qu'elle à l'époque de l'invasion des Kharismiens.

Je n'ai pas la certitude que ces curieuses monnaies aient été découvertes, ainsi que les précédentes, à *Ahar;* les notes de M. de Bartholomæi se taisent à ce sujet [1], peut-être

(1) Depuis l'envoi de cette lettre à la rédaction de la *Revue*, M. de Bartholomæi a publié dans la *Revue de la Numismatique belge* 1859 (p. 321 et suiv.) une lettre fort remarquable qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser et dans laquelle il décrit des exemplaires plus complets de cette dynastie qu'il désigne sous le nom de *Meliks du Karabagh*.

proviennent-elles de quelques trouvailles faites dans les environs de Tiflis, c'est ce que de nouveaux renseignements ne tarderont pas à nous faire connaître; en attendant nous pouvons dès à présent constater l'existence d'une dynastie nouvelle que nous placerons provisoirement à côté des Atabeks Ildeghis.

Après ces préliminaires que nous avons cherché à abréger autant que possible, mais qui étaient indispensables pour justifier l'attribution des monnaies qui nous restent à décrire, nous passerons en revue les types inédits qu'il nous a été permis d'étudier, en nous aidant des notes de M. de Bartholomæi et des exemplaires que nous devons à sa libéralité.

Branche des Seldjoukides de l'Adherbaïdjan??
Meliks du Karabagh.

Les monnaies du Seldjoukide Mohammed antérieures à son avénement au trône de l'Iran sont encore inconnues; on ne peut cependant guère douter de leur existence : jusqu'à présent, la seule monnaie de ce prince dont on ait la description est un dinar frappé à Bagdad l'an 507.

MODHAFFER.

1. Au droit, dans un encadrement qui paraît avoir été formé de six treffles juxtaposés (pl. XXII, n° 1)

الملك
مظفر
بن محمد

℞. Dans les cantons d'un treffle qui occupe le champ du revers se trouve la première partie du symbole لا اله الا الله.

On remarque encore quelques faibles traces de la légende circulaire : sur un exemplaire, je distingue .. الموء ; sur un autre, محمد.

2. — Au droit :

. . . .	(Il n'y a de Dieu que Dieu)
وحده لا شر...	*Unique; il n'a pas d'associé*
المقتفي لامر ال...	*El Moktafi liamr-illah*
الطان مح ...	*Le sultan Mohammed*
... كركك ...	(fils de Moghia Teghin ??)

Au revers :

... ا ا ...	(Il n'y) *a de Dieu* (que Dieu)
حمد رسول ا	(M)*ohammed envoyé* de (Dieu)
... لملك العادل مظ...	(Le) *Roi juste, Modh* (affer)
. . . .	(*fils de Mohammed*)

Ces légendes sont tirées de deux exemplaires qui suffisent à peine pour se compléter l'un par l'autre; le nom du sultan Seldjoukide que Modhaffer reconnaissait pour seigneur suzerain est malheureusement à peine visible; je crois y reconnaître le caractère مح, qui peut également convenir à *Mahmoud* ou à *Mohammed;* le premier serait le successeur de Sandjar au trône du Khorassan; le second serait Mohammed, sultan de l'Iran et de la Mésopotamie, qui a régné de 554 à 555; dans l'une ou dans l'autre supposition nous avons, à une ou deux années près, la date de l'émission de cette monnaie, la dernière du règne de Moktafi, correspondant à 555. M. de Bartholomæi m'écrit que cette variété est excessivement rare; il ne me donne pas la description d'exemplaires plus complets. Il faut donc attendre que de nouvelles trouvailles viennent nous éclairer au sujet de ces monnaies.

BEYBARS, FILS DE MODHAFFER (dès 566 au plus tard, jusque vers 575).

3. — Droit :

لا اله الا الله
وحده لا شر
يك له المستضى
بامر الله

Revers :

لا اله الا الله
محمد رسول الله
الملك العادل
بكبارس بن
مظفر

Pièce irrégulière, très-tronquée, sans trace de légendes marginales; les légendes du champ sont complétées par des exemplaires de l'Ermitage.

4. — Droit :

لا اله الا الله
وحده لا شر
يك له الناصر
لدين الله

℞. *Ut supra*, très-tronqué. Un second exemplaire, plus petit, offre les points diacritiques sur le ش.

5. — (Pl. XXII, n° 2). Droit. Même type que le précédent et même module pour le coin, en sorte qu'en vue de remplir toute la surface du flan, il y a eu double frappe; on remarque sur cette pièce une déformation particulière de la lettre د, et la suppression de l'ا au mot الناصر.

℞. Comme dans la variété précédente, mais au-dessous de la seconde ligne on en voit une nouvelle qui paraît être le résultat d'une double frappe et se composer des mots الملك et رسول, empruntés aux troisième et seconde lignes.

Cet exemplaire, unique dans ce module, doit avoir servi à représenter une monnaie d'une valeur double des précédentes.

Abdulmelik, fils de Beybars (sous Nacer).

6. — (Pl. XXII, n° 3). Droit en tout semblable à ceux des monnaies de Beybars, avec la même contraction pour le nom du khalife.

Revers :

عبد
الملك بن
بكبارس

Sous ce nom il y a encore quelques traces de lettres indéchiffrables.

Atabeks Ildeghis.

Fraehn nous a fait connaître environ une douzaine de monnaies appartenant à cette dynastie ; sans aucune exception elles partagent le sort des exemplaires découverts plus tard par M. de Bartholomæi ; ce sont des pièces plus ou moins informes, plus ou moins effacées, et d'ordinaire sans indication de lieu ni de date ; mais ici les renseignements historiques ne nous font pas défaut, et la durée de chaque règne est bien connue. Voici quelques types nouveaux.

Mohammed Pehlouwan (568-581).

1. — D'après deux exemplaires se complétant l'un par l'autre.

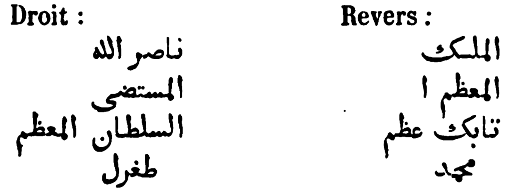

Sur l'un des deux exemplaires on lit au revers :

المعظم اتا
بك عظم

Les noms du khalife *Mosthadi* et de *Toyrul* fixent la date de l'émission de cette monnaie entre les années 571 et 581.

Les légendes marginales sont presque entièrement effacées ; sur l'une des pièces on distingue ـسر سنة, ce qui reste du premier mot peut-être interprété par الفلس ou par تبريز, *Tebris*, résidence des Atabeks ; je suis porté à préférer cette dernière interprétation.

Enfin un troisième exemplaire porte distinctement à la légende marginale du droit les mots سنة ثلث, qui suffisent pour préciser la date 573, seule année applicable aux deux règnes de Mohammed et de Mostadhi.

2. — Au droit, dans le champ :

الناصر
لدين الله
سلطان
المعظم
. . . . . .

Légende marginale en caractères très-grossiers ; je crois pouvoir lire ...فلس باردبيل (monnaie de cuivre, à Ardebil).

R). *Ut supra.* Légende marginale indéchiffrable.

Fraehn décrit une pièce analogue (*Opusc. Post.*, p. 271, 6*aa*), mais avec le titre de *sultan* pour *Mohammed ;* c'est le seul exemple à moi connu pour les Atabeks ; je serais disposé à croire, vu le mauvais état de conservation de ces monnaies, qu'il y a eu erreur dans la lecture. الملك est très-distinct sur celles que j'ai pu étudier : ou bien ce doit être le titre du sultan Seldjoukide, seigneur suzerain dont le nom serait effacé.

(*La fin au prochain numéro.*) F. SORET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

François Rabut. Numismatique savoisienne; denier de l'évêché de Saint-Jean de Maurienne, frappé à Aiguebelle au XI^{e} siècle. In-8, pl.

M. Rabut vient d'écrire une dizaine de pages sur un denier d'Aiguebelle, qui a été découvert près de l'église de Montagnole, commune voisine de Chambéry. Cette monnaie est, comme celles de Grenoble, de Genève, de Maurienne, de Tournus, de Bourbon et de Charenton, une imitation du denier de saint Maurice de Vienne. Elle représente, au droit, la tête de saint Jean entourée de la légende ✠ S.IOHANNES, et, au revers, une croix pattée posée sur un petit cercle avec la légende + AQVABELLA.

On connaissait par quelques documents l'existence de la monnaie d'Aiguebelle au XI^{e} siècle. MM. L. Cibrario et D. Promis ont trouvé dans le cartulaire de Saint-Hugues les renseignements que voici :

Achin de Saint-André vend à l'église de Grenoble et à l'évêque Hugues, dont l'épiscopat commence en 1080, tout ce qu'il possède dans sa paroisse pour le prix reçu de 112 sous de Vienne et de 110 sous en deniers d'Aiguebelle : *Ex Aquabellensium denariorum C. X. solidos.*

Dans une autre cession faite au même prélat par *Falco Gottafredus*, on trouve aussi mentionnée la même monnaie : *Pro quatuor solidis Aquabellensis monete.*

Un accord entre le même évêque et un habitant de Saint-An-

dré, le 4 juillet 1111, contient ce passage : *Pro XL et VI so dis et IIII denariis monete Aque bele.*

On rencontre encore l'indication de la monnaie d'Aiguebe dans une transaction ménagée entre le chapitre de son église les moines de Saint-Chef au diocèse de Vienne, par l'évêque Maurienne, Conon Ier (1088-1118). De tous ces textes, il résu que la monnaie d'Aiguebelle avait cours à la fin du XIe siècle au commencement du XIIe.

M. Rabut attribue le denier unique qu'il publie à l'évêque Maurienne, mais il fait en même temps observer que la sou raineté paraît avoir été partagée entre le prélat et le comt car lorsque Léger, archevêque de Vienne, se plaint de fa monnayeurs qui contrefont sa monnaie à Aiguebelle, il s'adres à la comtesse Adélaïde, qui promet avec Pierre-Amédée et Odo dans une charte du XIe siècle, de veiller à ce que ce fait ne reproduise plus.

Cette notice est, comme les autres travaux du même auteu intéressante et utile. A. L.

CHRONIQUE.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France vient de partager le *prix de numismatique* fondé par Allier de Hauteroche, entre MM. Beulé et Rathgeber, pour leurs ouvrages intitulés : *les Monnaies d'Athènes*, in-4°, et *Quatre-vingt-dix-neuf monnaies d'argent athéniennes du Musée de Gotha*, 1858, in-4°.

Elle a en outre décerné un rappel de prix à M. L. Müller pour son ouvrage intitulé : *les Monnaies de Lysimaque, roi de Thrace*, 1858, in-4°.

La même Académie a, sur le rapport de la commission des antiquités nationales, décerné des *mentions très-honorables* à MM. de Soultrait, Rouyer et Hucher, Bigot, pour leurs ouvrages:

Essai sur la numismatique bourbonnaise, 1858, in-8°;

Histoire du jeton au moyen âge, I^re partie, 1858, in-8°;

Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne, 1857, in-8°,

Et une *mention honorable* à M. Ed. Vanhende pour son ouvrage : *Numismatique lilloise, ou description des monnaies, médailles, méreaux, jetons de Lille*, 1858, in-8°.

MONNAIES DES PRINCES CHRÉTIENS D'ORIENT.

Nous avons promis quelques détails sur les monnaies rassemblées à Athènes par M. Paul Lampros; sans parler des pièces antiques, qui sont très-nombreuses et bien choisies, nous signalerons :

Un denier de billon frappé à Damiette, avec la tête de Jean de Brienne et les légendes IONES REX — DAMIATA.

Trois monnaies de cuivre d'Isaac, despote de Chypre, qui fut chassé par Richard Cœur-de-lion.

Quatre monnaies de billon de Guy, premier roi de Chypre.

Trois pièces de cuivre de Henri I^er.

Deux besants (grandes monnaies d'argent) de Jean I^er.
Plusieurs besants et quelques billons de Henri II.
Deux besants très-beaux d'Amaury, prince de Tyr et gouverneur de Chypre.
Plusieurs besants et demi-besants de Pierre I et de Pierre II.
Trois besants et plusieurs pièces de billon de Jacques II.
Un besant, un demi-besant, plusieurs pièces de billon de Janus.
Trois besants de Jean II.
Deux besants de Louis de Savoie.
Trois besants de Jacques II, représentant le roi à cheval.
Un besant de Jacques et de Catherine Cornaro.
Un besant de Catherine Cornaro.
Deux monnaies de billon de Famagouste (île de Chypre).
Plusieurs monnaies de l'île de Chio, parmi lesquelles un denier matapan (type de Venise) de Martino Zaccaria, et une pièce d'argent portant le nom de Galéaz Marie Sforce en sa qualité de seigneur de Gènes.
Plusieurs monnaies de l'île de Mitylène, parmi lesquelles un sequin de Jacques Gattilusio, et une pièce de cuivre de Nicolas, dernier seigneur de l'île, qui fut décapité par ordre de Mahomet II.

Parmi les monnaies inédites, on remarque des deniers des princes d'Achaïe et des ducs d'Athènes:

Une pièce de billon de Guillaume II de Villehardouin comme tertier de l'île de Négrepont.
Deux deniers de billon au nom de Thomas, comte de Salona.
Deux billons de George Ghisi, seigneur de Tino (île de Ténos).
Deux autres d'Hélène, dame de Carytena.
Un denier de billon de Nicolas Sanudo, duc de Naxos.

A cette occasion, nous croyons devoir mentionner la description d'un denier de billon que nous avons trouvée dans le *Catalogue des monnaies et des médailles antiques, du moyen âge, et des temps modernes, composant le cabinet numismatique de M. Gustave Lorichs* (Madrid, 1857), rédigé par don Antonio Delgado, savant numismatiste, dont les lecteurs de la *Revue* se rappellent les intéressants articles. Cette monnaie porte d'un côté la légende FILIPP.REX autour d'une croix à bras égaux, et de l'autre, DE.IERVSALEM autour des quatre lettres C.I.R.C, que M. Delgado dit être disposées en monogramme. La collection de M. Lorichs est actuellement transportée en Suède, et il faut espérer que dans la patrie du savant évêque de Seelande Münter, une monnaie qui se rattache à l'histoire des croisades ne demeurera pas inédite. A. L.

NÉCROLOGIE.

La science vient de faire une perte qui sera vivement sentie par tous ceux qui s'occupent de travaux archéologiques. Nous annonçons avec une profonde douleur la mort de M. Charles Lenormant qui, à peine âgé de cinquante-sept ans, vient d'être enlevé d'une manière inopinée aux études qui nous sont chères. Au mois d'octobre dernier, il était parti pour la Grèce, accompagné de son fils : c'était pour la troisième fois qu'il visitait cette contrée aux antiques souvenirs; il était sur le point de revenir en France, mais avant de s'embarquer pour Marseille, il avait voulu faire une excursion à Argos, à Mycènes et à Corinthe. Atteint d'une fièvre pernicieuse, assailli sur les côtes du Péloponnèse par une tempête effroyable, c'est avec la plus grande peine, et après avoir enduré des fatigues inouïes, que son fils, M. François Lenormant, avait pu le ramener à Athènes, où il a succombé, le 22 novembre dernier.

M. Charles Lenormant, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, était conservateur du département des médailles de la Bibliothèque impériale depuis 1840. Dès l'année 1832, il était entré au Cabinet avec le titre de conservateur adjoint. Dire les services qu'il a rendus à la science par ses connaissances étendues, variées et solides, rappeler les classements des suites monétaires du Cabinet des médailles, les nombreuses et belles acquisitions dues à son zèle et à son amour pour la science, serait anticiper sur le travail que nous nous proposons de faire sur la vie et les ouvrages de M. Lenormant. Qu'il nous suffise pour l'instant de mentionner ici son extrême obligeance, l'accueil parfait que tous les hommes vraiment studieux étaient sûrs de trouver auprès de lui, l'empressement qu'il mettait à fournir des renseignements, et la manière exquise dont il savait faire les honneurs des collections confiées à sa direction, chaque fois

qu'un savant étranger se présentait pour visiter le Cabinet médailles.

Collaborateur de M. Lenormant, associé à ses travaux dep plus de vingt-quatre ans, ayant fait plusieurs voyages scie fiques avec lui, nous savons personnellement tout ce que n devons au savant illustre enlevé à ses études d'une man aussi déplorable qu'inattendue. Nous avons pu connaîtr que valait M. Lenormant, nous avons pu apprécier de près talent, sa prodigieuse mémoire, sa vaste érudition, la viv de son esprit, la promptitude de son initiative. Qu'il nous permis de payer ici un tribut de regrets sincères à la mém de celui qui fut un des plus éminents comme des plus féc collaborateurs de la *Revue*.

Nos lecteurs se rappellent les beaux articles numismatiq publiés par M. Lenormant de 1838 à 1858, aussi bien d l'ancienne *Revue* que dans la nouvelle série commencée en 18 Nous mentionnerons encore ici, au nombre des travaux M. Lenormant, le *Trésor de numismatique et de glyptique*, é par feu Lachevardière, ouvrage considérable et qui touc toutes les branches des connaissances numismatiques. Les *nales de l'Institut de Correspondance archéologique* de Rom reçu également et à plusieurs reprises du savant académi des articles sur la numismatique ancienne.

Mais si la science perd dans la personne de M. Lenorm un homme dans la plénitude de son savoir, voué avec ar aux études classiques, un savant laborieux et doué des qu les plus rares et les plus difficiles à rencontrer, ses nomb amis déplorent la fin prématurée d'un homme de bien, laisse une mémoire justement honorée, un vide impossib combler, et des regrets amers à tous ceux qui l'ont vérit ment connu. J. DE W

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA REVUE NUMISMATIQUE.

ANNÉE 1859.

NOUVELLE SÉRIE. TOME QUATRIÈME.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Médailles des Peuples, Villes et Rois.

Médailles romaines.

Médailles byzantines.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE.

Monnaies françaises.

PREMIÈRE RACE.

SECONDE RACE.

TROISIÈME RACE.

Monnaies provinciales.

Monnaies étrangères.

Méreaux, jetons.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

CHRONIQUE.

NÉCROLOGIE.

1859.

Page 113, ligne 26, στρατὴρ, *lisez* στατὴρ.

— 141, note 1, ligne 6. La monnaie à laquelle il est fait allusion trerait Trajan père assis, au revers l'empereur Trajan est décrite dans Va *imp. rom. præst.* 1743, t. I, p. 48) co la légende : DIVVS PATER TRAIA médaille, de l'avis des plus habiles c n'existe pas. Celle qui porte la lég TRAIAN. AVG. PARTH. PATER, pereur Trajan assis à gauche, au rev d'Hadrien. Voir H. Cohen, *Descripti des monnaies frappées sous l'empire ro* p. 198, n° 783.

— 193, lignes 27 et 28, localité indéterminé, *lisez* indéterminé

— 384, — 2, *le* comté de Vertus, *lisez la* comté.

— 389, — 14, VERONE Z. *lisez* VERONE.Z C'.

Pl. XVIII, n° 20. Le graveur a oublié les quatre points placés e de la croix.

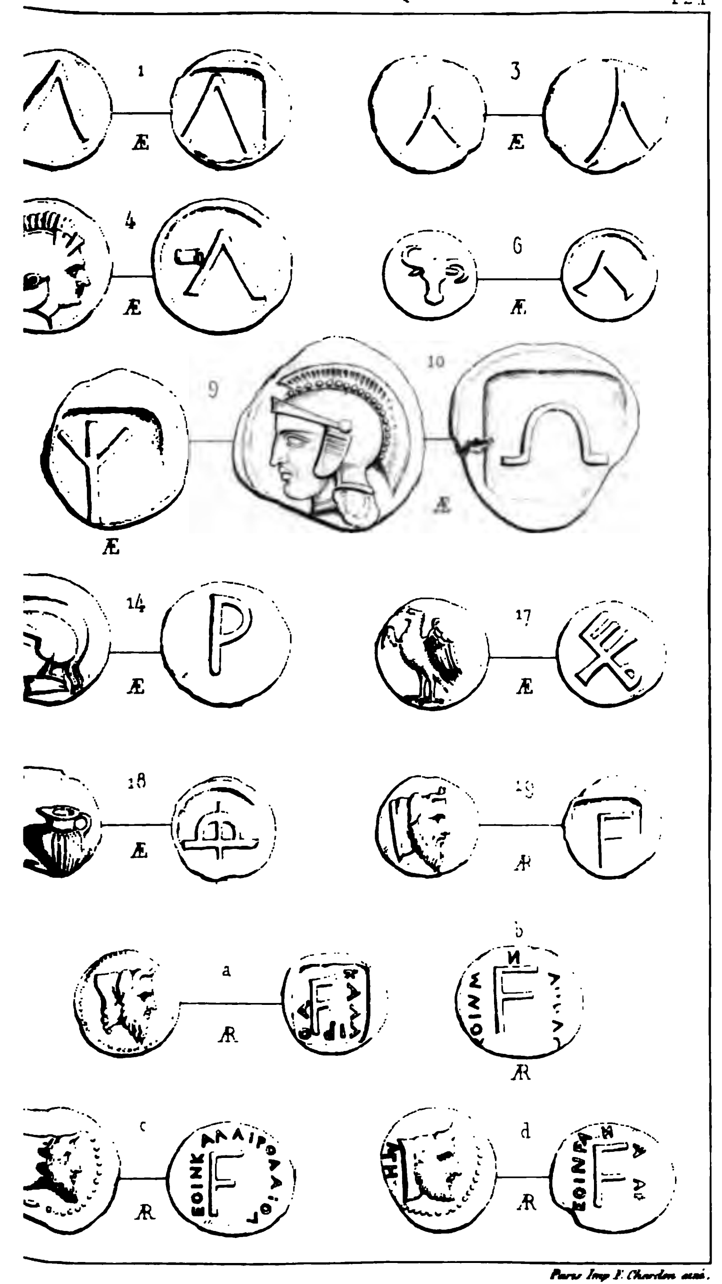

Paris Imp. F. Chardon ainé.

MONNAIES GRECQUES

Ayant pour type des Lettres ou des Monogrammes

ERRATA

DE LA REVUE NUMISMATIQUE.

1859.

Page 113, ligne 26, στρατὴρ, *lisez* στατὴρ.

— 141, note 1, ligne 6. La monnaie à laquelle il est fait allusion et qui montrerait Trajan père assis, au revers du buste de l'empereur Trajan est décrite dans Vaillant (*Num. imp. rom. præst.* 1743, t. I, p. 48) comme portant la légende : DIVVS PATER TRAIANVS. Cette médaille, de l'avis des plus habiles connaisseurs, n'existe pas. Celle qui porte la légende DIVVS TRAIAN. AVG. PARTH. PATER, montre l'empereur Trajan assis à gauche, au revers du buste d'Hadrien. Voir H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, t. II, p. 198, n° 783.

— 193, lignes 27 et 28, localité indéterminé, *lisez* indéterminée.

— 384, — 2, *le* comté de Vertus, *lisez la* comté.

— 389, — 14, VERONE Z. *lisez* VERONE.Z C'.

Pl. XVIII, n° 20. Le graveur a oublié les quatre points placés entre les bra de la croix.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et C°, rue Racine, 26.

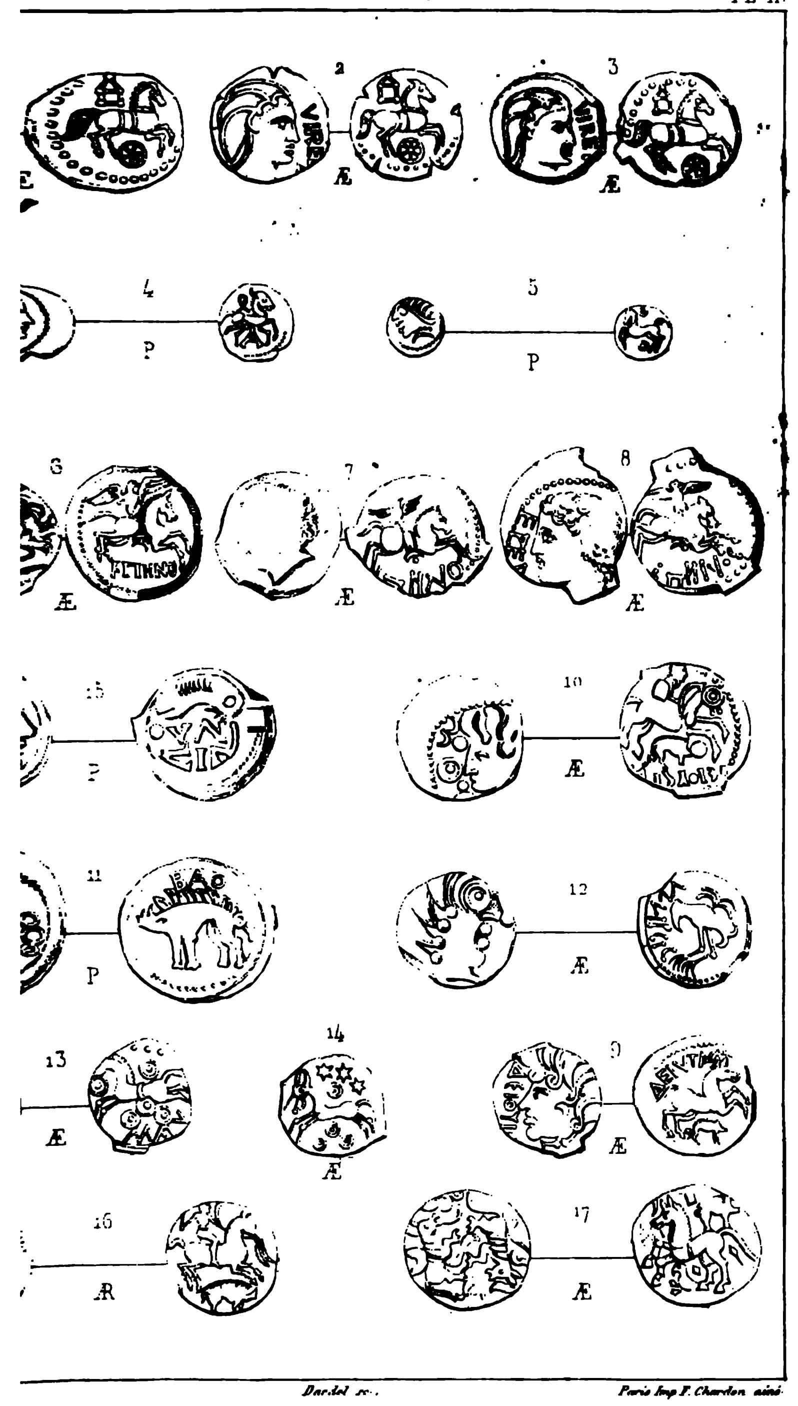

Dardel sc. Paris Imp. F. Chardon aîné

MÉDAILLES GAULOISES

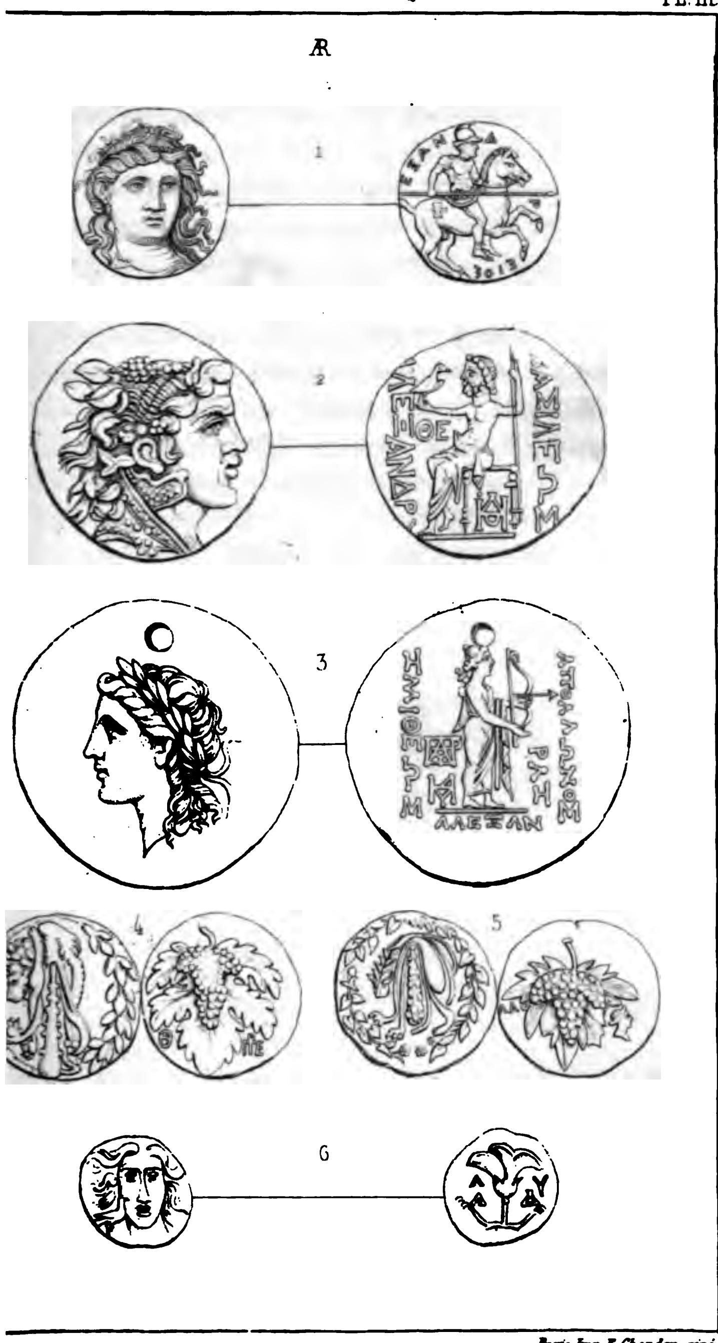

Paris Imp. F. Chardon ainé.

MÉDAILLES GRECQUES

AR

Bardel sc. Paris Imp. F. Chardon

MÉDAILLES GRECQUES

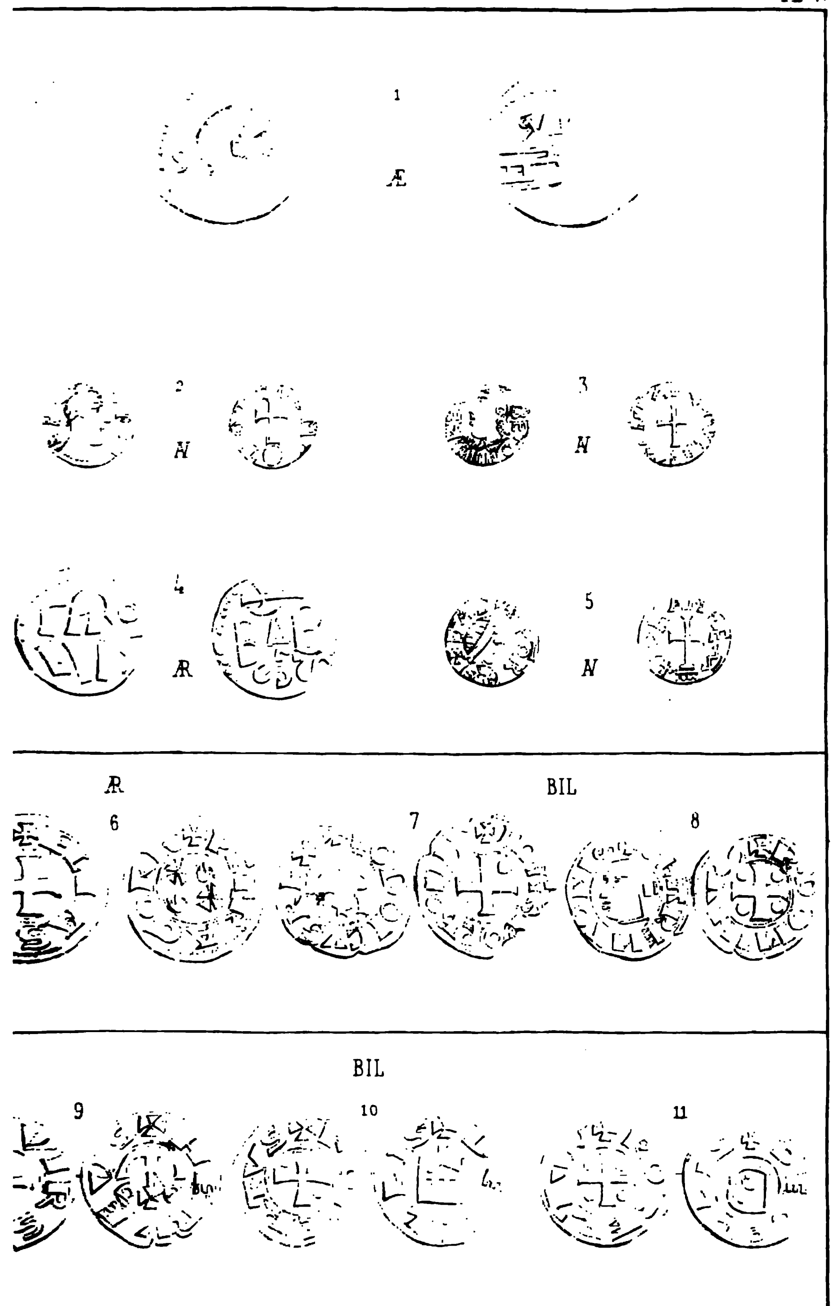

Paris Imp. F. Chardon aîné

MISCELLANÉES

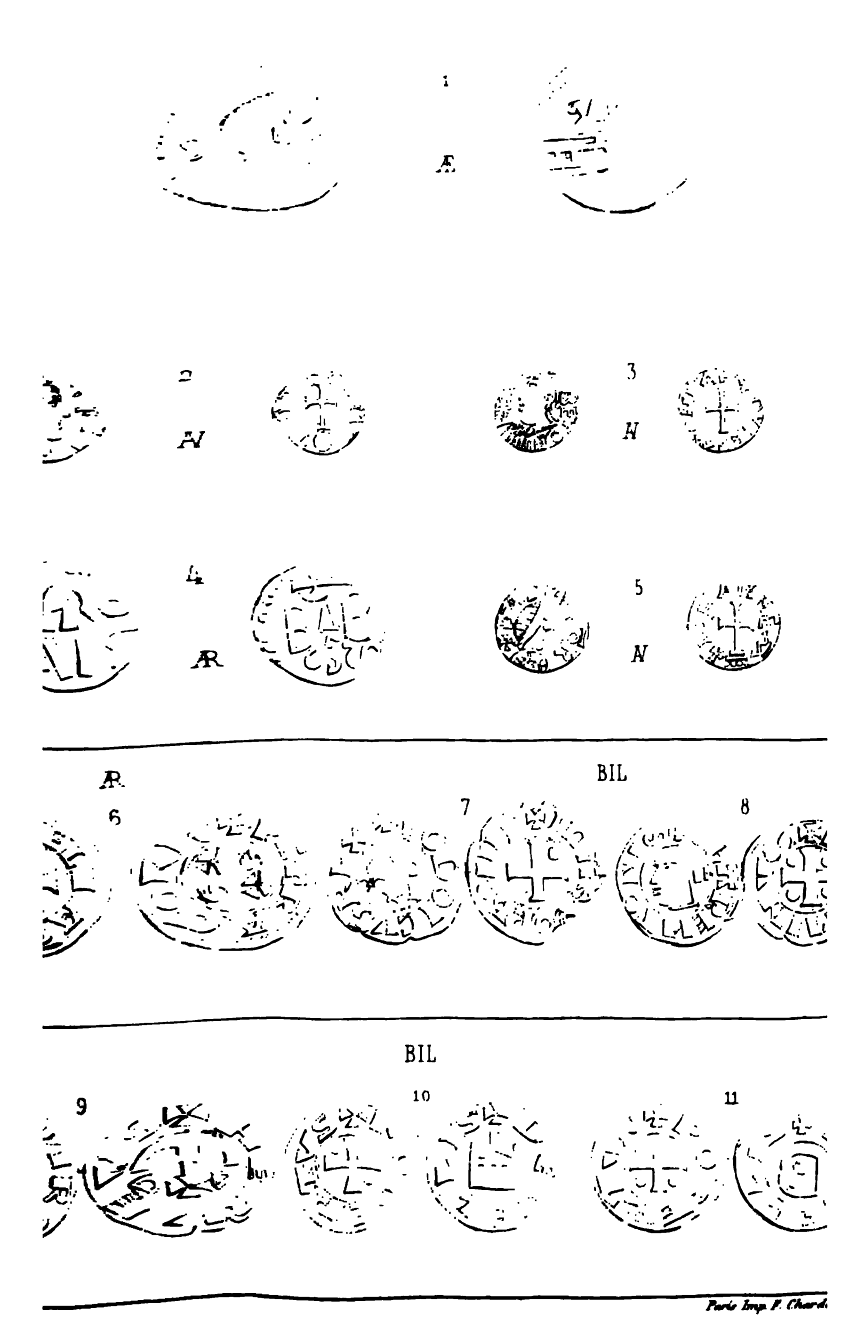

Paris Imp. F. Chard.

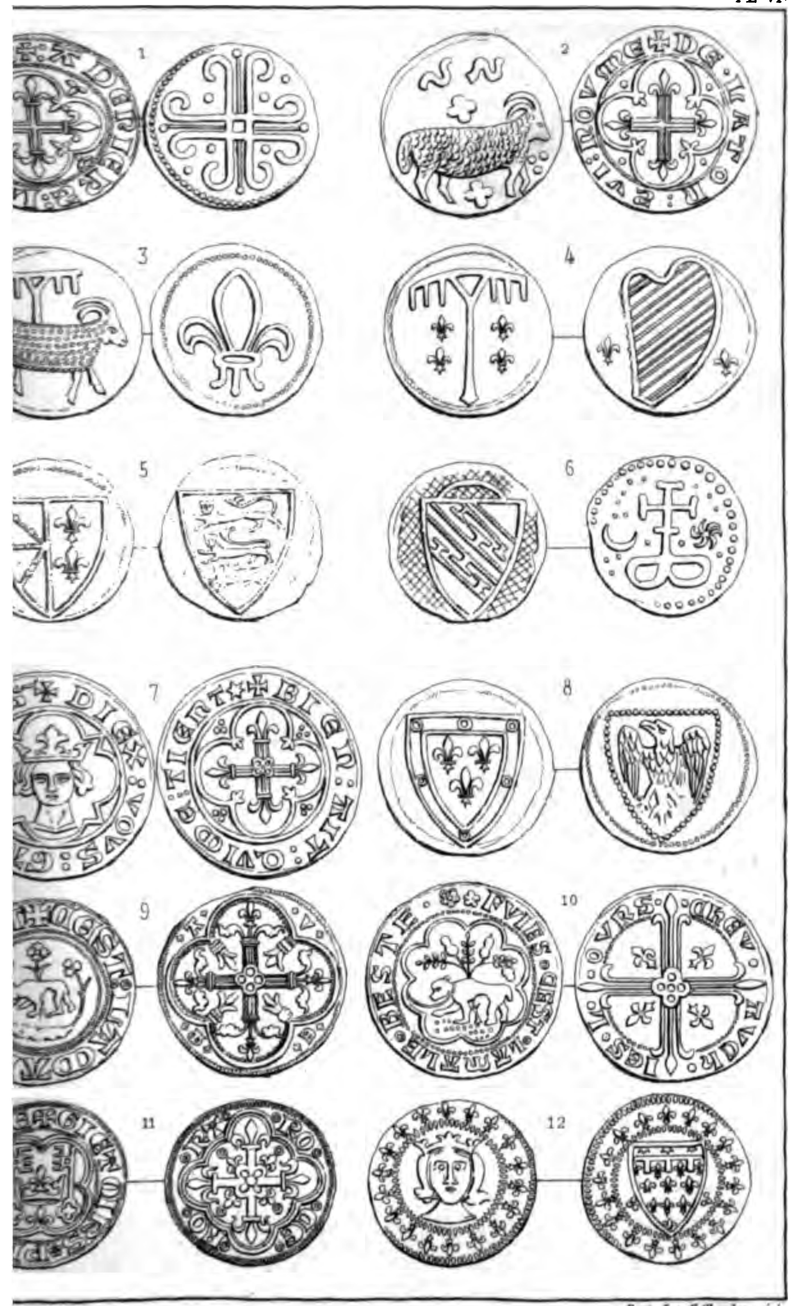

Paris Imp. F. Chardon aîné

JETONS

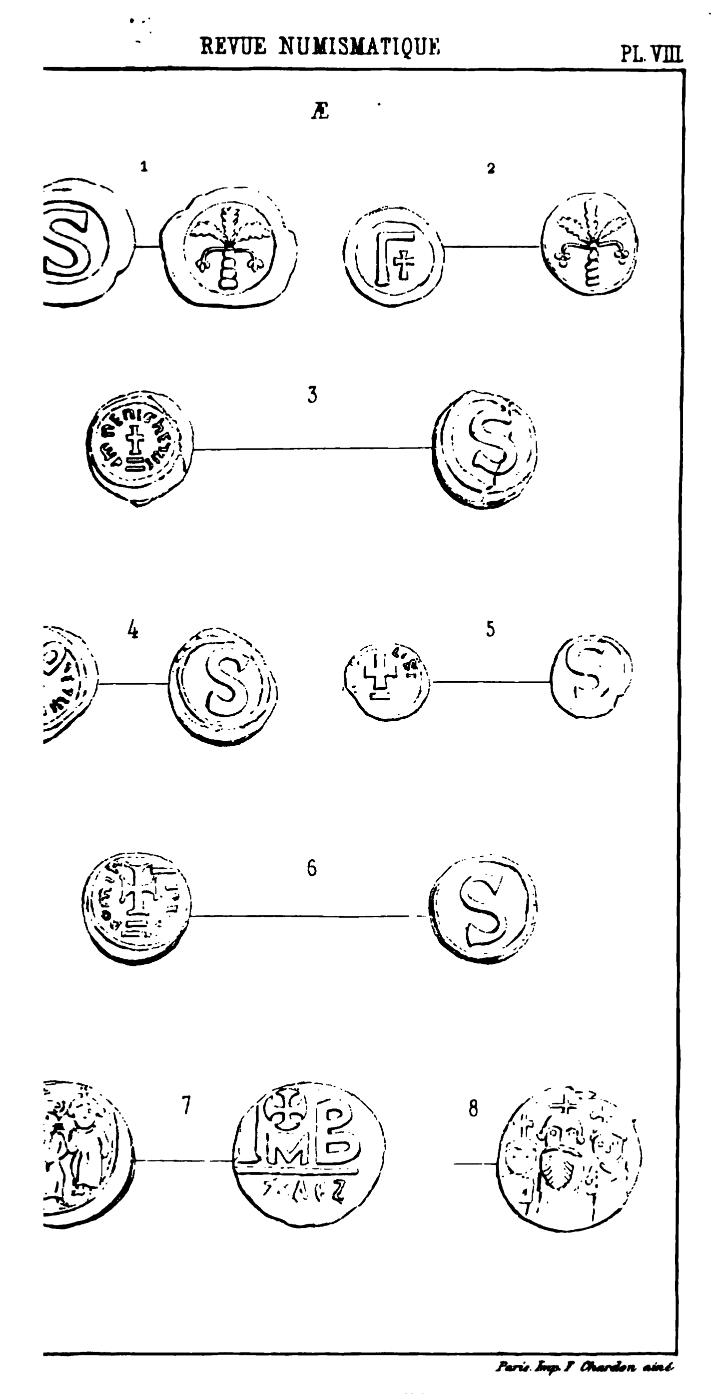

Paris. Imp. F. Chardon aîné

ARABES D'ALEXANDRIE

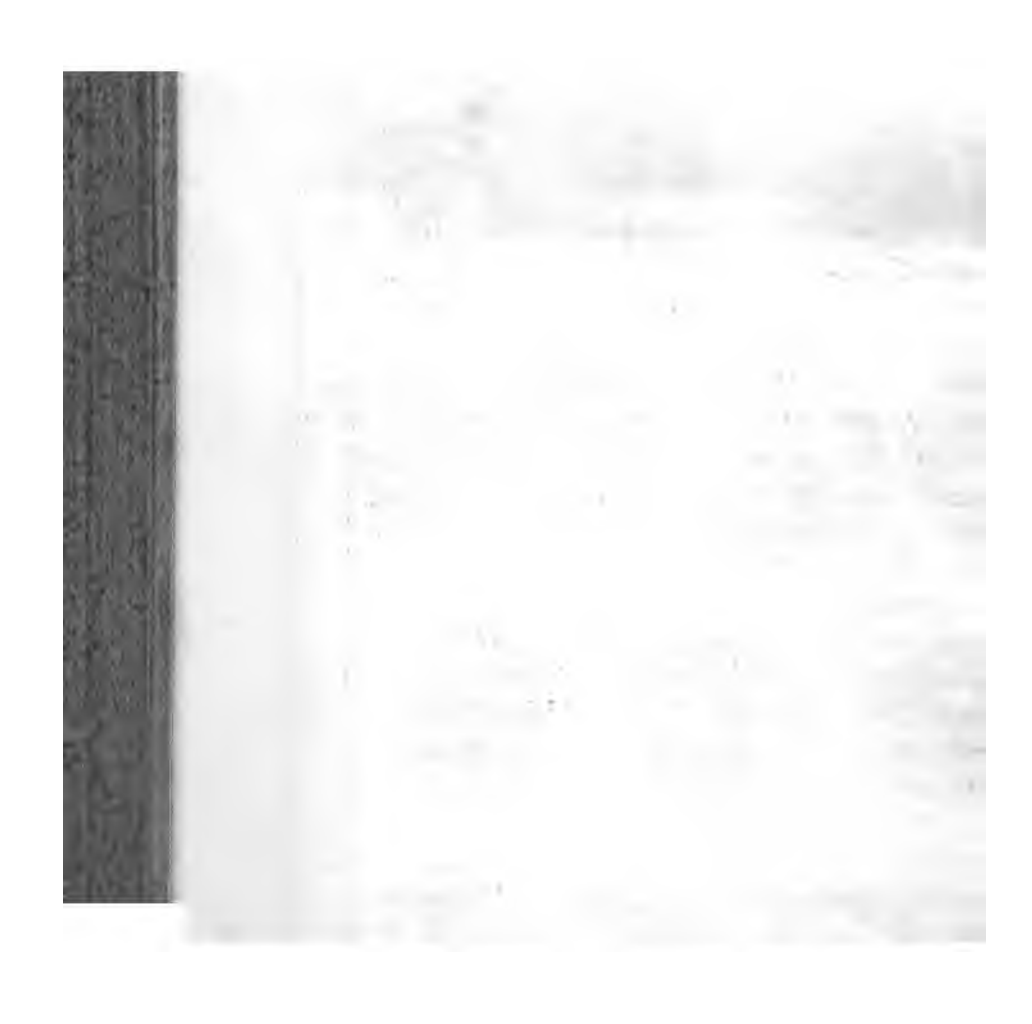

Æ

1 2

3

4 5

6

7 8

L. Dardel sc. Paris. Imp. F. Chardon ainé

ARABES D'ALEXANDRIE

BYZANTINES, ASIE MINEURE.

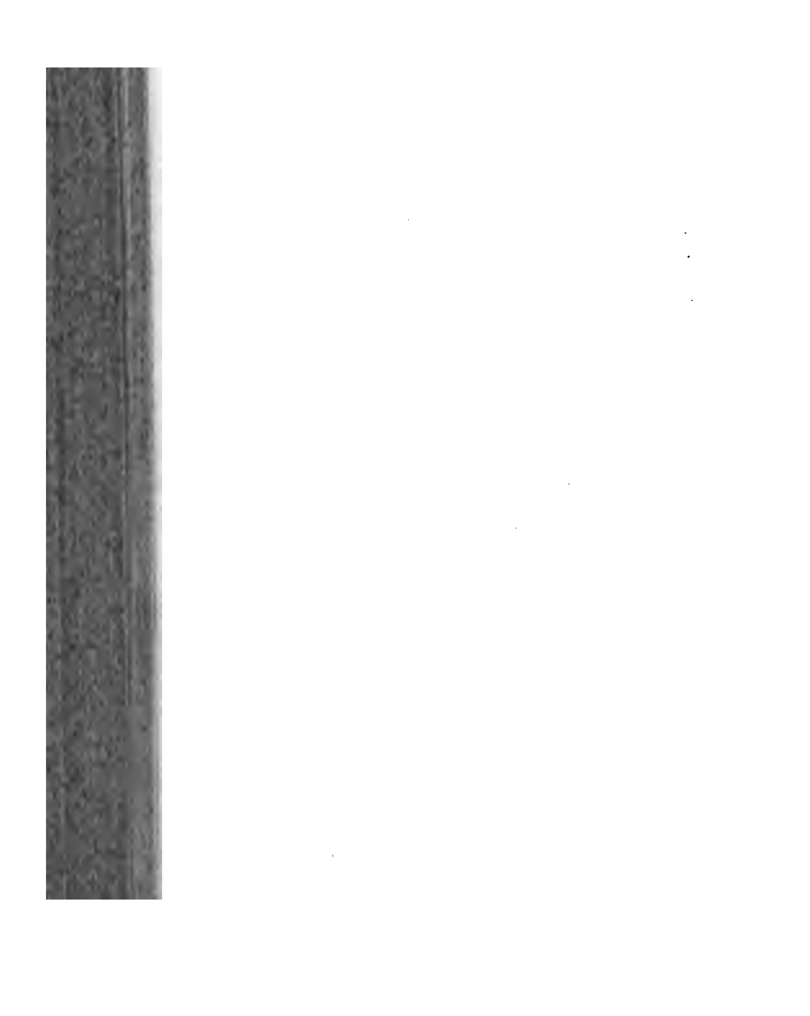

Paris Imp. F. Chardon aîné

ASIE MINEURE.

Paris Imp. F. Chardon aîné.

IALES ROMAINES, ASIE MINEURE.

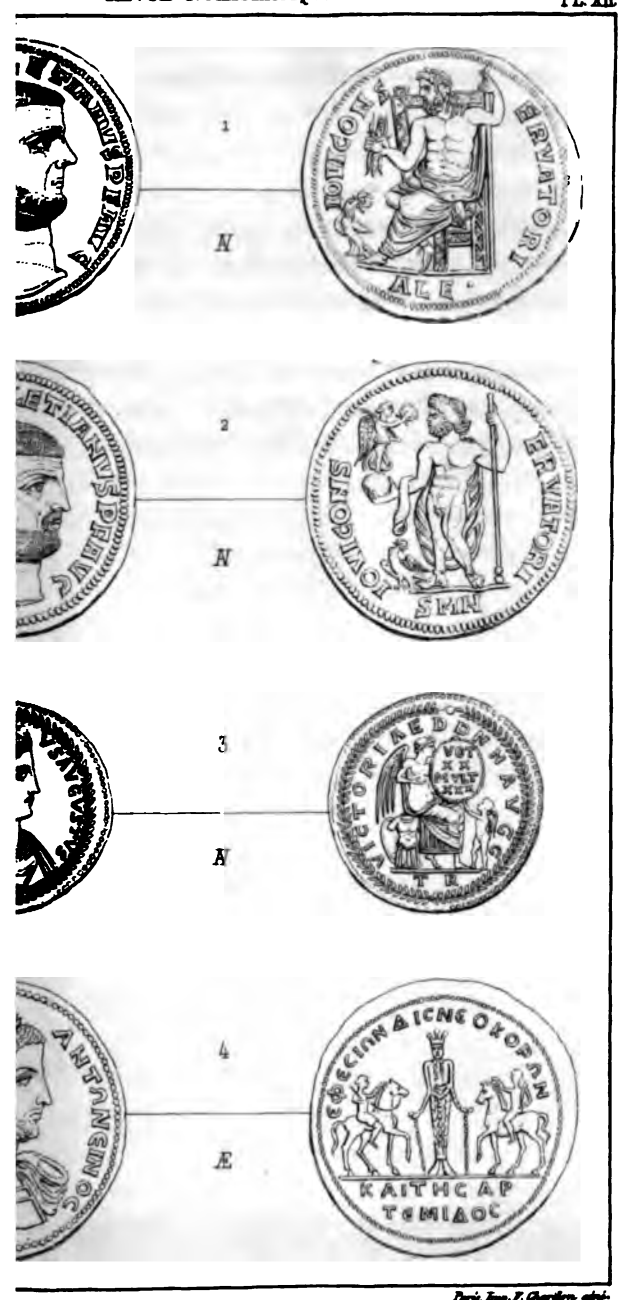

Paris. Imp. F. Chardon aîné.

IALES ROMAINES, ASIE MINEURE.

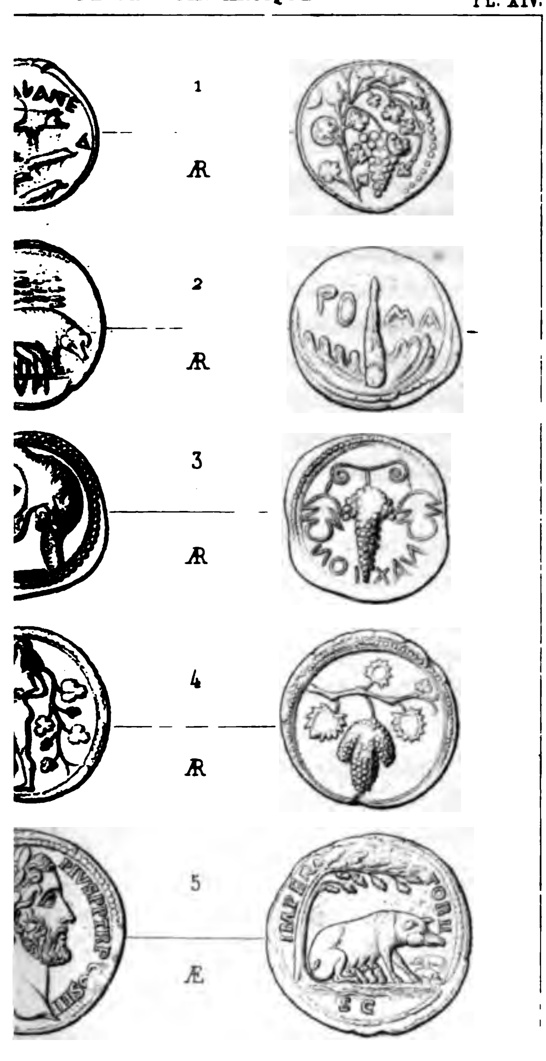

Paris. Imp. F. Chardon ainé.

IMUS DE SERVIUS TULLIUS

Æ

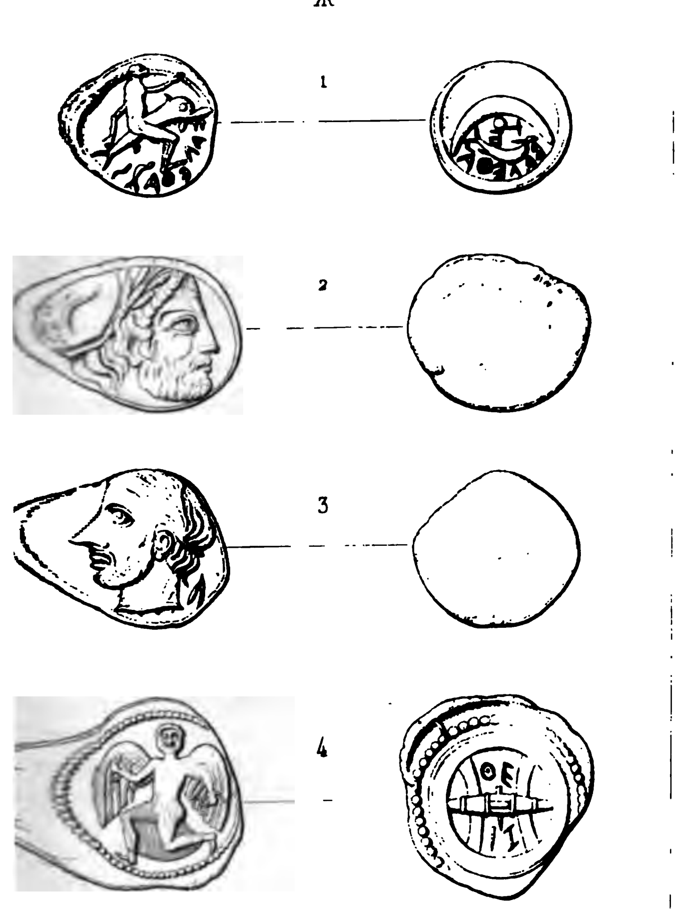

Paris Imp. F. Chardon aîné

MONNAIES ITALIOTES.

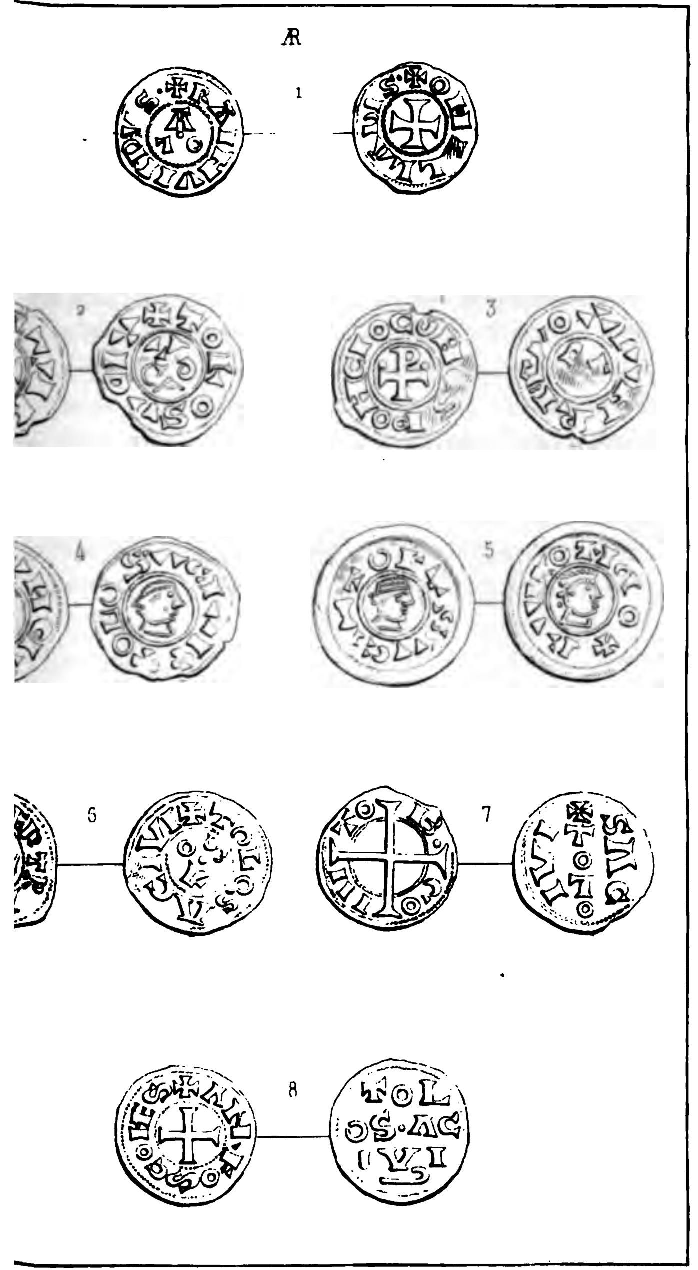

Paris Imp. F. Chardon ainé

COMTES DE TOULOUSE

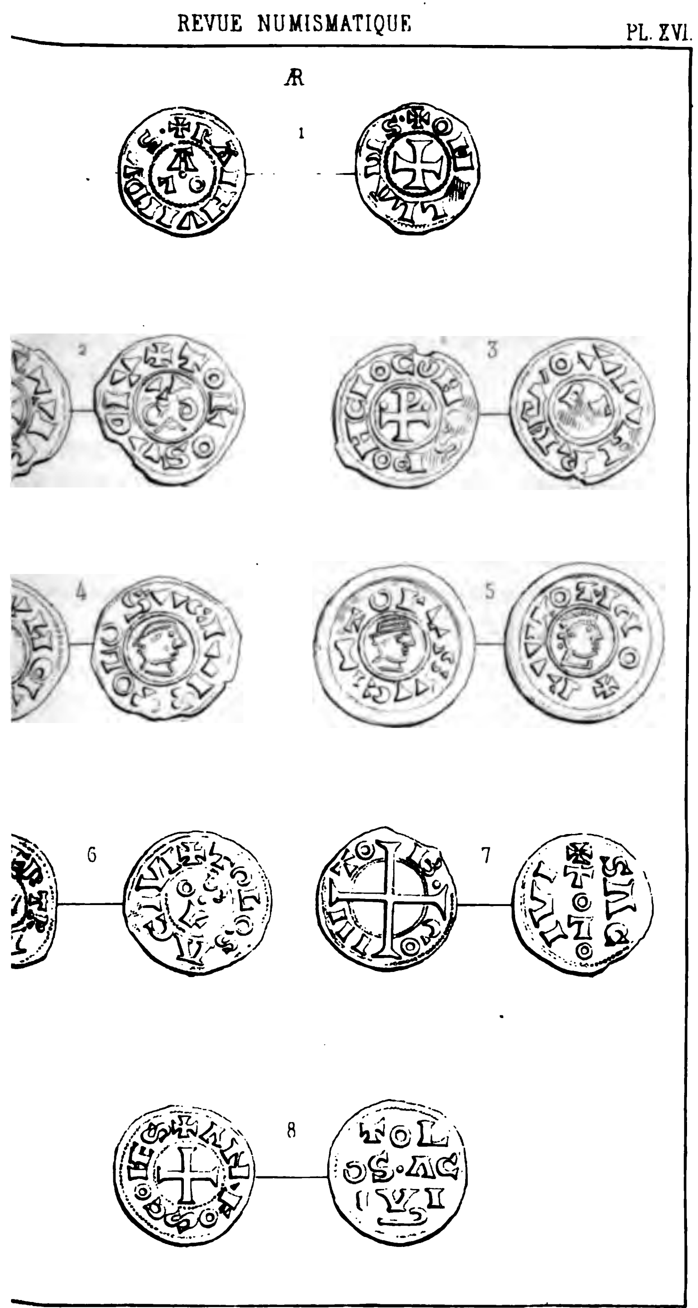

Paris Imp. F. Chardon aîné.

COMTES DE TOULOUSE

Paris. Imp. F. Chardon aîné.

COMTE DE VERTUS

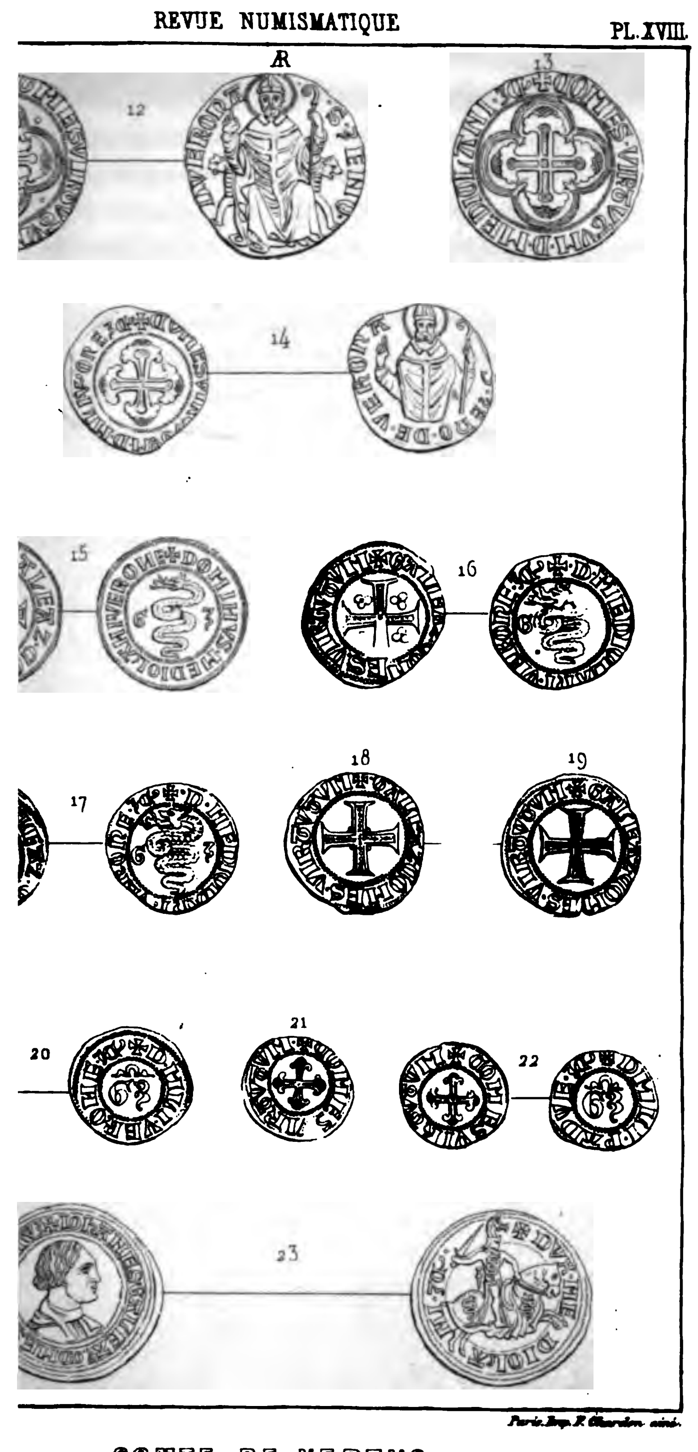

Paris. Imp. F. Chardon aîné.

COMTE DE VERTUS

Paris Imp. F. Chardon ainé.

MÉDAILLES ROMAINES

Paris. Imp. F. Chardon aîné

MÉDAILLES ROMAINES

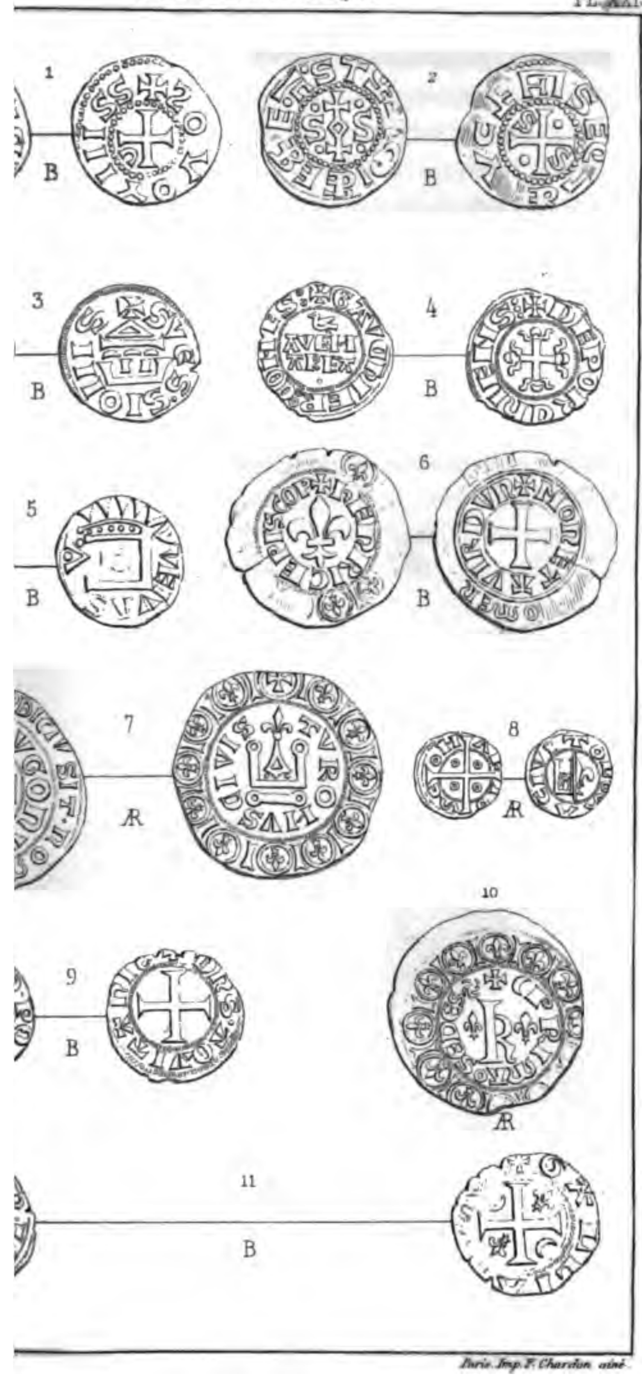

Paris. Imp. F. Chardon aîné.

PRÉLATS ET BARONS

Æ

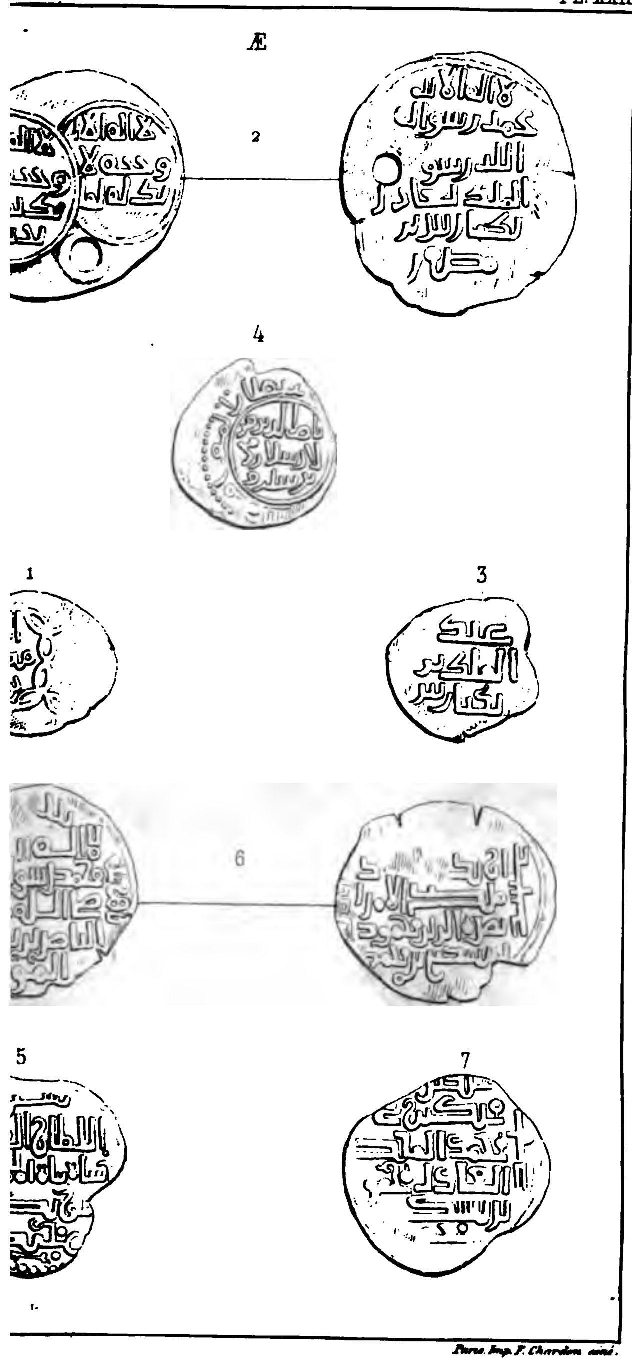

Paris. Imp. F. Chardon ainé.

ADHERBAÏDJAN

REVUE

NUMISMATIQUE

COLLABORATEURS

Dont les articles ont paru dans la *Revue numismatique* (nouvelle série, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860).

MM.

ACY (Ernest d'), à Villers aux Érables (Somme).
BARTHÉLEMY (Anat. de), à Neufchâtel (Seine-Inférieure).
BEULÉ (Ernest), à Paris.
BIGOT (A.), à Rennes.
BOILLEAU (L.), à Tours.
BOUDARD, à Beziers.
BRETAGNE, à Nancy.
BRUGIÈRE DE LAMOTTE, à Montluçon.
CARPENTIN (A.), à Marseille.
CAVEDONI (l'abbé C.), à Modène.
CHARVET (J.), à Paris.
COCHET (L'abbé), à Dieppe.
COHEN (Henry), à Paris.
COLSON (Le docteur A.), à Noyon.
CRAZANNES (Le baron Chaudruc de), à Castel-Sarrazin.
DAUBAN (Alfred), à Paris.
DELOCHE (Maximin), à Paris.
DENIS LAGARDE, à Brest.
DESCHAMPS DE PAS (Louis), à Saint-Omer.
DEVILLE (Achille), à Paris.
DUPRÉ (Prosper), à Montjay (Seine-et-Marne).
FEUARDENT, à Montmartre.
GAYRAUD DE SAINT-BENOIT, à Saint-Benoît (Aude).
GÉRY (R.), à Voiron (Isère).
HUCHER (Eugène), au Mans.
HURON (E.), à Montoire-sur-Loir.
JUDAS (Le docteur A.), à Passy.
LAGOY (Le marquis de), à Aix (Bouches-du-Rhône).
LAMBERT (Edouard), à Bayeux.
LA SAUSSAYE (Louis de), à Lyon.
LAURENT (Jules), à Épinal.
LELEWEL (Joachim), à Bruxelles.

MM.

LENORMANT (Charles), à Paris.
LENORMANT (François), à Paris
LONGPÉRIER (Adrien de), à Pari
LONGPÉRIER-GRIMOARD (Alfr de), à Longpérier (Oise).
LUYNES (Le duc de), à Dampierr
MANTELLIER, à Orléans.
MAXE (Léon), à Reims.
MILLER (Emmanuel), à Paris.
MORBIO (Carlo), à Milan.
MÜLLER (Louis), à Copenhague.
NAMUR, à Luxembourg.
PÉTIGNY (Jules de, à Clénor (Loi et-Cher).
POEY D'AVANT (F.), à Mailleza (Vendée).
PONTHIEUX (N.), à Beauvais.
PORRO (Comte Jules), à Milan.
PROMIS (Chev. Dom.), à Turin.
PROKESCH-OSTEN (Baron de), Constantinople
RAUCH (Adolphe de), à Berlin.
RETHAAN MACARÉ (J. C. A.), Utrecht.
ROBERT (C.), à Paris.
RONDIER, à Melle (Deux-Sèvres).
ROUYER (J.), à Paris.
SABATIER (Jean), à Montmartre.
SALIS (Comte J. F. G. de), à Londres.
SAULCY (F. de), à Paris.
SAUVADET, à Montpellier.
SAUVAGEOT (F.), à Paris.
SORET (F.), à Genève.
VALLIER (Gustave), à Grenoble.
VOGÜÉ (Le comte Melchior de), Pezeau (Cher).
WADDINGTON (W. H.), à Bourville (Aisne).
WITTE (J. de), à Paris.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Cᵉ, 26, rue Racine, près de l'Odé

REVUE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

Membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts de Belgique,
Correspondant de l'Institut
et de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des Sciences de Belgique.

Ostendite mihi numisma census... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?
MATTH., XXII, 19—20.

NOUVELLE SÉRIE. TOME CINQUIÈME.

PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE
CHEZ MM. CAMILLE ROLLIN ET FEUARDENT
12, RUE VIVIENNE.

1860

ÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

MÉDAILLES DE MARIUM EN CYPRE.

(Pl. I.)

'île de Cypre est une des portions du monde ancien les ıns explorées et les moins connues ; c'est celle dont on sède le moins de monuments, et jusqu'à ces dernières ıées, un petit nombre d'inscriptions grecques et phéniınes, et le beau médaillon de Nicoclès, roi de Paphos, nposaient à peu près toute la richesse archéologique de te île jadis si puissante et si célèbre. Il existait cependant ıs différentes collections un assez bon nombre de médlles, mal attribuées ou reléguées dans ce purgatoire nismatique, qu'on appelait « les incertaines de Cilicie, » jui ont été enfin rendues à leur véritable patrie. C'est u Borrell, de Smyrne, et à M. le duc de Luynes que doit cet important accroissement de la science numis-ique. Borrell ne s'est occupé que de la numismatique cque de Cypre, et dans son ouvrage, publié en 1836, aisait connaître et il expliquait des monnaies d'or et gent d'Évagoras I, roi de Salamine, de ses fils Nicoclès 'ythagoras, et de son petit-fils Évagoras II ; de Pnyta-

goras, et enfin de Ménélas, frère de Ptolémée Soter. De plus, il restituait à l'île de Cypre un certain nombre de monnaies royales, semblables aux précédentes, mais d'une attribution moins certaine, et il publiait une monnaie autonome grecque de Paphos, ayant beaucoup d'analogie avec le médaillon de Nicoclès [1].

En 1846, M. le duc de Luynes publiait son *Essai sur la numismatique des Satrapies et de la Phénicie*, et au milieu d'un grand nombre d'attributions nouvelles et justes, se trouvait celle de plusieurs médailles à légende phénicienne aux rois de la ville phénicienne de Citium en Cypre. Toutes ces pièces étaient anonymes; mais peu de temps après, le même savant faisait connaître une nouvelle et importante médaille portant en toutes lettres le nom d'Abdémon, roi de Citium [2], et frappée probablement dans la trentième année du règne d'Artaxerce I, 443 avant Jésus-Christ. Enfin, en 1852, M. de Luynes faisait faire un pas décisif à l'archéologie de l'île de Cypre, en publiant son beau mémoire sur la *Numismatique et les Inscriptions cypriotes*. Grâce à une heureuse découverte faite dans l'île, l'alphabet cypriote était connu, et servait de lien à un nombre considérable de médailles, dont personne n'avait soupçonné l'importance, et qui étaient réunies pour la première fois dans l'ouvrage du savant académicien. Malheureusement les difficultés du sujet étaient telles que l'auteur crut devoir se borner à quelques observations peu étendues et à un petit nombre de conjectures fort sobres. Toutefois, cette publication jetait

[1] Ce médaillon de Nicoclès n'est plus unique. Il en existe un second exemplaire, de coin différent, acquis il y a peu d'années par le Cabinet du roi à Turin. Cette belle pièce, que nous avons vue, met hors de doute l'authenticité de celle du Cabinet de Florence.

[2] *Rev. num.*, 1850, p. 309.

ı jour considérable sur les antiquités cypriotes, et notam-
ent elle confirmait d'une façon remarquable le témoignage
Hérodote sur le mélange de races dans l'île. « Parmi les
ypriotes, dit cet historien, les uns se disent originaires de
alamine et d'Athènes, les autres de l'Arcadie et de l'île de
ythnus, d'autres enfin de la Phénicie et de l'Éthiopie. »
n effet, à côté des éléments helléniques établis sur le
ttoral de l'île, il existait une importante population phé-
cienne dont le centre était à Citium, et une race qui se
gardait comme autochthone, mais qui avait de grands
pports avec les habitants de l'Égypte; cela résulte de
ınalyse de l'alphabet cypriote, composé en partie de ca-
ctères empruntés aux systèmes hiéroglyphique et hiéra-
ıue de l'Égypte.

Depuis l'ouvrage de M. de Luynes, la numismatique
priote s'est enrichie de quelques pièces nouvelles, pu-
ées par M. Fr. Lenormant dans son *Catalogue de la col-
ion de Behr*, et notamment d'une médaille au type de
um, avec la légende du roi Démonicus, fils d'Évagoras.
s allons à notre tour essayer d'établir les droits d'une
e ville de l'île sur une belle et importante série de mé-
es, restées jusqu'ici sans patrie assurée.

le duc de Luynes [1] proposait de classer à Marium les
illes bien connues à la légende MAP et au type du
, puis il ajoutait : « Tout en proposant cette attribu-
ıous devons ajouter que des pièces toutes semblables
ollection Hunter portent la légende MAPA et MAPAO,
a conduit les antiquaires à les attribuer à Marathus
ıicie ; mais la numismatique de Marathus est restée
nne jusqu'au temps de la domination romaine, et

[1] *Inscr. cypr.*, p. 37.

rien ne peut faire soupçonner que jamais le grec ait été écrit ou parlé dans cette ville. » Nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui une médaille qui lèvera tous les doutes à l'égard de l'attribution proposée par M. de Luynes. Voici cette pièce, que nous avons trouvée dans la collection de la banque d'Angleterre, et dont il existe un exemplaire incomplet à la Bibliothèque impériale.

1.—𐤌𐤓𐤋𐤅=מרלו. Femme ailée s'agenouillant à droite, et portant de ses deux mains un disque à la hauteur de sa ceinture. Dans le champ, une tête de poisson.

℞. MAAP. Cygne battant des ailes; dans le champ, une sauterelle. — Æ. 6. Poids : 10gr,51. (Pl. I, n°7.)

On voit que les Phéniciens et les Grecs ne prononçaient pas le nom de la ville de la même manière; les premiers disaient *Marlo*, les seconds, *Malro;* et quoique l'élément hellénique ait fini par absorber l'élément phénicien, c'est cependant la prononciation ancienne qui prévalut, et les monnaies purement grecques portent les légendes MAPA et MAPAO; cette forme fut ensuite adoucie et devint *Marium*. Diodore est le seul historien qui ait mentionné cette ville, et on trouve dans son texte les mêmes variantes que sur les médailles, variantes qui remontent sans doute aux différentes sources qu'il a consultées, et que les éditeurs modernes se sont trop empressés d'effacer. Selon cet historien, le général athénien Cimon s'empara, vers l'an 450, de Malum et de Citium, et accorda aux habitants des conditions avantageuses. Thucydide, qui raconte sommairement les mêmes événements, ne fait pas mention de Malum, et rapporte que la mort de Cimon et le manque de vivres contraignirent les Athéniens de lever le siége de Citium. Quoique les manuscrits n'offrent que la leçon *Malum*, Wesseling avait déjà soupçonné que Malum était la même

le que Marium, et la médaille avec la légende MAAP
ontre qu'il avait deviné juste [1].

Marium était, de même que Citium, une colonie phéni-
:nne, ainsi que le prouve le proverbe ou dicton cité par
ienne[2], ὁ Κινύρου Μαριεύς; car tout ce qui se rattache à
ayras et aux Cinyrades accuse une origine phénicienne.
r suite de la domination athénienne dans la Méditerranée
de l'extension générale de la race hellénique, l'élément
ec dominait à Marium au commencement du IVe siècle,
si qu'il résulte des médailles à légende purement grecque
e nous décrirons plus loin, et qui paraissent antérieures
a médaille bilingue. Cette dernière, frappée un peu plus
d, indique une réaction phénicienne, qui aura eu lieu
a suite d'une des nombreuses révolutions dont Cypre fut
théâtre. Vers le milieu du IVe siècle la transformation
it accomplie, et la population phénicienne avait disparu
s'était hellénisée; en effet, dans le périple de Scylax,
ligé sous sa forme actuelle, vers l'an 360, on trouve la
me Marium et la ville est appelée une ville hellénique [3].
Marium figure plusieurs fois dans le cours des guerres
re Antigone et Ptolémée; elle était alors gouvernée par
roi nommé Stasiœcus, qui, en 312, fut fait prisonnier
Ptolémée; à la suite de cet événement la ville fut rasée,
es habitants transportés à Paphos [4]. Plus tard elle fut
evée sous le nom d'Arsinoë, et continua à exister jusque
ns les temps byzantins [5].

Dans les trois passages de Diodore que nous venons de

Diod., XII, 3, et la note de Wesseling. — Thucyd., I, 112.
Steph. Byz., in v. Μάριον.
Scylax, cap. 103.
Diod., XIX, 59, 62, 79.
Steph. Byz., v. Μάριον, Ἀρσινόη. — Plin., V, XXXI, 35. — Hierocl., Syn-
emus.

citer, on trouve les variantes Μάριος, Μανέων, Μαλιέων;
les éditeurs modernes ont adopté partout la forme Μαριεύς,
indiquée par le premier passage; mais dans les deux autres,
la leçon des manuscrits autoriserait plutôt la forme Μαλιεύς.
De même dans le passage de Pline, on trouve parmi les variantes la leçon *Maleum*.

Il nous reste à décrire les autres médailles de Marium, et à dire quelques mots sur leurs types.

2. — Femme agenouillée, etc., comme au n° 1.

℞. MAP. Cygne debout; devant lui un autel; sous l'autel, la croix ansée. — Poids : 9gr,91. (Bibliothèque impériale. Luynes, *Num. Cypr.*, pl. VII, n° 3.)

3. — Même type; le disque est orné d'une étoile.

℞. MAP. Cygne marchant à gauche; devant, un poisson; derrière, la croix ansée. — Poids : 10gr,42. (Luynes, *Num. Cypr.*, pl. VII, n° 4.)

4. — Même type; dans le champ, un sceptre.

℞. MAP. Cygne debout; devant, un autel, la croix ansée et un épi; dans le champ, la lettre T. — Poids : 10gr,37. (Musée Britannique. Voy. pl. I, n° 8.)

Le type de ces médailles a été expliqué par M. le duc de Luynes; la femme agenouillée est « Astarté portant l'étoile tombée du ciel, qu'elle avait ramassée en Phénicie et consacrée à Tyr. Le cygne est l'oiseau consacré à Vénus, celui qui, sur un bas-relief du Musée de Florence, et sur les médailles de Camarina, transporte la déesse de l'Océan à l'Olympe. Il était aussi consacré au personnage symbolique Adonis, dont l'île de Cypre fut la patrie [1]. »

5. — Éphèbe nu et ailé, agenouillé à droite et tenant un disque.

[1] Luynes, *Num. cypr.*, p. 37.

℞. MAPA. Cygne debout; au-dessus, une mouche volant. — Poids : 11gr,17. (Musée Hunter, pl. LXVI, n° 20.)

6. — Figure barbue, à demi nue, ayant quatre ailes, agenouillée à gauche, et tenant le disque.

℞. MAPAO. Cygne debout, et portant sur son dos un petit oiseau qui le picote. — Poids : 11gr,04. (Musée Hunter, pl. LXVI, n° 19.)

7. — Partie supérieure d'une figure à deux têtes barbues, et à quatre ailes, tenant un disque, sur lequel il paraît y avoir une tête d'animal. Dans le champ, au-dessous, une protomé de bœuf à face humaine.

℞. MAϘA. Cygne battant des ailes. — Poids : 11gr,13. (Musée Hunter, pl. LXVI, n° 21.)

Ces trois curieuses médailles ont une grande analogie avec les précédentes; mais ce n'est plus Astarté qui porte l'étoile, c'est tantôt un éphèbe ailé, tantôt une figure barbue symbolique à une ou deux têtes et à quatre ailes, comme on en voit sur les monuments assyriens. Dans l'ignorance où nous sommes à l'égard de la mythologie cypriote, il serait difficile d'assigner un nom à ces divinités. Quant au taureau à face humaine, on le trouve sur les monnaies lyciennes ainsi que sur beaucoup de monuments asiatiques.

8. — Tête laurée barbue à gauche, avec une boucle d'oreille.

℞. MAPI. Tête imberbe laurée, les cheveux en nœud derrière la tête, et ornée d'une boucle d'oreille et d'un collier; derrière, dans le champ, une branche de laurier ou plutôt de myrte. — Æ. 3. Poids : 2gr,53. (Ma collection. Voy. pl. I, n° 9.)

Cette médaille, déjà connue depuis longtemps, quoique fort rare, a été attribuée aux Mariandyniens de Bithynie, et ensuite dans le Supplément de Mionnet à Marium; cette

dernière attribution est la seule vraie. La pièce se rattache à la nombreuse série de pièces frappées par les rois de villes cypriotes, et présentant pour type une tête de chaque côté. Nous croyons reconnaître ici les têtes de Cinyras et de Myrrha; le dicton ὁ Κινύρου Μαριεύς montre qu'il existait un lien quelconque entre Marium et Cinyras, soit qu'il en ait été le fondateur, soit qu'il y fût l'objet d'un culte particulier. La pièce est postérieure à celles que nous avons décrites précédemment, ainsi que le montre la légende MAPI; mais elle est encore antérieure à Alexandre, et la tête un peu hermaphrodite de Myrrha est d'un beau style.

Nous passons maintenant à une série de médailles anépigraphes, qui nous semblent appartenir également à Marium, quoiqu'il soit impossible de le démontrer d'une manière péremptoire.

9. — Figure ailée, agenouillée et les bras étendus.

℟. Objet conique, grossièrement indiqué dans un carré creux irrégulier. — Æ. 4. (Médaille fruste du Musée Britannique. Poids : 11gr,75. Voy. pl. I, n° 1.)

10. — Femme ailée, agenouillée à gauche, et tenant de la droite un sceptre, et de la gauche une couronne.

℟. Objet conique, muni à son extrémité supérieure de deux petites anses; de chaque côté un objet pointillé, ressemblant à un oiseau sans pattes; le tout dans un carré creux. — Æ. 5. Poids : 11gr,33. (Musée Britannique. Voy. pl. I, n° 2.)

11. — Même femme ailée.

℟. Même objet conique, sans les anses; sur la partie inférieure, il y a la lettre Ψ ou un symbole ayant cette forme; de chaque côté une grappe de raisin; en haut, dans le champ, un Δ renversé; le tout dans un carré creux. — Æ. Poids : 11gr,29. (Musée Britannique. Voy. pl. I, n° 3.)

12. — Même type des deux côtés, sauf la lettre sur la partie inférieure du cône. — Æ. 5. Poids : 11gr,23. (Musée Britannique. Voy. pl. I, n° 4.)

13. — Même type.

℟. Objet conique, muni de deux anses; de chaque côté un objet pointillé, ressemblant à une cnémide; en haut la lettre Δ renversée; le tout dans un carré creux. — Æ. 5. Poids : 11gr,55. (Bibliothèque impériale. Voy. pl. I, n° 5.)

14. — Même type.

℟. Objet conique; dans le champ la lettre Δ renversée, et les lettres I et Γ; le tout dans un carré creux. — Æ. 5. Poids : 11gr,70. (Musée Britannique. Voy. pl. I, n° 6.)

De ces six pièces, les cinq dernières appartiennent au ve siècle; la première, qui est d'un style fort archaïque, est plus ancienne; elles ont précédé par conséquent l'émission des pièces au type du cygne, et quoiqu'en apparence fort différentes, elles se rattachent au même culte et au même ordre d'idées. En effet, si le cygne est, comme la colombe, un oiseau consacré à Vénus, la pierre conique est l'image même de cette déesse, la forme sous laquelle elle était adorée à Paphos et ailleurs. Il en était de même de la Diane de Perga, autre divinité dont le culte était fort répandu dans le midi de l'Asie Mineure, et dont l'idole était une pierre de forme conique. Il est plus difficile de déterminer le caractère de la déesse qui forme l'autre type de ces médailles. D'une main elle tient une couronne, de l'autre, un objet qui ressemble à un caducée, mais qui n'en est pas un; c'est un bâton ou sceptre surmonté d'une pomme ou d'un autre symbole; comme il est toujours sur le bord de la médaille, il n'est pas nettement indiqué, mais c'est le même symbole qui se trouve dans le champ de la

de Tarse, est devenue Mallus; l'autre a vu son 1
la forme plus douce de Marium; on ne peut gı
toutefois que ces deux villes n'aient eu une m(
phénicienne, et n'aient porté dans le princiı
identique.

W. H. W

OBSERVATIONS

SUR

QUELQUES POINTS DE NUMISMATIQUE PHÉNICIENNE.

Monnaies de Tarse a la légende מזרך.

Parmi les problèmes que présente l'étude des monnaies à légendes phéniciennes, il n'en est peut-être pas de plus obscur et de plus difficile que celui de l'explication du mot 𐤌𐤆𐤓𐤊 inscrit sur un grand nombre de médailles de Tarse, le plus souvent isolé [1], mais aussi, sur une pièce, commençant une légende beaucoup plus développée :

[illegible] [2].

M. Amédée Peyron est le premier qui ait tenté d'interpréter ces légendes [3]; ses efforts portèrent sur la plus longue qu'il lut :

מזכא זא על עבדזהר וג חלך

(*Victoria hæc super Abedeserum principem Ciliciæ.*)

Mais cette explication, peu conforme aux habitudes des

[1] Duc de Luynes, *Num. des Satrap.*, pl. IV, *Gaos*, n[os] 10-6; pl. V, n[os] 7 et 8; pl. VIII, n[os] 3-6, 9 et 10; pl. IX, n[os] 11-14, 20 et 21; pl. X, n[os] 22-24.

[2] *Ibid.*, pl. III, *Abdsohar*, n° 1; pl. IV, n[os] 2-4.

[3] *Diss. de num. Tarsensibus*, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Turin*, t. XXIV

légendes numismatiques, ne pouvait pas être admise, sauf pour les mots עבדזהר et חלך habilement discernés par l'éminent philologue. M. Peyron faisait en effet un כ du troisième caractère, qui est certainement un ר ou un ד, et un א des quatrième et sixième, qui ne sauraient être que deux ך. En outre, les formes מזכא זא seraient araméennes [1], ce qui ne s'accorde avec rien de ce que nous pouvons entrevoir par les monuments du dialecte purement phénicien de la Cilicie, et le mot וג avec le sens de *prince* n'existe dans aucune langue sémitique. Le savant orientaliste de Turin, pour justifier ce mot, était obligé d'avoir recours au nom de Bagoas, lequel n'est pas sémitique, mais correspond au perse *Bagha* (pehlvi, בגי, persan moderne, بغ); cette dernière étymologie nous semble préférable à celle que proposent M. Peyron et Gesenius, tirant *Bagoas* du mot arabe وجيه, *spectabilis*, *præstans*, dérivé de وجه, *facies*.

Lindberg [2] et Hamaker [3] furent encore moins heureux que M. Peyron, et méconnurent les points que ce philologue avait déjà établis avec certitude. Le premier voyait dans la légende d'Abdsohar

מזרך זך על עבדלן בצר חלך

Diadema purum super Abdlanum in angustiis vitæ;

le second :

מזדך זך על עבדן נרת יחלך

Piaculum sincerum a servis solvendum est felicitas et beatitudo perennis.

C'est bien ici le cas de dire avec M. Munk : « Que peut-on

[1] Nous disons araméennes, car c'était dans cette langue que M. Peyron disait conçue la légende de la pièce qui nous occupe; mais un démonstratif זא n'est réellement d'aucune langue sémitique.

[2] *De inscr. Melit.*, p. 16.

[3] *Miscell.*, p. 141.

opposer à de pareilles interprétations? Il est impossible de les réfuter sérieusement; elles échappent à la critique par ce qu'elles ont de vraiment excentrique [1]. »

Gesenius [2] rentra dans une voie plus scientifique et idenfia remarquablement bien tous les caractères de la légende, uf un seul :

מזרך זך על עבדזהר כ' ג' חלך

eulement, dans l'explication, il ne montra pas la même abileté que dans la lecture matérielle. Il proposa de trauire: *Stella tua lucida super Abdsohar, pontificem magnum* [3] *'ilicia*, phrase peu naturelle sur une monnaie et démentie 'ailleurs par les pièces à la simple légende מזרך, connues pendant de l'éminent philologue allemand. En effet, si, la rigueur, on eût pu admettre que מזרך, dans la grande gende, signifiait *stella tua*, quel sens lui aurait-on reonnu sur les monnaies où il est isolé? A quoi l'applique-t-on, et que voudrait dire cette formule mystique et inpellative placée ainsi comme légende monétaire?

Après Gesenius, M. le duc de Luynes [4] tenta à son tour plication de ce mot mystérieux sur lequel s'épuisaient vain les efforts des philologues et des antiquaires. Il pliqua fort heureusement la fin de la légende

.... זך על עבדזהרו ג חלך

...... (*moneta*) *pura ad Abdsohar campi Cilicia*,

plication où quelques points peuvent encore être considérés comme douteux, par exemple le rôle de la préposin על et la valeur de la quinzième lettre, mais où les

[1] L'inscription phénicienne de Marseille, *Journal asiatique*, quatrième série, , p. 480.

[2] *Mon. phœn.*, p. 279.

[3] Les lettres 'כ' ג étaient pour Gesenius les initiales des mots כהן גדל

[4] *Num. des Satrap.*, p 27 et suiv.

mots זך, *pur*, de la racine זָכַךְ, עבדזהר et חלך ג pour גי חלך, désignant la basse Cilicie par opposition à la partie montueuse, ou Cilicie Trachée, doivent être considérés comme acquis désormais à la science d'une manière certaine.

Pour ce qui est de la valeur de la quinzième lettre, placée entre le ר de עבדזהר et le ג de גי, nous ne saurions y voir un ו avec M. le duc de Luynes. Le ו a bien trois pointes dans l'hébreu primitif des médailles asmonéennes, 𐤅 ou 𐤅; mais cette forme, qui ne se retrouve même pas dans quelques-uns des plus anciens monuments de cette écriture [1], est tout à fait étrangère à la paléographie des monnaies de la Cilicie, dans laquelle le ו est constamment ᒣ ou 𐤅. 𐤀 est au contraire un א, identiquement semblable à celui du papyrus araméen du musée de Turin [2], 𐤀. On sait quel rapport la paléographie phénicienne de la Cilicie offre avec l'alphabet araméen.

Les arguments philologiques confirment ce que nous disons d'après la figure même du caractère. On trouve bien un ו comme finale des noms פרנבזו et תרבזו sur des monnaies phéniciennes dont les premières au moins sortent de l'atelier de Tarse; mais ce sont des noms étrangers, et le ו y représente la finale perse en *a*. Quant aux noms nationaux appartenant aux langues sémitiques, sur aucun monument phénicien on ne les trouve terminés par un ו non radical. Cette finale se présente seulement sur les monnaies nabatéennes dans les noms מלכו, חלדו, נבטו [3]; mais là, comme dans les inscriptions du Sinaï, c'est une forme purement

[1] Par exemple, sur un cône de chalcédoine blanche, d'origine juive, portant l'inscription : לנתניהו בן עבדיהו, *Nathaniæ filii Obdiæ*, et publié par M. Rœdiger (*Zeitschr. der Deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. III, p. 243). Cette pierre fait aujourd'hui partie des collections de M. le duc de Luynes.

[2] Gesenius, *Monumenta phœnicia*, pl. XXX.

[3] Voy. *Revue num.*, 1858, p. 292 et suiv.

rabe; c'est le *dhamma* final des noms propres en arabe ttéral écrit par une quiescente au lieu de l'être par un igne additionnel[1]. Sur une monnaie de Tarse עבדזהרו pour עבדזהר serait un arabisme que nous ne pouvons admettre.

Maintenant quel peut être le sens de cet א isolé entre eux mots dont il ne fait certainement pas partie? On e saurait guère le considérer que comme l'initiale d'un mot abrégé. Dans ce cas, 'א serait peut-être אדון, « seineur, » titre qui s'applique quelquefois aux princes; insi dans Isaïe : בְּעָלוּנוּ אֲדֹנִים, *dominati sunt nobis prinipes*[2]. On lirait dès lors : ....זך על עבדזהר א' ג חלך pour ....זך על עבדזהר אדון גיחא, (*moneta*) *pura ad Abdsohar ominum campi Ciliciæ.*

Quant au mot מזרך, le noble académicien circonscrit vec une grande habileté les limites du problème. « Sur une médaille de Tarse[3], dit-il, la légende מזרך se décompose de telle sorte que le 𐤌 est placé à l'angle et parallèlement au côté supérieur du carré, de cette manière 𐤊𐤓𐤆 / 𐤌 ; d'où il résulte que le mot מזרך est formé de la particule מ avec un autre mot זרך, et non de מזרה avec le pronom affixe ךְ. » Puis, après quelques autres observations : « On voit par leur travail et leurs symboles que les monnaies épaisses à la légende מזרך ont été frappées depuis le temps d'Abdsohar ou d'Artaxerxès-Mnémon jusqu'à celui des Séleucides inclusivement, c'est-à-dire pendant près d'un siècle. Que faut-il en conclure? C'est 1° que la pa-

[1] Tuch, *Zeitschr. der Deutsch. morgenl. Gesellsch.*, t. III, p. 136 et suiv. Cf. ce que nous en avons dit également dans le *Journal asiatique*, 1859, XIII, p. 12.

[2] Is., XXVI, 13.

[3] *Num. des Satrap.*, pl. VIII, n° 3.

» role מזרך n'est pas un nom propre, puisque le magis-
» trat éponyme n'aurait pu vivre aussi longtemps; 2° que
» ce n'est pas un nom de lieu, même en le décomposant en
» זרך מ, attendu que nous ne connaissons aucune ville de
» Cilicie qui réponde à la légende מזרך ou זרך; 3° que
» cette légende s'appliquait exclusivement aux monnaies
» épaisses au type du lion, frappées à Tarse, dont elles
» portent toujours l'emblême principal, Baal Tars, avec
» son nom. »

S'appuyant sur ces conclusions et ne trouvant pas dans la langue hébraïque d'explication satisfaisante pour le mot זרך, M. le duc de Luynes avait recours à un autre idiome sémitique. « On trouve dans l'arabe le mot ضِرْغَام, qui » signifie à la fois *lion* et *épais*, ce qui répond bien au type » et à l'épaisseur de nos médailles, épaisseur qui va tou- » jours en augmentant jusqu'au moment où leur série s'in- » terrompt. » Il est toujours dangereux de chercher dans l'arabe des analogies ou des explications pour les textes phéniciens conçus en général dans un hébreu presque pur, et ici nous croyons que la tentative de M. le duc de Luynes n'a pas été très-heureuse. Quand même on admettrait le rapprochement du mot זרך avec l'arabe, la traduction *crassum leoninum* ne saurait être acceptée. Un mot ne peut avoir deux significations simultanément; de ce que ضِرْغَام en arabe signifie *lion*, et d'autres fois *épais*, on n'est pas autorisé à lui donner ces deux sens réunis. Il faut donc absolument choisir entre *crassum* et *leoninum*, et par conséquent la désignation de l'espèce de monnaie est bien incomplète. De plus, *leoninum* n'est guère admissible, car il n'est pas dans les habitudes monétaires d'écrire à côté d'un type aussi simple que la figure d'un lion l'explication de ce type : quant à *crassum*, cette épithète s'appliquerait bien aux

pièces à la légende מזרך frappées sous les Séleucides et pesant de 16 à 17 grammes, lesquelles sont en effet fort épaisses; mais elle ne conviendrait guère aux pièces plus anciennes, lesquelles pèsent environ 10gr,50 et sont au contraire assez peu épaisses relativement à leur module[1].

M. Blau[2] a donc eu raison, croyons-nous, de chercher une autre explication pour le mot מזרך. Comme M. le duc de Luynes, il distingue le préfixe מ et le mot זרך; seulement il veut y voir l'analogue du mot δαρεικὸς, transcrit dans les livres saints אֲדַרְכֹּן[3] et דַּרְכְּמוֹן[4]. Pour cela il suppose que le mot de *darique* ne dérive pas, comme le disent tous les auteurs anciens, du nom du roi Darius,

[1] Signalons aussi, mais seulement pour mémoire, l'explication proposée par M. le docteur Judas, après le travail de M. le duc de Luynes (*Étude de la langue phénicienne*, p. 123). Renouvelant une opinion proposée d'abord par Fabricy, ce savant voit dans le mot מזרך le nom de *Mazaca*, capitale de la Cappadoce, qu'il suppose s'être d'abord appelée *Mazarca*. Quant à la grande légende d'Abd-Sohar, il la lit :

מזרך זך על עבדזהר א' ג' חלך

Mazarca, pure devant Abdsohar, seigneur puissant de la terre.

On doit regretter que les judicieuses observations de M. le duc de Luynes n'aient pas pu prémunir M. le docteur Judas contre une semblable attribution, et que, moins antiquaire que philologue il ait cherché l'émission des monnaies qui nous occupent ailleurs que dans l'atelier de Tarse, auquel elles appartiennent indubitablement.

[2] *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, t. VI, p. 481-483.

[3] *I Paral.*, XXIX, 7. — *Esdr.*, VIII, 27.

[4] *Esdr.*, II, 69. — *Nehem.*, VII, 70 72. — La plupart des lexicographes expliquent ce mot comme désignant la *darique*. Gesenius en cherche l'origine dans le persan, et y voit une allusion au type de l'archer qui décore ces monnaies, داراكمان, signifiant l'*arc du roi*. Ne serait-il pas plus naturel d'y voir l'analogue du grec δραχμή? זהב דרכמון serait donc, dans les livres d'Esdras et de Néhémie, une *drachme* d'or, ainsi que l'a entendu saint Jérôme, c'est-à-dire la moitié du אדרכון. La darique d'or, on le sait, pesait en effet exactement une double drachme d'or ou un statère du système attique.

mais du persan زر, « or, » en zend *zara* et *zairi*[1], lequel produit le composé سپين زر, *spin zer*, « or blanc, » c'est-à-dire argent. Cette étymologie est pour le moins douteuse, et une seule considération suffit pour faire rejeter l'explication proposée par M. Blau pour la légende מזרך, *crux interpretum*, comme il l'appelle. Les monnaies qui portent cette légende n'ont pu être désignées comme des *dariques*. puisque les plus anciennes pesant 10gr,50, sont des pièces de 2 dariques d'argent, et que les plus récentes ont le poids des tétradrachmes attiques[2].

Dans un travail plus récent[3], M. Blau a proposé une seconde attribution toute différente de la légende מזרך. Croyant retrouver sur les monnaies à légendes orientales, et même grecques, frappées sous la domination des Achéménides, une langue particulière, source du pehlvi, et composée de même par un mélange d'araméen et d'iranien, il a tenté d'expliquer d'après ce système toutes les inscriptions que portent ces médailles.

En général, M. Blau n'a pas été heureux dans ce travail. Il a expliqué comme contenant des substantifs d'un sens fort compliqués des légendes qui renferment évidemment des noms de villes. Ainsi ΕΣΤFΕΔΙΙΥΣ, forme nationale du nom d'Aspendus, avec *anousvâra* pour

[1] Burnouf, *Commentaire sur le Yâçna*, p. 444.

[2] M. Blau, poursuivi de l'idée de retrouver dans les légendes phéniciennes des monnaies frappées sous les Achéménides des titres et des épithètes empruntées à la langue perse, renouvelle l'opinion de M. Peyron sur les derniers mots de la grande légende d'Abdsohar, et y lit : עבדזהר וג חלך; il traduit de même וג par « prince, » et y retrouve le perse *Bagha*. Mais ce mot aurait été certainement rendu en phénicien par בג et non par וג, et d'ailleurs, comme nous venons de le dire, ce n'est pas וג, mais אנ que porte la pièce. De plus, *Bagha* ne signifie pas prince, c'est un surnom des souverains, « le dieu, le divin », et non le titre même de leur pouvoir.

[3] *De numis Achæmenidarum aramæo-persicis*, Leipzig, 1855, in-4°.

ΕΣΤΓΕΝΔΙΙΥΣ[1], est à ses yeux le mot « tribut, » en persan moderne, اسغديج. Les lettres םם, initiales de quelque nom de ville alliée, que l'on voit dans le champ de certaines pièces de Tarse[2], sont expliquées par lui comme signifiant « argent, » persan, سيم, syriaque, ܣܐܡܐ.

Le principal défaut des lectures de cet érudit tient au peu de fixité des valeurs de l'alphabet qu'il adopte et aux changements qu'il apporte inutilement aux valeurs reconnues avec certitude par les savants qui l'ont précédé. Ainsi, pour en revenir à la légende qui nous occupe, 𐤌𐤆𐤃𐤊, ces lettres que l'on ne peut lire que מזרך ou מזדך, dont la dernière est indubitablement un ך, sont expliquées par lui מזדי, et rapprochées de la légende 𐤌𐤆𐤃𐤉, qui se lit au droit d'une grande darique d'argent aux types du roi dans son char et de la galère[3]. Quant à ce mot מזדי, M. Blau le prononce *Mizdya*, et le traduit par *mercenarius*, *stipendiarius*, le comparant au zend *mizda* et au persan مزد, lesquels ont le sens de *merus*, *præmium*, et supposant que les pièces qui portent cette inscription ont été frappées pour le but spécial de payer la garde du roi. La seule chose qu'il soit nécessaire d'opposer à cette opinion, c'est que 𐤊 n'a jamais été ni pu être un י.

Quant à 𐤌𐤆𐤃𐤉, puisque la discussion de la lecture de

[1] Voy. Longpérier, *Annuaire de la Société imp. des antiquaires de France*, 1853, p. 159.

[2] Duc de Luynes, *Num. des Satrap.*, pl. IV et V, *Gaos.* — M. le duc de Luynes voyait dans la légende du revers גרש ; sur la lecture םם, voy. notre *Catalogue Behr*, p. 113.

[3] Mionnet, *Recueil de planches*, pl. LXI, n° 1. — Kopp, *Bilder und Schriften*, t. II, p. 241. — Hoffmann, *Grammatica syriaca*, pl. I. — Gesenius, *Monumenta phœnicia*, pl. XXXVI, 8 G. — *Trésor de numismatique*, *numismatique des rois grecs*, pl. LXVI, n° 1, et notre *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides*, dans la *Revue numism.*, 1855, pl. III, n° 2; tirage à part, pl. VIII, n° 2.

M. Blau nous amène à parler de cette épigraphe monétaire dont l'explication n'a pas été encore donnée jusqu'ici, disons-en quelques mots. La lecture en est certaine, c'est מזדי, lequel n'a aucun rapport avec מזדך. Pour ce qui est de la traduction, on ne peut, croyons-nous, en donner qu'une seule, c'est comparer ce mot au perse *Mazdaya*, «le Mazdéen, l'adorateur d'Ormuzd.» Il constitue une épithète du roi dont il accompagne la figure, épithète analogue au מזדיסן qui commence le protocole des titres de tous les rois Sassanides [1]. Ici, nous devons le remarquer, c'est un des cas très-rares où l'on peut admettre la présence d'un mot d'origine iranienne sur une monnaie phénicienne. Les idées de la religion de Zoroastre n'avaient pas de mots pour les désigner dans le phénicien ou dans les idiomes voisins; c'était donc là un de ces cas où, comme dit Cicéron, *novis rebus nova ponenda sunt nomina*.

Essayons à notre tour de pénétrer le sens de cette difficile légende. Si nos efforts ne sont pas couronnés de succès et si nous avons trop présumé de nous en tentant d'éclaircir ce point obscur, l'exemple de ceux qui nous ont précédé pourra servir d'excuse à notre erreur et à notre illusion.

Nous prenons pour point de départ la distinction très-ingénieusement établie par M. le duc de Luynes entre la préposition préfixe ב et le mot זדך. Quant à ce groupe de trois lettres, un exemplaire conservé dans la collection du Cabinet de France, sépare nettement le ך final

[1] Cette opinion se trouve aussi exposée dans un *Mémoire sur les représentations d'Ormazd* écrit depuis longtemps, et dont jusqu'ici j'ai différé la publication par suite de l'impossibilité où je me suis trouvé de me procurer le dessin de quelques monuments fort importants dans la question.

(A. DE LONGPÉRIER.)

des lettres זר, et permet de décomposer ainsi la courte légende מזרך en trois parties מ־זר־ך.

Ceci une fois posé, cherchons avant toute autre chose quel peut être le sens du mot זר ?

Deux passages de la grande inscription phénicienne de Marseille me semblent fournir la clef de l'énigme.

Le premier est à la ligne 7 :

ביבל אם בעז כלל אם צועת אם שלם כלל לכהנם כסק שקל ׀ זר
׀׀ באחר

Ce que M. Munk traduit : *Pour le bélier ou la chèvre holocauste, sacrifice obligatoire ou holocauste volontaire, les prêtres auront d'argent 1 sicle 2 zâr par tête* (d'animal).

Le second passage se rencontre quatre lignes plus bas (à la ligne 11) :

.. פר אגנן אב צץ שלם כלל אם שצף אם חזת לכהנם כסף רבע
שלשת זר ׀׀ באחר

Le sens en est assez difficile. M. Munk a traduit : *Pour le fruit des jardins, soit des fleurs offrande volontaire, soit le schecef*[1] *ou le hazith*[2], *les prêtres auront trois quarts* (*de sicle*) *d'argent*[3] *et 2 zâr, pour chaque*[4].

[1] Le שצף de l'inscription de Marseille doit, comme l'a très-bien vu M. Munk, être le שזף mentionné dans la Mischnâ (première partie, traité *Kilaïm*, ch. I, § 4), fruit analogue à celui du lotus ou רים.

[2] חזת se retrouve également dans la Mischnâ (première partie, traité *Theroumoth*, ch. IX, § 7 ; ch. X, § 10) sous la forme חזית et avec le sens de *plante bulbeuse*, telle que l'ail ou l'oignon.

[3] L'expression simple de כסף, analogue au grec ἀργύ;ειος, ayant le sens d'un sicle d'argent, est assez habituelle dans les livres hébraïques; ainsi on dit אֶלֶף כֶּסֶף, en sous-entendant שקלים, *mille argentei* (*Genes.*, XX, 16). On écrit de même עֲשָׂרָה זָהָב, *decem aurei* (*ibid.*, XXIV, 22).

[4] Les principales conjectures sur lesquelles s'appuie cette traduction ont reçu l'assentiment de M. Blau, *Die Inschrift von Eryx*, dans le *Zeitschrift der Deutschen morgenländischen Gesellschaft*, t. III, p. 446.

La signification du mot זר a beaucoup embarrassé les interprètes. M. de Saulcy, qui le premier a porté les investigations de la science sur le texte de l'inscription de Marseille [1], y a vu l'hébreu זָר, *peregrinus*, et réunissant en une seule expression שקל זר, a cherché dans ces *sicles étrangers* une mention des monnaies d'argent de Marseille. Mais la ligne 7, distinguant nettement le *sicle* du *zâr* et faisant suivre chacun de ces mots d'un chiffre particulier, ne permettait pas qu'on admît cette conjecture. M. le docteur Judas [2], tout en reconnaissant la distinction des deux monnaies, attacha, comme M. de Saulcy, le sens d'étranger au mot זר, et proposa de reconnaître dans la phrase de la ligne 7 l'expression d'un rapport entre les sicles phéniciens et la monnaie de Marseille, « un sicle, c'est-à-dire deux pièces étrangères. » Mais la comparaison des deux espèces de monnaies repousse cette opinion; le sicle, chez les Carthaginois comme chez les Juifs, est un tétradrachme du système asiatique, c'est-à-dire plus de deux monnaies d'argent de Marseille, lesquelles sont des trioboles du système babylonien apporté d'Asie Mineure par les colons phocéens. D'ailleurs la phrase de la ligne 11, faisant suivre la mention de 3/4 de sicle du même chiffre de 2 zâr, dément toute interprétation de ce genre.

Il n'y a donc pas moyen de faire autrement que ne l'a fait M. Munk, c'est-à-dire de ne pas voir dans le זר, une division du sicle, inconnue jusqu'alors et inférieure au quart de cette monnaie.

N'est-ce pas une indication de la valeur de la pièce en

[1] *Mémoire sur une inscription phénicienne déterrée à Marseille*, dans le t. XVII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

[2] *Étude démonstrative*, p. 166.

ir que l'on doit reconnaître dans la légende מזרך? Nous croyons et nous espérons pouvoir le démontrer.

Dans notre opinion, les trois parties dans lesquelles nous visons cette légende, ך זר מ, signifieraient « (pièce) de) zâr. »

La préposition מ indiquerait ici la composition comme latin *ex* ou le grec *ἀπό*; c'est ainsi qu'on trouve dans Cantique des Cantiques [1] אַפִּרְיוֹן ....מֵעֲצֵי הַלְּבָנוֹן, *ferculm... ex lignis Libani* [2].

Quant à la lettre ך, nous la considérons comme jouant un le numéral. L'emploi des lettres de l'alphabet comme gne des nombres n'est pas sans exemple dans l'épigraphie ıénicienne. Sur les monnaies nous les trouvons quelıefois mêlées aux chiffres ordinaires; ainsi les grandes ıriques au type du roi dans son char et au revers de la ılère [3], et leurs divisions au type du roi frappant le lion [4], résentent dans le champ du droit les chiffres suivants :

O, 20; 𐤂 C, 22; O O, 40; 𐤂 O C, 42,

ui doivent indiquer les années d'une ère inconnue. Sur ne darique d'argent aux types du roi monté sur l'hippoampe et de la chouette, conservée au Cabinet des méailles [5], on voit à côté de la chouette la date, ׀׀ 𐤌 que nous e pouvons pas expliquer autrement que par 42 [6], la mon-

[1] III, 9.

[2] Cf. *Genes.*, II, 19. — *Exod.*, XXXIX, 1. — *Ps.*, XVI, 4. — *Hos.*, II, 2.

[3] *Trésor de numismatique, numismatique des rois grecs*, pl. LXV, n°s 20-22; LXVI, n°s 4 et 5.

[4] *Ibid.*, pl. LXIV, n°s 13 et 14.

[5] *Ibid.*, pl. LXV, n° 7.

[6] Sur les dariques portant la tête d'Hercule et au revers la galère, on trouve

naie dont nous parlons, par le style, le travail, et tous les autres caractères, étant manifestement du même temps que celles qui portent les dates

IIᴖO, 32; ᴖO III, 33; ᴖO IIIII, 35.

Les médailles au nom d'Abd-Sohar et les monnaies les plus anciennes et les plus nombreuses qui portent la simple légende מזרך, pèsent de 10gr,90 à 10gr,60, selon leur état de conservation et selon les diverses émissions. La vingtième partie de ce poids est 0gr,54 ou 0gr,53, c'est-à-dire exactement l'obole d'une drachme asiatique pesant 3gr,24 ou 3gr,18, taux auquel cette unité monétaire avait été généralement réduite sous la domination des rois achéménides [1]. Nous trouvons ainsi pour le *zâr* une valeur très régulière et toute naturelle, et nous sommes amené à conclure que cette monnaie, mentionnée si clairement dans l'inscription de Marseille, n'était autre que l'obole de la drachme asiatique, c'est-à-dire la vingt-quatrième partie du sicle. 3/4 de sicle et 2 zâr, comme nous voyons à la 11e ligne de cette inscription, correspondent exactement aux 20 zâr inscrits sur les monnaies de Tarse.

le mot מא. 𐤀𐤌, 100, suivi de chiffres qui varient depuis 1 jusqu'à 85. Les dizaines au-dessus de 20 y sont indiquées par les lettres numérales :

𐤊𐤀𐤌, ך מא, 120.
𐤋𐤀𐤌, ן מא, 130.
𐤌𐤀𐤌, ם מא, 140.
𐤏𐤀𐤌, ע מא, 170.
IIIII𐤐𐤀𐤌, IIIII פ מא, 185.

Ces dates appartiennent à l'ère de Cyrus. — Cf. duc de Luynes, *Mémoire sur le sarcophage d'Eschmunazar*, p. 58.

[1] V. notre *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides*, dans la *Revue num.*, 1855, p. 104, et p. 158 de la publication séparée.

l'inscription de Marseille comme sur nos monnaies, mme de 20 *zâr* indique un rapport exact entre les stèmes monétaires appelés par les auteurs anciens ie et babylonien. 3/4 de sicle et 2 zâr, c'est-à-drachmes et 2 oboles asiatiques, sont la valeur re pièces d'argent massaliotes, c'est-à-dire de 4 tri-babyloniens au poids de 2gr,70 environ, de même icle et 2 zâr correspondent à cinq de ces pièces plus ;, circonstance qui doit nous faire présumer que comptoir punique de Marseille la monnaie locale, la monnaie carthaginoise, était employée pour les ordinaires et pour le payement des honoraires des à chaque sacrifice.

rse, les 20 zâr inscrits sur la monnaie marquent la le la pièce de 2 dariques ou de 2 drachmes baby-es en oboles asiatiques, auxquelles les indigènes, ens d'origine, étaient probablement plus ancienne-abitués. Cette recherche de combinaisons harmo-entre les différents systèmes monétaires avait eu, e, une grande influence dans la fixation du taux de que, combiné, ainsi que nous l'avons établi dans *Essai sur le classement des monnaies d'argent des* [1], pour que les espèces frappées pour le grand roi circuler dans toutes les contrées en y représentant s une valeur exacte dans la monnaie du pays.

plus anciennes monnaies frappées à Tarse sous la tion perse, antérieures même à l'introduction du e Baal Tars, et portant la légende 𐤕𐤓𐤆, תרז [2], ent déjà la même combinaison. Nous possédons

num., 1855, p. 104 et suiv., et p. 158 et suiv. du tirage à

le Luynes, *Num. des Satrap*, pl. VIII, nos 1 et 2.

deux variétés de ces monnaies : une grande pièce et sa division. La grande pièce pèse, comme les monnaies un peu postérieures à la légende מזרך, 10gr,55; c'est une double darique ou pièce de 20 zâr. La division pèse 3gr,20; c'est une drachme asiatique ou pièce de 6 zâr, exactement au même taux que celui que représentent les médailles qui sont l'objet de notre étude.

Nous ne trouvons plus la drachme asiatique comme division à partir du moment où apparaît le type de Baal Tars et où la légende מזרך s'introduit dans le champ du revers. Nous rencontrons seulement, et cette circonstance confirme encore notre explication, de toutes petites monnaies dont le poids monte jusqu'à 0gr,65 [1], qui, en tenant compte de l'élévation du poids, constamment plus fort dans les petites divisions que dans leurs multiples, représentent le zâr ou l'obole asiatique, et qui par conséquent valaient le vingtième des monnaies de grand module.

Mais la légende מזרך se retrouve sur des monnaies d'époque postérieure et d'un poids différent de celui des plus anciennes pièces auxquelles nous avons reconnu la valeur de 20 oboles asiatiques [2]. Comment concilier ce fait avec l'explication que nous proposons pour la légende?

Ici deux opinions différentes peuvent être soutenues avec une égale vraisemblance.

Les monnaies qui offrent la légende מזרך avec un autre poids que celui de la double darique sont peu nombreuses et semblent avoir été frappées pendant très-peu de temps, au début de la domination grecque sur la Cilicie. Les artistes qui les ont gravées paraissent, comme M. le duc de

[1] *Ibid.*, pl. IX, nos 15 et 16.
[2] *Ibid.*, pl. IX, nos 20 et 21; pl. X, nos 22-24.

ynes l'a déjà fait remarquer[1], avoir été étrangers à la
naissance de la langue phénicienne. Ils font dans les
endes les fautes les plus extraordinaires. Ainsi, sur
exemplaire[2], dans le nom de Baal Tars, IЧ⊢LUЧ,
ı בעל, le ב disparaît et est remplacé par un point, en
me temps que le ר est retourné en sens inverse de sa
ection véritable, I ⊢LU·. Sur un autre[3] c'est la lé-
de du revers qui est entièrement dénaturée; au lieu
מזוך nous trouvons מזנך, par suite d'une confusion
tre le ו et le נ, ⅃ИIЧ. Sur un troisième exemplaire[4]
forme du ך est altérée de manière à devenir méconnais-
ble, ⅄ЧIЧ.

Lorsqu'on voit de semblables erreurs se produire sous la
in de l'artiste, n'est-on pas assez naturellement amené
supposer qu'il a dû, en imitant des monnaies anté-
ures, en copier servilement les légendes comme les
pes sans s'être rendu compte du sens qu'elles pouvaient
ir?

D'un autre côté nous devons remarquer que les pièces
s plus pesantes à la légende מזוך sont des tétradrachmes
tiques au poids de 17gr,30, modelé sur celui des tétra-
achmes d'Alexandre. Or, si nous divisons par vingt le
ids de ces monnaies, nous rencontrons une valeur exacte
ns un autre système; ce ne sont plus des oboles asiati-
es comme d'abord. mais des oboles babyloniennes, c'est-
dire du système dans lequel les pièces de 10gr,80 étaient
s didrachmes. La coïncidence est assez frappante pour
pas être purement fortuite. Comme il est naturel de

[1] *Ibid.*, p. 60.
[2] *Ibid.*, pl. X, n° 22.
[3] *Ibid.*, pl. IX, n° 21.
[4] *Ibid.*, pl. X, n° 23.

regrinus. Exprimer la plus petite division d'une série poids par le nom de graine ou de semence, est une i naturelle dont on retrouve la trace chez tous les peupl De même que les Phéniciens avaient le זר, les Grecs avaie le κεράτιον et la φολλίς, les Latins la *siliqua*, et chez nou même, avant l'établissement du système métrique, le poids le plus faible était le *grain*.

François Lenormant.

DISSERTATION

SUR LES

LES DE CONSÉCRATION FRAPPÉES PAR MAXENCE

A LA MÉMOIRE DE SON FILS ROMULUS.

ıien Hercule, père de Maxence, fut associé à l'em-
c le titre d'Auguste par Dioclétien, l'an de Jésus-
36; il eut pour son département l'Occident, c'est-
'talie, les Gaules, l'Afrique, etc.
ıce était âgé de quatre ans lorsque son père fut
ı l'empire, et Rome dut être le séjour habituel de
prince.
5 Maximien Hercule, forcé par Galérius, abdiqua à
même temps que Dioclétien à Nicomédie. Maximin
à César, et Sévère fut proclamé Auguste et empe-
· Galérius en 306, ayant Rome dans son départe-
ɔnstantin et Maxence furent complétement oubliés
promotions qui suivirent l'abdication de Maximien
ɔclétien.
ıce dut éprouver un sentiment de dépit et de
profonde en voyant Maximin et Sévère avoir le pas
fils et gendre d'empereur. D'un autre côté, aiguil-
ır la fortune de Constantin, qui se relevait d'une
pareille en acceptant des troupes le titre d'Au-

guste, il se mit à la tête de ce qui restait de prétoriens à Rome, et, proclamé Auguste par eux, il se fit facilement reconnaître dans cette ville où il avait vécu dix-neuf ans avec toutes les prérogatives attachées à la qualité de fils d'empereur. Maxence était aussi fortement encouragé par son père, qui regrettait comme lui les grandeurs auxquelles il avait été forcé de renoncer.

A la nouvelle de cette usurpation, Sévère, complétement étranger à Rome, marche vers cette capitale; mais les troupes étaient bien mal disposées à le servir; elles avaient toujours obéi à Maximien Hercule, et par conséquent elles devaient conserver de l'attachement pour le fils de ce prince. Alors Maximien reparaît sur la scène, sous le prétexte de soutenir Maxence, qui avait besoin de son influence, et en réalité pour reprendre la souveraineté dans Rome.

Son fils lui céda la pourpre avec une apparence de condescendance, mais sachant bien que l'autorité lui resterait.

On vit alors dans l'empire six princes à la fois, Augustes ou Césars : Galérius, Sévère, Maximin, Constantin, Maximien Hercule et Maxence, ces derniers seuls maîtres de Rome en réalité.

Sévère, dans ses tentatives contre Rome, fut abandonné de ses troupes; assiégé dans Ravenne, il fut contraint de se rendre et de se donner la mort.

En 307, Galérius entra en Italie pour venger Sévère et détruire Maxence; mais il fut obligé de fuir, abandonné aussi de ses soldats. Ceux-ci affectaient un respect religieux pour les droits de la patrie, et, Romains, ils se faisaient un scrupule d'attaquer Rome. Galérius ne pouvait avoir aucune influence dans cette ville, qu'il connaissait si peu, que lorsqu'il en approcha, disent les historiens, il fut effrayé

de son immense étendue, et qu'il douta dès lors de son succès.

Maximien, qui était resté en Gaule pour s'appuyer de l'alliance de Constantin, à qui il donna sa fille Fausta, revint à Rome pour arracher l'autorité à son fils; il n'y réussit pas, et Maxence, que reconnaissait aussi l'Afrique, s'attacha plus que jamais à Rome.

Maxence ne fut jamais reconnu par Galérius, et Galérius n'était pas reconnu dans Rome la ville de Maxence.

Maxence, maître de Rome *et par droit de conquête et par droit de naissance*, se regardait avec une certaine légitimité comme le seul maître de l'empire; aussi il nomma à Rome des consuls en opposition avec ceux de Galérius.

En 306, l'année même où il s'était fait reconnaître dans Rome et où il avait mis en jeu tous les moyens de s'y affermir contre toutes les tentatives de ses compétiteurs, il lui était né un fils, auquel fut donné le nom de *Romulus*. Dans le choix de ce nom, Maxence dut avoir l'intention de mettre son fils sous le patronage de la ville éternelle. Serait-il impossible qu'il obtînt naturellement, ou même qu'il exigeât, que celui-ci fût adopté par Rome? On objectera qu'une circonstance semblable n'a pas de précédent dans les annales de Rome; mais la situation de Maxence est aussi bien exceptionnelle; repoussé par tous les Augustes, il a pour lui Rome, le cœur de l'empire; quoi de plus naturel qu'il veuille attacher cette ville à sa famille par les liens les plus sacrés! Ce nom de Romulus, qu'aucun empereur n'avait encore fait renaître, ne reparaît-il pas là comme une circonstance sans précédent? Maxence ne se considérait-il pas, aussi lui, comme le libérateur et comme le *conservateur* de Rome, *sa ville?* Les monnaies de Maxence, de tous les modules et de tous les métaux, nous l'appren-

nent : CONSERVATOR VRBIS SVAE, telle est la légende du revers qui s'y reproduit le plus souvent autour de la figure allégorique de Rome assise dans un temple, tenant un globe surmonté de la Victoire, ou présentant un globe à l'empereur.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Maxence continue les fastes consulaires à Rome sans se préoccuper de ceux de Galérius, et quels consuls fait-il nommer?

En 308, nous voyons Maxentius Augustus et Romulus Cæsar (celui-ci était âgé de deux ans).

En 309, Maxentius Augustus II, et Romulus Cæsar II.

Romulus meurt cette année-là, après avoir été deux fois consul et nommé deux fois Auguste, probablement.

A la mort de ce fils, de ce nouveau Romulus qui devait éterniser l'empire dans sa famille, Maxence fit frapper en or et en bronze des médaillons et des monnaies de *consécration*, représentant au revers un temple de forme ronde, et, au-dessus, un aigle éployé avec la légende AETERNAE MEMORIAE ; et, au droit, le buste de Romulus vêtu de la toge, avec des légendes dont jusqu'à présent on ignore le sens, et que je m'explique d'après les circonstances historiques que je viens de rappeler.

Voici ces légendes :

DIVO. ROMVLO. N.V.C. (vel COS vel CONS) nostræ urbi consuli.

DIVO. ROMVLO. N.V.BIS.C. (vel COS vel CONS) nostræ urbis bis consuli.

DIVO. ROMVLO. N. V. B. AVG. nostræ urbis bis augusto.

IMP. MAXENTIVS. DIVO. ROMVLO. N.V.F. (vel FILI nostræ urbis filio.

DIVO. ROMVLO. N.V. CONS. FILIO. nostræ urbis consuli filio.

Dans les deux dernières légendes, le mot BIS ne paraît pas, ce qui confirme l'interprétation que je propose : *bis filio* n'aurait pas de sens.

Ainsi donc, Maxence, qui se fait appeler sur la plupart de ses monnaies le conservateur de *sa ville*, peut très-bien, en voulant conserver la mémoire de son fils à la postérité, rappeler les titres dont *sa ville* avait honoré le nouveau Romulus et dire sur les médailles de consécration qu'il fait frapper dans ce but :

Maxence, empereur, au divin Romulus, *deux fois consul de notre ville* ou *fils* de *notre ville*.

R. Géry.

NOTE

SUR

LES MONNAIES DE ROMULUS, FILS DE MAXENCE.

Les discussions relatives à la légende des monnaies du fils de Maxence sont aussi anciennes que la numismatique. Tristan, Jobert, Hardouin, Bimard de la Bastie, Noris[1], Cl. de Boze[2], ont tour à tour fait connaître leur opinion sur le sens des caractères NVBISCONS. En 1827, Mionnet, dans la seconde édition de son livre *de la Rareté des médailles romaines*, se contente de dire « qu'on ignore absolument le sens de ces mots. » Il est vrai qu'Eckhel avait refusé de se prononcer, que Beger, Spanheim et Banduri montrent une grande réserve en analysant les systèmes de Tristan et d'Hardouin. Ce dernier[3] avait proposé l'explication N*ostræ* V*rbis* BIS CONS*uli*, N*ostræ* V*rbis* B*is* AVG*usto* qui séduisait Jobert[4]. Bimard s'écrie : « Or qu'est-ce que l'Auguste d'une ville ? » et l'illustre antiquaire de Vienne dit encore « verum si quis dici potuit Vrbis filius, an et Vrbis *consul*, vel *Augustus ?* »[5].

En 1836, l'auteur d'un article du *Numismatic journal*

[1] *Dissert. I. De num. Diocl. et Maximian.*, c. 5.

[2] *Académie des inscript.*, t. XV, p. 477.

[3] *Oper. Select.*, p. 463.

[4] *La Science des médailles*, nouv. édit., 1739, t. II, p. 196.

[5] *Doctr. num.*, t. VIII, p. 60.

e E-C-B., trouvant « absurde » la présence simul-
es titres *divus* et *consul*, en revient à l'opinion de
qui lisait *Nostræ urbis conservator*[1]. Le numisma-
glais croit que l'abréviation de consul est « toujours
t il ne s'aperçoit pas de la difficulté que présente
erprétation de la phrase *nostræ urbis bis conservator*,
s si choquante pour des oreilles romaines. Une note
nne écriture, tracée sur mon exemplaire des *Mé-*
le Pellerin (T. I, p. 162), nous fournit ce sens :
ois consul à l'âge de cinq ans, » N*atu quinquenni*
l*Suli*. Je ne la rapporte que pour ne rien omettre.
843, M. W. Chassot de Florencourt a imprimé à
sous le titre de *Erklärung der räthselhaften Um-*
des Consecrations-Münzen des Romulus, un mémoire
éressant dans lequel il propose d'admettre la for-
minis Venerandi qu'il s'efforce de justifier par des
de textes ingénieusement rapprochés et par la
des monnaies de consécration de Constantin le
portant les trois variantes VN. MR — IVST. VEN.
; IVST. VENER. MEMOR., c'est-à-dire suivant Bi-
t Eckhel, V*e*N*erandæ* M*emo*R*iæ* et IVST*a* [*soluta*]
ndæ MEMOR*iæ*. La première ligne de l'inscription
près Orelli (1069) :

DIVO. ROMVLO. N. M. V
COS. OR..... I. FILIO
D. N. MAXENT..... I. INVICT
VI......... AVG. NEPOTI
T. DIVI. MAXIMIANI. SEN
ORIS. AC.. ....

ire, suivant M. de Florencourt : *Divo Romulo no-*

hist., t. III, p. 469.

minis maxime venerandi. Voici comment Nibby transcrit ce fragment épigraphique trouvé à Rome dans le cirque de Maxence : « *Divo Romulo Nobilis Memoriæ viro Consuli ORdinario II, Filio Domini Nostri Maxentii invicti Viri Augusti, Nepoti ter Divi Maximiani senioris ac bis Augusti*

M. Lenormant, dans le *Trésor de Numismatique*[1], repousse l'explication du collaborateur anonyme du *Numismatic journal*, et, faisant remarquer que le christianisme avait enlevé au titre *Divus* une partie de sa valeur primitive, alors que les fils de Constantin pouvaient l'appliquer à leur père sur ses monnaies de consécration, il croit que Maxence a voulu faire une sorte de compensation païenne en corroborant *divus* par *numen*, et qu'il faut lire DIVO ROMVLO NV*mini* : *Au divin Romulus vraiment Dieu.* Un *post-scriptum* ajouté à cet article, au moment où notre savant et regretté confrère venait de lire la brochure de M. de Florencourt que je lui avais communiquée, tout en rendant justice au travail du docte antiquaire de Trèves, propose une modification à son système. On pourrait, dit M. Lenormant, lire sur les monnaies NVMINI VENERANDO et dans l'inscription du cirque NVMINI MAXIME VENERANDO.

Chose assez singulière ! ni Mionnet, ni l'anonyme du *Numismatic Journal*, ni M. Lenormant, ni M. de Florencourt n'ont eu connaissance d'un travail publié, en 1825, dans l'*Antologia* de Florence (t. XVIII, p. 86), par le comte Borghesi. Ce travail intitulé *Memoria sopra Valeria Massimilla moglie dell' imperadore Massenzio*, nous révèle le nom de la mère de Romulus que l'histoire a passé sous silence. Quoique les deux inscriptions qui suivent :

[1] *Iconogr. des empereurs rom.*, 1843, p. 117 et 118.

DOMINO.PATRI	DOMINAE MATRI
M.VAL.MAXENTIO	VAL.MAXIMILLAE
VIRO CLARIS	NOB FEM
VAL.ROMVLVS.C.P	VAL.ROMVLVS.C.P.
PRO AMORE	PRO AMORE
CARITATIS EIVS	ADFECTIONIS EIVS
TRI.BENIGNISSIMO	MATRI.CARISSIMAE.

it publiées depuis longtemps, puisque l'une a été le par Vignoli (1705), par Muratori (1740), par Fico- 1745), et l'autre par Maffei (1749), et qu'elles fussent deux conservées, à Rome, dans la collection Ros- si[1], on n'avait pas songé à rapprocher leur texte et onséquent on n'avait pu reconnaître qu'elles pro- ent d'un même monument dédié par le jeune Romulus père et à sa mère, alors que le premier ne s'était pas fait proclamer empereur.

lustre épigraphiste de San Marino fait remarquer que iption dans laquelle Maxence ne reçoit que le titre de rissimus a dû être tracée après l'abdication de Maxi- Hercule, en 305; Galère régnant, sa fille Maximilla lroit au titre de *nobilissima femina*.

l'inscription[2] :

D.M
T.ATTICI
STRABONIS
ROMVLI
CLARISSIMI
PVERI

ilte aussi que Romulus portait le titre de *clarissimus*

r. Fioroni, *le Memorie ritrovate nel territorio di Labico*, p. 45, et Maffei, r., p. 312, n° 6.
hius, *Auctar. inscript.*, p. 51.

puer alors que son père vivait dans la condition priv– Mais lorsque Maxence fut devenu empereur, son fils dut naturellement porter le titre *nobilissimus*; puis, nommé consul deux fois, il avait revêtu la toge virile et par conséquent il n'était plus *nobilissimus puer*, mais bien *nobilissimus vir*. Il est donc tout naturel que les médailles de Romulus aient pour légende :

DIVO ROMULO *Nobilissimo Viro Consuli*
DIVO ROMULO *Nobilissimo Viro* BIS CONS*uli*
IMP.MAXENTIVS.DIVO.ROMVLO. *Nobilissimo Viro* FILIO

M. le comte Borghesi s'étonne de ce que cette explication si simple n'ait pas encore été proposée par les numismatistes qui l'ont précédé. Il considère comme une pièce fausse la monnaie du musée de Vienne qui porte M. AVR. ROMVLVS. NOBILIS. CAES et ne mentionne pas le petit bronze cité par Banduri comme offrant l'inscription DIVO ROMVLO NVB AVG peut-être parce qu'il ne le croit pas authentique.

Cependant cette légende pourrait être facilement interprétée par DIVO ROMVLO *Nobilissimo Viro Beatissimo* AVG*usto*, puisque le titre *beatissimus* se lit sur un assez grand nombre de monnaies frappées en l'honneur de Dioclétien, et sur une monnaie de Maximien Hercule.

Je viens de rappeler les diverses opinions qu'a fait naître la légende NVBISCONS. On voit qu'elles s'éloignent pour la plupart de celle qui a été adoptée par le P. Hardouin, le P. Jobert et M. Géry. Si nous préférons la manière de voir de M. le comte Borghesi, ce n'est pas que le titre *urbis filius* nous paraisse impossible à admettre. Cl. de Boze a publié une monnaie de Galère Antonin sur laquelle on lit: M. ANNIOΣ. ΓΑΛ. ANT. ΥΙΡ (υἱὸς Ῥώμης ou Ῥωμαίων) ; et à ce sujet le savant académicien cite des inscriptions et des

s qui donnent à des magistrats le titre de υἱὸς πόλεως,
ville[1]. On pourra encore trouver dans le *Corpus*
onum græcarum : υἱὸς πόλεως (n° 3570), υἱὸς φυλῆς
8, 4019), θυγάτηρ πόλεως (nos 1253, 1442, 4030).
appelle Caius César *filius castrorum*. Mais je ne
accepter *Nostræ urbis bis consul*, car bien que
fût un affreux tyran, l'effroi de la ville de Rome,
certainement pour sa langue un respect qu'il ne
it pas pour les citoyens, et il n'eut pas voulu faire
ostræ urbis bis consul, quand il pouvait employer
nure plus euphonique. Ensuite il n'est pas certain
ulus ait été adopté par Rome. Ce jeune prince était
l'avénement de son père; c'est ce que les inscrip-
pportées plus haut nous prouvent. Nous apprenons
ar l'Epitome de Sextus Aurelius Victor que sa
maternelle, la mère de Galère, se nommait Romula
s..... ortus Dacia Ripensi, ibique sepultus est; quem
omulianum ex vocabulo Romulæ matris appellarat),
ait naturel que Maximilla ait donné à son fils un
de famille indépendamment du rapport que ce
pouvait avoir avec les origines de la ville éternelle.
reconnaître cependant que, devenu empereur,
a bien évidemment profité de l'occasion qui s'of-
ui de faire un rapprochement entre le nom de son
elui du premier Romulus. Si nous voyons paraître
lenier d'argent à la légende TEMPORVM FELICITAS
louve allaitant les deux enfants, qui se trouve en-
r les moyens bronzes portant SAECVLI FELICITAS
; si ce type décore le fronton du temple de Rome
ure l'inscription CONSERV. VRB. SVAE; si enfin il

de l'Acad. des inscriptions, t. XV, p. 468 et suiv.

est gravé entre les deux Dioscures qu'accompagne la légende AETERNITAS. AVG. N., c'est que l'empereur a voulu faire allusion au nouveau Romulus qui lui semblait un gage de durée pour sa dynastie. Eckhel n'a pas donné une bien grande attention à ces faits, car il dit : post tot Aeternitatis typos hic novus, nulla tamen ejus certa ratione.

J'ajouterai que pour bien étudier la légende des monnaies de Romulus, il ne faut pas l'isoler de la série à laquelle elle appartient :

Imp. Maxentius Divo Maximiano patri,
Imp. Maxentius Divo Constantio adfini,
Imp. Maxentius Divo Constantio cognato,
Imp. Maxentius Divo Maximiano socero,
Imp. Maxentius Divo Romulo N. V. Consuli filio.

Toutes ces indications de parenté se rapportent à Maxence, et non pas à la ville de Rome.

C'est encore la qualité de fils de Maxence qui figure après la mention du consulat dans l'inscription suivante, trouvée à Rome dans le cirque de Caracalla, et publiée par M. le comte Borghesi :

DIVO ROMVLO
COS.ORDIN
FIL.D.N.MAXENT

L'inscription du cirque de Maxence rapportée plus haut commence par la même formule, et l'on voit que la réunion des titres *divus* et *consul* était bien décidément autorisée par l'usage de ces temps.

AD. DE LONGPÉRIER.

LQUES MONNAIES RARES OU INÉDITES

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MARSEILLE.

(Pl. II et III.)

ille de Marseille a fait, en 1822, l'acquisition du
de médailles formé par l'ancien président de Saint-
, numismatiste distingué et auteur d'une instruc-
sertation sur les monnaies provençales. Ce travail,
reusement peu connu, par ce seul fait peut-être
a pas été imprimé à part, se trouve englobé dans
s II et III de l'*Histoire de Provence* du Père Papon.
Saint-Vincens y a joint un assez grand nombre de
s, devenues aujourd'hui assez rares, malgré divers
qui ont toujours été faits sans accompagnement du
es planches contiennent, non-seulement les pièces
s reproduites avec beaucoup plus d'exactitude dans
ismatique de la Gaule Narbonnaise* de M. de La Saus-
t les monnaies des comtes de Provence proprement
ais encore celles qui ont eu cours légal dans la
, ainsi qu'un certain nombre de pièces frappées par
de France au titre de cette province après sa réunion
ronne.

les monnaies de Provence, la suite de M. de Saint-
contenait un grand nombre de médailles grecques
ines, plus ou moins bien conservées, comme on les
it alors. Mais la ville de Marseille a compris que les

monnaies locales devaient être aujourd'hui sa spécialité et elle dirige dans ce sens tous ses efforts, afin d'être bientôt à même d'offrir aux numismatistes une collection digne d'être visitée et étudiée. En attendant que nous ayons pu terminer le travail d'une monographie provençale, nous allons faire connaître ou restituer quelques pièces de ce Cabinet.

N° 1. — THEODOBERTI REX. Croix égale dans le champ.

℟. Monogramme de Théodebert. — *Cuivre*. Poids : 1 gramme (pl. II, n° 1).

Si je place cette pièce en tête des monnaies provençales qui vont suivre, c'est que, dans son désir de la rattacher à la Provence, M. de Saint-Vincens, après l'avoir fait inexactement dessiner sous le n° 15 de sa pl. IX dans l'ouvrage de Papon, la décrivait ainsi, en l'attribuant au comte Robert : « Cette monnaie est peut-être la seule que « les comtes de Provence aient fait frapper en cuivre pur. « Il y a une croix autour de laquelle on lit : ROBERTI « REX IhER. » (Papon, tome III, page 585). Duby a calqué ce dessin erroné sous le n° 8, pl. VIII du Supplément. Mais l'excellente conservation de cette pièce ne permet pas d'y lire autre chose que le nom de Théodebert, écrit en lettres purement latines, au lieu des Є gothiques et de l'h cursif qu'on a cru pouvoir substituer aux caractères réels. Et d'ailleurs, que serait venu faire au XIVe siècle et sur une monnaie de Robert le monogramme qui se voit au revers? Nous avons donc réellement sous les yeux un rarissime, si ce n'est unique spécimen de la monnaie de cuivre de Théodebert. On peut en juger par le dessin que nous en donnons, qui est d'une exactitude rigoureuse.

N° 2. — VICTOR[I?]. Profil droit.

℟. IIACIO ACCLISI[E] (*Racio ecclesiæ*), autour d'un

grènetis, dans le centre duquel se trouve une croix formée de cinq perles. — *Argent.* Poids : 1gr,10 (pl. II, n° 2).

Ce curieux denier d'argent abbatial de l'époque mérovingienne appartient à M. Henri Morin, de Lyon, qui a bien voulu me le communiquer. Il a besoin d'être étudié pour savoir s'il y a lieu de l'attribuer à la célèbre abbaye de Saint-Victor de Marseille, fondée en 440, par saint Cassien. Cette abbaye paraît être la seule de ce nom qui ait pu frapper monnaie sous la première race, puisque celle de Paris, sous la même invocation, ne remonte qu'aux premières années du XIIe siècle, c'est-à-dire au règne de Louis VI, et alors le type mérovingien avait disparu depuis longtemps.

Si l'on objectait contre cette attribution que l'abbaye de Saint-Victor, consacrée par un pape en personne et célèbre dès son origine par ses richesses, a été détruite par les barbares peu d'années après sa fondation, il est facile de répondre que dès avant le VIIe et le VIIIe siècle elle avait acquis un nouveau degré de puissance, à ce point que son abbé n'allait pas tarder à marcher de pair avec l'évêque de Marseille, et à créer de nombreux conflits avec l'administration temporelle de la ville. Cette communauté était en pleine possession de droits considérables qui témoignent qu'elle s'était relevée de sa chute longtemps avant la fin de la dynastie mérovingienne, à l'époque où apparaissent pour Marseille les saïgas d'argent contemporains de Dagobert II. Saint-Victor, dans cette hypothèse, aurait joui des mêmes prérogatives que Saint-Martin de Tours, soit qu'une concession ait été accordée aux abbés, soit, ce qui est plus probable, que dans leur lutte avec l'autorité temporelle, ils aient usurpé momentanément le droit de frapper monnaie.

Cette pièce et cette attribution sont à étudier. Notre dessin en donne les moyens.

N° 3. — BOSO GRACIA DEI. Dans le champ REX.

℞. VIENNA CIVIS. Croix égale. — *Argent.* Poids : 1gr,10. Obole de Bozon frappée à Vienne (pl. II, n° 3).

Cette magnifique obole, presque à fleur de coin, est d'une trop grande rareté pour que nous n'en donnions pas un dessin exact. L'exemplaire de la même pièce, qui appartient à M. Henri Morin, est fruste.

N° 4. — + K. CO. P. FI. RE F (Karolus COmes Provinciæ FIlius REgis Franciæ). Croix dans un grènetis.

℞. + PVINCIALIS. Chatel tournois moins le pignon, qui est remplacé par un lis. — *Argent pur.* Denier. Poids : 1 gramme.

C'est le type du denier provençal de Charles I de Provence, à l'imitation du denier tournois de saint Louis. La conservation hors ligne de cette pièce permet d'assigner son poids exact, qui est un gramme.

Cette monnaie fort rare avait été mal lue, et par suite mal dessinée sur les planches de Saint-Vincens, qui, préoccupé du titre de roi de Jérusalem, avait vu dans la légende du droit : K. CO. P. IH. R. CE (Karolus comes Provinciæ, Hierosolymæ rex), laissant les deux dernières lettres inexpliquées et sans se rendre compte, ainsi qu'il arrivait souvent alors, que la lettre E ne pouvait, par sa forme, appartenir à l'époque de Charles I.

Duby, qui n'avait pas vu la pièce en nature, l'a copiée servilement (pl. XCIV, n° 1) sur les dessins de Saint-Vincens, et est tombé dans la même erreur, bien que pl. XCIII, n° 11, il ait donné un autre exemplaire du même denier, qu'il a correctement expliqué.

La monnaie tournois, toute locale avant saint Louis, n'était pas connue en Provence, où Charles I essaya de l'introduire lorsqu'elle fut généralisée par son frère. En outre du

ıous décrivons, ce prince a fait frapper un gros
ıt Saint-Vincens nous donne le dessin sous le
nnaies de ce règne. Mais quoique nous retrou-
ne tentative sous Louis et Jeanne, comme nous
ıt à l'heure, cet essai n'a pas prévalu, et le type
ı emporté à partir de Charles II, pour faire place
lui du *couronnat*.

+ KAROL. SED. REX. Tête de face couronnée
II.

ıL : ET : SICIL : Croix à branches égales fleurde-
ecroisettée au cœur. — *Billon*. Poids : 0gr,70
4).

ce, frappée à Naples, est reproduite sur notre
ec une scrupuleuse exactitude, qui relève les
dessins de Saint-Vincens et de Duby.

ːAROL : SCD' : DEI. GRA: IERL'. SICIL'. REX.
re du salut d'or provençal.

rdinaire du salut.—*Or*. Poids : 4gr,40 (pl. II, n° 5).
ce est remarquable en ce que, comme la pré-
lle appartient incontestablement à Charles II,
indique le mot *secundus* placé après le nom du
ui, sur les monnaies, est écrit indistinctement
ːD.

: les esterlings de Henri III d'Angleterre (1216-
ːNRICVS REX III et HENRICVS REX TERCI;
Henri IV de Castille (1454-1474) faisait inscrire
nnaies et sur ses sceaux HENRICVS CARTVS.
à partir de Benoît XI (1303-1304), ont marqué
sur les monnaies. La numismatique sicilienne
pour Guillaume II (1166-89), W. REX. II et
D'S; pour Conrad II (1250-54), CVR SECVNDVS;
ric III (1296-1337), FREDERIC : T; pour Pierre II

(1337-42), PETRVS SECVNDVS. Il est à remarquer que le signe distinctif du rang, reproduit sur la plupart des monnaies de Charles II, se retrouve sur l'écu d'or frappé en Aragon par Réné (RENATus PRIMus) et sur un billon de Charles III (KAROLus TERCIVS), dont nous parlerons à leur place : mais le point le plus important de cette pièce est de pouvoir faire attribuer à bon droit à Charles I le *salut* qui porte le nom royal sans autre indication. Cette circonstance est d'autant plus intéressante qu'il y avait jusqu'à ce jour hésitation dans l'attribution. Au reste, la légende est même inscrite d'une manière différente sur le salut primitif de Charles I, qui porte : KAROL. DEI. GRA. IERLM. SICILIE. REX. Il n'y a donc plus aucun doute sur l'attribution du *salut d'or* de Charles I et de celui de Charles II, du moment que la monnaie de celui-ci indique le règne postérieur.

N° 7. — Imitation italienne? des *lis d'argent* de Provence. — *Argent.* Poids : 3gr,55 (pl. II, n° 6).

Cette pièce ne saurait mieux se comparer, pour son diamètre et son épaisseur, qu'à ces monnaies minces et épatées frappées en Italie pour les Carlovingiens du x° siècle. Les caractères des légendes, qui sont indéchiffrables, offrent même quelque ressemblance avec ceux qui sont gravés sur ces dernières pièces. Il est remarquable que celle que nous décrivons, malgré la grandeur de son format, est beaucoup plus légère que le *lis d'argent* ordinaire. Ce curieux spécimen appartient à M. Henri Morin, de Lyon. Une pièce analogue figure, sous le n° 1201, dans la *Description des monnaies seigneuriales françaises*, par M. Poey d'Avant.

N° 8. + : IOhA : Ih'R : ET : SIC : REG : (Johanna, Ierusalem et Siciliæ regina). Buste de face couronné de la reine. Un manteau fleurdelisé couvre ses épaules.

℟. +COMITSA: PVICE: ET: FORCALQE: Armes de Pro- nce et de Jérusalem. — *Florin d'or.* Poids : 3gr,50 (pl. II, '7).

Cette rare pièce, dessinée par Saint-Vincens et copiée ar Duby, qui ne l'a pas vue en nature, est admirable de pe et de gravure. Nous rectifions ici les irrégularités du essin de ces deux auteurs. On peut y remarquer le mélange e la forme des A et des E.

L'exemplaire que nous avons sous les yeux appartient à L Henri Morin. La Bibliothèque impériale de Paris en pos- ède un qui a été gravé dans le *Trésor de numismatique* Art monétaire, pl. XXIV, n° 9). Il diffère par les dimen- ions du buste.

N° 9. — + LVDOVICVS' REX. Croix dans un grènetis. T : IOhA : REGNA : IhR : ET : SICL' PVIC : COMTS, en gende extérieure.

℟. TVRONVS' PVICE. Chatel tournois : bordure de douze s. Type du gros tournois de saint Louis. — *Argent pur.* oids : 4 grammes (pl. II, n° 8).

Cette pièce de Louis et Jeanne, est entièrement inédite.

L'exemplaire qui a servi de type à notre dessin est à ur de coin et appartient à M. Henri Morin. Celui que ssède la bibliothèque de Marseille est malheureusement s-rogné.

N° 10. — + LVDOVICVS: DEI: GRA: IRLM: Z: SICIL: EX. Écu de France, avec le lambel d'Anjou, timbré d'une uronne.

℟. + XPS. REX. VEIT. IN. PACE. DEVS. hO. FAC. EST. Christus rex venit in pace, Deus homo factus est). Type act des écus du roi Charles VI. — *Or.* Poids : 3gr,80 pl. II, n° 9).

Cette pièce, imitation exacte des écus d'or de Charles VI

(1380-1422), ne peut appartenir qu'à Louis II de son contemporain (1387-1417). Louis I, qui n'a originairement que le titre de duc de Calabre, celui de roi de Sicile et de Jérusalem que pendan heureuse expédition de Naples, et à partir du 30 a Or ce prince, étant mort l'année suivante, n'aur le temps de copier la monnaie du roi de Franc circulation restreinte d'alors ne répandait pas rents types avec la même rapidité qu'aujourd'hu que la fabrication des premiers écus d'or de C date du mois de mars 1384. A l'appui de l'attri Louis II, il faut dire aussi qu'il existe plusieurs de coins de cette pièce, ce qui indique une longu tion qui n'a pu avoir lieu sous Louis I. En 1855, couvert à Saint-Sauveur en Puisaye (Yonne) un va contenant 48 écus d'or de Charles VI à fleur de 2 écus de Louis de Provence, semblables à celui venons de décrire.

N° 11. — + RENAT9 PRIM9 DEI GRA REX. Buste de face couronné du roi qui tient un scep main droite, dans un entourage à dix arcs de cercl

℟. + DEVS : IN : ADIVTOR MEVM INTENDE. Éc gon, couronné, dans un entourage à douze arcs d — *Or*. Poids : 3 grammes (pl. III, n° 10).

N° 12. — + RENAT9 P9 DEI GRA RX ARAG.

Revers. + DE9. I. ADIVTOR. MEV. ITENDE. — de la pièce précédente, dont elle est le quart. Poids (Voy. *Revue num.*, 1840, p. 347, et 1844, p. 286 tout Gaillard, *Catalogue de la collection de Garcia de* pl. XVIII, n° 4, ce dernier exemplaire très-compl

Sur ces deux pièces, par suite d'un usage co l'Espagne et à la Sicile du moyen âge, et que

ıalé pour les monnaies de Charles II, Réné prend ici ithète chronologique de *primus* : nous retrouverons : à l'heure la même particularité sur une monnaie de successeur, inscrite *Carolus tercius*.

ıéné, frère et successeur de Louis III, était, comme lui, d'Yolande d'Aragon. Ses droits à ce royaume, sur lequel is III n'avait jamais élevé de prétentions, lui seraient ıc venus du chef de sa mère. Les Catalans s'étant ré-tés contre Jean II, roi d'Aragon, offrirent à Réné de ser sous sa domination. Celui-ci leur envoya, en 1467, ı armée composée de Lorrains et de Provençaux, com-ndés par son fils Jean, duc de Calabre, qui mourut à celone en 1470, après avoir obtenu de brillants succès. st sans doute pendant cette expédition et à son sujet que comte de Provence, duc de Lorraine et de Bar, nomina-ment roi de Sicile et de Jérusalem, fit battre de la mon-e d'or comme roi d'Aragon.

.es deux pièces dont je donne ici le dessin sont d'une s-bonne conservation, qui permet de fixer leur poids c certitude. Mais, par une circonstance qui tient sans ite au peu d'épaisseur du métal, la figure du prince n'est ı sortie sous le coin.

Nº 13. — RENATVS : SICILIE : REX : CO : P. Écu aux nes de Hongrie, Anjou, Jérusalem, etc.

Revers. + SIT : NOMEN. DNI. BENEDITVM. Croix pattée, ıtonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes. — llon. Poids : 3 grammes (pl. III, nº 11).

Je n'ai donné ce grand blanc que comme *spécimen*, parce e j'ai trouvé en lui, pour la première fois, l'écusson artelé dans l'entourage à trois cintres des grands blancs la couronne de Charles VII. En outre, le revers est identi-ıe avec celui des rois de France et porte *sit nomen domini*

benedictum, tandis que tous les exemplaires de blancs aux trois cintres que j'ai sous les yeux sont inscrits au titre de comte de Provence et de Forcalquier.

N° 14. — +KAROLVS ANDECAVIE IHRLM SICILIE REX. Buste de sainte Madeleine tenant un vase à la main.

℟. Tarasque — IN HOC SIGNO VINCES. Double croix de Lorraine, accostée au pied d'un côté d'un K couronné, de l'autre d'un lis avec le lambel. — Magdalin d'*or*. Poids : 1gr,80 (pl. III, n° 12).

Cette rare monnaie, poétisée autant par le culte de la maison d'Anjou pour sainte Madeleine, qu'une tradition fait mourir en Provence, et qui donna son nom à cette pièce (*Magdalena*), que par la brièveté d'un règne in *extremis*, est un des plus curieux monuments de la numismatique provençale. Les quatre fils de Réné étaient morts avant lui, et en vertu de son testament, son neveu, Charles III, fut appelé à recueillir sa succession au détriment de Yolande d'Anjou, mariée en 1444 à Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont. Mais, attaqué par les Lorrains qui étaient venus à bout de soulever d'importantes villes de la Provence, Charles se jeta dans les bras de Louis XI, à qui il légua par testament sa belle couronne comtale.

Succédant à Réné en 1480, ce prince mourut en 1481, et avec lui disparut la monnaie provençale, frappée par la province indépendante, dont le nom ne figure plus que comme accessoire sur les pièces fabriquées pour les rois de France.

Ainsi que l'indique la *tarasque* placée dans la légende du revers, le *magdalin* a été frappé à Tarascon, atelier monétaire qui continua à fonctionner jusque sous Louis XII.

N° 15. — + KAROL TERCIVS DEI GRA. Trois fleurs de lis surmontées du lambel, dans un cercle à huit brisures.

;ALEM SICIL RX. Croix de Jérusalem canton-
croisettes. — *Argent bas.* Poids : 0gr,7 faible
).

rieux et inédit spécimen de la monnaie de
st, ainsi que nous l'avons fait remarquer en
ut d'or de Charles II, la troisième fois qu'a-
1481 nous trouvons le numéro d'une série
Provence accolé à son nom. Dans les mon-
de France, ce chiffre ordinal ne fut adopté
que sur l'un de ses grands blancs et sur ses
s en Italie, c'est-à-dire environ vingt ans plus
usage, que la maison d'Anjou avait contracté
vint général qu'à partir du règne de Henri II.
- HENRICVS IIII DG FRANC ET NAV REX.
timbré d'une couronne fermée, et accosté de
ules.

X DG FRANC REX 1597. Revers ordinaire
croix échancrée, cantonnée de deux lis et de
s. — *Cuivre* ou *bas billon.* Poids : 1gr,35
).

*nsidérations historiques et artistiques sur les
France*, M. B. Fillon dit que « huguenots et
galement ennemis de la ligue, étaient faits
ire. La mort de Henri III, ajoute-t-il, hâta
et il appuie son raisonnement sur l'émission
onnaies exceptionnelles. Il cite, entre autres,
rappé à Rouen sans nom de roi, en 1562,
e ville eut à soutenir un siége terrible contre
s[1]; puis il descend à une pièce analogue

ique, 1845, p. 556. — Conf. Lecointre-Dupont, *Lettres sur
Normandie*, 1846, p. 87.

frappée à Bordeaux en 1643. Je ne suivrai pas le savant auteur dans sa dissertation; mais je suis heureux de produire, entre ces deux dates et à l'appui de son système, la curieuse monnaie toujours mal décrite et mal dessinée, et par suite souvent mise en doute, que possède la bibliothèque de Marseille. Ce douzain de cuivre rouge, allié au plus bas titre, trouvé dans le midi par M. de Saint-Vincens, ne peut, quoique usé par une longue circulation, laisser aucun doute ni sur sa lecture ni sur son authenticité. Mais une étrange remarque à faire, c'est que cette pièce porte, précisément du côté où se trouve inscrit le nom de Charles X, la date de 1597, tandis que ce prince était mort en 1590. M. Conbrouse (*Monnaies tournois*, page 75), tout en faisant une erreur de date au sujet de cette mort, nous apprend que plusieurs villes ont monnayé au nom de Charles X jusqu'en 1594, 1597 et 1598, avant que le duc de Mercœur eût fait sa soumission à Henri IV.

N° 17. — MONAST. LERINENSE. P. SEPVL. Buste de saint Benoît à droite.

℞. SVB VMBRA SEDI 1667. Les mots sont séparés par des rosaces. Dans le champ, écu couronné aux armes de Lérins. — *Argent*. Poids : 5gr,40 (pl. III, n° 15).

Pour ne pas m'exposer à copier les notices de Duby, tome II, page 251, et de Saint-Vincens, dans le tome II, page 598, de l'*Histoire de Provence* par Papon, je dois renvoyer à ces deux ouvrages pour tout commentaire sur cette pièce de la plus grande rareté, que ni l'un ni l'autre de ces deux auteurs n'a vue en nature. On y trouvera que le monastère de Saint-Honorat de Lérins, près d'Antibes, reçut, le 28 mars 954, de Guido, comte de Vintimiglia, le lieu dit *Sabourg* ou *Sépulcre*, qui se trouve sur le territoire compris aujourd'hui dans les États du roi de Piémont. C'est

re allusion à cette possession que notre monnaie
près le nom de Lérins, les mots P. SEPVL (princeps
. Des pièces d'argent ont été fabriquées au nom de
stère par deux abbés différents, en 1667 et en 1671.
, d'après les auteurs que j'ai cités, aurait été
sous le cardinal Louis de Vendôme, abbé com-
re, et dom Césaire Barcillon, abbé régulier,

— + ARCHIEPISCOPVS. Dans le champ GAL-DS.
ignes, sous une mitre ornée de perles, entourée
le en grènetis.
DEI : GR : ARELATENSIS. Croix feuillue dans un
— *Billon*. Poids : 1gr,20 (pl. III, n° 16).
roduis cette rare pièce avec une exactitude qui lui
son caractère, défiguré sur les planches de Duby
int-Vincens. Elle appartient à Galbard Saumate,
ne d'Arles en 1317.
— : + : SCATERINA : DE : AVRAICA. La princesse
un siége à têtes de lion, et tenant une fleur de la
ite. Type des carlins de Provence.
. D. BAVTIO. PRINCEPS. AVRA. Croix feuillue des
dinaires, ayant aux angles quatre petites croisettes
chacune par une *hermine*. — *Argent*. Poids : 3gr,10
n° 17).
ièce, toujours mal lue et mal dessinée, a donné
usieurs dissertations. M. Duchalais (*Revue nu-
ie* de 1844, page 60) rappelle que Duby, sous le
pl. VII du Supplément, écrit la légende de la
suivante, d'après les dessins de Saint-Vincens :
NA DE AVRAICA. C'est, en effet, la lecture de
cens, et je ne doute pas que cette étrange erreur
immédiatement relevée par tout numismatiste qui

mot VATERINA. La première lettre est un S
formé et qui n'aurait pas dû être indiqué pa
comme s'il était douteux ou mal venu, ainsi
nos deux auteurs, l'un copiant l'autre. La se
n'en pas douter, un C fermé, plus visible enc
arrêté sur la pièce que j'ai sous les yeux que
que j'en donne. Seulement une portion de la
rieure a été enlevée par l'usure provenant d'
faite au métal. C'est donc bien SCATERINA q
et dès lors on devra admettre, jusqu'à prése
tion si ingénieuse de M. Duchalais, et donner
Catherine de Courthezon, dame de Baux, en l
fois la lettre S inexpliquée.

En ce qui concerne le revers, je dois dire
toute l'attention que j'y ai apportée, et par su
ressaut fait par le coin, il m'est impossible d'a
première lettre soit un B plutôt qu'un R. La
avec le B voisin du mot BAVTIO n'a pas m
mon opinion. Cette circonstance, si nécessai
pour l'attribution, va être sans doute discutée
Morin. Après sa *Numismatique du Dauphiné*,
lecteur va s'occuper de la monographie d

REMARQUES

SUR

QUELQUES MONNAIES DÉCRITES DANS L'ARTICLE PRÉCÉDENT.

La pièce de cuivre de Théodebert, qui avait été si singulièrement travestie par les numismatistes du siècle dernier, et que M. Carpentin nous restitue, a une grande importance; elle prouve que l'attribution au même prince d'une autre monnaie de cuivre, portant le monogramme royal au revers du monogramme du Christ, est excellente, et que M. le marquis de Lagoy[1], qui l'avait proposée, avait deviné juste; elle atteste que nous ne nous sommes pas trompé en classant au règne de Childebert I la pièce de même style, de même fabrique, sur laquelle on lit HELDEBERT REX[2]; elle achève enfin de montrer l'authenticité du monnayage de cuivre des fils de Clovis. Ce sujet si curieux a besoin d'être repris dans un article spécial, et la *Revue* s'en occupera bientôt.

[1] M. de Lagoy, *Explication de quelques médailles à monogramme*, 1843, pl. I, n^os 20, 21. — *Mélanges de numismatique*, 1845, pl. I, n^os 10, 19, 20; pl. II, n° 9.— *Recherches sur l'explication des monogrammes de quelques médailles inédites*, 1856, pl. n^os 9, 10, 11.

[2] *Notice de la collect. Rousseau*, p. 25.

La pièce attribuée à l'abbaye de Saint-Victor est-elle d fabrique méridionale? C'est là une question difficile à r soudre. M. le marquis Édouard de Lagrange possèd quelques deniers au même type sur lesquels on l LANDOLENO VI - CARONNO VIC - VIRCILOI CAS. Mais le monnaies découvertes à Plassac ne sont pas encore pu bliées, et nous devons nous borner à cette indication.

Nous ne sommes pas porté à croire que la monnai gravée sous le n° 6 de la planche II soit une imitation *ita lienne* du *lis d'argent* de Robert. Les seigneurs du moye âge avaient à leur disposition tant de ressources lors qu'il s'agissait de composer une légende analogue à cell d'une monnaie qu'ils voulaient contrefaire, qu'on pourrait à bon droit trouver extraordinaire qu'ils se fussent contenté d'une série inintelligible de caractères. Si, au contraire nous admettions que cette contrefaçon a pour auteurs de Grecs, des Arabes ou des Turcs, habitant les îles de la Mé diterranée, les côtes de l'Asie Mineure ou de la Syrie, l mauvaise forme donnée aux caractères, leur défaut com plet de sens s'expliqueraient facilement. On sait que le *l d'argent* du roi de Sicile et de Jérusalem avait cours da tout l'Orient. On en trouve partout des exemplaires mêl aux monnaies arabes et arméniennes. Il y a plus, no sommes certain que les Musulmans ont contrefait l *lis d'argent* sans s'inquiéter des croix et des fleurs d lis que porte le modèle. M. J. Friedländer a publié l curieuse monnaie que Saroukhan, prince Seldjoukid de Lydie (1299-1345), a fait fabriquer à Magnésie du Sipyle [1].

[1] *Fränkische im Orient geprägte Munzen*, dans l'ouvrage intitulé: *Beiträge zur älteren Munzkunde*. Berlin, 1851, p. 52.

ous en donnons un nouveau dessin plus complet, d'a-
l'exemplaire qui existe au Cabinet des médailles de la
iothèque impériale. On lit sur cette pièce :

+ MONETA.QVE.FIT.IN MANGLASIA.DE
+ VOLVNTATE.SARCANI.DNI.DICT.LOCI.

ne autre pièce, conservée aussi dans la même collec-
, a pour légendes avec les mêmes types au droit et au
rs :

+ MONETA:QVE:FIT:MNGLASIE:O:
+ :DE VOLVNTE.DNI EIVSDEM:OI:

s incorrections qui se font remarquer dans les lé-
es de cette dernière monnaie s'expliquent très-faci-
nt.

un prince aussi considérable que le fut Saroukhan,
a laissé son nom à la ville de Magnésie[1], a pris la
e de faire composer par quelque Européen une légende
e, il n'en devait pas être de même chez des contrefac-
s de bas étage, forcés de se contenter d'une apparence
cription. En examinant le lis d'argent qui appartient

ette ville porte encore aujourd'hui le nom de Saroukhan. Voy. l'*An-
impérial de l'empire ottoman pour* 1847, publié par M. Bianchi dans
nal asiatique, IV[e] série, t. XI, p. 17, et la note.

à M. Henri Morin, on reconnaîtra que le revers conserve encore assez bien la trace de la légende originale; on peut s'en assurer en plaçant la série de caractères empreinte sur ce revers en regard de la légende adoptée par Robert :

hONOR. REGIS. IVDICIV. DILIGIT
IOIO BCOBS IIDICBI DICRII

C'est bien ainsi qu'on peut se représenter le résultat obtenu par un copiste grec, arabe ou turc.

La précieuse monnaie frappée par l'abbé de Saint-Honorat de Lérins est très-certainement aussi une imitation, et elle a été frappée au Sabourg, c'est-à-dire en territoire italien. Les actes cités par Duby le prouvent assez clairement.

Alberico II Cybo-Malaspina, duc de Massa, contrefaisait le *luigino* de Guillaume Henri, prince d'Orange, qui était une imitation de celui de mademoiselle de Montpensier.

Le duc de Massa avait placé dans son écu l'aigle de l'empire au dessus de ses armoiries, accompagnées de deux branches d'épine (*mala spina*) et un ruban sur lequel est écrit LIBERTAS (1662 à 1667)[1].

Jean André III Doria-Landi contrefit, en 1665, le *luigino* de Massa, en plaçant, de même qu'avait fait Alberico, l'aigle de l'empire au dessus de ses armes, avec un ruban portant la devise DIO LAVDATO. Mais comme les branches d'épine n'avaient pas de sens pour lui, il les remplaça par deux palmes[2].

[1] Viani, *Memorie della famiglia Cybo*, 1808, pl. XII, n^os 2 à 6.
[2] Ag. Olivieri, *Monete dei principi Doria*, 1859, tav. III et IV.

ıbbé de Lérins, à son tour, a contrefait, en 1667, le
ıo de Jean André, son voisin. La crosse et les deux
ɜs imitent très-bien l'aigle éployé; la mitre remplace
it écusson central, et les fanons étendus horizontale-
tiennent lieu de ruban à devise.

: arrêt du conseil d'État, en date du 1er juillet 1686,
enjoint à l'abbé de Lérins d'avoir à cesser la fabrica-
de ses monnaies. Peut-être ne s'agissait-il que de
ariser l'abolition d'un droit usurpé et négligé; peut-
ıussi les abbés continuaient-ils à faire usage de coins à
te de 1667, afin de fournir encore aux marchés du
ıt ces *luigini* qui, vingt ans auparavant, avaient joui
: si grande faveur et donné naissance à tant de
efaçons.

AD. DE LONGPÉRIER.

GROS TOURNOIS DE JEAN D'ARKEL.

Le monument numismatique qui se trouve reproduit ci-dessus est complétement inédit, et, pour cette raison, nous avons cru devoir le mettre en lumière et appeler sur lui l'attention des antiquaires.

C'est une imitation parfaite des gros tournois de France. Cette pièce porte, à l'avers : dans le champ, une croix; en légende intérieure, +IOhANNES : DE : ARKIE; et en légende extérieure, +BN̄D̄ICTV̄ : SIT : NOMĒ : DNI : N̄R̄I : DEI : IhVXP̄I. Au revers, le châtel tournois surmonté d'une croisette; en légende intérieure, TVRONVS. CIVIS. et une bordure extérieure de douze fleurs de lis dans des oves.

Cette monnaie est en argent fin, ou au moins à un titre très-élevé; son poids est de 78 grains ($4^{gr},10$); elle doit avoir perdu peu de son poids primitif, sa conservation étant très-bonne.

Nous pouvons affirmer que son authenticité est incontestable. Elle a été trouvée à Catenoy, canton de Liancourt, près Clermont (Oise), et la personne de qui nous la tenons

illie dans le pays même peu de temps après sa te. A défaut même d'un *certificat d'origine*, son ı et son aspect sont tels, qu'il n'y a pas à hésiter ıt.

ication la plus facile de cette monnaie serait par ƧS DE.... ARKIE*piscopus*. Malheureusement il en France, en Belgique et en Germanie aucun hé commençant par DE. Il faut donc en trouver la 'une autre manière.

npulsant les noms des seigneuries, des lieux et des nobles de la France et des États étrangers dans la fabrication des gros tournois a eu lieu [1], nous ons qu'un seul qui ait une analogie très-grande ıot ARKIE qui se trouve sur le gros en question. *el* en Hollande, pays ou seigneurie dont la capi-Gorcum (Gorichem), et qui renfermait un bourg ɜ du même nom d'Arkel, beaucoup plus ancien pitale, sans aucun doute, puisque Gorcum n'a été n 1230 par un seigneur d'Arkel.

e que M. C. P. Serrure dit de ce pays et de ses es, dans une notice qu'il a faite sur un double a rose de la seconde moitié du XVI[e] siècle portant ı de la maison d'Arkel, avec les légendes MON. MINI. DAR; FORTITVDO. NRA. DEVS :

eigneurie ou pays d'Arckel ou Arkel, était située ıncien comté de Teisterbant (Cuilenburg), entre la de Lek et la Merwe. Elle était bornée à l'est par dre, à l'ouest par la Hollande, au sud par le Bra-ıt au nord par l'évêché d'Utrecht. Les seigneurs

rtout dans l'est de la France, dans les Pays-Bas et dans les con-ndes voisines du Rhin que le gros tournois a été imité.

« d'Arckel remontent à une antiquité très-reculée. Ils
« étaient célèbres par leur richesse et surtout par leur
« grande valeur, qui était héréditaire dans cette famille.....
« *Que la famille d'Arckel ait eu anciennement le droit de*
« *battre monnaie, cela est probable et même à peu près certain.* La famille des seigneurs d'Arckel proprement dits
« s'est éteinte dans la première moitié du XVe siècle dans la
« personne de Jean XIII..... »

Nous dirons tout d'abord que nous n'avons pas assez de documents historiques sur le pays d'Arkel pour faire l'attribution de ce gros à l'un ou l'autre des membres de cette famille du nom de Jean. L'un d'eux, qui fut évêque d'Utrecht de 1341 à 1364, puis évêque de Liége de 1364 à 1378, date de sa mort, pourrait cependant bien avoir des droits à cette attribution. C'était un prélat zélé, actif et habile. Il obtint de l'empereur Louis de Bavière, pour lui et ses successeurs, le droit de battre monnaie. On sait qu'il répandit le goût des lettres dans son diocèse, et s'occupa de soins pacifiques et utiles. Il est donc probable qu'avec de telles dispositions il usa de la concession qui lui avait été faite, et la fabrication d'une aussi bonne monnaie que notre gros tournois aurait bien pu contribuer à sa réputation.

Si le gros dont il s'agit appartient bien à cet évêque, il est certain qu'il a été frappé pendant qu'il occupait le siége d'Utrecht, d'abord à cause du haut titre de la pièce qui indique qu'elle a été frappée quand les gros tournois étaient encore d'un très-bon aloi, et ensuite parce qu'on connaît[1] des gros frappés à Saint-Pierre et à Tongres au nom de

[1] *Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liége*, par le comte de Renesse-Breidbach, pl. VIII.

kel, comme évêque de Liége, et qui sont faits à n des monnaies anglaises [1].

t maintenant à l'examen de la légende, nous ferons que le nom d'*Arkel* est hollandais et flamand, et qu'il est écrit *Arckel*, c'est qu'on a suivi l'ortho- llemande, dans laquelle on ne peut pas placer ès une autre lettre sans interposer un C; ainsi les res ARK de la légende s'appliquent bien et entière- a lecture que nous proposons. Le sens des deux s est plus douteux; en examinant la position rela- lettres de la légende, on voit que le graveur, ayant rop espacé les premières, a rapproché d'une ma- ssible les dernières, et qu'il a pu, au lieu d'un L, I [2], qui tient moins de place : changement qui se

sez singulier que les deux seules monnaies du moyen âge que nous eillies à Catenoy n'appartiennent pas à la série royale, et viennent t de la même région : ce sont le gros en question et un heaume de ouis de Mâle, comte de Flandre (1346-1383), très-bien conservé et rieurement seul aussi. C'est peut-être un pur hasard, ces monnaies lé assez souvent de pair avec les monnaies royales; peut-être aussi us expliquer comment il se sera répandu dans le pays un grand monnaies de la Flandre et des pays voisins par un épisode de la que nous trouvons dans les *Chroniques de Froissart* (liv. Ier, 2e partie, . Il rapporte que les gentilshommes du Beauvoisis et des environs secours contre ces furieux paysans qu'on appelait Jacques, leurs ndre, Hainaut, Brabant et Hasbaing, qu'il en vint un très-grand que le roi de Navarre *mit à fin* plus de trois mille Jacques, près de n Beauvoisis. Le lieu de cette défaite est situé sur le territoire de porte encore le nom de *champ de bataille*.

nnaies ont été apportées par les troupes étrangères qui sont venues estruction de la Jacquerie, elles sont antérieures à l'an 1358, date de à Catenoy.

pièce l'I et l'E semblent être réunis par le bas au moyen d'un petit pourrait croire être une partie de la barre horizontale de l'L; mais e cet effet est produit par un grattage qui a eu lieu en cet endroit et i l'épatement de l'I en diminuant sa hauteur.

rencontre assez souvent sur les monnaies du moyen âge; l'E qui suit serait l'initiale d'*Episcopus*, la lecture serait alors : IOHANNES. DE. ARKeL *Episcopus*, et notre pièce appartiendrait à Jean IV, évêque d'Utrecht.

Il ne faut peut-être même pas donner à ces deux dernières lettres une grande importance sous le rapport du sens de la légende. Le graveur, après avoir formé les trois premières lettres ARK, qui ont pu paraître suffisantes pour distinguer l'autorité qui faisait frapper cette monnaie, a pu y ajouter les caractères IE pour former, avec la croisette qui se trouve à la suite, l'apparence du mot REX qu'on voit sur les gros tournois des rois de France. Nous pouvons citer à l'appui de cette explication, qui paraît au premier abord très-hasardée, des faits qui lui donneront, nous croyons, une grande apparence de certitude.

Ferri IV, duc de Lorraine (1312-1328), faisait frapper des gros sur lesquels on a gravé PhIRICVS DEVX ou LVTORINGIE DVX, afin de produire à peu près l'effet des légendes PHILIPPVS REX, LVDOVICVS REX [1].

Un autre gros, publié par Mader [2], porte la légende PHETRVS EPVS X. Cet auteur l'attribuait à Pierre, évêque de Saintes (1281-1287). Mais M. Lelewel [3] a depuis longtemps proposé de le restituer à Pierre III, archevêque de Cambrai (1307-1323), en même temps qu'il proposait d'attribuer à Éberhard, évêque de Munster, les deux gros tournois à la légende EBIRHDVS D. EPIS et EB'ARDVS DE EPS que Mader avait donnés à un Éberhard, évêque de Die, qui n'a jamais existé.

[1] De Saulcy, *Monnaies des ducs de Lorraine*, pl. IV, n^os 8 et 9.

[2] *Kritische Beyträge zur Münzkunde des Mittelalters*, tome V, pl. I, n^os 8 et 9, et pl. II, n° 11.

[3] *Numismatique du moyen âge*, tome I, notes supplémentaires, p. XX.

. Lelewel pensait que l'X qui termine la légende
TRVS EPVS X avait été placée là pour remplir le vide.
e Longpérier a fait remarquer (*Rev. num.*, 1839, p. 256)
cette lettre, qu'on a crue être l'initiale du nom de
tes, n'a pour fonction, comme l'*h* introduit dans le
de *Petrus*, que de rendre le gros épiscopal plus sem-
le à la monnaie royale dont la légende commence par
t finit par REX. On connaît un grand nombre d'autres
nples d'arrangements introduits dans les légendes mo-
ires pour arriver à l'imitation des pièces qui avaient un
s bien établi.

N. PONTHIEUX.

SUR QUELQUES MONNAIES INÉDITES DE L'ADHERBAIDJAN.

Suite. — Voyez le n° 6 de 1859, p. 476.

(Pl. XXII, 1859)

KIZL ARSLAN (dès 568, seul 582-587).

Jusqu'à présent on ne connaît que deux variétés de types de ce prince; nous pouvons en ajouter une troisième, malheureusement rendue incomplète par une surfrappe.

3. — Au droit :

. . .
الناصر
الله السلطا...
....لا عظم
. . . .

Sous la surfrappe il reste .. ال الملك. Le nom du sultan Seldjoukide est sans nul doute celui de Togrul.

Revers : الله

الملك ال
قزل ارسـ...
...يل د...

Je présume que c'est ici le nom patronymique ايل دكز (*Ildeghiz*). Nous voyons ici paraître pour la première fois la singulière *Tamgha* (signe symbolique ou devise) qu'on retrouve sur les monnaies subséquentes des Atabeks de l'Adherbaïdjan.

Fraehn décrit dans son Supplément (p. 274, n° 66) une autre monnaie de Kizl Arslan assez étrange par son type, et dans laquelle le nom du prince n'est accompagné ni du

abek ni de celui de roi; il est seulement suivi par
ɜau nom, celui de *Mohammed*, dont l'attribution
e incertaine. Il me semblerait assez naturel d'y
i de Mohammed Pelhouwan, qui partagea le pou-
son frère Kizl; l'un plus particulièrement chargé
rnement de l'empire, le second de l'armée[1]; mais
ibution, en apparence si simple, devient plus dif-
es yeux depuis que je dois à l'amitié de M. le mar-
agoy un exemplaire plus complet de cette curieuse
où se trouve un nom patronymique qui n'a rien
un avec celui d'Ildeghis. En voici la description :
ιu droit, cavalier galopant à gauche et décochant
e derrière lui.
ιs le champ :

ناصر الدين قز
ل ارسلان محمد
بن سلجوق

ge السلطان المعظم طغرل (بن ارسلان) ge. Les mots ..
thèses se trouvent sur l'exemplaire décrit par
g. 4).
rrait admettre à la rigueur que Mohammed, tenant
ère à la famille des Seldjoukides, s'est donné le
eldjouk, de même que nous avons des monnaies
Bouweih; mais le nom patronymique est un peu
il est possible que la découverte d'un meilleur
e vienne détruire cette hypothèse.

ABOUBEKR (587-594).

n'a décrit qu'une seule monnaie de ce prince;
rouve parmi celles que M. de Bartholomæi a re-

[1] III, p. 341.

cueillies : en voici une plus importante encore, parce que la lecture de la localité ne laisse aucun doute, et qu'elle est accompagnée d'une date.

5. — (Pl. XXII, n° 5.) Droit : باردبيل dans le segment supérieur ; rien dans les autres.

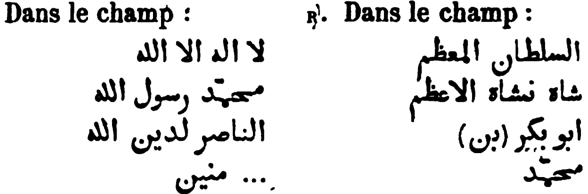

Dans le champ :	℞. Dans le champ :
لا اله الا الله	السلطان المعظم
محمد رسول الله	شاه نشاه الاعظم
الناصر لدين الله	ابو بكر (بن)
... منين	محمد

Dans les segments : en bas, سنه ; à droite, بع ... pour اربع ; en haut, تسعين ; le mot de gauche est effacé probablement ضرب. *Ardebil*, l'an (5)94.

Cette pièce, indépendamment de l'étrangeté du type, offre des particularités assez remarquables ; le titre d'Atabek est remplacé par celui de *Schah des Schahs* (roi des rois). En outre, le seigneur suzerain n'est indiqué à la première ligne que par son titre السلطان المعظم. Ce ne peut plus être Togrul détrôné en 590, c'est le sultan de Kharisme Munkberny.

UZBEK (607-622).

Fraehn a fait connaître cinq monnaies de ce prince, toutes plus ou moins tronquées et de types fort simples. Nous pouvons en ajouter une nouvelle.

6. — Droit :

الناصر الدين
امير المو....
الله

℞. Dans le champ, entouré d'un double filet circulaire.

لزبك
بن محمد

our از se retrouve parmi les pièces décrites par
. Il ne reste dans la légende marginale que le mot
(Péhlouwan) qu'on puisse déchiffrer.

Rois d'Ahar.

stoire fait mention de plusieurs Mamelouks des Ata-
ldeghis qui se sont rendus plus ou moins indépen-
le leurs maîtres; mais les renseignements nous font
pour ceux qui résidaient dans la ville d'Ahar, et qui
ent avoir été les plus puissants de tous, puisqu'ils
dé une dynastie proprement dite; leurs monnaies,
gnalées par Fraehn, ne laissent plus aucun doute à
rd, depuis la découverte d'exemplaires plus com-
et surtout d'une pièce postérieure à la destruction
beks.

NETCHEGHIN, FILS DE MOHAMMED.

-Fels frappé à Ahar l'an 594. Dans le champ du

لا اله الا الله
محمد رسول الله
صلى الله عليه
الناصر لدين الله

les segments: en bas, امير المومنين. Dans les au-
y a, d'après M. de Bartholomæi, à droite, عز الدنيا ;
t, والدين, peu distincts sur mon exemplaire; celui
che est entièrement effacé.
ans le champ :

اتابك الاعظم
ابو بكر بن محمد
ملك الامرا
نتشكين بن محمد

Dans les segments : en bas, نصير امير المومنين ; en haut, ضرب باهر سنه ; à gauche, اربع و تسعين ; à droite, *Tamgha*.

La forme de cette tamgha est très caractéristique et diffère assez de celle qu'on observe sur les monnaies des Atabeks. Les légendes ont été complétées à l'aide de trois exemplaires.

La lecture de *Nechteghin*, proposée par Fraehn, n'est pas admissible, comme il est facile de s'en assurer par la position de la lettre ش, qui n'occupe que la troisième place.

Cette monnaie est probablement la même que celle décrite dans le Supplément, par 276, n° 6*ah*. Si la lecture des deux segments *Izz eddounia oua eddin* de l'avers est exacte, je ne saurais à quel autre prince l'attribuer qu'à Netcheghin lui-même ; mais alors il se serait donné un double titre, puisque nous le voyons figurer au revers comme appui de l'émir des fidèles.

MAHMOUD, FILS DE NETCHEGHIN.

2. — Fels frappé à Ahar l'an 623 (pl. XXII n° 6). D'après trois exemplaires se complétant l'un par l'autre.

Au droit, dans le champ, comme dans la monnaie précédente. Dans les segments, on lit : en bas, امير المومنين ; à droite, ضرب باهر سنة ; en haut [1], ثلث عشرين ; à gauche, و ستمايه.

℟. Dans le champ :

اتابك الاعظم
ازبك بن محمد
ملك الامرا
نصرة الدين محمود.

[1] Cette date est fixée d'après un exemplaire de l'Ermitage ; du reste, je la retrouve très-distincte sur la variété suivante. Fraehn donne la date 612. L'exemplaire décrit dans le premier supplément *Recensio*, p. 618, n'offre que le nombre unitaire *trois*, et paraît devoir être le même que le nôtre.

segments : en bas, بن نتشكين بن محمد ; en
نه ; à gauche, المومنين ; à droite, *Tamgha.*
s de la même année, mais avec une variante
tribution de la date ; à l'avers on lit dans les
à droite, سنه ثلاث ; en haut, نشرين.
622 qu'eut lieu la conquête de Tebris par les
s, et avec cette date cesse la domination des
elal eddin Munkberny s'empara en même temps
e d'Uzbek et de ses États ; le prince dépossédé
ans le voisinage de Nakhdjewan, où il ne tarda
rir ; d'après nos monnaies, on voit qu'il vécut
23, et que pendant quelques mois encore
ut le courage de reconnaître sa suzeraineté : la
vante, postérieure à la mort d'Uzbek et frappée
r de Munkberny, ne laisse plus aucun doute sur
des rois d'Ahar comme dynastie distincte de
abeks.

l. XXII, n° 7). Le type du droit est semblable
nts, mais le nom de la localité est effacé ; il ne
late que le nombre centenaire ستمايه.
le champ :

السلطان الاعظم •
منكبرني بن
محمد الملك
العادل محمود
بن نتشكين بن
محمد

commencement de son règne, en 614, Uzbek
ntraint de reconnaître la suzeraineté du Kharis-
nmed[1] sur sa monnaie ; mais cette marque de

[1], p. 351.

soumission dut être fort passagère, puisque nous n'en retrouvons pas de traces sur les monnaies à nous connues de ce prince, non plus que sur celles contemporaines des rois d'Ahar, qui auraient dû imiter son exemple.

Les détails qui précèdent sont riches en documents importants pour l'histoire, et suffisent pour démontrer, monsieur et cher ami, toute l'utilité des recherches locales que vous avez encouragées : de nouveaux envois, tout aussi précieux que celui dont nous venons de nous occuper, doivent être venus depuis lors enrichir le Cabinet. Une lettre fort intéressante de M. de Bartholomæi m'apprend en particulier la découverte d'un trésor de cinq cents monnaies d'argent, faite, il y a quelques mois, dans le voisinage du lac Gogtscha (entre Érivan et Tiflis). Le prince lieutenant, qui porte un vif intérêt à la conservation des antiquités de la Géorgie, a partagé ce trésor entre l'Ermitage et le Musée de la Société géograghique de Tiflis; M. de Bartholomæi, chargé du soin de l'étudier, a reconnu qu'il était entièrement composé de monnaies djélaïrides, jusqu'à présent fort rares dans les collections, et d'une cinquantaine de pièces appartenant au Modhafféride Schah Soudjah. Si les types sont déjà pour la plupart connus, il n'en est pas moins important, pour l'étude de l'histoire et de la géographie, de prendre note des nombreuses localités monétaires qui viennent s'ajouter à celles dont nous devons déjà la connaissance aux travaux de MM. Fraehn et Sawelief. Parmi les monnaies de Scheik Oweis frappées entre les années 762 à 776, on voit figurer *Tebris*, *Bagdad*, *Schamaky*, *Schaberan*, *Bakouweih*, *Ani*, *Nakhdjewan*, *Thous*, *Berdaa*, *Ardebil*, *Sultania*, *Khoï*, *Kaswin* et quatre autres localités indéterminées. Les monnaies de Houssein, en nombre égal aux précédentes, appartiennent presque toutes à *Tebris;*

les autres sont frappées à *Selmas*, *Iroumy*, *Van*, *Meragha*, *Khoï*, *Kaswin*, *Thous*, *Alep*, *Bagdad*, *Schaberan*, *Schamakhy*, *Ardebil*, *Berdaa*, *Nakhdjewan*, *Ani* et huit autres villes à déterminer, toutes de la seule année 777. Enfin les monnaies modhafférides, aussi de l'année 777, ont toutes frappées à Tebris, à l'exception d'une demi-douzaine frappées à *Meragha*, *Nakhdjewan* et deux villes incertaines. Je ne mets pas en doute qu'il ne soit possible d'arriver à la véritable attribution de la plupart de ces localités, mais je ne crois pas qu'il soit prudent de se permettre des conjectures sans avoir sous les yeux les pièces originales ou des dessins exacts ; c'est un travail qui reste à faire, et que personne n'est mieux en état d'entreprendre que le général, notre savant ami.

Agréez, etc. F. Soret.

Genève, mars 1859.

Post-scriptum.

Postérieurement à l'envoi de cette lettre à la rédaction de la *Revue numismatique*, j'ai reçu de M. le général de Bartholomæi une communication fort intéressante relative à cette dynastie nouvelle que j'ai supposée pouvoir se rattacher aux Seldjoukides, et dont la domination ne paraît pas s'être étendue au delà des limites du Karabagh. Voici l'analyse de cette communication. Les monnaies de ces roitelets ne se rencontrent que dans la région caucasienne limitée à l'orient par Derbend et Bakou, à l'occident par Nakhdjewan et pas au delà de cette ville ; M. de Bartholomæi n'en a point rencontré dans l'Anatolie ni parmi les monnaies de leurs contemporains les Atabeks ; quant à la

possibilité d'une petite dynastie indépendante dans le Karabagh, et contemporaine des premiers schahs du Schirwan et des Ildeghis, elle n'est point infirmée par le peu de données historiques qu'on a sur cette époque; une lettre de M. Khanikoff adressée à M. Dorn mentionne les faits suivants empruntés à des auteurs contemporains. *Ahistan* Ier, fils et successeur de Minoutcher qui avait régné trente ans, fixa sa résidence à Bakou, tandis que la capitale du Schirwan, Schamakhy, tomba au pouvoir des Atabeks de l'Adherbaïdjan; c'est là que Kizl Arslan se réfugia pour se mettre plus à l'abri des atteintes des Seldjoukides qu'il ne pouvait l'être dans sa résidence de Nakhdjewan.

Le règne d'Ahistan Ier se rapporte aux années 530-585. Les monnaies les plus anciennes de la nouvelle dynastie en question lui sont contemporaines, puisqu'on en rencontre qui portent les dates des années 555 et 558, tandis que les plus récentes se rapportent aux dix premières années du règne du khalife En Naser-lidin-illah jusqu'en 585. L'arrivée de l'Atabek Kizl Arslan à Schamakhy doit avoir eu lieu entre les années 582 à 587, probablement à cette dernière date, et avoir mis fin à la domination passagère de ces roitelets qui auront profité des luttes entre les Atabeks, les princes de Géorgie, des schahs du Schirwan pour s'emparer du Karabagh proprement dit. C'est une marge d'environ trente ans pour l'existence de cette dynastie, et si les historiens qui ont raconté l'histoire des guerres de Giorghi III avec les schahs du Schirwan n'en ont pas fait une mention plus spéciale, c'est qu'il est tout à fait à présumer qu'ils ont considéré comme tels ces roitelets, et les ont confondus avec la dynastie qui règnait à Bakou. Les plus anciennes monnaies connues des schahs du Schirwan ne remontent qu'au règne de Kerchasp au VIIe siècle; elles sont aussi en

cuivre, et ont la plus grande analogie de forme et de types avec celles du Karabagh : on y voit la même origine. Quant aux noms des khalifes qui se lisent sur les revers de ces fels, celui d'El-Mostandjed, accompagnant Modhaffer aux années 555 et 556, n'est point un anachronisme. La présence du nom de Moktafi-biamr-illah sur les monnaies de Beybars paraît être une erreur du graveur, peut-être intentionnelle, puisqu'on observe le même fait sur les monnaies géorgiennes. Quelques rares exemplaires de Beybars portent le nom d'El-Mostadhy, mais le plus grand nombre de ces monnaies ainsi que celles d'Abdulmelik, qui ne doit avoir régné que pendant très-peu de temps, sont frappées sous le khalife En-Nacer.

En terminant ce rapide extrait de la communication que nous avons reçue, il nous est précieux de pouvoir ajouter que M. de Bartholomæi prépare un grand travail sur les nombreuses monnaies orientales inédites qu'il a pu recueillir dans son voyage en Perse, et dans lequel nous avons tout lieu d'espérer que nous rencontrerons des monnaies de l'Adherbaïdjan et du Caucase plus complètes et plus intéressantes encore que celles dont il nous a été donné de pouvoir publier la description. F. S.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Alfred Lallemand. **Médailles de la villa romaine du Lodo, près Penboch, commune d'Arradon (Morbihan). Vannes, 1857, in-32.**

Cette brochure, extraite de l'Annuaire du Morbihan, est consacrée à la description de vingt-huit monnaies romaines de bronze, découvertes dans les fouilles exécutées au Lodo par la Société archéologique de Vannes. L'auteur exagère beaucoup la portée de cette trouvaille, qui ressemble à des milliers d'autres. Il est impossible, malgré la meilleure volonté, de saisir le lien qui rattacherait aux faits historiques rapportés par M. Lallemand les monnaies romaines trouvées au Lodo [1]. Nous n'aurions donc pas parlé de ce travail si l'explication des *différents* monétaires qui y est donnée ne nous fournissait l'occasion de rendre, bien tardivement il est vrai, justice à un de nos plus savants numismatistes.

[1] Pour donner une idée du système, nous citerons un passage relatif à une monnaie de Constantin. « Cette médaille porte au revers SOLI INVICTO COMITI. Le titre *comes*, plus particulièrement alors accordé à l'officier chargé de l'épargne, semblerait indiquer qu'elle fut frappée à l'occasion de la remise faite par Constantin, en 311, aux habitants de la ville d'Autun, des cinq dernières années d'imposition, remise pour laquelle Eumène vint encore à Trèves lui adresser les remercîments de la ville. » P. 129. Il est, comme on voit, fort difficile de comprendre quel rapport il peut y avoir entre le *Soleil protecteur de l'empereur* et un trésorier de l'épargne.

Les fouilles du Lodo ont procuré une pièce de Maximien, une de Constance-Chlore, cinq de Constantin, trois avec la légende VRBS ROMA, cinq avec CONSTANTINOPOLIS, quatre de Constantin le Jeune, une de Crispus, quatre de Constant, une de Constance, trois de Magnence. Ces pièces portent à l'exergue des marques d'ateliers que M. Lallemand interprète d'une façon tout à fait arbitraire.

B. Signe monétaire de Nicomédie.
T.P. *Trevirorum* (monetæ) *procurator.*
P.T R. *Procurator* (monetæ) *Trevirorum.*
R P P. *Romanæ pecuniæ procurator.*
P B C. *Procurator* (monetæ) *Byzantii Constantinopolis.*
S.CONST. *Sacra* (moneta) *Constantinopolis.*
P.CONST. *Procurator* (monetæ) *Constantinopolis.*
ΓΓ. (Deux *gamma* additionnés). Sixième année de Licinius (p. 139).
P.LC. *Procurator* (monetæ) *Lugdunensis.*
S.TR. *Sacra* (moneta) *Trevirorum.*
COS. *Consul* (p. 144).
TR.S. *Trevirorum sacra* (moneta).

Nous avions l'intention de faire voir combien de semblables [in]terprétations qui se reproduisent souvent sont en désaccord [av]ec les notions que fournissent l'étude des monnaies et l'épi[gr]aphie telle que la seconde moitié de notre siècle parvient à la [re]constituer, lorsqu'en consultant pour un fait topographique [l']ouvrage de M. Estrangin intitulé *Études archéologiques, his[to]riques et statistiques sur Arles* (Aix. 1838), nous avons eu [la] bonne fortune d'y rencontrer (p. 156) une lettre adressée à [l'a]uteur par M. le marquis de Lagoy, dans laquelle la question [es]t traitée fort nettement. Notre savant collaborateur ne nous [a] jamais révélé l'existence de cette lettre, que nous aurions dû [cit]er plus d'une fois, et qui demeure oubliée par suite de l'im[pa]rdonnable modestie de son auteur.

Voici en quels termes s'exprime M. de Lagoy:

« L'on voit dans la *Notitia imperii* qu'Arles était l'une des six villes de l'Occident où résidait un intendant des monnaies (procurator monetæ). Tout porte à croire que cet établissement a été formé à Arles par Constantin, qui, comme on le sait bien, s'était plu à embellir et à enrichir cette ville à laquelle il avait donné son nom. Ce sont effectivement les médailles de Constantin et de Licinius, son collègue à l'empire, qui nous offrent pour la première fois le nom d'Arles en abréviation.

« Voici la manière dont l'hôtel des monnaies d'Arles est désigné sur les médailles des trois métaux de Licinius, Constantinus, Crispus, Constantinus junior, Constans, Constantius II, Magnentius, Constantius Gallus, Helena, Jovianus, Gratianus, ainsi qu'on peut le voir dans Banduri, mais surtout dans Occo. Après les empereurs que je viens de nommer, je crois que l'on adopta une autre manière pour désigner la fabrication arlésienne; mais cela nécessiterait un trop long développement.

« AR—ARL -PARL—P•AR—SAR—S.AR—S.ARL—S•ARL —TAR—T.AR—ARL.Γ—Q.AR—Q•AR—Q.ARL. —Sous Gratien, OF AR.S.

« Jobert (IIe vol., p. 42), Mangeart (p. 429) et Occo (p. 502) s'accordent sur l'explication de ces lettres, qui sont toujours placées à l'exergue du revers des médailles; selon eux, P•AR, PARL signifient *Pecunia ARelatensis* ou *Percussa* (moneta) *ARelate;*—SAR, S.ARL, *Signata* (moneta) *ARelate;* — T.AR, *Tertia* (officina) *ARelatensis* — Q AR, *Quinta* (officina) *ARelatensis.*

« L'explication de ces savants ne me paraît pas satisfaisante, en ce qu'elle ne suit pas une marche uniforme, puisqu'elle sous-entend tantôt un mot, tantôt un autre. Voici une explication plus simple et plus naturelle, que je m'étonne que l'on n'ait pas donnée. Je vous propose d'expliquer les P, S, T, Q qui précèdent l'abréviation du nom d'Arles par (officina) *Prima, Secunda, Tertia, Quarta.* La lettre numérale grecque Γ dans

ARLI'. désignera le troisième atelier monétaire; OF.AR.S sera OFficina ARelatensis Secunda.

« L'on ne peut pas douter que, dans chaque ville monétaire, la fabrication était partagée en plusieurs ateliers ou officines. Eckhel (VIII[e] vol., p. 151) cite les médailles de Valentinien, Valens et Gratien, sur lesquelles ces officines sont indiquées par OF.II–OF.III., etc., et encore de cette manière sur des monnaies frappées à Rome, R.PRIMA (Roma prima officina), R.SECVNDA. — R.TERTIA. — R.QVARTA. Voilà bien, en toutes lettres, l'explication de nos abréviations P.S T.Q. Plusieurs villes de l'Orient ont désigné leurs officines par les lettres numérales A.B.Γ.Δ. »

Insérée dans cette *Revue*, la lettre de notre savant collaborateur épargnera désormais aux numismatistes les regrets que cause une ingratitude involontaire.

A. L.

CHRONIQUE.

VENTE

Des Médailles grecques de la collection de lord Northwick.

Cette vente a eu lieu à Londres le 5 décembre 1859 et jours suivants. Le catalogue, rédigé avec beaucoup de soin, contient 1625 numéros; il y a dans le nombre des lots de 3, 4, 10, 40 et jusqu'à 100, 150, 400 et 500 pièces. Quelques-unes des médailles ont été portées par les enchères à des prix inouïs. Ces prix exceptionnels sont dus uniquement au caprice et à la fantaisie; aucune considération scientifique n'entre dans les vues des personnes qui achètent des médailles antiques, à cause de leur conservation extraordinaire et, quelquefois même, à cause de leur forme plus ou moins régulière. Aujourd'hui il semble que ce soient les médailles grecques et romaines à fleur de coin, même les moins rares, les moins intéressantes, qui jouissent de la vogue en Angleterre. On néglige les pièces vraiment curieuses et importantes au point de vue historique et l'on ne s'attache qu'à la forme et à la conservation. Les monnaies qui ont trait à l'histoire d'Angleterre, à partir de l'empire romain, continuent à intéresser les amateurs anglais; mais les monnaies françaises, royales ou baronales, ne sont appréciées qu'en France et l'on peut dire même que les médailles grecques et romaines sont recherchées par plus de véritables amateurs et avec plus de

'rance qu'en Angleterre. Un de nos collaborateurs, a fourni des preuves à l'appui de cette obser-

ıes-uns des prix[2] qu'ont atteints les médailles de la lord Northwick :

	fr.	c.
Latium. Tête de Mercure.		
ıl. *Arg.* 3.	128	»
m (?). Tête de Junon, de face.		
SERNV (caractères osques). Bellérophon		
ıttant la Chimère. *Arg.* 4.	256	»
dländer, *Oskischen Münzen*, pl. VIII, 1.)		
Tête de lion de face entre deux têtes de san-		
de profil.		
lle et grain d'orge. *Arg.* Drachme.	8	75
en, *Ancient greek coins*, London, 1831,		
pl. I, 4.)		
Tête de nymphe, à droite.		
au à face humaine. *Arg.* Drachme.	225	»
t, t. I, p. 114, n° 143.)		
Alfaterna. Tête cornue du fleuve Sarnus à		
e.		
es Dioscures, tenant son cheval par la bride.		
Didrachme.	46	25
. Tête, de face, d'une déesse à longs che-		
au à face humaine. *Arg.* Didrachme. . .	62	50
dländer, pl. V, 2.)		
n. Tête de Pallas.		
debout et astre.		
. Tête de Mercure.		
'ête d'Apollon.		
au à face humaine.		

1859, p. 304.

ing est calculée sur le pied de 25 fr.

Numéros.		fr. c.
	Aquilonia. Tête de Minerve, à droite.	
	℞. Soldat debout, tenant une patère, à gauche.	
	(J. Friedländler, pl. V.)	
	Cinq pièces de *bronze*.	132 25
76.	Tarente. Tête de nymphe, à gauche.	
	℞. TAPA. Cavalier, à droite, couronné par la Victoire. *Or* 4.	1000 »
77.	Autre exemplaire. *Or* 3 1/4.	870 »
80.	Tarente. ΤΑΡΑΣ. Tête de nymphe, à gauche.	
	℞. Taras sur le dauphin. *Or* 2 3/4.	412 50
86.	Bruttii. Tête de Neptune, à gauche.	
	℞. Néréide sur un hippocampe. *Or* 3.	895 »
	(Noehden's *Selection of ancient coins from the Cabinet of lord Northwick*, part. I, pl. I, 1824-1825.)	
100.	Laüs. Taureau à face humaine, à droite.	
	℞. Même type incus. *Arg.* 6.	125 »
	(Millingen, *Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie*, p. 51, Florence, 1841, a restitué cette pièce à Laüs.)	
101.	Métaponte. Tête casquée du héros Leucippus, à droite.	
	℞. Épi. *Arg.* Tétradrachme.	1100 »
112.	Sybaris. ΣΥ. Taureau.	
	℞. Même type incus. *Arg.* 7.	225 »
160.	Locri-Epizephyrii. Tête de Jupiter, à gauche.	
	℞. ΛΟΚΡΩΝ ΡΩΜΑ ΠΙΣΤΙΣ. *Arg.* 4 1/2.	200 »
171.	Rhegium. Tête de lion.	
	℞. Jupiter assis. *Arg.* Tétradrachme.	187 50
197.	Mesma. Tête de nymphe, à droite.	
	℞. Le chasseur Æsarus assis sur un rocher, à gauche, et accompagné d'un chien. *Br.* 5	275 »
	(Voy. *Rev. num.*, 1839, p. 412.)	
204.	Agrigente. Aigle dévorant un serpent.	
	℞. Crabe. *Or* 1 1/2.	40 »
	(Torremuzza, tab. IV, 3.)	
206.	Syracuse. ΖΕΥΣ ΕΛΕΥΘΕΡΙΟΣ. Tête de Jupiter Eleutherius, à gauche.	

nos.		fr.	c.
	℟. Cheval ailé. *Or* 2.	337	50
	(Torremuzza, tab. LXVIII, 1.)		
.	Syracuse. ΣΩΤΕΙΡΑ. Tête de Diane, à droite.		
	℟. Tête d'Apollon, à gauche. *Or* 4.	362	50
	(Torremuzza, tab. LXVIII, 4.)		
'.	Autre exemplaire. *Or* 4.	675	»
	(Torremuzza, tab. LXVIII, 3.)		
	Plusieurs autres pièces d'or de Syracuse, offrant des variétés dans les types n'ont été vendues que dans les prix de. . . . . 100 à	130	»
.	Syracuse. Tête casquée de Pallas, à gauche.		
	℟. Diane accompagnée d'un chien de chasse. *Or* 2. .	600	»
	(Torremuzza, tab. LXVIII, 18.)		
-	Syracuse. Tête de Coré, à gauche.		
	℟. Hercule étouffant le lion. *Or* 2 1/2.	500	»
	(Torremuzza, tab. LXVIII, 21.)		
.	Autre exemplaire. Mêmes types. *Or* 2.	175	»
	Siculi *in genere*. Tête de Cérès, à gauche.		
	℟. ΣΙΚΕΛΙΩΤΑΝ. Victoire dans un quadrige. *Arg.* 5 1/4.	662	50
	(Torremuzza, tab. I, 1.)		
	Agrigente. Scylla. Au-dessus crabe.		
	℟. Deux aigles dévorant un lièvre. *Arg.* 9.	3975	»
	(Torremuzza, tab. V, 1. — Noehden's *Selections*, part. I, pl. 3.)		
	Agrigente. Aigle dévorant un lièvre.		
	℟. Dorade et crabe. *Arg.* 7.	1500	»
	(Torremuzza, *Auct.* I, tab. I, 2.)		
	Alæsa, ΑΛΑΙ. Bacchus debout.		
	℟. ΣΟΤΕΡ (rétrograde). Jupiter assis. *Arg.* Obole.	375	»
·	Camarina. Casque et bouclier rond.		
	℟. ΚΑΜΑΡΙ. Deux palmes entre deux cnémides. *Arg.* 5.	350	»
.	Camarina. Tête d'Hercule, à gauche.		
	℟. Quadrige. *Arg.* 7.	562	50
	(Torremuzza, tab. XVII, 7. — Noehden's *Selection*, part. I, pl. 5.)		

Numéros.		fr.	c.
252.	Camarina. Tête cornue du fleuve Hipparis, de face. ℞. Vénus sur le cygne. *Arg.* 5 1/3. (Torremuzza, tab. XVIII, 3.)	1300	»
258.	Catane. Tête d'Apollon, à gauche. ℞. Quadrige. Victoire volant et portant une tablette sur laquelle est inscrit le nom du graveur EYAIN (*Évenète*). *Arg.* Tétradrachme. (Torremuzza, tab. XX, 4.)	1300	»
259.	Catane. Tête d'Apollon. ℞. Quadrige. *Arg.* Tétradrachme.	1125	»
264.	Catane. Victoire debout. ℞. Taureau à face humaine. *Arg.* Tétradrachme. (Torremuzza, tab. XXI, 7.)	1250	»
265.	Catane. AMENANOΣ. Tête cornue du fleuve Amenanus, à gauche. ℞. Quadrige. *Arg.* Drachme. (Torremuzza, tab. XX, 8.)	262	50
273.	Éryx. Aigle debout sur un chapiteau de colonne. ℞. Crabe. *Arg.* Drachme. (Torremuzza, tab. XXX, 4.)	225	»
279.	Géla. ΣΟΣΙΠΟΛΙΣ (rétrograde). Partie antérieure d'un taureau à face humaine, couronné par une nymphe. ℞. Bige. *Arg.* Tétradrachme. (Torremuzza, tab. XXXII, 1.)	500	»
288.	Himéra. Héros sacrifiant. Satyre se baignant. ℞. Bige. *Arg.* Tétradrachme. (Torremuzza, tab. XXXV, 4.)	355	25
300.	Messana. Tête de lion de face. ℞. Partie antérieure d'un taureau. *Arg.* Tétradrachme. (Torremuzza, tab. XLV, 8.)	525	»
311.	Naxos. Tête de Bacchus. ℞. Silène accroupi. *Arg.* Tétradrachme. (Torremuzza, *Auct.* II, tab. IV, 1.)	275	»
333.	Syracuse. Tête d'Aréthuse, entourée de quatre dau-		

éros fr. c.

phins. Sur le bandeau le nom de l'artiste KIM. (Cimon).

℞. Quadrige. *Arg.* Décadrachme. . . . . 1325 »

(Ce médaillon n'est pas gravé dans Torremuzza.)

4. Syracuse. Autre médaillon de Cimon. . . . . 875 »

(Torremuzza, tab. LXXII, 1.)

5. Syracuse. Autre médaillon sans nom d'artiste. . . . 300 »

(Torremuzza, *Auct.* II, tab. VI, 2.)

1. Syracuse. Tête de Pallas, casquée de face, entre quatre dauphins. Sur le casque le nom de l'artiste ΕΥΚΛΕΙΔΑ (*Euclide*).

℞. Quadrige. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 1275 »

3. Syracuse. Tête d'Aréthuse, de face. Sur le diadème le nom de l'artiste ΚΙΜΩΝ. Au-dessus [Αρεθ]ΟΣΑ.

℞. Quadrige. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 1025 »

(Torremuzza, *Auct.* II, tab. VI, 3,)

Agathyrnus et Tyndaris, ΤΥΝΔΑΡΙΔΟΣ. Tête d'Apollon, à gauche.

℞. ΑΓΑΘΥΡΝΟΣ. Le héros Agathyrnus débout. *Br.* 4 1/2. . . . . 231 25

(Millingen, *Ancient coins of greek cities*, pl. II, 9, and p. 28, London, 1831.)

Panorme, plutôt Carthage. Tête de Cérès.

℞. Cheval. *Or* 5 1/2. . . . . 65 »

Panorme, plutôt Carthage. Tête de Cérès.

℞ Légende en caractères phéniciens. Pégase. *Arg.* 11 1/2. . . . . 850 »

Autre. Tête de Cérès.

℞. Buste de cheval. *Arg.* 8 1/2. . . . . 1275 »

Hiéron, tyran de Syracuse. *Arg.* 9. . . . . 1000 »

Chersonesus Taurica. ΧΕΡ. Tête juvénile radiée.

℞. Femme tourrelée. *Or* 4. . . . . 183 75

(Cette pièce est estimée par Mionnet, t. I, p. 346, n° 1, 1000 fr.)

Panticapée. Tête de Pan, à gauche.

℞. Chimère. *Or* 5. . . . . 81 25

Estimée par Mionnet 800 fr.

Numéros. fr. c.

481. Cosséa. Aigle.
℞. ΚΟΣΩΝ. Brutus entre deux licteurs. *Or* 5. . . . . 30 »
Un exemplaire de la collection de M. l'abbé Greppo a été vendu à Paris en 1856, 37 fr.
(Voyez mon *Catalogue Greppo*, n° 349.)

482. Abdera. Griffon.
℞. Aire en creux, divisée en quatre parties. *Arg.* 7. 100 »

483. Abdera. Griffon.
℞. Trépied. *Arg.* 5 1/2. . . . . 875 »

488. Ænus. Tête de Mercure, de face.
℞. Pressoir.—Chèvre.—Deux pièces. *Arg.* 3 et 1. . 175 »

557. Mostis, roi de Thrace. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 1275 »

570. Amphipolis. Tête d'Apollon, de face.
℞. Bouclier béotien. *Arg.* 5 3/4. . . . . 1550 »

580. Orthagoria. Buste de Diane.
℞. Casque. *Arg.* 6 1/2. . . . . 825 »

594-608. Les statères d'or de Philippe II, roi de Macédoine, ont varié dans les prix de. . . . . . . 73 à 29 »

610. Autre statère d'or de Philippe, frappé à Rhodes. . . . 737 50
(Millingen, *Ancient coins of greek cities and Kings*, pl. III, 9 and p. 45.)

611. Alexandre III. Double statère d'or. 183 75

612, 615-625. Les statères d'or d'Alexandre le Grand ont été vendus dans les prix de. . . . . 62 50 à 25 »

613. Alexandre III. Demi-statère d'or. 362 50

614. *Idem.* Quart de statère. 62 50

644. Alexandre I (?), roi de Macédoine. Soldat debout auprès de son cheval.
℞. Aire en creux divisée en quatre parties. *Arg.* 9. . 1685 »

686. Antigonus, roi d'Asie. Tête de Neptune, à droite.
℞. Apollon assis sur une proue de vaisseau. *Arg.*
Ce tétradrachme, signalé comme faux dans le catalogue, a été vendu. . . . . 300 »

687. Un autre exemplaire. . . . . 525 »

691. Démétrius Poliorcète. Tête diadémée.
℞. Neptune debout, le pied posé sur un rocher. *Arg.*
Tétradrachme. 306 25

éros. fr. c.

1. Philippe V, roi de Macédoine. Tête de Persée, à gauche.
℞. Massue. *Arg.* Tétradrachme. 537 50

I. Persée, roi de Macédoine. Tête diadémée.
℞. Aigle. *Arg.* Tétradrachme. . . . . 450 »

— Pyrrhus, roi d'Épire. Tête de Pallas.
℞. Victoire. Statère d'or. . . . . 1975 »

— Alexandre II. Tête laurée.
℞. Lion, à droite. *Or* 1. . . . . 400 »

— Thèbes. Tête de Bacchus, à droite.
℞. Hercule enfant étouffant deux serpents. *Or* 2. . . 128 »
(L'exemplaire était percé; celui de la collection Thomas a été vendu 425 fr.)

— Étolie. Tête d'Hercule jeune.
℞. L'Étolie personnifiée assise. *Arg.* Tétradrachme. . 531 25

— Delphes. Tête de Cérès, à gauche.
℞. ΑΜΦΙΚΤΙΟΝΩΝ. Apollon assis sur l'omphalos. *Arg.* 5 3/4. . . . . 1725 »

— Élis. Jupiter Olympien assis.
℞. FAΛ (rétrograde). Aigle. *Arg.* 8. . . . . 750 »

— Messénie. Tête de Cérès.
℞. Jupiter Ithomate debout. *Arg.* 3 1/4. . . . . . 750 »

— Argos. Tête de Junon, coiffée de la tiare, à droite.
℞. Deux dauphins. *Arg.* 6 1/4. . . . . 228 10

— Cydonia (Crète). Tête de nymphe.
℞. Miletus allaité par la louve. *Arg.* 5 1/2. . . . . 500 »

— Gortyme. Tête de Pallas, à droite.
℞. *Brétas* d'une divinité semblable à la Diane d'Éphèse. *Arg.* 9. 1287 50

— Phæstus. Taureau.
℞. Le géant Talos ailé. *Arg.* 6 1/2. . . . . 1031 25

— Phalasarna. Tête de nymphe, à droite.
℞. ΦΑ entre les pointes d'un trident. *Arg.* 4 1/2. . . 450 »

— Polyrhenium. Tête de Jupiter, à droite.
℞. Bucrâne. *Arg.* 7. . . . . 425 »

— Polyrhenium. Tête casquée de Pallas.
℞. Chouette sur une amphore. *Arg.* Tétradrachme. . 950 »

Numéros.		fr. c.
896.	Priansus. Tête casquée de Pallas.	
	℞. Chouette sur l'amphore. *Arg.* Tétradrachme. . .	675 »
898.	Tylisus. Tête de Junon ou de Vénus coiffée de la tiare, à droite.	
	℞. Éphèbe tenant une tête de bouc et un arc. *Arg.* 6 1/2.	375 »
911.	Mithridate VI Eupator. Tête diadémée.	
	℞. Cerf, à gauche. Statère d'or.	725 »
912.	Asandre. Statère d'or, portant la date I (*dix*).	75 60
913.	Mithridate VI Eupator. *Arg.* Tétradrachme.	393 75
914.	Un autre exemplaire.	175 »
915.	Un autre exemplaire.	325[1] »
919.	Pylæmènes, roi de Paphlagonie. Tête d'Hercule jeune.	
	℞. Victoire. *Br.* 4 1/2.	343 75
	(Mionnet, Suppl., t. IV, p. 585, n° 186.)	
928.	Héraclée de Bithynie. TON KTICTAN. Buste d'Hercule, à gauche.	
	℞. ΗΡΑΚΛЄΙΑC ΜΑΤΡΟ[ς αποικων π]ΟΛΙΩΝ. Jupiter assis entre deux autres divinités. *Br.* 10.	26 25
939.	Prusias II, roi de Bithynie. Tête diadémée.	
	℞. Jupiter. *Arg.* Tétradrachme.	400 —
963.	Lampsaque. Tête de Jupiter-Ammon, de face.	
	℞. Hippocampe. *Or* 3 3/4.	1250 —
1015.	Abydus. Buste de Diane.	
	℞. ΑΒΥΔΗΝΩΝ ΙΦΙΑΔΟΥ. *Arg.* Tétradrachme. . . .	512 50
1020.	Ilium. Tête de Pallas.	
	℞. Minerve Iliade. *Arg.* Tétradrachme..	631 25
1047.	Phocée. Tête de lion, à gauche, et phoque.	
	℞. Aire en creux. *Or* 1.	26 —
1048.	Chios. Partie antérieure d'un lion, à gauche.	
	℞. Sphinx. *Or* 1 1/2.	65 —
1049.	Clazomène. Lion.	
	℞. Partie antérieure d'un sanglier. *Arg.* Tétradrachme.	256 25
1061.	Magnesia ad Mæandrum. Tête de Diane, à droite.	

[1] M. Sabatier (*Revue num.*, 1859, p. 298) attribue aux tétradrachmes de Mithridate une valeur de 500 à 600 fr.

méros.		fr.	c.
[illegible]	ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΠΑΥΣΑΝΙΑΣ ΠΑΥΣΑΝΙΟΥ. Apollon debout, appuyé sur le trépied. *Arg.* Tétradrachme.	6625	»
	Cette pièce est estimée 200 fr. par Mionnet. Le Cabinet de France en possède deux exemplaires.		
2.	Autre tétradrachme avec le nom d'ΕΥΦΗΜΟΣ ΠΑΥΣΑΝΙΟΥ.	472	50
8.	Smyrne. Tête tourrelée de la Ville ou de Cybèle-Sipylène, à droite.		
	℞. Lion. *Arg.* Tétradrachme.	1125	»
3.	Chios. Sphinx sur une amphore.		
	℞. Aire en creux divisée en quatre parties égales. *Arg.* 6.	600	»
7.	Samos. Tête de lion, de face.		
	℞. Hercule enfant étouffant deux serpents. *Arg.* 5 1/2.	2500	»
	(Mionnet, Suppl., t. VI, p. 409, n° 149.)		
3.	Cnide. Tête de Vénus.		
	℞. Tête de lion. *Arg.* 3 1/2.	400	»
8.	Calymna. Tête casquée, à droite.		
	℞. Lyre. *Arg.* 4 1/4. . . . . . , ...	65	»
7.	Cos. Apollon dansant et faisant résonner le tympanum; auprès, trépied.		
	℞. Crabe au centre d'un carré creux. *Arg.* 6.	101	25
1.	Rhodes. Tête radiée du Soleil de face.		
	℞. Rose. *Arg.* 6.	187	50
0.	Pièce lycienne. Tête de Satrape.		
	℞. Tête de Minerve. *Arg.* 2.	275	»
1.	Antiphellus. Buste de Gordien III.		
	℞. Fortune. *Br.* 8.	150	»
	(Le prix de Mionnet est 200 fr.)		
2.	Limyra. Buste de Gordien III.		
	℞. Jupiter entre deux autres divinitiés. *Br.*	56	25
3.	Myra. Buste de Gordien III.		
	℞. ΜΥΡΕΩΝ. *Brétas* de Diane sur un arbre. *Br.* 9. .	750	»
	(Voy. *Revue num.*, 1849, pl. XIII, 1, et p. 418. La pièce de la collection Greppo, n° 1063, a été vendue 92 fr.)		

Numéros.		fr. c
1162.	Perga. Tête de Diane, à droite. ℞. Diane Pergæa. *Arg.* Tétradrachme.	500 »
1175.	Sagalassus. Tête de Claude le Gothique. ℞. Statue d'Alexandre le Grand, et l'empereur à cheval poursuivant un ennemi en fuite. *Br.* 10. . .	250 »
1177.	Celenderis. Cavalier, à droite. ℞. Bouc couché. *Arg.* 5 1/2.	562 50
1188.	Cypre. Taureau; au-dessus, le mihir. ℞. Caille. Légende en caractères cypriotes. *Arg.* 5 1/4. (M. le duc de Luynes, *Monnaies cypriotes*, pl. III, 7 et 10, a publié des pièces avec des types analogues.)	700 »
1216.	Cibyra. Tête casquée, à droite. ℞. Cavalier casqué. *Arg.* 7 1/2.	512 50
1231.	Laodicée de Phrygie et Pergame. Tête de Faustine jeune. ℞. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Les deux Villes personnifiées se donnant la main. *Br.* 9 1/2.	500 »
1232.	Laodicée. Buste de Caracalla. ℞. Rhéa tenant sur le bras Jupiter enfant, trois Corybantes et trois nymphes ou Amazones, et la personnification des fleuves Lycus et Caprus. *Br.* 13 1/4.	400 »
1240.	Ancyre. Tête de Faustine jeune. ℞. Lunus debout tenant l'ancre. *Br.* 5 1/2.	131 25
1258.	Ariarathe V, roi de Cappadoce. *Arg.* Tétradrachme.	800 »
1263.	Antiochus III, roi de Syrie. *Or* 8.	650 »
1284.	Séleucus II Callinicus. *Arg.* Tétradrachme.	262 50
1286.	Séleucus III Céraunus. *Arg.* Tétradrachme.	107 50
1312.	Antiochus V Eupator. *Arg.* Tétradrachme.	462 50
1332.	Antiochus VI Épiphane. *Arg.* Tétradrachme. . . .	425 »
1341.	Antiochus VII. *Arg.* Tétradrachme frappé à Sidon. .	650 »
1349.	Alexandre II Zebina. *Arg.* Tétradrachme.	262 50
1351.	Cléopâtre, mère d'Antiochus VIII, avec la date ΞΠΡ (187). *Arg.* Tétradrachme. . . . . (Mionnet, Supplément, t. VIII, p. 62, n° 321.)	6000 »

méros.		fr.	c.
52.	Cléopâtre et Antiochus VIII, avec la date ΘΠΡ (189). *Arg.* Tétradrachme.	412	50
	(Mionnet, Supplément, t. VIII, p. 63, n° 323.)		
80.	Antiochus IX Philopator. *Arg.* Tétradrachme.	210	»
04.	Auguste. Médaillon d'argent frappé à Antioche et portant la date HK, 28 de l'ère actiaque.	75	»
08.	Othon. Médaillon d'argent frappé à Antioche	88	25
3.	Nerva. Médaillon d'argent frappé dans la même ville.	50	»
5.	Septime-Sévère. Médaillon d'argent frappé à Antioche.	221	85
2.	Auguste. Médaillon d'argent frappé à Séleucie et portant une double date.	93	75
8.	Balanea. Tête tourrelée de la Ville. ℞. Victoire. *Br.* 5. Larissa Cassiotidis. Tête d'Apollon. ℞. Diane. *Br.* 5.	378	75
3.	Aradus. Tête tourrelée de la Ville. ℞. Victoire. *Arg.* Tétradrachme.	137	50
3.	Darique. Archer. ℞. Aire en creux. *Arg.* 6 1/2.	253	10
7.	Roi de Phénicie. Tête de Minerve. ℞. Même tête. Légendes en caractères phéniciens. *Arg.* 4 1/2.	875	»
	Euthydème, roi de la Bactriane. Tête diadémée. ℞. Hercule assis sur un rocher. *Arg.* Tétradrachme.	125	»
	Tiræus, roi de la Characène. Tête diadémée. ℞. Hercule. *Arg.* Tétradrachme.	375	»
	Ptolémée I Soter. Médaillon d'or.	200	»
	Autre exemplaire	175	»
	Arsinoé Philadelphe. Médaillon d'or.	125	»
	Autre exemplaire.	200	»
	Autre exemplaire.	275	»
	Ptolémée III Évergète. Médaillon d'or à quatre têtes,	350	»
	Ptolémée VIII Épiphane. Médaillon d'or.	475	»
	Arsinoé Philadelphe. *Arg.* Décadrachme.	800	»
	(Mionnet, VI, p. 14, n° 129.)		
	Annia Faustina. L.Δ (an 4). Pièce de *potin*, frappée à Alexandrie	212	50

Numéros. fr.

1563. Tranquilline. L.Z (an 7). *Potin*. 102

1574. L. Verus. Pièce de *bronze* frappée à Alexandrie, grand module 550

1581. Cyrène. Jupiter debout, à droite.
℞. Quadrige. *Or* 4 1/2. 462

1588. Barcé. AKEΣΙΟΣ. Tête de face de Jupiter-Ammon.
℞. BAPKAI. Silphium. *Arg*. Tétradrachme. . . . 775

1591. Cyrène. KΥPA. Tête de Jupiter-Ammon, à droite.
℞. Silphium. *Arg*. Tétradrachme. 525

☞ Le total de la vente des médailles grecques de la collection de lord Northwick a produit la somme de **212,853 fr. 75** c., non compris les frais, qu'il faut ajouter encore aux prix indiqués ci-dessus.

J. W.

DENIER D'ÉBERHARD DE STRASBOURG.

Je ne sais si parmi les lecteurs de la *Revue* il en est qui se rappellent encore une dissertation, déjà vieille de plus de deux années, dans laquelle j'ai essayé de classer et d'expliquer un certain nombre de monnaies frappées à Strasbourg pendant les IXe et Xe siècles. Il est peut-être téméraire de compter sur des souvenirs qui impliqueraient une importance à laquelle mon travail ne peut prétendre. Cependant je considère que ce recueil s'adresse aux antiquaires, gens dont la mémoire est un attribut professionnel, et je crois leur donner une marque de mon respect en leur faisant part de ce qui peut contribuer à rendre moins indigne d'eux un travail qui a été accueilli avec beaucoup de bienveillance lors de sa publication.

J'avais été conduit, par l'étude d'un denier dont j'ai publié le dessin (1857, pl. IX, n° 6), à introduire dans la série numismatique de Strasbourg le nom d'Éberhard, entre Richwin (914-933) et Ruthard (937-950), à une époque où les annales de la ville présentent une lacune considérable; j'étais, à la vérité, guidé par le style de la monnaie, ce qui est toujours, à mon avis, un argument très-fort, mais qui, je le comprends parfaitement, ne peut pas frapper, au même degré, les érudits qui se sont occupés de numismatique d'une manière accessoire.

Depuis, en consultant l'ouvrage de M. J. F. Böhmer : *Fontes rerum germanicarum*, publié à Stuttgardt en 1853, j'ai trouvé un document de nature à jeter quelque jour sur la question :

un catalogue, *Series episcoporum Argentinensium e codice* *hardi Magni* (t. III, p. 6), qui nous fournit les noms des nes de Strasbourg depuis l'an 346 jusqu'à l'an 1299. Ce ogue diffère de tous ceux qui avaient été précédemment s, par l'orthographe de plusieurs noms d'abord, puis par lition du nom d'Enthenhardus. Je crois devoir placer ici la épiscopale que j'avais dressée à l'aide des anciens auteurs ce de celle que M. Böhmer nous fait connaître :

840— 874. Ratald . . . . . . Radoldus.
874— 888. Reginhardt . . . . Reginhardus.
888— 906. Baldramm.. . . . Waltrammus.
907— 913. Othbert . . . . . . Orbertus.
913. Godfried . . . . . Gotfridus.
914— 933. Richwin . . . . . Richwinus.
Ueberhard . . . .
937— 950. Ruthard . . . . . Ruthardus.
950— 965. Uoton. . . . . . . Uto.
. . . . Enthenhardus.
965— 991. Erkenbald . . . . Baldus.
991— 999. Widerold . . . . . Vinderoldus.
999—1001. Alutwic. . . . . . Altwicus.
1001—1028. Wernher . . . . . Wernharius.

orthographe évidemment vicieuse de *Orbertus,* de *Vinde-s,* la mutilation du nom d'Erkenbald, célèbre dans l'église trasbourg, donnent le droit de considérer Enthenhardus ne une altération du nom d'Ueberhard. Il reste à savoir quoi ce nom vient après celui d'Uoton. Il nous paraît im-ble que la monnaie au type de Henri l'Oiseleur, sur la-e se trouve le nom VEB—, ait été fabriquée après les de-ottoniens. D'ailleurs il faudrait admettre qu'Erkenbald, le catalogue qu'il nous a laissé, n'a pas mentionné son cesseur immédiat, tandis qu'on peut croire qu'il aura sous silence un personnage mort depuis un demi-siècle et 'ailleurs n'a peut-être pas été évêque ; nous avons rappellé ssage de la chronique d'Hermann Contract : « Anno 934, *hardus Argentinensis præpositus* primus incola Cellæ Ma-di venit; » et nous avons supposé qu'Éberhard avait pu, un moment où les troubles causés par les incursions des rois faisaient obstacle à l'élection d'un prélat, frapper aie *sede vacante.* Quoi qu'il en soit, le catalogue publié M. Böhmer nous montre que l'église de Strasbourg avait rvé le souvenir d'un personnage qui avait été pour quelque dans son gouvernement, et dont le nom offre avec celui rhard un rapport qui serait plus grand sans doute si un te de la fin du XIII[e] siècle n'en avait altéré la première .

A. DE LONGPÉRIER.

NÉCROLOGIE.

Nous avons encore à enregistrer la triste nouvelle de la mort prématurée d'un homme distingué par l'esprit et par le cœur, de M. Joseph-Étienne de Fontenay, président de la Société Éduenne des lettres, sciences et arts, décédé à Autun le 17 décembre 1859, dans sa quarante-neuvième année. M. de Fontenay avait d'abord appartenu à l'armée et ses premières études n'avaient pas été dirigées vers l'érudition; mais il était devenu un des plus fervents adeptes de la numismatique, et il s'est attaché surtout à mettre en lumière une série de monuments pendant longtemps fort négligée, les méreaux et les jetons. Nous lui devons les publications suivantes :

Fragments d'histoire métallique, première partie, 1844, accompagnée de 9 planches.

—— Deuxième partie, 1845, avec 16 planches.

Nouvelle étude de jetons, 1 vol. in-8°, 1850.

Manuel de l'amateur de jetons, 1 vol. in-8°, 1854.

Ces deux derniers ouvrages sont remplis de vignettes dessinées par l'auteur, qui avait aussi fourni les dessins dont l'ouvrage de M. Rossignol, intitulé : *Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses États*, est abondamment orné.

Les travaux de M. de Fontenay pèchent un peu par la méthode; ils constituent une sorte de conversation facile et variée au cours de laquelle viennent s'encadrer, sans beaucoup d'ordre, de nombreuses vignettes représentant des jetons de tous les temps qui appellent l'attention et ont souvent donné lieu à d'utiles rapprochements. Il faut le dire, chacun des ouvrages de M. de Fontenay marquait un pas progressif, et nous étions en droit d'attendre de son zèle de nouvelles publications auxquelles une expérience laborieusement acquise auraient imprimé un caractère aussi sérieux qu'était vif et sincère le goût de l'auteur pour notre histoire nationale. A. L.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

MONNAIES DES ÉDUENS.

(Pl. IV et V.)

Une partie du travail sur les monnaies éduennes que nous publions aujourd'hui parut, pour la première fois, en 1846, dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*[1]. Ce recueil étant malheureusement trop peu répandu en France, et quelques nouveaux monuments de la numismatique éduenne nous étant parvenus depuis, nous avons cédé au désir de nos honorables amis et confrères, les directeurs de cette *Revue*, en donnant à leur recueil une deuxième édition de notre mémoire complétement remanié.

Un monument numismatique des plus intéressants venait alors d'être découvert, et grâce à l'obligeance de M. Deville, de Lyon, était venu enrichir notre médaillier gaulois. Nous indiquant le point de départ de la numismatique éduenne, il nous permettait d'ajouter aux deux seules pièces qu'on lui avait attribuées avant nous[2], la série que nous allons faire passer de nouveau sous les yeux des numismatistes.

[1] T. XVII, p. 98 et suiv.

[2] Cf. marquis de Lagoy, *Notice sur l'attribution de quelq méd. des Gaules*, p. 38. Aix, 1837, in-4°.

Nous y ajouterons plusieurs variétés et une pièce inédite tirée de notre collection particulière, au revers de laquelle paraît un lion, gravé avec toute la vérité d'imitation qui se remarque à un si haut degré dans la figure d'ours empreinte sur la monnaie éduenne.

1. — EDVIS. Buste de Diane, la tête nue, les cheveux retroussés derrière la tête, le col orné d'un collier de perles et les épaules chargées d'un carquois.

℞. Ours marchant à droite ; à l'exergue : ORCETIRI[X]. — Æ. 3. F**. Poids, 1gr,86.

Cette précieuse médaille est certainement, à l'égard des légendes, de la fabrique, des évènements auxquels elle se rapporte, l'une des plus remarquables de celles qui furent frappées dans la Gaule indépendante. La composition des types n'offre pas moins d'intérêt. D'un côté est le nom des *Edues*, écrit *Eduis*, sans doute à cause de la confusion fréquente de l'*e* et de l'*i* [1], naturelle surtout de la part d'un graveur dont le travail dénote assez l'origine grecque ou, pour mieux dire, massaliote. Au revers est le nom d'Orgétorix, écrit *Orgetirix* (voy. la pl. IV, n° 1). Cette orthographe rappelle celle du nom d'Éporédorix dans l'inscription suivante :

C·IVLIVS·EPOREDIRIGIS·F·MAGNVS
PRO·L IVLIO·CALENO·FILIO
BORMONI·ET·DAMONAE
VOT·SOL [2].

[1] Les Romains écrivaient indifféremment *Edues*, *Ædui* et *Hedui*. Cf. (I, 31 ; VI, 12. — T.-Liv., V, 28, 34. — Tacit., *Ann.*, III, 43, 45 ; XI, ? Mel., III, 2. — Plin., IV, 18, 32. — Les Grecs écrivaient Αἴδουοι ou ? Cf. Ptol, lib. II, p. 48. — Dion. Cass., XXXVIII, 32. — Strab., IV, p. Plutarch., *in Cæs.*, 26.

[2] Millin, *Monum. inéd.*, t. I, p. 146. — Berger de Xivrey, *Lettre à l* p. 5.

l est d'ailleurs certain que la double forme a existé chez Gaulois. Le fait est attesté par la grande inscription mentée publiée par notre ami Adr. de Longpérier dans ticle *Meaux* qu'il a fourni à l'*Histoire des villes de* *nce*, éditée par M. A. Guilbert. Cette inscription, trasur une pierre longue de plusieurs mètres, est ainsi ue :

.........ORIX·ORGETORI.........
......AVG·THEATRVM·CIVI.....
....M·D·S·P·D·EFFECERVN....
..........AVRICVS·FIL...........

le fut trouvée, il y a environ trente ans, à Meaux, au ourg de Chaage, construit sur l'emplacement de la gallo-romaine, et elle fait partie de la collection d'anes formée par feu M. C. J. Dassy.

type de l'ours qui accompagne la légende *Orgetirix*, est ymbole si naturel du pays de forêts et de montagnes ommandait ce chef, qu'il y est encore aujourd'hui le monétaire et l'arme parlante de la ville de Berne [1].

er, ours ; plur. *Baeren*. — Ce type n'était connu, dans toute la numismatique ue, que par une médaille, dont voici le dessin, et dont l'attribution n'était

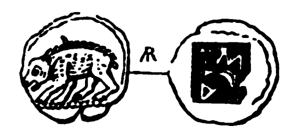

ncore faite quand j'ai publié, pour la première fois, ce mémoire. La lé- MA et le dauphin m'avaient porté à croire qu'elle avait pu être frappée seille, vers les premiers temps de son autonomie. Si le dauphin est un nt tout naturel de la Diane des ports, Λιμενῖτις, protectrice de Marseille, peut convenir également comme attribut de la Diane des montagnes, x, faisant allusion au nom d'Orgétorix, et nous voyons, d'ailleurs, ce associé, sur la monnaie d'Orgétorix, à celui de Diane. L'ours a, comme it, plus d'un rapport avec le mythe de cette déesse. Je n'ai qu'à rap-

Peut-être aussi le graveur grec a-t-il voulu, selon l'usage, rapprocher le nom de l'ours, ἄρκτος, du nom du chef gaulois.

Quant au buste représenté sur le droit de notre médaille, il est aisé d'y reconnaître une copie fidèle du type de Diane pharétrée, employé sur des médailles de Marseille dont j'ai essayé de fixer la fabrication vers une époque voisine de celle des premiers établissements romains dans la Province [1]. Une autre imitation du même type, sur une médaille latine de bronze frappée chez les *Volcæ-Arecomici* [2], avant la fondation de la colonie de Nîmes, peut servir encore mieux à faire concorder, d'après les caractères tirés uniquement du style de l'art, le temps de l'émission de la médaille des Édues avec l'époque de la conjuration des

peler la métamorphose de la nymphe *Callisto* qui, au fond, est la même que l'*Artémis Callisté* (Paus., I, 29, 2; VIII, 35, 7), et les cérémonies de l'Ἀρκτεία, à la grande fête de l'Artémis de Brauron, dans lesquelles les jeunes filles initiées étaient appelées *ourses*, ἄρκτοι, et portaient un vêtement dont la couleur imitait celle de la peau de l'ours. (Cf. Brœndsted, *Voyages et recherches dans la Grèce*, IIe liv., p. 255.)

Depuis, le général Fox, dans l'ouvrage intitulé : *Engravings of unedited or rare greek coins*, Londres, 1856, a donné une médaille au type de l'ours

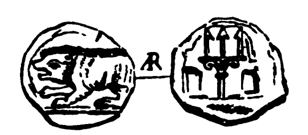

qu'il attribue à la ville de Mantinée en Arcadie. Précisément le type du dauphin de notre médaille peut très-bien aussi convenir à Mantinée, et on y voit, en outre, les lettres MA. — Le culte de Poséidon Hippius était célèbre à Mantinée. (Paus., VIII, 10, 2 et 3.) Le tombeau d'Arcas, fils de Callisto, se voyait dans la même ville. (Paus., VIII, 9, 2.)

[1] Cf. ma *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 66 et pl. III, nos 116 et 131.

[2] *Ibid.*, p. 152 et pl. XVIII, no 7.

contre les libertés de la Gaule, sous le comman-
Orgétorix, époque qui, comme on va voir, peut
liquer la présence du nom de ce chef sur une
es Éduens.

rappelle que, vers l'année 59 avant notre ère,
, généralissime des Helvètes, Casticus, chef des
et Dumnorix, frère du célèbre Éduen Divitiacus,
le projet audacieux d'envahir toute la Gaule et
nettre à leur domination [1]. Dans ce triumvirat,
lle celui dont le monde romain devait plus tard
oug, le rôle d'Orgétorix était semblable à celui
comme lui, le chef gaulois voulait, après avoir
l'influence de ses collègues au succès de ses des-
défaire d'eux et régner seul sur son pays; mais
sme ombrageux des Helvètes causa la mort de
n complot avant sa perpétration [2]. Les Helvètes
nuèrent pas moins les projets d'Orgétorix, et on
e fut le prétexte de l'arrivée de César dans les

:un doute, notre médaille est un précieux monu-
alliance d'Orgétorix et de Dumnorix. Le premier
nscrit son nom en qualité de généralissime;
y mit celui de la cité, dont les habitants avaient
es intrigues, disposés à favoriser leurs projets.
s déjà publié une médaille où le nom de Viri-
f des *Unelli*, se trouve ainsi associé à celui des
mme généralissime de la confédération des cités
es [3].

lentissimos ac firmissimos populos, totius Galliæ sese potiri posse ur, *Bell. Gall.*, I, 3.)
4.
smatique, 1841, p. 315.

La beauté du travail de la médaille des Éduens et le choix de la tête qui en forme le type principal indiquent que ce peuple, placé par la civilisation en avant de tous les autres peuples de la Gaule indépendante, avait attiré chez lui des artistes de Marseille, ou en possédait de nationaux formés à l'école de cette ville célèbre.

Soit que les Éduens, en raison des troubles qui suivirent l'invasion de César et interrompirent, pour un temps, la culture des arts dans la Gaule, soit que les Helvètes, encore barbares, auxquels notre médaille rappelait le nom d'un homme célèbre parmi eux, aient frappé des imitations grossières de cette pièce, les cabinets en renferment un assez grand nombre d'exemplaires semblables aux n°s 2-5 de notre planche IV. On pourrait encore supposer qu'elles ont été fabriquées chez des tribus voisines des Éduens et moins avancées en civilisation, qui copiaient ces pièces sans discernement, en altérant successivement les types par une série de copies. La numismatique des nations barbares fournit une multitude d'exemples de ce genre.

Sur les n°s 2 et 3 les légendes existent encore; mais les coins étaient trop grands ou trop mal ajustés sur les flans, et il faut réunir plusieurs exemplaires de la même pièce pour retrouver en entier non-seulement ces légendes, mais encore les types de la médaille. Le caractère idéal de la tête a complétement disparu; on reconnaît cependant encore la forme de la coiffure, dans le développement exagéré donné aux mèches de cheveux qui couvrent les tempes. L'ours, dont les pattes s'allongent de plus en plus et dont le corps va s'amaigrissant, prend tout à fait l'apparence d'un loup sur le n° 3, et il a été décrit sous ce nom par tous les numismatistes qui se sont occupés avant nous de cette

médaille[1]. Le poids de la monnaie diminue aussi de plus en plus.

Sur plusieurs autres pièces, d'une plus grande barbarie, la figure a perdu encore davantage de son caractère; au revers, à l'ours a été substitué le cheval en course, type le plus habituel des monnaies de la Gaule, et qui se présentait naturellement sous le burin des graveurs de coins. Une lyre, au-dessous du cheval, et un annelet, au-dessus, forment les symboles accessoires du type sur les nos 4 et 5. Sur une médaille du cabinet de M. le marquis de Lagoy, une rouelle remplace l'annelet du no 4. Les symboles sont omis sur le no 6, où la barbarie a atteint ses dernières limites. Ce sont surtout ces trois dernières pièces que l'on pourrait considérer comme des imitations de la monnaie éduenne, faites par quelqu'une des cités voisines qui formaient une confédération sur laquelle les Éduens exerçaient la suprématie, telles que les Ambarres, les Bellovaques, les Boïens, etc.[2].

J'ai cru devoir placer sur ma planche, nos 7 et 8, les dessins d'un statère et d'un quart de statère d'or dont il est impossible de méconnaître l'analogie avec les pièces précédentes. La coiffure de la tête est la même; sur le revers, le cheval conduit, débris du bige des statères grecs, est accompagné des mêmes symboles accessoires qu'au no 5. Ce que l'on pourrait prendre pour un autre symbole, placé en avant du poitrail du cheval, doit être considéré comme l'extrémité de la flèche du char. Sur le quinaire d'argent no 6, on remarquera que le graveur a essayé, comme celui

[1] Cf. Mionnet, *Descript.*, t. I, p. 89, no 61, et Suppl., t. I, p. 156, no 42. — Marquis de Lagoy, *Notice sur l'attribution de quelques méd.*, p. 38. — Lelewel, *Type gaulois*, p. 367, etc.

[2] César, *De Bell. Gall.*, passim.

des statères, de figurer le conducteur penché au-dessus du cheval.

Quant aux monnaies qui portent le nom seul d'Orgétorix, écrit, ORCITIRIX, elles sont complétement barbares, et durent être frappées chez les Helvètes (voy. la pl. V, nos 1 et 2). L'imitation de la tête diadémée de la Diane massaliote est toutefois reconnaissable sur la pièce n° 1.

Mon savant ami et confrère, M. de Saulcy, pense que le nom ATPILI, inscrit sur le n° 1, et qui rappelle ceux d'*Epillus* et d'*Atepilos*, inscrits sur d'autres médailles gauloises [1], est un nom de dignité : *celui qui appartient à la dynastie :* d'*At*, appartenant à, et *pilla*, famille. On connaît une variété de cette pièce sur laquelle on voit un dauphin au lieu de l'astre placé sous le cheval du revers [2].

Par le nom COIOS, qui se voit sur le droit de la médaille n° 2, on pourrait avoir cherché à rendre le prénom *Caius*, ce qui rappellerait un patronage romain, et l'on sait que les princes barbares ambitionnaient souvent cette sorte de distinction, sans se douter que les relations amicales qui en résultaient préparaient et facilitaient les conquêtes de Rome.

Bouteroue voyait dans COIOS un nom de lieu; mais son opinion avait été repoussée par Bochat (*Hist. Suisse*, t. Ier, p. 585), qui considère COIOS comme une forme celtique de *Caius*. Ce sentiment est attaqué, il est vrai, par le P. Oderici dans le mémoire qu'il a consacré à la monnaie du chef des Helvètes [3]. Oderici pense que COIOS est le nom

[1] Cf. Lelewel, *Type gaulois*, p. 246, note 539.

[2] *Ibid.*, pl. VIII, n° 7. — Duchalais, *Catalog. des méd. gaul. du Cabinet du roi*, n° 449.

[3] *Gasparis Aloysi Oderici, societatis Jesu, academici etrusci ad Caietanum Marinium de Argenteo Orcitirigis numo conjecturæ.* Romæ, 1767, in-4°, p. 50.

:ond personnage, différent d'Orgétirix. Il suppose et à tort, que la médaille pourrait, en réalité, porter et rappelle le passage de César qui mentionne les ons rivales de Convictolitanus et de Cotis à la mare des Éduens.

ıt prétendait aussi qu'Orgétirix n'est pas un nom, ı titre; le P. Oderici n'admet pas ce sentiment, et ›int, il a raison [1].

rage du savant correspondant de Marini est orné lanche dans laquelle la monnaie d'Orgétirix est re- ›e en grand (7 centim. de diamètre), ainsi que cela quait communément pour les pierres gravées. Un sque placé plus bas et contenant ces mots : *Numi ıdo*, indique le module réel de la pièce. Un faus- ui apparemment ne savait guère de latin, a repro- métal le dessin grandi, et créé ainsi un monstre atique dont M. de Saulcy possède dans sa collection ux spécimen.

ı la mort d'Orgétorix, les Helvètes, comme nous le tout à l'heure, n'en poursuivirent pas avec moins r leurs projets contre les libertés de la Gaule : ·ix et les Séquanes continuèrent d'être leurs alliés. uanes accordèrent aux armées helvétiennes passage · territoire, mais les Éduens résistèrent aux intri- ı Dumnorix et appelèrent César à leur secours. Le uen qui commandait la cavalerie auxiliaire de l'ar- maine lui fit essuyer une défaite en prenant la fuite les Helvètes, et il allait être livré à la rigueur des ıloises sans l'intercession de son frère, Divitiacus [2].

ı, à ce sujet, notre mémoire sur la médaille de Vercingétorix, ., 1837, p. 161 et suiv.

r, *De Bell. Gall.*, I, 5-20.

Le proconsul sacrifia cette fois sa vengeance à sa politique; on sait que plus tard il fit massacrer impitoyablement Dumnorix, en désespoir de réussir à l'attacher à sa cause [1].

Dumnorix, que César nous représente plusieurs fois comme un homme audacieux, entreprenant, d'une grande autorité parmi les Gaulois et aspirant à la royauté, à laquelle il pensait arriver à l'aide des Helvètes [2], dut sans doute profiter du moment où il resta seul à la tête de la ligue helvétienne, pour frapper, comme Orgétorix, une monnaie à son nom. Nous croyons, du moins, devoir lui attribuer les pièces dont nous avons dessiné plusieurs variétés (pl. V, n[os] 3 à 6).

Sur ces pièces, dont la fabrique est plus romaine que grecque, on peut reconnaître, d'un côté, la tête de Diane, type introduit par les Massaliotes dans les Gaules, où il acquit une grande popularité et persista très-longtemps. Au revers, se voit un guerrier revêtu du costume gaulois, tenant d'une main l'enseigne nationale du *sanglier* [3], et de

[1] *Ibid.*, V, 6.

[2] *Dumnorigem, summa audacia, magnaque apud plebem, propter liberalitatem, gratia... Si quid accidat Romanis, summam in spem regni per Helvetios obtinendi venire...* (I, 18.) — *Cupidum imperii, magni animi, magnæ inter Galles auctoritatis.* (V, 6.)

[3] J'ai essayé de démontrer ailleurs que le sanglier était le symbole, l'emblême national de tous les peuples d'origine gauloise. (Cf. *Revue num.*, 1840, p. 245-260.) J'ai omis alors une des preuves les plus curieuses et les plus convaincantes à l'appui de mes assertions; je la rapporterai ici. « *Ergo jam « dextro Suevici maris littore Æstyorum gentes adluuntur : quibus ritus habitusque « Suevorum;* LINGUA BRITANNICÆ PROPIOR. *Matrem Deum venerantur : insigne « superstitionis* FORMAS APRORUM GESTANT; *id pro armis omniumque tutela : securum Deæ cultorem etiam inter hostes præstat.* » (Tacit., *De Mor. Germ.*, XLV.) Voilà un peuple d'origine gauloise, ainsi que l'indique son langage, qui a le simulacre du *sanglier* comme symbole de son culte, comme talisman contre tous les dangers.

On voit un grand nombre de ces simulacres dans les collections.

l'autre, une tête humaine. Sur les variétés n[os] 3 et 4, le guerrier porte seulement l'enseigne qu'il tient à deux mains. Les légendes du revers, DVBNOREIX et DVBNOREX, rappellent parfaitement le Dumnorix des *Commentaires ;* le changement de *bn* en *mn* est tout à fait dans le génie de la langue latine[1].

La légende du droit avait été lue DVRNOCOV, et rapprochée, bien que la fabrique en soit très-différente, de DVRNACOS des médailles que l'on classe communément à Tournai[2]. Une étude plus attentive m'a fait reconnaître, sur la médaille de Dumnorix, le mot DVBNOCOV, et les deux légendes s'interprètent parfaitement par *Dubnorex, fils de Dubnocus*[3].

On connaît une monnaie d'argent avec DVBNO — AINORBO; mais elle n'a aucune analogie de types et de fabrique avec les monnaies de Dumnorix.

L'infériorité de la fabrique de celles-ci, à l'égard des monnaies presque contemporaines des Éduens, me porterait à croire qu'elles ont été, comme les pièces barbares d'Orgétorix, frappées chez les Helvètes. La situation de Dumnorix à l'égard des Romains, qu'il ne trahissait pas ouvertement, commandait cette précaution. En outre, la tête coupée que tient à la main le guerrier gaulois, rap-

[1] Comme dans *somnus*, rapproché de ὕπνος et d'autres.

[2] Cf. Bouteroue, *Rech. cur. des monoyes*, p. 45. — Pellerin, *Méd. des peuples et villes*, t. I, p. 28. — Eckhel, *D. N.*, t. I, p. 74. — *Revue numism.*, 1836, p. 318. — De Witte, *Revue de la numismatique belge*, t. IV, deuxième série, 1854, p. 145 et suiv. — *Revue num.*, 1856, p. 69 et suiv.

[3] M. de Monard, qui, dans un mémoire sur les médailles gauloises trouvées à Autun, retient pour les Éduens les médailles avec l'inscription *Durnacos*, cite un bourg assez considérable, accompagné d'un château, appelé *Dorna* dans une charte de l'abbaye de Saint-Andoche, et qui porte aujourd'hui le nom de Dorne (V. *Mém. de la Société Éduenne*, t. I, p. 41-47).

pelle une coutume féroce qui ne devait plus être en usage chez les Éduens [1]. Toutefois, nos monnaies pourraient encore avoir été frappées clandestinement dans une petite localité de la cité des Éduens, et le type du revers indiquer un de ces retours vers des coutumes barbares auxquels sont sujettes les nations civilisées dans leurs grandes crises politiques. C'est ainsi que les Romains enterraient vifs dans le Forum, un Gaulois et une Gauloise, pour conjurer les dangers que leur faisaient courir les invasions des armées de la Gaule [2].

Les circonstances les plus favorables à l'émission de la monnaie au nom de Dumnorix nous semblent donc être celles dont nous venons de rappeler le souvenir, et dont la date répond à l'année 58 avant notre ère.

Deux médailles dont l'attribution à un autre chef des Éduens, cité par l'histoire, n'est pas contestable, quoique ces pièces soient restées longtemps parmi les incertaines de la Gaule [3], ont été restituées enfin par M. le marquis de Lagoy à Litavicus. On ne saurait en effet trouver une explication plus satisfaisante de la légende LITAVICOS, qui se lit sur le n° 7 de notre pl. V, et de celles, plus abrégées, LITAV et LITA des n°s 8 et 9, d'une fabrique plus barbare, mais dont les types sont exactement les mêmes. On a pourtant contesté cette attribution ; mais l'opinion de M. de

[1] Cf. T.-Liv., X, 26. — Strab., IV, p. 197-198. — Diod. Sic., V, 26.

[2] T.-Liv., XXII, 57. — Plutarch., *in Marcell.*, 3, et *Quæst. Rom.*, t. VII, p. 144 et 145, ed. Reiske. — Oros., IV, 13. — Zonar., VIII, 19.

[3] Cf Bouteroue, *Rech. cur. des monoyes*, p. 48. — Pellerin, *Méd. des peuples et villes*, t. I, p. 32, et t. III, p. 183. — Eckhel, *D. N.*, t. I, p. 78. — Mionnet, *Descript.*, t. I, p. 91, n°s 76-78, et Suppl., t. I, p. 157, n° 58. — Marquis de Lagoy, *op. laud.*, p. 35 et suiv. — Bouteroue et Pellerin avaient cependant proposé l'attribution à Litavicus ou à Litanobriga de la médaille avec la légende LITA, la seule qui leur fût connue.

évalu, et celle de son adversaire ne mérite pas
:ée[1].

›n de ces deux pièces doit se rapporter à l'an-
ı la grande insurrection gauloise commandée par
'ercingétorix. Convictolitanus, chef suprême des
ıbli par César, séduit par l'or des Arvernes, avait
›rix de sa défection avec Litavicus et ses frères,
s d'une famille illustre du pays, et les avait
ı commandement de dix mille auxiliaires que
.emandés le proconsul, alors occupé à faire le
ırgovie. Litavicus, en approchant de l'oppidum
s, harangua ses troupes et les gagna à la cause
nais le complot des chefs éduens, découvert
nare et Éporédorix, fut porté à la connais-
sar. Celui-ci, avec son impétuosité ordinaire,
ırche de Litavicus, qui n'eut que le temps de
, suivi de ses seuls clients, dans les murs de
lais, pendant que les Romains épuisaient leurs
re cette place, Litavicus, avec une activité
on adversaire, était retourné à Bibracte, en
›ut le pays sur son passage. Il avait été reçu en
ır ses concitoyens, et ce fut alors que s'orga-
s frontières des Éduens, la révolte générale des

urait placer à un moment plus convenable la
des monnaies au nom de Litavicus, car
ı'est plus question de ce chef, et le pouvoir
ait aux mains de Viridomare et d'Éporédorix

n, de Gembloux, *Hist. monét. du Berry*, p. 34, et *Revue num.*,

ell. Gall., VII, 37-40, 54-56.

quand le proconsul, après la prise d'Alise et la défaite de l'Hector gaulois, triompha sans combattre de la cité des Éduens [1].

Sur les monnaies de Litavicus, l'influence de l'art romain se fait sentir : le module, la forme et l'épaisseur du flan, la composition et le style des types, tout dénonce un graveur de l'école romaine, et fait encore quelque honneur au goût des Éduens pour les arts. On reconnaît toujours la tête de Diane sur le droit de la monnaie : le sujet du revers est emprunté aux deniers consulaires; c'est une altération du type des Dioscures, nationalisé par l'enseigne du sanglier que le cavalier porte en main. Un type analogue, comme on l'a vu tout à l'heure, figure aussi sur les monnaies de Dumnorix : le porte-enseigne y est représenté à pied, tandis qu'il est à cheval sur les monnaies de Litavicus. Au droit de celle-ci, on remarquera que l'une des deux enseignes, placées à droite et à gauche de la tête de Diane, est surmontée d'une fleur ou d'un fer de lance parfaitement semblable à la fleur de lis héraldique qui devait être plus tard l'emblème des Gallo-Francs.

D'autres médailles, portant la légende VIIPOTALO, dont

[1] *Ibid.*, 66 et 90. — Il est probable que c'est le nom du même Litavicus qui se lit sur cette inscription peu connue du musée d'Épinal :

SEX · M · SENOVIRI
DVBNOTALI · F
IVL · LITVMARA · LITAVI € I · F
MATER · FACIENDVM
CVRAVIT.

En effet, le prénom de *Julia*, emprunté au nom de famille de César, et la forme gauloise de tous les autres noms propres contenus dans l'inscription doivent lui faire assigner une époque très-voisine de celle de la soumission de la Gaule.

n'a pas encore été suffisamment établie, et
également pour types la tête de Diane et
tenant à la main l'enseigne du sanglier
, n° 10), pourraient aussi être rapportées,
dues, au moins aux circonstances de la ré-
sée par ce peuple. Ces médailles et plusieurs
pes et de fabrique analogues, rapprochées
nt nous avons parlé d'abord, formeraient une
pièces importante qui pourrait être publiée
de *Médailles de la ligue éduenne.* Si ces diffé-
illes ne présentaient pas toutes, au même
rêt d'art qu'offrent celles de la ligue achéenne,
, nous serions en droit, nous autres descen-
aulois, de leur trouver un intérêt au moins
int de vue de l'histoire, en raison du pays où
s les événements dont elles rappellent le sou-

gravée sous le n° 10, vient naturellement se
autre monnaie d'argent de ma collection, que
de croire unique, et qui représente, au revers
le femme, diadémée, tournée à gauche, un
che avec la légende VIIPOTAL (voy. pl. V,

pas sans rapports avec la monnaie de Marseille,
lion ait un mouvement particulier. On peut
parer avec le bronze d'Aulus Hirtius, publié
(*Type gaulois*, Atlas, pl. VI, n° 36) et par
Rev. num., 1842, p. 403), expliqué enfin par
num., 1858, p. 441 et suiv.), et nous devrons
ombien la pièce portant le nom du lieutenant
inférieure pour le style à la monnaie du chef
lemment plus ancienne.

au guerrier appuyé sur son bouclier et tenant un
enseigne, le nom d'homme *Verotal*, en donnant
valeur du *rho* grec (*Rev. num.*, 1856, p. 84). As
la médaille si remarquable que nous publions au
démontre bien clairement que ce caractère ne sa
pris pour un *gamma*.

Quant à la lettre du droit, elle offre une ress
frappante avec les pièces de Duratius, chef des
(cf. *Revue num.*, année 1851, pl. XVI).

L. de La S

LETTRE A M. ADRIEN DE LONGPÉRIER

SUR

IILLE GAULOISE PORTANT LA LÉGENDE VEROTAL

ET SUR LE COSTUME DES GAULOIS.

(Pl. VI.)

ISIEUR ET CHER DIRECTEUR,

les antiquaires ont cru pendant longtemps qu'il n'y
is rien à dire sur la numismatique gauloise, après
ix ouvrage du vénérable Lelewel [1]. Ce travail était,
i, si fort au-dessus de tout ce qui avait été publié
rs et par le grand nombre de médailles offertes,
première fois, aux érudits, et surtout par l'excel-
s dessins de l'illustre savant, qu'il fut comme une
n pour la plupart d'entre nous, au point que de
ps, personne ne dût espérer dire rien de bien neuf
ujet qui semblait avoir été, sinon complétement
du moins profondément fouillé.

dant cette appréciation était tout à fait erronée : le
numismatique gauloise avait été, il est vrai, re-
ans tous les sens par l'illustre maître, mais la pé-
matériaux d'une part, et peut-être la rapidité du

numismatiques et archéologiques, par Joachim Lelewel. Type gaulois
in-8°, Bruxelles, 1840. Atlas.

travail de l'autre, l'ont empêché de porter le scalpel de la critique dans toutes les parties essentielles des travaux de ses devanciers. N'étant pas assez riche de documents originaux pour reprendre une à une toutes les médailles, et faire subir à leurs légendes le contrôle d'exemplaires nouveaux, il a trop souvent admis, sous l'empire de la nécessité, les lectures de Mionnet et de ses prédécesseurs, et en les combinant avec les siennes, donné naissance involontairement à des difficultés contre lesquelles nous luttons aujourd'hui.

Duchalais, presque aussi mal servi que M. Lelewel, par les monuments originaux, puisqu'il n'avait à sa disposition que la collection de France, a, pour certaines séries, peu avancé la science, par son ouvrage qui n'en restera pas moins un livre utile et curieux à bien des égards.

Il a sacrifié à des scrupules excessifs celles des médailles anépigraphes dont il ignorait la provenance, et les a reléguées parmi les imitations grecques souvent sans raison déterminante à mon avis. Ses légendes, calquées sur les lectures incorrectes des anciens numismatistes, se présentent quelquefois avec l'apparence d'une protestation contre les attributions proposées par les savants modernes.

Ainsi, pour me circonscrire dans la série des faits qui motivent cette lettre, vous aurez sans doute remarqué, comme moi, que Duchalais, sans tenir compte de la lecture de M. Lelewel VIIPOTALO, est revenu à l'ancienne leçon de Bouterouë qui avait cru voir sur son exemplaire VHGOTAI ou « quelque chose, comme le dit prudemment « le docte conseiller en la cour des monnaies, que je n'ay « pu expliquer [1], » de sorte qu'il a définitivement donné

[1] *Recherches curieuses des monoyes de France depuis le commencement de la monarchie*, par Claude Bouterouë. In-fol. Paris, 1666, p. 63.

e nom VIIGOTALVS au chef gaulois dont la monnaie nous ccupe [1].

Cependant la lecture de M. Lelewel, sans être correcte, tait un acheminement vers une leçon plus en rapport avec génie gaulois; le P de VIIPOTALO évoquait naturellement l'idée du ρ (*rho*) des Grecs [2]; en ne tenant aucun mpte des transcriptions de ce savant, Duchalais comiquait donc la question, ou du moins en retardait l'éclairsement, et nous étions, sur ce point, dans une impasse cheuse dont vous nous avez tirés à l'aide d'un renseiement emprunté à l'épigraphie.

Dans un article de cette *Revue*, intitulé : « *Note sur la forme de la lettre E dans les légendes gauloises* [3], » vous ez, le premier, démontré qu'il fallait lire VEROTAL sur tre médaille, résolvant à la fois une double difficulté.

Je ne rentrerai pas dans la discussion à laquelle vous us êtes livré au sujet de l'E à double jambage (II) des édailles gauloises; c'est désormais un point acquis à la ience et que personne ne sera tenté de contester.

En est-il de même de la lettre Γ de VEROTAL, et est-il rtain qu'aujourd'hui encore, les leçons de Bouteroué, de ionnet et de Duchalais n'aient pas conservé de partisans? us vous êtes borné, il est vrai, dans l'article précité, à oncer le fait de l'existence de l'R dans la légende IIΓOTAL; et, en effet, la mention des inscriptions de mpéi était un trait de lumière qui, aux yeux du plus and nombre, devait éclairer suffisamment la question.

[1] *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibl. yale*, par Adolphe Duchalais, in-8°, Paris, 1846, p. 4.

[2] M. Lelewel transcrit ce nom *Viipotalo* ou *Vipotalo*, et la place qu'il lui nne dans son *Index alphabétique* montre clairement qu'il n'a pas pensé au o grec. *Type gaulois*, p. 286, 349, 362, 463.

[3] *Revue num*, 1856, p. 74.

Cependant j'ai été frappé de la nécessité de démontrer l'exactitude de votre leçon, par les médailles elles-mêmes en voyant, avec surprise, l'ancienne lecture se reproduire dans l'*Essai sur les monnaies des Arverni* de M. Peghoux ouvrage postérieur à votre mémoire [1].

Il m'a semblé de plus qu'il y avait lieu de rétablir certains faits secondaires relatifs à cette médaille, dans l'énoncé desquels l'honorable antiquaire s'est évidemment trompé.

Permettez-moi, je vous prie, de rappeler brièvement les diverses lectures auxquelles notre médaille a donné lieu: on comprendra mieux ensuite la nature du service que vous avez rendu à la science, et mon insistance à le proclamer.

Bouteroué, je l'ai dit, avait lu VHGOTAI; Pellerin crut faire merveille en proposant de voir LVIIPOT sur un exemplaire qu'il trouvait mieux conservé, mais qui laissait cependant beaucoup à désirer, puisque depuis lors personne n'a vu le caractère L initial que cet antiquaire avait cru distinguer. Mionnet revint au G de Bouteroué, et lut VIIGOTAI et VIIGOTAL. M. de La Saussaye, dans un intéressant « *mémoire sur les médailles gauloises trouvées dans la com-* « *mune de Cheverny en* 1827 [2] » a publié un charmant spécimen de cette monnaie; mais il s'est borné à faire remarquer la dissidence des auteurs, sans trancher la question; toutefois, il paraissait voir comme Bouteroué et Mionnet un *gamma* dans la lettre douteuse. Puis, viennent Lelewel qui tient pour le P de Pellerin; enfin, Duchalais dont j'ai rappelé plus haut la leçon rétrospective.

[1] *Essai sur les monnaies des Arverni*, par A. Peghoux, in-8°, Clermont, 1857, p. 54.

[2] *Revue num.*, 1836, p. 317, pl. VIII, n° 16.

·e lecture VEROTAL, si elle est exacte, est donc une· ition importante; il me reste à vous faire part des cir- nces qui m'ont mis à même d'en reconnaître et d'en itrer la réalité.

ıigne contesté r que vous avez justement, selon moi, rété par notre lettre R, n'est point caractérisé de la manière sur tous les exemplaires où il est visible; urs sur le plus grand nombre des monnaies, l'insuf- ; du flan et la rapidité de la frappe ne permettent voir le sommet de cette lettre.

un heureux hasard nous possédons, vous et moi, ːxemplaires qui offrent ce caractère empreint avec ·ande netteté et dans des conditions de style toutes ntes.

ı exemplaire, plus ancien sans doute que le vôtre, ce signe : Ր, dans lequel je trouve tous les ənts de notre *r* minuscule. Veuillez bien remarquer G gaulois (le ç que l'on trouve aussi bien sur les ies de Tasget et de Divigiagus que dans les inscrip- racées à la pointe par les Romains, ou sur les mé- byzantines) a, lui aussi, donné naissance à notre G cule (*g*). Il ne faut donc pas s'arrêter à ce que la de cette lettre *r* a d'insolite au premier aspect.

·e exemplaire (pl. VI, n° 3), d'un faire moins soigné ns ancien, donne aussi un *r* minuscule, mais plus ru- taire, et dont on n'explique suffisamment bien les ıts qu'à la vue de la monnaie qui m'appartient.

ıiste sur ce point, et je dis que ce signe *r* n'a rien de· ın avec l'ancien Ր (*pi*) des Grecs, adopté par les. ı, et conservé par eux à une époque où il avait pris ıe Π dans les contrées helléniques : conservé notam- ians les monnaies de PIXTILOC.

Ce caractère n'a rien de commun non plus avec *le gamma*, Γ, dont la légende ΑΓΗΔ des médailles d'Agedincum nous fournit un bon spécimen.

Sur ma médaille, l'aileron supérieur est ondulé de manière à présenter à l'œil tous les détails de l'*r* minuscule : dans la vôtre, cet aileron n'est plus qu'un point dont la partie extérieure est arrondie ; mais dans l'un et l'autre exemplaire, cet appendice ne tient pas à la hampe par une barre horizontale d'égale épaisseur, comme dans le cas du Γ ou du Γ[1].

J'ai figuré sous les nos 2 et 3 de la planche VI votre médaille et la mienne ; de plus j'ai donné sous les nos 10 et 11, le développement des deux inscriptions, afin que tous les yeux pussent saisir les détails caractéristiques que je signale pour la première fois.

J'ai cru devoir reproduire avec les mêmes dimensions les légendes CRICIRV et VIIRICO de deux médailles de ma suite, afin de faire mieux juger de l'extrême mobilité de l'alphabet gaulois qui, réellement, semble avoir retenu toute la physionomie du caractère cursif, c'est-à-dire cette liberté d'allure qui fait que la main du graveur est toujours visible dans les produits du monnayage de nos aïeux. Ainsi les R de l'inscription CRICIRV, notamment, présentent déjà une tendance visible vers la forme *r* de VIIrOTAL.

J'ose espérer qu'après cette discussion, dont vous voudrez bien me pardonner l'aridité, il ne restera plus de doute à personne sur la réalité de l'existence de la lettre R dans notre légende. Je vais aborder maintenant un autre

[1] Il est fort curieux de retrouver les deux formes de l'*r* avec crochet ondulé et crochet à courbe simple, réunies dans les mots *Mercurius pater* de l'épitaphe de Gaudentia, tracée en caractères rustiques, et datant de l'an 393 de J.-C. Voy. Buonarroti, *Vetri ant.*, p. XVI.

e faits qui vient corroborer la preuve matérielle ci-développée. Il s'agit du rapprochement de la mé-VIP.T que j'ai publiée dans ma première lettre à ,a Saussaye [1].

vous rappelez que, dès cette époque, j'avais été à comparer la légende de cette médaille avec celle AL, et il m'avait paru qu'on pouvait raisonnable-oir dans cette monnaie de bronze le nom abrévié onnage qui avait émis nos charmantes médailles t.

is dire cependant que la lecture VIґ.T (VIROT) ad-ır Duchalais n'avait pas toutes les sympathies; mon confrère, M. Fillon, en me cédant cette pièce, avait ire VIRT, et il avait pensé à l'attribuer à Vertou, le située non loin du lac de Grand-Lieu, où la mé-vait été trouvée.

lecture, abstraction faite de l'attribution à Vertou, is sans valeur, et j'y attache, même aujourd'hui, ip plus d'importance qu'autrefois, car elle pourrait ue l'abréviation de la légende VIROTAL de votre e.

leçon VIRT ou VIґ.T, si l'on sépare le point de la récédente, a tant de chance d'être exacte, qu'on la eproduite avec l'R romain et l'O dans la médaille .., publiée par M. Fillon sous le n° 3, planche I, de les numismatiques [2], avec tous les caractères d'une e aquitanique, et comme la sœur de la précédente. lonné une nouvelle représentation plus exacte de laille VIґ.T (pl. VI, n° 7); je regrette qu'un exem-

[1] ..m., ann. 1853. *Lettre à M. de La Saussaye sur les médailles gauloises*,

[2] *numismatiques*, par Benjamin Fillon, in-8°, Paris, 1856, p. 20.

plaire mieux frappé ne me permette pas de trancher la difficulté que présente sa légende, et de décider si elle offre bien les lettres Γ. ou simplement un R. Malheureusement cette médaille est restée unique jusqu'à ce jour. Mais, on le voit, son interprétation ne saurait être douteuse, puisque les deux modes de lecture arrivent au même résultat depuis votre découverte, et que d'ailleurs la légende bien accentuée VIRO... semble ne laisser prise à aucun doute sur ce point.

Tout ce qui précède me donne donc plus que jamais le droit de rapprocher ma médaille VIRT ou VIR.T de nos curieux VIROTAL ou VEROTAL, et d'ajouter ainsi, pour fortifier votre lecture, un élément de conviction à tous ceux qui résultent de l'examen matériel de ces médailles, et du texte de l'inscription de Pompéï.

Veuillez remarquer, je vous prie, que les médailles VIΓ.T et VIRO présentent toutes deux un édicule sur le dos du cheval en course ; qu'il en est de même de la médaille de bronze portant la légende VIREDISOS que j'ai publiée dernièrement dans ma lettre à M. de Saulcy [1]; nous avons donc là un groupe de trois médailles découvertes dans la Gaule aquitanique, qui lui appartiennent évidemment par le style, et qui offrent les initiales identiques VIR ou VER[2].

[1] *Revue num.*, 1859, pl. II, n^os 1-3, et p. 82 et suiv. *Lettre à M. de Saulcy sur la numismatique gauloise.*

[2] « Vous êtes vous jamais demandé pourquoi les gens rustiques prononçaient « *Verginie* au lieu de *Virginie*, et pourquoi *virtus* est devenu *vertu?* » Telle est la question que vous me posez dans votre aimable lettre du 16 octobre dernier, en me faisant remarquer encore que *ver* et *vir* s'échangent dans les noms, comme *Treveri* et *Treviri*, *Veromandui*, *Viromandui*, etc.

Je crois que ces permutations sont tout à fait dans le génie gaulois; de nos jours les gens de nos campagnes se permettent des altérations bien plus graves, ainsi, dans le Maine, l'*r* se change en *l*, on dit *rale* pour *rare*, *Duver* pour *Duval*, *emballe*, pour *faiseur d'embarras*, etc.

Ne pensez-vous pas que cette syllabe initiale joue dans la composition de ces noms le même rôle que DVBNO que nous trouvons dans une autre partie de la Gaule en combinaison avec les syllabes terminales REIX, TAL, et COS.

Ceci me conduit nécessairement à justifier l'origine aquitanique de notre médaille VEROTAL, et ce ne sera pas une tâche difficile.

L'exemplaire que j'ai reproduit sous le n° 1 de la pl. VI aut, par le style, les médailles massaliotes de la deuxième poque, en supposant qu'on classe dans la première celles lont le type est le plus pur ; c'est-à-dire que cette pièce est u moins digne de figurer à côté des *Duratius*, des *Luccios* t des *Contoutos*. Il y a plus, la Diane de l'exemplaire dont e parle est supérieure, au point de vue de l'art, à celle de a médaille de Duratius à laquelle elle ressemble beaucoup ependant. Or ce premier indice est suffisant pour classer ette pièce dans les provinces méridionales de la Gaule : n continuant l'examen minutieux de son type jusque dans s détails de la facture, vous remarquerez que le globule ui paraît fiché dans le front de la Diane de Duratius [1], se rouve identiquement placé dans l'effigie des monnaies de 'EROTAL; c'est une circonstance qui n'a rien de fortuit, ar le même globule figure dans les trois exemplaires, n° 2, 3 et 6 de la planche VI. Est-ce à dire que VEROTALVS it monnayé dans Limonum même? Non sans doute; mais e rapprochement combiné avec celui des médailles VIRO t VIr.T m'autorise suffisamment à établir que notre médaille VEROTAL a été frappée dans l'une des provinces de 'Aquitaine voisine des Pictones et des Santones.

On a pensé, non sans raison, que cette pièce avait une

[1] Montfaucon n'a pas omis ce globule dans sa représentation de la Diane de 'EROTAL, pl. LII, p. 28 du t. III de l'*Antiquité expliquée*.

grande analogie de type avec celle sur laquelle on lit LVC qu'on attribue à Luctère des Cadurci.

Je ne possède pas cette dernière médaille, qui paraît être fort rare, et je ne puis rien dire de son attribution. Seulement les découvertes de la science moderne nous engagent à apporter la plus grande circonspection dans le classement des médailles dont on ne connaît qu'un ou deux exemplaires incomplets.

Je vous ai signalé quelques inexactitudes que je croyais devoir relever dans le travail, d'ailleurs fort méritant, de M. Peghoux.

Ainsi on lit dans la note 3 de la page 54 : « M. A. de « Longpérier possède une de ces médailles sur laquelle on « lit VIIPOTAL. Le même savant a lu VEROTAL dans une « inscription tracée à la main à Pompéï et VIRIOTAL en « tête d'une liste de gladiateurs. *Rev. num.*, *nouv. série*, « n° 2, p. 73 et suiv. »

J'ai à peine besoin de faire remarquer que cette phrase si courte renferme trois erreurs qu'il importe de ne pas laisser subsister ; et nous sommes sûr que feu l'honorable M. Peghoux ne nous eût pas su mauvais gré d'avoir ici rétabli la vérité, puisque l'occasion s'en présentait tout naturellement.

Notre planche prouve, quand vous ne l'auriez pas dit, qu'on ne lit pas VIIPOTAL sur votre exemplaire, mais VIROTAL. De plus, vous n'avez jamais lu VEROTAL dans une inscription tracée à la main à Pompéï ; enfin ce n'est pas vous, mais le Révérend P. Raphaël Garrucci (et vous le citez) qui, dans un savant ouvrage intitulé : « *Inscriptions gravées au trait sur les murs de Pompéi*, » a, le premier, signalé le nom VIRIOTAL dans la planche IX de cet ouvrage, toutefois sans indiquer qu'il fût gaulois.

Je transcris ici le passage relatif à cette inscription :

VIRIOTAL· C,
VALER· XXV
AM[illegible]N· LXXV
SERVIL' C
MARCVS. L
SEQVAN. LXXV
SEDVLĀ. XXV
ЭЄ . VIRIOD. LXXV
ITOTAG' L'
ANARTO, LXX.

Le R. P. Garrucci ajoute ce qui suit :

« Ceci est une liste de gladiateurs avec l'indication du « nombre de leurs victoires. On trouve cette inscription « dans la ruelle qui sépare les deux théâtres et débouche « dans la rue qui mène à la porte de Stabie.

« Plusieurs noms barbares se font remarquer : VIRIO- « TALVS, Sequanus, Sedulatus, Viriodus, Itotagus, « Anarto. »

Dans l'intérêt de la science, on doit éviter de laisser se perpétuer des erreurs qui peuvent ne pas avoir de gravité pour ceux qui sont au courant de la question, mais qui jettent des doutes et de l'incertitude dans l'esprit des novices.

Je ne puis, en finissant, résister au désir que j'éprouve de vous parler de la charmante effigie de guerrier gaulois placée au revers de notre médaille : j'appelle toute votre attention sur celle du n° 1 de la planche VI. C'est la première fois que je vois tant de détails curieux accumulés dans un si petit espace. Nos peintres et nos statuaires, qui commettent souvent de si lourdes erreurs lorsqu'ils repré-

sentent nos aïeux, parce qu'ils vont chercher leurs types dans les incroyables figures de Dom Martin et de Montfaucon, devraient bien s'inspirer de cette curieuse effigie[1].

A voir la tournure fortement hanchée de notre guerrier, on reconnaît immédiatement le gaulois à haute et molle stature des historiens[2]. Sa taille, veuillez le remarquer, est entourée d'une ceinture, espèce de lemnisque dont les bouts sont ornés de franges; serait-ce la ceinture officielle qu'Éphorus regardait comme le critérium de l'agilité de nos aïeux[3], ou bien cette *cartamera* qu'avait citée Varron

[1] Il est curieux de lire dans Montfaucon, à propos de l'habit des Gaulois: « Nous n'avons aucun monument de l'habit des Gaulois avant qu'ils fussent « subjugués par les Romains. » Et, en effet, le docte bénédictin reproduit les informes images de dom Martin, sans oublier la statuette évidemment chinoise de la page 86, pl. L du vol. III de l'*Ant. expl.*, et les Hercules velus du moyen âge (nos 4 et 4 *bis* de la même planche). On se demande à quoi lui avait servi de recueillir les médailles gauloises, et de les reproduire d'une manière supérieure à tous les antiquaires de son temps dans la pl. LII, p. 88 du même volume.

[2] Cf. Calpurnii Flacci, *Declamat.* 2.— Strab., IV, p. 195; VII, p. 290. — Paus., *Phoc.*, XX, p. 847. — Amm. Marcell., lib. XV, cap. XII, p. 106; lib. XXXI, cap. III, p. 620. — Appian., *Celtic.*, p. 1220. — Diod. Sic., V, p. 212.— Arrian., *Exp. Alex.*, p. 11.— Flor., I, 13.— Sil. Ital., XV, v. 715; XVI, v. 471; IV, v. 134. – *Camill.*, ap. Liv. V, 44.— *Manl.*, ap. Liv. XXXVIII. — Tacit., *Agric.*, cap. 2; *Germ.*, cap. 4. — Cæs., I, 39; IV, 1. — Pomp. Mel., lib. III, cap. III, p. 75. — Columell., *De re rust.*, lib. III, cap. VIII, p. 225. — Veget., *De re mil.*, lib. I, cap. I. — Vitruv., lib. VI, cap. I, p. 104. — Hegesipp., lib. II, p. 448. — Manil., *Astr.*, lib. IV, p. 102. — Isidor., *Orig.*, lib. IX, cap. II, p. 1006, et lib. XIX, cap. XXIII, p. 1300; *Chronic.*, p. 731. — Plutarch., *Paul. Æmil.*, t. I, p. 264. — Procop., *Vandal.*, lib. I, cap. II, p. 178. — Eunap. Sardens., *De Gothis in excerp. legat.*, p. 18. — Q. Curt., lib. IV, cap. 13. — Plin., lib. V, cap. XXII, p. 695; lib. II, cap. LXXVIII, p. 230. — Hieronym., *In vita Hilar.*, t. I, p. 159. — Aristot., *Problem.*, *Sect.*, XIV, n° 14.

[3] « Ephorus soutenait que les Celtes, c'est-à-dire les Gaulois, portaient des « ceintures pour ne pas prendre trop d'embonpoint. Comme elles étaient toutes « d'une certaine mesure, les jeunes gens qui ne pouvaient plus tenir dans leur « ceinture étaient condamnés à l'amende. — Τὸν δ' ὑπερβαλλόμενον τῶν νέων « τὸ τῆς ζώνης μέτρον, ζημιοῦσθαι. » Strab., lib. IV, p. 199.

et dont vous avez retrouvé la mention dans l'ouvrage de Jean Lydus [1]? Ce curieux appendice que je signale pour la première fois, manque sur tous les autres exemplaires que j'ai vus. La ceinture n'est partout caractérisée que par un trait horizontal et par l'étranglement de la taille.

Du reste, on peut voir dans toutes les médailles armoricaines que j'ai précédemment publiées dans cette *Revue*, combien les Gaulois tenaient à la finesse de leur taille.

Le même luxe d'ornementation des lemnisques se fait remarquer dans les médailles portant les légendes CATAL et PIXTILOS dont j'ai reproduit le droit sous les n°s 14 et 15 de la planche VI.

Mon exemplaire de la première de ces pièces est remarquablement beau [2], et il est très-facile de saisir dans mon dessin qui, je l'espère, sera fidèlement reproduit, les détails jusqu'à ce jour inédits de cette jolie coiffure; la médaille de PIXTILOS est également à fleur de coin; mais déjà le type en est dégénéré; c'est bien le CATAL qu'on a voulu reproduire, mais ici l'élégant lacis du lemnisque est supprimé, et les pendants n'auraient pas de raison d'être, si l'on n'avait pas sous les yeux pour les expliquer, la médaille précédente.

Tel est l'art gaulois, et telle est, par conséquent, l'im-

[1] Johan. Lydi, *De magistrat P.R*, lib. II, 13. Voy. *Bullet. archéol. de l'Athenæum français*, deuxième année, juin 1856, p. 42.

[2] Notre excellent maître J. Lelewel a complétement échoué dans la reproduction de son exemplaire de CATAL (fig. 40 de la pl. VII), qui, sans doute, n'était pas assez bien conservé. Bouteroüe ne donne pas cette médaille. Pellerin l'a représentée avec ce faire flou et lâché qui se retrouve malheureusement dans toutes les gravures publiées par cet auteur (fig. 16 de la pl. IV du premier volume). La reproduction de Pellerin est d'autant plus impardonnable, que quarante ans auparavant Montfaucon en avait donné une qui est presque satisfaisante; en effet, le lacis que je signale y est déjà indiqué : seulement le nom est écrit IATAL. (*Ant. expliquée*, t. III, p. 88.)

portance qui s'attache à la médaille mère, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire à celle qui sert comme de modèle à tous les coins d'un même monnayage; celle-là est complète, et celle-là seule peut expliquer tous les détails d'une monnaie gauloise un peu compliquée.

Permettez-moi, maintenant, de profiter de la présence de cet exemplaire exceptionnel pour vous faire remarquer la position oblique du sanglier relativement à la hampe de l'enseigne; il est bien visible ici que ce simulacre, que Duchalais considère comme appuyé contre la lance, est réellement ainsi que je l'ai dit ailleurs, tenu à la main du personnage; déjà sur l'exemplaire n° 2, ce détail ne saurait être méconnu; mais ici il acquiert un degré de certitude tel qu'il me paraît inutile d'insister davantage sur ce point. Je ferai simplement observer que sur votre médaille, il semble qu'il n'y ait eu ni hampe ni sanglier; le bras droit tombe; en outre, entre la main et le bord de la pièce, il existe un petit espace lisse.

Sur la plupart des exemplaires de cette médaille, la tête du guerrier paraît nue ou recouverte d'un casque sans visière, dessinant presque exactement la forme de la tête, au point qu'on pouvait douter même de son existence; aussi Duchalais, qui relève tous les détails de son costume, ne parle-t-il point de casque.

Sur mon exemplaire n° 1, le casque existe évidemment; il est nettement caractérisé par une crista du genre de celle qui se voit sur le casque de la médaille d'EPAD (Epasnactus) et encore par le bord inférieur qui, une fois qu'on en est prévenu, est visible sur presque tous les exemplaires figurés dans ma planche.

Enfin vous remarquerez l'entourage radié qui accompagne la tête du guerrier, et qui paraît se composer des mè-

ches de sa chevelure, et des ailerons latéraux qui décoraient sans doute le casque.

Duchalais dit que « le guerrier est couvert d'une cuirasse et d'une cotte d'armes. » Si notre regretté confrère a vu l'indication d'une cuirasse dans les deux appendices qui chargent les épaules de ce personnage, et qui ressemblent si bien, en effet, aux épaulières des soldats sculptés sur la colonne Trajane, il s'est, je le crois, mépris; M. le marquis de Lagoy a déjà dit que ces reliefs ne sont rien autre chose que les plis du *sagum*[1], sorte de vêtement en usage dans la Gaule, et qui s'attachait, comme on le voit, non sur l'épaule, mais sur la poitrine à l'aide d'une agrafe très-nettement caractérisée sur les exemplaires n°s 1, 2 et 4, pour pouvoir être rejeté sur les épaules, où les plis s'accumulaient au point de produire un relief trompeur.

Veuillez me pardonner d'être entré dans d'aussi minutieux détails de costume à l'occasion de la discussion d'une inscription. Je n'ai pu résister au désir de rendre service à nos peintres et à nos artistes, et de faire mieux connaître un des monuments les plus curieux de l'art gaulois.

Sans doute le dernier mot n'est pas dit sur cette médaille; je n'ai pu même trancher les difficultés principales que soulève son examen : ainsi la question de savoir si le personnage représenté est VEROTALVS lui-même, où s'il offre l'image du dieu de la guerre, cette question est toujours indécise à mes yeux; de même j'hésite à vous proposer de voir la hampe d'une enseigne décapitée dans la haste souvent fleuronnée, placée entre le personnage et le sanglier, enseigne que VEROTAL se préparerait à couronner de nouveau de l'emblème national, le sanglier.

[1] *Rech. numism. sur l'armement et les instruments de guerre des Gaulois*, Aix, 1849, in-4°, p. 18.

Cette idée qui semble, au premier abord, un peu recherchée, n'est pas contraire au goût et au génie de l'antiquité; les Romains ont souvent été plus loin ; vous connaissez la charmante médaille de la famille Junia sur laquelle on voit la Victoire ou peut être la *Liberté marchant sur un sceptre brisé* et tenant dans la main *un bandeau royal ou une couronne largement ouverte;* la légende BRVTVS IMP est ici toute une révélation[1].

Dans la médaille de VEROTAL, nous pouvons voir l'image du guerrier courageux s'efforçant de relever l'enseigne nationale, mais nous n'avons pas là l'histoire pour confirmer nos inductions.

Les nos 1, 2, 4, 6, 7, 14 et 15 sont dans mes cartons.

Le n° 3 vous appartient.

Le n° 5 fait partie de la collection de M. l'abbé Barraud.

Agréez, je vous prie, etc.,

E. Hucher.

[1] Cette monnaie, imparfaitement décrite par Eckhel et Mionnet à l'article *Servilia*, a été expliquée par M. le comte Borghesi. Elle est donnée deux fois par Riccio, *Monete delle antiche famiglie di Roma*, à l'article *Junia*, pl. XXVI, n° 17, et à l'article *Servilia*, pl. XLIV, n° 11. — Voy. H. Cohen, *Descr. gén. des monn. de la rép. rom.*, pl. XXXVIII, *Servilia*, n° 10. Un exemplaire unique de ce denier faisait partie du trésor découvert, en 1848, dans le jardin du collége du Mans. Voir le *Catalogue* publié par nous, p. 48, n° 17.

MONNAIES CONSULAIRES DU BAS-EMPIRE.

(Pl. VII, n° 1.)

En général on oublie trop facilement les *anciens* et les aitres, lorsque l'on est emporté par le désir de faire connître la solution d'un problème que l'on se flatte d'avoir ouvée. Je vais donc réparer les torts involontaires commis ar moi, lorsque je publiai les *Monnaies consulaires du gne d'Héraclius*, il y a bientôt deux ans[1].

L'occasion m'en est fournie tout naturellement par un ouvel aureus que M. H. Zæpffel a eu l'obligeance de e communiquer, et qui provenait, primitivement, de la llection de M. le docteur Tesson. Cet aureus, qui est une riété du n° 2 de la planche qui accompagne mon preier travail, est d'une excellente conservation, et ses léndes ne peuvent laisser aucun doute :

DMNH. RACAIO CONSVAIIA. Deux bustes de face, l'un berbe, mais de même dimension : entre eux une croix.

℟. VICTORIA. CONSABIA. Croix sur quatre degrés; à xergue CONOB. — AV. 4gr,4.

On peut conclure maintenant de cette pièce que la légende droit étant au singulier, s'applique seulement à un seul rsonnage, c'est-à-dire *au consul;* il reste les dernières

[1] *Revue num.*, 1857, p. 247 et suiv.

lettres des deux légendes qui sont toujours un problème dont l'explication est à deviner.

Pellerin n'a connu que le *decanummium* gravé aux n[os] 6 et 7 de ma planche : il pense que cette monnaie représente Héraclius Constantin, et qu'elle a été frappée sous le règne de son père, qui se le serait associé au consulat « quoiqu'on ne trouve pas qu'Héraclius I[er] l'ait fait consul, « ni même qu'il se soit donné aucun collègue au consulat. » Pellerin pressentait la vérité, mais il eut le tort de ne pas feuilleter assez attentivement les historiens byzantins[1].

Eckhel ne connut aussi que le bronze édité par Pellerin, et il persista à l'attribuer à Héraclius Constantin créé consul en 617, d'après Nicéphore : je crois que le docte viennois a pris une date erronée dans l'historien, mais enfin il est encore plus près de la vérité que Pellerin, puisqu'il constate qu'Héraclius I[er] fit des consuls[2].

On a vu que ces *decanummium*, ainsi que les deniers, les demi-follis et les *pentanummium* qui portent un buste seul, appartiennent, suivant moi, à Héraclius I[er] lui-même; tandis que les aureus nous donnent les consulats d'Héraclius Constantin et d'Héracléonas. — Aucune objection ne m'a été faite depuis qui pût modifier ma première attribution.

C'est donc le baron Marchant qui a eu, le premier, la malheureuse pensée de l'exarque d'Afrique : après lui son opinion fut adoptée sans contestation : Pellerin et Eckhel étaient si bien mis de côté que leurs noms ne sont même pas prononcés dans la dissertation de M. Marchant. Quand je me suis surpris à parler des monnaies consulaires

[1] Pellerin, *Mélang.*, t. I, p. 220.
[2] Eckhel, *Doc. num. vet.*, t. VIII, p. 221.

›yzantines, je ne me doutais guère que je ne faisais que poursuivre l'idée de nos anciens maîtres.

J'ajouterai qu'à propos du *decanummium* consulaire d'Héraclius, Eckhel rappelle très-judicieusement plusieurs médailles qui rentrent dans le même système.

C'est, par exemple, le médaillon d'or et le médaillon de ronze de Dioclétien et Maximien, avec la légende IMPP. IOCLETIANO III et MAXIMIANO COSS : le type est un uadrige d'éléphants.

C'est le moyen bronze de Maxence, au type soit du char telé de six chevaux, soit du quadrige d'éléphants, avec la gende FEL. PROCES. CONS. IN. AVG. N. — Voilà bien un cemple des processions consulaires sur lesquelles j'ai onné quelques détails.

C'est le médaillon contorniate portant la tête de Valentien III, et la légende PETRONIVS MAXSIMVS. V. C. CONS[1].

Rappelons ici que, d'après Nicéphore et Théophane, il y it aussi des cérémonies à propos de l'accession au consulat s fils de Constantin Copronyme, et de Tibère Constantin : pourrai peut être, un jour, soumettre quelques attributions, à cet égard.

A. DE BARTHÉLEMY.

[1] Eckhel, *ibid.*, p. 336. — Mionnet, t II, p. 141, 146, 201.

MONNAIES INÉDITES DE BAR.

Ainsi que le dit M. de Saulcy, dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar*, toutes les espèces émises par le duc Robert n'ont pas encore été retrouvées et ce savant « n'hésite pas à affirmer que si l'on en rencontre de nouvelles, elles seront munies des types de quelque monnaie royale de Jean ou de Charles V. »

La découverte que j'ai faite d'une monnaie de Robert, jusqu'alors inconnue, n'est pas en opposition avec cette affirmation. Sans doute, le gros d'argent dont nous don-

nons ici la figure n'offre pas une copie servile du *franc à cheval* de Jean ou de Charles V, et d'ailleurs le métal n'est pas le même; mais cependant le type du droit rappelle celui de la monnaie royale. Ce type du cavalier, tourné à droite et armé d'un écu, tient en quelque sorte le milieu entre celui du *franc à cheval* des ducs de Bretagne (1364-1442) et celui du *ridder d'or* de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467). Le revers offre la

grande analogie avec celui du *lion d'argent* de Louis
ıle, comte de Flandre (1346-1384). Sur le casque du
lobert on remarque ce grand panache, qui se voit si
ctement, au-dessus de l'écu penché qui forme le type
autre gros, publié par Dom Calmet (*Suppl.*, n° 45),
uby (pl. LXVIII, n° 4), et par M. de Saulcy (*Comtes*
r, pl. III, n° 8).
remarquera encore la chaînette qui rattache à l'ar-
l'épée de marquis que le duc tient à la main. Le
l a la tête empanachée et le corps couvert d'une
; sans broderies. On lit autour :

ROB' DVX : BAR[E]NSIS Z M[*archio*].

revers, une croix fleuronnée dans un entourage formé
atre cintres, à l'extérieur desquels sont placés dans
gles rentrants quatre *bars* accompagnés de six croi-
et de six étoiles. Autour :

MONETA : SANCTI : MICHAELIS.

monnaies, au type du cavalier, que nous avons citées
es espèces d'or; il semble que le gros de Robert soit
novation, en plus grand, du gros au cavalier armé
épée et d'un bouclier, frappé par Jean d'Avesne,
de Hainaut (1280-1304)[1], peut-être un siècle aupa-
, car Robert de Bar, comte en 1352, duc en 1355,
nort qu'en 1411; le gros, dont le revers porte quatre
de lis aux extrémités de la croix, doit avoir été
ıé après 1364, époque du mariage de Robert avec
de France, fille du roi Jean.
érie si restreinte des monnaies de Bar aura à s'enri-

[1] *num*, première série, t. I, pl. IV, n° 1.

chir encore d'un denier du même prince, que possède M. le comte de Widranges. C'est une variété qui diffère de la pièce décrite par M. de Saulcy (voy. sa pl. IV, n° 3) tant par le module et les légendes que par le type du revers.

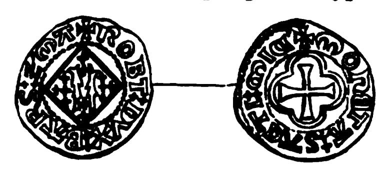

L'écu, en forme de losange, est plus grand et renferme douze croisettes au lieu de six.

+ ROBT : DVX : BARS : Z MA (*et marchio*).

Revers. + MONETA : SANCTI : MIC'. La croix est placée dans un entourage formé de quatre cintres.

A ces deux pièces frappées à Saint-Mihiel, je joindrai la description d'un jeton de la ville de Bar, ayant au revers les armes de J. B. Colbert, seigneur de Saint-Pouange et de Villacerf, intendant de Lorraine, conseiller d'État qui, le 21 avril 1661, termina à Bar-le-Duc les négociations entamées pour l'exécution du traité conclu entre Louis XIV et le duc de Lorraine.

M. de Fontenay, dans son *Manuel de l'amateur de jetons* (p. 158), attribuait par erreur cette pièce au grand Colbert, et il n'en a décrit qu'un seul côté.

+ DE L'INTEN^{CE} DE M^R COLBERT DE S^T P^{GES} CONS^R D'ESTAT. Écu aux armes de Colbert timbré d'une couronne perlée; dans le champ [1658].

℟. JECT DE LA CHAMBRE DES COMTES DE BAR. Armes du Barrois. La date a disparu par suite de l'impression de deux pensées en contremarque.

LÉON MAXE.

MONNAIES FRANÇAISES INÉDITES.

MANTES. — REIMS. — LYON.

(Pl. VII.)

Monnaies de Mantes au XIe et au XIIe siècle.

Dans l'ouvrage dont M. F. Poey d'Avant vient d'éditer le premier volume sur les monnaies féodales de France, je remarque, p. 10, la description d'un denier fort intéressant, provenant d'une découverte numismatique faite dernièrement à Bain (Ille-et-Vilaine) [1]. Le dessin de ce denier est arrivé trop tard à M. Poey d'Avant pour qu'il pût lui trouver place sur ses nombreuses planches. Je puis le donner aux lecteurs de la *Revue*, grâce à l'obligeance de M. A. Bigot, de Rennes.

SILIPVS REX. Deux croisettes pattées, et deux annelets posés en croix.

℞. MEDANTEVNC.... Croix. 22 gr. (pl. VII, n° 2).

Ici les légendes ne laissent aucun doute : nous avons sous les yeux un denier de Philippe Ier frappé à Mantes, *Medanteum castrum* : les chartes donnent au nom de cette ville les formes suivantes : *Meduntq*, *Medonta*, *Medontha*, *Meduunta*, *Medanta*. Le type est une dégénérescence du

[1] Voy. *Revue num.*, 1858, p. 351 et suiv.

monogramme d'Eudes : ajoutons qu'il est identique à celui des deniers attribués à Louis VI portant la légende CASTRVM MAT, NAT ou MATA, ou encore CASTRYH HAYT suivant M. Delombardy. Les dernières pièces avaient été longtemps classées à Mâcon, sur la foi de Duby, puis elles furent revendiquées pour Mantes, et M. Poey d'Avant a maintenu cette dernière attribution.

Je pensais trouver quelques renseignements dans un ouvrage qui vient de paraître dans les *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, mais mon attente a été déçue ; l'auteur de cet opuscule n'a apporté aucun document nouveau qui put éclairer la question : ses planches elles-mêmes sont exécutées de telle manière qu'il faut de la bonne volonté pour y apercevoir quelque chose [1].

Leblanc, p. 164, n° 8, a donné un denier de Louis VI, au même type que les pièces à la légende NAT, ou MATA, mais qui porte en toutes lettres MEDANTE CASTELLV. Je ne sache pas que cette monnaie existe aujourd'hui en nature, mais on peut affirmer que Leblanc l'a vue : ne connaissant pas le denier de Philippe Ier, il ne pouvait pas supposer le denier de Louis VI qui offre avec le premier des rapports d'analogie si évidents.

Nous avons donc deux pièces, de Philippe Ier et de Louis VI qui toutes deux, frappées à Mantes, portent

[1] *Recherches sur des monnaies, méreaux, sceaux, jetons historiques de la ville de Mantes à diverses époques de son histoire*, par J. N. Loir (de Paris). — J'ai été assez maladroit pour ne pas retrouver les deux chartes de 1006 que M. Loir a vues, citées par Le Blanc, et dans lesquelles il serait fait mention de la monnaie de Mantes. Mon savant confrère Léopold Delisle a eu l'obligeance, à ma prière, de consulter le manuscrit original de l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital : on y trouve la mention de *solidos medantensium*, t. II, f° 155, v° lig. 16, et f° 157, r° lig. 8.

ethnique *Medante*, *Medanteum* : dès lors il est permis de
nser que NAT, MAT, ou NATA CASTRVM n'est pas
antes. Je dirai, comme M. Cartier, en 1836, qu'il paraît
sez invraisemblable que la même ville ait porté deux
ms aussi différents simultanément [1].

J'ai cherché si, dans le Vexin, il se trouvait quelque loca-
é qui eût pu être l'atelier monétaire des deniers de Louis VI,
la légende *castrum nat* ou *nata;* mes investigations, ainsi
e celles de mon savant confrère M. Léopold Delisle ont été
mplétement vaines. J'en suis donc réduit aux conjectures,
voici celle que je hasarde très-timidement.

Le Vexin, dont Mantes était la capitale, fut réuni à la
uronne par Philippe Ier en 1081 ou 1082 : à cette date
ourut Simon, comte de Vexin, de Valois, de Bar-sur-Aube,
e de Péronne, Montdidier, Mantes, etc. Ce baron, l'un
s plus riches du royaume, avait embrassé la vie reli-
euse après avoir soutenu une interminable lutte contre le
i Philippe qui en voulait à ses domaines.

Simon était petit-fils de Raoul Ier, comte du Vexin et du
lois : celui-ci avait eu deux fils de sa femme Adèle, fille
Haudouin, sire de Nanteuil, Rameru, Breteuil et Cler-
ont. L'un, Raoul II, fut le père de Simon ; le second,
ibaut, fut seigneur de Nanteuil-le-Haudouin et eut des
scendants jusqu'au XIIIe siècle.

Ne serait-il pas permis de penser que, sous Louis VI, les
igneurs de Nanteuil-le-Haudouin, Adam de Crépy, dit
Riche, ou Thibaut II, ont frappé monnaie dans leurs
maines, en imitant le type royal de Mantes, berceau de
ur famille ? Louis VI même n'aurait-il pas pu établir tem-
rairement un atelier monétaire à Nanteuil-le-Haudouin ?

[1] *Revue num.*, 1836, p. 251 et suiv.

C'est là un fait que les archéologues de cette ville peuvent étudier et discuter : il est certain que le *castrum Nantogilum* peut très-bien, sur une légende monétaire, devenir *castrum nat* ou *nata*. Il est certain aussi que ce rapprochement répondrait à la remarque de M. Cartier qui, dans l'article déjà rappelé, trouvait également invraisemblable qu'un type identique ait pu être employé dans deux villes différentes : les cadets de la maison du Vexin conservaient le type de la capitale du Vexin.

Denier attribuée a Arnoul, archevêque de Reims.

+ GRATIA D....REX. Monogramme carlovingien.

℞. + REMIS CIVITAS. Croix cantonnée au troisième d'un *oméga* (pl. VII, n° 3).

La fabrique et le style de cette monnaie indiquent le xe siècle : l'*oméga* qui est gravé dans l'un des cantons de la croix appartient également à cette époque et au commencement du xie siècle. Nous le retrouvons sur un denier au type d'Eudes attribué, il y a quelques mois par M. de Longpérier, à la ville de Soissons : il est gravé également sur les deniers de Reims au nom de Louis IV et de Louis V, et sur des pièces de Philippe Ier émises à Senlis[1].

Les monnaies rémoises au type carlovingien sont assez communes, et leur style indique clairement qu'elles ont été frappées longtemps après le règne de Charles le Chauve : c'est un type immobilisé qui dut servir aux archevêques depuis 940 époque à laquelle Artaud eut, avec la dignité

[1] *Revue num.*, 1859, p. 455, pl. XXI, 1. — *Notice de la collect. Rousseau*, p. 217, pl. III, 542. — Poey d'Avant, I, 19 et 18.

le comte, le droit de frapper monnaie. Le même fait se présente à Châlons-sur-Marne, évêché suffragant de Reims.

Depuis 987 époque à laquelle mourut Louis V, le dernier roi dont le nom paraisse sur la monnaie de Reims, jusqu'en 1033, date de l'avénement de Gui I de Châtillon qui paraît avoir signé le premier les espèces archiépiscopales, il y a une suite de quarante-six ans pendant lesquelles l'atelier de Reims ne dut pas chômer : nous savons déjà que de 1021 à 1023, sous l'archevêque Ebles de Roucy, Eudes, comte de Champagne, s'empara du comté de Reims, et frappa monnaie dans cette ville.

A la mort de Louis V, l'archevêque de Reims était Arnoul qui, durant sa vie politique mêlée aux événements contemporains, occupa deux fois ce siége, d'abord de 988 à 991, ensuite de 996 à 1021.

Arnoul contribua à faire élire Hugues Capet roi de France : c'était un devoir de reconnaissance envers le duc de France qui l'avait sauvé de l'accusation de lèze-majesté dont il avait à répondre devant l'assemblée des barons. Si on a égard à ce fait que les ducs de France copiaient souvent, ou imitaient dans sa forme le monogramme carlovingien, on reconnaîtra qu'Arnoul dut naturellement adopter un type qui avait un double avantage ; il suivait le type de son bienfaiteur, du roi de France : en outre il avait une monnaie qui était semblable à celle de son voisin et suffragant, l'évêque de Châlons.

L'*oméga* de Louis IV et de Louis V ajouté dans un des cantons de la croix me semble dater presque rigoureusement cette renaissance du type carlovingien à Reims. Je serais tenté de lui attribuer une variété de cette monnaie que j'ai vue dans la riche collection de M. Saubinet, membre de l'Académie impériale de Reims :

+ GRATIA D-I REX. Monogramme carlovingien.

℞. + REMIS CIVITAS. Croix cantonnée d'une croisette au premier.

La croisette se trouve, avec l'*oméga* sur un denier de Louis IV qui fait également partie de la collection de M. Saubinet, et je ne sache pas qu'on le retrouve sur d'autres monnaies rémoises.

+ GRATIA DEI REX. L$\overset{\text{V}}{\underset{\text{D.}}{\text{O}}}$S

℞. + REMIS CIVITAS. Croix cantonnée d'une croisette au premier, et d'un *oméga* au quatrième (pl. VII, n° 4).

Monnaies archiépiscopales de Lyon.

Jusqu'à ce jour, on a publié des monnaies archiépiscopales de Lyon, du XIVe siècle, dans plusieurs recueils. M. de Longpérier est le premier à avoir fait connaître celles de Charles d'Alençon (1365-1375). Ces publications sont des descriptions exactes et raisonnées, accompagnées d'études historiques. Mais on n'a pas encore songé à rechercher les textes monétaires sous l'empire desquels ces pièces ont été fabriquées[1].

En donnant ici quatre variétés inédites de monnaies de Lyon au XIVe siècle, je vais analyser des documents dont je dois la communication à M. H. Morin-Pons qui a bien voulu m'autoriser à m'en servir, avec une courtoisie dont je lui suis particulièrement reconnaissant. Ces notes pourront être utiles aux numismatistes qui s'occuperont de l'histoire de la monnaie de Lyon, question importante et

[1] *Revue num.*, 1837, p. 360 à 365, pl. XII; 1859, p. 462, pl. XXI. — *Catal. Poey d'Avant*, p. 253 et 254, pl. XVII.

e présenter un certain nombre de problèmes à
.
10 août. L'archevêque, le doyen et le chapitre
leur monnaie pour trois ans à Simon de Beaujeu,
t une somme de 1,800 florins d'or. La part affé-
cette ferme au prélat et montant à 990 florins,
onnée par lui au chapitre en échange du tiers de
ion de la ville qui lui avait été cédée.

27 juin et 2 juillet. Amphélise du Péage, bour-
Lyon, possédait par droit héréditaire la charge
r des fers de la monnaie : elle cède cette charge
Guionnet l'Amoureux, avec le consentement de
ue Guillaume, du doyen et du chapitre.

septembre. Le chapitre ordonne, sauf le consen-
l'archevêque, que l'on fasse à Lyon de la bonne

5 février. Le chapitre confirme les priviléges des
s de Lyon, ut est fieri consuetum.

23 décembre. L'archevêque Charles d'Alençon
a cession faite par Amphélise du Péage : il est à
, par les termes de l'acte, qu'elle était de famille
fers, puisque c'est elle qui fait personnellement la
ec le consentement de son mari Hugonin Garnier [2].

ments dont M. Morin-Pons a déjà fait l'objet d'une communica-
e à l'Académie de Lyon, sont empruntés à deux sources : d'abord
servés aux archives départementales du Rhône; ensuite le *Re-
tis gestis super administratione sedis archiepiscopalis Lugdunensis*,
187 de la Bibliothèque impériale.

*helesia de Pedagio, uxor Hugonini Garnier, ad hoc per eumdem ma-
uctoritate juris, sufficienter auctorisata, magisterium et sculturam fer-
nostre Lugdunensis, ad ipsam tunc jure hereditario, ex successione
um pertinentia, una cum omnibus franchisiis, juribus et libertatibus
sculture predictorum, Guionneto Amerosi, filio suo, dedisset et ces-*

1366, 24 *février*. L'archevêque et le chapitre nomment tailleur de leurs monnaies Raoul ou Rolet Aymerici, clerc, en remplacement de Jacquemet Rotule, bourgeois de Lyon, qui s'était démis de cet emploi : le nouveau tailleur reçoit les mêmes émoluments que son prédécesseur, savoir : 2 deniers par marc ouvré; 20 florins d'or commun pendant les chômages [1], un vêtement complet et une tunique commune.

1367, 30 *juin*. Le chapitre délègue au doyen le droit de choisir le tailleur et le garde de la monnaie, ainsi que de recevoir leurs serments, au nom de l'église et du chapitre.

Même date. L'archevêque et le chapitre nomment *Petrus de Copaliis de Campania*, tailleur de leurs monnaies : son salaire se composait de deux deniers par marc ouvré, un vêtement complet, et une tunique commune, *tunica mala de panno*, par an ; plus 20 florins d'or commun, au poids, par année de chômage.

1367, 18 et 20 *septembre*. Le chapitre assisté de deux délégués de l'archevêque nomment garde de la monnaie Barthélemy Lamberti, *de Romanis*.

1367, 14 *mars*. Prestation de serment de Raoul Aimery, tailleur de la monnaie de Lyon en présence du chapitre.

1368, 5 *mars*. Jacques Fabri, sacriste de Saint-Just, et Martin *de Ulmo*, vicaires généraux de Charles d'Alençon, en son absence, ainsi que le doyen Jean de Talaru et le chapitre, nomment garde de leur monnaie Barthélemy de Virbant, changeur, bourgeois de Lyon, pour l'année courante [2]. Le 19 août de cette même année, je remarque la

[1] *Quia contigit dictas nostras monetas plerumque chomare*. A cette époque l'atelier monétaire de Lyon était donc peu actif.

[2] Il résulte de l'ensemble des documents que nous analysons ici, que le

nomination de Jean de Vianne, bourgeois de Lyon, à l'emploi de garde de la monnaie; mais cet acte ayant été biffé dans l'original, il y a lieu de penser qu'il n'y fut pas donné de suite.

1368, 2 *octobre*. Le chapitre délègue le doyen pour recevoir les serments du maître et des officiers de la monnaie.

1368, 9 *novembre*. Le chapitre donne pouvoir au doyen et au chantre de s'entendre avec les gens de l'archevêque pour régler la fabrication de la monnaie.

1368, 17 *novembre*. Les grands vicaires, en l'absence de l'archevêque et le chapitre, nomment Barthélemy de Monens, dit *Thomassin*, changeur, maître de leur monnaie qui levra pendant un an être frappée dans le château archiépiscopal de *Berhènelein?* : il s'agissait de deniers blancs, ayant cours pour 6 deniers viennois, d'autres deniers blancs, dits *forts viennois*, ayant cours pour 2 deniers, et de deniers noirs, ayant cours pour un denier viennois. — Les premiers devaient être fabriqués à raison de 7 liv. 10 sous viennois au marc d'argent fin, de 4 deniers de loi, 8 sous deniers de poids, et à 2 grains de loi, et un denier de poids de remède : le seigneurage était de 5 sous. — Les seconds étaient à 2 deniers 8 grains de loi, 14 sous 7 deniers de poids; le remède était de 2 grains de loi et 2 deniers de poids : le seigneurage de 1 sous viennois. — Les troisièmes étaient à 1 denier 12 grains de loi, 18 sous 9 deniers de poids; le remède de 2 grains de loi et 3 deniers de poids; il n'y avait pas de seigneurage pour les deniers noirs.

arde et le tailleur de la monnaie de Lyon étaient choisis, chaque année, de référence, parmi les changeurs. Pendant tout le temps que durait leur mandat, s jouissaient, même pendant les chômages, des priviléges attribués aux monayers; à cette époque, le graveur et les ouvriers subalternes étaient donc euls monnayers héréditaires.

Nous remarquons dans cet acte que le maître est laissé libre de faire graver sur la monnaie tels signes qu'il *lui* plaira, au gré et pour l'avantage de l'archevêque et *du* chapitre, pourvu qu'il maintienne l'inscription ***Prima sedes Galliarum***[1].

Cette clause me semble donner la date des contrefaçons que l'atelier archiépiscopal ne se gêna pas de faire pour assimiler ses produits aux espèces royales et à celles des États voisins. Cet article permettait non-seulement d'imiter les types, mais aussi de graver le nom ou l'initiale du prélat. Je suis porté à croire que les monnaies de Charles d'Alençon proviennent de la fabrication faite dans son château après 1368, et je crois fournir aujourd'hui le texte, et aussi une monnaie qui prouvent mathématiquement, contrairement à l'opinion de M. Poey d'Avant, que Charles d'Alençon signa vraiment des monnaies frappées sous son épiscopat.

Qu'il y eut là contrefaçon, c'est évident : seulement il me semble que cette spéculation peu délicate ne peut être considérée comme le fait direct du prélat ; c'est là une ma-

[1] *Item volumus, concordamus et dicto magistro concedimus quod ipse dictas monetas superius declaratas possit et sibi liceat, dicto durante tempore, facere fieri et cudi in dicto castro de Bechinelcyn cum omnibus signis, signaculis seu caracteribus qui sibi placuerint et videbantur oportuna pro commodo et utilitate domini archiepiscopi et nostrum decani et capituli predictorum, et quorum interest, dum tamen in dictis monetis sit scriptum in articulo* prima sedes Galliarum.

Il résulte aussi de cet acte que le maître devait soumettre la monnaie fabriquée au garde, chargé de procéder aux essais. En cas de contestation entre le garde et le maître, l'archevêque et le chapitre désignaient deux changeurs ou deux hommes experts dans l'art du monnayage et du change pour juger en dernier ressort.

A cette même date, Louis de Fuer, changeur lyonnais, est nommé garde, *custos monetarum sedis Lugdunensis*; Aimon *de Neuro* et Gilot *de Cuysello*, changeurs, sont nommés experts, en cas de contestations.

subalternes qui, après s'être engagés à
nces assez considérables, employaient tous
r faire des bénéfices qui leur permissent
faisant honneur à leurs engagements. Le
t, n'était peut-être guère plus responsable
e France ne l'étaient des exactions des fer-

ı. Charles d'Alençon et le doyen Jean de
t garde de leur monnaie Jean de Villars,
on, avec plein pouvoir de faire tout ce qui
cation, hormis *les essais*. Le garde jouissait
nunités attribuées aux monnayers des ser-
et de l'empire.

mbre. L'archevêque et le chapitre créent
bourgeois de Lyon, maître de leurs mon-
nt à Jean de Villars, garde de ladite mon-
ttre les espèces fabriquées qu'il avait entre
s'agissait de forger au château archiépis-
lleyn des monnaies suivant le règlement du
68, avec les modifications suivantes :

, ayant cours pour 6 deniers pièce, à 3 de-
de fin, 8 sous 4 deniers de poids, 1 denier
ids.

s, ayant cours pour 2 deniers viennois
rs 4 grains de fin, 14 sous 7 deniers de
de remède.

, ayant cours pour 1 denier viennois, à
s de loi, 16 sous 8 deniers de poids.

ge était de 3 sous viennois par marc de
e.

aître des monnaies était maintenu dans le
le type qui lui conviendrait *sub quocumque*

signo et contrasigno quod eidem placuerit, pourvu qu'il conservât la légende *Prma sedes Galliorum*. — Le 10 octobre Jean de Villars et Humbert Vialet prêtaient, devant le chapitre, le serment accoutumé.

1371, 22 *avril*. Le chapitre prescrit de faire des monnaies au type ancien : *Voluerunt et consensierunt quod scudatur moneta ad signa et formam antiquiora, aliter non*. Cette courte délibération semble indiquer qu'il y avait eu quelque remontrance faite au sujet de l'imitation trop servile des monnaies royales. Si ma conjecture est fondée, nous aurions ainsi la date exacte de la période pendant laquelle Charles d'Alençon signa les monnaies de Lyon. Il est à remarquer, d'ailleurs, par tous les actes analysés ici, que la monnaie appartenait par indivis au prélat et au chapitre : il se pourrait que celui-ci ait pris de l'ombrage de l'apparition du nom archiépiscopal qui, à la rigueur, aurait pu être revendiqué ultérieurement pour assurer au prélat, exclusivement, le droit de frapper monnaie à Lyon.

1371, 28 *avril*. L'archevêque et le chapitre créent de nouveau Barthélemy Lamberti, garde de leurs monnaies, pour ouvrer sous *Conto de Comitibus*, bourgeois de Valence, maître récemment nommé. — Il s'agissait de frapper des *gros d'argent*, ayant cours pour 8 deniers viennois, à ..s.. deniers 8 grains de loi, 8 sous de poids, 2 grains de remède en aloi et 1 denier en poids ; des *deniers blancs*, ayant cours pour 6 deniers, à 3 deniers 8 grains de loi, 8 sous 2 deniers de poids, 2 grains de remède d'aloi et 1 denier de poids ; des *deniers noirs* appelés *forts*, ayant cours pour 2 deniers, à 2 deniers de loi, 13 sous 8 deniers de poids, avec même tolérance que les précédents ; des *petits deniers noirs*, ayant cours pour 1 denier, à 1 denier de loi, 16 sous de poids, 2 grains de remède d'aloi et 3 deniers de poids.

ajouté que le maître pourra diminuer ou augmenter
onnaies suivant les variations des espèces du roi
ance, et aussi qu'elles devront porter la légende
sedes Galliarum, avec le type du *soleil et de la*

eigneurage dû par le maître était de 400 florins d'or,
r annuellement.

l, 30 *avril.* L'archevêque et le chapitre nomment
de Comitibus, bourgeois de Valence, maître de leurs
ies qui étaient toujours frappées dans le château
hevelin, aux conditions analysées dans l'acte pré-
.

l, 29 *mai.* Nouvelle confirmation, par Charles d'A-
, de la cession d'Amphelise du Péage.

3, 2 *octobre.* Pendant l'absence de l'archevêque, ses
vicaires et le chapitre nomment maître des mon-
Pierre de *Vareyo*, bourgeois de Lyon, pour ouvrer
château de *Riortiers*, soit à celui de *Bechivellene* :
tre pendant l'année précédente paraît avoir été Ma-
Burgo. Pierre de *Vareyo* devait faire des *blancs*, ayant
pour 6 deniers viennois, à 3 deniers 16 grains de loi,
6 deniers de poids, en remède 2 grains d'aloi, et
ers de poids; des *Fors*, ayant cours pour 2 deniers,
niers de loi, 15 sous de poids, en remède 2 grains
et 3 deniers de poids; des *petits deniers noirs*, ayant
pour 1 denier, à 1 denier de loi, 18 sous de poids,
nède 2 deniers d'aloi, et 3 deniers de poids, le tout
re de Lyon.

types et les légendes devaient être les mêmes que
e maître précédent, et le cours ainsi que la valeur
ques à ceux de la monnaie royale; le seigneurage
ait à *quadragintos francos auri legitimi ponderis et va-*

toris, à partager suivant l'usage établi entre le prélat et le chapitre.

1375, 8 *avril*. Le chapitre confirme aux monnayers et à leurs familles des priviléges semblables à ceux du serment de France.

1378, 29 *mars*. Ordonnance du chapitre au sujet d'une fabrication de monnaies.

1379, 10 *décembre*. Le chapitre nomme un procureur pour poursuivre des individus accusés d'avoir contrefait les monnaies dans l'étendue du comté de Lyon. — Serment du garde, maître et tailleurs de la monnaie lyonnaise.

1380, 4 *février*. Jean de Talaru, archevêque, et le doyen du chapitre créent Barthélemy Lamberti maître de la monnaie *sedis ecclesie nostre Lugduni*.

Je passe à la description des monnaies inédites de la période à laquelle se rapportent les textes ci-dessus.

+ PRIMA SEDES. Deux annelets terminent la légende. KROL, au-dessus, une mître, au-dessous, une fleur de lis, le tout cantonné de quatre annelets.

℞. + GALLIARVM. La légende commence par deux annelets ; croix fleurdelisée et haussée sur un pied, 1gr,30. Cette pièce, décrite dans la *Numismatique du Dauphiné*, de M. Morin-Pons, est une imitation du *petit dauphin* de Charles V sur lequel la mître est remplacée par un dauphin, et qui pèse le même poids (pl. VII, n° 5).

+ Même légende que ci-dessus. L cruciforme, accosté d'un croissant et d'un soleil.

℞. Mêmes type et légende que ci-dessus. Cette monnaie qui offre la plus grande analogie avec celle qui précède a été évidemment frappée après la délibération du chapitre du 28 avril 1371 (pl. VII, n° 6).

+ Entre quatre points ; PRIMA : SEDES. L cruciforme, accosté du soleil et de la lune, dans un trèfle.

GA LL IAR VM. Croix fleurdelisée coupant la légende et cantonnée au premier d'un soleil, au deuxième et troisième d'une fleur de lis, au quatrième d'un croissant (pl. VII, n° 7).

+ Même légende et même type, sauf que le type lyonnais n'est pas accosté du soleil et de la lune.

℟. + GALLIARVM. Croix grecque cantonnée comme celle qui est gravée sur la monnaie précédente dont celle-ci semble être une subdivision (pl. VII, n° 8).

A. DE BARTHÉLEMY.

GROS INÉDIT DE LOUIS II, BARON DE VAUD.

Les seigneurs de Vaud, de la maison de Savoie, ont continuellement imité la monnaie des autres princes. Louis I (1284-1302) contrefaisait les deniers de son frère Amédée V, comte de Savoie (1285-1323), et ceux de l'évêché de Lausanne[1]. Albert, roi des Romains lui interdit cette fabrication par une charte donnée à Baden en 1299[2].

De Louis II (1302-1350) nous connaissons déjà :

Une imitation de l'esterling de l'empereur Louis de Bavière (1314-1347)[3].

Une imitation du gros à la couronne de Philippe de Valois (1336)[4].

Une imitation du gros à la fleur de lis du même roi (1340)[5].

[1] Domenico Promis, *Monete di Savoia*, tav. compl. II, n° 14, et tav. suppl. 3, n° 2.

[2] *Ibid.*, t. Ier, p. 440.

[3] *Ibid.*, pl. compl. III, n° 12.

[4] Soret, *Revue num*, 1850, t. XV, p. 142, et Rod. Blanchet, *Monnaies des pays voisins du Léman*, 1854, pl. V, n° 12.

[5] Cartier, *Revue num.*, 1842, t. VII, pl. XXIV, n° 4.

Une imitation du delphinal de Guignes VIII (1343-1350) [1].
C'est encore une contrefaçon du gros à la couronne de
iilippe de Valois dont je donne ici le dessin. Cette pièce,
ie j'ai achetée à Bourg en Bresse, diffère en plusieurs
ints de celle qu'a publiée M. Soret, laquelle est fabri-
iée à *Pierre-Chastel* [2].

Sur la mienne on lit :

LVD·D·SABAVDIA (*Ludovicus de Sabaudia*) entre les bras
une croix; autour : + BNDICTV:SIT NOME:DNI:NRI:DEI
et non IhV, comme sur le gros de M. Soret).

Revers. M' CA NIONIS (*moneta castelli Nionis*) autour
: tournelles surmontées d'une couronne fleurdelisée. Bor-
ure de dix fleurs de lis, avec une croisette (onze lis sans
oisette sur le gros de Pierre-Chastel). *Argent*. Poids,
',95.

Le gros publié par M. Soret nous montre des tournelles
rmontées d'un petit édifice à créneaux qui imite la cou-
nne royale, tout en représentant le *Petri-Castellum*. Le
m de Nyon ne justifiait pas ce détail, aussi le gros que
publie offre-t-il une copie plus hardie de la couronne
: Philippe VI.

Cette contrefaçon constituait une bonne spéculation, car
s espèces françaises avaient cours un peu partout; et le
i, n'ayant aucune autorité sur le baron de Vaud, ne pou-
it, comme l'avait fait précédemment l'empereur Albert
Autriche, interdire l'usurpation de ses types monétaires.

On peut remarquer, au reste, que l'empereur lui-même,
en qu'évidemment pressé par l'évêque de Lausanne, avait
ié de ménagements dans sa charte d'interdiction. « Ea

[1] Promis, *Reali di Savoia*, pl. supp. III, et Rod. Blanchet, pl. V, n° 11.
[2] *Revue num.*, 1850, p. 142, vignette.

propter fidelitati tue committimus et iniungimus studiose quatenus ab huiusmodi cesses penitus et desistas donec coram maiestate nostra edoceas legittimis documentis si quid tibi iure competat in hac parte hoc nullatenus. »

M. Rod. Blanchet paraît croire que le gros de Pierre-Chastel appartient à Louis Ier [1]; mais, comme il est évident que cette pièce, aussi bien que celle portant le nom de Nyon, est une imitation d'une monnaie royale française d'émission postérieure à la mort du premier baron de Vaud, on ne peut hésiter sur son attribution à Louis II.

Voici donc la monnaie de Nyon retrouvée; les documents recueillis avec tant de soin par M. Promis nous apprennent que les comtes de Savoie ont fait fabriquer dans cette ville des monnaies à divers types, et nous fournissent les noms des onze maîtres qui ont dirigé la fabrication depuis 1390 jusqu'en 1427; mais le savant antiquaire de Turin n'a publié aucun acte relatif à cet atelier, à l'époque des barons de Vaud. Nous savons seulement que Nyon fut cédé, en 1294, à Louis I par son frère le comte Amédée V, et fit retour à la couronne de Savoie en 1359.

On ne saurait dire si les émissions de l'atelier de Nyon furent abondantes; mais il est constant que maintenant les monnaies des barons de Vaud doivent être comptées parmi les plus rares. Je ne connais pas un second exemplaire du gros dont je publie ici le dessin.

FEUARDENT.

[1] *Monn. du Léman*, p. 81.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Paul Lampros. Ἀνέκδοτον νόμισμα Γουλιέλμου τοῦ Βιλλαρδουΐνου, ὡς τριάρχου Εὐβοίας (Monnaie inédite de Guillaume de Villehardouin comme tiercier de l'Eubée), dans la Νέα Πανδώρα. Athènes, t. X, numéro de février 1860, p. 481.

Le curieux denier que vient de publier M. Lampros appartient à cette riche collection dont nous avons donné le sommaire à la page 489 de notre dernier volume. Il porte, d'un côté, la croix ancrée, avec la légende G.P'AC (*Gulielmus princeps Achaie*); de l'autre, +NE.GRI.P. (*Negripontis*); au centre, le chiffre III surmonté d'un signe d'abréviation et exprimant le titre *tertiarius*. Billon.

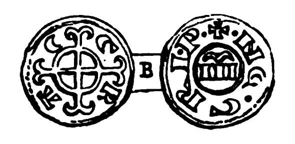

Cette monnaie si précieuse, unique, que l'auteur a recueillie lui-même chez un paysan de Chalcis, dans l'île d'Eubée, est le premier, le seul monument connu de la domination franque dans cette île qu'il ait pu découvrir jusqu'ici après de persévérantes recherches.

Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe de 1246 à 1277, avait d'abord épousé (vers 1234) une fille de Narjaud de Toucy

et de N., fille naturelle d'Agnès de France, sœur de Philippe-Auguste. Cette première femme étant morte, Guillaume se remaria en 1259, à Patræ, avec Anne, fille de Michel II, despote d'Épire. C'est là tout ce que Buchon avait pu retrouver quant aux alliances du prince d'Achaïe, et ces renseignements ne permettaient pas de comprendre comment Guillaume de Villehardouin était devenu seigneur de Negrepont.

Mais les recherches historiques de M. Hopf sur Carysto[1] ont fait voir qu'avant d'épouser Anne, Guillaume avait eu une seconde femme qui mourut en 1255. Celle-ci, nommée Carintana, était fille de Ricardo dalle Carceri, seigneur, pour un tiers, de l'Eubée, et c'est ainsi que Villehardouin acquit un titre à la possession de ce fief.

M. Lampros, à l'aide de ces documents, donne un historique entièrement nouveau de la baronnie de Negrepont. Jacques d'Avesnes, lieutenant de Boniface de Monferrat, roi de Salonique, s'empara de l'île en 1205, et la divisa en trois fiefs qu'il céda à ses compagnons d'armes Ravano dalle Carceri, Peccoraro dei Peccorari di Mercanovo et Gibert, dont le nom de famille demeure inconnu, mais qui était venu de Vérone avec les deux autres. A Jacques d'Avesnes, mort en 1210, succéda Ravano, qui réunit les trois fiefs. Après la mort de celui-ci, en 1216, par suite de l'intervention de Venise, l'île fut divisée en trois seigneuries indépendantes. L'une, au midi du pays, où se trouve la ville de Carysto, échut à la veuve de Ravano; la partie septentrionale, avec l'important château d'Oreo, fut donnée à Merino et Ricardo dalle Carceri, fils de Redondello et petits-fils de Ravano. Enfin, le centre où est située la ville de Negrepont ou *Egripos* appartint à Guillaume et Albert, fils de Gibert men-

[1] Ces recherches, d'abord traduites de l'allemand en grec par le savant M. R. Rhangavi, ont paru dans les nos 131, 132 et 133 de la *Pandore*; elles ont été ensuite traduites en italien et publiées à Venise en 1856 par M. G. B. de Sardagna.

as haut. Chacun des seigneurs d'un tiers de l'Eubée fut *'iercier de Negrepont.*

9, Venise avait établi dans l'Eubée un *bail*, magistrat t seulement protéger et juger ses nationaux, mais qui pas à s'immiscer dans les affaires intérieures de l'île. it, après la mort de Ricardo dalle Carceri (1220), son et le château d'Oreo revinrent à sa fille Carintana, e Guillaume de Villehardouin, et celle-ci étant morte ants en 1255, son mari fit valoir ses droits. Mais les res tierciers, Guillaume de Vérone et Narzoto dalle excités par le bail vénitien, s'emparèrent d'Oreo, vouérer cette troisième seigneurie à un de leurs parents, dalle Carceri. Villehardouin, irrité, appela près de lui ers et les retint prisonniers. Leurs femmes et un grand le chevaliers de leurs familles accourant vers le bail , obtinrent sa protection. La République envoya des ous le commandement de Marco Gradenigo, qui enıy de la Roche, seigneur d'Athènes; après treize mois arèrent de l'Euripe, en 1259. Mais Guillaume leur fit la es défit à Carydi, et envoya Guy de la Roche à la cour Louis. Puis s'étant uni à son beau-père, Michel II, despire, pour combattre l'empereur Michel Paléologue, il ıu et fait prisonnier.

e la Roche, rappelé de France, reçut le titre de duc et es barons de l'Eubée, Guillaume de Vérone et Narzoto :ceri. La prise de Constantinople par le césar Alexis poulo, en 1261, mit fin aux dissensions des Francs de Villehardouin, après trois ans de captivité, donna pour n à Michel Paléologue ses meilleures forteresses, et cone réconcilier avec ses barons et les Vénitiens. Il fit donc le 14 mai 1262, avec Narzoto dalle Carceri, Guillaume ıe et Grapella dalle Carceri, à qui il céda les droits de a sur le tiers de l'île. Deux jours après, le bail Andrea go confirma cette paix au nom de la République. Il ré-

sulte, dit en terminant M. Lampros, dont nous abrégeons beaucoup le récit, que Guillaume de Villehardouin prétendit, du chef de sa femme Carintana, à la possession d'un tiers de l'Eubée, de 1255 à 1262, et que prisonnier de Michel Paléologue, il ne put pas réellement battre monnaie pendant les trois dernières années. C'est donc entre 1255 et 1260 que le denier décrit plus haut doit avoir été fabriqué, suivant l'opinion du savant numismatiste d'Athènes exposée dans les intéressantes pages que nous traduisons ici. A. L.

LEMOVII DE LA GERMANIE. — Un passage du VI^e livre de César, relatif à la présence des Volces Tectosages dans la Germanie, vient d'être, comme on sait, expliqué et justifié par notre savant ami M. de Saulcy, à l'aide de la numismatique (voy. *Revue*, 1859, p. 318). Dans un très-intéressant mémoire de M. Deloche sur les *Lemovices*, que l'Académie des inscriptions a couronné en 1856, et qu'elle vient de faire imprimer, nous trouvons un fait qui offre une grande analogie avec celui que M. de Saulcy a mis en lumière. Tacite nous apprend qu'il y avait en Germanie un peuple appelé *Lemovii*, voisin de la Poméranie, et paraissant avoir occupé un territoire qui forme aujourd'hui le Mecklembourg. Les *Lemovii* étaient voisins des *Gothones*, lesquels parlaient la langue gauloise : Gothinos *gallica .... lingua* coarguit non esse germanos (Tacit., *Germ.*, lib. XLIII); M. Deloche, frappé, du reste, comme M. de Saulcy, de l'assertion de César au sujet des colonies que les Gaulois envoyaient au delà du Rhin, pense que les *Lemovii* étaient aussi de race gauloise, et tiraient leur origine des Lemovices. Nous nous bornons à signaler le mémoire de notre savant collaborateur à l'attention des archéologues, qui trouveront dans cette œuvre substantielle et considérable d'utiles recherches et des aperçus nouveaux.

A. L.

CHRONIQUE.

M. l'abbé Cavedoni a publié dans le *Messaggere di Modena*, n° 1587, du 31 août 1857, une notice sur une découverte de deniers romains faite en Hongrie dans le voisinage de l'antique ville de Sabaria, aujourd'hui *Sarwar*. Cinquante-neuf de ces deniers sont venus enrichir le Musée d'Este à Modène. Au nombre de ces deniers se trouve une pièce dont voici la description :

IMP. CAESAR. DIVI F. III VIR. R. P. C. autour du champ qui est vide : au milieu un petit objet de forme allongée.

℟. Simpulum, aspersoir, præfericulum et lituus. — Æ.

Ce denier est de la plus grande rareté. Ni Orsino, ni Patin, ni Morell, ni Vaillant, ni même Mionnet, ni M. Riccio n'avaient eu connaissance de cette pièce. Goltzius semble en avoir eu un exemplaire sous les yeux; mais, à son ordinaire, il altère la légende et dit que la pièce est d'or (*Fast.*, p. 190; *Numism. Aug.*, tab. XXVII, 8). M. Cohen en a donné le premier la description et le dessin en publiant un exemplaire qui faisait partie de sa collection, dans son bel ouvrage sur les *Médailles de la République romaine*, p 163, n° 56, pl. XXI, *Julia*, 33. Lorsque M. l'abbé Cavedoni rendit compte de l'ouvrage de M. Cohen dans le *Bulletino arch. Napol.* (anno V della nuova serie, p. 122), il avait pensé que M. Cohen était tombé dans une grande erreur, en publiant comme authentique une médaille supposée par Goltzius. Plus tard, lorsque je donnai dans la *Revue* une traduction de l'intéressante critique de M. l'abbé Cavedoni, j'avais tenu à défendre l'authenticité de la pièce de la collection de M. Cohen, en rappelant le jugement qu'en avaient porté les

plus habiles connaisseurs français, MM. Prosper Dupré et Rollin père, et en ajoutant que trois exemplaires de ce rare denier se trouvent dans la riche collection de M. le baron d'Ailly et un au Musée Britannique [1].

Maintenant M. l'abbé Cavedoni confesse son erreur et ajoute que la trouvaille de Sabaria met hors de tout conteste l'authenticité de la médaille que M. Cohen a fait connaître le premier.

Je traduis ici quelques réflexions de M. l'abbé Cavedoni au sujet de ce rare denier. Cette pièce doit avoir été frappée vers la fin de l'année 716 de Rome, parce qu'on n'y lit pas le mot ITERum après le titre III.VIR. On peut croire aussi que le jeune César s'attribua la qualité d'*imperator*, IMP., comme en ayant hérité de Jules César, vers l'année 715 ou peut-être avant. Cf. Eckhel, *D. N.*, VI, p. 83. Quant à la fabrique et à la simplicité des types, comme il paraît que ce denier se trouve plus facilement dans les pays étrangers qu'en Italie, ajoute M. Cavedoni, je serais disposé à croire qu'il a été frappé dans quelque province et probablement dans les Gaules, quand ce pays tomba au pouvoir d'Octavien, en 715, ou peu avant quand il s'y rendit en personne et gagna à sa cause l'armée de Calenus (Dio. Cass., XLVIII, 20, 28). C'est ainsi que sur les deniers et les quinaires frappés par Octavien de concert avec Lépide et Marc-Antoine, sans doute à l'époque où les triumvirs se réunirent dans les Gaules, on ne voit d'autre type que les insignes de pontife et d'augure, comme type d'une exécution facile. On peut en dire autant des deniers de L. Munatius Plancus, frappés en Syrie et ne portant pour type qu'un foudre placé entre un vase et un caducée, et le lituus augural accompagné du præfericulum. Borghesi, *Decad.*, III, oss. 1.

Le revers montre les insignes ordinaires de pontife et d'augure qu'on voit sur un autre denier d'Octavien avec la légende COS. ITER. ET TER. DESIG. aussi bien que sur un denier de

[1] Voy. *Revue numism.*, 1857, p. 186, note 3 — L'exemplaire publié par M. Cohen est entré au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

s César, qui porte AVGVR. PONT. MAX., et ces pièces
ent servir d'une certaine façon à expliquer la présence de
insignes d'augure et de pontife. Octavien avait été admis
le collége des Pontifes dès l'année 706, le jour même où
rêtit la robe virile, et dans le collége des Augures vers
que de la bataille de Philippes (Borghesi, *Decad.*, VII,
7). Je pense, ajoute M. Cavedoni, que la forme allongée
præfericulum, semblable à celui des aureus de Munatius
cus, septemvir épulon, et un peu différent du præfericulum
ral des monnaies de Jules César et de Marc-Antoine peut-
rapporté à la dignité d'augure qu'Octavien reçut le septième
de janvier de l'an 711 (Borghesi, *l. cit.*). On peut prendre
: des insignes pour des attributs de la dignité d'augure, et
: pour indiquer celle de pontife.

y avait dans la découverte de Sabaria plusieurs deniers
gent de Tibère ayant au revers le type habituel de la
assise. Et M. l'abbé Cavedoni fait la remarque que c'est
ablement un de ces deniers portant au droit la tête laurée
Tibère, TI. CAESAR DIVI AVG. F. AVGVSTVS que les
ples des pharisiens présentèrent à Notre-Seigneur Jésus-
st : comme il est dit dans l'Évangile, l'effigie et le nom de
r étaient gravés sur cette pièce : *Cujus est imago hæc et
rscriptio?* Matth., XXII, 20.

bère avait conquis la Pannonie vers la fin de l'empire
guste, et en triompha l'an 12 de notre ère. C'est vers la fin
ègne de Tibère que le dépôt de Sabaria paraît avoir été
ui. J. W.

COLLECTIONS DE MÉDAILLES EN AMÉRIQUE.

onnaies devenues rares. — Depuis plus d'un an, la recherche
collection des anciennes pièces de monnaie est devenue
les Américains presque une passion. C'est une maladie de
es les classes de la société : elle règne chez les deux sexes.

Il faut dire que l'attention de ces intrépides collectionneurs est surtout portée vers les anciennes monnaies de leur patrie; cependant celles des autres nations commencent à être recherchées.

On pourrait supposer que la série des monnaies du nouveau monde est encore fort restreinte, et qu'un collectionneur peut les réunir toutes en peu de temps : il n'en est rien. Il existe des centaines de variétés de monnaies américaines. Elles commencent avec la pièce des îles Sommer, frappée pour les Bermudes au XVII[e] siècle (vers 1612, au type du sanglier et du vaisseau), et pour laquelle tout amateur est disposé à payer aujourd'hui un prix fabuleux; elles finissent avec le *cent* (centième de dollar, valant 5 centimes) de 1859, frappé en nickel. C'est donc un sujet de grand intérêt. Les monnaies coloniales, comme on les appelle ordinairement, sont également nombreuses, et quelques-unes sont devenues très-rares. Elles ont toutes une connexion plus ou moins directe avec l'histoire des premiers temps du pays, et l'examen d'un cabinet de monnaies de médailles bien pourvu est l'exact résumé des annales de l'Amérique.

On a, en effet, les monnaies frappées par la France pour la Louisiane, par l'Angleterre pour le pays tout entier, mais qui n'ont jamais eu circulation que dans les Carolines (par exemple, le halfpenny de 1694 au type de l'éléphant); celles que les différents États ont fait frapper avant l'établissement d'un hôtel des monnaies fédéral; enfin une grande variété de monnaies et médailles de Washington.

La valeur de ces monnaies dans le commerce des médailles paraît maintenant à peu près fixée. On a même un prix courant pour les spécimens les plus rares. De nombreuses ventes aux enchères pour les monnaies seulement ont eu lieu cette année, et les prix ont été à peu près uniformes, en tenant compte toutefois du bon état comparatif des monnaies ainsi vendues; mais les bons spécimens d'une belle conservation ont toujours obtenu à peu près le même prix.

Le *cent* de Washington compte parmi les plus chères espèces.

Celui de 1792 a obtenu 20 dollars (le dollar = 5 fr.); celui de 1791, 15 dollars; le *cent* de cette dernière année diminue maintenant, et l'on peut en devenir acquéreur pour 10 et quelquefois 6 dollars. Le *cent* de Washington de 1791, dont nous nous occupons, est celui qu'on nomme communément le grand aigle. Le *cent* au petit aigle de la même année est très-rare et a une valeur beaucoup plus grande. Il s'en est vendu depuis 17 dollars jusqu'à 35.

Le *cent* à l'aigle des États-Unis se vend 5 dollars 25 c. C'est probablement un essai du premier hôtel des monnaies; il porte d'un côté les lettres U. S. A. (États-Unis d'Amérique) et de l'autre treize barres.

Le *cent* du Kentucky est en réalité une monnaie anglaise avec treize étoiles au revers, et dans chaque étoile l'initiale d'un État. Il se vend 3 dollars 50 c.

Le granby, la première monnaie de cuivre frappée en Amérique, est l'œuvre du Dr Highley, à Granby (Connecticut); il se vend de 13 dollars 50 à 14 dollars 50.

Le demi-dollar de Washington, qui a le même type que le *cent* de Washington de 1792, se vend 57 dollars. Comme cette monnaie est très-rare, elle peut trouver un prix beaucoup plus élevé, s'il y a des amateurs.

Les monnaies aux N. E. (ainsi appelées parce qu'elles portent sans autre type ces deux lettres, initiales des mots New England), et qui sont les premières monnaies d'argent américaines (frappées vers 1651), se vendaient très-bien 22 dollars 50 le shilling, et 11 dollars le six-pence (60 centimes), et valent actuellement beaucoup plus.

Le *groat* (40 centimes) de lord Baltimore, frappé sous le règne de Charles II par ce lord pour le Maryland (CAECILIVS DNS TERRÆ MARIÆ), s'est vendu 25 dollars, et le shilling de Chalmers, frappe particulière à Annapolis vers la fin de la guerre de l'Indépendance, 9 dollars.

La pièce coloniale franco-américaine, frappée en France pour une colonie qui se proposait de former un établissement dans

le New-York septentrional, s'est vendue 5 dollars 50; l'immunis columbia, pièce de cuivre de New-York de 1783 ou vers cette époque, a obtenu le même prix.

Les pièces à la rose américaine (*Rosa americana, utile dulci* sous George I^{er} et George II), frappées par le célèbre Wood, qui après avoir fabriqué pour l'Irlande ces impopulaires monnaies de cuivre que Swift attaqua du haut de la chaire en 1724, avait obtenu un brevet pour frapper des pièces de cuivre destinées aux plantations anglaises, se sont vendues, suivant la variété et le bon état relatif des exemplaires, de 1 dollar à 1 dollar 25 la pièce. Les monnaies de cuivre de la Louisiane de 1721 et 1722 : deux L enlacés sous une couronne; COLONIES FRANÇAISES, se vendent de 2 dollars 75 à 3 dollars 50 (13 fr. 75 c. à 17 50 c.). Les frappes de Washington et de l'Indépendance de 1783, de 1 à 2 dollars; enfin, la frappe de Washington (Galles du Nord), 3 dollars 75.

Ce que nous venons de dire est suffisant pour donner une idée générale des prix payés pour de simples monnaies par les collectionneurs. Quelques-unes des monnaies des séries régulières de l'hôtel des monnaies des États-Unis sont excessivement rares, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les prix payés pour de simples spécimens de la liste suivante :

Dollar de 1794.	7	dollars	25	(36 fr. 25 c.)
Demi-dollar de 1796.	8	—	75	(43 fr. 75 c.)
Demi-dollar de 1797.	5	—	25	(26 fr. 25 c.)
Aigle volant (demi-dollar de 1838 qui n'a jamais été dans la circulation). . . .	14	—	50	(72 fr. 50 c.)
Cent de 1793, de. . . . . 2 à	9	—	»	(10 à 45 fr.)
Cent de 1799, de. . . . . 2 à	10	—	»	(10 à 50 fr.)
Cent de 1804, de. . . . . 1 à	6	—	»	(5 à 30 fr.)

Ces *cents* sont fort rares, et quand on en rencontre aujourd'hui, les prix n'ont plus de limites.

Nous devons dire que, malgré les prix élevés que nous venons de citer, les collectionneurs amateurs doivent payer beaucoup plus cher, parce que ce sont des marchands spéciaux qui

sent à ces prix dans les ventes aux enchères, et qui prélèvent ensuite un grand bénéfice lorsqu'ils revendent. M. M.

DÉCOUVERTE DE MONNAIES ROMAINES.

Dans le delta formé par les communes de Mérouville, Intreville et Rouvray-Saint-Denis (Eure-et-Loir), se trouve une vaste plaine connue sous les noms de Sampuy et la Mône; dans ce dernier champ on a découvert depuis deux ans des grands bronzes par centaines de kilos : Auguste, Trajan, Hadrien, Antonin, Faustine, Marc-Aurèle, Gordien, Philippe, Postume, tous très-frustes; j'ai cependant trouvé quelques pièces dans un bon état de conservation : Pauline, Albin, Pertinax.

Il y a quelques jours, j'ai été assez heureux pour acquérir, provenant du même endroit, quelques centaines de petits bronzes : Postume, Marius, Victorin, Quietus, Macrien; mais le dépôt le plus important qui soit venu en entier dans mes mains, celui-là trouvé dans la plaine de Sampuy, se compose environ de huit mille pièces, dont je donne ci-dessous le nombre par règne, y joignant la quantité des revers; les pièces de Postume, comme on le verra, quoiqu'en plus grand nombre, n'offrent que dix variétés de revers, et entre autres des pièces portant l'indication de son second consulat, ce qui donne lieu de croire que l'enfouissement a été fait la seconde année du règne de ce prince.

Avec les huit mille monnaies décrites, on a trouvé un grand nombre d'objets en bronze : fibules, serrure, clef, des fragments d'un coffret, etc., et une bague d'argent, dans le châton de laquelle est encastré un Marc-Aurèle d'or.

On a aussi découvert, il y a environ dix-huit mois, un petit pot de terre noire, contenant une centaine de pièces d'or et un collier formé par quatre monnaies romaines encastrées.

Les deux champs indiqués au commencement de cette note sont parsemés d'une quantité si considérable de débris de tuiles et de poteries romaines, que depuis 1856, époque à la-

quelle a commencé le défrichement de ces champs, les cultivateurs se servent de ces débris pour faire du ciment; en un mot, sur cet emplacement a dû exister un établissement assez important incendié à l'époque de Postume, car à six ou sept centimètres de profondeur on rencontre une couche de cendre assez épaisse.

	Pièces.	Revers.
ANTONIN.	1	1
FAUSTINE JEUNE. . .	2	2
LUCILLE.	1	1
COMMODE.	1	1
SEPTIME SÉVÈRE. . .	37	25
JULIA DOMNA (2 modules).	10	9
PLAUTILLE.	4	2
CARACALLA (2 modules).	33	28
GÉTA.	13	10
MACRIN (2 modules).	3	3
DIADUMÉNIEN.	1	1
ÉLAGABALE (2 modules).	62	36
JULIA PAULA.	3	2
SOÆMIAS.	1	1
JULIA MÆSA.	9	6
SÉVÈRE ALEXANDRE.	78	53
ORBIANA.	1	1
MAMÆA.	16	6
MAXIMIN.	22	9
MAXIME.	1	1
BALBIN (2 modules).	4	3
PUPIEN (2 modules).	2	2

		Pièces.	Revers.
	GORDIEN III (2 modules).	482	56
	PHILIPPE I^{er}.	362	45
	OTACILIE.	82	7
	PHILIPPE II.	16	6
	TRAJAN DÈCE. . . .	114	12
	ÉTRUSCILLE.	65	4
	HERENNIUS.	13	8
	HOSTILIEN.	9	8
	TRÉBONIEN GALLE.	268	23
	VOLUSIEN.	245	22
	ÉMILIEN.	21	12
	VALÉRIEN environ.	600	32
	MARINIANA.	11	3
	GALLIEN environ. .	1500	52
Restitutions de Gallien.	AUGUSTE.	2	1
	VESPASIEN. . . .	2	1
	TITUS	3	1
	TRAJAN.	2	2
	ANTONIN.	5	2
	COMMODE.	3	2
	SÉVÈRE ALEXANDRE.	4	1
	SALONINE environ. .	400	18
	SALONIN environ. .	600	12
	POSTUME environ. .	2700	10

J. CHARVET.

ÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Pl. VIII.)

trième article. — Voir le n° 6 de 1858, p. 437, le n° 5 de 1859, p. 313, et le n° 6 de 1859, p. 401.

V.

Mon cher ami,

Ine fois de plus l'étude des monuments numismatiques is vient en aide pour éclaircir un point de critique vi-ent débattu depuis plus de deux ans. Je veux parler la position des Mandubiens sur le territoire de la Gaule ique. Existe-t-il des monnaies de cette peuplade? Si s existent, quels caractères présentent-elles? En d'au-s termes, de quelle *civitas* les Mandubiens furent-ils tainement les clients, à en juger par les espèces cou ltes qui se sont fabriquées chez eux?

Grâce à quelques heureuses rencontres, je suis aujour-

quelle a commencé le défrichement ons, ainsi
teurs se servent de ces débris po cette
sur cet emplacement a dû exi dans travail
portant incendié à l'époque ellent tra
timètres de profondeur l'Insti ar-
assez épaisse. re la plus de

ANTONIN. . . . . . éduens une série
FAUSTINE JEUNE.
LUCILLE. . . . u alors sans attribution.
COMMODE. . ce à ce mémoire, offre, sous les
SEPTIME SÉ re et un quart de statère antérieurs de
JULIA DO à l'émission des rares monnaies éduennes
dules à double légende EDVIS et ORCETIRIX. Je pos-
PLAU de très-beaux exemplaires de ces précieux petits
CA monuments, et je crois devoir en reproduire la figure,
parce qu'ils en complètent les types caractéristiques: ce
seront les figures 1, 2, 3 et 4 de la planche VIII.

La drachme de cette série monétaire est bien connue et fort commune d'ailleurs à Autun, comme à Alise Sainte-Reine, comme dans tout l'ancien territoire des Éduens. La planche IV, 1860, de la *Revue* en présente trois spécimens sous les n°s 4, 5 et 6; inutile de reproduire ici l'image de cette drachme.

Voici maintenant quatre nouvelles pièces d'or de ma collection (pl. VIII, n°s 5, 6, 7, 8), dont le style, la fabrique et les types sont si parfaitement analogues, qu'avant d'en avoir rencontré un exemplaire présentant une trace de légende, j'avais forcément attribué ces charmantes monnaies aux Éduens.

Mais de plus je trouve à droite et à gauche de la lyre placée dans le champ sous le ventre du cheval, les deux

[1] Voy. plus haut, p. 97 et suiv.

lettres MA sur deux statères, comme sur le quart de statère. Qu'en conclure? Que ces pièces d'or appartiennent incontestablement aux Mandubiens; car où trouverions-nous une autre explication de la présence constante de cette légende?

Les Mandubiens étaient donc, ces monnaies le démontrent, des clients des Éduens, dont ils copiaient les types monétaires, et ils n'ont rien eu, absolument rien, de commun avec les Séquanes, dont on ne connaît pas une seule pièce d'or; il est vrai que ce peuple nous a laissé quelques rares drachmes d'argent à légende nominale, et un nombre énorme de pièces de potin, qu'il a répandues à profusion dans toute la Gaule, l'Helvétie comprise. Ceci j'ai pu le constater à plusieurs reprises en visitant les collections locales, et en prenant des notes sur les provenances des pièces qui les composaient. Or ces monnaies des Séquanes ne ressemblent en rien à nos monnaies éduennes primitives.

Voilà qui me paraît décisif pour fixer notre choix sur l'une des deux localités qui se disputent avec acharnement l'honneur d'avoir été l'Alesia de César.

Laissons donc sa gloire séculaire à Alise Sainte-Reine et ne nous occupons plus d'Alaise de la Franche-Comté, que comme d'un lieu fort intéressant pour les archéologues, sans aucun doute, mais qui n'a de commun avec l'Alesia de César, qu'une analogie de nom, analogie qui, à vrai dire, est plus apparente que réelle.

Tu connais les pièces coulées de potin, imitées tant bien que mal des monnaies massaliètes, et que leur fabrique interdit de la manière la plus absolue d'attribuer à l'antique Massalie. Au-dessus du taureau cornupète, on voit les deux lettres MA, et jusqu'ici la présence de ce type a

suffi pour faire considérer les monnaies en question comme appartenant à une émission *barbare*, ordonnée par le peuple de cette opulente cité (pl. VIII, n° 9). C'est une erreur numismatique que je repousse de toutes mes forces, précisément parce qu'on serait fort embarrassé de montrer une seule pièce de Marseille, frappée sans les traces les plus évidentes d'un art grec plus ou moins dégénéré. Or ces pièces coulées de potin, j'en ai manié bon nombre, et toutes venaient ou du pays des Carnutes, ou du fond de la Seine, ou du pays des Séquanes, ou de la Bourgogne. Je n'en connais pas encore un seul exemplaire provenant de la Provence. Je propose donc de les classer, sauf meilleur avis, aux Mandubiens, à la suite des pièces d'or que je viens de faire connaître, et qui présentent la même légende, dont l'application pour elles ne saurait être douteuse.

Le carnet sur lequel je note patiemment les provenances des monnaies gauloises finira par parler assez haut, pour que la classification des monnaies anépigraphes de nos ancêtres ne présente plus de difficultés sérieuses.

VI.

La numismatique bretonne est si proche parente de la numismatique gauloise proprement dite, que plus j'étudie l'une et l'autre, plus je suis frappé de la difficulté de séparer d'une manière nette et précise les monuments qui appartiennent à l'une plutôt qu'à l'autre des deux côtes de la Manche. C'est ici que les provenances deviennent un élément indispensable d'appréciation, quoiqu'à vrai dire on puisse, jusqu'à un certain point, être guidé *à priori* par

de légers indices que comportent le style et la fabrique des deux séries parallèles, indices plus faciles à saisir d'instinct qu'à signaler en termes intelligibles.

Heureusement si Robert et moi nous poursuivons avec une véritable passion le but que nous nous sommes proposé, à savoir la classification générale des monnaies de notre Gaule française, de l'autre côté du détroit des hommes d'un savoir et d'un tact au-dessus de tout éloge, étudient avec la même passion les monnaies de la Gaule bretonne, et préparent une publication qui sera la contre-partie de la nôtre. Tu sais à merveille les services déjà rendus à la numismatique bretonne par notre excellent ami S. Birch; M. John Evans, en entreprenant une classification générale, comme nous le faisons nous-mêmes, résoudra d'une manière définitive, je n'en saurais douter, les curieux problèmes que présente la numismatique gauloise d'outre-Manche.

C'est ainsi que nous verrons se classer, avec toute la précision désirable, les belles et rares monnaies de Commius et de ses fils et successeurs, Tinco, Epillus et Vericus, puis celles de Tasciovanus et de son fils Cunobelinus, descendant probablement tous les deux de Ségonax, etc., etc. Je n'ai pas la prétention de poser ici des principes que M. Evans établira avec bien plus d'autorité que moi; je dois donc me contenter de signaler à son attention certains faits qui, je le crois fort, doivent se rattacher à la belle série qu'il affectionne. C'est en quelque sorte pour m'éclairer définitivement sur l'origine de deux rares médailles, que je fais dans cette lettre qu'il lira certainement, un appel à sa rare connaissance des monnaies bretonnes. Je puis parfaitement me tromper, faute de moyens suffisants de comparaison; mais, à coup sûr, ce savant ne se trompera pas, et l'opinion

qu'il adoptera sur les deux pièces dont je vais t'entretenir — je suis bien décidé à l'accepter sans hésitation.

Commençons d'abord par convenir d'un fait qui ne saurait être douteux pour personne, c'est que si l'on trouve en Angleterre des monnaies appartenant incontestablement à la Gaule continentale, la réciproque est vraie, et je possède moi-même un certain nombre de pièces de Cunobelinus, par exemple, provenant de trouvailles faites dans nos provinces maritimes placées en face de la Grande-Bretagne.

Ceci posé, je passe immédiatement aux deux précieuses monnaies sur lesquelles je veux appeler ton attention, et celle des numismatistes anglais, de MM. Birch et J. Evans en particulier.

Lelewel a gravé, dans son bel atlas des monnaies gauloises, une médaille unique jusqu'alors et dont je lui avais envoyé une bonne empreinte, parce qu'elle faisait et fait encore partie de la collection numismatique de la ville de Metz. C'est la pièce de cuivre sur laquelle on voit au revers d'un sanglier, vigoureusement dessiné, une inscription tracée dans le champ et offrant les mots ARTVE, COMIN, etc. Cette belle monnaie n'est plus unique aujourd'hui, et j'en possède un très-bel exemplaire que la drague a tiré du fond de la Seine, près du pont au Change. Sur mon exemplaire on lit très-nettement, en trois lignes dans le champ, les mots ARTVE—COMIN—VIR., mots fort énigmatiques, tu en conviendras (pl. VIII, n° 10). Lelewel, en désespoir de cause, a soupçonné que cette pièce pouvait être de l'Ardenne et rappeler le souvenir d'une première *commune*[1]. J'avoue que cette explication ne m'a jamais séduit.

[1] Lelewel, *Type gaulois*, quatrième période, âge de fer, p. 357 : « Si l'on

ırquons d'abord que le style de cette pièce n'est pas nt gaulois, et qu'il se rapproche bien plus du style S'il en est ainsi, la légende s'éclaircit un peu, sans s devenir d'une interprétation indubitable. Rap- i les belles monnaies gallo-bretonnes des fils de ıs, et tu seras certainement tenté, comme je le suis, dans le groupe COMIN. les mots COMI. Nepos, le s de Commius, remplaçant les mots COMF et COMIF, *lius* des monnaies de Tinco, de Vericus et d'Epillus. : à deviner ce que signifient la première et la troi- gne, et c'est un soin que je laisse à nos savants con- 'Angleterre. Je me contenterai de remarquer que le TVE est probablement un nom propre significatif, il semble commencer par l'article AR., quelque 'analogue peut-être au nom Artur ou Artus, et que VIR de la troisième ligne peut cacher ou le nom ICVS, fils immédiat de Commius, nom que devrait lors la sigle F, filius[1]; ou un titre honorifique quel- analogue au Vergobretus du continent; ou enfin un ı nom propre dont nous retrouverions peut-être la ıns le nom Arviragus, sur le compte duquel je vais tout à l'heure.

qu'il en soit, je persiste à croire à l'origine bretonne èce en question, tout en ne tenant pas le moins du à l'explication que je propose faute de mieux, et en

ınglier au revers d'un vase et d'une crosse pontificale, inscrits de ·COMVN (pl. IX, 15), on conçoit que c'est le sanglier d'artuenna ne, ardennes) communitas, d'une commune organisée sous les aus- l'autorité provinciale, et non pas une ligue politique. »

bon de remarquer toutefois que cette traduction est rendue peu pro- 'expression d'une filiation qui indiquerait l'aïeul avant le père, tandis èrement, si le sens que je viens de proposer était certain, on devrait *vir. f. comi. n.*

attendant que MM. Birch et John Evans trouvent la solution de cet intéressant problème numismatique.

Tout à l'heure j'ai parlé d'Arviragus, et j'y reviens en hâte. Tu sais que ce prince ne nous est connu que par la mention fort peu explicite qu'en fait Juvénal (*satire IV*, vers 126 et 127) dans les vers suivants :

> Regem aliquem capies, aut de temone Britanno
> Excidet Arviragus.

C'est à l'année 86 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire sous le règne de Domitien, que les chronologistes anglais rapportent les événements qui mirent cet Arviragus à la tête des Bretons révoltés contre la domination romaine.

Le Rev. Beale Post, dans son livre intitulé *The coins of Cunobeline and of the ancient Britons* (Londres, John Russel Smith, 1846), s'exprime ainsi (page 29) sur le compte d'Arviragus :

« Les anciennes chroniques bretonnes s'accordent pour représenter le personnage qu'elles nomment Gweiridd comme un des fils de Cunobelinus. Quelques auteurs pensent qu'il est plus judicieux de le considérer comme le même que Meuragius, fils du dit Gweiridd, que les chroniques intitulent aussi roi de Bretagne, et non comme Gweiridd lui-même; c'est la supposition qui certainement offre le plus de probabilité, attendu que Juvénal le fait contemporain du règne de Domitien, ce qui ne conviendrait pas aussi bien à la date du premier d'entre ces princes. »

Remarquons d'abord que quel que soit celui des deux noms, Gweiridd ou de son fils Meuragius, que l'on veuille comparer au nom Arviragus, il paraît évident que celui-ci comporte l'article *ar*. Si nous le mettons à part, il reste Viragus, qui a bien plus d'analogie avec Meuragius qu'avec

eiridd. Comme de plus la chronologie milite en faveur ce Meuragius, c'est à l'identité de ce dernier et d'Arvius que je m'arrête sans scrupule.

Maintenant existe-t-il des monnaies de ce prince? Je le is; mais d'abord faisons abstraction de celle que Camden attribue et qui n'est qu'un Arivos, chef des Santons, s des deux tétradrachmes pannoniens que Gough classe nom d'Arviragus, parce qu'ils présentent la légende VI. Ces deux médailles, frappées sur les bords du Dae, n'ont rien de commun, qu'une coïncidence fortuite nom, avec le prince breton; quelle est donc la monnaie je crois devoir attribuer à Arviragus? C'est la suivante: Tête barbare, à gauche.

ℓ. Sanglier, à gauche, et au-dessus BIRACOS. — Argent. collection.

Cette monnaie, gravée dans le recueil des médailles du nte de Pembroke (pars 2, tab. 94), a été décrite d'après ouvrage par Mionnet, dans son Supplément, sous le 11 des chefs gaulois. Je copie textuellement cette desption :

11. — Tête virile nue, à gauche; devant, des lettres acées.

ℓ. BIRACOS. Sanglier marchant à gauche (Pembroke, 2, tab. 94). — Æ. 4. — R. 4. — F. o.

L'exemplaire gravé dans le recueil de Pembroke est préément celui que je possède (pl. VIII, n° 11); il n'est possible de conserver le moindre doute sur ce point. sque l'on compare le monument à sa représentation. nsi l'on n'en connaît qu'un seul exemplaire jusqu'ici; il est arrivé de la vente de Northwick. Le R. 4 de Mionnet donc un peu hasardé.

Devant la figure il n'y a pas de lettres effacées, mais

bien une écaille de métal enlevée et que la gravure a mal rendue. De là l'erreur de Mionnet. Enfin ce savant donnait la pièce en question comme étant de cuivre (et Conbrouse, d'après lui), tandis que la pièce est en réalité d'argent fin, et désignée comme étant de ce métal sur la planche de Pembroke. Il y a donc là une erreur de lecture qu'il est bon de redresser, puisqu'elle s'est déjà trop propagée.

Cette pièce, unique jusqu'à présent, provient d'Angleterre; première présomption en faveur de son attribution à l'Arviragus de Juvénal. Si le nom réel de ce personnage est, comme je le crois, précédé de l'article *ar*, qui change en V le M ou le B (initial du nom *men*, pierre, devenant *arven*, la pierre), ce nom d'homme est MIRAGOS ou BIRAGOS, puisque le B et l'M permutent avec une extrême facilité; dès lors le BIRACOS de la médaille, le Meuragius des chroniques bretonnes et l'Arviragus de Juvénal, deviennent un seul et même individu.

Je t'ai déjà fait remarquer l'analogie du nom du chef gaulois Arcantodanus avec le chef carnute dont le nom Conetodunus nous a été conservé par César. Je soupçonne qu'il s'est passé quelque chose d'analogue pour le nom Arviragus du Meuragius des chroniques, le même que le Biragos des médailles.

Tout à toi de cœur. F. DE SAULCY.

NOTE

ι LA FORME DE LA LETTRE F

S LES LÉGENDES DE QUELQUES MÉDAILLES GAULOISES.

---

squ'il y a quatre ans j'entrepris de montrer que le ère II qui se trouve sur un certain nombre de mon- antiques est bien réellement un E, et non pas un ɜ I, fait qui, je le pense, ne saurait plus être contesté s numismatistes [1], j'avais eu la tentation de parler lu caractère F qui donne lieu à quelques observations pour l'intelligence des monuments. Mais mon travail léjà bien long, et je craignais d'abuser de la patience :teur ; j'ai donc remis à un autre temps la publica- .e mes notes sur cette question, que des devoirs de ion m'ont fait ajourner jusqu'ici pour conserver dans recueil un légitime équilibre entre l'antique et le ι âge.

pérais, je dois le dire aussi, que d'autres anti- s, intéressés par les résultats satisfaisants qu'avait s l'étude du caractère II, voudraient examiner com- vement l'ancien alphabet latin et l'alphabet gaulois.

[1] ɯ num., 1856, p. 73 et suiv.

et seraient ainsi amenés tout naturellement à trouver ce qu'il y avait à dire au sujet de la lettre F.

A mon grand regret, il n'en a pas été ainsi, et je reprends mon travail au point où je l'avais laissé interrompu. L'F dont je veux parler appartient au même système que l'H, système que l'on pourrait appeler *vertical;* cette lettre se présente sous la forme I', composée de deux traits parallèles dont l'un est d'un tiers ou de moitié plus court que l'autre. On voit que ce caractère, tracé avec négligence ou rencontré sur quelque monument altéré par le temps, peut facilement être confondu soit avec un II, soit avec deux I. Il importe cependant de lui attribuer sa valeur réelle; les monuments épigraphiques nous la donneront d'une manière irrécusable.

J'avais déjà cité l'inscription C·ᴖVIᴖ·ᴖVI'·I'IICT (*C. Orio Oufentina fecit*) qui est gravée sur un petit buste de Méduse conservé au Musée Kircher, à Rome[1]. Je dois ajouter que sur la lame de plomb trouvée dans la Vigna Manenti et portant une imprécation antiérotique dont j'ai rapporté le texte d'après M. G. B. de Rossi, on lit M. LICINIVM·I'↑VSTVM (lignes 4 et 5) et M·LICINIᴖ·I'↑VSTᴖ (ligne 14[2]). Maintenant, si nous étudions les urnes si antiques découvertes dans le tombeau de la famille Furia, à Tusculum, nous relèverons : Q·I'OVRIO·Ʌ·I' (*Quinto Fourio Auli filio*), P·I'OV·C·I' (*Publio Fourio Caii filio*), Ʌ·I'OV·P·I'—C·I'OVR—C·I'OVR·I·M·I'—I'OVRIO·M·F·C·F[3]. Nous voyons sur la célèbre lame de

[1] Brunati, *Mus. Kircher. inscript.*, p. 51, 104. — Cf. Otto Jahn, *Die Ficoronische Kista*, 1852, p. 61.

[2] *Bullett. dell Inst. arch.*, 1852, p. 20 et suiv., et le *fac-simile* dans le *Bullett. arch. nap.*, nuov. ser., t. I, tav. XIII.

[3] Fabretti, *Inscript. domest.*, cap. III, p. 120, n[os] 12, 13; p. 240, n° 644. —

onze trouvée à Rapino les mots I'IIRIINTIIR (ligne 3) et IRIIT (ligne 9[1]). La curieuse coupe trouvée à Ardée, bliée par le P. Garrucci et par M. Ritschl, nous offre l'in-iption tronquée..... OMO I'. MIILIAI.DONO.....[2]. Fabretti nous a fait connaître deux inscriptions dans les-elles on trouve T·ALI'ACIVS·SEVERVS et MESTRIAE OVICTRICI·I'IICIT·M···[3]. Un *graffito* du musée de nne en Dauphiné, recueilli par M. Delorme, nous four-le nom RVI'I... A Pompéi, sur les murailles, le R. P. rucci a calqué parmi tant de textes curieux gravés à la nte : I'IILIX HIC LOCVS IIST—I'IRMVS—I'LORVS I'ADIVS—AD I'ABIANVM -- I'IILICITIIR — QVID CIAM VOBIS et dans l'épigramme contre Rufus : IN I'VM..... I'ACTITAS[4]. M. Minervini a relevé au même CL.I'AVSTVS[5].

n des fragments de vases trouvés, en 1806. dans le lin du Luxembourg, porte en grands caractères l'in-ption I'ELIX que Grivaud de la Vincelle rangeait parmi illisibles[6].

es estampilles de potiers me fourniront aussi : OI'.CATI

hl, *De sepulcro Furiorum Tusculano disputatio gramm.* Berlin, 1853, in-4°, h.

Mommsen, *Die Unteritalischen Dialekte.* Leipsig, 1850, Taf. XIV.

Bullett. arch. napoletano*, nuov. ser., t. I, 1853, tav. VI.—Ritschl, *De fictil. atis latinorum antiquissimis.*

nscr. domest., cl. III, p. 346. — Le P. Garrucci a confondu ces deux in-tions en une seule, dont il cite le texte ainsi : *T. Alfucio Scantiano Mestrio ctrix fecit* (Inscript. de Pompéi, p. 21).

Raff. Garrucci, *Inscript. gravées au trait sur les murs de Pompéi.* Bruxelles, , in-8°, pl. VII, 2; XVI, 1; XVII, 8; XXII, 4 (*Bull. nap.*, IV, 7); XXVII, 1; XXVIII, 18, 19, 58 (*Bull. nap.*, II, 6).

Bullet. arch. nap., 1858, t. VI, p. 114.

Antiq. gaul. et rom. recueillies dans les jardins du palais du Sénat, 1807, III, n° 127.

(*officina Cati*) sur un vase de terre rouge conservé au Musée du Louvre : TONTI OI'IC et RUI'INVS imprimés sur des vases appartenant au musée de Vienne en Dauphiné.

M. l'abbé Cavedoni a copié sur le col d'un vase cinéraire placé dans la collection de la villa royale du Catajo, près Modène, l'inscription :

I'OVGONIA I'IIGIORIII I'ILIA I'VGIINIA'I.ƆMVSIOI

que le savant antiquaire transcrit par *Fougonia Fegiorri filia Fugeniae Filomusioi*[1].

Je ne pousserai pas plus loin les citations. Les exemples qui précèdent ont suffi, j'en suis certain, pour bien établir dans l'esprit du lecteur la valeur du caractère I', et il ne me reste plus qu'à faire l'application de cette valeur à des légendes de monnaies. Commençons par la pièce d'argent bien souvent décrite et qui porte :

ORCITIRIX — ↑ TI'ILI·I'

On trouvera une fort bonne copie de cette légende dans l'*Essai sur la numismatique gauloise* de M. Édouard Lambert (pl. IX, n° 9). Quant à la pièce d'Orgitirix donnée par M. Lelewel (Atlas, pl. VIII, n° 7), elle a été calquée dans le beau recueil de Taylor-Combe (pl. I, n° 15), et le calque

[1] Cavedoni, *Indicazione dei princ. monum. ant. del R. Mus. del Catajo.* Modène, 1842, p. 79. — M. Cavedoni nous apprend que parmi les cendres renfermées dans ce vase se trouvaient quatre as romains, un moyen bronze d'Auguste et un de Vespasien (Lanzi, *Vasi dipinti*, p. 26, avait dit : Che coi vasi d' Este non si trovarono altre monete *fuor che assi romani*). Néanmoins, dans un article du *Bulletin de l'Inst. arch de Rome* (1852, p. 137), M. Cavedoni, s'appuyant sans doute sur la présence du moyen bronze de Vespasien, est disposé à faire descendre l'exécution de l'épigraphe jusqu'au temps des Flaviens, époque à laquelle on peut s'étonner de trouver les *as* encore en usage.

:re un peu la longueur du second jambage du dernier tère, déjà altéré par la gravure anglaise. J'ai sous les un exemplaire de la monnaie d'argent qui offre un l' itement caractérisé.

s lors, plus de difficulté; *Orgitirix Atepili filius* donne ns complet auquel nous sommes préparés par la légende)CI—SAM.F que portent d'autres monnaies d'ar- autrefois attribuées aux Santons[1] aussi bien que par les des T.POM.—SEX.F inscrites sur un petit bronze avail gaulois[2]. Si nous jetons un coup d'œil sur la nu- atique des Bretons, nous remarquerons : EPPILLVS)M.F; EPPI.COM.F; E.C.F; VIR.REX—COM.F; —COM.F; VIRI—CO.F; TINC—C.F; TIN— .F; CVNOBELINVS—TASCIOVANI.F; CVNOBE SC.FII; CVNO—TASC.F[3]. Ces exemples nous rent en même temps l'usage des abréviations dans les d'hommes, et nous autorisent à penser que les mêmes

ns cette légende, qui a été si souvent mal lue, l'A et l'M sont liés. L'F t la forme vulgaire, tantôt la forme du Γ qui est bien connue dans les :ions. Le nom de *Docirix* se retrouve inscrit sur deux patères d'argent :rtes à Berthouville (Eure) : DIICIR : LVPERCVS EX TEST. PLAC. IGIS. Togirix est peut-être aussi au génitif sur les monnaies d'argent sentent au droit IVLIVS, car TOGIRI semble être plutôt l'abrégé de is qu'un nominatif privé de la seule lettre finale à laquelle le graveur facilement donner place, ainsi que le prouve la disposition du

Saussaye, *Gaule narbonnaise*, pl. XXII, n° 3. — J. Y. Akerman, *An- ins of cities and princes*, pl. XVII, n° 13. — On sait combien les noms amille Pompeia s'étaient multipliés chez les Petrocorii. Ce fait, mal , a même donné lieu à une espèce de roman qui a pour sujet la famille d Pompée dans les Gaules.

terials for the History of Britain, t. I, pl. I. — Akerman, *Ancient coins and princes*, pl. XXI, XXII, XXIII et XXIV. Il est à remarquer que s monnaies de Cunobelinus ont, comme celle de Germanus, un taureau te pour type.

abréviations existent dans les légendes monétaires du continent.

J'ai écrit *Atepili* bien que la monnaie ne présente que ATPILI. Mais nous connaissons le nom ATEPILOS sur la monnaie de cuivre qui porte aussi le nom TOVTOBOCIO[1]; et il est d'ailleurs à remarquer que l'écriture phénicienne, dont tous les peuples chrétiens de l'Europe font encore usage aujourd'hui, avait à l'origine conservé chez les Grecs, les Latins, les Gaulois, les Ibériens, la faculté d'exprimer certaines voyelles et les *consonnes redoublées* sans qu'elles fussent tracées. Cette *faculté* sémitique (je ne dis pas usage régulier) se constate par les monuments épigraphiques; elle semble inhérente à l'emploi du caractère et n'affecte en rien la langue. C'est une anomalie évidente quand il s'agit de la transcription de mots appartenant à des idiomes indiens tels que le grec, le latin et le celtique. Mais il faut en tenir compte pour l'explication de nos antiques monnaies.

J'arrive à une légende bien plus souvent discutée que celle du fils d'Atepilus, ou plutôt Atepillus :

GERMANVS INDVTILLI·I'

C'est ainsi que je la lis sur de bons exemplaires de cette monnaie de bronze portant pour types un taureau cornupète au revers d'une tête imberbe ceinte d'un diadème.

Mionnet a vu sur ce bronze INDVTILLI.I., et Welzl de Wellenheim donne la même légende dans son catalogue; c'est assurément la meilleure forme qui ait été publiée.

[1] Ajoutons *Atepo* (vase de terre rouge), *Atepo* (inscript. d'Apt), *Ateporis* inscript. d'Ancyre), *Atepomarus* (Plutarque et inscript. de Narbonne), tous noms propres qui ne peuvent pas plus qu'*Atepillus* être pris pour des titres honorifiques.

Tristan avait attribué à la colonie d'Industria les monnaies de Germanus; Laurent Beger, en 1672, le réfuta, et prenant Germanus pour un adjectif, il eut le premier, je crois, l'idée de lire le nom abrégé d'Induciomarus, INDVT suivi du chiffre IIII[1].

Le P. Jobert disait en 1692 que « dans la petite médaille de Germanus ou Sermanus, INDVT. III. que personne n'a pu encore entendre, pourroit bien signifier *Indictione* VIII ou XIIII, le T étant peut-être une faute du monétaire. » Ce à quoi Bimard ajoutait, en 1739, qu'il avait vu dans le cabinet de M. de Clèves six ou sept médailles en petit bronze semblables à celle que cite le P. Jobert, et que sur la mieux conservée il apercevait un B après INDVTILLI; il fallait, suivant cet antiquaire, séparer ILLIB de INDVT et attribuer les monnaies à Illiberis, *Germanus* et *Indutius* ou *Induciomarus* pouvant être considérés comme des noms de magistrats.

Dans le catalogue du musée Tiepolo, imprimé à Venise en 1737, nous trouvons aux *addenda* de la page 1310 : GERMAN.INDVTI... Bos cornupeta (Indutiomarus princeps Treveri in Germania inferiori tempore Cæsaris). Cinquante ans plus tard, le catalogue de la comtesse de Bentinck répète exactement la même chose. C'est toujours l'opinion de Beger qui prévalait et qui a entraîné le docte Eckhel à condamner la meilleure portion de la lecture proposée par Bimard (qui cum *perperam* legeret INDVTILLI), comme aussi à adopter le nom d'*Indutiomarus* qu'il inscrit en capitales parmi les légendes véritables.

La tradition constante, reposant, il est vrai, sur des er-

[1] *Observationes et conject. in numismata.* Cologne, in-4°, 1672 et 1691, p. 47. — Cf. *Thesaur. Brandeb.*, t. I, p. 309.

reurs, l'autorité d'Eckhel ont sans doute influencé M. Lelewel qui, en 1841, disait à son tour : « Sur la monnaie des Trèves on lit GERMANVS INDVTILLIL qu'on a bien attribué à *Induciomar;* c'est donc une autre terminaison *mar* changée en *ilil.* Ne convient-il pas de considérer cette terminaison pour une distinction honorifique résultant de la réunion du titre *epilil*, *at'pilil* par laquelle la contraction de la prononciation forme, au lieu de *Induc-mar*, un *Indut'illil* [1]?

En 1848, le rédacteur anonyme du catalogue de la vente Pembroke (M. Burgon), arrivait bien près de la vérité. Dans une longue note, il faisait remarquer que l'E de GERMANVS étant, sur la médaille qu'il décrivait, réduit à un simple trait, I, il était possible que le dernier caractère, qui lui paraissait avoir la même forme I, eût la valeur d'un F *que le sens exige* [2].

M. Edmund Oldfield n'a pas osé accepter cette explication, et se contente de faire remarquer qu'elle lui paraît avoir la probabilité en sa faveur [3]. Un autre antiquaire bien distingué, M. Samuel Birch, la rejette tout à fait, revient à la légende INDVTILLI.L qu'il interprète par *Indutilli libertus* [4].

Je ne crois pas nécessaire de pousser plus loin l'analyse des opinions diverses auxquelles a donné lieu la monnaie de Germanus. Il me suffit de montrer que malgré les efforts de tant d'habiles antiquaires la question qu'elle soulève n'a

[1] *Type gaulois*, p. 247. Cf. p. 324, 325, 327. — M. Senckler, lisant comme M. Lelewel, a repris à nouveau l'attribution de Beger, *Jahrbuch. des Vereins von Alterthums Freunden*, 1846, p. 44.

[2] *Catalogue of the entire Pembroke collection of coins and medals*, p. 63.

[3] *On the orthographical form of the names inscribed on gaulish and british coins*, dans le *Num. Chronicle*, 1852, t. XV, p. 116.

[4] *On the coins of Germanus*, dans le *Num. Chronicle*, 1855, t. XVIII, p. 166.

ı être résolue, uniquement parce qu'aucun d'entre eux avait eu recours à l'épigraphie, et que, sans le secours s inscriptions, il ne pouvait venir à l'esprit qu'un petit ıit isolé appartînt au caractère que les plus exercés reprétent comme un I séparé d'INDVTILLI par un point.

C'est à peine s'il est nécessaire de faire observer que les nnaies de bronze au type du taureau cornupète n'ont cunement rapport au chef des Trevires, Induciomar. es sont frappées par Germanus dont on peut comparer nom avec celui d'Hermann ou Arminius. Indutillus n'a utre relation avec Induciomarus qu'un élément commun. ı ne peut pas plus confondre ces deux noms qu'on ne nfondrait Andebrogirix et Andecombus, Ambigatus et nbiorix, Vercondaridubius et Vercingetorix, Eposognatus Eposterovidus, Cannitogimarus et Dinomogetimarus, ıgodubnus et Connetodubnus, Vercombogius et Abrextugius. Que l'élément commun soit placé au commenceent ou à la fin du nom, ce n'est toujours qu'une des pars constituantes d'un mot, et les règles élémentaires de la ilologie s'opposent à ce que nous prenions cette relation ur une identité. On remarquera qu'il ne s'agit pas de ux copies d'un manuscrit donnant, en un même passage, ı nom sous deux formes différentes dont une doit nécesirement être altérée, si elles ne le sont pas toutes deux. ous avons, d'une part, un nom bien gaulois (Induciomar) partenant à une classe connue par les monuments, dont en ne peut faire suspecter l'authenticité, et de l'autre, ı nom (Indutillus) inscrit sur une monnaie antique arrivée squ'à nous, au sujet de laquelle nous n'avons pas à adettre des erreurs produites par la négligence ou l'ignonce des copistes du moyen âge.

Quelle singulière histoire on produirait en mettant au

compte des trois Childebert les actes des trois Childér sous prétexte de conformité de nom !

Lorsqu'il s'agit de numismatique gauloise, on ne s'e pas cependant toujours fait scrupule de prendre po identiques des noms qui diffèrent essentiellement les u des autres. C'est là un vice contre lequel nous ne saurio trop hautement protester.

Indutillus appartient à une riche famille de noms ga lois terminés en *illus* qu'il est facile de retrouver tant da les textes que sur les monuments, ainsi qu'on le peut vo par la liste suivante extraite de mes notes relatives a noms d'hommes :

ABDUC *illus* (Cæsar, *Bell. civ.*, III, 59), allobroge.
AGED *illus* (vase de terre rouge).
ALB *illus* (vase id.).
ARANT *illus* (inscription de Metz).
ASC *illus* (vase de terre rouge).
AT *illus* (vase id.).
ATT *illus* (vase id.).
ATTIC *illa* (inscription de Messimy), féminin[1].
BOR *illus* (vase de terre rouge).
CAC *illus* (vase id.).
CANTAT *illa* (inscription d'Auxerre), féminin.
CAP *illus* (inscription de Fleuri, près Orléans).
CARANT *illus* (inscription de Dijon).
CAR *illus* (vase de terre rouge).
CAR *illa* (inscription de Meylan, Isère), féminin.
CASS *illus* (inscription de Toulouse).

[1] Il existe des noms d'homme gaulois terminés en A, comme Ards, Atecla, Tocca, Cabucca, Suicca, etc. ; mais les noms en *illa* sont des féminins ayant leur correspondant masculin en *illus*.

ATIAT *illus* (vase de terre rouge).
CAVAR *illus* (Cæsar, *Bell. Gall.*, VII, 67), Éduen.
CELT *illus* (Cæsar, *Bell. Gall.*, VII, 4), père de Vercingétorix.
CELT *illa* (inscription de Miramas, près Aix), féminin.
COBER *illus* (inscription de Metz).
COC *illus* (inscription de Feurs).
COC *illa* (inscription de Langres), féminin.
COMIT *illa* (inscription de Mayence), *id.*
CORIS *illus* (vase de terre rouge).
COT *illus* (vase *id.*).
CRIM *illa* (patère d'argent de Brissac), féminin.
CUCC *illus* (vase de terre rouge).
CURM *illus* (vase *id.*).
DAGS *illus* (inscription de Luxembourg).
ICIANT *illus* (inscription d'Aramon).
ELV *illus* (vase de terre rouge).
EP *illos* (médaille gauloise).
EPP *illus* (médaille de la Grande-Bretagne).
XCING *illa* (inscriptions de Narbonne et de Nîmes), féminin.
FAD *illa* (J. Capitolin, *Anton. pius*, I), nîmoise.
FASC *illus* (inscription de Rehweiler).
GIAM *illus* (inscription de Grand, près Metz).
IDERC *illus* (inscription de Bordeaux).
IURAT *illa* (inscription de Marseille), féminin.
MAC *illus* (vase de terre rouge).
MAR *illus* (inscription de Metz).
MARO *illus* (vase de terre rouge).
MARS *illus* (inscription d'Orléans).
MART *illa* (inscription de Dijon), féminin).
METH *illus* (vase de terre rouge).

MOGET *illus* (inscription de Como).
MONTAN *illa* (inscription de Messeiran), féminin.
PIST *illus* (terre cuite d'Autun) (Inscr. de Worms).
REG *illa* (inscription d'Aix), féminin.
RIG *illus* (inscription d'Antibes).
ROMOG *illus* (vase de terre rouge).
ROSC *illus* (Cæsar. *Bell civ*, III, 59), allobroge.
SACR *illus* (terres cuites de Moulins).
SALIC *illa* (inscription de Luxeuil), féminin.
SAM *illa* (inscription de Luxeuil), *id.*
SANV *illus* (inscription de la Crau d'Aubagne).
SUR *illus* (vase de terre rouge).
TARV *illus* (vase de terre rouge).
TASC *illus* (vase *id.*).
TASC *illa* (inscription de Luxeuil), féminin.
TASG *illus* (colonne de Cussy).
TESS *illa* (inscription de Narbonne), féminin.
TOUT *illus* (inscription de Nîmes).
TROUC *illus* (inscription *id.*).
UD *illus* (inscription d'Orange).
UXAP *illus* (vase de terre rouge).
VARIC *illus* (inscription de Metz).
VASS *illus* (inscription de Meylan, Isère).
VIN *illa* (inscription de Luxeuil), féminin.
VIX *illa* (inscription de Virieu), *id.*

On trouve encore dans les inscriptions de la Gaule un grand nombre de noms à base latine, tels que *Decumilla* (Die), *Servatilla* (Nîmes), *Bassilla* (Saint-Pons), *Nepotilla* (*id.*), *Jucundilla* (Vence), etc., que j'omets afin de ménager ici l'espace. J'ai retranché aussi pour la même raison les noms dont la terminaison *ilus* doit être prononcée *illus*.

Pour compléter le chapitre relatif à la lettre F, il faudrait

re parler des formes Γ et ꓘ qui lui ont été données quel-
ois ; mais il suffit pour le moment de les signaler. On les
uvera tout comme les A d'Atepilus et du rémois Atisius,
R des Petrucorii, les G de Divigiagus, les P carrés de
lus et des Petrucorii, dans les inscriptions tracées à la
te, soit sur les murailles de Pompéi, soit sur les vases
gent et de terre découverts dans les Gaules. Plusieurs
es lettres se voient sur les célèbres vases recueillis en si
d nombre à San-Cesario [1] et sur des deniers romains du
os de la république. Nous sommes donc autorisés à
er que les Gaulois ont adopté l'antique alphabet qu'ils
trouvé en usage lors de leurs expéditions en Italie.

E sous la forme II s'est conservé longtemps chez nous.
en a la preuve par une inscription d'Aurélien trouvée
s la commune de Tréteau, près Moulins, et récemment
liée par M. E. Tudot [2] :

IMP·CIISARI·L·DV
MIITIO·AVRIILIAN
O·M·GIIRMANICO
TRIBVNICIII·P·V·CO
SS·III·P·P·CI.AR·L·XXXVI

i, en 275, on faisait encore usage de cet E, qui se voit
les monnaies de Tasgetius, de Luchterius [3] et d'Epas-
us, contemporains de César. M. Peghoux a publié des
naies trouvées à Gergovia, sur lesquelles on lit
IIDV [4], nom placé dans un cartel et qu'il faut rappro-

[1] oy. les copies données par Baldini, *Saggi di dissert. di Corton.*, 1738, t. II,
6, et par Garrucci, *Bullet. arch. napol.*, nuova serie, t. I, pl. XI.

[2] *nseignes et inscriptions murales qui subsistent encore sur des constructions
nes à Moulins*, in-8°, p. 14.

[3] 'écris *Luchterius* à cause de la présence du X grec ; cf. *lucht*, abondance,
lte irlandais.

[4] 'eghoux, *Essai sur les monnaies des Arverni*. Clermont, 1857, pl. I, n° 18,

cher de la légende bien anciennement connue CALEDV-SENODON[1]. Le même antiquaire a recueilli à Gergovia un petit bronze portant en réalité CICEDV•BRI, ainsi que j'ai pu le reconnaître après un examen minutieux de l'original, pièce importante à comparer avec celle de la Bibliothèque impériale, sur laquelle on lit CICIIDV-BI. M. de Saulcy m'a fait aussi voir le dessin d'une monnaie rémoise de la Bibliothèque de Metz, dont la légende RIIMO-ATISIOS offre une variante instructive.

Il est probable encore qu'on doit lire BPIINOS (si l'on examine bien la pièce d'argent publiée par M. Édouard Lambert, pl. XI, n° 16), le nom dans lequel on a vu BIIINOS pour BELINOS. Brennus est un nom célèbre; je l'ai remarqué isolé, gravé en grands caractères, BRENNOS, sur une pierre du musée de Bordeaux. C'est un nom d'homme et non pas un titre comme on l'a prétendu.

La présence du P dans VIIPOTA, LVXTIIPIOS, BPIINOS, *Verotalus*, *Luchterius*, *Brennus*, ne doit pas nous étonner, lorsque nous nous rappelons les relations des Gaulois avec la Grèce, l'emploi qu'ils faisaient parfois de légendes purement grecques sur leurs monnaies. L'introduction du *rhô* grec dans une légende latine de la Gaule s'explique donc tout aussi facilement que sa présence dans une inscription recueillie à Alep par le marquis de Nointel et publiée par Spon (*Misc. erud.* sect. X, n° 37).

10". — Les dessins sont tellement inexacts qu'on ne peut se faire une idée des légendes; il en est de même du n° 37 de la pl. III, CICEDV·BRI.

[1] J'ai cru, comme tant d'autres, que la légende SENODON pouvait s'appliquer à un nom de lieu, mais une inscription de Bordeaux, dans laquelle figure *Senodonna*, fille de Cintugnatus et de Gematus, D·M·L·SEC·CINTVGNATO ET CEMATVAE·CON·ET SENODONNAE·FIL·SECVRBALA, me prouve que *Senodon* est bien un nom d'homme.

T·FL·IVLIANVS·VETEPANVS
LEG VIII AVG DEDICAVIT MONVMENTVM SVVM
IPITEPNVM DIS MANIBVS SVIS ET LAETITIAE VXOPI SVAE
LIBEPISQUE HEPEDIBUS SVIS POSTEPISQUE EOPVM
LICEPET VLLI EOPVM M[*onumentum alienare*] VLLO MODO

'est l'effet que doit naturellement produire l'usage pa-
èle des alphabets grec et latin dans un même pays.
st ainsi que l'influence de l'étrusque amenait l'emploi
K non pas seulement devant l'A, ce qui est conforme au
ème des grammairiens latins [1], mais devant l'I et devant
comme nous le voyons dans ce texte publié par Maffei [2].

D·M
KATTIA AVGV
STINA IIT VALIIR
MVKIANVS PA
RIINTIIS IIT VALR
FRATRIIS KATEIANV
MVKIANV IIT AVGV
STA POSVIIRVNT
BIIN MIIRIINTI
VALII MARKIILLINO
QVI VIXIT ANNOS
XXVIII MIINS II DI V

e m'arrête ici, souhaitant que cette note ramène les
iismatistes vers l'épigraphie antique sans le secours de
elle ils ne pourront jamais apprécier avec solidité les
maies de la Gaule. Je m'estimerais fort heureux si plu-
rs points que je n'ai fait qu'indiquer étaient repris et
ntés de nouveau avec tout le soin que notre savant col-
rateur, M. Hucher, vient d'apporter à l'étude du nom
'érotal. ADRIEN DE LONGPÉRIER.

oy. *Revue num.*, 1858, p. 246. — Cf. *Gramm. lat. auct. ant.*, ed. Futsch, col. 417, 2252, 2253.

useum Veron., p. 156, n° 1.

ATTRIBUTION

DE QUELQUES MÉDAILLES A LAPPA DE CRÈTE.

(Pl. IX.)

N° 1. Tête de bœuf de face, la corne gauche abaissée et contournée en dessous.

℞. Λ au milieu du champ, entouré d'un grènetis.—AR. 1, inédite, Cabinet grand-ducal à Weimar. Poids, 0gr,71 (pl. IX, n° 1).

N° 2. Même tête de bœuf.

℞. Λ au milieu du champ.— Æ. 2 1/2 (voy. *Revue num.*, 1859, n° 1, pl. I, n° 6).

N° 3. Autre semblable, mais la corne droite de la tête de bœuf abaissée.— Æ. 2 1/2 (pl. IX, n° 2).

N° 4 *a*. Tête de bœuf de face, la corne gauche abaissée; le tout entouré d'un grènetis.

℞. Trépied. — Æ. 3 (pl. IX, n° 3).

N° 4 *b*. Le même type surfrappé sur une pièce semblable au n° 3. — Æ. 2 1/2.

N° 5. Tête de Diane à droite.

℞. Tête de bœuf, la corne gauche abaissée. — Æ. 3 (pl. IX, n° 4).

i° 6. Tête de Diane à droite, avec le carquois sur
›aule.

}. Tête de bœuf, la corne gauche abaissée. — Æ. 3.

N° 7. Tête d'Apollon à droite.

}. AA. Trépied. — Æ. 3 (pl. IX, n° 5).

N° 8. Tête d'Apollon à droite.

}. AA. Lyre. — Æ. 3 1/2 (pl. IX, n° 6).

N° 9. A au milieu du champ.

}. A dans un carré creux. — Æ. 3 (voy. *Revue num.*,
59, n° 1, pl. I, n° 1).

N° 10. A à la partie supérieure prolongée.

}. A de la même forme. — Æ. 2 1/2 (voy. *Revue num.*,
59, n° 1, pl. I, n° 3).

(Les n°s 2 - 10 de ma collection.)

La *Revue numismatique* (1857, p. 85 et suiv.) a publié
intéressante et savante dissertation de M. le marquis de
goy sur une monnaie dont il propose l'attribution à une
e de Larissa en Thessalie, près du mont Ossa. Cette
nnaie est remarquable par la tête bizarre de bœuf re-
sentée au droit, et dont les cornes sont recourbées en
ıx directions opposées. Le revers porte dans le champ
lettres $\frac{\Lambda}{V}$, que M. le marquis de Lagoy lit avec raison
., ce qui le porte à attribuer cette monnaie à la ville de
rissa.

M. le docteur Müller, inspecteur du Cabinet royal à
penhague, conteste cette attribution dans une savante
sertation insérée dans la *Revue numismatique* (1859,
1 et suiv.), et donne cette médaille à Lacédémone,
ec d'autres semblables portant sur les deux faces la
tre A, ou la tête de bœuf au droit, et la lettre A au
vers.

Je me permets de proposer une autre attribution, celle à Lappa de Crète, qui me semble plus sûre, et appuyée sur les motifs suivants :

Au printemps de 1858, j'achetai dans une vente à Londres un assez grand nombre de ces pièces avec beaucoup d'autres monnaies de l'île de Crète [1]. Ces médailles provenaient de la collection du capitaine Thomas Graves, qui avait longtemps résidé en Crète, et trouvé ainsi l'occasion de recueillir particulièrement des monnaies de cette île. Dirigé sans doute par la provenance des pièces à la tête de bœuf et au grand lambda isolé, M. Graves les avait de lui-même réunies à celles déjà connues de la ville de Lappa.

Le type de la tête de bœuf convient tout naturellement aux monnaies de Crète; la fabrique, la disposition du grènetis qui entoure les types sur les pièces n° 1 et n° 4, rappellent tout à fait les monnaies de cette île. La forme extraordinaire des cornes dont la tête de bœuf est munie est peut-être le résultat d'une tradition locale qui nous reste inconnue. La direction dans laquelle se recourbent les cornes varie sur les exemplaires de ma collection; c'est tantôt la corne de droite, tantôt celle de gauche qui s'incline de haut en bas.

Une monnaie très-rare et inédite, la seule d'argent que je connaisse avec ces types, se trouve parmi les incertaines de la collection de S. A. R. le grand-duc de Saxe, à Weimar (pl. IX, n° 1), et m'a été communiquée grâce à l'obligeance de M. Preller, conservateur de la bibliothèque et du cabinet des médailles à Weimar.

Cette pièce est du même module et porte le même type

[1] Je me propose d'en publier encore quelques pièces curieuses et inédites.

ue les plus petites pièces de cette espèce de cuivre; c'est
ı corne gauche qui s'y trouve courbée en descendant. Sa
ıbrique est tout à fait crétoise, et par ce motif, comme à
ıuse du type, je crois qu'elle appartient à la série des mé-
ılles de Lappa. C'est une obole. Le poids convient aussi
x monnaies crétoises qui sont frappées d'après le système
ıonétaire d'Athènes. L'histoire nous apprend qu'Athènes
ait beaucoup de relations avec la Crète; au deuxième
cle avant notre ère, beaucoup de villes crétoises adoptè-
ıt le pied attique. Nous trouvons même les types
Athènes sur les médailles de Cydonia, Hiérapytna, Gor-
ıe, Polyrhenium et Priansus.

Le poids d'un tétradrachme de Polyrhenium avec la
ouette (dans le *Catalogue Northwick*, n° 895) est de
,08, ainsi la drachme devait peser 4,02 et l'obole 0,67.
médaille de la collection du grand-duc à Weimar pèse
71; le poids de l'obole de 0,71 donne une drachme de
26, et c'est le poids de la drachme d'Athènes au deuxième
cle avant notre ère.

Les types des autres pièces gravées pl. IX, la tête de
ıne, la tête d'Apollon, le trépied et la lyre, conviennent
ssi à Lappa, et se rattachent au culte des divinités ho-
rées dans cette ville. Mionnet (t. II, n° 220) a décrit
e médaille de Lappa, semblable à celle du n° 8 (voy.
IX, n° 6), mais avec la légende entière ΛΑΠΠΑΙΩΝ
près de la lyre, et des autonomes d'argent, ainsi que
ı impériales de bronze avec Apollon lyricine et Diane
ısseresse.

Quand on pense que toutes les pièces décrites dans cet
icle (excepté le n° 1) ont été trouvées en Crète (j'avais
puis vingt-cinq pièces de Lappa de la collection du ca-
aine Th. Graves), qu'il est certain, en les comparant,

qu'elles appartiennent à une même ville, et que la fabrique en est tout à fait crétoise, on ne peut douter, ce me semble, que ces médailles n'aient été toutes frappées à Lappa. Ce qui paraît fortifier encore cette attribution, c'est qu'au nombre de ces monnaies, j'en ai trouvé une frappée sur une petite monnaie de cuivre de Cydonia.

Quant aux pièces qui portent seulement la lettre Λ, et non ΛΑ, on pourrait peut-être hésiter entre Lappa et Lyttus; mais la pièce de M. le marquis de Lagoy et la mienne, décrite sous le n° 7 avec ΛΑ et le trépied (pl. IX, n° 5), représenté aussi sur la pièce n° 4 avec la tête de bœuf (pl. IX, n° 3), doivent décider en faveur de Lappa.

La pièce décrite par M. Müller (*Revue numism.*, 1859, pl. 1, n° 4), avec la tête de Pallas et Λ de l'autre côté, appartient peut-être à une autre ville, parce que la tête de Pallas, si l'on en juge d'après la gravure donnée par M. Müller, diffère beaucoup des pièces de fabrique crétoise.

ADOLPHE DE RAUCH.

NOTE

SUR LES MÉDAILLES DE LAPPA DE CRÈTE.

(Pl. IX.)

'attribution proposée par M. A. de Rauch à la ville de pa de Crète des médailles portant la lettre Λ au revers la tête de bœuf, se justifie, ce me semble. de la ma- e la plus satisfaisante. Les réflexions qui vont suivre firment cette attribution.

n connaît quelques monnaies de Lappa : elles sont de la grande rareté. Afin de mieux faire ressortir les rapports fabrique qui existent entre ces monnaies et les pièces vellement attribuées par M. de Rauch à Lappa, j'ai fait ver sur la planche IX deux médailles autonomes et une e impériale de cette ville; ces trois monnaies sont s du Cabinet des médailles de la Bibliothèque impé- . En voici la description :

ête laurée d'Apollon à droite.

. ΛΑΠΠΑΙ.ΣΥΛΩΚΟΣ. Apollon lyricine nu, marchant oite. Grénetis. AR. 3. — Pl. IX, n° 7.

ête laurée d'Apollon à droite.

. ΛΑΠΠΑ..ΩΝ. Lyre. Æ. 5. — Pl. IX, n° 8.

ΕΩ ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΕΒΑΣΤΩ. Tête nue d'Auguste à droite.

. ΛΑΠΠΑΙΩΝ. Apollon lyricine vêtu d'une tunique ire, représenté de face. Æ. 5. — Pl. IX, n° 9.

n remarquera que sur la drachme (pl. IX, n° 7) le

grénetis est absolument semblable à celui qui entoure les types des pièces nos 1, 3, 5 et 6.

La drachme n° 7 a été gravée dans le recueil de Goltzius comme une pièce de bronze, et M. Ed. Falkener l'a reproduite, d'après Goltzius, dans un intéressant article sur les antiquités de l'île de Candie [1]. On a lieu de s'étonner de cette reproduction de la pièce de Goltzius, puisque Pellerin [2], en 1763, a donné une gravure de la drachme d'argent. On ne peut douter de l'identité de la pièce de Goltzius avec la drachme; sur les trois exemplaires variés conservés dans le médaillier impérial on lit, comme sur la prétendue monnaie de bronze, le nom de *Sylocus*.

Comme on le voit, c'est presque toujours *Apollon* ou les attributs de ce dieu qui sont figurés sur les médailles de Lappa [3].

Mais ce qui est très-remarquable, c'est qu'Eckhel [4] range au nombre des médailles de Lappa la pièce pl. IX, n° 6, montrant d'un côté la tête d'Apollon, et au revers les lettres ΛΑ et la lyre [5].

On attribuait la fondation de la ville de Lappa à Agamemnon [6].

La numismatique démontre qu'outre Apollon, les habitants de Lappa honoraient aussi Neptune, Diane et Minerve [7].

J. DE WITTE.

[1] *The Museum of classical Antiquities*, vol. II, p. 293 (sept. 1852).

[2] *Peuples et villes*, t. III, pl. XCIX, 43.

[3] Mionnet (Suppl., IV, p. 326) décrit plusieurs autres pièces de Lappa ayant pour type Apollon ou ses attributs.

[4] *D. N.*, II, p. 315.

[5] Eckhel dit qu'au droit c'est une tête de Diane.

[6] Steph. Byzant., v. Λάμπη. — Voyez, sur cette ville, Hœck, *Kreta*, vol. I, p. 387, Gotting., 1823, in-8°, et Eckhel, *D. N.*, II, p. 314.

[7] Mionnet, *Descript.*, t. II, p. 286, nos 222, 225, 226.

IÈRE LETTRE A M. ADRIEN DE LONGPÉRIER

SUR

UELQUES COLLECTIONS DU PIÉMONT

ET DE LA LOMBARDIE.

MON CHER DIRECTEUR,

ius ai souvent entendu parler des numismatistes du
: l'Italie et des collections dont ils sont les posses-
ı les interprètes; vous accueillerez donc avec intérêt
ttre dans laquelle je vais vous ramener à vos sou-

is déjà entrevu, pendant la guerre, les richesses
ıatiques de ce beau pays, et je regrettais que la
: des marches m'eût toujours arraché à mon admi-
lorsqu'une mission, en prolongeant après la paix
jour en Lombardie, m'a permis de revenir sur mes
l'accepter enfin l'hospitalité scientifique qui m'avait
racieusement offerte.

§ I.

s. — La collection locale, confiée à l'habile direction
ıgostino Olivieri [1], est très-nombreuse; l'œil s'étonne

ivieri a publié une très-bonne monographie des médailles et des

seulement de l'uniformité du type génois, auquel se sont eux-mêmes soumis Louis XII et François I[er].

Milan. — J'ai visité à Milan le médaillier de Bréra, la bibliothèque Ambrosienne, les collections de M. Carlo Morbio, du comte Verri, du comte Ch. Taverna, et enfin le Musée monétaire du palais Trivulce.

Brera renferme une collection grecque de premier ordre, des romaines du haut empire où les médaillons abondent, un exemplaire à fleur de coin du sou d'or anastasien au monogramme de Théodoric l'Amale [1], une suite de monnaies milanaises [2], et quelques types monétaires appartenant à toutes les époques et à tous les pays, parmi lesquels se trouvent de bonnes baronales françaises. Je citerai, parmi ces dernières, le denier de Raimond V, comte de Toulouse (1148-1194), frappé sur flan d'or. Cette curiosité numismatique a été exhumée dans les environs de Nice au nombre de deux exemplaires, différant par le coin. J'ai été assez heureux pour devenir possesseur du second exemplaire, dont voici le dessin [3].

sceaux de la famille Doria. On a aussi de lui un ouvrage intitulé : *Carte e cronache manoscritte per la storia genovese*, dont le troisième chapitre tout entier est consacré aux documents monétaires de la période comprise entre les années 1138 et 1630.

[1] Cette belle pièce, dont l'existence nous a été révélée en 1847 par un article de M. Alfred Senckler, se rencontre assez fréquemment à Milan.

[2] Les lecteurs de la *Revue* ont pu déjà apprécier la richesse des suites milanaises par la description des monnaies de Jean Galéaz, comte de Vertus, que M. de Longpérier a donnée l'année dernière dans la *Revue*, p. 380-392.

[3] Les épreuves sur or des deniers du moyen âge ne sont pas aussi introuvables qu'on le pense généralement. Il y a quelques années on a découvert, sous mes yeux, au village de Vaux (Moselle), au milieu d'un amas de monnaies d'argent du XIII[e] siècle, une pièce d'or au coin des cavaliers de Marguerite de Constantinople, qui se trouve aujourd'hui dans la collection de M. Serrure, de Gand.

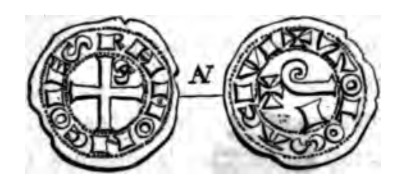

Le Musée monétaire de Brera, qui ne date que du siècle, a marché très-rapidement, grâce aux larges subventions que lui accordaient les archiducs. Les monuments monétaires, si variés, dont il se compose, sont très-bien :lassés par le directeur, M. Biondelli [1].

La bibliothèque Ambrosienne, legs somptueux du cardinal 'rédéric Borromée, possède, à côté de magnifiques cartons le Raphaël et de précieux palimpsestes, des médailles itaiennes peu nombreuses, mais remarquables par leur conervation.

La collection de M. *Carlo Morbio* comprend la haute éodalité et descend jusqu'à l'époque moderne; commencée l y a peu d'années, elle réunit déjà de belles suites de outes les provinces de l'Italie, des spécimens du monayage des rois de France dans la péninsule, et des médailons, dus pour la plupart à l'habile ciseau des anciens grareurs italiens. Je vous ferai connaître prochainement un de :es médaillons, qui intéresse notre histoire.

M. Morbio a publié la description sommaire de ses diverses collections [2], et donné à la suite la liste de ses pièces loubles [3].

[1] M. Biondelli, connu du monde savant par ses travaux de linguistique, a tracé, dans un ouvrage intitulé : *Saggio sui dialetti gallo-italici*, des circonscriptions qui seront d'un grand secours pour l'étude des monnaies fabriquées par nos pères dans la Cisalpine.

[2] *Raccolte del Cavaliere Carlo Morbio*, in-8°, Milano, 1857, fuori di Commercio.

[3] *Catalogo delle monete antiche duplicate, che si offrono in cambio*, p. 132-142.

Le médaillier du *comte Ch. Taverna* provient en grande partie de son père, le comte Costanzo[1] ; il renferme de magnifiques exemplaires de ces belles monnaies italiennes qui se faisaient remarquer par des types variés et par une exécution artistique, lorsque la gravure des coins était presque partout condamnée au style le plus plat, à la stérilité d'invention la plus désespérante. Les franco-italiennes sont nombreuses et bien choisies dans cette collection. Le comte Taverna possède aussi un grand nombre de médaillons, intéressants pour l'histoire des familles. Je citerai. par exemple, pour la maison de Lorraine, un médaillon de Ch. de Vaudemont, deux grandes plaques de François III et une de Charles V.

La suite locale du comte Verri est aussi un trésor héréditaire, dans le classement duquel on reconnaît la main du savant historien de Milan. Il s'y trouve un essai monétaire inédit de François Ier.

Mais c'est au *Musée Trivulce* que l'amateur de belles choses doit faire une longue station. On y rencontre, en tous genres, des richesses royales, parmi lesquelles les médailles tiennent un rang distingué. Séries antiques, moyen âge, tout y est largement représenté, jusqu'aux gauloises au type marseillais, qui se trouvent dans le pays. J'ai pu, grâce à l'obligeance de madame la marquise Trivulce, envoyer à M. de Witte, pour son bel ouvrage sur la numismatique des empereurs gallo-romains du IIIe siècle, l'empreinte d'une rareté de premier ordre qui n'était pas encore

[1] Voir l'inventaire dressé à la mort du comte Costanzo par Gaetano Cattaneo, alors directeur du cabinet impérial et royal des monnaies et par le docteur Giovanni Labus, secrétaire de l'Académie des sciences, des lettres et des arts. Milano, 1842.

connue en France, le Victorin d'or portant la légende LEG. V MACIDONICA (*sic*). La collection des monnaies et médailles frappées au nom des Trivulce est aussi très-belle; on peut seulement lui reprocher de ne pas posséder l'écu d'or au lis du maréchal Jean Jacques.

Cet important musée est dirigé par le comte Ch. Taverna, gendre de la marquise, et par le comte Jules Porro, son parent, auteur de l'article que je vous ai adressé il y a quelque temps[1].

Brescia. — Le Musée Patrio, célèbre par sa statue de la Victoire et si pittoresquement établi dans l'enceinte d'un temple antique, possède quelques bonnes pièces romaines et gauloises au type de Marseille. Un amateur de Brescia, nommé Boursoni, a réuni un nombre considérable de pièces italiennes.

Pavie. — La collection peu nombreuse mais très-variée de M. Brambilla, mérite l'attention des numismatistes.

Turin. — Il est inutile de vous parler des richesses de la Bibliothèque du roi. Les ouvrages de M. Domenico Promis, si justement estimés en Italie et en France, en ont déjà fait connaître une partie. Je ne vous dirai rien non plus des monnaies antiques conservées dans l'Université; M. Barucchi, à la suite des longues séances que vous avez faites dans les salles consacrées à l'antiquité égyptienne, a dû vous montrer son médaillier. Vous connaissez aussi le Musée numismatique Lavy, dont le conservateur, M. Cornaglia, a publié en 1840 le catalogue détaillé[2].

[1] Voyez la *Revue num.*, 1859, p. 380.

[2] *Museo numismatico Lavy appartenente alla reale Accademia delle scienze di Torino*, 2 vol. in-4°.

§ II.

J'ai indiqué plus haut le médaillier Trivulce et le musée de Brescia comme renfermant des imitations de la monnaie marseillaise; j'aurais dû dire que ces imitations se rencontrent dans toutes les collections du Piémont et de la Lombardie, qu'elles paraissent être des tétroboles, et qu'elles reproduisent constamment, mais avec un *faire* tout particulier, la tête de Diane et le lion du groupe classé par M. de La Saussaye entre l'année 400 avant J.-C. et la venue de César en Gaule [1]. On voit, en général, au-dessus du lion, ΜΑΣΣΑ, commencement de la légende du prototype, ou seulement des Σ disposés irrégulièrement dans le champ. Quelquefois le mot ΜΑΣΣΑ est remplacé par le nom du peuple : ainsi j'ai eu occasion de classer dans les collections plusieurs exemplaires dont les légendes I ꓘ ᑫ ᐊ I ᑫ et PIKO rappellent les LIBECI et les RICOMAGENSES, peuples gaulois qui se groupaient, les premiers autour de Verceil [2], les seconds autour d'une localité du nom de Ricomagus, que l'*Itinéraire d'Antonin* place au sud de cette ville [3]. M. de La Saussaye avait compris les monnaies des *Libeci* et des *Ricomagenses* parmi les pièces de la Gaule narbonnaise, où ces peuples avaient laissé une partie des leurs; mais, adoptant les scrupules de M. de Lagoy, il

[1] *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, nos 54 à 115. — Les nos 60 et 66 de la planche II de cet ouvrage donnent, par leur rudesse, une idée des pièces qui nous occupent.

[2] Les Libeci ou Libui paraissent s'être étendus à l'ouest de Verceil sur la rive droite de la Sésia jusqu'à la Stura.

[3] Il est à remarquer que parmi les monnaies d'or qui se rencontrent dans le val d'Aoste et qu'on attribue aux Salasses, il en est une sur laquelle on lit le mot ꟼDIKOV; c'est un rapprochement à vérifier.

n'avait présenté son attribution que comme provisoire [1].

Les diverses imitations de la monnaie marseillaise ont dû former le fonds du numéraire des Cisalpins.

On rencontre aussi dans le nord de l'Italie et surtout aux environs de Mortara, dans la zone comprise entre Novare, le Pô, le Tessin et la Sésia [2], des copies de divers deniers consulaires sur lesquelles on lit en général RAVIS et quelquefois RAVSCI. En voici un spécimen qui fait partie de ma collection : c'est une imitation d'un denier de la famille Cornélia [3].

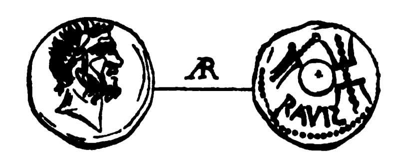

Ces monnaies sont assez communes dans les dépôts de la Bohême ; elles ont déjà occupé Eckhel [4] qui en décrit trente et une variétés, et M. Joseph Arneth [5] qui les considère comme frappées au temps de la république romaine par un peuple pannonien, les Ravisci de Pline, Aravisci de Tacite

[1] J'ignore si les imitations des marseillaises aux noms des Libeci et des Ricomagenses ont jamais été mêlées aux dépôts monétaires exhumés en France. Dans tous les cas, ce n'a dû être qu'exceptionnellement, si on en juge par leur rareté dans les collections de notre pays.

[2] Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Cornaglia.

[3] Cohen, *Description des monnaies de la république romaine*, pl. XIV, fig. 10.

[4] *Numi Barbari inscripti* RAVIS *aut similiter*, — *anno* 1796 *in prædio comitis Sandor prope Budam*, *cui nomen Bia* (bourg à deux milles de Bude) *repertum est depositum numos circiter* 600 *complexum. Inter hos erant octoginta hujus generis, ex quibus selegi sequentes omnes, qui in aliquibus differre sunt visi. Sunt omnes argentei, denarii forma et pondere. Qui una reperti sunt alii, erant denarii familiarum romanarum additis aliquot Augusti, Tiberii, et uno Caligulæ, cujus adeo ætate aut non multo post, fuisse defossi videntur.*

[5] *Zwölf Römische Militär-Diplome*, Vienne, 1843, in-4°, p. 72 et 73.

et de Ptolémée. Elles seront venues en Italie par le fait de la circulation.

Le territoire que j'ai indiqué plus haut comme fournissant habituellement en Italie les pièces portant RAVIS, ayant été occupé dès les premières expéditions des Gaulois par les LAEVI[1] ; d'un autre côté, l'orthographe des noms de peuple ayant été souvent modifiée dans les textes anciens, et l'L ayant eu à peu près la même valeur que l'R, j'avais été tenté d'admettre que les LAEVI et les ARAVISCI, tous deux sans doute de même origine, ne formaient qu'un peuple et avaient la même monnaie. Mais les Laevi ont dû disparaître de la scène politique avec les Insubres, vers 194[2], et, bien qu'on soit incertain sur l'âge du prototype romain, il est difficile de le faire remonter assez loin pour qu'il ait pu être copié par les Cisalpins, même en admettant que ces peuples auraient, après la victoire des Romains, conservé l'usage de leurs ateliers monétaires pendant un certain temps, ainsi que cela se passa dans la transalpine du temps de César et d'Auguste.

C'est donc, je le répète, par les échanges que la monnaie des ARAVISCI est venue, à la fin de la république ou au commencement de l'empire, dans l'ancienne Gaule cisalpine; et, comme elle s'y rencontre encore aujourd'hui, il faut en induire que les provenances ne sont pas toujours un guide certain dans la recherche des origines.

Puisque j'en suis sur les monnaies des Gaulois, je veux vous dire encore, cher directeur, qu'on trouve très-fré-

[1] *Libui considunt ; post hos salluvii, antiquam gentem Laevos ligures incolentes circa Ticinum amnem.* Tit.-Liv., lib. XXXIII, cap. 36.

[2] Walkenaër, *Géogr. des Gaules*, t. I, p. 142.

nent, dans le nord de l'Italie diverses variétés de la suivante :

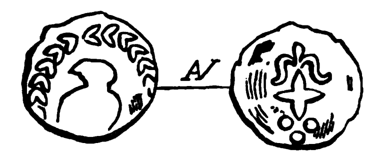

. or, poids, 7gr.45 ; ma collection.

te monnaie est caractérisée par un flan épais, scy-, portant d'un côté, dans une couronne, un oiseau; atre, une figure cruciforme placée sur trois globes et ntée d'un ornement à branches symétriques. Elle est onnue grâce aux travaux de Lelewel[1], de M. Lambert[2] M. Hucher[3]. Le savant Polonais, après avoir proposé ttribuer à la Belgique, démontre que le nombre des s ou points n'en indique pas la valeur. M. Lambert y n astre à quatre rayons; il n'indique pas à quel peuple ppartient. M. Hucher en signale la présence parmi les de la ligue armoricaine exhumés chez les Santons, n reconnaissant qu'elle n'appartient pas à ces derniers. abile numismatiste en donne ensuite une interprétation ètre trop recherchée, sur laquelle j'aurai l'occasion venir.

us nous bornerons à constater aujourd'hui que la qui nous occupe se trouve en Gaule, comme en Italie. aintenant on examine les dépôts monétaires de la ne, on l'y rencontre encore. Le seul trésor de Pod-

ne *gaulois*, p. 174 et 365, pl. III, fig. 34.
ai *sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, p. 61 et pl. XI,

ue *num.*, 1852, p. 182 et pl. V, fig. 9.

mokle en a répandu bon nombre dans les collections[1]. Ne faut-il donc pas la classer aux Boii que l'histoire nous montre en Aquitaine et en Italie, et qui donnèrent leur nom à la Bohême[2]? La présence de ces monnaies dans la vallée de l'Éridan leur assignerait une origine assez ancienne, si l'on renonçait à l'expliquer aussi par le commerce, car il faudrait nécessairement admettre que les enfouissements ont eu lieu avant l'année 192 qui vit les Boii écrasés par la puissance romaine.

Il me reste encore, mon cher directeur, à mettre sous vos yeux quelques monnaies et médailles franco-italiennes; cette communication fera l'objet d'une autre lettre.

Agréez, etc. CH. ROBERT.

Milan, le 1er novembre 1859.

P. S. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour redresser une erreur que j'ai commise à la suite de la description du petit bronze de L. Munatius Plancus que vous avez bien voulu insérer dans votre quatrième livraison[3]. Les beaux deniers ségusiaves, frappés sans doute à Feurs, Forum Segusiavorum, et non à Lyon, que j'ai indiqués comme postérieurs à la fondation de cette ville, sont, il est vrai, classés par Lelewel au temps d'Auguste, c'est-à-dire à l'époque qui suit immédiatement cet événement; mais les

[1] Outre la pièce dont j'ai donné la description, on en rencontre en Bohême d'autres de même forme et de même poids, mais où les accessoires varient. Toutes ces monnaies forment un groupe très-considérable qui sera étudié plus tard dans notre œuvre collective sur la numismatique gauloise.

[2] La puissante nation des Boii se montre aussi dans l'est de la Gaule, sur le Rhin, en Norique, etc. Une de ces monnaies, qui fait partie de la collection de M. de Saulcy, a été exhumée dans la haute Autriche, à Salzbourg.

[3] *Revue num.*, 1859, p. 229 et suiv.

umismatistes les font remonter aujourd'hui un peu plus aut dans la chronologie. Je n'aurais pas commis cette erzur sans la précipitation avec laquelle j'ai pris la plume, ı veille de mon départ, pour vous signaler une découverte ue je ne voulais pas laisser derrière moi.

M. Monfalcon m'a fait remarquer aussi que la célèbre ıscription de Gaëte n'a pas été correctement reproduite ans mon texte. Cf. pour la bonne leçon l'édition de Spon, ubliée par MM. Léon Renier et Monfalcon, Lyon, 1858, ıge 5, où elle est transcrite d'après l'empreinte prise ır place par un délégué de l'Académie de Lyon, et Mommsen, *Inscriptiones regni neapolitani latinæ.* ipzig, 1852, fol. 4089[1] :

L·MVNATIVSL·F·L·N·L·PRON
PLANCVS·COS·CENS·IMP·ITER·VII·VIR
EPVLON·TRIVMP·EX·RAETIS·AEDEM·SATVRNI
FECIT·DE·MANIBIS·AGROS·DIVISIT·IN·ITALIA
BENEVENTI·IN·GALLIA·COLONIAS·DEDVXIT
LVGVDVNVM·ET·RAVRICAM

[1] La version de M. Mommsen ne diffère de celle de MM. Léon Renier et Falcon que par le rétablissement d'un point entre MVNATIVS et L.

LETTRE A M. MAURY,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR UN SCEAU BYZANTIN.

Mon cher Monsieur,

L'année qui vient de s'écouler a vu paraître, à Berlin, la seconde partie du tome IV de la grande collection de Bœckh, comprenant les inscriptions chrétiennes, dont la publication a été confiée à M. Adolphe Kirchhoff. La seconde section est intitulée : *Inscriptiones tabularum et variæ suppellectilis sacræ et profanæ, ponderum, sigillorum, amuletorum, gemmarum.* Les n^os 8956-9056 comprennent les plombs ou sceaux byzantins publiés de nouveau d'après Ficoroni, Castelli, etc. Il en est plusieurs autres qui ont échappé aux recherches du savant éditeur; les *Lettres* du baron Marchant et la collection publiée en 1858 par M. Sabatier dans la *Revue archéologique*, pourront lui fournir un très-utile supplément. C'est précisément un de ces monuments oubliés par M. Kirchhoff que je veux examiner de nouveau, parce qu'il a donné lieu à de fausses interprétations.

Parmi les *Lettres* du baron Marchant *sur la numismatique et l'histoire*, dont il a été donné une nouvelle édition en 1851, il en est une (la quatrième, page 35) annotée par vous, et sur laquelle je désire appeler de nouveau votre attention. Cette lettre, consacrée à des médailles inédites des empereurs Constantin XIII Ducas et Romain IV Diogène,

termine par l'examen d'un sceau que l'auteur attribue si à Constantin XIII. C'est à cette dernière partie de la re que se rapportent les observations que je prends la erté de soumettre à votre jugement et à votre approbation. Citons d'abord les paroles du baron Marchant, dont la tre est adressée à M. de Serre, président de la Chambre s députés :

« Votre Excellence ne verra pas sans intérêt les dessins in troisième sceau qui est encore de Constantin XIII cas, pl. IV, fig. 3. Ce monument est le petit sceau, ou moins un sceau d'une moindre importance que ceux it je viens d'avoir l'honneur de lui parler. Le dignitaire avait sa garde, et le droit de l'apposer en certaines constances, était tenu d'y joindre son nom à titre de ponsabilité ; il scellait de par l'empereur, comme on lle en France de par le roi : c'est ce que la légende rime clairement.

« On lit, d'un côté, les mots τῷ σῷ δούλῳ (Tω Cω ΔȣΛω), our du monogramme de Constantin XIII, et de l'autre, ωργίῳ Διαράτορι (ΓЄΟΡΓΙω ΔΙCΡΑΤΟΡΙ), qui complèt la légende. Tout est au datif, et ne peut être traduit éralement que par cette phrase : *A son serviteur Georges crator*. Il faut par conséquent sous-entendre *par l'ordre le commandement de Constantin, donné à*, ou tout simment, en employant le monogramme, lire *Constantin à serviteur*, etc.

« Mais quelle était la fonction, la dignité que désigne le t Διαράτωρ ? En exprimant la réunion de deux puisces, peut-être est-il encore relatif à la suprématie dans rdre judiciaire, Δίκη. Tout s'entend donc ici facilement : fonctions du Διαράτωρ étaient probablement en rapport ec celles de chancelier et de garde des sceaux, qui, dans

nos gouvernements modernes, se trouvent souvent réunies dans la même personne. »

Telles sont les explications du baron Marchant, explications qui vous ont paru très-peu satisfaisantes, et votre susceptibilité historique et philologique s'est éveillée justement à l'apparition de ce Δικράτωρ inconnu jusqu'à ce jour. Aussi est-ce avec raison que vous avez ajouté cette observation : « Ni Meursius, ni Du Cange, ni M. Hase, dans sa nouvelle édition du *Thesaurus* d'Henri Estienne, ne donnent ce mot, qui ne se rencontre d'ailleurs chez aucun auteur byzantin. Le sceau de Constantin XIII Ducas est donc le seul monument où soit mentionnée l'expression de Δικράτωρ. Cette circonstance fait supposer que les fonctions auxquelles elle s'appliquait n'eurent ni une grande durée, ni un grand lustre dans l'empire d'Orient. *On peut même se demander si notre auteur a lu correctement, et si le sceau porte réellement ce nom.* »

Je souligne cette dernière phrase parce que, selon moi, elle indique le nœud de la difficulté, et il me sera facile, je pense, de prouver que vos soupçons étaient fondés. Mais avant de nous occuper de ce Δικράτωρ, nous devons examiner le monogramme que le baron Marchant attribue faussement à Constantin XIII, attribution malheureuse qui l'a jeté dans des constructions vicieuses et dans des explications embarrassées.

Le monogramme en question ayant la forme d'une croix, est, ainsi qu'il l'a remarqué lui-même, entouré des mots τῷ σῷ δούλῳ. Mais les lettres qui le composent n'ont aucun rapport avec celles qui entrent dans le nom de ΚΩΝϹΤΑΝΤΙΝΟϹ. Ces lettres sont ΚΒΟΗΘ, et répondent à la formule ΚΥΡΙЄ ΒΟΗΘЄΙ, qui se complète par les mots Τω Ϲω ΔΟΥΛω venant se grouper autour du

monogramme. Cette formule ou invocation se retrouve sur un grand nombre de monuments du même genre, et particulièrement sur quelques-uns de ceux que le baron Marchant a expliqués lui-même. L'invocation est écrite ou dans le champ en lignes droites, ou en légende circulaire, ou bien enfin, comme ici, exprimée dans des monogrammes ayant forme de croix. Ces derniers présentent quelques différences soit dans le milieu, soit dans le haut de la croix. Un petit cercle occupe toujours le milieu, et est traversé par les branches horizontales, de manière à figurer à la fois un O et un Θ. Dans le dessin donné par le baron Marchant, le cercle est resté intact et reproduit un O. Bien que la même circonstance se retrouve sur un monogramme publié par Ficoroni (part. I, cap. XVII, fig. 10), mais d'ailleurs d'un dessin incorrect, je pense qu'il y a là une erreur, et que la petite barre transversale doit exister sur les monuments eux-mêmes. Dans d'autres reproductions d'un monogramme pareil, le petit cercle est partagé en quatre par les branches de la croix qui se coupent horizontalement et verticalement (voy. Ficoroni, part. I, cap. XII, fig. 8 et 10; c. XVI, fig. 4, et c. XX, fig. 7, et M. Sabatier, *Revue archéol.*, mai 1858, pl. II, fig. 6) ; mais le dessin est-il exact? c'est ce qu'il faudrait vérifier. Une autre différence se présente à l'extrémité supérieure de la croix, qui se termine toujours par l'un des signes suivants : Υ, X, T ou ϯ.

Il serait inutile d'indiquer ici tous les monuments qui contiennent la légende en question. Il suffira de parcourir le recueil de M. Kirchhoff, où on trouvera toutes les manières plus ou moins abrégées dont elle est exprimée. On verra d'après cela que les moyens de comparaison ne manquaient pas au baron Marchant, et on a lieu de s'étonner qu'il n'ait pas

reconnu la prière en question dans le monogramme qu'il a cru devoir attribuer à Constantin XIII.

Une observation paléographique me paraît nécessaire. On sait qu'en composition le mot πρῶτος s'exprimait souvent par un A surmonté d'une barre ; les exemples en sont très-nombreux : il nous suffira d'en citer deux, tirés des monuments que nous examinons ici. Dans le recueil de M. Kirchhoff, sous le n° 9005, on trouve un plomb publié d'après Castelli, et qui est ainsi conçu : K[YPIЄ] BO[H]ΘЄI TΩ ΣΩ ΔOYΛΩ ΓPHΓOPIΩ YΠA[TΩ] KAI ĀNOTAPIΩ ΣIKЄΛIAΣ, c'est-à-dire πρωτονοταρίῳ Σικελίας. Sous le n° 2 de la planche II de la collection publiée en 1858 par M. Sabatier dans la *Revue archéologique*, nous trouvons un monument du même genre avec cette légende : KYPIЄ BOHΘЄI TΩ ΣΩ ΔOYΛΩ, et sur le revers : IΩANNH ΠATPIKIΩ ĀΣΠAΘAPIΩ, ce que l'éditeur traduit par *Jean Patrice Spathaire*, ne tenant point compte de l'Ā qui précède ce dernier mot, et qui est mis là pour πρωτο, c'est-à-dire Πρωτοσπαθαρίῳ, *Protospathaire*. Ce n'est pas la première fois que cette erreur a été commise, et on a déjà fait remarquer que Richard de Montaigu, dans son édition des *Lettres* de Photius, a écrit partout Ἀσπαθαρίῳ au lieu de Πρωτοσπαθαρίῳ, ne connaissant point l'abréviation dont nous venons de parler.

D'après cette observation paléographique une première conjecture s'était d'abord présentée à mon esprit, et, dans la légende dont nous nous occupons, j'ai été conduit à lire ĀCTPATOPI au lieu de ΔICPATOPI, c'est-à dire Πρωτοστράτορι, *Georges Protostrator*, en prenant le Δ pour un A et en changeant IC en CT. Mais cette conjecture, trop arbitraire, je l'avoue, a fait place à une autre qui me semble plus probable et plus conforme aux éléments paléographiques

ɩr le dessin du baron Marchant. Je proposerais de 'ATOPI qui reproduit presque exactement le mot)PI, la seule différence portant sur le changement Γ. Il s'agirait donc là de la dignité de la cour im-ɔnnue ou plutôt désignée par le mot ΔΙΚΤΑΤΩΡ. ıne glose citée par Du Cange et d'après Michel ɔe mot serait synonyme de Διούπατος, ce qui pa-irmé par l'auteur anonyme du *Catalogue en vers de la cour de Constantinople*, qui mentionne les ς immédiatement après les Ὕπατοι, et qui ne parle Διούπατοι. Les fonctions du Δικτάτωρ, ou, ce qui u même, du Διούπατος, ne sont pas bien connues, ıge avoue manquer de renseignements à cet égard. s personnages qui ont porté ce titre figure un ղui vivait à la fin du XIIᵉ siècle. Le monument dont ns le dessin sous les yeux serait-il le cachet de ce Dictator? C'est ce qu'il serait difficile de dire; tou-il qu'il date à peu près de la même époque.

u'il en scit, et bien qu'on ne sache pas exactement consistaient les fonctions du Δικτάτωρ, nous certains de l'existence de cette dignité mentionnée ieurs écrivains, et je me crois suffisamment au-e substituer au mot ΔΙCΡΑΤΟΡΙ, dont l'existence uie sur aucun renseignement historique.

ais, mon cher monsieur, si vous approuverez cette conjecture. Dans tous les cas, j'espère que la pre-rtie de ces observations obtiendra votre assenti-; que vous reconnaîtrez avec moi que le baron t s'est singulièrement trompé en attribuant à in XIII le monogramme en question.

:, etc. E. MILLER.

QUELQUES MONNAIES

DES PRINCES DE LA MAISON D'ANJOU.

(Pl. X.)

N° 1. Grand K gothique, entre deux besans, dans un cercle.

℟. Croix allongée, entre les deux mots IE. XS. (Iesus Xρistus), surmontés de signes d'abréviation en forme de Ω. Le tout dans un cercle uni. — *Or*. Poids, 4 grammes (pl. X, n° 1).

N° 2. Grand K gothique entre deux lis, dans un cercle uni. Traces de quelques lettres en légende circulaire.

℟. Comme au numéro précédent, sauf que les branches de la croix sont accostées de deux points ou besans. — *Or*. Poids, 1gr,75 (pl. X, n° 2).

N° 3. Autre du Musée royal de Naples ; on distingue une troisième fleur de lis au-dessus du K (pl. X, n° 3), mais on n'aperçoit aucun caractère au pourtour.

N° 4. Mêmes types. Cuivre. Collection Bonghi (pl. X, n° 4).

Taro et *demi-taro* de Charles I, d'Anjou, roi de Sicile, frappés à l'imitation des monnaies des rois normands et allemands qui l'avaient précédé. Les *tari* de ces derniers portent la légende grecque IC XC NIKA (Ἰησοῦς Χριστὸς νικᾷ),

à laquelle la monnaie du prince français substitue une abréviation latine.

N° 5. Une petite monnaie de la collection Tafuri, qui, d'après son poids, paraît être un tiers de *taro*, a pour type du droit un cavalier, dont le cheval est couvert d'une housse fleurdelisée. Cette pièce, d'une excessive rareté, publiée par le prince San-Giorgio, ne peut appartenir qu'à Charles I (pl. X, n° 5).

Charles I avait d'abord fabriqué des augustales, belles pièces d'or imitées de celles de Frédéric [1]. Il paraît avoir cessé cette fabrication en 1267, alors qu'il ordonna l'émission des *reali*, *mezzi-reali* et *nuovi tari*, qui ont eu cours jusqu'en 1278, époque à laquelle vinrent les beaux *saluts d'or*, qui rentraient dans le nouveau système monétaire de son frère saint-Louis.

Les *tari* et *reali* de Charles I sont décrits par le prince San-Giorgio Spinelli dans un ouvrage cité plusieurs fois par la *Revue numismatique* [2], et qui donne les monnaies arabes, grecques et latines de la Sicile. Les Normands et les Arabes avaient imité le module et l'épaisseur des monnaies byzantines. Les Allemands et les Angevins ont continué.

En raison de la rareté de ces pièces, qui n'ont encore paru dans aucun ouvrage de numismatique français, nous avons cru utile de faire dessiner ces *tari* d'après les exemplaires très-beaux de conservation qui appartiennent à la

[1] Voy. l'*augustale* de Charles dans l'ouvrage de Saint-Vincens sous le n° 12, dans le recueil de Duby, pl. XCIV, n° 2, et mieux encore dans le *Trésor de numismatique* (art monétaire chez les modernes), pl. XXIX, n° 3, et dans Mader, *Kritische Beyträge*, t. V, pl. III, n° 30. — L'*augustale* de Frédéric avec couronne a été publiée par Muratori, recueil d'Argelati, t. I, tab. XXVII, n° 8.

[2] *Monete cufiche battute da principi Longobardi, Normanni e Suevi.* Naples, 1844, p. 72, 201, 221, 252.

bibliothèque de Marseille, en y joignant les variétés qu'avait rassemblées le savant numismatiste de Naples.

N° 6. +KAROL·REX. Grand K gothique, entre deux besans.

℟. +·SIC·—IE·.. Écusson à trois fleurs de lis, surmontées du lambel de Provence.—*Or*. Poids, 0gr,9 (pl. X, n° 6).

N° 7. Autre de la collection Tafuri, offrant partout des annelets au lieu de points; on y lit SICI·REX. (pl. X, n° 7).

Sous le n° 1 de la pl. V, M. le président de Saint-Vincens donne le dessin, fort incorrect, de l'*augustale* (agostaro), portant l'effigie de Charles I, d'Anjou, roi de Sicile. Elle est bien plus exactement reproduite par Duby, pl. XCIV, n° 2. D'après M. de Saint-Vincens (*Histoire de Provence*, par Papon, t. II, p. 576), cette monnaie existerait à Vienne dans le Cabinet impérial. Un second exemplaire était conservé dans le Cabinet de M. Haumont, à Paris, et fait aujourd'hui partie de la collection de la Bibliothèque impériale; un troisième se trouve dans le Cabinet de feu M. C. J. Dassy, à Meaux.

Après avoir décrit cette monnaie, Saint-Vincens dit avec raison, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'elle appartient à Charles I, de Provence, parce qu'elle ne porte que le titre de roi de Sicile. En effet, l'attribution ne saurait être douteuse. Charles I ne prit le titre de roi de Jérusalem que neuf ans après le supplice de Conradin.

Mais, de même que Saint-Vincens, Duby, qui copie presque textuellement sa phrase, est étonné qu'aucun document du règne de Charles I ne fasse mention de monnaies d'or frappées à son coin. Nous avons déjà vu dans un précédent article (*Revue*, 1860, pages 47 et 48) que le *salut d'or* qui ne porte pas d'épithète chronologique appartient à ce prince, puisque son successeur a

ajouté sur le sien le mot SCD (*secundus*). J'ignore jusqu'à quel point ont été poussées les recherches, du reste consciencieuses, du président de Saint-Vincens, qui avait les archives de Provence sous sa main. J'essayerai, dans un nouvel examen qui, malheureusement pour moi, nécessite un déplacement, d'arriver à un document monétaire relatif à la série provençale. Mais, en ce qui concerne la pièce qui nous occupe et les précédentes, je dois faire observer qu'il s'agit de monnaies frappées à Naples, et qui, par conséquent, ne peuvent avoir été l'objet d'aucune ordonnance datée d'une ville de Provence. Il faut donc en rechercher la création dans les ouvrages italiens qui, comme ceux des deux Chiarito, des Fusco, de Chioccarelli, sont consacrés à la reproduction et au commentaire des chartes données par les princes angevins dans l'Italie méridionale.

Au reste, on remarquera l'analogie de notre pièce n° 6 avec le revers de l'augustale publiée par Saint-Vincens et Duby, Mader et le Trésor de numismatique.

Cette monnaie, acquise récemment de M. Rousseau, appartient à la bibliothèque de Marseille.

N° 8. I·IhR·ET—SICL·REG· (*Johanna*, *Ierusalem et Sicilie regina*). La reine assise sur un fauteuil à deux têtes de lion.

℟. COM—TS PV—CE·AK—PDM· (*Comitissa Provinciæ ac Pedemontis*). Croix séparant les lettres de la légende et cantonnée de quatre lis. Type des carlins au lis de Robert. — *Argent.* Poids, 1gr,4 (pl. X, n° 9).

C'est pour la première fois que je trouve le type des carlins au lis de Robert avec le nom de Jeanne. Je ne connais pas non plus d'autre monnaie de cette princesse avec le titre de comtesse de Piémont. Saint-Vincens (pl. IX, n° 5) donne, dans le même format, un demi-lis de Robert égale-

ment avec le titre de *comes Pedemontis*, qui s'y trouve inscrit en toutes lettres. Cette pièce, extraordinairement rare, a été reproduite par Duby (Supplément, tab. VIII, n° 6). La bibliothèque de Marseille en possède un fort bon exemplaire.

La monnaie de Jeanne dont nous donnons le dessin appartient au Cabinet de M. le comte de Clappier.

N° 9. + MARIA:VNXIT:PEDES:XRISTI. Buste de face et nimbé de sainte Madeleine, dans un cercle perlé et cannelé intérieurement.

℟. + O:CRVX:AVE:SPES:VNICA: Double croix de Lorraine, accostée des lettres R·R· aussi dans un cercle perlé et cannelé (*Renatus Rex*). Magdalin. — *Or.* Poids, 1gr,5 (pl. X, n° 10).

Jusqu'à présent aucune mention n'avait été faite d'un magdalin frappé par Réné de Provence. Dans le numéro de janvier 1860 de la *Revue* (p. 52, pl. III, n° 12), nous avons décrit celui de son neveu et dernier successeur, Charles III. C'est après l'envoi de cet article que j'ai découvert la nouvelle pièce que je signale au milieu d'un fatras de pièces grecques, romaines, modernes, etc. Il y a à regretter que le peu d'épaisseur du flan ait amené une contrefrappe de la croix qui nuit à la description exacte du buste de la sainte : mais ce qu'on aperçoit est trop semblable à la pièce de Charles III pour ne pas voir que l'une est la copie de l'autre. Heureusement les légendes sont dans un état trop parfait, ainsi que le côté de la croix et les initiales *Renatus Rex*, pour laisser le moindre doute sur l'attribution. Ce revers et ces initiales ne sont, au reste, que la reproduction des monnaies d'argent de ce prince frappées à Tarascon et dessinées par Saint-Vincens avec la légende O CRVX AVE NOSTRA SPES VNICA. Duby les a fait graver à son tour pl. XCIX, nos 3 et 4. Seulement ce dernier au-

teur a pris la *tarasque* qui se trouve au début de la légende pour un lion.

Le président de Saint-Vincens donne trois monnaies d'or frappées par René, et les indique comme se trouvant au Cabinet du roi. Le n° 3 est reproduit dans la *Revue* (1860, pl. III, n° 10). Quant au n° 2, qui a le type du teston, ce ne peut être qu'un *essai d'or*. Duby en avait fait exécuter une gravure (pl. XCVIII, n° 7) qui rend beaucoup plus exactement l'original. Au reste, cette pièce n'a rien à faire parmi les monnaies de Provence ; elle ne porte pas le buste du bon roi René, mais celui de René II, duc de Lorraine (1473-1508), à qui M. de Saulcy l'a restituée [1], ainsi que les n°s 5 et 6 de la pl. XCIX de Duby et que le n° 4 de la planche de Saint-Vincens. La comparaison de ces pièces avec les monnaies de René II, qui portent des dates, ne saurait laisser de doutes.

René I n'était plus duc de Lorraine lorsque la fabrication des testons s'est introduite en France.

N° 10. +REG·NATVS:IhR:EST SIL (*Renatus Ierosolymæ et Siciliæ*). Armes de Hongrie, d'Anjou et de Bar, dans un cercle perlé.

℟. +COMES:PVICIE:Æ:POR: (*Comes Provinciæ et Forcalquerii*). Armes de Provence et de Jérusalem, aussi dans un cercle. — *Bas argent.* Poids, 1gr,5 (pl. X, n° 11).

C'est la première fois que je rencontre une monnaie de Provence portant des armoiries sur chaque face. Du reste, cette singularité n'a rien qui doive étonner dans la série monétaire de René, que nous trouvons jaloux de ses titres plus ou moins imaginaires, et dont les nombreux signes

[1] *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, 1841, p. 103-106, pl. XIII, n° 2.

héraldiques étaient mal à l'aise resserrés et groupés dans un seul écusson sur quelques-unes de ses pièces d'argent ou de billon. Peut-être même prend-elle son origine dans certains sols couronnats de Jeanne, de Louis I, de Louis II et de Louis III, qui, outre l'écusson du revers, répètent les lis et le lambel de Provence sous la couronne du droit.

Cette pièce appartient à M. le comte de Clappier, à Marseille.

AD. CARPENTIN.

ADDITIONS A L'ARTICLE PRÉCÉDENT.

(Pl. X.)

Aux pièces si intéressantes que décrit M. Carpentin, nous pouvons ajouter deux dessins appartenant à la série provençale.

Le premier représente une petite monnaie de billon frappée pour Robert, avec le type de la couronne, + R·IHR·ET·SICIL·REX.

Au revers, COMES PVINCIE, légende divisée en quatre parties par les bras d'une croix (pl. X, n° 8). Poids, 0gr,53.

Cette monnaie porte un R., et l'on pourrait hésiter entre les noms de Robert et de René, si le style de la pièce, la forme des lettres, n'indiquaient pas très-clairement l'époque à laquelle le premier de ces princes a régné. Ce denier de Robert me paraît avoir servi de modèle à la monnaie d'Orange attribuée à Bertrand III (1282-1335) ou à Rai-

nd IV (1335-1340)[1], et qui porte aussi une croix dont bras coupent la légende. Notre pièce est en assez mauvais t, en sorte qu'on ne peut voir si le P du mot ꝒVINCIE est ré comme il le doit être. Cette lettre barrée en arrière est abréviation de *pro* bien connue dans les manuscrits et s les livres imprimés au xv^e^ siècle. C'est ainsi qu'on uve *ꝑcurator*, *ꝑvidus*, *ꝑvincia*, *ꝑut*, *ꝑdigalitas*, qui se aient *procurator*, *providus*, *provincia*, *prout*, *prodigalitas*. nais, bien entendu, le nom de la Provence n'a été *incia;* il ne s'agit, sur les monnaies comme dans les tes, que d'un usage graphique[2]. On peut remarquer e les sceaux des Raimond-Béranger offrent aussi une réviation dans le mot BENGARII écrit pour *Berengarii*, qui se prononçait ainsi bien certainement.

Feu M. Giulio di San-Quintino a publié en 1837 à Turin, s le titre de *Notizie sopra alcune monete battute in Piemnte*, un savant travail dans lequel il fait connaître une arte conservée aux archives de Marseille et relative à la nnaie piémontaise de Charles II. La ville de Cuneo avait la première à ouvrir ses portes au comte de Provence, 1257. C'était là qu'était le palais où résidait le sénéchal, utenant du comte, et ce fut dans cette ville que Charles II blit, par l'acte du 31 mars 1307, l'atelier monétaire nt il confia la direction à Tommaso Riba, Ardizio Merllo Reccardino di Sommaripa.

Les espèces indiquées dans la charte consistent en un *gros rgent* qui devait être fabriqué *sicut est illa moneta grossa e memorie domini Lodoyci regis Francorum*, et devait

[1] *Revue num.*, 1839, pl. V, n° 10. — Cf. les observations de Duchalais, *Revue n.*, 1844, t. IX, p. 53.

[2] Voir, par exemple, dans Duby, p. XCIII, n°s 14 et 15, les deniers de rles I, portant les légendes ꝒVINCIALIS et PROVINCIALIS.

valoir 2 sous et demi d'Asti. De plus, on devait frapper une monnaie valant six petits deniers d'Asti, et une autre encore représentant le vingtième du *denarius grossus*. M. de San-Quintino possédait deux demi-gros de Charles II avec la légende +KAROLVS·SCL·REX autour d'une croix simple et offrant au revers : +COMES·PEDMONTIS autour des armes d'Anjou. Ces monnaies sont fort rares, et le savant antiquaire qui en avait pu voir cinq exemplaires en Italie n'en a jamais rencontré en France, où il a fait de longues recherches. Il n'était pas non plus parvenu à retrouver la monnaie piémontaise de la reine Jeanne.

Les trois monnaies de Charles II, de Robert et de Jeanne publiées par M. de San-Quintino, Saint-Vincens et M. Carpentin, ne sont pas les seules pièces que l'on doive attribuer à l'atelier de Cuneo. Si l'on compare attentivement au demi-lis d'argent décrit par M. Carpentin (pl. X, n° 9) le *sol couronnat* de Jeanne donné par Saint-Vincens (n° 8) et reproduit par Duby (pl. VIII, n° 11), pièce qui porte les légendes insolites : IOVA·D·G.SICIL·REG — COMTSA·P·AC···, on reconnaîtra à la forme de la croix aussi bien qu'à la disposition de la légende du revers que l'une et l'autre pièces ont été fabriquées dans le même lieu. Là où le dessinateur de Saint-Vincens a placé des points indiquant des caractères effacés, on peut rétablir les lettres PD, et lire, comme sur le *demi-lis* d'argent : *ac Pedemontis*.

La monnaie qu'il me reste à décrire est un *gros d'argent* frappé pour le roi René (1434-1480).

+ RENATVS : IHRLM ET : SICILIE : REX : Trois fleurs de lis surmontées d'un lambel et d'une couronne.

℟. + COMES : PVINCIE ET : FORCALQUERI : Croix fleurdelisée. — *Argent*. Collection Desjobert, au Mans (pl. X, n° 12).

Ce magnifique gros d'argent est une copie très-adroitement faite de la monnaie royale.

Charles VII par des ordonnances du 27 juillet 1447 et du 26 juin 1456, Louis XI par des ordonnances du 22 juillet 1461, de juillet 1465 et du 8 janvier 1473, ont prescrit la fabrication de gros d'argent. C'est surtout à la monnaie de Louis XI que ressemble le gros de René sur lequel le graveur s'est appliqué à faire pour ainsi dire disparaître dans la couronne le lambel de la maison d'Anjou. Du côté du droit, sous la quatrième lettre, on remarque un point qui a peut-être été copié avec le reste d'après le gros de Louis XI frappé à Montpellier, mais qui pourrait aussi indiquer un atelier de la Provence.

AD. DE LONGPÉRIER.

MONNAIES OBSIDIONALES DE NOVARE

FRAPPÉES PAR ORDRE DE LOUIS, DUC D'ORLÉANS.

Monnaies franco-italiennes de Charlemagne à Napoléon Ier. — Monnaies et croix lombardes d'or publiées et expliquées par Carlo Morbio, membre associé de la Société impériale des antiquaires de France. — Deux volumes in-4° encore inédits, le premier contenant le texte, le second les dessins au nombre d'environ 500, formant LX planches.

Cet ouvrage, dont je m'occupe depuis plusieurs années, se compose de deux parties distinctes. La première est consacrée aux *monnaies franco-italiennes*, et est divisé en neuf chapitres : 1° rois d'Italie carlovingiens et italo-francs; 2° normands de Sicile; 3° angevins de Sicile, de Naples, etc.; 4° rois de France des branches de Valois, Orléans et Bourbon; 5° prélats, comtes, barons et princes français qui ont frappé monnaie en Italie; 6° marquis, ducs et princes italiens qui ont inscrit sur leurs monnaies des titres, des dignités, des noms de fiefs français; 7° monnaies obsidionales franco-italiennes; 8° papes et légats d'Avignon; 9° tessères et monnaies refrappées.

La seconde partie est entièrement consacrée : 1° aux

nnaies des princes lombards de Bénévent et de Salerne ; ı celles des rois lombards. Tous les monuments lom-ds en général sont très-rares et très-recherchés, mais s spécialement les objets d'orfévrerie et les monnaies. De es-ci deux ou trois seulement furent connues du grand atori ; l'infatigable Zanetti, le hardi et heureux res-ateur de la numismatique du moyen âge, l'illustre swel, en ont pu étudier un bien petit nombre, et ce nier fait observer qu'elles causent plus d'embarras pour décrire qu'elles ne fournissent de lumière à la science. hevalier de San-Quintino se plaint encore de l'extrême té de ces monnaies ; et, de fait, nous ne saurions nous étonner si nous réfléchissons à la brièveté et à l'état itation de la domination des Lombards dans nos con-s. Maintenant nous donnerons environ 150 pièces, coup d'inédites ou même inconnues. 3° L'ouvrage ient aussi des croix d'or lombardes réparties en trois es, à savoir les anépigraphes, celles qui portent des es, celles qui portent des monogrammes, et parmi -ci se trouvent les marques de la reine Théodelinde, n mari et de Didier, dernier roi des Lombards, ce e qui fut livré plutôt que vaincu. Telle est l'esquisse ouvrage que j'aurais l'intention de publier dans quel-mois si je trouve les encouragements nécessaires ; et que les amis de la numismatique et des études histo-s puissent avoir une idée de mon travail et de l'im-nce des monnaies qui y sont publiées et expliquées, nnerai ici un fragment relatif aux monnaies obsi-les franco-italiennes, dans lequel sont décrites les aies frappées à Novare par le duc d'Orléans (de-roi de France sous le nom de Louis XII) pendant ège de 1495. Ces pièces sont non-seulement iné-

dites, mais encore étaient restées inconnues jusqu'à présent.

Le chevalier D. Promis, dans l'introduction de son estimable opuscule intitulé : *Monete ossidionali del Piemonte*, imprimé à Turin en 1834, dit : « *Che ne esistano* (de ces monnaies obsidionales) *appartenenti a Novara, del principio del XVI secolo, è opinione di alcuno* (je pense qu'il s'agit ici de moi) *ma non confermata fin'ora da prova, e però tralascerò di parlarne*. Le savant numismatiste commet deux erreurs : 1° Les monnaies auxquelles il fait allusion ne sont pas du commencement du XVIe siècle, mais bien de la fin du siècle précédent et précisément de l'année 1495, alors que Novare, occupée par le duc Louis d'Orléans, était assiégée par les armées de la ligue, c'est-à-dire par celles des Vénitiens, du Pape, et de Louis le More duc de Milan, après le fait d'armes de Taro et la retraite de Charles VIII à Asti. A l'occasion d'aucun autre siége de Novare il n'est fait mention par les historiens de monnaies obsidionales ou de nécessité comme on les appelle. 2° L'existence de ces monnaies obsidionales ne s'appuie pas seulement sur une opinion particulière, mais elle résulte de l'attestation d'écrivains contemporains et des numismatistes les plus distingués qui en ont apporté les preuves les plus complètes et les témoignages les plus décisifs. Bien plus, on a retrouvé les monnaies elles-mêmes, et nous allons les décrire ci-après.

Paul Jove, dans le tome Ier de la *Storia del suo tempo*, dit que la ville de Novare était réduite à une telle extrémité par la famine et la maladie des soldats que le duc d'Orléans, par une nouvelle invention pour paraître leur assurer leur paye, fit frapper, vu la disette de numéraire, des monnaies de cuivre en place d'argent, et s'engagea par

serment à leur en restituer la valeur en argent après la guerre.

Bembo affirme la même chose dans le deuxième livre de sa *Storia veneziana.* Nous avons, en outre, le témoignage très-important d'un écrivain non-seulement contemporain, mais qui, de plus, assistait à ce siége dans le camp des alliés : je veux parler de Messer Alessandro Benedetti, médecin de Vérone, distingué pour le temps, mais un peu trop adonné à l'astrologie, lequel prit soin du comte da Pittigliano, un des principaux chefs de l'armée, gravement blessé d'un coup d'arquebuse pendant le siége.

Ce Benedetti a laissé une précieuse relation ou journal de ce qu'il vit et entendit par lui-même. Il marque entre autres choses que, le 4 de septembre, le duc d'Orléans fit battre de la monnaie de cuivre pour de l'argent, monnaie que personne n'osa refuser [1].

Ces précieux renseignements n'ont pas échappé aux sagaces numismatistes le comte Carli [2] et Guid' Antonio Zanetti [3], et m'appuyant sur leur autorité comme sur celle de Paul Jove, de Bembo et de Benedetti, j'ai, dès l'année 1841, dans le cinquième volume de mes *Storie dei municipj italiani*, mentionné le fait de l'existence de ces monnaies obsidionales, n'imaginant pas que plus tard je serais devenu numismatiste et que j'aurais l'occasion de publier le type de ces mêmes pièces. Dans cet ouvrage, j'ai rapporté aussi les moindres détails de ce mémorable siége mis devant No-

[1] Benedetti, *Il fatto d'arme del Taro fra i Principi italiani e Carlo ottavo re di Francia, insieme con l'assedio di Novara*, tradotto per Messer Lodovico Domenichi. Vinegia, Gabriel Giolito de' Ferrari, 1549 (très-rare).

[2] *Opere*, t. III (Ier pour les monnaies). Milano. Nel monistero di S. Ambrogio, 1784.

[3] *Nuova raccolta delle monete e zecche d'Italia*, Bologna, 1775.

vare par la plus formidable armée que, suivant les historiens, on eût encore vue en Italie et qui comptait parmi ses capitaines les plus illustres épées de ce pays. Le duc d'Orléans, bien que dépourvu de moyens de défense, avec un petit nombre de soldats réguliers et quoiqu'il fût lui-même miné par la fièvre quarte, soutint, de concert avec des citoyens déterminés, quatre longs mois de siége, et dès lors fit présager le royal héros qui sous le nom de Louis XII devait gagner en personne la bataille d'Aignadel contre les Vénitiens, s'exposant aux plus grands périls, malgré les vives remontrances de ses généraux.

J'arrive maintenant à la description des précieuses monnaies en question.

1° Fleur de lis. LVDOVICVS. DVX. AVR. MLI. AC. AST. D. (*Ludovicus dux Aurelianensis Mediolani ac Astensis dominus*). Porc-épic tourné à gauche, tenant une barre de fer entre ses dents.

Revers. + SANCTVS GAVDECIVS. P. N. (*Sanctus Gaudentius protector noster*) Dans le champ, buste de face mitré et nimbé; à l'exergue : NOV. OBS. (*Novaria obsessa*). Cuivre.

Les caractères P. N. pourraient signifier encore *protector Novariæ*, ou être les initiales du nom d'un monétaire. Saint Gaudentius figure aussi comme patron sur la monnaie de Rimini; mais il est différent de celui de Novare.

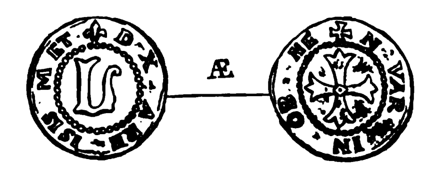

2° Fleur de lis. D.X A.RE.....ISIS M ET. (*Dux Aurelianensis Mediolani et cætera*). L majuscule, initiale de *Ludovicus*.

Revers. + N. VAR... IN.. OB.... NE. (*Novariæ in obsidione*), au centre une croix. *Cuivre*.

Peut-être un édit avait déterminé la valeur *arbitraire* de ces monnaies qu'on devait accepter comme si elles eussent été d'argent; mais cet édit ne nous est pas parvenu.

Jusqu'à présent on avait cru que la plus ancienne monnaie obsidionale d'Italie était celle qui fut frappée à Pavie en 1524. Mais actuellement il faut revendiquer la priorité pour celles de Novare. Sous ce rapport, elles peuvent être considérées comme des monuments fort précieux.

J'entends parler toutefois des monnaies *métalliques*, car on trouve des monnaies de cuir très-anciennes citées par les historiens. Ainsi, dans la *Cronaca Faentina* publiée dans mes *Storie dei Municipj italiani*, il est fait mention des monnaies de cuir émises par Frédéric II, en 1240, sous les murs de Faënza. Je compte publier les monnaies obsidionales de Charles I[er] de Nevers, frappées avec le plomb de balles de mousquets. Ces pièces ne seront pas moins curieuses et intéressantes que celles de Novare.

CARLO MORBIO.

CHRONIQUE.

Le 20 janvier 1860, on a trouvé à Arbanats (Gironde), à vingt-quatre kilomètres de Bordeaux, dans un champ de vignes appelé les *Places*, à environ cinquante centimètres dans le sable, un dépôt de pièces d'argent de la république romaine. Ces pièces, au nombre de 1000 environ, étaient renfermées dans un vase d'argile qui a été brisé au moment de la découverte, et dont les fragments ont été perdus, à l'exception de la petite pierre plate qui en fermait l'orifice.

Plusieurs des pièces de ce dépôt appartiennent aux triumvirs Octave, Antoine et Lépide; il est évident que l'enfouissement de ce petit trésor a dû avoir lieu après la conquête de la Gaule par Jules-César, et probablement avant qu'Octave eût pris possession de l'empire sous le nom d'Auguste.

Voici les noms des familles reconnues dans ce dépôt :

	Exemplaires		Exemplaires
ACILIA	19	CÆCILIA	9
ACCOLEIA	2	CALPURNIA	25
ÆLIA ou ALLIA	1	CARISIA	30
ÆMILIA	19	CARVILIA	8
ANNIA	7	CASSIA	18
ANTIA	4	CIPIA	7
ANTESTIA	1	CLAUDIA	15
ANTONIA	14	CÆLIA	3
APPULEIA	5	CONSIDIA	14
AQUILIA	6	COPONIA	3
AURELIA	1	CORDIA	27
BÆBIA	1	CORNELIA	29
BARBATIA	1	COSSUTIA	1

	Exemplaires.
SIA	5
NIA	1
A	2
IA	1
IA	2
	3
	2
LEIA	4
NIA	7
ANIA	1
IA	14
	1
A	1
	9
NIA	2
IA	11
LIA	12
	201
	30
A	7
EIA	4
A	2
IA	6
TIA	2
IA	1
A	1
IA	5
IA	6
IA	17
	1
IA	5
IA	8
DIA	2
A	14
	4
ANUS	3
IA	1

	Exemplaires.
PAPIA	7
PLÆTORIA	15
PLANCIA	3
PLAUTIA	39
POBLICIA	20
POMPEIA	5
POMPONIA	8
PORCIA	3
POSTUMIA	16
PROCILIA	12
QUINCTIA	2
RENIA	1
ROSCIA	5
RUSTIA	2
RUTILIA	7
SALVIA	1
SATRIENA	3
SCRIBONIA	14
SEMPRONIA	3
SENTIA	5
SEPULLIA	4
SERGIA	3
SERVILIA	16
SESTIA	1
SULPICIA	1
THORIA	5
TITIA	13
TITURIA	11
URBINIA	12
VALERIA	12
VARGUNTEIA	1
VETIA	1
VETURIA	2
VIBIA	22
VOLTEIA	11
Gauloise lyonnaise	1

à l'obligeance de M. Boyé, curé d'Arbanats, que nous les détails et la liste qui précèdent. J. W.

M. Janssen, conservateur du musée d'antiquités de Leyde, nous communique, sous le titre de *Monnaies épiscopales trouvées près de Wageningen*, une note en hollandais dont nous nous empressons de donner ici la traduction.

« On vient de découvrir une soixantaine de petites monnaies épiscopales d'argent sur la colline de Wageningen, près des ruines de l'ancienne chapelle, située dans la propriété de M. le baron W. A. de Constant Rebecque. Toutes ces pièces sont du XII[e] siècle, excepté trois pièces de cuivre très-minces qui n'ont reçu d'empreinte monétaire que d'un seul côté, et qu'on doit considérer peut-être comme des bractéates. Les pièces d'argent, de la grandeur et de la valeur d'une pièce de 10 cents des Pays-Bas, portent au droit le buste d'un évêque, accompagné d'une crosse, et au revers une croix dans les bras de laquelle sont placées quatre autres petites croix. Le type de la plupart de ces monnaies correspond au type qu'on trouvera dans l'ouvrage de M. Van der Chijs sur les monnaies des évêques d'Utrecht (pl. IV, fig. 1 et 5; pl. V, fig. 1). Le savant numismatiste regarde plusieurs de ces pièces comme d'une attribution incertaine ; quant aux autres, il les croit avec quelque vraisemblance appartenir à Héribert, évêque d'Utrecht (1139-1150). Les traces des légendes qu'on voit encore sur quelques exemplaires, et qui, à notre prière, ont été examinées par M. Meijer, directeur du cabinet royal des médailles à la Haye, n'ont pas confirmé l'attribution de M. Van der Chijs, et n'ont fourni avec certitude aucun nom. M. Meijer a lu au droit d'une de nos pièces + HYDDI ou + HYDDO....NA, et sur une autre, en caractères tracés à rebours de droite à gauche, TRAIEC+TVM. Nous espérons avoir l'occasion de revenir sur cette trouvaille. Nous ajouterons seulement que ces pièces de monnaies étaient placées près d'un squelette, ce qui indique sans aucun doute que là se trouvait un ancien cimetière. Il y a quelques années, on y avait déjà déterré d'autres squelettes humains. » J. W.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. E. CARTIER.

Étienne-Jean-Baptiste Cartier naquit à Tours le 11 octobre 1780. Son père, Étienne-Alexandre-Gaston Cartier, était fabricant d'étoffes de soie. industrie de ses ancêtres. Sa mère, Madeleine-Perrine Champoiseau, appartenait à une famille très-honorable de la Touraine, vouée aujourd'hui encore à la même industrie. Éminemment pieuse, cette dame éleva son fils dans de profonds sentiments de religion. Son mari, partisan des idées nouvelles, prit d'abord une part assez active au grand mouvement patriotique de 1789; mais les excès de la révolution ne tardèrent pas à modifier ses opinions. Dénoncé comme suspect, il ne dut son salut qu'à l'estime générale dont il était entouré.

En 1789, M. et madame Cartier avaient placé leur fils à l'École royale et militaire de Pontlevoy. Les études de l'enfant, et plus tard du jeune homme, furent aussi fortes que le permirent les agitations de l'époque. Il se distingua dans toutes les classes; les mathématiques, toutefois, lui valurent ses plus beaux succès.

E. J. B. Cartier passa à Pontlevoy les plus redoutables années de la tourmente révolutionnaire. Il fut témoin de l'expulsion de la congrégation de Saint-Maur et de l'organisation laïque de l'École. Ces graves changements n'étaient pas accueillis favorablement par tous les élèves; le jeune Cartier, exalté sans doute par les persécutions dont son père avait failli devenir la victime, élevé d'ailleurs dans des idées de piété sévère, se fit remarquer parmi les écoliers les plus opposés aux nouvelles mesures. Il manifestait déjà ces sentiments politiques absolus qui en firent quelques années plus tard le champion militant d'une restauration royale.

Ces dissentiments ne paraissent pas avoir altéré l'affection qu'il inspirait à ses condisciples, car il entretint toute sa vie,

avec la plupart d'entre eux, même avec les plus haut placés, sous les différents gouvernements, des relations amicales.

En 1795, lorsqu'il sortit de Pontlevoy, sa seizième année commençait à peine. Dès son retour, ses parents l'appliquèrent au commerce des soies. Peu de temps après, satisfaits de sa conduite et de son intelligence, ils crurent pouvoir lui remettre la direction de leur maison.

Ses occupations commerciales ne firent point perdre de vue au jeune lauréat de Pontlevoy les lettres et les sciences pour lesquelles il se sentait une vocation décidée. Ses soirées seules étaient libres; il les mettait à profit pour compléter son éducation. L'étude de l'italien et de l'anglais, qu'il avait commencée au collége, la littérature et des expériences de physique et de chimie se partageaient tout le temps dont il disposait. Il le prolongeait parfois fort avant dans la nuit, bien qu'à cinq heures du matin, en toute saison, il fallût se rendre au magasin.

Telle était son ardeur à s'instruire, qu'il employait tous ses appointements en achats d'instruments et de livres. Les affaires du commerce paternel l'appelant fréquemment à Paris, le mettaient à même de servir sa passion; il n'en revenait jamais sans de nouveaux trésors. Mais il prenait soin de les cacher à son père, fort jaloux du temps de son fils.

Les sciences occultes, qui avaient tant occupé les imaginations blasées de la seconde moitié du XVIII^{e} siècle, faisaient encore quelque bruit au commencement du XIX^{e}; M. Cartier, qui ne négligeait aucun moyen d'apprendre, résolut de les approfondir. Ses relations de société lui donnèrent la facilité de connaître quelques-uns de leurs principaux adeptes. Il put ainsi se mettre en rapport avec M. de Saint-Martin, avec les élèves de Mesmer, MM. de Puységur, et se lier avec le fils du célèbre et infortuné Cazotte. Mais ni ses entretiens avec les dépositaires de la science hermétique, ni ses analyses des principaux ouvrages des illuminés, des mystiques, des magnétiseurs, ne réussirent à le convertir.

En 1808, son père lui céda sa maison de commerce. Bientôt après, il épousa mademoiselle Gaillard, fille d'un juge au tribunal civil de Blois et d'une ancienne famille d'Amboise, alliée aux Robertet et aux Hurault. Les soins de son commerce ne l'empêchèrent pas de continuer, à ses heures de loisir, ses chères et douces études. Sa réputation de capacité commençait alors à franchir les bornes de son magasin. Le 5 août 1812, il fut reçu membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. De cette époque datent ses premiers travaux historiques et littéraires : ce sont des recherches, entreprises dans les archives de Tours, sur la fabrication de la soie sous Louis XI, et une discussion, engagée dans le journal d'Indre-et-Loire, à propos d'un passage de M. de Bonald et des langues transpositives. Dans ce second travail, M. Cartier expose ses idées sur la place que la hiérarchie sociale doit réserver au roi, au pontife et au peuple.

Le jeune auteur avait traversé la République et l'Empire, sans perdre ses convictions de chrétien et de royaliste. Au commencement de 1814, l'astre de Napoléon, qui pâlissait, lui fit concevoir la possibilité du retour des Bourbons. Il y travailla activement. Au moment de la déchéance, il publia dans le journal d'Indre-et-Loire des lettres sur l'empereur. Le jugement qu'il porte de cet immortel génie est écrit sous l'influence de cette opinion passionnée, qui dictait, dans le même temps, au chantre des *Martyrs* des pages regrettables. M. Cartier présente aussi quelques aperçus, assez remarquables, sur les questions du moment. Sa ligne politique était dès lors tracée ; il ne s'en écarta pas un seul instant de sa vie.

Pendant les *cent-jours*, il se mit à la tête des conspirations royalistes dans sa province, et fit passer en Vendée des armes, des munitions, des officiers. Signalé à la police, il fut sur le point d'être arrêté. Le retour des Bourbons le sauva. La seconde restauration le vit continuer sa vie militante. Il devint, à Tours, l'âme de la société secrète des *chevaliers de l'Anneau* et des *Francs régénérés*. A cette époque, mis en rapport direct avec

les princes, avec MM. de Montmorency, de Rougé, d'Autichamp, il combattit le ministère Decaze. Le plus grand service qu'il rendit à son parti fut d'empêcher une insurrection que la police avait organisée dans la Vendée, contre Louis XVIII, au nom du comte d'Artois. Il fit donner, par ce prince, des ordres qui prévinrent le soulèvement.

Puis les élections l'occupèrent. Son influence était considérable. Ne se servant de son crédit que pour protéger ses amis et ses concitoyens, il ne demanda jamais rien pour lui ; mais il acceptait volontiers les emplois gratuits. C'est ainsi qu'il fut nommé, de 1815 à 1825, membre du bureau d'administration du collége, du conseil municipal et de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de la ville de Tours ; il prit une part active à toutes les délibérations importantes de ces différents corps. Il s'opposa, mais inutilement, au tracé du canal du Cher à la Loire et à la destruction des fortifications de la Madeleine qui défendaient la ville contre les inondations. On eût évité peut-être les désastres de 1856 si ses conseils eussent été suivis. Il fut plus heureux dans l'établissement des écoles chrétiennes et de la bibliothèque des bons livres. Tours, depuis 1818, lui doit ces deux institutions.

Cinq ans après, en 1823, il accompagnait à Bordeaux M. de Boisbertrand, son ami, nommé préfet de police extraordinaire dans le midi, pendant la guerre d'Espagne. Chargé de l'aider de ses conseils, il fut alors initié aux secrets de la politique royale et eut connaissance de la conspiration orléaniste qui préparait la révolution de 1830. On lui offrit une mission en Espagne ; il la refusa et revint à Tours.

L'année 1824 le vit nommer juge au tribunal de commerce de Tours, puis membre du comité chargé de la surveillance des écoles et du conseil général des manufactures.

Cependant un ami, qu'il avait placé près de M. le marquis de Rougé, l'avait recommandé au ministre des finances ; celui-ci le présenta au choix de Charles X pour la place de caissier

de la Monnaie de Paris. Le roi signa la nomination avant que le titulaire improvisé sût même les démarches qu'on avait faites pour lui.

En arrivant à Paris, c'était en 1825, M. Cartier offrit sa démission de membre du conseil général des manufactures; le ministre la refusa, en objectant qu'on pourrait, au contraire, profiter désormais plus facilement de ses lumières.

Le nouveau caissier de la Monnaie suivit avec zèle les réunions du conseil, travailla principalement à l'établissement des prudhommes, et, dans un rapport qui lui fut demandé, proposa de faire du monument inachevé du quai d'Orsay (aujourd'hui le Conseil-d'État) un palais de l'Industrie pour les expositions publiques.

La place de caissier, qui lui laissait beaucoup de loisir, lui donna la première idée d'étudier la numismatique française. Chaque jour on lui apportait à son bureau, pour les fondre, des pièces anciennes que personne ne connaissait dans l'administration. Il les achetait au poids et s'ingéniait à les déchiffrer. Il se forma ainsi peu à peu un médaillier, qu'il augmentait par des échanges avec d'autres amateurs, et mit en ordre la belle collection de la Monnaie, qui était complétement négligée. Il faisait en même temps des recherches, pour le nouvel objet de ses travaux, dans les archives et les bibliothèques publiques de Paris.

La révolution de juillet éclata, et M. Cartier commença son déménagement avant d'avoir reçu sa destitution, d'ailleurs inévitable. Il vint se fixer à Amboise, dans la famille de sa femme, par économie et pour se tenir à distance des inimitiés politiques qu'il avait laissées à Tours.

Dans cette retraite, il cessa complétement de s'occuper de politique, et lorsqu'à la veille de l'entreprise chevaleresque de madame la duchesse de Berry on vint sonder le vieux conspirateur, il fit dire à ses anciens complices « que ce mouvement, « favorisé par la police de Louis-Philippe, était une faute; le

« continuer était nuire à la légitimité plutôt que la servir; « pour lui, ses convictions resteraient toujours les mêmes; il « conservait des espérances, mais il ne prévoyait pas comment « la Providence les réaliserait un jour. »

Bien que ne partageant pas les opinions politiques de M. Cartier, les habitants d'Amboise l'accueillirent avec bienveillance: ils l'appelèrent même, dans les élections de l'année 1840, à faire partie de leur conseil municipal. Lui, de son côté, leur rendit de nombreux services. Les archives de la ville et de l'hospice d'Amboise reçurent de son zèle expérimenté un ordre et un classement convenables. Il envoya des extraits des principales pièces au ministre de l'instruction publique, dont il était le correspondant depuis la fondation du Comité historique, en 1837.

M. Cartier avait organisé sa vie, sans songer à un retour de fortune; il put donc se livrer tout entier aux études qui devaient faire le charme et l'honneur de ses dernières années. Les petites sommes qu'il pouvait prélever sur le revenu de son très-modeste patrimoine étaient employées à acheter des livres indispensables dans une ville dépourvue de bibliothèque publique, et à accroître sa collection. Ses rapports avec les amateurs, auxquels vinrent bientôt se joindre les savants, se multiplièrent, et l'intérêt de sa correspondance le rendit bientôt le centre d'un mouvement numismatique considérable.

Son premier essai fut une courte *Notice sur les monnaies chartraines*. Ce travail, qui parut en 1835 dans les *Annales* de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Tours, fut le germe du bel ouvrage qu'il publia plus tard dans la *Revue numismatique*.

La même année, il envoyait au congrès scientifique de Douai des *Considérations sur l'histoire monétaire de France*, en réponse à plusieurs des questions numismatiques de son programme. L'auteur y fait déjà preuve de cette science de l'histoire de notre monnayage national, qui fut le trait distinctif de son talent.

En 1836, il payait son tribut à la Société des antiquaires de France, qui venait de le nommer son correspondant, par une *Notice sur vingt-cinq pièces d'or et d'argent, formant ensemble 5 sols, en monnaie de la première et de la deuxième race.* Ce travail date de la première année de la *Revue numismatique;* mais il ne fut pas inséré dans ce recueil parce que l'auteur l'avait adressé, dès l'année précédente, à la Société des antiquaires. Il contient des renseignements qui témoignent d'une science avancée pour le temps où il parut. Aujourd'hui que les progrès de notre numismatique nationale, progrès auxquels M. Cartier prit tant de part, ont éclairé d'un jour si vif le monnayage de nos deux premières dynasties, il a un peu perdu de son intérêt. Un bordereau placé à la fin de ce mémoire donne, en effet, l'évaluation des vingt-cinq pièces à la somme exacte de 5 sols, annoncée par le titre.

Nous arrivons à l'époque la plus glorieuse de la vie de M. Cartier, celle de la fondation de la *Revue numismatique.*

Dès l'année 1833, le docteur Rigollot, d'Amiens, lui suggérait la première idée de la publication d'une Revue spéciale de la numismatique française. Cette idée germa longtemps dans son esprit; elle était au moment de prendre un corps, grâce au savant libraire Merlin, qui s'offrait d'en être l'éditeur; M. Cartier en avait rédigé le prospectus, quand la mort de M. Merlin ajourna l'entreprise. Enfin, en 1835, dans une visite que faisait l'auteur de cette notice, qu'une communauté de goût et de fortune avait rapproché de M. Cartier, le projet de Revue fut mis sur le terrain. M. Cartier opposait à mes encouragements l'impossibilité de faire paraître un recueil périodique dans une ville où il n'y avait pas d'imprimerie. Je lui proposai alors de m'associer à lui et de me faire le co-directeur-éditeur de la Revue, qui serait publiée à Blois. Nous en avertîmes nos amis, et MM. de Saulcy et Rigollot furent nos premiers souscripteurs. Le prospectus fut imprimé au nom des deux associés, *anciens employés des finances*, et distribué par M. de la Saussaye au

congrès scientifique de Douai avec la brochure de M. Cartier, *Considérations sur l'histoire monétaire de France*, où se trouvait annoncée la future Revue. En 1836 parut le premier numéro de la *Revue de la numismatique française*, car on s'était renfermé dans l'idée première de M. Cartier. Les encouragements et les conseils qui arrivèrent de toutes parts engagèrent les éditeurs à modifier le titre de leur recueil, qui, à partir de 1838, fut ouvert à la numismatique tout entière. Dès ce moment, la direction du recueil fut divisée en deux : je me chargeai de la numismatique ancienne, M. Cartier s'occupa des monnaies et médailles du moyen âge et modernes. Tout ce que le monde savant comptait de personnes s'occupant de numismatique tint à honneur d'être du nombre de nos collaborateurs ou de nos abonnés.

La part de M. Cartier dans cette entreprise est véritablement immense. Une analyse de ses divers travaux excéderait le cadre de cette notice; je me contenterai d'en indiquer sommairement les sujets par leur titre.

Le premier, dans l'ordre des dates et de l'intérêt, est son grand et beau travail intitulé : *Lettres sur l'histoire monétaire de la France*, commencé en 1836. Continué depuis, sans interruption, il ne fut achevé qu'en 1850. Dès 1844, il valut à son auteur une *mention très-honorable* au concours des antiquités nationales à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Un autre travail, non moins important, ce sont les *Recherches sur les monnaies au type chartrain*. M. Cartier en avait, comme nous l'avons dit, jeté les bases dans un opuscule, publié avant l'apparition de la *Revue*. Mais en 1844 il le refondit en entier, lui donna les développements étendus que comportait l'état de la science, et il y ajoutait un supplément en 1849. Au concours des antiquités nationales de 1846, cette monographie d'une section importante de nos monnaies baronales obtint une des trois médailles d'or du concours.

Les autres travaux de M. Cartier insérés dans la *Revue numismatique* sont, en suivant l'ordre de publication :

1836. Une *Dissertation sur une monnaie frappée par le comtat d'Avignon, de 1398 à 1404, au nom du pape Boniface IX.*

— *Notes inédites sur la fabrication des monnaies de Blois, de 1315 à 1316.*

— *Recherches historiques sur la monnaie, au type du cavalier armé, frappée à Valenciennes, et sur deux monnaies de Gand, l'une frappée, en 1382, par Philippe Artevelle, l'autre, en 1620, par l'empereur Ferdinand II.*

1837. *Notes pour servir à l'histoire monétaire des provinces de France*, monnaies du Mans, suivies de nombreuses pièces justificatives.

1838. *Notice sur une ancienne monnaie de Nevers, au nom de Louis.*

— *Notice sur des tiers de sol d'or, au nom de saint Martin, et sur d'autres mérovingiennes.*

En joignant à cette dernière notice toutes les autres dissertations, notes, recherches publiées par M. Cartier sur les monnaies au type mérovingien, on obtient une œuvre considérable, savamment laborieuse, résumant, à plusieurs de ses époques de publication, les connaissances acquises.

1839. *Numismatique de l'ancien comtat Venaissin et de la principauté d'Orange*, long ouvrage de science et d'érudition, établissant les suites monétaires de ces deux circonscriptions du territoire de notre Provence.

— *Notice sur douze tiers de sol d'or mérovingiens inédits.*

1840. *Catalogue des légendes des monnaies mérovingiennes, suivant l'ordre alphabétique des noms des monétaires.*

— *Doutes sur l'attribution d'un denier de Senlis, donné à Hugues Capet.*

1841. *Supplément au catalogue des monétaires mérovingiens.*

— *Notice sur les monnaies ecclésiastiques et baronales du Limousin.*

1842. *Catalogue explicatif des médailles gauloises trouvées au camp d'Amboise.*

— *Notice sur des monnaies de l'époque carlovingienne, trouvées en Angleterre, d'une attribution incertaine.*

1843. *Notice sur quelques monnaies d'or de Cambray, d'Orange et de Provence.*

— *Notice sur deux monnaies frappées en Piémont, par deux capitaines français, avec le titre de comtes de Déciane.*

— *Notice sur les monnaies frappées par les prétendants à la couronne de Hongrie : les Zapolski, les Bathory, les Racoczi, de 1526 à 1711.*

1844. *Note sur une trouvaille de grands bronzes romains, depuis Nerva jusqu'à Septime-Sévère, faite à Nazelles, près Amboise.*

1846. *Traduction de la Notice de M. de San-Quintino sur des monnaies du XI[e] siècle, trouvées en 1843 près de Rome.*

— *Extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale, contenant le règlement fait en 1354 par les ouvriers et monnoyers des monnaies royales de France;* travail considérable, enrichi d'observations et de notes.

1847. *Traduction par extrait de passages des* Collectanea antiqua *de M. Roach Smith, relatifs à des monnaies mérovingiennes trouvées en Angleterre.*

— *Lettre à M. de la Saussaye sur la numismatique de Rabelais.*

— *Notice sur des monnaies historiques russes.*

— *Traduction d'un document original du XIII[e] siècle, relatif à l'or et argent monnoyé ou non monnoyé envoyé en Palestine à Alphonse, comte de Poitiers.* Un savant commentaire donne à cette traduction de M. Cartier une grande importance numismatique.

1848. *Monuments numismatiques de l'expédition de Charles VIII en Italie.* Monographie complète et substantielle qui occupe dans la *Revue* une suite de 66 pages.

— *Notice sur quelques jetons du XVI[e] siècle.*

1849. *Traduction par extrait des Observations critiques de M. de S. Quintino sur l'origine et l'antiquité de la monnaie vénitienne, intitulées Observations sur les deniers carlovingiens portant le nom de Venise.*

1851. *Essai sur la bibliographie des monnaies françaises.*

1853. *Des monnaies de Charlemagne*, œuvre importante qui n'embrasse pas moins de 62 pages du recueil.

— *Notice sur l'écu de Louis XII, avec le titre de roi de Naples.*

— *Notice sur les monnaies frappées en Corse par Théodore et Paoli.*

1855. *De quelques monnaies françaises nouvellement publiées, mérovingiennes, carlovingiennes, féodales, jetons et méreaux.*

— *Notice sur la monnaie frappée au XIII*e *siècle par les évêques de Maguelonne, avec le nom de Mahomet.*

A cette année s'arrête la collaboration de M. Cartier. Son grand âge et les infirmités inséparables de la vieillesse ne lui permettaient plus, disait-il, que de rédiger les Tables des vingt années de la *Revue*, qui devaient être son testament numismatique. Occupé moi-même des soins administratifs qui m'étaient dévolus depuis la fin de l'année 1854, il me devenait difficile de remplir, à Poitiers, mon office d'éditeur d'un recueil périodique qui continuait de s'imprimer à Blois. Nous fîmes, dans le numéro de novembre et décembre 1855, nos adieux à nos lecteurs, et la *Revue* passa aux mains de deux nouveaux directeurs, nos savants amis et collaborateurs, MM. de Witte et de Longpérier, sous lesquels elle promet de parcourir une longue et brillante carrière.

En 1858, M. Cartier, à l'âge de soixante-dix-huit ans, faisait paraître la Table analytique des vingt volumes de notre publication. Cette Table clot sa vie scientifique. Mais tous les travaux que nous venons d'énumérer ne furent pas les seuls que notre *Revue* dut à sa plume laborieuse. Il faut y joindre un très-grand

nombre de comptes rendus et d'analyses d'ouvrages nationaux et étrangers, articles dictés par une critique judicieuse, érudite, impartiale, qui ne cessa jamais d'être bienveillante.

Comme il est facile de s'en apercevoir à la nomenclature qui précède, M. Cartier ne fut étranger à aucune des parties de la science numismatique; ses premières lettres sur l'histoire monétaire de France, ses notes sur les découvertes remarquables faites au camp d'Amboise prouvent qu'il possédait des connaissances étendues sur le monnayage de nos premiers ancêtres. Mais ce qui l'attira surtout, et presque uniquement, ce furent les monnaies françaises de toutes les époques. C'est dans l'étude de cette longue émission métallique de nos rois et de nos barons que brillent principalement son érudition et sa perspicacité; c'est là qu'il fait autorité; là que se trouvent ses vrais titres de gloire. Sans doute des découvertes nouvelles viendront enrichir la science, des travaux subséquents pourront élucider les questions qu'il a laissées obscures; néanmoins, on consultera toujours avec fruit les écrits de M. Cartier. Comme Eckhel, Pellerin, Barthélemy, Lenormant et d'autres illustres numismatistes de nos jours, il a jeté, dans son passage, quelques rayons lumineux sur les routes inexplorées de l'histoire des monnaies.

Nous parlons d'histoire : ajoutons donc que l'immense occupation à laquelle M. Cartier avait voué son existence ne l'empêcha pas de s'appliquer à l'étude spéciale des événements passés. Dans ce genre on lui doit une série d'études sur les origines et l'histoire d'Amboise. Le plus important de ces opuscules est intitulé : *Recherches sur la ville et le château d'Amboise.* Leur réunion forme une monographie aussi complète que possible, où l'on reconnaît un travail de loisir et de prédilection, fait à diverses reprises, rempli de recherches patientes, exact, consciencieux, écrit sans emphase, mais auquel on peut reprocher, ce qui a droit de surprendre, de ne pas montrer une critique assez sévère touchant les origines, certainement mêlées de fables, de la ville, objet du culte de ses dernières années.

Pour compléter la bibliographie littéraire de l'auteur des Lettres sur l'histoire monétaire de France, mentionnons encore les rares articles de politique, d'archéologie et de numismatique qu'il fit insérer dans plusieurs journaux et recueils : *le Drapeau blanc*, *le Journal d'Indre-et-Loire*, les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, dont il était un des fondateurs et dont il aimait à s'appeler le parrain, parce que c'était sur sa proposition qu'elle avait reçu le nom, illustré depuis par tant de savantes publications [1].

Les travaux de M. Cartier lui méritèrent, dans la seconde moitié de sa vie, nombre de distinctions académiques; nous avons déjà eu l'occasion de parler de plusieurs d'entre elles. Une foule de sociétés savantes et étrangères avaient tenu à honneur de l'admettre dans leur sein. Parmi ces dernières, nous citerons les Sociétés numismatiques de Londres et de Bruxelles, et la Société impériale d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg.

Mais, chose vraiment digne d'étonnement, l'Institut de France n'inscrivit point son nom parmi ceux de ses correspondants. Depuis la fondation de la *Revue numismatique*, en 1836 (le recueil le remarquait avec orgueil dans son numéro de juin 1854), l'un de ses directeurs et quatorze de ses collaborateurs étaient entrés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en qualité de membres ou de correspondants, et le fondateur, couronné deux fois dans les concours, ne put jamais siéger avec eux. M. Cartier se complaisait dans son isolement d'Amboise, venait très rarement à Paris, et n'y faisait visite qu'à d'anciens et rares amis. Le docteur Rigollot, lui, après avoir longtemps attendu, fut nommé correspondant le jour de sa mort; M Cartier, moins heureux, ne put jamais réunir chez nous que les voix de ses collaborateurs.

[1] Voy., dans le premier volume de ses Mémoires, la *Dissertation sur les monnaies d'Angoulême et de la Marche.*

Un ministre éclairé, membre de cette Académie, M. Fortoul, en 1856, adoucit l'amertume de cet oubli en proposant M. Cartier pour la décoration de la Légion d'honneur. L'Empereur, fidèle à la pensée de tout son règne, ne s'enquit point des antécédents politiques de M. Cartier, mais de ce qu'il avait fait de bon et d'honorable, et lui accorda la juste récompense de cinquante années employées dans les fonctions publiques et dans les travaux de l'esprit. M. Cartier accepta sans hésiter, avec la conscience de l'avoir méritée, une distinction qu'il avait refusée sous la restauration, alors qu'elle ne lui paraissait due qu'à la faveur.

Au milieu d'une existence si studieuse, M. Cartier trouvait encore les moments d'organiser une Société de Saint-Vincent-de-Paul à Amboise et de fonder une école de religieuses à Lusseau, village voisin, et où se trouvait sa maison de campagne. Mais les infirmités allaient toujours croissant avec l'âge, et il voyait avec calme s'avancer l'heure suprême. Le 21 juillet 1859, au matin, rien n'annonçait qu'elle fût si proche. Il travailla toute la journée au catalogue de sa bibliothèque. Pendant le dîner, une attaque de paralysie lui ôta le mouvement et la parole; quelques serrements de main furent ses adieux à sa famille. Il expira doucement, à dix heures du soir, en chrétien sincère et convaincu. Toute la ville d'Amboise voulut assister à ses obsèques et l'honora de regrets unanimes.

M. Cartier laisse la mémoire d'un homme de bien. Si l'on considère le long cours des événements auxquels il prit part, on peut dire qu'il eut le bonheur de finir alors que pour son époque commençait l'histoire. Aussi ses dernières années furent-elles sereines. L'agitation à laquelle il avait pris part se taisait autour de sa retraite, et les ennemis soulevés par ses luttes politiques faisaient silence autour de ses travaux littéraires. L'âge, l'expérience, la religion surtout, tempéraient insensiblement ce qu'avait eu parfois d'un peu âpre son caractère surexcité dans l'orage des partis. En voyant ses jours s'achever sous

l'héritier d'une dynastie dont il avait combattu le chef, il sentait mieux qu'un autre l'inanité des combinaisons humaines. La dernière lettre qu'il ait écrite, adressée à l'un de ses plus anciens correspondants numismatiques, notre collaborateur M. Lecointre-Dupont, témoigne d'un complet désintéressement des idées politiques qui avaient tant influé sur la première moitié de sa vie. Il s'y loue des soins pieux et de l'existence laborieuse de son fils[1], puis, traçant en termes pénétrés de résignation le tableau de ses infirmités, il jette, attendri, un regard d'époux et de père, un suprême regard sur la famille qu'il va quitter.... « On ne vous a pas trompé, écrit-il, en vous disant que ma « santé était fort altérée. Votre pauvre doyen, chaque jour plus « infirme, n'est plus capable de rien et pense plus à l'autre « monde qu'à celui-ci... A travers tout cela, ajoute-t-il en terminant, je ne me plains pas, et j'attends avec confiance « l'heure et l'ordre du départ. »

L. DE LA SAUSSAYE.

[1] M. Cartier fils s'est fait avantageusement connaître dans le monde des lettres par ses *Recherches sur l'origine des monnaies au type chartrain*, suite et complément de l'œuvre paternelle, publiées par le *Recueil archéologique* des PP. Martin et Cahier ; par la première partie d'un *Manuel de numismatique*, qui parut dans les *Annales d'archéologie* de M. Didron, et qui malheureusement n'a pas été continué ; par des *Recherches sur la peinture encaustique des anciens*, insérées dans la *Revue archéologique* ; par la *Vie de Fra Angelico de Fiesole*, 1 vol. in-8, 1857, etc. Aujourd'hui M. Cartier fils consacre ses travaux à la *Bibliothèque dominicaine*, qui a déjà publié de lui l'*Histoire des reliques de saint Thomas-d'Aquin* et la traduction infiniment remarquable des *Lettres de sainte Catherine de Sienne*, 3 vol. in-8°, 1858.

NÉCROLOGIE.

Le 16 avril 1860 doit être considéré comme une date néfaste pour la numismatique. Ce jour-là nous perdions M. le comte Borghesi et M. le marquis de Lagoy.

M. Bartolomeo Borghesi, associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mort à San-Marino à l'âge de quatre-vingts ans, n'a cessé pendant sa longue carrière scientifique de porter la lumière sur les points les plus obscurs de l'archéologie romaine. Ses *Décades numismatiques* sont des chefs-d'œuvre d'érudition et de critique. Peu soucieux de la gloire contemporaine, M. le comte Borghesi faisait tirer ses mémoires à petit nombre; il employait tout son temps, toutes ses forces à résoudre les questions difficiles, laissant aux autres à faire des livres pour la foule en utilisant ses découvertes.

M. le marquis de Lagoy est mort à Aix, âgé de soixante-dix ans. Nous ne rappellerons pas en ce moment tout ce que lui doivent la numismatique et ce recueil qu'il aimait si sincèrement, et qu'il a, depuis 1837, enrichi de tant de savants et intéressants articles. Notre excellent collaborateur avait, comme chacun sait, puissamment concouru à la renaissance de la numismatique gauloise; il n'a cessé de s'en occuper et d'en activer les progrès. Nous aimions à profiter de ses avis; nous espérions jouir encore pendant longtemps de cet affectueux concours qui ne nous avait jamais fait défaut. On comprend l'étendue de notre douleur, la vivacité de nos regrets, regrets qui seront partagés par tous ceux qui s'occupent de numismatique, par ceux qui savent combien M. de Lagoy était digne de respect, et bienveillant malgré la fermeté de ses opinions. A. L.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Pl. XI.)

Cinquième article. — Voir le n° 6 de 1858, p. 437, le n° 5 de 1859, p. 313, le n° 6 de la même année, p. 401, et le n° 3 de 1860, p. 164.

VII.

Rectification de l'attribution à la Grande-Bretagne d'une monnaie de cuivre au type du sanglier.

Mon cher ami,

Au moment où la *Revue* vient d'insérer la lettre que je t'ai adressée sur deux pièces que je croyais devoir attribuer à la Grande-Bretagne [1], il m'arrive, à propos de l'une d'elles, des renseignements qui modifient complétement mes idées sur son compte, et me procurent l'occasion de rectifier une erreur.

[1] Voyez p. 170 et suiv.

plaires que j'ai acquis en Italie, et dont je me permets de vous envoyer les empreintes. Vous serez frappé comme moi, je le crois, de la conformité générale de ces pièces avec votre monnaie bretonne (pl. VIII, n° 10). Sauf au droit, les prénoms des deux magistrats lucaniens L. ARTV.... et C. COMINVS, l'expression de leur duumvirat, le lituus et le præfericulum, symboles de leurs fonctions religieuses, et au revers l'épigraphe autonomique PAE à l'exergue, tout le reste, jusqu'au symbole indécis semblable à un trèfle sous le ventre du sanglier de votre médaille, qui rappelle la sigle du *semis*, à la même place duchamp sur la monnaie de Pæstum, tout le reste, dis-je, offre une identité de types, de disposition, de légende et de fabrique, à en juger par votre dessin, qui ne laisse pas que d'étonner dans deux médailles frappées à une telle distance l'une de l'autre.

« J'ai pensé que cette ressemblance monétaire pourrait peut-être vous intéresser, et j'ai saisi avec empressement cette occasoin de me rappeler à votre souvenir, les circonstances ne m'ayant pas fourni l'occasion de vous revoir depuis un laps de temps si long, en vous renouvelant ici, monsieur, l'assurance de ma considération la plus haute et la plus distinguée.

« *Signé* Baron D'AILLY. »

Tu le vois, cher Adrien, la question est jugée en dernier ressort, et ni les Bretons ni les Gaulois n'ont rien à prétendre sur une monnaie lucanienne de Pæstum[1].

[1] Voyez Magnan, *Lucania numismatica*, tab. XXIX, n° 14; tab. XXX, n°s 6, 8, 10. — Fr. Carellii, *Num. italiæ vet. tab. CCII*, ed. C. Cavedonius, tab. CXXXI, n° 30. — Pellerin (*Suppl.*, II, Paris, 1766, pl. I, n° 6) avait aussi publié une de ces pièces. — La monnaie de Pæstum qui fait le sujet de la lettre de M. le baron d'Ailly n'existe pas dans le médaillier de la Bibliothèque impériale, et Mionnet ne l'a pas donnée dans son corps d'ouvrage. Gravée parmi

VIII.

Monnaies de Vertico, chef des Nerviens, et de Dumnacus, chef des Andes.

Tu te rappelles combien était petit naguère le nombre des chefs gaulois mentionnés dans l'admirable récit de César, et dont les monuments numismatiques nous prouvaient l'existence. Ainsi lorsque notre ami La Saussaye publiait, dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome* (en 1846), la première édition de son excellent travail sur les monnaies d'Orgétirix et des Éduens [1], il constatait qu'on n'avait ajouté jusqu'à cette époque aux noms historiques connus depuis longtemps par les médailles, que ceux de Duratius, de Lucterius, de Tasgetius, de Vercingetorix et de Viridovix. Les noms précédemment connus étaient ceux d'Orgétirix, de Dumnorix, de Litavicus, de Vergasillaunus,

les médailles gauloises (pl. IX, n° 15) dans le livre publié par M. Lelewel en 1840, elle n'avait donné lieu, autant que nous pouvons le croire, à aucune rectification. Cela tient sans doute à ce que, figurée assez incomplétement dans l'ouvrage du Père Magnan (*Lucania numismatica*, 1775) et dans le Supplément de Pellerin (1766), elle avait été seulement décrite, et toujours imparfaitement, dans les ouvrages postérieurs. La légende L·ARTV·C·COMIN fournie par Magnan a été reproduite par Eckhel et par Mionnet dans son Supplément. On trouve L·ARTVR :: COMI dans le Musée Hunter de C. Combe; L·ARTVR·C·COMIN II VIR dans les *Italiæ veteris numismata* d'Avellino; L·ART·C·COMN·II VIR dans le catalogue du Musée britannique de Taylor Combe, et enfin L·ARTV·L·COMI·II·VIR dans le *Repertorio* tout récent de M. Riccio, ouvrage publié à Naples (1852), c'est-à-dire là où les monnaies de Pæstum doivent être le mieux connues.

Ainsi donc les observations de nos savants collaborateurs auront eu pour effet de rétablir la légende de cette monnaie dans sa teneur exacte.

(NOTE DES ÉDITEURS.)

[1] *Annales de l'Inst. arch.*, tom. XVII, p. 100.

d'Epasnactus, d'Ambiorix, de Commius et d'Adietuanus; encore s'en trouvait-il quelques-uns dans la liste dont l'identification était contestable et contestée.

J'ai eu la bonne fortune d'augmenter déjà ce nombre de quelques unités, et la lettre que je t'adresse aujourd'hui a pour but de fixer deux attributions de plus dans cette précieuse série. J'entre donc en matière.

La Saussaye[1] a le premier proposé d'attribuer une monnaie à Vertiscus, ce chef des Rèmes qui périt pendant la huitième campagne de César, dans une embuscade que Correus, chef des Bellovakes, avait tendue aux fourrageurs des Romains, campés au milieu de la forêt de Compiègne, à Saint-Pierre-en-Châstres (*Sanctus Petrus in Castris*). La rare médaille qu'il croyait frappée au nom de ce chef présente, ainsi que tu te le rappelles, la légende VARTICE écrite au-dessus d'un cheval, et au revers le rameau ou *Douisien* des potins si vulgaires recueillis en abondance dans l'étang nervien connu sous le nom de *mer de Flines*. La présence de ce type était assez embarrassante, il faut en convenir, et elle ne permettait guère d'affirmer que les monnaies qui la portent appartenaient aux Rèmes; mais toute difficulté disparaît avec la solution que je viens te proposer pour cet intéressant problème numismatique. Recourons en effet aux *Commentaires*, et relisons la narration dramatique des faits relatifs à l'attaque des quartiers d'hiver que César avait fait prendre à ses légions, après sa deuxième expédition en Grande-Bretagne (lib. V). Cinq camps avaient été choisis et fortifiés; les Gaulois tentèrent de les détruire l'un après l'autre. Ils ne réussirent que trop

[1] *Revue numismatique*, 1847, p. 324 — Lelewel (*Type gaulois*, p. 317) avait également pensé à ce chef des Rèmes.

bien d'abord, et la catastrophe qui frappa Q. Titurius Sabinus et L. Arunculeius Cotta est dans la mémoire de tout le monde. Après ce premier succès, les Gaulois se portèrent dans le pays des Nerviens, sur le camp auquel était préposé Q. Cicéron. Celui-ci n'eut pas, comme ses collègues, la faiblesse de prêter l'oreille aux conseils perfides de ses ennemis; il refusa de quitter la place, et soutint bravement dans ses retranchements un siége terrible, aux conséquences duquel la venue rapide de César et d'une armée de secours put seule le soustraire. Cicéron, voulant faire passer au proconsul l'avis de sa détresse, avait eu grand' peine à y réussir. Les messages partis du camp étaient toujours interceptés, et les malheureux messagers, avant d'être mis à mort, subissaient, sous les yeux des Romains, d'effroyables tortures. (In conspectu nostrorum militum cum cruciatu necabantur.) Un chef nervien, ami fidèle des Romains, parvint cependant à leur rendre l'immense service de transmettre une dépêche de Cicéron à César. Voici comment le grand capitaine lui-même nous raconte la chose (lib. V, c. 45) : « Erat unus intus Nervius, nomine Vertico, loco natus honesto, qui a prima obsidione ad Ciceronem perfugerat, suamque ei fidem præstiterat. Hic servo spe libertatis magnisque persuadet præmiis, ut literas ad Cæsarem deferat. Has ille in jaculo illigatas offert, et Gallus inter Gallos sine ulla suspicione versatus, ad Cæsarem pervenit. Ab eo de periculis Ciceronis legionisque cognoscitur. »

Au moment où César approchait, les Gaulois, qui étaient au nombre de soixante mille combattants, levèrent le siége du camp de Cicéron et se portèrent au-devant de l'armée de secours. Cicéron alors voulut prévenir César de ce mouvement : « Gallum ab eodem Verticone, quem supra de-

monstravimus, repetit; qui literas ad Cæsarem referat: hunc admonet, iter caute diligenterque faciat, etc.» (lib. V, c. 49.)

Il n'est plus du tout question de ce Vertico dans la suite du récit; mais pouvons-nous douter que César ait largement payé le double service que ce personnage avait rendu aux Romains? Non sans doute; tout permet de croire qu'il fut mis à la tête de ses compatriotes. Je n'hésite donc pas à lui attribuer les belles monnaies au type nervien qui portent la légende VARTICE (pl. XI, n° 4). Nous savons avec quelle déplorable facilité les Romains estropiaient les noms des chefs gaulois, et nous devons, ce me semble, nous contenter de la presque identité que présentent les deux formes *Vertico* et *Vartice*. Il y a certes bien des attributions numismatiques qui ne réunissent pas tant de probabilités en leur faveur.

Passons maintenant aux monnaies de Dumnacus, le chef des Andes. Je possède trois exemplaires différents de la rare médaille que je propose formellement de restituer à ce personnage. Il en existe bien probablement d'autres dans les collections; mais jusqu'ici je ne connais que ceux que le hasard a fait arriver entre mes mains, et dont j'ignore malheureusement la provenance certaine. Tout ce que je sais, c'est que l'un m'est venu d'Angleterre, un autre de Toulouse et le troisième des bords du Rhin. J'ai donc raison de dire que la provenance réelle de ces monnaies reste encore à constater.

La vue des figures de mes trois petits monuments sera beaucoup plus explicite qu'une description quelconque; c'est donc à ces figures que je te prie de recourir (pl. XI, n°s 5, 6, 7). Les légendes que présentent deux de ces monnaies sont d'une extrême barbarie; les lettres y sont ou tout à fait déformées ou liées en un seul groupe, et cependant

je n'hésite pas à y démêler le nom *Dumnac* et *Dumnacus*. Tu en jugeras.

Comme fabrique, ces pièces ont une analogie assez grande avec certaines pièces de cuivre qui proviennent habituellement du Poitou et de la Bretagne (on en a trouvé une dans le lit de la Vilaine, à Rennes), et que je suis bien tenté d'attribuer aux Anagnutes.

Je fais figurer sur la même planche que les Dumnacus les exemplaires en ma possession de cette monnaie soi-disant des Anagnutes (pl. XI, n[os] 8, 9, 10), afin que tu puisses comparer le style et la fabrique de ces deux espèces.

Voyons maintenant ce que nous savons de l'histoire de Dumnacus. Aulus Hirtius seul nous parle de ce chef des Andes, dans le huitième livre ajouté par lui aux sept livres des *Commentaires* rédigés par César lui-même.

Après la campagne contre Correus et les Bellovakes, César envoya le légat C. Fabius avec vingt-cinq cohortes, c'est-à-dire deux légions et demie, *in diversissimam Galliæ partem* (L. VIII, c. 24). Il est certain que cette expression, un peu trop vague, désigne une portion de l'Aquitaine, car il est dit que le légat C. Caninius Rebilus tenait cette région en respect avec deux légions ; et à la fin du livre précédent, César nous apprend qu'après la chute d'Alésia, il avait envoyé C. Caninius Rebilus chez les Rutènes, c'est-à-dire dans le Rouergue.

Le légat C. Caninius reçut tout à coup une dépêche de Duratius, allié fidèle des Romains et chef des Pictons, qui lui apprenait que son territoire venait d'être envahi par une multitude d'ennemis, auxquels s'était jointe une partie de sa tribu. Caninius partit immédiatement pour Lemonum (Poitiers), et en arrivant à proximité de cette place, il apprit que Duratius y était étroitement bloqué par Dumna-

cus, che fdes Andes. Caninius ne se souciant pas trop d'engager deux légions dont l'effectif était réduit de beaucoup, contre des forces aussi considérables que celles dont disposait Dumnacus, préféra s'établir sur un point facile à défendre, et qu'il fortifia avec soin. Dumnacus, dès qu'il fut instruit de l'arrivée de Caninius, conduisit toutes ses troupes contre le camp romain, qu'il s'efforça vainement de forcer. Après plusieurs jours de vains efforts, voyant qu'il ne pouvait mordre sur les retranchements romains, il retourna devant Lemonum, dont il reprit le siége. (Cap. 26.)

C. Fabius reçut alors des dépêches de C. Caninius Rebilus, qui l'informait de ce qui se passait dans le pays des Pictons, et à son tour il se mit immédiatement en marche pour porter secours à la place assiégée. Dumnacus sachant que Fabius arrivait avec une nouvelle armée, comprit qu'il n'avait aucune chance de succès à espérer, s'il lui fallait à la fois contenir une armée de secours et faire tête à la garnison de l'oppidum qu'il tenait en échec. Il prit donc immédiatement le parti de s'éloigner de devant Lemonum et de se jeter au plus vite de l'autre côté de la Loire, qu'il ne pouvait traverser qu'à l'aide d'un pont à lui connu, à cause de la grande largeur de ce fleuve. Fabius, avant d'arriver en face de l'ennemi et avant d'opérer sa jonction avec Caninius, avait, grâce aux renseignements qu'il s'était procurés, deviné le dessein de Dumnacus; il se porta donc en hâte vers le pont que le chef des Andes devait aller chercher (cap. 27).

Les Gaulois furent battus deux jours de suite, et dans la seconde affaire, qui fut décisive, ils perdirent douze mille hommes et tous leurs bagages. (Cap. 29.)

Après ce brillant fait d'armes, C. Fabius se porta dans le pays des Carnutes et de quelques autres peuplades qui avaient eu leur part du désastre de Dumnacus. Il savait,

effet, qu'il les trouverait disposés à la soumission, après
e si cruelle défaite, mais qu'ils céderaient facilement
x instances de Dumnacus pour reprendre la guerre, s'il
ssait à celui-ci le temps de se reconnaître. C. Fabius mit
nc la plus grande activité à recueillir les fruits de sa vic-
ire; et non-seulement les Carnutes, mais encore toutes les
uplades armoricaines se courbèrent sous le joug. Quant
malheureux Dumnacus, il fut obligé de s'expatrier :
Dumnacus, suis finibus expulsus, errans latitansque,
lus extremas Galliæ regiones petere est coactus. » (Cap. 31.)
Tu partageras, mon cher ami, je n'en doute pas, la sa-
sfaction que j'éprouve d'avoir retrouvé des monnaies de
brave guerrier.

IX.

onnaies des Sénons. — Moritasgus. — Cavarinus. — Acco.

Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié, sans aucun
oute, la querelle toute scientifique qui s'éleva, il y a quel-
ues années, entre deux des amis les plus dévoués de notre
umismatique nationale, MM. Hermand et Duchalais, à pro-
os du type du *Douisien*, que l'un ne voulait pas reconnaître
ur les monnaies gauloises, et que l'autre, plus prudent,
e croyait pas impossible d'y retrouver. Tous les deux,
élas! ont quitté ce monde, et si je regrette deux amis, la
cience, que nous aimons tant, pleure la perte de deux
ieptes des plus fervents.

Je n'ai pas la moindre envie de me poser aujourd'hui en
ige du camp d'un combat fini faute de combattants; ce
ue je veux simplement, c'est exposer des faits matériels

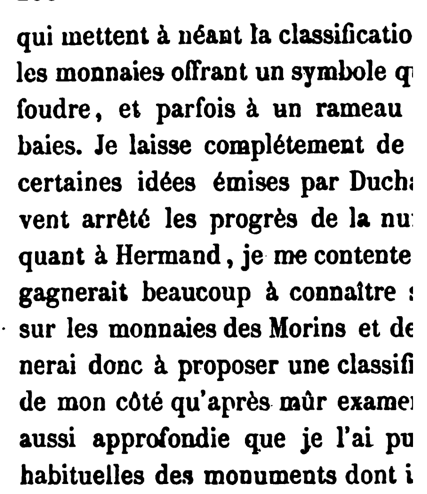

qui mettent à néant la classificatio
les monnaies offrant un symbole q
foudre, et parfois à un rameau
baies. Je laisse complétement de
certaines idées émises par Duch
vent arrêté les progrès de la nu
quant à Hermand, je me contente
gagnerait beaucoup à connaître
sur les monnaies des Morins et de
nerai donc à proposer une classifi
de mon côté qu'après mûr exame
aussi approfondie que je l'ai pu
habituelles des monuments dont i

Dans ma dernière lettre, j'ai re
Vertico, les rares médailles que
classaient au chef rémois Verti
d'abord que les Rèmes sont mis
ne leur reconnais aucun droit
naies au *Douisien.* (Permets-m
terme, par économie de temps et
le symbole sur le compte duquel
Restent les Morins : y ont-ils pl
façon, Hermand nous l'a démontr
ces curieuses monnaies ? C'est ce
brièvement que je pourrai.

Ces monnaies se subdivisent
groupes parfaitement distincts.

Le premier ne comprend que d
de potin. Sur les potins on voit
grossièrement dessiné et ne pa
jambes : à celle de devant se relie
tant du sternum de l'animal, app

à fait détaché de la jambe sur une ample série de monnaies d'or, évidemment contemporaines, et qui se trouvent perpétuellement dans la même contrée. Au-dessus du cheval (sur les monnaies de potin) on voit un croissant avec un ou plusieurs globules, dont l'un est toujours placé devant le poitrail. Au revers se voit le prétendu *Douisien*, formé d'une tige noueuse à laquelle se rattachent de chaque côté quatre feuilles ondulées, dont les deux supérieures sont le plus souvent séparées des deux inférieures par deux globules que l'on pourrait à la rigueur prendre pour des baies. Comme le plus souvent aussi les feuilles présentent de chaque côté de la tige deux groupes à ondulations symétriquement inversées, le prétendu *Douisien* pourrait bien n'être en définitive qu'un foudre mal compris et mal dessiné.

Les pièces de cuivre du même groupe sont celles de Vertico, et une variété anépigraphe où de chaque côté de la tige les deux feuilles intermédiaires sont réunies par deux diagonales qui se croisent en reliant les extrémités de ces feuilles.

Passons à l'origine de ce groupe. Si la monnaie de Vartice est nervienne, les potins analogues doivent être classés au même peuple. Réciproquement si les potins en question sont nerviens, la monnaie de Vartice est aussi d'un chef nervien. Or ces potins se trouvent à foison dans la circonscription du territoire nervien. En voilà assez sur le premier groupe ; passons au second.

Celui-ci se compose exclusivement de petites pièces d'argent d'un style tout à fait différent, et dont jamais, que je sache, au dire de Hermand lui-même, un seul exemplaire n'a été trouvé dans le pays des Morins. Tous ceux dont je connais la provenance certaine sont : l'un des envi-

rons de Paris, un autre des environs de Metz, et tous les autres provenant d'une trouvaille faite en Suisse, près d'Arau [1].

Voici les types des espèces de ce groupe intéressant :

Au droit des anépigraphes on voit un cheval lancé au galop, tout à fait semblable pour le style et le dessin au cheval placé sur les quinaires éduens. Au-dessus du cheval est placé un croissant dont la courbure extérieure est doublée d'un rang de perles ; au-dessous du cheval un annelet centré, et doublé d'un cercle extérieur de perles. Au revers paraît un rameau garni de quatre feuilles retombant dans le même sens de chaque côté : au centre sont placées deux ou trois globules simulant des baies. Et au sommet de la tige se rattache une ligne courbée en croissant, s'ouvrant vers le haut et dont les extrémités sont garnies d'un gros point ou baie. En un mot, la tige ainsi dessinée offre une symétrie parfaite dans toutes ses parties.

Sur une variété que je crois plus ancienne, le cheval n'est accompagné d'aucun symbole, mais il est évidemment un cheval entier. Quant au rameau, il est le même que celui que je viens de décrire tout à l'heure.

Une troisième variété présente sous le ventre du cheval un croissant, ouvert en bas avec les pointes garnies de deux grosses perles, et deux autres perles placées devant l'ouverture du croissant, de manière à former avec les extrémités de celui-ci une ligne droite continue de quatre perles.

[1] Cette trouvaille, révélée aux numismatistes par M. Pfister, a été mentionnée par Lelewel dans le premier volume de la *Revue numismatique belge*, p. 217. Le petit trésor en question était composé, en outre des pièces au rameau, d'un certain nombre d'exemplaires de ce charmant bijou qui porte les deux légendes NINNO et MAVC, et enfin de quinaires du Séquane Quintus Dociris.

Sur une quatrième variété la tige du rameau est continue, et au lieu de s'interrompre pour donner place aux baies mentionnées plus haut, elle offre sur sa longueur trois nodules desquels partent trois des couples des feuilles opposées.

D'autres pièces du même groupe sont épigraphiques, et je vais les décrire successivement :

1° Cheval galopant à gauche, au-dessus un globule très-grand. Entre les jambes du cheval et semées dans le champ les lettres

A C
V
N L

℟. Rameau dont la tige n'est pas marquée. Chaque couple de feuilles part d'un point ou nœud. Le rameau a sa partie supérieure terminée par un arc de cercle ouvert par le haut. — AR. Trouvée aux environs de Paris.

2° Cheval galopant à gauche. Au-dessus un fleuron. Dessous les lettres MV.

℟. Rameau renflé à chaque insertion d'une couple de feuilles. — AR. Trouvée en Suisse, près d'Arau.

3° Mêmes types, sauf que la légende placée sous le cheval est renversée ainsi : AW. — AR. Trouvaille d'Arau.

4° Mêmes types, sauf que sous le cheval il n'y a que la lettre M. — AR. Trouvaille d'Arau.

5° Je me borne à mentionner sous ce numéro la rare monnaie du Cabinet de la ville de Metz, sur laquelle autrefois j'ai cru lire la légende MVRINO, en l'attribuant aux Morins. Cette pièce, qui provient du cabinet du baron Marchant, a certainement été trouvée dans les environs de Metz. Elle

a été gravée par Lelewel [1] et par La Saussaye [2], et les quatre premières lettres de la légende sont seules certaines.

6° Mêmes types, mais fabrique un peu plus grossière. Sous le cheval, la lettre A isolée. — Æ. Provenance inconnue.

Le troisième groupe n'a véritablement que de l'analogie avec les deux que je viens de décrire. Il se compose de pièces d'argent plus larges et plus plates que celles du second groupe, et d'une fabrique qui ne permet pas de conserver de doutes sur leur véritable patrie. Ce sont des pièces frappées sur les bords du Rhin, vers la forêt Noire. J'admettrai volontiers qu'elles ont été imitées des monnaies d'argent du groupe précédent, mais avec une modification fort essentielle, puisque le rameau y est devenu une véritable tête, dont la chevelure est formée des feuilles du rameau primitif. Je possède trois pièces différentes de ce groupe, et toutes trois me sont venues des bords du Rhin. Tous les autres exemplaires que j'ai vus ont la même provenance. Quand et par qui ont-elles été émises? Voilà la question!

Le premier groupe appartenant aux Nerviens, et le troisième à quelque peuplade établie, soit à poste fixe, soit fortuitement sur les confins de la Germanie, à qui devons-nous attribuer le second? Aux Senons très-probablement. En effet, nous connaissons par César trois chefs des Senons, Moritasgus et Cavarinus, son frère, puis Acco. (Cf. lib. V, cap. 54; lib VI, cap. 34 et 44) Je te propose d'attribuer, 1° à Cavarinus le n° 1, à la légende CAVLN, qui peut parfaitement se lire CAVALIN; — 2° à Moritasgus la belle pièce

[1] *Type gaulois*, pl. VI, n° 28.
[2] *Revue num.*, 1847, pl. XIII, n° 8.

de la collection de Metz, et les n°ˢ 2, 3 et 4 ci-dessus décrits; — 3° enfin à Acco la pièce qui offre l'initiale A. Je n'ai plus besoin de te faire remarquer que les légendes de ces jolies monnaies s'accordent d'elles-mêmes avec la classification que je leur applique.

Quant au groupe gallo-germain, les chapitres III et IV du livre VI des *Commentaires* peuvent jusqu'à un certain point en expliquer l'existence. Il y est question d'une conjuration des Senons, des Carnutes et des Trevires, qui refusèrent de prendre part à l'assemblée des Gaules, convoquée par César à Lutèce. Acco avait été l'instigateur de cette levée de boucliers, et il fut payé de son patriotisme par le dernier supplice. Parmi ses complices, dit César : « Nonnulli judicium veriti profugerunt. » Beaucoup de Senons purent les suivre, et rien de plus naturel que d'admettre qu'ils se réfugièrent chez les Germains. S'il y a eu une émigration de Senons vers la Germanie, nos monnaies du troisième groupe ne leur appartiennent-elles pas de plein droit? Et celles du second n'ont elles pas été transportées en Suisse par quelque partisan d'Acco?

Tout à toi de cœur,

F. DE SAULCY.

DESCRIPTION

DE QUELQUES MÉDAILLES GRECQUES.

(Pl. XII.)

Nous présentons aux antiquaires la description d'un certain nombre de monnaies antiques recueillies par nous en Orient. Ces pièces viendront combler quelques lacunes dans les séries déjà connues, et peuvent donner lieu à des remarques utiles pour la classification générale.

Abdera Thraciæ.

Griffon à ailes arrondies, la patte de devant levée, accroupi à gauche; sous le griffon un lévrier courant à gauche.

℟. Carré peu profond, divisé en quatre parties. Monnaie bombée et d'un caractère primitif. — *Argent* 5 1/2. Poids, 3gr,60.

TA>IƎ. Griffon comme ci-dessus.

℟. Carré creux.—*Argent* 8. Poids, 7gr,60 (pl. XII, n° 1).

Ce médaillon, d'une parfaite conservation et d'un caractère antique, paraît antérieur aux deux octodrachmes du Cabinet de la Banque d'Angleterre, qui pèsent 447 et 455 grains anglais, tandis que le mien en pèse presque 462 1/2. Or les tétradrachmes à légende sur le droit et

revers n'offre que le carré creux divisé en quatre
qui peuvent donc être considérés comme à peu
la même nature, pèsent de 228 à 231 1/2 grains
, ce qui donne des octodrachmes de 456 à 463.
ollection renferme presque tous les tétradrachmes
par Borrell, soit dans le *Numismatic Chronicle*, soit
Choice collection.

Sala Thraciæ.

nue d'Apollon à droite.
A. Grappe de raisin; le tout dans un carré creux.
nt 1. Poids, $0^{gr},14$ (pl. XII, n° 2).
est une des villes dépendantes de Samothrace,
ôte opposée. La tête jeune, nue, à cheveux plats et
est peut-être mal désignée, et appartient plutôt à
ire.
ense que les bronzes des modules 4 et 5, avec la
ΣA, qu'on classe d'ordinaire à Samothrace, appar-
t plutôt à Sala.

Lemnus Insula.

barbue de Bacchus.
ΛHMNI. Bélier debout dans un carré creux. — *Bronze* 2.

Acanthus Macedoniæ.

e antérieure de chèvre agenouillée à gauche, regar-
droite. Au-dessus, fleur.
arré creux à demi rempli. — *Argent* 2 1/2. Poids,

re agenouillée à droite, regardant à gauche. Au-
, fleur.

℞. Triquétra dans un carré creux plat. — *Argent* 3. Poids, 0^{gr},38 1/2.

Même type, dans un cercle perlé.

℞. Casque dans un creux plat. — *Argent* 4. Poids, 0^{gr},35 1/2.

La première de ces trois médailles a le flan épais, les deux autres sont minces.

Amphipolis Macedoniæ.

Tête d'Apollon, couronné de laurier de face, semblable au type de la pièce décrite par Mionnet, tome I, p. 462, n° 101, mais près de la tête un chien courant.

℞. ΑΜΦΙΠΟΛΙΤΩΝ écrit sur les bords relevés d'un carré creux, au milieu duquel est une torche allumée et la lettre A. — *Argent* 6. Poids, 3^{gr},53 1/2.

Même type sans le chien, et au revers, une cigale à gauche de la torche. — *Argent* 6. Poids, 3^{gr},55.

Même type; au revers, à droite de la torche, un trépied. — *Argent* 6. Poids, 3^{gr},54.

Ces trois superbes pièces me sont venues de Cavalla.

Lete Macedoniæ.

Satyre tenant une femme sur ses genoux. Dans le champ Λ.

℞. Carré creux presque rempli. — *Argent* 6. Poids, 2^{gr},23.

Thermæ Macedoniæ.

⊙. Cavalier casqué et armé, à gauche.

℞. Roue dans un carré creux. — *Argent* 5. Poids, 2^{gr},28 1/2 (pl. XII, n° 3).

⊙. Bœuf à mi-corps, à gauche.

℞. Carré creux plat presque rempli. — *Argent* 4. Poids, 0gr,50 (pl. XII, n° 4).

Bœuf debout à droite. Au-dessus, astre à six rayons, entouré d'un cercle.

℞. Quadrilatère divisé en cinq parties dans un carré plat. — *Argent* 4. Poids, 0gr,21 1/2 (pl. XII, n° 5).

Bœuf agenouillé à gauche, regardant à droite. Au-dessus, un dauphin.

℞. Roue dans un carré creux plat.—*Argent* 1 1/2. Poids, 0gr,19.

Bœuf agenouillé à droite, regardant à gauche.

℞. Roue dans un carré creux plat.—*Argent* 1 1/2. Poids, 0gr,14 1/2 (pl. XII, n° 6).

Tête de bœuf dans un cercle perlé, à droite.

℞. Carré plat divisé en quatre parties. — *Argent* 1. Poids, 0gr,8 (pl XII, n° 7).

Toutes ces médailles me sont venues de la Macédoine.

Reges Macedoniæ antiquiores.

Æ. Bouc couché à droite, regardant à gauche.

℞. Carré creux presque rempli, divisé en quatre parties. — *Argent* 5. Poids, 2gr,38.

Pourquoi cette médaille, portant Æ en monogramme, ne serait-elle pas d'Aëropus I, puisque nous en avons une toute semblable portant ΑΛΕΞ, qui ne peut appartenir qu'à Alexandre I? Il n'est pas probable que les prédécesseurs d'Alexandre I, du moins ceux du vi° siècle, n'aient pas frappé monnaie.

Lysimachia Ætoliæ.

ΑΥ. Tête d'Atalante couverte de la causia.

entouré d'un serpent dressant la tête. — *Argent* 3
0gr,53 (pl. XII, n° 8).

ERYTHRÆ BOEOTIÆ.

EP. Trois grains dépouillés.
℞. EP. Cheval courant. — *Argent* 1. Poids, 0

HALIARTUS BOEOTIÆ.

Bouclier béotien.
AP. Diota dans un carré creux. — *Argent*
0gr,48 1/2.
Bouclier béotien.
℞. ЯA. Diota; le tout dans un carré creux. –
Poids, 0gr21.
Bouclier béotien.
℞. A. Diota dans un carré creux. — *Argent* 1
0gr,4 1/2.

PLATÆÆ BOEOTIÆ.

ΠΛA. Tête de femme coiffée d'une tiare.
℞. Bouclier béotien. — *Argent* 3. Poids, 0gr,47
La même, sans légende. — *Argent* 1. Poids, (

THEBÆ BOEOTIÆ.

Roue à quatre raies.

℞. Carré creux divisé par des diagonales. — *Argent 4*. Poids, 2gr,18.

ATHENÆ.

Tête casquée de Pallas à droite, le casque orné de trois feuilles d'olivier.

℞. Deux chouettes debout ; au milieu une petite branche d'olivier ; à l'exergue ΑΘΕ. — *Argent* 1 1/2. Poids, 0gr,20.

Ce trihémiobolion ne se trouve pas dans l'excellent ouvrage de M. Beulé.

Drachme de la série ΔΗΜΗ.ΙΕΡΩ. Légende : ΔΗ.ΙΕΡΩ. Casque ; à l'exergue Α. — *Argent 4*. Poids, 0gr,70.

FŒDUS ACHAICUS.

DIPÆA.	Type ordinaire.	ΛΑΣΙΑΣ.	et ΔΙΠΑΙΩΝ.
GORTYS.	—		ΓΟΡΤΥΝΩΝ.
HERÆA.	—		ΗΡΑΙΝΩ.
PHENEUS.	—	ΑΝΑΣ.	et ΦΕΝΕΩΝ.
ELIPHASII.	—		ΕΛΙΦΑΣΙΩΝ.

— *Bronze*. Ces cinq monnaies sont du cinquième module.

SICYON ACHAIÆ.

ΣΕ. Colombe volant à gauche.

℞. Grand Σ orné au centre d'une palmette dans un carré creux. — *Argent 4*. Poids, 1gr,34.

CYPARISSIA MESSENIÆ.

ΡΩΜΑ. Tête jeune diadémée.

℞. ΚΟΙ. ΛΑΚΕ. ΤΙΜ. ΚΥΠΑΡΙCCΙΑC. Figure casquée debout, à gauche, tenant de la main droite une branche, portant sur l'épaule, à ce qu'il paraît un carquois, aux

pieds des ἐνδρομίδες. Le tout dans une couronne d'olivier. — *Bronze* 5.

PYLUS MESSENIÆ.

ΠΥ. Tête de bœuf de face.

℞. Polype. — *Bronze* 3.

ELIS.

Tête de Pallas casquée à droite.

℞. F. Pegase à ailes recoquillées, à droite. — *Argent* 5. Poids, 2gr,7.

ASINE ARGOLIDIS.

℞. Tête de Diane à droite.

℞. ΑΣΙ. Héros casqué debout à droite, la droite appuyée sur une lance autour de laquelle s'enroule un serpent. — *Bronze* 4 (pl. XII, n° 9).

CLEONÆ ARGOLIDIS.

Tête de lion à gauche.

℞. K dans un carré creux. — *Argent* 1. Poids, 0gr,8 1/2.

HERMIONE.

Partie antérieure d'un cheval bridé.

℞. Ϝ dans un carré de quatre lignes et carré creux. — *Argent* 1. Poids, 0gr,9.

GORTYS ARCADIÆ.

Tête de Pallas casquée à gauche.

℞. ˥ occupant tout le champ. — *Bronze* 4.

Les bronzes montrant la tête de Pallas tournée à gauche et avec une seule lettre au revers (Olenos, Rhipæ, Dipæa, Gortys), appartiennent évidemment à la même époque, an-

térieure par le style à la ligue achéenne, et indiquent une entente monétaire entre ces villes et probablement d'autres. Ainsi nous voyons encore en Béotie les villes de Lebadée, Platée, Tanagra, etc., etc,, frapper des bronzes du sixième module au bouclier béotien, et portant au revers, sans autre type, ΛΕΒ. ΠΛΑ. ΤΑΝ., médailles qui présentent toutes le caractère d'une même époque. Voyez *Revue num.*, 1859, p. 20 et suiv., les observations de M. L. Müller.

HERÆA ARCADIÆ.

Tête de Pallas casquée à gauche.

℞. ꟼΗ. — *Argent* 1. Poids, 14.

PSOPHIS ARCADIÆ.

Tête casquée de Pallas à droite.

℞. ΨΩΦ. Cerf debout. — *Bronze* 4.

TEGEA ARCADIÆ.

Tête casquée de Pallas à droite.

℞. ΤΕΓΕ. Ϙ. Chouette. — *Argent* 4. Poids, 0gr,46.

APTERA CRETÆ.

Tête de Junon coiffée de la tiare à droite.

℞. ΑΠΤΑ. Abeille. — *Bronze* 3.

ANDROS INSULA.

Tête de Bacchus barbu à gauche.

℞. ΑΝΔ. Vase large à deux anses entre deux branches de aurier. — *Argent* 2. Poids, 0gr,21.

SINDA BOSPORI.

Tête d'Hercule couverte de la peau de lion.

℞. ΣΙΝΔΩΝ. Tête de cheval avec le cou. — *Argent* 3. Poids, 0^{gr},23.

Je pense que cette médaille très-rare est la pièce décrite dans le *Numismatic Chronicle* (n° LXXVII, July 1857, *Proceedings of the Numismatic Society*, p. 39). La mienne est bien conservée, à l'exception de la lettre Σ qu'on distingue difficilement.

Colchis.

Tête casquée à droite ; dans le champ, deux globules.

℞. Victoire grossièrement tracée, portant sur la main droite le bucranium (?) ; dans le champ, six globules. — *Or* 4. Poids, 1^{gr},10. (Pl. XII, n° 10.)

Même tête ; dans le champ, deux globules.

℞. Victoire semblable à la précédente ; dans le champ, huit globules. — *Or* 4. Poids, 1^{gr},18. (Pl. XII, n° 11.)

Ces deux médailles barbares me sont venues d'Erzeroum; on disait les avoir reçues de la Colchide. Je les suppose appartenant aux Alanes ou à d'autres peuples des rives occidentales de la mer Caspienne. Les statères d'Alexandre paraissent leur avoir servi de modèle.

Anciens rois de Lydie.

Moitié des pièces d'argent du module 3 1/2 que M. Borrell a attribuées à Crésus. Tête de lion et tête de bœuf affrontées.

℞. Creux oblong divisé en deux parties. — *Argent* 3. Poids, 0^{gr},59.

Dionysius Heracleæ rex.

Tête de Bacchus couronné de lierre à gauche.

℞. ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ. Hercule debout.

Moitié de la didrachme décrite par Mionnet, tome II, page 444, n° 181. — *Argent* 4. Poids, 1^{gr},16.

CYZICUS MYSIÆ.

Tête de veau à gauche.

℞. Carré creux divisé en quatre parties. — *Or* 1/4. Poids, 1gr,3.

PITANE MYSIÆ.

Tête cornue d'Ammon à gauche.

℞. ΠΙΤΑΝΑΕΩΝ. Serpent enroulé autour de la ciste. — *Bronze* 3 1/2.

PROCONNESUS INSULA.

Tête de femme à cheveux ramassés.

℞. ΠΡΟΚΟΝ. Lecythus. — *Bronze* 4 1/2.

IASUS CARIÆ.

Tête casquée de Pallas à droite.

℞. ΙΑ. Couronne; le tout dans un carré creux. — *Argent* 1 1/2. Poids, 0gr,22 1/4.

Tête de Bacchus jeune à droite.

℞. ΙΑ ΠΑΝΤΑΝΟΣ. Enfant sur le dauphin; le tout dans un cercle perlé. — *Argent* 4. Poids, 1gr,63.

TABA CARIÆ.

Tête barbue d'Hercule à droite.

℞. ΤΑΒΗΝΩΝ. Diane vêtue d'une tunique courte, avec arc et flèche; carquois sur le dos.—*Argent* 4. Poids, 0gr,44.

MYRA LYCIÆ.

Tête de Pallas casquée à droite.

℞. ΜΥΡΑ dans les rayons d'une roue. — *Bronze* 3 1/2.

TLOS LYCIÆ.

⊙. Cheval courant.

℞. TLO. Triquétra. — *Argent* 1. Poids, 0gr,14.

INCERTA LYCIÆ.

Figure ailée agenouillée à gauche.

℞. Harpie ou sirène debout, la patte levée, dans un carré creux bordé de perles. — *Argent* 3. Poids, 0gr,52.

Mêmes types, mais à droite. —*Argent* 2 1/2. Poids, 0gr,46.

TERMESSUS PISIDIÆ.

Tête barbue d'Hercule, la massue sur l'épaule.

℞. TEPMHCCEΩN. Victoire à gauche, portant une palme et une couronne. — *Bronze* 3.

TEPMHCCEΩN. Buste barbu et casqué.

℞. Monument distyle, avec la légende AYTONOMΩN en trois lignes. — *Bronze* 6.

ZEPHYRIUM CILICIÆ.

AΔPIANOΠOΛEITΩN. Buste tourelé et voilé de femme.

℞. ZEΦYPIΩTΩN. Autel allumé entouré d'une guirlande. —*Bronze* 5.

CILBIANI LYDIÆ.

NEIKIA. Buste tourelé de femme.

℞. KIΛBIANΩN·NEIKAE.... Victoire à gauche, avec couronne et palme.— *Bronze* 4 1/2.

DIONYSOPOLIS PHRYGIÆ.

Buste de Sérapis.

℞. ΔIONYCOΠOΛEITΩN. Bacchus debout tenant le thyrse et la grappe de raisin. — *Bronze* 4.

GABALA SYRIÆ.

AZ. Tête tourelée de femme.

℞. ΓABAΛEΩN. Femme assise tenant un sceptre et une

ıce; à ses pieds, un chien. Dans le champ, ΚΛ·ΔΗ. — *onze* 6.

MOLON, BABYLONIÆ REX.

Tête laurée d'Apollon à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΟΛΩΝ(Ο)Σ. Victoire à gauche tenant e couronne. Dans le champ, monogramme. — *Bronze* 4 l. XII, n° 12.)

Tête laurée de Jupiter à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΟΛΩΝΟΣ. Apollon debout tenant une e. Dans le champ, Η. — *Bronze* 5 (pl. XII, n° 13).

Le style et les types sont séleucides. Le Musée Britanjue possède aussi ces deux pièces, qui ont été publiées r M. Vaux dans le *Numismatic Chronicle* (n° LXXI, May 56, p. 149), mais elles ont été dessinées d'une façon si correcte, qu'il m'a paru utile d'en donner de nouveau figure.

J'attribue, comme l'a fait M. Vaux, mes médailles à lon, satrape de la Médie, cité par Polybe, et qui, s'étrévolté contre Antiochus III, défit les généraux de son ître et s'empara de la Mésopotamie et de Babylone. Il finalement vaincu par le roi lui-même à Apollonia. Le e de la Victoire figurée au revers est le même que celui monnaies de Timarchus, roi de Babylonie.

TIMARCHUS BABYLONIÆ REX.

Tête diadémée du roi dans un cercle perlé, à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ. ΜΕΓΑΛΟΥ. ΤΙΜΑΡΧΟΥ. Homme consant un quadrige, à droite. — *Or* 4. Poids, 2gr,16 l. XII, n° 14).

Cette médaille, qui m'est venue de Bagdad, est unique. style en est médiocre comme il convient à l'époque.

Le poids est conforme aux statères d'or des Séleucides.

Incertaines.

Tête d'homme enveloppée d'une peau d'éléphant ou d'un cuir de guerre à gauche.

℞. ΩΠΙΟΡΙ (à ce qu'il paraît). Partie antérieure de cheval. — *Argent* 3. Poids, 9gr,58.

Tête de cheval à droite. Dans le champ, un globule; le tout dans un cercle perlé.

℞. Carré creux divisé en quatre parties. — *Argent* 2. Poids, 0gr,20.

Masque de face.

℞. ΞΕ. — *Argent* 1 1/2. Poids, 0gr,23.

Tête de Pallas casquée à droite.

℞. Étoile. — *Argent* 1/2. Poids, 0gr,3.

Tête casquée de Pallas.

℞. Partie antérieure d'un cheval marin; au-dessous, ..ΛΕΩΝ. — *Bronze* 4.

Tête jeune de femme.

℞. ΛΑΜΑΝΤΟϹ en trois lignes dans une couronne de laurier. — *Bronze* 2.

Tête tourelée de femme.

℞. ....ΠΟΛΙϹ. Femme assise à gauche, portant une Victoire sur la main droite; à ses pieds, un fleuve à tête cornue. — *Bronze* 2.

Tête de femme à gauche.

℞. ΔΑΛΕΑ. Diota, peut-être Daseæ Arcadiæ? — *Bronze* 2.

Grenade.

℞. Grappe de raisin dans un carré creux. — *Bronze* 1/2.

Grenade.

℞. K. — *Bronze* 1/2.

Pileus des Dioscures.
℞. Feuille de lierre. — *Bronze* 1/2.
Tête de Pan de face.
℞. ⊙ dans un carré creux. — *Bronze* 1/2.

TIGRANES INCERTUS.

Tête casquée à droite.
℞. ΒΑΣΙΛ... ΤΙΓΡΑΝ.. Aigle debout. — *Bronze* 3.

PROKESCH-OSTEN.

Constantinople, 31 décembre 1859.

MONNAIES JUIVES.

(Pl. XIII.)

ÉLÉAZAR.

Le dernier mot de la numismatique judaïque n'est pas dit. Malgré les recherches savantes dont elle a été l'objet, — et il suffit dans ces derniers temps de citer les travaux d notre cher et regretté maître M. Lenormant, et ceux d M. de Saulcy, — elle offre encore de nombreuses difficultés résoudre. Je n'en veux pour preuve que les profondes di vergences qui séparent les conclusions des deux savant numismatistes, et les nombreux points d'interrogation qu le dernier, avec la loyauté scientifique qui le distingue, semés dans son beau volume. Lui-même ne s'étonnera p que diverses questions se soient présentées à l'esprit de s lecteurs, car ces questions il se les est posées le premier, s'il les a laissées sans réponse, c'est que l'état de la scien ne lui permettait pas de donner une solution satisfaisant Ainsi, il s'est demandé, avant que nous ne nous le dema dions à nous-même, pourquoi Simon Macchabée, le se prince asmonéen dont l'histoire mentionne les monnaie est le seul qui, dans les attributions nouvelles, ait été mi de côté ; — pourquoi la révolte relativement obscure d

rchocébas est si riche en médailles, tandis que la guerre en plus importante et bien plus longue de Vespasien et Titus est représentée par une numismatique si défeceuse; — pourquoi les mêmes expressions servent à désiier des ères différentes, séparées quelquefois par plusieurs ècles, et pourquoi la même ère est exprimée par des forules différentes? Et pourtant quand, pour répondre à ces terrogations, on veut toucher à la classification nouvelle, i se trouve en face d'un ensemble si complet, d'un enchaîement si logique, qu'on n'ose remuer une pierre de peur ébranler tout l'édifice et d'être amené, malgré soi, à attaier les points les plus incontestablement acquis. L'emirras est surtout grand, quand de nouvelles pièces surgisnt, lesquelles se refusent à entrer dans les séries adoptées, qui, pourtant, ne sont pas d'une attribution assez certaine ur servir de base à une classification différente. Dans ces nditions, il serait peut-être plus sage de ne rien hasarder ir ce sujet, avant que la réunion de matériaux nombreux t permis de présenter au public un système complet et ûrement réfléchi. Mais l'excès de sagesse peut, en cerins cas, nuire au progrès de la science : la publicité et la scussion servent plus utilement sa cause. Je crois donc je la publication des médailles inédites, même avec des plications incomplètes, peut seule, en offrant aux numisatistes des objets de comparaison, des points de vue nouaux, provoquer ces recherches communes et exciter ce ncours d'efforts qui conduisent à la solution des diffiiltés.

Ces réflexions m'ont été suggérées par l'apparition 'un nom nouveau, sur toute une série de monnaies iives.

Voici la description de ces pièces :

1° אלעזר הכוהן. *Éléazar le* 1
dans le champ.

℞. (אל) שנת אחת לגאלת ישר. .
demption d'Israël. Grappe de rai
Usée et trouée (pl. XIII, n° 1)

2° אל — עזר
הכ — הן

Éléazar le prêtre. Légende ré
chaque côté d'un dattier en fru

℞. (אל) שנת אחת לגאלת ישר.
demption d'Israël. Grappe de ra
épais et de grand module (pl. X
France; trois exemplaires pesan

3° זא — לע
כר — הן
ה

Éléazar le prêtre. La légende es
sont jetées arbitrairement à droit
en fruit.

℞. Semblable au n° 2. — Æ. 4
4gr,60 (pl. XIII, n° 5). Cabinet

La pièce d'argent n° 1 a un pc
légendes sont certaines : celle
d'après une médaille coulée sur
portée de Jérusalem (pl. XIII, n°
la première moitié est effacée, se
la connaissance des pièces de bı
indubitable; il nous donne la figı

[1] Le revers de cette pièce porte le nom (
ronne (Saulcy, pl. XII, fig. 7); il a été c
année de Barchocébas : le faussaire a soudé
deux pièces différentes.

qu'à présent dans l'alphabet juif archaïque, du comparaison des cinq pièces nous montre que sur l'argent la lettre est retournée : sa forme véritable ש, et diffère très-peu de la forme samaritaine. ›graphe du mot כוהן avec le ו quiescent est irré- mais elle ne saurait nous étonner, la numismatique fourmille d'incorrections : on trouve à la fois קדושה sur les sicles anciens, ינתן et יהונתן sur :s de Jonathan, חרת et חרות sur les pièces de ; époques.

ìces de bronze ont déjà été publiées, mais incom- t. Perez Bayer (page 65, pl. I, fig. 4 et 5) a cru le droit, des lettres empruntées à un alphabet . de Saulcy, tout en repoussant cette hypothèse, échiffrer la légende nominale (p. 166, pl. XIII, 7) à cause de la mauvaise conservation des pièces, t, sans les classer, à la suite des monnaies de Bar- . La pièce d'argent, qui devait donner la clef du nous est parvenue après la publication des *Recher- a numismatique judaïque.*

lleure figure publiée jusqu'ici, quant à la légende , est celle du P. Hardouin, donnée par Bayer : les nières lettres du mot Éléazar, y compris le zaïn si stique, sont parfaitement rendues. P. Bayer les a es dans le tableau comparatif qu'il donne p. 171, s les expliquer. Elles ne diffèrent pas sensiblement ns que nous avons donnés et que nous avons tra- ·ès les originaux, avant d'avoir consulté l'ouvrage nranné du savant espagnol. Ces coïncidences prou- qu'à l'évidence la légitimité de notre lecture.

:tait cet Éléazar qui battait monnaie à Jérusalem ›remière d'une révolte? Constatons d'abord qu'il

n'était pas grand prêtre : toutes les monnaies de grands prêtres parvenues jusqu'à nous portent la dénomination de כהן גדל ou כהן הגדל : M. de Saulcy l'a démontré pour les rois pontifes de la famille des Asmonéens : les seules pièces qu'il ait laissées indéterminées sont les grands bronzes d'Antigone, et une étude nouvelle de ces pièces m'a prouvé qu'elles ne différaient pas des petits bronzes [1]. Ainsi Éléazar était un simple prêtre auquel l'insurrection avait, à son début, donné un semblant de souveraineté. Ces causes diverses nous feront choisir parmi les nombreux Éléazar dont le nom se trouve mêlé au récit des guerres judaïques, Éléazar, fils de Simon, l'un des chefs de la grande insurrection qui éclata sous Néron, et se termina sous Vespasien par la prise et la destruction de Jérusalem. Un autre Éléazar,

[1] La légende de ces pièces est disposée d'une manière très-singulière : elle commence au bas du flan sous les cornes d'abondance, puis elle se replie entre ces deux cornes, se replie de nouveau et vient se terminer au sommet de la pièce après avoir fermé une sorte de 8.

La comparaison des cinq exemplaires du Cabinet de France prouve qu'il faut lire מתתיה הכהן הגדל ח...... ; la fin semble être ביהודי, ce qui donnerait la formule asmonéenne ordinaire : *Mathathias, grand prêtre, ami des Juifs*. Nous sommes obligé de laisser cette partie de la légende indéterminée, à cause du mauvais état des pièces ; mais le mot גדל est indubitable même sur les monnaies où il est effacé (comme dans la vignette précédente), car il est nécessairement appelé par l'article ה qui vient après le mot כהן. Ainsi que l'a supposé M. de Saulcy, Mathathias doit être le nom hébraïque d'Antigone, comme Jonathan celui d'Alexandre Jannéus ; Josèphe nous apprend que les deux grands prêtres qui précédèrent Judas Macchabée, Onias et Joachim, s'appelaient, en grec, l'un Alcimus et l'autre Ménélas.

fils du grand-prêtre Ananias, et gouverneur du temple, donna le signal de la révolte en refusant le sacrifice offert en faveur de l'empereur, fit massacrer la garnison romaine et resta pendant quelque temps maître de la ville sainte[1]. Mais son rôle fut de courte durée; aussitôt après la défaite de Cestius et la levée du premier siége de Jérusalem, il fut envoyé en Idumée avec un commandement militaire[2], et l'histoire ne parle plus de lui. Il n'est donc pas probable qu'il ait pu faire frapper des monnaies en son nom.

Éléazar, fils de Simon, de race sacerdotale[3], prit, dès le début, une part active à l'insurrection. A la tête du parti des *zélateurs*, ou patriotes fanatiques, il sut en peu de temps occuper le premier rang à Jérusalem. Les immenses richesses qu'il avait enlevées aux Romains et pillées dans le trésor public, ses mœurs tyranniques[4], les violences de ses satellites, la position qu'il occupait dans le temple et dans la tour Antonia le rendirent maître de fait de la ville pendant deux ans et demi (autom. 66 — print. 69). Les chefs officiels de la cité, Joseph, fils de Gorion, et le prêtre Hanan essayèrent en vain de lutter contre lui. Éléazar les battit et les massacra à l'aide des Iduméens et de Jean de Gischala. Mais dans la troisième année de la guerre, il vit sa puissance décroître. Simon, fils de Gioras, après des campagnes heureuses dans l'Acrabatène et en Idumée, fut appelé par la partie modérée de la population de Jérusalem (Pâques 69) : il s'empara de la forteresse du mont Sion et de la ville haute; en même temps Jean de Gischala et ses Iduméens s'établirent dans la ville basse, ce qui porta à trois le

[1] Fl. Jos., *Bel. Jud.*, II, 17.
[2] Id., *ibid.*, II, 20, 4.
[3] Γένος ἐκ τῶν ἱερέων. Id, *ibid.*, IV, 4, 1.
[4] Fl. Jos., *Bel. Jud.*, II, 20, 3.

nombre des factions qui déchiraient la malheureuse cité, menacée au dehors par les rapides progrès des Romains. Je n'ai pas à rappeler ici les divers incidents de cette lutte et renvoie le lecteur au récit si dramatique et si vivant de M. le comte de Champagny[1]. Éléazar se signala par sa violence et par sa cruauté. Il resta maître du temple jusqu'à l'arrivée de Titus devant la place; mais dès les premiers jours du siége et pendant les fêtes de Pâques (70), il perdit son commandement : Jean de Gischala ayant pénétré par ruse dans le sanctuaire, devança l'œuvre des Romains par le massacre des zélateurs : leur chef, échappé au carnage avec quelques centaines d'hommes, se rallia aux Iduméens et concourut avec eux à la défense du mont Moriah; son nom disparaît alors du récit de Josèphe : il est probable qu'Éléazar succomba dans la lutte suprême, et fut enseveli avec ses derniers compagnons sous les ruines fumantes du temple.

Rien ne s'oppose à ce que les monnaies qui nous occupent aient été frappées par Éléazar, fils de Simon, dans la première année de l'insurrection (été 66 — été 67), alors qu'il était maître absolu de Jérusalem.

Ici se présente une sérieuse difficulté : les monnaies que nous venons de décrire offrent exactement les mêmes types que celles attribuées par M. de Saulcy à Simon Barchocébas; le style est le même, la fabrique analogue. Il m'est impossible de répondre autrement qu'en supposant que Simon ait repris les types d'Éléazar, afin de continuer les traditions de la grande guerre et de réveiller le sentiment national par le souvenir des dernières luttes de l'indépendance. Il n'est guère probable, en effet, qu'Éléazar ait été con-

[1] *Rome et la Judée.*

temporain de Barchocébas et que la révolte des Juifs sous Adrien ait eu deux chefs distincts battant monnaie séparément, alors que l'histoire n'en mentionne qu'un seul : quant aux pièces de Simon, frappées pour la plupart sur des deniers de Trajan, il est impossible de reculer la date de leur émission et de les attribuer à l'un des adversaires de Titus.

Dans l'espoir d'élucider cette question difficile, j'avais soumis à un nouvel examen toute la série classée par M. de Saulcy sous le nom de Simon : la comparaison des types, du style, de la fabrique ne m'ayant rien appris, je me tournai d'un autre côté, et me mis à l'étudier uniquement au point de vue des légendes, sans tenir compte du module ou de la matière.

Je reconnus alors que les formules des revers se réduisaient à trois, correspondant chacune à un groupe très-distinct de monnaies.

1° לחרות ירושלם. (*De la liberté de Jérusalem.*)

2° ש ב לחר ישראל. (*An II de la liberté d'Israël.*) Le dernier mot étant plus ou moins altéré par la négligence du graveur.

3° שנת אחת לגאלת ישראל[1]. (*An I de la rédemption d'Israël.*)

M. de Saulcy a démontré que le premier groupe correspondait à la première année de la révolte de Barchocébas, et le second à la seconde année. Le savant académicien place également le troisième dans la première année de Simon; mais ici le doute est permis. On se demande tout

[1] Une seule pièce semble échapper à cette classification, c'est celle que M. de Saulcy a donnée pl. XI, 3, et qui fait partie de ma collection. La difficulté n'est qu'apparente et provient d'une erreur. La pièce est usée, et certaines lettres, d'un relief très faible, sont restées invisibles sur l'empreinte qui a servi au graveur de la planche. La reproduction est donc infidèle : la pièce porte réellement d'un côté ירושלם, et de l'autre שב לחר ישראל. C'est une monnaie anonyme du deuxième groupe.

d'abord pourquoi les unes sont datées et les autres ne le sont pas, et pourquoi la formule en quelque sorte sacramentelle est changée? Ensuite, ce qui est plus sérieux, en examinant de près ces monnaies, on découvre qu'elles se distinguent toutes des autres par quelque trait caractéristique.

En effet, ce troisième groupe se compose de six pièces :

1° Un tétradrachme au temple, portant au droit la légende ירושלם. (*Jérusalem.*) Poids, 13gr,50. (Saulcy, pl. XI, 1.)

2° Un grand bronze unique. Poids, 33gr,40. (Id., pl. XIII, 8.)

3° Un moyen bronze à la lyre. Poids, 11gr,60. Tronqué. (Id., pl. XI, 2.)

4° Un moyen bronze semblable comme types au précédent, mais plus petit et parfaitement conservé. Poids, 10gr,80. (Ma collection.)

5° Deux moyens bronzes au palmier. Poids, 9gr,60. (Id., pl. XIV, 2, 3.)

Ces cinq bronzes portent au droit la légende : שמעון נשיא ישראל. (*Simon, prince d'Israël.*)

Si l'on compare ces six pièces à celles qui composent le deuxième et le troisième groupes, on verra que le tétradrachme est un peu plus léger que les pièces correspondantes, d'une fabrique un peu différente, la figure du temple, notamment, offrant des divergences assez sensibles et n'étant pas surmontée d'une étoile[1]; — que les cinq bronzes portent une légende nominale contenant un titre inconnu dans les deux autres séries, et que les pièces nos 2, 3 et 4 sont tout à fait isolées sous le rapport du module et du style.

[1] L'étoile paraît être, sur les tétradrachmes au nom de Simon, une allusion au nom de guerre Bar-Kaoukab, fils de l'Étoile. Cavedoni, *Spicil. numism.* 1838, p. 289 — *Append. alla numism. biblica*, 1855, p. 63.

Si au contraire on les rapproche de la série des pièces au nom d'Éléazar, on trouvera de grandes analogies : la légende du revers est la même, la pièce d'argent est certainement la division du tétradrachme [1] ; les pièces de cuivre pèsent en moyenne 5gr,52, ce qui est le sixième du grand bronze de Simon, le tiers du bronze à la lyre (en supposant que ce dernier ait perdu 5 grammes par la mutilation dont il a été l'objet), et la moitié du bronze de ma collection. De plus, la légende nominale des pièces au palmier est disposée de même, de chaque côté de la tige, et quelquefois avec le même arbitraire dans l'ordre des caractères. Ainsi il y a lieu à enlever à Simon Barchocébas tout ce groupe de monnaies, et à le rapprocher du groupe des pièces d'Éléazar, sans tenir plus de compte de la ressemblance des types, que nous ne l'avons fait en plaçant ces dernières monnaies dans la première année de la guerre de l'indépendance. Est-ce à dire pour cela qu'il faille considérer ces monnaies au nom de *Simon*, *prince d'Israël*, comme frappées en 66-67 de Jésus-Christ, et les attribuer à Simon, fils de Gioras? Je n'oserais l'affirmer, car malgré la part prise par ce chef à la première défense de Jérusalem contre Cestius, malgré ses succès en Acrabatène, ses déprédations en Idumée, et la sorte de souveraineté qu'il exerçait à Naïn [2], il ne se rendit maître de Sion que la troisième année de la guerre [3]. J'aimerais mieux les

[1] Elle est si usée, qu'on ne peut affirmer le rapport exact ; mais il me paraît évident qu'elle devait peser le quart de la grande pièce.

[2] Jos., IV, 9, 4.

[3] Id., *ibid.*, IV, 10, 12. Ἐνιαυτῷ τρίτῳ τοῦ πολέμου. — Les expressions de Josèphe montrent que l'ère de la guerre ou de l'indépendance était en usage, et qu'elle peut avoir été mentionnée sur les monnaies, ainsi que nous l'avons supposé.

restituer, malgré les différences de style qu'elles présentent avec les petits bronzes des Asmonéens, à Simon Macchabée, et les considérer comme des modèles imités d'abord plus directement par Éléazar, plus librement par Barchocébas, pour faire appel à de glorieux souvenirs? De quelque côté que l'on se tourne, les contradictions abondent et les difficultés se multiplient. C'est en recherchant les pièces nouvelles, en les publiant à mesure qu'elles se présentent, en accumulant les rapprochements et les hypothèses, que l'on pourra trouver la clef de tous ces mystères et sortir de l'incertitude dans laquelle je suis contraint de demeurer. J'ai tâché de donner l'exemple, c'est ma seule excuse.

Je termine en donnant la description d'une nouvelle pièce d'argent de Barchocébas, qui m'a été envoyée de Jérusalem.

..שמ. *Simon* en abrégé dans une couronne.

℞. (Sic) לחר ישאל .... (*L'année deux*) *de la liberté d'Israël.* Palme. — Æ. 1 1/2. Poids, 3gr,10 (pl. XIII, n° 6).

Frappée sur un denier romain; on voit encore au revers la silhouette de la tête impériale.

Le commencement de la légende n'est pas venu au monnayage, et laisse voir le paludamentum du César : c'était évidemment שב, comme sur la pièce de M. de Saulcy. Les pièces de la deuxième année, argent ou bronze, sont les seules qui portent des légendes tronquées et défectueuses : les défaites de Barchocébas pendant la seconde et dernière année de sa lutte expliquent suffisamment cette négligence.

M. de Saulcy a clos la série des monnaies antiques de Jérusalem par les premières pièces de cuivre frappées, dans

:ette ville, par les conquérants musulmans : je m'autorise le son exemple pour donner à la fin de mon travail la lescription de deux pièces appartenant, je crois, au groupe qui termine les *Recherches sur la numismatique udaïque.*

1° Chandelier à cinq branches.

℞. محمد رسول الله. *Mahomet est l'envoyé de Dieu* : en caactères coufiques. — Æ. 3 (pl. XIII, n°, 7). Deux exemplaires provenant de Syrie. Ma collection.

2° Chandelier à sept branches. Traces de légende illiible.

℞. Quatre arbres plantés parallèlement.—Æ. 3 (pl. XIII, 1° 8). Provenant de Syrie. Ma collection.

Le chandelier à cinq ou à sept branches, figuré sur ces :urieuses pièces, a la forme que lui donnent les monuments le l'époque romaine[1] et qui est devenue traditionnelle. Il est évident qu'on a voulu, sur cette monnaie, faire allusion aux souvenirs judaïques : elle me paraît donc avoir été rappée à Jérusalem pendant la période qui sépare la conquête musulmane de l'émission des premières monnaies iominales du calife Abd-el-Melik.

[1] Bas-relief bien connu de l'arc de Titus à Rome. — Bas-relief trouvé par I. de Saulcy à Tibériade. *Voyage autour de la mer Morte*, pl. XLVI.— Lampes n terre cuite et en bronze du Bas-Empire, dont M. Muret a eu l'obligeance de ne communiquer les dessins. — Verres à ornements dorés. Buonarrotti, *Vetri antichi*, tav. II, 5; tav. III, 2. — R. Garrucci. *Vetri ornati di figure in oro*, av. V.—Le chandelier à sept branches est représenté aussi sur un grand nombre l'inscriptions funéraires juives. Aringhi, *Roma subterrana*, t. I, p. 236. — Oderici, *Dissertationes et adnotationes in aliquot ineditas veterum inscriptiones et numismata*, p. 253. — Cf. surtout une savante dissertation de M. l'abbé Greppo, *Notice sur des inscriptions antiques tirées de quelques tombeaux juifs à Rome*, Lyon, 835, in-8°.

Le Cabinet de France possède un grand nombre de pièces frappées dans cet intervalle de soixante et quelques années. Elles sont toutes imitées plus ou moins directement des monnaies byzantines et portent des symboles chrétiens. Celles qui se rapprochent le plus des nôtres, comme fabrique, sont de petites pièces de cuivre portant de même le nom de Mahomet, et un arbre indéterminé, cyprès ou palmier. Mais je n'insiste pas sur ces détails; il me suffit d'avoir offert ces deux nouveaux éléments aux recherches des numismatistes qui s'occupent particulièrement des Arabes, et spécialement à l'orientaliste qui prépare un travail impatiemment attendu sur les monnaies arabes à symboles chrétiens.

M. DE VOGÜÉ.

LETTRE A M. ADRIEN DE LONGPÉRIER

SUR

UN MÉDAILLON D'OR DE CONSTANTIN LE JEUNE.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE,

Je reçois de M. Pellisson, zélé numismatiste du département du Gers, l'empreinte que je m'empresse de vous envoyer, d'un médaillon d'or de Constantin le Jeune. Ce médaillon, que mon correspondant croit inédit, a été trouvé il y a peu de temps à Eause (Gers), l'ancienne *Elusa*, jadis métropole civile et ecclésiastique de la Novempopulanie ou troisième Aquitaine.

En voici la description :

CONSTANTINVS IVN.NOB.C. (*Junior, nobilis Cæsar*).

R. GLORIA ROMANORVM. Rome casquée, assise sur un bouclier, à gauche, la main gauche appuyée sur la haste, et portant sur la main droite la Victoire posée sur un globe.

A l'exergue, les lettres TR. indiquant l'atelier monétaire de Trèves.

On connaissait déjà le type de Rome assise tournée à gauche sur un médaillon d'or de Constance II César, avec la légende GLORIA ROMANORVM, également frappé à Trèves [1]. Le même type est figuré sur un médaillon d'or de Constantin le Grand, frappé à Constantinople CONS. [2].

On peut fixer, du moins d'une manière approximative, la fabrication du médaillon représenté en tête de cette lettre. Je pense que c'est entre les années 334 et 337 que cette pièce a dû être frappée. En 334, Constantin fit un premier partage de son empire à ses trois fils; l'aîné, Constantin II, eut pour sa part les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne. En 337, à la mort de son père, Constantin le Jeune prit le titre d'*Auguste*.

L'atelier de Trèves étant un des plus importants et des plus actifs des Gaules, il semble tout naturel que les Trevires aient voulu inaugurer l'avénement de leur nouveau César en frappant en son honneur une pièce d'élite.

Mais tout en considérant le *nummus* qui m'a été communiqué par M. Pellisson comme un monument commémoratif d'un fait historique, il convient aussi d'y voir un multiple de l'aureus ayant eu cours comme monnaie. Son poids indique que sa valeur devait être triple de celle du denier d'or ou de l'aureus.

Agréez, etc. Le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES.

[1] Mionnet, *Rareté des méd. romaines*, t. II, p. 264, éd. 2e 1827. A l'exergue TR ou TS. — Sabatier, *Iconographie romaine*, pl. XCIV, n° 22.

[2] Mionnet, *loc. cit.*, p. 219.

DESCRIPTION

DES

MONNAIES MÉROVINGIENNES DU LIMOUSIN.

(Pl. XII, XIII, XIV et XV, 1857.—Pl. II, III et XVIII, 1858.)

Sixième article. — Voir le n° 6 de 1857, p. 415; le n° 1 de 1858, p. 58; le n° 4, p. 319; le n° 5, p. 393 et le n° 3 de 1859, p. 158.

MAGNAC-BOURG.

19. — + MAVGONACO. Tête à droite, ceinte d'un diadème perlé; le col et le buste ornés de perles.

℞. + TEODVLꟼVS MOT. Croix longue, patée au sommet.

Tiers de sou d'or. Deuxième quart du VII^e siècle. — Médaillier de la ville de Poitiers.

La ressemblance frappante qui existe entre ce triens et les n^os 5 et 6 (Limoges), 15 (Jumillac) et 18 (Chervix), décrits ci-dessus, nous dispense de toute démonstration à l'égard de son origine limousine.

Quant au choix à faire entre les diverses localités de notre province qui ont porté le nom de *Magnacum*[1] (évi-

[1] Magnac-Bourg, dont nous allons parler; Magnac-Laval, chef-lieu de canton arrondissement de Bellac (Haute-Vienne), au nord-ouest de Limoges;

demment dérivé, par contraction et par suppression de deux voyelles, du nom mérovingien *Maugonacum*), il nous suffit de rappeler l'affinité qui unit notre pièce aux nos 15 et 18 précités, pour prouver que c'est dans le voisinage de Chervix qu'il faut chercher l'atelier dont il s'agit. Or, près de ce lieu, et dans une position très-forte, est situé Magnac-Bourg, précédemment appelé Magnac-la-Tour [1], et qui eut de l'importance au moyen âge.

Nous trouvons en 1215, 1245, 1310, 1325 et 1348, des personnages nommés *Iterius de Magnac*, *Gaufridus de Magnaco*, *Guillelmus de Magnaco* [2]. Un obituaire contient la mention de *P. de Magnhaco* à côté d'un *P. de Castronovo* [3], qui était très-probablement un seigneur de Châteauneuf, lieu fortifié tout près et au nord-est de Magnac-Bourg [4].

LE PALAIS.

21. PALATI MO. Tête à droite, avec un bandeau perlé, terminé au sommet par un enroulement ou nœud de perles, et sur le col par un enroulement semblable, d'où s'échappent

et Magnac dans la commune de Montboucher (Creuse). M. Cartier a proposé d'attribuer cette pièce à Magnac-Laval (*Rev. num.*, année 1836, p. 409); mais nous montrons plus bas qu'il faut préférer Magnac-Bourg.

[1] Allou, *Descript. des monum de la Haute-Vienne*, p. 353. Ce lieu dépend du canton de Saint-Germain-les-Belles-Filles, arrondissement de Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

[2] Mss. Biblioth. imp., collect. Gaignières, t. 186, p. 332-333.

[3] *Ibid.*, t. 183-184, p. 242.

[4] Il existe un diplôme de Louis le Pieux et de Lothaire, son fils, de 828, qui mentionne parmi les possessions de Saint-Mesmin de Micy une église située en pays limousin et appelée *Magniacus* (*in pago Lemovicensi, habet ecclesiam quæ dicitur Magniacus*). Voyez D. Bouquet, *Histor. de France*, t VI, p. 556. Mais cette mention, pas plus que celle que contient la chronique de Vigeois (*Sanctus Maximus de Mangnac*, dans Ph. Labbe, *Nov. Biblioth. mss.*, t. II, p. 282) ne s'applique à Magnac-Bourg.

deux bandelettes de perles; le buste orné de deux rangées de perles; le tout dans une couronne de perles.

℟. Légende circulaire composée de lettres très-lisibles, mais dont nous n'avons pu découvrir le sens. Nous n'y distinguons que ces deux mots, NOTA DIƆN> (*dignus?*)[1]. Dans le champ est gravée une croix égale, ancrée et bouletée, posée sur une base, cantonnée aux troisième et quatrième cantons des lettres CL; séparée par une couronne perlée de la légende circulaire, laquelle est elle-même entourée de perles.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,29. Deuxième quart du VIIe siècle. — Collection de feu M. Renaud de Vaucouleurs.

Ce triens, qui est d'une parfaite conservation, nous offre le spécimen le plus caractérisé du type limousin *orné* : les perles y ont été prodiguées. M. Ch. Robert[2], guidé par le style de fabrication, l'avait déjà attribué, avec hésitation toutefois, au Limousin, et sans indiquer d'ailleurs la position de l'atelier. Cette position, nous croyons pouvoir la fixer au lieu dit le Palais. Ajoutons que la pièce dont il s'agit nous paraît avoir été frappée au nom et pour compte de l'Église.

Justifions d'abord la première de ces deux propositions. L'endroit que nous signalons, situé sur le passage de la voie romaine d'*Argentomagus* (Argenton, en Berry) à *Augustoritum* (Limoges)[3], a été tour à tour appelé, au moyen âge,

[1] M. Berry y voit la formule XPIANA RELIGIO, dont les lettres seraient, en partie, défigurées ou transposées (*Études historiques sur les monnaies de France*, p. 48 49); mais cette conjecture ne nous semble justifiée par aucune circonstance dans l'espèce.

[2] *Notice sur la collection des monn. mérov. de feu M. Renaud de Vaucouleurs.* Metz, 1851, p. 23.

[3] Arbellot, *Rev. archéol. de la Haute-Vienne*, p. 99.

Palatium et *Palatium Jogentiacus*, *Jocundiacus*, *Juconciacus* ou *Jovenciacus*.

Parmi les souscriptions du concile d'Agde, en 506, on remarque celle-ci : « Petrus *episcopus de Palatio* subscripsi[1]. » Le savant Adrien de Valois a le premier reconnu, dans ce personnage, l'évêque de Limoges, qui avait joint à sa signature le nom de sa résidence habituelle[2]. A l'appui de cette opinion, nous rappellerons que le Limousin avait été, *de l'an* 471 *à l'an* 507, soumis aux Visigoths ; que ces peuples, qui professaient l'arianisme, laissaient dégrader et tomber les édifices du culte catholique, persécutaient sans relâche les évêques catholiques qu'ils savaient leur être profondément hostiles, et s'abstenaient de nommer aux siéges que la mort, le découragement et la ruine rendaient vacants. Il est vraisemblable que l'évêque de Limoges, fuyant cette persécution tyrannique, peut-être même exclu de la cité, se tenait dans la résidence dont il prit le nom au concile de l'an 506, c'est-à-dire alors que les Visigoths dominaient encore dans le nord de l'Aquitaine jusqu'aux bords de la Loire.

En 830, l'empereur Louis le Pieux tint en ce lieu une assemblée générale de ses leudes : « Tunc Ludovicus conventum generalem tenuit in Palatio Jogentiaco in Lemovicino[3]. » Plus tard, et vraisemblablement à l'époque où

[1] D. Bouq., t. IV, p. 102.

[2] *Notitia Galliarum*, p. 397. L'abbé Lebeuf, dans une dissertation lue à l'Académie de Soissons en 1740, avait cru pouvoir rapporter cette souscription à un évêque de Saintes ; mais, d'un côté, D. Bouquet fait observer que Pierre, évêque de Saintes, quand il siégea au concile d'Orléans, prit cette qualité et non celle d'*Episcopus de Palatio*. Enfin Lecointe a fait connaître qu'à la date du concile d'Agde, le siége épiscopal de Saintes était occupé par un personnage nommé *Gregorius*, ce qui exclut la conjecture de l'abbé Lebeuf. Cf. D. Bouq., *loc. cit.*, note *c*.

[3] Chronicon Ademari Cabanensis, dans Labbe, *Nov. Biblioth. mss.*, t. II.

les Normands saccagèrent Limoges, Saint-Yrieix et Solignac, ce palais fut renversé; dans tous les cas, il était depuis longtemps en ruines, et avait même disparu, lorsque Pierre le Scolastique, poëte du XII[e] siècle dont notre savant confrère M. l'abbé Arbellot a si heureusement restitué les œuvres, nous fait connaître que la localité avait conservé le nom désormais vain de *Palatium*[1].

Depuis cette époque[2], et même de nos jours, la localité a retenu le nom *du Palais* et l'a communiqué à la commune[3]. La filiation du nom de *Palatium* étant établie, et la légende de notre triens, *Palati mo*(*neta*), expliquée, nous passons à la deuxième proposition.

Notre triens a été probablement frappé au nom et pour compte de l'Église. Disons tout d'abord que le titre de résidence épiscopale, que le Palais a porté avant d'être résidence royale, rend *à priori* le fait très-vraisemblable : les lettres inscrites dans le champ du revers nous semblent en donner la démonstration. Nous avions pensé, dans le principe, qu'on pourrait y lire soit les trois syllabes ELICI, d'*Elicius* pour *Eligius*, conformément à l'opinion de M. Ch.

p. 159. Cette mention est reproduite dans le livre intitulé : *Nomina ac gesta Lemovicens episcopor.*, ibid., p. 266.

[1] « Vinzennam propter fluvium tentoria figunt,
» Nam Jovenciacus locus aulicus ille vocatur,
» Atque Lemovicum non multum distat ab urbe,
» Qui, regalis adhuc, quod erat monumenta *Palati*,
» Fert ejus, vulgo, re lapsa, nomen inane. »
(Lib. III, poem. XIV.)

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. VI, p. 157. — Bonaventure Saint-Amable, *Histoire de l'apostolat de saint Martial*, t. II, p. 270.

[2] Nous le retrouvons dans un titre de 1223. Mss. de la Biblioth. impér., collect. Gaignières, t. 183 184, p. 338.

[3] Au nord-nord-est, et dans les canton et arrondissement de Limoges (Haute-Vienne).

Robert, soit les sigles C.A. acc
sidérait le sommet comme repr
mais simplement la figure de

En réfléchissant depuis au
entre l'histoire du *Palatium*
les inscriptions gravées dans
nous sommes arrivé à cette
qu'elles désignaient l'émission
effet très-distinctement, en ren
ECLI du mot ECLISIAE, tel qu
de Limoges (n° 1).

LOCUS S

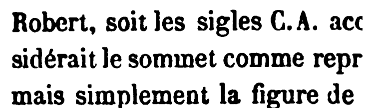

Localité du Limousin dont

22. — LOCO SANLO. Tête
perlée prolongée sur le col; bu
au pourtour.

℟. DIACIOALDIO I. Croix é
fermé par un anneau de perles

Tiers de sou d'or. Poids : 1
premier quart du VII°. — Cabin
thèque impériale.

23. — LOCO ꝏANCTO. Tête
perlé terminé sur la nuque p
habillé et orné de quatre perle
℟. DACOALDO MON. Croix la
fermé par un anneau de perles

Tiers de sou d'or. Deuxième

Bouteroue, *Recherches curi*
France, p. 349, pl. III, n° 18.-
naies de France, p. 58, pl. *b*,

.—LOCO ꝏANTCO. Tête à droite, ceinte d'un bandeau, xtrémité duquel s'échappent sur le col des boucles de lure ou des bandelettes; buste habillé, orné de perles urtour et d'une grosse perle au milieu.

+ DACOALDVꝏ MON. Croix latine potencée et rene, dans un cercle perlé et fermé par un anneau de contenant un globule.

rs de sou d'or. Deuxième ou troisième quart du iècle.

ıteroue, *loc. cit.*, p. 349, pl. III, n° 19.

l.—LOCO ꝏANTCO. Tête nue à droite; buste orné de

DAĽOVAĽDVS +. Croix égale, potencée et fichée dans rcle de perles, terminée à la partie inférieure par bandelettes de perles entre lesquelles se trouve un globe.

rs de sou d'or. Deuxième quart du VIIe siècle.

ıbrouse, *Monét. mérov.*, pl. XXVII, n° 15.—*Catalogue né*, n° 484.

:.—LOCO ꝏANTO. Tête barbare à droite, ceinte d'un au perlé terminé au sommet par deux perles, et sur par une croisette; buste habillé et orné d'une rangée rles.

+ DAĽOALDO. Croix fourchue et renversée, accostée es bras des lettres Ľ.O. (pour L.O.), dans un cercle rles fermé par un anneau de perles contenant un e.

s de sou d'or. Poids : 1gr,20. Fin du VIIe siècle. — et de M. Ponton d'Amécourt.

.— LOCO ꝏANTO. Tête barbare, avec couronne terau sommet par quatre perles, et sur le col par une buste habillé et orné de deux rangées de perles.

℞. ....ALΔO MOIV (*Dacoaldo moiu*). Croix fourchue dans un cercle de perles fermé par un demi-anneau perlé, dans lequel se trouve un globule.

Tiers de sou d'or. Fin du VIIe siècle ou premier quart du VIIIe.

Conbrouse, *Monét. mérov.*, pl. XXVII, n° 16.—*Catalogue raisonné*, n° 1007.

Les érudits qui se sont occupés des monnaies de *Locus sanctus*, les ont attribuées à Lieusaint, près Valognes (Manche) [1], à Loursaint, près Ville l'Évêque, canton de Dreux (Eure-et-Loir) [2], ou à Lieusaint en Brie, arrondissement de Melun (Seine-et-Marne) [3]; on peut y joindre Lieu-Saint-Amand, arrondissement de Valenciennes (Nord), Saint-Lieux la-Fenasse, arrondissement d'Alby, et Saint-Lieux-lès-Lavaur, arrondissement de Lavaur (Tarn), et cette liste pourrait s'accroître encore de tous les noms moins connus qui se sont formés de *Locus sanctus*. La difficulté du choix grandirait dans la même proportion, et deviendrait même insurmontable si l'on s'en tenait à l'analogie des noms modernes avec les noms mérovingiens. Nous osons affirmer qu'en cette matière, et surtout lorsque le nom mérovingien se compose d'un ou plusieurs mots significatifs, tels que *Locus sanctus*, *Locus Dei* [4], *Novus vicus*, etc., la ques-

[1] Lecointre-Dupont et Lelewel. *Rev. num.*, année 1836, p. 322.

[2] Le Blanc, *Traité des monnaies de France*, p. 63. Il s'appuie sur l'autorité d'Adrien de Valois et de D. Michel Germain, qui concluent de l'existence de monnaies au nom de *Locus sanctus* que c'était une *villa regia* ou *fiscalis*.

[3] Adr. de Longpérier, *Annuaire de la Soc. de l'hist. de France*, année 1841. — Guillemot, *Catalog.*

[4] Il existe aussi un grand nombre de localités appelées au moyen âge *Locus Dei*. On peut en voir deux exemples dans le seul pays de Rouergue (*Gallia christiana*, t. I, instr. p. 13). Il y a quatre localités appelées Lieu-Dieu dans les départements de la Côte-d'Or, de la Dordogne, de l'Isère et de la Somme.

tion d'attribution serait insoluble si l'on ne recourait pas à l'étude du type diocésain et du type cantonnal.

Dans l'espèce, nous déclarons tout d'abord que le lieu d'émission des triens ci-dessus décrits ne nous est pas encore connu, mais nous croyons fermement qu'ils ont été fabriqués en Limousin et dans la région située au sud-sud-ouest de Limoges, entre Limoges et Jumillac.

Le n° 22, qui est un des plus beaux et des plus anciens de notre série, présente une frappante analogie, par le type de l'effigie et par les dispositifs, avec nos triens de Limoges (n^{os} 2, 5 et 6), de Jumillac, Chervix, Magnac et le Palais (n^{os} 14, 18, 19 et 21). La tête du n° 101 est la même que celle du n° 45, qui porte au revers les lettres (LEMO). Le type du revers est peut-être encore plus caractéristique. La croix des n^{os} 22, 101 et 102 est semblable à celle de Limoges (n^{os} 5 et 6) ; celle des n^{os} 23 et 24 est identique à la croix de Magnac-Bourg, de Chervix, de Brive, d'Espagnac, d'Yssandon, etc. (n^{os} 19, 18, 63, 71 et 115). Enfin le signe particulier des monnaies de *Locus sanctus*, le petit anneau de perles qui ferme le cercle perlé au revers, se retrouve dans l'une des pièces de Jumillac (n° 99) et dans notre triens de Peyrafiche (n° 25).

Une telle réunion de circonstances forme un certificat d'origine beaucoup moins contestable qu'une simple analogie de nom. Le nom mérovingien de l'atelier limousin d'où sont sorties les pièces dont il s'agit ici, a sans doute disparu, comme tant d'autres, sous le nom du saint patron de son église. Nous ne désespérons pas de le découvrir un jour.

Nous devons faire observer que, malgré les différences très-sensibles qui existent entre les triens de *Locus sanctus* au point de vue de la fabrique, différences qui mettent

entre leurs dates d'émission respectives des intervalles très-longs (il y a un siècle au moins entre le n° 22 et le n° 103), le nom du monnayer Dacoaldus[1] y est resté invariablement inscrit. C'est encore un exemple d'immobilisation du nom de monétaire, à moins qu'on n'y voie une série de monnayers, de la même famille et du même nom, se succédant pendant une période d'un siècle et quart.

MARSAC.

20. — + MARCIACO FIT. Tête à droite, ceinte d'une double couronne perlée, terminée sur le col par un enroulement de perles, le col orné d'une rangée de perles qui se relie à la couronne; le tout dans un grènetis.

℞. + CERANIO MONETA. Croix latine, cantonnée de quatre points ou globules dans un cercle qui la sépare de la légende : celle-ci est entourée d'une couronne de perles.

Tiers de sou d'or pur. Poids : 1 gr. Troisième quart du VII[e] siècle. — Musée départemental à Tulle. (Il existe un double au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.)

105. — MARCIACO. Effigie barbare, avec couronne de perles; les lignes du buste figurent une M.

℞. CERANIO MO. Croix égale dans le champ.

Tiers de sou d'or. Poids : 1[gr],25. Fin VII[e] siècle ou plutôt premier quart du VIII[e]. — Cabinet de M. Ponton d'Amécourt[2].

[1] Le nom de Dacoaldus est écrit Dacovaldus dans le n° 101. Dans le n° 22, la voyelle qui suit chaque consonne du mot est séparée de cette consonne par un I ou une cloison.

[2] M. Conbrouse (*Atlas des monn. nat. mérov.*, p. 35, n° 507) décrit un triens qui porterait au droit MARCIACO, avec un profil droit, et au revers

L'un des deux exemplaires du n° 20, qui est au Musée de Tulle, a été trouvé à Meilhars, sur les limites septentrionales de la Corrèze. Le type de l'effigie et ses ornements de perles la rattachent manifestement au Limousin et à une contrée de cette province peu éloignée du Palais et de Magnac-Bourg : il ne saurait par suite convenir à une localité située à l'extrémité méridionale du Limousin, désignée dans deux chartes du Cartulaire de Beaulieu sous le nom de *Marciacus*, et appelée de nos jours Marsac [1].

L'atelier d'où sont sorties les deux pièces qui nous occupent, est à Marsac, chef-lieu de commune du canton de Bénévent, arrondissement de Bourganeuf (Creuse). Par une charte du XI[e] siècle (1073-1086), Guy, évêque de Limoges, fit don à saint Barthélemy de Bénévent de l'église de Marsac : « ecclesiam S. Petri de Marciaco [2]. » Dans les deux siècles suivants, nous retrouvons ce lieu nommé al-

CHILDIERMWS, avec une croix potencée, et il le désigne comme ayant appartenu à la collection de M. J. Rousseau; mais nous ne l'avons retrouvé ni dans cette collection ni au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, qui a fait l'acquisition de la presque totalité des monnaies de cette riche collection, ni enfin dans le beau médaillier de M. Ponton d'Amécourt, qui est devenu récemment propriétaire des pièces de la nouvelle série recueillie dans ces dernières années par M. J. Rousseau.

[1] *Cartulaire de Beaulieu*, ch. LXXXV, ann. 984-985, et CXLIX, ann. 954-967. Marsac est dans la commune de Saint-Bazile de Meyssac, canton de Meyssac, arrondissement de Brive (Corrèze). Encore moins pourrait-on attribuer cette pièce soit à Marcillac en Poitou, comme l'a proposé M. Controuse (*Catal. des monn. nat.*, 1839, n° 507), et, après lui, M. Adr. de Longpérier (*Annuaire de la Soc. de l'hist. de France*, année 1841, p. 223), soit à Marcillac en Quercy, ou à tout autre lieu du même nom. Marcillac n'est pas la traduction du latin *Marciacum*, mais de *Marciliacum*, ainsi que le montre une troisième charte de Beaulieu (XLIX, ann. 930), où Marcillac en Quercy reçoit cette dénomination. Marçay indiqué par M. Guillemot (*Catalog.*) conviendrait mieux, mais le type s'oppose à cette attribution.

[2] Mss. de la Biblioth. impér., collect. Gaignières, t. 183-184, p. 93.

ternativement *Marciacus*[1] ou *Marsac*, suivant la forme actuelle du mot[2].

Le n° 105 offre, quant à la forme de l'M initiale, une particularité assez remarquable, et sur laquelle nous appelons l'attention du lecteur.

Quoique le nom du monétaire soit le même que celui du n° 20, un long intervalle s'est évidemment écoulé entre l'émission des deux pièces. Est-ce un successeur du Ceranius du VII° siècle, est-ce là un exemple de l'immobilisation du nom du monnayer? Nous ne pouvons le décider. Nous renvoyons à ce qui en est dit plus haut à propos du n° 12 de notre série.

PEYRAFICHE.

25. — PETRA FICTA (rétrograde). Tête à droite, dans un cercle; couronne terminée sur le col par deux bandelettes.

℞. ..... MVN MONIᴗ. Croix pattée, surmontée d'un globule; légende entre deux grènetis, dont l'un, celui qui est à l'intérieur, est fermé par un petit anneau également en grènetis et contenant un globule.

Tiers de sou d'or. Poids : 1gr,05. Troisième quart du VII° siècle. — Cabinet de M. T. Grille.

Cette pièce, trouvée à la Beaugisière, est la seule parmi les triens du nom de *Petraficta*[3], qui par son type appartienne au Limousin. Mais cette attribution ne saurait faire l'objet

[1] *Ibid.*, p. 105 et 107, et Acta visitat. Simon. archiepisc. Bituric., dans Baluze, *Miscellanea*, édit. Mansi, t. Ier, p. 282.

[2] Mss. Biblioth. impér., collect. Gaignières, *loc. cit.*, p. 104, 105 et 107.

[3] Voir Le Blanc, *Traité des monn. de France*, p. 46. — Conbrouse, *Catalog. rais.*, nos 300, 301, 1022 et 1023. — *Monét. mérov.*, pl. XXXVI, n° 15. — *Rev. num.*, année 1839, pl. IX.

d'un doute, et M. Fillon[1] l'a reconnue avec sa sagacité ordinaire. La petite houpe qui est sur le front, caractérise une grande partie du monnayage limousin ; le dessin du revers et spécialement l'anneau en grènetis qui forme la couronne et se voit dans les pièces de Jumillac et de *Locus sanctus* (nos 99, 22, 23, 24, 101, 102 et 103), sont autant de signes de son origine.

Quant à la position de l'atelier, nous avions à choisir entre les nombreuses localités de la province, nommées Pierrefitte, Pierrefiche et Peyrafiche, et dont plusieurs sont mentionnées dans des actes d'une époque reculée[2]. C'est dans ces circonstances que notre mode de classement est d'un secours précieux pour déterminer l'attribution. Notre choix est restreint par le type particulier du troisième groupe, au territoire situé immédiatement à l'est, au sud et au sud-ouest de Limoges. Or nous trouvons, tout près et au sud-est de cette ville, un village appelé de nos jours Peyrafiche et en 914 *Petraficta* : « a Petraficta manso uno et dimidio, et alio manso in ipso loco[3]. » C'est là, suivant notre opinion, qu'a été très-vraisemblablement frappé le triens qui nous occupe.

C'est peut-être au même endroit qu'on pourrait placer le palatium *Petraficta*, où Pépin Ier, roi d'Aquitaine, fit un di-

[1] *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, p. 66.

[2] La charte LXI du *Cartulaire de Beaulieu* (ann. 943-948) contient la donation d'une villa de ce nom : « ... Et est ipsa villa in orbe Lemovicino, in vicaria Spaniacense, quæ dicitur *Petraficta*. » C'est Pierrefiche près d'Espagnac, arrondissement de Tulle. — Une autre charte tirée du *Cartulaire de Tulle*, et datée de 950, fait mention d'une villa nommée *Petraficta*, et située dans la vicairie de Chamboulive. Baluz., *Histor. Tutel.*, append., col. 349. Cette dernière est Pierrefitte, canton de Seilhac, arrondissement de Tulle (Corrèze).

[3] Mss. Biblioth. impér., dépôt des chartes.

plôme daté de 826[1], et sur l'emplacement duquel les auteurs sont demeurés incertains[2].

DIGNAC ?

104. — ∽DANACOHI VIC. Tête à droite, avec double bandeau perlé, dans un cercle qui la sépare de la légende.

℟. NAITIOAL..O. (*Nantoald mo?*). Croix égale, légèrement bouletée, ancrée, avec un R appendue au sommet de la haste (côté droit) ; dans un grènetis, au-dessous duquel un anneau de perles contenant un globule.

Tiers de sou d'or. Poids, 1gr,20. Troisième quart du VIIe siècle. — Cabinet de M. Ponton d'Amécourt.

L'effigie semblable à celle de Peyrafiche (n° 25), le double bandeau perlé (analogue à celui de Jumillac, n° 90), la houpe qui est sur le front, et l'anneau de perles qui est au-dessous du grènetis, et engagé dans la légende du revers, pareil à celui de Peyrafiche, de *Locus sanctus* et de Jumillac (nos 22 à 25, 99 et 101 à 103), déterminent la position de cet atelier dans un lieu du Limousin, situé dans le territoire du troisième groupe, à l'ouest et au sud-ouest de Limoges.

Mais les lettres que nous avons de la légende du droit ne permettent guère de fixer d'une manière plus précise le lieu d'émission. Les syllabes DANACO sembleraient pouvoir s'appliquer au village appelé Dignac ou La Dignac, arron-

[1] « Actum in Petrafìcta palatio. » D. Bouquet, *Historiens de France*, t. VI, p. 665.

[2] D. Michel Germain, dans son traité des palais des rois francs, qui forme le livre IVe de la *Diplomatique* de Mabillon, déclare ne pas connaître la position de cette résidence royale. (Mabill., *De re diplomatica*, lib. IV, cap. CXII, p. 313-314.) — Cf. la *Liste des palais et résidences royales*, par M. Guadet. *Annuaire de la Soc. de l'hist. de France*, année 1641.

dissement de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), et situé dans la direction indiquée par le type du triens. Peut-être faut il transposer la syllabe HI et lire DAHINACO VIC, ce qui nous donnerait la leçon latine de Dignac. Mais l'ω couché resterait à peu près inexpliqué, car il est difficile d'en faire la terminale de VICVS, qui mettrait ce mot au nominatif, tandis que le vocable est à l'ablatif.

RIEU (près DUN).

45. — RIEODYNIN. Tête à droite, avec un bandeau, les cheveux rejetés en arrière; buste habillé.

℞. + IHEODOLENO M (*Theodoleno m.?*). Croix égale, cantonnée des lettres D.C.M.o. (L.E.M.O.) dans un grènetis.

Tiers de sou d'or. Poids, 1gr,20. Troisième quart du VIIe siècle.—Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

La position de ce lieu est restée jusqu'ici inconnue[1]. Pourtant son attribution, du moins quant au *pays d'origine*, ne nous semble pas douteuse. L'effigie et la coiffure ne sont pas seulement analogues, mais identiques à celles du *Locus sanctus* gravé sous le n° 24. Au revers, la croix égale dans la couronne, la croisette qui est au dessous, sont semblables à celles de Limoges (n° 2), de Jumillac (n° 15), de Saint-Yrieix (n° 44), de Beynat et de Sarrou (nos 68 et 69) ; enfin les lettres (L.C.M.o.) inscrites dans le champ de notre triens, seraient à elles seules une preuve convaincante de son origine limousine.

Quant au type secondaire, nous sommes de plus en plus

[1] M. Conbrouse a énoncé que cette pièce sortait de l'Austrasie, du pays Messin. Cette indication est d'autant moins admissible, que la pièce, principalement au revers, a un caractère méridional très-prononcé.

frappé de l'identité qui existe entre le droit et celui du *Locus sanctus* précité (n° 24), et nous devons peut-être l'attribuer au troisième groupe plutôt qu'au cinquième. D'ailleurs, dans le troisième groupe se trouve la pièce de Chervix (n° 18), signé du même nom que notre triens (Theodolenus). Nous sommes amené ainsi à chercher le lieu d'émission appelé RIEODVNIN, dans le centre et dans le nord du Limousin.

Une charte du milieu du XIIIe siècle, nous signale près de Dun-le-Palleteau (le *castrum Idunum* mentionné, au VIe siècle, dans la Vie du prêtre Eptadius[1]), un lieu nommé *Rivus*[2], et de nos jours le Rieu[3]. Cet endroit a communiqué son nom à une famille de la basse Marche, dont un membre signait, à l'époque précitée, *Willelmus de Rivo*[4]. Or, l'appellation de *Rivus*, comme toutes celles qui sont tirées d'une circonstance aussi ordinaire que celle du voisinage d'un cours d'eau, s'est fort multipliée, et il ne serait pas étonnant qu'on l'eût distinguée dans l'espèce en y ajoutant le nom du lieu le plus important du canton, sous la forme de l'adjectif *Duninus*, ce qui, dans l'espèce, donne à RIE ODVNIN le sens de *Rieu-en-Dunois* ou *Rieu-le-Dunois*, comme on dit encore de paroisses situées à peu de distance de l'ancien *castrum* de Dun, telles que *Saint-Sulpice-le-Dunois*, ou la *Celle-Dunoise*.

MAX. DELOCHE.

(*La suite à un prochain numéro.*)

[1] Vie écrite dans la première moitié du VIe siècle. Ph. Labbe, *Nova Bibliotheca mss.*, t. II, append.

[2] « Guillelmus de *Duno* dedit pro canonica sua..... mansum de *Rivo* in parrochia de Colonzanas. » Mss. Biblioth. impér., collect. Gaign., t. 183-184, p. 103.

[3] Rieu (le) est dans les commune et canton de Dun-le-Palleteau, arrondissement de Guéret (Creuse).

[4] Mss. Biblioth. impér., *loc. cit.*

RESTITUTION A TOURS D'UN TRIENS MÉROVINGIEN

ATTRIBUÉ A SAINT-MARTIN-AUX-GÉMEAUX D'AMIENS PAR M. RIGOLLOT ET A RÉBAIS (SEINE-ET-MARNE) PAR M. DUCHALAIS.

Une grande discussion s'éleva, il y a vingt-deux ans, entre M. Cartier et M. le docteur Rigollot au sujet d'un tiers de sou d'or appartenant au musée de la ville de Metz, et que le dernier, dans une dissertation lue à l'académie d'Amiens et publiée dans les mémoires de cette compagnie [1], avait cru devoir attribuer, d'après l'opinion de M. Lelewel [2], à une petite église de sa localité.

M. Rigollot, voyant dans le calice qui forme le type de cette pièce une coupe à boire, le considérait comme un emblême du culte de saint Martin, qui est, disait-il, en quelque sorte le successeur du dieu des vendanges, et c'est principalement à justifier cette proposition que l'auteur avait consacré sa dissertation, pleine de recherches savantes et curieuses, ainsi que le disait fort bien M. Cartier [3]. Mais celui-ci n'était pas homme à accepter le rapprochement fait ainsi entre Bacchus et saint Martin. « Je ne puis, nous disait-il en riant, laisser passer cette mauvaise

[1] *Essai sur une monnaie d'or frappée sous les Mérovingiens et portant le nom de l'église de Saint-Martin aux Jumeaux d'Amiens*, par M. J. R...

[2] *Numismatique du moyen-âge*, t. I, p. 50, et atlas, pl. IV, n° 14.

[3] *Revue num.*, 1838, p. 258 et suiv.

attribution qui donne au saint évêque de Tours, patron de ma province, la clientèle des ivrognes; peu disposé, en général, à adopter les explications des fêtes chrétiennes par celles du paganisme, je m'inscris en faux contre celle-ci, ne fût-ce que par esprit de patriotisme. Jamais, disait-il encore, dans la Touraine, où la tradition de saint Martin est toujours vivante, on n'a pensé à en faire le Bacchus chrétien en concurrence avec saint Denis, qui, sans doute, n'y a pas plus de droits. »

M. Rigollot soutenait fermement son opinion, fondée sur le rapport qu'il trouvait entre les deux côtés de la monnaie; et, suivant lui, MAR SCI pour SCI MAR signifiait *Sancti Martini*, tandis que GEMELLOS, qui entoure la croix, achevait la phrase *ad gemellos*, pour exprimer que le tiers de sou avait été fabriqué à Amiens pour l'église connue anciennement sous le nom de Saint-Martin-aux-Gémeaux, église près de laquelle, suivant une antique tradition, saint Martin partagea son manteau avec un pauvre. Nous avouons franchement que cette interprétation avait quelque chose de spécieux qui, à cette époque, nous séduisait par son apparence de vérité.

M. Cartier ne renonçait pas cependant à son système. « D'abord, disait-il, SCI MAR est-il bien l'abrégé de *Sancti Martini?* Notre empreinte (*Rev. num.*, 1838, pl. IX, n° 1), exactement copiée sur celle du savant Lelewel et adoptée par lui, fait voir aussi MAR*ia* Sa*n*C*t*A comme sur les pièces épiscopales de Clermont (l'I final est douteux), ou SCS MAR*cial* comme sur celles des évêques de Limoges... » Puis il joignait à ses dires des détails fort intéressants sur diverses monnaies de la même époque, attribuées à saint Martin au détriment de saint Martial, mais qui n'ont aucun rapport avec celle que nous allons

faire connaître aujourd'hui, et terminait ainsi sa savante appréciation : « Je crois donc que *Gemellos* est le nom d'un monétaire, le même que *Gemellus*, et que si l'on peut voir de l'autre côté la désignation de saint Martin, *comme cela n'est pas improbable*, ce serait plutôt saint Martin de Tours ou une de ses dépendances qu'une église peu importante d'Amiens [1]. »

Sept années plus tard, M. Duchalais [2], revenant sur ce sujet, prétendait, à son tour, qu'il fallait mettre à néant toutes les anciennes attributions. « *Gemellos Mar*, dit-il, n'a aucun rapport avec Amiens, Tours, ou avec un monétaire du nom de Gemellus; c'est l'ancien nom d'une petite ville de Brie, Rébais (Seine-et-Marne, arrondissement de Coulommiers), où saint Oin, du temps de Dagobert, fonda une célèbre abbaye, dont saint Aile, Agilus, fut le premier abbé (654). » Le savant numismatiste entre dans de grands détails pour arriver à établir cette nouvelle attribution, et conclut ainsi : « Ne voyant sur ces pièces aucun nom de saint, d'abbaye, d'église, nous les regardons comme appartenant à Rébais. »

M. Duchalais s'était trompé aussi bien que M. le docteur Rigollot, ainsi qu'on en pourra juger par la publication du nouveau tiers de sou d'or qui nous reste à décrire, et qui, nous l'espérons, tranchera définitivement la question.

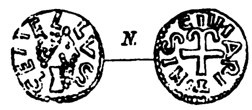

GEMELLVS. Tête barbarement gravée, couronnée de perles.

℟. SCH MARITINI. Croix ancrée. — *Or*. Poids, 1gr,20.

[1] Voir *Revue num.*, 1838, p. 262.

[2] *Revue num.*, 1845, p. 427.

Cette pièce prouve fort clairement, à notre avis, que Gemellus, comme le pensait M. Cartier, est bien un nom d'homme, le nom d'un monétaire de Saint-Martin de Tours. Ajoutons que l'état de bonne conservation dans lequel elle se trouve, ainsi que sa provenance, ne nous laissent aucun doute sur son authenticité.

Si notre regrettable doyen, M. Cartier, existait encore, il eût éprouvé la double satisfaction d'avoir en quelque sorte deviné ou prévu l'existence de notre monnaie, et d'acquérir un très-fort argument qui lui manquait en faveur de l'attribution à Tours de la monnaie conservée dans le Cabinet de la ville de Metz, et d'autres pièces qui étaient encore en question.

L. Boilleau.

DE LA MONNAIE DE DOL EN BRETAGNE.

(Pl. XIV.)

Une trouvaille assez considérable de monnaies, faite il y a quelques années à Issoudun, a répandu dans les collections numismatiques des deniers portant les légendes ODO DVX — DOLEO CIVES, qui ont été attribués à Eudes, seigneur de Déols, en Berry. C'est avec le nom de ce personnage que M. F. Poey d'Avant les a classés dans le premier volume de ses *Monnaies féodales de France* (pl. XL, n° 16 à 21).

Quelques-unes de ces pièces portent une étoile à cinq pointes, bien connue comme type des deniers sur lesquels on lit DE DOLIS. Telle est, à n'en pas douter, l'origine de l'attribution nouvelle sur laquelle nous avons à présenter ici des observations.

Radulfus de Dolis se traduit très-exactement par *Raoul de Déols*. *Dolis* est en effet l'ablatif du nom pluriel *Doli*. Mais on trouve déjà *Dolis* à l'état indéclinable dès le x[e] siècle, « in villa Dolis, prope villam Dolis, in castro Dolis, de « monasterio Dolis[1]. »

La trace de ce pluriel subsiste dans la forme française

[1] Dom Bouquet, *Histor. de Fr.*, chartes d'Ebbes, de 917, et du roi Raoul, de 927, t. VIII, p. 713, 714, 510, 511.

Déols, de même que la forme féminine de Dole en Franche-Comté, *Dola*, se reconnaît encore à l'E muet qui termine ce nom. Nous n'avons pas besoin de rappeler que Cabilonnum et Catalaunis ont produit Chalon et Chaalons. Ce fait grammatical, qui trouve de si nombreuses applications, est devenu élémentaire.

Déols n'était qu'un *vicus;* la qualification de *civitas* ne peut donc lui convenir : la légende DOLEO·CIVES s'applique, au contraire, très-complétement à Dol, ville archiépiscopale fort ancienne, à laquelle nous sommes étonné qu'on n'ait pas pensé. Le nom latin de Dol, masculin ou neutre, est toujours au singulier.

La légende ODO DVX devait tout au moins faire hésiter à chercher sur la monnaie qui la porte le nom d'un des sires de Déols qui n'ont jamais été ducs.

Dol appartint pendant longtemps au comte Eudes, improprement appelé Eudon[1], qui prit le titre de duc. La chronique de Saint-Brieuc nous offre ce témoignage : Eudo.... regnavit in Britanniam tanquam dux et fecit monetam argenteam. On connaît déjà deux monnaies de ce seigneur, recueillies à Rome dans le trésor de Saint-Paul-hors-les-Murs, publiées d'abord par M. de San-Quintino[2], et reproduites depuis par divers auteurs. Les deniers de Dol nouvellement découverts doivent être rendus à ce même personnage.

Geoffroy, duc de toute la Bretagne, mourut en 1008. L'aîné de ses fils, Alain, lui succéda; et Eudes, son frère, portant le titre de comte, figure avec lui dans tous les actes publics de quelque importance, entre 1010 et 1040, époque

[1] A. de Barthélemy, *Revue num.*, 1856, p 267. — Voy. aussi Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. Ier, 1855.

[2] *Monete del X e dell' XI secolo scoperte nei d'intorni di Roma nel* 1843, Turin, 1846, pl. III, nos 4 et 12.

de la mort d'Alain. Guillaume de Jumiéges dit : « Gaufri-« dus..... duos filios genuit, Alannum videlicet et Eudo-« nem, qui post ejus excessum Britannicam patriam robus-« tissimo vigore diutius rexerunt[1]. » Et Orderic Vital : « In « Britannia Eudo fratri suo Alanno successit et XV annis « ita libere, ut sine dominio esset alicujus, principatum « exercuit[2]. »

Alain avait fait frapper le denier dont nous reproduisons la figure sous le n° 1 de la pl. XIV. Il est facile de voir que l'un des deniers à la légende DOLEO CIVES (pl. XIV, n° 2) est une imitation de la monnaie d'Alain ; le monogramme est en partie renversé, de façon que l'O occupe la place supérieure. Ce monogramme, assez bien conservé sur le denier d'Alain, contient le nom de Salomon ou *Salomo*, suivant la forme primitive.

Alain reproduisait peut-être un des types de Salomon (857-874) contemporain de Charles le Chauve, ou bien peut-être encore les ducs avaient-ils l'intention de rappeler aux rois de la troisième race qu'ils ne faisaient que continuer la fabrication concédée par un prince carlovingien à l'un des plus puissants de leurs devanciers : « .... Rex « Carolus Salomoni Britonum regi habere permisit coronam « auream gemmis pretiosis ornatam, seu circulum aureum « ad ejus libitum, et purpuram atque archiepiscopalem « sedem et *numismata aurea et argentea*[3]. » Le monogramme salomonien pouvait constituer un éloquent *memento*.

Une autre variété de deniers à la légende DOLEO CIVES, celle qui a dû conduire à l'attribution que je combats ici

[1] Lib. V, cap. V, apud Duchesnes, *Hist. de Norm.*, p. 251.
[2] Lib. V, cap. XLV, apud Duch., *Hist. de Norm.*, p. 567.
[3] *Chronique de Saint Brieuc*, apud D. Morice, t. I, 25.

(pl. XIV, n° 4), est encore une imitation d'un denier d'Alain (pl. XIV, n° 3). On a supposé que le duc de Bretagne avait imité le type de Déols, ce qui serait contraire aux habitudes monétaires de tous les temps, fondées sur un intérêt qui ne peut varier dans ses causes. On conçoit qu'un petit seigneur comme le sire de Déols ait copié la monnaie du duc de Bretagne pour faire participer ses deniers au cours étendu qu'elle avait sur de vastes domaines et profiter du crédit dont elle jouissait; mais on ne comprendrait pas qu'un puissant duc ait diminué le crédit de sa monnaie en adoptant un type créé par un hobereau d'une province voisine. On ne manquera pas de nous opposer les monnaies carlovingiennes au type de l'étoile (pl. XIV, n°s 9 et 10), qui sont communément attribuées à Déols, et qui ont été publiées par Le Blanc et par M. C. Robert d'après un dessin de Mory d'Elvange. Mais l'attribution de ces monnaies à Déols ne repose sur aucune donnée sérieuse. On a rapproché le type qu'elles portent de celui qui figure sur les deniers de Raoul et de Guillaume de Châteauroux; c'est là tout. Le Blanc classe la première au règne de Charles le Simple, ce qui signifie pour nous que cette pièce avait un aspect beaucoup plus moderne que celui des deniers de Charles le Chauve. « Les monnoyes que je donne à Charles le Simple, dit l'auteur du *Traité historique*, n'ont point besoin d'explication, n'ayant rien qui puisse faire de la peine. »

Notre savant collaborateur pense que Mory d'Elvange interprétait sans doute avec trop de témérité par *Mettis* les lettres MIS qu'il voyait sur la seconde variété, et qui d'ailleurs, ajoute-t-il, avaient pu être mal lues [1].

[1] *Études numism. sur une partie du sud ouest de la France*, 1852, p. 218.

L'étoile formée de deux triangles qui se coupent est le type du sceau de Salomon, fils de David, suivant la croyance universelle des Orientaux; elle se voit souvent gravée sur les cachets de ceux qui portent le nom de Soléiman; c'était un talisman d'une irrésistible puissance. Cette étoile, à laquelle les juifs attribuent aussi de grandes vertus et qui est devenue un symbole astrologique, a pu être placée sur la monnaie bretonne comme type salomonien; le nom de Charles qui y est joint rappellerait la concession faite par Charles le Chauve. Les caractères que Mory d'Elvange considérait comme une abréviation du nom de Metz sont peut-être un reste dégénéré, SLM, du monogramme de Salomon. Dans tous les cas, pour montrer que les deux petites croix alternant avec les besants conviennent bien positivement à la Bretagne, je place dans la pl. XIV le dessin d'un denier (n° 8) dont l'origine bretonne n'est pas douteuse, et qui présente ces mêmes détails. Il est difficile d'assigner une époque précise aux deniers à la légende CARLVS REX, qui ne se retrouvent plus dans les collections; mais il faut remarquer que les idées orientales ont pénétré vers le Nord dès les temps carlovingiens. Le roi de Mercie, Offa, contemporain de Charlemagne, copiait servilement le *dinar* ou sou d'or du khalife Haroun-er-Raschid; le voisinage des Arabes d'Espagne contribuait à introduire chez nous les noms et en même temps les croyances des Sémites. Dans une charte donnée en 812 à Aix-la-Chapelle par Charlemagne, on remarque parmi les noms des quarante chrétiens espagnols réfugiés en Septimanie ceux de Zoleiman et du prêtre Solomo [1].

On est d'autant plus autorisé à croire que l'étoile salo-

[1] Baluz, *Capit.*, t. I, p. 500.

monienne a été connue en France, que chez nous aussi bien qu'en Orient, on attribuait toute œuvre remarquable, toute machine ingénieuse au grand roi de Juda. Les deux traditions ont dû faire leur chemin ensemble.

Ainsi dans le *Roman de Troies*, de Benoît de Sainte-More, on trouve mentionnés les éperons *taillés à l'uevre Salemon*. On lit dans le roman de *Gérard de Roussillon* [1] :

> Teil aveir embla Karles qui molt fu bons
> Treiz cenz hennas que fist faire rei Salemons.

Le roman d'Auberi le Bourgoing nous fournit la description d'une coupe de l'ouvrage le plus merveilleux que *roi Salemons ot fait menouvrer*, et qui est offerte à Aubri par Lambert d'Oridon [2].

La vaisselle d'or et d'argent de l'œuvre Salomon figure encore dans les statuts des Lorimers que renferment les registres de Guildhall, à Londres [3]. La table d'or et d'émeraude qui appartenait aux rois wisigoths et que Tharik-ben Zéiad prit en 712 à Médina-Celi ou à Tolède, est célèbre dans l'histoire d'Espagne sous le nom de table de Salomon, ce qui n'implique pas, comme on l'a cru, qu'elle avait été apportée de Jérusalem par Titus, mais nous montre qu'elle était d'un travail précieux. C'est ainsi que dans l'histoire de *Sindebad-el-Bahri* nous voyons figurer une table de Salomon parmi les présents que le khalife Haroun-er-Raschid envoie au roi de Sérendyb. Enfin, sur un vase de

[1] Publié par Francisque Michel dans la Bibliothèque de P. Jannet, p. 304.

[2] *Hist. littér. de la France*, t. XXII, p. 328, 329.

[3] *Collect. génér. des documents franç. qui se trouvent en Angleterre*. publ. par Jules Delpit, t. Ier, p. LXXXII. « Dedenz le terme de III tides, le vicomte et le chamberlayn le Roy, deyvent venir à la neif, et s'il y a vessele d'or ou d'argent de l'œuvre Salomon, ou pière preciouse, ou paille de Constantinople..... s'il prendrout à l'oeps du Roy. »

bronze en forme de paon que je crois avoir été fabriqué chez les Normands de Sicile au XII[e] siècle, on lit, avec la signature arabe de l'artiste *Abd-el-Malek le Chrétien*, l'inscription : *Opus Salomonis erat.*

J'insiste, un peu longuement peut-être, sur ce point, pour bien établir la communauté d'opinion qui existait, au sujet de Salomon, entre les musulmans et les chrétiens[1].

Si les deniers à la légende CARLVS REX reproduisent le type du roi de Bretagne Salomon, on ne s'étonnera pas de retrouver l'étoile qu'ils portent sur les deniers d'Alain et de son frère Eudes. Ensuite le seigneur de Déols copie la monnaie des ducs de Bretagne ; DEDOLIS nous apparaît comme une adroite imitation de REDONIS, et je crois que les faits sont replacés sur leur véritable terrain.

Après la mort d'Alain, son fils Conan, âgé de quelques mois, lui succéda. Eudes s'empara de la tutelle du jeune prince ; c'est alors sans doute que furent frappés à Rennes ces deniers sur lesquels on lit CONANVS COMES, et qui portent au centre EDONIS ou EDÔNIS CTS (comitis), pièces qui n'ont pas encore été étudiées avec une attention suffisante (pl. XIV, n[os] 7 et 5). Ce type se voit considérablement altéré sur certains deniers postérieurs à ceux que nous venons d'indiquer.

Les monétaires de Dol me paraissent en avoir recueilli les débris pour en composer le type du denier que je place sous le n° 6 dans notre pl. XIV. Si ce rapprochement fort

[1] L'étoile composée de deux Δ qui se coupent se voit sur la monnaie de Soleiman, schérif de Maroc, dont elle remplace le nom. Elle accompagne des inscriptions chrétiennes aussi bien que des inscriptions arabes. Voyez dans Fabretti (*Inscr. ant. æd. patern.*, p. 738, n° 486), l'épitaphe datée du consulat de Jean et de Varanes ; et Alberto de la Marmora, *Memor. sopra alc. antichità sarde*, Turin, 1853, p. 80 — On remarque encore cette étoile sur un denier mérovingien frappé à Poitiers.

simple est accepté, on devra reconnaître que le denier n° 6 ne peut avoir été fabriqué par Eudes de Déols (1012-1037), mort trois ans avant l'avénement de Conan; et l'on remarquera qu'à ces trois années il faut encore joindre toutes celles qui se sont écoulées entre l'émission des monnaies au monogramme bien accusé et l'époque où ce même monogramme a été assez déformé pour que les caractères IN aient pris une importance égale à celle de la ligature EDO (voy. Poey d'Avant, *Monn. féodales*, t. I^er^, pl. IX, n^os^ 8 et 9). Je me sers ici des belles empreintes que je dois à l'obligeance de M. Dréchesne, premier adjoint de la mairie d'Issoudun.

Eudes était comte à Rennes, mais il était duc à Dol. Je suis bien tenté de croire que le denier au type du temple qui porte EDO DVX BRITANIE et EDONIS CIVITAS n'a pas été frappé à Rennes comme on l'a pensé jusqu'à présent; Dol ou Saint-Brieuc pouvaient s'intituler *cité d'Eudes* et donner naissance à ce jeu de caractères qui permettait d'imiter le nom de Rennes.

Nous n'entreprendrons pas de raconter ici les guerres qui eurent lieu entre Eudes et son neveu Conan, la mort de celui-ci en 1066, le siége de Dol, que son successeur Hoël fut obligé de lever par suite de l'intervention de Philippe I^er^. Eudes mourut en 1079, et Dol resta au pouvoir de son fils Geoffroy jusqu'en 1093. Toutes ces dates expliquent la fabrication de la monnaie doloise et justifient, je crois, la restitution que je viens de proposer.

J'ai dit que le seigneur de Déols n'était pas *duc;* on peut rappeler à titre d'objection les deniers à la légende RADVLFVS DOL—DVX MILICE. Mais qui ne voit que cette légende vient très-directement à l'appui de l'opinion que j'émets? Le Raoul qui a fait frapper cette monnaie, pos-

térieure à celles d'Ebbes, comme l'a très bien vu M. Poey d'Avant, lorsqu'il faisait graver sa planche XLI, et par conséquent contemporaine des deniers de Bretagne sur lesquels on lit DVX BRITANI ou DVX BRITANE, a cherché un moyen d'imiter cette légende. Précisément parce qu'il n'était pas *duc*, il a fait écrire DVX MILICE, jouant sur le double sens du premier mot, car il pouvait s'intituler *chef* de sa propre milice. C'est ainsi que de nos jours des chevaliers de l'ordre de l'Éperon d'or profitaient du double sens que présente la qualité d'*eques comes* (en Angleterre on dit chevalier-compagnon), mentionnée dans leur diplôme, pour essayer de persuader au public qu'ils avaient droit au titre de *comte*. Chaque époque a ses ressources et ses industries.

Pierre d'Ailly, évêque de Cambray (1349-1368), voulant imiter le franc à cheval du roi Jean, inscrivait sur sa monnaie le nom des quatre évangélistes IOhANNES·LVCAS·MARCVS·MATEVS, reléguant son propre nom au revers [1]. Louis de Provence, pour copier le franc à pied de Charles V, faisait disposer ainsi la légende d'une monnaie d'or : KALABRI. AND. LVDOVICS. REX. C'était une habile ruse monétaire, et c'est à une ruse de la même nature qu'il faut attribuer la légende DVX MILICE.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] *Revue num.*, t. VIII, 1843, pl. XIX, n° 1.

DEUX MONNAIES INÉDITES DE RECKHEIM

FRAPPÉES A DES TYPES FRANÇAIS.

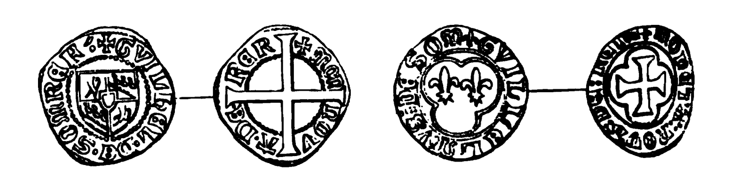

1. — GVILHEL·DE·SOMREF'. Ecu écartelé : au premier et au quatrième, d'un lion; au deuxième et au troisième, d'une bande accompagnée en chef de trois merlettes rangées dans le sens de la bande. Sur le tout, un petit écusson plein ou sans meuble, ou dont les meubles n'ont pas marqué sur le flan, par suite de son peu d'épaisseur.

℞. + MON — NOV — A·DE· — REK. Croix longue, légèrement pattée aux extrémités, et coupant la légende en quatre parties. — Poids, 49 centigr.

2. — (Fleur de lis) GVILLELMVS ⁑ DE SOM. Deux fleurs de lis dans un cartouche trilobé.

℞. (Fleur de lis) MONETA : NOVA : DE : REKE. Croix pattée, entourée de quatre arcs de cercle. — Poids, 71 centigrammes.

Ces deux pièces, en billon très-bas ayant l'apparence du cuivre, et que l'on prendrait, l'une pour une mite du

duc de Bourgogne Jean Sans-peur frappée en Flandre, l'autre pour un denier tournois de Charles VII ou de ses successeurs jusqu'à François I^er, sont des monnaies des Guillaume de Sombreffe, seigneurs de Reckheim, petite localité située dans la province de Limbourg [1]. Elles ne se rapportent donc à la numismatique française que par leur aspect. Elles ont été trouvées, la première, dans l'Artois, qui appartenait, à l'époque où elle a été émise, à la maison de Bourgogne, et la seconde dans la Guienne, c'est-à-dire dans des pays complétement étrangers au leur, et où elles n'ont jamais eu qu'un cours furtif. Il est à remarquer à ce sujet que les monnaies des petites dynasties belges. particulièrement du xv^e siècle, frappées en très-grande partie à des types imités de ceux de pays plus ou moins éloignés, étaient destinées à se répandre partout ailleurs que dans les possessions très-restreintes de ces seigneurs ; et elles étaient décriées en dehors de leur territoire avec d'autant plus de raison, qu'elles étaient la plupart du temps plus faibles d'aloi et de poids que les monnaies dont elles affectaient l'apparence. L'exercice du droit de monnaie n'a, du reste, été que trop souvent, même pour des seigneurs infiniment plus puissants que ceux dont il s'agit, un moyen de se créer des ressources aux dépens de la bonne foi du public.

[1] Une monnaie d'un Guillaume de Sombreffe, seigneur de Reckheim, a déjà été publiée dans la *Revue*, I^re série, t. XV, 1850, p. 284, article de M. Chabouillet. C'est un agnel d'or imité de ceux de Charles VI.

Reckheim est à présent une simple commune du canton de Mechelen et de l'arrondissement de Maëstricht. On y comptait, il y a vingt ans, neuf cent quatre vingts habitants (*Dict. géogr. des prov. de la Belgique*, par M. Van der Maelen). Quant à la seigneurie de Reckheim, elle comprenait le bourg de ce nom, quelques villages voisins et d'autres fiefs au nombre d'environ cent soixante, tenus et mouvants d'elle comme terre souveraine. (*Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*, par M. Wolters. Gand, 1848.)

Trois Sombreffe du prénom de Guillaume ont été successivement seigneurs de Reckheim. Guillaume Ier le fut de 1394 à 1400, année dans laquelle il mourut. L'époque du décès de Guillaume II est inconnue. Guillaume III, qui est mentionné dans des actes dès 1442 suivant Butkens, et dès 1443 suivant M. Wolters, cessait de vivre en 1484.

Les armes de la famille de Sombreffe étaient d'or, à la fasce de gueules accompagnée en chef de trois merlettes de même. On remarque que la branche de Reckheim brisait ce blason d'un quintefeuille placé en cœur sur la fasce. Quant aux armes de Reckheim, elles étaient d'or, au lion de gueules.

Sur les monnaies de Reckheim connues jusqu'ici, les armes de Sombreffe sont disposées comme nous venons de les décrire; mais sur la mite que nous publions, pour donner à cette pièce une plus grande ressemblance avec les mites de Jean Sans-peur [1], où les quartiers 2 et 3 sont aux armes de Bourgogne ancien, et par conséquent composés de bandes, on a également disposé en bandes l'intérieur des quartiers aux armes de Sombreffe, que l'on a même été jusqu'à placer en seconde ligne dans l'écartelé, où elles cèdent la place aux armes de Reckheim, contrairement à la règle commune, qui faisait passer les armes de la famille avant celles des fiefs. Quant aux armes placées sur-le-tout, on se demande ce qu'elles pouvaient être, puisque celles de Sombreffe figurent déjà, plus ou moins torturées,

[1] Voir, dans la *Revue num. de* 1847, pl. XXII, fig. 4, le dessin que nous avons donné d'une de ces mites. L'écu y est écartelé au premier et au quatrième d'une fleur de lis, tenant lieu des armes de Bourgogne moderne; au deuxième et troisième d'un composé de bandes représentant assez incomplétement aussi les armes de Bourgogne ancien, qui sont un bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules; sur le tout, un petit écusson au lion de Flandre.

il est vrai, dans le champ de l'écu. On aurait été peu surpris sans doute d'y trouver, si la pièce était mieux venue, un lion comme sur les mites de Jean Sans-peur ; c'est un *sur-le-tout* que l'on connaît déjà sur d'autres monnaies de Reckheim [1].

Notre mite appartient, suivant toute apparence, à Guillaume II.

Le denier tournois est plus moderne, et paraît devoir être attribué à Guillaume III. Nous avons publié [2] de l'un de ses successeurs dans la seigneurie de Reckheim, Jean de Piermont, un double et une obole tournois. La nouvelle pièce que nous faisons connaître donne la preuve que Jean de Piermont, en battant monnaie à ce type, n'a fait que suivre des errements établis de longue date dans ses domaines.

J. Rouyer.

[1] Voir les figures 13 et 14 dans les planches de l'ouvrage de M. Wolters.

[2] *Revue num. de* 1852, pl. II, fig. 3 et 4.

LETTRE A M. ADRIEN DE LONGPÉRIER

SUR

LES BRACTÉATES JUIVES DE LA POLOGNE.

(Pl. XV.)

Monsieur et cher confrère, puisque vous prenez intérêt aux légendes hébraïques inscrites sur les monnaies, il faut vous donner quelques renseignements sur cette particularité.

Lorsqu'en 1842, je résumais une notice sur la monnaie de Pologne, la partie du moyen âge était en général très-pauvre. Ce n'est que depuis 1844 que des découvertes très-intéressantes se sont succédé et laissent espérer qu'on retrouvera plus encore pour remplir les lacunes que ces découvertes indiquent par leur propre abondance. En attendant, Kazimir Stronczynski, en 1847, élabora une analyse du coin et donna sa classification admirablement.

L'existence des pièces à légendes hébraïques était énoncée vers 1730 ou 1760 au plus tard, par un fabricant de chroniques; mais ce n'est qu'à la mort de Wilhelm Gottlieb Becker, décédé en 1826, que les pièces hébraïques reparurent avec éclat. On les trouva chez Becker dans un sac de monnaies de Pologne; ce sac passa entre les mains de Posner Klett, demeurant à Leipsig. Ces pièces hébraïques

portant l'inscription *Mesho krol polski* (Miecislav III, 1173-1177), recherchées alors, se trouvaient facilement, et c'est ainsi qu'elles prirent place dans les collections Wolanski, Radziwill, Sapieha, Reichel, dans le cabinet de Kopenhague, etc. Wolanski, en 1827, m'avait fait cadeau d'une de ces pièces sur l'authenticité desquelles mon scepticisme était excusable, même en 1842 [1].

En cette année même, Bernhard Kœhne, à Berlin, affirma l'authenticité de ces monnaies dans son journal [2]. Quoique les traditions et les documents assurent que les Vendes-Slaves furent les instructeurs des Allemands pour l'orfévrerie, Kœhne pense que Miecislav III, n'ayant pas d'artistes graveurs nationaux, appela les juifs à la fabrication de la monnaie, et que comme ils ignoraient l'alphabet latin, ils se servirent de l'hébreu. Cette opinion fut en partie contredite par Stronczynski qui présumait que la fabrication de la monnaie étant donnée à bail et confiée aux juifs, ceux-ci mirent en circulation celle de leur propre idiome. Sur l'authenticité des pièces à légendes hébraïques il ne pouvait plus subsister de doutes, parce qu'on en trouvait de différents coins, isolées dans les trouvailles qui se suivaient depuis 1844.

Cependant il m'a paru impossible de considérer ces pièces comme des monnaies courantes, des monnaies légales d'État. Les juifs égorgés partout dans l'Occident, trouvaient un refuge et un bon accueil dans les régions slaves et en Pologne. Mais la monnaie en circulation y était bien réglée; les princes apanagés ne la touchaient pas encore. C'est

[1] *Antiquités de Pologne, de Lituanie et de Slavonie, expliquées par Joachim Lelewel; notice sur la monnaie de Pologne*, 1842, p. 15.

(2) *Zeitschrift für Münz-Siegel-und-Wappenkunde.*

pourquoi j'ai dit, en 1851, dans un petit article sur la monnaie du moyen âge[1], que les bractéates hébraïques étaient une manifestation de la reconnaissance d'une synagogue.

Lorsqu'après la mort violente de Zbignev, son frère, Boleslav III, allait faire pénitence, le clergé retrouva, en 1127, le chef de saint Adalbert dont le corps avait été enlevé par les Bohêmes cent ans auparavant. Boleslav III fit faire pour cette relique retrouvée un *feretrum auri purissimi* et le type de sa monnaie forgée à Gnesne représente cette châsse de forme carrée. On connaît un certain nombre de plaques ou de bractéates d'un plus grand diamètre représentant un personnage agenouillé devant un évêque (voy. pl. XV, n° 1) avec des légendes variées, mais analogues à celle que vous avez sous les yeux. Je pense que cette plaque a été frappée en commémoration de la pénitence et de l'absolution de Boleslav III. En effet, on ne manque pas de types historiques, par exemple le type liégeois rappelant la construction d'une église, et on a remarqué en Allemagne de larges bractéates qui méritent d'être regardées comme des médailles.

Ces considérations étaient sous presse à Posen (*Pologne du moyen âge*, t. IV, 1851) lorsqu'on exhumait, au mois de novembre 1850, un trésor de bractéates enfoui au plus tard vers 1220, en Kouiavie, près du village de Vienietz, canton de Vladislav. De nouveaux coins y apparurent, des coins variés à l'imitation de ceux d'Allemagne, portant les légendes : *Fides*, *Caritas*, *Iusticia*, *Sirena*, *Aquila* et de nouvelles petites plaques inscrites en hébreu (pl. XV, n°s 3 à 28).

L'examen des inscriptions m'a confirmé dans mon idée

[1] *Pologne du moyen âge* t. IV. p. 331-392.

que ces plaques ne sont pas des monnaies, mais des pièces de circonstance, des petites médailles plus parlantes qu'aucune monnaie circulant légalement. Je n'ai pas dans ma bibliothèque la Chronique de Vincent Kadlubek, historiographe de l'époque ; mais je puis vous dire que la suite des légendes hébraïques, telle qu'on peut l'expliquer, paraît être une paraphrase de plusieurs passages du IV[e] livre de cette Chronique.

L'apparition de cette sorte de plaque fut de courte durée, de 1177 à 1220 au plus tard. Je doute qu'on trouve quelque chose de postérieur. La situation des juifs en Pologne commença à s'assombrir ; la contagion de la haine des fanatiques d'Occident gagnait les régions slaves et les populations prenaient en aversion les juifs qui, résidant jusqu'à ce moment parmi elles, sans condition quelconque, cherchaient à se sauvegarder par des priviléges qu'ils réussirent à se procurer en Turingie, en Bohême, en Pologne, 1264, en Silésie, en Moravie, 1268.

Voici maintenant la transcription et la traduction des légendes hébraïques inscrites sur les pièces dont il vient d'être parlé.

Pl. XV, n° 3.	רנו אברהם יצהק ויעקב	Jubilate Abraham, Isaac et Jacob.
N°s 4, 5, 6.	משהא קרל פולסקי	Mesha krol polski (rex Poloniæ).
7.	משקה	Mesko (anno 1173-1177).
8.	מישהא	Misaha (*id.*).
9.	משקא ורש	Meska possessor hæres (anno 1199),
10.	מישהא ע (עלל vel עתק)	Mesaha (ingressus *vel* senescens (anno 1200).
11.	וטרם ברוחה הבהול הילי	Et antequam fugam dedit perturbavit præsidium meum (anno 1178)
12.	מבח(ר)	Selectus (anno 1178).
13 et 14.	בוליסלוי	Boleslov (altus + 1201).
15 et 16.	ברכה	Benedictus.

Nos 17.	אברכה אוהשמחה	Benedictio et gaudium.
18.	ברכה גלתה־כגה	Benedictio retecta est — splendor
19.	צדק שמחא,ה)	Justitia, gaudium.
20.	טוב מות	Bonus mortuus (+ 1194).
21.	מרבה ואבר־כז	Cui inest magnitudo tamen perit — Kz (Kazimir + 1194).
22.	גלוי נכר	Retectus nepos (anno 1194).
23.	לישכום קרל	Liscus krol (Lisko rex, anno 1205).
24.	לישה	Lisah (anno 1205).
25.	נזרו	Nazireatus (caput cinctum).
26.	קמא vel קמור־פחה	Primus *vel* cinctus — princeps (anno 1194).
27.	כה מלך	Ille rex.
28.	לוב שכחנו	Nonne obliti sumus.

Vous remarquerez que le denier apporté de Dantzig par M. Jungfer (pl. XV, n° 2), et dont vous m'envoyez le dessin, n'a rien de commun avec les bractéates hébraïques; il est plus ancien. Les croix figurées sur les deux faces sont de l'époque sinon encore carlovingienne, au moins saxonne, et je pense que le poids de la pièce répondra à cette dernière époque.

La légende qui entoure la plus petite des deux croix est arabe, suivie et liée. Je n'y vois pas de nom propre de personne ou de localité. La légende du revers (côté de la plus grande croix) paraît être d'un autre genre; la plupart des lettres sont posées isolément. Pour en faire une légende hébraïque, il faudrait admettre que plusieurs de ces caractères sont retournés.

Mais puisqu'une des légendes est évidemment arabe, il doit en être de même de la seconde; je pense seulement que les caractères sont disjoints. Malheureusement la monnaie appartenant à M. Jungfer est mal conservée; il faut attendre qu'un heureux hasard nous apporte quelque chose de meilleur.

Par les ouvrages de Saveliev nous savons combien de monnaies arabes du temps des Samanides, se répandirent par le commerce aux environs de la Baltique, en passant à travers les peuplades ouraliennes. Yacout (*Notices et extraits des man. orient.*, t. II, n° 35), dit que dans la ville de Mafabakha, مفابخة, lisez مغانجه ou mieux مغانجه, Magandja (Mayence) située auprès d'un fleuve Aïn (Mein?) ou Zin زين; (lisez رين, Rin) le Rhin, circulaient des drachmes frappées à Samarkand par Nasreddin al Azmani. Je ne sais pas encore au juste qui est ce Nasr; mais ce qui est certain, c'est que les Arabes savaient que leur monnaie avait cours en Allemagne.

Otton le Grand et en même temps un prince des montagnards slaves (de Krakovie) envoyèrent en 955 des ambassades au khalif de Cordoue.

En Pologne, on a trouvé un denier que conserve M. Rastawietzki et qui est frappée aux noms du khalif Hescham (mort en 1009) et de Henri qui monta sur le trône des Ottons en l'an 1002. Elle n'est pas andalouse. Où fut-elle frappée entre les années 1002 et 1009? La figure de cette monnaie, dans ma *Numismatique du moyen âge*, pl. XVII, n° 2; est bonne, mais l'explication qui en est donnée t. III, p. 114, est fausse; elle est corrigée dans une note de la *Géographie du moyen âge*, article *Slavia*, t. III, p. 118. — Le monde à cette époque était plus arabisant qu'on ne se l'imagine encore.

Le denier de M. Jungfer, s'il n'est pas si ancien que la monnaie dont il vient d'être parlé, est cependant bien antérieur aux bractéates juives de Pologne. Vous pensez que les paillettes juives étaient une véritable monnaie de banque. Toujours est-il que cette monnaie reste éphémère, commémorative, de circonstance par ses légendes, lorsqu'elle dit :

un bon prince est mort; un prince est proclamé non pas duc, mais roi, *melek*, *krol*; un autre prétend comme héritier, il s'est enfui. Répandait-on de cette manière les nouvelles du jour pour opérer la hausse ou la baisse ?

Ces paillettes juives sont d'argent de bon aloi comme les bractéates, avaient une valeur intrinsèque et pouvaient circuler, au moins se mêler impunément avec les bractéates et la monnaie légale, comme postérieurement les thalers de Sigismond (1540), de Thorn (1629) et les jetons que les hôtels de monnaies forgeaient en or avec tant de luxe en Suède et en Pologne.

Je citerai encore les différentes médailles et jetons ayant valeur monétaire, comme ceux qui ont été frappés pour le mariage du duc de Brabant, pour le vingt-cinquième anniversaire du règne de Léopold, pièces qui circulent pour 10 centimes. Respectables souvenirs populaires, de même que les paillettes juives sont un souvenir de la sécurité de ceux qui échappaient aux massacres, et qui s'écriaient dans leur asile : réjouissez-vous Abraham, Isaac, Jacob !

Croyez, je vous prie, aux sentiments affectueux de votre tout dévoué, J. LELEWEL.

Bruxelles, 15 mai 1860.

CHRONIQUE.

La lecture des médailles est hérissée de tant de difficultés, que, lorsqu'on trouve l'occasion de détruire une erreur accréditée, on doit s'empresser de la signaler, surtout quand cette erreur se produit sous le patronage d'un nom cher à la science, car le respect dû à ce patronage devient parfois une pierre d'achoppement, je ne dirai pas seulement pour le débutant dans la science de la numismatique, mais encore pour l'érudit lui-même. L'évidence seule a donc pu me décider à proposer une nouvelle lecture, là où un savant estimable avait donné, du reste avec une certaine réserve, une interprétation basée sur des hypothèses plus ou moins plausibles. « Il est des choses, dit-il lui-même [1], qu'il faut savoir ignorer jusqu'à ce qu'un heureux hasard nous les apprenne. »

La médaille que je veux signaler à l'attention des lecteurs de la *Revue* est le moyen bronze d'Auguste, que M. de Pina décrit ainsi [2] :

CAESAR. PONT. MAX. (Sa tête laurée.)
℟. ƆVA. TENO. (Autel entre deux Victoires.)

« Les antiquaires les plus habiles s'accordent à regarder les

[1] *Leçons élémentaires de numismatique romaine*, par M. de Pina (publiées sans nom d'auteur, Paris, 1823, in-8°), *notes préliminaires*, p. 51.

[2] *Leçons élém. de num. rom.*, p. 72 et 73.

un bon prince est mort; un prince est duc, mais roi, *melek*, *krol*; un autre tier, il s'est enfui. Répandait-on d velles du jour pour opérer la ha

Ces paillettes juives sont d bractéates, avaient une val culer, au moins se mêler la monnaie légale, ce Sigismond (1540), d tels de monnaies fr et en Pologne. …estion si contro-

Je citerai er … frappées en Gaule ou valeur moné … ezzabarba, etc., et par-dessus mariage d … ont discuté longuement cette ques- versaire …ement adopté que ces pièces si communes 10 cen …a numismatique de la Gaule lyonnaise. Mon que l …ple et moins savant, est de restituer une légende …prétée par M. de Pina. ceu …A. TENO doit se lire ROM. ET AVG., comme la légende le connue qui accompagne toujours le revers des médailles au type de l'autel.

Tous ceux qui ont un peu étudié l'épigraphie et la numismatique connaissent l'écriture *rétrograde*, c'est-à-dire tracée de droite à gauche. C'était, dans l'antiquité comme aujourd'hui, la façon d'écrire la plupart des langues sémitiques, et la Grande-Grèce l'avait très-certainement empruntée à l'Orient, avec ses alphabets. Ce genre d'écriture n'est donc *rétrograde* que par rapport à celui des langues occidentales qui s'écrivent de gauche à droite.

La médaille offre la légende ƆVA. TENoЯ ou RoNƎT. AVC. retournée et fort incorrecte, l'E n'étant pas lu de droite à gauche comme les autres lettres, le M étant remplacé par un N, et le R manquant par le défaut de la frappe dans

l'exemplaire publié par M. de Pina. Encore pourrait-on observer que la tête de cette lettre paraît légèrement sur le bord de la pièce. Plusieurs personnes repoussant mon interprétation, dont la vérité est pourtant si palpable, voulaient soutenir l'opinion de M. de Pina ou plutôt son doute sur le sens de cette légende, quand le hasard — *l'heureux hasard* invoqué tout à l'heure par M. de Pina lui-même — est venu ajouter une preuve de plus à l'évidence que je croyais suffisamment démontrée, en me faisant découvrir un second exemplaire de cette médaille, sur lequel le R, objet d'une discussion insoutenable, apparaît tout entier, le flan étant un peu plus large et la pièce mieux frappée. La vraie leçon est donc bien ROM. ET AVG.; si on y remarque une légère irrégularité, ceci doit être considéré comme le fait d'un graveur ignorant et malhabile.

MM. de Longpérier et Duchalais ont publié aussi des médailles au même type, mais avec des légendes barbares ou incomplètes. Il convient de les rapprocher ici et de les comparer avec celle qui est l'objet de cette notice.

Je citerai d'abord la pièce que M. de Longpérier a décrite [1] à l'article de Lyon et à la suite des monnaies à légende régulière, monnaie qui offre les mêmes lacunes que la médaille de M. de Pina : seulement il lit ƆVA. (*sic*) TENo, et ne discute pas cette légende, ce que, du reste, il ne pouvait faire dans un catalogue.

Quant à celles que M. Duchalais lit POMAETD et NTƎNIꟼ [2], je ne puis comprendre, à moins d'admettre une erreur de typographie, que l'auteur ait pu lire ainsi les légendes du revers de ces deux pièces. Pour mon compte, je les ai étudiées avec beaucoup de soin et d'attention au Cabinet des médailles, et

[1] *Description des médailles du cabinet de M. de Magnoncour*, par Adrien de Longpérier, 1840, p. 11, n° 86.

[2] *Description des médailles gauloises de la Bibliothèque royale*, p. 149, n°s 429 et 431.

je ne puis me résoudre à lire le n° 429 que de la manière suivante :

Droit. Au lieu de DIPNG AVGVSTVS PATE, je lis de même, mais avec le dernier mot complet PATER. Les lettres DIPNG sont évidemment la représentation barbare du mot DIVVS, gravé par un monétaire maladroit.

Revers. C'est tout simplement la légende ordinaire ROM. ET AVG., mais représentée ainsi : ƆOMΛETΛ, le dernier signe restant inachevé, soit par la faute de la frappe, soit parce que la place manquait pour y caser les deux dernières lettres, et la lettre initiale étant gravée d'une manière incorrecte, ou peut-être même ne paraissant qu'en partie à cause d'une lésion du flan.

Quant au n° 431 :

TI. CAESAR... IMPE.
℞. NTƎNIЯ.

C'est encore la légende RoM. ET AVG., mais rétrograde, et dont les deux dernières lettres manquent ainsi que dans la précédente, mais non par la faute de la frappe. Je repousse donc complétement la leçon de M. Duchalais, et je lis cette légende barbare ΛTƎMoЯ, soit RoM ET A.

Après ce que je viens d'exposer, on conviendra avec moi que toute question d'interprétation, autre que celle des médailles si connues de l'autel de Lyon, doit être repoussée. Je n'ai jamais vu dans cette légende le nom d'une ville, d'un chef ou d'un peuple, mais seulement la légende RoM. ET AVG., que personne ne peut lui refuser maintenant.

La médaille de M de Pina avait été trouvée dans le Vivarais; c'est en Bretagne que, m'a-t-on assuré, le second exemplaire aurait été découvert. J'ignore la provenance des pièces publiées par MM. Duchalais et de Longpérier.

GUSTAVE VALLIER.

VENTE

D'une collection de monnaies romaines d'or, d'argent et de bronze.

On a vendu à Paris, les 22 et 23 mars 1860, une petite collection de monnaies romaines dans laquelle on remarquait des raretés. Voici les prix qu'ont atteints quelques-unes des pièces les plus remarquables :

Numéros.		fr.	c.
7.	Alliéna. *Arg.* Cohen, *Monnaies de la république romaine*, pl. II, 1.	50	»
28.	Cestia. *Or.* Id., pl. XII, 1.	62	»
31.	Claudia. *Or.* Id., pl. XII, 5.	160	»
58.	Hirtia. *Or.* Id., pl. XIX, 1.	39	»
73.	Licinia. *Arg* Id., pl VIII, 13.	55	»
84.	Mescinia. *Arg.* Id., pl. XXVII, 2.	66	»
88.	Munatia. *Or.* Id., pl. XXVIII, 2.	50	»
89.	Numonia. *Arg.* Id., pl. XXX, 2.	96	»
145.	Jules César. ℟. Auguste. *Or.*	400	»
152.	Marc-Antoine et Cléopâtre. *Médaillon d'argent.* Cohen, *Impériales rom.*, t. I, pl. II, 3.	37	»
167.	Caïus César, fils d'Agrippa. CAESAR. Tête nue dans une couronne. ℟. AVGVST. Candélabre dans une couronne. *Arg.* Pr. Dupré, *Recherches numism.*, 1836. — Cohen, t. I, pl. V, 2.	51	»
169.	Antonia. *Or.* Cohen, t. I, pl. VII, 3.	74	»
172.	Germanicus et Caligula. *Or.*	160	»
179.	Claude et Polémon II, roi de Pont. *Arg.*	50	»
183.	Néron et Agrippine. *Or.* Cohen, t. I, pl. XI, 5.	92	»
202.	Vitellius père. *Arg.* Cohen, t. I, pl. XIV, 2.	255	»
207.	Domitia. *Arg.*	380	»
215.	Plotine et Trajan. *Or.* *Revue num.*, 1859, pl. IV, n° 5.	395	»
216.	Un autre exemplaire, mais troué.	185	»
217.	Marciane. *Arg.* Cohen, t. II, pl. III, 4.	112	»

fr. c.

246. Septime-Sévère. ℞. VIRTVS AVGVSTORVM. L'empereur et son fils à cheval. *Or*. . . . . 271 »

258. Caracalla, Septime-Sévère et Julia Domna. *Or*. . . . 281 »

283. Gordien d'Afrique père. *Arg*. . . . . 146 »

287. Gordien d'Afrique fils. *Arg*. . . . . 148 »

298. Tranquilline *Arg*. 500 »

362. Nigrinien. *Petit br*. 59 50

362 *bis*. Julien, tyran. *Or*. . . . . 500 »

376. Domitius-Domitianus. *Moyen br*. . . . . 62 »

393. Martinien. *Petit br*. . . . . 175 »

403. Constantin le Grand, Crispus et Constantin jeune. *Médaillon d'arg*. . . . . 34 »

423. Constance-Galle. *Médaillon d'arg*. *Revue numism*., 1857, p. 407. . . . . 200 »

(Ce beau médaillon, qui ne porte pas de marque d'atelier par suite d'une fracture, a été acquis par le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.)

439. Procope. *Arg*. . . . . 151 »

453. Eugène. *Quinaire d'or*. . . . . 79 »

464. Eudocie. *Or*. . . . . 137 »

466. Jean. *Or*. . . . . 80 »

518. Léon Chazare et son fils Constantin. *Or*. . . . . 83 »

554. Michel IV le Paphlagonien. *Or*. . . . . 201 »

(Cette rare pièce a été achetée par le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.)

M. de Salis nous prie de signaler une erreur commise dans le *Catalogue*. L'attribution du n° 554 ne lui appartient pas, cette pièce ayant été publiée et attribuée à Michel IV le Paphlagonien par le prince Théophile Gagarine (*Mém. de la Société de numismatique de Saint-Pétersbourg*, vol. I, p. 150, pl. IX, n° 3, 1847).

558. Michel Ducas et Marie. *Or*. Saulcy, *Monn. byzant*., pl. XXVI, 3. . . . . 99 »

582. Julius Nepos. *Quinaire d'or*. . . . . 25 »

J. W.

MÉDAILLES ROMAINES D'OR TROUVÉES A PARIS.

Une découverte fort importante, sous le rapport du nombre des pièces et de leur valeur intrinsèque, qui ne s'élève pas à moins de 30,000 fr., vient d'être faite à Paris. Dans le courant du mois d'août de cette année, en enlevant les déblais du terrain aux alentours de la place Saint-Michel ou en creusant les fondements d'une maison, les ouvriers ont trouvé réunies, sans doute dans un vase, plus de seize cents médailles romaines en or du Haut-Empire. Disséminées aussitôt et vendues aux bijoutiers, j'ai pu les voir presque toutes successivement; si quelques-unes ont échappé à mes recherches, le nombre doit en être très-restreint.

Examiné au point de vue scientifique, ce magnifique dépôt n'est pas moins digne d'intérêt; on en jugera par la nomenclature suivante, comprenant la liste de tous les empereurs ou impératrices qui y étaient représentés. J'indique seulement le nombre des têtes rares et les revers qui offrent quelque chose de particulier.

1 Hirtia (famille).
1 Jules-César restitué par Trajan.
Auguste.
Tibère.
1 Drusus senior. ℞. DE GERMANIS. Bouclier.
Caligula. ℞. Auguste.
Claude. Camp des prétoriens.
Antonia. ℞. Claude.
Néron.

Les huit dixièmes de la trouvaille se composent de pièces à l'effigie de Néron, frustes ou usées par la circulation.

3 Galba. ℞. PAX AVG. La Paix debout.

1 Galba restitué par Trajan.

9 Othon. Une pièce offre le buste avec le paludamentum.
Cette variété est inédite.

9 Vitellius. Le prince assis (3 exemplaires).
Vitellius au revers de Vitellius père.
Cette médaille est excessivement rare.
Vespasien.
Titus.

2 Titus restitué par Trajan.
Nerva.
Trajan.

2 exemplaires au revers d'Hadrien. — PROFECTIO AV-GVSTI. L'empereur à cheval et deux soldats.—REGNA ADSIGNATA. L'empereur sur une estrade et cinq figures.—Nerva et Trajan père (3 exempl.).—FORVM TRAIANI.

1 Marciane. CONSECRATIO. Aigle.

4 Plotine. CAES AVG. Femme assise tenant une Victoire. — Au revers de Trajan (2 exempl.).
Hadrien. AFRICA — HISPANIA — DISCIPLINA AVG. L'empereur et trois soldats. — ANN DCCCLXXIIII NAT VRB P CIR CON. Seul revers donnant la date de la fondation de Rome (Cohen, t. II, p. 111, n° 92). —Tête du Soleil; au dessous, ORIENS.

1 Sabine.

3 Ælius.
Antonin. TRIB POT COS III. Mars debout et Rhéa endormie (2 exempl.). — Tête à gauche. VICTORIA AVG. Victoire conduisant un quadrige (2 exempl.).— TEMPL DIVI AVG REST. Temple. A l'exergue, COS III. — LIBERALITAS AVG III. L'empereur assis sur une estrade et accompagné de la Libéralité.

3 Antonin et Marc-Aurèle.

2 Faustine mère. Un exemplaire à tête voilée.

Marc-Aurèle. TRP XXXI, etc. Monceau d'armes. — TRP XXX IMP VIII COS III Captif assis au pied d'un trophée.— TRP XXX IMP VIII COS III PP. Trophée d'armes. Ces deux revers sont inédits; on ne les connaissait qu'en argent. — CONSECRATIO. Bûcher.

Faustine jeune.

Verus. REX ARMEN DAT. Trois personnages sur une estrade; un en bas.

5 Lucille. PIETAS. La Piété debout ou assise. — VOTA PVBLICA en trois lignes dans une couronne de laurier.

16 Commode. TRP III COS II PP. L'empereur à cheval.— TRP VIIII IMP VI COS III PP. L'empereur assis tenant la Victoire. — PRINC IVVENT. L'empereur debout; à ses côtés, un trophée.—TRP III IMP II COS PP. Castor debout près de son cheval.

2 Crispine. VENVS FELIX. Vénus assise.

Comme on le voit, ce dépôt est d'une haute importance. L'état matériel des pièces qui le composent laisse malheureusement quelque chose à désirer. Les plus anciennes en date, sauf quelques exceptions, sont de mauvaise conservation et accusent une longue circulation, tandis que les dernières sont à fleur de coin.

L'époque de l'enfouissement est facile à déterminer; il a dû être fait dans les premières années du règne de Commode, qui, comme on le sait, fut associé à l'empire avec le titre d'*imperator* et revêtu de la puissance tribunitienne en 176, devint Auguste en 177, et succéda à son père en 180; il avait épousé Crispine en 177. Le denier le plus récent de cet empereur faisant partie de la découverte et portant la mention de la neuvième puissance tribunitienne, correspond à l'an 184 de notre ère. C'est à peu près à cette date que l'enfouissement a dû avoir lieu. Quant aux causes qui ont pu l'amener, il est difficile de

les établir d'une manière certaine. Peut-être, ainsi que nous en avons de nombreux exemples, était-ce la caisse militaire d'une légion.

J'avais d'abord été tenté de rattacher ce dépôt au voisinage des thermes de Julien. Dans ce cas, cette découverte viendrait à l'appui de l'opinion de ceux qui prétendent que cet édifice était bâti antérieurement au règne de cet empereur, qui l'aurait seulement restauré L'opinion générale est qu'il ne remonte pas au delà du règne de Constance-Chlore. La date du dépôt serait antérieure de près de deux siècles. Dans tous les cas, il est certain que le Paris romain était placé de ce côté.

F. Poey d'Avant.

Au moment où venaient d'être tirées les premières feuilles du n° IV de la *Revue*, nous avons reçu de M. Fénélon Farez une lettre relative à la question que soulève la médaille de Pæstum, discutée par M. de Saulcy et M. le baron d'Ailly. Nous sommes heureux de pouvoir dire que l'opinion de M. Fénélon Farez, appuyée par de bonnes empreintes et exposée avec beaucoup d'érudition, est en tout conforme à celle de nos savants collaborateurs.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

Sixième article. — Voir le n° 6 de 1858, p. 437; le n° 5 de 1859, p. 313; le n° 6 de la même année, p. 401; le n° 3 de 1860, p. 164, et le n° 4 de la même année, p. 249.

X.

Monnaies des Meldes.

Mon cher Adrien,

Au risque de te fatiguer de mes recherches numismatiques, je reviens obstinément à la charge, chaque fois que ma bonne étoile me fait découvrir quelque fait nouveau à ajouter à la masse de ceux qui sont déjà du domaine de la science.

Il s'agit aujourd'hui d'une charmante nouveauté que je viens d'acquérir et qui complète une série à laquelle tu as plus que tout autre le droit de t'intéresser, d'abord parce que tu t'en es sérieusement occupé, ensuite parce qu'elle

concerne incontestablement le pays des Meldes. Tu devines sans doute que je veux parler des monnaies gauloises à la légende ROVECA.

Dans la *Revue numismatique* (année 1859, numéros de mars et juin, pages 100 et suivantes), tu as rappelé une note publiée par toi, il y a quinze ans, dans la *Revue archéologique* (numéro du 15 août 1845, p. 315), et relative à la curieuse trouvaille de Vendrest (canton de Lizy, Seine-et-Marne). Sur les quinze monnaies qui composaient ce trésor, il y en avait : 1° sept d'argent avec la légende ROVECA; 2° une de cuivre avec la même légende accompagnant une tête de Gaulois, décorée du *torques* national; ℟. un cheval; 3° deux exemplaires en cuivre de la pièce portant une tête casquée, devant laquelle on lit POOVIKA, transcription grecque du mot ROVECA, qui au revers accompagne un lion; 4° enfin cinq pièces de cuivre présentant également une tête casquée, et au revers un Pégase, avec la légende CRICIRV. Tu rappelles, en même temps, que Duchalais a décrit ces monnaies, acquises par tes soins pour le compte du Cabinet des médailles, sous les nᵒˢ 473, Æ. (2 exemplaires), 474, Æ. (2 exemplaires), 479, Æ. (1 exemplaire), 483, Æ. (2 exemplaires), au total sept pièces à la légende Roveca provenant de la trouvaille de Vendrest. Notre ami L. de La Saussaye avait acquis immédiatement les doubles. J'ignore combien le Cabinet a conservé de pièces à la légende CRICIRV.

Quant à la collection de La Saussaye, elle contient seulement deux exemplaires de la pièce d'argent. J'ai tout lieu de supposer que le surplus de cette intéressante trouvaille était resté entre les mains de M. Lefebvre, de Meaux, de chez qui elles sont venues se caser dans mes tiroirs.

J'ai acquis en effet, comme provenant de cette collection,

un *Roveca* d'argent ayant exactement l'aspect des pièces de Vendrest. J'ai de plus obtenu par échange un des doubles d'argent du Cabinet; voilà donc la répartition actuelle du petit trésor de Vendrest bien fixée. Des sept ROVECA d'argent, les seuls connus jusqu'ici, trois sont au Cabinet des médailles, deux chez La Saussaye et deux chez moi; les deux Roveca bilingues de cuivre et la pièce de cuivre avec tête décorée du *torques* sont toujours dans les cartons du Cabinet impérial. Quant aux CRICIRV, peu importe ce qu'ils sont devenus, cette médaille étant assez vulgaire pour qu'il n'y ait aucun intérêt à le savoir.

De la composition du trésor de Vendrest, il résulte pleinement que les monnaies à la légende ROVECA et les monnaies à la légende CRICIRV avaient cours simultanément et dans la même contrée, si bien que l'une des deux espèces étant attribuée à une peuplade de la Gaule, l'autre devra, suivant toute probabilité, être attribuée à la même peuplade. Ce qui me paraît encore très-probable, à en juger par la composition du trésor en question, c'est que les pièces à la légende ROVECA ont été émises pendant un temps plus long que les autres, et à une époque immédiatement antérieure.

Le trésor de Vendrest ne contenait aucun exemplaire de la jolie monnaie de cuivre bilingue à la légende EPENOS, et comme cette monnaie se retrouve en grand nombre à Meaux même ou dans les environs, et plus fréquemment que partout ailleurs, il faut bien encore attribuer, je crois, cette monnaie aux Meldes. Est-elle postérieure aux ROVECA et par suite aux CRICIRV? Je le pense, mais je n'oserais pas l'affirmer.

Quoi qu'il en soit, tu as émis, sous forme de pure hypothèse, une opinion qui me paraît très-plausible sur le

compte de la légende ROVECA, dans laquelle tu fais remarquer qu'on pourrait retrouver le nom de Crouy sur Ourcq. J'adopte pleinement cette attribution, qui me paraît d'autant plus raisonnable qu'il est facile de se convaincre que le mot de ROVECA représente un nom de lieu, ainsi que je vais te le rappeler tout à l'heure.

J'arrive à la pièce qui m'a décidé à parler de nouveau de ces trois intéressantes séries. Il y a quelques mois (vers le 15 février 1860), des ouvriers occupés à planter des arbres à deux lieues de Crouy ont exhumé une très-belle pièce d'or de la série à la légende ROVECA ; cette trouvaille me fut signalée dès le 16 février par M. Lefebvre, à l'obligeance duquel je suis heureux de rendre publiquement témoignage, et dès le lendemain M. Charvet avait réussi à me procurer la pièce en question. Comme elle présente des types fort remarquables, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de la décrire, en rédigeant un petit catalogue de tout ce que je connais jusqu'à ce jour de monnaies épigraphiques appartenant aux Meldes, c'est-à-dire de toutes les variétés que présentent les monnaies portant les légendes ROVECA, CRICIRV et EPENOS. Voici donc ce catalogue.

PIÈCES A LA LÉGENDE ROVECA.

Or.

1. Cheval galopant à droite ; au-dessus une croix pommettée, dont la crosse est formée d'un annelet centré. Sous le cheval un annelet centré et les lettres ROV....

℟. Plusieurs emblèmes fort difficiles à décrire, et parmi lesquels on reconnaît l'espèce de grand filet triangulaire des belles pièces d'or des Parisiens, et le rameau des Senons. — *Or rouge.* Poids, $5^{gr},77$.

Argent.

2. Buste de divinité féminine tourné à droite (on a supposé fort gratuitement, je crois, que c'était Vénus).

℞. Cheval galopant à droite et placé devant un cep de vigne qui porte deux pampres et deux grappes de raisin; devant la poitrine du cheval, dans le champ, une feuille à trois lobes, avec sa tige et entourée d'un grènetis.

Cabinet des médailles; collection de La Saussaye, et deux exemplaires variés de la mienne. — Duchalais, n° 473.

3. Mêmes types, sauf que le cep du revers ne présente pas de traces de grappe.

Cabinet des médailles en double exemplaire et collection de La Saussaye. — Duchalais, n° 474.

Cuivre.

4. Buste tourné à droite de la divinité féminine des monnaies d'argent. Un petit génie ailé placé derrière elle pose une couronne contre la nuque. Devant le visage la légende ROVECA, dont le V et l'E sont liés.

℞. Un cheval au repos tourné à droite et levant la jambe de devant hors montoir. Au-dessus de la croupe une roue à plusieurs raies. Au-dessous du ventre un annelet centré. Un autre annelet centré devant les naseaux, et enfin un triple annelet centré sous le pied en l'air. Le terrain est formé d'un grènetis rectiligne, au dessous duquel on aperçoit les traces d'un rameau.

Cabinet des médailles (2 exemplaires). Collection de La Saussaye et ma collection en quintuple exemplaire, dont trois au moins proviennent de Meaux. — Duchalais, n°s 477 et 478.

5. Pièce tout à fait analogue, sauf que le petit génie ailé du droit tient un *torques* au lieu d'une couronne, et que l'R du mot ROVECA a la boucle supérieure arrondie au lieu de l'avoir triangulaire.

Ma collection. Tirée par la drague du fond de la Seine, près le pont au Change.

6. Mêmes types, sauf que devant le cheval on voit deux annelets centrés réunis par une ligne ondulée.

Cabinet des médailles. — Duchalais, n° 476.

7. Tête de chef gaulois, portant des moustaches, et décorée du *torques* national. Devant, ROVECA, avec l'R à boucle triangulaire. Cette tête est identique avec celle des pièces de Divitiac, roi des Suessions.

℞. Cheval au repos et tourné à gauche, et levant la jambe hors montoir. Au-dessus un triple annelet centré. Sous le ventre un annelet centré.

Ma collection. Provenant de Meaux. — Est-ce le n° 479 de Duchalais?

8. Tête casquée à gauche (cette tête est identique avec celle des pièces de cuivre à la légende CRICIRV); devant, la légende POOΥIKA. L'upsilon de cette légende est ainsi formé Υ.

℞. Lion bondissant à droite, la queue en l'air et la langue pendante. Sous le ventre, une croix formée d'un annelet central et de quatre globules. Au-dessous, la légende ROVECA dont le V et l'E sont liés, et dont l'R a la boucle arrondie.

Cabinet des médailles (4 exemplaires); collection de La Saussaye; ma collection (3 exemplaires, dont 2 proviennent de Meaux). — Duchalais, n° 483.

9. Mêmes types, avec la légende grecque régulièrement écrite POOYIKA.

℞. Même type du lion, mais sans croix au-dessous du ventre ; au bas du champ de la pièce la légende ROVECA, dont l'R a la boucle supérieure triangulaire, le V et l'E liés, ainsi que le C et l'A.

Ma collection ; provenant de Meaux.

10. Même tête casquée. Devant, la légende grecque est rétrograde.

℞. Lion bondissant à droite, et d'un style beaucoup plus pur. Au-dessus de la croupe, un annelet centré, une barre verticale et un rameau. Au-dessous du ventre, la légende ROVECA, sans ligatures, l'R à boucle triangulaire.

Ma collection (2 exemplaires) ; provenant de Meaux.

11. Tête jeune et nue tournée à gauche, ornée d'un collier en forme de barre qui termine le cou ; au-dessous, diota, l'ouverture tournée à gauche : deux annelets centrés sont placés devant les extrémités renflées du collier. Devant la figure, ROVECA.

℞. Cheval galopant à gauche ; au-dessus, trois annelets centrés, placés 2 et 1 ; au-dessous, un annelet centré et la légende POOVIKA.

Cabinet des médailles ; ma collection (5 exemplaires, de provenance incertaine ; deux d'entre eux faisant partie de la collection Tochon d'Annecy). — Duchalais, n° 481.

12. Mêmes types, d'un style beaucoup plus barbare.

Ma collection ; provenant du cabinet Tochon d'Annecy.

13. Mêmes types, mais sans diota sous la tête du droit, qui a un collier perlé ; au revers, le cheval est *entier ;* au-dessus et au-dessous, un annelet centré. Il n'y a certainement pas eu de légende au revers ; mais pour le droit, le fait est douteux.

Ma collection. Provenance inconnue.

14. Tête barbare, tournée à gauche ; vis-à-vis, trois glo-

bules assez gros. Cette tête est peut-être celle d'une femme; elle est nue, et une mèche de cheveux retombe sur le cou.

℟. ROVECA. Cavalier galopant à droite, ayant une de ses mains élevée; sous le cheval, un globule dans un cercle.

Cabinet des médailles. — Duchalais, n° 475.

15. ARCANTODAN devant une tête casquée tournée à gauche; derrière, ROVECA et un rinceau.

℟. Griffon femelle bondissant à droite; une ligne perlée sépare l'exergue qui contient un rinceau semblable à celui du droit. Au-dessus du griffon des ∽ couchés dont les deux boucles forment des annelets centrés.

Collection de La Saussaye; ma collection (2 exemplaires provenant tous les deux de Meaux).

Nul doute sur celle des deux légendes qui représente un nom d'homme; c'est Arcantodan. (Peut-être ce nom n'est-il que celui du Conetodunus de César.)

Au contraire, le mot ROVECA représente certainement un nom de lieu, et dès lors l'hypothèse qui place le lieu à Crouy-sur-Ourcq devient extrêmement probable. Hâtons-nous toutefois de constater que la présence des noms de ville sur les monnaies purement gauloises est un fait d'une rareté pour ainsi dire exceptionnelle.

J'ai acquis, il y a très-peu de temps, une curieuse pièce d'argent fortement noircie par la sulfuration, et qui se rattache étroitement aux pièces précédentes. En voici la description :

16. Tête nue tournée à droite; devant le visage, la légende ARKAN.

℟. Griffon courant à droite; il semble n'être pas ailé. Autour, trace d'une légende dont on ne démêle que les lettres RI. O. O..... (AVLERICO???)

Ma collection. Trouvée au vieil Évreux.

Il me semble que l'existence de cette pièce offre une présomption de plus en faveur de l'identification d'Arcantodan avec Conetodun.

17. Mêmes types que sur la pièce 15, sauf que la légende du droit est remplacée par un rinceau, et qu'au revers le rinceau de l'exergue est remplacé par la légende ROVECA.

Ma collection. Deux exemplaires, dont l'un provient de Meaux et l'autre de Châlons-sur-Marne.

Tu vois, mon cher Adrien, que la suite des monnaies à la légende ROVECA présente un groupe déjà bien nombreux. Probablement, cependant, nous ne connaissons pas encore toutes les variétés qui ont été frappées.

Médailles a la légende CRICIRV.

Or.

1. Tête de face? surmontée d'un cercle centré sur lequel s'appliquent à gauche l'œil des pièces aux légendes LVCOTIOS, VOCARAN et OTTINA. Au sommet, une croix formée d'un annelet centré sur lequel sont diamétralement opposés deux à deux, quatre angles ouverts à l'extérieur. A droite enfin, le filet des monnaies d'or des Parisiens.

℟. Cheval galopant à gauche; au-dessous un annelet centré et la légende CRICR; derrière les pieds du cheval, un annelet centré plus petit que l'autre; au-dessus, une figure méconnaissable.

Or fin. Poids, 5gr,88.

Collection de La Saussaye; provenance inconnue.

2. Même type avec variantes, mais fort effacé, non pas par mauvais état de la pièce, car le revers est à fleur de coin.

℟. Même type, sauf que l'annelet centré placé sous le

ventre du cheval a la même dimension que celui qui se voit derrière la queue de l'animal, et que la légende RICIRV a cette fois le sommet des lettres tourné vers le centre de la pièce.

Or pur. Poids 5gr,97.

Cette rare monnaie dont je dois la possession à l'amitié de M. le Dr Voillemier, qui m'en a fait le sacrifice, a été trouvée près de Senlis.

Sans contredit, si les monnaies d'or aux légendes ROVECA et CRICIRV étaient anépigraphes, il n'y aurait qu'une voix sur leur origine, et chacun s'empresserait de les classer à la Grande-Bretagne, et pourtant elles appartiennent indubitablement à la Gaule continentale et presque aussi indubitablemant aux Meldes.

Remarque en passant, mon cher ami, la présence, comme types accessoires, des symboles propres aux peuplades voisines. Il semble que ces pièces gauloises, pour avoir un cours moins restreint, étaient signées de symboles qui les rattachaient aux voisins de droite et de gauche. Il y a dans cette remarque la constatation d'un principe de classification bien plus fécond que je n'aurais été tenté de le croire il y a un an.

Argent.

3. Buste de divinité féminine, tourné à gauche et décoré du *torques* gaulois; devant la figure, un fleuron; derrière l'épaule gauche, un annelet centré.

℞. Cheval sanglé galopant à gauche; sur la croupe, un oiseau et deux annelets centrés. Sous le ventre du cheval, un annelet centré et la légende CRICRV.

Collection de M. Hucher; trouvée à Reims en 1852.

Cette pièce a été publiée dans la *Revue numismatique*, (1853, pl. I, n° 3) par son heureux possesseur.

4. Même buste ; devant la figure, une tige ondulée garnie de feuilles cordiformes.

℟. Cheval galopant à gauche. Au-dessus, la légende CRICIR ; au-dessous, un carnyx.

Ma collection ; provenant du cabinet Tochon d'Annecy. L'aspect de cette pièce n'est pas satisfaisant ; elle est certainement coulée ; mais est-elle antique ou coulée sur l'antique? c'est ce que je ne saurais décider, bien qu'à l'époque où vivait Tochon d'Annecy, personne certainement ne s'avisât de contrefaire ni de copier des monnaies gauloises.

Cuivre.

5. Tête casquée à gauche.

℟. Cheval ailé galopant à gauche ; devant le poitrail, un annelet ; au-dessous la légende CRICR. Derrière la queue du cheval, NI ; et au-dessus de l'aile qui est courbe, S.

Collection de La Saussaye ; provient des environs d'Orléans et a été décrite dès la première année de la *Revue numismatique* (1836, p. 387), par M. Vergnaud-Romagnesi, qui l'a cédée à son possesseur actuel.

6. Tête casquée à gauche.

℟. Cheval ailé galopant à gauche. Dessous CRICIRV. L'aile du cheval est courbe.

Cabinet des médailles (5 exemplaires) ; collection de La Saussaye ; ma collection (7 exemplaires), dont un trouvé à Meaux et un à Beaumont-sur-Oise ; les autres de Vendeuil-Caply. J'en ai vu quatre exemplaires trouvés isolément dans les fouilles du théâtre de Champlieu (Oise). — Duchalais, n° 453.

7. Tête casquée à gauche,

℞. Même cheval avec aile courbe ; dessous, un annelet centré et la légende CꓤICIꓤ.

Ma collection. Provenance inconnue ; faisait partie du cabinet Tochon d'Annecy.

8. Tête casquée à gauche.

℞. Cheval ailé galopant à gauche ; l'aile est droite ; au-dessous, un annelet et la légende CRICIRV, dont l'V final est rejeté entre la jambe de derrière et la queue du cheval.

Collection de La Saussaye ; provenance inconnue.

9. Mêmes types. Au revers, la légende CRICIRV est écrite sans lettre séparée.

Ma collection ; provenance inconnue.

10. Mêmes types. Deux ∽ couchés devant la tête casquée du droit.

Ma collection ; provenance inconnue.

11. Duchalais décrit sous le n° 452 une pièce du Cabinet des médailles sur laquelle les mêmes types sont accompagnés de la légende CRICIRO N.D.

C'était une pièce à étudier de près et que je soupçonnais d'avoir été mal lue. Je l'ai examinée avec la plus scrupuleuse attention. Au-dessous du cheval il y a bien CRICIRo ; mais l'O final est pour ainsi dire microscopique. Entre les pieds de derrière et la queue de l'animal il y a ND (*sic*) ; le point placé entre ces deux lettres par Duchalais n'a jamais existé. Peut-être bien ne faut-il voir dans ce nombre de lettres que la légende NIS ou SIN rétrograde, comme sur le n° 5 décrit ci-dessus et appartenant à La Saussaye. Je te laisse le soin de le décider.

Duchalais et toi-même, mon cher Adrien, vous avez établi de la manière la plus satisfaisante que cette légende

CRICIRV représentait un nom de chef[1]. Mais quel est ce chef? quel rôle a-t-il joué? C'est ce que nous ne saurons jamais. J'ai été bien tenté de croire dès l'abord que cette forme CRICIRV cachait le nom du chef bellovaque Correus, qui fut battu par César dans la forêt de Compiègne, et qui périt dans le combat. Mais j'avoue que cette hypothèse, admissible à la rigueur, n'a rien qui commande la conviction.

MÉDAILLES A LA LÉGENDE EPENOS.

La série dont je vais maintenant te parler est bien peu nombreuse, et, sans aucun doute, tu connais toutes les variétés que je vais énumérer.

1. Tête tournée à gauche de chef gaulois (?), dont la physionomie est celle d'un homme âgé. Devant la figure la légende EPENVS.

℟. Cheval bridé courant à droite; au-dessus un oiseau éployé. Le bas de la pièce est fruste. Æ.

Ma collection; provenance inconnue.

Je possède quatre autres exemplaires provenant presque tous de Meaux, et sur lesquels la tête paraît âgée comme sur la précédente. Au revers, on voit sons le cheval un croissant renversé et la légende ЄΠΗΝ, ou ΕΠΗΝΟ, ou enfin ЄΠΗΝΟC, légende qui constitue des variétés distinctes.

2. Mêmes types, sauf que la tête du droit est très-jeune et que la légende latine se lit EPENOC. Æ.

Ma collection; huit exemplaires, dont un provient de Vendeuil, un de Beaumont-sur-Oise, un de la Ferté sous-Jouarre, et la plupart des autres de Meaux.

[1] *Revue num.*, 1859, p. 103.

M. Hucher[1] a le premier signalé la forme étrange de la seconde lettre de la légende latine. Son observation me paraît juste, et sur deux de mes exemplaires l'un porte ⱡ, et l'autre ⱡ. Il est très-difficile de voir un simple *apex* dans la barre horizontale inférieure de ce caractère; il me paraît hors de doute qu'il y a là une ligature réelle, et cependant comment accommoder cette légende EPⱡENVS ou EPLENOS avec la légende grecque ЄΠΗΝΟϹ, qui paraît bien en être la transcription? Je n'y comprends rien; mais je m'incline devant un fait en admettant cette leçon pour la légende latine.

Tu as, mais avec une entière réserve, émis le soupçon que cette légende pourrait bien cacher le nom ΙΑΤΙΝΟΝ que Ptolémée assigne à la métropole des Meldes[2]. On aurait pu penser aussi à Épernay, ville qui n'est pas éloignée de Meaux; mais le nom ancien de cette localité est *Sparnacum*, comme celui d'Épernon est *Sparno* et celui d'Épone *Spedona*. L'S initial, ayant plus tard attiré un E prosthétique, a fini par disparaître, comme dans les mots *épine* et *épée*. Quittons donc bien vite ce terrain dangereux.

Quoi qu'il en soit, aux Meldes appartiennent très-vraisemblablement les monnaies épigraphiques que je viens d'énumérer, et probablement tu connais aussi bien que moi les monnaies anépigraphes de cette peuplade.

F. DE SAULCY.

[1] *Revue num.*, 1859, p. 87.
[2] *Ibid.*, p. 100.

NOTICE SUR SEPT MÉDAILLES ROMAINES.

(Pl. XVI.)

Les monnaies que je vais décrire ne sont pas inédites pour la plupart; mais comme dans celles qui ont été citées, il s'en trouve dont le premier éditeur n'offre malheureusement pas toutes les garanties désirables, j'avais cru prudent de m'abstenir de les faire entrer soit dans ma *Description des monnaies de la république romaine*, soit dans mon ouvrage sur les *Monnaies impériales.*

I.

Tête de Pallas à droite, avec le casque ailé; derrière, X.

℟. AL (en monogramme) ROMA. Les Dioscures à cheval allant à droite. — Æ. (Pl. XVI, n° 1.)

Cette médaille, qui a été nouvellement acquise par M. le duc de Blacas, ainsi que les deux suivantes, est un denier inédit de la famille Ælia ou Allia, de la plus ancienne époque. M. Cavedoni fait remonter la fabrique des deniers qui portent la légende C. AL. à l'an de Rome 497 (257 avant Jésus-Christ). Celui-ci, d'après la forme archaïque de l'A dans le mot ROMA et l'absence de l'initiale du prénom d'Allius, est au moins aussi ancien, s'il ne l'est même pas davantage.

II.

ANT.AVG.III VIR.R.P.C. Galère prétorienne.

℟. LEG.PRI. Aigle légionnaire entre deux enseignes militaires. — Æ. (Pl. XVI, n° 2.)

Voici la première fois qu'il me soit donné d'observer une médaille indubitablement authentique de la première légion de Marc-Antoine. Beaucoup d'auteurs en ont décrit soit avec LEG.I, soit avec LEG.PMA., pour *Legio prima*. Il n'est que trop facile d'en faire avec celles de la seconde ou de la troisième légion, en enlevant adroitement un ou deux I à l'aide du burin. Quant à la légende PMA, j'ai déjà fait observer, dans ma *Description des monnaies de la république romaine*, qu'elle me paraissait une preuve évidente de la fausseté de la médaille, puisque ce n'est pas PMA, mais PMAE qu'il aurait fallu ; les légendes LEG.XII ANTIQUAE, LEG.XVII CLASSICAE et LEG.XVIII LIBYCAE, prouvent suffisamment que le sens de ces mots est *nummus legionis primæ*, *secundæ*, etc. ; que la légende est écrite au génitif et non au datif, ceci résulte des légendes CHORTIS SPECVLATORVM et CHORTIVM PRAETORIARVM qu'on lit sur d'autres pièces de Marc-Antoine. Goltzius est le seul auteur, et d'après lui Vaillant, qui ait donné la légende LEG. PRI. Ceci prouverait que Goltzius a réellement vu un exemplaire de ce denier, et qu'il n'a pas imaginé la description qu'il fournit.

La médaille de M. le duc de Blacas a fait autrefois partie de la collection Campana.

III.

IIT ou à rebours ⅃II. Tête de la Piété à droite, couronnée de chêne.

℟. CAESAR. Trophée avec un bouclier ovale et une trompette gauloise (carnyx) ; à droite, une hache à tête de loup. — *Or*.

Cette médaille, très-commune en argent, est de la plus extrême rareté en or. Je n'en connaissais de réputation

d'autre exemplaire que celui qui avait anciennement fait partie du Cabinet des médailles, d'après le catalogue de 1685, et qui déjà, à l'époque où Caylus fit graver les médailles du Cabinet du roi, semble en avoir disparu. L'existence de cette pièce m'ayant paru en conséquence un peu difficile à contrôler, je m'étais contenté de la citer dans mon ouvrage sur les consulaires d'après le catalogue de 1685, sans en donner d'évaluation. Le prix de 200 fr. qui suit l'indication de cette médaille dans ma description des monnaies de l'empire romain, tome I, p. 8, n° 11, doit donc être considéré comme une erreur. Une telle pièce vaut au moins 1,000 fr.

L'exemplaire dont je donne le dessin, et qui a été frappé vers 706 (48 av. J. C.), a été trouvé dernièrement en même temps que d'autres médailles d'or de la plus grande rareté de Jules César, de Brutus, de Lépide, de Marc-Antoine, d'Octave et de quelques familles consulaires. Ce qui distingue cette médaille à fleur de coin est son poids tout à fait exceptionnel de 8gr,40. Sauf les monnaies d'or de Sylla, dites du poids Lucullien, qui atteignent presque 11 grammes, le poids le plus fort que j'aie jamais rencontré jusqu'ici parmi les médailles consulaires d'or est 8gr,16.

Quant à l'interprétation des lettres IIT ou des chiffres LII, voyez ma description des monnaies de la république romaine, page 157.

IV.

ANTONIA AVGVSTA. Son buste à droite.

℞. TI CLAV. CA. AVG. P. M. TR. P. S. C. Le tout dans une couronne de laurier. — *Moyen bronze.* (Pl. XVI, n° 4.)

Cette médaille est décrite dans le premier volume de mon ouvrage sur les monnaies de l'empire romain page 136;

mais ne l'ayant jamais vue, je ne l'avais pu citer que d'après Vaillant; et ce qui augmentait mon doute, c'est que la même médaille se trouve gravée dans un ouvrage italien du XVIIIe siècle comme étant d'argent. Une pièce du module du moyen bronze en argent devait être considérée comme médaillon.

Enfin deux exemplaires authentiques de cette pièce se sont vendus à Londres en 1859 à la vente de M. Hobler. M. Hoffmann en a acquis un dont je puis, grâce à cette circonstance, donner une représentation exacte. La fabrique et le style paraissent appartenir à un atelier de colonie.

V.

DIVVS VESPASIANVS. Tête laurée de Vespasien à droite.

℞. IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. DAC. P. P. REST. Bustes en regard de Mercure avec le caducée et d'Hercule? Dessous, une étoile. — *Or*. (Pl. XVI, n° 5.)

Je connaissais cette médaille de Vespasien, restituée par Trajan par l'ouvrage de Khell. qui la cite comme ayant fait partie de la collection de J. Defrance; mais l'extrême bizarrerie du revers, jointe au silence que Mionnet avait gardé à son égard, me fit juger plus prudent de n'en point faire mention. Depuis la publication de mon ouvrage sur les médailles impériales, j'ai vu l'exemplaire dont je donne ici le dessin dans un tiroir d'un des médailliers du Musée britannique qu'on avait oublié de me montrer précédemment; il est à fleur de coin et d'une authenticité incontestable.

VI.

IMP. T. AEL. CAES. ANTONINVS AVG. PIVS. Tête nue d'Antonin à droite.

℞. Sans légende. La Santé debout à droite, les jambes croisées, donnant à manger à un serpent enlacé autour d'un arbre ; entre eux, un autel orné d'une guirlande, sur lequel on lit SALVS. — *Moyen bronze.* (Pl. XVI, n° 6.)

Cette pièce, du cabinet de M. Hoffmann, qui en a fait l'acquisition depuis la publication de mon second volume sur les *impériales romaines*, me paraît absolument inédite. Mais malgré l'absence des lettres S. C., il m'est impossible de ne pas la regarder comme un moyen bronze. Ce n'est pas un médaillon; car tous les petits médaillons se distinguent par une épaisseur de flan très-considérable et un dessin généralement très-fini. Ce sont, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, des *pieds-forts* de l'antiquité, et ont peut-être comme eux servi de pièces d'essai. Or la pièce que nous avons sous les yeux est d'un flan peu épais, semblable à celui des moyens bronzes ordinaires, et le style n'offre rien de particulier ni de remarquable pour le fini.

VII.

IMP. C. M. AVR. PROBVS. AVG. Buste lauré de Probus à droite, avec le paludament et la cuirasse.

℞. HERCVLI INMORTALI (*sic*). Hercule nu traînant Cerbère après lui, et portant une massue et la peau de lion. — *Or.*

Ce revers me paraît inédit au règne de Probus; il est connu en argent de billon au revers de Postume [1], et en or au revers de Maximien-Hercule.

Cette rare médaille fait partie du cabinet de M. le duc de Blacas.

HENRY COHEN.

[1] *Revue num.*, 1844, pl IX, n° 12.

LOUIS II ET ANGILBERGE.

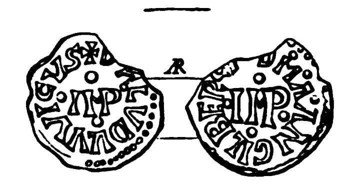

Il suffit d'avoir parcouru les textes relatifs à l'histoire du IXe siècle pour se rappeler le rôle si considérable que jouèrent les femmes dans la politique des descendants de Charlemagne. Jusqu'à présent, toutefois, cette importance semblait n'avoir pas laissé de traces dans la numismatique, ce qui pourrait étonner à bon droit, car la numismatique est toujours le miroir fidèle de l'état des nations.

Mais voici un denier dont notre collaborateur M. Feuardent a bien voulu me donner une empreinte, et sur lequel je trouve le nom d'une princesse célèbre; denier frappé de façon qu'on ne saurait dire quel en est le droit et le revers, de sorte que la plus complète égalité règne entre les deux personnages pour lesquels il a été gravé.

Cependant cette égalité, vraisemblablement calculée, ne nous conduira pas jusqu'à croire que Louis II, blâmé par l'histoire d'avoir laissé sa femme prendre trop d'empire sur son esprit, ait été assez faible pour lui donner la place prépondérante sur la monnaie, ou que l'impératrice ait osé s'attribuer cet honneur. Je décrirai donc ainsi ce denier :

+ DM·LVDUWICVS; dans le champ, IMP, entre quatre points (*Domnus Luduwicus imperator*).

Revers. D·M·A:ANGILBERCA; dans le champ, IMP, entre quatre points (*Domna Angilberga imperatrix*). — *Argent.*

Louis II, fils aîné de l'empereur Lothaire, né vers 822, associé à l'empire et au royaume d'Italie en 849, et sacré le 2 décembre 850, à Rome, par le pape Léon IV, succéda, en 855, à son père; il établit sa cour à Pavie. Les Sarrazins ayant, en 866, fait invasion dans la Calabre et les terres voisines, Louis, à la prière de Landolf, évêque de Capoue, marcha contre eux. En 868 il les assiége dans Bari, qui résiste pendant quatre ans, et qui ne fut emporté qu'en 871 [1]. Le 28 août de la même année, Louis fut fait prisonnier par Adalgise, duc de Bénévent, qui l'avait attiré chez lui avec des intentions perfides, et le dépouilla de tout le butin qu'il avait fait sur les musulmans vaincus. La captivité de l'empereur dura jusqu'au 17 septembre. Cependant, malgré le conseil d'Angilberge, l'empereur ne tarda pas à reprendre les armes pour protéger les Longbards, dont les Arabes étaient venus de nouveau dévaster le territoire; après avoir défait ces envahisseurs en diverses rencontres, il abandonna l'Italie méridionale et vint mourir près de Brescia, le 12 août 875.

Angilberge, fille de Louis le Germanique, qu'il avait épousée en 856, eut grande part aux affaires de son règne. Tantôt elle intervient dans les démêlés de Lothaire II, se rend avec lui au mont Cassin, et détermine le pape Adrien II

[1] *Ann. met*, anno 866. *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 404. Reliqui (Saracenorum) in castro quod dicitur Bari se fortiter munierunt ubi Dominus Imperator per quinque annos terras cum Francis et Longobardis et cæteris nationibus suis fidelibus possedit, simul etiam cum sua conjuge Angelberga nomine et multis similter.

à lui donner la communion (869); tantôt elle va trouver à Trente Louis le Germanique et parvient à lui faire céder sa portion du royaume de Lorraine (872), ou bien elle essaye d'obtenir de son oncle, Charles le Chauve, une concession analogue.

Il paraît certain qu'Angilberge était d'humeur altière. « En grant haine, dit la *Chronique de Saint-Denis*, avoient l'empereriz Engeberge li plus haut home d'Ithalie pour son orguel. » Ils voulurent, suivant la *Chronique de Saint-Bertin*, la renverser et mettre à sa place la fille de Winigise. « Et quia primores Italiæ Ingelbergam *propter suam inso-* « *lentiam* habentes exosam, in loco illius filiam Winigisi « substituentes, obtinuerunt apud eumdem Imperatorem « ut missum suum ad Ingelbergam mitteret, quatenus in « Italia degeret, et post illum non pergeret, sed eum in « Italia reversurum expectaret (anno 862)[1]. » « Mais ele ne tint gaires ce commandement; ainz s'en ala après lui assez tost après[2]. »

Angilberge n'avait qu'un enfant, Ermengarde, qui épousa Boson; et ce fut, dit-on, par l'influence de la veuve de Louis II que ce seigneur réussit à s'emparer du royaume de Provence, en 879. Au reste Ermengarde, petite-fille de Charlemagne par son père et par sa mère, se montra digne d'une pareille origine. Enfermée dans Vienne, sa capitale, elle défendit pendant deux années cette place assiégée par les rois Louis et Carloman (880–882).

Quant à Angilberge, retirée dans le monastère de Sainte-Julie à Brescia, puis dans celui de Saint-Sixte qu'elle avait fondé à Plaisance, elle paraissait encore redoutable aux ennemis de sa fille. Charles le Gros l'arracha à son cloître,

[1] *Annal. Bertin.*, ann. 869 et 872; *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 103 et 115.
[2] *Chron. de Saint-Denis; Hist. de Fr.*, t. VII, p. 137.

et l'envoya prisonnière en Allemagne. On sait qu'elle vivait encore en 881, époque à laquelle le pape Jean VIII demandait qu'on la tirât de captivité et qu'on l'envoyât à Rome, où il promettait de si bien veiller sur elle qu'elle ne donnerait aucun secours à Boson.

Le denier que j'ai décrit plus haut me paraît avoir été frappé dans l'Italie méridionale, entre les années 866 et 872. Par son style de fabrique, il se rattache étroitement à diverses monnaies de cette contrée. Je citerai comme points de comparaison :

Les deniers de Waïfre, prince de Salerne, 861-880 [1];

Celui de l'empereur Basile le Macédonien, frappé à Naples, 867-886 [2];

Enfin le précieux denier frappé à Capoue par l'évêque Landenolfe, avec le nom du pape Jean VIII, 879 [3].

Après un examen attentif de ces divers monuments, on arrivera, je pense, à partager ma conviction relativement à cette précieuse monnaie, dont le type exprime si bien le haut degré de puissance auquel était parvenue la fille de Louis le Germanique. On pourrait croire aussi que ce partage de la prérogative impériale, si ouvertement déclaré par le type de la monnaie publique, fut compté parmi les actes d'*insolence* qui blessèrent les grands de l'Italie méridionale, au point de les porter à supplanter Angilberge et à lui susciter une rivale plus humble, et sans doute plus docile à leurs conseils.

AD. DE LONGPÉRIER.

[1] *Revue num.*, 1841, pl. II, n[os] 5, 6, 7. — San Giorgio Spinelli, *Mon. battute da princ. Longobardi, Normanni e Suevi nel regno delle due Sic.*, p. 1, n[os] 4 et 5; p. 175, n° 140, décrits p. 138 et 205.

[2] Publié par M. Pfister, *Revue num.*, 1849, p. 245.

[3] Publié par M. Dom. Promis, *Monete dei rom. Pontefici avanti il mille.* Turin, 1858, tav. IV, n° 12.

NOUVEAUX ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR

LA MONNAIE D'AUXERRE.

Les *Éclaircissements sur la monnaie féodale d'Auxerre*, publiés dans ce recueil [1], par M. Bretagne, et réimprimés peu après à Nancy, m'ont décidé à mettre en ordre les notes recueillies par moi depuis la rédaction d'un mémoire sur le même sujet, édité dans les *Mémoires de la commission d'archéologie de la Côte-d Or* [2]. De cet examen, j'ai acquis la conviction que je m'étais singulièrement trompé il y a dix-huit ans : je crois pouvoir présenter aujourd'hui la question sous son véritable aspect.

M. Bretagne a cherché à distinguer les monnaies des évêques et les monnaies des comtes d'Auxerre parmi ces pièces bien connues, portant deux croix, et dont l'un des côtés seul présente un nom qui est celui de la ville. Il donne aux comtes les pièces à la légende ALTISIODOR, et aux prélats celles sur lesquelles on lit AVTISIODERO.CI ; il ajoute que ces monnaies continuèrent à être frappées jusqu'en 1262, époque à laquelle « Eudes de Bourgogne, « époux de Mahaut II, qui eut la tutelle de ses enfants « après la mort de sa femme, changea la légende de ses « monnaies » à Nevers, et fit courir les deniers nivernois dans cette ville comme à Auxerre.

[1] *Revue num.*, 1859, p. 245 et suiv.
[2] *Mém. de la Comm. d'archéol. de la Côte-d'Or*, t. II.

Dans mon mémoire précité, je cherchais à établir que la monnaie du comte d'Auxerre n'était autre que celle de Nevers, parce que, depuis le commencement du XI[e] siècle, les deux provinces étaient réunies sous le même seigneur féodal. J'en tirais cette conséquence que les deniers portant le nom de la ville d'Auxerre étaient purement épiscopaux.

M. Bretagne et moi nous sommes tombés, je crois, dans la même erreur, et M. Cartier, du reste, l'avait signalée en partie en 1843 : tout en reconnaissant implicitement l'existence de la monnaie épiscopale à Auxerre, le savant directeur de la *Revue numismatique* faisait observer que, par suite d'une assertion fausse de Duby, j'avais mentionné l'évêque d'Auxerre dans la liste de l'ordonnance de 1315.

J'avais eu le tort d'adopter sans vérification un renseignement que donnaient Duby et l'abbé Lebœuf, à savoir que l'évêque d'Auxerre avait eu le droit de frapper monnaie : or le renseignement était erroné ; rien ne prouve le fait allégué par l'archéologue et par l'historien : tous les documents, au contraire, donnent le droit de le nier catégoriquement.

La charte de Philippe-Auguste de 1188 ne constate qu'une seule chose : c'est que le comte de Nevers s'engage à fabriquer une nouvelle monnaie, et que, si elle vient à être altérée par lui-même ou par ses successeurs, les évêques de Nevers et d'Auxerre devront faire justice du comte et de sa terre : or *sa terre* comprenait alors le Nivernois, l'Auxerrois et le Tonnerrois. L'évêque d'Auxerre n'a pas ici plus de droit reconnu que n'en a l'évêque de Nevers, auquel on n'a jamais songé à attribuer le privilége de battre monnaie au XII[e] siècle. Le préambule de la charte de 1188 établit, d'ailleurs, que ces prélats, ainsi que les abbés et

les barons *de la terre* du comte de Nevers, avaient été appelés à donner leurs avis sur la mesure à prendre, et à surveiller ensuite l'exécution de l'engagement souscrit par le seigneur.

Les actes postérieurs, cités par M. Bretagne, ne sont que la conséquence de la charte de 1188 : à différentes époques on met les comtes de Nevers en demeure d'accomplir les promesses solennelles de Pierre de Courtenay. — Donc, à dater de 1188, tout concorde à établir que *les évêques d'Auxerre ne frappèrent pas monnaie.*

Examinons maintenant les temps antérieurs à cette date.

Nous voyons des actes importants intervenus entre les comtes de Nevers et les évêques d'Auxerre, relativement à leurs droits respectifs dans cette dernière ville : c'est par exemple l'accord conclu en 1145, à l'instigation de saint Bernard, entre l'évêque Hugues et le comte Guillaume II : celui de 1157 entre l'évêque Alain et Guillaume III ; celui de 1164 entre le même prélat et Guillaume IV [1]. Nulle part, dans ces chartes, les évêques ne font de réserves au sujet de la monnaie qu'ils auraient pu faire forger. Il semble cependant qu'ils n'y auraient pas manqué s'ils eussent cru en avoir le droit, puisque, dans la ville même d'Auxerre, le comte était leur vassal, leur premier baron, et qu'il n'y pouvait presque rien entreprendre sans leur permission. N'oublions pas, en effet, qu'à Auxerre, dans l'enceinte de la ville, le comte était vassal du prélat : hors de l'enceinte c'était le roi de France, et au delà du pont c'était le duc de Bourgogne qui se trouvaient seigneurs supérieurs.

Remarquons encore que la monnaie d'Auxerre est mentionnée dans des actes contemporains de ces accords, et

[1] *Gall. Chr.*, t. XII, *pr.*, col. 115, 124, 137.

même dans des textes qui leur sont antérieurs : ainsi, entre 1120 et 1139, les livres et les sous auxerrois circulaient dans le pays de Tonnerre, et ils sont mentionnés dans les mêmes termes qu'en 1235 et 1248.

J'ai dit qu'à dater de 1188 il était indubitable que la monnaie auxerroise était fabriquée par les comtes : de ce que je viens d'ajouter, je dois conclure qu'antérieurement la monnaie d'Auxerre dépendait également du seigneur féodal. Aussi le comte Gui, en 1231, maintenait hautement qu'il était maître de sa monnaie, au même titre que ses prédécesseurs, *depuis les temps les plus reculés*, en vertu de son domaine, « jure dominii sui. » Or ici le *dominium* signifie le droit régalien que le haut justicier exerçait dans toute l'étendue de sa terre; ce droit appartenait au comte Guy à Nevers, comme à Auxerre, comme à Tonnerre, à cause de sa qualité de comte de Nevers.

J'ai cru d'abord que le type des monnaies d'Auxerre provenait d'une dégénérescence du type carlovingien des deniers frappés dans cette ville avec le monogramme de Charles le Chauve : l'une des croix aurait remplacé le monogramme. J'avoue que je n'avais vu la question que sous l'un de ses aspects, et il me semble qu'on doit la prendre dans un sens beaucoup plus large. Le type des monnaies d'Auxerre est copié sur le type des monnaies de Sens. Examinons en donc l'origine à Sens, et voyons ensuite comment, et à quelle époque les monnaies de Sens purent être imitées à Auxerre, et ensuite à Tonnerre.

Un fait important dans la question qui nous occupe, c'est le caractère officiel donné par Charles le Chauve à

[1] *Cartul. du départ. de l'Yonne*, publ. par M. Quentin, t. I, p. 242, 243; *Gall. Christ.*, XII, col. 159, 165.

l'atelier monétaire de Sens : c'est en effet l'un des hôtels des monnaies mentionnés par l'édit de Pistes, c'est à-dire un véritable atelier royal. Comme il se trouvait dans une cité archiépiscopale, il ne pouvait pas manquer d'exercer une grande influence sur les types des monnaies fabriquées ultérieurement dans la circonscription de la province ecclésiastique de Sens, et surtout aux environs de cette ville.

On connaît de Sens, des pièces de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve[1] ; — des deniers et des oboles forgés au nom de ce dernier, au type de l'édit de Pistes, ont été d'après le style de quelques exemplaires, émis après son règne. — Puis viennent les monnaies de Charles le Gros, au temple, d'Eudes, au monogramme employé par ce prince à Chartres[2].

[1] On a attribué à Sens un denier cassé de Pépin dont plusieurs dessins inexacts ont été publiés. L'étendue de la cassure n'a pas été bien exprimée. Ce denier complet s'est retrouvé dans le trésor d'Imphy ; il appartient par sa fabrique aux environs du Rhin, et, en effet, il porte le nom de la ville de Neuss, *Nuessio*. Voy. *Revue num.*, 1858, pl. XI, n° 6.

[2] L'atelier de Sens exerçait une telle influence dans cette partie de la France, que le nom même de cette ville est gravée sur des monnaies qui appartiennent, suivant moi, à des seigneurs du voisinage. Ainsi les plus anciennes monnaies de Provins portent les légendes PRYVIYNS CATO-SENOINS CIVI, avec un type qui n'est autre chose que le monogramme du roi Eudes, disposé de manière à devonir ensuite ce que l'on appela le *peigne champenois* ; le peigne paraît déjà sur des deniers qui, au lieu de Provins, portent les légendes GRACIADITI-SENONS CIVI, GRACIADITIS-SENONS CIV. Faut-il voir dans ces pièces du XI[e] siècle une innovation d'Endes I le Champenois, qui aurait choisi un monogramme rappelant son nom, monogramme qui aurait bientôt dégénéré en peigne? Est-ce une innovation d'Eudes II, qui, de 1048 à 1063, régna si modestement en Champagne, que, jusqu'à MM. d'Arbois de Jubainville et Ed. de Barthélemy, aucun généalogiste n'avait pensé à lui? J'avoue que je le préférerais, parce qu'il est plus rapproché du comte Thibaut, son oncle et successeur, qui, à Troyes, glissait son nom dans la légende, comme les ducs de France à Orléans.

Voici encore deux pièces que je ne crois pas non plus sénonaises, bien qu'elles

L'histoire vient expliquer cette monnaie d'Eudes : les comtes amovibles de Sens avaient embrassé le parti du roi Eudes contre Charles le Simple, et l'archevêque Gautier l'avait sacré. En 895 Richard le Justicier, duc de Bourgogne, vengea Charles en chassant de Sens le comte et le prélat. Il n'y aurait rien d'étonnant qu'après cet événement, l'atelier de Sens eût émis quelques-unes de ces pièces au type de Charles le Chauve, qui sont postérieures à ce roi.

En 931 le roi Raoul fit rentrer dans le devoir le comte de

en aient toute l'apparence : l'une a été publiée par M. Ph. Salmon dans ce recueil (1854, pl. X, n° 5); c'est une obole du cabinet de M. de Vesvrote, portant entre deux grènetis une main ouverte, la légende est remplacée par quatre petites croix ; au revers, on lit SENONSE CVI. M. Salmon voit dans cette main le souvenir des reliques qui étaient particulièrement vénérées à Sens, les doigts de saint Ebbon ou le bras du pape saint Léon. Dans la *Revue belge* de 1855, ce numismatiste revient sur la même interprétation, et considère cette obole comme frappée par les archevêques Sewin ou Léotheric. Il le répète à propos d'une autre obole d'un travail semblable, sur laquelle, en lisant RVINVRIOIIIIS, il croit apercevoir les rudiments de *Rainar comes*. Leothéric, après avoir livré Sens au roi, aurait frappé monnaie au type de la main; Rainard II, chassé, aurait imité la monnaie archiépiscopale, en cherchant à rendre son nom méconnaissable, pendant qu'il était retiré à Montereau.

J'avoue que je ne puis partager l'opinion de mon honorable confrère. En principe, il me semble que les monnaies dont les légendes ne sont pas cor rectes sont des copies de prototypes dont on veut imiter autant que possible l'aspect. L'obole à la main me semble être une pièce sur laquelle on a voulu contrefaire à la fois la monnaie de Sens et les estevenants de Besançon. Quant à l'obole attribué à Rainard II, on pourrait y lire aussi facilement des rudiments du nom de *Provins*. Remarquons qu'un moment le comte de Champagne frappa des deniers au type anonyme de Sens, avec la légende TRECSIA CIVI; c'est M. Salmon qui a encore fait connaître cette très-rare pièce, d'après un exemplaire de la collection de M. Quentin.

Les comtes de Champagne se trouvent d'ailleurs mêlés à l'histoire de Sens, et cette participation ne pouvait que leur donner l'idée d'en imiter la monnaie. En 1015, Rainard II avait cédé Montereau au comte Eudes pour s'en faire un allié De 1031 à 1034, à la mort du roi Robert, la reine Constance, voulant se servir des barons pour priver son fils Henri de la couronne, excita le comte de Champagne à s'emparer de Sens.

Sens, qui s'était joint à Giselbert de Bourgogne pour le détrôner : une obole au monogramme de Raoul est un témoignage de la soumissicn de la cité de Sens à ce prince.

Dix ans plus tard, le comté de Sens devenait un fief héréditaire : Hugues le Grand, duc de Bourgogne, qui en était seigneur supérieur, le donnait à Fromont Ier : Rainard II, petit-fils de ce dernier, battait monnaie à son nom, reprenant le type du temple de Charles le Gros : ces monnaies, très-rares, me semblent dater de l'époque où, s'étant déclaré contre le roi Robert, à qui l'archevêque Léotheric avait donné Sens, il se considérait comme souverain, et pouvait alors s'approprier l'atelier des monnaies royales.

Plus tard, Rainard II se réconcilia avec le roi, qui rendit au comte la moitié de la ville confisquée par lui : l'archevêque lui fit la remise de l'autre moitié, de sorte que le comte se trouva à peu près comme avant sa rébellion. C'est au temps qui s'écoula entre cet accord et la mort de Renard II que j'attribue l'apparition des deniers anonymes de Sens : je ne vois que cette manière d'expliquer l'origine de ces pièces, sur lesquelles le nom du roi est absent, ainsi que celui du seigneur féodal. D'après mes conjectures, les deniers anonymes de Sens auraient donc été exclusivement frappés dans cette ville de 1016 environ à 1055, date de la mort de Rainard II [1].

A cette dernière époque le roi Henri Ier réunissait la ville et le comté de Sens à la couronne, et y préposait un vicomte :

[1] Il est évident que je ne puis admettre l'opinion de M. Poey d'Avant qui, à la page 317 de la *Description des monnaies seigneuriales françaises* de la collection qu'il a possédée, semble indiquer que les monnaies de Sens étaient fabriquées à Auxerre : j'avoue, du reste, qu'il ne m'est pas donné de pouvoir concilier tout ce que ce numismatiste dit sur les monnaies d'Auxerre et de Sens aux pages 317, 319 et 320 de l'ouvrage susmentionné; il me paraît en guerre ouverte avec l'histoire.

la monnaie qu'il y fit fabriquer portait le mot *Rex* dans le champ ; ses successeurs, Philippe Ier, Louis VI et Louis VII reprirent le type du temple. A l'avénement de Philippe-Auguste, l'atelier monétaire de Sens était supprimé.

Les chartes nous font connaître les noms des monétaires royaux sous Louis VI et Louis VII : c'est d'abord Gautier, en 1130, dont la signature figure à la suite de celle du vicomte Salon; c'est ensuite, entre 1149 et 1168, Thibaut, qui paraît tantôt après les principaux officiers royaux, — le vicomte, le prévôt royal et le prévôt vicomtal, — tantôt avec les dignitaires du chapitre et les officiers de l'évêque [1].

Une chose assez singulière, c'est que, malgré toutes mes investigations et les recherches obligeantes de M. Quentin, il ne m'a pas été possible de trouver un seul texte qui mentionnât l'usage de la monnaie de Sens : le savant archiviste de l'Yonne, qui a publié dans son Cartulaire tout ce qu'il a pu réunir des titres de l'abbaye des Escharlis, n'a pas retrouvé l'acte de 1146, dans lequel l'abbé Leriche prétendait avoir vu une mention de monnaie de Sens.

Revenons maintenant aux monnaies d'Auxerre.

Si les textes sont silencieux en ce qui touche aux deniers sénonais, en revanche ils parlent, dans des actes que l'on peut placer entre 1120 et 1139, de la monnaie d'Auxerre [2], et, en 1136, de celle de Tonnerre [3].

Dès 1136 il y avait donc des monnaies de Tonnerre, et nous savons que les monnaies ont toujours été frappées dans cette ville au type des anonymes de Sens : or comme Auxerre et Tonnerre furent réunis sous le même seigneur à dater du milieu du XIe siècle, il est permis de conclure

[1] *Cartulaire de l'Yonne*, t. I, p. 274, 378, 389 et 517.

[2] *Id.*, p. 242 et 243.

[3] *Id.*, p. 329; autre mention en 1147, p. 425.

que lorsque le type sénonais était employé à Tonnerre, il était simultanément gravé à Auxerre : — donc les deniers auxerrois imités des anonymes de Sens ont commencé à être frappés antérieurement à 1136.

Guillaume I[er], comte de Nevers, recouvra, en 1040, sur le duc de Bourgogne, Robert, le comté d'Auxerre, dont celui-ci s'était emparé, et qu'il avait occupé pendant dix-sept années : en 1072 il eut le comté de Tonnerre. — J'ai établi clairement, je crois, que les deniers anonymes de Sens avaient dû être frappés pendant les quarante ans qui s'écoulèrent de 1015 à 1055 : je suis convaincu, par le rapprochement de ces faits, que le monnayage anonyme d'Auxerre fut établi par le duc de Bourgogne pendant son occupation (1027, 1040); un fait qui semble en être une preuve assez sérieuse, c'est l'empressement que les ducs de Bourgogne Hugues I[er] (1075, 1078) et Eudes I[er] (1078-1102) montrèrent, ainsi que l'évêque de Langres Hugues (1032, 1049), à graver sur leurs monnaies, à l'avers et au revers, des croix qui rappellent le type contemporain de Sens et d'Auxerre.

Un texte du Cartulaire de l'Yonne semble indiquer qu'en 1136 il n'y avait qu'une monnaie pour Auxerre et Nevers : dans la donation de Reigny aux moines de Fontenay, nous lisons : « Et pro his omnibus videlicet terris, molendinis et « conventionibus habuit idem Jobertus LXX libras *autissio-« dorensis et nivernensis monetæ*[1]. » Faut-il en induire que jusqu'à cette date les comtes de Nevers et d'Auxerre ne firent courir que des deniers au type nivernais de Louis IV d'Outremer, et qu'alors seulement ils rétablirent à Auxerre l'ancien type sénonais? Cette hypothèse est très-acceptable

[1] *Cartulaire de l'Yonne*, p. 312.

en présence des variétés de style que l'on peut constater parmi les anonymes d'Auxerre.

Dans les années postérieures, jusqu'en 1245 [1], nous voyons la monnaie d'Auxerre proprement dite employée dans les actes, bien qu'à dater de 1240 elle semble avoir été remplacée de préférence par la monnaie de Nevers et la monnaie tournois.

Je vais noter ici quelques renseignements qui viennent compléter les recherches intéressantes publiées par M. Bretagne.

Dès 1165, la monnaie d'Auxerre était sujette à des variations que l'on avait soin de prévoir dans les actes. Je lis dans une charte passée devant le comte de Nevers, par Jean, vicomte de Lagny, lorsqu'il engageait à l'abbaye de Saint-Germain moyennant 30 livres, pendant cinq années, tout ce qu'il avait à Rouvray : « Si vero moneta autissiodorensis « tunc debilitata fuerit, in electione abbatis aut monacho- « rum erit aut accipere XXX libras, aut XIV marchas [2]. » Ce furent sans doute ces variations qui motivèrent la réforme de 1188 par Pierre de Courtenay. Il est à remarquer que dans cet acte il n'est pas fait mention des ateliers de Nevers et d'Auxerre, mais en termes généraux de la monnaie fabriquée par le comte dans sa terre : il semble que les mots *moneta nivernensis*, employés en 1188, signifient

[1] Voy., pour les années 1142, Lebœuf, dernière édition, t. IV, p. 36; pour 1172, 1174, 1175, *id.*, p. 52 et 53; pour 1190, *id.*, p. 59, et *Gallia Christ.*, t. XII, *instr.*, col. 149; pour 1213, Lebœuf, p. 78; pour 1220, 1223, 1226, *id.*, p. 85, 90, 92; pour 1242, *Gall. Christ.*, t. XII, col. 165.—En 1245, nous voyons apparaître la formule *V. solidos monete currentis apud Autissiodorum*, qui indique que la fabrication n'y avait plus lieu; dans le testament de Mahaud, en 1257, il n'est fait mention que de *nivernois* et de *tournois*. Lebœuf, p. 101, 110, 123.

[2] Lebœuf, p. 47.

plutôt la *monnaie du comte de Nevers* que la monnaie *faite à Nevers.*

Entre 1188 et 1251, M. Bretagne ne mentionne aucun fait relatif aux difficultés que souleva l'exécution de l'accord de la première de ces dates : je remarque cependant que dès 1209, le comte Hervé remettait, à son retour de la croisade contre les Albigeois, le soin de terminer la discussion qui s'était élevée entre lui et l'évêque d'Auxerre, *de mutacione monete*[1].

En 1215, le comte Pierre donnait à titre de cens aux bourgeois d'Auxerre, la ville et les faubourgs, pendant six ans, moyennant 2,000 livres de *provenisiens.* Dans cet acte on remarque cette clause : « Infra hunc terminum non fa« bricabitur moneta autissiodorensis[2]. » Je suis très-porté à penser que l'atelier monétaire chôma jusque vers 1230, et que la nouvelle fabrication, reprise par le comte à cette dernière époque, motiva la sentence de l'archevêque de Sens, qui le rappelait alors à l'exécution des engagements pris par Pierre de Courtenay. Cette émission de nouvelle monnaie se reconnaît, suivant moi, aux lis qui terminent deux des branches de la croix, au revers, et je base cette observation sur ce fait que cette croix ainsi fleurdelisée fut ensuite adoptée à Tonnerre, lorsque le comté de Tonnerre, par succession, eut été séparé du Nivernois et de l'Auxerrois[3].

Il me semble que d'après ces données, et en étudiant attentivement le poids et l'aloi des deniers anonymes de

[1] *Gall. Chr.*, t. XII, *instr.*, col. 149.

[2] Lebœuf, p 80.

[3] Je compte très-prochainement offrir aux lecteurs de la *Revue* une étude sur les monnaies de Tonnerre, à propos de quelques pièces inédites.

Nevers, on peut les classer chronologiquement d'une manière certaine[1]. Je conclus :

La monnaie anonyme d'Auxerre appartenait exclusivement aux comtes, l'évêque n'y ayant aucun autre droit que celui de contrôle, et seulement depuis 1188.

Cette monnaie a commencé d'être fabriquée vers 1027, et a continué jusqu'en 1040, sous la domination des ducs de Bourgogne.

Pendant un siècle ensuite, la monnaie de Nevers fut commune à Nevers et à Auxerre. — Vers 1136, l'atelier d'Auxerre reprit l'ancien type, et les pièces qui y furent forgées changèrent d'aloi au gré des officiers du comte.

En 1188, Pierre de Courtenay réforma sa monnaie : les deniers d'Auxerre suivirent les mêmes lois que ceux de Nevers, non sans réclamation de la part des évêques d'Auxerre, qui fréquemment intervenaient pour réprimer la fraude des monnayers : cette période dura jusqu'en 1215. — A cette date l'atelier entra en chômage jusqu'en 1230, puis une nouvelle monnaie fut forgée et fut continuée jusque vers 1240 ou 1245, époque à dater de laquelle nous ne trouvons plus que des nivernois ou des tournois dans les anciennes chartes de l'histoire d'Auxerre. A. DE BARTHÉLEMY.

[1] M. Bretagne a signalé le parti que l'on pourrait tirer de l'étude des besants gravés sur le côté anonyme des monnaies d'Auxerre. J'espère, lorsque je m'occuperai des monnaies de Tonnerre, être à même de proposer une solution, en rattachant ces combinaisons de points ou besants aux divers règlements intervenus dans la fabrication. On sait que sur les bulles de plomb des papes, le nombre des points du grènetis était fixé.—Je rappellerai ici, pour mémoire, le précieux denier des collections Laureau et de Vesvrotte, dont voici la description : + AVTISIODERCI, croix à pied traversant la légende. ℟. Croix à pointes ; devant chaque branche, et au lieu de légende, douze points ou besants disposés trois par trois. (*Bullet. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, t. XIII, pl. 13, nos 6 et 7.)

DENIER INÉDIT DE PONS HUGUES,

COMTE D'AMPURIAS.

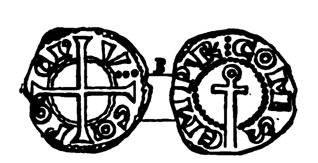

Les ruines d'Emporium, la Δίπολις de Strabon, sont situées au revers méridional des Pyrénées, non loin du petit port de la Escala, sur la Méditerranée, à l'entrée du golfe de Rosas et en face de l'ancienne Rhoda. La ville grecque était assise sur un plateau au pied duquel est le vieux port aujourd'hui complétement ensablé et séparé de la mer par un môle jadis solidement construit, à en juger par les matériaux énormes qui subsistent encore. L'enceinte de la ville est assez conservée pour que l'on puisse vérifier l'exactitude de la description qu'en donne Tite Live (lib. XXXIV, cap. IX).

La portion des murs du côté du levant, est encore presque entière; j'ai constaté que ce mur, élevé de 6 mètres environ, a trois cent soixante pas de longueur, suivant une ligne droite, du nord au sud, perpendiculaire au port, et j'y ai remarqué la trace d'une seule porte. Il est recouvert de blocs de pierre de trois mètres de largeur, et il existe dans l'intérieur une galerie que deux hommes de front peuvent parcourir à l'aise.

Les ruines de la ville sont enfouies sous une couche de sable qui atteint presque la hauteur du mur. Il doit y avoir sous ce sable de grandes richesses archéologiques qu'il serait possible de découvrir avec quelque travail ; le principal obstacle résulte des mauvais chemins qui rendent l'accès de ce lieu difficile pour les étrangers.

On y trouve, en creusant le sol à deux ou trois mètres de profondeur, des médailles grecques et romaines, des poteries fines, et surtout des pierres gravées. Un cultivateur a mis à découvert, il y a peu d'années, une mosaïque appartenant à une belle époque d'art, et représentant le sacrifice d'Iphigénie.

A l'ouest du plateau occupé par la ville grecque, et sur une éminence escarpée, on aperçoit un amas de pauvres habitations construites avec les débris d'un vieux château, et dominées par une très-ancienne église. C'est le village qui porte aujourd'hui le nom d'*Ampurias*, et ce devait être l'*Impurias* du temps des Carlovingiens, à l'époque de l'établissement du marquisat de Gothie.

Beaucoup plus loin, au fond du golfe de Rosas, et en se dirigeant par la plage vers la ville de ce nom, on rencontre le bourg de *Castellon de Ampurias*. Son vieux château, de forme carrée avec fenêtres en ogive, et une église assez bien conservée, accusent le style du XIII[e] siècle. Le portail de cette église est décoré de statues qui ont la tête ceinte de couronnes de comte.

Castellon de Ampurias était vraisemblablement devenu le séjour des comtes vers le X[e] siècle lors des partages de la marche de Gothie entre les enfants des comtes de Barcelone [1].

[1] Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* disent que la ville de Castellon fut

J'ai été assez heureux pour me procurer, dans le pays même, outre de belles monnaies grecques d'argent au type du Pégase et une rare pièce du tyran Maximus, usurpateur en Espagne (409-411), un denier de l'un des comtes dont je publie ici le dessin.

V : GO POƆCI9 (*Hugo Poncius*), légende divisée par les bras d'une croix.

Revers. COMES ЄMPVR℞. (*Comes Empuriarum*), grande épée. — *Billon*. Poids, 0,60.

On remarque tout de suite le mot VGO coupé par un groupe de trois points, ce qui ne s'explique pas par le besoin de symétrie, puisque le nom Poncius fournissait des caractères que l'on aurait pu employer pour remplir les quatre divisions. Aurait-on voulu conserver exactement à la lettre G la place qu'elle occupe sur les deniers de Roger Ier, vicomte de Carcassonne (1130-1150), qui sont des imitations du denier de Bertrand, comte de Toulouse (1105-1112) ? Ou bien les monnayers du comte d'Ampurias auront-ils cherché, comme ceux du vicomte Roger, à imiter directement le denier toulousain ? (Voy. *Rev. Num.*, 1859, pl. XVI, n° 7). C'est là une question difficile à résoudre ; la monnaie de Carcassonne ayant pu servir d'intermédiaire, tant à cause des circonstances géographiques qu'en raison de l'époque à laquelle a vécu le vicomte Roger Ier. Dans tous les cas, je crois devoir attribuer mon denier à Pons Hugues Ier, qui a succédé dans le comté d'Ampurias à son père Hugues Ier, à une époque qui n'est pas déterminée, et qui est mort vers 1160.

Pons Hugues II, qui succéda à son père Hugues III au

redevable de ses fortifications au comte Hugues II, qui y fit travailler pendant plusieurs années.

mois d'avril 1230, et qui vivait encore le 27 décembre 1267, appartient à une époque trop récente.

Quant à l'usage qui consistait à couper les mots et les noms par des points dont on ne doit pas tenir compte, je renvoie aux exemples recueillis par M. de Longpérier[1].

L'épée figurée sur le denier de Pons Hugues est une de ces grandes armes à large lame avec pommeau en médaillon, comme on en voit dans les mains des saints sculptés au portail gauche de Notre-Dame de Chartres. Cette arme convient très bien à un seigneur qui résidait dans une marche ou province servant de limite. C'est aussi en qualité de marquis ou seigneurs de la frontière, que les ducs de Lorraine et d'autres princes ont adopté le symbole de l'épée.

Ce symbole se retrouve tenu par un bras sur une monnaie de Gaston de Béarn et sur un denier de Hugues III, comte d'Ampurias, appartenant à M. J. Renouvier, et publié tout récemment par M. Poey d'Avant, qui n'a pas connu d'autre monnaie de la même seigneurie[2].

Sur cette dernière pièce, l'épée est courte et large à la base, comme cette belle arme conservée au musée d'Artillerie de Paris, sous le titre d'épée de connétable.

R. GÉRY.

[1] *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, 1850, t. XX, p. 27 et suiv., et *Bullet. de la Soc. des antiq. de France*, 1859, p. 147.

[2] *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 208, pl. LXXVI, n° 13.

PERKIN WERBECQUE [1].

(Pl. XVII.)

Les amateurs de jetons connaissent ces pièces de cuivre dans le champ desquelles on remarque trois cercles conte-

[1] Il est assez difficile de savoir la véritable orthographe de ce nom de famille. On le trouve écrit *Warbek* dans les lettres originales de Henri VII et de ses correspondants ; *Werbec* dans les instructions données par le même prince à son envoyé Richmond (10 août 1494) ; *Werbeck* dans la chronique de Hall, dans celle de Grafton et dans lord Bacon ; *Werbeck* en tête de la copie de la proclamation conservée dans le manuscrit 283 de la bibliothèque Harléienne ; *Werbeque* dans le texte français de la confession de Perkin, et *Werbecque* dans la lettre écrite par lui à sa mère (Kervyn de Lettenhove , *Histoire de Flandre*). D'autres encore ont écrit *Waerbeck* et *Waarbeck*. M. Chotin (*Hist. de Tournai*) adopte cette dernière forme. Au XV^e siècle la signature personnelle même ne prouve rien. Ne voit-on pas le célèbre lord Bothwell signer ses lettres *John L. Bothuaille?* M. Kervyn de Lettenhove cite dans son *Histoire de Flandre* (t. V, p. 496) un registre de condamnations pour l'année 1475 où , suivant M. Hennebert, il est fait mention d'une rixe de bateliers parmi lesquels figurent Jean Werbecque et Piérart Flan , le père et l'aïeul maternel de Perkin. Puisque ce personnage était français, « de Tournay en Picardie , » suivant l'expression de Henri VII, il faudrait peut-être préférer l'orthographe Werbecque. Dans le texte anglais de la confession de Perkin, rapporté par Hall et Grafton, le jeune prétendant nomme son père *John Osbeck* et son grand-père *Diryck Osbeck*. Le registre de la chambre des communes d'Irlande (28 mars 1497-8) contient la demande d'accusation de haute trahison contre lord William Barry et John Water de Cork, qui ont reçu des lettres et instructions de *Parkyn Wossbeck ;* mais les historiens anglais contemporains ou plus modernes n'ont pas tenu compte de ces dernières variantes.

nant chacun une rose à quatre pétales, et qui portent des légendes dans lesquelles la lettre M est représentée par trois jambages III. Ils savent sans doute que ces pièces ont été fabriquées à Tournai.

Cette origine, au reste, n'est pas équivoque, puisqu'un des jetons dont je veux parler, offrant une croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux tours, a pour légendes + IETOIS DE TOURNAI VIVE LE ROI, et + O IIIATER DEI IIIEIIIEIITO IIIEI (pl. XVII, n° 1)[1]. Il est probable que cette pièce fut frappée lors de la fête célébrée en 1478 pour l'entrée de Louis XI. Ce prince s'exprimait ainsi en s'adressant à sa garde royale tournaisienne :

« Loyaulx franchois de notre bonne ville et cité de Tournai, pour gage de votre fidélité, vous porterez désormais sur vos robes ma livrée, scavoir : 1° une couronne d'or qui est celle de ma grand garde, 2° deux branches de *rosier* qui est la parure de ma petite garde, et avec ces parures mises en une, je vous donne d'abondant porter une fleur de lys d'or au-dessus des armes de la cité en argent, sachant que mieux le pourriez porter que aucuns de mon royaume[2]. »

Ceci nous paraît expliquer pourquoi, sur le jeton dont il vient d'être question, on trouve des roses, et pourquoi on a gravé *deux branches de rosier* au revers d'un autre dont les légendes sont MIhIEL POLET LA FET — A TOVRNAI

[1] *Mémoires de la Société éduenne*, Autun, 1845, pl. IX, n° 3. Cette pièce est attribuée à la Touraine, p. 155; mais l'auteur du texte, M. de Fontenay, a rectifié cette erreur dans sa *Nouvelle étude de jetons*, 1850, p. 7, sur l'avis qui lui avait été donné par M. Rouyer.

[2] *Manuscrit Gérairs*, t. II, p. 135, cité par M. A. C. Chotin, *Hist. de Tournai*, t. II, p. 72.

EST FET[1]. Je reviendrai plus loin sur les jetons appartenant à cette série.

Comme Tournai fut pris en 1513 par Henri VIII, et en 1521 par Charles-Quint, on pourrait demander si l'exclamation *Vive le roi!* ne s'applique pas à un de ces princes étrangers.

Mais le style du jeton sur lequel elle est inscrite indique bien certainement le xv^e siècle, la légende *O Mater Dei memento mei* est la devise de Louis XI, et d'ailleurs une variété de ce jeton, au type des roses dans trois cercles, porte sur chacune de ses faces : VIVE LE ROI DE FRANCHE[2]. Il me paraît donc constant qu'à partir de 1478, les branches de rosier et les roses devinrent les ornements habituels des jetons de Tournai. Nous les retrouvons sur une pièce de cuivre qui ressemble encore beaucoup à la première, et sur laquelle on lit : + VIVE PERKIN IETOIS DE TOVRNAI autour d'une croix fleurdelisée cantonnée de quatre branches de rosier, et + O IIIATER DEI IIIEIIIEIITO IIIEI. Une petite *tour* termine la légende du revers (pl. XVII, n° 2). Les armes de Tournai sont de gueules à la tour d'argent, surmontée d'une fleur de lis d'or.

Perkin, ce nom acclamé comme l'avait été celui du roi de France, rappelle un des plus curieux épisodes de l'histoire du xv^e siècle, une aventure qui, pendant huit années, mit en émoi le gouvernement d'Angleterre.

Henri Tudor, après avoir défait Richard III Plantagenet

[1] Fontenay, *Nouvelle étude de jetons*, 1850, p. 15, et *Manuel de l'amateur de jetons*, 1854, p. 46.

[2] Cette pièce est tellement rognée, qu'on n'y voit plus que la moitié inférieure des caractères, sur lesquels cependant on ne peut concevoir de doutes. Je ne l'ai pas dessinée à cause de cet état de dégradation. Le type est tout à fait semblable à celui des deux pièces gravées dans la pl. XVII, sous les n^{os} 3 et 4.

à la bataille de Bosworth (1485), s'était emparé de la couronne d'Angleterre, et régnait depuis huit ans environ, lorsque le bruit se répandit que Richard duc d'York, un des fils d'Édouard IV, échappé de la Tour de Londres, où l'on croyait qu'il avait péri, se présentait pour faire valoir ses droits au trône. En effet, un vaisseau marchand venant de Lisbonne, avait amené dans un port irlandais, à Cork, un jeune homme de dix-neuf ans qui trouva rapidement des partisans [1], et se rendit bientôt à Paris, où Charles VIII le traita comme un fils d'Édouard IV. Il est vrai qu'alors Henri VII assiégeait la ville de Boulogne; l'accueil fait au prétendant par le roi de France détermina Tudor à lâcher prise; la paix fut signée. Le faux duc d'York, obligé de quitter la cour française, alla trouver, en Flandre, la sœur d'Édouard IV, Marguerite, veuve de Charles le Téméraire, qui le reconnut pour son neveu [2]. C'est ainsi qu'un siècle plus tard, la tzarine Marfa, veuve d'Ivan le Terrible, consacra, par son témoignage, l'imposture du premier faux Démétrius.

La duchesse douairière de Bourgogne déclara hautement qu'elle avait retrouvé un fils d'Édouard IV, lui donna le surnom de *Rose blanche prince d'Angleterre* [3], et lui fournit une garde de trente hallebardiers.

[1] Le débarquement eut lieu le 5 mai 1492, à ce qu'il paraît par une lettre que le roi Henri VII écrivait au comte d'Ormond : « Have tidings that our Rebelles landed the Vth daye of this moneth in our land of Irland. » Voy. *Original letters illustrative of English history*, publiées par Sir Henry Ellis. London, 1825, in-8°, t. Ier, p. 18.

[2] Le poëte Bernard Andreas, historiographe d'Henri VII, dit à ce propos : « *Junone* illum revocante, in Flandriam profectus est. » Manusc. de la bibliothèque Cottonienne, cité par S. Henry Ellis.

Marguerite avait déjà suscité comme prétendant Lambert Simnel (1487).

[3] *Hall's chronicle*, p. 463.

Cependant Henri VII, inquiet du crédit accordé en Irlande et en Angleterre même aux récits du prétendant, employa tous les moyens en son pouvoir pour découvrir l'origine réelle de ce personnage, et finit par apprendre qu'il appartenait à une famille de Tournai, et se nommait Perkin Warbeck [1].

Le prince anglais envoya des ambassadeurs à l'archiduc Philippe, pour le prier d'expulser le jeune Warbeck de ses États [2]. Mais l'archiduc répondit que la duchesse douairière était libre et indépendante dans ses domaines particuliers, et refusa son intervention.

C'est alors que fut frappé un gros d'argent dont voici la description :

Léopard. DOMINE : SALVVM : FAC : REGEM. Écu d'Angleterre, timbré d'une couronne fermée et accosté d'une

[1] Hall, dans sa *Chronique*, dit : « ... Peter Warbecke; and for his dastard cowardnes of the Englishmen, in derision, called Perkyn Warbeck, according to the duche phrase, whiche chaunge the name Peter to Perkyn to yongelinges of no strength nor courage, for their timerous hartes and pusillanimitie. » (P. 463.) Hall se trompe assurément, *Perkin* est un diminutif familier qui n'a rien d'injurieux, une appellation populaire très-usitée chez les Flamands, et tout à fait analogue à ces autres diminutifs si célèbres, Cola Rienzi et Mas Aniello.

[2] Le Dr Warham, un de ces ambassadeurs, s'exprimait ainsi en s'adressant au conseil de l'archiduc : « To counterfeit the dead image of a king in his coin is an high offence by all laws. But to counterfeit the living image of a king in his person exceedeth all falsifications except it should be that of a Mahomet or an Antichrist that counterfeit divine honour. » *Hist. d'Henri VII*, par lord Bacon, *Œuvres*, édit. de Londres, 1858, t. VI, p. 145.

C'était alors la mode de comparer Perkin à Mahomet considéré comme type de l'imposteur. C'est pourquoi Grafton, dans sa *Chronique*, dit en parlant de la duchesse Marguerite : « She sent Perkyn Warbeck, her new invented *Mawmet* first into Portingall, and so craftelie into the realme of Ireland. » Vol. II, p. 192.

fleur de lis et d'une rose couronnées ; dans un entourage composé de cinq arcs de cercle.

Revers. Léopard. MANI : TECKEL·PHARES 1898 (1494) ; une fleur de lis, un léopard et une rose, surmontés d'une couronne fermée ; le tout dans un entourage composé de quatre cintres et de quatre angles. — *Argent.*

Cette pièce est rare ; elle a été souvent décrite ou gravée en Angleterre [1]. La légende qu'elle porte au revers, empruntée à Daniel (V, 25), menaçait le roi Henri du sort de Baltazzar, et le roi très-inquiet se plaignait de la grande méchanceté de la duchesse Marguerite, qui lui créait de continuels embarras : « And forseing nowe, écrivait-il à sir Gilbert Talbot, son conseiller, the perseverance of the same her malice, by th' untrue contriving eftsones of an othr fayned lad called Perkin Warbek, born at Tournay in Picardy, which at his furst into Irland called himself the bastard son of king Richard, » etc. [2].

Perkin fit d'abord près de Deal, dans le comté de Kent, une tentative qui échoua [3], puis passa en Écosse, où, fortement recommandé par Charles VIII, par le roi des Romains et par Marguerite d'York, il fut accueilli par le roi Jacques IV, qui lui donna en mariage une de ses parentes, lady Catherine Gordon, fille du comte de Huntley [4]. Ensuite,

[1] Folkes, *Table of English silver coins*, 1745, p. 19. — Leake, *Historical account of English money*, p. 186. — Wise, *Num. ant. Bodl. Cat.*, 1750, p. 241, tab. XXI. — *Num. ant. Thom. Com. Pembr.*, 1746, t. II, part. IV, tab. 9. — Ruding, *Annals of the coinage of Gr. Brit.*, t. Ier, p. 300 ; t. II, p. 372, pl. Suppl. III, n° 33. — Hawkins, *Descr. of the anglo-gall. coins in the Brit. Mus.*, p. 37. — Akerman, *A numismatic manual*, p. 391. — Ch. Cocheteux, *Bullet. de la Soc. hist. de Tournai*, 1854, t. IV, p. 37, 63 à 68.

[2] *Originals letters*, t. Ier, p. 20.

[3] Lord Bacon, *Hist. of Henry VII*, t. VI, p. 156.

[4] *Ibid.*, p. 162 et suiv.

à la tête d'un parti composé d'Écossais, d'Irlandais et d'Anglais exilés, il fit une incursion sur les terres de Henri. Bientot après, la paix fut signée entre les rois d'Angleterre et d'Écosse, et Perkin s'embarqua pour l'Irlande; de là il se rendit dans le comté de Cornwall, qu'il souleva. Henri VII s'empressait d'annoncer ces nouvelles à sir Gilbert: « Perkin Warbek and his wif were lately sette *ful porely* to the see by the king of Scottes and aftre that landed within our land of Irland in the wylde Irissherie [1]..... »

Sous le nom de Richard IV, roi d'Angleterre, Perkin, à la tête de huit mille hommes, tenta de s'emparer d'Exeter, mais sans succès, et ne tarda pas à se trouver, près de Taunton, en face de l'armée de Henri, supérieure en nombre. Perkin rangea ses troupes, et parut disposé à soutenir le combat avec la plus grande résolution. Mais lorsque la nuit fut venue, il s'enfuit à cheval et alla chercher un asile dans le sanctuaire de Beaulieu (Bewley, Hampshire). Lady Catherine Gordon, tombée aux mains de Henri VII, fut placée près de la reine, et reçut une pension considérable.

Henri s'était empressé de faire écrire à ses amis pour leur apprendre la fuite du prétendant. Il nous reste deux lettres dans lesquelles on trouve la même phrase railleuse: « On thursday about midnight, Perkin fled from his company at Tanton and tooke noe leave nor lycence of them [2]. »

On sait comment Perkin se rendit à Henri VII qui le fit promener sur un cheval dans toute la ville de Londres et lui assigna un logement dans le palais d'où il s'enfuit pour

[1] *Originals letters*, t. I^er^, p. 32. — Cf. lord Bacon, *Hist. of. Henry VII*, *œuvres*, 1858, t. VI, p. 188.

[2] *Originals letters*, p. 37 et 38. Ces lettres sont écrites les 23 et 25 septembre. — Cf. lord Bacon, *loc. laud.*, p. 192.

se réfugier dans le prieuré de Shyne [1]; comment il se remit encore aux mains du roi qui le fit exposer sur un échafaud devant Westminster Hall, et à la croix de Cheapside (juin 1498), l'obligeant à débiter une confession écrite qui commençait par ces mots : « Mon père demourait subz l'Escault, appelé Jean Werbeque, et estoit conterolleur de la ville de Tournay et le ung de mes grands pères estoit appelé Piérart Flan et estoit recepveur de la dite ville et doyen des navieurs, etc [2]. » Après cette humiliante formalité, Perkin fut enfermé dans la tour de Londres; accusé un peu plus tard d'avoir tramé un projet d'évasion avec le comte de Warwick, son compagnon de captivité, il fut condamné à mort, et exécuté à Tyburn (novembre 1499 [3].) M. Kervyn de Lettenhove a publié dans son *Histoire de Flandre* et d'après un manuscrit de M. Goethals, une lettre de Perkin à sa mère, document dont l'authenticité n'est pas bien démontrée, et qu'au reste le savant académicien n'a insérée dans son grand travail qu'à titre de curiosité inédite [4]. Il semble que cette pièce ait été fabriquée à

[1] Lord Bacon, *loc. laud.*, p. 201.

[2] Nous citons d'après la traduction française conservée dans le manuscrit de M. Goethals et publiée par M. Kervyn de Lettenhove (*Hist. de Flandre*, t. V, p. 500). La confession fut, bien entendu, prononcée en anglais, langue que Perkin parlait fort bien; le texte anglais diffère du français en quelques points : on le trouve rapporté tout au long dans la *Chronique* de Hall (Londres, éd. de 1809, p. 488) et dans la *Chronique* de Grafton (Londres, édit. de 1809. vol. II, p. 218). Lord Bacon n'en donne que la substance.

[3] Lord Bacon, *loc. laud.*, p. 203.

[4] *Hist. de Flandre*, Bruxelles, 1850, t. V, p. 501. La lettre est datée d'Exeter le 13e jour d'octobre, et Perkin demande à sa mère « un peu d'argent pour l'aider, afin que ses gardes lui soient plus aimables en leur donnant quelque chose. » Cette lettre aurait donc été écrite au moment où le jeune prétendant venait de quitter son asile de Bewley pour se rendre près d'Henri, et il aurait, gardé à vue comme il l'était, préparé un document qui pouvait être facilement saisi et démontrait son imposture. Si cette lettre, inexplicablement impru-

l'aide de la confession de Westminster qui était cependant l'œuvre des plus cruels ennemis de Perkin [1].

Le gros de 1494 est conçu suivant le mode flamand ; sur des monnaies de Charles le Téméraire et de sa fille Marie, on lit *salvum fac populum tuum Domine*, avec les dates 1474, 1476, et 1478 [2]. La pièce frappée en France avant le départ de Perkin pour l'Écosse ne porte pas de nom royal, et cela a singulièrement étonné les antiquaires anglais. Mais cette absence de nom tient peut-être à ce que Perkin était trop bien connu dans sa province pour oser y usurper le nom de Richard. Il n'y rencontrait sans doute pas moins de faveur, car une expédition contre l'ennemi des Plantagenets et de la duchesse Marguerite devait être populaire. Ne soyons donc pas surpris de trouver la légende VIVE PERKIN sur un jeton de Tournai, puisque les compatriotes du jeune prétendant pouvaient se réjouir de ses entreprises sans pour cela prendre le change au sujet de son identité [3]. Ainsi envisagé, notre jeton présente un très-haut degré d'intérêt historique puisqu'il fournit une preuve de l'origine tournaisienne d'un personnage au sujet duquel le

dente, est authentique, elle trancherait toutes les difficultés que l'identité de Perkin a soulevées, et que tous les documents étudiés en Angleterre n'ont pas permis de résoudre.

[1] Au sujet des divers systèmes historiques qu'a fait naître la longue aventure de Perkin, consultez l'intéressant mémoire de Sir Frédéric Madden, *Documents relating to Perkin Warbeck with remarks on his history*, imprimé dans le t. XXVII, p. 153, de l'*Archeologia*. London, 1838.

[2] Duby, *Traité*, pl. LIX, n[os] 1 et 2 ; pl. LXXXII, n° 1.

[3] Dès l'origine de l'aventureuse carrière de Perkin, ses compatriotes disaient son vrai nom. Henri VII ayant, au commencement de l'année 1493, envoyé prendre des renseignements sur le continent, voici ce qui se passa : « Illi (exploratores) in Galliam profecti dum alii alia loca peragrant, quidam Tornacum perveniunt, ibique intelligunt Ricardum humili loco natum nomenque a primo habere *Petrum* cognomento *Varbeckum* idque *multorum testimonio* constare. Polydore Verg., *Hist. Henr. VII*, p. 591.

savant sir Henry Ellis dit : « Who was Perkin Warbeck is a question which the English annals cannot resolve. »

Les jetons dont j'ai placé la figure dans la pl. XVII ne présentent pas de difficultés sérieuses. Sur le n° 3 on voit la légende SIT.IIOIIIEII divisée en trois parties par une guirlande de feuilles de rosiers, laquelle règne sans interruption sur le jeton n° 4.

Les n°s 5 et 6 offrent tous deux, et sur chacune de leurs faces, l'inscription AVE MARISTELLA DEI MATER. Le caractère S sert pour les mots *maris* et *stella* dans cette phrase empruntée à l'hymne de saint Bernard qui se chante à l'office de la conception de la Vierge, le 8 décembre :

Ave maris stella
Dei mater alma
Atque semper virgo
Felix cœli porta.

Les roses se voient sur ces deux pièces. Le n° 5 présente en outre le monogramme de Jésus-Christ IhS avec une barre d'abréviation qui forme en même temps croix. Un littérateur, la plupart du temps malheureux dans ses conjectures, a prétendu que ce monogramme devait se lire ITIS et qu'il représente le mot grec ἰχθύς. Cette opinion ne mériterait pas sans doute d'être rappelée si elle n'avait été accueillie dans un travail que les amateurs de jetons consultent [1]. Les antiquaires que les diverses questions rela-

[1] *Fragments d'histoire métallique*, par J. de Fontenay, dans les *Mém. de la Soc. éduenne*, 1844, p. 265, n° 4.

tives au monogramme de Jésus intéressent les pourront trouver traitées avec toute l'érudition désirable dans deux opuscules de notre savant confrère M. C. Cavedoni [1]. On sait que saint Bernardin de Sienne, au xv^e siècle, était un fervent propagateur de la dévotion au nom de Jésus. Il avait donné en 1423 à l'église sainte Marie *delle asse* à Modène, un tableau représentant en or sur fond d'azur le monogramme sacré entouré de rayons et de fleurons. C'était comme un résumé de la doctrine exposée dans un sermon prononcé par le saint, qui énumère les douze rayons mystiques ou attributs du nom de Jésus. Ce même sermon explique la présence des fleurs autour du monogramme symbolique : « Hinc et ipsa Maria, tempore passionis Christi per multiplices salsugines amaritudinum progredit ad Domini sepulchrum quærens, ut ait Angelus (*Marc.* XVI), Jesum Nazarenum crucifixum. IhS autem salus, Nazarenus floridus interpretatur, crucifixum additur ut sic habeas salutem, florem et crucem, et in omnibus consolationem [2]. » On voit donc que le type de notre jeton qui présente à la fois le monogramme IhS, une croix, et des fleurs, est conçu suivant le système de saint Bernardin.

Les pièce gravées sous les n^os 7, 8, 9, 10 de la pl. XVII nous montrent diverses combinaisons de fleurs de lis, de tours, de roses qui relient entre eux tous ces jetons, de telle sorte que leur attribution à Tournai ne laisse pas de doutes dans l'esprit. Cette attribution s'étend à d'autres pièces du

[1] *Dell' origine e valore della scrittura compendiosa IHS del sacrosanto nome di Gesù*, Modena, 1846, et *Dell' orig. e val. della scritt. comp. IHS del sacr. nome del Salvatore e del suo culto*, Modena, 1855.

[2] *Sermones sancti Bernardini de Senis ordinis fratrum minorum de Evangelio æterno*, sermo XLIX.— *De Glorioso nomine Domini Nostri Jesu Christi*, art. secund., cap. IV.

même genre dont je ne donne pas le dessin, mais que les antiquaires reconnaîtront aisément.

On devra, en étudiant cette série, ne pas oublier la pièce publiée par Miéris, Klotz, et Duby [1], pièce que je n'ai pas encore vue en nature et qui me paraît présenter des roses entre les mots de la légende DIV.NOVS DOIN PAIS ET EN LA FIN SA GRASE.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] *Hist. der Nederl.*, t. II, p. 136. — *Hist. nummor. obsid.*, p. 72. — *Rec. gén. des monn. obsid.*, pl. XX, n° 5.

CHRONIQUE.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. LE MARQUIS DE LAGOY.

M. A. de Longpérier, qui s'est chargé d'annoncer la mort de M. de Lagoy et d'offrir à sa mémoire un premier tribut de reconnaissance [1], veut bien me céder l'honneur d'entretenir, pendant quelques instants, les lecteurs de la *Revue* de l'homme dont la vie s'est écoulée au milieu de nos respects, et du savant dont nous cherchons à pratiquer les enseignements.

Louis-Roger-Xavier de Meyran, marquis de Lagoy, est né au château de Lagoy, près Saint-Remy, le 11 juillet 1789. Sa famille, originaire d'Arles, se distingue, entre les plus nobles et les plus considérables de la Provence, par les services qu'ont rendus, à diverses époques, ses membres, dans les rangs les plus élevés de l'Église, de l'armée et de la diplomatie. La baronie de Lagoy fut érigée en marquisat par Louis XIV, en récompense de la belle conduite d'Étienne de Meyran, qui avait représenté la France, en 1617, auprès de la Sublime Porte.

Je ne répéterai pas tout ce qu'ont dit de M. de Lagoy, le jour de ses funérailles, des écrivains distingués de la Provence [2]. Je rappellerai seulement que M. de Lagoy a religieusement pratiqué, à l'exemple de son père et de son aïeul, les vertus privées les plus pures; qu'il a constamment placé

[1] *Revue num.*, 1860, p. 248.

[2] *Éloge funèbre*, par M. Norbert Bonafous.—*Notice nécrologique*, par M. J. B. Gaut, et discours de M. Rouart.

au-dessus de tout, les jouissances de l'intérieur et le bonheur qu'il a trouvé, bien jeune, dans une union assortie; que son amour de l'indépendance lui a fait décliner toute fonction publique[1]; que son caractère, ferme et bienveillant à la fois, l'a tenu éloigné des coteries scientifiques et littéraires, et que, s'il a obtenu les succès de la publicité, ce n'est point qu'il les ait brigués, mais parce qu'ils sont venus à lui.

Le goût de l'art et le culte de l'antique étaient traditionnels dans la famille de M. de Lagoy. La riche collection de médailles, dont il nous a fait si souvent les honneurs avec une grâce extrême, avait été commencée par son père, député sous la Restauration, qui avait su, au milieu des travaux législatifs, pousser assez loin l'art du dessin et de la gravure, pour être attaché à l'Institut (Académie des beaux-arts) en qualité de correspondant. C'est à son grand-oncle maternel, le marquis de Méjanes, que la ville d'Aix doit une bibliothèque qui se distingue, entre toutes celles de province, par le choix de ses livres et la rareté de ses manuscrits[2].

M. de Lagoy avait donc été initié, dès sa première jeunesse, aux secrets de la numismatique; il n'a publié cependant un premier mémoire qu'en 1826, lorsqu'il avait déjà trente-sept ans[3]. L'extrême modestie, la sage réserve qui le distinguaient et rendaient son commerce si agréable, lui avaient fait com-

[1] Cédant au désir de ses concitoyens, M. de Lagoy est cependant entré au conseil municipal d'Aix en juin 1848, et n'en est sorti qu'en 1852, par démission.

[2] Le marquis de Méjanes, l'un des plus célèbres bibliophiles du dernier siècle, mort à Paris le 5 octobre 1786, avait légué, en outre, à la Provence diverses valeurs, dont le revenu, s'élevant à environ 5,000 livres, devait être employé à l'accroissement annuel de la bibliothèque que sa générosité ouvrait au public; une grande partie de ces valeurs fut confisquée en 1791, mais une rente de 2,000 fr. a continué d'être versée à l'administration de la bibliothèque par MM. de Lagoy.

[3] *Essai sur les médailles de Cunobelinus.* Aix, 1826, in-4°, une planche.

prendre que la science du passé exige de fortes études, et qu'il est toujours dangereux de se laisser entraîner dans le monde des hypothèses, par une intelligence trop ardente ou une plume trop facile.

Le début de M. de Lagoy fut ce qu'il devait être, une œuvre sérieuse qui le posa d'emblée au premier rang des numismatistes. Il venait de rendre à la Grande-Bretagne les monnaies marquées du nom d'un personnage historique, Cunobelinus, et de redresser ainsi la doctrine d'Eckhel[1], de Mionnet et de Sestini[2], qui, appliquant à la dernière époque ce que César avait dit des temps antérieurs et forçant la pensée de l'auteur des Commentaires, s'étaient persuadés que les Gaulois d'outre-Manche n'avaient pas eu de monnaies autonomes, et que leurs signes d'échange avaient uniquement consisté en cylindres et en anneaux de bronze ou de fer, jusqu'au complet établissement de l'administration romaine. Cette importante rectification ouvrit un champ tout nouveau aux investigations numismatiques, et bientôt on vit apparaître les monnaies de Ségonax, aïeul de Cunobelinus, et de son père Tasciovanus; puis toutes les richesses de la suite gallo-bretonne. On s'occupa de M. de Lagoy, de l'autre côté du détroit, et la Société des antiquaires de Londres lui envoya le titre de membre correspondant.

— En 1834 parut un second mémoire[3], beaucoup plus important encore que le premier, qui valut à M. de Lagoy le titre de

[1] *Doctrina nummorum*, t. I, p. 80.

[2] *Classes generales*, première édition, 1787. — Dans la seconde édition du même ouvrage, 1821, que ne connaissait pas M. de Lagoy, Sestini donne un chapitre à la Bretagne, et dit, en parlant des monnaies de cette contrée : « Mionettus descripsit omnes inter Regulos Gallicos sed *inconsulto*, dum Britannia repetit nummos suos. » Puis il indique les pièces appartenant à Camulodunum, à Verulamium et au roi Cunobelinus. Page 10, deuxième colonne.

[3] *Description des médailles inédites de Massilia, de Glanum, des Caenicenses et des Auscii*. Aix, 1834, in-4° de 40 pages, avec 2 planches renfermant 27 pièces très-habilement dessinées par l'auteur.

correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Avant d'analyser ce nouveau travail, il est bon de rappeler que le hasard, juste parfois, avait placé une des propriétés des Lagoy, cette famille d'antiquaires et d'artistes, à Saint-Remy, sur le territoire même de l'antique Glanum, ville dont parlent Pline et Ptolémée, et qui marque encore aujourd'hui sa place par des monuments de la belle époque romaine [1], et par une curieuse inscription du IVe siècle [2]. Un pareil sol ne devait pas être livré en vain à un mineur infatigable et habile, comme M. de Lagoy : de merveilleuses monnaies furent découvertes, recueillies et interprétées.

Le mémoire publié en 1834 fit connaître un monument tout nouveau et encore unique aujourd'hui, la belle pièce d'argent de style grec, portant d'un côté une tête de femme couronnée d'épis; de l'autre le taureau, symbole habituel du bronze marseillais, avec la légende ΓΛΑΝΙΚΩΝ. Ce bijou numismatique est une tétrobole du beau temps de la colonie phocéenne, frappée, soit par une sous-colonie de Marseille, soit par les Salyens, qui auraient imité la monnaie de leurs voisins. Suivant M. de Lagoy, la tête de femme représente Cérès, divinité tutélaire du fertile territoire de Glanum. Ajoutons que l'auteur, complétant le système du président de Fauris Saint-Vincens [3], avait habilement démêlé, dans le monogramme qui se lit au-dessus du taureau, la marque d'un monétaire ou d'un graveur de coins, qui travaillait en même temps pour l'atelier de Marseille.

Le second mémoire de M. de Lagoy donnait aussi la description de la monnaie d'argent des Cænicenses, ΚΑΙΝΙΚΗΤΩΝ [4], dont

[1] L'arc de triomphe et le tombeau monumental, qu'on admire aux portes de Saint-Remy, se distinguent par leur style et leur conservation.

[2] Cette inscription a été reproduite plusieurs fois. Cf. Papon, Caylus, Millin, Orelli, etc., etc.

[3] *Notice sur Jules-François-Paul de Fauris Saint-Vincens*, p. 12.

[4] Les Cænicences faisaient partie des cités latines de la Gaule narbonnaise. Plin., *Hist. nat.*, lib. II, cap. 4.

on ne soupçonnait pas l'existence avant lui, et dont il n'a jamais été retrouvé un second exemplaire.

Venait ensuite, sous la rubrique des *Auscii*, peuple d'Aquitaine, une jolie petite monnaie d'argent, également inédite, trouvée aux environs d'Alais, portant d'un côté une tête à gauche, de l'autre AVSC, entre les branches d'une croix.

Enfin à ces nouvelles merveilles numismatiques, M. de Lagoy a joint la description de plusieurs pièces de Marseille, de la plus haute antiquité, aux types du phoque, du griffon, du lion dévorant une proie et de la tête de Diane, avec creux au revers, exhumées, la plupart, à Glanum, et qui avaient échappé aux recherches de Fauris Saint-Vincens[1] et des autres numismatistes. Ces monnaies sont encore des plus rares aujourd'hui; elles appartiennent au VI^e^ siècle avant Jésus-Christ, et forment la tête des collections monétaires de la célèbre colonie phocéenne. Le plus bel éloge qu'on puisse faire de cette partie du mémoire est de rappeler que, huit ans plus tard, l'académicien auquel nous devons un travail d'ensemble sur la numismatique narbonnaise[2], n'avait trouvé aucun type nouveau pour les trois premières époques du monnayage marseillais (600 avant J. C.).

— En 1837 M. de Lagoy consacra de nouvelles pages à la numismatique gauloise[3]. Ce travail, qui n'embrasse pas moins de trente-six peuples ou chefs divers, serait trop long à analyser. Les articles qui ont été le plus remarqués lorsqu'il parut, sont les suivants :

1° Rétablissement de l'ethnique du roi des Sotiates, qui fut vaincu par Crassus;

[1] Voir les planches qui font suite à la *Notice sur Paul de Fauris Saint-Vincens*.
[2] L. de La Saussaye, *Numism. de la Gaule narbonnaise*, Blois, 1842, grand in-4°.
[3] In-4°, Aix, 1837, 48 pages, 1 planche.

2° Description du bronze inédit des Samnages ou Samnagenses, portant d'un côté le taureau de Marseille avec ΣΑΜΝΑΓΗΤ, de l'autre la tête d'Apollon avec ΑCΤΙΚΟ, pour Ἀστικός, désignation qui convient à une divinité topique;

3° Rectification au sujet d'une rare monnaie du cabinet Tochon d'Annecy, appartenant aujourd'hui à M. de Saulcy. On avait toujours lu sur cette pièce, OKIPT, mot dont on avait vainement cherché le sens. M. de Lagoy, par une heureuse inspiration, prit la légende à rebours et y retrouva le nom des *Tricorii*, peuple qui paraît avoir habité la vallée du Drac, aux environs de Gap. L'auteur suppose que cette belle pièce a été frappée par les Massaliotes, quand la cité des Tricorii tomba entre leurs mains, au temps de César;

4° Attribution aux *Voconces* d'une petite monnaie d'argent du musée Calvet, classée jusqu'alors aux incertaines de la Gaule, et portant d'un côté une tête à gauche, de l'autre un cheval, sous lequel se lisent les deux syllabes VOOC. Cette restitution, basée sur l'habitude qu'avaient les Gaulois de redoubler certaines voyelles, a été adoptée par M. de La Saussaye[1];

5° Confirmation de l'opinion de Bouteroue et classification définitive à l'Éduen Litavicus, d'une monnaie d'argent qu'Eckhel, Sestini et Mionnet avait rejetée parmi les incertaines;

6° Description d'une belle monnaie éduenne, au revers de l'ours, sur laquelle on lit EDVIS.

Les importantes conquêtes numismatiques que nous venons de rappeler sont désormais acquises à la science, et si un très-petit nombre des attributions proposées par M. de Lagoy, telles que celles du BRIGIOS, du VANDIILOS et du CARSICIOS, ont été contestées depuis, il faut se rappeler que la numismatique gauloise naissait à peine en 1837, et que les ouvrages d'en-

[1] *Num. de la Gaule narbonnaise*, p. 133.

semble de Lelewel et de La Saussaye n'avaient pas encore paru.

— Les monnaies mérovingiennes devaient avoir leur tour. Le quatrième mémoire traite de cette branche importante de notre numismatique nationale [1], et fait connaître, outre plusieurs tiers de sou d'or, vingt-six deniers d'argent du plus haut intérêt, exhumés à Glanum. L'apparition d'un aussi grand nombre de deniers de la première race, lorsqu'on n'en avait découvert jusque-là que des exemplaires isolés, fut un véritable événement et me fit revenir, pour ma part, sur ce que j'avais dit de trop absolu au sujet de l'emploi de l'or, comme monnaie légale, sous les Mérovingiens [2].

— J'ai hâte de passer à l'une des études les plus remarquables que nous ait laissées M. de Lagoy. Je veux parler de sa monographie des monnaies ostrogothes en bronze et en argent [3].

On s'est occupé depuis longtemps, de ce côté-ci des Alpes, des monnaies frappées en Italie sous la domination des Goths (493-552). Le baron Marchant avait expliqué quelques-uns des monogrammes que présentent les pièces d'argent de cette série; Lelewel en avait déchiffré d'autres; mais il était réservé à l'antiquaire d'Aix de faire sur l'argent et le bronze ostrogoths un excellent travail, qui a grandement servi à l'ouvrage publié plus tard par M. Friedländer [4].

Après le monnayage des Ostrogoths, l'auteur fait connaître une mince pièce mérovingienne, en argent, de Childebert III (695), où il reconnaît le sixième du denier.

[1] *Description de quelques monnaies mérovingiennes*, in-4° de 30 pages, 1 planche. Aix, 1839.

[2] *Considération sur la monnaie à l'époque romane*, passim. — *Études num. sur une partie du Nord-Est*, p. 23.

[3] *Explication de quelques médailles à un monogramme des rois goths d'Italie*. Aix, 1843, in-4°, 23 pages, 2 planches.

[4] *Die Münzen der Ostgothen*. Berlin, 1844.

— Viennent ensuite des mélanges numismatiques[1] qui parurent en 1845, et où l'on remarque :

1° Un médaillon de Tibère, avec la légende TI. CAESARI AVGVSTO D. D. COL. K, laissé par Goltzius, Erizzo, Tristan, Occo, Morell, etc., etc., parmi les monuments des colonies inconnues. M. de Lagoy démontre l'existence d'un K à la fin de la légende, et considère la pièce comme frappée par décret des décurions de Carthagène (Carthago-nova), dans la Tarragonaise, sans faire connaître toutefois les motifs qui l'ont déterminé à ne pas la donner à Carthage ;

2° Un bronze gaulois très-curieux, mais fruste, sur lequel il lit...... RCANTORIX. Un autre exemplaire de la même monnaie, trouvé avec des pièces analogues portant ROVECA[2], acquis aujourd'hui par M. de Saulcy, confirme en grande partie cette lecture, qui avait été contestée. La légende se compose du mot CANTODAN, précédé de l'article AR ;

3° Un statère, imité de ceux de Philippe de Macédoine, mais remarquable par une sorte de tige qui traverse le visage, et par une contremarque représentant un sanglier. La description de cette pièce est accompagnée de considérations très-justes sur la possibilité de répartir les statères du type grec entre les diverses contrées de la Gaule, au moyen des symboles accessoires qu'ils présentent;

4° Des consulaires inédites;

5° Des petits bronzes de Gelimer, roi des Vandales; d'Amalaric, roi des Wisigoths, de Childebert I^{er}, de Théodebert, etc., etc.;

6° Un triens mérovingien d'Agaune.

[1] *Médailles inédites grecques, gauloises, romaines et du moyen âge.* Aix, 1845, in-4°, 38 pages, 2 planches.

[2] Cf. *Revue num.*, 1859, p. 102, art. de M. de Longpérier ; 1859, p. 316, et 1860, p. 348, articles de M. de Saulcy.

— En 1847 et en 1856, M de Lagoy revient à son sujet favori, la numismatique gauloise [1], et décrit un nombre considérable de pièces d'argent, imitées des deniers ou plutôt des quinaires consulaires, au type de la tête casquée d'un côté, et des Dioscures à cheval de l'autre; remarquant que ces pièces, toujours du même type, se distinguent les unes des autres par les légendes, il admet qu'elles ne constituent pas un monnayage unique, mais qu'elles ont été, au contraire, frappées dans un but commun, par divers peuples. Partant de cette donnée, un heureux numismatiste, M. de Saulcy, y a reconnu, depuis, le monnayage de la ligue contre Arioviste. M. de Lagoy rétablit parfaitement la légende du n° 1 : CN. VOLVNT., qu'une mauvaise conservation avait fait considérer par M. de La Saussaye [2] comme le nom des Voconces, et où Mionnet, Lelewel et Duchalais n'avaient pas aperçu le point qui la sépare en deux. Ces mots CN. VOLVNT. désignent un client de la famille Pompeia.

C'est dans cet essai que parut la monnaie où M. de Lagoy voit non EBVROV, mais EBVRON, et qu'il classe par conséquent aux Eburons. Tous les lecteurs de la *Revue* connaissent le long débat qui s'est élevé à ce sujet [3], et auquel je n'apporterai pas mon opinion avant qu'il m'ait été donné d'examiner de nouveau cette pièce avec plus de soin que je ne l'ai fait à Aix, à une époque où je ne m'occupais pas particulièrement de la numismatique des Gaules.

—En 1849, l'auteur a publié un savant travail sur l'armement et les instruments de guerre gaulois, tels que les font connaître les figures des monnaies de nos pères et les trophées des de-

[1] *Essai de monographie d'une série de médailles gauloises d'argent au type des Dioscures.* Aix, 1847, in-4°, 28 pages, 1 planche. — Supplément. Aix, 1856, in-4°, 16 pages, 1 planche.

[2] *Num. de la Gaule narbonn.*, pl. XVI, fig. 2.

[3] Article de M. de Witte, *Rev. num.*, 1856, p. 68.

niers consulaires [1]. Il relève une erreur de Duchalais, qui avait pris pour un lituus militaire le carnyx qui se voit sur la monnaie de *Dubnoreix*, et auquel s'applique si bien la description d'Eustathe; il donne ensuite des explications sur la manière dont les guerriers portaient et rattachaient le *sagum*, et étudie la forme du torques, du sanglier-enseigne, du javelot ou *matara*, de l'épée qui se portait au côté droit, du long bouclier dont parle Virgile, etc., etc.

— La série des travaux numismatiques de M. de Lagoy, publiés à Aix, se termine par une brochure [2] où, après avoir donné de précieux renseignements sur l'écriture monogrammatique en Grèce, à Rome, dans l'empire d'Occident et chez les Mérovingiens, il fait connaître des monogrammes nouveaux de Marcien, de Jules Nepos, de Léontius, de Gondomare, roi des Burgundes, d'Amalaric, roi des Wisigoths L'auteur examine dans cette brochure l'attribution faite à l'Armorique par Ch. Lenormant, des *trientes* aux noms de Justin et de Justinien, dont le revers porte un monogramme composé des lettres ARM. Suivant lui, les tiers de sou en question appartiennent au midi de la France, et ce n'est pas un nom de peuple qu'il faut y chercher, mais bien un nom d'homme; placé à ce nouveau point de vue, il admet que le monogramme renferme un L, formé de la barre de l'A et d'un des jambages de l'M, et appartient à Amalaric.

M. de Lagoy a publié dans la *Revue numismatique* plusieurs articles que distinguent, comme on l'a dit avec justesse, « une « discussion sobre, mais complète, et un style si précis, qu'il

[1] In-4°, 38 pages, 1 planche. Aix, 1849.

[2] *Recherches sur l'explication des monogrammes de quelques médailles inédites des derniers temps de l'empire d'Occident et de l'époque mérovingienne*, in-4° de 16 pages. Aix 1856.

« serait difficile d'y ajouter ou d'en retrancher un seul mot[1]. » Ces travaux sont plus connus du monde savant que ceux qu'il a fait imprimer à Aix pour un petit nombre d'amis. Je me bornerai à les énumérer; leurs titres suffiront pour faire juger de leur importance.

1837. *Sur la médaille gauloise attribuée à Tasget; Attribution d'une médaille de bronze à la ville de VISVNTIVM.*

1839. *Médaille de BRIGANTICVS, roi de Galatie; — Attribution d'une médaille d'argent à Cosio ou Cosium (Bazas); — Sur la médaille IVDEA NAVALIS.*

1840. *Magusa ou Magusum, ville des Bataves.*

1841. *Médaille bilingue gréco-celtibérienne; — Attribution d'une médaille gauloise de bronze à Virinn, Vissec, dans le Gard; — Tiers de sou de Clotaire, frappé à Arles.*

1842. *Attribution de deux médailles d'argent aux Belindi.*

1844. *Évaluations pondérales sur les monnaies.*

1846. *Monnaies primitives de Massilia; — Rectification numismatique sur le type d'une monnaie de Sagunte.*

1847. *Attribution d'une nouvelle médaille aux Anatilii, peuple situé aux bouches du Rhône.*

1849 *Découverte de monnaies de bronze de Marseille.*

1853. *Tétradrachme de Vonones II.*

1855. *Mélange de quelques médailles arsacides et gauloises; — Médaillon d'argent de Valérien et de Gallien.*

1857. *Médailles gauloises.*

1858. *Description de plusieurs fiertons ou poids monétaires.*

1859. *Attribution de quelques médailles inédites au monnayage primitif des Arabes, à Alexandrie.*

La *Revue numismatique* belge s'est empressée également d'ouvrir ses colonnes au savant qui vient de nous être enlevé,

[1] M. Norbert Bonafous, *Éloge funèbre.*

et a reçu de lui, en 1858, la description d'une pièce de plaisir, en bronze, aux noms de Rodolphe et de Hugues.

M. de Lagoy a beaucoup imprimé; mais, je le répète, il tenait peu à la publicité et aux succès qu'elle n'a jamais manqué de lui procurer. C'est dans la correspondance intime que son esprit élevé se plaisait à prendre essor. Plusieurs numismatistes gardent précieusement ses lettres, où des points intéressants sont toujours traités avec la supériorité qui lui appartenait. M. de La Saussaye et M. de Barthélemy en possèdent un grand nombre. Entré plus tard en relations avec ce savant regretté, j'ai encore trouvé dans ses lettres, dont la dernière est de la fin de 1859, les plus utiles enseignements; mais c'est à son vieil ami M. F. Soret, l'orientaliste de Genève, qu'ont été adressées, pendant vingt ans, ses communications les plus intimes [1].

Le 16 avril dernier, l'éminent archéologue que nous pleurons, a terminé, entouré des siens, une noble et savante vie. Quelques instants avant sa mort, avec le calme de l'homme de bien et du chrétien, il a voulu s'occuper encore des sujets qui

[1] Voici ce que m'écrivait il y a quelques jours M. F. Soret, que je ne puis mieux faire que de citer textuellement : « Nous nous faisions part réciproque- « ment de nos découvertes, de nos observations, de nos doutes; nous nous te- « nions au courant des travaux de nos confrères. Les lettres du marquis sont « très-instructives, parce qu'un assez grand nombre de numismatistes et d'ar- « chéologues s'adressaient à lui pour le consulter; plusieurs d'entre eux ont « largement utilisé dans leurs publications les renseignements que leur cor- « respondant ne leur refusait jamais, lors même qu'il se privait par là du « plaisir de publier lui-même ses découvertes. A cet égard, il était d'une libé- « ralité rare et d'une grande modestie. Ses observations sur les allures des « hommes de science sont quelquefois très-piquantes, mais jamais malignes. « Ses lettres intimes conservent la tournure spirituelle de sa conversation, « mais on retrouve à chaque page les preuves de la sensibilité de son âme, « de son amour pour la vie des champs, de son attachement pour les siens « et pour quelques amis. »

lui étaient chers, et, par une dernière disposition, il a légué à la ville d'Aix plusieurs œuvres estimées de peintres provençaux, et la précieuse collection des eaux-fortes de son père. Sa magnifique suite numismatique, dont font partie presque sans exception les raretés qu'il a publiées, appartient aujourd'hui à Mme la marquise douairière de Lagoy, née de Castellane; plus précieux dépôt ne pouvait être en meilleures mains.

CHARLES ROBERT.

Paris, le 30 mai 1860.

Au moment où nous mettons cette feuille sous presse, la famille de M. Jules Renouvier nous apprend que cet archéologue distingué vient de mourir à Montpellier, où il était à peine de retour d'un de ces voyages annuels consacrés à l'étude des anciens maîtres graveurs, sur lesquels il a publié tant de remarquables écrits. M. Renouvier savait conduire à bonne fin ses œuvres relatives à l'histoire de l'art sans négliger ses recherches numismatiques; il laisse de profonds regrets parmi les amis nombreux et sincères que lui avaient attachés son caractère aussi honorable que bienveillant, son instruction solide et variée, et la constante obligeance avec laquelle il s'intéressait aux travaux de tous ceux qui faisaient appel à son érudition.

A. L.

27 septembre 1860.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRES A M. A. DE LONGPÉRIER

SUR

LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

Septième article. — Voir le n° 6 de 1858, p. 437; le n° 5 de 1859, p. 313; le n° 6 de la même année, p. 401; le n° 3 de 1860, p. 164; le n° 4 de la même année, p. 249, et le n° 5, p. 345.

XI.

Ligue gauloise contre l'invasion germaine et helvétique.

Mon cher ami, tu connais fort bien la nombreuse série de quinaires gaulois d'argent au type de la tête de Pallas et du cavalier armé. Sans aucun doute tu as lu plus d'une fois tout ce qui a été écrit au sujet de ces intéressants petits monuments, sur l'origine desquels plane encore un doute profond. Ce n'est point ici le lieu d'analyser en détail toutes les idées émises à propos de ces monnaies; l'exposé serait beaucoup trop long, et d'ailleurs cette analyse trouvera sa place plus tard. Je veux tout simplement te faire part aujour-

d'hui de l'attribution que je crois vraie et que j'ai adoptée comme telle, pour cette série de nos monnaies nationales. Si je me trompe, ce qui n'est guère que le fait de ceux qui cherchent et qui produisent leurs idées, je serai, comme toutes les fois que cela m'est arrivé, heureux d'avoir fourni une occasion de rectifier une erreur émise par moi. Ceci dit, j'entre en matière.

Commençons d'abord par établir un fait qui domine tous les autres, c'est que ces monnaies, calquées sur le système monétaire des Romains, puisqu'elles offrent le même poids et pour ainsi dire les mêmes types que les quinaires de la République, sont antérieures, d'aussi peu que l'on voudra, mais enfin antérieures aux expéditions de César *conquérant* dans les Gaules, c'est-à-dire à celles qui ont suivi la campagne d'*allié* de l'année 58 avant Jésus-Christ, contre les Helvétiens d'abord, et ensuite contre Arioviste et ses Germains. En effet, il paraît inadmissible que ces types aient été choisis par un groupe de peuplades gauloises quelconques, postérieurement au premier événement qui devait faire détester le nom romain de tous ceux que l'asservissement menaçait.

Les pièces en question sont donc certainement antérieures à la première tentative de conquête de César, c'est-à-dire à l'année 57 avant Jésus-Christ.

Cette limite inférieure d'âge une fois posée, est-il possible d'en déterminer une seconde? C'est ce que nous allons essayer de faire. Dans le groupe intéressant de monnaies dont je m'occupe, il en est qui ont été émises par un personnage nommé Voluntillus, et qui offrent ce nom isolé d'abord, puis précédé du prénom de Cneius emprunté à la gens Pompéia. Ce Cneius Voluntillus était donc un client de Pompée, comme Durat et Togirix furent clients de la gens

Julia. Ce fut en l'an 77 que Cn. Pompée marcha à la tête d'une armée considérable contre Sertorius, qui s'était emparé de la Province; il le battit et séjourna quelque temps à Narbonne; de là il se rendit en Espagne, d'où il revint passer dans la Gaule l'hiver de l'année 76. Voilà certainement l'époque supérieure à laquelle on peut admettre l'apparition parmi les Gaulois de clients de la gens Pompéia, clients qui se multiplièrent, puisque nous savons, par exemple, qu'une famille nombreuse de ces Pompéïens gaulois habitait Vésone, la capitale des Petrucorii.

Ainsi, il faut trouver dans les vingt années comprises entre 77 et 57 avant Jésus-Christ la cause et l'époque d'émission de la série des quinaires gaulois au cavalier armé.

Il n'est guère possible, on en conviendra, que la révolte ardente des Allobroges, sous les ordres de Catugnat (62 av. J. C.), ait donné lieu à la fabrication d'espèces empreintes des types adoptés par un ennemi abhorré. Il nous faut donc chercher un autre événement qui nous explique une émission de monnaies gauloises si clairement romanisées.

Depuis un demi-siècle déjà, les Germains renouvelaient à chaque instant des invasions sur les terres formant la rive gauche du Rhin. Ils n'attendaient qu'un prétexte pour se ruer sur les provinces gauloises qui leur offraient un climat plus doux, une vie plus facile. L'ambition et la rivalité de quelques grandes peuplades ne tardèrent pas à leur fournir ce prétexte si impatiemment cherché. La nation des Édues, par calcul bien plus que par servilité, avait su se concilier l'affection de la République. Elle avait reçu le titre de sœur et d'amie du peuple romain, au moment même où la race Arverne se voyait décheoir et perdait la suprématie qu'elle avait longtemps exercée sur toute la Gaule libre encore. Les

Édues, à leur tour, étaient deven
de la confédération gauloise, ou du
du pays qui avait droit, suivant C
celtique. Cette suprématie des Éd
sans tiraillements, et le sénat de
lui, comme à plaisir, des haines d
cruellement le poids. Ainsi les Sé
s'allièrent étroitement avec les A
organiser une ligue contre la dom
rissant l'espérance de reconquér
avait échappé. Comme les Édues,
pouvaient compter sur l'assistanc
afin de contre-balancer une inter
eurent la malencontreuse idée de
d'outre-Rhin. Ceux-ci n'eurent g
une si belle occasion de se mêle
Arioviste, chef de ces sauvages
franchir le Rhin, avec quinze mill
se mettre à la solde des Séquanes.
mais elle fut courte; les Édues fu
dans deux batailles terribles, où
noblesse, tout leur sénat, toute l
cap. 31). Ils se virent contraints
les plus humiliantes pour obtenir l
leur vergobret, le druide Divitiac
afin d'implorer, pour sa malheure
de la République.

Les Séquanes, vainqueurs, ne
amèrement leur victoire; ils avaie
cenaires, ils s'étaient donné des m
pitié. Arioviste leur déclara qu'il
quanie, et qu'il y resterait; plus

germains étaient venus se ranger autour de ses étendards, et il commença par se faire attribuer en toute propriété le tiers des terres de la Séquanie, en ayant soin d'exiger la cession des plus fertiles. Bientôt réduits au désespoir, les Séquanes implorèrent les Édues et les supplièrent d'oublier les funestes querelles qui avaient ruiné leurs deux cités. La guerre s'alluma aussitôt, et les Édues, réunis aux Séquanes, finirent par être écrasés auprès d'Amagetobria. Les résultats de cette nouvelle victoire furent un asservissement plus cruel encore, la cession de moitié de ce qui restait de terres aux Séquanes, et la remise, comme otages, entre les mains d'Arioviste, de tous les enfants des premières familles séquanes et édues. Ce fut vers cette époque que le bruit se répandit rapidement jusqu'à Rome, de l'invasion de la Gaule projetée par les Helvétiens. Rome comprit tout ce que ce mouvement avait de menaçant, et elle se hâta d'organiser une ligue de cités gauloises capable de résister à ces nouveaux ennemis, et au besoin de délivrer la terre celtique des Germains, ses premiers envahisseurs. On eut l'adresse de dissimuler aux yeux d'Arioviste cette seconde partie secrète du traité d'alliance offensive et défensive conclu entre le sénat romain et les cités gauloises. Arioviste laissa faire, pensant que pendant que les intéressés seraient absorbés par la guerre qui allait éclater, il lui serait plus facile de s'impatroniser plus solidement encore sur les terres qu'il regardait comme sa conquête, et d'en faire à son profit une province comme celle que les Romains s'étaient appropriée.

Il est inutile de te rappeler, mon cher ami, la relation si éminemment dramatique de la première campagne de César, campagne dans laquelle il refoula tour à tour les Helvétiens et les Germains au delà du Rhin et du Jura.

Tu as compris que c'est à la ligue gauloise, nouée par les soins du sénat romain, que je propose, avec toute confiance, d'attribuer l'émission des quinaires d'argent au type du cavalier. C'est là, je crois, une attribution qui se démontre d'elle-même. Probablement on peut faire remonter l'origine de cette fabrication de monnaies uniformes à la première ligue qui fut écrasée près d'Amagetobria (en l'an 63 av. J. C.). Les quinaires gaulois au type du cavalier auraient ainsi servi de monnaies de confédération jusqu'à l'invasion helvétienne (58 av. J. C.), c'est-à-dire pendant cinq années consécutives; et ceci expliquerait à merveille, à ce qu'il me semble, les différences de style et de fabrique que l'on remarque dans les pièces appartenant à la même cité, aussi bien que la succession des chefs différents inscrivant leur nom sur les monnaies d'une seule et même peuplade. Je livre cette hypothèse à ton appréciation.

Quoi qu'il en soit, je désire te donner l'énumération de toutes les variétés de types et de légendes que j'ai pu recueillir dans les ouvrages de numismatique et dans ma propre collection. Mais avant tout, permets-moi de te rappeler que plusieurs trésors considérables, composés de ces curieuses monnaies au cavalier, ont été déterrés à Lyon et à Valence. Les pièces composant ces dépôts avaient très-peu circulé; elles étaient d'une excellente conservation, mais le plus souvent d'une fabrication très-négligée. Des spécimens de presque toutes les variétés se retrouvent isolément dans une grande partie de la France, c'est-à-dire dans tout l'Est et vers le Midi. Ceux-là, quand ils sont d'argent pur, sont généralement usés, et ont évidemment circulé longtemps; le plus souvent ils sont fourrés, et sont par conséquent des produits de l'industrie des faux monnayeurs.

Enfin de la présence à Lyon de plusieurs trésors composés

de ces monnaies, nous pouvons conclure que ce n'est pas loin de cette ville qu'eut à agir la confédération qui émettait ces quinaires à l'apparence romaine. Or la Séquanie était proche. D'un autre côté, la négligence de fabrication des pièces en question en fait, en quelque sorte, des monnaies de guerre.

Passons à l'énumération des variétés.

Ligue gauloise contre Arioviste et les Helvétiens.

Pièces de ma collection :

1. ΛΛBILL devant une tête de chef, avec casque à crinière. ℞. Cavalier; à l'exergue, EBVRO.
2. ΛΛBIL. Tête de Pallas. ℞. EBVRO.
3. ΛΛBILO. ℞. EBVRO.
4. ΛΛBILLI. (Derrière la tête.) ℞. EBVRO.
5. *Id.* ℞. EBVRO.
6. Légende hors du flan. Incus : VᗺƎ. ℞. EBVRO.
7. RICΛΓ. Devant la tête casquée. ℞. EBVRO.
8. RICΛΓ. Derrière la tête. ℞. EBVRO.
9. DVRNAC. Tête. ℞. EBVRO. (Fourrée.)
10. DVRNACVS. Tête. ℞. DONNVS. (Argent pur et fourrée.)
11. DVRNACOS. Tête. ℞. AVSCRO. (Argent pur et fourrée.)
12. Légende hors du flan. (A-t-elle existé ?) ℞. ΛΓSCROCOS.
13. BR—I. Devant la tête. ℞. BRI.
14. Autre style. Pièce incuse et confuse devant la tête. ℞. BRI.

15. *Rien* devant la tête.	℟. B(RI). (Le haut de l'R est très-visible.)
16. BRIC. Pas de collier de perles.	℟. COΛΛN. On voit les deux pieds du cavalier.
17. BRICO.	℟. COMA. On ne voit pas les deux pieds.
18. BR.	℟. Légende non portée.
19. BR—I. (Probablement ⁂.)	℟. CO—MA.
20. BR—I. A cheval sur le grènetis.	℟. C—OMA.
21. BR—I. Collier de perles.	℟. COMΔ.
22. BR—I. A cheval sur le grènetis.	℟. COMΔ.
23. BR—I.	℟. (C)—OMΔ.
24. BR—I. ⁂	℟. COMA.
25. Légende non portée.	℟. (C)—OMA.
26. B(R—I). ⁂	℟. CO—MΔ.
27. On ne voit que BR. ⁂	℟. CO—MΔ.
28. Cavalier. COMA. Le tout incus.	℟. COMA. Cavalier.
29. COSII.	℟. COΛΛN. On voit les deux pieds. (Argent et fourrée.)
30. Sans légende.	℟. COM.
31. Sans légende.	℟. COMA.
32. Tête. OMA incus.	℟. COMA.
33. (C)OΛΛ. Devant la tête.	℟. C—OΛΛ.
34. Sans légende.	℟. MA. (?)
35. Sans légende.	℟. (COM—A entre les pieds de devant).
36. Sans légende.	℟. COΛΛ.
37. VIID. Le V sous le nez.	℟. COMA.
38. V(IID). Le V sous le menton.	℟. CO....
39. VIID.	℟. COΛΛ.
40. COOV.	℟. (C)—OMA.

41. COOV.	℞. COV.
42. Rien ; O devant le nez.	℞. COVI.
43. COOV. Double surfrappe.	
44. ? BI.	℞. .N V.... (Cn. Vol.)
45. ROVV. (Lisez MOR.)	℞. V—OLVN.
46. ROW. (Lisez MOR.)	℞. VOLVN.
47. ROVV. (Lisez MOR.)	℞. CN.VOL.
48. Manque.	℞. CN—VOL sans point.
49. Rien.	℞. CAL.
50. ROVV.	℞. CAL.
51. Devant la tête CAL incus.	℞. CAL.
52. Non marqué faute de flan.	℞. CVL.
53. MOR.	℞. CAL.
54. VIRODV.	℞. TVROCA.

Collection de La Saussaye :

55. PETRVCORI.	℞. ACINCOVEPVS.

Collection de feu M. le marquis de Lagoy :

56. COSII.	℞. CALITIX.
57. AMBILI. Derrière la tête.	℞. EBVRO.
58. DVRNAC.	℞. EBVRON.

Voici maintenant quelques considérations que m'inspire l'étude de cette suite monétaire.

1° Pour moi, les monnaies à la double légende MBIL, 'MBILO, MBILL, MBILLI et EBVRO, sont vraisemblablement frappées par le fameux Ambiorix de César ; le nom de ce héros aura été altéré comme d'habitude par les Romains ; il s'appelait en réalité Ambilorix ou Ambilliorix. Il va sans dire que les quinaires n° 1 sont les plus anciens de tous ; le peu d'exemplaires que j'en connais est assez usé,

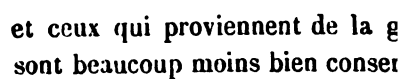

et ceux qui proviennent de la g
sont beaucoup moins bien conser

2° Les quinaires à la légende
autre chef éburon, qui s'appel
ticus.

3° La rare pièce à la double l
me paraît appartenir à un troisi
de Durnacus.

Les Éburons avaient plusieurs
César nous mentionne en même t
cus comme marchant à la tête de
Il n'y a donc rien que de très-
monnaies éburonnes avec le non
Riganticus et de Durnacus, chefs
au moment où Cattivolcus par
ment ils avaient péri dans les guer
ils prirent part.

4° Les quinaires à la doubl
DONNVS, et DVRNACOS AVSC
pour moi, des monnaies émises
alliés. L'un est l'Éburon Durna
tionné tout à l'heure; les deux a
n'est très-probablement que le p
que nous trouvons mentionné d
de Suze, et un Auscrocos dont l
connue.

Remarquons en passant la ter
Durnacus et Donnus, placés sur
posons émises dans le voisinage
tandis que nous lisons Durnacos
je ne saurais dire pour quelle peu
Auscrocos.

5° La série des quinaires variés présentant le nom de COMAN est très-considérable. De quel pays ce personnage était-il roi ? nous ne le savons pas. Nous trouvons ce nom accompagné des légendes certainement géographiques BR, BRI, BRIC, BRICO, COSII, VIID et COOV. Parfois on voit des deux côtés de la pièce le nom *Coman*, ou le nom *Bri*, ou parfois encore on ne lit qu'au revers le nom de *Coman*, le côté de la tête ne comportant pas de légende.

Je ne me basarderai pas à proposer des applications plus ou moins vraisemblables de ces différentes légendes, et je me bornerai à faire remarquer que de même que la légende EPAD s'applique au nom *Epasnactus*, la syllabe VIID pourrait peut-être se lire Ves (ontio), aussi bien que représenter l'abbréviation du nom des Védianticns.

La légende BR, BRI, BRIC ou BRICO (cette dernière existe bien réellement et j'en possède un bon exemplaire[1]), ne me paraît pas représenter Brigantium (Briançon) précisément à cause de la forme BRICO. Serait-ce Bricomagus pour Brocomagus ou Breucomagus, la Brumatte d'Alsace, ainsi que le pensait Bouteroue? C'est fort douteux. D'ailleurs, *à priori*, je suis disposé à chercher autre chose que des noms de ville dans les légendes gauloises, bien qu'il y ait quelques exceptions certaines, mais en bien petit nombre, par exemple pour Sens et Rouen, Agedincum et Ratumagus. Je rappellerai la légende des pièces de cuivre d'Epasnactus, le chef arverne, sur lesquelles on lit CICIIDV.

[1] Duchalais (*Descript. des méd. gaul.*, p. 271) décrit une monnaie portant les légendes BRICCA-COMA, et fait remarquer que Bouteroue lisait BRICCO sur une pièce semblable; mais c'est une erreur. Bouteroue (p. 52) donne la légende BRICO. C'est la légende BRICCA qui n'existe pas réellement. Pellerin avait lu BRICCIT. La monnaie n'offre que BRI; le reste se compose de boucles de cheveux et de pendants du collier de la tête casquée.

BRI. Peut-être y a-t-il quelque liaison entre cette légende et celles de nos quinaires d'argent.

La légende COSII, qu'il faut assurément lire COSE, n'a certainement rien de commun avec le Cossium des Vasates. C'est tout ce que j'aurai à en dire.

Enfin, la légende COOV, qui accompagne au revers la forme COV ou COVI, est, jusqu'à présent, lettre close pour moi.

Quant au nom Coman, il ne paraît pas pour la première fois sur nos médailles. Lorsqu'une colonie phocéenne, conduite par Euxène, vint fonder Marseille, elle aborda sur le territoire des Ségobriges, peuplade gauloise, dont le chef s'appelait Nannos. Euxène épousa la fille de ce Nannos et reçut en dot le territoire sur lequel il était venu prendre terre. Le fils et successeur de Nannos s'appelait Coman, ainsi que tu l'as déjà rappelé à propos de nos monnaies[1]. Ce nom n'est donc pas d'une forme étrange et qui doive nous étonner.

6° La pièce sur laquelle on lit très-distinctement BI au droit, et N V..... au revers, est dans un état peu satisfaisant, par suite de la négligence avec laquelle elle a été fabriquée. Tout ce que j'en puis dire, c'est que la syllabe BI. qu'on serait tenté d'appliquer aux Bituriges, pourrait bien n'être qu'une fin de légende, et que l'N et le V du revers rappellent la légende CN. VOL du Cneius Voluntillus dont j'ai déjà parlé et dont je vais parler de nouveau.

7° Le nom VOLNT pour Voluntillus se trouve écrit ainsi sans prénom ou abrégé en VOL lorsqu'il est précédé du prénom Pompéien CN. Cneius. Du côté de la tête de Pallas paraît constamment la légende ROW, ou mieux ROVV,

[1] *Revue num.*, 1856, p. 86.

dans laquelle on a proposé de voir le nom de Rome, altéré par le graveur. Cette supposition ne peut être soutenue, et je ne m'y arrêterai pas.

Si maintenant nous remarquons que cette même légende ROVV se retrouve sur les quinaires offrant au-dessous du cavalier l'abbréviation de CAL, et que de plus sur de très-beaux exemplaires de cette dernière variété, ROVV est remplacé bien nettement par MOR, nous serons fort tenté de voir le nom des Morins, ou des Armoricains sur toutes ces pièces.

M. de Lagoy proposait, en désespoir de cause, de chercher dans la légende CAL la syllabe initiale du nom gaulois de Grenoble : Cularo ou Calaro. Il eût été bien plus rassuré en proposant cette attribution s'il eût eu entre les mains l'exemplaire que je possède et sur lequel on voit très-nettement l'A remplacé, sans doute par une faute de gravure, par un V. Et cependant, je ne crois pas à cette explication, parce que je veux bien croire à la présence de deux noms de chefs sur la même pièce gauloise, tandis que je ne crois pas du tout à la présence de deux légendes géographiques. Pour moi donc CAL est un nom d'homme. Est-ce le CALITIX du quinaire à la légende COSII, publié par M. de Lagoy? J'en doute, quoique cette identification soit bien tentante.

Quant au Cneius Voluntillus de nos médailles, Duchalais a pris la peine de rechercher dans le *Recueil épigraphique* de Muratori les inscriptions qui le présentent. Or, il rencontre sous les numéros M.D.LXVIII, n° 4, et M.CD.XXV, n° 2, les inscriptions suivantes :

DIS MANIB
CN. VOLVNTILLO
SOPHRO.
VOLVNTILLA RODINE
PATRONO BENEMEREN
ET SIBI FEC.

D. M.
GN. VOLVNTILLI
SESTI FEC
CLAVDIA FELICITAS
CONIVGI. B. M.

Duchalais (*Rev. num.*, année 1847, page 259) cite, à propos de ces deux inscriptions, Voluntilla Rodine, à Anvers, Cneius Voluntillus Sophrus, à Rome, et enfin, Cneius Voluntillus Sestus, à Anvers. Comment se fait-il que les deux noms Voluntilla Rodine et Cneius Voluntillus Sophrus, inscrits sur le même marbre, soient attribués l'un à Rome et l'autre à Anvers? Il y a évidemment là une erreur qu'il importe de faire disparaître.

Remarquons que si l'attribution à Anvers doit être conservée, la présence de la légende MOR n'a plus rien d'étonnant, et elle s'applique d'elle-même aux Morins. Cette nation aurait donc suivi l'exemple des Éburons, peuplade de même origine qu'elle, c'est-à-dire essentiellement belge.

8° L'application des quinaires aux légendes VIRODV et TVROCA est bien loin d'être certaine. En effet, il y a eu plus d'une ville gauloise portant le nom de Virodunum ou Viridunum. A laquelle, dès lors, donner la préférence, et,

d'un autre côté, que pourrait-on conclure des provenances de monnaies qui sont très-probablement des *monetæ castrenses*? Je me hâte d'ajouter que je n'ai jamais entendu dire que la pièce en question ait été trouvée du côté de Verdun.

Sans parler du *Viriodu*..... aulerque qui figure dans une des inscriptions tant discutées, recueillies à la Chapelle-Saint-Éloi [1], tu as déjà signalé plusieurs fois le nom du gladiateur gaulois VIRIOD tracé sur une muraille de Pompéi en compagnie du nom VIRIOTAL qui contient aussi un I de plus que le *Verotal* des monnaies gauloises [2]. Quant à la légende TVROCA, il paraît fort problable qu'elle représente un nom de chef.

9° La pièce des Pétrucoriens, malgré les dénégations si mal fondées de Duchalais, est bien lisible et bien classée [3]. Quant à la légende du revers, la forme CINCONEPVS me déplaît d'instinct. Une étude très-attentive de l'unique exemplaire connu m'a conduit à voir ACINCOVEPUS pour Acincoverus, qui me paraît plus acceptable ; mais je m'empresse de le dire, mon hypothèse n'a absolument rien de probant, et elle est toute de sentiment.

10° J'ai parlé déjà de la monnaie à la légende Calitix. Si cette pièce est bien lue, Calitix serait un chef qui aurait succédé à Coman ou qui, plutôt, aurait été remplacé par celui-ci dans l'autorité suprême exercée sur la peuplade dont le nom est encore caché sous la légende COSII.

11° M. de Lagoy a fait graver une variété des quinaires

[1] Ch. Lenormant, *Découverte d'un cimetière mérovingien à la Chapelle Saint-Éloi* (*Eure*), 1854, p. 67, n° V.

[2] *Revue num.*, 1856, p. 84, et 1859, p. 101.

[3] Voy. *Revue num.*, 1851, p. 388, pl. XV.

d'Ambiorix offrant devant la tête de Pallas la légende AMBIL, et au revers la légende EBVRO[1]. Je n'ai jamais vu cette variété, et je dois me borner à la mentionner.

12° Reste enfin le quinaire à la double légende DURNAC et EBVRON, sur lequel on a tant discuté. J'ai eu jadis entre les mains nne pièce semblable, qui s'est perdue. Espérons que quelque jour on en retrouvera un bon exemplaire plus distinct encore que celui de M. de Lagoy[2], et capable de trancher définitivement la question.

Tout à toi, etc. F. DE SAULCY.

[1] *Suppl. à l'Essai de monogr. d'une série de méd. gaul. im. des den. consul.*, 1856, p. 5 et pl. n° 1.

[2] *Essai d'une monogr. d'une série de méd. gaul.*, etc., 1847, pl. n° 18.

NOTE
SUR LES NOMS VOLUNTILLIUS ET AMBILLIUS.

Il est bien évident que Duchalais n'avait pas, en consultant le Thesaurus de Muratori, pris ses notes avec le soin nécessaire en pareil cas. Il cite Voluntilla *Prisca* au lieu de Voluntilla *Prima;* il attribue à Anvers une inscription de Rome, enfin il transcrit inexactement deux noms importants, écrivant Voluntillus Sophrus et Voluntilla Rodine au lieu de Voluntillius et Voluntillia.

L'inscription qui contient ces deux noms a été copiée sur une urne sépulcrale dont Montfaucon nous a conservé un bon dessin (*Ant. expliq.* suppl. V. pl. 50, p. 122). Cette urne, en forme d'édicule, avait été trouvée en 1610 à Anvers lorsqu'on jetait les fondements du fort Saint-Michel sur l'Escaut, et sa face antérieure présente, entourées d'un cadre en relief, les lignes que voici :

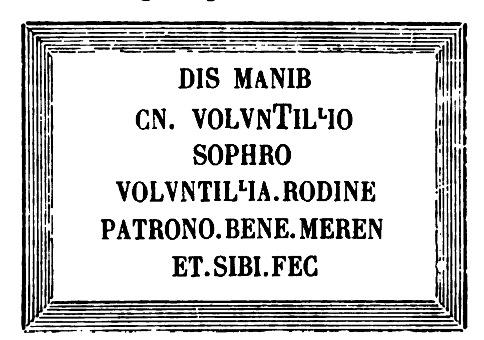

DIS MANIB
CN. VOLVNTIL^{L}IO
SOPHRO
VOLVNTIL^{L}IA.RODINE
PATRONO.BENE.MEREN
ET.SIBI.FEC

La gravure de Montfaucon, dans laquelle l'artiste s'est efforcé d'exprimer la dimension relative et la forme de chaque

caractère, ne présente pas les chances d'erreurs de la typographie. On peut donc en accepter la teneur avec confiance.

Dans l'inscription provenant de Rome (Murat. 1425-2), que Duchalais cite à tort comme trouvée à Anvers :

D. M.
GN. VOLVNTILLI
SESTI FEC
CLAVDIA FELICITAS
CONIVGI B M

le nom *Voluntilli* au génitif a pu faire illusion ; mais c'est un nom de famille accompagné, comme dans l'épigraphe qui précède et dans celle qui suit, d'un prénom et d'un surnom. Il est donc évident qu'il faut lire le nominatif *Voluntilius*.

Nous citerons encore, d'après Fabretti (p. 9), l'inscription tirée d'un columbarium :

CN.VOLVNTILIVS	PETRONIAE
SPERATUS	ZOSIMENI
SIBI ET	CONIVGI.OLL.II.

et d'après Reinesius (p. 853, cl. XVII, n° 138), celle-ci trouvée à Capoue :

VOLVNTILIO L.L
NIZEPHORO
O. H. S. S.

Enfin nous trouvons dans le beau recueil de Doni (cl. V, 181) ce fragment copié à Civita-Nuova en Istrie :

P.VALERIO.L.F.PVP
IIIIl VIR CONIVGI
P.VALERIO.P.F.PVP
TIRONI FILIO
VOLVNTILIA PAVLA
....

Je crois devoir rappeler encore ici ce que j'ai déjà dit au sujet des consonnes que l'on écrivait simples et qui se prononçaient doubles. Voluntilius est donc la même chose que Voluntillius [1].

Il nous reste trois inscriptions, l'une provenant de Florence (*Nov. thes.*, 1512-8), une autre d'Antium (Grut , 1069-3) :

VOLVNTILLA	VENERI
ANTIOPA	VESTINAE
SEX.VALERIVS	L.IVLIVS KARICVS
T.F.CLV	CVM. VOLVNTILLA
	SEVERA VXORE

la troisième copiée à Rome (*Nov. thes.*, 1425-1) :

D.M.VOLVNTILLAE PRI
MAE CONIVGI PIISSI
MAE.C.IVLIVS EPAPHRODITVS
FEC.LIB.LIBER
TAB.Q.POSTERIQVE
EORVM.IN.F.PED VI.IN AGR.P.VI

Fabretti (cap. I, p. 48) fait observer avec beaucoup de raison. à propos de l'inscription d'Antium publiée par Gruter, que la correction de *Voluntilla* en *Voluntilia* paraît d'autant plus naturelle que *Voluntilla Severa* se trouverait avoir deux surnoms contre l'usage. Cette remarque s'applique, on le voit clairement, aux noms de *Voluntilla Antiopa* et de *Voluntilla Prima*.

On sait avec quel peu de soin Muratori, qui nous donne deux de ces inscriptions, a enregistré certains textes. L'inscription de Florence devrait contenir un datif; quant à celle de Rome, elle appartient à la femme de Caius Julius Epa-

[1] *Revue num.*, 1857, p. 182; 1858, p. 333; 1859, p. 122; 1860, p. 180. — *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XXI, p. 373.

phroditus, dont elle mentionne les affranchis. Cette femme, étant de condition libre, devait avoir un nom de famille. Ou dans le nom de *Voluntilla* un I a été oublié par le copiste, ou bien cet I a été pris pour un L, ou enfin la hauteur de ce caractère L n'a pas été bien rendue par la typographie, car la hampe prolongée sert à exprimer un I qui complète la syllabe, ainsi que cela se voit dans cette inscription de Pola en Istrie :

AVRELAE
LEVCIPPE
CONIVGI
L.ANNIVS.P.T
VITALI.SVAE

Comme sur les monnaies gauloises, VOLVNT paraît représenter le même nom que CN.VOL, nous devons inférer de la présence du prénom que VOL et VOLVNT nous offrent un nom de famille et doivent être lus *Voluntillius*. C'est par suite de cette observation que je n'ai pas fait figurer ce nom dans la liste de noms terminés en *illus* que j'ai publiée récemment[1]. C'est encore par une raison analogue que cette liste ne contient pas le nom d'*Ambillus* que j'aurais pu tirer des légendes AMBILL, AMBILLI et AMBILI. J'avais été averti par l'existence de deux inscriptions, l'une trouvée à Narbonne (Gruter, 960-1) :

VIV
M.AMBILLIVS
M.LIB.GAL
SILVANVS
SIBI ET SVIS
IN....... XXV

[1] *Revue num.*, 1860, p. 184 et suiv.

l'autre recueillie à Modène (Gruter, 520-2, et 1178-2) :

Q.AMBILIVS T.F
POL.TIRO MVTIN
MILES COHORT VII PR
> GRAECINI.VIXIT ANN
XXX MILITAVIT ANN XII
ARBITRATV
MYRMELIAE VERECVNDAE
SORORIS
T. F. I

Marcus Ambillius Silvanus et Quintus Ambillius Tiro ont un prénom et un surnom ; Ambillius est donc un nom de famille.

La monnaie publiée par Duchalais (*Descript. des méd. gaul.*, p. 206, pl. III, n° 1, et *Rev. num.*, 1847, pl. XI, n° 4) porte AMBILO [1]. Elle paraît d'une fabrication un peu postérieure à celle des deniers sur lesquels on lit AMBILLI, et ces deux noms peuvent fort bien être différents. Pour peu que l'on ait étudié l'onomastique, on sait que dans une famille on trouve des séries de noms formés du même radical, avec des variantes dans les suffixes ; ainsi, pour n'en mentionner qu'un court exemple entre mille, nous lisons dans une inscription de Metz :

D M
POLLINIS
BELLINI ET IVCVNDI LIBERTI S
BELLIANVS BELLIO IVCVNDVS.F.C

[1] Malgré cette double publication d'une monnaie appartenant à la Bibliothèque impériale de Paris, M. le marquis de Lagoy imprimait encore en 1856 : « Les légendes TAMBIL et AMBILO, il est bon d'en faire ici l'observation, n'existent pas au Cabinet impérial ; ce sont, à ce qu'il paraît, de fausses leçons de Pellerin. » *Suppl. à l'Essai de monogr. d'une série de méd. gaul. im. des den. consul.*, p. 6.

Les noms gaulois terminés en O-ONIS sont fort nombreux; j'en citerais plus de cent pris dans les inscriptions, tels que Billo, Gennalo, Grigalo, Cucalo, Ateulo, Anatello, etc.

Dans tous les cas, Ambillius et Ambilo ne représentent pas plus Ambiorix que Ambigatus, Ambatusius, Ambactus, Ambibius, Amber, Ambimogidus, ou même Cisiambus.

Le nom d'Ambiorix nous a été conservé par César, dont l'exactitude est bien connue; Dion Cassius et Paul Orose l'ont trouvé dans les manuscrits des commentaires dont ils ont fait usage, et la forme intérieure de ce nom se trouve encore attestée par une inscription recueillie près de Voutenay, sur la voie romaine d'Avallon à Auxerre :

....
[A]VG SAC
DEO MER
[C]VRIO AM
....VS CELSVS
[A]MBIORI..S
EX VOTO
SOL....S
M

Il n'y a donc aucune raison pour supposer que César ait altéré le nom du chef des Éburons qui aurait été *Ambillio-rix*, ainsi qu'on l'a plusieurs fois déjà donné à entendre.

Si nous connaissions bien exactement la valeur, le sens, le mode de formation des noms gaulois, nous pourrions décider si *Ambilliorix* et *Ambilorix* (car il faudrait admettre ces deux variantes) peuvent être des équivalents d'*Ambiorix*. Nous saurions si ces deux noms sont possibles ou s'ils répugnent à la langue de nos ancêtres. Quand il s'agit de noms grecs, par exemple, la grammaire indique ce

qu'on peut lire et comparer. Mais en fait de noms gaulois, notre science est fort restreinte ; il nous faut avancer avec les plus grandes précautions sur le terrain des faits, et n'admettre que ce qui est évident pour les yeux. On peut cependant remarquer que le mot armoricain *ambil* (sign. qui est le premier, qui est à la tête) paraît entrer dans les noms Ambillius et Ambilo, tandis qu'Ambiorix, qui a bien certainement existé, ainsi que le prouve l'inscription de Voutenay, peut être formé à l'aide de la particule privative *am*. Ce n'est là qu'une hypothèse ; mais elle sert à prémunir contre des rapprochements que la philologie peut un jour désavouer.

Au reste, ces considérations n'affaiblissent en rien les ingénieux arguments sur lesquels mon savant ami, M. de Saulcy, fonde la classification des monnaies de la ligue éduenne.

Quant au nom inscrit au revers de la monnaie d'argent des Petrucorii, j'avoue qu'après un examen attentif de la pièce qui le porte, je demeure dans une grande incertitude au sujet de ce qui précède le premier C. Je serais assez disposé à croire que ce nom appartient à la famille que j'établis ici :

Excincomarus (inscription de Nîmes) ;
Excingius (inscription de Briançon) ;
Excingillius (inscription de Nîmes) ;
Excingilla (inscriptions de Narbonne et de Nîmes) ;
Excinsus (inscription de Châlon sur-Saône).

Mais qu'on lise Exinconepus ou Acincovepus, on doit toujours rapprocher la dernière partie de ce nom de la terminaison qui distingue le Trouceteivepus que nous montre une inscription de Ladecy près Genève.

AD. DE LONGPÉRIER.

ÉTUDES DE NUMISMATIQUE ASIATIQUE.

(Pl. XVIII.)

Il n'y a guère de branche de la numismatique ancienne plus intéressante que celle qui embrasse les médailles frappées par les peuples qui parlaient la langue phénicienne et les dialectes qui en dérivent; car chaque nouvelle légende déchiffrée avec certitude, établit un fait nouveau dans le domaine de l'histoire ou de la philologie, et précise, par des documents contemporains, des assertions plus ou moins controversées des auteurs classiques. Étudiée depuis longtemps déjà, bien qu'avec d'assez faibles résultats, la numismatique phénicienne n'est véritablement entrée en voie de progrès scientifique que dans ces dernières années; longtemps arrêtée par le petit nombre des monuments connus, l'inexactitude des dessins qui en avaient été publiés, par les difficultés inhérentes à l'alphabet phénicien, et enfin, il faut le dire, par le manque de critique des auteurs qui avaient abordé le sujet, cette étude importante commence enfin à reposer sur des bases plus solides.

C'est à M. le duc de Luynes que revient l'honneur de lui avoir donné une impulsion nouvelle; et l'ouvrage où il a réuni presque tous les monuments connus de l'Asie Mineure et de la Phénicie restera pendant longtemps la

mine où chacun ira puiser des renseignements sûrs et des reproductions exactes des médailles. Le premier il a établi l'existence de monnaies à légendes araméennes frappées aux noms de satrapes persans, et bien que plusieurs de ces attributions aient été contestées avec raison, néanmoins le principe établi par lui n'a pas été ébranlé, et les noms de Pharnabaze, de Téribaze et de quelques autres personnages sont définitivement acquis à la science. Depuis la publication de son ouvrage, l'attention a été attirée sur cette branche de la numismatique, et les travaux de MM. Blau et Lévy en Allemagne, les articles de MM. le comte de Vogüé et François Lenormant, publiés dans cette *Revue*, contiennent tous, soit des documents nouveaux, soit des critiques et des observations, dont nous aurons à tenir compte dans le cours de cet article. Amené, dans le cours de mes recherches sur l'histoire de l'Asie Mineure, à examiner les documents de toute nature qui peuvent jeter quelque jour sur l'histoire si obscure de la péninsule, j'ai dû soumettre à un examen approfondi les résultats obtenus par mes devanciers, et rechercher quelle était leur véritable valeur historique; le but de cet article est de constater les faits bien établis, de faire connaître quelques pièces inédites, et enfin de proposer quelques interprétations nouvelles.

I. *Téribaze.*

1. תריבזו. Jupiter debout appuyé sur son sceptre, et portant de la main droite un aigle qui bat des ailes. Dans le champ, la lettre T.

℞. Ormuzd vu de face à mi-corps, tenant une couronne et la fleur de hom. — Æ. Poids, 9gr,98.

(Mus. Brit., pl. XVIII, n° 1.)

2. Même légende et mêmes types sans la lettre T. — Æ. Poids, 10gr,36.

(Mus. Hunter, pl. XVIII, n° 2.)

L'attribution au satrape Téribaze ou Tiribaze, due en premier lieu à M. le duc de Luynes (*Num. Satr.*, p. 1), a été universellement acceptée, et nous servira de point de départ. Mais des trois exemplaires de cette rare médaille, publiés dans l'ouvrage que nous venons de citer, le premier seul offre une légende complète ; encore la troisième lettre, l'*iod*, est-elle d'une forme indécise, le coin n'ayant pas bien mordu dans cet endroit. Nous sommes heureux de pouvoir en publier un quatrième exemplaire, appartenant au Musée Hunter, où toutes les lettres sont d'une parfaite netteté, et grâce auquel on peut se rendre compte de la forme de l'*iod* sur l'exemplaire du Musée Britannique. La forme de cette lettre, clairement établie par ce nouveau monument numismatique, est d'une grande importance pour la paléographie des médailles à légende araméenne frappées en Asie Mineure, et nous permettra d'expliquer plusieurs légendes, restées jusqu'à présent sans interprétation satisfaisante.

Téribaze était satrape de l'Arménie occidentale et de quelques peuplades voisines au temps de la retraite des Dix Mille. (Xen., *Anab.*, IV, 4, 4 ; 4, 18 ; 4, 21 ; VII, 8, 25.) Quelques années plus tard il commandait les forces persanes dans l'ouest de l'Asie Mineure, et conclut en 387 avec le spartiate Antalcidas, la fameuse paix qui porte le nom de ce dernier ; enfin il commanda conjointement avec Oronte l'expédition contre Évagoras de Cypre ; vers la fin de cette guerre il tomba en disgrâce, rentra ensuite en faveur et finit par périr dans une conspiration contre Artaxerce. Les monnaies qui portent son nom ne

peuvent pas avoir été frappées en Arménie, où l'on ne parlait pas une langue sémitique; par la même raison, elles ne furent pas fabriquées pour circuler dans les provinces occidentales de la péninsule, qui d'ailleurs se servaient d'un système monétaire très-différent. Par conséquent, elles appartiennent à l'époque où Tériba̧ze commandait en Cypre (386-380); il tirait alors ses approvisionnements de la Cilicie, et fit sans doute frapper à son nom une partie des deux mille talents qu'il obtint du Grand Roi pour les frais de la guerre. M. le duc de Luynes a déjà signalé la ressemblance de ces monnaies avec celles de Nagidus; or cette ville est située en face de la côte de Cypre et servait peut-être de quartier général aux troupes persanes de terre ferme; j'incline donc fortement à croire que ces pièces ont été frappées à l'atelier de Nagidus à l'époque de l'expédition contre Évagoras. Tout s'accorde pour indiquer cette localité; la fabrique, le poids et l'emploi d'une légende araméenne appropriée aux populations sémitiques de la Cilicie. (Diodor., XV, 2-5.)

II. *Pharnabaze.*

Toutes les médailles de ce satrape ont été publiées par M. le duc de Luynes, et je n'en ai point de nouvelles à faire connaître; mais j'ai quelques observations à présenter sur les circonstances dans lesquelles elles ont été émises.

La première et la plus ancienne a été frappée dans la propre satrapie de Pharnabaze; elle porte la marque distinctive de l'atelier de Cyzique, le thon ou pélamys, et c'est à tort qu'on l'a crue frappée à Lampsaque; car la pélamys placée à l'exergue est l'attribut exclusif des monnaies de Cyzique, en or, en argent et en cuivre, depuis les

plus anciennes jusque sous les premiers empereurs romains. La marque de l'atelier de Lampsaque est presque toujours, bien que moins exclusivement que la pélamys à Cyzique, la partie antérieure d'un Pégase, et nous en verrons plus loin un exemple remarquable.

La médaille de Pharnabaze frappée à Cyzique, étant destinée à circuler chez des populations helléniques ou hellénisées, porte une légende grecque ; toutes les autres sortent de l'atelier de Tarse, et étant destinées aux peuples sémitiques de la Cilicie, portent les légendes araméennes suivantes :

1. פרנבזו.
2. פרנבזו חלך.
3. בעלתרז. ✱. פרנבזו חלך.

Dans la dernière légende, M. de Luynes, trompé par un point qui se trouve après la première lettre sur l'exemplaire de la Bibliothèque impériale, avait lu מלך au lieu de כלך, et il en avait conclu que Pharnabaze avait porté le titre de roi ; mais la véritable leçon est כלך, le mot Cilicie s'écrivant indifféremment sur les médailles חלך ou כלך ; la première forme se trouve sur celles d'Abdsohar, la seconde sur celles de Datame et sur une monnaie bilingue que nous donnerons plus loin, et toutes les deux sur celles de Pharnabaze.

Toutes les monnaies de Pharnabaze proviennent du même atelier, celui de Tarse, bien que quelques-unes seulement portent le nom de Baal-Tars ; elles sont toutes de la même fabrique et frappées apparemment dans un intervalle de temps assez court. Mais ce n'est pas comme satrape de la province que Pharnabaze a émis ces monnaies, car rien n'indique qu'il ait jamais eu d'autre satrapie que celle de

Dascylium, qu'il tenait de son père, et qui passa à ses descendants; c'est en qualité de commandant en chef des forces persanes en Cilicie et dans les provinces voisines.

En 394, Pharnabaze désigné par Artaxerce pour coopérer avec Conon, poursuivait de concert avec lui la guerre maritime contre les Lacédémoniens; la flotte qui sous leurs ordres remporta la bataille décisive de Cnide (394), avait été équipée dans les ports de la Cilicie et de Cypre. De 392 à 390, Pharnabaze, avec deux collègues, Abrocomas et Tithrauste, dirigeait les opérations contre l'Égypte révoltée. (Isocrat., *Panegyr.*, p. 69. — Rehdantz, *Vita Iphicrat.*, p. 241.) Il revint alors dans sa satrapie de Dascylium, et en repartit en 388, pour aller à la cour de Suse épouser une des filles d'Artaxerce. Les forces de l'empire persan, employées de 386 à 380 contre Évagoras, roi de Cypre, et ensuite contre les Cadusiens révoltés (379), furent bientôt tournées de nouveau contre l'Égypte, et le commandement de cette expédition fut confié une seconde fois à Pharnabaze; plusieurs années se passèrent en préparatifs, et ce ne fut qu'en 374 que la guerre commença; l'expédition réussit d'abord, mais par suite des dissensions qui éclatèrent entre les généraux persans et l'athénien Iphicrate, ce dernier quitta le service de Perse, et l'Égypte dut être évacuée. Dans cette campagne, Datame et Tithrauste étaient associés à Pharnabaze, et après le rappel de ce dernier, Datame obtint le commandement en chef. (Diod., XV, 8-11, 29, 41-44.—Nepos, *Datam.*, 3-5.)

Depuis cette époque, il n'est plus question de Pharnabaze. C'est à l'occasion de sa seconde expédition contre l'Égypte, que Pharnabaze fit frapper les monnaies qui portent son nom. Bien qu'Acé, en Palestine, fût le rendez-vous ou le quartier général des troupes, la flotte était fournie princi-

palement par les villes de la Phénicie, de la Cilicie et de Cypre ; et pendant les années qui s'écoulèrent en préparatifs, on peut supposer qu'il y avait à Tarse un centre important de constructions maritimes et d'approvisionnements militaires. Je place donc l'émission de ces monnaies entre les années 378 et 373, plutôt que dans les deux autres occasions où Pharnabaze commanda dans les parages de la Cilicie ; la fabrication et le style de ces médailles, l'absence de toute trace de carré creux, se rapportent parfaitement à cette époque, et la ressemblance parfaite avec celles de Datame, qui fut son collègue et son successeur, ajoute beaucoup de poids à cette supposition.

Voici maintenant deux médailles frappées à la même époque, et pour la province de Cilicie, mais sans le nom de Pharnabaze.

1. ΚΙΛΙΚΙΟΝ. Tête virile casquée.

℞ Tête de femme de face, les cheveux épars. — Æ. Poids, 10gr,49.

(Collection de M. le général Fox, pl. XVIII, n° 3.)

2. (Κ)ΙΛΙΚΙΟΝ כלך. Même tête casquée.

℞. Même tête de femme. — Æ. Poids, 10gr,59.

(Musée Hunter, pl. XVIII, n° 4.)

Les légendes de ces deux pièces intéressantes paraissent complètes; mais bien qu'elles ne portent pas de nom de satrape, elles se rattachent évidemment, par leur style et par leurs types, aux monnaies de Pharnabaze et de Datame, et peuvent avoir été frappées par l'un ou l'autre de ces personnages.

III. *Datame.*

Il y a déjà quelques années que j'ai proposé d'attribuer à Datame (*Bull. archéol. de l'Athén. franç.*, 1856, p. 13)

les nombreuses monnaies sorties de l'atelier de Tarse, et portant une légende où on avait lu le nom de Dernès. Cette attribution nouvelle a été admise par M. le duc de Luynes (*Bull. archéol.*, *ib.*, p. 18) et par M. le docteur A. Lévy. (*Zeitschrift der Morgenl. Gesellsch.*, XIV, p. 23) ; mais d'autres savants ne l'ayant pas acceptée, et ayant proposé à leur tour de nouvelles lectures de la même légende, je me crois obligé de revenir sur ce sujet, pour combattre leurs conclusions et fortifier la mienne par de nouveaux arguments. Dans tous les cas, il ne sera pas inutile, dans un travail d'ensemble comme celui-ci, de reprendre cette difficile question de numismatique.

M. Fr. Lenormant a proposé de lire תרדמו, Tiridamo ; (*Catalogue Behr.*, p. 159), et M. Blau תרנמו, Tirinamo; (*Num. Achæm.*, p. 12) ; la lecture que j'avais suggérée est תדנמו, Tadnamo. Bien que ces trois leçons produisent des mots assez différents, il faut avouer qu'elles sont toutes les trois presque également soutenables au point de vue épigraphique, tant est grande la difficulté de distinguer certaines lettres de l'alphabet araméen. Sous ce rapport je n'ai rien à objecter à la lecture de M. Blau, la seconde lettre pouvant être tout aussi bien un ר qu'un ד; mais celle de M. Fr. Lenormant ne me paraît pas tout à fait aussi irréprochable. Il est vrai que sur certains exemplaires des monnaies de Datame, la deuxième et la troisième lettre de la légende sont figurées d'une manière identique, soit à cause de l'incurie de l'artiste, soit à cause de l'exiguïté de la place dont il disposait : mais sur les plus belles pièces qui portent son nom, celles au type de l'archer assis, ces deux lettres sont nettement distinguées, et si la seconde peut être un ר ou un ד, la troisième, qui a la forme 𐡍 doit être un נ plutôt que toute autre lettre ; car le jambage

transversal part du haut de la haste, et ceci n'a jamais lieu sur les monnaies ciliciennes pour le ר ou le ד.

Mais il y a une objection insurmontable à mes yeux, tant à la lecture de M. Fr. Lenormant qu'à celle de M. Blau ; ces deux savants comparent les noms Tiridame et Tiriname, que l'on ne rencontre pas dans les textes, aux noms bien connus de Tiribaze et de Tiridate. Or, le mot Tiribaze ou Téribaze s'écrit en araméen תריבזו, et les autres noms propres formés de la même manière doivent évidemment commencer par les lettres תרי ; par ce motif, les lectures proposées par ces deux savants ne me semblent pas admissibles.

Depuis que j'ai attribué à Datame les médailles qui nous occupent, j'en ai trouvé une confirmation inattendue ; c'est une pièce au type de Sinope, que je donnerai plus loin, portant son nom en caractères grecs ; Datame a été certainement satrape de Paphlagonie ; et si, comme Pharnabaze à Cyzique, il a frappé des monnaies dans sa propre satrapie, il a pu comme lui, également, en frapper en Cilicie, dans d'autres circonstances.

Ici se présente la question qui nous a déjà occupé à propos de Pharnabaze ; en quelle qualité Datame faisait-il fabriquer des monnaies à l'atelier de Tarse? Était-ce comme satrape ou comme investi de pouvoirs temporaires et extraordinaires? J'ai cru autrefois que c'était comme satrape héréditaire de Cilicie que Datame battait monnaie à Tarse ; mais un examen plus approfondi de la question, et une connaissance plus exacte de l'histoire de cette époque, ont fait naître dans mon esprit quelques doutes à cet égard.

Cornélius Népos, à qui l'on doit presque tous les détails que l'on possède sur la vie de Datame, affirme que s'étant distingué dans une guerre contre les Cadusiens, où son père Camissarès trouva la mort, il reçut la satrapie de ce der-

nier, c'est-à-dire la portion de la Cilicie voisine de la Cappadoce et *habitée par les Leuco-Syri*. Comme toute la Cilicie orientale est limitrophe de la Cappadoce, j'avais cru qu'il s'agissait ici de la Cilicie *campestris*, c'est-à-dire de celle dont Tarse était la capitale. Mais alors que signific cette restriction, « habitée par les Leuco-Syri ? » En voici, il me semble, l'explication.

La portion de la Cappadoce, située sur le versant septentrional du Taurus, et séparée de la Cilicie proprement dite par cette chaîne de montagnes, s'appelait aussi Cilicie (Strab., XII, 1; Herodot., I, 72); elle forma plus tard une des dix préfectures du royaume de Cappadoce; elle était arrosée par le haut Halys et c'est là qu'était située Mazaca, la capitale, bâtie au pied du mont Argée, et elle dut sans doute de bonne heure à cette circonstance une importance particulière. Je crois que c'est cette Cilicie que gouvernaient Camissarès et Datame, et ceci explique plusieurs circonstances obscures dans la vie de ce personnage, pourquoi il est appelé satrape de Cappadoce par Diodore (Diod., XV, 91) et pourquoi plusieurs actions de sa vie agitée ont pour théâtre cette province; c'est pour cela, sans doute, qu'il fut chargé par Artaxerce, au milieu des préparatifs d'une campagne contre l'Égypte, d'aller châtier la révolte du Cataonien Aspis, qui était son voisin et peut-être son rival héréditaire.

Il y a un autre point relatif à Datame, qui mérite un examen particulier. Quelle était sa nationalité ? Selon Cornélius Népos, son père Camissarès était Carien, et obtint sa satrapie en récompense de sa valeur; mais le nom de Datame paraît être purement persan, tandis que celui de Camissarès a une physionomie plutôt sémitique que persane. Il est certain que les rois de Perse accordaient quel-

quefois à des étrangers des principautés en récompense de services éminents ; cependant il semble plus probable que Camissarès appartenait à une de ces petites dynasties de satrapes héréditaires, si nombreuses en Asie Mineure ; il avait épousé la sœur du roi Thys de Paphlagonie, et le nom de son fils Datame était celui d'un des ancêtres de la famille royale de Cappadoce, contemporain ou un peu antérieur à Camissarès. Ces deux circonstances indiquent des relations anciennes avec les familles princières du pays, plutôt que la position d'un aventurier carien nouvellement élevé au pouvoir.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, tous les numismatistes ont remarqué la ressemblance qui existe entre les monnaies de Pharnabaze et celles de Datame, toutes apparemment frappées à Tarse. Celles de Datame sont de trois types différents.

1° תדנמי. Tête virile casquée.

R/. Tête de femme de face.

Ces pièces sont entièrement pareilles à celles de Pharnabaze, et n'en diffèrent absolument que par la légende.

2° תדנמי. Archer assis.

R/. בעלתרז. Baal-Tars assis, le tout dans un cercle crénelé.

Ces pièces sont d'un très-beau travail.

3° תדנמו כלך. Deux figures debout.

R/. Comme le précédent.

Ces pièces paraissent un peu plus anciennes que les autres ; quelques-unes présentent des traces de carré creux. Le mot כלך est écrit en petits caractères dans le coin inférieur du champ à gauche ; et on ne le voit que sur les exemplaires dont le flan est assez large pour reproduire le type en entier.

Ainsi la disposition des légendes est identique avec celle des monnaies de Pharnabaze, et l'un des types est absolument le même. Une telle coïncidence ne peut être fortuite, et il faut en conclure que les pièces de Datame ont été frappées dans des circonstances semblables à celles qui ont motivé l'émission des monnaies de Pharnabaze. Or Datame succéda directement à Pharnabaze dans le commandement de l'expédition contre l'Égypte, expédition qui fut constamment à l'ordre du jour pendant les vingt dernières années du règne d'Artaxerce Mnémon, et qui occasionnait chaque fois des préparatifs immenses. C'est en leur qualité de commandants en chef, et comme disposant souverainement des ressources de certaines provinces, que Téribaze pour la guerre de Cypre, Pharnabaze et Datame pour celle d'Égypte, battaient monnaie l'un à Nagidus, les deux autres à Tarse. Dans ces cas si graves, le roi de Perse confiait à ses lieutenants des pouvoirs extraordinaires, et exprimés par le titre de Κάραγος qui fut conféré à Cyrus le jeune.

Ces monnaies forment donc une classe à part, qu'il faut soigneusement distinguer de celles qui portent le nom de différents souverains indigènes, vassaux et tributaires de la couronne de Perse ; et on remarquera, à l'époque dont nous parlons, qu'à Tarse les monnaies locales proprement dites, tant municipales que royales, portent toujours le mot מזדי qu'on ne rencontre jamais sur celles des trois satrapes persans que nous venons de nommer.

IV. *Abdsohar.*

Quoique les monnaies d'Abdsohar aient déjà été, dans la *Revue* cette année, l'objet d'un travail approfondi, dû à la plume de M. Fr. Lenormant, nous sommes forcé de les

discuter de nouveau, tant nous sommes loin de pouvoir embrasser les opinions de notre savant collaborateur. Je dirai tout d'abord que j'adopte pour la difficile légende de ces monnaies (*Voyez* Luynes, *Num. Satr.*, pl. III et IV), la lecture proposée par M. Blau (*Num. Achæmenid.*, p. 5) מזדי זי על עבדזהראו חלך, et j'espère pouvoir prouver que c'est la seule qui réponde aux exigences de la critique paléographique.

Ce n'est que petit à petit que la lumière s'est faite dans l'esprit de M. Blau ; il avait proposé successivement deux lectures fort différentes (*Zeitschrift der Morgenl. Gesellsch.*, 1852, p. 481, et 1855, p. 81), et ce n'est que dans son dernier travail qu'il est arrivé à celle qui nous paraît devoir être la leçon définitive ; mais il se borne à constater son opinion, et il ne l'a pas appuyée de toutes les preuves dont elle a besoin pour se faire accepter. C'est cette lacune que nous nous proposons de remplir.

Commençons par le mot 𐡉𐡃𐡆𐡌, premier mot de la légende, et qui se trouve sur presque toutes les monnaies autonomes de Tarse du IVe siècle. M. Blau et M. A. Lévy (*Phœnizische Studien*, 1857, p. 41) ont reconnu l'identité de cette légende araméenne, avec celle qui se trouve en caractères phéniciens sur une grande darique du Cabinet de France, publiée par Gesénius (*Monum. Phœn.*, pl. XXXVI, G.) et par M. Ch. Lenormant dans cette *Revue* (1855, pl. III, n° 2), et qui est figurée ainsi : 𐤉𐤃𐤆𐤌. Or, tout le monde la lit מזדי, et effectivement, sauf la troisième lettre qui est toujours douteuse, elle ne peut être lue autrement. Il s'agit de prouver que cette légende est la même que celle des monnaies de Tarse, ou, en d'autres termes, que le caractère 𐡉 représente la lettre *iod*, dans l'alphabet araméen, comme le caractère 𐤉 dans l'alphabet phénicien.

La seule monnaie araméenne sur laquelle on trouve un *iod* incontesté est celle de Téribaze, et, jusqu'à présent, la forme de cette lettre précisément était restée incertaine à cause de l'état défectueux des trois exemplaires connus; je viens maintenant d'en publier un quatrième (pl. XVIII, n° 2) où la légende est d'une netteté parfaite, et où l'*iod* a la forme ⊣. Nous verrons plus loin que ce caractère a la même valeur sur des monnaies de Sinope et de la Cappadoce. Je ne connais point d'autres monnaies où on le rencontre; mais il se trouve fréquemment sur d'autres monuments araméens, le papyrus de Turin, l'inscription de Carpentras, et enfin sur celle du Sérapéum de Memphis, rapportée il y a peu d'années en France par M. Mariette. Les premiers commentateurs de ce document curieux, ayant pris pour un *caph* le caractère en question, ne pouvaient tirer aucun sens raisonnable de l'inscription; M. E. Renan, le premier, en reconnut la véritable valeur et grâce à cette découverte il put lire avec certitude les mots Osiris et Apis (*Journal Asiat.*, 5e série, t. VII, p. 414). Sur tous ces monuments, l'*iod* a exactement la forme qu'il a sur les monnaies de Tarse.

Il est singulier que, même après la découverte de M. Blau, on ait persisté à prendre cette lettre pour un *caph* dans la légende d'Abdsohar; car la dernière lettre de la légende, un *caph* incontestable, présente une forme toute différente Կ, et il est sans exemple que les lettres varient à ce point dans une seule et même légende. Je ne nie pas, du reste, que le *caph* ait quelquefois une forme qui se rapproche beaucoup de celle de l'*iod;* mais on peut toujours l'en distinguer avec certitude en tenant compte des remarques suivantes. Parmi les légendes des monnaies ciliciennes il n'y a que le nom de la province, écrit tantôt חלך,

tantôt כלך, qui fournisse des exemples certains de la lettre *caph*. Sa forme présente, suivant les médailles, les variétés que voici : 𐤊𐤊𐤊𐤊, jamais 𐤉 ; l'*iod* est presque toujours plus petit que les autres lettres, jamais plus grand ; sa barre transversale coupe par moitié la barre verticale, et souvent elle est inclinée en bas ; le *caph*, au contraire, a une haste qui dépasse presque toujours les autres lettres et qui n'est jamais moindre ; son jambage transversal est presque toujours dirigé en haut, jamais incliné vers le bas.

Dans l'étude de ces questions, on n'a pas distingué assez nettement l'alphabet usité en Phénicie, de celui qui était employé à Tarse, et par les populations araméennes de la Cilicie et du reste de l'Asie Mineure ; il y a cependant entre les deux de notables différences. L'inscription d'Eschmunasar fournit l'alphabet complet, tel qu'il était usité à Sidon, et en le comparant aux légendes des monnaies de Tyr et de Gébal, on se convaincra aisément que c'était là l'alphabet usité dans toute la Phénicie. Quoique les monnaies ciliciennes ne donnent pas un alphabet araméen complet, on en connaît un assez grand nombre de lettres pour pouvoir constater les différences qui existent entre les deux séries ; et notamment pour les lettres *beth*, *zaïn*, *iod*, *aïn*. Toutefois, je dois rappeler ici une particularité épigraphique assez singulière ; c'est que souvent sur les monnaies araméennes on trouve dans le champ des lettres isolées appartenant à l'alphabet phénicien ; telles sont les lettres *aïn*, *resch*, et *aleph*, sur les pièces frappées à Tarse (*Num. Satr.*, pl. IV et pl. VIII.). De même sur les monnaies de Sidé, attribuées à Dernès et Syennésis, il se trouve des lettres isolées appartenant à un alphabet complétement différent de celui de la légende principale.

Revenant à l'*iod*, je ferai remarquer que la forme de cette lettre, tant dans les légendes ciliciennes, que dans celles de la Phénicie, suit généralement celle du *zaïn* ; l'*iod* est un *zaïn* avec un trait horizontal de plus.

A Gébal, et sur la grande darique,	on trouve	Z	et Ƶ.
Sur le lion d'Abydos	—	2	et ƻ.
De même à Tarse	—	/	et ⊣.

De toutes ces considérations il me semble résulter que la forme araméenne de l'*iod* ⊣ est celle usitée en Cilicie, et que le premier mot de la légende d'Abdsohar doit être lu מזדי ou מזרי.

Je passe au second mot qui a été lu avec raison זי par MM. Blau et Lévy; sa lecture dépend de la forme du second caractère, et d'après ce que nous venons d'exposer, il ne peut être qu'un *iod*. זי est une particule araméenne connue des grammairiens, mais qui paraît ici pour la première fois sur les monnaies; elle se trouve également dans l'inscription du lion de bronze récemment découvert à Abydos [1]. Le troisième mot est une autre particule bien connue על, sur laquelle tout le monde est d'accord; il en est de même du quatrième mot, le nom propre עבדזהר, Abdsohar.

Viennent ensuite deux caractères qui ont été compris fort diversement. Le premier ne se trouve pas sur tous les exemplaires, et comme le dit fort bien M. de Luynes, ressemble plutôt à un א mal tracé, qu'à tout autre caractère; le papyrus de Turin offre des exemples d'*alephs* formés de la même manière; et c'est ainsi que MM. Blau et Fr. Lenormant l'ont lu. Nous nous rangeons du même avis, sans

[1] Ce monument intéressant sera publié incessamment par M. le comte Melchior de Vogüé.

cependant regarder la question comme définitivement résolue; car plusieurs des médailles d'Abdsohar portent au revers un *aleph* isolé de la forme ordinaire, et sur les monnaies araméennes de Sinope et de la Cappadoce, dont nous parlerons plus loin, cette lettre a également sa forme habituelle. La présence sur la monnaie d'Abdsohar de deux *alephs* différents, ne peut s'expliquer qu'au moyen de la remarque que j'ai faite plus haut, au sujet des lettres phéniciennes isolées, que l'on rencontre quelquefois à côté de légendes araméennes.

J'arrive à la lettre suivante, que MM. de Luynes et Fr. Lenormant prennent pour un *ghimel*, et M. Blau pour un *vav*. C'est cette dernière valeur qui nous paraît la véritable. En effet, la lettre en question a exactement la même forme que la lettre finale du nom de Téribaze, et se retrouve avec la même valeur sur les monnaies de la Cappadoce, que nous examinerons bientôt; et cet examen nous apprendra en même temps que la forme araméenne du *ghimel* est la même que celle de l'alphabet phénicien.

On obtient donc en résumé une légende ainsi conçue :

מזדי זי על עבדזהראו חלך

Mais si nous avons pu établir la valeur des lettres par un enchaînement rigoureux de comparaisons et de rapprochements paléographiques, nous serons beaucoup moins affirmatif quant au sens de la légende, et nous nous bornerons à quelques observations générales, sentant combien nous sommes loin de posséder les connaissances philologiques nécessaires pour former une opinion là où tant d'hommes éminents sont en désaccord.

La légende מזדי se trouve sur trois classes de monnaies d'un poids complétement différent, celles de Tarse frap-

pées avant Alexandre, celles frappées sous les Séleucides, et sur une grande darique; elle ne peut donc indiquer une valeur, et elle ne peut avoir qu'un sens religieux, ou bien une signification banale comme « monnaie, argent, etc. » M. le docteur A. Lévy (*Phœniz. Studien.*, 1857, p. 40), M. Fr. Lenormant et M. de Longpérier (*Rev. num.*, 1860, p. 20), sont d'accord pour lui donner, du moins sur la grande darique, une signification empruntée à la religion persane, et traduisent par « le Mazdéen, l'adorateur d'Ormuzd. » Mais du moment que l'on admet l'identité de légende de la darique et des pièces de Tarse, il devient difficile de soutenir cette interprétation ; car on ne voit pas ce qui pourrait motiver la présence d'une pareille expression sur toutes ces pièces araméennes et phéniciennes, qui n'ont aucun rapport avec le culte d'Ormuzd, et dont quelques-unes ont été frappées par un prince dont le nom est purement sémitique. Et d'ailleurs, comment se fait-il que ce mot manque sur les monnaies sorties des mêmes ateliers, et portant le nom des satrapes persans, Téribaze, Pharnabaze et Datame, qui étaient certainement des adorateurs d'Ormuzd ?

M. Blau, de son côté, compare מזדי au zend *mizda*, qui signifie « solde, » et traduit « monnaie pour la solde frappée par Abdsohar. » Ne connaissant pas la langue zende. je ne puis discuter le sens proposé par M. Blau, qui fonde sur la présence supposée d'un ou deux mots persans sur les monnaies araméennes, tout un petit système de philologie. Je ne vois aucun motif pour admettre des mots persans dans les légendes de monnaies frappées pour des populations sémitiques, et pour faire accepter une pareille hypothèse, il faudrait des arguments bien autrement solides que ceux que M. Blau a mis en avant. L'explication de ce mot mys-

térieux reste donc, selon moi, toujours à chercher, bien que le sens doive être « monnaie courante, argent, solde, » ou quelque chose de semblable. D'ailleurs, il ne faut pas perdre de vue qu'on peut lire מזרי aussi bien que מזדי, et peut-être cette leçon donnerait-elle un sens raisonnable; c'est un problème que je laisse à résoudre aux savants hébraïsants de la France et de l'Allemagne.

Je ne m'arrêterai pas aux particules די et על, qui sont bien connues; je passe aux deux lettres אר qui suivent le mot עבדזהר. M. Fr. Lenormant prend l'*aleph* pour l'initiale du mot אדון, « seigneur; » mais je craindrais de le suivre dans cette voie périlleuse; l'hypothèse des abréviations est une ressource désespérée, qui n'a encore réussi à aucun des savants qui se sont occupés d'épigraphie phénicienne: c'est un nouvel élément d'incertitude ajouté à ceux qui existent déjà en trop grand nombre, et la saine critique doit le rejeter sans pitié. L'*aleph* manque sur quelques exemplaires des médailles d'Abdsohar; si donc cette lettre pouvait être admise ou négligée dans la légende, elle n'avait qu'une valeur secondaire et n'était pas nécessaire à la prononciation; c'est ce que M. Blau a fort bien aperçu et il regarde les lettres אר ou ר purement et simplement comme la désinence du mot Abdsohar, qu'il écrit Abdsohara. Sans vouloir tirer de cette terminaison en אר ou ר les mêmes conclusions que M. Blau, je crois qu'elle ne soulève aucune difficulté sérieuse; elle n'est pas réservée aux noms propres d'origine persane, comme on l'a prétendu; on trouve, il est vrai, תריבזו. פרנבזו, תדנמו; mais on trouve aussi le nom sémitique de la déesse syrienne עתרעתא écrit avec un ו final sur les médailles, et le nom persan ארוירת écrit sans terminaison aucune, et M. Fr. Lenormant a cité lui-même la légende d'une pierre gravée, d'origine juive (*Rev. num.*,

1860, p. 14), sur laquelle deux noms purement sémitiques, se terminent par un *vav*, לנתניהו בן עבדיהו. Il serait facile de multiplier les exemples. Au surplus, en présence du très-petit nombre d'anciennes formes araméennes que l'on connaît, il est au moins téméraire d'affirmer que telle ou telle inflexion grammaticale est impossible; et lorsqu'on trouve sur un monument une désinence nouvelle et singulière, du moment que la valeur des lettres est bien établie, il faut l'admettre comme un élément nouveau de la grammaire araméenne, jusqu'à preuve du contraire.

En résumé, il nous semble que l'explication proposée par M. Blau doit être acceptée, sauf en ce qui regarde le premier mot; et, dans tous les cas, le sens de la légende doit être purement et simplement « Monnaie d'Abdsohara de Cilicie. »

Maintenant, qui est cet Abdsohar, plutôt prince indigène que satrape de Cilicie? M. Blau a rapproché ce nom du nom propre phénicien Βαδέζωρος, cité par Josèphe; mais M. de Luynes y a reconnu avec raison le nom propre Abdissarès, appartenant à un prince connu seulement par les médailles, et qui régna probablement sur la Sophène, au IIe siècle avant l'ère chrétienne (Cf. Mionnet, IV, p. 455. — *Bullet. archéol. de l'Athén. Franç.*, 1855, p. 101). Le nom d'Abd-issarès paraît être formé de la même manière que celui du père de Datame, Cam-issarès; et je ne serais pas éloigné de croire que tous ces princes appartenaient à des familles royales indigènes qui régnaient sur différents districts de la Cappadoce et de la Cilicie, et qui se maintinrent après la conquête d'Alexandre de même que les Mithridate du Pont et les Ariarathe de la Cappadoce. J'ajouterai enfin un rapprochement assez singulier; outre le roi Abdissarès, il y eut aussi un prince nommé Samès, appartenant à la

même dynastie, et connu par les médailles seulement (Cf. Mionnet, IV, p 454). Or sur de nombreuses pièces de Tarse à peu près contemporaines de celles d'Abdsohar, on lit la légende סם ; ce mot, qui a été interprété de différentes manières, ne serait-il pas le nom d'un prince appelé Samès? et de même que sur les monnaies grecques on trouve un Samès et un Abdissarès, n'y aurait-il pas eu à Tarse un Sam et un Abdsohar?

V. *Autonomes de Tarse.*

1. Cavalier marchant à gauche, la main droite levée; sous le cheval, la croix ansée.

℞. Deux guerriers debout en face l'un de l'autre; ils ont l'arc et le carquois sur le dos, et tiennent des deux mains chacun un javelot planté en terre devant eux; ils sont vêtus de tuniques dont l'étoffe semble couverte d'écailles; dans le champ la légende תרז, et une lettre isolée qui ressemble à un Γ grec. Le tout dans un carré creux. Æ. Poids, 10gr,64.

(Musée Hunter. Voy. pl. XVIII, n° 5.)

2. Cavalier marchant à gauche, et tenant de la main droite la fleur de *hom;* à l'exergue une légende de deux ou trois lettres, peut-être תרז.

℞. Archer agenouillé et tirant de l'arc; il est coiffé d'une tiare dentelée, et il porte un vêtement rayé descendant jusqu'aux genoux; derrière, la croix ansée. Le tout dans un carré creux. Æ. Poids, 10gr,88.

(Musée Hunter. Voy. pl. XVIII, n° 6.)

3. Personnage barbu debout et vêtu d'un long manteau, s'apprêtant à frapper de son poignard un lion dressé devant lui.

℞. Guerrier debout, coiffé d'une tiare dentelée, tenant

une lance de la main droite, et la croix ansée de la gauche. Devant lui, la légende ΤΕΡΣΙ; derrière, la légende תרז et la fleur de *hom.* Æ Poids, 10^{gr},89.

(Musée Hunter : deux exemplaires. Voy. pl. XVIII, n° 7.)

Jusqu'à présent on ne connaissait, en fait de monnaies autonomes de Tarse, antérieures à celles qui portent le nom de Baal-Tars, que la médaille archaïque publiée par M. le duc de Luynes. Les pièces que je viens de décrire remplissent la lacune entre cette médaille et celles du IV^e siècle ; elles sont toutes les trois d'un beau style, mais avec un reste d'archaïsme.

Les guerriers représentés sont des soldats persans; ils portent le costume décrit avec tant d'exactitude par Hérodote (VII, 61). Περί μὲν τῇσι κεφαλῇσι εἶχον τιάρας καλεομένους, πίλους ἀπαγέας, περὶ δὲ τὸ σῶμα κιθῶνας χειριδωτοὺς ποικίλους, λεπίδος σιδηρέης ὄψιν ἰχθυοειδέος. « Ils avaient sur la tête des chapeaux d'étoffe molle, appelés tiares, et, sur le corps, des tuniques à longues manches d'étoffe rayée, et ayant l'apparence d'écailles de fer disposées comme celles d'un poisson. » Ces détails se reconnaissent parfaitement sur la première médaille. La seconde est une variété de celle décrite par M. de Luynes (*Num. satr.*, pl. XII), et attribuée par lui à Soli ; il paraît y avoir une légende à l'exergue, dont on voit deux lettres, et qui représente peut-être le mot תרז ; mais la première lettre a une forme insolite, et je n'oserais affirmer que ces lettres ne sont pas le résultat accidentel de cassures dans le coin. Quoi qu'il en soit, la ressemblance de cette médaille avec le n° 1 la rattache évidemment à l'atelier de Tarse.

La troisième pièce est fort intéressante à cause de sa légende bilingue; la forme ΤΕΡΣΙ était déjà connue par la belle médaille du Cabinet de France à la légende ΤΕΡΣΙΚΟΝ,

et représentant Hercule combattant le lion (Pellerin, *Peupl. et villes*, pl. XLI, nº 4.—Mionnet, *Suppl.*, VII, pl. VII, nº 3). Ces deux pièces ont été frappées à des intervalles assez rapprochés, et montrent d'une façon remarquable comment s'opérait la transition du type assyrien du personnage s'apprêtant à percer le lion de son poignard, au type hellénique d'Hercule combattant le même animal.

On aura sans doute remarqué que le même type assyrien est figuré sur la médaille publiée par M. de Luynes, d'après Dutens (*Num. satr.*, pl. V), et attribuée par lui à un satrape, Bogès ou Bagæus. Nous avons retrouvé l'original de cette pièce dans la collection Hunter, où se trouvent réunies toutes les médailles de Dutens et de Duane, et nous la publions de nouveau ici, d'après l'empreinte que nous en avons prise; en voici la description, ainsi que celle de quelques autres pièces analogues.

1. Personnage barbu, s'apprêtant à frapper de son poignard un lion dressé devant lui.

℟. בגעא. Vache allaitant son veau. Le tout dans un carré creux. Æ. Poids, 10gr,78.

(Musée Hunter. Voy. pl. XVIII, nº 8.)

2. Vache allaitant son veau, tournée à droite, et la tête retournée en arrière. Le tout dans un grènetis circulaire; il y a peut-être une lettre au-dessus de la tête de la vache.

℟. Hercule assyrien frappant de sa massue un lion qu'il tient suspendu par la queue. Le tout dans un carré creux. Æ. Poids, 10gr,64.

(Musée Hunter.)

3. Même type d'Hercule et du lion.

℟. Vache allaitant son veau; au-dessus un monogramme. Le tout dans un carré creux. Æ. Poids, 10gr,71.

(Musée Hunter.)

La seconde et la troisième pièces ne sont que des variétés de celle déjà publiée par M. de Luynes ; quant à la première, on remarquera que la troisième lettre de la légende a été mal dessinée par Dutens ; c'est un *nun* parfaitement régulier et non un *ghimel*, dont la forme est toute différente. La médaille est très-bien conservée, de sorte que la lecture בענא est certaine ; mais que signifie cette légende, reproduite apparemment en monogramme sur d'autres pièces? L'identité du type du droit avec celui de la médaille bilingue de Tarse, la rattache sinon à l'atelier de cette ville, du moins à quelque atelier peu éloigné ; mais la forme des lettres, l'*aïn* circulaire et le *beth* fermé en haut, accuse une origine plutôt phénicienne qu'araméenne. Le poids de la pièce est celui de toutes les monnaies contemporaines de la Cilicie, de Cypre et de Phénicie, et elle appartient certainement à une de ces provinces ; mais je n'ai aucune attribution raisonnable à proposer, et je laisse à de plus habiles le problème à résoudre.

W. H. WADDINGTON.

(*La suite dans le prochain numéro.*)

MONNAIES DE MACON.

(Pl. XIX, XX et XXI.)

---

§ 1er.

César cite Mâcon, au pays des Éduens, lorsqu'il raconte comment il organisa ses quartiers d'hiver, après la prise d'Alesia et la défaite de Vercingetorix [1].

Cette ville eut des comtes amovibles dont le premier, Warin, vivait sous Louis le Débonnaire. Le comté devint héréditaire en 920, à la mort de Raculfe, qui le transmit à Albéric Ier, mari de sa fille Étolane.

Vers 995, Otte Guillaume, comte de Bourgogne, s'empara du Mâconnais; il avait épousé Ermentrude, veuve d'Albéric II. Mâcon resta dans sa maison, jusqu'au mois de février 1239, où le comte Jean de Braine le céda au roi de France, saint Louis [2].

[1] Q. Tullium Ciceronem et P. Sulpicium Cabilloni et Matiscone in Æduis ad Ararim, rei frumentariæ causa, collocat. *Comm.* lib. VII, cap. 90.

[2] Ce contrat s'exprime ainsi : « Ego Johannes, Comes Matisconensis et ego Aoles Comitissa ejus uxor, notum facimus tam presentibus quam futuris quod nos escambivimus, vendidimus et quitavimus in perpetuum carissimo domino nostro Ludovico regi Francorum illustri et heredibus suis comitatum matisconensem cum ejusdem comitatus pertinentiis in regno Francie et quiquid habebamus in partibus illis et in Burgundia in regno Francie, sit de feodo, sit de domanio per quemcumque modum haberemus, sive per hereditagium, sive per conquestum, sive per alium modum, nihil in predictis penitus neç jus, nec

En 1359, le dauphin Charles, régent du royaume, érigea le comté de Mâcon en pairie et le donna à Jean son frère, comte de Poitiers. Jean mourut sans enfants en 1416, et Mâcon fit retour à la couronne. Par le traité d'Arras, 1435, le Mâconnais fut abandonné à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. A la mort de Charles le Téméraire, 1477,

aliud retinentes et dominus Rex propter istud escambium propter istam venditionem et propter istam quitacionem nobis donat decem milia libr. turonens., in denariis et mille libr. turonens. de redditu in Normannia assisitas, videlicet quingentas libras ad scaquarium Pasche et quingentas libras assisitas in terra extra forterіciam et extra castrum; et si in terra quam dominus Rex nobis assideret, esset aliquod herbergagium sine fortericia, illud herbergagium nostrum esset; et omnia predicta nos tenemur deliberare et garantire eidem domino Regi ubique contra omnes gentes; et si forte in predictis aliquid contingeret quod non possemus garantire, illud teneor escambire domino Regi ad valorem, in terra mea Francie in feodo ejusdem domini Regis; et de predictis decem milibus libr., dominus Rex tradet nobis ad presens quinque mille libras turonens.; et sciendum est quod si istud escambium ista venditio et ista quitacio non placeret eidem domino Regi potest se peuitere, sine se meffacere erga nos a nativitate sauti Johannis Baptiste infra tres annos, et si peniteat nos tenemur reddere domino Regi predicta quinque milia librar., tali modo quod illud quod receperit de dicta terra ultra custus computatum erit in paga nostra; et si dictas quinque mille libras non habuisset de exitibus illius terre nos eidem defectum reddere teneremur; et si de exitibus dicte terre plus recepisset, illud nobis redderet. Si autem idem dominus Rex vult tenere escambium venditionem et quitacionem ad terminum predictum vel ante, tenetur nobis reddere alias quinque mille libras ad eumdem terminum supradictum, et hoc quod exierit de illa terra, suum erit, et faciet nobis assidere ad eumdem terminum dictas mille libras redditus, sicut superius continetur, et reddet nobis pro quolibet anno de dictis tribus annis transactis mille libras turonens., si illi anni sint transacti. Hec omnia prout superius continentur ego Johannes comes et ego Aales comitissa uxor ejus super sacrosancta juravimus nos firmiter et inviolabiliter tenere et servare, quod ut perpetue stabilitatis robur obtineat, presentes litteras sigillorum nostrorum munimine fecimus confirmari. Actum anno domini millesimo ducentesimo tricesimo octavo mense februarii. »

Scellé en cire verte, avec lacs de soie verte. Le sceau de la comtesse a disparu. Au dos est écrit : Littera Johanis Comitis Matisconensis et Aales ejus uxoris de escambio et vendicione Comitatus Matisconensis. *Arch. de l'emp.*, J. 252, n° 2.

Louis XI le réunit de nouveau à la couronne. Enfin en 1526, François Ier le céda à Charles-Quint, mais le contrat de vente ne reçut pas d'exécution. Depuis cette époque, Mâcon n'a plus cessé d'appartenir à la France.

Voici ce qu'on sait de la chronologie des possesseurs du comté de Mâcon, jusqu'à Jean de Braine :

On trouve avant 886, dans *l'Art de vérifier les dates*, des comtes bénéficiers nommés Warin, Wilbert et Bernard; vient ensuite Letalde et enfin Raculfe. Puis le comté devient héréditaire et appartient successivement à Albéric Ier, 920-942; Letalde Ier, 942-971?; Albéric II, associé, 952-971?; seul, 971?-975; Letalde II, 975-979; Albéric III, 979-995; Otte Guillaume, 995-1027?; Gui, associé, 995-1007; Otton, jusqu'en 1049; Geoffroi, 1049-1065; Gui II, 1065-1078; Guillaume Ier, 1078-1085; Renaud Ier et Étienne; Guillaume II, l'Allemand, avec ses cousins Renaud II et Guillaume; plus tard, Guillaume IV; Guillaume III, l'enfant, fils de Guillaume II, avec Renaud II; Guillaume IV, 1127-1156; Girard, 1156-1184; Guillaume V, 1184-1224; Alix et Jean de Braine, 1224-1239.

§ 2.

On rencontre fréquemment à Mâcon des bronzes appartenant aux Éduens; mais il ne paraît pas qu'il ait existé une monnaie propre à cette ville. On sait combien sont rares les noms de lieu dans l'épigraphie monétaire de l'époque gauloise. Les premières monnaies dont nous aurons à nous occuper, sont des *trientes* mérovingiens. Viennent ensuite des deniers, dont quelques-uns semblent appartenir à la fin de la deuxième race, mais dont la plupart ne se classent qu'à la période comprise entre le commencement du xe siècle, où le

comté devint héréditaire, et l'année 1239, où il fut cédé à saint Louis. Bien qu'on y rencontre les noms des rois Charles. Louis, Lothaire, Robert, Henri et Philippe, ils ont été frappés le plus souvent, non sous l'autorité directe du roi, mais par les comtes [1], en vertu de concessions qui exigeaient sans doute, comme dans l'atelier voisin de Tournus, que le nom du souverain fût reproduit, même après sa mort, ou qu'on fît mention de son autorisation [2].

Les monnaies de Mâcon, sous la deuxième et la troisième race, présentent des types très-variés, empruntés souvent, dans l'intérêt de leur circulation, hors de France, et, par exemple, au royaume de Bourgogne ou d'Arles, et même à l'empire.

Sous Jean de Braine, en 1224, la monnaie de Mâcon était prise à raison de 20 sols pour 24 sols tournois, celui-ci étant à 12 deniers [3]. Il n'est pas question de la monnaie de Mâcon dans l'acte de cession de 1239.

§ 3.

A partir de 1239 jusqu'au commencement du XVIe siècle, où il fut transféré à Lyon, l'atelier monétaire de Mâcon a dû fonctionner directement pour la couronne, sauf sous le comte de Poitiers (1359-1416), et sous les ducs de Bour-

[1] On a prétendu que les évêques de Mâcon avaient eu le droit de frapper monnaie; M. de Barthélemy (*Statistique de Saône-et-Loire*, p. 428) a fait, dès 1838, justice de cette hypothèse.

[2] Voir la concession faite à l'abbaye de Tournus, en 915, par Charles le Simple; voir aussi les monnaies de cette abbaye portant le nom de Lothaire ou *Permissione regis*.

[3] La monnaie de Mâcon, *Matisconensis moneta*, est citée dans des lettres du même Jean de Braine, adressées à Joceran, sire de Brancion.— Cf. *Trés. des chart.*, 183, B. Mascon, n° 1.

gogne de 1435 à 1477. Il est difficile de reconnaître les monnaies royales qui y ont été frappées depuis saint Louis jusqu'à la fin du règne de Charles VI; mais, à partir de cette époque, l'usage des différents s'est régularisé, et Mâcon a eu son point secret[1]. Delombardy décrit, dans le catalogue de la collection Rignault, une obole anglo-française, avec point sous le I de *Henricus*[2], et la classe à l'atelier de Mâcon, sans dire sur quoi il se fonde. M. A. de Barthélemy[3] ne cite pas Mâcon parmi les villes où on frappa monnaie au nom de Henri V ou de Henri VI, et M. Poey d'Avant pense que Dijon a été le seul atelier de la Bourgogne d'où soient sorties des monnaies anglo-françaises[4].

§ 4.

Le cartulaire de saint Vincent renferme, sous les n°° 448 et 450, deux actes, de 1031 et de 1060, dans lesquels intervient un monétaire du nom de *Gislebert*. Le premier commence ainsi : « Notum sit omnibus quod Gislebertus monetarius in communandum misit canonicis S. Vincentii vineam quæ est sita in pago Matisconensi, in villa Fontanilias (Fontenailles sur Saint Clément-lès-Mâcon) usque ad annos trigenta pro trigenta solidis denariorum, quæ terminatur... » On lit dans le second : « Sacrosancta Dei ecclesia sancti Vincentii martyris quæ fundata est infra mœnia Matisconis. Ego Gislebertus monetarius et uxor mea Emeltrudis, donamus pro remedio animarum nostrarum et geni-

[1] Cf. A. de Barthélemy, *Manuel*, p. 64.

[2] Lecointre-Dupont, *Hist. monétaire de la Normandie et du Perche*, p. 81 et pl. V, fig. 9.

[3] *Manuel*, p. 65.

[4] *Monnaies féodales de France*, t. II, p. 132.

toris mei Martini et genetricis meæ Engeltrudis, quoddam mansum cum vinea, in pago Matisconensi, in agro Salorniarcense (Salornay) in villa Fontanilias..... Data per manum Otgerii, mense Marcii (*sic*) die Jovis, Henrico rege regnante [1]. »

Il existe de nombreux documents, postérieurs à 1239, où il est question de monnaies. En 1267, dans une transaction entre saint Louis et l'évêque, ce dernier renonce à un hommage qu'il prétendait lui être dû par le roi, ainsi qu'aux droits qu'il percevait sur le vin et le péage, mais conserve deux deniers par trousseau entrant en ville [2]. En 1310, un sieur du Courtenay cède à Philippe le Bel 40 livres mâconnaises sur le péage [3]. Deux ans après, le chapitre de Mâcon vend au roi son droit d'un denier pour chaque livre de monnaie fabriquée dans le comté de Mâcon [4]. On trouve la liste de ces documents dans l'excellent recueil dirigé par M. Louis Paris [5].

M. Lacroix, à qui je dois la communication de la plupart des rares monnaies que je publie aujourd'hui, a bien voulu me faire parvenir les extraits qu'il a recueillis de quarante-huit chartes relatives au monnayage royal et aux agents qui y ont été employés, depuis le règne de Philippe de Valois jusqu'au commencement du XVI[e] siècle, où Louis XII transféra l'atelier à Lyon [6]. Le plus ancien de ces titres est

[1] Communiqué par M. de Barthélemy, sur copies fournies par M. l'abbé Cucherat.

[2] *Trés. des ch.*, 183, B. Mâcon, n° 7.

[3] Clair., *Trés. des ch.*, vol. 367, 107.

[4] F. Harlay, n° 43, fol. 101.—Dupuis, 518.—*Trés. des chartes*, 183, Mâcon, n° 8.

[5] *Cabinet historique*, 1860, p. 65 et suiv.

[6] M. Lacroix compte publier plus tard un travail étendu sur la monnaie de Mâcon, de Cluny, de Tournus, etc., dans lequel il donnera *in extenso* les documents que je me borne à signaler aujourd'hui.

la confirmation par Philippe VI, en 1337, « des exemp- « tions, » accordées par Charles le Bel, « au maître de la « monnaie de Mâcon, à ses ouvriers, à leurs femmes et fa- « milles, de toutes autres juridictions que celle du général « de la monnaie, si ce n'est en cas de larcein, meurtre « ou rapt, etc. » D'autres sont relatifs aux luttes entre le personnel de la Monnaie et les échevins, qui voulaient le faire contribuer à certaines charges. Les derniers consacrent les circonstances dans lesquelles eut lieu la translation de la Monnaie à Lyon. Cette mesure, décidée en principe par un arrêt de 1414, n'était pas encore exécutée en 1499; elle avait excité les réclamations les plus vives de la part du magistrat de Mâcon et de celle de l'archevêque de Lyon. Les échevins faisaient valoir que « leur ville était du propre domaine du roi, à qui seul appartenait la juridiction à la réserve de la rue Franche, qui relevait de l'évêque, et que le plus grand des priviléges accordés par saint Louis à Mâcon, lorsqu'il en eut fait l'acquisition, était la fabrication des monnaies. » Ils ajoutaient que si les mines sont plus près de Lyon que de Mâcon, les chemins qui conduisent dans cette dernière ville sont plus sûrs; que, d'ailleurs, l'argent des mines n'occupe pas la Monnaie pendant plus de deux mois, et qu'on n'y travaille, le reste du temps, que du billon....... Quant à l'archevêque, il insistait surtout, dans sa protestation, sur ce que l'ouverture d'un atelier royal à Lyon détruirait les priviléges monétaires concédés à son siége par les empereurs, et confirmés par les rois de France.

L'atelier monétaire n'a pas toujours été maintenu à Mâcon même, avant d'être transféré définitivement à Lyon. On lit en effet dans un article de M. A. de Barthélemy[1] que le

[1] *Statistique de Saône et-Loire*, p. 428.

denier par livre fabriquée, accordé à l'évêque Guichard de Germolles, par un arrêt du parlement, devait se percevoir sur la monnaie fabriquée, soit à Mâcon, soit au bois Sainte-Marie. On ignore dans quelles circonstances a fonctionné ce deuxième atelier.

§ 5.

Monnaies mérovingiennes.

N° 1. MATASCONE. Buste à droite, la tête ceinte d'un diadème de perles.

℟. RAMNISILVS MONITA. Les deux premières lettres sont liées et le premier jambage est rogné, ce qui ne permet pas de reconnaître si le nom commence bien par un R, un D ou un M. Dans le champ, une croix haussée sur trois degrés et accostée des sigles M et A. — Bon or. Pesant 1gr,28 (pl. XXI, n° 1).

Ce triens a été trouvé dans le département de l'Ain il y a une dizaine d'années et acquis par M. Sirand, qui m'en a communiqué l'empreinte. Il appartient aujourd'hui à M. Charvet.

N° 2. MATASCONE FET. Buste diadémé à droite.

℟. IVSE MONETARIVS. Croix sur un globe, accostée des lettres M et A. — Triens. Pesant 1gr,25.

(Collection Charvet, pl. XXI, n° 2.)

La bibliothèque de la ville de Mâcon possède un triens semblable, mais moins bien conservé (pl. XIX, n° 1).

Le nom insolite *Juse* ou *Jose*, qui se lit sur ce triens, est sans doute l'abrégé de *Josephus* [1].

N° 3. J'ai vu à Turin, dans le Musée numismatique de l'Académie des sciences, un beau triens au même type et

[1] Barthélemy, *Statistique de Saône-et-Loire*, p. 428.

également en or fin, sur lequel la légende du revers commence au-dessus de la croix.

Lelewel et M. Cartier avaient donné ce triens comme portant MATALONE [1].

N° 4. MATASCONE FET. Buste à droite, la tête ceinte d'un diadème de perles.

℞. ....ISILVS ET IVSE MOS. Croix sur un globe, accostée des lettres M et A. — Tiers de sou. Or. Pesant 1^{gr},28.

(Collection Charvet, pl. XXI, n°. 3.)

Cette précieuse monnaie présente l'association des noms des deux monétaires RAMNISILVS et IVSE.

Les trientes qui précèdent, portent le nom de la ville au droit et ses initiales au revers. Cette répétition se rencontre quelquefois dans les monnaies mérovingiennes, par exemple à Lyon, à Châlon, etc.; lorsque le nom commençait par la syllabe MA, comme à Mâcon, Marsal [2] et Saint-Jean-de-Maurienne [3], elle avait l'avantage de donner à la pièce quelque ressemblance avec le numéraire de Marseille, qui jouissait d'un grand crédit.

§ 6.

Monnaies carlovingiennes et types immobilisés.

Les monnaies que nous allons décrire dans ce paragraphe et dans le suivant, sont en général très-rares; plusieurs sont uniques. Duby n'a donné, sous le titre de Mâcon, que deux pièces, dont l'une n'est pas de cette ville; M. de Barthélemy, qui a consacré, en 1838, trois pages à la numismatique de Mâcon dans la statistique de Saône-et-Loire, ne décrit que le denier au nom de Charles et ceux au nom de

[1] *Num. du moyen âge*, pl. IV, fig. 6, et *Revue num.*, t. V, p. 230.
[2] Voir mes *Recherches num. sur le nord-ouest de la France*, pl. VI, fig. 1.
[3] *Recueil de 920 monétaires*, pl. XXX, fig. 9.

Philippe, timbrés d'un N ou d'un S; enfin M. Poey d'Avant, énumérant, en 1853, dans le catalogue de sa collection, ce qu'il connaît de cet atelier, n'ajoute au contingent de M. de Barthélemy qu'un denier de Henri Ier.

Charlemagne.

CAROLVS, en deux lignes horizontales.

℞. M AI C N dans les cantons d'une croix, dont le cœur est évidé de manière à former un O. Deux points se voient aux extrémités de chaque branche; un autre au centre.—Argent.

(Collection de M. Drouet.).

M. Hucher, à qui on doit la connaissance de ce denier [1], l'attribue dubitativement à Mâcon; il voit dans les lettres MAICN, combinées avec l'O central, MAICON, abréviation de MATISCON. Nous ne pensons pas que la consonne T ait pu être omise au profit de la voyelle I; si donc la pièce est bien de Mâcon, il faut qu'elle porte MATCN, ce qui fait MATACON, comme sur les mérovingiennes. Le dessin de M. Hucher ne donne en effet qu'une figure incomplète de cette lettre, dont la tête semble sortir du champ, et qui pourrait par conséquent être un T [2].

Les types des monnaies suivantes, pl. XIX, nos 2 et 4, et pl. XX, no 1, aux noms de Charles, de Louis et de Lothaire, ont dû prendre naissance sous les derniers carlovingiens de ce nom; mais les exemplaires, qui en sont venus jusqu'à nous, appartiennent en partie, par leur style et leurs caractères, à des fabrications posthumes.

[1] *Revue num.*, 1re série, t. XI, p. 183 et pl. X, fig. 15.

[2] M. de Longpérier (*Cat. Rousseau*, p. 111) n'admet pas l'attribution de ce denier à Mâcon; il prend la légende par la ligne inférieure et y lit CNOMAN (*Cenomanis*). La leçon que je propose et à laquelle se range M. Hucher, serait peut-être de nature à lever les doutes, si elle ne reposait pas sur l'existence un peu problématique de la consonne T.

Voici la description de ces pièces :

Charles le Simple ; type immobilisé.

+CARLVS EX, de droite à gauche ; au centre, une croix à branches épaisses et pattées.

℟. MATISCON CI. Dans le champ un monogramme confus [1], ou plutôt une croix tréflée lors du poinçonnage du coin. Caractères larges, mais dénotant une monnaie frappée assez longtemps après la mort de Charles le Simple, à un type adopté sans doute de son vivant [2]. — Argent. Pesant 1gr,253.

(Collection Lacroix, pl. XIX, n° 4.)

Cette monnaie rappelle par son style les plus anciens des petits deniers portant *Carlus rex et Bledonis* [3].

Monnaie de restitution au nom de Louis.

LVDOVICVSII. Croix à branches égales.

℟. MATISCO CIVITAS, de droite à gauche ; dans le champ, un monogramme inexpliqué, formé des lettres V, O, S et d'un X ou d'une croisette. — Bon argent. Pesant 0gr,595 ; flan assez épais.

(Collection Lacroix, pl. XIX, n° 2.)

[1] M. Poey d'Avant voit dans cette figure une dégénérescence du chrisme, *Descrip. des mon. de sa coll.*, p. 301.

[2] Si, comme l'a admis M. de Barthélemy (*Statistiq. de Saône-et-Loire*, p. 429), ce qui se voit sur une de ses faces était un monogramme, ce dernier aurait peut-être été frappé à Mâcon par les comtes Albéric Ier (920-942) ou Albéric II (952-975), en vertu d'une concession de Charles-le-Simple qui a été forcé, en raison de sa situation politique, d'en accorder un grand nombre ; mais, je le répète, cette marque ne doit être qu'une croix.

[3] Fougère et Combrouse, n° 184.

L'obole que nous venons de décrire a été évidemment frappée à une époque de beaucoup antérieure au règne du premier Capétien du nom de Louis. D'un autre côté, la forme de son monogramme ne permet pas d'en faire une dégénération du type de Louis Ier ou de Louis II, et oblige à la placer après le règne du roi Eudes; il faut donc y voir un coin adopté sous Louis d'Outremer (936-954) ou un peu après. Cette monnaie a un air de famille avec certaines pièces languedociennes du XIe siècle[1], mais paraît plus ancienne.

LOTHAIRE (954-986).

+LOTHRIVS EX. Au centre une figure cruciforme, composée d'un losange, avec un annelet à chaque sommet; un point au centre et dans chaque angle.

℟. MATISENSIV. Croix formée de quatre O, avec une croisette au centre. — Argent de très-bon titre. Pesant 1gr,32.

(Collection Lacroix, pl. XX, n° 1.)

M. de Longpérier a publié un autre exemplaire de cette monnaie, en argent presque pur et du poids de 1gr,15[2]. Il considère le type du revers comme une dégénérescence du monogramme de Eudes, que les monétaires du roi Lothaire avaient adopté à Mâcon.

Le type du revers a la plus grande analogie avec celui des grands deniers angoumois, dont les plus lourds et les plus anciens remontent jusqu'à Louis d'Outremer (936-954)[3].

[1] Cf. *Monn. seigneuriales de M. Poey d'Avant*, pl. XXVI, fig. 2.

[2] *Cat. Rousseau*, p. 212, n° 540.

[3] Cf. B. Fillon, *Considérations sur les monnaies de France*, p. 112.

Les caractères extérieurs et le poids de cette monnaie permettent, malgré l'irrégularité du mot REX, écrit EX, de la considérer, avec M. de Longpérier, comme frappée du temps même de Lothaire.

M. Fillon en a cité un spécimen parmi les exemples de types royaux immobilisés [1]. M. Charvet en possède une variété, d'un coin à peu près semblable, mais de moins bon titre. Enfin il en existe une autre au Cabinet des médailles, de très-mauvais aloi, dont le poids n'est plus que de 1gr,15, et qui a été évidemment frappée longtemps après Lothaire, sans doute au commencement de la troisième race.

*Grand denier à l'*H.

Avant de passer aux monnaies de la troisième race, j'ai à décrire un magnifique denier que ses caractères et son *faire*, encore tous romans, obligent à classer à une époque antérieure à l'avénement de Hugues Capet et peut-être même à celui de Lothaire.

MA·TVSCONV, entre deux grènetis; au centre, la lettre H.

℟. + CVTATVS·, peut-être *civitas?* Dans le champ, une croix pattée. — Caractères larges; reliefs prononcés; bon argent. Pesant 1gr,32.

(Collection Lacroix, pl. XIX, n° 3.)

Cette monnaie, unique jusqu'à ce jour, a été trouvée, il y a quelques années, dans le cimetière d'un village de Saône-et-Loire qui a fait partie jadis des domaines de l'abbaye de Tournus. Je serais disposé à la donner à Hugues le Noir, duc bénéficier de Bourgogne, qui eut le Mâconnais

[1] B. Fillon, *Lettres sur quelques monnaies françaises*, p. 153.

dans le partage qu'il fit, en 936, avec Hugues le Grand [1]. Cette attribution ne surprendra pas le lecteur, lorsqu'il se rappellera que M. de Longpérier reconnaît le monogramme de Hugues le Grand lui-même sur un denier frappé un peu plus tard à Tournus, quand Lothaire eut reconnu le père de Hugues Capet comme duc de Bourgogne.

Je ne puis résister au plaisir de faire connaître ici, bien qu'elles n'appartiennent pas à Mâcon, des monnaies tout à fait nouvelles, qui ont été exhumées en même temps que le denier qui précède et qui sont également passées dans la collection de M. Lacroix.

N° 1. CAPVT REGIS. Tête diadémée, à droite, assez barbare et semblable à celle du denier de Chinon, classé par Conbrouse et Fougère à Louis le Bègue [2], mais qu'on a reculé depuis et avec raison, à Louis IV d'Outremer (936-954) [3].

℟. + T:N:C:VC:T·.· entre deux grènetis; au centre un petit globe. — Bon argent; style large. Pesant, comme la pièce à l'H, 1gr,32 (pl. XIX, n° 6).

Ces lettres isolées, séparées par des points, et le cercle vide, où le signe habituel de la croix est remplacé par un point, se rencontrent sur quelques monnaies d'outre-Rhin [4].

N° 2. Même denier, mais d'un autre coin; tête mieux caractérisée; lettres plus petites au revers; grènetis intérieur d'un plus grand diamètre, sans point au centre, et par conséquent complétement vide. — Bon argent. Pesant 1gr,38 (pl. XIX, n° 7).

[1] Frodoard, *Chron.* 936.
[2] *Description des monnaies de la 2e race*, n° 438.
[3] B. Fillon, *Lettres sur quelques monnaies françaises*, p. 158.
[4] Jacob Gotz, 543, t. XVII, n° 177. — Mader, th. IV, n° 32.

N° 3. Autre, semblable au n° 2, avec quelques légères variétés de coin. — Moins bon argent. Pesant 1gr,20.

N° 4. CAPVT REGIS. Tête diadémée à droite, comme aux numéros précédents, mais plus barbare.

℟. T:N:C.V.T⁝ Point au centre de la couronne.—Obole, flan épais; un peu moins ancienne par son faire que les deniers. — Argent. Pesant 0gr,652 (pl. XIX, n° 5).

Les curieuses pièces qui viennent d'être décrites, me paraissent appartenir à Tournus, sur le territoire duquel elles ont été trouvées. On reconnaît en effet sur le denier les principales lettres de la légende TorNuCiV.CasT., qui se termine en V, comme le nom de Mâcon sur le denier de Hugues le Noir, et qui a bien pu précéder la légende identique, sauf l'emploi de l'ablatif, que présentent les deniers connus de Tournus. Ces monnaies doivent, comme le denier à l'H, appartenir au xe siècle. Leur faire, leur poids élevé et leur style, les rapprochent des deniers frappés, un peu plus tard, par divers comtes de l'ancien royaume de Lorraine[1].

Blitger, abbé de Tournus, avait obtenu, en 889, du roi Eudes le droit de frapper monnaie; ce privilége a été confirmé par Charles le Simple[2], qui exigea que le coin portât son nom; par Raoul et Louis IV; par Lothaire, qui voulut qu'on fit mention de son autorisation; par Henri Ier, Philippe le Bel, etc.; mais il y aura eu sans doute un moment où on se sera borné à mettre, au droit, une tête ceinte du bandeau royal, avec les mots : *caput regis*.

Quoi qu'il en soit, ces grands deniers et leur obole sont

[1] Cf. *Mes études num. sur une partie du nord-est*, p. 231 et suiv.

[2] M. Poey d'Avant (*Description des monnaies de sa collection*, p. 304) a mis Charles-le-Chauve par suite d'une faute d'impression.

plus anciens que le petit denier de Tournus portant également une tête, mais avec TORNVCIOCAST et SCSVALERIAN[1]. Ils doivent, à mon avis, être classés aux premières années de Charles le Simple et avant 915, date de la concession où ce prince exigeait l'inscription de son nom.

Il est à remarquer que les curieuses pièces que nous venons de publier, ne portent pas le nom du patron qui se voit toujours sur les monnaies abbatiales de Tournus. On a voulu en inférer qu'elles ont été frappées non-seulement avant 915, comme je viens de le dire, mais avant l'avénement du roi Eudes, auteur du privilége, et par une autorité autre que celle de l'abbé; elles ne sont pas assez anciennes pour qu'on puisse admettre cette hypothèse[2].

§ 7.

Période de la troisième race.

Otte Guillaume, comte de Bourgogne (995-1027).

OTTO avec trois points entre chaque lettre; croix dans le champ.

℟. +MTSCONVS; au centre un E et un R accolés.—Très-bon argent; style large (pl. XIX, n° 8).

J'ai copié ce denier à Mâcon, il y a douze ans. Je ne retrouve pas sur mon dessin le nom de son possesseur; mais, si ma mémoire ne me trompe, il appartenait à M. Bouchage. Son titre, son type, son faire et son diamètre rappellent certaines monnaies frappées sous les Otton de Germanie

[1] Duby, pl. 17, fig. 6 et 7.—Lelewel, *Atlas*, pl. IX, fig. 14.—Poey d'Avant, *Descrip. des monnaies de sa coll.*, p. 505, n° 1437.

[2] Le château de Tournus a appartenu à Brenduicus, évêque de Mâcon sous

(936-1002), dans l'ancien royaume de Lorraine[1], et ont dû lui donner un débouché vers le nord-est.

Quel est maintenant le personnage du nom d'Otton, qui a signé cette pièce et qui a écrit au revers la syllabe ER?

Otton ou Otte Guillaume, comte de Bourgogne, s'empara du Mâconnais l'an 995, en faisant valoir les droits qu'il avait comme époux d'Ermentrude, veuve d'Albéric II, et conserva longtemps la jouissance de ce riche comté[2].

Serait-il trop téméraire d'admettre qu'Otte Guillaume utilisa l'atelier monétaire de Mâcon à son profit et qu'il y associa le nom de sa femme au sien?

Ajoutons que ce personnage a joué le plus grand rôle dans les événements de son époque. Après avoir été en lutte pendant douze ans, avec le roi Robert, pour la possession du duché de Bourgogne, il exerça, à la fin de sa vie, une influence presque souveraine, sous Rodolphe III, dans le royaume d'Arles.

Robert II (996-1031).

+ROT.BER:TS dans le champ un R entouré de trois points.

℟. +MATISCONVM. Au centre une croix pattée.—Grand denier d'argent à lettres larges et bien accusées. Pesant 1gr,10. Appartient à M. Thibaut à Lyon (pl. XXI, n° 4).

Trouvée avec un denier de Conrad le Pacifique, roi de

Charles-le-Chauve (*Recueil des historiens de France*, t. VIII, année 853); mais, à cette époque, le monnayage des barons était encore un fait exceptionnel.

[1] Voir un denier reproduit dans mes *Études num. sur le nord-est de la France*, pl. XVII, fig. 12.

[2] *Art de vérifier les dates.*

Bourgogne ou d'Arles (937-993), et plusieurs deniers et oboles de Rodolphe III, son successeur (993-1032), cette précieuse et unique monnaie du roi Robert a pu être frappée durant la guerre qu'il fit avec des chances diverses, à Otte Guillaume, et qui put mettre temporairement Mâcon en son pouvoir. Cette guerre, commencée en 1002, pour la succession de Henri, duc de Bourgogne, frère du roi, ne se termina qu'en 1014. L'arrangement qui intervint, confirma Otte Guillaume, dans la possession du comté de Bourgogne et du Mâconnais. On peut supposer aussi que ce comte reprit, après la paix, le monnayage traditionnel de Mâcon, c'est-à-dire la fabrication d'espèces au nom du roi, sans doute avec part dans les bénéfices. La monnaie de M. Thibaut aurait alors été frappée après 1014, soûs Otte-Guillaume ou sous son successeur Otton.

Henri Ier (1031-1060).

N° 1. +HEINRICVS RX. Croix pattée dans le champ.

℟. + MATISCENSIS. Losange bouclé à ses sommets, cantonné de points, avec un cinquième point au centre. — Argent. Pesant 1gr,32.

(Collection Lacroix ; autre de coin différent, collection Charvet, pl. XX, n° 2).

Cette monnaie a été évidemment frappée sous Henri Ier par le monétaire Gislebert; elle reproduit, au droit, une des faces du denier lyonnais de Henri le Noir, fils de Conrad le Salique [1] (1033-1056); au revers, le type du

[1] Henry le Noir et ses prédécesseurs ne prenaient pas néanmoins le titre de roi. Voy. A. de Longpérier, *Cat. Rousseau*, p. 242.

droit du denier du roi Lothaire, qui s'était immobilisé à Mâcon. Elle était donc dans les meilleures conditions pour circuler et dans le comté de Mâcon et dans le royaume d'Arles.

N° 2. + HNRICI REGIS entre deux grènetis, la légende commençant au bas de la pièce; au centre un édifice formé d'un rectangle dont les petits côtés verticaux sont prolongés et terminés chacun par une boule; un fuseau, également terminé par une boule et un peu plus élevé, se voit au milieu. Deux petits globes dans le vide du rectangle.

℟. +MATISCONVM entre deux grènetis; au centre une croix pattée.

Ce denier, de moins bon titre que le précédent, est un peu moins large et plus léger; il n'a que 19 millimètres de diamètre, et pèse 1gr,10; il doit être moins ancien. Il a été exhumé à Mâcon, et fait partie de la collection de M. Sauvadet, de Montpellier, qui, tout en se réservant d'en publier le dessin, a bien voulu me le communiquer et me permettre de le décrire.

La forme du génitif, employée au droit, s'explique, en sous-entendant le mot *permissione*. La pièce aura été frappée par un comte, après la mort du roi; on aura mis d'abord *permissione regis*, comme dans l'atelier voisin de Tournus; puis la légende aura été abrégée.

L'édifice du revers rappelle quelque peu la forme de celui qui se voit à Parme à la fin du XIIe siècle [1], seulement il est plus large que haut.

[1] Zanetti, *Della zecca e moneta parmigiana*, t. I.

PHILIPPE Ier (1060-1108).

Denier à l'N.

+PIIIPVS RX. Figure cruciforme, composée d'un petit losange, avec appendices triangulaires à ses sommets; globules dans les cantons. Ce dispositif est une dégénérescence du type mâconnais de Lothaire.

℟. MATISCON entre deux grènetis; au centre un N. — Billon rouge. Pesant 1 gram.

(Collection Lacroix, pl. XX, n° 6.)

Il existait chez M. Bouchage un denier semblable, mais de meilleur aloi.

Cette monnaie est plus pesante que toutes les autres au nom de Philippe. Son type a pu s'immobiliser; mais il a dû prendre naissance sous Philippe Ier. On a vu, dans la lettre du centre, l'initiale de Mâcon; j'ai pensé moi-même un instant à y chercher un souvenir de l'H du grand denier que j'ai décrit plus haut. Mais c'est bien un N, dont un autre, plus heureux que moi, trouvera peut-être la signification.

Deniers et oboles à l'S.

Les monnaies suivantes sont les moins rares de toute la suite mâconnaise. Elles se distinguent par la présence de la lettre S, dans le champ du revers.

Ce type a beaucoup occupé les numismatistes. Je ne parlerai pas de Leblanc, qui y voyait l'initiale des *Segusiaves* [1],

[1] *Traité hist. des monnaies de France*, p. 146

ni de M. Rodolphe Blanchet, qui n'est pas éloigné d'y reconnaître un serpent[1].

Duby n'hésitait pas à attribuer la pièce timbrée d'un S au comte Etienne, qui a possédé Mâcon sous Philippe Ier. D'autres y ont vu l'initiale d'un évêque du même nom qui a occupé le siége de cette ville vers 1166, sous Louis le Jeune. M. A. de Barthélemy a, comme nous l'avons dit plus haut, prouvé que les évêques n'ont pas frappé monnaie à Mâcon : reste à examiner l'opinion de Duby.

Les deniers à l'S, retrouvés jusqu'à ce jour, ne peuvent remonter au temps de Philippe Ier; tout le monde le reconnaît; mais ils ont dû avoir un prototype contemporain de ce prince. L'opinion de Duby ne doit donc pas être repoussée d'une manière absolue; il est néanmoins plus probable que la lettre S a été adoptée à Mâcon, sans signification locale et comme imitation du type introduit, avant le temps de Philippe Ier, dans le royaume voisin de Bourgogne et conservé à Lyon, après Rodolphe III et Conrad le Salique, sous Henri le Noir, de 1038 à 1056[2]. Cette contrefaçon, qui trompait le public, ouvrait à la monnaie de Mâcon, dont le cours légal était fort limité, la Bresse, le Lyonnais, et delà, les vastes contrées du royaume d'Arles.

On m'objectera peut être que j'ai reconnu tout à l'heure dans la lettre H, l'initiale d'un comte, et que je renonce bien facilement à voir le nom d'Étienne dans la lettre S. Mais chaque atelier monétaire féodal a eu des types locaux

[1] *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, Band XI, Heft 3. Zurich, 1856.

[2] Suivant M. Fillon, le denier à l'S, frappé à Lyon au nom de Rodolphe III, serait le produit du monnayage archiépiscopal, et cette lettre serait le commencement de *Sedes*, mot qui parut plus tard, tout entier, dans les légendes lyonnaises.

et des types d'imitation; tantôt on satisfaisait au besoin de consacrer, par un type nouveau, le nom et les titres du souverain ou du seigneur ; tantôt on se bornait à faciliter, par la contrefaçon des espèces voisines, le cours de la monnaie, qui était alors plutôt une marchandise qu'un signe représentatif, et souvent une mauvaise marchandise, dont il fallait assurer le débit par tous les moyens.

Ajoutons que cet S isolé, peut-être Signum (*Signum crucis*), a été fréquemment employé; on le retrouve plus tard sur la monnaie d'un prince croisé dont le nom commence par un G, Gauthier de Brienne, duc d'Athènes (1308-1310)[1], et déjà, sous les Mérovingiens, il occupe le champ d'un denier d'argent.

N° 1. PILIPVS RX. Figure cruciforme, comme aux pièces précédentes ; un point dans chaque canton.

℟. MATISCON. Dans le champ un S. — Denier ; argent bas ; deux exemplaires, pesant 0gr,94 et 0gr,98.

(Collection Lacroix, pl. XX, n° 5.)

N° 2. Même denier ; faire irrégulier ; moins ancien que le premier. — Argent bas, pesant 1gr,10.

(Collection Lacroix, pl. XXI, n° 5.)

Il en existe un exemplaire au Cabinet des médailles, qui paraît encore moins ancien.

N° 3. + PIIIPVS RX. Figure cruciforme, cantonnée de points.

℟. +MATISCON. Dans le champ un S, accosté de deux points. — Denier d'argent, pesant 0gr,90.

(Collection Charvet, pl. XXI, n° 6.)

Ce denier, d'assez bon style, n'a pas été frappé très-longtemps après Philippe Ier.

[1] Saulcy, *Numismatique des croisades*, p. 164 et pl. XVI, fig. 15.

M. Lacroix en possède deux variétés, pesant 0gr,85 et 0gr,95.

Conbrouse en publie un exemplaire, qu'il considère comme étant bien de Philippe Ier [1].

M. Poey d'Avant cite cette pièce, mais indique à tort quatre points au revers [2].

N° 4. +PIIIPVS RX. Même type.

℟. MATISCON, en légende rétrograde.

Cette pièce est décrite par M. Poey d'Avant, qui y lit PHIPVS [3]; je préfère PILIPVS.

N° 5. +PIIIPVS RX. Figure cruciforme, cantonnée de quatre points.

℟. MATISCON. S accosté de deux points. — Obole.

(Ancienne collection Bouchage, pl. XX, n° 4.)

Oboles à la croix et au losange.

+PILIPVS RX. Losange patté à ses angles, de manière à former une croix; points dans les cantons, comme aux numéros précédents.

℟. MATISCON. Croix pattée, à branches égales, cantonnée de quatre points. — Obole. Argent bas. Pesant 0gr,42.

(Ma collection; autre un peu plus lourde, collection Charvet.)

Le droit est comme celui du n° 6, pl. XX, une dégénérescence du type de Lothaire.

Une obole semblable, mais moins bien conservée, a été publiée par M. Fillon, comme postérieure au règne de Philippe Ier, et émise par un comte [4].

[1] T. I, p. 52, et atlas, pl. 47, n° 3.
[2] Poey d'Avant, *Descrip. des monn. seig. de sa coll.*, p. 302.
[3] *Id.*, p. 302, et pl. XX, n° 1.
[4] *Études num.*, p. 63.

PILIPVS RX. Même type qu'au droit du n° 12, sauf les points des cantons de la figure cruciforme, qui ne sont pas visibles et semblent n'avoir jamais existé.

℟. MATISCON. Croix cantonnée de quatre points. — Obole.

(Ancienne collection Bouchage, pl. XX, n° 3.)

Louis VI (1108-1137).

N° 1. +L+D+V+C. Dans le champ, un S.

℟. MATISCON. Figure cruciforme, avec points dans les cantons. — Denier, argent bas.

(Collection Charvet, pl. XX, n° 7.)

Cette pièce, postérieure sans doute à Louis le Gros, est d'assez mauvais style.

N° 2. Variété, où un point se voit distinctement entre la première croisette et la lettre L. — Billon noir. Pesant 0gr,75.

(Collection Lacroix.)

N° 3. +L+D+V+C. Au centre, une croix pattée.

℟. MATISCON. Figure cruciforme, cantonnée de quatre points. — Obole, billon noir. Pesant 0gr.39.

(Collection Charvet, pl. XX, n° 8.)

Sur cette obole, la croix a remplacé la lettre S, qui se voit sur le denier. C'est la transformation qui s'est déjà produite dans les pièces au nom de Philippe.

§ 8.

Outre le Philippe à l'S, Duby avait donné à Mâcon un denier de Louis VI, sur lequel on lit CASTRVM MAT. Cette

pièce est de Mantes[1] suivant Cartier, et de Nanteuil suivant M. de Barthélemy[2]. L'auteur des monnaies des prélats et barons, se rappelant que Màcon n'avait été d'abord qu'un *castrum*, s'est laissé tromper par la légende. Nous avons vu plus haut que, sur les monnaies les plus anciennes, le nom de Mâcon paraissait seul ou suivi du mot *civitas*.

Enfin M. Piot[3], reprenant l'étude d'un denier publié comme incertain par le savant Thomsen, dans la *Revue* du docteur Grote[4], le décrit ainsi :

+MADICONISE ; au centre, un S entre deux croisettes.

℟. +GVILELMVS. Croix dans un grènetis.

Il attribue ensuite cette pièce à Mâcon qui a eu plusieurs comtes du nom de Guillaume au XIIe siècle. M. Poey d'Avant[5] en a fait depuis une monnaie d'Aquitaine. Cette dernière opinion nous semble préférable. Nous ne pensons pas, en effet, que les comtes de Mâcon aient eu des espèces à leur nom; leur atelier, surtout à cette époque, ne devait fonctionner qu'au type royal. Si nous avons cru pouvoir donner des monnaies à Hugues le Noir et à Otte Guillaume, c'est que le premier était duc de Bourgogne et que le second a aussi possédé la Bourgogne, acquis une position presque souveraine dans le royaume d'Arles, et longtemps lutté avec succès contre le roi Robert. De tels princes n'étaient pas soumis, comme les comtes de Mâcon, à revêtir la livrée monétaire du roi.

Au reste il faudrait, pour se prononcer en toute sécurité sur le denier de M. Thomsen, avoir l'original sous les yeux.

[1] *Revue num.*, 1836, p. 255.
[2] A. de Barthélemy, *Revue num.*, 1860, p. 136.
[3] *Revue num. belge*, 2e série, t. VI, p. 265.
[4] *Blätter fur Munz-Kunde*, 1835, I. 16, 23 et 24.
[5] *Monnaies feodales de France*, t. II, p. 73.

§ 9.

Méreaux.

J'ai à faire connaître des méreaux de plomb, sur deux desquels on retrouve le type des dernières monnaies de Mâcon.

M. J. Rouyer, dans un intéressant article sur l'étude des méreaux ecclésiastiques [1], constate qu'on n'en a pas encore retrouvés d'antérieurs à 1401. Ce n'est, en effet, qu'au xv^e siècle que se généralisa l'usage de ces valeurs représentatives, qui tenaient lieu de monnaie, dans l'intérieur du cloître et quelquefois au dehors. Cet auteur pense cependant qu'il a existé, longtemps avant cette époque, des méreaux à l'usage des chapitres et des collégiales; il s'appuie, tout en admettant qu'elles peuvent être exagérées, sur les prétentions des chanoines de Saint-Vincent de Mâcon, qui déclaraient en 1557, qu'ils avaient depuis trois ou quatre siècles, le droit de fabriquer et distribuer des *marques de plomb*, valant 1, 2 et 6 deniers tournois. Voici le texte où M. Rouyer a puisé ce curieux renseignement :

« Les commissaires de la Cour des monnayes estant deputez dans les provinces du royaume ont esté de tout temps en droit de décrier toute sorte de monnoyes estrangeres et autres pieces quelconques, s'il ne leur estoit donné cours par ordonnance du roy; les sieurs Aymery et de Riberolles, conseillers généraux de la dite Cour des monnoyes et par elle deputez, passans par la ville de Mascon au mois d'aoust de l'année 1557, y corrigèrent l'abus qui s'y estoit glissé depuis longtemps, et défendirent à toutes personnes, sur peine d'estre punis comme expositeurs et faux monnoyeurs,

[1] *Revue num.*, 1849, p. 356 et suiv.

le cours et exposition de certaine quantité de marques de plomb, vulgairement appelées pièces ou iettons de plomb, que le doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de la ville faisoient distribuer par leur Benestier, pour le payement des choristes et autres prestres servans en la dite église : lesquelles pièces avoient abusivement cours non seulement parmy lesdits prestres et choristes de ladite église, mais encore par toute la dite ville de Mascon, les vnes pour six deniers, les autres pour doubles et deniers tournois. Duquel droit de faire et de distribuer les dites marques, les dits doyen, chanoines et chapitre soustenoient estre en droit et possession depuis plus de trois à quatre cens ans. Lequel abus fut corrigé par l'ordonnance desdits commissaires, nonobstant les lèttres en opposition envers icelle impetrées par lesdits doyen, chanoines et chapitre, de laquelle ils furent deboutez, ainsi que i'ay veu par la copie desdites lettres signifiées à maistre Louis Hennequin, procureur général de la dite cour [1].

N° 1. S entouré de points.

℟. Croix pattée, accostée de trois points dans chacun de ses cantons. — Plomb.

(Collection Charvet, pl. XXI, n° 7.)

Ce méreau qui rappelle le type des deniers et des oboles aux noms de Philippe et de Louis, me paraît fort ancien.

N° 2. S rétrograde, accosté de deux points.

℟. Figure cruciforme, avec un point au milieu.

Ce petit méreau reproduit le type de l'obole que nous avons décrite pl. XX, n° 4. Il a été trouvé dans la Saône.

(Collection Charvet, pl. XXI, n° 8.)

[1] *Traité de la cour des monnoyes*, par Germains Constans, juge-garde de la monnoye de Thoulouze. Paris 1658, p. 270.

N° 3. M. Forgeais a décrit un petit plomb qu'il rapporte au XIII[e] siècle, et dont le droit est identique à celui de la pièce qui précède, tandis que le revers porte une croix au lieu d'un S [1].

N° 4. Voici une pièce de plomb frappée par le chapitre : MONETA.ECCLIE.MATISCON. Au centre, Saint-Vincent, patron de la cathédrale : le champ de la pièce est semé de fleurs de lis.

℟. SVSCIPIAT.MOT.....15.. Cartouche accosté de deux lis, sur lequel on ne distingue plus qu'une étoile.

Ce méreau appartenait à M. Bouchage, si mes souvenirs sont exacts. Voy. pl. XXI, n° 9.

La *marque de plomb* qui précède, est sans doute de celles que le roi Henri II avait fait décrier. Elle ne porte pas l'indication numérale, qui se voit sur la plupart des méreaux-monnaies du XVI[e] siècle.

§ 10.

Jetons.

Des recherches attentives, dans les médailliers des particuliers et dans les collections publiques, feront assurément découvrir quelques jetons de Mâcon. On sait, en effet, que ces petits monuments métalliques, qui ont aussi leur intérêt, ont été très-répandus dans toute la Bourgogne au XVI[e] et au XVII[e] siècle, et que l'usage n'en était pas encore perdu aux derniers temps de la monarchie.

En voici un qui appartient à une importante famille du Mâconnais.

MESSIRE:FRANÇOIS.DE.CHEVRIERS ; écu aux armes des

[1] Plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais. Paris 1858.

Chevriers, qui sont : d'argent à trois chevrons de gueules, à la bordure engrelée d'azur[1].

℟. DAME.LOVISE.PARISE ; dans le champ, les armes des Parise, qui sont : d'argent à trois corbeaux, les têtes penchées de sable, tenant sous leurs griffes trois sauterelles de sinople[2]. — Cuivre.

(Collection de la ville de Mâcon, pl. XXI, n° 10.)

Les Chevriers descendaient, dit-on, d'un comte de Màcon. Un de leurs ancêtres avait joué un rôle important dès le XII^e siècle; Gui de Chevriers, seigneur de Saint-Mauris, près Mâcon, commandait, en 1231, les troupes de Jean de Braine[3].

M. Lacroix, qui a bien voulu faire quelques recherches, à Mâcon, au sujet de ce jeton, m'écrit qu'il le croit du XVII^e siècle ou du commencement du XVIII^e, mais qu'il n'a pu découvrir quel est celui des François de Chevriers dont il porte le nom. J'ajouterai que les Parise ne figurent pas parmi les alliances de cette famille, données par plusieurs généalogistes jusqu'à l'année 1711[4].

CHARLES ROBERT.

Paris, le 20 novembre 1860.

Nota. J'avais fait graver, il y a plusieurs années, les deux premières planches qui accompagnent cet article; de nouvelles communications, recueillies depuis, m'ont obligé à en ajouter une troisième. Cette circonstance explique le désordre dans lequel mes dessins sont présentés.

[1] Palliot, *La Vraie et parfaite science des armoiries*. Paris, 1661, p. 158.
[2] *Id.*, p. 60.
[3] Moréri, *Dictionn. hist.*, mot CHEVRIERS.
[4] Cf. *Dictionn. de la noblesse*, t. IV. 1772.

CHRONIQUE.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Dans sa séance publique du 7 décembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France a décerné le prix de numismatique, fondé par Allier de Hauteroche, à Don Vicente Vazquez Queipo, membre de l'Académie royale des sciences de Madrid, pour son ouvrage intitulé : *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*, *depuis les premiers temps historiques jusqu'à la fin du khalifat d'Orient*, 3 volumes grand in-8, imprimés à Paris en 1859.

RECTIFICATION NUMISMATIQUE.

Une trouvaille de tétroboles de Marseille a été faite récemment à Cadenet, département de Vaucluse. Ces pièces, au nombre de 1,800 environ, étaient contenues dans un petit vase de terre à deux anses, orné de sujets, et que le paysan, inventeur de ce trésor, a malheureusement brisé. De ces pièces, 854 exemplaires ont été d'abord vendus à M. Lazard, marchand d'antiquités à Marseille, et celui-ci les a confiés à mon excellent ami et confrère, M. de Saulcy, qui m'a permis de les étudier sous ses yeux [1].

[1] Le reste de la trouvaille a été vendu, quelques semaines plus tard, à

Sur les 854 pièces, 28 avaient été préalablement réservées par M. Carpentin, pour le musée de Marseille, et après un examen attentif de chacune des pièces de la trouvaille, 137 ont été choisies par M. de Saulcy et sont restées dans ses cartons.

L'étude d'un aussi grand nombre de monnaies, réunies dans un seul *ripostiglio*, comme disent les Italiens, est singulièrement précieuse pour la classification chronologique des variétés que le degré de frai ou d'user met en possession de leur véritable place dans la série.

Je classerai par ordre d'ancienneté les diverses variétés de types contenues dans le trésor de Cadenet; après avoir énuméré ce qui se trouvait dans ce trésor, j'examinerai ce qui ne s'y trouvait pas, et il en résultera d'indispensables modifications dans l'ordre des époques adopté pour les monnaies massaliotes, dans ma *Numismatique de la Gaule narbonnaise*.

Dépourvu d'un élément de travail aussi précieux, quand, il y a vingt ans, je publiais ma classification d'après des pièces étudiées isolément dans les collections, je ne pouvais éviter des erreurs que la trouvaille de Cadenet me met heureusement en mesure de rectifier aujourd'hui.

Voici, d'abord, l'énumération des types différents, par rang d'ancienneté, constaté par le degré plus ou moins avancé du frai.

1. Tête de Diane, à droite, n° 70 de ma *Numismatique narbonnaise*.

℞. ΜΑΣΣΑ. Lion passant à droite; à l'exergue, HH. Très-beau style.

2. Même tête.

℞. ΜΑΣΣΑ. Lion passant à droite, le dos en bosse. Entre les pattes, des lettres ou des symboles.

M. Blancard, archiviste de Marseille, lequel compte publier une notice sur la portion du trésor venue entre ses mains.

3. Même tête, n° 236.

℞. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Lion passant à droite. Devant sa poitrine, A.

4. Buste de Diane à droite, avec ou sans lettres. N°s 238 à 248.

℞. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Lion passant à droite, la queue contournée autour d'une de ses pattes. Lettres doubles.

5. Buste à droite.

℞. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Lion à gauche, patte et queue en l'air. Triple lettre entre les pattes.

6. La même; le lion à droite.

7. Buste à gauche.

℞. ΜΑΣΣΑ. Lion à gauche, la queue en l'air. Lettres à l'exergue.

8. Buste à droite.

℞. ΜΑΣΣΑ. Lion à gauche, patte et queue en l'air. Lettres à l'exergue.

9. Buste à droite.

℞. ΜΑΣΣΑ. Lion à droite, patte en l'air, queue entre les jambes. A l'exergue, EE.

10. Buste à droite.

℞. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Lion à droite, patte en l'air et queue entre les jambes. Pas de lettres.

11. Buste à droite.

℞. ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Lion à droite, patte en l'air et queue entre les jambes. Lettres entre les jambes.

12. La même, sauf que le lion a la queue en l'air.

Je reprends maintenant chaque série pour donner le nombre de pièces qui la composent.

Numéros des séries.	Nombre de pièces.	Observations.
1.	6	Très-usées, flan épais.
2.	46	*Id.*, surtout quelques-unes, flan épais.
3.	2	Un peu usées, flan un peu plus large.
4.	50	Peu usées, flan large.
5.	38	Très-belles.
6.	2	*Id.*
7.	34	Un peu usées parfois.
8.	157	Très-belles.
9.	8	*Id.*
10.	5	*Id.*, fabrique médiocre.
11 et 12 réunis.	461	A fleur de coin.
	809	
Pièces en assez mauvais état pour être négligées, incuses, surfrappées, etc.	45	
Nombre égal. . . .	854	

Voici maintenant l'énumération des variétés contenues dans chaque série, d'après les numéros de la *Numismatique de la Gaule narbonnaise* :

Série n° 1. . . . . N° 70.

Série n° 2. . . . . N°s 73, 75, 77, 79, 82, 83, 86, 90, 94, 95, 96, 106, 107, 110, 112, 113.

Variétés inédites : 1° avec un rameau, feuillu d'un seul côté.
2° avec la lettre Ψ.

Série n° 3. . . . . N° 71.

Série n° 4. . . . . N°s 231, 235, 236, 239, 241, 242, 245, 246, 247, 249, 252, 253, 254, 258.

Variétés inédites : 1° le n° 235, avec un fer de javelot placé horizontalement à la poitrine.
2° Pas de lettres devant le buste de Diane. — ℟. A/H.
3° *Id.* — ℟. H/Δ.
4° A/H — ℟. A/H.
5° B/Δ — ℟. Palme.
6° [monogramme] — ℟. [monogramme]
7° rien. — ℟. Δ.

Série n° 5. . . . . N° 192.
Variété inédite : Φ, Z, H.
Série n° 6. . . . . N° 191. (Il faut lire : Π, Δ, Φ.)
Série n° 7. . . . . N°ˢ 160, 161, 162, 163.
Série n° 8. . . . . N°ˢ 164, 165, 166, 168, 169, 170, 171, 174, 175.
Variétés inédites : 1° V — ℞. AH. C'est un *lapsus sculptoris*.
2° A — ℞. AΘ. *Id.*, variété du n° 166.
3° A — ℞. AΠ.
4° A — ℞. ΠA.
5° A — ℞. ꟿA.
Série n° 9. . . . . Inédite.
Séries n°ˢ 11 et 12 réunies. N°ˢ 190, 193, 197, 198, 202, 204, 205, 206, 207
208, 210, 211, 212, 214, 217, 221, 223, 225,
226, 227.
Variétés inédites : 1° A, N. Variété du n° 198.
2° E, Δ. Probablement n° 109.
3° N И. Peut-être le n° 217?
4° ΠΤ ?
5° H, Δ.

Le trésor de Cadenet ne contenait pas une seule des drachmes pesantes de ma *première époque*, n°ˢ 54 à 59. Leur excès de poids a pu les faire démonétiser quand la taille aura été changée, et ce serait la vraie raison de leur grande rareté.

Quant aux pièces barbares de cette série, n°ˢ 60 à 69, il faut les regarder, je crois, comme des imitations frappées dans la Cisalpine.

Le trésor de Cadenet ne contenait pas une seule des pièces de ma *sixième époque*, comprenant les n°ˢ 116 à 152. Donc ces pièces sont postérieures à tous les types qui composaient le trésor en question.

Il en est de même, forcément, des pièces portant les n°ˢ 176 à 189 inclusivement. Elles sont donc aussi postérieures à toutes celles de la trouvaille, et se rapprochent fort naturellement des pièces de la *huitième époque*.

En conséquence, je propose la classification suivante des drachmes massaliotes, comprises entre les nos 54 à 282.

Première époque.	Nos 54 à 59.	— Les nos 60 à 69 peuvent être attribués à la Gaule cisalpine.
Deuxième époque.	Nos 70 à 115.	
Troisième époque.	Nos 231 à 258.	
Quatrième époque.	Nos 153 à 175.	
Cinquième époque.	Nos 190 à 230.	
Sixième époque.	Nos 116 à 152.	
Septième époque.	Nos 176 à 189.	
Huitième époque.	Nos 261 à 282.	

L. DE LA SAUSSAYE.

NÉCROLOGIE.

Le colonel William Martin Leake, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), commença sa carrière comme officier d'artillerie en 1794, et servit d'abord dans les Antilles. En 1799, il fut envoyé à Constantinople par le gouvernement anglais pour former des officiers turcs au maniement de l'artillerie moderne, et l'année suivante il fut attaché à l'état-major du grand vizir alors à la tête de l'armée qui opérait contre les troupes françaises en Égypte. En se rendant à son poste, il traversa une grande partie de l'Asie Mineure et profita de sa position officielle pour visiter en détail la Syrie et la Palestine. En 1801, après l'évacuation de l'Égypte par l'armée française, il explora toute la vallée du Nil jusqu'aux cataractes. L'année suivante, il était de nouveau en Syrie, et enfin en 1804 il fut chargé par son gouvernement d'une mission politique en Grèce; il devait examiner le pays au point de vue de la défense des côtes, faire un rapport sur l'état des forteresses, sur l'esprit des populations et sur les ressources naturelles de la contrée, et émettre un avis sur les meilleurs moyens de mettre la Grèce à

l'abri d'une invasion étrangère. Sauf une interruption, causée par la guerre de 1806 entre l'Angleterre et la Porte, le colonel Leake continua jusqu'en 1809 son exploration de la Grèce, et c'est aux nombreuses découvertes faites à cette époque qu'il dut principalement la haute position qu'il s'acquit plus tard dans le monde scientifique. Après avoir été employé en 1814 en qualité de commissaire auprès des alliés en Suisse, il rentra en Angleterre, et se consacra désormais exclusivement à ses travaux archéologiques. Outre une foule d'articles, insérés dans les recueils savants de l'Angleterre, il publia successivement les ouvrages suivants, dont plusieurs sont encore d'une importance capitale :

1814. *Recherches en Grèce.*

1821. *Topographie d'Athènes.*

1822. Une édition des *Voyages de Burckhardt en Nubie, en Syrie et en Arabie.*

1824. *Voyage en Asie Mineure*, ouvrage qui a été traduit en français, et publié dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. XVIII, XIX et XX, d'après une version qu'on trouve dans les *Walpole's Travels in the East*, t. II, p. 185.

1826. *Histoire de la Révolution grecque.*

1829. *Les Dèmes de l'Attique.*

1830. *Voyages dans la Morée.*

1835. *Voyages dans le nord de la Grèce.*

1841. *Topographie d'Athènes*, 2e édition.

1854. *Numismata hellenica.* Un volume in-4, accompagné d'une carte géographique et de trois planches de monogrammes.

1859. *Supplément aux Numismata hellenica.* In-4.

Ce dernier ouvrage parut quelques semaines avant la mort de l'auteur, qui eut lieu le 6 janvier 1860; il était âgé de quatre-vingt-trois ans.

Leake avait épousé Mme Marsden, veuve du savant orientaliste auquel la numismatique doit le célèbre recueil des monnaies arabes, persanes et indiennes qui sert de manuel à tous ceux

qui s'occupent de cette branche de l'archéologie. M[me] Leake, femme d'un esprit charmant et remarquablement instruite, a efficacement concouru à la publication des *Numismata hellenica*, ouvrage dans lequel se trouvent décrites un nombre considérable de pièces (plus de douze mille) de rois, de peuples et de villes, tant d'Asie que d'Europe.

C'est surtout comme géographe que le colonel Leake s'est fait un nom parmi ceux à qui l'étude de l'antiquité est chère. Ses travaux sur la Grèce sont des modèles d'érudition et de saine critique; les découvertes postérieures y ont sans doute ajouté, mais n'ont presque jamais modifié les résultats qu'il avait obtenus, tant sa méthode était sûre et son coup d'œil exercé. Joignant à une étude approfondie des auteurs classiques les connaissances pratiques d'un officier d'état-major, il savait suivre sur le terrain les marches des armées dans les campagnes racontées par les historiens grecs; épigraphiste habile, une inscription mutilée lui livrait souvent la solution de quelque difficulté topographique; doué d'une sorte d'intuition, il indiquait dans les districts qu'il n'avait pu visiter lui-même la position où devaient se trouver les ruines de telle ou telle ville, et les recherches postérieures sont venues lui donner raison.

Jusqu'à sa dernière heure, il continua à porter le plus vif intérêt aux progrès de l'archéologie classique; une de ses dernières joies fut d'examiner les magnifiques résultats des fouilles de Ch. Newton à Halicarnasse, à Cnide et à Milet; et il semblait regretter de toucher au terme de la vie à une époque où les découvertes se multiplient, où l'antiquité devient chaque jour mieux connue, et où d'autres ouvriers élèvent l'édifice dont lui-même avait posé les fondements d'une main si sûre. Aussi modeste que savant, d'un commerce facile et agréable, le colonel Leake était un de ces hommes qu'on est heureux d'avoir connus; et c'est pour moi un pieux devoir de consacrer ces quelques lignes à la mémoire d'un homme dont l'amitié m'était précieuse. W. H. W.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA REVUE NUMISMATIQUE.

ANNÉE 1860.

NOUVELLE SÉRIE. TOME CINQUIÈME.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Médailles des Peuples, Villes et Rois.

Médailles romaines.

Médailles byzantines.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE.

Monnaies françaises.

PREMIÈRE RACE.

SECONDE RACE.

TROISIÈME RACE.

Monnaies provinciales.

Monnaies étrangères.

Méreaux, jetons.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

CHRONIQUE.

NÉCROLOGIE.

Page 112, ligne 13, lettre, *lisez* tête.

— 112, — 14, avec les pièces, *lisez* avec celle des pi

— 393, -- 6, feuilles de rosiers, *lisez* feuilles de ros

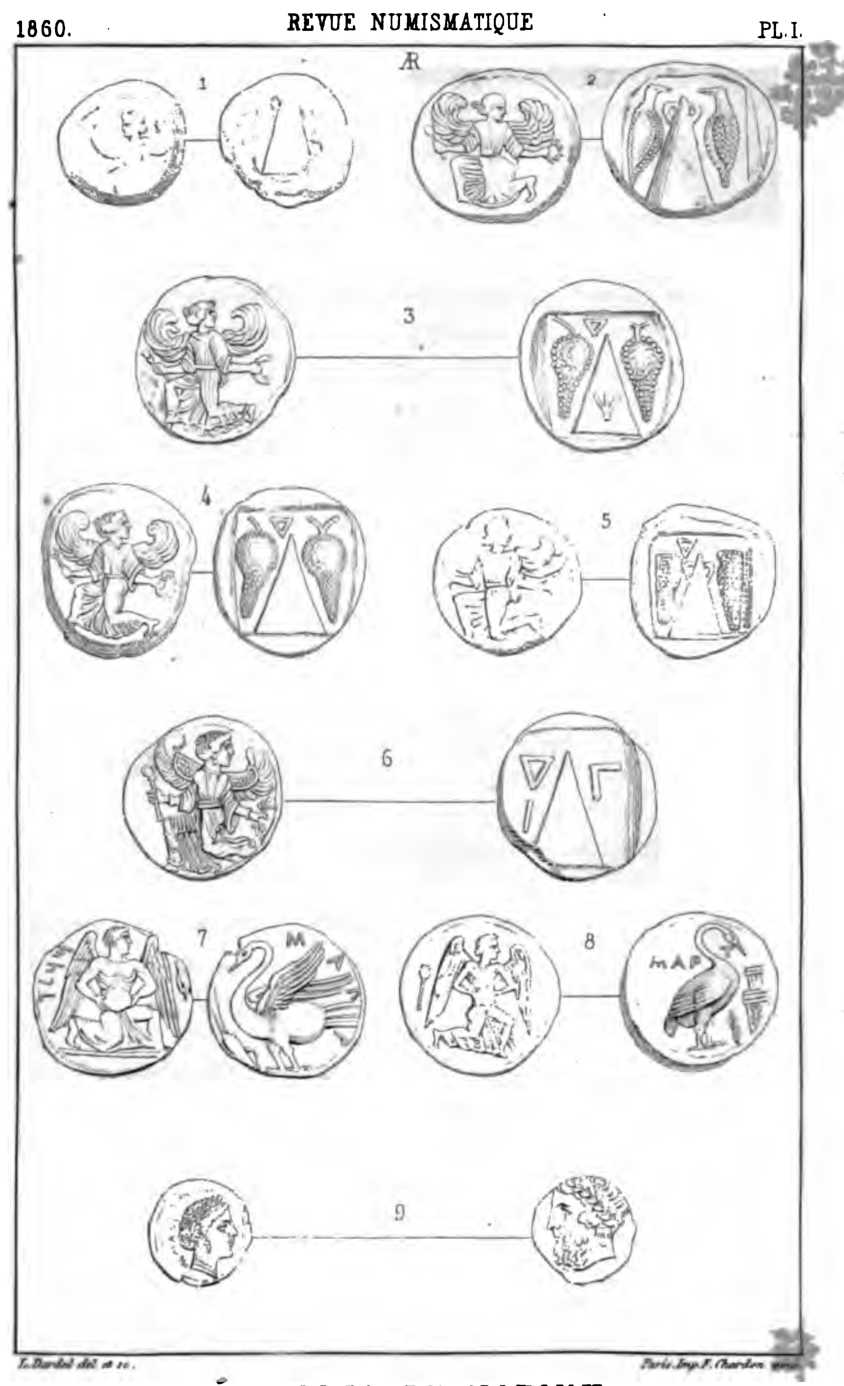

L. Dardel del. et sc. Paris Imp. F. Chardon aîné

MÉDAILLES DE MARIUM.

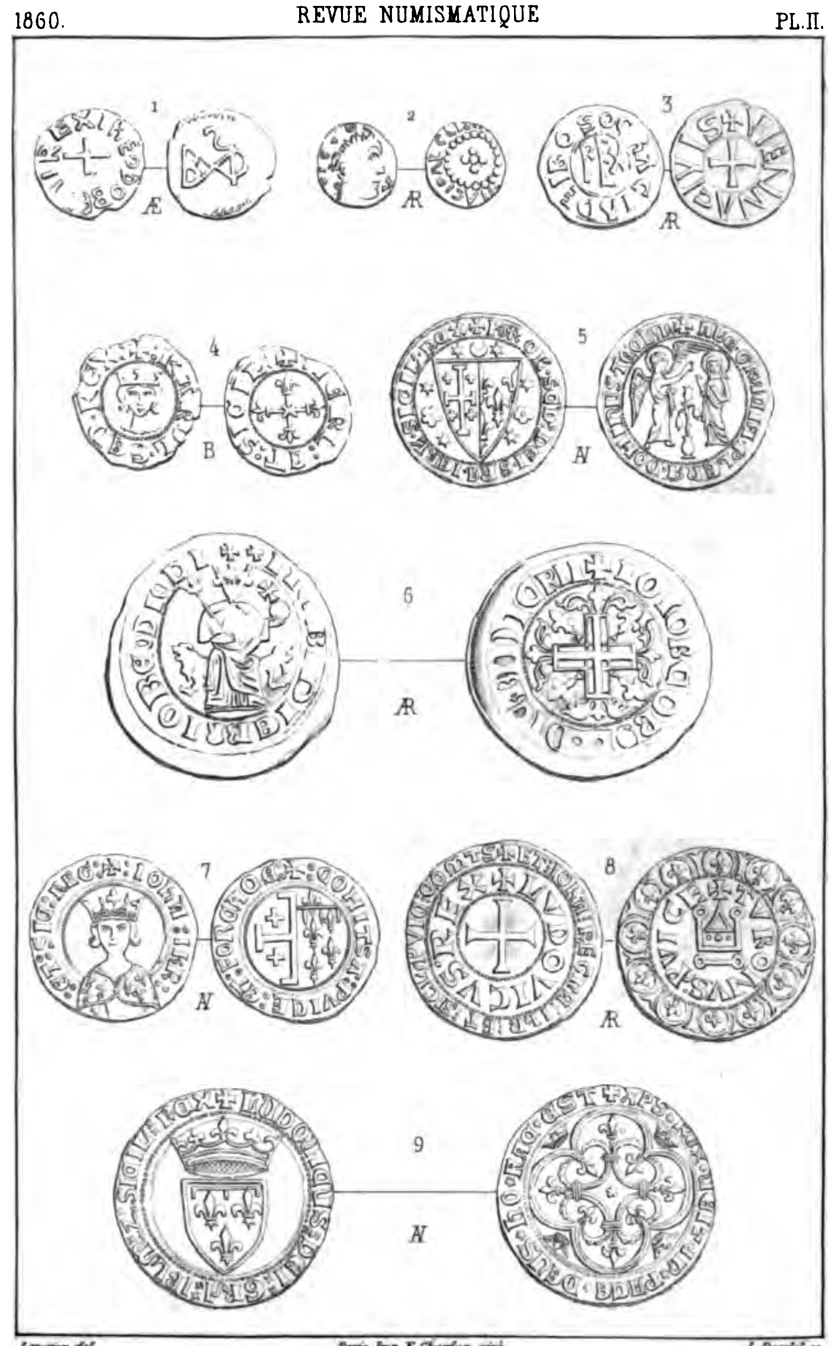

Laugier del. — Paris. Imp. F. Chardon ainé. — L. Dardel sc.

PROVENCE

10

N

11

B

12

N

13

Æ

14

Æ

15

Æ

16

B

17

B

Laugier del. Paris Imp. F. Chardon aîné. L. Dardel sc.

PROVENCE

1

AR

2

AR

3

AR

4

AR

5

AR

6

AR

7

AV

8

AV

L. Dardel sc.

Paris. Imp. F. Chardon ainé.

MONNAIES DES EDUENS.

Æ

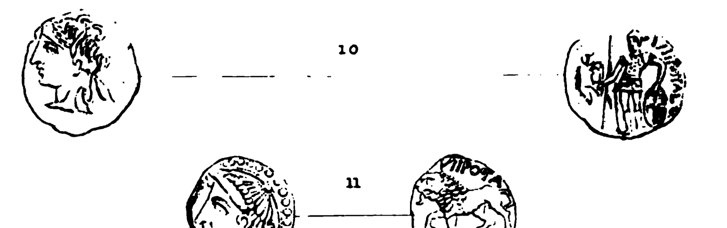

L. Dardel sc. Paris. Imp. F. Chardon ainé.

MONNAIES DES EDUENS.

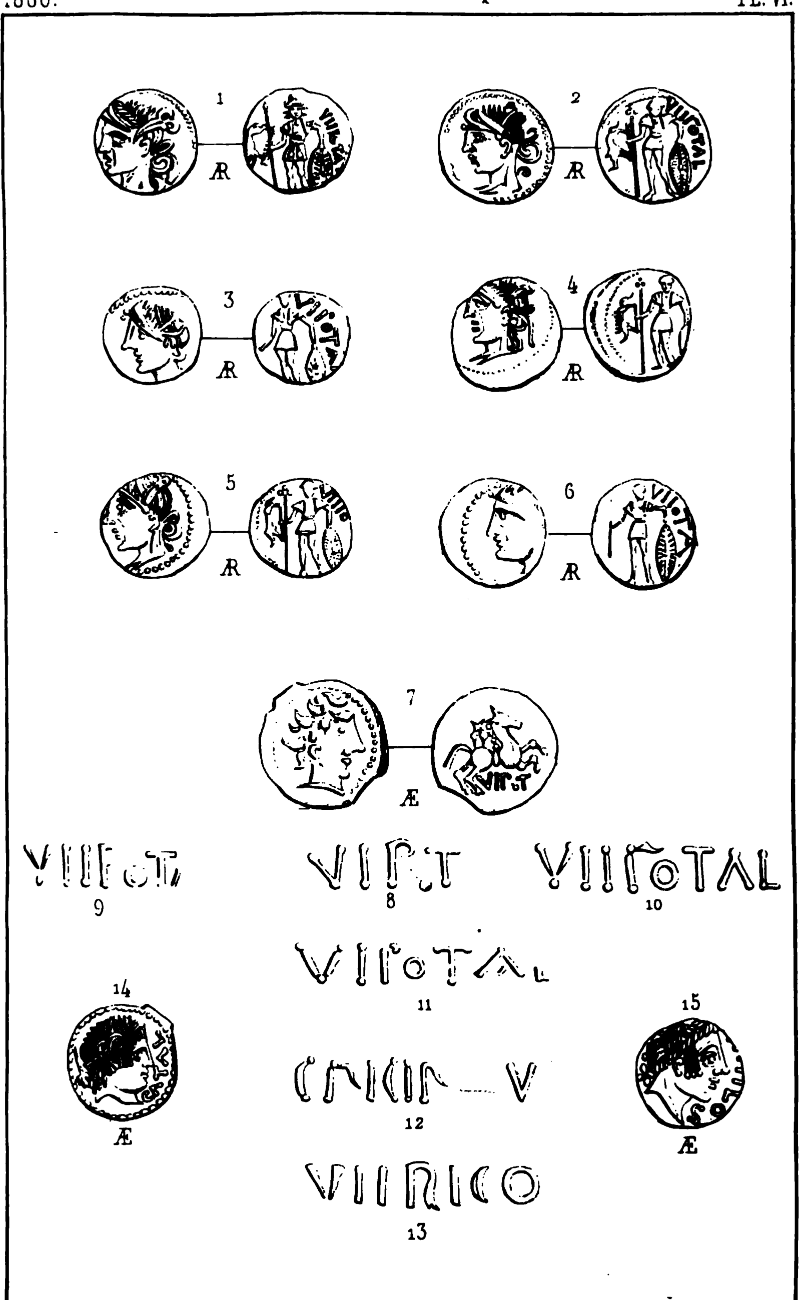

E. Hucher del. L. Dardel sc. Paris. Imp. F. Chardon aîné.

VEROTAL

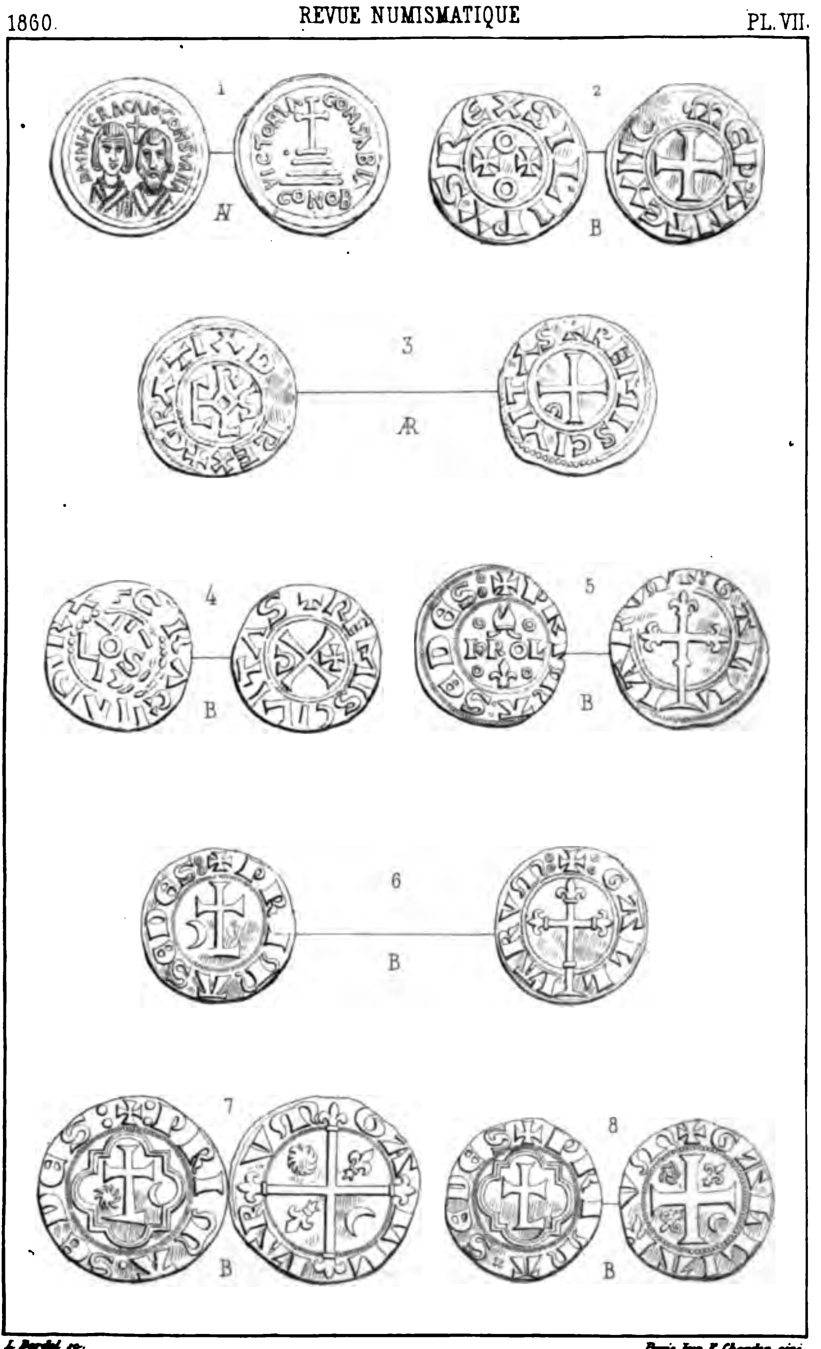

L. Dardel sc. Paris. Imp. P. Chardon aîné.

MONNAIE BYZANTINE — BARONALES

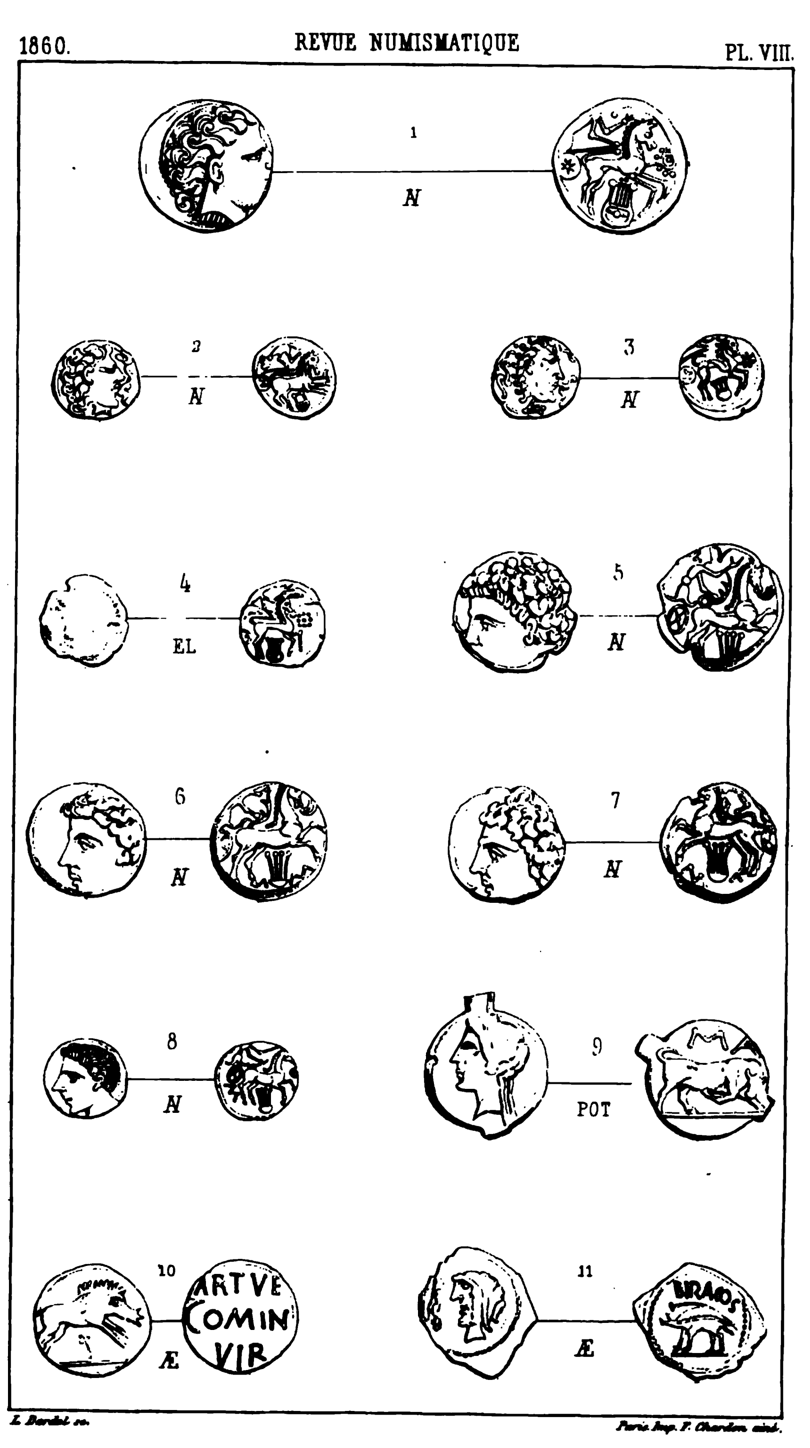

L. Dardel sc. Paris Imp. F. Chardon aîné.

MONNAIES GAULOISES

1

AR

2

Æ

3

Æ

4

Æ

5

Æ

6

Æ

7

AR

8

Æ

9

Æ

L. Dardel sc.

Paris. Imp. F. Chardon ainé.

LAPPA DE CRÈTE

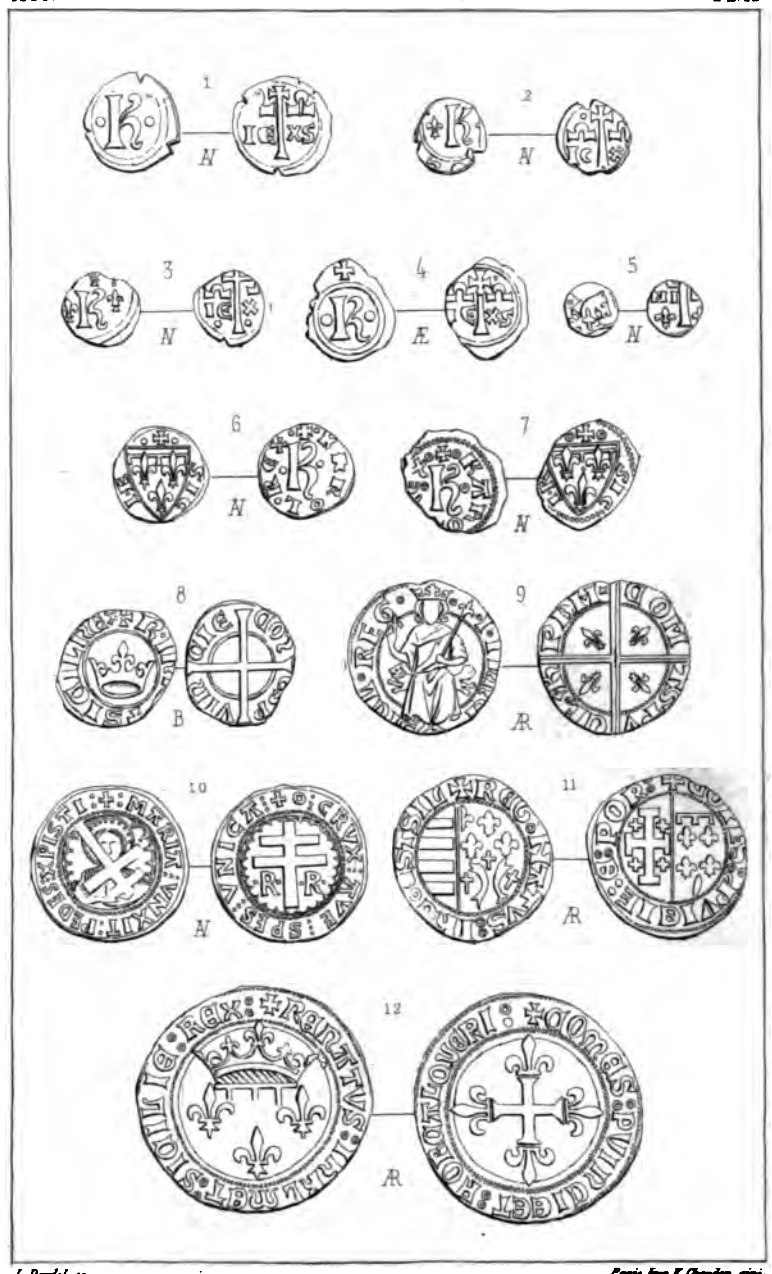

L. Dardel sc.

Paris Imp. F. Chardon aîné.

MAISON D'ANJOU

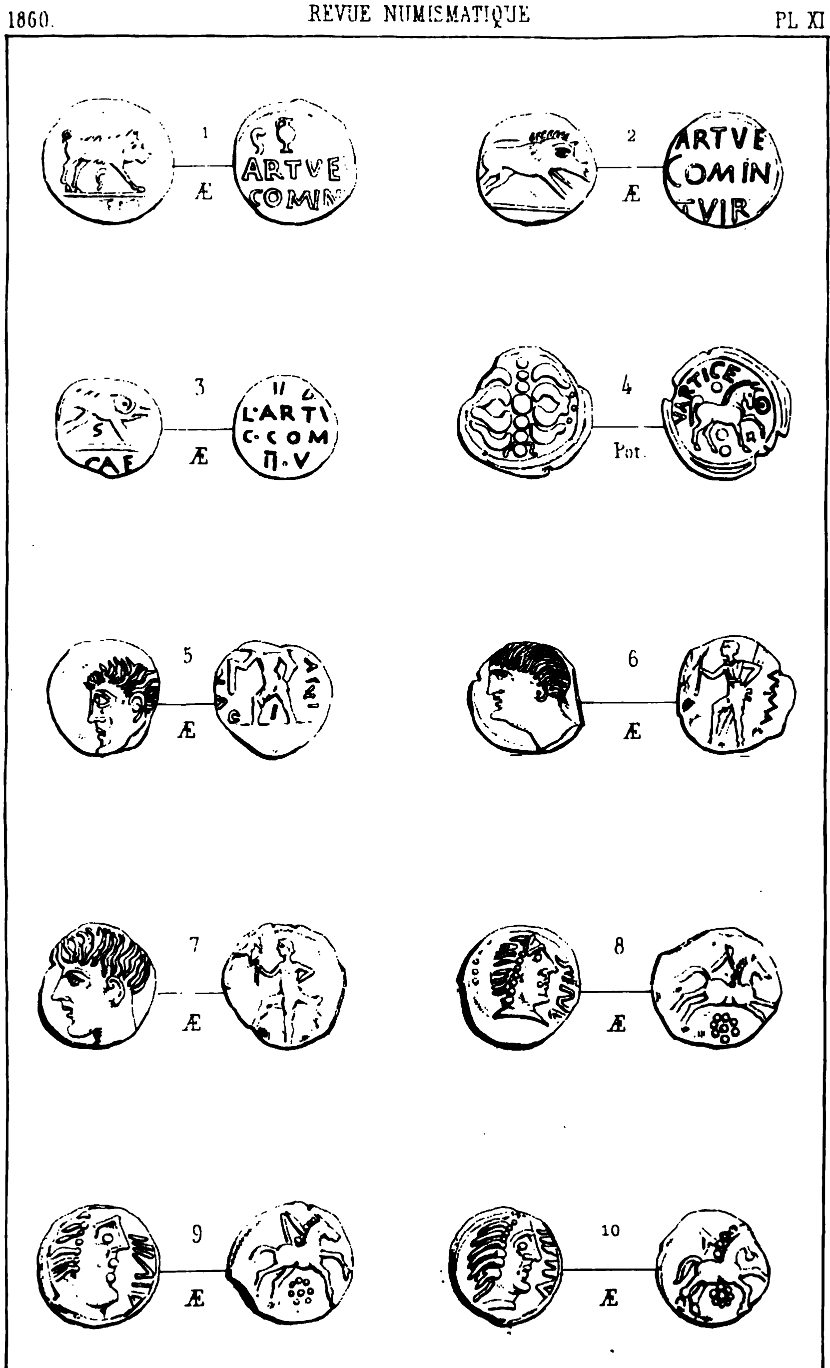

L. Dardel del. et sc.

Paris Imp. F. Chardon ainé.

MONNAIES GAULOISES

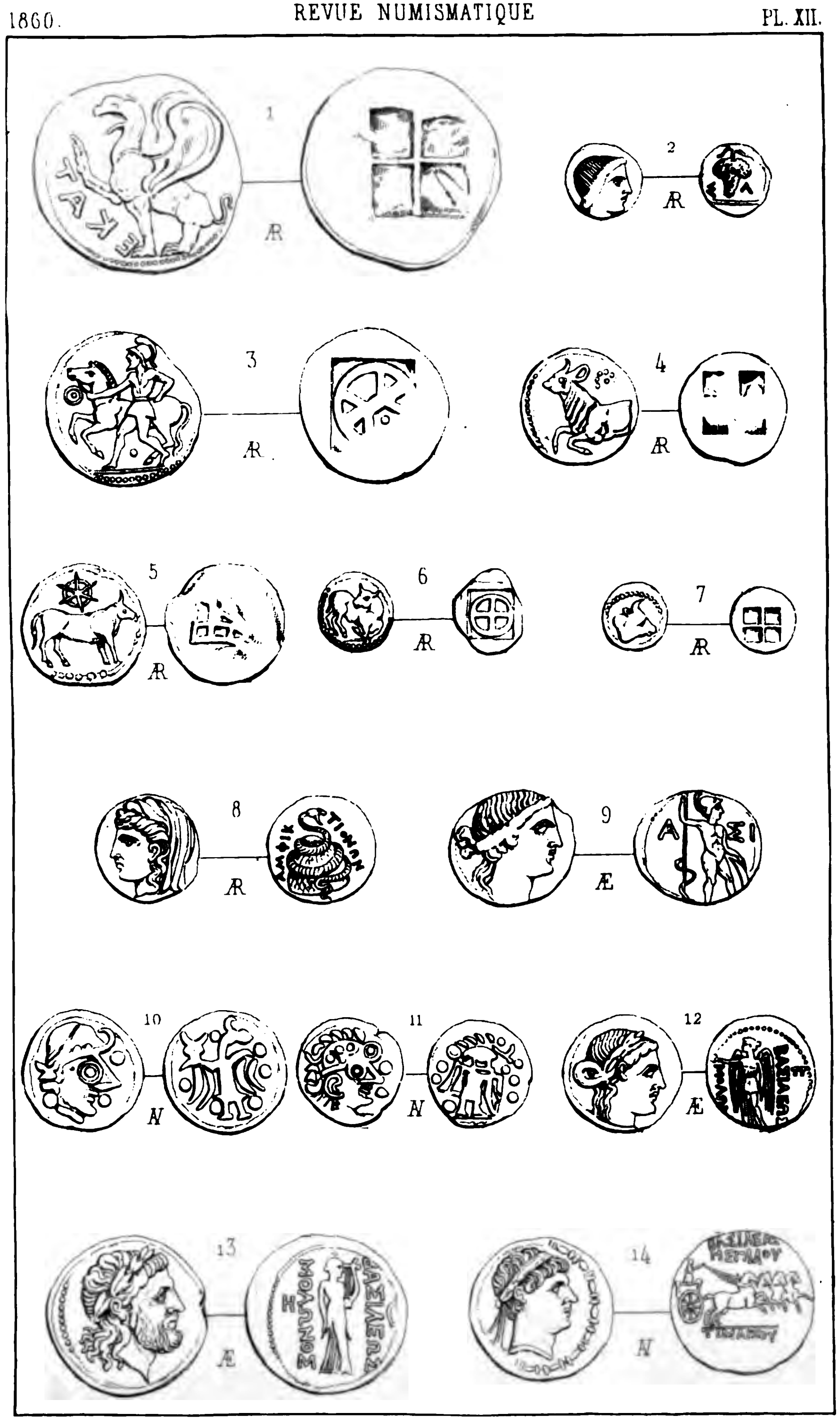

L. Dardel del. et sc. — Paris. Imp. F. Chardon aîné.

COLLECTION PROKESCH

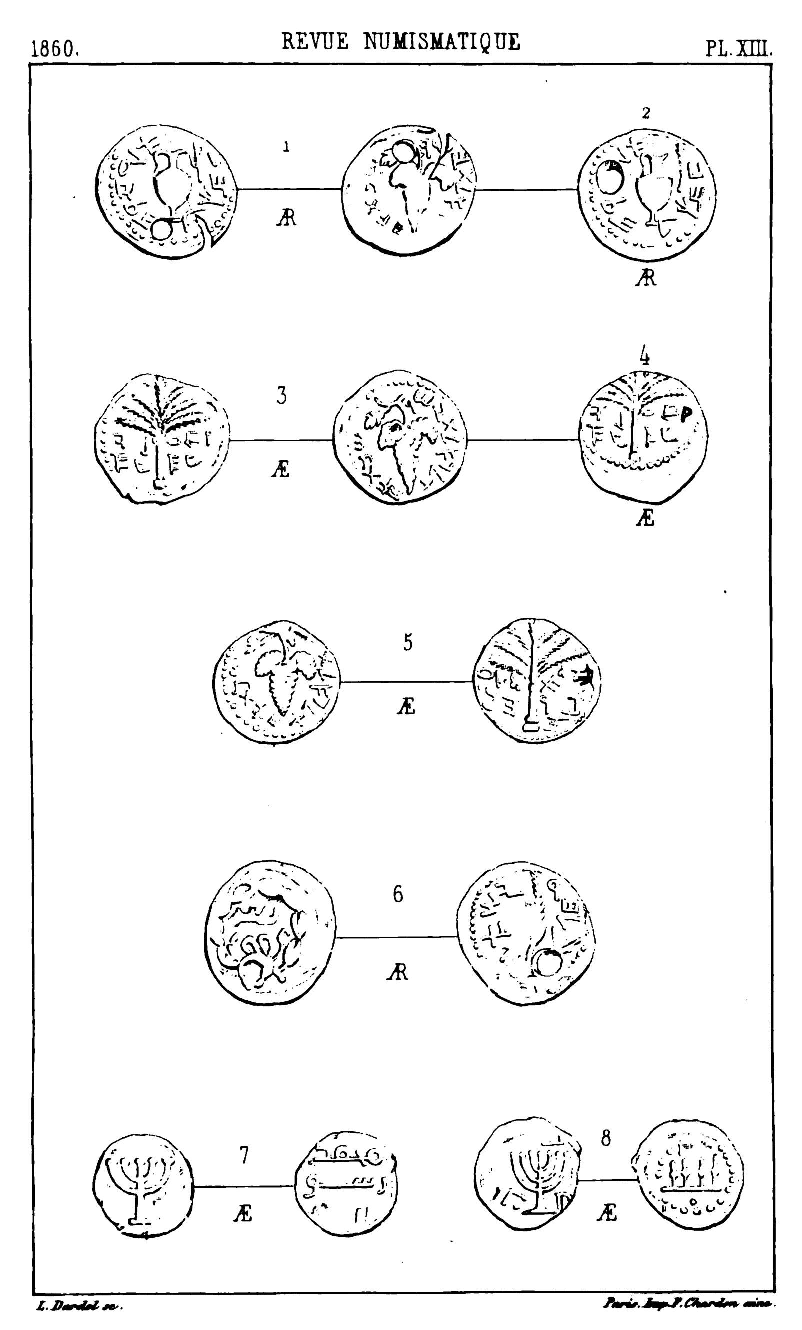

L. Dardel sc. Paris. Imp. J. Chardon aîné.

ELEAZAR

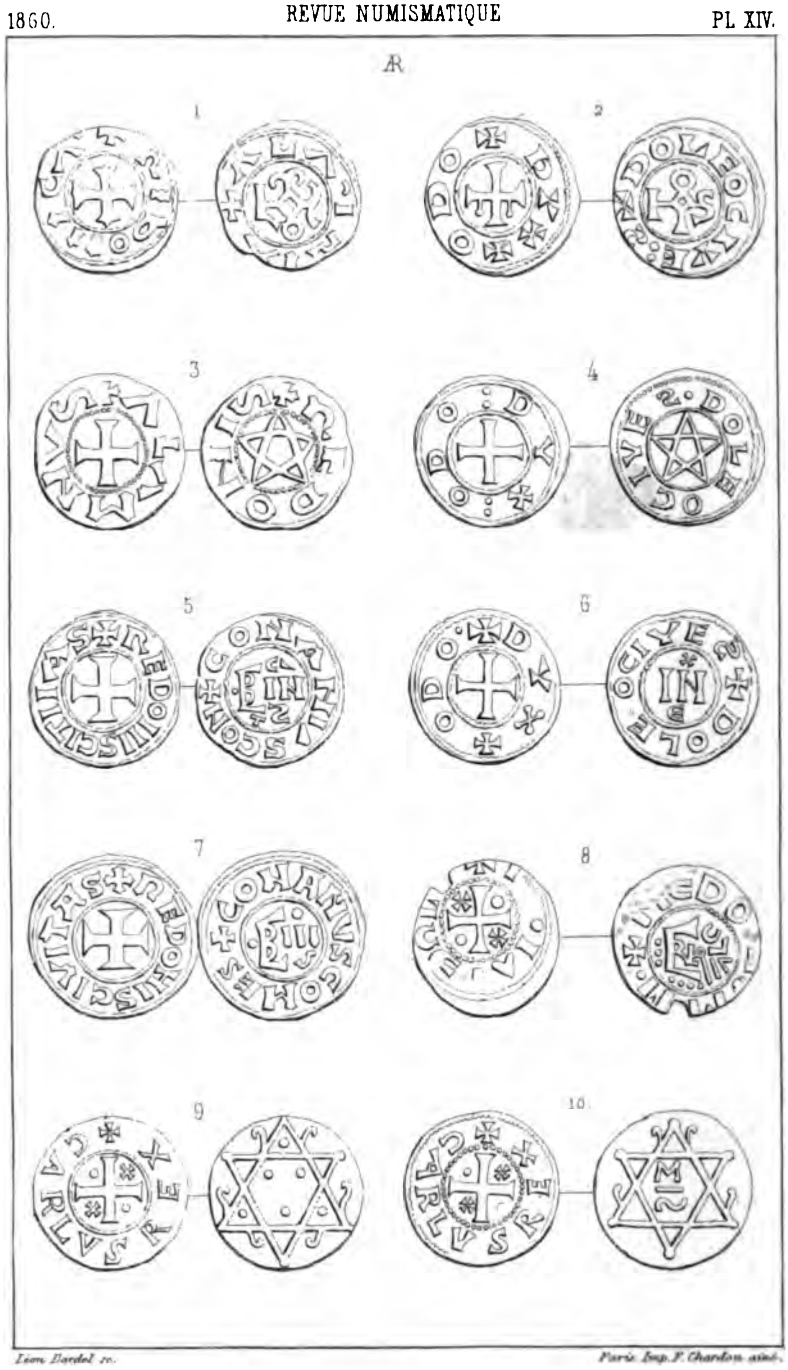

Léon Dardel sc. Paris Imp. F. Chardon aîné.

DOL

Léon Dardel sc. Paris. Imp. F. Chardon ainé.

JUIFS DE POLOGNE

1

Æ

2

Æ

3

AV

4

Æ

5

AV

7

AV

6

Æ

L. Dardel del. et sc.

Paris Imp. F. Chardon aîné

ROMAINES

L. Dardel sc. Paris Imp. F. Chardon aîné

JETONS DE TOURNAI

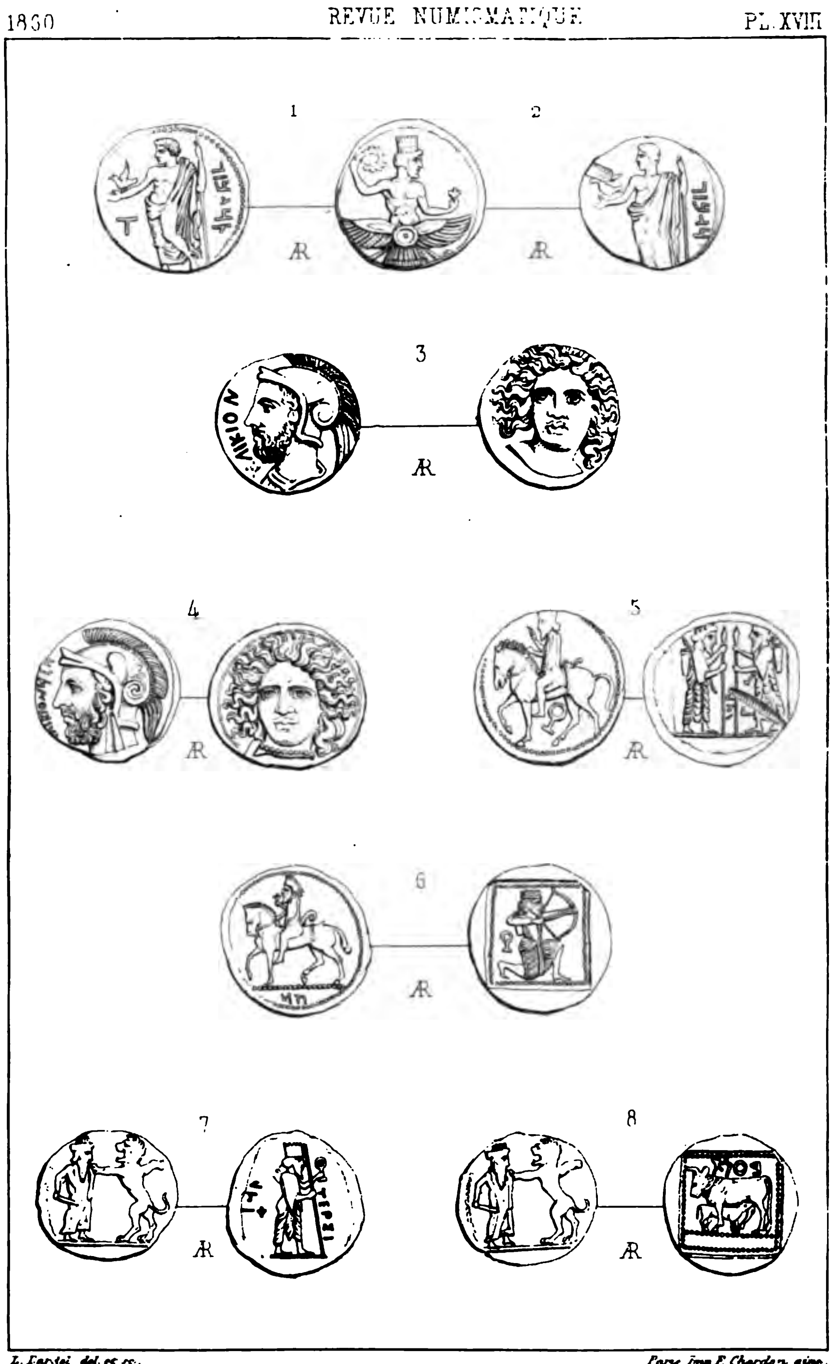

L. Dardel del. et sc. — *Paris Imp. F. Chardon aîné.*

MÉDAILLES DE LA CILICIE

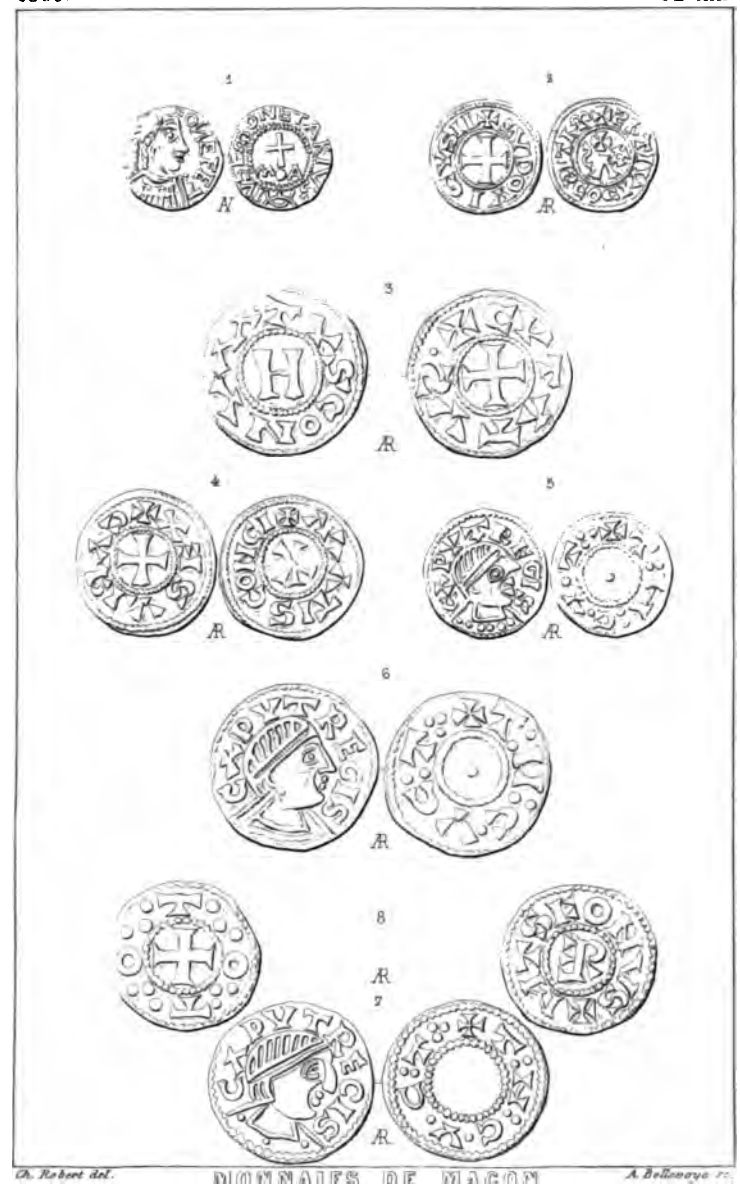

Ch. Robert del. MONNAIES DE MACON A. Bellenoye sc.

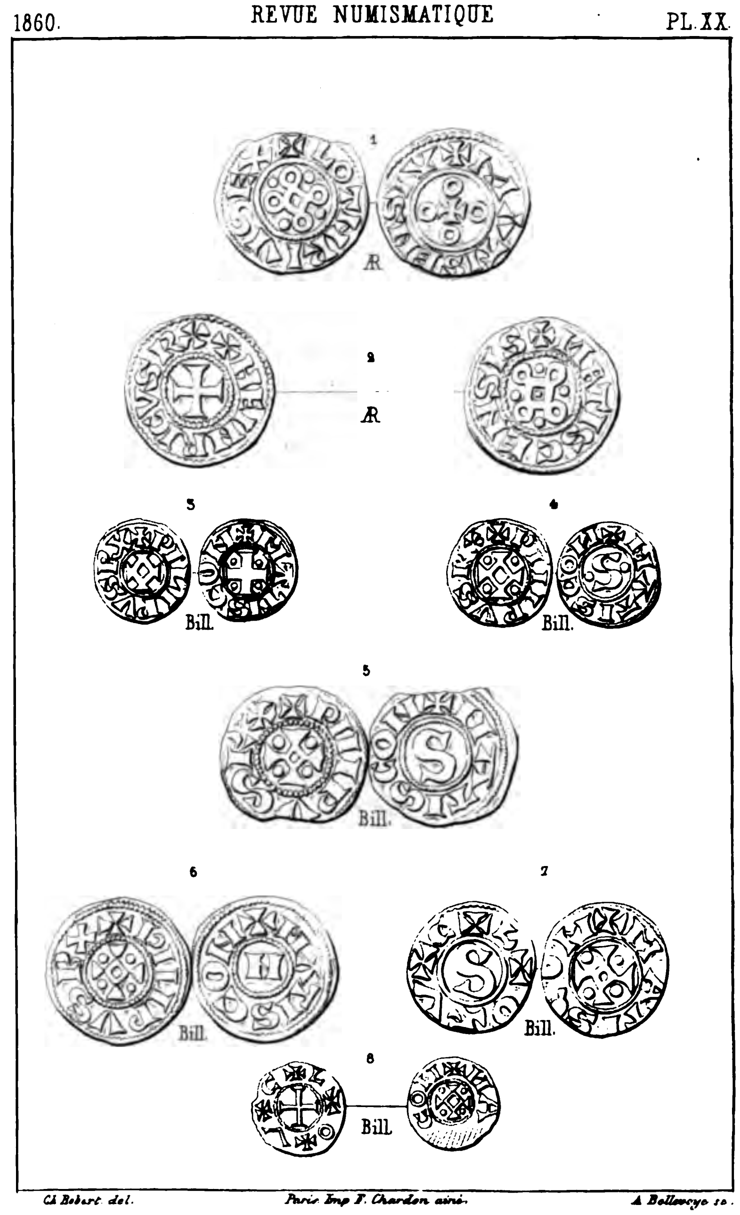

Ch. Robert del. Paris. Imp. F. Chardon ainé. A. Bellevoye sc.

MONNAIES DE MÂCON

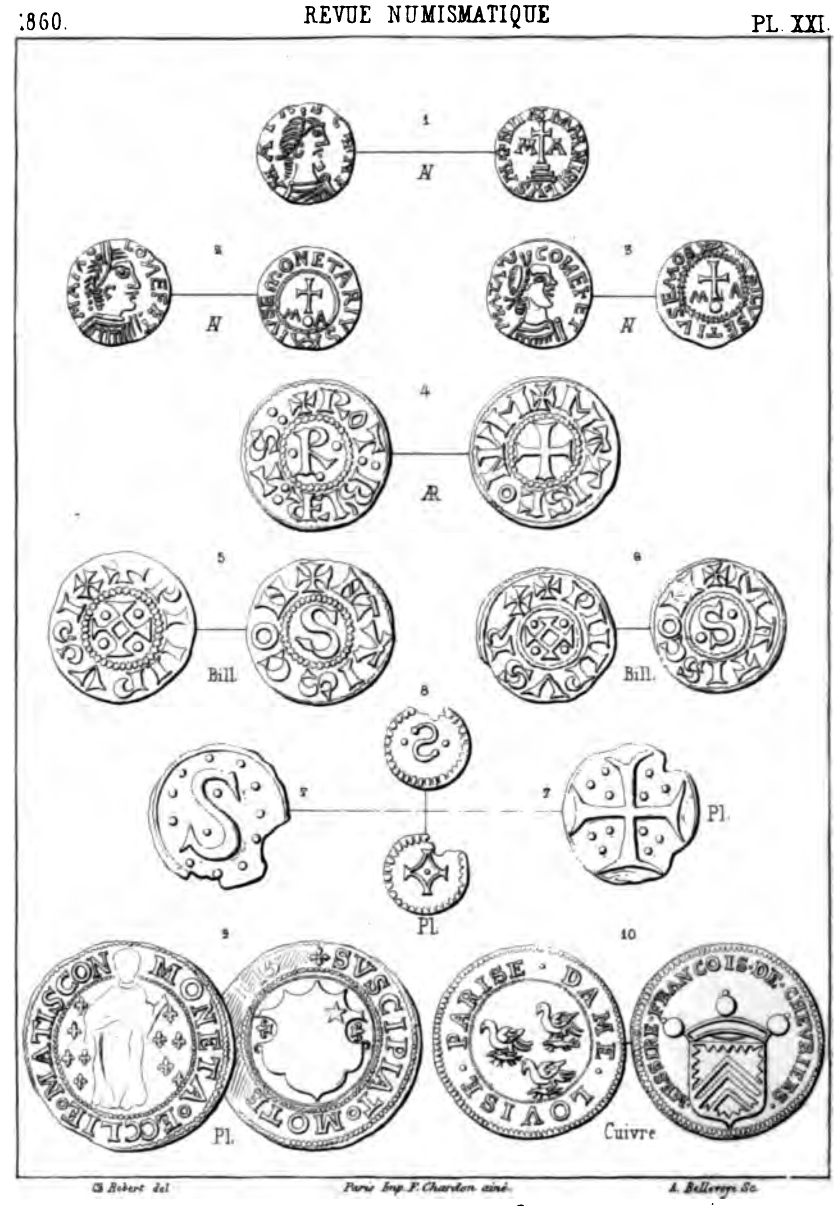

Ch. Robert del. Paris Imp. F. Chardon ainé. A. Bellenger Sc.

MONNAIES DE MÂCON